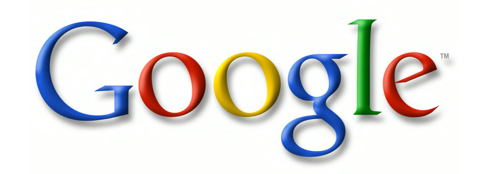
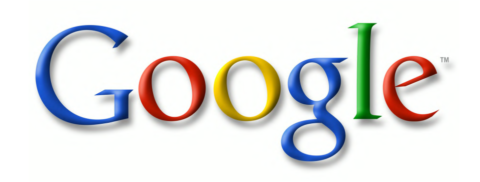
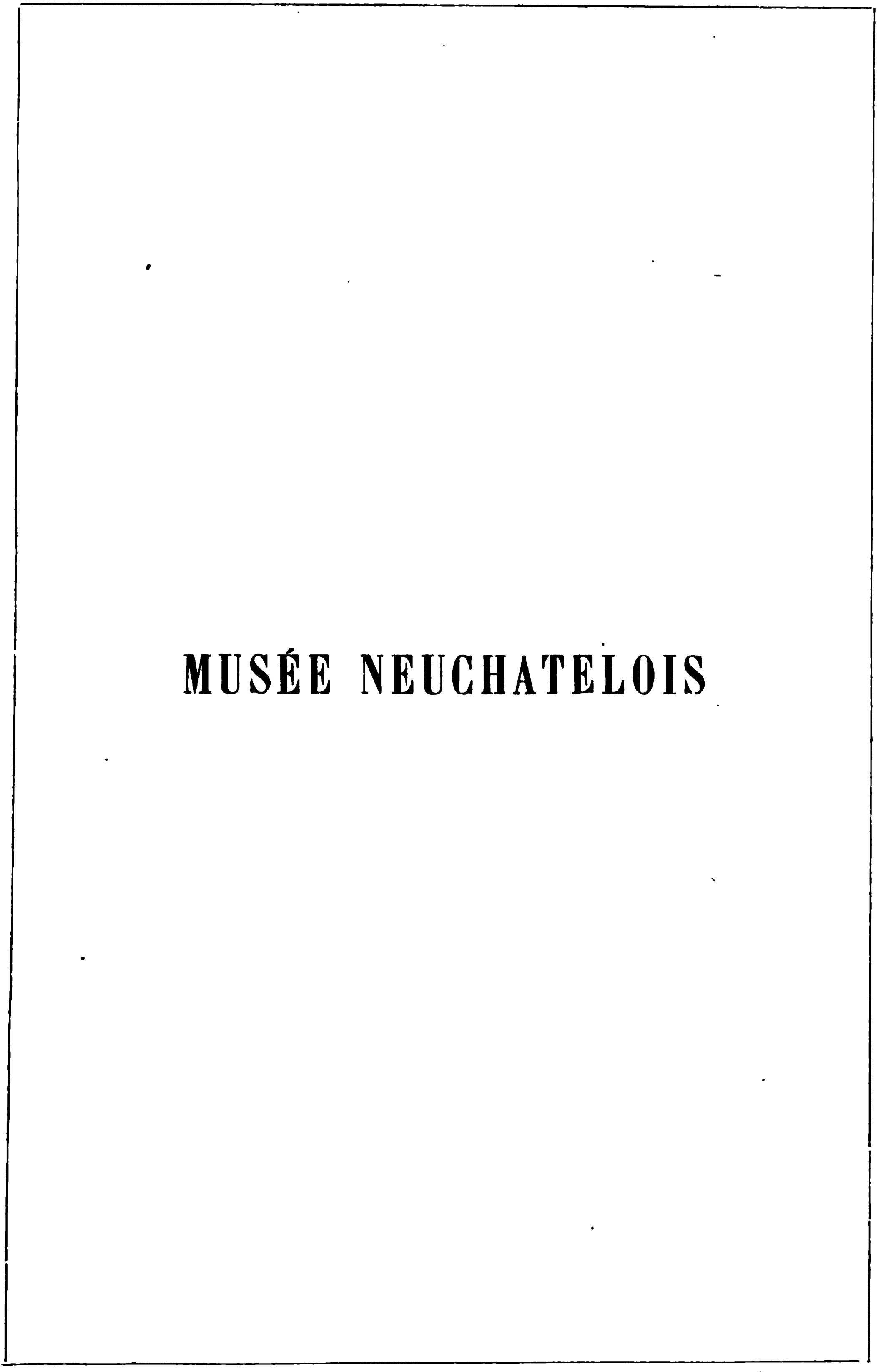








MUSÉE NEUCHATELOIS

MUSÉE NEUCHATELOIS

RECUEIL
D'HISTOIRE NATIONALE ET D'ARCHÉOLOGIE

Organe de la Société d'histoire du canton de Neuchâtel

DIX-NEUVIÈME ANNÉE

NEUCHATEL
IMPRIMERIE DE LA SOCIÉTÉ TYPOGRAPHIQUE
—
1882

DEUX LETTRES INÉDITES DE J.-J. ROUSSEAU

1764

Nous avons la bonne fortune de pouvoir offrir à nos lecteurs, pour leurs étrennes, deux lettres de Jean-Jacques Rousseau, jusqu'à présent inconnues et bien curieuses, au moins pour des Neuchâtelois.

On sait que l'antique Société de tir l'Abbaye de Môtiers, qui est toujours bien vivante, a offert au philosophe réfugié le titre de membre de la corporation, et que celui-ci, en échange de cet honneur, a fait don de plusieurs plats d'étain qui ont été exposés comme prix et gagnés par les plus habiles tireurs.

Les plats, à vrai dire, n'ont rien de remarquable, ce sont des assiettes assez vulgaires et sur le bord desquelles on lit, très grossièrement gravé :

DONNÉ PAR M. J.-J. ROUSSEAU, 1764, A L'ABBAYE DES TIREURS DE MOTIERS (1)

De ces prix, il ne reste à notre connaissance que deux : l'un, acheté par M. Troyon, est au Musée de Lausanne; le second, bosselé, ébréché, existe encore au vallon. Plusieurs autres, à ce qu'on assure, plus grands et plus beaux, ont été livrés au *magnin* ambulant et fondus comme vil métal. On s'en étonne et on le regrette. Tout ce qui rappelle Rousseau, tout ce qui touche à l'histoire de cet homme extraordinaire nous intéresse et nous devient précieux.

(1) Cette inscription a été reproduite ainsi par le *Musée neuchâtelois* (v. p. 181 du dernier volume) d'après le plat de la collection Troyon, exposé à Môtiers le jour de la réunion de la Société d'histoire de Neuchâtel. L'autre plat dont nous parlons et que nous avons vu, porte seulement : DONNÉ PAR Mr J.-J. ROUSSEAU — 1764, et au-dessus les initiales H. D. B. — I. M. C.

Tout porte à croire que ces inscriptions ont été faites après coup par les gagnants de ces prix.

Il n'en était pas ainsi, paraît-il, autrefois, et malgré la considération qui accompagnait Rousseau à Môtiers et dont son admission gratuite à la Société de l'Abbaye est une preuve ajoutée à beaucoup d'autres, ces prix d'étain n'ont pas été reçus avec un enthousiasme extrême par tous les membres du corps, et c'est là justement le sujet des lettres qui nous ont été communiquées. Ces lettres font partie d'une collection considérable de pièces réunies par M. le pasteur de Montmollin et conservées dans sa famille; elles n'y sont pas en original, et on le comprend. L'une est adressée à la Société de l'Abbaye, -- si cette Société a des archives, sans doute on l'y retrouverait; — l'autre à un membre inconnu de la Société; mais leur authenticité ne peut être mise en doute. Rousseau se reconnaît à chaque ligne, à chaque mot.

Au reste chacun jugera. Les voici :

I

(Sans date.)

« A M. l'abbé et Messieurs les officiers de l'arquebuse.

« Messieurs,

« Je me fis toujours une loi de répondre aux honnêtetés par des honnêtetés plus grandes et de ne fléchir jamais sous les mauvais procédés. Quand vous me fîtes l'honneur de m'offrir une place dans votre Abbaye, voulant de mon côté vous marquer selon mes moyens ma reconnaissance, je proposai de faire tirer mon épée à votre prix: cet hommage ne vous agréa pas, vous préférâtes de l'étain; j'y consentis, un ami voulut bien se charger de cette emplette. Alors au lieu de l'étain vous me fîtes demander un drapeau et j'accordai de bon cœur le drapeau. Vous n'en avez plus voulu, vous n'avez plus su ce que vous vouliez; j'ai vu vos murmures augmenter avec ma déférence; plus je cherchais à vous plaire, plus j'ai eu le malheur de vous mécontenter, et vous n'avez tiré qu'avec peine l'étain que vous aviez demandé. Ce mauvais succès de mes soins m'apprend que malgré vos avances je ne suis pas agréable à votre corps, c'est pourquoi je vous déclare que je m'en retire, vous priant, Messieurs, d'effacer mon nom de vos registres et d'agréer mes remerciements et mon respect. »

Cette lettre, comme on peut le croire, excita beaucoup d'agitation dans le village, et sans doute après bien des pourparlers et mainte con-

sultation, un *notable*, membre du *corps*, fut chargé d'aller voir M. Rousseau et de le prier de retirer sa lettre et sa démission.

Le philosophe y consentit, mais non pas sans s'accorder le plaisir de se moquer un peu des mécontents et de leur donner, en bon français, une seconde leçon de politesse et de savoir-vivre, dans la lettre suivante, adressée cette fois à l'ambassadeur officieux ou officiel, qui lui avait été envoyé. Celle-ci est datée, et fixe ainsi la date de la précédente, qui a dû être écrite quelques jours auparavant.

II

« A Môtiers, ce 12 juin 1764 (1).

« Il était superflu, Monsieur, que Messieurs les officiers de l'arquebuse entrassent en justification de leur corps dont je n'ai qu'à me louer. Mais des propos désobligeants et des propos particuliers, en m'apprenant que je n'avais pas dans ce corps le bonheur d'agréer à tous les membres, suffisaient pour m'obliger d'en sortir. Je vois aussi que ces Messieurs voudraient se faire juges des raisons de ma retraite, que j'ai bien voulu leur communiquer, ce qui n'est pas nécessaire, parce que dans une action que je suis libre de faire, c'est à moi seul de peser mes motifs. Toutefois, pour prévenir dans le corps la discorde qu'on m'assure que cette affaire y ferait naître, j'en veux bien oublier la cause. Et puisque vos messieurs n'ont ni encre, ni plume pour effacer mon nom de leur liste, cette honnête impuissance de leur part entraîne de la mienne la douce violence d'endurer qu'il y reste, à quoi j'ajoute de tout mon cœur que si jamais quelque devoir se présente à remplir dans la Compagnie, je n'oublierai point l'honneur que j'ai d'y être inscrit.

C'est ce que je vous prie de dire en mon nom à Messieurs les officiers de l'arquebuse et à tout le corps dans l'occasion. »

Il nous reste à espérer, et nos lecteurs auront le même désir, que cette intéressante communication ne soit pas le dernier emprunt fait au *dossier* Montmollin en faveur du *Musée neuchâtelois*. Nous aurions même eu la prétention de le réclamer tout entier, si les modestes dimensions de notre recueil avaient pu se prêter à une publication qui l'eût absorbé pendant plusieurs mois et presque une année.

(1) L'abbaye de Môtiers étant de fondation tirée le jeudi jour de la Fête-Dieu, on pourrait, avec un almanach de 1764, savoir si cette correspondance a précédé ou suivi l'abbaye de cette année-là.

LE POMMEAU DE LA TOUR DU TRÉSOR

A NEUCHATEL

Des réparations urgentes entreprises au mois de novembre 1881, à la tour du Trésor, amenèrent les ouvriers jusqu'au bout de la flèche, et là ils purent constater que le pommeau d'étain qui la couronnait était couvert d'inscriptions. Il y en avait sur les différentes circonférences, sur la partie supérieure comme aussi sur le dessous du pommeau. Voici ces inscriptions, en belle écriture bien moulée et que le temps a soigneusement respectée.

Partie supérieure :

Je peize 38. Il y a dans le Pomeau une petite Boëte qui contient les noms des personnes en charge. 1756. — L'alliance avec le Pays et le Canton de Soleure a été Renouvellée le 22 février 1756. — Le froment coûte 14 batz. Le Moitié Bled 9 à 10. — Le vin rouge dans les Pintes 3 Batz le Pot. Le vin blanc 2 Batz.

Jonas de Montmollin Fils d'Henry de Montmollin. Lieut^t Collonel 1756 Claude François Rosselet, Lieutenant de Ville, âgé de 52 ans. Samuel Gallandre Bouheur (1) *âgé de 68 ans. Samuel Fabry Bouheur âgé de 50 ans. Samuel Gallot, fils de feu Jaq. âgé de 53 ans. Jean Henry Thonnet du Conseil Etroit âgé de 50 ans — Jean Fréd. Brand. Jonas Pierre Gaudot, fils de David Henry, Membre du Grand Conseil âgé de 30 ans. Jonas Pierre Thiébaud, graveur, âgé de 29. Pierre Frédérich Bergeon diacre de Vallangin 1756. Frédérich Guyenet. Johanes Veiland de Magdebourg, compagnon potier d'étain. Pierre Meuron fils de Etienne, âgé de 44 ans. Louis Brand. M^tre Bourgeois, demeurant vis à vis âgé de 58 ans. A. G.*

(1) Bauherr (architecte).

Sur la plus grande circonférence :

Noble Jean Pierre Brun, Seigneur d'Oleire, Conseiller d'Etat et Maire de la Ville, âgé de 75 ans, dont la mémoire doit être en Bénédiction à la Postérité.

Sur la partie inférieure en retournant le pommeau :

Madelaine Godet, fille de feu David, âgée de 45 ans — E. M. Dupasquier âgée... — Marianne, sa fille, âgée de 24 ans.

David de la Chaux de Travers et Maire du dit lieu âgé de 53 ans, 1756. — Charles Joseph Meuron âgé de 18 ans. Jean Louis Grenier de Vevey, membre du Noble Conseil des Cent Vingt du dit Vevey âgé de 23 années 1756 — Henry Michaud, fils de David âgé de 38 ans. Jean Frédérich Fontaine, fils, âgé de 30 ans — Jean Pierre Fontaine, couvreur âgé de 60 ans, qui tous les 2 mont mis où je suis.

L'inondation dernière arriva le 14 7bre 1750 entre 3 et 4 heures du soir.

La Trouée a été commencée le 15 mars 1756. Ce qui a ocationé à Refaire neuf le Pomeau est un grand vent qui seleva à 8 heures du soir 18e février 1756, La veille d'un Jour de Jeune et de Prières public qui fut célébré en Hollande, en Angleterre et dans les Cantons Evangéliques à l'ocation du Désastre arrivé à Lisbonne ville capital du Portugal le 1er 9bre 1755.

Le Dénombrement des sujets du Pays pour l'année 1750 était de 28017 âmes.

Enfin sur une des deux petites circonférences de la partie inférieure :

Felix Henry Meuron, Membre du Grand Conseil et Aide Major de Ville dès l'an 1755 âgé de 46 ans.

Et sur la dernière tout en bas :

Charles Thonnet Potier d'Etain qui a fait le dit Pomeau le 2 avril 1756 a été nommé enseigne de la Compagnie des Mousquetaires et a fonctioné les années 1748 et 1750.

Mentionnons encore trois empreintes du sceau du dit Thonnet aux armes de la ville de Neuchâtel, et treize traces de balles qui sont venues s'appliquer sur la partie inférieure du pommeau, lancées probablement par quelque tireur du voisinage sur cette cible d'un nouveau genre.

Suivant l'indication, « une petite boëte » d'étain se trouvait dans l'intérieur ; elle contenait les prix des denrées mentionnés déjà à l'extérieur,

une petite gravure, genre cul-de-lampe, et l'Annuaire officiel de l'époque, soit l'Etat des emplois et offices de la souveraineté de Neuchâtel et Vallangin de 1756. Au bas de chaque page courait en se continuant l'inscription suivante, à la plume :

Le présent a été mis dans le pomeau par Jean Henry Thonnet apoticaire le 2 avril 1756 en mémoire de son nom et d'autres ses amis.

Et en effet, si nous ouvrons l'Annuaire, nous voyons, dans la liste des membres du Conseil des Vingt-Quatre, que Jean-Henry Thonnet, né en 1707, a été établi en 1755. C'est le dernier de la liste. On comprend dès lors facilement l'orgueil de l'apothicaire et son désir de passer à la postérité; nous le voyons dans la boutique de son frère le potier d'étain, discutant sur les voies et moyens de s'illustrer à jamais, et découvrant le stratagème de la petite boëte; puis nous croyons entendre les discussions pour savoir exactement ce que l'on gravera sur le pommeau, les compétitions, les jalousies, les ruses même du nommé A. G. qui, n'ayant pas droit à l'écriture officielle, a cependant trouvé le temps favorable pour graver ses initiales à la pointe.

Voici le père et le fils Fontaine qui viennent de mettre en place le pommeau, tandis que les bons bourgeois les contemplent d'un œil ébahi, de la place des Halles; tout fiers de leur réussite, ils reposent un instant avant de redescendre leurs bras fatigués, quand le fils, tirant son couteau de sa poche : « Mettons y ce qu'il pèse », et tant bien que mal il trace ces mots: « Je peize 38 ».

Le pommeau renfermait encore une boîte de montre en étain, jouet d'enfant de l'époque, avec une aiguille jaune mobile ; dans l'intérieur se trouvait un papier que le temps a complètement détérioré et qui tombait en poussière; à peine apercevait-on quelque trace d'encre pâlie.

Les deux petites boîtes avec leur contenu seront déposées au Musée de Neuchâtel; par contre on a remis dans le pommeau une autre boîte renfermant l'Annuaire officiel de 1881, le rapport du Conseil communal de 1880, la dernière Mercuriale du marché de Neuchâtel et quelques lignes indiquant ce qu'est devenue la « petite Boëte de 1756. »

Espérons pour nos arrière-neveux qui descendront le pommeau dans quelques siècles, que le prix des denrées ne suivra pas sa marche ascensionnelle, et qu'au contraire ils payeront à nouveau le rouge trois Batz dans les pintes... s'il en existe encore.

W. WAVRE.



E. Girardet fécit   M. Girardet Imp. Paris

Édouard Girardet.

ART ET ARTISTES NEUCHATELOIS

(Suite. — Voir la livraison de Mai 1881, p. 107.)

EDOUARD GIRARDET

1819—1880

AVEC PLANCHE (1)

Nous avons déjà consacré à l'illustre famille des Girardet une série d'articles dans lesquels nous avons étudié la vie et les œuvres de chacun de ses membres.

Au moment où paraissait la notice relative à l'artiste qui avait signé la toile de la *Bénédiction paternelle* et la gravure des *Girondins*, survenait la déclaration de guerre de la France à la Prusse (Voir *Musée neuchâtelois*, juillet 1870). L'empire de Napoléon III, jetant ce défi de l'autre côté du Rhin, constituait cette unité allemande que le poëte Henri Heine prédisait si sagement. — Mais, en politique, écoute-t-on la voix d'un poëte ? — On sait ce qu'il advint. Après une série de victoires successives, l'armée allemande arrivait devant Paris au mois de septembre, le quartier-général s'établissait à Versailles.

Edouard Girardet habitait cette ville, dans une maison du Cours la Reine, n° 107, qu'il partageait avec son frère Paul.

A l'approche de l'ennemi, il fallut partir, abandonner subitement les tableaux, les gravures et ces innombrables matériaux de travail qu'un artiste rassemble de tous côtés, études peintes, dessins, albums, dans lesquels il inscrit ses admirations, ses projets et ses fantaisies et qui

(1) Le portrait qui accompagne cet article est l'œuvre de M. Robert Girardet, graveur, il a été imprimé par M. Max Girardet qui a créé à Berne un atelier pour l'impression de la gravure en taille douce. Les deux fils de l'artiste regretté, auquel nous consacrons ces pages, ont fait hommage de cette planche au *Musée neuchâtelois*, et nous leur en témoignons ici toute notre reconnaissance.

fixent les souvenirs et les rêves entrevus; il fallut dire adieu à l'atelier si intime dont la vaste fenêtre s'ouvrait sur le jardin, serrer les cuivres commencés, les toiles ébauchées, laisser au hasard de la guerre tous ces trésors auxquels le cœur se sent attaché par tant de liens. — Où aller? Les deux frères n'étaient point embarrassés et, arrivés en Suisse, tandis que Paul s'installait avec sa famille dans le village d'Epagnier, Edouard retournait à Brienz.

Depuis 1838, alors qu'il y arrivait pour la première fois, le beau village avait bien changé, et l'implacable progrès y apparaissait avec tous les ravages qu'il apporte au pittoresque de chaque pays : la grande rue s'était alignée, des maisons en pierre, plâtrées en gris, à volets verts, d'autres couvertes d'écailles de bois, peintes en jaune, avaient pris la place des vieux chalets; des barrières en fonte de fer, ô horreur, s'étalaient sur leurs balcons. Les magasins d'objets sculptés s'étaient multipliés avec profusion, et les hôtels s'y complétaient d'écuries, remises et dépendances, comme disent les adresses. Mais en s'écartant un peu de la rive, il retrouvait les vieilles constructions, les recoins mystérieux où la vigne s'accroche aux poutres enfumées et roussies, l'abandon des choses et le charme d'autrefois; plus loin encore l'antique église sur son éminence, les pentes de la montagne avec ses vergers, ses bouquets d'arbres et les solitudes où l'on peut oublier le Giessbach illuminé et autres laideurs du progrès. Puis, à chaque pas, l'artiste rencontrait un souvenir, un ami; les petits modèles qui avaient posé pour la *Glissade* étaient devenus de grandes et belles filles et de robustes paysans qui le saluaient affectueusement, le passé se ravivait avec toutes les œuvres charmantes signées dans ce village, depuis la ***Bénédiction paternelle*** et le ***Repas interrompu***, qui figurent au musée de notre ville, à la ***Famille égarée dans les Alpes*** et à la *Vente aux enchères*. Edouard reprit la palette longtemps négligée et exécuta un gracieux sujet, la *Lettre du fiancé:* Deux jeunes Bernoises lisent, dans un jardin, les aveux d'un prétendu. — Un soleil couchant illumine cette scène, traitée avec talent, chose presque inutile à dire, mais dans une manière moins ferme et moins franche que celle de ses précédentes toiles. Celle-ci a été gravée par M. Paul Girardet.

Le peintre souffrait de douleurs rhumatismales et ne pouvait s'exposer sans dangers aux intempéries de la mauvaise saison qui s'approchait; il n'en demeura pas moins tout l'hiver à Brienz, où il peignit à l'aquarelle une quantité de sujets prestement touchés, qui sont devenus, pour la plupart, la propriété de quelques amateurs de notre ville.



LE REPAS INTERROMPU

Tableau d'Edouard Girardet (Musée de Neuchâtel)

La guerre qu'il avait fuie se rapprocha de nos frontières, et l'armée battue du général Bourbaki demandait, le 1er février 1871, l'hospitalité à la Suisse. Chaque ville, chaque bourgade, reçut sa part d'internés à loger et à soigner; Brienz eut sa petite garnison française qui vint mêler le pittoresque de ses uniformes déchirés aux maisons de bois, aux enclos des jardins, aux rives du lac sous les Alpes neigeuses. Comment, malgré tout son amour de la paix, résister à l'étrangeté d'un pareil sujet? comment ne pas être séduit par le charme de ces haillons racontant les misères de cette épouvantable campagne de l'Est et conservant encore la gaîté de leurs couleurs sous l'usure des bivouacs? Et quelle note captivante que le pantalon rouge du fantassin et du cavalier! Edouard raconta donc aussi quelques épisodes de l'hospitalité suisse exécutés à l'aquarelle.

Avec le printemps il vint rejoindre son frère Paul à Epagnier, où il séjourna quelques semaines.

La guerre terminée, tous les deux retournèrent à Versailles. Leur maison, occupée par des soldats prussiens, avait été transformée en caserne; on comprend ce qu'étaient devenus les tableaux et les gravures abandonnés à ces garnisaires.

La France se remit bien vite du désastre de l'invasion et l'art y reprit la place si large qu'il occupe dans la vie de son peuple : peintres, sculpteurs et graveurs se retrouvèrent à l'œuvre après un repos gros d'angoisses et de souffrances qui avait duré près d'un an. Plusieurs trouvaient dans les évènements qui avaient bouleversé leur pays des motifs à sensation: Parmi ceux-ci figure au premier rang le *Coup de canon* de M. Berne-Bellecourt, souvenir de la défense de Paris, qu'Edouard Girardet reproduisit à la manière noire et au burin. Il grava aussi une toile moins heureuse, de M. B. Ulmann, *Avec Dieu, pour le roi et la patrie*, représentant l'invasion d'une ferme d'Alsace par les Prussiens, et d'après M. Gustave Doré la *Réconciliation* (épisode de guerre), dont le pendant, *Les derniers champions*, était gravé par son frère Paul.

Il envoyait au Salon de 1874, à Paris, une grande planche au burin, le *Mariage de Henri IV*, d'après Lechevallier-Chevignard, vaste composition un peu pâle d'aspect, où figurent de nombreux personnages exécutés avec plus de recherche du costume que de pittoresque. — Au Salon de 1876 figurait une grande gravure au burin et à la manière noire, d'après un des tableaux les plus caractéristiques et les plus délicats de notre époque, un *Mariage espagnol*, par le peintre Fortuny, si prématurément enlevé aux arts. Le maître qui avait traduit la peinture

savante et contenue, même froide, de Paul Delaroche, se trouvant subitement en face d'une œuvre d'un genre si différent, eût pu avoir quelque hésitation, mais se sentant vite à l'aise dans ce monde coquet, tout habillé de satin, de soie et de dentelles, il en rendit la couleur, la lumière et la gaîté avec une verve spirituelle qui donne une juste idée de cette toile remarquable.

L'*Education d'un prince*, par Zamacoïs eut un succès mérité, qu'Edouard affirma encore par une planche exécutée dans le même esprit que la précédente. Il grava aussi d'après Rossi la *Vieillesse d'un prince*.

Il faut ajouter à ces dernières planches la *Famille égarée dans les neiges*, d'après son tableau, et *Notre-Dame de bon secours*, d'après Brochart. — Le graveur choisit rarement l'œuvre qu'il veut reproduire et l'artiste faisait bon marché de plusieurs des tableaux qu'il avait gravés pour M. Goupil, l'éditeur parisien. Mais la vie a ses exigences et le maître ne pouvait refuser les commandes qui, souvent, n'étaient point en rapport avec son talent. Il va sans dire qu'il n'apportait point à celles-ci le même appétit d'exécution, la même recherche que pour les œuvres de mérite qu'il eut à traduire; cependant aucune de ses gravures ne trahit la fatigue ou l'abandon, il a même su donner à celles qu'il affectionnait le moins un caractère dont elles manquaient.

Il a exécuté une eau-forte d'après Bida, la *Fuite en Egypte*.

La maladie seule pouvait apaiser la fièvre de l'artiste qui ne s'arrêtait que lorsque les douleurs rhumatismales le forçaient à poser le burin. Après la mort de son frère Karl, survenue le 24 avril 1871, Edouard alla occuper son atelier à Paris, rue de Bréda, 26, où il exécuta les planches que nous avons citées.

Il aurait fallu au malade un air plus pur, des hivers moins pluvieux que ceux de Paris et surtout rompre avec ce labeur qui courbe le corps sur une plaque de métal. Se sentant gravement atteint, il revint à Versailles auprès de son frère Paul, où il retrouvait l'affection et les soins d'une famille dévouée. C'est là qu'il s'éteignait le 5 mars 1880.

Jusqu'à ses derniers jours l'art le préoccupait, il essayait de dessiner dans son lit, s'égayait à l'idée de reprendre bientôt son travail, mais les forces lui manquaient et il se consolait en regardant son fils Henri composant une illustration à côté de lui. La scène ébauchée par le jeune homme se passait dans un intérieur d'appartement où figurait un cartel que le père trouvait d'aspect triste : il eût aimé quelque chose de plus coquet, de plus papillottant et, faisant un effort, de sa main souffrante il groupa autour du motif une rieuse nichée d'amours Louis XV s'ébat-

tant dans les rinceaux. Ce fut le dernier coup de crayon du peintre et du graveur qui retomba sur son oreiller comme accablé par ce gracieux croquis. Dans ses longues heures de souffrance il lisait et prenait plaisir à parcourir la notice consacrée à sa famille et réunie en volume. — Puisse l'hommage que nous rendions à son talent avoir versé un peu d'oubli à sa douleur, un peu de joie à ce vaillant travailleur arrêté et brisé avant la fin de sa journée.

Nous avons indiqué précédemment la nature des sujets traités par Edouard Girardet : c'est la vie par ses côtés intimes, la famille avec ses joies et ses tristesses, les amoureux de village, la noce, le berceau, le baptême, les enfants, le grand-père et la grand'mère, l'école et l'école buissonnière, la foire, les enchères, l'Alpe et ses dangers, l'aumône, la maladie, le cimetière, l'incendie... Tout cela rendu avec des individualités typiques, toujours heureusement trouvées. Aussi, dans cette longue suite de scènes empruntées à la Suisse, quelle riche et intéressante variété, quelles fraîches et rieuses têtes d'enfants, quels sourires de jeunes filles ; quelle vie et quelle force chez ses bûcherons et ses chasseurs, que d'aménité souvent chez ses vieillards !

Son talent à rendre les expressions les plus variées est incontestable, nous ne pouvons cependant assez insister sur cette qualité poussée chez lui à un haut degré. Le mouvement de ses figures, leur geste, peignent avec netteté le sentiment qui les anime, et les têtes les complètent avec une supériorité magistrale. Dans le *Repas interrompu*, il a rendu la terreur d'une manière saisissante et des plus variées dans six figures d'âge et de sexe différents. Nous l'admirons aussi dans l'*Amour maternel*, toile de notre musée. La colère si drôlatique du maître d'école dans le *Portrait mal payé*, est touchée en observateur. La joie à tous ses degrés n'a pas de secrets pour lui, depuis le délicat sourire ébauché sur les lèvres de ses jeunes filles, jusqu'à l'épanouissement de gaîté des enfants de la *Glissade*. Parfois il réunit deux sentiments dans le même personnage. On se souvient de la jolie paysanne de la *Vente aux enchères*, convoitant une jupe brodée et insinuant finement ce désir à un fiancé peu disposé à la générosité. L'artiste a rendu tous les sentiments humains avec une rare perfection, la crainte, la douleur, le recueillement, la tristesse..., et cette vérité, cette âme des personnages, rayonnant dans ses toiles, en fait des œuvres qui émeuvent et sont comprises, goûtées par tous.

Il s'appliquait à cette étude spéciale, cherchant avec soin des modèles en rapport avec le caractère d'émotion qu'il voulait rendre,

s'acharnant à exprimer la passion des acteurs qu'il mettait en scène, faisant, défaisant, cherchant sans cesse le mieux, sans jamais pouvoir réaliser, à ce qu'il disait, l'idée qu'il avait en tête.

Ah ! les arts d'agrément, comme on les appelle encore, ce n'est pas toujours pour ceux qui les pratiquent qu'ils sont agréables ! Quel labeur, quels découragements et quelle lutte pour créer ces toiles pleines de gaîté, de rire et d'éclat, qu'on dirait souvent sorties tout d'un jet de la tête et du pinceau de l'artiste !

Dans le nombre immense de toutes les têtes de ses diverses compositions, deux seules, à ce qu'il disait, réalisèrent sa pensée, l'une, celle d'une jeune fille, dans le tableau de la *Famille suisse après l'incendie de sa maison*. Nous ignorons quel sentiment exprime la tête que nous signalons, mais Edouard a raconté à son fils Henri qu'il l'avait peinte et recommencée vingt fois avant qu'elle lui ait paru satisfaisante. — Ce détail a son importance, il prouve la volonté de l'homme qui, sous une tranquillité apparente, possédait à un haut degré l'énergie calme et lente nécessaire à la création des œuvres durables ; il a son enseignement pour ceux qui se lancent trop légèrement dans la carrière des arts et s'étonnent souvent de ne pouvoir atteindre aussitôt le but rêvé par plus d'imagination que de raison.

L'autre tête est celle de la vieille paysanne dans le tableau de l'*Aumône*, au musée de Berne. — Une pauvre femme, jeune et belle, portant un enfant, vient d'arriver sur la galerie d'un chalet, un petit garçon et une fillette l'accompagnent, mais effrayés par les aboiements d'une chienne auprès de ses petits, ils n'osent approcher pour recevoir le morceau de pain que leur tend la main charitable d'une paysanne dont le corps passe par l'ouverture supérieure d'une porte. — Le geste est tendre, la tête est colère : C'est qu'elle impose silence au chien menaçant, les yeux fixent impérieusement l'animal, les paupières et les sourcils se relèvent, quel mot énergique a dû sortir de ces lèvres encore entr'ouvertes ! Mais quand le farouche gardien se sera tu et aura regagné le dessous du banc qui lui sert de niche, la bonne face impérieuse, se tournant vers les petits visiteurs, s'éclairera d'un sourire sous sa coiffe à dentelles noires. Tout cela se devine, touché avec finesse, dans l'ombre reflétée par la galerie où pénètre un éclat de soleil.

Peu de temps avant sa mort, l'artiste parlait encore du bonheur que lui avait causé cette tête, un des rares morceaux qui lui aient donné la conviction qu'il était un maître.

(A suivre.) A. BACHELIN.

UNE LETTRE DE L'AVOCAT-GÉNÉRAL GAUDOT

A LA COUR DE BERLIN

(1752)

CONTRIBUTION A L'HISTOIRE DE NEUCHATEL

L'aigle disait au ver sur un arbre attrapé :
« Pour t'élever si haut qu'as-tu fait? — J'ai rampé. »

L'histoire de Neuchâtel, pas plus que celle des pays voisins, n'est arrivée à l'état statique ou de repos ; son état dynamique ou de mouvement est attesté, au contraire, ou par la découverte de faits nouveaux, ou, comme c'est ici le cas, par celle de nouvelles informations relatives à des faits connus et propres, par conséquent, à les faire mieux connaître encore.

Claude Gaudot, avocat général, puis procureur général, et finalement lieutenant du gouverneur de l'Etat de Neuchâtel, a fait l'objet de relations nombreuses, et la révolution de 1768, qui a occasionné sa fin tragique, prend plusieurs pages dans l'Histoire de la Confédération suisse de Monnard. En 1876, l'épisode de Gaudot donnait naissance à une nouvelle monographie, plus détaillée et puisée aux sources, sous la plume consciencieuse d'un jeune homme ravi dans sa fleur, c'est-à-dire dans sa vingt-deuxième année, à la science, à notre société et au pays, Georges de Pury.

Dans son travail qu'a publié le *Musée neuchâtelois*, le jeune historien parlait « d'une lettre de Gaudot dont son ancien professeur, M. Daguet, « disait-il, lui avait parlé comme d'un chef-d'œuvre de flatterie et dont « il lui avait fait le résumé (1). »

(1) Un assassinat politique à Neuchâtel, l'avocat général Gaudot. *Musée neuchâtelois* de 1875 et 1876.

Cette lettre, je l'avais vue à Neuchâtel peu de temps après mon arrivée en 1866, et j'en avais copié les passages les plus saillants. Mais je ne les retrouvai pas lorsque Georges de Pury entreprit son étude sur Gaudot. Ces derniers temps seulement, en mettant en ordre certains papiers, la missive me tomba sous la main. A cette seconde lecture, comme à la première, les lignes de l'avocat général me semblèrent propres à intéresser les amis de l'histoire, en mettant dans tout leur jour les mobiles du fameux personnage et les tristes moyens qu'il a mis en œuvre à la cour de Berlin pour se frayer la voie aux honneurs.

Certes, la mort de Gaudot n'est pas une belle page de l'histoire du pays de Neuchâtel, et la barbarie avec laquelle s'accomplit cet acte de vengeance populaire et à laquelle est mêlée le nom sinistre de Marat, a été flétrie avec l'indignation d'un cœur honnête dans la notice de Georges de Pury. Mais si quelque chose est capable d'atténuer l'impression douloureuse et lugubre produite par le crime du 25 avril 1768, c'est bien la bassesse insidieuse de la victime qui se révèle comme un intrigant vulgaire et cependant consommé, dans la lettre qu'il écrivait à un familier du roi, à Potsdam, à la date du 28 décembre 1752.

Né à Neuchâtel le 9 décembre 1713, Gaudot n'était donc pas, en 1752, un débutant dans la carrière, comme je l'avais cru d'abord au premier aspect de son factum. Il avait déjà exercé pendant quelque temps les fonctions d'avocat général en 1758, mais il était rentré ensuite dans la vie privée et dans l'ordre des avocats particuliers. Il avait même fait dans l'intervalle, au parti national ou populaire, des avances qui le firent taxer de transfuge plus tard, lorsque, rentré en grâce à Berlin et parvenu aux honneurs qu'il convoitait, il eut chanté la palinodie et donné l'exemple d'une conversion complète aux intérêts du roi, qu'il se donne les airs d'être seul ou à peu près seul à défendre à Neuchâtel dans l'épître que nous allons analyser.

Le procès de Rosières, auquel il est fait allusion dans ces lignes de Gaudot, a trait à la contestation qui s'était élevée entre le roi et Jean de Bonstetten de Berne, pour la propriété de cette seigneurie. Les Trois Etats l'ayant adjugée à Bonstetten (27 mars 1752), bien que le monarque en eût disposé en faveur du général bernois de Lentulus, major général de ses armées et le futur gouverneur de Neuchâtel (¹), Frédéric II vit de la partialité dans ce jugement. Gaudot en prit occasion de rompre

(1) Voir sur ce procès la *Notice historique sur la seigneurie de Travers*, de Jules Sandoz de Travers, publié par la Société d'histoire neuchâteloise. Société typographique, 1881, page 88.

avec ses concitoyens. Il s'oublia même au point de lancer publiquement au visage des notables l'expression d'*impudents*, la même, par parenthèse, dont se servait, l'autre jour, à l'endroit de ses adversaires un homme d'Etat prussien plus célèbre que notre procureur général.

Dans une première page peu intéressante de sa lettre, et que nous n'avons pas copiée textuellement, Gaudot demandait de pouvoir traiter avec la cour de France pour la sortie de 4,000 sacs de grains, provenant de la Bourgogne et destinés à suppléer au manque de blé. Il promettait à son correspondant pour cette opération et sur les 5 ou 6000 francs que devait lui rapporter cette opération, 100 louis d'or que ce personnage pourrait toucher à Potsdam. Il se plaignait que la ferme des sels eût été donnée à un M. Chaillet, élu conseiller d'Etat, « quoiqu'il n'eût ja« mais bougé d'un comptoir de marchand; car son métier est celui de « fabricant d'indiennes. Par parenthèse, ajoutait Gaudot, voilà ce qui fait « mépriser les emplois par le peuple, c'est l'incapacité de ceux à qui la « cour les donne. Cette ferme, continuait l'auteur de la missive (que « nous donnons maintenant *in extenso*), finira en 1755, c'est-à-dire comme « toutes les autres, au bout de six ans. Vous êtes sur les lieux, pour« rai-je l'obtenir par votre canal? Je vous offre, dans ce cas, de vous « intéresser annuellement pour une part au profit ou par une somme « une fois payée, comme vous l'aimerez mieux. Il faut y penser tout « de bon, car je crois que Chaillet songe à se faire confirmer. Le roi « devrait donner le profit à un sujet en état de le bien servir, plutôt « qu'à un homme qui ne sait que peindre les toiles.

« N'allez pas croire, Monsieur, que tout ce que je vous propose est « l'effet d'une avidité qui cherche à profiter de tout. Vous ne me ren« driez pas justice, si vous portiez ce jugement de moi. Ce que je de« mande sont des faveurs qu'il importe peu à la cour à qui accorder. « Mais il me semble qu'elle doit préférer ceux qui la servent sans que « personne puisse s'en plaindre. J'envisage mon affaire, non comme « affaire de justice, mais de grâce, et c'est pour cela que j'ai cru devoir « vous marquer ma reconnaissance, si je réussis par votre canal.

« Je ne dirai rien de ma famille. Vous pourrez en prendre parfaite « connaissance en examinant les archives de Berlin sur ce point, aux « registres des statuts, de la date du 21 mai 1720. Pour ce qui est de « moi, mon père m'a laissé sans bien. Je ne vis, moi et deux sœurs que « j'ai, que de mon travail. Mais à raison de mon âge, je cherche à me « mettre à couvert du besoin pour le temps de la décrépitude, sans que

« ce désir m'ait cependant jamais fait détourner du devoir d'un honnête « homme.

« Là-dessus, Monsieur, vous jugerez aisément que je ne cherche « point une fortune brillante, mais que je cherche à travailler pendant « que je le puis pour le temps où je ne le pourrai plus et à me pro- « curer les moyens de finir tranquillement ma carrière. Quant à mon « caractère, informez-vous-en; vous serez pleinement instruit de ma « naissance, de ma fortune et de mes mœurs. Et j'ai lieu de me flatter « que vous ne trouverez rien qui vous détourne de me servir dans les « occasions qui se présenteront où, assurément, je ne vous oublierai « jamais. Après ce que je viens d'avoir l'honneur de vous dire, Mon- « sieur, vous serez pleinement convaincu de ce que vous marquez dans « votre lettre du 21 octobre dernier, que je crois être l'homme d'Etat « qui conviendrait le mieux à la cour pour prendre les conseils dont « elle a besoin, dans les affaires dont, depuis trente ans, j'ai parfaite- « ment connaissance. Au moins, depuis que le baron de Strunkède vint « ici, la cour n'a eu confiance qu'en des gens qui en ont abusé pour se « venger de leurs ennemis particuliers, pour tâcher de faire fortune en « établissant leurs familles. Je ne suis pas de ces gens. Je n'ai d'ennemis « que ceux que le procès contre Rosières m'a faits et qui cesseraient de « l'être, si je cessais de montrer mon zèle pour empêcher que l'autorité « du roi ne se perde totalement, comme elle y court à grands pas, si la « cour n'y met ordre. Je ne veux pas de fortune, je n'ai pas d'héritiers, « et, si j'avais un million, je serais embarrassé en faveur de qui en dis- « poser en mourant. De la famille je n'en ai point, puisque je ne suis pas « marié et ne le serai jamais, ayant 39 ans accomplis. Ainsi il est aisé « à la cour de compter que tel que je viens de me présenter, je puis « avec un peu de lumière lui être d'une plus grande utilité que ceux « que les soins domestiques distraisent des fonctions de leur emploi, et « c'est pour cela que la cour doit me donner ce que je lui demande par « mon placet du 13 novembre, parce que, me donnant de quoi vivre, je « n'aurai d'autre occupation au monde qu'à la servir et à donner « dans les circonstances à la cour dont je dépendrai les soins qu'elle a « besoin, ce que ce poste me met à même de faire plus qu'aucun « autre.

« J'attends ses ordres, prêt à les exécuter quand elle voudra. Depuis « ma dernière lettre, j'avais eu dessein, Monsieur, de vous écrire encore « sur son contenu à la suite de ce que j'ouïs dire l'autre jour chez « M. le Gouverneur. Mais la crainte d'être ennuyeux me fit taire. Ce-

« pendant, comme j'ai du papier de reste, je crois devoir marquer ce « que j'avais envie de vous dire.

« J'appris au Château qu'il y avait plusieurs prétendants à la châtelle- « nie du Landeron. On m'en nomma quelques-uns. Sans vous les répé- « ter, je puis vous dire que si la cour donne cette charge à l'un d'eux, « c'est la plus grande faute qu'elle puisse faire. Je n'en ai pas vu un qui « n'eût été enchanté de la perte du procès de la terre de Travers et qui « ne condamnât indubitablement le roi, si ce procès se recommence. Il « y a des gens qui disent hautement qu'il ne faut demander des emplois « que pour brider la cour et soutenir les franchises.

« Le premier est une insolence et le second serait bon si dans leur « idée les franchises n'étaient pas d'éteindre absolument l'autorité sou- « veraine au point que le prince ne fût plus qu'un fantôme. Voilà ce « qu'on entend ici par franchises et ce qui m'attire des ennemis, lorsque « je dis que ces discours sont ceux de la rébellion.

« Dès lors j'ai appris qu'il y aura des placets présentés par la voie du « cabinet. Un de mes amis, et le seul qui ait été raisonnable dans l'af- « faire de Rosières, a trouvé moyen d'en faire un au roy (soit dit par « parenthèse, c'est un mal et un très grand mal qu'il s'en donne tant « par ce canal, et je le dirais au roy si j'étais assez heureux pour lui « parler et j'en convaincrais S. M. Je ne craindrais même pas que vous « le lui disiez d'après moy). Quoi qu'il en soit, si le placet de mon ami « réussit, je me consolerai un peu qu'on se pressât de lui donner la place « vacante. Vous le reconnaîtrez à ceci qu'il est à présent dans la magis- « trature de la ville. Mais si quelque autre l'emporte, la cour aura cer- « tainement lieu de se repentir d'avoir demandé l'avis de ces gens pour « disposer de ce poste, et quand même mon ami aurait réussi, il vau- « drait encore mieux de renvoyer à l'en pourvoir de quelques mois jus- « qu'à ce que je puisse m'assurer de ses intentions. En mon particulier, « je vous prie encore de vouloir travailler à ce qu'il ne s'expédie point « de brevet de conseiller d'Etat de plus vieille date que celui que je de- « mande, qui qui ait cette place, cette châtellenie, qui je suppose pour- « rait bien être accompagnée d'une place au Conseil. J'ose me flatter que « la cour ne fera marcher personne devant moy et qu'on ne me fera pas « la honte de me préférer des gens qui n'ont jamais rendu de services à « moy qui puis me flatter, non-seulement d'avoir rendu, mais d'être en « état d'en rendre de plus essentiels.

« Si la cour suspendait et pour quelque temps, j'aurais celui de « m'assurer sa voix en cas de procès quoique, à dire vray, il se pour-

« rait encore qu'il servît bien, s'il l'obtient d'abord. Comme je compte « que les placets qui seront allés par la voie du Cabinet auront d'abord « été présentés, je suppose que l'emploi sera conféré à l'arrivée de cette « lettre. Si cela n'est pas, priez le Ministère, M. Eichel, le Roy même « s'il le faut, que cette charge ne soit point donnée encore, quand on « aurait résolu de le donner à tel ou tel qu'il conviendrait.

« Bien entendu pourtant, Monsieur, que mon brevet soit comme je « l'ay demandé et c'est de quoi j'espère être éclairé dans la huitaine, « que je compte recevoir de vos lettres. Encore une fois, si la Châtel-« lenie vacante n'est pas donnée, mettez tout en usage pour empêcher « qu'elle ne le soit, et je ne peux vous dire combien cela est intéres-« sant pour la cour, pour son autorité, mais surtout afin qu'il paraisse « qu'elle se ressent de l'affront que les Etats viennent de lui faire. De « quoi voicy une belle occasion de témoigner son ressentiment comme « je vous le marque déjà ci-dessus. Mais je vous prie de ne m'exposer « en tout ceci que le moins qu'il se pourra.

« J'ai l'honneur d'être avec la plus respectueuse considération votre « très humble et très obéissant serviteur. »

A la lecture de cette pièce curieuse, les questions et les réflexions se pressent en foule dans l'esprit. A quel personnage de la cour, à quel familier de Frédéric-le-Grand, Gaudot prenait-il la liberté grande d'écrire sur ce ton, singulier mélange d'audace et de déférence? Déférence de mauvais aloi, sans doute, comme celle qu'on montre pour celui qu'on sait accessible à l'argument irrésistible que fait valoir le futur conseiller d'Etat dans son artificieuse missive. Certes, les officiers civils et militaires besoigneux ne faisaient pas défaut dans l'entourage d'un monarque qui alliait la lésinerie à l'héroïsme et au génie. On serait cependant curieux d'en savoir le nom et la fonction à la cour de Berlin. Il en est de même de ce M. Eichel, auquel le correspondant de Gaudot devait s'adresser pour ajourner la nomination d'un conseiller d'Etat.

Ce que dit Gaudot de sa propre personne, de ses proches, de son désintéressement, ferait rire si on n'était retenu par la pensée qu'un homme de cette trempe ait pu obtenir du crédit à la cour d'un des souverains les plus éclairés, les plus intelligents de l'Europe. Mais Frédéric II, nous le savons aussi par sa propre correspondance et certains actes de sa vie, n'avait pas toujours l'âme à la hauteur de l'intelligence. Il n'était délicat, ni dans ses préférences, ni dans les moyens qu'il mettait en œuvre pour réussir. La nomination de Gaudot aux plus

hautes fonctions de l'Etat de Neuchâtel après celle de gouverneur en est un, mais non le seul exemple. Il faut croire que l'auteur du premier volume des *Biographies neuchâteloises,* M. l'abbé Jeanneret, n'aurait pas parlé du procureur général comme il l'a fait dans la notice trop élogieuse qu'il lui a consacrée, s'il avait lu l'épître du 28 décembre.

Gaudot cite un placet précédent du 13 novembre et mentionne une lettre de son correspondant du 21 octobre. Ces pièces malheureusement manquent au dossier de l'avocat général. Elles nous apprendraient peut-être le nom du mystérieux correspondant et protecteur. Ces documents doivent se trouver aux archives de Berlin avec bien d'autres plus précieux encore pour l'histoire neuchâteloise.

Ce que nous savons de Gaudot nous suffit amplement, en revanche, pour apprécier, non-seulement son caractère, mais aussi ce qu'on a appelé son éloquence. Si l'on en juge par ces lignes entortillées, prolixes, les redites et les incorrections, l'éloquence, s'il y en avait, devait être dans le geste et la voix, le regard et la physionomie, plutôt que dans le langage qui n'a rien de l'orateur, et surtout de l'orateur défini par Caton : *vir bonus dicendi peritus*, l'homme de bien puissant par la parole.

L'éloge que fait maître Gaudot du baron de Strunkède, comme du seul homme qui eût défendu dans le pays les intérêts de S. M. avant lui, est un des traits les plus caractéristiques de l'impudence du solliciteur. Car il est avéré par le témoignage des contemporains que le baron de Strunkède, conseiller d'Etat privé de Frédéric-le-Grand et envoyé plénipotentiaire de ce monarque à Neuchâtel, de 1721 à 1725, ne s'y était fait remarquer que par des pratiques indignes du représentant d'une grande puissance, comme celle d'enivrer ceux qu'il voulait faire parler et de profiter ensuite des paroles vraies ou exagérées dites dans le vin à la table de ce généreux amphytrion. Pareilles manœuvres n'étaient pas rares sans doute au siècle de Louis XV, de Catherine II et même au temps de Napoléon et de Talleyrand.

Que penser maintenant de ces publicistes qui rapprochent les troubles de Neuchâtel en 1768 de ceux de Genève en 1763, affectant d'y voir le corollaire des principes révolutionnaires de J.-J. Rousseau dans son *Contrat social* et ses *Lettres de la Montagne?* Telle est cependant l'idée émise par le petit-fils du grand Haller, Charles-Louis de Haller, auteur de la *Restauration de la science politique*, la théorie la plus savante qui ait été tentée de la monarchie de droit divin et féodal.

« Dans le comté de Neuchâtel, dit Haller, cet heureux et libre pays,

« on voulait interdire au prince, qui n'était autre que le Grand Frédéric, « d'affermer ses domaines propres. Les Etats, au nom du peuple sou- « verain, prétendaient pouvoir le lui contester. Mais ils furent renvoyés « à mieux agir comme il convient. » (Prèmier volume, page 224.)

Ce jugement ne doit pas être celui de l'histoire impartiale. Que quelques Neuchâtelois, même au sein de la magistrature, entre autres l'auteur de la lettre *au cousin David*, aient été quelque peu imbus des idées de Rousseau, c'est possible. Mais on ne parviendra pas à faire croire à la génération actuelle que les Pury, les Osterwald, les Chaillet, et la grande majorité des bourgeois de la ville du Seyon aient cherché autre chose dans leur lutte contre le roi de Prusse, que le maintien des franchises séculaires et des droits acquis. Une séparation de la Prusse et la révolte contre leur souverain n'entraient pas dans la pensée des magistrats neuchâtelois.

Il serait encore plus difficile, après ce que nous savons, de faire passer Gaudot pour un défenseur loyal et désintéressé des droits de la couronne, pour un martyr de ce gouvernement monarchique dont il n'a été, après tout, que le courtisan et le plat valet.

Charles-Louis de Haller renvoie, pour les preuves de son appréciation, aux *Göttingische Anzeigen* de 1768, en deux volumes. Nous avons trouvé, en effet, dans cette publication le compte-rendu de trois ouvrages relatifs aux troubles de cette année orageuse, mais aucune trace de l'influence prépondérante de Rousseau et des idées révolutionnaires de ce temps.

Frédéric-le-Grand lui-même a pris soin de dissiper tout doute à cet égard dans sa mémorable lettre à Voltaire, du 26 septembre 1771 et qui est vraiment digne d'un souverain éclairé, d'un homme d'Etat consommé. Car, après avoir avoué à son correspondant qu'à Neuchâtel, il n'avait pas plus d'autorité que le roi de Suède sur les Etats ou Ordres de son royaume, ou le pauvre roi polonais Stanislas au sein de l'anarchie sarmatique, Frédéric ajoute : « Je n'ai pas voulu employer les « moyens dont la cour de France s'est servie pour réduire les Parlements « à l'obéissance. LES CONVENTIONS SUR LESQUELLES LE PEUPLE DE CE « PAYS FONDE SES LIBERTÉS ME SONT SACRÉES ET JE CONTIENS MON POU- « VOIR DANS LES BORNES QUE CE PEUPLE Y A MISES LUI-MÊME, LORSQU'IL « S'EST SOUMIS A MA MAISON. »

On ne peut pas reconnaître d'une façon plus explicite, plus irréfragable le fait que, dans sa résistance aux tentatives du monarque pour changer le système de la perception de ses revenus, la magistrature et

la bourgeoisie de Neuchâtel, bien loin d'obéir à des théories nouvelles, genevoises ou autres, et aux tendances révolutionnaires que leur prête gratuitement Haller, n'avaient fait qu'user de leurs droits, sans sortir des limites que le contrat bilatéral et librement consenti de 1707 avait assignées au peuple et à son prince. La résistance avait été audacieuse, il est vrai; elle avait même été poussée aussi loin qu'elle pouvait l'être sans tomber dans la révolte ouverte, puisque la bourgeoisie était allée jusqu'à déclarer exclu de son sein quiconque prendrait une ferme ou servirait de caution. Mais on peut comprendre aussi l'irritation des Neuchâtelois, quand on voit, ainsi que le fait judicieusement observer l'un de nos principaux historiens suisses, J.-J. Hottinger, le mécontentement que le même système appliqué à ses Etats prussiens par Frédéric, avait excité au sein d'un peuple formé cependant de longue main à l'obéissance et à une humilité passive envers ses princes (1). Mirabeau, dans son grand ouvrage sur la monarchie prussienne, n'a pas caché non plus la triste impression que le système de Frédéric avait causée à ses sujets, et a fait ressortir avec force le fléau des traitants étrangers, conséquence de ce système.

La meilleure explication qui ait été donnée de la conduite des Neuchâtelois en 1767 et 68, se trouve encore, à notre avis, dans les paroles suivantes du noble et éminent historien suisse Monnard, par lesquelles nous terminerons ce chapitre d'histoire locale : « Les habitants des « Etats neuchâtelois, alliés aux Suisses par l'analogie de leurs penchants « et de leur sol montagneux, laissaient voir un foyer de liberté dans le « fond de leurs âmes. Plus républicains de cœur que de constitution, « ils maintenaient avec jalousie leurs privilèges et franchises, précieux « fragments de cette liberté et de ces traités fondamentaux, palladium « de leurs droits. De là l'unanime susceptibilité à la première menace « d'y porter atteinte » (2).

Alexandre Daguet.

(1) Hottinger, *Neuenburg in seinen geschichtlichen Rechtsverhæltnissen zur Schweiz und Preussen,* Archiv für schweiz. Geschichte, XI, 43.

(2) Monnard, *Histoire de la Confédération suisse,* XV, 228.

MOTIERS-TRAVERS

NOTICE HISTORIQUE

(Suite. — Voir la livraison de Décembre 1881, p 277.)

III

Il est temps, Messieurs, que nous sortions de l'enceinte du prieuré Saint-Pierre et que nous nous dirigions du côté de la colline sur laquelle, comme nous l'avons dit plus haut, les plus puissants des « laici » de la charte d'Henri IV construisaient un château fort dès le commencement du XIIIme siècle.

Boyve, dans ses annales, raconte qu'Ulrich d'Aarberg fit élever le châtelard de Môtiers en 1218. Nous nous emparons de cette assertion avec d'autant plus d'empressement que l'auteur des annales, d'ordinaire si riche en faits de toute nature concernant les diverses parties du pays, garde le silence le plus complet sur les origines du temple paroissial et du prieuré de Môtiers. Cette année-là, le Val-de-Travers, qui appartenait déjà avant l'an 1153 à la baronnie de Grandson, en fut détaché et devint une baronnie particulière. Mais dix-huit ans après, il était réuni au comté de Neuchâtel. L'opinion d'après laqnelle le Val-de-Travers, alors propriété de la maison de Vienne, aurait été cédé à Ulrich d'Aarberg en échange de terres que celui-ci aurait possédées sur la Saône, n'est fondée, paraît-il, sur aucun document. (Chambrier, page 33. Note.)

Quoi qu'il en soit, en 1236, lors du partage que le comte Ulrich et son neveu Berthold firent de leur patrimoine, la baronnie du Vaux-Travers échut à Berthold, comte de Neuchâtel.

A l'époque où nous devons maintenant nous transporter, nous sommes en pleine féodalité. Au Val-de-Travers, plus favorisé encore, en apparence du moins, que le Val-de-Ruz où on ne comptait pas moins de onze conditions différentes de personnes, la société d'alors était divisée en quatre

classes principales, — disons mieux, en quatre castes, — dont la dernière, de beaucoup la plus nombreuse, n'avait rien de commun avec les trois autres. Tout au bas de l'échelle sociale étaient les main-mortables, les corvéables à merci. Soumis à la servitude personnelle et réelle, ils ne pouvaient disposer de leurs biens, quelque chétifs qu'ils fussent, si ce n'est toutefois d'une somme insignifiante et variant de 5 à 60 sols, selon la coutume locale. Il faut le dire cependant, s'il a jamais été pratiqué dans notre pays, l'usage barbare qui consistait à couper au défunt la main droite pour la présenter ensuite à son seigneur, fut du moins aboli de très-bonne heure. Mais, qui le croirait aujourd'hui, dans notre siècle où la loi des peuples civilisés confère à tous sans exception les droits sacrés de la liberté et de l'égalité politique? à l'époque de leur affranchissement, en 1627, sous Henri II, les main-mortables formaient encore le tiers de la population du Val-de-Travers. Tous furent affranchis sous le nom de francs sujets, à la condition de payer une somme égale à la sixième partie de leur bien, et un cens personnel de cinq sols faibles. Ils devaient, en outre, au prince une poule par feu et par ménage.

Puis venaient, dans leur ordre de grandeur, les francs-commands (1), les francs-sergents (2) et les tenans-fiefs. A ces trois catégories appartenaient les hommes libres, ou du moins ceux qui pouvaient se considérer comme tels, une fois qu'ils s'étaient acquittés des prestations auxquelles ils étaient astreints de par le souverain. Il serait certes fastidieux d'indiquer les redevances diverses, en nature et en argent, que les bizarres coutumes du temps — pour ne pas dire plus — imposaient aux personnages connus sous les noms pittoresques de francs-commands et de francs-sergents. Il faut pourtant dire un mot des tenans-fiefs.

Il existait autrefois dans le Val-de-Travers un grand nombre de fiefs et d'arrière-fiefs, qui peu à peu furent réunis à la directe. Sans parler de la justice, qui constituait un fief (Ch., page 37), à Môtiers, les deux plus importants étaient le grand Jacques du Vaux-Travers (3) et le clos du Terraul avec sa maison forte. Il paraît que la possession du premier de ces fiefs était considérée comme une faveur toute particulière. J. J. de Watteville, avoyer de Berne, se le faisait donner au commencement du XVIme siècle, lors de l'occupation de Neuchâtel par les cantons, et plus

(1) Etrangers qui étaient venus se « recommander » à la protection du seigneur. (Chambrier, p. 67.)

(2) Les gardiens du châtelard.

(3) Chambrier, p. 245, 278, 410.

tard, dans les différentes époques de notre histoire, il fut accordé aux familles les plus haut placées dans le gouvernement de l'Etat. Pour ne citer qu'un nom, le fameux chancelier Hory, le favori de Henri II, après l'avoir reçu de la munificence du prince qu'il avait servi, s'en vit dépouillé en 1630, aux jours de sa disgrâce. Nous nous souvenons encore de l'étonnement qu'éprouva un étranger qui s'était adressé à nous pour lui servir de guide à la maison et au bois Rousseau, en entendant prononcer le nom de Grand Jacques du Vaux-Travers ! Il croyait y voir un hommage rendu par le Val-de-Travers à la mémoire du penseur austère dont il était venu chercher les traces sur les bords de l'Areuse. Force nous fut de lui dire que le fief en question avait conservé le nom de son premier possesseur, Jacques de Vaux-Travers, appelé communément le Grand Jacques de Plançonnes, et qui vivait dans la seconde moitié du XVme siècle, personnage peu intéressant d'ailleurs. Il laissa quatre enfants illégitimes, et, sous tous les autres rapports, il fit peu honneur à l'ancienne noblesse de notre pays. Quant au clos du Terraul, il donna lieu à maintes transactions qui ont droit à une courte mention. En 1301, Amédée du Vaux-Travers, chevalier, qui tenait en fief du prieuré de Môtiers une maison située au Terraul, prit fantaisie de l'entourer de murailles, sans en avoir obtenu la permission préalable de Rodolphe, comte de Neuchâtel. Le prieur, se souvenant des beaux jours d'autrefois, avait cru qu'il était encore de sa compétence d'autoriser une pareille construction. Mais Rodolphe intervint avec énergie. Il n'eut pas de peine à faire prévaloir sa volonté « que personne ne possédât une forteresse dans le vallon, s'il ne la tenait en fief de lui », et le prieur dut consentir à ce que le fief du Terraul avec le clos y adjacent dépendît à l'avenir du comte de Neuchâtel. Au sujet des empiétements des comtes de Neuchâtel sur les droits seigneuriaux du prieuré, nous avons déjà indiqué plus haut l'acte relatif à toute cette affaire. Pour ne plus y revenir, nous ajouterons que c'est au lieu appelé encore aujourd'hui « la Placeta », petite place, qu'Amédée du Vaux-Travers fit construire sa maison forte. L'emplacement était des mieux choisis. Situé à l'extrémité méridionale du clos du Terraul, sur l'unique route qui mît alors en relation les villages du vallon, et à mi-distance entre Môtiers et le Pré-Monsieur, la Placeta offrait à son propriétaire l'avantage d'être maître chez lui, sans l'isoler cependant du reste des humains. Il était à la fois dans le village et hors du village. Les fossés qui protégeaient les murailles extérieures sont encore assez nettement tracés pour qu'on

puisse, à la première inspection du terrain, se faire une idée exacte des dimensions de l'ancienne « maison forte » du Terraul (1).

D'autres petits feudataires s'étaient établis dans le vallon plusieurs siècles auparavant. Berthold, en rendant hommage à Jean, comte de Bourgogne (1237), déclare qu'il a reçu de lui en fief tout ce qu'il tenait au Val-de-Travers, sauf le péage, la chasse et les « hommes royés ». Les privilèges qui leur furent octroyés par le suzerain ne nous sont guère connus. Il est pour le moins difficile d'assigner à ces petits seigneurs les avantages spéciaux qui leur échurent en partage, dans ces temps reculés où les pouvoirs de gouverner et de rendre la justice appartenaient non pas exclusivement à ce que nous nommons l'Etat, mais encore à des particuliers. A l'aide même des chartes qui sont parvenues jusqu'à nous, ne serait-ce pas s'imposer une tâche bien ardue et bien stérile que d'essayer de délimiter les droits seigneuriaux et la partie de la juridiction que la maison de Joux, par exemple, possédait en franc alleu au Val-de-Travers? M. Huguenin l'a tenté, et il affirme qu'outre la rente annuelle de 30 florins d'or payés par les taillables du Val-de-Travers pour le fief de la justice auquel elle avait droit, Jeanne de Joux percevait encore le produit de toutes les amendes. Dans l'hommage qu'elle rendit le 29 novembre 1396 à Conrad, comte de Neuchâtel, elle se réserve « les droits seigneuriaux à elle appartenant », plus, le plaid et siège général du dit Vaux-Travers, un tiers de la justice, la pêche de l'Areuse, des dîmes et redevances à Boveresse et à Môtiers. Tous ces hommes royés, y compris les Vaux-Travers qui, eux aussi, possédèrent en fief une partie des droits de justice jusqu'en 1526 (2), et les sires de Joux, relevaient du comté de Bourgogne, aux Etats duquel les barons du Châtelard avaient le droit de siéger. Mais les bouleversements dont l'ancienne Cis-jurane fut si souvent le théâtre devaient nécessairement entraîner après eux l'annulation des anciens droits et en faire surgir de nouveaux. Comment donc nous retrouver dans ce chaos? Permettez-nous, Messieurs, de passer outre.

Si l'on voulait remonter au-delà des XIVme et XIIIme siècle, une autre question certainement plus intéressante, mais, hélas ! fort obscure pour

(1) Une autre maison de Môtiers est quelquefois désignée sous le nom de maison du Terraul (la seconde à gauche, en montant, de la place des Halles, la principale rue du village). A côté de cette maison se trouve un petit bâtiment que M. le major du Terraux fit construire à la fin du siècle dernier et où il passait la saison d'été. Sur une des briques d'un poële existant encore, se lit l'inscription: Charles Louis Du Terraux. 1791. Inutile de dire que cet immeuble ne saurait être confondu avec la maison forte.

(2) Les cantons acquirent ce droit de justice de la famille des Vaux-Travers.

votre rapporteur — et peut-être pour d'autres que pour lui, — serait celle de l'origine des premiers barons du Vaux-Travers. Etaient-ils apparentés aux comtes de Bourgogne, aux sires de Joux, à ceux de Neuchâtel, de Grandson ou à d'autres puissants seigneurs de l'époque? Est-ce en Franche-Comté ou de l'autre côté de l'Aar que nous devrions nous transporter pour en retrouver la souche? Nous ne nous aventurerons pas, et pour cause, dans ce nouveau dédale. Restons-en au XIIIme siècle et rappelons très brièvement les faits qui nous sont fournis par les historiens de notre pays et du Val-de-Travers en particulier.

Dès le XIIIme siècle, suivant un antique usage féodal, les habitants de la contrée avaient le droit, ainsi que le rapporte M. Allamand, de se retirer dans le Châtelard de Môtiers avec leurs biens en temps de guerre. Il est vrai qu'ils devaient racheter ce droit en fournissant le bois de construction nécessaire et en faisant la garde. Cette servitude personnelle fut convertie plus tard en une redevance en nature d'une émine de froment qu'on appela pour cela l'émine de la porte. On aurait quelque peine à comprendre comment un édifice aussi restreint pouvait servir d'abri à tous les vassaux et à leurs biens, si l'on oubliait que la population de la vallée était, dans ce temps-là, fort peu nombreuse, et que les dépendances du château étaient alors beaucoup plus vastes qu'elles ne le sont aujourd'hui. Elles comprenaient même une chapelle et une salle de bains. La crête de la colline était gardée du côté de l'ouest par des ouvrages avancés, destinés à protéger les biens mobiliers des vassaux et à défendre le castel lui-même. Les quelques restes de murailles que l'on a dû renverser pour défricher les terrains qui avoisinent le bois Rousseau permettent de l'affirmer.

Ainsi placé sur la colline qui domine Môtiers (111 mètres au-dessus du pont de l'Areuse), le Châtelard continuait la série des manoirs féodaux de cette partie du pays. Le château de Roussillon, posté au-dessus de Buttes, sur le crêt dit chez Benet, le château des Oeillons et celui de Rochefort, tous trois rasés après l'exécution du fourbe Vautier de Rochefort en 1412, et, à l'entrée de la gorge de la Cluse, l'inaccessible château fort des seigneurs de Joux, étaient dans le XIIIme siècle, avec le Châtelard de Môtiers, les forteresses des tyrans féodaux de la contrée. Dans une notice (1) qu'il a faite du château de Roussillon, fondé selon lui en 871, M. Huguenin, l'auteur des *Châteaux neuchâtelois*, raconte « que « les seigneurs de cette époque, véritables brigands de grands chemins, « avaient établi entre leurs châtelards une ligne télégraphique qui ser-

(1) Actes, titres et documents concernant la cure de Buttes.

« vait à leur indiquer les proies qu'il s'agissait de guetter. Le château « de Roussillon avait correspondance avec le château de Frêne, près de « Sainte-Croix, celui-ci avec le château de la Molière, près d'Estavayer, « qui communiquait au travers du lac avec le châtelard de Bevaix, au- « près duquel on débarquait alors. Le château de Rochefort voyait les « signaux du châtelard, et au besoin les transmettait sans doute par « quelque intermédiaire au château de Roussillon. » M. Huguenin ne parle pas du châtelard de Môtiers. Rien d'ailleurs ne fait supposer qu'il soit, même à une époque reculée, entré dans l'association.

Toujours d'après l'auteur que nous venons de citer, le comte Louis érigea la justice du Vaux-Travers en cour criminelle sous la présidence d'un châtelain. Le château devint le siège de ce tribunal. C'est là que, dès le commencement du XVme siècle, les criminels de la châtellenie étaient jugés et c'est dans ses prisons qu'ils étaient incarcérés.

La juridiction civile du Val-de-Travers était alors très étendue. Mais de nombreux colons, qui avaient dans l'intervalle défriché les joux et cultivé le fond des vallées, avaient notablement augmenté la population. Les Verrières furent détachées par le comte Louis de la juridiction de Môtiers déjà en 1373, et Travers en 1413.

Dans l'acte d'inféodation accordé au seigneur de Travers, le comte Conrad de Fribourg s'était réservé le droit de glaive. La cour criminelle du Val-de-Travers, siégeant au château de Môtiers, pouvait seule dans le vallon infliger la peine capitale aux malfaiteurs. La justice de Travers instruisait sans doute la procédure, elle avait même le pouvoir de prononcer la peine de mort, mais là s'arrêtait sa compétence. S'agissait-il de l'exécution des condamnés, la cour de Môtiers pouvait seule les livrer au bourreau. M. Huguenin a décrit tout au long la lugubre cérémonie qui s'accomplissait alors aux portes et dans l'enceinte du vieux château : « Quand la justice de Travers avait prononcé la peine capitale, le condamné à mort, la corde au col et sa procédure à la main, était amené par les livrées au châtelard de Môtiers, pour demander l'exécution de la sentence. La justice de Travers suivait le condamné. De son côté, la justice de Môtiers, convoquée en session extraordinaire, attendait l'arrivée du cortège de Travers. Le condamné à mort, arrivé devant le châtelard, trouvait la porte fermée. Il frappait lui-même du marteau pour demander l'entrée, ce n'est qu'à la troisième interpellation qu'elle s'ouvrait; enfin le condamné était introduit et livré au nom des seigneurs de Travers à la justice de la châtellenie. Là, on relisait la procédure pour la forme, la sentence était confirmée et l'exécution se faisait à une lieue de dis-

tance du château de Môtiers. » Cette coutume barbare qui, sous prétexte de faire hommage au souverain d'un pauvre condamné, prolongeait de la sorte ses souffrances, disparut avec le XVIIIme siècle. Le château de Môtiers fut pour la dernière fois le théâtre d'une scène de ce genre le 25 janvier 1799.

En 1827, la seigneurie de Travers fut réunie à la directe, et sa juridiction criminelle passa à celle du Val-de-Travers.

(*A suivre.*) L. Perrin, past.

MISCELLANÉES

[illegible] relatif au costume des ecclésiastiques.

(1718)

[illegible] siècle dernier, aimaient les vêtements aux couleurs voyantes, ce goût avait pénétré jusque dans les rangs du clergé, aussi la vénérable Classe dut-elle rappeler à ses membres que ces vêtements ne convenaient pas à la gravité de leur vocation; nous lisons, en effet, dans les procès-verbaux de la Classe, à la date du 4 mai 1718 : « La « Compagnie s'apercevant qu'il s'introduit bien des abus parmi les jeunes « ministres, en ce que dans la ville ils vont souvent à l'Eglise en canne « et en cravatte et que d'ailleurs ils portent des habits trop voyants, ce « qui est contraire à la gravité des personnes ecclésiastiques, a jugé « qu'il serait très à propos de faire un règlement là-dessus pour arrêter « cet abus, et elle a statué : 1° Qu'à l'avenir les ministres ne paraîtraient « ni à l'Église, ni en ville qu'en petit collet et en manteau, à moins que « ce ne soit en allant à la campagne ou en venant du dehors. 2° Que « ceux qui veulent avoir des surtouts pour le voyage éviteront les cou- « leurs voyantes, comme le blanc, le bleu, le pourpre, le violet et qu'ils « prendront des couleurs modestes. 3° Que par rapport à ceux qui ont « présentement des habits pourpres ou de couleurs voyantes, ils pour- « ront les porter hors de ville d'icy à la générale de May 1719, mais « après ce temps-là ils ne devront s'habiller même pour la campagne que « de couleurs obscures, sombres et modestes. 4° Pour ce qui est des « manteaux, les ministres n'en porteront point de rouges et même dans « les équipages de cheval, on observera la modestie convenable à des « Ecclésiastiques. »

Ch. Chatelain.

LE MAUVAIS TEMPS DANS LA MONTAGNE

Tableau d'Edouard Girardet.

ART ET ARTISTES NEUCHATELOIS

EDOUARD GIRARDET

1819—1880

(Suite. — Voir la livraison de Janvier 1882, p. 11.)

(AVEC PLANCHE)

L'expression des têtes émeut infailliblement le public, c'est une des choses qu'il étudie avec le plus d'attention et de plaisir, on peut facilement s'en convaincre dans les musées et les expositions. Les plus incapables de juger l'ensemble d'une toile, le dessin, le style, l'effet, la couleur ou l'exécution, peuvent être charmés par la vérité des têtes rieuses, tristes ou colères. Le peintre qui le savait n'a jamais négligé ce côté important de ses compositions.

Edouard Girardet appartient à l'école des penseurs, l'idée domine toujours chez lui le côté pittoresque, et cette particularité se remarque plus facilement à notre époque où nous voyons tant de talent dépensé à traduire les scènes les plus banales ou les plus indifférentes, souvent même sans préoccupation quelconque de sujet explicable. Si l'allure de certains personnages, la beauté de leurs formes et leur couleur pouvaient le captiver, il ne les reproduisit jamais, cependant, que dans des scènes dont ils étaient les acteurs indispensables. Le sujet intéressant lui semblait une condition essentielle de tout tableau; s'il aimait à répéter cette théorie, il l'affirmait par ses œuvres qui toutes se distinguent par une pensée nettement exprimée, très souvent originale, jamais indifférente; leur popularité est du reste prouvée par les gravures, les lithographies, les dessins sur bois qui les ont reproduites.

Dans les leçons qu'il donnait à ses fils, il revenait souvent sur ce thème, leur répétant que les plus belles qualités d'exécution ne pouvaient compenser l'absence d'intérêt du sujet, que le sens d'une composition devait se lire à première vue avec la plus grande netteté. Il

ajoutait qu'il préférait des scènes même banales, s'expliquant facilement, aux plus beaux sujets embrouillés ou trop savants.

Une fois à l'œuvre, le peintre s'absorbait dans la toile commencée, cherchant avec la ténacité dont nous avons parlé, ne se satisfaisant jamais, effaçant, refaisant et terminant enfin par des touches fermes, précises, sèches parfois, qui donnent à sa peinture l'aspect trompeur d'une chose facilement enlevée: « Il faut être avec son tableau, disait-il, comme une chatte avec ses petits », c'est-à-dire le choyer, le caresser et ne le quitter que lorsqu'il peut partir.

Cette façon de procéder, en lui faisant créer des œuvres irréprochables souvent comme conception et comme rendu, avait son côté faible. Nous avons vu qu'Edouard Girardet avait appris à peindre d'une manière un peu clandestine, en travaillant au Louvre, livré à sa fantaisie, ou d'après les conseils que lui donnait, de temps à autre, son frère Karl. Dessinateur par-dessus tout, il considéra un peu la couleur comme un complément et n'eut pas pour elle les ménagements qui assurent la conservation d'une peinture. Travaillant et retravaillant ses toiles avec obstination, sans se soucier beaucoup des procédés logiques, il les a chargées d'éléments nuisibles qui en ont altéré la fraîcheur primitive, plusieurs d'entre elles ont noirci outre mesure, ce qui en diminue beaucoup la valeur actuelle.

Ses jugements en art étaient toujours réfléchis; sa nature un peu froide et concentrée l'empêcha d'être excessif dans ses admirations. Léopold Robert l'attirait particulièrement, il citait l'agencement de ses compositions comme des modèles et semble avoir voulu l'imiter dans son tableau de la *Mort d'un enfant;* mais la vie qu'il se créa à Brienz, en pleine nature alpestre, loin des ateliers et des influences, le sauva d'une manière dans laquelle il eût été gêné et qui eût bridé sa verve. — Le peintre qui le séduisait par-dessus tout, c'était Decamps, il touchait à l'enthousiasme en en parlant.

Sans avoir eu d'élèves, on peut dire cependant qu'il a été le maître de ses fils. Sa correction portait avant tout sur le dessin; il était sobre de conseils, parce qu'il savait que ceux qui les reçoivent les exagèrent volontiers.

Il apportait dans le travail de la gravure la même conscience que dans sa peinture et n'hésitait pas à repousser lui-même son cuivre lorsqu'il n'était point satisfait, c'est ce qui arriva surtout pour la grande planche de *Molière à la table de Louis XIV,* qui fut l'objet d'un véritable chaudronnage.

Ses qualités de dessin se remarquaient déjà alors qu'il n'était encore qu'un élève; le peintre Monvoisin l'engageait à se faire naturaliser français afin de concourir au prix de Rome, lui assurant qu'il ne pouvait manquer de l'obtenir; le jeune homme refusa. Ce fait n'a rien que de normal, cependant il est bon de le signaler à une époque où d'autres font si bon marché de leur nationalité.

En 1853, après avoir quitté Brienz, il trouvait à Paris un nouveau succès dans un genre différent et la planche des *Girondins* l'avait immédiatement placé au premier rang des graveurs. Nous avons cité les œuvres remarquables qu'il signa de son nom. Le burin ne pouvait cependant lui faire oublier le pinceau qu'il reprit à certains moments. En 1860, par exemple, il exécuta à Versailles le tableau du *Zouave après Magenta*. Pour se distraire et se rapprocher de la nature dont l'air et la lumière lui manquaient, il peignait quelque site des environs, une lisière de forêt ou les avenues princières des bois de haute futaie. Plus tard, il prit le chemin de la Bretagne en compagnie de son fils Henri et paya son tribut à ce pays du pittoresque par un tableau où figurent une dizaine de personnages, le *Retour de la pêche*, scène d'intérieur. (Voir *Magasin pittoresque*, 1876.) Il a étudié les chats dans un tableau intitulé *Frère et sœur*, gravé par M. Henri Girardet.

Rompu par une pratique longue et continue à tous les genres possibles, habile à manier la terre et le pinceau, le crayon, la pointe de l'aqua-fortiste et le burin, tout ce qu'il touchait avait une franchise, une élégance qui prouve l'habileté et l'adresse, mais sans manière, sans chic, c'est-à-dire sans débauche de facilité, sans ostentation de ses qualités.

Dans l'hiver de 1874, fatigué, malade, pensant trouver dans un autre climat la guérison de ses douleurs rhumatismales, il partit pour l'Afrique en compagnie de deux artistes, MM. Renaud père et fils. Il fit là une campagne d'aquarelliste dont nous avons pu admirer quelques souvenirs à l'exposition de la *Société des amis des arts* de Neuchâtel, en 1880. Là figuraient une *rue du Caire*, vaste page cherchée, fouillée dans ses détails les plus délicats, — les *Petits maçons*, — une *Invention mystérieuse*, — un *Café à Biskra*, — une *Rue à Constantine*. Cette dernière fut exécutée depuis la chambre qu'il occupait et où il était forcé de demeurer à cause du froid. Chaque fois que la douleur qui s'était portée aux mains lui laissait un moment de répit, il en profitait pour reprendre le pinceau. Toutes ces pages sont traitées avec conscience et rien n'y est laissé au hasard, comme chez tant d'autres aquarellistes. Il faut ajouter à cette liste des études faites aux environs d'*Alger*, de

Biskra et d'*El-Kantara*, ainsi qu'une vue exécutée à la *Bibliothèque d'Alger*, qui sont la propriété de son fils Henri.

Ce travailleur infatigable, qui mettait toute sa vie, toute sa pensée dans son art, ne traduisait pas volontiers ses impressions par la parole, il fallait l'exciter, le contrarier même pour qu'il sortît du mutisme dans lequel il aimait à se reposer. Il ne disait alors que ce qu'il fallait, parlant judicieusement, sans chaleur ni froideur, n'admirant pas outre mesure, condamnant rarement, trouvant même, avec le tact du praticien qui sait la peine, des qualités peu appréciables pour d'autres, dans les ouvrages qu'on lui soumettait, devinant les intentions mal définies.

Sa propension à la mélancolie s'était surtout accusée avec le temps, la souffrance et le travail continu et peu varié de la gravure. Cet homme d'allure grave avait eu cependant son épanouissement, ses joies et ses triomphes. Pendant son long séjour à Brienz, le paisible village était devenu un centre artistique où se rencontraient ses frères Karl et Paul, Dietler et Moritz fils, G. Grisel, le sculpteur Christen, A. de Meuron, Knaus, B. Vautier et d'autres. Son atelier recevait de nombreux visiteurs curieux de voir le maître à l'œuvre et d'admirer ses toiles qui s'en allaient de là dans les expositions de France et de Suisse et ne revenaient jamais à leur auteur.

Il travaillait un jour à un petit tableau, le *Chasseur de grives:* un jeune montagnard est à l'affût dans la neige, appuyé au tronc d'un arbre, le fusil armé, prêt à être épaulé pour faire feu sur le gibier attendu... Ce ne sont pas les grives qui s'approchent, mais un ours qu'on aperçoit au loin, flairant sa proie. Le modèle, un garçon tout à son affaire et qui comprend son devoir, est à son poste. Subitement on annonce à l'artiste qu'une noble étrangère, princesse ou reine, vient le visiter avec sa suite; tandis qu'elle monte à son atelier, le peintre pose la palette et passe dans son appartement pour y revêtir un costume digne des hôtes annoncés. Mais un bruit étrange résonne dans l'escalier dont on descend les marches en toute hâte, c'est une fuite, une panique générale dont il s'explique vite la cause en rentrant. Le modèle, fidèle à sa consigne, est demeuré immobile et, tourné du côté de la porte, le fusil armé semble prêt à faire feu sur les arrivants... les dames ont battu en retraite devant ce garnisaire imprévu. Mais le peintre rejoint les fuyards, se fait connaître, s'explique... on rit et il ramène les visiteuses à l'atelier où le modèle est encore immobile.

De taille moyenne, sans obésité ni maigreur, apte à la marche et aux exercices du corps, capable de résister aux plus grandes fatigues de la

vie montagnarde, il eût certainement vécu de longs jours s'il n'avait renoncé à la peinture, mais le travail nouveau qu'il s'était imposé et l'énervement de Paris le brisèrent avant le temps.

Son fils Robert a rendu avec talent et vérité l'image de l'artiste au repos, vêtu de sa robe de chambre et la pipe à la main, comme un Flamand. Tout est bien proportionné et harmonieux dans cette face un peu large, sans caractéristique particulière.

Simple dans ses goûts et sa manière d'être, sans prétention et sans allure artistique, rien ne trahissait le fin observateur, le peintre profond et délicat des joies et des douleurs humaines, le chantre de notre vie nationale.

Brienz, à ce que raconte un de ses amis, lui avait décerné la bourgeoisie d'honneur, en souvenir d'un acte de courage et de présence d'esprit qui sauva ce village d'une inondation. Le capricieux torrent qui traverse cette localité allait sortir de son lit et dévaster la contrée, lorsque l'artiste, à la tête de quelques hommes dévoués, entreprit de le détourner par des travaux qui eurent un plein succès. Brienz, délivré du danger qui l'avait menacé, ne se montra pas ingrat.

Edouard Girardet a eu une influence considérable sur l'art et les artistes suisses, — il est bon de la noter ici, le temps peut avoir des ingratitudes; — il les a ramenés à l'admiration et à l'étude des beautés de notre pays trop souvent négligées par les peintres qui s'en vont parfois chercher bien au loin des inspirations que ne leur refuserait pas le sol natal. En peignant la vie rustique et ses mœurs primitives, il nous a rapprochés du vrai et du simple. L'ensemble de son œuvre est fortifiant, les impressions qu'elle communique sont aimables, enjouées parfois, salutaires toujours; un souffle rafraîchissant la traverse, c'est le vent de l'Alpe qui rassérène le voyageur fatigué. Son influence s'est fait sentir ailleurs que chez nous. « Edouard Girardet a conquis parmi les peintres de genre et les graveurs contemporains une place qu'il gardera, écrit M. Charles Clément. Observateur incisif, dessinateur correct, artiste plein de finesse, de trait, d'humour, il est l'un des premiers, si ce n'est le premier, qui ait mis en honneur, en les comprenant de cette façon, ces scènes rustiques ou d'intérieur, pathétiques ou gaies, qui forment une section importante de l'art moderne. Dans ce genre modeste, il a été un véritable initiateur, et nous sommes persuadés qu'il a eu une influence marquée sur M. Knaus et décisive sur M. Vautier, ainsi que sur la plupart des artistes allemands et français qui suivent la même route. »

Si une chose peut consoler de la perte d'un artiste aussi national que l'était Edouard Girardet, c'est que ses plus belles pages sont la propriété de notre Musée de peinture et de quelques amateurs neuchâtelois; d'autres encore, nous l'espérons, viendront prendre leur place dans notre collection publique. Le maître y est actuellement représenté par quatre tableaux bien connus, — la *Bénédiction paternelle*, — le *Repas interrompu*, — *Amour maternel*, — les *Révélations*. — M. Henri Girardet l'a enrichie de trois dessins, le *Défenseur de la couronne*, — *le Maître d'école*, esquisse à l'aquarelle. Nous lui donnons ce titre sans savoir si elle a été exécutée en tableau. Un magister de village distribue des horions à ses élèves avec une verve de forcené. — *Portrait de P.-L.-A. Coulon,* d'après l'aquarelle de Dietler. C'est le modèle d'après lequel il exécuta la remarquable gravure de ce portrait.

Pendant le séjour du maître à Brienz, un de ses fils avait succombé dans le lac; cette perte inattendue imprima à son caractère naturellement un peu triste quelque chose de concentré qui frappait ceux qui le voyaient pour la première fois et que les années augmentèrent encore. Un autre de ses fils, Victor, employé à la confection des planches de la photogravure, comme galvanoplaste, dans la maison Goupil, mourait en 1879 à l'âge de vingt-quatre ans.

Edouard Girardet laisse quatre fils; l'aîné, M. HENRI GIRARDET, est déjà connu du public par plusieurs toiles. Elève de son père, il a la délicatesse, la finesse de son dessin; ses sujets n'ont point encore la recherche et l'élévation de ceux de son maître. Il aime les scènes familières, les intimités, l'enfance avec ses naïvetés, ses gentillesses et ses joies qu'il traite plus volontiers dans de petites toiles touchées avec esprit.

Il a débuté au salon de 1874, à Paris, par trois tableaux : l'*Eau bénite,* — *Pendant le sermon,* — *Les Fiancés*. Depuis ce moment, nous le retrouvons à toutes les expositions. En 1875, son talent s'est déjà affirmé dans ses *Petits bergers bretons,* mais sa parenté et l'influence de son maître s'y remarquent bien nettement, surtout dans la couleur. Nous le trouvons au salon de 1876 avec le *Curé du village,* à celui de 1877 avec les *Petits garde-malades*. Cette toile nous paraît donner la note la plus heureuse de son talent. Une petite paysanne bretonne malade assise dans un vaste fauteuil qu'on a rapproché de l'âtre rustique, regarde les images d'Epinal qu'une sœur un peu plus âgée, mais tout enfant encore, étale devant elle. Un petit frère, assis en face sur la pierre du foyer,

présente aussi son image aux deux jeunes filles. Tout cela est finement dit, dans une couleur aimable et gaie, sur le fond d'un intérieur pittoresque dans sa simplicité.

En 1878, il expose un *Episode des guerres de Vendée* (janvier 1800). C'est du côté de la Bretagne qu'il avait dirigé ses premières excursions artistiques; plus tard il passa en Afrique d'où il rapporta plusieurs toiles. Nous remarquons au salon de 1879 un *Aveugle à Biskra* (province de Constantine), — le *Cheval blessé*, — et à celui de 1880, les *Petits sculpteurs arabes*.

Le burin est une tradition dans la famille. Il expose deux gravures en 1880. *Frère et sœur*, d'après Edouard Girardet, deux gentils chats blancs jouant dans les plantes d'un jardin, les *Petits garde-malades*, d'après son tableau, et une toile: *En Egypte*.

Il a exposé à Neuchâtel, en 1876, les *Enfants du pêcheur*, scène de Bretagne, — et une aquarelle, *Pendant l'orage*. — En 1878, *Les partageux*, — *Trois à la même table*, — *Les mauvaises langues*, — et une aquarelle, la *Petite berceuse*. — En 1880, *Dansera-t-il?* — une *Halte aux environs de Biskra*.

Si nous avions un reproche à adresser au jeune artiste, ce serait de demeurer indifférent à son pays et de ne pas avoir trouvé en Suisse le motif d'une seule de ses toiles. L'art est et doit être le domaine de la liberté, mais nous sommes nationaux par-dessus tout et nous avons remarqué plus d'une fois que les plus beaux sujets, traités avec talent, nous sont moins sympathiques que ceux qui reproduisent les pages de notre histoire, nos paysages et notre vie nationale. Notre pays pourrait peut-être oublier un jour ceux de ses peintres qui ne se souviennent pas de lui.

Notons encore une toile qui, à notre connaissance, n'a pas figuré dans une exposition: *une Razzia*.

M. Henri Girardet a aussi pris rang parmi les illustrateurs, c'est non-seulement la tradition de famille qui l'y a poussé, mais parce que chaque peintre, aujourd'hui, ne peut demeurer étranger au dessin, complément du livre, surtout avec les merveilleux moyens de reproduction de notre époque. Il débute au *Magasin pittoresque* par un *Volontaire d'un an* (1876). *Frère et sœur*, d'après le tableau de son père, et les *Petits pâtres bretons*, d'après son tableau du salon de 1875. Une fillette et un petit garçon, assis sous un dolmen druidique, surveillent des moutons pâturant, gracieuse idylle réelle. Nous remarquons dans le même recueil (1877) l'*Eglise de Valère à Sion* (Valais), d'une heureuse mise en scène

qui rappelle la manière de son oncle Karl. Il donne aussi des reproductions de tableaux d'après U. Butin et F. Bridgman. En 1878 paraît un dessin de son joli tableau du salon de 1877, les *Petits garde-malades;* en 1879, un autre d'après A. de Pinelli; en 1880, des dessins d'après Norman, Goya et le tableau de M. A.-H. Berthoud: *Plus heureux qu'un roi;* en 1881, les *Ruines du château de Rustéphan* (Finistère).

Pendant l'année 1881, le jeune peintre a fait un séjour en Italie, d'où il rapporte des impressions qu'il nous fera connaître et que nous attendons impatiemment.

M. MAX GIRARDET, comme tous les enfants de cette famille, mania le crayon, le burin et même le pinceau, mais son père devinant que sa nature plus active n'était point en rapport avec les études et la vocation de peintre ou de graveur, l'engagea à prendre un métier artistique. Le jeune homme entra alors en qualité d'apprenti dans l'atelier d'impression de la maison Goupil, à Asnières près Paris, où il travailla deux ans et demi. Les manières d'imprimer sont variées selon les ateliers et les planches à reproduire; pour s'en rendre compte et les apprendre, M. Max Girardet passa en qualité d'ouvrier dans l'atelier de M. Chardon, dans celui de M. Eudes, puis chez M. Salmon, à Paris. La besogne du jour achevée, il se reposait le soir par un travail d'un autre genre, en suivant le cours de dessin de la rue de l'Ecole de médecine.

Après un voyage qu'il fit en Suisse en 1879, encouragé par M. le colonel Dumur, chef du Bureau topographique, il s'est établi à Berne, où il a créé, dans le quartier du Mattenhof, un grand atelier pour l'impression en taille douce, celle de l'eau-forte, de l'aqua-tinte, l'héliogravure et autres procédés modernes. Ses études dans ce genre spécial et plusieurs travaux sortis de chez lui nous font augurer favorablement de cet atelier et de son patron. M. Max Girardet est chargé seul de l'impression de la carte Dufour et de celle en trois couleurs, au 25,000^{me}.

M. ROBERT GIRARDET étudia au Gymnase de Neuchâtel et à l'Ecole secondaire d'Interlaken. De toutes les branches enseignées, aucune ne lui plut davantage que le dessin. A seize ans, tout en suivant les cours de l'Ecole des Beaux-arts de Paris, il commença l'étude de la gravure sous la direction de son père. En 1869, il exécutait à l'aqua-tinte le *Portrait de la reine Victoria* d'Angleterre, d'après Winterhalter, au Musée de Versailles, mais cette planche, heureusement réussie au dire du maître, disparut pendant la guerre franco-allemande.

Il s'était installé à Brienzwyler en 1870, il y demeura jusqu'en 1872, peignant des figures et du paysage. De retour à Paris, il continua ses études à l'atelier de M. Bonnat et recommença la gravure qu'il pratique aujourd'hui avec succès. Il a débuté au salon de Paris en 1877 par un dessin, la *Mise au tombeau du Christ*, d'après Ribera au Musée du Louvre. En 1879 il exposait une gravure de cette toile que la *Revue illustrée de la Suisse romande* a publiée (1880-1881).

Au salon de 1881 figurait le *Portrait d'Edouard Girardet* que nous avons donné dans notre précédent numéro.

Il a exécuté, d'après Brochart, la *Marée montante* (56^{cm} de hauteur sur 39 de large), et, d'après H. Merle, *Pauvre folle !* (44^{cm} de hauteur sur 29 de large). Ce dernier sujet, traité avec talent, présage un bel avenir au jeune artiste. — Ces deux planches ont été publiées par la maison Goupil, à Paris.

M. Robert Girardet n'a jamais exposé à Neuchâtel. Espérons qu'il donnera prochainement à ses concitoyens l'occasion de juger du mérite de ses œuvres.

M. PIERRE GIRARDET ne paraît pas avoir poussé aussi loin ses études artistiques, et ce que nous connaissons de lui, sans être dépourvu de mérite, avait encore l'inexpérience des débutants. — Il exposait à Neuchâtel, en 1874, une *Fileuse bernoise* et une autre toile, le *Mouton malade*, — en 1876, le *Bûcheron blessé*.

Puisse cette nouvelle génération d'artistes ne point démériter du maître auquel nous rendons ici le modeste hommage de notre admiration.

FIN DE LA NOTICE D'ED. GIRARDET.

A. BACHELIN.

MOTIERS-TRAVERS

NOTICE HISTORIQUE

(Suite. — Voir la livraison de Janvier 1882, p 26.)

Si simples qu'ils fussent dans leur genre de vie, nos pères ne trouvaient point étrange l'ostentation avec laquelle la justice du temps procédait à l'exécution de ses sentences. Les renseignements qui suivent sont tirés des annales judiciaires du Val-de-Travers, de la procédure de Daniel M...... dit Cl....., complice de Joseph M...., « condamné à « être rompu puis à être placé sur un bûcher pour y être brûlé, vivant « ou non, et ses cendres jetées aux vents. » La sentence avait été prononcée le 6 mars 1743 dans la grande salle du château de Môtiers. Daniel M. était convaincu de plusieurs vols et larcins, avec effraction et sans effraction (page 351). Il avait de plus ôté la vie à son enfant premier né âgé de trois mois, attenté deux fois à la vie de sa femme par le poison, assassiné et égorgé la veuve Matthey née Jaccard, et enfin — remarquez ce dernier chef d'accusation — souffert qu'on ait fait des opérations et des essais de magie et sortilège dans sa demeure à Psinge. D. M. était non-seulement un malfaiteur de la pire espèce, mais encore un sorcier, le dernier qui ait été recherché et condamné comme tel par la justice du Val-de-Travers.

Le 16 mars 1743, au son de la grosse cloche, devant les Halles de Môtiers et sous la voûte du ciel, se réunit la cour criminelle, présidée par M. le capitaine et châtelain. Celui-ci délégua douze des sieurs jurés, membres du corps de la Justice du Val-de-Travers, pour aller ordonner au concierge du château du dit lieu de sortir des prisons les nommés Daniel M. et Joseph M., pour les conduire et amener devant le tribunal. Ce qui ayant été exécuté et les dits criminels étant arrivés près de la fontaine de Mostier, le sieur Châtelain demande qu'ils soient amenés tous les deux au parquet pour y être exposés en jugement public, conformément aux constitutions de l'Etat et à la pratique constante de la haute juridiction du Val-de-Travers.

M. le Châtelain remet alors le sceptre au grand saultier et lui ordonne de faire entrer les criminels dans le parquet. Il exhorte le peuple rassemblé sur la place publique au silence et au respect et donne l'ordre au greffier de faire lecture de la procédure, et cela à haute et intelligible voix.

Puis M. le Châtelain somme publiquement le condamné de déclarer si tous les crimes qui lui sont imputés dans la dite procédure ne sont pas réels et véritables. A quoi il répond avec douleur et componction que la procédure ne contient rien que de très vray, et qu'il en demande pardon à Dieu et à la justice.

Là-dessus Messieurs de la justice sortent du parquet et se rendent au temple selon l'usage pour délibérer sur la sentence définitive qu'ils doivent rendre. Ensuite le pasteur de Môtiers, M. F.-Guill. de Montmollin, professeur en belles-lettres, prononce un discours très édifiant en deux points. L'orateur montre d'abord à la foule rassemblée devant les Halles l'énormité affreuse des crimes du dit Daniel M., puis l'abondance de la grâcé que Dieu a faite à ce criminel en le touchant d'une vive repentance.

Le sermon terminé, la sentence est lue publiquement. Son excellence le gouverneur et Messieurs du Conseil d'Etat, qui par leur présence donnent à la cérémonie un caractère plus solennel encore, adoucissent la sentence. Ils ordonnent que le condamné recevra simplement... quatre coups, et ensuite le coup de grâce, après quoy il sera totalement rompu en la forme et en la manière ordinaire; puis il sera jeté sur un bûcher ardent, soit qu'il soit vivant, soit qu'il soit mort, pour y estre entièrement consumé. — Ici se termine la première partie du drame.

Daniel M. est remis ensuite avec son complice entre les mains de l'exécuteur de la Haute-Justice. Le châtelain lui ordonne d'attacher sur-le-champ une corde au col des condamnés, en signe et marque de la multitude des vols et larcins qu'ils ont commis et de les mettre en même temps sur un traîneau (nous sommes en mars), pour être conduits au lieu du supplice. Aussitôt que le bourreau a posé le pied sur le parquet, la grosse cloche de nouveau est mise en branle. L'agonie des condamnés a commencé.

Le cortège se forme. En tête s'avancent les malheureux que l'on va exécuter, le bourreau, ses valets et les livrées les accompagnent, puis suivent Messieurs de la justice, les membres du grand consistoire seigneurial, et une foule nombreuse avide d'émotion. Toute cette multitude s'avance sur la route de Boveresse. et enfin, après une demi-heure de

marche, elle s'arrête à mi-chemin entre Boveresse et Couvet, au bas de la colline sur laquelle s'élève le gibet.

Cependant les criminels sont arrivés au lieu patibulaire. L'exécution commence. Joseph M. est d'abord dépouillé. On l'étend sur les blocs, on lui brise le bras droit. Après quoy le dit J. M. ayant demandé un verre de vin, l'exécuteur le lui donne, puis il le traîne au haut de l'échelle, il l'attache par son col, et en très peu de temps le pend et l'étrangle, sans qu'on se soit aperçu qu'il ait beaucoup souffert et languy.

Joseph M. ayant été ainsi exécuté en présence et sous les yeux de Daniel M., celui-ci déclare à M. de Montmollin et aux pasteurs qui sont présents qu'il était bien aise d'avoir la douleur et la mortification d'un pareil spectacle pour estre par là d'autant mieux pénétré de ses crimes et se procurer la grâce de son divin Créateur.

Daniel M. à son tour est couché sur les blocs. L'exécuteur le rompt et brise membre après membre, et à chaque coup qu'il reçoit, on l'entend implorer la grâce et la miséricorde de Dieu avec zèle et avec ferveur, et dans les sentiments d'une résignation parfaite dans laquelle on ne vit aucun mélange de trouble, de murmure ny de désespoir.

Enfin le dit Daniel M. reçoit le coup de grâce. Il est aussitôt détaché de ses blocs et porté sur le bûcher. On remarque que ce criminel ne fait d'autre mouvement que celui de remuer un bras, après quoy il est consumé, et ses cendres sont jetées aux vents en exécution de la sentence.

Passé le 16 mai 1743, à la vue d'une multitude extraordinaire de spectateurs qui étaient accourus à la dite exécution de tous costés.

L'exécution du condamné, par le caractère solennel qu'elle revêtait, était, on le voit, calculée pour faire impression sur les masses. L'intention était excellente, mais les faits n'ont que trop prouvé combien de pareilles scènes sont inutiles et même dangereuses. Une multitude considérable, composée surtout de femmes et d'enfants, car les élèves des écoles avaient congé ce jour-là, accouraient au lieu de l'exécution. Mais l'exposition du malfaiteur aux regards avides de la foule, les apprêts du supplice et tout le luxe de mise en scène déployé dans ces circonstances, détournaient bien vite l'attention de la grande leçon qui ressortait de l'événement du jour. Avouons-le, dans le bon vieux temps comme aujourd'hui, c'est à de semblables spectacles que les scélérats de profession viennent faire profession de cynisme et de sang-froid, et chercher les émotions dont ils ont besoin pour persévérer jusqu'au bout dans la voie

du crime. Il est juste toutefois d'ajouter que le jugement public, les cérémonies qui l'accompagnaient et surtout l'aveu que le condamné devait faire de ses crimes, étaient une satisfaction nécessaire accordée à l'opinion publique, car du commencement à la fin, la procédure était absolument secrète.

Daniel M. fut, nous l'avons dit plus haut, le dernier *sorcier* jugé par la cour criminelle de Môtiers. Il est nécessaire, puisque nous venons de prononcer ce mot, de consacrer quelques lignes aux sorciers et sorcières de la juridiction. Nous extrayons du vol. 1, *Procédure criminelle du Val-de-Travers* (1), les faits suivants: De l'an 1580 à l'an 1626, trente-trois sorciers (vingt-trois femmes et huit hommes, deux noms sont illisibles) parurent à la barre du tribunal siégeant dans la grande salle du vieux château. Les peines infligées aux coupables ne sont pas toujours indiquées. Elles varient suivant les maléfices et les crimes qui sont à la charge des prévenus. La plupart cependant furent condamnés à être brûlés vifs et leurs cendres jetées aux vents. D'autres, c'est le petit nombre, furent relâchés, mais à la condition expresse de ne jamais sortir de leur maison, « où ils sont reclus perpétuellement ». Deux seulement furent déclarés innocents et aussitôt libérés. Le mois de novembre 1616 est tout particulièrement célèbre dans les annales de la sorcellerie. Le 14 novembre, une femme de Môtiers âgée de trois-vingt et tant d'ans, est condamnée à être brûlée vive. Le gouverneur modifie l'arrêt de la cour de justice: la patiente sera étranglée avant d'être consumée. Quatre jours après, une femme de Boveresse, et enfin le 21 novembre, deux autres sorciers, un vieillard également de Boveresse, âgé de 90 ans, et une femme de Saint-Sulpice sont condamnés à la même peine, mais sans adoucissement de la sentence. Voilà donc en une seule semaine quatre sorciers irrévocablement jugés et condamnés. La justice de l'ancienne châtellenie du Vaux-Travers ne plaidait guère à cette époque les circonstances atténuantes. Elle était expéditive et sommaire (2).

(1) Monsieur Ch.-Eugène Tissot a laborieusement analysé ces vieilles procédures. Il y a joint un répertoire très complet qui nous a rendu les plus grands services.

(2) Le dernier malfaiteur condamné à la peine capitale fut décapité en 1834, le vendredi avant le dimanche de la Saint-Jean. Il faisait une chaleur tropicale. Telle fut cependant l'affluence des curieux attirés par ce spectacle, qu'à 6 heures du matin déjà, bien que l'exécution ne dût avoir lieu qu'à 11 heures, une foule immense entourait la barrière élevée autour du parquet, et que les nombreux fonctionnaires postés d'office sur la colline du gibet suffisaient à peine pour empêcher cette multitude de pénétrer dans l'enceinte réservée à la justice.

Les piliers du gibet seigneurial dressés ou du moins utilisés pour la première fois en l'an 1611, furent renversés déjà en 1831 et leurs tronçons roulés dans l'Areuse, à l'exception de deux ou trois qui, sans doute à cause de leur volume considérable, durent être abandonnés

Les souvenirs qui se rattachent au château de Môtiers ne sont donc pas de nature à nous faire regretter trop vivement le bon vieux temps. Rassurons-nous cependant. Depuis le temps où l'on brûlait les sorcières, l'antique manoir des barons du Vaux-Travers a été démantelé par un ennemi plus puissant que les redoutables seigneurs féodaux du XIII[e] siècle. Le temps, cet infatigable démolisseur, a passé son niveau sur la haute tour cylindrique du vieux castel et bouleversé jusque dans leurs fondements ses murailles extérieures. Heureusement, il a rencontré sur sa route un autre ennemi, le ciment de Saint-Sulpice qui, convenablement appliqué, préservera de la ruine les murs chancelants de la terrasse. Le pont-levis a été abaissé pour toujours. Les francs-sergents ont disparu avec leurs hallebardes. Les engins de la torture, ou ce qu'il en reste encore, ont été relégués sous les tuiles, dans un coin obscur du galetas que l'on a construit pour utiliser les combles de la tour carrée. On y sèche aujourd'hui de l'hysope et de l'absinthe. Notre siècle ne respecte rien, hélas ! et tire parti de tout. Il n'y a pas jusqu'au farouche gardien dont parle le spirituel correspondant de l'*Almanach de la République* (année 1863), « le gros chien noir », qui depuis longtemps n'ait vidé la place. Mais « l'amabilité des hôtes » est toujours la même, et aujourd'hui comme il y a 18 ans, « la châtelaine laisse à la fontaine ses pommes de terre à demi-lavées pour vous souhaiter la bienvenue ». L'ancienne salle de justice, qui n'a d'ailleurs rien de remarquable, a été réparée. Il n'est pas d'étranger qui ne puisse la visiter, si seulement il en fait la demande. Il vaut la peine d'y entrer, ne serait-ce déjà que pour jouir d'une des vues d'ensemble les plus pittoresques de notre beau Val-de-Travers.

Jusqu'en 1826, le château de Môtiers servit de lieu de détention aux criminels du district condamnés à la prison et d'habitation au concierge qui était en même temps fermier du domaine seigneurial. Les fameuses oubliettes et les cachots, dont l'un est demeuré célèbre dans l'imagination des habitants de la contrée par la longue détention du dernier de ses hôtes, un pauvre monomane, dit-on, qui y termina sa lugubre existence, se trouvent dans la tour carrée, la seule qui subsiste encore. Lorsque les nouvelles prisons eurent été construites (1826), il fut mis

au bas de la colline. On les voit aujourd'hui encore, entre la route de Boveresse et la rivière. Dans le même temps, d'autres turbulents sciaient et faisaient disparaître le collier du carcan, solidement scellé au pilier d'une des arcades de la maison de ville. Le gouvernement fit une sorte d'enquête pour découvrir les auteurs de ces délits. Ce n'était personne et c'était tout le monde. C'est dire que l'enquête en question n'aboutit à rien.

en vente par l'Etat et devint peu de temps après une propriété particulière. Le bâtiment des prisons actuelles, ensuite d'un décret du Grand Conseil, fut transformé en 1872 en un pénitencier pour les femmes. A cet effet, un crédit de 10,000 francs fut voté par l'autorité législative de la république. Quant au vieux manoir, siége autrefois de la justice du Vaux-Travers, il est maintenant une maison de ferme.

Mais, Messieurs, faisons comme l'ancienne cour de justice du Val-de-Travers, descendons la colline du vieux château et venons, — pour quelques instants, — nous installer dans l'hôtel des six communes.

IV

L'hôtel des six communes est, en effet, le quatrième monument historique de Môtiers. Une nouvelle puissance apparaît, avec laquelle la féodalité devra de plus en plus compter.

C'est le 1er septembre 1369 (1) que des franchises spéciales furent accordées par le comte Louis aux communes de la vallée. Le souverain du pays se trouvait à cette époque dans des circonstances tout particulièrement malheureuses. Ainsi que le raconte M. de Chambrier, dans l'ouvrage déjà cité, pages 77 et 78, le fils du comte, Jean-le-Bel, plus courageux qu'heureux dans les guerres que son humeur belliqueuse lui fit entreprendre, tomba en 1362 entre les mains de Beraul de Beltan, qui fixa le prix de sa rançon à trois mille florins d'or, douze marcs de vaisselle, trois pièces de drap de soie et une demi-pièce de drap d'écarlate. Grâce aux dons des Neuchâtelois, la rançon put être payée. Mais quelques mois plus tard, le jeune comte prit fait et cause pour les barons de Bourgogne contre Philippe-le-Hardi. Il fut de nouveau fait prisonnier et enfermé dans le donjon de Sémur. Cette fois-ci, le comte Louis se vit hors d'état de fournir les huit mille francs exigés pour le rachat de son enfant. Six années s'écoulèrent de la sorte pendant lesquelles Jean-le-Bel languit en captivité. Enfin, au commencement de 1369, le comte Louis se rendit à Avignon auprès de l'empereur, il obtint la concession du droit « d'umguelt » dans tout le comté, et il venait de vendre ce droit et d'autres encore à ses sujets, afin de rassembler la somme qu'il fallait payer, lorsqu'il apprit que le 10 septembre son fils avait cessé de vivre. C'est à ces événements désastreux pour la famille des comtes de Neuchâtel que certaines communes du pays sont redevables de leur richesse actuelle.

(1) Archives des six communes. A.

Les franchises auxquelles nous venons de faire allusion furent confirmées par Rodolphe de Hochberg, le 8 avril 1458 (1). Les droits qu'elles conféraient étaient bien importants, puisque deux siècles et demi plus tard, lorsque les rois de Prusse devinrent princes de Neuchâtel, la commune de Môtiers adressa une requête spéciale au gouverneur de la principauté pour faire souvenir les nouveaux souverains du pays de ces droits et en demander le maintien (2).

A l'époque où nous sommes parvenus (fin du XIVe siècle et commencement du XVe), un édifice important s'élève dans le village. Nous l'avons déjà nommé, c'est la maison de ville ou l'hôtel des six communes. Mais n'exigez pas la date précise de sa fondation. Car si nos pères, dans la première période de leur émancipation, savaient déjà construire des murailles, des arcades et des escaliers solides à défier tous les tremblements de terre, ils ne songeaient guère à inscrire sur la pierre un millésime que leurs arrières-neveux s'estimeraient heureux aujourd'hui de pouvoir déchiffrer. Cependant, à défaut d'une semblable inscription, ce problème historique est facile à résoudre. C'est évidemment jusqu'au temps où les six communes de Môtiers, Boveresse, Couvet, Buttes, Saint-Sulpice et Fleurier se constituèrent comme corps politique, qu'il nous faut remonter. Les communes que nous venons de nommer étaient assez solidaires les unes des autres, et le lien qui les unissait assez étroit à cette époque-là pour qu'elles entreprissent en commun, malgré l'esprit de clocher qui distingue trop souvent des corporations de ce genre, une construction aussi dispendieuse. On peut donc affirmer sans crainte d'être démenti par les faits que l'hôtel-de-ville de Môtiers a été bâti au plus tard dans la première partie du XVe siècle.

(A suivre.) L. PERRIN, past.

(1) Archives des six communes. C.

(2) Actes perpétuels de la commune de Môtiers, fo 82.

CHARLES-DANIEL DE MEURON

ET SON RÉGIMENT

(Suite. — Voir la livraison de Novembre 1881, p. 261.)

La commission nommée pour établir les comptes des arrérages dus par la Compagnie des Indes hollandaises ne put arriver à faire son rapport, vu le manque de quelques documents qui se trouvaient en Europe. Le colonel propriétaire vit cet objet ajourné jusqu'à son retour en Europe. Mais une lettre du gouverneur général de l'Inde, datée de Calcutta 20 décembre 1795, annonçait que le régiment toucherait la paie anglaise à dater du 20 mars 1795. Il avait obtenu à grand'peine du gouverneur à Madras, 2000 L., en à-compte sur le règlement des arrérages dus par la Compagnie hollandaise, qui, avec son crédit et ses propres fonds, ui permit de rengager ses hommes et de leur payer le 20 % des soldes arriérés.

Le comte de Meuron put partir de Madras en mars 1797, embarqué sur le *Burington*, avec le capitaine Bolle, le lieutenant d'Yvernois, de Saint-Sulpice, et le jeune Samuel de Meuron, fils du lieutenant-colonel de Meuron-Bullot.

Le général en chef des troupes de l'Inde, lord Abercromby, se trouvait aussi à bord. Sur un autre vaisseau, se trouvait aussi le fils cadet de Meuron-du-Parc, qui n'était pas propre à devenir officier et qui rentrait au pays; notre flotte était considérable, et convoyée seulement par deux vaisseaux de guerre. Son chargement était considérable aussi et estimé à six ou sept millions de livres sterling, et fut la plus riche entrée en Angleterre qu'on eût vue jusqu'à ce jour. Il y avait, entre autres produits, 14,000 balles de cannelle, à 84 livres chacune, toutes espèces d'épices, de trois années de récolte des Moluques, enlevées par l'amiral Reinier, deux vaisseaux chargés de poivre, venant de Sumatra.

La flotte était celle de la Compagnie des Indes anglaises. La traversée fut très longue et très pénible, à cause des gros vents et surtout depuis le tropique, où elle subit de violents et persistants vents contraires. Elle relâcha bien des jours au Cap, puis à Sainte-Hélène et fut plusieurs semaines sur le banc de Terre-Neuve, où il fut question d'aller se réfugier dans un port d'Amérique; enfin les vents se calmèrent, et elle put jeter l'ancre à nuit tombante dans la rade de Deal en Angleterre, le 13 décembre 1797, au milieu de cent vaisseaux qui étaient l'escadre anglaise triomphante de la prise de la flotte hollandaise qu'elle y avait amenée.

Lorsque le major général arriva à Londres, il ne pouvait s'attendre à n'y trouver que déceptions. Les objets d'habillement qu'il avait commandés depuis Madras, à l'époque du transfert du régiment, n'avaient point été confectionnés, et son régiment paraissait y avoir été totalement oublié depuis la ratification de la capitulation de Neuchâtel.

Sous date du 22 décembre 1797, le major général, C.-D. de Meuron, annonce son arrivée à lord Dundas, ministre secrétaire d'Etat de S. M. britannique, à Londres.

« J'ai l'honneur de vous faire part de mon arrivée dans cette capitale, « venant de l'Inde où j'ai laissé mon régiment en bonne situation, comme « vous l'avez vu par les différents rapports et les autres papiers le con- « cernant, qui vous ont été remis par MM. Mayviks (mes représentants à « Londres). Veuillez, Monsieur, y jeter un coup d'œil et vouloir faire « expédier le plus promptement possible tout ce qui est relatif à la tran- « quillité des officiers, dont plusieurs ont eu des désagréments avec les « officiers des autres corps, relativement à leur rang dans l'armée « du roi.

« La retraite en demi-solde sollicitée pour six officiers qui se trouvent « hors d'état de faire aucun service par infirmités.

« Un ordre à MM. les directeurs de la Compagnie de recevoir et faire « embarquer par les premiers vaisseaux les effets d'habillement et ar- « mement pour le régiment qui en a grand besoin. Si cet objet se trou- « vait retardé m'induirait dans une double dépense que j'ai déjà essuyée, « il y a deux ans, ayant été forcé d'acheter des draps et chapeaux chez « des marchands particuliers de Madras.

« Je vous prie également de me dire où je puis toucher ce qui est dû « au régiment, depuis qu'il a l'honneur d'être au service de Sa Majesté « Britannique, pour que je puisse payer ces objets et commencer le re-

« crutement qui va probablement m'entraîner au-dessus de mes forces,
« vu les circonstances politiques, etc. »

N'ayant obtenu aucune réponse de ce ministre, quoi qu'il eût fait visite et renouvelé cette demande, il s'adressa à M. Huskisson, secrétaire du dit ministre.

« J'ose espérer de votre indulgence excuse pour la liberté que je « prends de m'adresser à vous directement, sans avoir l'honneur d'en « être connu......

« Etranger dans ce pays et ignorant la langue, les usages, les formes « et les ordonnances, cette situation est d'autant plus pénible que j'eus « l'honneur d'écrire à M. Dundas pour lui faire part de mon arrivée en « le priant de vouloir bien m'indiquer à qui je dois m'adresser pour « traiter les affaires de mon régiment, et où je pourrai toucher l'argent « sur ce qu'il m'est dû par le roi depuis l'époque que mon régiment « a eu l'avantage de passer à son service.

« Je ne suis pas encore favorisé d'une réponse que j'attends avec au- « tant d'impatience que les Juifs le Messie......

« En outre, dix-huit invalides de mon régiment manquent de tout, « ayant inutilement frappé à la porte de tous les bureaux de la guerre « pour obtenir logement et subsistance pour retourner dans leur patrie; « ils ont été repoussés de partout en leur disant: que *le nom de mon « régiment ne leur* ÉTAIT PAS CONNU. J'ai pris le parti de m'adresser à « MM. Mayviks, auxquels j'ai envoyé le capitaine Bolle, mon aide de « camp, pour avoir quelques directions. Ils ont honnêtement accompagné « le capitaine Bolle chez vous, Monsieur, n'ayant pas eu l'honneur de « vous rencontrer, c'est ce qui me détermine à prendre la liberté de « vous écrire par l'avis de MM. Mayviks, vous priant instamment « d'avoir la bonté d'expédier un ordre pour que ces infortunés soient « logés et sustentés, en attendant qu'il leur soit donné les moyens de « passer sur le continent, selon l'esprit des articles 5 et 15 de la capitu- « lation de Madras...... »

Sous date de Londres, 10 janvier 1798, le major général écrit au major de Meuron-Motiers :

.... « Les ministres sont tellement occupés que c'est une mer à boire pour les voir et pour obtenir des décisions; j'espère cependant avoir satisfaction sur toutes les choses demandées...... »

La capitulation de Madras ne fut point agréée par le gouvernement britannique, ce qui l'achoppait surtout c'étaient les articles relatifs aux

arrérages hollandais, mais le major général y tenait très particulièrement, ce qui engagea de longues et pénibles discussions.

Ses amis et connaissances à Londres, et jusqu'à une demoiselle de Neuchâtel qui avait des entrées à la cour et y était bienvenue, lui donnèrent conseil de résister à outrance à toutes ces propositions, « *car si vous vous laissez entamer, vous êtes un homme perdu, lui disait-on; il est vrai que ce sera long, mais vous pourrez au moins mettre les affaires du régiment en règle.* »

Il prend la résolution d'écrire, sous date du 22 janvier 1798, au colonel Cleghorn, qui avait fait avec lui la capitulation provisoire de Neuchâtel et qui avait été avec lui aux Indes.

« Tout conspire à me désespérer. Je ne suis pas plus avancé en rien qu'au moment de mon arrivée. Je n'ai pas le sol, avec des engagements considérables, dont je ne puis envisager le terme sans frémir. Je n'ai pas encore pu revoir M. Dundas, par conséquent ni le roi, ni la cour, auxquels il doit me présenter. Je n'ai pas même de réponse à ma lettre du 22 décembre dernier. Je n'ai pu voir M. Huskisson qu'une seule fois. Sur notre très cordial entretien, je crus très bonnement à la manière obligeante avec laquelle il m'assura que dans quinze jours toutes mes affaires seraient terminées sous le rapport du général Nesbit, présent à notre entretien, lequel m'assura que nulle difficulté ne me serait faite. Cependant, lorsque je pus le voir chez lui, cinq jours après, je le trouvai hérissé sur tous les points......

...... « J'ai dû en déduire que j'avais été joué à Madras de la manière la plus outrageante par un homme qui s'était si loyalement dévoué aux désirs du gouvernement britannique, par votre ministère; j'ai dû en conclure, dis-je, que si l'on ne met pas ici des formes aussi désagréables aux longueurs, je dois m'attendre à tous les désagréments possibles.

« Si je fais essuyer des difficultés sur l'arrangement de mes comptes sur les créances hollandaises que Sa Majesté s'est engagée de me payer et qui portent, comme je vous l'ai expliqué à Neuchâtel avant de signer notre capitulation, sur la différence des payements en papier et en cuivre au lieu d'argent espèces valeur d'Hollande, stipulé par ma capitulation, etc., etc.

« Le gouvernement hollandais m'ayant interdit l'entrée des Tribunaux, la Compagnie hollandaise est devenue par ce fait mon débiteur......

...... « et qu'en transportant mon régiment au service britannique, je perdais tout recours contre les Hollandais, où j'allais être proscrit aus-

sitôt qu'ils en auraient connaissance, que *ne vendant point mon régiment*, quelque bon, beau et acclimaté qu'il était dans l'Inde, et qu'il livrait sans sérieux combats l'Ile de Ceylan, qu'il était juste que Sa Majesté se chargeât de me payer tout ce que la Compagnie hollandaise me devait ou au régiment; votre loyauté fut frappée de cette justice, vous l'avez transactionnée et le roi l'a confirmée par la voie de son secrétaire d'Etat, M. Dundas, en date du 13 avril 1795. Si, dis-je, un objet aussi authentiquement contracté pourrait rencontrer quelques difficultés, pourquoi devrais-je en trouver dans les articles stipulés pour le service direct du roi? Depuis 27 mois que mon régiment a passé dans ses possessions, qu'il a l'approbation du gouvernement de Madras et de toute l'armée anglaise, que je n'ai rien négligé pour le rendre nombreux et bien équipé, et habillé à l'anglaise, je l'ai rengagé en entier pour six ans.

« Les à-compte que j'ai pu arracher au gouvernement de Madras n'ayant pu suffire, encore moins adoucir un à-compte de 20 % à tous mes officiers sur leurs créances hollandaises, pour calmer leurs inquiétudes sur le renvoi en Europe d'une chose qui leur avait été promise d'être payée trois mois après avoir quitté Ceylan, après la capitulation et la parole que je leur avais donnée qu'elle serait exécutée ponctuellement. . . . .

. . . .

« Et bien, Monsieur, depuis 27 mois que mon régiment sert Sa Majesté, il n'a encore rien été payé au régiment que sa subsistance. J'en ai demandé le payement au général Nesbit avec un à-compte sur la créance hollandaise; il me répondit qu'il en conférerait avec M. Dundas; voici encore 7 jours écoulés sans réponse. Cependant les engagements pèsent sur moi; le régiment a besoin de fournitures complètes; mon honneur est compromis et vous partez incessamment; voyez dans quelle étrange et cruelle position je me trouve ! Si c'est là les agréments que vous m'aviez promis au service d'une nation dont l'univers respecte la foi publique, sentiment que j'ai toujours partagé; ceux que j'avais du caractère de M. Dundas, que la voix de la renommée avait fait parvenir jusqu'à moi, l'estime, la confiance et l'amitié que je vous ai vouées sont les preuves que je mettais en avant sur l'empressement que je suis à remplir les vues du ministre, dont l'exécution était remise à vos soins.

« J'ose donc me flatter, Monsieur, que votre loyauté ne vous permettra pas de partir avant de m'avoir préservé du précipice où je suis prêt à

tomber par mes engagements, et que vous m'ouvrirez une porte sûre pour parvenir à l'exécution d'une capitulation sacrée qui aurait dû avoir son plein effet à Madras.

« Les sentiments que vous m'avez montrés m'autorisent à vous dévoiler tout ce que je pense. Je vous avouerai que j'avais conçu l'espoir de quelques récompenses pour l'important service que mon régiment a rendu, à mon zèle, et les fatigues et périls d'un tel voyage, récompenses non pécuniaires, ce ne sont point celles qu'un militaire délicat recherche. Mais au lieu de récompenses, je me trouve puni par tout ce qu'il y a de plus pénible pour une âme délicate, l'indifférence et l'oubli pour ne rien dire de plus. En vous faisant cet aveu, c'est vous donner une preuve de la confiance qui vous prouvera l'étendue de mon estime, de la considération qui vous est due, etc., etc...... »

Cette lettre non-seulement resta sans réponse, mais le colonel Cleghorn s'esquiva en donnant l'ordre de ne pas faire connaître le domicile qu'il prenait. Peu après, il partit pour Ceylan, ayant été nommé secrétaire d'Etat du gouverneur North.

(A suivre.) TH. DE MEURON.

MISCELLANÉES

Règlement d'une société de garçons.

Voicy les loix et les ordres que doivent suivre tous les garçons qui sont trouvés dignes d'être reçus de l'honorable Société des garçons de Boudry (depuis l'année 1775).

Article 1er.

Tous garçons de l'honorable Société sont obligés de rapporter tout ce qu'ils pourront ouïr dire contre les ordres et l'avantage de notre Société.

Article 2e.

Il est défendu à tous garçons de cette honorable Société de chanter après dix heures sur la rue sous peine d'être châtiés pour cinq batz, de même tous ceux qui sont attrapés à faire du scandale dans la ville pendant la nuit subira le même chàtiment.

Article 3e.

Quand la compagnie sera assemblée, ceux qui sortiront sans demander la permission de Mr. le Président ou d'un conseiller sera châtié pour un pot de vin.

Article 4e.

Tout garçon qui se trouvera dans quelque dispute ou embarras ayant raison devra être soutenu.

Article 5e.

Celui qui battra, ou querellera, ou cherchera dispute quand la compagnie sera assemblée, il subira le châtiment que les juges lui feront suivant l'exigence du cas.

Article 6e.

Celui qui révellera les secrets de l'honorable Société seront châtiés pour 12 batz, et cela sans support de personne.

Article 7e.

S'il se trouvoit des garçons, quand la compagnie sera assemblée, qui fussent souls de vin et hors de raison, voulant cependant paraître dans cet état seront châtiés pour un chard de vin.

Article 8e.

Tous garçons qui voudront se trouver dans quelque bal, et qui ne voudront point danser ou du moins faire un tour de danse sera châtié pour un chard de vin et du meilleur.

Article 9e.

Un garçon qui se trouvera à côté d'une fille et qui ne saura pas la divertir sera châtié pour un chard de vin qu'il payera dans le moment.

Article 10e.

Quand la compagnie sera assemblée, il est défendu de verser du vin dans ses verres ou dans quel que ce soit sans demander la permission à Mr. le Président ou à un sautier.

Article 11e.

Tout garçon ayant été averti par un de nos sautiers et ne voulant pas se rencontrer dans l'assemblée qui lui sera indiquée, devra d'abord répondre au dit sautier, lui alléguant des raisons légitimes s'il le peut, ce que le sautier devra mettre en écrit, afin de le remettre à la Société ; mais si ces raisons n'étaient pas suffisantes, il sera châtié pour deux pots de vin la première fois que la compagnie se rassemblera.

Article 12e.

Aucun garçon ne devra se rencontrer dans aucune de nos assemblées sans en avoir été auparavant averti par un de nos sautiers, sous peine d'être châtié par la Société.

Article 13e.

S'il arrivoit qu'un garçon fût assez hardi de trouver à redire aux ordres de notre Société, il sera châtié selon que les juges le trouveront raisonnable ; et même s'il ne s'en vouloit pas dédire en présence de la Société, il en sera chassé sans que jamais il puisse y rentrer.

Article 14e.

Tous ceux qui seront redevables à l'honorable Société seront obligés de la payer comptant, soit pour l'entrée dans la compagnie, soit pour posséder une charge, ou pour châtiment, sans quoi il ne pourront donner aucun suffrage, ni même représenter quoi que ce soit à la Société.

Article 15e.

Il est défendu à quel garçon que ce soit de notre Société de distribuer un seul verre de vin pour le donner à qui que ce soit, sous peine d'être châtié par la Société.

(*Communiqué par* Alb. HENRY.)

ERRATUM

C'est par erreur que le nom de l'auteur de l'article *Souvenirs d'enfance* (numéros d'octobre et novembre 1881) a été imprimé BORREL ; il faut lire : L. BOREL, *pasteur*.

ESSAI SUR GEORGES DE RIVE

SEIGNEUR DE PRANGINS, SECOND GOUVERNEUR DE NEUCHATEL

(1529-1552)

et ses relations avec l'avoyer Faulcon (Falk) de Fribourg (1516-1519).

Georges de Rive, de Ryve ou de Riva, comme l'appellent les actes allemands, gouverneur du comté de Neuchâtel après le rétablissement des Longueville, est l'un des hommes marquants de la Suisse occidentale, pendant la première moitié du XVIe siècle. Il est même le personnage le plus en vue de l'histoire de Neuchâtel sous les régimes successifs de Jeanne de Hochberg, duchesse de Longueville, de François, puis de Léonor d'Orléans et de Jacques de Savoie, duc de Nemours.

Selon Frédéric de Chambrier, l'auteur de l'*Histoire de Neuchâtel et Valangin avant l'avènement de la Maison de Prusse* (1840), l'attachement de Georges de Rive à la cause de la reine douairière d'Ecosse, Marie de Lorraine, qui disputait la souveraineté du pays à Léonor d'Orléans, lui aurait fait perdre sa charge peu de temps avant sa mort, arrivée en 1552 (1). Selon Boyve, l'auteur des *Annales historiques de Neuchâtel et Valangin* (qui ont vu le jour en 1854 et 55), Georges de Rive n'aurait, au contraire, abandonné ses fonctions que le jour même de sa fin, le 20 juin 1552 et serait mort de phthisie dans le château de Neuchâtel qu'il n'avait cessé d'habiter pendant vingt-trois ans consécutifs (2).

(1) Chambrier, *Histoire de Neuchâtel,* page 324.

(2) Boyve, *Annales* éditées par Gonzalve Petitpierre, page 24. D'une lettre adressée à Farel par Kuntz de Berne, en 1537, et où Georges de Rive est qualifié d'ancien gouverneur, on a voulu en conclure qu'il ne l'était plus à cette date. Mais nous le retrouvons aussitôt après cette date, fonctionnant comme gouverneur. Si interruption il y a eu, ce n'a été qu'une interruption momentanée. Voir Chambrier, page 305, ch. X, 1538.

Cette dernière version a été adoptée par l'écrivain auquel nous devons le *Dictionnaire géographique des Vaudois* et *des Genevois*, M. Albert de Montel (1). Car le sire de Prangins n'était pas Neuchâtelois d'origine et avait vu le jour à Payerne, selon le *Dictionnaire* de Leu (2). Ce lexicographe zuricois montre Georges de Rive servant en France pendant les années 1499 et 1500 au mépris des défenses de Berne dont il était bourgeois et qui le punit, au retour, pour ce fait, de la prison, en dépit de la chevalerie qui lui avait été conférée. Peu s'en fallut qu'il ne fût également emprisonné à Fribourg, dont les magistrats écrivaient à ceux de Payerne que s'ils n'empêchaient pas Georges de Rive d'embaucher leurs gars, ils prendraient eux-mêmes les mesures nécessaires pour le faire cesser (3). Trois ans après, nous le voyons faisant l'acquisition du château de Prangins, dont il porta dès lors le titre (1503). Mais à la seigneurie de Prangins viennent s'ajouter plusieurs autres fiefs comme Grandcour, Genollières, Bellerive. Le mariage qu'il contracta avec Isabelle, fille de Roland de Neuchâtel-Vaumarcus et de Sophie de Ringoltingen, un des noms les plus illustres de Berne, lui permit de joindre encore à ses domaines les terres de Hermlingen et de Merzlingen, près Aarberg et Nidau, pour lesquelles Georges de Rive devenait le sujet et le vassal des comtes de Neuchâtel.

L'auteur de l'*Histoire de Neuchâtel et Valangin* avant l'*avènement de la maison de Prusse*, s'est montré extrêmement sévère dans le jugement qu'il a porté sur la carrière politique et administrative du premier gouverneur de ce pays. « Georges de Rive, dit-il, ne réussit à rien, et son « nom, qui avait commencé et qui finit avec lui, fut mêlé à la plupart « des événements de cette période orageuse sans en recevoir aucun « lustre » (4).

Georges de Rive ne réussit pas, il est vrai, à empêcher l'introduction de la réforme religieuse dans le pays qu'il administrait au nom de

(1) Article Georges de Rive.

(2) Leu, *Helvetisches Lexicon*, XV, page 316. Voir aussi le *Manuscrit d'Estavayer*, collection Mulinen. Pernette, fille de Jacques de Rive, établie à Payerne, était femme de Nicod-le-Jeune, fils de Jean du Clos. Wilhelm de Rive était abbé de Humilimont, près Marsens (Bulle), en 1433. Bourgeois de Payerne, les Rive avaient aussi des propriétés à Neuveville, où ils héritent de noble homme Jean de l'Earreux, époux de Marguerite de Rive, sœur de Peterman de Rive, bourgeois du dit lieu. Jean de Rive est qualifié, dans un acte de 1598, de lieutenant de Jean d'Estavayer, bailli de Vaux, et d'avoyer de Payerne. (Notes dues à l'obligeance de M. le colonel de Mandrot.)

(3) An die von Pœtterlingen das sie wollen gen Georges de Rive verschaffen das er miner Herrn Knecht nitt ufwigle, anderswo er nit ablassen so wollen M. Herrn darzuthun. (Missival allemand. Archives de Fribourg en date du vendredi 6 octobre 1499.)

(4) Frédéric de Chambrier, *Histoire de Neuchâtel*, page 324.

Jeanne de Hochberg et des Longueville. Mais, si l'on veut être juste, il faut tenir compte de sa situation extrêmement difficile entre des princes éloignés dont il ne pouvait attendre aucun appui efficace, et les partisans de Farel, que Berne protégeait avec menace d'intervenir par les armes, si on ne laissait le champ libre au réformateur. Frédéric de Chambrier lui-même, en racontant les actes de vandalisme accomplis à la Collégiale de Neuchâtel, le 30 octobre 1534, nous dit que lorsque Georges de Rive voulut interposer son autorité, on lui répondit que « lorsqu'il s'agissait du service de Dieu et du salut des âmes, il n'avait « plus à commander ». Le vote, ou *plus* comme on disait alors, du 4 novembre qui suivit et qui décida la question religieuse, fut imposé par Berne. Cet Etat s'opposa ensuite formellement au nouveau vote que le gouverneur se proposait de faire faire dans une assemblée plus nombreuse et plus régulière que la première.

Champion ardent de l'ancienne croyance, le sire de Prangins n'en aurait pas moins fini, selon Leu et plusieurs écrivains neuchâtelois et vaudois, par embrasser lui-même la foi nouvelle. Le premier de ces auteurs assigne l'année de 1537 à cette conversion que Boyve et Frédéric de Chambrier passent sous silence dans leurs ouvrages. Quoi qu'il en soit d'une abjuration qui, si elle est réelle, a tout l'air d'avoir été plus politique que religieuse, à la façon de celle de Henri IV, on ne voit pas que Georges de Rive en soit devenu plus sympathique aux partisans zélés du protestantisme. Farel, en particulier, ne parle du gouverneur qu'en termes malveillants dans sa correspondance avec Calvin et d'autres réformateurs. Deux années même après celle où Leu place l'abjuration du sire de Prangins, il se passa, à Neuchâtel, un fait qui dut être très pénible à l'amour-propre et à la dignité de ce lieutenant de Madame de Longueville. Des trois filles que Georges de Rive avait eues de son union avec Isabelle de Vaumarcus, l'une, Jeanne, avait épousé un gentilhomme vaudois, Claude d'Aillez, seigneur de Rosay. Pour des motifs qui ne sont que vaguement indiqués dans les actes, cette dame avait quitté mari et enfants pour aller vivre auprès de son père dans le château de Neuchâtel. Farel n'eut pas de repos jusqu'à ce qu'il eut obtenu le renvoi de cette femme à son mari, non du gouverneur lui-même, très peu disposé à ce renvoi, ni du Conseil, sans autorité pour ce qui se passait au château, placé en-dehors de sa juridiction, mais du gouvernement de Berne, qu'il fit intervenir dans cette affaire (1).

(1) Herminjard, *Correspondance des Réformateurs,* V. 15 janvier 1539, page 226.

Une autre fille du sire de Prangins, Françoise, l'aînée des trois sœurs, avait épousé, en secondes noces, Jean-Roch de Diesbach, de Berne, partisan si dévoué de la foi ancienne qu'il quitta sa ville natale l'année même de la réformation (1528) pour aller s'établir à Fribourg, où il fut rejoint, six ans après, par son frère, l'ancien avoyer Sébastien de Diesbach. Etabli à Grandcour, dans le château de son beau-père, Georges de Rive, Diesbach s'opposait avec ardeur à la prédication de l'Evangile dans cette seigneurie. Berne informa Georges de Rive qu'il eût, en qualité de vassal de ce canton, à mettre un terme aux agissements de son beau-fils (29 juillet). Et comme l'avertissement n'avait pas eu grand effet, on écrivit au bailli d'Avenches d'avoir l'œil sur Diesbach et de le punir à teneur des mandats (15 novembre 1539) (1).

La même année, Farel se plaignait du sire de Prangins à son ami Kuntz, de Berne, disant qu'il n'y avait, malgré ses promesses, rien à attendre de lui que de nouveaux obstacles à la propagation de l'Evangile (2). En revanche, les Soleurois, ces protecteurs et sauveurs de la foi catholique au Landeron, s'adressaient au gouverneur de Neuchâtel pour recommander cette ancienne baronie à sa sollicitude, comme à l'homme dans lequel ils avaient toute leur espérance (3).

Il est encore un point essentiel de la vie politique de Georges de Rive que les historiens neuchâtelois en général ont négligé d'éclaircir, c'est celui du choix qui avait été fait de ce gentilhomme vaudois comme gouverneur du pays, préférablement à bien d'autres qui auraient pu y prétendre, comme lui, ou peut-être plus légitimement encore.

De ces historiens, un seul, Boyve, a jugé à propos de nous en entretenir et allègue, outre l'expérience reconnue du sire de Prangins, le fait qu'il cumulait la qualité de vassal des comtes de Neuchâtel avec celle de bourgeois de Berne, c'est-à-dire du canton qui avait le plus contribué au rétablissement des Longueville. Or, il y a de l'élévation du sire de Prangins à la dignité de gouverneur une explication plus concluante à donner; c'est celle des services rendus par ce gentilhomme dans l'affaire du rétablissement. Ces services, que nous n'avons vu mentionner nulle part, nous sont révélés par une lettre encore inédite que Georges de Rive adressait à l'avoyer de Fribourg, Pierre Faulcon (Falk en allemand), vaillant capitaine doublé d'un homme d'Etat et d'un

(1) Herminjard V, page 360.

(2) Herminjard V, page 226.

(3) Ibid, page 94.

diplomate, dont nous avons déjà dit un mot dans notre notice sur Supersax à Neuchâtel, publiée dans cette revue.

Pierre Faulcon, fils et petit-fils de chanceliers de la république fribourgeoise, avait marqué, n'étant encore que l'un des quatre bannerets (espèce de Quatre-Ministraux) de la ville de Fribourg, comme le plus grand ennemi de la France, à l'exemple de son ami le cardinal-évêque de Sion, Schinner. Mais après Marignan, Faulcon, le champion des papes Jules II et Léon X, est devenu celui de François Ier et de son ambassadeur en Suisse. Ce dernier n'était autre que le grand bâtard René de Savoie, le frère de la reine-mère, grand sénéchal, lieutenant général et gouverneur, pour le roi son neveu, en Provence. Le *traité de Fribourg* ou traité de paix perpétuelle (octobre-novembre 1516), qui, selon l'expression de Châteaubriand, n'aurait laissé aux Suisses que *« l'honneur de verser leur sang pendant trois siècles sur les champs de la France »*, fut en grande partie l'œuvre de l'avoyer Faulcon (1). Aussi, à la demande de René de Savoie, ce magistrat s'était-il vu désigné par la diète de Fribourg (1804) avec l'amman Schwarzmaurer de Zoug, pour aller présenter le projet de paix à la signature de François Ier (2). L'avoyer de Fribourg était revenu de la cour de France avec le collier de la chevalerie, une pension et des présents renouvelés plusieurs fois dans la suite et qui ne se bornèrent pas aux trois douzaines de fromages de Bresse que René de Savoie lui envoyait de la ville de Tours, résidence de François Ier (le 22 novembre de l'an 1517) (3).

L'avoyer de Fribourg, pas plus que maint autre magistrat des Etats confédérés, n'était un Fabricius. Et ce n'était point pour obéir à une simple formalité qu'en février 1518 on imposait à Faulcon et à plusieurs

(1) Nous en donnerons la preuve dans un autre travail.

(2) *Eid. Abschiede an dem Zeitraum,* von 1500 bis 1520, bearbeitet von Anton-Philipp Segesser, p. 1014.

(3) La date de l'an manque comme presque toutes les lettres des ambassadeurs et ministres de France. Mais voici le texte de la lettre de René de Savoie :

Monss, l'advoyer de Frybourg, messire Pyerre Faulcon chevallyer mon bon et entyer amis à Frybourg.

Monsyeur l'avoyer. En ensuyvant la promesse que vous feys l'annee passez, je vous envoye troys douzaines de fourmayges de Bresse, dont lune sera pour vous, une autre pour Madame l'advoyeres et la reste Je vous prye la distribuer aynsy que bon Vous semblera à mes bons amys par della que byen coyneyssez. Et suite après mestre byen fortt recommande à Vous et à Madame l'advoyere sans oublier vostre fillye. Je m'en vays autant prier le Créateur Vous donner Monss l'advoyer l'accomplissement de vous desyrs, à Tours Le 17 novembre. Jay veheu des lettres quavez escriptes au Roy dont je vous scay merveilleusement bon gre et se contente très-bien de vous comme aurez pu entendre par ce quyl vous a escript et aussyn du bon vouloyr quyl a de se gouverner par votre bon advys et conseyll. Le tout entièrement vtre le batard de Savoye. *Recueil manuscrit de Guillaume de Praroman (1545).*

de ses collègues le serment de ne pas accepter de cadeaux du duc de Savoie. Des recommandations analogues ne sont pas rares dans les recès des diètes. Pensionnaire de François Ier et distributeur de l'argent de France qu'il alla plus d'une fois quérir en personne à Lyon auprès de son ami René de Savoie, Faulcon paraissait particulièrement qualifié pour plaider la cause des Longueville que patronnait François Ier et qui n'avaient été dépouillés de leur comté qu'en raison de leurs attaches au prédécesseur de ce monarque.

Georges de Rive, qui s'était dévoué à la cause de ces princes, avait d'autres motifs encore de compter sur l'appui de l'avoyer de Fribourg; c'étaient les relations d'amitié et de parenté qui unissaient ce dernier à plusieurs familles neuchâteloises, les Merveilleux entre autres.

Jean Merveilleux (Wunderlich en allemand), cousin de l'avoyer Faulcon, devait son élévation au poste de châtelain de Thielle à la recommandation de ce haut magistrat, qui se porta caution pour lui auprès du bailli de Neuchâtel et des cantons suisses, réunis en diète à Lucerne, le 21 avril 1517 (1). Les relations de Jean Merveilleux avec la famille Faulcon ne cessèrent point avec la mort du grand avoyer, arrivée en 1519, puisque nous le voyons, un quart de siècle plus tard, épouser sa fille Ursule, veuve de l'avoyer Peterman de Praroman et, après le trépas de celle-ci, avec une autre parente de Faulcon, Elisabeth de Praroman.

Cette alliance avec deux dames catholiques ne laisse pas d'étonner quand on pense au rôle que Jean Merveilleux, à l'exemple de son père Guillaume, joua pendant la révolution religieuse dont il fut l'un des plus chauds partisans. Mais avant de mettre son zèle au service de la réforme, Jean Merveilleux l'avait déployé dans l'intérêt des Longueville et avec assez de succès pour mériter de ces princes, à l'époque de leur restauration en 1529, le titre de conseiller privé et une lettre de noblesse, « la première, dit Frédéric de Chambrier, qu'aient conférée les *comtes de Neuchâtel* » (2).

Des liens de parenté unissaient également la famille fribourgeoise des Faulcon à celle des Pontherose (Pontareuse). Grâce à la protection du vaillant avoyer, le chanoine de Neuchâtel et protonotaire Benoit de Pontherose recevait une mission des cantons auprès de François Ier et une

(1) *Eidgenœssische Abschiede aus dem Zeitraum* von 1500 bis 1520, bearbeitet von Philipp-Anton Segesser, page 1050.

(2) Chambrier, *Histoire de Neuchâtel,* page 293.

autre à Rome ([1]). Le frère du chanoine, Loys de Pontherose, établi à Estavayer, adressait à l'avoyer Faulcon ses remerciements les plus vifs, accompagnés d'une somme d'argent qu'il jugeait propre à faire réussir certaine négociation secrète à la cause de Savoie.

Un autre ami et cousin de Pierre Faulcon était Jehan Bremond, châtelain du Landeron, qui invitait l'avoyer, ainsi que son frère Jehan, bailli de Grandson, aux noces de sa fille ([2]).

Mais entre Georges de Rive lui-même et les Faulcon, il existait des relations personnelles faciles à expliquer par les rapports nombreux de la famille Faulcon avec la ville de Payerne, dont elle tirait probablement son origine et qui était d'ailleurs, comme l'on sait, une des plus anciennes alliées de Fribourg. Ainsi la sœur de l'avoyer Pierre Faulcon, Anthoine ou Antonie Faulcone (c'est le nom qu'il lui donne dans ses lettres écrites en français), habitait la ville de la Broie et leur mère y était remariée en secondes noces avec le premier magistrat du lieu, Aymon de Torculari, comme l'appelle son beau-fils dans la lettre latine qu'il lui avait adressée en 1497 pour lui demander l'autorisation d'épouser Annette de Garmiswyl ([3]). Enfin, le frère aîné de l'avoyer Faulcon, Jehan, l'ancien bailli de Grandson, s'était fixé, depuis 1516, à Payerne, où son frère lui-même, l'avoyer, avait failli acheter une maison que lui offrait au prix de faveur de trois cents florins *son spécial amy Mestrauls* de Payerne ([4]).

Mais voici le texte de la missive de Georges de Rive à Faulcon, et que nous extrayons du recueil cité de Guillaume de Praroman, bailli de Romont pour leurs Excellences de Fribourg, et petit-fils de cette Ursule Faulcon, veuve Praroman, qui épousa en secondes noces Jean de Merveilleux :

(1) « C'est un homme adroit, instruit, qui connaît Rome. Il a été notre chanoine », écrivait le conseil de Fribourg à celui de Berne en date du 14 février 1519. Missival allemand du conseil de Fribourg, page 68.

(2) Monsyeur le secrétayre de Justice Pyerre Faulcon mon frère résydant à Frybourg. Mon très chyer frère je m'y recommande à vous de bon cœur. Jay maryez une fillie pourquoi sy vostre plaisir est, Je vous semoys aux noces quy se feront le dimanche devant careme entrant nomez le grand dimanche et sy vous plaict, mey feray cestui honneur je le veux recognaystre envers vous ce dyeu plaict a tyeulx cas ou ce plus grand aidant dyeu mon frère quy vous doinct lentyer de vous Bons desyrs à Neuffastel a Jeudy VIII de febburryer. Les noupces se feront au Landerong. Ainsy jay Rescript à votre frère Monsieur le chastellayn de Granson. Votre frere Jehan Bremont chastellayn dou Landerong. *(Manuscrit de Guillaume de Praroman.)*

(3) *Provido et honesto viro Aymoni Detorculari, Consuli Paterniaci; patri meo ex corde dilectissimo.* (Lettre datée de Fribourg après la Purification, 1497. Manuscrit de Guillaume de Praroman,)

(4) Ibid.

A Monss Ladvoyer de Frybourg, Messyre Pyerre Faulcon, mô Bon Seygneur et frère.

Monsyeur ladvoye tant et de sy Bon cueur que ferez puys a vtre Bonne grace moy recommandez Monsieur touchant ce de quoy mescriptuyles dernyerêmêt. Je en ay adverty Monseygneur, lesquel ma faict responce comêt je vous monstrerai Lung de ses jours. Le dict Seygneur accorde ce que me mandyez per vous lettres. Je fusse allez de compaygnie avecque mon frere Jehan, mays je suys attendans lhomme que envoyames devers Madame de Longeville et sistost estre venus le dict Je vous Ires trouver enpedant le terme. Je vous pryez me layser scavoir de vous Bonnes nouvelles. Long ma escript que Monss le bastard estoyt en chemin pour venyr en Pycardie pour ce aussy les deves scavcir, pourquoy vous prye de me voulloyr advertyr pour aultant vous dys a Dyeu quy vous doinct Monss ladvoyez acôplissement de tous vous Bons desyrs que entres en Bonnes festez de Payerne le sambedy apres Noel. Je vous prye que syl est nouvelles de nous ambassadeurs que me faictes participant. Je vous prye me mander en quyel terme vous avez trouves laffayre de Madame de Louguevillez. Par le tout vtre bon frere Georg de Ryve (1),

(A suivre.)

ART ET ARTISTES NEUCHATELOIS

(Suite. — Voir la livraison de Février 1882, p. 33.)

AMI-JEAN-JACQUES LANDRY

1800—1856

Voici une véritable figure neuchâteloise, un *Montagnon* de vieille roche et sans alliage, actif, industrieux, l'esprit éveillé, tout plein de gaîté et de cordialité, et qui s'étonnerait sans doute de se voir classé parmi les artistes dont nous nous honorons. Ce n'est que justice cependant de lui faire une place parmi eux.

L'art ne l'occupa, il est vrai, qu'exceptionnellement; industriel avant tout, il fût cependant sorti du cercle un peu étroit dans lequel il se

(1) Recueil manuscrit de Guillaume de Praroman cité.

mouvait, si les circonstances et le courant des idées l'eussent encouragé à pousser ses tentatives plus avant dans le domaine artistique.

Ami-Jean-Jacques Landry naissait au Locle le 9 juillet 1800. Son père, Jean-Jacques-Henri Landry, des Verrières, de Neuchâtel et du Locle, s'occupait d'horlogerie. La famille était nombreuse, les hivers longs et durs et l'on ne pouvait laisser longtemps les enfants à l'école; à peine dégrossis, on les installait à l'établi, auprès d'une fenêtre, d'où l'on pouvait voir quelque pente verte avec sa forêt de sapins dominant le vallon, une maison basse au toit gris et surbaissé et quelques vaches paissant dans les pâturages. Par le ciel couvert, ces sites sont moroses et jettent l'âme dans une lourde mélancolie, mais vienne un rayon de soleil et une trouée de bleu derrière les nuages gris, le paysage jurassien peut avoir sa gaîté. — Il ferait bon s'ébattre là-bas, près des sapins, avec les camarades ! Mais Ami-Jean-Jacques est à la besogne; c'est le quatrième fils de la famille, les aînés sont déjà grands et donnent l'exemple, le père dirige la ruche, il faut travailler, c'est la tradition de la famille et celle de la Montagne. — Quand on n'a que onze ans, c'est un peu dur de demeurer assis sur un escabeau pendant de longues journées, le corps penché sur une de ces minuscules pièces de métal qui doivent composer une montre. C'est dur quand le corps aurait besoin de courir et sauter, quand la tête galope sur quelque enfantin dada et qu'on ne peut bouger ! Ah les jeunes frères sont bien heureux de pouvoir vagabonder à leur aise !

Il était d'usage d'aller apprendre l'allemand dans quelque ville ou village de Suisse; le jeune garçon quitte l'établi et part pour Liestal, d'où il revient au bout d'un an pour entrer chez son oncle, Pierre-Frédéric Landry à la Chaux-de-Fonds, et y commencer un apprentissage de graveur d'horlogerie. Le goût pour le dessin s'était manifesté de bonne heure chez lui et cette vocation était celle de son choix. Quoique le travail de la décoration des montres fût encore assez simple à cette époque, il y avait là plus de variété, plus de fantaisie que dans toutes les autres parties de la fabrication horlogère, le côté inventif de cette vive nature y trouvait un peu de la satisfaction dont elle avait besoin. Travailleur et l'intelligence éveillée à tout ce qui concernait son art, il y fit de rapides progrès.

Son apprentissage terminé, il revenait au Locle et rentrait au sein de la famille pour y apporter sa part de travail, ses connaissances nouvelles, son talent. Le jeune homme était doué d'une activité qui ne demandait qu'à se dépenser. Bon fils, il secondait son père dans le combat

de l'existence, car la vie était difficile dans cette maison patriarcale, où tout un petit monde de frères et de sœurs plus jeunes s'agitait autour de lui. Allant gaîment au-devant d'une tâche qui eût peu convenu à d'autres, il prit sa part des soucis paternels et enseigna aux cadets ce qu'il avait appris ailleurs. La besogne se prolongeait souvent tard dans la soirée, mais il trouvait moyen d'en réserver une partie pour dessiner, lire et chanter.

Il est rare que les jeunes gens qui cherchent une distraction au travail manuel dans les choses de l'intelligence ne deviennent pas des hommes bons et utiles; leur esprit s'élève insensiblement, et un jour arrive où ils se trouvent armés pour une tâche supérieure qui semble surgir pour leur donner l'occasion d'employer les forces amassées et les récompenser de leurs efforts. Tel devait être le cas d'Ami-Jean-Jacques Landry.

Vers 1825, l'industrie horlogère des Montagnes neuchâteloises en était encore aux procédés les plus simples et les machines n'y avaient point fait leur apparition. Le jeune homme eut l'idée d'établir un balancier pour estampiller les cadrans de montre en or et en argent. De l'idée à l'exécution, il y a loin souvent; pour Ami-Jean-Jacques la chose était facile, sa jeunesse, sa verve, sa foi lui firent trouver les ressources nécessaires pour réaliser son projet et l'instrument en fer, avec vis d'acier, fondu à Besançon par Roy et Ganguillot, venait s'installer au rez-de-chaussée d'une maison du Crêt-Vaillant, le quartier du Locle où l'on dit qu'il ne faut pas prendre femme, parce que le sexe faible y bat les hommes, depuis la *Saboulée* des Bourguignons. La machine, la première de ce genre qui ait été installée dans les Montagnes neuchâteloises, était de force considérable; le jeune homme, il avait alors vingt-cinq ans, pressentait son utilité et les services qu'elle devait rendre dans l'industrie locale. Le balancier d'A.-J.-J. Landry eut sa popularité, plus que cela même, sa célébrité. C'est à lui que MM. John et Marc-Louis Bovy eurent recours, en 1835, pour la confection de la grande et remarquable *Médaille de Calvin,* œuvre de leur frère, Antoine Bovy, un des maîtres de la gravure. Pendant six semaines ces Messieurs vinrent de la Chaux-de-Fonds au Locle, faire faire l'enfonçage du creux par le poinçon en relief qu'ils recuisaient dans la journée pour revenir le lendemain. Le balancier était mis en mouvement par quatre hommes. L'opération réussit merveilleusement. On connaît la netteté de cette admirable médaille, une des plus grandes qui aient jamais été exécutées (108 millimètres).

Ainsi que son balancier, Ami-Jean-Jacques eut sa popularité; il gravait lui-même les étampes nécessaires à la fabrication des cadrans, burinant l'acier avec habileté, traitant le dur métal comme en se jouant; à la poigne que réclame ce difficile métier, il joignait l'adresse d'une main bien exercée. A côté de son industrie spéciale, il s'occupait à graver des cachets armoiriés et autres et développait ainsi son goût artistique. Bon ouvrier et bon fils, il continuait à vouer à sa famille la même sollicitude et enseignait le métier de graveur à son frère cadet, M. Ulysse Landry, actuellement à Neuchâtel.

Le succès couronna cette vie de travail. Ami-Jean-Jacques, qui voulait se créer un intérieur, épousait, en juillet 1830, Mademoiselle Sophie Guyot.

C'est en cette même année que son talent artistique devait se manifester par deux œuvres chères à tous les Neuchâtelois.

On sait que le ruisseau du Bied, qui traverse le vallon du Locle dans toute sa longueur, arrivait au Col-des-Roches par un canal sinueux et se précipitait au pied de la montagne dans un gouffre sur lequel fut établi le moulin bien connu qui porte le nom de cette localité. En temps ordinaire, cette issue, qui suffisait à l'écoulement des eaux, ne pouvait absorber la quantité de celles qui résultaient de la fonte des neiges ou des pluies subites de l'été, les récoltes étaient souvent inondées, quelquefois même un lac clandestin arrivait jusqu'auprès du village. Un homme entreprenant et dévoué, Jean-Jacques Huguenin, conçut et réalisa le projet de percer le rocher à la base de la montagne qui termine le vallon du Locle au Col-des-Roches et de faciliter ainsi l'écoulement des eaux. Onze citoyens se joignirent à lui pour cette patriotique entreprise, heureusement terminée en 1806. C'est en souvenir de cette œuvre que l'on offrait, en 1830, une médaille commémorative au vénérable J.-J. Huguenin. A l'avers figure l'entrée de la trouée avec sa porte, surmontée des armoiries du Locle. En légende: *Monument dédié au patriotisme par la reconnaissance.* On lit sur le panneau central: *Galerie de 900 pieds exécutée aux risques de douze citoyens du Locle. L'un d'eux dirigea ces travaux patriotiques, les frais furent couverts par souscription, 1805.*

Lieutenant J. J. Huguenin, directeur, né en 1777
A. L. Matthey, né en 1736
A. Houriet » 1737
J. F. Houriet » 1743
D. H. Richard » 1752

J. C. Ducrot, né en 1754
D. F. Jeannot » 1759
A. Savoye » 1763
S. Faure » 1766
P. H. Dubois » 1766
D. Mathey, » 1767
H. Courvoisier » 1767

Le revers porte l'inscription: *A J.-J. Huguenin — Son nom, gravé dans le cœur de ses concitoyens du Locle, plus solidement que sur la pierre, sera toujours lié au souvenir d'une entreprise dont le succès augmenta leur prospérité.* 1830.

Cette médaille, exécutée par A.-J.-J. Landry et frappée en bronze, n'est point signée. Le motif de sa composition est froid, mais peut-être a-t-il été imposé au graveur.

Comment le modeste ouvrier, qui n'avait que des notions rudimentaires de la gravure en médaille, a-t-il pu réaliser cette pièce remarquable pour un début, c'est ce que lui seul eût pu nous dire, mais s'il avait l'esprit éveillé et ouvert à toute chose, sa nature tenait beaucoup de l'acier qu'il burinait, le travail et la lutte l'excitaient, un peu de gaité et un refrain montagnard lui aidaient à franchir les pas difficiles.

Ce premier essai réalisé, il en commençait immédiatement un second, apportant à sa conception nouvelle l'expérience acquise et une audace de praticien consommé. Cette fois il mettait en scène un personnage, non de profil, mais de trois quarts, chose difficile où beaucoup ont échoué et qu'il réalisa, non sans succès, à l'occasion du troisième jubilé de la réformation neuchâteloise. Cette médaille porte à l'avers le buste du réformateur, le corps de face, la tête un peu de trois quarts à gauche, coiffée du béret. — Inscription: *Guillaume Farel, réformateur.* Le revers est occupé par l'inscription: *Sanctifie-les par ta vérité, ta parole est la vérité. Saint-Jean XVII, 17 — 3me Jubilé de la réformation à Neuchâtel. 1830.*

Il y a des degrés à tout. La médaille de Farel est une œuvre de talent, mais relatif; on y sent l'inexpérience et le manque d'études, le modelé est insuffisant, cependant elle a son cachet. Ce qu'il faut surtout mettre en évidence, c'est qu'un homme ait pu l'exécuter dans les conditions où il se trouvait, c'est-à-dire sans maître pour lui enseigner cet art tout spécial et même sans avoir eu autour de lui ces recueils, ces collections, ces publications artistiques, si abondantes aujourd'hui, dans lesquelles chacun peut meubler son intelligence et développer son

goût. Les praticiens comprendront notre admiration pour cet homme énergique auquel il n'a manqué que l'occasion de devenir un maître.

Ami-Jean-Jacques Landry, sans avoir pris part au mouvement insurrectionnel de 1831, était sympathique à la cause de l'émancipation du canton. La droiture de son caractère, son esprit, sa franchise lui avaient conquis l'estime de ses concitoyens du Locle, qui le nommèrent député au Corps législatif nouvellement institué et où il fit partie de la minorité.

Au commencement de 1831, des députés de tous les villages, réunis à Valangin, avaient réclamé plusieurs réformes au roi Frédéric-Guillaume III; celui-ci envoya le général de Pfuel à Neuchâtel, en qualité de commissaire et, sur son rapport, une grande partie des choses demandées furent accordées par ordonnance du 22 juin. Cependant, le 13 septembre suivant, une petite troupe de citoyens s'emparait du Château, les troupes fédérales occupaient la ville le 24 du même mois et, trois jours après, les insurgés capitulaient. Le 22 octobre suivant, le général de Pfuel, arrivé en hâte de Berlin, appelait les milices neuchâteloises sous les armes et en prenait le commandement après le départ des troupes fédérales. L'insurrection comprimée, le Corps législatif, voulant offrir un témoignage de reconnaissance au général de Pfuel pour sa mission pacificatrice de commissaire royal et de commandant militaire, lui vota une médaille d'or dont l'exécution fut confiée au graveur et député Ami-Jean-Jacques Landry.

Comment le patriote loclois accepta-t-il cette commande ? Pensait-il, peut-être, que le mouvement insurrectionnel était une faute, ou l'artiste, séduit par l'idée de créer une œuvre nouvelle, fit-il taire un moment ses sentiments? C'est ce que nous ne saurions dire.

Cette médaille est une pièce d'or gravée en creux, sur laquelle Minerve est représentée assise et coiffée d'un casque, avec la légende : *Minerve sait porter le sceptre de Bellone.* L'avers est occupé par l'inscription suivante : *A S. E. le général A. H. E. de Pfuel, commissaire royal, le Corps législatif reconnaissant.*

L'œuvre artistique d'A.-J.-J. Landry consiste dans les trois ouvrages que nous venons d'indiquer et qui dénotent des aptitudes réelles, un talent qui fût arrivé à son épanouissement si les circonstances l'eussent favorisé. Le montagnard patient et tenace à l'occasion avait une imagination vive et sa tête pleine de projets l'emporta souvent dans différentes entreprises. En 1844, il s'éprend de l'idée de construire et, ayant renoncé à la gravure, il fait bâtir au Locle l'Hôtel du Commerce, dans les dé-

pendances duquel il établit une vaste salle pour réunions et fêtes, ainsi qu'un gazomètre, innovation qui prouve encore son esprit entreprenant. Mais l'intelligent industriel n'était qu'à moitié fait pour le métier de maître d'hôtel, cependant il réussit à attirer auprès de lui une partie de la population locloise. Ami-Jean-Jacques, on ne l'appelait guère autrement, devint le centre du groupe le plus avancé, la politique passionnait toutes les têtes et l'on en fit ici peut-être un peu plus qu'ailleurs... Où n'en faisait-on pas, du reste, de 1845 à 1848 !

En 1851, l'Hôtel du Commerce détruit par un incendie, son propriétaire revint à sa vocation industrielle, mais atteint de douleurs rhumatismales, il dut renoncer peu à peu au travail. Cette ardente nature, dévorée d'activité, endurait la souffrance, mais non l'inaction. Il s'éteignait au mois de mars 1856.

Ami-Jean-Jacques Landry fut regretté de tous ceux qui l'avaient connu, son talent et ses qualités d'homme et de citoyen lui avaient conquis l'estime populaire. Enjoué et aimant à rire, il chansonnait spirituellement les hommes et les choses dans le patois montagnard, et ses mots plaisants ne sont point oubliés.

L'art de la gravure en médaille, popularisé par lui dans notre canton, est pratiqué aujourd'hui avec succès par son neveu, élève d'Antoine Bovy. — M. Fritz Landry a déjà consacré le souvenir de plusieurs citoyens et celui d'évènements neuchâtelois contemporains par des médailles exécutées avec un talent qui s'affirme à chaque œuvre nouvelle.

(A suivre.) A. BACHELIN.

MOTIERS-TRAVERS

NOTICE HISTORIQUE

(Suite. — Voir la livraison de Février 1882, p 42.)

Les intérêts des six villages étaient alors les mêmes. Une bourgeoisie semblable à celle des Verrières qui vient d'être abolie, réunit de bonne heure les six communautés en une seule corporation. Mais peu à peu, à mesure qu'elles acquéraient chacune isolément plus d'importance, le lien existant entre elles s'affaiblit, de telle sorte qu'aujourd'hui il se réduit à la propriété de la maison de ville et d'une forêt appelée « la forêt des six communes ».

L'aspect extérieur de l'édifice était autrefois beaucoup plus pittoresque qu'il ne l'est aujourd'hui. Les deux arcades que l'on a utilisées récemment en vue de certains services publics, étaient ouvertes sur la façade principale. Il en existait deux autres encore à chacune des façades latérales. L'espace occupé aujourd'hui par le rez-de-chaussée était donc libre. On pouvait y circuler sans difficulté et il le fallait, car là se tenait le marché au blé. Sous les arcades étaient les Halles du Val-de-Travers. Le 29 décembre 1590 (1), les six communes, représentées par leurs gouverneurs, obtenaient l'autorisation d'établir un marché public à Môtiers, « sur le vendredi de chaque semaine. Un tel marché ne serait « pas malséant au dit lieu, vu le grand ressort qu'il y a et le bon nom« bre de peuple qui y aborde de divers endroits, spécialement les jours « de dimanche. La plupart desquels, au lieu d'aller au presche, ouïr la « prédication du Saint Evangile, font servir le dit jour de marché, du-

(1) Archives des six communes. K. Marché concédé par Pierre Vallier, gouverneur du comté, et confirmé le 28 janvier 1628. En démolissant une vieille cheminée de la maison de ville, on a récemment dégagé une pierre commémorative sur laquelle est gravée, avec l'écusson de Môtiers, la date 1659. Cette date, il est à peine besoin de le dire, n'est pas celle de la fondation de l'édifice.

« rant les dits presches, ce quy apporte grand mépris à la parole de Dieu « et scandale aux voisins... Nous donc (Pierre Vallier), accordons, per- « mettons et octroyons aux dits du Vaux-Travers pouvoir faculté et puis- « sance de tenir dores en avant un marché public, tous les vendredis de « chacune semaine au village de Mostier, *au lieu accoustumé*, pour y « vendre, acheter et distribuer toutes denrées qui y seront apportées et « estaléès, comme il se faict en autres lieux et jours de marché... Dé- « fendons expressément à tous marchands, merciers et autres quels « qu'ils soient de ne vendre, ni exposer aucune marchandise en vente, « au jour du dimanche, fors seulement aux dits jours de marché et de « leurs foires accoustumées, à peine d'estre chastier de l'amende... « Avons fait le présent octroy, tant pour les considérations ci-dessus, « comme pour dix escus d'or qu'ils ont baillé d'entrage... » Les foires annuelles de Môtiers étaient à cette époque au nombre de trois. Les paysans du Vaux-Travers étaient tenus « d'y mener quelques denrées, « selon la faculté d'un chacun, pour faire la dite foire, à peine d'estre « chastié à l'amende accoustumée. » (Voir la concession, en date du 1er novembre 1585, de la foire « dite froide », parce qu'elle avait lieu en hiver, le dix-huitième jour de mars. Archives des six communes, G.)

Les Halles de Môtiers et la place environnante avaient, déjà au XVIe siècle, acquis une grande importance, ainsi que le prouvent ces documents. Car c'était là que se donnaient rendez-vous les habitants de la vallée, pour échanger et vendre les produits de leur travail, les vendredis de chaque semaine et les jours de foire. Cette même place des Halles, dans les siècles suivants, devint encore en quelque sorte le forum, la place publique par excellence des six villages de la circonscription de Môtiers. Devant les Halles, on s'en souvient, avaient lieu les jugements publics, et là encore, à l'avènement de chaque nouveau règne, se réunissaient les corporations de la vallée pour prêter le serment de fidélité au souverain. Une des solennités de ce genre les plus imposantes eut lieu le 10 novembre 1786. (Actes perp. fo 159.)

Nous abrégeons. Laissant de côté les alliés naturels de Môtiers, nous nous bornerons à faire, à l'aide de quelques faits qu'il faut relever ici, l'histoire de la commune et du village.

Si la commune de Môtiers obtint dans le XIVe siècle ses principaux droits et franchises, ce fut seulement dans le XVIe qu'elle acquit la plupart de ses propriétés, ainsi que la commune de Boveresse, avec laquelle elle fut associée jusqu'au 1er janvier 1813. En 1513, sous la domination des cantons, les ambassadeurs des quatre villes de Berne, Lucerne,

Fribourg et Soleure accensent et donnent perpétuellement aux deux villages de Môtiers et de Boveresse un moulin, raisse et bapteur sur la rivière de l'Areuse, moyennant une redevance de quarante émines de froment (1). Le 27 janvier 1553, un second moulin attenant au précédent est accensé par Jean-Jacques de Bonstetten, gouverneur du comté de Neuchâtel, aux deux villages, pour deux émines de bon froment (2). En 1526, Jean-Jacques et Renaud de Watteville, agissant au nom des très redoutés seigneurs Messieurs des douze cantons des ligues, cèdent aux habitants du village de Môtiers le four banal du village, moyennant deux muids de froment, blé commun croissant au Vau-Travers, ny du pire, ny du meilleur, raisonnable (3). Le 22 mai 1522, le bailli Niclaus Halter, d'Unterwald, agissant au nom des ambassadeurs des cantons, cède les communs pasquiers et la Prise de Sagneula aux deux villages, moyennant la minime redevance annuelle de quinze sols monnaie faible! Sous le règne de Marie de Bourbon, duchesse de Longueville, en 1576, la commune fait l'acquisition du gros Bois de Bamp de Môtiers et du gros Bois de Boveresse, et en 1593, 1607, 1610, 1667, elle devient propriétaire d'autres forêts sises sur Môtiers et sur Boveresse, à des conditions tellement avantageuses qu'aujourd'hui elles nous paraîtraient dérisoires, si nous oublions que jusqu'au commencement du XVIe siècle « chacun allait encore couper le bois dans la montagne comme on va puiser l'eau dans un ruisseau » (4).

Somme toute, l'occupation du comté par les cantons suisses (1512-1529) fut favorable au développement de la commune. Néanmoins ils avaient fait sentir bien rudement au Val-de-Travers qu'ils étaient les maîtres du pays (5). Irrités de ce qu'un certain nombre de Neuchâtelois s'étaient enrôlés sous les drapeaux du roi de France contre lequel les cantons combattaient en Italie, ceux-ci envoyèrent trois cents soldats au Val-de-Travers en exécution militaire. Condamnation des réfractaires à une amende de dix livres, et s'ils ne pouvaient payer, à un emprisonnement de vingt jours au pain et à l'eau, bannissement des chefs, confiscation de leurs biens et ordre donné au baillif de procéder immédiatement à un partage de ces biens avec les frères et sœurs, femmes et enfants des rebelles, — telles furent les mesures draconiennes et dignes

(1) Actes perpétuels, f° 3.

(2) Actes perpétuels, f° 3 et f° 4.

(3) Actes perpétuels, f° 5.

(4) Chambrier, page 315.

(5) Chambrier, page 266.

de la réputation dont jouissait déjà alors la justice de Berne, qui furent prises dans cette occasion. Heureusement ces mesures furent transitoires, car bientôt les cantons se montrèrent aussi jaloux de conserver et de faire respecter au besoin les libertés et franchises des communes, sans parler des coutumes du pays, qu'ils avaient été susceptibles et même injustes à l'égard des Neuchâtelois. Les Suisses des douze cantons n'avaient-ils pas eux-mêmes combattu les Français à Novare et versé leur sang pour eux à Agnadel? Mercenaires pour mercenaires, lesquels étaient les plus coupables?

Une affaire qui aurait pu provoquer un redoutable conflit entre l'empereur Charles-Quint et les cantons fut réglée à l'amiable pendant que ceux-ci occupaient le comté. Il s'agissait de la démarcation des limites de Neuchâtel et de la Franche-Comté. Les cantons réclamaient la garde du Val-de-Morteau, qui jadis avait appartenu au souverain de Neuchâtel (1). Ils allaient occuper le territoire contesté, lorsqu'une ambassade de l'empereur les arrêta. Mais celui-ci se vit contraint, pour les engager à se désister de leurs prétentions, de leur donner mille florins d'or. Le traité définitif fut signé à Môtiers le 2 septembre 1524 (2). Terminons cette digression en insistant sur la condition que stipulèrent les Suisses lorsqu'ils restituèrent Neuchâtel à la maison de Longueville, le 15 mai 1529: Les Neuchâtelois conserveraient tous les droits qu'ils tenaient des cantons.

La commune de Môtiers, dont la fortune s'était considérablement augmentée par toutes ces transactions, pouvait, au XVIe siècle, inscrire dans ses rôles les noms de ressortissants déjà nombreux pour l'époque. Les familles dont les représentants habitaient le village étaient, à la date du 1er janvier 1599, les suivantes: de la Tour, Rossel, Magnin, Bailliod, Girard, Verdonnet, Radet, Girardier, Motta, Simon, Jeanrenaud, Franel, Clerc, DuBods, Pettet, Garnachon, Boriod et d'Yvernois, en tout dix-huit familles et quarante-cinq communiers (3).

Elle possède, dès l'an 1600, des fours et moulins banaux, une boucherie, une école, une église, outre ses propriétés mobilières et immobilières. Elle a ses reutes et gardes, ses bergers pour gros et menu bétail: chèvres, moutons, chevaux, brebis, pourceaux. Elle pourvoit à l'entretien des fontaines qu'elle établit dans le village. Elle a son ou ses

(1) Willemin. *Prieuré de Morteau*, page 82.

(2) Chambrier, page 289. Les deux parties réservèrent leurs droits sur les Brenets et le séquestre Wittel.

(3) Devoirs et droits des communiers. Actes perpétuels f° 20.

guêts de nuit, « auxquels elle ordonne de crier les heures justes, sans les crier avant l'heure frappée, sinon qu'ils remarquassent que l'horloge fût arrêtée », et ses garde-foires, spécialement chargés de maintenir le bon ordre dans les jours de marché.

Les services publics s'étant de plus en plus compliqués, elle institue, le 1er janvier 1664, un Conseil général composé de vingt-quatre membres, auxquels elle adjoint les deux gouverneurs et les quatre justiciers. Ce Conseil surveille l'administration des gouverneurs, des brevards et messelliers, des quatre forestiers, du fournier et des fonteniers. Chaque année, ces fonctionnaires sont solennellement assermentés. La même formalité religieuse est remplie à l'égard de tous ceux qui reçoivent de la commune quelque mandat jugé important. En 1718, elle fait l'emplette d'un poids public et d'un tambour. Elle a son « hôpital des pauvres », institution que nous retrouvons dans toutes les communes du pays. Chaque année un communier se chargeait du soin de loger les étrangers nécessiteux en voyage et leur donnait « la passade ». En échange de ce service public, il recevait 3 quintaux de paille, une certaine quantité de bois pour chauffer les pauvres passants et une gratification en argent s'élevant ordinairement à treize livres. Cet usage, qui était d'ailleurs imposé par les mœurs du temps, permettait à la commune d'être plus sévère qu'elle n'aurait pu l'être sans cette précaution, à l'égard des gueux et des rôdeurs, auxquels elle fait assidûment la chasse.

Ce n'est pas tout. Comme la commune remettait volontiers à ses ressortissants, et pour une année seulement, une partie des récoltes croissant sur ses propriétés, elle nommait des « diviseurs », personnages très importants, puisqu'ils devaient indiquer la valeur des productions de la terre dont les communiers avaient pu bénéficier. Quant aux relations qu'elle soutient avec les étrangers qui se fixent sur son territoire, elles ne sont pas précisément celles que notre XIXe siècle s'efforce d'établir entre tous les habitants d'un même pays. Les étrangers à la commune ne sont pas encore au bénéfice du droit d'asile. Ils ne sont jamais que tolérés. La commune ne leur accorde l'habitation que pour une année, même lorsqu'elle est le mieux disposée, et encore a-t-elle soin de faire ses réserves. Elle exige des marchands qui veulent ouvrir boutique, non-seulement qu'ils payent une redevance annuelle, mais encore qu'ils demandent chaque année de pouvoir continuer à se livrer à leur commerce. Le contrôle qu'elle se réserve toujours le droit d'exercer s'étend aux mœurs des étrangers qu'elle admet au nombre de ses habitants, et aussi à leur science, s'il s'agit de personnages se vouant à

des professions libérales; preuve en soit le fait suivant : Le 6 janvier 1716, le sieur Pudazzi, médecin et chirurgien, ayant sollicité l'habitation dans le village, on décide de le recevoir pour six mois, en attendant qu'on connaisse son comportement et sa science. Il faut se transporter à cette époque, pour comprendre en quelque manière la raison de toutes ces mesures restrictives, incompatibles avec l'esprit de notre siècle. La commune, dans ce temps-là, devait veiller dans son ressort à tout ce qui, de près ou de loin, se rapportait à l'utilité générale, et c'est ainsi qu'elle était obligée, sous peine de livrer ses ressortissants au premier exploiteur venu, d'user d'une sévérité maintenant superflue, puisque c'est l'Etat qui, aujourd'hui, a l'œil ouvert sur tous les faits intéressant la santé et la prospérité publique.

Au commencement du siècle dernier, elle prend plusieurs fois l'initiative de plantations d'arbres. Ainsi en 1719, elle décide que chaque communier plantera deux saules et peupliers, et recevra pour deux arbres plantés un batz. C'est sans doute alors que Môtiers commença à s'entourer de ces beaux arbres dont la plupart, malheureusement, ont disparu depuis quelques années.

A l'occasion de l'incendie qui détruisit, en moins d'une heure, le 10 juin 1719, tout le village de Noiraigue, sauf l'Eglise et trois maisons, un règlement concernant la police du feu est proposé et adopté. Défense est faite de fumer tabac et d'allumer pipes par les rues, ny autre part que sous la cheminée. Elle organise même des battues générales, lorsque des animaux féroces, qui trouvaient encore un repaire dans les gorges profondes et les forêts de la montagne, font invasion dans la vallée. Le 1er janvier 1690, elle alloue une gratification de six livres aux heureux chasseurs qui venaient de tuer quatre loups près de Môtiers.

Tous les faits qui précèdent et que nous avons recueillis dans les procès verbaux des séances communales de Môtiers, au milieu d'une foule d'autres que nous regrettons de devoir passer sous silence, nous prouvent qu'il y a deux siècles la commune était un véritable Etat dans l'Etat. Non-seulement elle a conservé ses anciennes franchises, elle en a encore acquis de nouvelles. Par ses protestations incessantes et son habileté à profiter des malheurs qui frappent ses adversaires, elle accroît peu à peu son pouvoir, et déjà alors il est facile de prévoir que le principe qu'elle représente finira par l'emporter sur toute la ligne.

Parmi les franchises qui furent octroyées aux communes du Val-de-Travers, comme d'ailleurs à toutes celles du pays, il en est une que les

nombreux amateurs du tir à la carabine dans le vallon nous sauraient mauvais gré de ne pas mentionner. Il s'agit du droit accordé le 10 mai 1500 aux tireurs de son comté par Philippe de Hochberg, droit qui fut confirmé, le 28 février 1523, par le baillif Oswaltos, agissant au nom de MM. des ligues. C'est en vertu du privilège que possédaient les ressortissants des communes et les hommes libres du comté de se réunir pour s'exercer au maniement des armes, que deux sociétés de tir se constituèrent à Môtiers dès le XVI[e] siècle. L'une reçut le nom de Prix ou de Compagnie des Mousquetaires de Môtiers. Cette société se composait dans l'origine de tous les bourgeois de Môtiers, ayant fait leur première communion et jouissant de tous leurs droits civils et politiques. § 1, règlement du 17 juin 1835. L'autre, bien connue sous le nom d'Abbaye de Môtiers au Vaux-Travers, devint une véritable corporation. Ce fut le 4 juin 1688 que le Prix, et le 4 juin 1672 que l'Abbaye de Môtiers furent réorganisés. Nous disons réorganisées, car ces deux associations existaient depuis longtemps. Nous n'en voulons, pour preuve, que les lignes suivantes, que nous extrayons du premier registre de l'Abbaye : « Cy suivent les ordres dressés dans le noble corps de l'abbaye sur les anciens mémoires et documents qu'estoyent pour ce fait notés, afin de tant plus dresser, civiliser, façonner et tenir en bride les compagnons et Mousquetaires de cette dite confrérie au jeu et exercice de l'art militaire... revus et corrigés par les sieurs Maistre Lieutenant et douze juges de la dite C[ie] sur celles réformées en l'an 1654 », signé Boy-de-la-Tour, notaire, secrét. de la C[ie] (1). Ces deux sociétés sont encore aujourd'hui florissantes, et nous n'apprenons rien à personne en affirmant que le stand organisé comme il l'a été récemment avec ses cibles à petite et à grande distance, répond aux exigences de l'art moderne du tir.

Tous ces droits laborieusement acquis, la commune sait les maintenir avec habileté et persévérance. Ses relations avec les autorités seigneuriales sont en général respectueuses. Cependant elle ne craint pas de

(1) Le magnifique drapeau que possède l'Abbaye lui a été offert, le 17 juin 1824, par M. L.-Gaston Boy-de-la-Tour, qui venait d'être nommé abbé en remplacement de son père, M. Jean-Pierre Boy-de-la-Tour. Les repas pantagruéliques auxquels prenaient part les membres de la corporation lors de la réception d'un nouvel abbé sont demeurés justement célèbres.

Chacun sait que J.-J. Rousseau devint membre de l'abbaye de Môtiers. Il fit don à la corporation et « au Prix » de plusieurs beaux plats d'étain, de deux entr'autres avec l'inscription suivante: Donné par J.-J. Rousseau, l'année 1764. Le compte du caissier de l'abbaye, 7 juin 1764, en fait mention, Registre 2, f° 169, en ces térmes: « Payé Livres 2. 8. 1. au sieur ancien Favre de Boveresse pour avoir fait une troisiéme sibe pour *tirer la passe d'étain* que Monsieur J. Jaques Rousseau citoyen de Genève a donné à la Compagnie, vu qu'on l'a agrégé de la dite Compagnie, ce qu'il a accepté avec plaisir. »

leur opposer une résistance opiniâtre toutes les fois que le besoin l'exige. En voici, parmi bien d'autres, deux seuls exemples : Le capitaine et châtelain Henri Petitpierre (1708-1716), prétendit « que les gouverneurs de Môtiers et autres gens d'office vinssent à Couvet pour y prendre le serment ». Mais il avait compté sans son hôte. La commune s'assemble. C'était le 1er janvier 1709, et il est résolu que les gouverneurs iraient dès le lendemain matin à Couvet pour représenter très humblement que par une usance pratiquée d'ancienneté et de tout tems immémorial sans interruption, ce lieu de Mostier étant le lieu du ressort du Vaux-Travers et les Hasles ayant été basties et établies par les six communautés pour y administrer la justice, que par ainsi les requérants prient M. le Capitaine de venir à Mostier pour prester le serment à leurs offices et de les maintenir en telle usance et franchise qu'ils ont de toute ancienneté (1).

Le gouvernement avait décidé d'organiser, en vue de la police générale, une maréchaussée spécialement chargée, au nom du prince, de veiller au maintien de l'ordre. La commune de Môtiers chercha naturellement à se soustraire le plus longtemps possible aux injonctions réitérées de l'autorité seigneuriale. Elle répondit même, en date du 25 décembre 1768, par un refus formel, déclarant à cette occasion que sa volonté ferme et arrêtée était de continuer à faire la garde comme du passé et le plus exactement qu'il convient. Ce refus avait dû, on le comprend, indisposer le gouvernement. Aussi, quelques jours après, le 9 janvier 1769, la communauté, comprenant la nécessité d'agir avec plus de prudence, supplie le gouvernement de croire qu'elle recevra toujours avec le plus profond respect tout ce qui lui sera adressé de sa part. Mais à l'égard de l'établissement de cette maréchaussée générale, elle le supplie de ne pas trouver mauvais qu'elle ne puisse donner la réponse précise et sans condition qu'on lui demandait. Elle veut attendre la ratification par le souverain du projet élaboré et proposé par MS. le gouverneur de Lentulus, le 19 novembre 1768. Quand cette ratification sera intervenue, elle se déterminera. Mais le 13 mai 1769, tous les obstacles étant levés et la résistance n'ayant plus sa raison d'être, la commune dut accepter les propositions qui lui étaient faites. La maréchaussée fut établie à Môtiers pour le terme de quatre ans. Chaque feu-tenant devait payer la somme de quatre batz. La commune supprima du même coup ses gardes et patrouilles ordinaires, tout en statuant que, quelque aug-

(1) Journal de Commune, 2 f° 289.

mentation qu'il plût à la seigneurie d'ordonner, la communauté ne serait toujours tenue de payer que quatre batz par feu-tenant.

Que l'on ne croie pas cependant que ces communiers, si tenaces dans toutes les questions relatives à leurs droits, fussent indifférents lorsque quelque calamité avait frappé leurs voisins ou leurs coreligionnaires. Les procès-verbaux des séances communales, et surtout les livres de compte des gouverneurs, mentionnent de nombreux secours accordés à des incendiés ou à d'autres malheureux. Ainsi, le 20 février 1722, elle donne deux escus blancs pour contribuer à payer la rançon de 147 florins d'empire de Jean-Jacques ff Daniel Petitpierre, « qui, suivant la lettre qu'on en a reçu, a été enlevé par des pirates et est présentement esclave chez les Turcs ». Quand les besoins sont grands, elle ordonne des collectes à domicile et s'inscrit elle-même pour des sommes importantes (50 livres, 10, 15 escus blancs). Mais c'est surtout dans les années 1703 et 1704 que la générosité de la commune de Môtiers et de ses sœurs du Val-de-Travers fut au-dessus de tout éloge. M. Gustave Petitpierre, qui est toujours si bien renseigné sur les questions intéressant la vallée, a bien voulu nous communiquer à ce sujet de nombreux faits que nous voudrions pouvoir relater tous. Les réfugiés de la réforme, car c'est d'eux dont il s'agit ici, arrivaient en foule dans le Val-de-Travers (643 en 1703 pour le seul village de Couvet). Quelques-uns sont désignés par leur nom (Favre, Vuagneux, Roche, Roquiat des Cévennes, Monnier, Bretenier, Jordan, etc., etc.). Ces victimes de l'intolérance religieuse furent accueillies en général avec empressement par les populations du Val-de-Travers, et les collectes que l'on fit en leur faveur dans les villages du vallon fournirent à un grand nombre de ces malheureux, qui se rendaient dans le Palatinat, dans la Hesse et surtout dans le Brandebourg, les moyens de poursuivre leur voyage. Mais il paraît que de prétendus réfugiés, abusant indignement de la charité publique, assaillirent bientôt les habitants du Val-de-Travers et la commune se vit contrainte d'interdire, le 3 août 1715, à tout communier d'abriter des pauvres étrangers, sauf à se voir privé, en cas de désobéissance, de tout bénéfice communal.

(*A suivre.*) L. Perrin, past.

INSCRIPTIONS CAMPANAIRES

DU CANTON DE NEUCHATEL

(Suite. — Voir la livraison de Novembre 1881, pag. 266.)

PONTS-DE-MARTEL : III.

FVT TENVE PAR CLERIADVS DE RAI PRIEVR COMMENDATAIRE DE GIGNAC ET POLINE DE VERGI DAME DE VIRY 1562

Avec un écusson palé d'argent et d'azur de six pièces, surmonté d'un chapeau de prieur, au dessous le mot : VIRY. Légende : *In domino consolor* « En Dieu je me console. »

ROCHEFORT : I.

LES GOVVERNEVRS DE 1754 :
I. IAQVET
ET I. P. PINGEON
ET CEVX DE 1755 A. BEGVIN
ET A. RAVENEL
M. H. MONTANDON MINISTRE
M. F. DE PERROT MAIRE
LES SIEVRS COMVNIERS MEMBRES DE LA JVSTICE SONT
B. DES CŒVDRES LIEVTENANT
I. BOREL GREFFIER
I. I. RENAVD DIT LOVIS JVSTICIER
I. I. PINGEON JVSTICIER
I. BEGVIN SAVTIER

LES S[rs] ANCIENS DEGLISE SONT
A. BEGVIN
P. NICOLES
I. RENAVD DIT LOVIS
S. BLANC
P. BEGVIN.

La cloche porte encore un magnifique écusson aux armes de Rochefort: *d'or écartelé de gueules à la bordure de sable chargée de 8 besants d'or.* Le chef en est surmonté d'une rangée de fleurs de lys.

St-Sulpice. — Il vaut la peine de citer cette inscription :

REFAITE EN MAY 1820 AUX FRAIS DE
L'HONORABLE COMMUNE DE ST-SULPICE
AVEC LES DÉBRIS DE CELLE DONNÉE EN
1802 PAR M[r] C. D. DE MEURON GENERAL
AU SERVICE D'ANGLETERRE QUI A ETE
FONDUE PAR L'INCENDIE QUI EUT LIEU
LE 22 AVRIL 1820.
VERTUEUX ET RESPECTABLE MR A. PERRIN
BOURGEOIS DE NEUCHATEL ETANT ALORS
POUR NOTRE BONHEUR PASTEUR DE CETTE
PAROISSE.
GOUVERNEURS DE COMMUNE MRS LS SL REYMOND
ET CS DL REYMOND ANCIEN.

Encore ici aucune mention de la Divinité ni des graves et importants offices réservés à la cloche ; l'homme seul est en évidence et l'adulation, chose curieuse, est le plus servile à l'égard de la personne qui aurait dû la repousser avec le plus d'énergie, c'est-à-dire le pasteur de la paroisse.

Les autres cloches dont les inscriptions rentrent dans cette division spéciale sont : Auvernier I et II. — Boudevilliers I. — Boudry, hôtel de Commune. — Buttes II. — Cernier I. — Cressier (cloche de 1846). — Engollon I et II. — Fontaines I. — Hauts-Geneveys. — Lignières I et II. — Locle N° 5. — Montmollin. — Neuchatel : (Collégiale II);

Temple du Bas; les deux cloches de la tour de Diesse. — **Peseux**. — **Rochefort** II. — **Savagnier** I et II. — **Saint-Aubin** II. — **Saint-Blaise** II. — **Saint-Martin** II et III. — **Valangin** III, cloche de la Bourgeoisie. — **Verrières** I et II.

10° *Allusion à la fonte de la cloche.*

Dans tout le canton je n'ai trouvé qu'une seule cloche dont l'inscription fasse allusion au travail du fondeur : c'est précisément la II de **Cernier** où se lit cette singulière devise :

SI MON CORPS SE TROUVE
ENDOMMAGÉ LAPOTICAIRE
MEDECIN ET CHIRURGIEN NY
FONT RIEN LE FEU ME FAIT
VIVRE LE FEU ME FAIT
MOURIR.

11° *Légende incompréhensible.*

La clocle I de **Bole** porte sur le couronnement les lettres, chiffres et signes suivants, qui constituent une énigme dont personne dans la localité n'a pu me donner la clef :

L $24\,^3/_4$ ✶ B & 15 (1).

En dehors de ces diverses catégories d'inscriptions, nous en trouvons un certain nombre dont le caractère principal est l'aridité et qui n'ont d'autre but que de formuler une mention de propriété, circonstance qui ne manque pas de paraître singulière si l'on songe qu'une cloche est un instrument dont il n'est pas difficile à première vue de déterminer le propriétaire.

Voici quelques spécimens de ces sortes de textes :

Auvernier : I et III.

J'APPARTIENS A L'HONNORABLE
COMMUNAUTE D'AUVERNIER.

(1) Depuis lors M. Bournet, fondeur de cloches à Morteau, que j'avais consulté à ce sujet m'a donné l'explication suivante : Lignes $24\,^3/_4$ bord, et renforcé d'un quinzième de ce bord.

CORNAUX : I.

DEDIEE.... A LVSAGE DE LA PAROISSE DE CORNAVX
A QVI ELLE APPARTIENT.

LIGNIÈRES: Maison de Commune.

J'APPARTIENS A LA CNE DE LIGNIERES.

SAVAGNIER : II.

J'APPARTIENS A LA COMMUNE DU GRAND ET PETIT SAVAGNIER.

SAINT-AUBIN : II.

..... AVX PAROISSIENS DE LEGLISE DE SAINT
AVBIN LE LAC AVXQVELS IAPAR
TIENS DEPVIS 1745...

VALANGIN : III.

CETTE CLOCHE APPARTIENT AV VERTVEVX CORPS DES
BOVRGEOIS DE VALENGIN.

Puis viennent :

BOVERESSE : I et II.

COMMUNE DE BOVERESSE.

CERNIER : Maison de Commune.

COMMUNE DE CERNIER.

CORNAUX : II et III.

PAROISSE DE CORNAUX.

COTE-AUX-FÉES : II et III.

COTE-AUX-FÉES 1874 ET 1875.

COUVET : I.

COUVET.

COUVET : III.

COMMUNE DE COUVET.

FONTAINES.

PAROISSE DE FONTAINES
ET DES HAUTS-GENEVEYS. 1871.

GORGIER : Collège.

CNE DE GORGIER.

MONTALCHEZ

COMMUNE DE MONTALCHEZ.

NOIRAIGUE I.

A LA COMMUNE DE NOIRAIGUE.

NOIRAIGUE : II.

COMMUNE DE NOIRAIGUE.

PAQUIER : I.

MUNICIPALITÉ DU PAQUIER.

PAQUIER : II.

PAQUIER.

PESEUX : II et III.

PESEUX.

(Avec les armes de la Commune).

PLANCHETTES : II.

COMMUNE DES PLANCHETTES.

SAINT-BLAISE : I.

PAROISSE DE SAINT-BLAISE.

VERRIÈRES : I et II.

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHATEL
MUNICIPALITÉ DES VERRIÈRES.

VILLIERS : Collège.

VILLIERS 1861.

Il ne faut certes pas de grands efforts d'imagination pour composer des inscriptions de cette nature. Dans quelques-unes certaines légendes telles que des passages bibliques ou la nomenclature des fonctionnaires communaux en diminuent quelque peu l'aridité.

(A suivre.) Ch.-Eug. TISSOT.

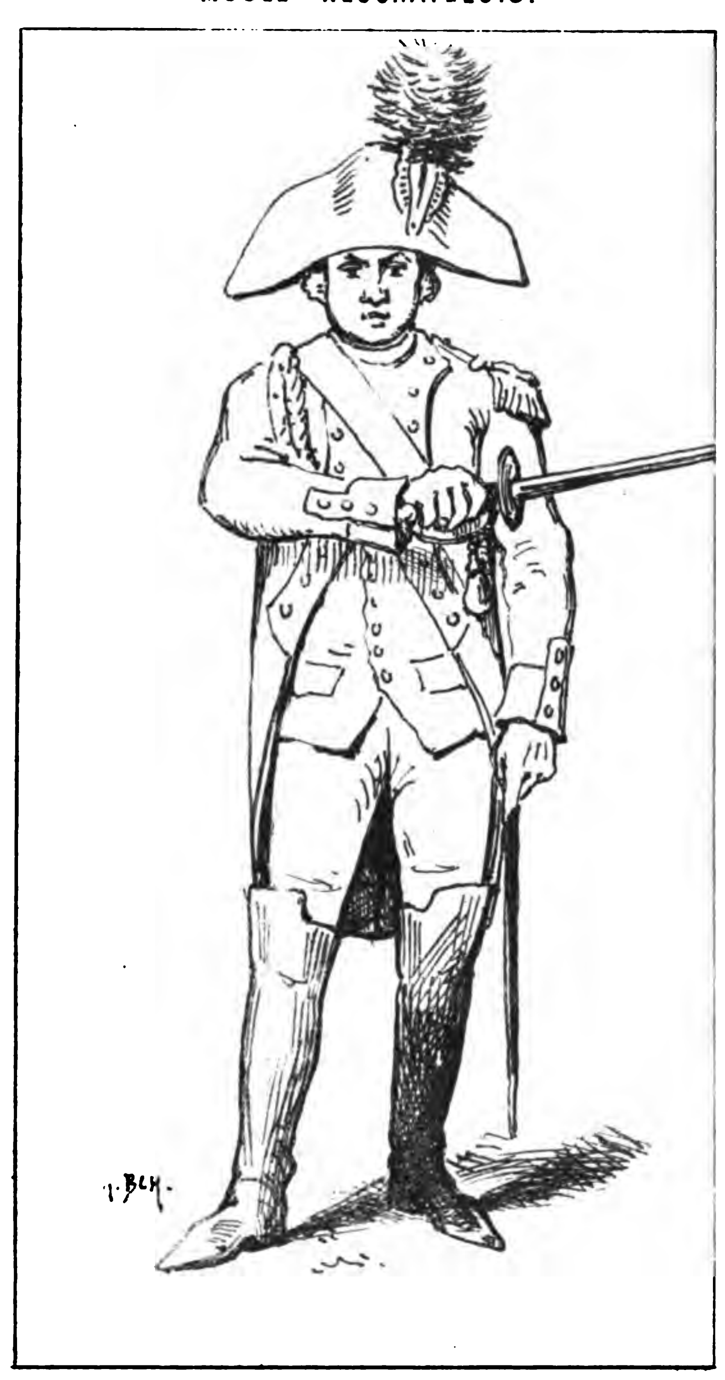
MILICES NEUCHATELOISES

(1799)

(AVEC PLANCHE)

Nous devons à l'obligeance de M. Ulysse Mathey-Henry la communication du croquis d'Abraham Girardet que nous donnons aujourd'hui. Cet officier, l'épée nue, a posé devant l'artiste, mais le dessin interrompu laisse certaines parties indécises, les aiguillettes, par exemple; nous n'avons pu voir non plus s'il existait une contre-épaulette. Ce milicien a son allure digne et sa tenue ne cède en rien à celle des troupes des grandes puissances.

A. B.



Milices Neuchâteloises 1799. - Officier.
d'après un dessin d'Abraham Girardet.



ART ET ARTISTES NEUCHATELOIS

(Suite. — Voir la livraison de Mars 1882, p. 64.)

HANS RYCHNER

1813 — 1869

Jusqu'à ces derniers temps, les architectes ne signaient point leurs constructions et l'on ignore trop, généralement, les noms de ceux qui ont fait les monuments de toutes les époques que nous admirons dans nos villes et nos bourgs. Que de cathédrales, d'églises, de châteaux, d'hôtels de ville et de maisons anonymes! A défaut de noms, nous n'avons souvent pas un souvenir, pas une légende même, rien qui puisse fixer notre reconnaissance.

On a dit de notre époque qu'elle était celle des réhabilitations et de la justice. Certaines recherches historiques et archéologiques prouvent assez cette appréciation; notre sentiment d'équité autant que notre curiosité nous poussent à remettre en évidence bien des choses oubliées et à verser un peu de lumière sur celles que l'ombre avait injustement recouvertes. C'est ce sentiment particulier qui nous porte à rechercher dans cette étude, sur l'art et les artistes neuchâtelois, la part de nos architectes dans le développement de nos villes. Si nous ne pouvons le faire ici pour les époques passées, commençons-la du moins par la nôtre, et notons tout d'abord quelques traits de la vie d'un homme que son séjour dans notre canton, ses travaux, les sympathies et la famille qu'il y a laissées nous permettent de revendiquer un peu comme Neuchâtelois, malgré son origine suisse allemande.

Hans Rychner naissait à Aarau en 1813. Son père, un modeste tanneur, suffisait à grand'peine à l'entretien d'une nombreuse famille. On ne pouvait passer bien du temps à l'école, ni mener la vie joyeuse des enfants fortunés, s'ébattre de longues journées dans la

flânerie des premières années, croître à son aise en plein air et en pleine liberté. A peine en âge de raison, il fallait choisir un état, entrer en apprentissage, travailler durement et prendre la volée loin du nid paternel. Hans aimait à crayonner, à tracer des lignes, à figurer une maison ou un ornement; ces dispositions naturelles engagèrent son père à lui donner une vocation en rapport avec ses goûts, en conséquence, on le plaça chez un tailleur de pierre, à Aarau, où il fit son apprentissage. — Puis un beau jour, le sac au dos, plein de force, d'espoir et de gaîté, le jeune homme prend la route d'Allemagne à la recherche de l'ouvrage.

Le roi Louis rebâtissait Munich et voulait en faire la capitale artistique de l'Allemagne, de tous côtés affluaient les ouvriers attirés par la renommée des merveilles qui s'y édifiaient. Les nombreux monuments qui, à partir de 1825, remplacèrent les vieilles constructions du moyen âge, eurent un moment leur éclat. Au lieu de pousser au développement d'une architecture originale, en rapport avec le climat et les besoins d'un pays et d'une époque, les artistes, s'inclinant devant le caprice royal, se contentèrent d'être des imitateurs du passé de toutes les écoles et élevèrent sur les bords de l'Isar des temples et des palais grecs et romains; on copia des monuments de Venise, de Florence et de Pompeï. La patine du temps n'a pas encore pu enlever l'étrangeté du rôle de ces dépaysés.

Le grand maître de l'architecture, le baron de Klenze, élevait la Glyptothèque, ou musée de sculpture, froid parallélogramme avec portique à colonnes doriques supportant un fronton, et la Pynacothèque, ou musée de peinture, vaste construction de forme oblongue, terminée par deux petites ailes. Les rues s'élargissaient, et en même temps que s'élevaient une quantité d'édifices publics, de nombreuses maisons particulières surgissant de partout transformaient complétement la capitale de la Bavière.

Le jeune tailleur de pierre ne pouvait trouver un meilleur champ d'activité, la fièvre de bâtisse était générale, il put donc vivre de son travail et mettre en réserve une somme assez ronde. Tout en taillant ses blocs, une idée avait surgi dans sa tête, celle d'édifier aussi, de créer des monuments comme ceux qu'il voyait naître de toutes parts... Mais comment y arriver? Il y avait une école d'architecture à Munich, pourquoi n'y entrerait-il pas? Ceux qui ont connu Hans Rychner comprendront que cette robuste nature suisse allemande devait être doublée de volonté et de tout ce qu'il faut pour s'élever du modeste rang d'ou-

vrier à celui de créateur et d'artiste. Tout en s'occupant de son métier, le jeune homme n'avait point négligé le dessin dans lequel il trouvait une distraction et un repos. Entré comme élève à l'école d'architecture, il s'y faisait remarquer par son assiduité et, après six mois, sur les rapports favorables de ses professeurs, il obtenait de sa ville natale un subside qui lui permettait d'abandonner complétement sa première vocation pour se livrer entièrement à l'étude de son choix.

L'école de Munich, s'inspirant du passé grec et romain, avait constitué une manière bâtarde et sans originalité, dont le succès ne dura pas longtemps, mais qui étouffa plus d'un talent sous sa pression académique. Si l'élève avait pu voir d'autres écoles, il eût sans doute moins cru aux principes dont il s'était imprégné, et eût enrichi ses connaissances des qualités aimables qui font défaut aux constructions de la capitale de Bavière. Mais il fallut rompre subitement avec les études pour reprendre la route du pays natal où l'appelait sa famille demeurée sans soutien depuis la mort de son chef. Obéissant à un pieux devoir, il abandonna des projets de voyage qui eussent complété et modifié la nature de son talent et entra dans la carrière pratique, afin de venir en aide à ceux qui comptaient sur lui.

Nous le trouvons à Neuchâtel en 1836, où il entre comme employé chez M. Louis Châtelain, architecte; il s'est toujours souvenu avec plaisir du temps passé chez lui et des précieux enseignements qu'il tira de son séjour dans cet atelier.

Il passe de là à Fribourg, où il s'associe avec l'intendant des bâtiments de ce canton, M. Jacques Weibel, l'un de ses camarades de Munich. Il restaure à Fribourg la villa de la famille de Diesbach, la Poya, située rue de Morat et très admirée à cette époque, et une église à Massonens, dans le district de la Glâne; il s'occupe aussi de la restauration de plusieurs anciens châteaux. Le Corps de garde et le Collége de Morat, construits sur ses plans, ont le caractère de l'école dont H. Rychner était l'élève. La pratique de son art le porte du reste à s'en affranchir, car s'il n'avait pu le faire par les voyages, il suppléait à cette lacune par l'étude d'ouvrages spéciaux. La différence entre les matériaux de construction employés à Munich et ceux de la Suisse devait aussi modifier sa manière.

Marié en 1840, il venait se fixer à Neuchâtel en 1847. A partir de ce moment commence pour l'architecte une période d'activité dont la preuve demeure aujourd'hui dans une quantité de constructions publiques et particulières de notre canton.

H. Rychner était un constructeur de talent, qualité qui fait souvent défaut à bien des architectes de notre époque, il possédait à un haut degré la connaissance des matériaux et celle de leur judicieux emploi. Chez lui le côté pratique l'emportait sur celui du beau extérieur, cela se remarque dans les plans de maisons d'habitation qu'il a exécutés.

Les vitraux et les statues de fontaines de nos vieilles villes suisses nous ont conservé l'image des Confédérés des XVI[e] et XVII[e] siècles. Plus forts qu'élégants, un peu obèses, avec de puissantes musculatures, des têtes mâles souriant sous leurs barbes héroïques. Hans Rychner était de leur race, un vrai banneret au sang vermeil et à la voix sonore, presque rude, mais toute pleine de bonhomie et de cordialité, attirant à lui par sa manière franche. On se rappelle avec plaisir cette sympatique figure trop tôt enlevée à l'affection de sa famille et de toutes ses connaissances. Les qualités de l'homme contribuèrent un peu à son succès et beaucoup à sa popularité; il était devenu de ceux qu'on aime à rencontrer.

Ses principales constructions sont les suivantes : Le Collége industriel de la Chaux-de-Fonds — le Collége des filles à Neuchâtel, inauguré en novembre 1853 (une médaille de petit module, par un des frères Bovy, consacre le souvenir de cet événement) — le Collége de Bienne, ceux de Nidau, Douanne, la Neuveville, Gléresse, St-Imier, Villeret, Serrières, Cudrefin, Boudry — l'Observatoire cantonal à Neuchâtel — les hôpitaux de Bienne et de St-Imier — le Temple allemand à la Chaux-de-Fonds — l'Hôtel des Postes au Locle, à la suite d'un concours — l'Hôtel Bellevue à Neuchâtel — la Loge maçonnique à Aarau — le Musée Léopold Robert à Neuchâtel — le Quartier neuf au Locle — le Pénitencier de Neuchâtel — l'Hospice Montagu à la Neuveville — l'Hôtel des postes à Neuchâtel.

Parmi les constructions particulières nous citerons : les maisons de Roulet au Faubourg du lac et Faubourg de l'hôpital à Neuchâtel — la maison de M. Aug. Mayor à la Maladière — la maison de M. Aug. Robert à l'Evole (ci-devant maison du colonel Denzler) — maison Loup, rue de l'Orangerie — maison de M. W. Aichler, place du Gymnase — maison Wimmer à Thièle (actuellement Röthlisberger) — maison de M. Ami Sandoz à la Chaux-de-Fonds — villa Monnin-Japy à Bienne.

Il a en outre restauré un grand nombre de maisons particulières dans les montagnes neuchâteloises, au Val de St-Imier, à Bienne, Langenthal, Herzogenbuchsee, la Neuveville, dans le Vully et dans le canton de Neuchâtel.

Ses qualités de critique étaient appréciées et le firent nommer plu-

sieurs fois comme juge dans des concours, entr'autres dans celui des plans du palais fédéral. Il fut aussi juge des concours pour la construction de l'Hôtel-de-Ville de St-Gall, de l'Ecole cantonale à Berne, dans celui du Nouveau Quartier et des nouveaux quais à Zurich et enfin pour l'Ecole polytechnique dans cette dernière ville. Il a fait partie des commissions techniques de Neuchâtel et de celles de l'Etat dans lesquelles il rendit de grands services.

H. Rychner, alors qu'il était tailleur de pierre, avait exécuté plusieurs monuments funèbres et s'y intéressait particulièrement. Au moment où il se fixait à Neuchâtel, il remarqua avec étonnement qu'il n'existait aucun monument de ce genre dans notre cimetière et demanda qu'on rapportât un règlement qui interdisait l'emploi de la pierre. Ce ne fut pas sans peine qu'il l'obtint. Depuis trente ans, cette nouvelle industrie a procuré du travail à beaucoup.

H. Rychner était emporté par la mort en 1869, dans toute la force et l'activité de sa vaillante nature.

Il faut laisser à de plus qualifiés le soin de se prononcer sur l'ensemble de son œuvre. Tous les arts ont leurs principes, leurs traditions et leurs lois que les praticiens seuls connaissent. On peut aimer ou ne pas aimer un monument à première vue, avec le bon sens et le goût; il faut plus que cela pour juger. Tous reconnaîtront cependant que ses constructions ont un caractère particulier, une force un peu massive, souvent monumentale, mais dégagée des agréments que l'école française contemporaine a fait adopter partout. L'artiste eût peut-être pu, aussi bien que d'autres, en égayer son style, mais n'oublions pas que derrière l'architecte il y a le plus ou moins d'argent qui ramène trop souvent les plus aimables conceptions à la froideur du pratique et que ce n'est pas toujours par les constructions qu'il a édifiées qu'on peut juger le côté inventif d'un architecte. Les nombreux plans laissés par H. Rychner pourraient prouver qu'il possédait des qualités que les circonstances ne lui permirent pas de développer. Le but d'un édifice le préoccupait avant toute chose et il a réussi plus d'une fois à le réaliser d'une manière remarquable; nous citerons comme exemple notre collége des jeunes filles, un des mieux distribués dans son ensemble et ses détails qui se puissent voir.

La bonté et la bienveillance de l'homme ne sont point oubliées et la mémoire de cet excellent citoyen demeure dans le souvenir de tous ceux qui l'ont connu. Il savait, à l'occasion, se contenter d'un modeste rôle et paya sa dette à la patrie en qualité de simple artilleur, sans que

l'épaulette d'or ou même le galon de laine ait pu éveiller ses légitimes ambitions.

Un de ses fils, M. Alfred Rychner, suit avec succès la carrière paternelle et a déjà construit plusieurs édifices dans notre canton et dans ceux de Berne et de Vaud; nous citerons en particulier le collége du Locle et celui des Verrières. Ce dernier est recommandé comme type par la Direction de l'Instruction publique. Citons encore l'hôpital de Moûtier-Grandval, la transformation de la Maison des Orphelins à Neuchâtel en Hôtel municipal, les trois maisons ouest du massif des terrains de l'Evole, à côté de la banque de M. G. Berthoud, la maison Clottu-Garraux au Faubourg, celle de M. le Dr Virchaux à la Boine, celle de M. A. Clerc à Comba-Borel. Il a travaillé en collaboration avec M. Léo Châtelain à la gare de notre ville.

Un autre fils de H. Rychner, M. Adolphe Rychner, directeur d'une fabrique de travaux en ciment, a contribué à leur introduction et à leur application dans le bâtiment, dans les constructions agricoles et celles du génie civil.

A. BACHELIN.

MOTIERS-TRAVERS

NOTICE HISTORIQUE

(Suite. — Voir la livraison de Mars 1882, p 71.)

Les temps étaient particulièrement difficiles. D'abord depuis quelques années les récoltes avaient manqué, il y avait disette même de fourrage, et la commune, le 4 mai 1715, avait dû autoriser ses ressortissants et leurs gens « à aller cueillir et arracher la feuille du may et à prendre les branches de bois de fau ou hestres à la coste de Ryaux de dessus la Vy-Neuve, mais sans haches, ny serpes ou autres glèves pour couper les branches, se devant servir seulement des mains pour rompre et arracher les dites branches. » Puis, le pays tout entier était encore sous

l'impression de la seconde guerre de religion et subissait le contre-coup des événements qui en furent la conséquence immédiate. Au moment où les hostilités commencèrent, le 27 avril 1712, la commune décida de choisir 4 hommes et d'en tirer au sort 2 autres entre 6 désignés pour aller au secours de Leurs Excellences de Berne. « Le 28 juillet 1712 (ainsi « 10 jours après la paix de Baden), au sujet de la fausse alarme que « nous avons eu la nuit passée dans un temps de guerre comme celui-« ci, — nous citons textuellement le journal de commune — on arrête « de faire revenir tous les communiers et hommes portant armes qui « sont hors du village, dans huit jours pour rendre son devoir et pren-« dre les armes en cas d'attaque et d'alarme. De plus on achètera 50 « livres de poudre et 100 livres de plomb pour distribuer à tous les com-« muniers et hommes portant armes de la commune. Des patrouilles « seront organisées... On constate que 8 hommes se trouvent à la guerre « de LL. EE. » La commune décide de les entretenir.

Dans la séance réglementaire du commencement de l'année 1713 (2 janvier), on leur accorde « 5 batz de bon-an pour boire à la santé de la commune, et ceux qui ne voudront pas l'accepter n'en auront rien. » Sur un ordre de la seigneurie, le secrétaire de la commune dresse, le 19 juin 1713, « le rôle de ceux qui avaient été tués, blessés, faits prisonniers et qui avaient perdu leurs armes, hardes et équipages à la guerre de Berne de l'année passée. » Et on indique « Claudy Jeanrenaud-Peliot qui a été bruslé le jour de la bataille de Villemergue (25 juillet 1712) par la poudre des ennemis : Ses habillements ayant été entièrement bruslés par son corps, et bruslé au visage et autres endroits, et particulièrement la main droite de laquelle il en a des doigts estropiés. Claudy Clerc eut en cette bataille le bois de son fusil cassé, et Joseph Boy y perdit une paire de culottes de peau neuves et des bas. » D'autres réclamations tardives furent présentées à la commune. Le 1er janvier 1715, cette dernière décide d'indemniser le sieur François Baillod qui a eu un homme à la guerre de Berne au camp de Payerne pendant 15 jours.

Telles sont, à notre connaissance du moins, sans parler de l'occupation du comté par les cantons, les seules relations que, d'après les journaux de commune, les habitants de Môtiers et du Val-de-Travers aient soutenues avec les Suisses, leurs alliés. Certains historiens ont affirmé que dans les guerres de Bourgogne, le prieur de Môtiers entretenait des relations secrètes avec Charles le Téméraire et favorisait son parti. Ce fait, s'il est exact, nous expliquerait, sans doute, pourquoi l'avant-

garde bourguignonne s'aventura dans la haute vallée qui aboutit par les Verrières au Val-de-Travers. Mais à supposer même que le prieur fût favorable à la cause du duc, son influence dans le vallon n'était plus, à bien des égards, à la fin du XVe siècle, que celle d'un simple particulier, et pour quiconque se souvient de l'enthousiasme avec lequel le peuple neuchâtelois se déclara pour les confédérés, il n'est pas douteux qu'il ne se trouvât bon nombre d'hommes d'armes du Val-de-Travers dans la troupe qui, sous les ordres de Henri Matter de Berne, défendit vaillamment la tour Bayard. Mais venons-en, sans tarder, à des entreprises moins belliqueuses, et après avoir dit un mot des expéditions guerrières auxquelles les habitants de la châtellerie ont pris part, entretenons-nous des arts de la paix. Avant tout, nous donnerons quelques courts renseignements sur les nombreuses fontaines que la commune de Môtiers fit établir dans le village et dans les environs.

Quel est l'explorateur de nos montagnes qui n'ait souvent, dans les chaudes journées de l'été, remercié l'aimable naiade qui tout à coup et au moment où il s'y attendait le moins, a étanché sa soif, en lui offrant l'onde pure et fraîche qui s'échappe de la fontaine des Dijons? Qui ne s'est quelquefois demandé à quel heureux concours de circonstances il devait de pouvoir se désaltérer au haut d'une côte rocailleuse et desséchée par le soleil de juillet? Eh bien! cette source, que les habitants de Môtiers connaissent tous de vieille date, coulait déjà il y a plus de deux siècles dans le modeste bassin en pierre sur les bords duquel ils se sont un instant assis pour reprendre haleine. Le 10 août 1711, la commune en fit lever et remettre à neuf les tuyaux.

Cette sollicitude des autorités communales pour leurs ressortissants altérés nous explique la présence successive des fontaines qui ornent aujourd'hui le village. Ne parlons point des fontaines du prieuré et de l'hôtel des six communes qui furent utilisées sans doute déjà lors de la construction de ces édifices. Arrêtons-nous plutôt un instant devant la maison achetée par M. de Pourtalès en 1771 de M. le maire du Terraux, maison que le nouvel acquéreur, pour le dire ici, acheva de bâtir les années suivantes, et dont la muraille du milieu de la façade principale put être avancée de six pouces sur une longueur de seize pieds (décision du 5 juin 1771). La fontaine placée dans cette partie du village existait depuis fort longtemps. Mais le 8 juin 1767, « la noble et « honorable communauté duement assemblée à la maison de ville s'est « rappelée qu'elle avait résolu le 25 septembre 1766 de faire reconstruire « une de ses fontaines et de l'orner d'une inscriptiou morale tirée des

« Livres Saints, et qu'une telle inscription ayant été demandée avec succès au sieur Joseph-Marie-Anne DuRey, écuyer, seigneur de Morsan, « membre de la société royale des sciences et des arts de Nancy, secrétaire du cabinet et des commandements du feu Roy de Pologne, etc., etc., « le dit sieur du Rey, naturalisé neuchâtelois en 1764, s'est prêté aux « louables désirs de la dite communauté et lui a fait présenter en 4 vers « français une inscription parfaitement relative au sujet, laquelle ayant « été approuvée et acceptée d'une voix unanime par l'assemblée générale, sera gravée sur la pierre de la ditte fontaine. »

De plus, il a été délibéré et arrêté que les deux gouverneurs actuels, accompagnés de quelques anciens et preud'hommes, remercieront le dit sieur DuRey de sa complaisance et de son zèle patriotique, et l'assureront que sa mémoire chaque jour plus chère à tous les habitants et communiers de Môtiers sera plus durable que les pierres du nouveau monument.

Voici cette inscription qui valut à son auteur les gloires de l'immortalité :

De tes biens éternels cette source est l'image.
Daigne bénir, Seigneur, notre pain et nos eaux.
Que leur salubrité pour prix de notre hommage
Nous préserve et nous guérisse de tous maux.

On remarquera que la restauration de cette fontaine fut décidée peu de temps après le séjour de J.-J. Rousseau à Môtiers. Le philosophe qui venait de quitter le Val-de-Travers logeait à quelques pas de là.

A peine le projet en question fut-il réalisé, que la commune dota le haut du village d'une autre fontaine dont le bassin fut posé près de la maison d'Abram Clerc (27 juin 1771).

L'espace dont nous pouvons disposer encore est trop restreint pour que nous puissions à ce sujet entrer dans plus de détails. Il faut cependant mentionner, ne serait-ce que pour mémoire, la source ferrugineuse de Môtiers, la Crincinière, ou *la bonne faine* (bonne fontaine). Les transactions (f° 70 et 71 actes perpétuels de Môtiers) auxquelles elle a donné lieu dès l'année 1687, ont déjà fait l'objet d'un article du *Musée Neuchâtelois*. Nous n'y reviendrons donc pas et nous ne suivrons pas le chirurgien Jean-Henri Clerc dans les efforts qu'il fit pour utiliser les eaux de la bonne fontaine. Malgré les sacrifices qu'il s'était imposés, et les arrêts du Conseil d'Etat du 1er et du 8 novembre 1728 qui l'autorisaient sous certaines conditions à poursuivre son entreprise, le projet ne tarda pas à être abandonné faute d'appui. La source elle-même disparut en partie sous un amas de gravier et de marne. Quelques années plus

tard, le 1er janvier 1810, elle fut cédée sans rétribution à la commune (fo 169 Act. perp.). Celle-ci fit entreprendre des fouilles qui furent bien dirigées, car en 1812 on retrouva le bassin de la bonne fontaine, mais l'eau minérale, mêlée sans doute à d'autres sources, avait perdu, paraît-il, une partie de ses anciennes propriétés. Il n'en fallut pas davantage pour que les travaux à peine commencés fussent pour toujours interrompus. Au reste, l'existence à Môtiers d'une source minérale n'est point dans la vallée un fait géologique isolé. D'autres sources plus ou moins fortement imprégnées d'oxyde de fer s'échappent à Couvet, à Buttes, à Travers, de la couche de marne ferruginense qui couvre le fond de la vallée. Mais jusqu'à ce jour, aucune de ces Crincinières n'a été recueillie avec soin, ni utilisée convenablement.

Mais comment s'arrêter à cette époque sans parler des ennuis causés à la communauté par son horologe qui « est vieux et presque toujours déreiglé. » Le 25 octobre 1717, la commune s'assemble pour remédier au mal. Elle décide « qu'on attendra jusques à notre foire de Mostier prochaine, qu'on taschera de mander ou faire venir le Sieur Perrenoud, maître horologer de la Sagne, pour le racommoder et remettre en train, et qu'en même temps on luy parlera pour un neuf. Estant arrêté que pendant cet hiver, on s'enquestera d'un bon maître qui nous en veuille faire un tout neuf et lequel par accommodement veuille prendre le vieux en paiement. »

Ce bon maître que l'on cherchait à découvrir, put-il offrir et faire accepter ses services? Dans tous les cas, un horloge neuf remplaça bientôt l'ancien; mais la commune n'était pas au bout de ses peines, car le 27 mars 1765, elle lançait un exploit au Sieur Ducommun qui a fait l'horologe de la tour de Môtiers. Elle chargeait le gouverneur Boy de lui donner cours en faisant tout ce qui conviendra, moyennant un petit écu. Le Sieur Boy doit porter lui-même le dit exploit à la Chaux-de-Fonds et le faire parvenir à qui de droit.

Mais laissons la commune s'occuper activement de tout ce qui peut procurer quelque avantage à ses ressortissants, laissons-la en bonne et fidèle ménagère administrer ses biens, surveiller les étrangers qu'elle abrite, et maintenir ses droits; laissons-la vaquer à des devoirs plus humbles, prescrire, par exemple, au communier qui a monté la boucherie du village, de vendre la viande (arrêt du 11 nov. 1767) à demi-crutz meilleur marché qu'elle ne sera taxée pendant l'année 1768 dans les boucheries de Neuchâtel, et de ne débiter la viande que comme suit, savoir: bœuf pour bœuf, vache pour vache, veau pour veau, mouton

pour mouton, cochon pour cochon, avec défense de vendre au poids ny tête, ny fressure. Laissons-la même s'assembler pour tirer les plans du bâtiment destiné à loger la seringue (17 octobre 1765). A l'aide des 19 actes en parchemin qu'en date du 11 février 1716 elle a décidé de faire copier sur un livre — avec quelques arrêts de conséquence — hâtons-nous de relever encore quelques faits qu'il nous paraît utile de faire connaître.

Nous devons maintenant, qu'on nous pardonne l'absence des transitions, fixer nos regards sur une institution que notre siècle a puissamment développée, et dont il a fait comprendre l'importance pour toutes les classes de la société. — Quand des établissements publics d'instruction furent-ils fondés à Môtiers ? Ce serait en vain que nous chercherions les traces de l'existence d'écoles populaires dans les siècles antérieurs à la Réformation. Les seigneurs féodaux étaient presque aussi ignorants que leurs serfs, et l'instruction au Val-de-Travers comme ailleurs était encore le monopole exclusif des couvents. Jusqu'au XVI[me] siècle, l'église dominait trop la vie civile, pour que l'on songeât même à instruire le peuple ailleurs que dans les temples.

Tôt après la réformation, les pasteurs dans chaque paroisse durent pourvoir à l'organisation d'écoles publiques dont le besoin s'était fait sentir, et dans l'origine ils furent chargés de donner les leçons aux élèves. Mais il s'écoula relativement peu de temps jusqu'à ce que le clergé lui-même s'aperçût que les fonctions du ministère évangélique étaient incompatibles avec celles de maître d'école.

Le 27 juillet 1633, il fut arrêté, lors de la visite des cures des deux comtés, que le pasteur de Môtiers serait déchargé de ses fonctions scolaires, et qu'en échange le diacre recevrait le mandat d'instruire les enfants « fidellement et de bonne foi. » Pour chaque enfant, les parents seraient tenus de payer un demi-batz par mois. A côté de ce chétif casuel, le diacre, maître d'école, percevrait annuellement 3 muids de froment sur le grenier du prieuré, 3 muids de vin sur la cave d'Auvernier et 20 livres d'argent. Mais comme le diacre, en sa qualité de subside ecclésiastique, était appelé en même temps à d'autres fonctions, les inconvénients qui avaient nécessité la mesure prise en 1633 se produisirent bientôt. Ce ne fut cependant que le 11 avril 1726 qu'un maître d'école fut définitivement nommé (1).

(1) Avant cette époque, en 1644, le poste de diacre étant demeuré vacant pendant longtemps, les paroissiens de Môtiers avaient temporairement chargé un régent de diriger leur école. Cette nomination, quoique provisoire, n'était pas très régulière. Car c'était à la Classe qu'il appartenait de désigner celui qui devait remplacer le diacre dans ses multiples fonctions.

Il fut convenu entre la classe et la paroisse de Môtiers :

1° Que le diacre continuerait à percevoir les honoraires auxquels il avait droit comme maître d'école, mais qu'en échange le vénérable remettrait à la commune de Môtiers une somme de 4,000 livres faibles dont la rente serait payée au maître d'école.

2° Que cette somme serait indivisible. Boveresse, Couvet, Fleurier (ils ne formaient alors avec Môtiers qu'une seule paroisse), ne pourraient en demander le partage. Le siége de l'école serait à Môtiers.

3° « Quant à la manière — nous citons textuellement cette clause — en laquelle on établira désormais le régent de Môtiers qui depuis la réformation a toujours été élu et établi par MM. de la V. Classe, comme il en conste par leurs registres, les régents seront élus, changés et destitués à la pluralité des voix, par le pasteur et le Conseil de la C^té de Môtiers. »

La classe, tout en signant ce contrat, avait accordé outre les 4000 livres en question, une nouvelle somme de 500 livres « pour fortifier le gage du régent de Môtiers. »

Ces honoraires si insuffisants et si mesquins furent peu à peu augmentés. Le 4 juillet 1763, la Chambre économique remit à la commune une somme de 1600 livres dont la rente au 5 % devait être servie à l'instituteur (actes perpétuels, N° 5, fol. 140).

Toutes ces conventions donneraient matière à bien des réflexions. Bornons-nous à faire un simple rapprochement entre le milieu du XVIIIe siècle et notre époque au point de vue scolaire. Quels immenses progrès ne devrions-nous pas constater ! Pour ne parler que des villages de Boveresse et de Môtiers, où il existe aujourd'hui 8 écoles primaires, il n'y avait, en l'an 1726, dans la grande paroisse de Môtiers qu'un seul établissement public d'éducation, et encore que pouvait être l'école dans les circonstances que nous venons de rappeler ? Ajoutons, pour être équitable, que la population du chef-lieu et de ses annexes était loin d'être aussi considérable qu'elle ne l'est de nos jours. Mais, sans faire abstraction de cette circonstance importante, quelle différence toute en faveur de nos temps ! Aujourd'hui, la cause de l'instruction populaire l'a emporté sur le préjugé. Les populations plus éclairées savent désormais que les sacrifices qu'un peuple s'impose pour élever le niveau intellectuel et moral de tous ses enfants ne sont jamais inutiles, qu'ils consti-

Aussi demandèrent-ils à cette occasion au gouverneur qu'on voulût bien accorder au régent de Môtiers la pension perçue par le diacre, jusqu'à ce qu'on eût pourvu au remplacement de ce dernier. Cette demande leur fut accordée le 28 septembre 1644.

tuent un fonds social dont tous, le pauvre comme le riche, perçoivent les gros intérêts. C'est là ce que la Société d'instruction populaire de Môtiers-Boveresse s'efforce de faire comprendre de plus en plus à tous. Fondée en 1865, elle travaille courageusement, dans sa modeste sphère d'activité, à la vulgarisation des sciences utiles. Elle garnit les rayons de sa petite bibliothèque, elle donne des conférences, et s'inspirant de l'exemple de sa sœur aînée, le Musée de Fleurier, elle ne recule pas devant des difficultés d'une autre sorte. Au prix d'efforts persévérants, que le succès a couronnés, elle a facilité l'entrée de la grotte de Môtiers, — elle l'illumine dans les grandes occasions — elle a frayé le pittoresque sentier de la Coulisse, et des hauteurs de Côte-Bruette, elle l'a continué jusqu'au bas de la Cascade.

Il nous reste à jeter un rapide coup d'œil d'ensemble sur le village de Môtiers. Des quatre rues ou quartiers qui le composent, deux s'étendent le long des rives du ruisseau le Bied; l'un, la Bergerie, au-dessous, l'autre, la Golaz, au-dessus de la route cantonale. La Golaz était primitivement un pâturage de peu d'étendue dont le bétail de la commune broutait l'herbe en un jour; de là son nom, en patois neuchâtelois : « ena golaz », signifie une bouchée. Les vieillards consultés sur ce point n'ont pas besoin de faire un grand effort pour se souvenir du temps où il ne se trouvait dans le quartier de la Golaz, appelé aujourd'hui la rue des Eaux-Vives, que deux fours de potiers et un moulin, avec sa dépendance nécessaire, une scierie.

La première maison de la Bergerie a été construite dans le milieu du XVIII[e] siècle. Ce hameau doit son nom au voisinage immédiat des communs Pasquiers qui entouraient cette partie du village. C'était là que les bergers de la commune, de plus en plus circonscrits dans leurs pérégrinations, avaient établi leur quartier-maître, avant que le droit de vaine pâture fût définitivement aboli.

Le vieux Môtiers (1) comprenait les groupes de maisons connus aujourd'hui sous le nom de Bas du Village, et la grande rue qui part de la place des Halles et aboutit au Stand; et encore, pour ne pas sortir des limites du Môtiers historique, devons-nous supprimer les quelques maisons qui, à l'est et à l'ouest, forment les faubourgs du village. Qu'on tire une ligne droite partant des moulins et scierie de Môtiers sur l'Areuse, jusqu'à la maison Rousseau, que de là on se dirige de l'ouest

(1) Il existe un ancien plan du Val-de-Travers, dressé en l'an 1775, par J.-J. Berthoud, instituteur à Côte-Bertin et dessinateur à la fabrique de toiles peintes de Couvet. Ce précieux document, que M. Gustave Petitpierre a bien voulu nous confier, nous a permis de contrôler tous les renseignements que nous avons pu recueillir sur le vieux Môtiers.

à l'est, jusqu'au Bied, en ayant soin de suivre le chemin qui limite du côté du midi le clos Grand-Jaques, que l'on descende le ruisseau jusqu'au pont destiné à en relier les deux rives, et que de ce pont l'on s'avance toujours dans la direction du nord, jusqu'au cimetière actuel, et à l'Areuse, et l'on pourra sans peine se représenter ce qu'était, quant à son étendue, le village de Môtiers. A part la maison du Creux au Loup et quelques autres, disséminées au-delà du Bied et dans le quartier appelé aujourd'hui le Haut du village, c'est dans l'enceinte que nous venons de tracer que se trouvait le vieux Môtiers, le Môtiers de la fin du XVIIe et du commencement du XVIIIe siècle.

La route qui relie Fleurier et Môtiers passait autrefois par le pré Monsieur. Elle contournait le domaine de Chaux, alors propriété de la Chambre économique, et se dirigeait vers le pied de la montagne. Les voyageurs qui ont du temps à perdre peuvent la suivre encore aujourd'hui, car son tracé est très distinct, grâce à la haie qui en marque la limite. Ils auront l'occasion, chemin faisant, d'admirer les beaux arbres du pré Monsieur, et de regretter qu'ils ne protègent de leur ombre que des ruines. C'est dans l'automne 1866 que la ferme et la maison de maître, élégamment réparées, ont été incendiées. Du pré Monsieur, l'ancienne route postale, après avoir longé la Placeta sur laquelle s'élevait le châtelard des Du Terraul, aboutissait à la Grande rue de Môtiers, immédiatement au-dessus de la maison Rousseau. Elle descendait le village jusqu'à la maison de ville, puis tournant brusquement du côté de l'est, elle franchissait le Bied au-dessus de l'ancien four banal du village, et faisant un dernier contour dans la direction des marais, jusqu'au Creux au Loup, elle reparaissait à l'angle du bâtiment actuel des prisons. C'étaient bien des zigzags. Aussi la construction de la route cantonale (1812) fut-elle un véritable bienfait pour Môtiers. De nombreuses maisons s'échelonnèrent à droite et à gauche, dans la direction de Couvet et dans celle de Fleurier, et bientôt une belle allée de peupliers et de saules annonça de loin aux habitants du fond du vallon la présence du chef-lieu.

Cette disposition du village que nous venons de décrire est d'ailleurs conforme à la nature du terrain. Si, de nos jours, on voulait construire un village au centre du vallon, où bâtirait-on, à supposer que Môtiers n'existât pas? Ne serait-ce pas entre le ruisseau le Bied et l'Areuse? Le sol, du côté de Boveresse, est marécageux et tourbeux, du côté du sud il cesse d'être égal; le Bied est plus profondément encaissé, et à moins de se réfugier au pied de la colline ou de créer à grands frais

des terrains à bâtir dans les marais de la plaine du pré Monsieur, force serait de se renfermer dans les limites du vieux Môtiers, telles que nous les avons tracées.

C'est dans le courant du XVIII[e] siècle que le vieux Môtiers a vu s'élever quelques-unes des belles maisons qui aujourd'hui encore font l'ornement du village. Indiquons d'abord la maison construite en 1721, par A. d'Ivernois, d'après les plans d'un architecte parisien. Ce personnage avait acquis à l'étranger une fortune considérable. De retour dans son village natal, il résolut de se construire une habitation aussi commode qu'élégante. Mais ce projet était à peine réalisé que d'Ivernois, qui venait de perdre son fils unique, repartit pour Paris, et cette fois, dit-on, abandonné par la fortune, il perdit tout ce qu'il avait gagné. Sa splendide habitation, qui actuellement encore peut rivaliser avec les plus belles du Val-de-Travers, devint la propriété de la famille Boy de la Tour qui l'a possédée jusqu'à nos jours. Cinquante ans plus tard, en 1770, M. le maire Du Terreaux faisait bâtir une habitation spacieuse, celle située au-dessus de la maison Rousseau, et la vendait déjà l'année suivante à un membre de la famille Pourtalès. Elle appartient aujourd'hui à l'hoirie de M. G. DuBois. Enfin, toujours dans la même rue, s'élevait, à la fin du siècle passé, la maison Baillod, sur l'emplacement d'une vieille habitation rurale qui depuis longtemps tombait en ruine. Ce vaste bâtiment devait dans la suite des temps acquérir une grande importance non seulement pour Môtiers, mais encore pour le Val-de-Travers; car il fut vendu en 1853 à la commune de Môtiers avec le terrain y attenant et le fameux clos du Terraul. Il a suffi de quelques réparations pour transformer l'ancienne maison Baillod en collége, en prisons préventives avec poste de gendarmerie et en hôtel de district (1).

(A suivre.) L. PERRIN, past.

(1) Il existait autrefois, dans la partie occidentale du clos Grand Jaques, deux grandes maisons dont l'une, sise au-dessus de la propriété de M. Boy de la Tour, a disparu depuis fort longtemps. Le sol sur lequel elle s'élevait a été nivelé avec soin, et aujourd'hui la charrue passe sur les fondations solidement voûtées de cette vieille construction. L'autre, bâtie plus au sud, à une époque beaucoup plus récente, a été incendiée en 1832. — Parmi les maisons du vieux Môtiers, quelques-unes ont encore été assez respectées par leurs modernes propriétaires pour qu'on puisse les visiter avec intérêt. Indiquons ici l'ancienne maison Girardin, dont la construction originale, sinon commode et élégante, contraste singulièrement avec les habitations qui l'environnent. Quant à sa voisine, la maison Rousseau, elle a subi tant de transformations, qu'à l'exception de la pierre de taille de deux ou trois fenêtres et de quelques pans de muraille, il n'en reste rien. La chambre du philosophe n'a pas été plus ménagée. Ces deux maisons primitivement appartenaient à la même famille; aujourd"hui elles forment deux immeubles distincts. Signalons encore deux autres habitations caractéristiques du vieux Môtiers. L'une est aujourd'hui encore la propriété de la famille d'Ivernois dont les membres devaient pendant plus d'un siècle occuper les places les plus élevées dans le gouvernement de la principauté. L'autre est la maison lourde et massive située vis à vis la place des Halles. Il y a quelques années, les corridors étaient encore couverts de fresques dessinées avec beaucoup de goût. Mais toutes ces antiques décorations ont disparu sous une couche épaisse de badigeon.

ESSAI SUR GEORGES DE RIVE

SEIGNEUR DE PRANGINS, SECOND GOUVERNEUR DE NEUCHATEL

(1529-1552)

et ses relations avec l'avoyer Faulcon (Falk) de Fribourg (1516-1519).

(Suite — Voir la livraison de Mars 1882, p. 57)

De la missive de Georges de Rive, alors établi avec son frère Jehan à Payerne, sa résidence habituelle avant son appel à Neuchâtel, il résulte clairement que l'avoyer de Fribourg avait fait ses conditions avant de s'engager à travailler au rétablissement des Longueville, et qu'on les avait acceptées. Mais nous ne savons de quelle nature étaient ces conditions, si elles avaient trait à un intérêt public ou si elles étaient personnelles au premier magistrat de la république fribourgeoise. Une autre difficulté, c'est la date précise de l'année où cette lettre a été écrite, le mois et le jour était seuls indiqués dans l'épître du sire de Prangins. La question peut cependant être résolue, grâce aux données que fournit l'histoire. Ces lignes de Georges de Rive sont adressées à Pierre Faulcon, *Avoyer de Fribourg*. Or, c'est aux élections de la Saint-Jean 1516 que ce dernier fut élevé, de la charge de bourgmestre qui lui avait été conférée en 1511, à celle d'avoyer, la plus haute de l'Etat, à Fribourg. La missive de Georges de Rive est donc postérieure à cette date. Mais elle ne peut avoir été écrite à la Noël 1516; car à partir d'octobre de cette même année jusqu'au mois de mars de l'année suivante, Faulcon se trouvait à la cour de France pour le fameux traité dont il a parlé ci-dessus. C'est donc au samedi après Noël de l'an 1517 que se rapporte vraisemblablement l'envoi de la lettre de Georges de Rive, bien qu'à là rigueur, elle puisse être aussi de l'année suivante, la dernière que Pierre Faulcon ait passée tout entière dans sa patrie, où, comme on le verra tout à l'heure, il ne lui fut pas donné de terminer son existence agitée.

Quant au résultat des négociations du sire de Prangins avec l'Avoyer de Fribourg, il ne fut pas celui que s'en promettait l'avocat des Longueville.

Après son retour de Paris, l'Avoyer et Chevalier Faulcon, c'est ainsi qu'on l'appelait maintenant dans les recès des diètes, figure sans doute plusieurs fois comme député de son canton. Mais dans ces diètes, il n'est question du comté de Neuchâtel qu'à propos des différends continuels des bourgeois avec les chanoines et avec les nobles, ou de mesures administratives à prendre relativement à la vente du blé ou du vin. Un bourgeois nommé Louis Humbert occupe aussi plusieurs de ces hautes assemblées de ses réclamations relatives aux châtiments dont il a été l'objet au retour du service de France, et de l'étal de boucherie qu'on lui a enlevé et qu'on lui rend par ordre de la diète. Le mauvais vouloir de certains cantons empêchait la diète de résoudre la question de la restitution (1). Les confédérés ou ***Messieurs des Ligues*** avaient un moyen très commode d'ajourner indéfiniment la solution des affaires qu'il ne leur convenait pas de terminer; c'était de laisser leurs députés sans instructions, et ils ne s'en faisaient pas faute. Cependant, à la diète de Berne, le 15 juin 1518, la restauration des Longueville semblait avoir fait un grand pas. Les quatre cantons les plus intéressés, c'est-à-dire ceux qui avaient occupé Neuchâtel en 1512, se montraient d'accord à restituer un territoire qu'ils n'avaient saisi que dans l'intention avouée de le rendre à ses princes légitimes à la cessation des hostilités, comme ils en avaient donné, plus d'une fois, l'assurance formelle et scellée à la comtesse Jeanne (2).

Une nouvelle diète, tenue à Berne le 14 septembre, avait voté formellement la restitution et remis l'affaire aux quatre cantons occupants. Une conférence définitive des quatre cantons avait été convoquée à Berne pour le 4 septembre. Les députés de Berne, Soleure et Lucerne se trouvèrent en effet dans cette ville, au jour fixé. Chose étonnante, c'étaient maintenant les compatriotes de Faulcon, les Fribourgeois, qui manquaient à l'appel. Mais on serait tenté de croire à une absence calculée et concertée des Fribourgeois avec les trois autres cantons, quand on voit les députés de ces derniers refuser à la comtesse d'accompagner ses députés à Fribourg, pour déterminer cet Etat à faire cause commune avec eux. Ils alléguèrent, il est vrai, l'opposition obstinée de Schwyz, Uri, Un-

(1) *Eidg. Abschiede* aus dem Zeitraum von 1500 bis 1520, von Ph. Ant. Segesser. Luzern. P. 1127.

(2) *Eidg. Abschiede*, p. 1131.

derwald. Ils parlaient encore de raisons particulières qui ne sont pas mentionnées dans les recès (1).

L'attitude incorrecte des Fribourgeois et de leur Avoyer Faulcon ne changea pas même après que le roi de France eût jugé à propos d'intervenir directement auprès d'eux. Ce monarque qui avait déjà fait, comme c'était son devoir, de la restitution de Neuchâtel à ses princes, une des clauses verbales du traité de Genève (7 nov. 1515), préliminaire de celui de Fribourg (29 nov. 1516), écrivait en ces termes aux Fribourgeois, en date du 18 novembre 1518.

« Nous avons donné ordre à nos ambassadeurs qui ont été à la journée « de Genève, de comprendre au traité de paix et d'alliance, l'affaire de « notre cousine, la duchesse de Longueville, et de travailler à ce que la « comté lui fût rendue, laquelle comté lui fut prise par vous et les sei- « gneurs des trois villes pour icelle conserver et garder à notre cousine, « votre ancienne alliée et combourgeoise. Veuillez tout faire pour prou- « ver et pourchasser jusqu'à cette prochaine journée, qui doit se tenir « à Berne, à la Nativité de Notre Seigneur, que la dite Comté soit « rendue (2). »

La journée sur laquelle le roi et la duchesse comptaient, n'eut pas lieu, et Fribourg se joignait maintenant sans façon à cinq autres cantons qui s'opposaient à la restitution. Au reste, la grande préoccupation des Fribourgeois et de leur avoyer Faulcon, à cette époque, était ailleurs. Il s'agissait de nouer ou de resserrer une alliance avec les villes de Lausanne, Genève, Rotwyl, Montbéliard et Besançon. Genève en particulier faisait l'objet des ardentes sympathies des Fribourgeois, qui la soutenaient même contre leurs alliés étroits et combourgeois de Berne. Les menaces d'Uri, gagné par le duc de Savoie, et même une décision de la diète n'eurent pas le pouvoir de changer les dispositions des Fribourgeois ; l'avoyer Faulcon, leur député à la diète de Zurich, poussait l'audace et l'adresse au point d'extorquer de ses collègues une interprétation, en langue allemande, de la décision prise, plus favorable à Genève, que le double en langue française qui en avait été remis aux ambassadeurs de Savoie. Les Fribourgeois ne s'en tinrent pas là. Ils prirent les armes en faveur de Genève, et le duc n'obtint son entrée dans cette ville qu'après avoir promis d'en respecter les franchises.

La délivrance de Genève, à laquelle Faulcon avait personnellement

(1) *Eidg. Abschiede* cités.

(2) Aux archives de Fribourg. Voir les extraits en allemand du curé François Girard, à la bibliothèque de Berne. Je n'ai pas l'original sous les yeux pour en reproduire l'orthographe.

beaucoup contribué, fut le dernier acte de la vie politique du grand magistrat qui, un mois après, le 3 mai, se mettait en route pour la Terre-Sainte. Il y avait déjà fait un premier voyage quelques années auparavant. Mais cette fois il ne devait pas en revenir et mourait dans son retour de Jérusalem, dans le trajet de l'île de Chypre à celle de Rhodes, où il reçut la sépulture dans l'église des Franciscains, avec un de ses 18 compagnons de route, le conseiller Melchior Zur Gilgen, de Lucerne.

Au nombre des dix-neuf pèlerins helvétiques dont se composait la pieuse caravane de 1519, se trouvait, par parenthèse, un prêtre neuchâtelois, ami de Faulcon, Messire Etienne Bezencenet, curé du Locle, prévôt du chapitre de Valangin. Mais plus heureux que son ami, le donzel Faulcon, comme il le nommait, Bezencenet rentrait le 4 décembre dans la paroisse qu'il édifiait depuis un quart de siècle par ses vertus (1), et où il se trouvait encore lorsque la révolution religieuse, après avoir fait le tour de la plaine, pénétra enfin dans les montagnes. « Dans « les montagnes neuchâteloises, dit un illustre historien, la grande « réputation d'Etienne Bezencenet, le sage curé du Locle, son honnêteté « et sa douceur retinrent longtemps les esprits (2). » Et lorsque les exemples et les discours de leur vieux curé sont devenus impuissants à les contenir, ses paroissiens, qui l'aiment et l'estiment, lui offrent d'être leur premier pasteur. Mais attaché à sa foi comme un bon fils à sa vieille mère, il résiste à toutes leurs sollicitations. Il célèbre sa dernière messe le jour de l'Annonciation, 25 mars 1536, et six semaines après, voyant sa chaire occupée par un ministre de la foi nouvelle, il va chercher un asile à Morteau, où le pauvre et vieux curé vécut encore trois ans dans un état d'indigence qui l'obligea plus d'une fois à recourir aux bontés de Madame de Valangin (3).

Avant le départ de Messire Bezencenet et l'introduction définitive de la Réforme au Locle, il s'était passé au presbytère de l'endroit une scène curieuse. Guillemette de Vergy, comtesse de Valangin, s'était rencontrée le jour de la foire de Sainte-Madelaine avec un réformateur qu'on a prétendu, à tort, sans doute, être Farel en personne. La dame de Valangin défendit à ce dernier de prêcher, mais mit en présence les

(1) *Boyve*, Annales, I. — *Jeanneret*, Biographies neuchâteloises et Etrennes de 1862. — *Herminjard*, Correspondance des Réformateurs, II, III, V.

(2) Vulliemin, *Le Chroniqueur de la réforme religieuse dans la Suisse romande*, 1835, p. 11.

(3) Jeanneret, *Etrennes neuchâteloises* de 1862. Locle, 1863.

deux adversaires. Ils auraient (si l'on en croit la tradition) discuté pendant deux heures sans parvenir à se convaincre, et le curé du Locle, donnant un exemple de courtoisie trop rare à cette époque, aurait fini par offrir une collation à son contradicteur. Ces détails sont tirés en partie du Journal du curé Bezencenet, intitulé : *Mémoire de ce qui s'est passé au Locle, par un prêtre et curé du dit lieu.* Ruchat en a donné quelques extraits à la fin du troisième volume de son *Histoire de la Réformation en Suisse* (1). Mais il serait bien à désirer que ce journal se retrouvât et fût publié en entier aux frais de la Société d'histoire.

Le départ de l'avoyer Faulcon et sa fin inattendue n'avaient, comme on pense, pas amélioré les affaires de Madame de Longueville. Il y aurait même lieu de supposer qu'elle avait perdu dans ce haut magistrat le seul homme d'Etat de la diète qui lui fut un peu favorable, en voyant la question de la restitution disparaître complètement des recès de l'assemblée fédérale pendant l'espace de huit années environ (2). Il n'est cependant guère probable que les amis et agents de Madame de Longueville, Georges de Rive en particulier, soient restés inactifs pendant tout ce temps. Mais les actes officiels ne disent rien des démarches faites par ces partisans de la restauration.

(A suivre.) A. DAGUET.

MISCELLANÉES

Marche de la Compagnie des Volontaires et accident arrivé à un de ses lieutenants en 1790.

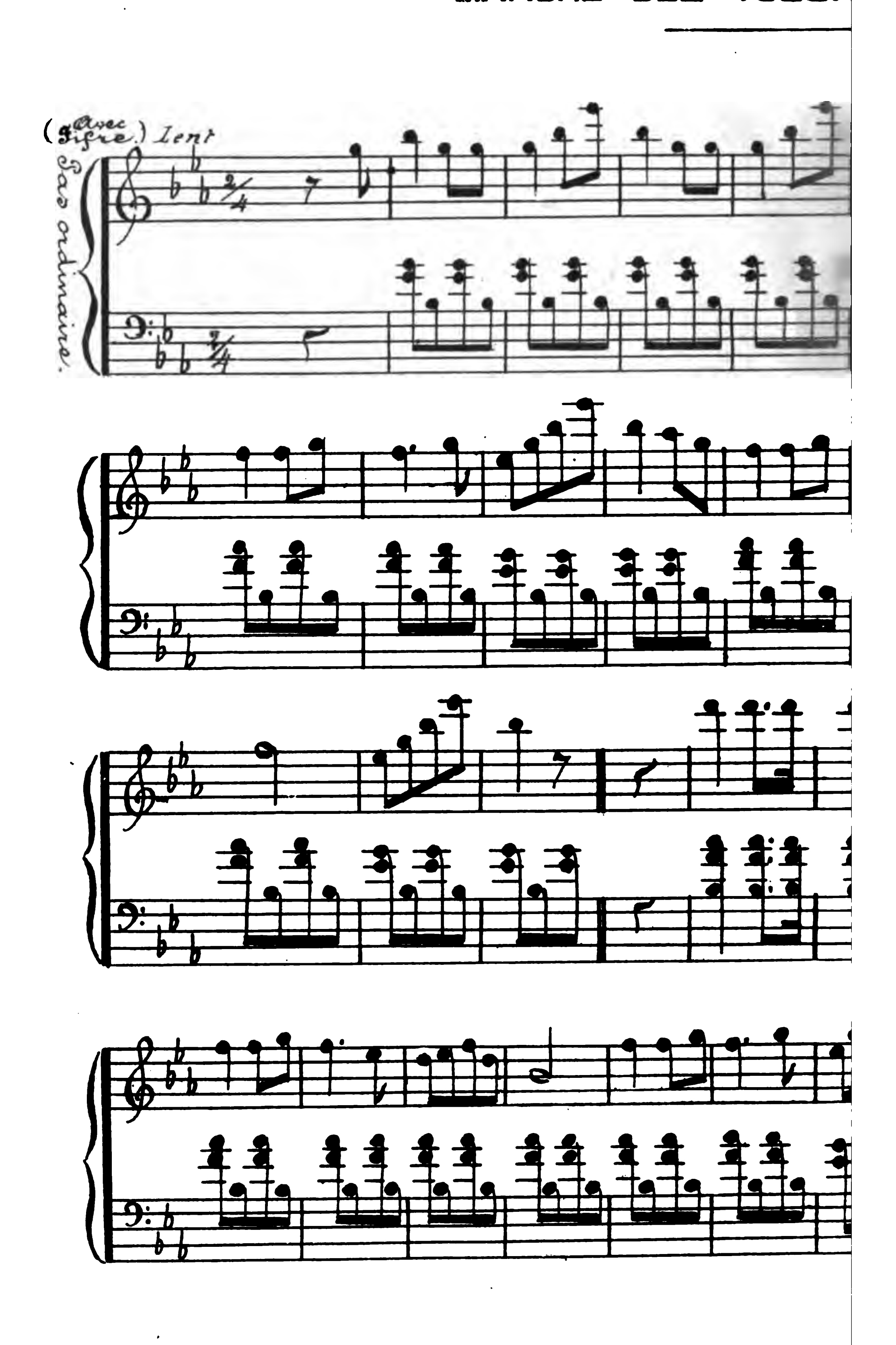
Nous donnons aujourd'hui une vieille marche militaire, composée spécialement pour la Compagnie des Volontaires de Neuchâtel, à une époque que nous n'avons pu retrouver, pas plus que le nom de son auteur. A l'origine, cette marche était exécutée par les fifres et les tambours et elle a été transcrite pour le piano d'après le souvenir de personnes qui l'avaient encore entendu jouer.

C'est de la même source que nous est parvenue une lettre datée de

(1) *Ruchat,* Edition Vulliemin. — *Boyve,* Annales, II. — Jeanneret, *Etrennes neuchâteloises,* 1863, et Vulliemin, *Le Chroniqueur de la réforme religieuse dans la Suisse romande,* p. 90.
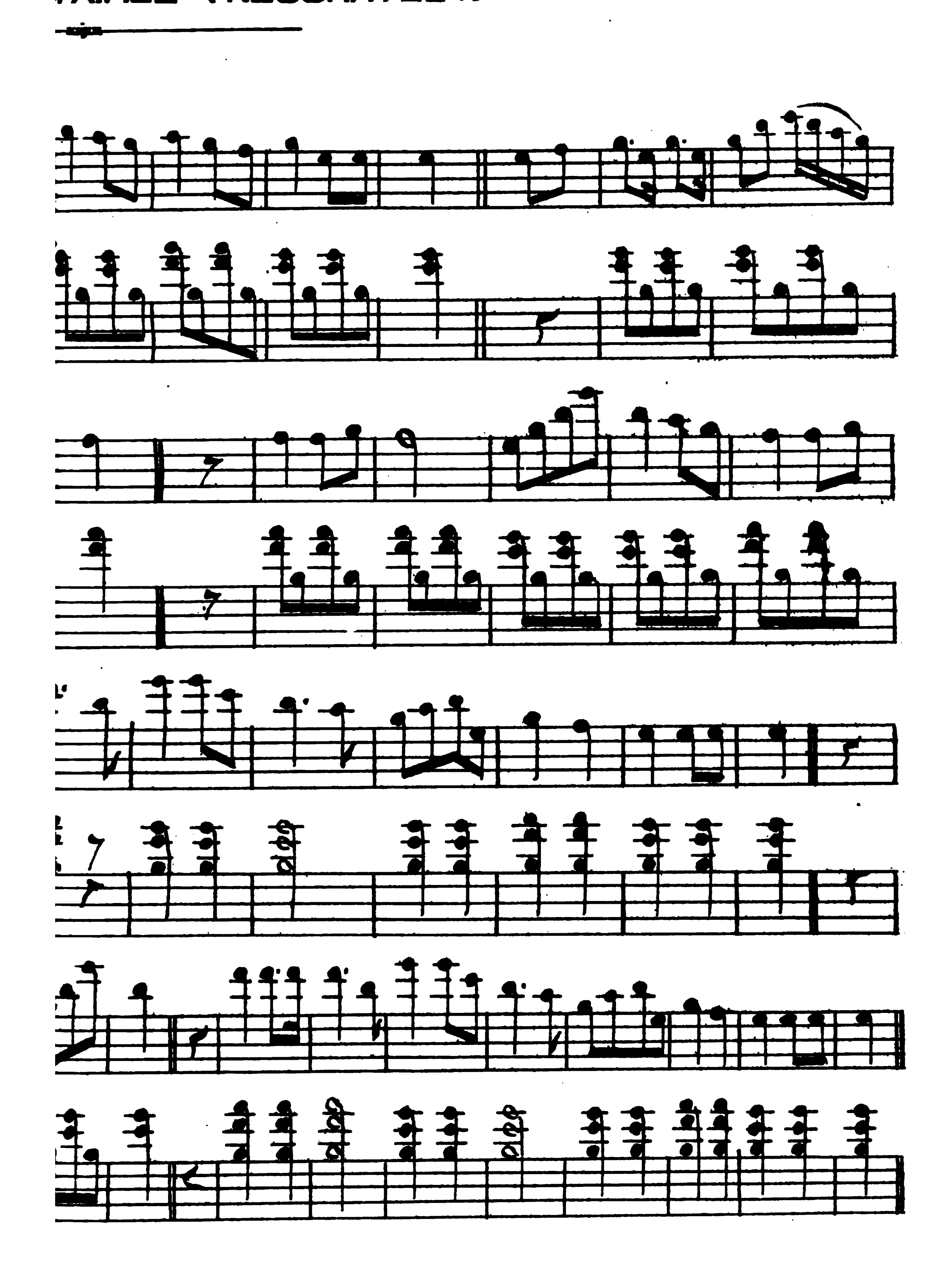
(2) *Eidg. Abschiede* aus dem Zeitraume von 1521 bis 1528, von Johann Strickler.

MARCHE DES VOLON



UCHATELOIS.

TAIRES (NEUCHATEL .)



Neuchâtel, le 8 août 1790, dans laquelle le lieutenant des Volontaires, François Péters, racontait à son frère Emer, officier au régiment suisse Sonnenberg, en garnison à Lyon, l'accident qui lui était arrivé huit jours auparavant, un jour d'exercice à feu de la compagnie. Nous en communiquons le passage suivant :

« Voici les premières lignes que j'écris depuis aujourd'hui huit jours qu'un accident m'oblige de garder ma chambre. Sans avoir été à la guerre, j'ai été blessé d'un coup de feu aussi heureusement que possible. Je me trouvais placé en face du centre de notre compagnie de Volontaires, prêt à leur commander une décharge générale, après celle que commandait un de nos officiers ; un soldat a le malheur d'oublier sa baguette dans le canon de son fusil, le feu se commande et la même baguette vient frapper sur mon baudrier, qui est de bon buffle, la baguette se brise en trois pièces, dont deux ont été retrouvées, elle me fait un trou au défaut de la poitrine du côté gauche, et ressort par derrière l'épaule ; outre cela, j'ai eu un autre trou au bras gauche devant et deux derrière, comment expliquer la singularité de ce coup : deux trous devant et trois derrière percés tout outre et aucun de mortel. Je tombais tôt après le coup reçu et ensuite survint une faiblesse de quelques minutes ; chacun me croiait tué, le bruit s'en répand par la ville, tout était en consternation, la scène était à l'Ecluse, dimanche 1er août à 5 1/2 heures du soir.

« Messieurs les chirurgiens me permettent de rester quelques moments hors du lit depuis hier, je suis devenu très faible, et ne puis encore prendre d'autre position dans le lit que couché sur le dos, il me faut encore un homme pour me lever, mais j'espère que dans quelques jours je pourrai m'en passer. Il a été bien heureux dans cet évènement que je fusse un corps parfaitement sain : trois saignées le jour fatal et le suivant ont empêché presque toute la fièvre et l'inflammation..... »

W. WAVRE.

Annales de Boyve.

Les *Annales historiques du Comté de Neuchâtel et Valangin*, publiées de 1854 à 1861 par M. Gonzalve Petitpierre, sont, comme on le sait, l'œuvre de Jonas Boyve, pasteur de Fontaines et Cernier de 1705-1739. Ce patient et laborieux investigateur travailla pendant de longues années à rassembler les matériaux de cet ouvrage précieux à plusieurs égards pour l'histoire de notre pays. Son petit neveu, Jérôme-Emmanuel Boyve, conseiller d'Etat, dit qu'il « fouilla partout l'Etat pendant plus de « 40 ans, dans les dépôts publics et chez tous les particuliers pour acquérir « la connaissance de tous les actes et titres qui pouvaient servir à son tra- « vail » (Annales de Boyve tom. 5, supplémt page VIII). Je crois qu'il y a là quelque exagération quant au temps pendant lequel l'auteur des

Annales fit ses recherches, car c'est en 1708 seulement qu'il demanda à la Classe l'autorisation, qui lui fut naturellement accordée, « de consul- « ter les vieux livres et actes de la Compagnie pour s'en servir dans « l'histoire du pays à laquelle il travaille. » S'il avait commencé ses recherches déjà 20 ans auparavant, il n'aurait pas attendu si longtemps avant de recueillir des matériaux dans les archives de la Classe, puisque c'étaient celles qu'il avait en premier lieu et le plus facilement à sa disposition, d'autant plus qu'il avait été doyen de la Compagnie des Pasteurs en 1691. — Ce fut en 1727 que Boyve termina son ouvrage. Le 7 mai de cette année, il demanda à la Classe : « que dans le dessein « où il était de faire imprimer un Livre, il priait qu'il fût examiné au- « paravant par des personnes que la Compagnie nommât suivant l'usage « qui a été suivi par nos Pères. » Cet usage ancien, tombé en désuétude, avait été remis en vigueur quelques années auparavant, sous l'influence d'Osterwald. La Classe décida que « le dit livre ne se pourra point im- « primer qu'il n'ait été vu par quelques personnes que la Compagnie « nommera. » Ce ne fut que le 4 septembre 1731 que la Classe prit une première décision au sujet de cet ouvrage. « Touchant l'impression de « l'Histoire du Pays, par M. Boyve, les examinateurs, est-il dit, ont « trouvé qu'il y avait plusieurs choses à retrancher et d'autres à abréger. » Le fils de Jonas Boyve, Abram Boyve, pasteur aux Verrières, se chargea de ce travail. Cette révision faite par un homme qui était dans les mêmes idées politiques que l'auteur, ne satisfit-elle point la Classe, ou celle-ci ne comprit-elle pas l'intérêt qu'avait pour l'Histoire du pays la publication de ces Annales? Nous l'ignorons; mais ce que nous savons c'est que Boyve, ayant demandé à la Compagnie son appui financier pour cette publication, elle le lui refusa et ne voulut pas même donner à l'ouvrage son approbation officielle, craignant sans doute d'engager sa responsabilité à propos d'un livre qui traitait de la question encore brûlante de la souveraineté de Neuchâtel. « La Compagnie a dit à M. Boyve tou- « chant son livre, qu'elle n'entrerait pour rien dans l'impression de ce « livre, qu'elle ne donnerait point son approbation à ce livre, mais que « M. Boyve ferait ce qu'il trouverait à propos, que cependant elle lui « conseillait, avant de remettre les cahiers à l'imprimeur, de les faire « revoir pour le style par M. son fils, et de prendre garde à ce qu'il « dira sur les années 1707 et 1699. »

Le refus d'une subvention pour la publication des Annales empêcha leur auteur de donner suite à son intention, car la famille Boyve était alors dans une position de fortune peu aisée.

Quant au refus de la Classe de donner son approbation officielle à cet ouvrage, il se comprend très bien. La Classe était partagée d'opinions politiques, et elle évitait avec soin et très sagement tout ce qui aurait pu la mêler aux dissensions du temps. Plusieurs de ses membres avaient été d'ardents Contistes, et Jonas Boyve était du nombre. En 1699, il avait, si je ne me trompe, signé avec quelques-uns de ses collègues « une Pièce » en faveur du Prince de Conti. Lorsqu'il fut élu en 1705

(à l'unanimité) pasteur de Fontaines et Cernier, sa nomination eut lieu « sous les conditions qu'après qu'il sera confirmé, il déclarera à M. le « gouverneur qu'il renonce à tout parti contraire à S. A. Mme notre « souveraine Princesse, et qu'il lui serait toujours fidèle et obéissant. » En 1712, les députés des communes qui formaient sa paroisse s'adressèrent à lui, comme doyen de la vénérable Classe, pour prier celle-ci que « il ne leur preschât plus, et cela à l'occasion d'une lettre inter« ceptée que M. le doyen adressait à un certain Abram Nicollet de la « Chaux-de-Fonds (agent secret du gouvernement français?), dans la« quelle ils croyaient qu'il y a des choses suspectes et contraires au bien « du pays, et dans laquelle il prend un nom supposé. » Le doyen n'ayant pas voulu acquiescer à leur demande, ils s'adressèrent alors à la Seigneurie et à M. Osterwald, vice-doyen, qui donna connaissance de la chose à la Classe. Jonas Boyve s'étant disculpé de cette accusation, cette affaire n'eut pas de suite. — Est-ce peut-être parce que les habitants de Cernier partageaient plus ou moins ses opinions politiques, qu'il donna pour le temple de ce village plutôt qu'à Fontaines ou à Saint-Martin, où il était alors pasteur, le vitrail portant ses armes (voir Musée neuchâtelois, octobre 1881), qu'il avait fait faire ou qu'il avait reçu lorsqu'il avait été élu pour la première fois doyen de la Classe (1691)?

Ch. CHATELAIN.

La chasse au XVIIe siècle.

Le Gouverneur et Lieutenant Général es souverainetés de Neufchâtel et Valangin.

Au Mayre des Verrières, soit à son Lieutenant salut. Son Altesse nous donnant espérance de la voir dans peu de temps en ce pays accompagnée de Messeigneurs les Princes, ses très Illustres enfants, Elle vous mande de conserver exactement la chasse, comme la seule chose en laquelle elle peut prendre son divertissement. Or voyant qu'elle est toute deperié (?) par le mésus et dégats qu'en font tant les Bourgeois que les sujets de Son Altesse se licenciant de leur autorité privée de chasser à toutes sortes de Gibier et venaison, nous avons jugé nécessaire pour satisfaire à l'intention de Son Altesse de faire rafraîchir les défenses, lesquelles pour ce sujet ont déjà été cy devant émanées et vous ordonner de les faire étroitement observer, faisant commandement non seulement aux brévards et forestiers, mais aussy à d'autres personnes que vous commettrez et auxquelles prêterez serment de prendre soigneusement garde sur tous contrevenants aux présentes défenses de gager sans support de personne tous ceux qu'ils trouveront chassant, soit à la perdrix, caille, lièvre ou autre gibier et venaison; Iceux rapporter fidellement par foy et serment, soit à vous ou à votre Lieutenant pour être châtié

sans grâce ni mercy, la première fois qu'ils seront trouvés, à Dix livres d'amende outre la commise de leur chasse, filets, lacs, arquebuse, fusils et autres engins, de laquelle amende et commise le tier en appartiendra à Son Altesse, l'autre à l'Oficier et le troisième au délateur, et en cas de récidive seront poursuivis par Justice pour être châtiés au bon vouloir de la Seigneurie; Pareilles défenses étant aussy faites à tous ceux indifféremment qui se diront avoir charge de chasser pour les Vassaux et ceux qui en ont la permission et privilège de S. A. ou de nous ou de nos prédécesseurs en charge, laquelle en ce cas nous révoquons. Entendant qu'en fait de contravention il soit procédé contr'eux en la forme que dessus. Et afin que personne n'en prétende cause d'ignorance, ferez publier le présent Dimanche prochain rière le ressort de votre charge. A quoi ne ferez point de faute. Du château de Neufchâtel, ce 22 Novembre mil six cent soixante.

signé: DE STAVAY MOLONDIN.

Au bas de la copie ci-dessus se trouve la note suivante :

Par un mandement du trentième May 1657 il est ordonné non seulement de réparer les chemins en les nétoyant, ôtant pierres et coupant hayes, branches et buissons qui les rendent incommodes, mais aussi défendu à chacun de chasser à aucune bête à quatre pieds, ni oiseaux que ce soit. Et ce à l'occasion de ce qu'on s'attendait à l'arrivée de Son Altesse.

LE CERNEUX PÉQUIGNOT

(AVEC PLANCHE)

La petite paroisse catholique du Cerneux-Péquignot est peu visitée par les touristes. En attendant son histoire, M. F. Huguenin-L. a bien voulu dessiner pour le Musée la partie principale de ce village depuis la route venant du Locle. L'église, la cure et l'école en forment le point central autour duquel s'espacent des maisons rustiques et quelques fermes dans les environs; des forêts de sapin dominent les pentes de ce site qui n'est point sans charme.

Un peintre peut donner une popularité aux endroits les plus ignorés. M. F. Huguenin-L. nous a déjà fait connaître bien des beautés du pays qu'il habite ; en continuant à l'étudier, il nous apprendra à l'aimer plus encore, c'est une noble mission d'artiste; les œuvres qu'il a produites jusqu'ici nous prouvent qu'il la comprend.

A. BACHELIN.

Le Cerneux-Péquignot.

D'après un dessin de M. F. Huguenin-L.

MOTIERS-TRAVERS

NOTICE HISTORIQUE

(Suite. — Voir la livraison d'Avril 1882, p. 90.)

Le vieux Môtiers dont nous venons de parler a encouru mainte vicissitude qu'il n'est pas inutile de rappeler. Transportons-nous un instant dans le milieu du XVII[e] siècle. La peste — puisqu'il faut l'appeler par son nom — désolait nos contrées, et tels furent les ravages du fléau qu'aux Brenets, par exemple, trois personnes seulement échappèrent à la contagion.

Quelques années avant la paix de Westphalie, Bernard de Saxe-Weimar, le meilleur élève de Gustave-Adolphe, s'était allié avec la France contre la maison d'Autriche. Le 19 janvier 1639, les Suédois occupèrent et quelque temps après brûlèrent Pontarlier. De Morteau à Saint-Claude, de nombreux incendies jetèrent la consternation dans toutes les classes de la société, tandis que la peste, qui commença à sévir à Dôle en 1636, éclatait partout à la fois dans l'ancien comté de Bourgogne, n'épargnant pas plus les cités populeuses que les moindres hameaux. Effrayés par le fléau non moins que par les malheurs de la guerre, les paysans abandonnèrent la culture des terres et se jetèrent dans les forêts. (Voir Dunod, tom. 3, Hist. de Bourgogne, et Willemin, Prieuré de Morteau.)

Nous n'essaierons pas de décrire ce fléau dont un célèbre poète contemporain, Manzoni, a tracé le tableau le plus fidèle et le plus saisissant dans le roman bien connu : les Fiancés. Les victimes de la peste étaient partout si nombreuses et l'épidémie, favorisée sans doute par la superstition et par l'ignorance, était devenue si contagieuse, que l'on dut ensevelir les morts dans des cimetières improvisés et éloignés des habitations des vivants. Les cadavres étaient entassés dans les cimetières « des Bossus », ainsi nommés, s'il faut en croire M. Berthelet dans son Histoire de l'Abbaye Sainte-Marie, à cause des nombreux tertres qui ne

tardèrent pas à s'élever dans ces lugubres enceintes. Quelques historiens tout aussi compétents ont expliqué avec plus de raison ce bizarre appellatif par la présence des bubons énormes, « des bosses », qui paralysaient bientôt toutes les articulations. Ils ont même réussi à découvrir, à l'appui de leur assertion, les moyens médicaux que l'art essayait d'opposer au fléau.

A Môtiers, comme d'ailleurs dans la plupart des villages de la vallée et même de notre pays, un cimetière des pestiférés dut être créé. « Le « 18 Mai 1640, un morcel de terrain estant et gisant au territoire de « Mostier, sur le Suchet (à l'ouest du Stand), contenant environ demi- « pose, fut cédé par voie d'échange par les nommés Rossel et Clerc pour « faire le cimetière et lieu pour enterrer les décédés de la peste du dit « Mostier. Il sera clos et environné de murailles avec une porte et en- « trée pour y aller du côté de bise » (f° 17, Actes perpétuels).

L'année précédente, le 6 juillet 1639, avait lieu le départ pour la Suisse des Annonciades célestes de Pontarlier. Ces religieuses s'enfuyaient de devant l'armée de Bernard, la ville devant être mise à feu et à sang par les Suédois. Elles arrivèrent heureusement à Môtiers où elles passèrent quelques jours. D'après une tradition que nous ne faisons que rapporter ici, elles logèrent, par une coïncidence assez étrange, dans la maison même dont l'une des dépendances devait, 125 ans plus tard, servir d'asile à J.-J. Rousseau. Si c'est bien là que ces dames trouvèrent, à Môtiers, un refuge, cette circonstance nous expliquerait pourquoi l'imagination populaire a vu souvent et d'une manière si persistante, dans la maison Girardier un ancien couvent de religieuses que sans beaucoup de peine elle mettait en relation par de longs et spacieux souterrains avec le vieux château et naturellement aussi avec le prieuré Saint-Pierre.

La peste avait à peine disparu qu'un incendie détruisait une portion importante du vieux Môtiers. Vers l'an 1653, il paraîtrait que le quartier s'étendant du côté de Boveresse et les maisons adjacentes jusqu'à l'ancienne propriété Girardier auraient été consumées. Mais il n'existe dans les archives communales aucun document relatif à ce malheureux événement. Il n'en est pas ainsi du désastre qui en 1723 aurait pris les plus grandes proportions sans les vigoureux efforts des habitants de la localité et des villages circonvoisins. Une relation très détaillée de cet incendie se trouve dans le registre que nous avons déjà souvent cité, « les Actes perpétuels. » C'était le dimanche 11 avril. Le feu éclata dans une maison du bas de la grande rue, chez le sieur Charles Meuron,

chamoiseur. Dans les galetas était entassée une certaine quantité de laine et de bourre. Ces matières combustibles furent allumées, paraît-il, par quelques étincelles qui s'étaient échappées d'une cheminée lézardée. Bientôt la maison tout entière fut envahie par les flammes, et la bise soufflant, les habitations voisines subirent rapidement le même sort. L'hôtel de ville lui-même courut le plus grand danger. On ne put le préserver qu'en organisant une file, de la rivière jusqu'à la place des Halles. Quelques dépendances de l'édifice, entr'autres une remise, furent consumées.

Ce sinistre a dû produire une impression profonde sur les contemporains, à en juger par les réflexions qui accompagnent la récension, et que nous relèverons au moins en partie: « Comme il ne nous arrive « rien dans ce monde que par la permission de la divine Providence, « nous devons en cela reconnaître le doigt de Dieu et que nos péchés « sont la cause de ce châtiment, ainsi nous devons reconnaître nos dé- « fauts et nous en corriger avec un véritable recours à la Miséricorde de « Dieu, et en le priant qu'ayant agréable notre amendement de vie, il « veuille nous préserver à l'avenir d'un tel incendie, et nous conserver « nos maisons et nos biens pour en faire un bon usage. Ainsi à tous « égards, nous devons nous mettre sur nos gardes et en nous corrigeant « de nos défauts et de nos vices, prendre aussi garde au feu et mettre « nos maisons en tel état qu'elles ne soient sujettes à de tels accidents « de feu, par le bon ordre qu'un chacun en particulier y doit apporter « et en observer les bons réglements faits à ce sujet par cette commu- « nauté. »

Pouvons-nous, d'après les quelques données qui précèdent, déterminer le nombre des habitants de Môtiers dans les différentes époques de son développement? Oui, jusqu'à un certain point. On ne peut, disons-le d'abord, que regretter qu'à la rubrique Môtiers dans la recension de la visite pastorale ordonnée par G. de Saluce, le chiffre indiquant les foyers « foci » ait disparu, effacé par le temps. Ce serait là un précieux renseignement. Cependant, en tenant compte de l'étendue de l'ancien Môtiers, il est possible de répondre à la question posée. Le chiffre de 400 habitants — celui que nous lisons par exemple à l'article Môtiers dans le dictionnaire de géographie de Grégoire, édition 1872 — a dû être celui de la population du village jusqu'à la fin du siècle passé, avec quelques variations peu importantes en plus ou en moins suivant les temps.

D'après le dénombrement de 1758, la population des six communes

de la châtellenie du Val-de-Travers s'élevait au chiffre de 2999 habitants. Ce total se répartit comme suit :

Môtiers . . .	323	habitants.
Boveresse . . .	301	»
Couvet	1013	»
Fleurier . . .	449	»
Buttes	648	»
Saint-Sulpice . .	265	»

En 1810, la population des six villages était de 4855 habitants. Môtiers figure avec le chiffre de 656 habitants.

En 1828, elle était de 4976 habitants. Môtiers avait à cette date 739 habitants. M. Allamand donne en 1836 au chef-lieu une population de 785 âmes. Aujourd'hui, en prenant la moyenne des vingt dernières années, elle dépasse le chiffre de 1050, sans atteindre pourtant celui de 1100.

On le voit par ces quelques indications, si Môtiers s'est augmenté successivement, quelques-uns des villages qui autrefois dépendaient de lui ont pris un développement beaucoup plus considérable, surtout Fleurier, qui à lui seul est aujourd'hui plus populeux que ne l'était toute la châtellenie en 1758. Or, à quelle cause faut-il attribuer cette sorte de stagnation relative? C'est ce qu'il faut examiner, en rattachant à cette question quelques renseignements sur les genres d'industrie qui ont fleuri à Môtiers.

Quiconque connaît le caractère distinctif de la population indigène de Môtiers peut à coup sûr avancer l'opinion que le Môtisan, celui du cru, est essentiellement sédentaire. Son occupation de prédilection, celle à laquelle il se livre par goût, et revient par instinct, c'est l'agriculture. Et en cela, Messieurs, n'a-t-il pas cent fois raison? Ne vaut-il pas mieux rester chez soi, faire valoir en paix le petit héritage de ses pères, cultiver avec soin le sol plantureux de la fin de Sagneule ou de Comble l'émine, que de courir le monde, et de se faire prendre par les pirates, comme le malheureux Covasson dont nous parlions il y a un instant? Mais dans ce monde d'imperfection, il faut le reconnaître aussi, tout système, quelque excellent qu'il soit en lui-même, a ses inconvénients. On peut s'appliquer à réaliser dans une douce quiétude l'idéal que les prosateurs et les poètes du siècle passé ont chanté un peu sur tous les tons, et tout doucement aussi se laisser devancer par ses voisins. Le Môtisan, celui du cru, disions-nous, ne se lancera pas volontiers dans des entreprises hasardées. Par conséquent, restant à l'abri des vicissi-

tudes des choses humaines, il échappe aisément aux grandes catastrophes. Mais aussi, il ne reçoit pas, lorsque le vent est favorable, de ces impulsions puissantes qui décident quelquefois de la prospérité d'un village pendant de longues générations.

Ainsi, rien d'étonnant si Môtiers, depuis quelques années, est resté presque stationnaire et si même au point de vue du commerce et de l'industrie il perd, dit-on, peu à peu de son importance. La commune, dans les siècles passés, a peut-être, par ses exigences à l'article de l'admission de nouveaux communiers, contribué à créer cet état de choses. Chacun s'en trouverait mieux aujourd'hui, si les anciennes autorités locales se fussent montrées moins défiantes à l'égard des étrangers qui demandaient l'habitation. Mais laissons là cette digression, et venons-en aux industries qui ont pris pied à Môtiers.

La revue que nous avons à faire est courte, nous en avons déjà indiqué la raison. Un mot d'abord de la fabrication de la dentelle. Elle fut introduite au commencement du siècle passé dans le Val-de-Travers et à Môtiers en particulier. Mais elle ne prit que peu à peu les proportions considérables que chacun connaît. Rousseau, pendant son séjour à Môtiers, mentionne cette industrie, et pour se conformer aux habitudes locales, il s'était mis, lui, l'ennemi si éloquent du luxe sous toutes ses formes, à fabriquer des lacets au coussin. La confection de la dentelle constituait une industrie des plus lucratives. Aussi, poussés par l'appât du gain, les parents initiaient-ils de bonne heure leurs enfants à ce métier difficile. Jusque dans les écoles, les élèves des deux sexes étaient exercés à cette fabrication délicate. Une ouvrière quelque peu habile gagnait aisément par jour ses douze batz, et celle qui pouvait entreprendre l'exécution de dessins compliqués retirait de son travail un gain rémunérateur plus considérable encore. C'était là une source de richesses abondante pour le village tout entier et le Val-de-Travers. Malheureusement, l'invention des métiers Jaccard devait porter un coup mortel à cette industrie, en substituant à la main de l'homme cet agent inconscient et aveugle, mais infatigable et docile, qui s'appelle une machine.

A la fabrication de la dentelle succéda celle de l'horlogerie. Mais cette dernière industrie, que nous avons vue si prospère, semble tomber de plus en plus en décadence. Au reste, Môtiers sera peut-être le village du Val-de-Travers que cette catastrophe frappera le moins lourdement. Car, comparé à celui des laboureurs et des ouvriers occupés à d'autres professions, le nombre des horlogers uniquement voués à la fabrication des montres y est certainement restreint. Espérons que bientôt se lève-

ront des jours plus sereins, et que si l'horlogerie doit émigrer ailleurs ou se fabriquer dans de tout autres conditions, une nouvelle industrie exercera bientôt les talents des ouvriers si habiles et si intelligents de nos villages.

Quant au fameux extrait d'absinthe qui, malgré toutes les attaques dirigées avec raison contre lui, continue à faire son chemin dans le monde, il s'est fabriqué et se fabrique encore à Môtiers. Mais Couvet a donné à cette fabrication une impulsion telle qu'elle défie toute concurrence. C'est d'ailleurs une dame de Couvet (elle a passé à la postérité sous le nom de mère Henriod) qui, la première, a découvert le secret de cette liqueur (1). Il est vrai que l'extrait d'absinthe, qu'elle préparait par infusion, était une véritable drogue qu'on avalait cependant, disent les mauvaises langues, à cause de la « goutte » qui y était mêlée. Cette rectification faite, il est juste d'ajouter que l'extrait classique, celui que l'on obtient par distillation avec mélange d'anis, de fenouil et d'autres herbes aromatiques pour en adoucir l'amertume, a été fabriqué pour la première fois par MM. le major Dubied et Henri-Louis Pernod.

Il était bien difficile de lutter avantageusement avec les commerçants habiles et les hommes d'initiative qui s'emparèrent de cette nouvelle industrie. Aussi les habitants de Môtiers se contentèrent-ils de cultiver péniblement la plante d'absinthe, l'hysope, la mélisse et les herbes que l'on emploie aujourd'hui dans la fabrication de cet apéritif puissant et de son congénère, le vermouth. A part quelques maisons dont les produits sont fort estimés, dit-on, ils ont laissé à leurs voisins de Couvet les gros bénéfices résultant de la distillation et de la vente de la précieuse liqueur. Quoi qu'il en soit, nous croyons ne pas exagérer en disant que la culture des simples que nous venons de nommer constitue la seule ressource essentielle d'un bon nombre de familles, et qu'elle procure à un plus grand nombre encore le supplément de gain qui leur est nécessaire pour vivre dans l'aisance d'une honnête médiocrité.

Il faut mentionner ici la fabrication des ouvrages au crochet, fabrication qui, sous la direction habile de Mlle J. Montandon, a rendu de grands services non-seulement aux habitants de Môtiers, mais encore à la population entière du Val-de-Travers, en fournissant du travail à un grand nombre de mères de famille et de jeunes filles. Ensuite de circonstances particulières que nous n'avons pas à rappeler ici, Mlle Montandon entre-

(1) C'est à tort que le médecin Ordinaire, qui a commencé à exercer son art à Couvet en 1768, a été quelquefois considéré comme le premier fabricant d'extrait d'absinthe. — Mme Henriod légua sa recette à un nommé Germain, perruquier, lequel la céda à M. Pernod.

prit en 1840 de faire fabriquer par quelques voisines des ouvrages en laine, puis des ouvrages en coton. Ces essais ayant réussi, elle céda quelques années après à M[lle] Cécile Borel de Couvet la fabrication des ouvrages en laine, pour vouer tous ses soins au crochetage d'articles en coton. Il fallait former des ouvrières, renouveler sans cesse les dessins, inventer de nouveaux articles, et, ce qui n'était pas moins difficile, procurer à cette industrie naissante les débouchés nécessaires. Avec une persévérance et une intelligence des affaires au-dessus de tout éloge, la dame que nous venons de nommer surmonta toutes les difficultés à un point tel qu'en 1870, avant la guerre franco-allemande, elle occupait environ 450 ouvrières. Depuis cette époque, la fabrication de Môtiers a beaucoup perdu de son importance, mais le nombre des ouvrières qu'elle emploie est encore relativement considérable.

Nous ne nous arrêterons pas à d'autres industries qui ne présentent qu'un intérêt purement local. Môtiers sans doute a, lui aussi, eu ses potiers habiles, ses ouvriers mécaniciens intelligents; ses chamoiseurs, ses couteliers, ses cloutiers, ainsi que le prouvent les journaux de commune, et surtout ses brodeuses dont les ouvrages, véritables chefs-d'œuvre de patience, font aujourd'hui encore l'admiration des connaisseurs.

Mais comme toutes ces industries ont été importées des contrées voisines, et qu'elles n'ont d'ailleurs pas pris une grande extension dans le village, nous nous bornerons à signaler encore une seule fabrication, indigène celle-ci. Il s'agit des vins mousseux du pays, qui sont préparés dans les vastes caves et dépendances du prieuré. Le premier champagne y a été fabriqué en 1829, et aujourd'hui le Cortaillod mousseux a su si bien faire valoir et apprécier ses mérites, qu'il se passe de toute réclame.

Cette notice serait certainement trop incomplète, si nous ne relevions pas au moins les noms des personnages qui ont illustré Môtiers. Parmi les anciennes familles nobles originaires de Môtiers qui ont rempli les premières places dans l'administration de la châtellenie, il en est plusieurs qu'il faudrait peut-être citer ici. Nous n'en mentionnerons que deux. La première est la famille Baillod. Elle a donné quatre châtelains au Val-de-Travers, du XIV[e] au XVI[e] siècle (1). Dans une époque plus

(1) Willermet Baillod fut fait commandant du Val-de-Travers l'an 1351.
Anthoine Baillod fut capitaine et châtelain, 1480-1492. Claude Baillod, 1492-1536, et Balthasar Baillod, fils de Claude, en 1575. Il avait épousé Lucrèce de Neuchâtel, fille de Lancelme de Neuchâtel, seigneur de Travers et baron de Gorgier. Anthoine Baillod et Jacques son frère,

récente, elle voua particulièrement son activité à l'administration de la commune, et c'est sans doute en reconnaissance des services qu'elle rendit que le droit ou l'espèce de droit de propriété sur la chapelle appelée encore chapelle Baillod, lui fut accordé, comme nous l'avons dit plus haut. Ce droit n'existe plus aujourd'hui. Les descendants de cette famille, paraît-il, ne le firent pas valoir en temps utile, en acceptant les charges qui y étaient attachées.

La famille d'Ivernois, originaire elle aussi de Môtiers, a fourni quelques hommes distingués. Leurs combourgeois leur doivent un souvenir s'ils veulent faire mentir à leur profit le proverbe : Nul n'est honoré dans son pays. Le Docteur d'Ivernois naquit à Môtiers au commencement du XVIII[e] siècle. M. Allamand nous apprend qu'il jouissait en France, comme médecin, d'une réputation méritée. Dans l'Encyclopédie, à l'article Neuchâtel, se trouve une mention courte, il est vrai, mais caractéristique, surtout si l'on tient compte du peu de cas que la nation française fait trop souvent des illustrations étrangères. D'Ivernois y est appelé un botaniste célèbre, titre flatteur et qui ne doit pas nous surprendre, nous Neuchâtelois qui comptons parmi nos compatriotes tant de savants naturalistes connus bien au-delà des étroites limites de notre patrie. Il publia en l'année 1735 dans le Mercure suisse un mémoire fort intéressant, dit-on, dans tous les cas fort original, à en juger du moins par le titre : « Considérations générales sur l'abus des médicaments surtout étrangers, où on s'attache principalement à faire voir que la principauté de Neuchâtel et Valangin renferme dans son enceinte les remèdes nécessaires à ses habitants. »

Plusieurs membres de cette famille ont été illustres à d'autres égards. Isabelle Guyenet, née d'Ivernois, née en 1732 à Môtiers, nièce du Docteur, et fille du procureur-général et conseiller d'Etat d'Ivernois, fut l'amie fidèle de Jean-Jaques Rousseau durant son séjour au Val-de-Travers, et les relations que cette femme distinguée soutint avec le philosophe se prolongèrent pour ainsi dire jusqu'à la mort de Rousseau, soit pendant près de quinze ans. Elle a écrit au grand homme qu'elle admirait plusieurs billets charmants qui ont été publiés, et elle a reçu de lui un grand nombre de lettres où il se révèle à nous sous les traits d'un honnête bourgeois, bienveillant à l'excès, et heureux du bonheur des autres. A l'occasion de son mariage avec Frédéric Guyenet, Lieutenant Civil

maire de la Côte, moururent de la lèpre. « La veuve d'Anthoine testa en 1546, léguant à la Maladière de Neuveville 50 livres et à celle de Neuchâtel 50 livres, pour le soulagement des pauvres ladres. » — *Biographies neuchâteloises.*

du Val-de-Travers et receveur du prieuré Saint-Pierre, Rousseau lui envoya, comme cadeau de noces, un lacet qui a été conservé dans la famille comme une précieuse relique. Il mesure encore 1 mètre 40 centimètres, nous disons *encore*, car, comme nous l'apprend M. Alph. Petitpierre (*Musée neuchâtelois*, livraison de juillet 1878), le fameux lacet a subi maintes coupures qui y ont été faites pour des amis et même des personnes royales.

Mais ce ne sont pas seulement ses relations avec Rousseau qui l'ont illustrée, à un autre titre encore le nom de cette femme d'esprit doit échapper à l'oubli. Elle cultivait l'art des vers, elle était poète, et les causeries rimées qu'elle a laissées, si courtes et si fugitives qu'elles soient, témoignent d'un certain talent. Son neveu, César d'Ivernois, conseiller d'Etat et maire de Colombier, a eu le privilège de recevoir plus d'une fois de ces épîtres gracieusement tournées, et c'est sans doute sous l'heureuse influence de cette tante vénérée, que se sont formées et développées les aspirations poétiques d'un des rares Neuchâtelois qui aient osé s'aventurer sur les pentes ardues du Parnasse.

A côté de tous ces noms, il en est un plus modeste sans doute, mais non moins digne à d'autres égards d'être rappelé ici, celui de David Clerc, caporal au régiment des gardes suisses du roi de France. Le 10 août 1792, il enleva avec quatre hommes une pièce de canon aux Marseillais. Blessé d'un coup de pique, il défendit néanmoins vaillamment sa vie, et par son courage et son sang-froid il sauva plusieurs de ses camarades. Ces exploits lui valurent l'honneur d'être pendant quelques années le gardien du monument de Lucerne. Mais ce brave et digne enfant de Môtiers put terminer ses jours dans son village natal. Il y devint notaire et grand sautier, et y mourut en 1851, à l'âge de 89 ans.

Nous ne relèverons pas d'autres noms. Cependant, comment ne pas nous souvenir de M. Charles-Edouard Calame, que la mort a enlevé à la fleur de l'âge, au moment où son talent commençait à prendre l'essor? C'est à ce peintre que nous devons de pouvoir nous faire aujourd'hui une idée exacte, d'après nature, du Môtiers d'il y a cinquante ans. Il a peint le clocher en bois de son village, les bords de l'Areuse, les sauvages rochers de la Cascade, les sites pittoresques du vieux Môtiers et des environs. A ceux qui ne le sauraient pas encore, nous avons le plaisir d'apprendre que l'œuvre commencée par M. Calame a été reprise avec un plein succès par un de nos jeunes artistes de Môtiers — puisqu'il y est né — M. Gustave Jeanneret. Espérons qu'il reviendra sou-

vent au Val-de-Travers, la palette à la main, et que bientôt le nouveau Môtiers n'aura plus sujet d'être jaloux de l'ancien.

Nous devrions maintenant, Messieurs, nous arrêter en présence de l'homme qui a surtout illustré Môtiers, et dire un mot des nombreux personnages plus ou moins saillants que leurs relations avec le philosophe ont sauvés de l'oubli. Mais à l'occasion du centenaire, les bibliothèques publiques et particulières ont été fouillées avec un soin si minutieux pour y découvrir des matériaux pouvant servir à l'histoire de Jean-Jaques; et surtout — devançant les nombreuses publications qui ont paru depuis quelques années, le biographe de Rousseau durant son séjour au Val-de-Travers a si complètement réussi — avec le talent que tous lui connaissent — à vulgariser jusqu'aux moindres faits et aux moindres incidents de ce séjour — qu'en réalité il ne nous reste rien à dire (1). Etonnante puissance du génie, fût-il même dépouillé du prestige de la naissance et de la richesse! Rousseau pauvre et fugitif arrive le 10 juillet 1762 à Môtiers, il en part le 7 septembre 1765 pour l'île de Saint-Pierre, et voici que, 115 ans plus tard, les événements importants ou non de ces trois années sont certainement mieux connus de nous qu'ils ne l'étaient des contemporains et peut-être de Rousseau lui-même. Nous pénétrons en indiscrets dans l'humble demeure du philosophe. Nous lisons article après article son carnet de dépenses: tant pour les achats de blé, tant pour le perruquier, tant pour le commissionnaire, tant pour la gazette, et ces détails dans lesquels nous n'entrons qu'au prix d'un effort, lorsqu'il s'agit de nous-mêmes, nous intéressent au contraire vivement. Pris tout à coup du désir d'émigrer ailleurs et se croyant en danger dans le village de Môtiers où il a pourtant tant d'amis dévoués, Rousseau quitte pour toujours le Val-de-Travers. Mais son souvenir reste, et aujourd'hui encore — dans un siècle où les morts vont si vite — chacun se souvient du philosophe. Voici le *Bois Rousseau,* sa promenade favorite, là-bas, regardez bien, est le *chemin du philosophe.* Au haut de la côte de Boveresse, voilà la *combe des Ris.* La jeunesse de Couvet et de Boveresse s'y donnait autrefois rendez-vous, le dimanche après-midi. Cet antique usage a depuis longtemps disparu; mais personne n'a oublié que Rousseau, montant à Monlézi chez son ami le colonel de Pury, après l'office du matin, aimait à se tenir caché dans l'épaisseur de la forêt, pour jouir des joies innocentes de ces enfants

(1) Nous ne pouvons que renvoyer le lecteur aux conférences de M. Fritz Berthoud, reproduites dans la Bibliothèque universelle, et surtout au charmant volume qu'il vient de faire paraître: « J.-J. Rousseau au Val-de-Travers ». Paris, Fischbacher, 1881.

rendus à la liberté de la nature, et que surtout c'est le philosophe austère qui a donné son nom à cette verte clairière. Quelques pas encore, et nous arrivons par le sentier même que suivait Jean-Jaques « au salon des philosophes », et enfin à la demeure hospitalière de Monlézi. Mais pourquoi faut-il que le « grand homme », comme on l'appelait déjà alors, ait emporté de son séjour à Môtiers une impression si défavorable? Regrettons que les confréries de garçons, ces associations qui existaient depuis fort longtemps dans le vallon et ailleurs, et qui furent dissoutes en 1830 par l'ancien gouvernement, aient commencé déjà à cette époque à dégénérer, au point d'intimider un étranger par leurs menaces et leurs polissonneries. Regrettons surtout que Rousseau n'ait pas rencontré sur sa route quelque vingt ans plus tôt une Isabelle d'Ivernois. Sous l'influence d'une piété sincère et conséquente, le grand homme aurait bien vite dépouillé sa pensée philosophique de ses excentricités. Heureux époux et heureux père, il eût trouvé au foyer domestique la réponse aux légitimes aspirations de son cœur ardent. Sans nul doute, le bon sens d'Isabelle l'aurait aisément dissuadé de s'affubler du costume d'Arménien, qui devait quelque peu effaroucher les braves villageois de Môtiers. Sa vie privée surtout n'aurait pas, par ses déplorables inconséquences, affligé ses admirateurs, et fourni des armes redoutables autant que faciles à ses adversaires; et, sans remuer moins d'idées, sans cesser d'être Rousseau, c'est-à-dire le philosophe illustre, qui devait ramener l'intelligence humaine, la poésie, l'art sous toutes ses formes à l'étude de la nature, il aurait vécu paisible et content sur les bords de l'Areuse. Que si plus tard les nécessités de la vocation de grand homme l'avaient contraint de nous quitter, certes, son départ de Môtiers n'aurait pas eu toute l'apparence d'une fuite. Les pierres — car pierres il y a eu, malheureusement — n'eussent pas été *lancées*, ni le mannequin dressé sur la fontaine des Halles, la commune ne se serait pas vue contrainte de renforcer la paye de son guet de nuit, et chacun se fût séparé en se serrant cordialement la main, comme il convient entre bons amis.

Nous terminons maintenant cette notice, non sans regretter de devoir omettre une foule de faits intéressants [1]. Mais notre travail a pris de telles dimensions qu'en réalité le courage nous manque pour ouvrir un nouveau paragraphe. Nous devons bien plutôt vous prier d'agréer nos très humbles excuses. Votre rapporteur a été si long! Permettez-lui de

(1) La fête du Mai, par exemple. M. H. J. a décrit en des termes charmants cette fête villageoise. Voir « Souvenir de la séance générale de Belles-Lettres, février 1881. »

se justifier en quelque sorte en vous rappelant que Môtiers-Travers est une des localités de notre pays les plus importantes au point de vue historique.

Tout est dans tout, a dit Jacotot. Cette maxime célèbre, dont on a souvent abusé, s'applique en vérité au village qui aujourd'hui a l'honneur de vous recevoir. L'église de Notre-Dame avec ses cinq filiales, le prieuré Saint-Pierre, le vieux château et l'hôtel des six communes font revivre sous nos yeux les quatre périodes de notre histoire. Du IX[e] siècle jusqu'à l'époque contemporaine, nous pouvons, à l'aide de ces quatre monuments, suivre la civilisation dans sa marche lente sans doute, mais assurée. D'abord les premiers missionnaires, puis les moines, après eux les seigneurs féodaux, et enfin le tiers état, le peuple, représenté alors par les communes. Circonstance digne d'être relevée encore, le passage de l'une de ces périodes à l'autre n'a point été marqué par ces commotions violentes qui ont couvert de ruines tant de contrées. Une main supérieure et divine a Elle-même ménagé les transitions de telle sorte qu'il est pour le moins difficile aujourd'hui de déterminer l'époque précise où le prieuré s'est annexé l'église de Notre-Dame, et celle plus rapprochée de nous où les droits de juridiction des seigneurs féodaux ont été exercés par la cour de justice siégeant dans l'hôtel des six communes. Si détestés que soient les souvenirs de la féodalité, les mainmortables affranchis ont laissé subsister ce qui restait encore du châtelard des barons du Vaux-Travers. Les réformés du XVI[e] siècle ont respecté de même le monastère de Saint-Pierre, quelque odieuse que leur parût la puissance ecclésiastique et seigneuriale des anciens prieurs. Plus sages, ou peut-être plus pratiques que bien d'autres, nos pères ont jugé plus à propos d'utiliser encore pendant quelque temps le vieux château en vue de certains services publics, et de convertir le prieuré en un vaste grenier avec un appartement adjacent pour y loger le receveur et sa famille.

Soyons reconnaissants, Messieurs, envers la Providence divine qui a veillé avec tant de sollicitude sur les destinées de notre pays, et puisse la Société cantonale d'histoire contribuer puissamment à maintenir au milieu de nous toujours fermes et debout, la patrie et la liberté !

L. PERRIN, past.

LES CONCERTS

CROQUIS NEUCHATELOIS (1)

O Neuchâtel, ô ville aimée,
Qui souvent inspiras mes vers,
J'ai célébré la renommée
De tes quais ornés de bancs verts;

J'ai dit le charme de tes rues,
Les vertus de tes habitants,
Et tes vieilles mœurs disparues
Et ta gloire et ton bon vieux temps;

J'ai dit tes plaisirs sans nuages,
Ton lac gelé, ton carrousel,
Tes *lundis* et tes mariages,
Et tes cancans..... tout pleins de sel;

Et ce fiacre, pour nous célèbre,
Que, durant le cours d'un été,
On vit solitaire et funèbre,
Ce fiacre aussi, je l'ai chanté.

Dans cette liste que j'abrège,
Parmi tant de croquis divers,
O ma bonne ville, oublierais-je
De chanter aussi tes concerts?

Les douces fêtes de famille,
Sans espoir trompeur, sans remord!
La mère y conduira sa fille,
Et la mère n'aura pas tort.

(1) Ces vers ont été lus dans la soirée musicale et littéraire donnée au théâtre de Neuchâtel, le 16 mars dernier, au bénéfice de la Société de musique. Quelques personnes ayant bien voulu me témoigner le désir de les relire, j'ai pensé qu'ils trouveraient peut-être leur place naturelle dans le *Musée neuchâtelois*. PH. G.

Quand les dames sont bien assises
Sur les bancs de velours ponceau,
Soudain, à huit heures précises,
Commence le premier morceau :

Douze violons qui font rage,
Bois et cuivre, grand et petit,
La contrebasse au bruit d'orage,
La tymbale qui retentit,

On nomme cela *symphonie*.
— Plus d'un bâille, c'est évident...
Mais Beethoven a du génie,
Et j'applaudis... c'est plus prudent.

Puis voici la dame qui chante :
Un monsieur correctement mis,
A la mine fort obligeante,
L'accompagne d'un air soumis.

Dès son entrée, à l'étrangère
On fait un chaleureux accueil :
Le monsieur, qui ne sait quoi faire,
Attend résigné sur le seuil...

Elle détaille une romance
(Allemande, le plus souvent);
On dit : *Bis*, elle recommence,
Et j'applaudis d'un cœur fervent.

Mais je suis troublé dans mon rêve
Par un projectile indécent :
Un programme, un pois, une fève,
Qui de là-haut sur moi descend!...

En vain je peste et me récrie;
Ces polissons trop dégourdis
Me narguent de la galerie :
Les diables sont au paradis.

Cependant la dame ramène,
Par un geste noble et plein d'art,
Les plis multiples de sa traîne,
S'incline encor, salue et part...

Comète à la course rapide,
En sa queue elle emporte au loin
Le fidèle monsieur, son guide,
Qui l'attend, debout dans son coin.

— Mais gare! L'orchestre de Berne
A, paraît-il, dans ses cartons
Un stock de musique moderne
Qui hurle et miaule en tous les tons.

C'est une tempête effroyable,
Dans le genre wagnérien;
De bon cœur je le donne au diable,
Car enfin le vague n'est rien.....

Mais que vois-je? Etonnant spectacle!
Je me rassure à cet aspect :
Je vois un connaisseur, l'oracle
Que l'on écoute avec respect,

Souligner chaque fin de phrase
D'un murmure léger d'abord,
Puis, par des cris de folle extase,
Accueillir le dernier accord.

« Ah, ça! c'est donc beau, ce tapage? »
Lui dis-je alors, un peu surpris;
Il me répond, muet langage,
Par un sourire de mépris.

Ainsi soit-il! Je m'en rapporte.
Le concert est fini, l'on sort.
Pour atteindre l'unique porte,
Je fais un patient effort.

J'en sors enfin par un prodige :
« — Beau concert! me dit un ami,
— Superbe, admirable, lui dis-je,
.....Surtout ce menuet en *mi.* »

Et j'ajoute, un peu prosaïque :
« Moi, je suis toujours content si
« La Société de musique
« Peut boucler sans un déficit. »

Neuchâtel, mars 1882. Ph. GODET.

ESSAI SUR GEORGES DE RIVE

SEIGNEUR DE PRANGINS, SECOND GOUVERNEUR DE NEUCHATEL

(1529 - 1552)

et ses relations avec l'avoyer Faulcon (Falk) de Fribourg (1516-1519).

(Suite — Voir la livraison d'Avril 1882, p. 100)

Le nom de Georges de Rive paraît une seule fois dans les recès de 1521 à 1528. C'est à propos du duc de Savoie, Charles III, dont le seigneur de Prangins était devenu une sorte d'intermédiaire et même d'agent diplomatique auprès des Confédérés. Car ceux-ci, réunis en diète à Lucerne le 13 janvier 1524, répondent au sire de Prangins qu'il ait à informer le duc de Savoie que s'il ne fait pas revenir en-deçà des Alpes l'évêque de Genève, Pierre La Baume, qui intriguait en Italie avec le Connétable de Bourbon, en faveur de Charles-Quint, on le rendrait responsable de tout ce qui pourrait en advenir (1). Les relations du futur gouverneur de Neuchâtel avec le duc de Savoie sont mentionnées également par les papiers de la famille Diesbach, déposés récemment par la libéralité de ses chefs aux archives de Fribourg. Il y a là toute une correspondance de Georges de Rive avec le duc Charles III. Elle se compose de quinze missives signées des divers secrétaires du duc, Vulliet, Panton, Captendier, et où le duc de Savoie insiste sans cesse pour avoir des nouvelles *de par de-là*, charge de Rive d'agir pour lui, tantôt à Fribourg, tantôt à Soleure, tantôt aux conférences et diètes où ses intérêts étaient en jeu. « Car, disait-il à son correspondant, nous avons en vous notre

(1) *Eidg. Abschiede* aus dem Zeitraume von 1521 bis 1528, von Johann Strickler, p. 356. Ces intrigues de la Baume étaient signalées dans les dépêches des ambassadeurs de la France et les relations des chefs suisses, entre autres Jean de Diesbach, le héros de la Sésia et de Pavie.

confiance. » Parfois, Charles III met à contribution la bourse de son très cher ami et féal, comme il l'appelle, et lui emprunte de l'argent, lui promettant le prochain remboursement des sommes avancées. Pour certaines commissions qu'il trouve dangereuses à confier au papier, il lui envoie son secrétaire, Lambert, auquel il *pourra*, dit-il, *pour cette fois se fier comme à lui-même*. Ces lettres partent de divers lieux, Chambéry, Thonon, Gênes, Lausanne. Le jour est toujours bien indiqué; l'année, au contraire, manque presque toujours, l'indication n'en étant pas nécessaire pour le personnage auquel le duc s'adressait. Aussi est-il parfois impossible de savoir à quelles sortes d'affaires et d'événements ont trait les messages et les négociations dont était chargé Georges de Rive. Une de ces missives ducales est adressée à Noble Loys d'Erlach, ancien chef de bande au service de François Ier, et qui, en 1521, avait représenté deux fois son canton à la diète. « Par mon secrétaire Mona- « ton, ainsi s'exprime le duc, avons appris le bon service que vous et « Georges de Rive m'avez rendu en la présente journée. »

Les recès de la diète de Berne désignent le 3 août 1523 comme l'époque où Monaton, secrétaire du duc de Savoie, parut devant Messieurs des Ligues, cherchant à justifier le duç de Savoie de l'accusation formulée contre lui, de favoriser Charles V en Italie, au détriment de la France.

Une fois appelé aux fonctions de gouverneur du Comté de Neuchâtel, ce qui eut lieu immédiatement après la prise de possession des Longueville, en mai 1529, Georges de Rive ne put sans doute plus vouer aux affaires de Savoie la même attention qu'auparavant. Nous le voyons cependant figurer encore au mois suivant comme témoin cité par le duc Charles III devant les arbitres réunis à Payerne du 15 juin au 16 juillet, pour statuer sur l'alliance de Fribourg et de Berne avec Genève, alliance dont le duc Charles III contestait la légitimité, en opposition aux Genevois et aux deux villes.

Le comte Jehan ou Jean de Gruyère, vassal de la Savoie, que les Fribourgeois avaient eu la bonhomie ou la faiblesse de prendre pour sur-arbitre, prononça naturellement en faveur de son suzerain. L'année suivante, le témoignage de Georges de Rive était invoqué de nouveau par le duc de Savoie, dans sa querelle avec Genève. Il s'agissait de savoir si le duc avait réellement exercé la juridiction criminelle dans cette ville et si le Vidomne qui rendait la justice était son délégué ou celui du Prince-Evêque, dont les Genevois consentaient à accepter la souveraineté plus nominale que réelle. Les recès de la fameuse diète des

XIII cantons et de leurs alliés de St-Gall et Valais, assemblée à Payerne du 30 novembre au 31 décembre 1530, mentionnent le gouverneur ou bailli de Neuchâtel parmi les témoins qui affirmaient le droit du duc à nommer le Vidomne, et le font parler dans ce sens. Georges de Rive déclare qu'étant allé souvent à Genève pour les affaires du duc ou pour d'autres, il avait vu fonctionner en qualité de Vidomne un officier savoyard, et qu'il a été chargé en personne par le duc de négocier des titres que feu Louis d'Erlach de Berne avait contre le prince et dont la moitié lui fut payée comptant à Genève, l'autre assignée sur le Vidomnat (1).

Mais tout en se prêtant à servir le duc de Savoie, le sire de Prangins n'avait garde de se brouiller avec les Bernois dont il était combourgeois et le vassal pour sa seigneurie de Grandcourt et autres lieux. Il leur avait d'ailleurs des obligations de plus d'un genre, témoin les lignes suivantes, extraites d'une lettre du gouvernement de Berne aux chefs de ses troupes en marche avec les Fribourgeois pour défendre Genève contre le duc de Savoie, le 17 octobre 1530 : « Georges de Rive nous a « remerciés par écrit de ce qu'on a épargné sa maison à Prangins, et il « est entendu qu'on le protègera également au retour contre tout dom« mage, attendu que son château est toujours ouvert aux Bernois (2). » Si l'on réfléchit que les ménagements de Berne pour le gouverneur de Neuchâtel coïncidaient, à peu de jours près, avec les scènes de la révolution religieuse qui s'accomplit dans cette ville, comme on sait, le 30 du même mois, on se rend un compte plus exact de la position difficile du sire de Prangins, tiraillé entre ses croyances personnelles, ses devoirs envers les souverains qu'il représentait, et ses relations multiples avec Berne dont il était à la fois le bourgeois, le vassal et le protégé.

C'est dans cette situation embarrassante qu'il faut chercher le secret des défaillances et de la politique vacillante du Gouverneur de Neuchâtel. Un fait d'ailleurs semblerait prouver que ses concessions et ses accommodements aux circonstances n'avaient point altéré la confiance de ses maîtres; c'est le choix que fit Marie de Bourbon de son petit-fils Georges de Diesbach de Fribourg et conseiller au dit lieu, pour remplacer le gentilhomme bernois J.-J. de Bonstetten, à la mort de ce dernier en 1575. L'auteur de l'*Histoire de Neuchâtel avant l'avènement de la maison de Prusse*, mentionne ce choix, comme il l'a fait pour Georges de Rive, sans en indiquer la cause, ni les circonstances. Quant aux dernières, nous serions à les ignorer, si les papiers de la famille Diesbach déposés,

(1) *Eidg. Abschiede* von 1529 bis 1532, bearbeitet von Johann Strichler, p. 864, 1516, 1522.
(2) *Eidg. Abschiede*, loco cit., p. 809.

comme nous l'avons dit, aux archives de Fribourg, ne contenaient une lettre de Georges de Diesbach adressée en 1576 à sa mère, Françoise de Rive, et résidant à Grandcourt, pour lui demander l'autorisation d'accepter la charge qui lui était offerte. Par cette missive, dont nous donnons la partie essentielle en note, on voit que la duchesse de Longueville avait adressé à Diesbach une longue épître, pour l'engager à accepter l'office de gouverneur. Elle avait même envoyé à Fribourg Messieurs Stavay de Gorgier et le châtelain Verdonnet, plus tard conseiller d'Etat, lesquels ayant comparu devant Messeigneurs du Conseil de Fribourg, déclarèrent servir d'organes non seulement à la duchesse, mais aux sujets et au peuple du susdit Neuchâtel qui les avaient chargés de prier Georges de Diesbach et Messeigneurs de Fribourg de se rendre à leurs instances. L'intention de M. de Diesbach était d'abord à refuser *tout de plat*, selon ses expressions, pour plusieurs motifs qu'il communiqua aux envoyés, mais dont il ne reproduit qu'une dans sa missive; c'était la formule du serment concernant le fait de la religion que le seigneur gouverneur devait jurer de respecter et maintenir telle quelle. Mais Messeigneurs de Fribourg trouvant à grand honneur l'offre de Madame de Longueville, ainsi que le choix qu'elle avait fait d'un Fribourgeois, entre bien d'autres, et ne voyant rien que de légitime dans l'engagement de maintenir et conserver les sujets dans la religion où le gouverneur les trouverait, Diesbach finit par croire que la chose venait de Dieu, puisque tout s'accommodait à icelle, « sauf le bon plaisir et la bonne volonté de sa mère », sans laquelle il ne voulait rien faire (1).

(1) Sur ce propos je vous dirai, Madame, que Jeudi dernier arrivait en notre ville Monsieur Stavay de Gorgier et le chastellain Verdonnet de la part de Madame la duchesse de Longueville, laquelle m'a escript par une longue bien longue lettre me faict adviser que non ostant touttes opositions et toutes choses passées elle voulait et déeirait que luy fisse le plaisir d'accepter l'office de gouverneur de son comté de Neufchastel. Moy délibérant la dessus mes lettres et constitutions ne fornir d'exemple. Ayant comandé aux susdits de Gorgier et Verdonnet de comparoir de la part de sa dicte excellence par devant Messeigneurs pour les prier moy donner congé et luysance d'accepter le dict office et onc si ne le voudrays accepter, les moy voulloir comander et authoriser absolument. Ce que fust faict. Et en oultre ils disent à Messeigneurs que non seullement ma dicte Dame m'avait à pryer, mais tous les subgets et peuples du dict Neufchastel qui de mesme les avoient chargé de me prier et Messeigneurs aussy.

Or Madame, la chose m'avoit tombé sy fort à contre cœur que jestois résolus, entierement résolus de la refuser tout de plat. La dessus je supplyai Messeigneurs et suppérieurs de m'aider à m'excuser refuser ma dicte dame pour plusieurs longues raisons que je leur dit et fist entendre, mesme sur ce qu'ils ont adjouste quelque chose au serment causant le faict de la religion que espéroit bien que Messeigneurs ne voudroient que je jurasse. Mais tant s'en fault que ils m'ayent voulu ayder à descharger de ce faict, que en plein conseil de moy fust dict qu'ils tenoient en grand honneur et faveur que Madame la duchesse entre thant d'aultres personnages qui luy avoient este présentés m'avoit choysi et qu'ils ne trouvoient pas que j'eusse raysons aparantes pour ne pas accepter, et que le faisant je leur ferois un grand honneur. Pour fin que leur vollonté estoit que je l'acceptasse pour plusieurs considérations et que quant au serment que je pourrois bien faire, qu'ils trouvoient qu'il estoit raysonnable qu'ils fussent maintenus et conservés en la religion où je les trouverois.

Madame, je ne fus jamais plus esbay de choses, que de ce que Messeigneurs se soient ainsi accomodés à icelle, et fault bien que le tout vienne de Dieu. Or ne m'ay-je voulu prononcer

Signalons ici en passant ce respect et cette docilité de Georges de Diesbach envers sa mère, Françoise de Rive, dans laquelle, sans doute, il reconnaissait, à part sa qualité, une haute raison, capable de l'éclairer dans ses déterminations. Cette fille aînée de l'ancien gouverneur avait été mariée en premières noces à François Auf der Flüh ou Supersax, un des fils du fameux partisan dont nous avons raconté la fuite à Neuchâtel en 1511, sous le premier gouverneur et prédécesseur de Georges de Rive, Chauvirey. La permission maternelle ne se fit pas attendre, à ce qu'il paraît, car Georges de Diesbach fut installé au poste de gouverneur de Neuchâtel, poste d'honneur et d'importance, que trois autres Fribourgeois, trois d'Affry, ont revêtu, sans compter ce Hans Gugelberg, qui avait rempli les fonctions de bailli pour les XII cantons, de 1528 à 1529. Quoique catholique de cœur, Georges de Diesbach gouverna le comté de 1576 jusqu'à sa mort, en 1582, à la satisfaction de ses administrés et de ses princes.

hier ayant prins argument qu'il y avoit. comme à la vérité il y a, quelque chose a rhabillier au serment. En respondant ce jay quelques . . . . a mes amis, et spéiallement à vous, Madame, sans le bon playsir et vollonté de laquelle je ne veux ni ne doyts rien faire. Vous suppliant d'y bien penser pour me commander . . . . votre bon playsir auquel j'obéroi d'aussi bon cœur que je prie Dieu vous donner, Madame ma honorée mére, une parfaicte santhé, très bonne et longue vie. Nous nous recommandons tous bien humblement à vos bonnes grâces.

Observation de l'auteur. — Je dois la communication de cette curieuse missive, ainsi que celle des lettres du duc de Savoie, à mon ancien élève et savant ami, M. Joseph Schneuwli, archiviste d'Etat à Fribourg. Plusieurs de ces lettres, difficiles à déchiffrer, ont résisté à mes efforts et à l'œil exercé de M. James Bonhôte, notre zélé bibliothécaire.

Alexandre DAGUET.

INSCRIPTIONS CAMPANAIRES

DU CANTON DE NEUCHATEL

Suite et fin. — (Voir la livraison de Mars 1882, pag. 80.)

La mention du poids se trouve portée sur les cloches suivantes: BOVERESSE I et II. — BRÉVINE I. — BUTTES I. — CERNEUX-PÉQUIGNOT I, II, III. — FENIN I. — LOCLE Nos 1 et 2. — SAGNE II. — SAVAGNIER I. — VALANGIN II.

A côté des inscriptions dont j'ai donné le détail dans la présente notice, qu'il me soit permis de citer celles de cloches qui n'existent plus et qui ont été recueillies par des amis de notre histoire nationale : j'ai déjà indiqué celle de l'ancien bourdon de la Collégiale de Neuchâtel ; voici les autres :

FONTAINES : Probablement du XVe siècle :

xps vincit xps regnat xps imperat xps ab omi malo nos defendat amen.

(Communiquée par M. Paul Lavoyer.)

CHAUX-DE-FONDS : 1523 :

GVILLERMA DE VERGIE FECIT FIERI HOC OPVS DOMINA
MCCCCC XX III. S. HVMBERTE BERTE ORA PRO NOBIS.

Dame Guillemette de Vergy a fait faire cette cloche : 1523. Saint-Hubert prie pour nous !

(Voir *Musée neuchâtelois*, 1869, p. 191. Conservée par le pasteur F.-O. Petitpierre.)

CÔTE-AUX-FÉES :

LES HABITANTS DE LA COSTE ES FAYES MONT FAIT FAIRE LAN 1658 ESTIENNE BOLE PREMIER MINISTRE.

(Communiquée par M. le pasteur Descœudres.)

Cette inscription est intéressante à deux points de vue : d'abord elle est une nouvelle preuve que le nom de cette localité devrait s'écrire : Fayes, et non pas : Fées, qu'un usage malencontreux et peu raisonné a fait admettre depuis longtemps, induisant ainsi en erreur sur la véritable signification de cette dénomination. La seconde, c'est la mention du pasteur Estienne Bolle qui exerça plus tard les fonctions pastorales à Valangin ; il y mourut et fut enseveli en 1684 dans le temple, où sa pierre tumulaire existe encore.

CERNIER : 1640 :

« Petite j'ai été et plus grande on m'a faicte pour par un son plus fort « convoquer tous fidèles à venir en Sion chanter louanges à Christ écouter sa « parole implorer son esprit. Daniel Bonhôte ministre de ce lieu. Venez à Christ « venez à Dieu ouyr sa voix en ce saint lieu. Faicte aux dépends de la Paroisse « de Cernier. Jean Debely, Jaques Perroud, Jean Labram Jean Mathey gou- « verneurs de la Paroisse de Cernier le 17 Octobre 1640. »

Cette cloche, faite par Richard Koch, Nicollas Humbert, Michel Jolly et Guillaume Clauss (?) de Lorraine, maîtres fondeurs de cloches, pour le prix de 162 $^1/_2$ livres faibles, se fêla en 1753 et fut refaite par Pierre-Isaac Meuron, not. et maître fondeur, et portait l'inscription suivante :

« Par mon son je vous apelle à la maison de l'Eternel Humiliés vous devant « Dieu qui vous a fait chantés ses louanges. Ecoutez sa parole et la mettés « en effect, soyez soumis à vos conducteurs spirituels dont celuy d'a présent « est spectable Jean Henry Favarger (1) Pasteur de ce lieu. Lon m'a faite aux « dépends de la Paroisse de Cernier derriere l'Eglise sur le Cimetière par les « sieurs Isaac ffeu lancien Veuve, David Carrel, Isaac Benguerel dit Perroud « et Jean Louis Labram ancien déglise tous quatre gouverneurs de la Paroisse « le 31 Octobre 1753 (2). »

Ces deux inscriptions de Cernier m'ont été communiquées par M. le pasteur Châtelain.

VERRIÈRES : Ancienne grosse :

O vous hommes de qualité je vous appelle et ma voix s'adresse aussi aux gens du Commun. 1788.

Idem, ancienne petite :

Si vous entendez aujourd'hui ma voix n'endurcissez point vos cœurs. — 1831.

(Voir *Musée neuchâtelois,* 1876, p. 90 et 91.)

Je ne veux pas terminer cette notice sans présenter encore quelques remarques générales qui rentrent dans le cadre de mon travail.

La sonnerie la plus forte du canton de Neuchâtel est celle de Cressier, qui compte six cloches dans le clocher de sa magnifique chapelle récemment édifiée.

Ensuite viennent le Landeron et le Locle, chacun avec cinq cloches.

Savagnier en a quatre.

23 localités possèdent une sonnerie composée de 3 cloches.

21 » » » » » » 2 »

3 » » » » » » 1 cloche.

Ces trois dernières sont Brot-Dessous Saint-Sulpice et Serrières.

J'ai classé Neuchâtel dans les localités qui possèdent trois cloches, quoiqu'il en ait six affectées au service divin ; mais elles sont réparties

(1) La seconde cloche de Saint-Blaise porte le nom de ce pasteur.

(2) Remplacée en 1782 par la cloche I actuelle ; la partie initiale de l'inscription est identique.

dans les trois clochers, de la Collégiale (3), de la Tour de Diesse (2) et du Temple du Bas (1).

La plus grosse cloche du canton est le bourdon de la Collégiale de Neuchâtel; la plus petite est la cloche si mignonne qui se balance dans la tour de l'Horloge au Landeron, un vrai bijou, qui par la forme unique de ses caractères et ses magnifiques légendes s'attire à première vue les sympathies de tous les amis de l'histoire.

La doyenne de nos cloches, du moins d'après la date qu'elle porte, est celle *du milieu* dans la Collégiale de Saint-Pierre de Valangin: 1464. Ses cadettes, sœurs jumelles, sont celles du Temple indépendant des Ponts-de-Martel: 1877. Et à ce propos, il est intéressant de faire à quatre siècles de distance, une légère comparaison entre elles. La première nous offre un riche développement d'inscriptions avec croix initiales et niches renfermant des figures de saints personnages; les signes de séparation entre les mots sont si finement travaillés qu'on les dirait gravés; en outre, elle exprime dans un langage auquel la Muse a prêté ses pinceaux et son coloris, les sentiments religieux les plus élevés, tels au moins que les comprenait cet étrange moyen âge. Elle nous dit:

De livres je poise quatre cents
Par le maître je fus livrée
L'an courant mil quatre cent
Soixante quatr(ième) année.
IHS AMEN

Au nom du Père et du Fils
Et du Vrai Saint-Esprit
Et de la Vierge Marie
Pour qui je fus establie

Et pour tous les Saints du Paradis
Suis-je faite comme je vous dis:
Madelène je suis nommée
De reliques bien ornée;
Et de cette escripture
De qui j'ai fait ma ceinture
Pour estre plus vigourose
Déjà j'ai la voix plus signose:
Maintenant j'abats toute fierté
Devant les paroles ci-après:

Le Christ est vainqueur: le Christ règne, le Christ commande que le Christ nous préserve de tout mal! Amen. — Tel le père, tel le fils, tel le Saint-Esprit. Toutes les nations, louez le Seigneur!

Ses deux cadettes, en acier fondu, ne nous présentent sur leur surface extérieure rien qui rappelle la haute mission dont elles sont revêtues, mais seulement un mot et une date:

BOCHVMER-VEREIN GUNSTAHLFABRIK. 1877.

En somme, sur celle de Valangin, l'art s'unissant à de hautes pen-

sées religieuses: sur celles des Ponts, l'industrie moderne et une marque de fabrique.

Tel est le résultat des recherches auxquelles je me suis livré sur les textes campanaires du canton de Neuchâtel. Ainsi que je l'ai dit en commençant, ce travail renferme encore des lacunes et de nombreuses imperfections; je serais donc reconnaissant envers mes collègues de la Société d'histoire qui pourraient posséder sur cet intéressant sujet des données inédites, de bien vouloir m'en faire part dans l'intérêt même de l'œuvre que nous poursuivons tous ensemble. En attendant, j'espère qu'il me sera tenu compte de mes faibles efforts et ce sera pour moi une bien douce satisfaction que la pensée d'avoir contribué, par une œuvre non encore entreprise jusqu'à ce jour, au développement des études historiques dans notre petit pays qui, sur une superficie restreinte, offre une mine inépuisable de recherches variées. Plus tard, je donnerai suite à un projet commencé depuis plusieurs années et que des circonstances particulières m'ont jusqu'ici fait interrompre: *l'Epigraphie du canton de Neuchâtel*, qui se révèle par d'abondants et intéressants monuments dans le plus grand nombre des édifices tant civils que religieux de notre chère patrie. Puissé-je ainsi réaliser le précepte du favori de Mécènes :

Omne tulit punctum qui miscuit utile dulci!

Neuchâtel, Juin 1878. Ch. Eug. Tissot.

DAME NEUCHATELOISE

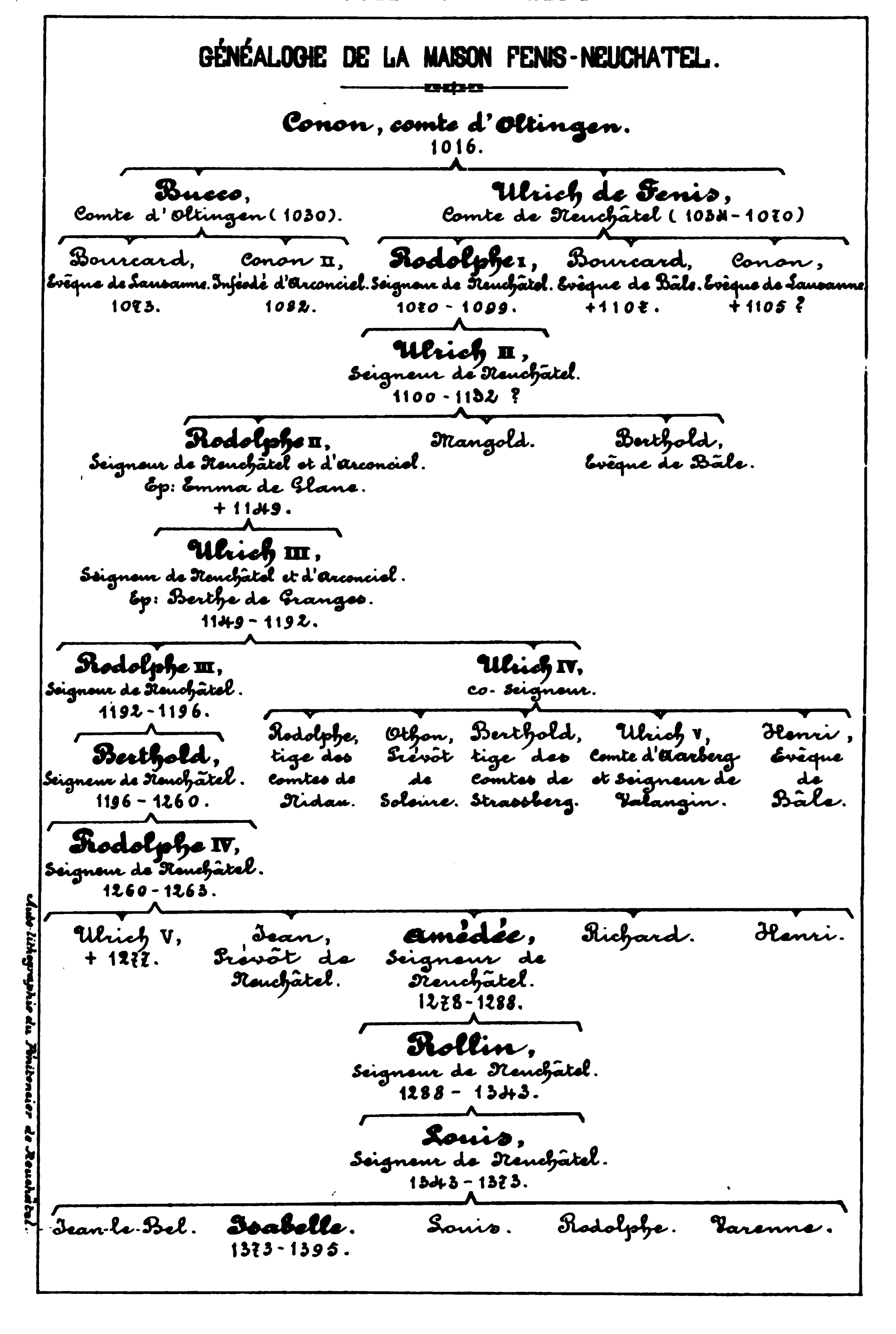
1810-1816

(AVEC PLANCHE)

Malgré le climat peu clément de notre pays, les dames y portèrent les costumes à la grecque et à la romaine, les légères mousselines blanches, les robes à la Cérès, à l'Omphale, à la Flore, à la Diane, les ceintures à la Minerve, les écharpes et les voiles, les ridicules (réticules), les coiffures imitées de l'antique, enfin tout l'ajustement issu du mouvement de 1789. — Un grand nombre de portraits, des dessins, des miniatures nous fournissent la preuve que nos élégantes suivirent les modes françaises; Abraham Girardet, auquel nous avons emprunté déjà plusieurs documents relatifs au costume de notre pays, a crayonné des personnages loclois absolument vêtus comme les citadins de Paris. Nous devons à l'obligeance de M. Ulysse Mathey-Henry la communication d'un de ces souvenirs de la période de 1810 à 1815, une dame à la mode des premières années de l'empire, en costume d'été, d'une simplicité qui n'est point sans élégance. A. Bachelin.



Dame Neuchâteloise 1810-1816.
d'après un dessin d'Abraham Girardet.


GÉNÉALOGIE DE LA MAISON FENIS-NEUCHATEL.
Conon, comte d'Oltingen.
1016.
Bucco,
Comte d'Oltingen (1030).
Ulrich de Fenis,
Comte de Neuchâtel (1034-1070)
Bourcard,
Évêque de Lausanne.
1073.
Conon II,
Inféodé d'Arconciel.
1082.
Rodolphe I,
Seigneur de Neuchâtel.
1070 - 1099.
Bourcard,
Évêque de Bâle.
+1107.
Conon,
Évêque de Lausanne
+1105 ?
Ulrich II,
Seigneur de Neuchâtel.
1100 - 1132 ?
Rodolphe II,
Seigneur de Neuchâtel et d'Arconciel.
Ep: Emma de Glane.
+ 1149.
Mangold.
Berthold,
Évêque de Bâle.
Ulrich III,
Seigneur de Neuchâtel et d'Arconciel.
Ep: Berthe de Granges.
1149 - 1192.
Rodolphe III,
Seigneur de Neuchâtel.
1192 - 1196.
Ulrich IV,
co-seigneur.
Berthold,
Seigneur de Neuchâtel.
1196 - 1260.
Rodolphe, tige des comtes de Nidau.
Othon, Prévôt de Soleure.
Berthold, tige des comtes de Strassberg.
Ulrich V, Comte d'Aarberg et Seigneur de Valangin.
Henri, Évêque de Bâle.
Rodolphe IV,
Seigneur de Neuchâtel.
1260 - 1263.
Ulrich V,
+ 1277.
Jean,
Prévôt de Neuchâtel.
Amédée,
Seigneur de Neuchâtel.
1278 - 1288.
Richard.
Henri.
Rollin,
Seigneur de Neuchâtel.
1288 - 1343.
Louis,
Seigneur de Neuchâtel.
1343 - 1373.
Jean-le-Bel.
Isabelle.
1373 - 1395.
Louis.
Rodolphe.
Varenne.

ÉTUDE CRITIQUE

SUR LA FILIATION DES COMTES ET SEIGNEURS

DE LA MAISON FENIS-NEUCHATEL

Il est peu de questions plus difficiles à résoudre que celle de la filiation des comtes de la maison Fenis-Neuchâtel. Si nous jetons un regard sur les tableaux généalogiques qui ont été faits de la première maison de nos comtes, il est presque impossible au premier moment de s'orienter. Le nombre des comtes n'est pas le même, les dates varient souvent. Bien des pièces qui auraient pu dissiper nos incertitudes ont été brûlées dans plusieurs incendies. Nos historiens modernes ont préféré passer sur l'histoire de nos premiers comtes, comme si toutes les allégations de De Montmollin et de Jonas Boyve étaient fausses. Ayant cherché à nous retrouver au milieu de ce dédale de difficultés, nous venons vous soumettre les résultats auxquels nous sommes arrivés, et qui, je crois, nous permettent de réintégrer dans la liste de nos comtes Rodolphe Ier et son fils Ulrich II, qui en ont été écartés.

ULRICH DE FENIS

La première question que nous devons nous poser est celle-ci: De qui descendait Ulrich de Fenis?

La plupart des historiens modernes et des généalogistes font descendre Ulrich de Fenis de Conon Ier d'Oltingen. Telle est l'opinion de *de Wattewille*, dans ses tableaux généalogiques, dans la seconde édition de son Histoire de la Confédération suisse; du professeur *Walther*, dans son Histoire généalogique des comtes de Neuchâtel, ouvrage manuscrit; de *Jean de Muller*, dans son Histoire de la Confédération suisse; du *colonel Steck*, dans son Histoire et généalogie des comtes de Neuchâtel, ouvrage manuscrit; de *Frédéric de Gingins*, dans son Mémoire sur le

Rectorat de Bourgogne ; de *Zeerleder*, dans ses Urkunden zur Geschichte der Stadt Bern, etc.

Cette opinion se fonde sur un acte de 1016, ou, selon Zeerleder, de 1019, par lequel le dernier roi de Bourgogne, Rodolphe III, confirme un échange qui avait été fait entre l'église de Saint-Maurice de Nugerol et le noble Amiso. Parmi les premiers témoins se trouvent Conon et ses fils, sans doute parce qu'ils sont seigneurs du lieu dont il s'agit. Le nom des fils n'est point indiqué, mais comme le Val de Nugerol a toujours appartenu à Ulrich de Fenis et à ses descendants comme biens patrimoniaux, l'on en conclut que l'un de ses fils était Ulrich de Fenis, et l'autre Bucco, comme comte de Bargen et d'Oltingen. A la mort de leur père, les fils se partagèrent leur patrimoine; Bucco, qui était probablement l'aîné, fut comte d'Oltingen, et Ulrich, comte de Fenis (Mat. M. Nº 3. — Cartulaire de Lausanne, p. 39, 40, 209. — Zeerleder, Urkunden, Nº 16).

L'histoire de Bucco et d'Ulrich de Fenis confirme cette supposition; car le fils de Bucco, Conon, qui était Landgrave de L'Aar, étant mort sans laisser d'enfant mâle, le Landgraviat passa à Rodolphe II, de la maison de Fenis (Frédéric de Gingins, Rectorat de Bourgogne, p. 47).

Le chanoine de Rivaz et le baron de Zurlauben font descendre Ulrich de Fenis de Rodolphe l'Avoué, ainsi désigné dans l'acte de fondation du prieuré de Corcelles de l'an 1092. Ce Rodolphe l'Avoué serait, d'après MM. Rivaz et de Zurlauben, le Rodolphe qui fonda en 998 le prieuré de Bevaix. Il porte dans un acte de 1105 l'épithète de *vir nobilissimus*. Humbert, fondateur du prieuré de Corcelles, nomme dans l'acte de fondation son père Ulrich, qu'il dit fils de Rodolphe l'Avoué, et deux oncles, Conon et Gausbert, évêque de Sion. Rodolphe l'Avoué a eu ainsi trois fils : Conon, Ulrich et Gausbert. Messieurs de Rivaz et de Zurlauben ont supposé que cet Ulrich, père d'Humbert, est Ulrich de Fenis; mais nous ne trouvons nulle part Humbert désigné comme fils d'Ulrich de Fenis; nous savons d'ailleurs positivement qu'Ulrich de Fenis avait encore d'autres fils (Mat. Nº 1, et Zeerleder, Nº 16 et 23. Cartulaire de Lausanne, p. 41). Nous ne pouvons donc point admettre comme fondée l'opinion de MM. de Rivaz et de Zurlauben.

Le baron Jean-Louis d'Estavayé, dans son Histoire généalogique des comtes de Neuchâtel, ouvrage manuscrit, a adopté, mais avec hésitation, le système que nous venons de rejeter.

Quels furent les fils d'Ulrich de Fenis?

Ulrich de Fenis, d'après nos anciens historiens, eut trois fils : *Rodolphe*,

seigneur de Neuchâtel, *Bourcard*, évêque de Bâle, et *Conon*, évêque de Lausanne. L'existence des deux derniers n'est contestée par personne; elle est établie d'une manière certaine par le Cartulaire de Lausanne, qui les nomme et les désigne comme fils d'Ulrich de Fenis (Cartulaire, page 41).

Zeerleder donne aussi à Ulrich de Fenis trois fils: Rodolphe, Bourcard et Conon, mais il ajoute: Nous avouons qu'il y a encore là-dessus beaucoup d'obscurité. *Verum his omnibus tamen multum adhuc obscuritatis inesse profitemur* (Zeerleder, Urkunden, N° 16).

Ulrich de Fenis a-t-il eu réellement un troisième fils appelé Rodolphe? Telle est la question qu'il nous faut maintenant résoudre.

De Montmollin établit de la manière suivante l'existence de Rodolphe. Il rapporte que le bourgmestre de Bâle, Wettstein, lui communiqua une note tirée d'un manuscrit de la bibliothèque de Bâle, où on lisait que l'évêque Bourcard était frère de Rodolphe, seigneur de Neuchâtel. *Rodolfi domini de Novo Castro ad nigras montes.* Le colonel Steck dit qu'il n'a pu trouver aucune trace de ce manuscrit dans la bibliothèque de Bâle.

Le chancelier cite encore le Cartulaire de Lausanne où on lisait, selon lui, que Conon, « l'évêque de Lausanne, étoit frère de l'évêque de Bâle, Bourcard, et de Rodolphe, seigneur de Neuchâtel au-dessus du lac. *Rudolfus dominus Novi Castri super lacum* ». Nous avons consulté le Cartulaire de Lausanne, publié par la Société d'histoire de la Suisse romande, et nous n'avons pas trouvé dans le passage cité la mention de Rodolphe.

Ces deux passages ne peuvent par conséquent pas être donnés comme une preuve suffisante de l'existence de Rodolphe; nous pouvons seulement être sûrs que Wettstein et de Montmollin ne les ont pas inventés. Ces mots ont été lus à Bâle et à Lausanne sur des manuscrits, auxquels ils auront été ajoutés plus tard, ce qui prouve indubitablement qu'à une certaine époque on croyait à l'existence d'un Rodolphe, troisième fils d'Ulrich de Fenis.

De Montmollin rapporte, d'après le chanoine Baillods, qu'Ulrich II fonda en 1100 un service religieux dans l'église de Notre-Dame de Neuchâtel pour le repos de son père, Rodolphe, fils d'Ulrich de Fenis. Quoique nous ne possédions plus de documents pour vérifier ce fait, nous ne pouvons pas en contester la vérité, nous croyons donc à l'existence de Rodolphe et d'Ulrich II.

Le professeur Walther, qui a fait un travail consciencieux sur la généa-

logie de nos premiers comtes, admet aussi l'existence de Rodolphe Ier et d'Ulrich, mais nous croyons que le Rodolphe qu'il donne pour fils d'Ulrich de Fenis est un autre Rodolphe; c'est ce que nous allons chercher à prouver.

Le professeur Walther appuie son opinion sur trois documents.

Le premier est un acte de 1163, d'après Walther, de 1180 d'après Zeerleder, Urkunden, No 62, par lequel Ulrich III, fils de Rodolphe II, confirme au couvent de Saint-Jean les donations qui lui ont été faites par ses prédécesseurs qu'il appelle *progenitores*, et par l'évêque de Bâle, qu'il nomme *confundator*. *Curavi confirmare ea que eidem cenobio a meis (nostris) progenitoribus ejusdem loci fundatoribus et episcopo Ruodolfo Basilensi confundatore et aliis fidelibus sunt collata.* Les fondateurs du couvent de Saint-Jean sont bien connus; ce sont Conon, évêque de Lausanne, et Bourcard, évêque de Bâle, fils d'Ulrich de Fenis. Le professeur Walther prend le mot *progenitor* dans son sens strict, il en conclut qu'Ulrich doit descendre directement des deux fondateurs. Pour cela, il suppose, sans l'appuyer de preuves, que Bourcard, l'évêque de Bâle, a eu un fils, Ulrich II, père de Rodolphe II, que Montmollin indique comme fils de Rodolphe Ier; de cette manière, Ulrich III, qui est fils de Rodolphe II, descend directement de Bourcard, l'un des fondateurs du couvent de Saint-Jean, il est bien son *progenitor*.

Le professeur Walther suppose ensuite que Conon, évêque de Lausanne, a eu une fille qui épousa Pierre de Glane, père d'Emma de Glane, épouse de Rodolphe II, père d'Ulrich III, qui peut ainsi appeler Conon *progenitor*.

Nous ne pouvons admettre ces suppositions, qui ne sont appuyées par aucune preuve, nous pensons que le mot *progenitor* doit être pris dans le sens d'ancêtres, membres de la même famille.

Comme l'évêque Rodolphe est appelé *confundator*, le professeur Walther pense qu'il l'est au même titre que Bourcard et Conon, il est donc leur frère. Nous croyons que le mot *confundator* doit être pris simplement dans ce sens: qui a pris une part quelconque à une fondation quelconque. Nous n'inférons pas de cette expression que Rodolphe soit frère de Bourcard et de Conon.

Le professeur Walther appuie encore son opinion sur les bulles des papes Lucius III (bulle de 1185, Walther indique 1181) et d'Honorius III (bulle de 1221). Lucius et Honorius confirment dans les mêmes termes les donations faites au couvent de Saint-Jean. Ils nomment l'Eglise de la montagne de Diesse avec toutes ses dépendances, ainsi que les choses

qui ont été données au couvent par Rodolphe de bonne mémoire, autrefois élu de Bâle, et par ses frères. *Ecclesiam de monte de Tesson cum omnibus adjacentiis et pertinentiis suis sicuti a bone memorie Rodolfo quondam Basilensi Electo et a fratribus suis juste cenobio vestro collata sunt* (Zeerleder, Urkunden, N° 72 et 123. Matile, N° 36). Dès que nous admettons avec le professeur Walther que l'évêque de Bâle, Rodolphe, est le fils d'Ulrich de Fenis, il est évident que ses frères ne peuvent être que Bourcard et Conon. Mais si nous consultons l'histoire, nous ne pouvons point prendre Rodolphe, évêque de Bâle, pour un fils d'Ulrich de Fenis. Le successeur de Bourcard se nomme bien Rodolphe, mais il n'est jamais désigné comme son frère, ni comme seigneur de Neuchâtel, il est appelé comte de Hombourg, et, lorsqu'il fut nommé évêque de Bâle, il était Prévôt du chapitre de la cathédrale (Pierre Ochs, Geschichte der Stadt und Landschaft Basel, tom. I, p. 247). Pour pouvoir soutenir son assertion, le professeur Walther est obligé de supposer que Rodolphe, seigneur de Neuchâtel, n'ayant pas d'enfant mâle, résigna sa Seigneurie, devint ecclésiastique, fut nommé Prévôt du chapitre de la cathédrale, et qu'à la mort de l'évêque Bourcard il fut élu évêque et reçut le titre de comte de Hombourg. Nous avouons qu'il nous est difficile d'admettre toutes ces suppositions, qui ne s'appuient sur aucun document.

Comment le professeur Walther nous prouve-t-il qu'Ulrich II était fils de l'évêque Bourcard? Il a lu dans la bulle d'Honorius qu'un certain Bourcard et son épouse Egiltrude ont fait un don au couvent de Saint-Jean; aussitôt il conclut que ce Bourcard est l'évêque, lors même qu'il n'en porte pas le titre, par conséquent Egiltrude est son épouse et mère d'Ulrich II, en faveur duquel Rodolphe a résigné sa seigneurie, selon sa conjecture. Nous ne pouvons absolument pas admettre toutes ces suppositions, aussi comprenons-nous que Zeerleder, en voyant comment le professeur Walther interprète cette bulle, dise : On doit presque croire qu'il n'a pas voulu bien lire, simplement pour mieux appuyer son hypothèse que les comtes de Neuchâtel descendent d'un évêque (Zeerleder, Urkunden, p. 203).

Si les explications et les suppositions du professeur Walther étaient vraies, il nous serait impossible de ne pas croire à l'existence de Rodolphe Ier et de son fils Ulrich II.

(A suivre.) L. Junod.

LE SALON POUR RIRE

AVERTISSEMENT

Après les heures laborieuses que j'avais consacrées ailleurs à l'étude des œuvres de nos peintres, quelques couplets sont échappés de ma plume; on n'y verra, je l'espère, que l'inoffensif délassement d'un critique énervé par une pénible besogne et qui se détend par le rire. En bien cherchant, il n'y a pas de tableau dont on ne puisse faire la charge; je trouve même que plus un tableau a de valeur, plus la charge en est facile. Cette considération me met à l'aise pour en mentionner ici quelques-uns. Ph. G.

CH. TSCHAGGENY.

163. *Jument et son poulain.*

Oyez tous la nouvelle :
La jument de Bruxelle
A mis bas un poulain !...
C'est au moins le vingtième,
Mais ça n'est pas malin...
Car c'est toujours le même !

AUGUSTE BACHELIN, à Marin.

9. *La générale. Souvenir de l'occupation des frontières. Fahy.*

Les bonnes d'enfants en tous lieux
Aiment beaucoup les militaires
Qui vont toujours cherchant des yeux
Les bonnes d'enfants en tous lieux.
Bachelin les aime encor mieux,
Ils n'ont pour lui plus de mystères.....
Les bonnes d'enfants en tous lieux
Aiment beaucoup les militaires.

Quand Bachelin fut à Fahy,
On y battait la générale;
Berne risquait d'être envahi,
Quand Bachelin fut à Fahy :
Il en revint épanoui
D'une allégresse fédérale...
Quand Bachelin fut à Fahy,
On y battait la générale.

Bachelin, homme très-adroit,
Pour exprimer l'ardeur guerrière
Mit deux troupiers au bon endroit...
Bachelin est un homme adroit :
Il les posa sur le pied droit,
Prêts à voler à la frontière....
Bachelin est un homme adroit
Pour exprimer l'ardeur guerrière....

GUSTAVE JEANNERET.

Portrait de Mme Guillou, blanchisseuse. Paysages.

Si parfois le public blâme vos paysages,
N'en prenez nul chagrin; car, pour qui réfléchit,
Vous trouverez toujours grâce aux yeux des gens sages :
Madame Guillou vous blanchit.

EUGÈNE BURNAND.

46. *Glaneuses.*

Hier, Madame Guillou, descendant de son cadre,
Dit à Monsieur Burnand d'un ton câlin : « Morbleu !
« Moi, je suis blanchisseuse, et si tu n'es pas ladre,
« Pour ma lessive, ami, passe-moi de ton bleu. »

AUGUSTE-HENRI BERTHOUD.

29. *Procession d'Arlésiennes.*

Les filles d'Arles vont aux champs
Et la première va devant;
La seconde suit la première...
Ainsi de la même manière
De la première à la dernière.
Le spectacle est des plus touchants :
Les filles d'Arles vont aux champs,
Et — chose vraiment singulière —
La seconde suit la première
Et la première va devant !

JULES JACOT-GUILLARMOD.

92. *La poste du Saint-Gothard en hiver.*

Un tunnel aujourd'hui remplace
Le carrousel du Saint-Gothard :
Jacot, avant qu'il fût trop tard,
Alla le dessiner sur place,
Le carrousel du Saint-Gothard.
Pour retrouver ces neiges bleues,
En vain on ferait bien des lieues
De l'Ouest à l'Est, du Sud au Nord...
Plus d'un spectateur a ri d'elles
Et plus d'un malin rit encor
Des traîneaux et des haridelles.
Mais les rieurs ont vraiment tort,
Car en notre siècle où tout passe,
Pour le revoir il est trop tard :
Un tunnel aujourd'hui remplace
Le carrousel du Saint-Gothard !

ALBERT DE MEURON.

127. *Un soir dans les Alpes.*

Que cherches-tu, chasseur accroupi solitaire ?
Un bouton de ta veste est-il tombé par terre ?
Ou suis-tu du regard, au lointain vaporeux,
Les chamois peu jaloux que l'on tire sur eux ?
Sans bouger pied ni patte, en ta morne attitude,
Qu'attends-tu, dis-le nous, dans cette solitude ?
Ne montreras-tu pas un visage plus gai
Que celui.... de ton dos, qui paraît fatigué ?
— Et le chasseur m'a dit : « Ami, sache me plaindre :
« J'attends que de Meuron ait fini de me peindre. »

ALBERT ANKER.

Tableaux et dessins.

Des bêtes à votre service :
Un petit chat inoffensif,
Une magnifique écrevisse,
Un conseil administratif.

FRITZ LANDRY.

116. *Laveuse et son enfant.*

Devant ce groupe audacieux,
Je ne sais vraiment, sur mon âme,
Lequel des trois se tord le mieux,
Le linge, l'enfant ou la femme.

OSCAR HUGUENIN.

85. *Sur la plage, à Pegli.*

J'aime cette peinture à l'accent simple, honnête,
Ex-voto d'un pêcheur sauvé de la tempête.

JULES GIRARDET.

65. *Le siège de Saragosse.*

Coppée un jour vit, par hasard,
Le massacre de Saragosse,
Qu'avait peint avec beaucoup d'art
Girardet, artiste précoce.
Et Coppée, ouvrant de grands yeux :
« Le beau sujet pour un poëme ! »
— Il le mit en vers de son mieux,
Et croit l'avoir trouvé lui-même !

ALFRED BERTHOUD.

21. *Mignon regrettant sa patrie.*

Tu rêves au pays, Mignon,
Où le vert oranger fleuronne...
N'ayant qu'un sac pour compagnon,
Tu rêves au pays, Mignon.
Je te trouve un peu l'air grognon,
Mais, à Morat, on est grognonne,
Quand on rêve au pays, Mignon,
Où le vert oranger fleuronne...

Ton sort est un cruel guignon,
L'univers entier t'abandonne !...
Pour pleurer je t'offre un oignon;
Ton sort est un cruel guignon....
Berthoud t'a peinte.... est-ce, Mignon,
Est-ce là ce qui te chiffonne ?
Ton sort est un cruel guignon,
L'univers entier t'abandonne !

EDMOND DE PURY.

134. 135. 136. *Pêcheurs de Capri.*

Un bateau de Capri
En fait *trois* pour Pury;
Nul ne songe à s'en plaindre :
Cela fait trois tableaux....
Quand on peint des bateaux,
On n'en saurait trop peindre.

LÉON BERTHOUD.

36. *Coucher de soleil à Pegli.*

Un soir, Léon Berthoud débarquait à Pegli :
Il fut avec transport par le peuple accueilli,
On fêta son retour par un feu de Bengale...
Mais voyez, s'il vous plaît, ce trait simple et touchant :
Comme sa modestie est vraiment sans égale,
Il prit cette lueur pour un soleil couchant !

CHARLES VUILLERMET.

167. *Vallée de l'Orbe. Pochade. Fr. 400, sans le cadre.*
Complainte de M. Vuillermet.

Veuillez, Messieurs, veuillez m'entendre :
Voici ma *Pochade* en brun tendre !
C'est un tableau vraiment très-bien,
C'est moi qui l'ai fait, c'est le mien
Et j'aimerais beaucoup le vendre....
Je le donne vraiment pour rien :
C'est quatre cent francs, *cadre à rendre*,
Et s'il cesse de plaire, eh ! bien.....
On est libre de le revendre !

PAUL ROBERT.

158. *Portrait d'enfants.*

D'après Victor Hugo. (Air connu).

Oh ! ne riez jamais d'un bout-d'homme qui tombe !
Qui sait sous quel gros choc le pauvre ami succombe ?
Qui sait avec quel soin on l'avait attaché ?
... D'ailleurs, s'il dégringole, il en est bien fâché !
Un souffle l'a fait choir; l'enfant fait la culbute,
Calme avant de tomber, pleurant après sa chute.

La faute en est à toi, Robert, à ton pinceau,
Qui trop rapidement a bâclé ce morceau.
Pour que ton fils cadet conserve l'équilibre,
Ecoute ma parole affectueuse et libre :
Il suffit — c'est ainsi qu'en jugent tous les yeux —
De le laisser par terre, ou bien de l'asseoir mieux !

CHARLES IGUEL.

91. *Karl Girardet. Buste en plâtre.*

Iguel, le fier sculpteur au ciseau si hardi,
Est dans un embarras extrême :
Il vient de faire un buste, et ne sait plus lui-même
Si c'est Karl Girardet ou bien Garibaldi !

AUGUSTE L'HARDY.

121. *Bords de l'Adour près Bayonne.*

L'auteur de cette toile à la couleur brumeuse
En pays inconnu s'égara certain jour :
Il vit un fleuve et le prit pour l'Adour...
Illusion ! Ce n'était que la Meuse !

PAUL BOUVIER.

Aquarelles.

Honneur à l'artiste tout neuf
Qui s'affirma dans l'aquarelle
Et conquit la gloire par elle :
Vraiment, ce Bouvier n'est pas bœuf !

EDOUARD JEANMAIRE.

93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101. *Sujet divers, tous à la* JOUX-PERRET.

Qu'on se le dise, Jeanmaire est
Le peintre de la Joux-Perret.

Ailleurs, il est plus d'une étable
Que tel autre peintre peindrait :
Mais ici, le fait remarquable,
C'est qu'on est à la Joux-Perret.

Ces sapins et cette clairière
Sont illuminés.... leur secret,
C'est qu'ils reçoivent la lumière
Du soleil de la Joux-Perret.

Ces fleurs que vous trouvez si belles,
Certe, ailleurs on en cueillerait;
Mais ce fait seul les rend nouvelles :
Elles sont de la Joux-Perret.

Ce berger sous son parapluie,
Partout ailleurs il s'ennuierait,
Mais songez bien que s'il s'ennuie,
Il s'ennuie à la Joux-Perret.

Ce cheval à jambe malade
Pour nous tous serait sans attrait....
Mais comment te déclarer fade,
Pégase de la Joux-Perret !

Cette moisson, je le parie,
N'aurait qu'un bien faible intérêt,
Si ces blés n'avaient pour patrie
Le terroir de la Joux-Perret.

Enfin, apprenez par ma bouche
Que ce soleil se coucherait
Partout moins bien qu'il ne se couche
Dans le ciel de la Joux-Perret.

Une seule chose m'étonne,
C'est que ce Mont-Blanc si propret
En joli costume d'automne,
Ne soit pas à la Joux-Perret...

Car, songez-y bien, Jeanmaire est
Le peintre de la Joux-Perret.

Ph. GODET.

LES APPAREILS A VAPEUR

DANS LE CANTON DE NEUCHATEL

(Voir *Musée neuchâtelois*, 1878.)

Les lecteurs du *Musée neuchâtelois*, qui se souviennent d'un article publié sous ce titre en 1878, nous sauront gré peut-être de le compléter en y ajoutant les acquisitions nouvelles provoquées par les besoins de notre industrie.

On se souvient qu'en 1876, notre canton possédait, à l'exclusion des locomotives et des bateaux, 58 chaudières à vapeur, dont 15 générateurs, représentant une force d'environ 430 chevaux.

Quatre années plus tard, à la fin de 1880, le nombre s'élevait à 71 chaudières, dont 24 générateurs et 1 bateau sur le Doubs, représentant une force de 473 chevaux.

Enfin, à la date où nous écrivons ces lignes, mars 1882, ce nombre est de 80 chaudières, dont 25 générateurs et 1 bateau, représentant une force d'environ 520 chevaux.

Bien que plusieurs de ces appareils soient aujourd'hui sans emploi, nous avons fait du chemin depuis 1857; à cette époque, notre canton ne comptait que 6 chaudières en activité, et il ne sera pas inutile de rappeler leur siège et leur usage :

1 à la Chaux-de-Fonds, dans un moulin à lavures.
1 à l'usine à gaz du même lieu, pour chauffer le gazomètre.
1 à Couvet, dans la distillerie de M. Ed. Pernod.
1 à Serrières, dans la fabrique de papier.
1 à Boveresse, dans la fabrique de M. Dalphon Favre, fabricant d'outils.
1 à Petit-Martel, près des Ponts, dans une scierie.

Et cependant, ce nombre de 520 chevaux fera sourire les gens qui ont parcouru les cantons industriels de la Suisse orientale ou les ateliers

de grande fabrication de l'Europe, où l'on trouve tel moteur à vapeur dont la force dépasse 1000 chevaux. Mais, nous l'avons déjà dit, la nature particulière de notre principale industrie, l'horlogerie, ne s'exerce que sur des pièces d'un très petit volume, et n'exige pas un grand déploiement de force. Autrefois, le moteur universel des outils de nos horlogers était la main et le pied; le temps n'est pas éloigné où l'on croyait généralement qu'il en serait toujours ainsi, et où l'on prenait pour des cerveaux détraqués ceux qui, voyant les progrès des arts mécaniques, annonçaient le remplacement prochain de la main de l'ouvrier par des machines-outils.

Il a fallu l'exemple du génie hardi des Américains, et le stimulant de leur concurrence redoutable dans une fabrication dont nous nous flattions de posséder le monopole, pour nous tirer de la routine, dissiper nos préjugés, et nous faire entrer, peut-être un peu tard, dans des voies nouvelles. Nous assistons à une transformation de notre industrie horlogère; chaque année de nouveaux ateliers de fabrication par des procédés mécaniques surgissent sur notre sol, les ouvriers quittent l'établi, où ils avaient le bonheur de travailler librement en famille, et l'activité patriarcale, source de la prospérité matérielle, intellectuelle et morale de nos Montagnes, sera obligée, par la force des choses, de céder la place au travail de la fabrique, et de se plier à la discipline sévère de l'atelier, sous l'autorité despotique du patron.

L'augmentation du nombre des machines à vapeur est en rapport intime avec cette transformation; l'une accompagne l'autre. Il n'en serait pas de même si nos districts industriels étaient pourvus de moteurs naturels. Mais les ruisseaux, les rivières sont rares chez nous et, par une chance fâcheuse, leur cours ne se prête à la production de force motrice que dans des lieux comme les Gorges de l'Areuse, par exemple, où il n'est guère possible d'établir des ateliers.

Peut-être parviendra-t-on, grâce aux progrès de la science, à transmettre au loin et à volonté cette force motrice, aujourd'hui perdue. Nous ne pouvons pas assigner de limites aux surprises que nous ménage l'électricité; mais, pour le moment, de l'avis des hommes les mieux informés, les moteurs dynamo-électriques, dont l'établissement est très cher, ne peuvent agir qu'à une faible distance, et la production de la force motrice par le moyen des piles est aussi restreinte que coûteuse. Malgré toutes les réclames et les rêves des journaux, on renonce à ces moyens pour mettre en mouvement les locomotives dans la ville de Berlin et dans le souterrain du Gothard.

Les moteurs à gaz d'éclairage font concurrence aux machines à vapeur dans les ateliers d'horlogerie des grandes localités de nos Montagnes, comme chez nos imprimeurs. On comprend qu'il en soit ainsi. Rien n'est commode et pratique comme ces appareils, surtout depuis leurs derniers perfectionnements. Ils tiennent peu de place, suppriment le combustible, l'alimentation d'eau, le chauffeur, la fumée; on les met en jeu sans préparation au moment où l'on en a besoin; on les arrête et on les abandonne sans s'inquiéter des accidents. La manœuvre est simple; on tourne un robinet, et tout est dit; si leur force est faible, elle est suffisante néanmoins pour les besoins des petits ateliers d'horlogerie, auxquels ils semblent tout particulièrement destinés.

Ainsi qu'on l'a vu dans l'énumération insérée dans le *Musée neuchâtelois* de 1878, les machines à vapeur d'une certaine force s'appliquent à des travaux d'une autre nature, aux tuileries et fabriques de ciment, au traitement de l'asphalte, aux laminoirs, aux ateliers de menuiserie, aux scieries, aux moulins, à la fabrique de chocolat depuis que l'eau manque. D'un autre côté, les chaudières générateurs sont le complément indispensable des énormes alambics des distilleries d'où coulent à flots l'absinthe et toute sorte de liqueurs.

1879

Le nombre des machines à vapeur établies dans le courant de cette année est insignifiant.

Autorisation accordée :

Le 1er août, à l'Hôpital de la Providence, à Neuchâtel, de faire usage d'un générateur vertical de IIIe catégorie, destiné à chauffer l'eau des bains et des lessives, mais qui existait déjà depuis une dizaine d'années. Construit à l'atelier de l'usine à gaz vers 1868, il a subi une réparation et des améliorations majeures.

Le 8 août, au lazaret des varioleux à Chantemerle, Neuchâtel, de faire usage d'un petit générateur de IIIe catégorie, destiné à chauffer les bains et l'étuve, pour désinfection. Cette chaudière, construite dans l'atelier de l'usine à gaz de Neuchâtel, existe depuis plusieurs années et a été placée d'abord dans le lazaret municipal de la Prise, près du Vaux-Seyon.

Le 8 juillet, à M. Falcy, à Chanélaz, pour un petit générateur cylindrique horizontal de IIIe catégorie, établi autrefois par M. le professeur Vouga, ancien propriétaire et créateur de l'établissement. Cet appareil, dont le constructeur est inconnu, a été réparé et amélioré par M. Grospierre, chaudronnier, à Neuchâtel.

Le 14 novembre, à M. Paul Matthey-Doret, fabricant d'horlogerie, à la *Maisonnette,* au Locle, pour une machine à vapeur de la force de quatre chevaux, système Hermann Lachapelle, à Paris. Timbre 6. Capacité: 765 litres; surface de chauffe, 4^m,4 carrés; II[e] catégorie.

Elle a appartenu à M. L. Lutz, au Maix-Rochat, et servait à la fabrication de la tourbe condensée. M. Matthey l'emploie à faire mouvoir ses tours et les machines-outils nécessaires à sa fabrication.

1880

Autorisation accordée:

Le 20 février, à M. Arnold Sandoz, ingénieur, à Neuchâtel, pour une machine à vapeur de fabrique anglaise, de la force de quatre chevaux, installée dans l'atelier de construction de l'usine à gaz, à Neuchâtel, chaudière verticale, à foyer intérieur; 18 tubes chauffeurs verticaux. Capacité, 452 litres; surface de chauffe, 4^m,83 carrés; III[e] catégorie. Une seule soupape. La machine est adhérente à la chaudière.

Le 30 mars, à MM. Fuhrer et Muller, marchands de papier, pour une machine à vapeur de la force de trois chevaux, installée dans un atelier pour la fabrication des sacs et cornets de papier, à l'Ecluse, à Neuchâtel. Chaudière verticale à trois bouilleurs; foyer intérieur. Capacité, 500 litres; surface de chauffe, 4^m carrés. Timbre 6; machine adhérente à la chaudière. III[e] catégorie. Constructeur Ph. Raubenheimer à Kaiserslautern.

Le 1[er] juin, à M. J.-J. Mathey-Doret, fabricant de couronnes et de galonnés, au Locle, pour une machine à vapeur de la force de dix chevaux, construite par MM. Socin et Wick, à Bâle. Un corps de chaudière et deux bouilleurs, avec foyer Tembrinck, fumivore. Capacité, 5^m,25; surface de chauffe, 16^m carrés. Timbre 6, appartient à la I[re] catégorie. La machine met en jeu les laminoirs, filières, marteau pilon, etc., de l'atelier.

Le 9 juillet, à M. D.-L. Petitpierre, mécanicien, à Couvet, pour une machine à vapeur de la force de deux à trois chevaux, construite par MM. Julg et C[e], à Bâle. Chaudière verticale, avec 2 bouilleurs, foyer intérieur. Capacité, 484 litres; surface de chauffe, 4^m carrés. Timbre 5 $^1/_2$. III[e] catégorie. La machine sert de moteur aux tours et machines outils qui fonctionnent dans l'atelier.

Le 14 juillet, à M. Charles-Basile Perroset, meunier et scieur, au Landeron, pour une machine à vapeur, système locomobile, à 29 tubes, construite par Serve, frères, à Rive-de-Gier (Loire), installée par M. L. Schnider, mécanicien, à la Neuveville. Timbre 5. Capacité, 1^m cube; surface de chauffe, 10^m carrés. II[e] catégorie. Cette machine, de la force

de huit chevaux, fait mouvoir le moulin et la scie, lorsque le ruisseau est insuffisant, ce qui devient de plus en plus l'état normal.

Le 3 décembre, à M. Alfred de Coulon, pour une chaudière générateur de fabrique anglaise, installée dans sa maison, à Bevaix, par M. Arnold Sandoz. Chaudière verticale, foyer intérieur, 14 tubes; timbre 5. Capacité, 283 litres; surface de chauffe, 2^{m},78 carrés. Appartient à la IIIe catégorie. Fait agir un pulsomètre, pour élever l'eau, chauffe les bains et les engins d'une buanderie.

Le 3 décembre, à l'orphelinat cantonal de Dombresson, pour un générateur de même sorte, de même provenance et de mêmes dimensions, fourni également par M. A. Sandoz, et destiné au chauffage des bains et de la buanderie de l'établissement.

Le 14 décembre, à MM. Schorp frères, fabricants de liqueurs, à Gibraltar, Neuchâtel, pour une chaudière à vapeur destinée au chauffage des alambics. Elle fonctionnait autrefois chez M. Klaus, boulanger et confiseur, au Locle. La chaudière est horizontale, le foyer extérieur, 14 tubes retour de flamme; IIIe catégorie. Capacité, 466 litres; surface de chauffe, 5^{m} carrés; timbre 5. Une partie de la vapeur met en jeu une petite machine à vapeur dans l'atelier voisin, où travaille M. C. Feusier, mécanicien.

Vers la fin de cette même année 1880, la visite règlementaire de tous les appareils à vapeur officiellement reconnus dans le canton a été ordonnée par le Département de l'Intérieur. A cette date, leur nombre s'élevait à 71, dont 3 se trouvaient sans emploi.

Ils se répartissent, par districts, de la manière suivante:

Neuchâtel	26	dont	11	génér. représ. une force d'env.	120	chev.
Boudry	3	»	3	»		
Val-de-Ruz	7	»	1	» » » » »	80	»
Val-de-Travers	15	»	5	font les fonctions de générateurs	136	»
Chaux-de-Fonds	13	»	3	générateurs	80	»
Locle	7	»	1	générateur et 1 bateau (l'Helvétie)	57	»
Total	71	dont	24	générateurs. Force	473	chev.

Le nombre des appareils à vapeur a donc augmenté de 13 en 4 ans.

Dix-huit font partie de la *Société suisse des propriétaires de chaudières à vapeur*, fondée dans le but d'exercer une active surveillance sur ces engins, afin d'écarter les causes d'accidents. L'action de cette Société est des plus efficaces; on ne peut assez la recommander.

1881

Autorisation accordée :

Le 7 janvier, à MM. Jeanneret frères, fabricants de chapeaux de paille, à Neuchâtel, pour une machine à vapeur de la force de trois à quatre chevaux, destinée à chauffer les appareils à laver, les séchoirs, et à mettre en jeu les nombreuses machines à coudre qui servent à assembler les pailles. La chaudière est verticale, le foyer extérieur, mais quatre tubes sont traversés par la flamme; IIIe catégorie, timbre 5. Capacité 800 litres; surface de chauffe, 5^m,10 carrés. Constructeur, Legay à Mulhouse; monteur, M. Eug. Bastardoz, ingénieur-mécanicien, à Neuchâtel.

Le 8 avril, à M. Maîtrejean, fabricant de liqueurs, à l'Evole à Neuchâtel, pour une chaudière générateur verticale, avec tubes Field, d'une capacité de 300 litres, surface de chauffe de 3^m carrés. IIIe catégorie. Constructeurs, Fichot frères, Toulon sur Arroux (Saône et Loire).

Le 7 juin, à MM. Dalphon Favre et fils, mécaniciens, fabricants d'outils, à Boveresse, pour une machine à vapeur de IIe catégorie, d'une force de six chevaux, destinée à remplacer l'ancienne, datant de 1856, et qui était alors la seconde établie dans le canton. Cette nouvelle machine vient de Berne, bureau technique du Stadtbach. La chaudière est horizontale, à canon, système Cornwall, sans tubes ni bouilleurs, IIe catégorie. Capacité 2^m cubes; surface de chauffe, 8^m carrés; timbre 5 $^1/_2$.

Le 24 juin, à MM. Winckler, tuilerie des Tartels, rière les Brenets, pour l'ancienne machine à vapeur anglaise, de la force de quatre chevaux, système locomobile, autrefois à la Banque du Locle. (Voir *Musée neuchâtelois*, année 1878, page 131.) Sert à malaxer la terre glaise.

Le 20 septembre, à MM. Paul Ducommun et Ce, fabricants d'ébauches, à Travers, pour une machine à vapeur de la force de huit chevaux, servant à mettre en activité leurs nombreuses machines-outils, et à chauffer les ateliers en hiver. Deux chaudières jumelles, horizontales, à canon, système Cornwall, IIe catégorie. Chacune, capacité, 1^m,5 cube, surface de chauffe, 8^m carrés; timbre 5. Constructeur : Société du Stadtbach, à Berne.

Le 4 octobre, à M. Paul Monnier, pharmacien, à la Chaux-de-Fonds, pour une machine à vapeur anglaise, de la force de trois chevaux, servant à mouvoir les pilons, les moulins de son officine, et les appareils à fabriquer les eaux gazeuses. Chaudière verticale, système Hindley, avec 12 tubes verticaux; foyer intérieur; capacité, 210 litres, surface de chauffe, 2^m,78 carrés, timbrée à 5 kil., appartient à la IIIe catégorie.

Le 25 novembre, à M. Charles Muller, brasseur, à la Chaux-de-Fonds, pour une machine à vapeur de la force de quatre chevaux destinée au

service de la brasserie. Chaudière cylindrique, horizontale, à canon, timbrée à 5 kil.; capacité, 2^m,23 cubes, surface de chauffe, 9^m carrés, IIe catégorie. Constructeurs: MM. Socin et Wick, à Bâle.

Le 22 novembre, à M. Paul Grandjean Debély, graveur et guillocheur, au Locle, pour une petite machine à vapeur verticale, IIIe catégorie, de la force de 1 $^1/_2$ cheval, système Field, établie en 1872 par M. Aug. Lambert, Chez-le-Bart, a passé ensuite à M. J.-U. Debély, à Cernier. Elle met en activité les tours à guillocher, les lapidaires et une machine dynamo-électrique pour la dorure au galvanisme.

1882

Autorisation accordée:

Le 6 janvier, à M. Georges Favre-Jacot, fabricant d'horlogerie, au Locle, pour une machine à vapeur de la force d'environ quatorze chevaux, destinée à chauffer ses vastes ateliers, et à mettre en mouvement ses tours et ses machines outils. Une chaudière cylindrique horizontale, deux réchauffeurs, foyer fumivore système Tembrinck. Capacité totale, 6^m,2 cubes; surface de chauffe, 22^m,63 carrés. Timbre 5. Appartient à la Ire catégorie. Constructeur Jülg et Ce, à Bâle.

M. Favre a établi dans le fourneau qui chauffe sa chaudière les cornues nécessaires à la fabrication de son gaz d'éclairage (par la paraffine) et à l'alimentation d'un gazomètre à l'usage spécial de son établissement.

Enfin, *le 17 mars*, à M. P. Jeanrenaud, fabricant de briquettes de ciment et sable, et de ciment de scories de houille aux Geneveys-sur-Coffrane, pour une machine à vapeur de la force de six à huit chevaux, destinée au service de l'usine. La chaudière est cylindrique, horizontale, avec deux bouilleurs; foyer extérieur. Capacité, 808 litres; surface de chauffe, 4^m,87 carrés. Elle a deux soupapes; le timbre est 6. Construite en 1860 par Xavier Fluhr, à Mulhouse; elle a servi pendant vingt ans à mettre en jeu la soufflerie de la verrerie de M. L. Monin à Bellelay, près Tavannes.

En résumé, il existe dans le district de:

Neuchâtel	27	chaudières	dont	12	générateurs.
Boudry	3	»	»	3	»
Val-de-Ruz	8	»	»	1	»
Val-de-Travers	17	»	»	5	»
Chaux-de-Fonds	15	»	»	3	»
Locle	10	»	»	1	»
Total	80	chaudières.		25	générateurs.

Louis FAVRE.

CHARLES-DANIEL DE MEURON

ET SON RÉGIMENT

(Suite. — Voir la livraison de Février 1882, p. 49.)

Tous les régiments devaient avoir des représentants à Londres. C.-D. de Meuron, étant à Madras, avait fait choix de MM. Mayriks, chargés de représenter la plus grande partie des régiments du roi et, à cet effet, lui avait commis des objets d'habillement et d'équipement pour son régiment; mais, à son arrivée à Londres, apprenant que les commandes n'avaient pas même été faites par ces messieurs, il en résulta un procès coûteux. Les représentants des régiments devaient être agréés par le gouvernement, mais MM. Mayriks ne le furent point, ainsi que plusieurs autres présentés par le major-général. On découvrit alors dans un des bureaux de la Guerre que la nomination de ces représentants appartenait au gouvernement. M. Lukin, beau-frère de M. Dundas, fut imposé au major-général. Ce représentant n'ayant à s'occuper que de la partie financière, C.-D. de Meuron fut obligé d'en avoir un second pour s'occuper de la partie matérielle et veiller à l'exécution de la capitulation. M. Wilson fut nommé à cet effet.

Pendant ce temps, la Suisse était envahie par les Français. Le gouvernement britannique, qui a toujours cherché à tirer parti des événements politiques grands et petits, saisit cette occasion pour mettre de côté tout ce qui était relatif aux arrérages hollandais et ne plus tenir compte de la capitulation de Madras. On signifia à C.-D. de Meuron que son régiment allait être mis sur le même pied que ceux des émigrés.

Apprenant l'énergique refus et l'indignation du colonel, le gouvernement, sentant son injustice, lui proposa une capitulation basée sur des subsides, diamétralement opposée à celle de Madras, qu'il refusa en protestant contre la violation de la capitulation provisoire de Neuchâtel, sanctionnée par Sa Majesté britannique, et suivie de celle de Madras.

Les refus énergiques de C.-D. de Meuron, ainsi qu'une lettre du général Stuart, adressée au bureau de la guerre, demandant l'exécution de la capitulation de Neuchâtel et de Madras, changèrent les dispositions du gouvernement. Le général reçut alors 8000 livres sur les arrérages hollandais et le gouvernement considéra cette affaire comme liquidée.

Quelques semaines plus tard, le général Nerbit lui présentait une capitulation en le laissant dans l'alternative de l'accepter immédiatement ou de perdre son régiment. C.-D. de Meuron se détermina donc à la signer le 5 septembre 1798, pour conserver son régiment et surtout pour ne point exposer ses officiers à être remerciés ou mal menés par un nouveau propriétaire.

CAPITULATION DU RÉGIMENT SUISSE DE MEURON

Les capitulations entre le gouvernement britannique et le comte Charles de Meuron, signées à Neufchâtel le 30 mars 1795 par M. Hugh Cleghorn et dans l'Inde le 2 août suivant par le gouvernement de Madras, au nom du gouvernement britannique d'une part et de l'autre par le dit comte de Meuron en son nom et pour son régiment, ayant paru contenir des dispositions incompatibles à quelques égards avec le système militaire et les lois du royaume et étant d'ailleurs dans le cas de faire naître des contestations difficiles à terminer, surtout par rapport aux articles où il est question de la dette hollandaise, les deux parties contractantes également animées du désir de les terminer d'une manière juste et définitive, et les articles suivants leur ayant paru remplir cet objet désirable, ils ont été agréés le vingt-cinquième jour de septembre 1798 par le lieutenant-colonel John Ramsay au nom du gouvernement britannique et par le major-général comte Charles de Meuron en son propre nom et pour son régiment.

Article premier. — Il est convenu de la part de Sa Majesté que le Régiment suisse de Meuron sera considéré comme engagé à son service (avec les réserves ci-après spécifiées) pour le terme de dix années à dater du 1er janvier 1799, durant lequel temps il sera considéré sous tous les rapports comme un régiment anglais, les officiers recevront du roi des commissions datées du jour de leurs grades respectifs dans le régiment. Les officiers, de même que les officiers non commissionnés et soldats, auront droit à tous les avantages dont jouissent les troupes britanniques, et le dit comte Charles de Meuron aura droit aux Offrekonings et à tous autres émoluments appartenant à un colonel anglais, étant bien parfaitement entendu que le colonel comte de Meuron sera de son côté obligé à fournir son régiment de tous les objets qui sont fournis par les colonels anglais, et qu'il s'engage également à assurer pour le terme de dix ans, autant qu'il sera en son pouvoir, la continuation du service de tous les hommes qui sont aujourd'hui au régiment et que Sa Majesté se réserve le droit d'abréger le terme accordé pour la continuation du régiment à son service, si à l'expiration de cinq années le comte de Meuron n'a pu réussir à assurer pour le dit terme de dix ans, la continuation des services de la moitié au moins des hommes qui seraient

alors présents aux drapeaux et qui auront droit à leur congé avant l'expiration de cette période.

ARTICLE 2. — Le régiment doit être formé aussi promptement que possible après la réception de la présente capitulation dans l'Inde, selon l'établissement porté ci-après, et les officiers (s'il y en a), qui se trouveraient restés surnuméraires après cette formation seront attachés au régiment selon leurs rangs respectifs avec la même paye et les mêmes avantages que les officiers de même rang en activité de service, bien entendu que les allouances ne seront accordées que pour dix compagnies, et ils succèderont aux premières vacances qui auront lieu dans leurs rangs respectifs. Aucun étranger ne pouvant être reçu au dit régiment que jusqu'à ce que tous ces officiers soient placés, et que le nombre total des officiers soit réduit à celui fixé par cet établissement.

ARTICLE 3. — La paye et allouances de capitaines accordées précédemment aux officiers supérieurs du régiment de Meuron, étant une chose inconnue au service britannique seront considérées comme supprimées du jour de la nouvelle formation dans l'Inde, mais ils en seront payés jusqu'au dit jour.

ARTICLE 4. — Le régiment de Meuron devra se regarder comme engagé à servir Sa Majesté partout où il lui plaira de l'employer, et se conformer sous tous les rapports aux règlements auxquels se conforment les troupes britanniques de Sa Majesté.

ARTICLE 5. — Le comte de Meuron recevra en addition de la somme de trente-six mille livres sterlings qu'il a déjà reçue de la Compagnie des Indes orientales celle de *quatre-vingt mille livres sterlings*. Cette somme lui sera payée dans les termes suivants, savoir *cinquante mille livres sterlings* qui lui seront délivrées dans l'espace d'un mois après la signature de la présente capitulation, et les *trente mille livres* restantes, le 1er avril 1799. Cette somme devant être considérée comme la solde totale et définitive de toutes les réclamations sur le gouvernement britannique, soit pour la dette hollandaise, soit pour ce qui pourrait être dû au comte de Meuron ou aux officiers de son régiment, depuis qu'il est entré au service de Sa Majesté, bien entendu néanmoins que la solde des troupes, la paye et le traitement entier des officiers présents aux drapeaux, c'est-à-dire les arriérés dus depuis que le régiment est au service du roi, n'y sont point compris, et qu'ils restent et demeurent à la charge de la Compagnie des Indes ou du gouvernement.

ARTICLE 6. — Le colonel comte de Meuron, outre les émoluments que reçoivent les colonels anglais dans l'Inde comme en Europe, recevra pendant tout le temps que son régiment restera au service anglais, sur le pied stipulé par la présente capitulation, un subside annuel de *trois mille livres sterlings*, étant cependant bien entendu en même temps que cette somme lui est accordée à l'effet de l'aider à tenir son régiment au complet. Les officiers qui ont essuyé des pertes en esclaves ou meubles à leur sortie précipitée de Colombo, lorsque le régiment est passé au service du roi, pourront réclamer une indemnité, ainsi qu'il est d'usage dans l'armée anglaise en cas de pertes faites à la guerre, et Sa Majesté donnera des ordres à son gouvernement de Madras ou de Ceylan pour que justice leur soit rendue.

ARTICLE 7. — Si contre toute attente, le comte de Meuron ne peut réussir à l'expiration de cinq années à engager de nouveau la moitié des hommes alors présents aux drapeaux du régiment et que Sa Majesté en conséquence voulût réformer le dit régiment, les officiers auront une allouance annuelle durant leur vie, laquelle ne pourra être au-dessous de la demi-paie selon les grades respectifs, et dont ils pourront jouir dans leur patrie, et seront transportés en Europe, eux, leurs femmes et leurs enfants, aux frais du gouvernement, et le susdit subside de trois mille livres sterlings n'en serait pas moins continué au comte de Meuron jusqu'à l'expiration de dix années à compter du 1er janvier 1799.

ARTICLE 8. — Pour le recrutement du régiment en temps de paix comme en temps de guerre, soit pour les recrues faites en Europe ou ceux rengagés dans l'Inde, le général comte de Meuron recevra à tous égards le même prix pour chaque recrue allemande qui est accordé pour le recrutement au 60e régiment, et ce prix en conséquence est maintenant fixé à seize livres sterlings 10 shillings pour chaque allemand, et vu la difficulté de procurer des Suisses, on accordera une moitié en sus pour chaque soldat de cette nation engagé en Suisse.

ARTICLE 9. — Le général comte de Meuron continuera de nommer tous les officiers de son régiment sous l'approbation de Sa Majesté. Les officiers ne pourront être autres que des Suisses. Le régiment conservera ses couleurs, avec un drapeau à celles de Sa Majesté, et les batteries suisses, excepté à la parade.

ARTICLE 10. — Il n'y aura plus à l'avenir qu'un seul colonel payé comme tel, qui sera le comte Pierre-Frédéric de Meuron, actuellement brigadier-général et colonel commandant du régiment, sans préjudice au rang de major-général stipulé pour le comte Charles de Meuron, lorsque son régiment est entré au service de Sa Majesté, et le major-général comte Charles de Meuron se réserve le droit pendant les dix années de cette capitulation de céder le dit régiment à son dit frère qui y succédera en cas de son décès. Le régiment ne recevant qu'à la date de l'arrivée de la présente capitulation dans l'Inde la formation anglaise, les sept officiers dont les noms sont portés au pied de cette pièce, hors d'état de servir par leurs infirmités, recevront dès le jour de la nouvelle formation l'allouance de retraite stipulée dans les articles 7 et 11 de la présente capitulation.

ARTICLE 11. — Sa Majesté, à l'expiration du terme fixé pour la durée de la présente capitulation, pourra entrer dans de nouveaux arrangements avec le comte de Meuron, ou continuer ceux stipulés ci-dessus, selon qu'elle le jugera convenable; mais si à l'époque du terme fixé par la présente capitulation, elle ne trouvait pas à propos de continuer plus longtemps le régiment de Meuron à son service, les officiers recevront pour leur vie une allouance annuelle qui ne pourra être moindre que la demi-paie anglaise, selon leurs grades respectifs, et seront transportés en Europe aux frais de Sa Majesté, ainsi que leurs femmes et leurs enfants, et ceux des hommes qui préfèreront retourner dans leur patrie, après que le choix leur aura été donné de s'engager dans d'autres régiments, pourvu que le temps de leurs engagements soit fini, seront reconduits en Europe, aussi avec leurs femmes et leurs enfants, aux frais du gouvernement et recevront une somme pour fournir à leur dépense jusqu'en Suisse.

ARTICLE 12. — Tous les invalides, qui arriveront en Angleterre avec les certificats nécessaires, recevront une allouance pour fournir à leurs dépenses jusque dans leur patrie, et quant au traitement pour les officiers malades et blessés, de même que généralement pour tous les objets qui ne sont point stipulés par la présente capitulation, il est entendu que les usages suivis dans le service britannique seront exactement observés à leur égard.

ARTICLE 13. — La présente capitulation commencera à avoir son effet dès ce jour, le vingt-cinq de septembre 1798, et tous traité, arrangements ou capitulation quelconque entre le gouvernement britannique et le major-général comte de Meuron, antérieurs à ce jour, seront regardés comme nuls et non avenus.

Fait à Londres, ce vingt-cinquième jour de septembre 1798.

JOHN RAMSAY,
Inspecteur-général.

(L. S.) Le comte CHARLES DE MEURON,
Major-général.

Note à l'article 2. Formation du régiment.

1 colonel et capitaine; 1 lieutenant-colonel et capitaine; 1 lieutenant-colonel sans compagnie; 1 major et capitaine; 1 major sans compagnie; 7 capitaines avec troupes; 1 capitaine-lieutenant; 21 lieutenants; 8 enseignes; 1 pay-master; 1 adjudant; 1 quartier-maître; 1 chapelain; 1 chirurgien; 2 aides-chirurgiens; 1 clerk; 1 sergent-major; 1 quartier-maître sergent; 1 pay-maître sergent; 50 sergents; 50 caporaux; 20 tambours; 2 fifres; 950 soldats.

Note à l'article 10. Etat des officiers pensionnés.

Les capitaines Pierre Renaud; Louis Réné des Bordes de Jouy; Charles Gröener; Pierre-François Filsjean; Louis Renaud; Albert Finaz; le lieutenant Louis Bowe.

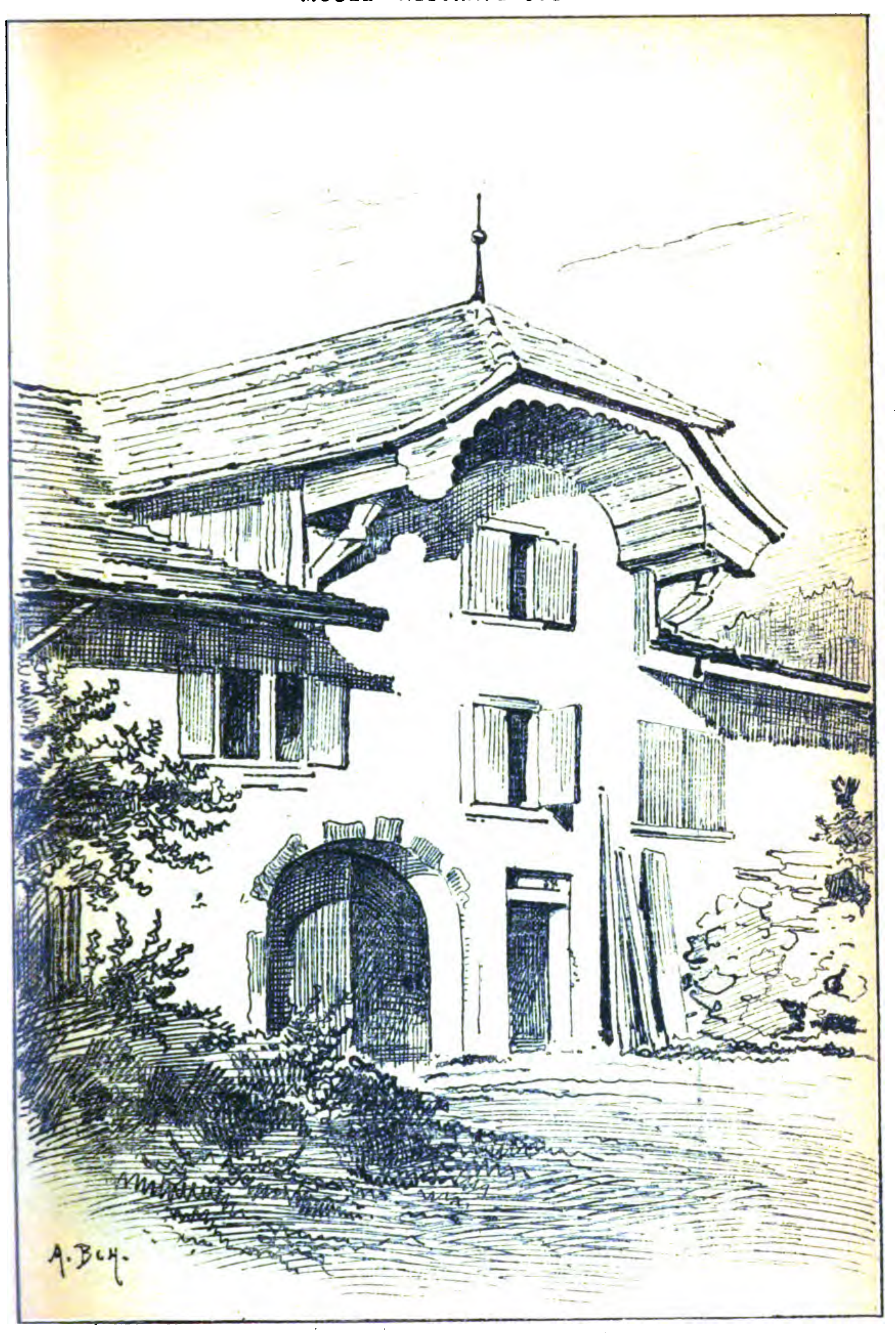
A SAVAGNIER

(AVEC PLANCHE)

Beaucoup s'étonnent des choses qui charment les artistes et peuvent les retenir. C'est non-seulement une heureuse combinaison de lignes et de couleur, mais aussi le cachet que le passé a su imprimer à ses constructions.

Le Val-de-Ruz n'est point une des parties de notre pays les plus riches en motifs pittoresques, plus qu'ailleurs il faut les y chercher. — Le devoir des artistes est de les découvrir et de les révéler. M. F. Huguenin-L. nous montre aujourd'hui une maison de Savagnier, à pignon rabattu, avec cintre en bois, qui n'est point sans caractère.

A. BACHELIN.



À Savagnier.

D'après un dessin de M. F. Huguenin-L.

SOUVENIRS HISTORIQUES

DES MONTAGNES NEUCHATELOISES ET DE LA FRANCHE-COMTÉ

Le Doubs, dont le nom vient, dit-on, de *dubius*, douteux, incertain dans la direction de son cours (1), sépare la Suisse de la France sur une longueur d'une vingtaine de kilomètres. Il prend sa source près de Mouthe, au pied du Rizon, à 952 mètres d'altitude. Sur la pente de la montagne, dans un lieu plein d'ombre et de fraîcheur, le Doubs sort d'une urne naturelle, profonde d'environ deux à trois mètres, et de même largeur; l'eau s'écoule silencieuse et limpide, paraissant s'éloigner à regret des belles prairies qu'elle parcourt.

Le ruisseau, encore bien modeste, s'alimente des eaux abondantes du lac de Remoray, et traverse la nappe argentée du lac de Saint-Point; il en sort pour continuer sa marche sinueuse au pied du fort de Joux, passe à Pontarlier, franchit la plaine nommée jadis Chaux-d'Arlier, arrose le val Saugeais, où s'élève l'abbaye de Montbenoît, se glisse entre les parois taillées à pic d'Entre-Roches et de Remonot, promène ses méandres dans les fraîches campagnes du val de Morteau, et arrive enfin aux Pargots, hameau français situé à l'extrême frontière. Ici le Doubs commence à nous appartenir aussi; il reçoit le Bied, ruisseau qui parcourt la vallée du Locle, depuis le Col-des-Roches (jadis les portes du Locle), et sert de limite entre les deux pays; traversant le ravin sauvage de la Rançonnière, il vient se réunir au Doubs dans les prés des Goudebats, vis-à-vis des gorges de Chaillexon. Cette partie du cours du Doubs se nomme souvent le lac des Brenets, ou mieux encore les bassins du Saut.

(1) M. Elisée Reclus croit cette étymologie erronée. Celle du Doubs se rattacherait plutôt au même radical que Doue, Doué, Douix, communs en France à plusieurs rivières et sources, l'origine en serait plutôt celtique que latine.

Du côté français, la rive se relève en une paroi de rochers grisâtres, où le batelier ne peut généralement pas aborder; bientôt la rive suisse présente le même aspect; les assises de calcaire, ravagées jadis par les eaux, de la base au sommet, forment des bassins profonds qui paraissent sans issue, mais la rivière contourne ces roches sauvages couronnées de sapins; l'eau, qui paraissait bleuâtre dans la plaine, prend une teinte d'un vert sombre et dur, produite par les sapins, les hêtres, les sorbiers qui s'accrochent aux anfractuosités des rochers. Les profondeurs mystérieuses de ces eaux exercent sur le spectateur une fascination presque irrésistible; il évoque l'apparition de la Loreley sur les hauteurs, mais l'enchanteresse ne se montre plus. A l'entrée du second bassin, on écoute un écho renommé qui a peut-être répété ses chants séducteurs. Si quelque poète voulait décrire un séjour digne des fées, il n'aurait qu'à copier ce site d'après nature. Les anciens flotteurs des Villers croient que les brouillards qui se traînent parfois le long des rochers, sont les filets que les fées préparent au soleil pour pêcher en eau trouble. En effet, au bout de quelques heures survient la pluie ou la tempête.

Certaines roches, désagrégées du banc principal, affectent des formes étranges; il en est une qu'on appelle la tête de Louis-Philippe. Quel était son nom avant le règne de ce prince? Une autre est nommée le Bonnet de Calvin. Les catholiques des environs content à son sujet la légende que voici: Un jeune homme de Neuchâtel, nommé Philibert, avait eu des peines de cœur qu'il tâcha d'oublier en bâtissant un ermitage sur le sommet des rochers; il y mourut en odeur de sainteté. Une croix était plantée au lieu où reposaient les restes de l'ermite, et le batelier qui passait sur la rivière ne manquait pas de se signer et de réciter une oraison. Mais le diable ayant déchaîné sur la terre Luther, Calvin et leurs pareils, on vit, un soir de l'année 1530, une troupe de démons, sautant, hurlant autour du symbole vénéré, puis Satan lui-même, soulevant un gros bloc, le lança sur la croix de bois, à la place où nous le voyons encore.

Au détour du troisième bassin, l'horizon s'élargit, les montagnes rocheuses s'éloignent de la rivière, et les blanches maisons du Saut-du-Doubs apparaissent au-dessus de l'eau qui leur sert de miroir.

Depuis cet endroit, la rivière n'est plus navigable; elle s'élance avec fracas entre les rocs moussus et noirs sur lesquels rejaillit l'écume, et semble vouloir entraîner les vieux moulins construits sur ses bords. Après dix minutes de cette course précipitée, elle arrive à un rocher de vingt-quatre mètres qu'elle franchit d'un bond, et retombe en bouillon-

nant dans un gouffre qui paraît sans fond. Calmé par cet exploit, le Doubs prend des allures plus paisibles; mais souvent encore un roc placé au milieu de son lit fait bouillonner ses ondes. Dans ses remous se plaît la truite savoureuse, et sous les larges pierres plates du rivage sont tapies des écrevisses auxquelles le pêcheur fait une guerre acharnée.

Le personnage le plus dangereux qui fréquente ces rives est le contrebandier, il brave le douanier sur toute la frontière; l'appât du gain l'excite peut-être moins que la vie d'aventures et de dangers, dans laquelle il déploie une rare sagacité; les coulisses qui servent à dévaler les grands sapins pour les bois de marine lui sont un chemin facile.

Bientôt la rivière arrive à Moron où elle fait tourner des scieries de planches et de tuf, puis à Châtelot; enfin « chez Bonaparte », pauvre maison portant un grand nom qui lui vient peut-être de ce qu'après 1815 les patriotes de la Chaux-de-Fonds, très bonapartistes comme les républicains de l'époque, — bizarre anomalie — s'y réunissaient pour parler du grand homme.

Le Doubs forme bientôt un nouveau bassin, entouré d'habitations et de jardins; on aperçoit même une vigne, car la rivière n'est plus qu'à 550 mètres au-dessus du niveau de la mer, et à 115 mètres au-dessus du lac de Neuchâtel. Ce lieu, voisin de la frontière bernoise, s'appelle Maison-Monsieur; on disait jadis Maison à Monsieur, car le comte de Valangin, à qui appartenait la terre, y avait établi un péage et une auberge; cet endroit était un passage très fréquenté pour aller des Montagnes neuchâteloises en Franche-Comté. La maison fut bâtie par ordre de Réné de Challant en 1545; un incendie l'ayant détruite, le prince de Neuchâtel la fit reconstruire en 1659; elle est encore une propriété de l'Etat.

Il est bien avéré que les Montagnes franc-comtoises qui avoisinent le Doubs ont été habitées de toute ancienneté par des tribus gauloises qui pratiquaient le culte druidique, dont il reste de nombreux souvenirs, tels que les pratiques de la nuit de Noël, les feux de la Saint-Jean, etc. Le fait est moins certain pour les Noires-Joux de notre pays; les indices qui pourraient faire croire à un ancien culte et, par conséquent, à des habitants, sont quelques noms de localités, tels que Beauregard près de Pouillerel, Bas-Belin près du Cerneux-Péquignot, etc. Les endroits portant ces noms dérivés de Bel ou Baal, l'Apollon des Helvétiens, possédaient presque toujours un lieu de culte consacré à ce dieu. La pierre *qui tourne quand elle entend sonner midi,* aux Combes du Locle; le menhir du Combasson près des Verrières; les feux de la Saint-Jean; les

cavalcades d'un village à l'autre sur des chevaux ornés de pivoines et de branches de sapin, les portes d'étables enguirlandées d'aubépine dans la nuit du 24 juin, pour chasser les mauvais esprits, sont autant de traditions presque effacées, il est vrai, mais qui laissent supposer que nos Montagnes ont été très anciennement habitées.

On peut croire qu'après l'invasion des Barbares, une grande partie de la population ayant été détruite, les terres les moins fertiles furent abandonnées. Quelques siècles plus tard, quand les champs de la plaine ne purent plus nourrir tous ses habitants, on se remit à défricher ces immenses espaces couverts de forêts où l'ours, le cerf, le chevreuil erraient en grand nombre. Les bas-fonds marécageux recélaient d'énormes reptiles probablement assez inoffensifs, malgré tous les récits qui courent sur ces vuivres et ces dragons.

Les Châtelards étaient, selon toute vraisemblance, des « oppides » gaulois qui, au moyen âge, continuèrent à servir de lieu de refuge et d'observation. On connaît le Châtelard du Pissoux, village français vis-à-vis de Moron, et celui qui était situé au-dessus des Brenets; mais ici, le poste principal était établi, croit-on, sur l'emplacement de la maison dite la Caroline, et aurait ainsi commandé la gorge de la Rançonnière, passage important.

(A suivre.) M. R.

LA FÊTE DE LA JEUNESSE

CROQUIS NEUCHATELOIS

Juillet sévit : au thermomètre
Vingt-quatre degrés réaumur,
Et l'astre du jour règne en maître
Dans un ciel d'immuable azur.

La ville est poudreuse et déserte,
Les quais ont des airs somnolents,
La promenade, jadis verte,
N'a plus que des feuillages blancs.

Le grand lac bleu, d'un bleu grisâtre,
Repose, assoupi — jusqu'au soir,
A l'heure où le joran folâtre
Viendra doucement l'émouvoir.

L'homme se sent devenir bête
Depuis l'Evole jusqu'au Crêt....
Pourtant, Neuchâtel est en fête
Et s'amuse, — qui le croirait !

Venez, affrontons la poussière
Et l'asphalte mou du faubourg ;
Montons le long du cimetière,
Passons ce funèbre séjour....

Voici le Mail. Salut, prairie,
Salut forêt de chênes verts,
Salut, guinguette ou brasserie,
Salut, sentiers frais et couverts!

Salut, beau reste de nature
Au sein d'un pays dévasté,
Dernier asile de verdure
Que nous laissa l'édilité !

Le Mail est en pleine kermesse,
Tout un peuple s'ébat, joyeux :
C'est la *Fête de la Jeunesse....*
Et personne aujourd'hui n'est vieux.

L'écolier, que ce jour délivre,
N'est pas au fond plus transporté,
Que l'instituteur qui s'enivre....
Qui s'enivre de liberté !

Tableau charmant, toujours le même :
Ici tourne le carrousel,
Dont l'orgue moud un nouveau thème
Que demain saura Neuchâtel.

Plus loin, c'est le mât de cocagne
Chargé de prix, où les gamins,
Que l'œil de la foule accompagne,
Grimpent en crachant dans leurs mains;

Puis les Cadets, troupe aguerrie,
Dont la gloire est de transpirer,
Qui transpirent pour la patrie,
Et transpirent sans murmurer.

Leur instructeur, plus à son aise,
Car il est vêtu de nankin,
Leur dit : « Vous verrez.... à Planeyse !...
« Qui se plaint n'est qu'un vil pékin ! »

Aux sons éclatants des trompettes,
Ailleurs on danse sur le pré :
Au grand soleil, garçons, fillettes
Tournent, le visage empourpré.

Dans les beaux habits des dimanches
On se démène, et la sueur
Tache de gris les robes blanches
Et les écharpes de couleur.

Les cris des marchands se confondent :
Voici les beignets à deux sous,
Les sucres d'orge qui se fondent
Aux baisers du soleil jaloux ;

Les ballons rouges qu'on promène,
Au bout d'un fil se balançant,
Et qui, tout gonflés d'hydrogène,
Heurtent le chapeau du passant.

Un marmot geignant, que gourmande
En son langage guttural
Une grosse bonne allemande,
S'associe au cri général.

Je m'enfuis, las de ce vacarme;
Le plus solide y périrait !
Je suis altéré comme un carme
Et je m'attable au cabaret.

Voici des bourgeois respectables :
Tous ensemble nous trinquerons,
Accoudés sur les longues tables
Où les chopes ont fait des ronds.

Pendant ce temps, on se bouscule
Sur le gazon râpé du Mail,
Jusqu'à l'heure du crépuscule,
Où l'on regagne le bercail.

Or, tandis que la ville entière
Rit et s'émoustille, là-bas
Les morts dorment au cimetière,
.... Mais les vivants n'y pensent pas.

Ph. GODET.

JAQUES DE LUZE

ET

L'INDUSTRIE DES TOILES PEINTES DANS LE PAYS DE NEUCHATEL

L'arrivée en Suisse de Jaques de Luze, qui avait quitté la France lors de la révocation de l'Edit de Nantes, coïncide avec la naissance d'une des plus importantes fabrications de ce pays, celle des toiles peintes. Les Portugais, ces premiers conquérants de l'Inde, n'avaient fait connaître à l'Europe que les produits de cette industrie, qui alors était très florissante en Orient. Mais, quand le commerce maritime, dont ils avaient eu, en quelque sorte, le monopole avec les Espagnols, passa aux mains des Hollandais, ceux-ci importèrent les procédés de la fabrication des indiennes. Toutefois, pendant près d'un siècle, cette industrie, qui devait prendre une si grande extension, ne fit aucun progrès. Il était réservé à un réfugié français de lui donner un remarquable essor.

Jaques de Luze s'établit d'abord au Val-de-Ruz et, le 2 décembre 1690, il obtenait du prince de Condé, curateur du prince de Longueville, prince de Neuchâtel, des lettres de naturalité. L'année suivante, il recevait ses lettres de bourgeoisie.

Il s'associa avec les frères Labran du village du Grand-Chézard, qui avaient entrepris, au Pré Royer, le blanchiment des toiles, et s'efforça d'appliquer les procédés de teinture sur étoffes qu'il avait pu se procurer des Hollandais. Après bien des essais, il parvint, peu à peu, à imiter, avec une certaine fidélité, quelques-uns des produits apportés de l'Inde. Le succès de ses premières tentatives l'engagea à persévérer et il ne tarda pas à obtenir les résultats les plus satisfaisants. Il songea alors à donner à l'industrie qu'il venait de créer toute l'entension qu'elle comportait. Grâce à une persistance inébranlable, à une activité rare, il triompha de toutes les difficultés, et par les développements successifs de sa fabrication, il se vit obligé, à trois reprises différentes, de changer de résidence.

Après avoir quitté le Val-de-Ruz, il s'établit, en premier lieu, à la Poissine, près de Cortaillod. Puis il obtint, en juillet 1734, au Bied, près de Colombier, un vaste emplacement où il installa une nouvelle fabrique. Il associa à cette dernière entreprise Josué Labran, qui, à son instigation, s'était rendu en Hollande et y avait travaillé comme simple ouvrier. Peu de temps après, il fondait au port de Cressier un autre établissement, dont il confiait la direction à un des frères de son associé. Ces manufactures prirent une rapide extension et leur succès donna naissance, par la suite, à plusieurs établissements du même genre, à Couvet, à Saint-Blaise, à Marin, à la Borcarderie, à Cortaillod, etc.

C'est de cette époque que date l'introduction de l'art d'imprimer sur toiles en Alsace et c'est des établissements de Jaques de Luze que l'industrie des indiennes à Mulhouse tire son origine. En 1742-43, un jeune commis marchand de Bar-le-Duc, J.-J. Schmalzer, eut l'occasion de voir des toiles peintes, fabriquées dans le pays de Neuchâtel. Frappé de la vogue de ces produits, il vint au Bied et étudia les différents procédés en usage dans cette manufacture. Et, quand il fut de retour de son voyage, il fonda, en 1745, la première fabrique d'indiennes qui eût été créée dans l'antique cité impériale, sous la raison sociale, devenue célèbre, de : Köchlin, Schmalzer, Dollfus et C[e]. Cet établissement eut des commencements assez laborieux, mais il ne tarda pas à faire de rapides progrès, et la statistique de la Société industrielle de Mulhouse nous apprend

que ce développement date du moment où Schmalzer et ses associés s'entourèrent d'ouvriers imprimeurs neuchâtelois.

Vers la fin de sa vie, Jaques de Luze établit encore une manufacture aux Isles et acquit de de Montmollin l'établissement rival que celui-ci avait créé à la Borcarderie. A sa mort, son fils Jean-Jaques lui succéda dans l'administration de ces diverses manufactures. Il y ajouta même une nouvelle fabrique, celle de Grandchamp, fondée par Chaillet d'Arnex. Pour donner un développement plus grand encore à toutes ces entreprises, il s'associa avec L. Meuron et confia, vers 1742, aux frères Claude et Jean-Jaques du Pasquier la direction industrielle du Bied. C'est dans cette dernière manufacture, où il devait avoir plus tard d'importants intérêts comme associé, que son neveu Louis Pourtalès, qui commença la fortune et l'illustration de sa famille, fit son apprentissage commercial.

Jean-Jaques de Luze était, vers le milieu du XVIIIe siècle, à la tête d'une des entreprises les plus considérables du continent. Le grand nombre d'ouvriers qu'il occupait, les bénéfices qu'il avait réalisés tout en faisant régner autour de lui l'abondance et le bien-être, appelèrent l'attention à l'extérieur et créèrent bientôt à ses manufactures de nouveaux concurrents. Les uns s'établirent en Allemagne, d'autres en Portugal, en France même, et ils y firent une fortune rapide. Oberkampf, le créateur de la fabrique de toiles peintes de Jouy, reconnaissait lui-même avoir appris à Neuchâtel tout ce qu'il savait de l'art d'imprimer sur étoffes. Disons, à ce propos, que le baron de Schüle, qui passe pour avoir été le fondateur de cette industrie en Allemagne, n'obtint qu'en 1750 l'autorisation d'établir une manufacture d'indiennes, à Augsbourg. On est donc forcé d'en conclure que cette fabrication était loin d'avoir atteint alors, au-delà du Rhin, le développement qu'elle avait reçue, avant cette époque, dans le pays de Neuchâtel.

Jaques de Luze, qui fut successivement nommé Maître Bourgeois et Président de la Chambre des blés, avait épousé Rose-Marguerite Chaillet de la Coudre. Il eut de cette union trois filles et un fils. Ce dernier, qui portait le même prénom que son père, avait hérité de toute son activite et se livra également, avec le plus grand succès, à la fabrication des toiles peintes. Nommé aux fonctions de banneret, une des plus hautes charges de la principauté, il se distingua également par son patriotisme et son désintéressement. Au moment de la disette de 1770-71, Jean-Jaques de Luze, mettant de côté ses propres affaires, s'occupa, de la façon la plus gratuite, de trouver le blé nécessaire à la consommation du pays. Il se rendit personnellement dans les Etats de l'Electeur Palatin, dans le mar-

graviat de Baden, usa de son crédit pour faire lever les interdictions qui pesaient sur l'exportation et le transit des grains, triompha des difficultés de toutes sortes suscitées par les agents du fisc et réussit au-delà de toute espérance.

De son mariage avec Marie-Françoise Warney, fille de Warney d'Yverdon, châtelain de Sainte-Croix, il eut six enfants. L'une des filles épousa le Conseiller d'Etat de Montmollin, et l'autre son cousin Louis de Pourtalès, qui mourut, comme l'on sait, en laissant une immense fortune. Quant à ses fils, pendant que deux d'entre eux choisissaient la carrière des armes et devenaient officiers aux Gardes suisses au service de la France, le troisième alla se fixer à Bordeaux, et le dernier, qui, comme son père et son grand-père, avait été baptisé du nom de Jean-Jaques (1), continua au Bied et dans ses annexes la fabrication des indiennes. Dès 1775 les manufactures des Isles et de Grandchamp avaient été acquises par Louis Verdan. Mais cette industrie si florissante ne se maintint que jusqu'au commencement du XIXe siècle. Le développement manufacturier des grandes contrées qui avoisinent la Suisse, puis le blocus continental lui portèrent un coup fatal. Deux lois, promulguées l'une en 1803, l'autre en 1806, prohibèrent l'entrée des indiennes d'abord dans l'empire français, puis en Italie, défendant même le transit, ce qui privait les établissements de Neuchâtel de leurs principaux débouchés. Jean-Jaques de Luze fit de nombreuses démarches auprès du maréchal Berthier, alors prince de Neuchâtel, pour lui demander de faire abroger ces prohibitions, et, le 25 janvier 1808, il adressait au gouvernement une pétition, concurremment avec MM. du Pasquier, Verdan et autres manufacturiers, dans laquelle on signalait l'effet désastreux de ces mesures sur l'industrie des toiles peintes. Mais les lois furent maintenues. — De nouveaux débouchés furent créés, mais bientôt la concurrence devint si puissante que les industriels neuchâtelois furent obligés de fermer leurs établissements. Le Bied fut du nombre et en 1814, lors de l'invasion des alliés, il fut transformé en un hopital militaire où plus de 2000 Autrichiens et Prussiens blessés furent installés. Peu de temps après, la fabrique était transférée à Thann en Alsace, sous la direction de MM. Robert et Bovet.

Edouard de LUZE.

(1) Jean-Jaques de Luze épousa en 1781 Suzanne Frédérique d'Osterwald, descendante du savant traducteur de la Bible et fille de Ferdinand d'Osterwald, lieut.-colonel au service des Etats-généraux de Hollande; il fut successivement membre du Grand-Conseil et major de la ville de Neuchâtel.

ÉTUDE CRITIQUE

SUR LA FILIATION DES COMTES ET SEIGNEURS DE LA MAISON FENIS-NEUCHATEL

(Suite — Voir la livraison de Juin 1882, p. 133)

ULRICH II (1100—1132 ?)

Ulrich II, fils de Rodolphe I, régne, d'après de Montmollin, de 1100 à 1132. Il fut le premier de nos comtes qui fixa son séjour à Neuchâtel. Pour gagner l'affection des habitants de la ville basse, ou Neubourg, il leur donna en 1113 une charte dont on peut lire les détails dans de Montmollin. On voit, dit de Sandoz-Rollin, que dans le siècle suivant les libertés arrachées en 1113 furent successivement étendues et que la population et la prospérité croissantes rendirent de nouvelles dispositions nécessaires. L'acte de 1214, qu'on appelle improprement franchise, n'est qu'une rédaction des usages introduits à Neuchâtel depuis 1113.

Il nous paraît difficile d'admettre que tous les détails que donne de Montmollin aient été inventés. Il les tient du Chanoine Baillods qu'il appelle son guide judicieux et sage; celui-ci a transcrit ce qu'il rapporte des manuscrits de notre Collégiale. Ces faits se rapporteraient-ils à une époque postérieure ? nous ne le pensons pas, la chronologie s'y oppose. En supprimant les règnes de Rodolphe I et d'Ulrich II, il y a une lacune dans notre histoire, en les admettant tout devient plus naturel.

De Montmollin fixe la mort d'Ulrich II au mois d'août de 1132, cette date doit être fausse, puisque nous avons un acte de 1125 où paraît comme témoin un comte de Neuchâtel Rodolphe, que nous prenons pour le fils d'Ulrich II. (Trouillat. Mon. I, nº 167.)

Le Père Nicolas Rædlé de Fribourg pense que ce Rodolphe n'est pas un comte de Neuchâtel en Suisse, mais en Bourgogne. Quiquerez, d'accord avec Trouillat et Frédéric de Gingins, a réfuté cette opinion

du Père Rædlé (*Musée :* Février-mars 1871, page 62. Notice sur l'origine de Neuchâtel en Bourgogne, par Auguste Quiquerez).

Ulrich II eut d'après de Montmollin trois fils : Rodolphe, comte de Neuchâtel, Mangold et Berthold.

L'existence de Rodolphe, Mangold et Berthold ne peut être mise en doute, plusieurs documents les mentionnent. L'acte de 1125 nomme Rodolphe, comte de Neuchâtel, et son frère Berthold, évêque de Bâle. Mangold et Rodolphe sont nommés Seigneurs de Neuchâtel dans l'acte de fondation de l'abbaye de Fontaine André en 1143 (Mat. Mon. nº 10), L'évêque Berthold paraît dans plusieurs documents (Trouillat. Mon. I. nº 175, page 261).

Si leur existence ne peut être niée, on n'est point d'accord sur leur filiation.

De Montmollin, comme nous l'avons vu, les fait descendre d'Ulrich II, fils de Rodolphe I.

Le colonel Steck croit établir d'une manière irréfutable qu'ils sont fils de Conon II d'Oltingen, qui serait alors la tige des comtes de Neuchâtel, et non Ulrich de Fenis.

Voici comment le colonel de Steck établit son opinion. Les archives de Fribourg, registre des donations fol. 12, disent, qu'Arconcié est fort ancien, il fut donné avec le village de Farvagnié par l'empereur Henri IV au comte Conon d'Oltingen, en propriété pour lui et ses héritiers en considération de ses bons services. Cette donation est datée d'Albano en 1082.

Nous lisons, d'autre part, dit-il, dans les Anecdotes pour servir à l'histoire de la ville de Fribourg, de monseigneur de Lenzbourg, évêque de Lausanne, que Rodolphe succéda au comte d'Oltingen, d'où le colonel Steck conclut que Rodolphe était fils de Conon d'Oltingen.

L'histoire ne confirme point du tout cette supposition, car Frédéric de Gingins, dans son Mémoire sur le rectorat de Bourgogne, rapporte que Conon d'Oltingen mourut vers 1107, ne laissant qu'une fille nommée Régine, mariée à Rainaud II, archi-comte de Haute-Bourgogne. S'il en est ainsi, Rodolphe, Mangold et Berthold ne peuvent être les fils de Conon.

« Tous les domaines patrimoniaux et tous les fiefs que Conon tenait de la munificence de l'empereur passèrent dans la maison des comtes de la Haute-Bourgogne et échurent à Guillaume III, fils de Rainaud II et de Régine. Aussi voyons-nous en 1107 Guillaume donner à l'abbaye de Cluny, Belmont, près de Nidau et l'île de Saint-Pierre, appelée l'île

des Comtes, pour le repos de l'âme du comte Conon, son aïeul (avus), et son père nourricier (nutritor). Guillaume avait été élevé auprès de Conon d'Oltingen » (Rect. page 47).

Par l'extinction de la branche d'Oltingen, Rodolphe devint chef de la maison et landgrave de l'Aar (Rect. page 59). C'est dans ce sens qu'il succéda à Conon d'Oltingen, ce qui a fait croire faussement au colonel Steck qu'il était son fils.

Le comte Guillaume investit Ulrich de Glane d'une partie du Vully, et des grandes terres d'Arconciel et d'Illens, qui avec la dépendance de Farvagny et de Sales, embrassaient toute la vallée qu'arrosait la Glane et une partie des eaux inférieures de la Sarine. Ulrich de Glane eut deux fils : Pierre et Philippe (Rect. page 49). Pierre de Glane eut un fils et quatre filles, parmi lesquelles se trouvait Emma, épouse de Rodolphe II. Après la mort de Guillaume de Glane, qui avait fondé l'abbaye d'Hauterive en 1137 et s'y était retiré, les grands domaines de la maison de Glane furent partagés entre ses sœurs. Emma reçut Arconciel, Illens, l'avouerie d'Hauterive et les terres du Vully. Rodolphe prit dès lors le titre Seigneur de Neuchâtel et d'Arconciel. Sous ce rapport encore on pouvait dire qu'il succédait à Conon d'Oltingen (Rect. page 61).

M. Maurice de Stürler, archiviste de Berne, a retrouvé un sceau d'Ulrich IV, attaché à un acte de 1208 donné en faveur du couvent de Frienisberg, Ulrich y est expressément nommé Seigneur de Neuchâtel et Comte de Fenis, ce qui prouve évidemment que nos comtes sont bien issus d'Ulrich de Fenis. Ainsi nous ne pouvons avec le colonel Steck faire descendre nos comtes de Conon II, comte d'Oltingen.

Les détails historiques que nous venons de donner prouvent que la donation d'Arconciel, d'Illens et de Farvagny, faite en 1082 par l'empereur Henri IV, l'a été à Conon d'Oltingen, fils de Bucco, et non à Ulrich de Fenis, comme l'a prétendu à tort le Père Nicolas Rædlé, cordelier de Fribourg, qui croyait qu'un copiste maladroit au lieu de ire Ulrici avait lu Cononis. Partant de cette supposition, le Père Nicolas Rædlé donnait à Ulrich de Fenis quatre fils : Conon, évêque de Lausanne, Bourcard, évêque de Bâle, Rodolphe, l'époux d'Emma de Glane et Mangold (*Musée :* Oct. 1870. Notice sur la donation d'Arconciel par l'empereur Henri IV en 1082, page 235).

Nous ne pouvons pas admettre non plus l'opinion de de Watteville, qui fait descendre Rodolphe, Mangold et Berthold, de Rodolphe I, fils d'Ulrich de Fenis, ni celle de MM. de Rivaz et de Zurlauben et du baron Jean-Louis d'Estavayé, qui les font descendre de Conon, fils

d'Ulrich de Fenis, parce que ces opinions ne sont que des suppositions qui ne sont appuyées sur aucun document.

Le Père Nicolas Rædlé nous écrit : Je suis venu au résultat que le père de Rodolphe de Neuchâtel, allié Emma de Glane, ne peut pas être déterminé diplomatiquement, par la raison que les documents à ce nécessaires nous manquent complétement.

Jusqu'à preuve du contraire nous continuerons à admettre avec de Montmollin que Rodolphe, Mangold et Berthold sont fils d'Ulrich II.

RODOLPHE II (1125-1149).

Avec Rodolphe II commence pour les comtes de Fenis-Neuchâtel une toute nouvelle période. Rodolphe, en devenant par la mort de Conon landgrave des pays autour de l'Aar, voit l'influence de sa maison s'étendre. Son mariage avec Emma de Glane accroît considérablement son territoire. Depuis ce moment la maison de Neuchâtel est une puissante maison. Neuchâtel qui n'était qu'un fort avec quelques maisons en dehors du bourg, deviendra une ville qui acquerra de la renommée et donnera son nom au lac d'Yverdon et d'Estavayer. Les seigneurs de Neuchâtel seront redoutés, une vie propre se développera sous leur influence et le pays de Neuchâtel aura une histoire particulière.

Rodolphe II mourut en 1149, comme on peut le conclure d'un acte de 1149, par lequel Ulrich III, son fils, seigneur de Neuchâtel et d'Arconciel, confirme toutes les donations faites à Hauterive par ses prédécesseurs (Mat. Mon. nº 15). C'est donc à tort que de Montmollin fait mourir Rodolphe II en 1164, et d'autres historiens en 1161.

ULRICH III (1149-1192).

Ulrich III, fils de Rodolphe II, dont le nom paraît dans l'acte de 1149, épousa Berthe de Granges. Il fut, dit Frédéric de Chambrier, un de ces nombreux seigneurs qui, entraînés par l'éloquence irrésistible de Saint-Bernard, prirent la croix en 1147 et partirent pour la Terre-Sainte à la suite de l'empereur et du roi de France. Au retour de cette expédition, il partagea d'abord son domicile entre Neuchâtel et Arconciel, et alors, comme Rodolphe II, on le trouve également désigné soos ces deux noms. Plus tard il vint fixer sa demeure dans un manoir construit dans la partie haute du fort de Neuchâtel au pied de la tour, et il prit invariablement ce dernier nom qui resta celui de sa famille, et lui fournit ses armes primitives et parlantes les tours et les murs crénelés d'un château (Fréd. de Chamb. Hist., page 12).

Ulrich et sa femme Berthe furent, dit encore Fréd. de Chambrier, les

bienfaiteurs de l'église de Neuchâtel, dont, pour cette raison et peut-être aussi pour l'avoir agrandie, plusieurs actes anciens les appellent les fondateurs.

Ulrich III mourut en 1192. En cette année-là, ses fils Rodolphe III et Ulrich IV, du consentement de leur mère Berthe et de leurs épouses Comtessa et Gertrude, pacifièrent des difficultés qui s'étaient élevées entre les abbayes d'Hauterive et de Fontaine-André. Cet acte est muni du sceau de Rodolphe qui porte un château, flanqué de deux tours. On y lit : Sigillum Rodolfi de Novo Castro (Mat. Mon. nº 42).

Ulrich III eut de Berthe, sa seule épouse, trois fils : Rodolphe III, seigneur de Neuchâtel, Ulrich IV, coseigneur, et Berthold qui devint évêque de Lausanne.

De Montmollin se trompe en donnant deux épouses à Ulrich III et en disant que Berthe n'eut point d'enfants, car ceux que nous lui avons donnés sont bien d'elle et non d'Ermengarde, suivant de Montmollin qui regarde cette dernière comme la première épouse d'Ulrich III.

De Montmollin se trompe en indiquant l'année 1211 comme celle de la mort d'Ulrich III, ainsi que les historiens qui la fixent à 1209.

RODOLPHE III (1192-1196).

On ne sait pas exactement l'année de la mort de Rodolphe III. Comme son frère Ulrich IV, qui était coseigneur, fonda en 1196 à Hauterive un service religieux en souvenir de son frère Rodolphe, nous supposons que cette année-là est celle de sa mort (Zeerl. Urk. nº 90).

Rodolphe III ne laissa qu'un fils en bas âge, Berthold, sous la tutelle de son oncle Ulrich IV.

ULRICH IV (1196-1225). BERTHOLD (1196-1261).

Berthold régna d'abord sous la tutelle de son oncle qui était coseigneur. Ils donnèrent conjointement en 1214 la charte bien connue.

Peu après avoir donné la charte, dit Frédéric de Chambrier, le comte Ulrich IV et son neveu firent le partage de leur patrimoine. L'acte en est perdu, l'on sait seulement que le jeune Berthold resta seigneur de Neuchâtel et des terres romanes. Ulrich eut les terres allemandes et le comté de Neuchâtel. C'est ainsi que s'exprime la chronique d'Albert de Strasbourg. On ne saurait déterminer avec précision les limites de la seigneurie qui échut en partage à Berthold, mais il est assez bien établi qu'elle comprenait, sauf quelques enclaves, toute la rive septentrionale des lacs de Neuchâtel et de Bienne, entre la Reuse et la Suze et une

partie du Vully et le Val-de-Travers avec ses dépendances jusqu'à Mijoux. Ce partage eut lieu vers 1223.

Ulrich IV mourut en 1226. Ses fils font en cette année-là un don au couvent de Frienisberg pour le remède de leur père et de leur mère et pour le salut de leurs âmes (Zeerl. T. I. nº 150).

Berthold mourut vers 1260. Son nom paraît pour la dernière fois dans un acte de 1257 par lequel Berthold, comte de Neuchâtel, et son fils Rodolphe font au couvent de Frienisberg don d'une place pour y bâtir une maison à Nova-Villa, près de la tour de Nugerol (Zeerl. Urk. nº 380. Mat. nº 143, page 116). Son fils Rodolphe paraît pour la première fois dans un acte de 1260.

De Montmollin a fait ici d'étranges confusions. Au lieu d'un seul Berthold il en a deux. Berthold I, qui meurt sans posterité en 1240; son oncle Ulrich IV lui succéda, il meurt en 1248, laissant un fils Berthold II qui meurt en 1260.

RODOLPHE IV (1260-1263).

Rodolphe IV, fils de Berthold, donne en 1260 à sa nouvelle ville de Neuveux des franchises semblables à celles de Neuchâtel (Matile nº 148). Il fit construire le château de Thielle et le donna en garde et custode à son frère Henri, baron du lieu. Il se joignit aux comtes de Habsbourg et de Kybourg pour secourir les bourgeois de Strasbourg contre leur évêque. Il régna peu de temps. Le dernier acte où il paraît est de 1263. Du consentement de Sibille de Montbéliard, sa femme, de Ulrich, son fils et de ses autres enfants, il donne le droit qu'il avait sur le tiers de la dîme de Nugerol en aumône à Saint-Jean, à condition qu'il célèbre chaque année son anniversaire. Il mourut avant la signature de l'acte, car, Sibille, désignée comme veuve, confirme cette donation (Mat. nº 153).

C'est donc à tort que de Montmollin, Jonas Boyve et de Sandoz-Rollin le font vivre jusqu'en 1270.

Rodolphe eut cinq fils : *Ulrich V*, *Jean*, prevôt de Neuchâtel, *Amédée*, *Richard*, chanoine de Châlons et *Henri*. Sibille fut Dame de Neuchâtel et tutrice de ses enfants.

SIBILLE, Dame de Neuchâtel et tutrice de ses enfants (1263-1277).

Les cinq fils de Rodolphe furent coseigneurs de Neuchâtel sous la tutelle de leur mère, qui dans deux actes est appelée Dame de Neuchâtel (Mat. nº 155). Ceci nous explique comment l'aîné Ulrich V est

appelé quelquefois seigneur et d'autres fois coseigneur avec tous ses frères.

Sibille mourut en 1277, comme le prouve une donation faite à l'abbaye de Saint-Jean par ses fils pour le repos de l'âme de leur père et de leur mère (Mat. nº 196).

Les fils de Rodolphe, ne pouvant tomber d'accord sur la succession de leur père, prirent pour arbitre leur grand-père maternel, Thierry de Montbéliard, qui par une sentence du mois d'août les mit d'accord. Ulrich V étant mort en 1277, Amédée fut seigneur de Neuchâtel (Mat. nº 202).

AMÉDÉE (1278-1288).

Amédée fut engagé dans la lutte contre Rodolphe de Habsbourg, il paraît qu'il se réconcilia avec lui, puisque Rodolphe, dans un traité de 1284, déclare qu'Amédée et ses frères Jean et Richard jouissent de sa faveur; il ordonne à Richard de Corbières de les défendre contre toute agression, eux, leurs terres et leurs hommes (Mat. nº 228).

Amédée mourut le 3 février 1287, style actuel 1288. Jean, prévôt de Neuchâtel, fit cette année-là une donation pour l'anniversaire de ses frères Henri et Amédée (Mat. nº 243). Toutes les autres dates de la mort d'Amédée doivent être considérées comme fausses.

C'est pas erreur que de Montmollin donne à Amédée pour épouse Jordanne de Neuchâtel-Aarberg. Nous voyons par un acte de 1287 qu'elle s'appelait Johanna de la Sarra (Mat. nº 175).

ROLLIN (1288-1343). LOUIS (1343-1373). ISABELLE (1373-1395).

Depuis Amédée tous les historiens sont d'accord sur la filiation de nos comtes. Amédée eut pour fils et successeur Rollin, qui mourut le 22 mars 1342 (1343). Son fils Louis qui lui succéda mourut en 1373. Tous les fils du comte Louis étant morts, sa fille aînée Isabelle, qui avait épousé le comte Rodolphe de Nidau, lui succéda. Elle mourut veuve et sans postérité le 25 décembre 1395. Son neveu Conrad, comte de Fribourg, fils de sa sœur Varenne, lui succéda et fut la tige de la seconde maison des comtes de Neuchâtel.

Nous avons dans cette étude établi :

1º Qu'Ulrich de Fenis descendait de Conon I, comte d'Oltingen, et non, comme MM. de Rivaz et de Zurlauben ont cherché à le prouver, de Rodolphe l'Avoué ;

2º Qu'Ulrich de Fenis est la tige des comtes et seigneurs de Neuchâtel et non Conon II d'Oltingen, comme le prétend le colonel Steck;

3º qu'Ulrich de Fenis eut trois fils : Rodolphe, Bourcard et Conon;

4° que Rodolphe, fils d'Ulrich de Fenis, n'a point résigné sa seigneurie pour embrasser l'état ecclésiastique et devenir évêque de Bâle, comme l'a supposé le professeur Walther;

5° qu'Ulrich II est le fils de Rodolphe I et non de Bourcard, évêque de Bâle, comme le professeur Walther a cherché à le prouver;

6° que Rodolphe II, Mangold et Berthold sont fils d'Ulrich II, et non de Conon II d'Oltingen, comme le veut le colonel Steck, ni de Rodolphe I comme l'admet de Watteville, ni de Conon, fils d'Ulrich de Fenis, comme le veulent MM. de Rivaz, de Zurlauben et Jean-Louis d'Estavayé.

En rétablissant les règnes de Rodolphe I et d'Ulrich II, l'histoire de nos premiers comtes s'explique sans lacune et d'une manière très naturelle.

La manière dont nous avons réfuté les erreurs des autres systèmes généalogiques en les expliquant nous semble militer en faveur de notre manière de voir.

En jetant un regard sur la généalogie de nos premiers comtes, nous voyons qu'en général jusqu'au comte Louis, tous les fils aînés des comtes portent le nom de leur grand-père, excepté Berthold, qui n'aura pas été appelé Ulrich parce que son oncle, qui était coseigneur, portait déjà ce nom. Cette loi si constante vient encore appuyer la généalogie que nous avons adoptée.

Ce n'est pas sans peine et sans beaucoup de recherches, de tâtonnements et d'hésitations que nous sommes arrivé au résultat qui, pour le moment, nous satisfait. Si quelqu'un peut trouver une meilleure solution à toutes ces difficultés nous serons les premiers à nous en réjouir.

COMTES ET SEIGNEURS DE LA MAISON FENIS-NEUCHATEL

Ulrich de Fenis (1034-1070).
Rodolphe I, son fils (1070-1099).
Ulrich II, son fils (1100-1132 ?).
Rodolphe II, son fils (-1149).
Ulrich III, son fils (1149-1192).
Rodolphe III, son fils (1192-1196).
Berthold, son fils, sous la tutelle de son oncle Ulrich IV (1196-1260).
Rodolphe IV, son fils (1260-1263).
Sibille, son épouse, Dame de Neuchâtel (1263-1277).
Amédée, son fils (1278-1288).
Rodolphe V ou Rollin, son fils (1288-1343).
Louis, son fils (1343-1373).
Isabelle, sa fille (1373-1395).

L. JUNOD.

APPENDICE A LA BIOGRAPHIE DE GEORGES DE RIVE

DEUXIÈME GOUVERNEUR DE NEUCHATEL

Dans le numéro de mars de cette année, page 63, j'ai cherché à expliquer les relations du second gouverneur de Neuchâtel avec le fameux Avoyer Faulcon ou Falk de Fribourg par l'origine payernoise commune de ces deux personnages. Je soupçonnais une parenté entre eux sans pouvoir l'établir positivement. Mais la lettre suivante de M. l'abbé Gremaud, le savant bibliothécaire cantonal et professeur d'histoire à Fribourg, lève tout doute à cet égard, et nous fait connaître les rapports de famille qui existaient entre les Faulcon et les De Rive. Je donne la parole à mon honorable correspondant de Fribourg :

« Fribourg, le 18 mai 1882.

« Mon cher Monsieur,

« J'ai lu avec intérêt votre notice sur Georges de Rive, qui contient des détails réellement nouveaux. Sur les relations de ce personnage avec les Faulcon, je puis vous donner un renseignement intéressant.

« Le 11 septembre 1525, le vicaire général (Claude Marchiandi, prieur de Rougemont) de Jean de Foresta, abbé de Payerne, donna à cens diverses terres de cette abbaye à noble Georges de Rive. L'une de ces terres est limitée ainsi : « In dominio Paterniaci... juxta terram prefati nobilis Georgii de Rippa et Jacobi de Rippa ejus nepotis quam tenet Anthonia relicta Johannis de Rippa uxor Danyelis May de Friburgo, filiaque quondam Berardi Faulcon dicti loci Friburgi in assignationem dotis. »

« Ainsi, Antonie, fille de Bérard Faulcon (sœur de l'avoyer), avait épousé en premières noces Jean de Rive, qui, d'après le contexte, devait être frère de Georges et père de Jacques, neveu de ce dernier; autrement on ne pourrait pas expliquer ce passage. Devenue veuve, Antonie épousa Daniel May ou Meyer de Fribourg.

« La femme de Bérard Faulcon s'appelait *Perroneta;* son nom de famille n'est pas connu. En secondes noces, elle épousa cet Aymon de Torculari

dont vous avez parlé dans votre notice; elle paraît avec celui-ci dans un acte du 2 décembre 1482, et Aymon y est qualifié « rector scolarum Gallicorum *(sic)* Friburgi (1). »

« Votre tout dévoué

« P. GREMAUD. »

A. DAGUET.

SÉANCE DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE

DU 20 AVRIL 1882

Présidence : M. BACHELIN.

14 membres présents.

M. Daguet propose d'envoyer le *Musée neuchâtelois* à quelques sociétés suisses qui nous feraient parvenir en échange leurs publications. Cette démarche, qui nous occasionnera une dépense approximative de 60 fr., est vivement appuyée par MM. de Pierre, Quinche pasteur, et Herzog, professeur. Quant au local que nécessiteront ces ouvrages, plusieurs propositions sont faites, mais aucune votation ne décide ce point.

L'ordre du jour appelait la question de la création d'un Musée historique à Valangin, mais l'absence du rapporteur fait surseoir à toute décision à ce sujet.

Un membre propose ensuite de voter 100 fr. pour la chapelle de Tell; cette dépense est votée.

On passe à la fixation du lieu de réunion pour la fête d'été de la Société d'histoire; deux localités sont en présence : Valangin et la Brévine. C'est la première qui est choisie; la Société se réservant de répondre plus tard à l'invitation hospitalière de la Brévine.

(1) Recteur des Ecoles des Français ou de ceux qui parlent français, à Fribourg.

M. le président lit une lettre de M. Rott, l'infatigable fouilleur des archives de France; il a trouvé 215 pièces diplomatiques importantes qui se rapportent à l'histoire de notre pays. L'assemblée est toute disposée à faire copier ces pièces, mais elle recule devant les frais et l'un des membres propose de faire appel au bon vouloir de quelques Suisses, domiciliés à Paris, qui se chargeraient peut-être de tout ou partie de cette besogne.

Un certain nombre de sociétaires s'élèvent avec vivacité contre les vols fréquents qui sont commis sur les rives de notre lac au détriment de nos collections d'objets lacustres, et dans le cours de la discussion, un membre propose qu'il soit fait une démarche auprès du Conseil d'Etat pour lui demander de retirer le décret qui, ne pouvant être observé, n'empêche nullement la vente clandestine, et de substituer à ce décret la liberté absolue en fait de pêche d'objets lacustres. La question demeure pendante.

M. de Pierre communique des détails intéressants sur une arme spéciale des milices neuchâteloises au 15me siècle.

M. le président annonce encore à l'assemblée qu'il a reçu de M. Quiquerez l'*Histoire de la Révolution dans l'évêché de Bâle en 1791*.

Des remerciements sont votés à M. Quiquerez et la séance est levée à midi.

Pour le Secrétaire,
V. HUMBERT.

MISCELLANÉES

Un remède de mège en 1665

De tout temps les « mèges » ont eu nombreuse clientèle, et plus leurs prescriptions sont étranges, mieux elles sont suivies, bien que le résultat n'en soit pas ordinairement celui qu'attendaient les patients. Sous le titre: « Médecine populaire en 1665 », M. le Dr Guillaume racontait, il y a quelques années, dans le *Musée neuchâtelois* (août 1869) qu'un jeune homme malade, de la Mairie de Rochefort, avait été, sur le conseil d'un

mège, mis dans un four chaud, d'où il n'était sorti qu'à l'état de cadavre; l'opinion publique s'étant émue, le Conseil d'Etat avait fait faire une enquête, à la suite de laquelle une ordonnance de non lieu avait été rendue en faveur des parents du défunt. Une copie de « l'Attestation de M. Merveilleux, Maire de Rochefort, pour Abraham Huguenin », père du défunt, m'étant tombée dernièrement entre les mains, j'ai pensé qu'elle pourrait intéresser les lecteurs du *Musée*.

« Comme ainsi soit que la Seigneurie eut esté informée qu'honn. Abram ffeu Pierre Huguenin dit du mitan du Locle, Bourgeois de Valangin, eut un jeune enfant chargé de diverses maladies, pour le soulagement duquel il auroit eu avis de quelque médecin de faire échauffer un four, afin que luy mettant une partie du corps dedans iceluy pour luy provoquer la sueur étant par mesure échauffé, néantmoins le four ayant esté outre mesure échauffé ayant mis le dit enfant dans iceluy et abandonné, le pauvre enfant auroit esté grillé et étouffé dans le four sans qu'il eut esté secouru, qu'auroit esté une barbarie et cruauté inouiē, et qui eut mérité un châtoy non seulement exemplaire, mais autant rigoureux que le fait l'eut mérité; afin doncques que la vérité fut conneuē, la Seigneurie m'aurait commandé en qualité d'officier en la Baronie de Rochefort, lieu qui a juridiction sur le quartier où fait sa demeure le dit Huguenin et où le dit four est construit, de prendre une véritable information selon les formes ordinaires du fait, à cet effect m'estant transporté sur le lieu et appelé le sieur David Mattey, Not. et Lieutenant en la dite Justice, avec le Sautier, J'ai visité le lieu et considéré le four qui est distant de la demeure ordinaire du dit Huguenin, de plus d'un grand coup de musquet et dont la bouche est assé élevée de terre, et qui appartient en commun avec Blaise Huguenin son cousin, et appellé les tesmoins après nommés assavoir Pierre, fils de Jean Huguenin du dit lieu, Elizabeth, femme de Baltazard Mattey dit du Boy, Françoise veuve de Claude Jeannerot, et Jacob Petit-Jean Mathille de la Sagne, lesquels ayant deuēment assermentés et sérieusement exortés à dire la vérité sans aucuns supports, ils ont déclaré que le personnage que l'on qualifiait jeune enfant estoit aagé de passé vingt ans, et le père et la mère qu'il avait atteint l'âge d'environ vingt-deux ans qui estoit assés spirituel et que n'eussent esté ses incommodités il eut fort désiré qu'on luy eut suppédité les moyens d'étudier pour parvenir au St-Ministère et de fait ils m'ont délivré la description de ses incommodités écrites de sa propre main assés méthodiquement, même l'avis du médecin écrit de la main du dit médecin, ainsi qu'ils le m'ont affirmé, qui lui ordonnoit après plusieurs autres

remèdes de se servir d'un four chaud afin de lui provoquer la sueur, dans la description de ses incommodités il notte bien particulièrement qu'il tomboit fort souvent en pâmoison; tous les témoins m'ont unanimement rapporté que ce jeune homme estoit fort pieux et qu'en la sortie de la prédication, il savait fort bien réciter une bonne partie de ce que le Sieur Ministre avoit presché, que d'ailleurs il souhaittoit fort d'avoir le cerveau libre pour pouvoir lire à plaisir. Quant à son decès et à la forme d'iceluy, ils m'ont déclaré qu'ayant fait au four le matin, le défunt trouvant qu'à la sortie du pain le four restoit trop chaud il luy porta du bois verd pour en alentir la chaleur, et s'estant mis une partie du corps dans le dit four, il y a toutes les apparences que quelques évanouissements le prist soudainement qui lui osta la force de se retirer; pour vérification de quoy je notte icy de mot en mot la déposition de Jacob Petit-Jean Mathille qui l'a donné par écrit, Jacob Petit-Jean Mathille de la Sagne dépose par le serment que jay presté et selon la traite qui m'a esté faite que le sambedy dixième de Juin dernier passé 1665 passant par la Chaux du mitan (Chaux du Milieu) estant devant chez Blaise Huguenin du mitan se reposant, il vit un personnage qui estoit dans le four de dite maison ayant seulement les jambes dehors, ne sachant qui s'estoit ne qu'il faisoit, sinon qu'il l'ouit ronfler comme une personne qui dort, adonc il s'écria : homme du four est-ce icy chez Blaise du mitan, mais il ne luy respondit rien quoy qu'interrogué par plusieurs fois, alors le déposant luy dit : vous vous plaisés dans le four, y fait-il beau, et ne respondant non plus, le déposant passant outre, rencontra la femme d'Abram Huguenin dit du mitan laquelle alloit contre le four et il luy dit : il y a un homme dans ce four que fait-il là ? Elle répondit : il s'échauffe, le déposant étonné de cela, dit : hé ! s'échauffer dans un four, et comme il parloit à un certain qui regardoit par les fenetres de leur maison, la femme estant allée au dit four revint fort viste, et estant entrée en la dite maison ressortit vitement avec le dit Abram Huguenin son mary et autres, et coururent au dit four. Ce que le déposant voyant il mit bas son pagnier de marchandise et alla voir qu'il y avoit dont il trouva que c'estoit l'un des fils du dit Huguenin, le connaissant de veuë, mais ne sachant son nom, lequel ils avoyent tiré hors du dit four, et le tenoyent un peu à la renverse, assis tout bas, une femme alla querre de l'eau et lui en jetterent sur le corps et au visage pour le faire revenir à soy, le déposant dit pourquoy faites-vous cela ? La femme repondit il estoit mort, cependant dit qu'il n'estoit pas mort, ains la veu respirer et refrissonner quant on luy jettoit l'eau, mais il ne parloit point, davantage,

il dit que faisoit-il là dans ce four? La mère respondit qu'une femme qui mandioit lui avoit baillé cet avis, et que le preste de Montbrulle luy en avoit dit de même, dont il s'estoit allé mettre dans le dit four après qu'on en avoit tiré le pain, puis elle ajoûtat il veut toujours faire ses affaires à part soy et vit porter le dit fils dans la maison; les autres tesmoins rapportent tous qu'ils l'ont veu dès le four en vie, et même une partie mourir. Ce qu'ayant ainsi referé à Monseigneur le Gouverneur et à Messieurs les gens du Conseil, il m'ont imposé silence et jugé tout le fait innocent, et comme le père a désiré d'avoir ce procedé par écrit pour s'en servir contre toutes les calomnies que les malicieux pourroyent inventés. Je n'ay peu ny deu luy refuser le présent tesmoignage, comme véritable, ains le luy ay baillé en cette forme sous la signature de ma main et apposition de mon cachet. Le 5 Juillet 1666. »

« (Signé) Merveilleux. »

Ch CHATELAIN.

ANCIENNES FENÊTRES A BOUDRY

(AVEC PLANCHE)

On voit encore dans la ville de Boudry une vingtaine de fenêtres d'un aspect pittoresque, formées de deux, trois ou quatre parties différentes, séparées entre elles par des piliers ornés de moulures.

Ces fenêtres dites à meneaux, sont assez fréquentes dans le vignoble neuchâtelois et paraissent dater du seizième et du dix-septième siècle.

Dans la partie haute de la ville il existe trois fenêtres de ce genre, décorées d'ogives gothiques, et dans la partie basse on en voit une très belle ornant la façade d'une maison appartenant à M. Barbier-Courvoisier. (Planche).

La maison dite de Marat possède aussi des fenêtres à meneaux. C'est dans une chambre fort simple du premier étage de cette habitation qu'est né le farouche démagogue. ALBERT VOUGA.

RECTIFICATION. — M. le pasteur Perrin nous prie d'insérer les quelques lignes qui suivent :

1. C'est en 1876 (7 février), et non en 1874, qu'est mort le dernier représentant de la famille Girardier. Le droit qu'elle possédait sur une des chapelles du temple de Môtiers a passé par héritage à M. G. T. Boy-de-la-Tour. *Musée neuch.* 1881, page 224.
2. La maison dont il est fait mention, *Musée neuch.* 1882, page 99, note, a été incendiée le 25 avril 1833.
3. *Musée neuch.* 1882, page 44, ligne 25, au lieu de : Passé le 16 mai, il faut lire : Passé le 16 mars.

FENÊTRE DE LA MAISON BARBIER-COURVOISIER A BOUDRY.

D'après un dessin de M. Alb. Vouga.

FÊTE DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE

RÉUNIE A CORCELLES LE 10 JUILLET 1882

Plus la Société d'histoire vieillit, plus elle voit grandir le cercle de ses amis et sa popularité parmi nous. Il y a un an, à Môtiers, elle célébrait une fête à laquelle s'associaient, non quelques érudits friands d'archéologie, mais la population entière du Vallon. Cette année, les habitants de Corcelles et Cormondrèche ont témoigné le même empressement à recevoir la Société d'histoire, et lui ont fait un accueil qui ne saurait être oublié par aucun de nous. C'est que notre Société, c'est tout le monde; elle se pose une fois, pour quelques heures, dans un de nos villages et s'accroît, aussitôt, comme par enchantement, de tous les hommes qui, dans ce village, joignent à l'amour du pays le culte de son passé.

Le passé! Corcelles et Cormondrèche en ont pris souci. Il suffisait, pour s'en convaincre, de parcourir la collection archéologique réunie au rez-de-chaussée du Collège, par les soins de M. C.-F.-L. Marthe. Rendons hommage à cet ami de l'art et de l'histoire: l'organisation de ce petit musée n'est pas le premier service qu'il leur rend. Nous devons à M. Marthe la restauration des monuments des comtes de Neuchâtel et celle du tombeau de Claude d'Aarberg et de Guillemette de Vergy, à Valangin. Il a popularisé par le dessin plusieurs vues et morceaux d'architecture de notre pays, de Corcelles et Cormondrèche particulièrement; et ce sont ces souvenirs que nous saluons tout d'abord dans l'Exposition. Voici la *porte de la maison Lully* ou Stavay-Mollondin, à Cormondrèche; voici *les tombes murées*, découvertes en 1858, dans la maison Cornu, à Corcelles; *extérieur et intérieur de l'église de Corcelles* avant sa restauration; des *vues de Neuchâtel*, les *statues de Claude d'Aarberg* et de *Guillemette de Vergy*, au moment de leur restauration (1839-1840), avant leur réintroduction dans la niche. Nous remarquons aussi un portrait

de Léopold Robert peignant les *Moissonneurs*, dessin d'Aurèle Robert, offert par l'auteur à M. C.-F.-L. Marthe; une vue du château de Rochefort et des souvenirs de l'armée de l'Est, de M. O. Huguenin.

Mais un portrait, par Droz, d'une bonne dame campagnarde, attire surtout les regards: c'est celui d'une célébrité neuchâteloise, dont le nom revient souvent encore dans les récits montagnards; c'est Mme veuve Renaud, l'hospitalière hôtesse de l'auberge des Hauts-Geneveys — ancien relai obligé des voitures et des diligences entre la Chaux-de-Fonds et Neuchâtel. Je mentionne enfin un portrait qu'on dit être celui du colonel Pury, auteur des *Lettres au cousin David*.

Parmi les produits de la menuiserie et de l'ébénisterie, nous remarquons plusieurs coffres, l'un, entr'autres, du XVIIe siècle, avec figures de mousquetaires et de femmes, en relief; une armoire portant la date de 1622, décorée d'armoiries; une frise décorative, en bois, provenant du château de Bavois (Vaud), avec tête d'hommes et de femmes, de style Renaissance, dans des médaillons ronds.

Nous trouvons également ici, comme dans nos précédentes Expositions rétrospectives, des armes de toutes les époques, des bannières, une collection de médailles et de monnaies, des montres, un vitrail aux armoiries parlantes de la famille de Montmollin: un moulin à vent d'une très belle tournure, avec supports emblématiques, la Vertu et l'Honneur; un chandelier en fer, fort original, de 1647; les balances de l'atelier des monnaies de Neuchâtel, supprimées en 1827; un verre de la forme la plus simple, portant la date de 1774 et l'inscription: « Remplissez-le souvent »; une fort intéressante collection de sceaux équestres, etc.

Dans cet ensemble varié étincellent trois coupes de métal doré d'un remarquable travail. L'une d'elles, offerte par leurs Excellences de Berne au major Vaucher, qui avait pris part à la bataille de Vilmergen, en 1712, et actuellement la propriété de M. Colin-Vaucher, a été reproduite ici même (voir livraison du *Musée neuchâtelois* de décembre 1865).

* * *

Pendant que les visiteurs se pressent dans la salle du Musée, la population des hospitaliers villages se rend au Temple, où la séance va avoir lieu; quand nous y arrivons, une foule nombreuse y est déjà réunie, et c'est devant un superbe auditoire que M. A. Bachelin ouvre la séance. Je laisse au procès-verbal le soin de relater les décisions administratives prises par la Société et dont la plus importante est la désignation de Valangin comme lieu de la réunion de 1883.

J'ai hâte d'arriver au discours de M. Bachelin. Laissant à un autre le soin de faire la monographie obligée sur Corcelles, notre président a choisi pour sujet de son travail la *Chronique des chanoines* du chapitre de Neuchâtel. Pury de Rive et Hugues de Pierre surtout ont les honneurs de cette étude; les pages pour nous immortelles relatives aux journées de Saint-Jacques, de Grandson, de Morat, trouvent en M. Bachelin un commentateur éloquent; il nous en fait remarquer les grandes et pittoresques beautés, et c'est avec une profonde émotion que l'assemblée entend le mâle et hardi langage du vieux chroniqueur. C'est avec empressement aussi qu'elle vote, sur la proposition de M. Daguet, la réimpression de la *Chronique des chanoines*.

M. Colin-Vaucher nous lit une notice sur les deux villages, parsemée de beaucoup d'anecdotes piquantes et de curieux traits de mœurs, puisée aux sources locales; M. F. Berthoud, M. Daguet font à leur tour des communications dont le *Musée* saura tirer son profit, — ce qui me dispense d'entrer dans plus de détails et me permet de lever la séance.

Il est midi; le ciel est plus clément qu'il y a quelques heures; la pluie a cessé; remontons le village tout pavoisé et enguirlandé; prenons ce sentier, au pied du coteau que domine, comme un glorieux cimier, un chêne de toute beauté; redescendons à Cormondrèche, où chaque maison a ses drapeaux, chaque fenêtre sa guirlande de verdure et de fleurs. La vieille maison à tourelles, où demeure aujourd'hui M. William Dubois et qui se voit transformée en temple de la nicotine, nous ouvre hospitalièrement ses portes et nous laisse admirer ses antiques et vastes cheminées.

Mais on a faim; rien ne *creuse* comme l'histoire, et nous allons dîner; Une cantine a été élevée auprès de la façade méridionale du collège: les plats passent de la cuisine par la fenêtre du rez-de-chaussée sur les tables, autour desquelles sont assis 240 convives de grand appétit. Excellent repas, vins nouveaux et vieux, tous dignes d'estime; enfin, discours nombreux et tous applaudis. M. William DuBois fonctionne comme major de table.

L'honneur de porter le toast à la Patrie appartient de droit au Président. M. Bachelin s'en acquitte comme il s'acquitte de tout, — le mieux du monde. Je ne puis que résumer le discours si élevé qu'il nous a adressé. Malgré les différences d'opinion de ceux qui étudient l'histoire, il règne entre eux une fraternité qui a passé dans l'esprit et le cœur de tous les membres de notre Société. On oublie tout pour l'étude du passé du pays, comme on saurait tout oublier, s'il était en danger. Conser-

vons avec un soin jaloux, pour le plus grand bien de la Patrie, ce résultat heureux, presque idéal, dû aux efforts de la Société d'histoire. M. le pasteur Petitpierre boit à son tour à cette Société, il en définit le rôle et trouve des accents éloquents; auxquels répondent les applaudissements des convives.

M. Daguet rappelle à son tour la Trève de Dieu, que les évêques proclamèrent en 1036, au milieu des guerres du moyen âge. Nos réunions historiques sont aussi comme une sorte de *Treuga Dei* au milieu des luttes et des dissensions politiques. Puissent les heureux effets de cette trève se faire sentir bien au-delà d'un jour ou deux par année; puisse l'étude approfondie de l'histoire nationale développer parmi nous l'amour de la vérité et de la justice, base du respect mutuel et de la tolérance.

De jolis vers de M. Colin-Vaucher; un toast — aussi en vers — de M. Ph. Godet aux populations et autorités de Corcelles et Cormondrèche, suivis d'une quête au profit des malades de l'Hospice de la Côte, qui produit 186 francs; plusieurs discours de MM. l'abbé Ræmy, de Fribourg, Max Diacon, Fritz Berthoud, F. Pury, complètent le menu spirituel du banquet.

La journée se termine par une promenade à Chantemerle, un site charmant, avec buffet, — ce qui, à mon sens, n'ôte rien au pittoresque et ajoute à l'agrément.

La fête est terminée; la pluie n'a plus aucune raison de se retenir: aussi prend-elle sa revanche des heures pendant lesquelles elle a épargné les amis de l'histoire. Ceux-ci se retrouveront, plus nombreux encore, à Valangin, en juillet 1883.

Ph. Godet.

DISCOURS DE M. A. BACHELIN, Président

Mesdames et Messieurs,

Les villes et bourgs du moyen âge, les corporations de tout genre avaient l'habitude de se placer sous la protection d'un saint. Si nous devions suivre aujourd'hui cet exemple, la Société d'histoire de notre canton ne pourrait mieux faire que de se mettre sous le patronage des chanoines-chroniqueurs du chapitre de Neuchâtel. S'ils ne furent pas des saints, ils furent patriotes : cela nous suffit.

Appelé à l'honneur de présider à Corcelles la réunion de la Société d'histoire, j'ai pensé, et vous êtes tous de cet avis, qu'il fallait laisser à l'un de ses fils le soin de vous parler de cette hospitalière localité. C'est ce que j'ai fait. L'histoire d'un pays ne peut être mieux écrite que par ses enfants.

Mesdames et Messieurs, je vous ai souhaité la bienvenue, et si je donnais maintenant la parole à l'honorable M. Colin-Vaucher, j'aurais rempli le mandat que vous m'avez confié. Mais, malgré toute la curiosité que son travail peut éveiller dans les esprits, vous me permettrez d'user de ce mandat de président pour évoquer ici le souvenir de ces chanoines-chroniqueurs que je rappelais en commençant pour raviver en vous le sentiment de l'étude et de l'admiration de leurs pages éloquentes.

De ces chroniqueurs, deux surtout nous sont chers, parce qu'ils ont raconté, gravé d'une manière grandiose et inaltérable, la part que nos ancêtres ont prise dans trois faits héroïques, Saint-Jacques, Grandson, Morat. Vous avez reconnu Henri Pury de Rive et Hugues de Pierre.

Il y en a d'autres,... l'histoire nous a conservé les noms de Pierre de Visemeau et Claude Mestral, de Jean de Diesse, Rollin Maillefert, Guy de Cottens, Pierre Marquis, Pierre Cathelan, Loys et Adrien Du Terreaux, Jehan Pury de Rive, Hory, Jean Du Bosco, Baillods et d'autres qui, à partir du XIVme siècle, tinrent successivement la plume pour noter dans leurs annales les faits les plus importants de leur époque.

Les grandes actions font les grands historiens et les grands poètes. Les luttes des Confédérés du XV[me] siècle, tout en stimulant l'héroïsme, réveillent le sentiment littéraire, l'art naît du danger, de la lutte et de la victoire; c'est à qui chantera la patrie menacée et sauvée. Conrad Justinger et les deux Schilling, Frickart, Valère Anshelm, Albert de Bonstetten, tiennent la plume de l'historien. — Les poètes inspirés par ce siècle sont nombreux aussi; il faut citer Halbsuter et Hans Ower. Le maître d'école, Lenz de Fribourg, raconte en vers la guerre de Souabe, et deux soldats de Morat, Hans Viol et Veit Weber, chantent cette épique journée, le dernier surtout, avec une énergie farouche. — Dans la Suisse romande, Henry Pury de Rive et Hugues de Pierre écrivent aussi sous la dictée des événements.

Le premier a conservé le mot héroïque de Saint-Jacques qu'il a entendu. Henry Pury de Rive et Antoine de Chauvirey, envoyés auprès du pape Félix V, qui siégeait au Concile de Bâle, s'empressaient de revenir chez eux lorsque le Dauphin, à la tête d'une nombreuse armée, vint camper auprès de cette ville. Après une journée de marche, ils rencontrent le soir la troupe des Suisses détachés du camp des Confédérés avec ordre de se jeter dans Bâle à tout prix.

« Grandement ébahis et marris fûmes-nous, écrit de Pury, trovant icelle bande tant petete, au demourant joyeuse et advenante. Ocques ne se vit jouvenesse plus merveilleusement belle et accorte. Des nostres étaient là cinquante sous ordonnance de Albert de Tissot, vaillant chevalier, nous témoignant force ayse et contentement de notre improvise advenue. De ce advisez tout d'abord, aulcun des principaux des Ligues yceulx nous requinrent leur bailler devisement des choses à nous cognues à l'endroit de Basle : Sur ce leur remonstrances que l'ost du Dauphin comportait vingt et cinq, voire trente mille Armaignacs, champoyant et spoliants monts et vaux par alentour la ville et circuit d'ycelle et semblait une entreprise non humaine du voloir avec si petet reconfort gaigner les portes à l'encontre de telle épouvantable moultitude. Un des dicts seigneurs des Ligues (et semblait ycelui chevalier par grave et superbe prestance avoir autoritey) respondit : Si faut-il que ainsi soit faict demain, et ne povant rompre à la force les dicts empeschemens, nous baillerons nos asmes à Dieu et nos corps aux Armaignacs. »

Le mot est sublime, les Confédérés tinrent parole. Remercions le chroniqueur qui nous l'a conservé.

Celui-ci ajoute que sept Neuchâtelois revinrent de Saint-Jaques, mais qu'ils n'osaient se montrer. De ce nombre était un bourgeois de Neu-

châtel, « et recognu sain de corps, non feris ne mortris, a été le dict Jehan Fevre, moult honni et déjeté de tous comme vilain et déléal, debvant bien plutôt aller lui aussi de vie à trepassement que délaisser les bandières des Ligues ensembles ses braves compagnons et frères occis. »

Hugues de Pierre tint la plume pendant vingt ans, dit-on. Ce qui reste de lui, ce sont quelques pages seulement, consacrées à la guerre de Bourgogne, à Grandson et à Morat, mais quelles pages! Vous les connaissez, nous les avons lues, relues, aimées et admirées.

Si je viens aujourd'hui vous en entretenir, c'est qu'il me semble qu'il est de ces hommes et de ces choses vers lesquels il faut retourner, de temps en temps, comme on va à un monument le jour de l'anniversaire d'une grande bataille pour retremper son âme dans d'héroïques souvenirs.

Les souvenirs... c'est ce qui nous réunit aujourd'hui; nous sommes la Société du souvenir et, si nous fouillons le passé, c'est pour remettre en lumière les belles choses négligées, oubliées parfois.

Laissez-moi célébrer aujourd'hui le chantre le plus épique de notre indépendance. Nulle part, dans tous nos chroniqueurs et nos historiens neuchâtelois, nous ne trouverons la verve, l'accent, la passion, l'enthousiasme des vingt pages qui ont survécu à l'incendie.

« A grandes chevauchées venoit le duc Charles avecque moult gens d'armes de pied et de cheval, espandant la terreur au loing par son ost innumérable; là estoient cinquante mill voir plus, hommes de guerre de touttes langues et contrées, force cannons et aultres engins de novelle facture, pavillons et accoustrements touts reluisants d'or, et grandes bandes de valets, marchands et filles. Semblable moultitude bruyoit de loin et bailloit epevantement es confins. »

Voilà le début du récit, on peut dire de l'épopée de Grandson et de Morat. Le tableau est complet, admirable d'effet et de simplicité : le duc d'abord, au premier plan, en pleine lumière, puis ses gens de pied et de cheval, son ost, ses canons, ses valets, ses courtisanes; à droite et à gauche la terreur.

L'auteur a-t-il voulu faire une œuvre d'art, un poème avec sa mise en scène, ses effets cherchés et trouvés? Je ne sais, mais la réalité l'a servi admirablement.

La terreur joue certainement un grand rôle dans ce morceau et je suspecte fort le moine d'avoir eu quelque peur, un moment, comme chacun, à l'approche du « Téméraire ». Aussi comme il saluera l'arrivée

des Confédérés venant défendre la comté, comme il se réjouira de la déroute de l'ennemi ! Sa joie fera compensation à « l'epevantement » qu'il a ressenti.

Les Conférérés, ou Messieurs des ligues, comme on les appelait, envoient immédiatement des secours à Neuchâtel, tandis que les gens de la Bonneville, Bienne, Cerlier et le Landeron prennent position à la tour Bayard qui dominait la vallée, non loin de Saint-Sulpice, « où faisoit beau voir accoure pareillement tous les hommes forts et gens de bien de la comté, aussi ceux de M. de Valengin ». L'auteur est un peu rassuré, on le sent, et les gens forts sont à ce moment pour lui « gens de bien ». C'est un homme d'église qui écrit, on ne s'en douterait pas : la robe monacale de l'auteur se devine à peine dans ce récit passionné.

La chronique des grands événements qu'il va raconter est fort courte, elle est d'autant plus explicite et limpide. — Nos troupes occupent le pont de Thièle, le Landeron, Neuchâtel, le Val-de-Travers, les roches de la Clusette et de Saint-Sulpice. « Bonne garde ainsi faicte et ordonnée apparait l'avant bataille des Bourguignons, cuidant descendre par la tour Bayard et criant aux nostres de retrayer la chaîne et bailler passage, sinon touts pendus seroient. A telle semonce ne fut respondu que par grands coups d'arquebuzaides ; tant et si bien furent frottés les plus curieux et hardis Bourguignons, que tous virèrent doz. » Le comte Rodolphe accourt aussi avec un renfort. « Sur ce le duc Charles voyant le passage de la tour Bayard clos aux siens chemina sur Jouxgne, et posa son ost devant Grandson. »

Voilà en quelques traits le début de la campagne et le récit d'un des faits les plus importants de notre histoire. On sait que la chaîne de la route de Saint-Sulpice était chauffée à blanc et rivée au rocher. La briser sous le feu des défenseurs de cet étroit passage eût été difficile, peut-être même impossible. — Que fut devenu Neuchâtel sans la chaîne de Saint-Sulpice ? Quelle issue aurait eu la bataille qui se serait livrée sous ses murs ?

La défense de Grandson par les Confédérés, les tentatives de ravitaillement des assiégés sont décrits avec verve. On a rassemblé force bateaux et force vivres, trois cents hommes de Berne, cent de Neuchâtel vont tenter d'approvisionner la petite garnison, le départ est fixé pour l'heure de vêpres, nous sommes au mois de février, il fait nuit. « Touts se ébattoient d'entrer, écrit-il, nul ne vouloit estre le dernier ». Le trait est heureux, on voit le tableau de cet embarquement.

Les assiégés, trompés par les mensonges de Ramschwag, se rendent au

duc qui leur a promis la vie sauve. On sait comment il tint parole : « par horrible méchanceté il fait pendre ces gens de bien, aimant mieux conquester par abjecte trumperie que selon Dieu et raison. »

Le château de Vaumarcus est tombé au pouvoir de l'ennemi, le danger menace, le comte Rodolphe fait occuper Boudry, il place ses troupes le long de l'Areuse « à la rive de ça » ainsi que celles de Valangin et du Landeron. « Ne fault obmestre sept grosses bateaulées de gens de bien venants de Vully, Cerlier et Bonneville, auxquels dicts bons enfants arrivés devant Neuchâtel furent faicts régals par les bourgeois ».

Encore un tableau qui se présente à notre imagination chaudement vivant et coloré... la fraternité du danger, les grosses expansions bruyantes avec l'odeur des viandes arrosées « du meilleur ».

« Sur ses entrefaictes les alliances, cuidants porter ayde et délivrance aux leurs de Grandson, arrivent à Neufchastel à grands saults avecque chants d'allégresse et fourmidable suite (seize mill disait l'un, vingt mill disait l'aultre), touts hommes de martials corpsages faisants peur et pourtant plaisir à voir. »

Le mot est d'une pittoresque éloquence, Michelet s'y arrête. « Que ne puis-je citer ici les dix pages sauvées! s'écrie-t-il. Dix pages, tout le reste est perdu... Je n'ai rien lu nulle part de plus vif, de plus français.

Les Confédérés apprenant la misérable fin de leurs frères de Grandson, « icelle novelle allant de bouche en bouche du premier au dernier... témoingnèrent courroux si furieux que dire ne se peut, reniant, jurant tous (chevaliers et aultres), que vengés seroient leurs frères par sang et vie sans nul repis. » Et, sans vouloir s'arrêter davantage, ils partent pour aller coucher à Auvernier, Corcelles, Cormondrèche, Bôle, Colombier, Boudry, Cortaillod, Bevaix « et lieux voisins, aydés et festoyés tant et tant en la Comté. »

A la chaleur exubérante de certaines parties du récit on devine un témoin oculaire. A l'arrivée des Confédérés, le chanoine est descendu en ville, il a entendu leurs chants d'allégresse, il a admiré leur force, leurs allures sauvages de guerriers venus des vallées alpestres; leurs jurements, leurs menaces de vengeance et de mort l'ont peut-être scandalisé. Alors il a eu peur et pourtant plaisir à voir ces défenseurs alliés.

Le lendemain, le 2 mars, « avant le soleil » les Confédérés se réunissent en belliqueuse ordonnance entre Boudry et Bevaix « résolvant de courre sus au Bourguignon », « sans plus attendre les bandières de Zuric et gens de cheval tard et non encore venus à Neufchastel. »

A la même heure le duc Charles avance à grand bruit de trompes et clairons. « Ceulx de Suitz, Thoun et aultres (desquels ne peut on facilement se ramentevoir le nom) gaignent chemin par dessus Valmarcus. » Le chanoine a peur de ces noms allemands, il ne peut s'en souvenir, encore moins les écrire; oh! le bon Suisse romand!

Les batailles tiennent peu de place dans son récit. Celle de Grandson est indiquée d'une manière explicite en quelques traits épiques :

« Tost apparoissent devant les batailles des ligues les gens d'armes bourguignons superbement accoustrés; là se treuve le duc avec ses plus amés chevaliers : tost font charge, tost sont frottés et déjettés dessus les chartreux de la Lance. En après ce coup, les ligues descovrant toute la formillière des Bourguignons proche Concise, font planter en terre piques et bandières, et par commun accord à genoux requièrent fabveur du Dieu fort. Le duc voyant ce jeux, jure disant : « Par Saint-Georges ces canailles crient marcy. Gens des canons, feux sur ces vilains. » — Touttes et telles paroles ne lui servent de rien : les ligues comme gresle se ruent dessus les siens taillant dépiesçant deçà delà touts ces beaux galants; tant et si bien sont déconfits en vaulx déroutte ces pauvres Bourguignons que semblent ils fumée épandue par vent de bize. »

Il faut chercher dans les meilleurs écrivains français du XVme et du XVIme siècle l'équivalent de ce passage. Philippe de Comines paraît froid à côté. On peut lire pour se convaincre ce qui a trait à la guerre de Bourgogne dans les *Mémoires* du chroniqueur de Louis XI.

Les vainqueurs trouvent leurs compagnons traîtreusement pendus à l'entour du château. « Si furent ils incontinent décordés et portés en trioumphel honneur un à un et couchés en terre avec piques et armures bourguignonnes soubs chaicun d'iceulx; puis es mesmes creneaux et lycols furent appendus des Bourguignons non vivants ains ja occis ès champs de bataille. »

Le chanoine s'émerveille des richesses trouvées dans le camp du duc Charles, mais les bijoux et « l'or lointain » lui suggèrent de philosophiques réflexions. « De vray, dit-il, poroient torner à petit proufit, voir à mal fortune toutes ycelles préciosités conquestées et non encore cognues ès ligues, grandes mauvaisetés là proviendroient quand simplesse serait déjettée par argent. — L'histoire des *Compagnons de joyeuse vie* a malheureusement donné raison au chroniqueur. Il raconte ensuite quelle est la part du butin de Neuchâtel. — Vous la connaissez : un pavillon « en iceluy se treuvait de l'or et de la pourpre plus que ne se vid oncques en toutte la comté, » nous dit-il. — C'est cet or qui nous a fait disparaître

ce beau pavillon (« simplesse a été déjettée par argent »), des canons, des couleuvrines, des armes et autres engins, qui furent exposés pendant trois jours en signe d'allégresse proche la rive du lac.

On se laisse entraîner par le récit, j'en oublie le chroniqueur un moment et c'est de lui que je voudrais m'occuper, plus que des faits de cette guerre qui vous sont connus. Suivons cependant encore la marche des événements.

Le château de Vaumarcus est au pouvoir des Bourguignons qui s'y sont tapis. Le comte Rodolphe se met à la tête d'une troupe pour les attaquer. Ici encore le chroniqueur raconte cet épisode avec sa verve imagée, ses mots pittoresques qui montrent toujours un coin du tableau dans sa réalité : « Grandement ébahis et empeschés furent les dicts beaux chevaliers dedans le chastel, là où ne souloyent faire aultre que joyeux banquets; et auraient tost été prins comme rats, si de fortune le fabvre pour cent florins ne les aveit meit hors en la nuict par la portette en bas la combe, puis à travers bois et ramées conduict devers Pontarly. Finalement, au petit piquant du jour ceux du Landeron les touts premiers... saultèrent par travers tours et crenaux dedans le susdit chastel criant *Grandson, Grandson, mort, tue, sortez paillards :* là nul ne respond, parce que là nul y a, hormeis la vieille gysante du castellan ensemble un sien serviteur chenulx et vingt et deux chevaulx et pallefroix en bel accoustrement. »

Faut-il s'arrêter et faire remarquer le ton vif et coloré du récit : le petit piquant du jour, la portette en bas la combe et les fuyards à travers bois et ramées? Il faudrait tout citer et l'on conviendra que c'est avec Brantôme et Rabelais que le chroniqueur neuchâtelois a le plus de rapport.

Certains historiens, de ceux même qui racontent les événements dont ils sont les témoins, écrivent avec une sagesse qui souvent est froideur. Le chanoine, au contraire, du commencement à la fin, est sous l'impression des faits : il s'échauffe et s'enfièvre. Tous les sentiments humains palpitent sous sa plume.

Parmi les Neuchâtelois, « neuf seulement (que Dieu absolve) trépassèrent par de là en bon somme. » La mort pour le pays, en combattant l'ennemi, c'est la bonne mort pour le chanoine.

Vous le voyez, le récit est toujours émouvant, toujours chaud, le cœur du patriote y tressaille, rien n'en comprime les battements.

Suivons encore le chroniqueur : « Le duc de Bourgogne, cuidant raccoustrer son affaire remeit sus gens de guerre et moultitude plus grande

que lors de son pristain ost devant Grandson » et, au début du siége de Morat, il envoie mille Bourguignons et Savoyards sous le commandement du comte de Romont « pour faire sacs et pillages es pays des alliances à l'entour la ville ». — Voici un des points les plus importants de ce récit et qui nous touche directement. Le comte, logé à Cudrefin, passe la Broye, se dirigeant vers Anet : on sonne le tocsin. — A la vue des incendies allumés par le seigneur de Romont, on occupe le château de Thièle et l'abbaye de Saint-Jean. Les pillards chassent devant eux le bétail volé, avançant avec peine « petitement, ne cognoissant ne peu ne prou la voye en tels marets. » Les gens d'Anet et des environs, « notoirement femmes et filles courrent sus avec piques, fourches, creuillons et aulstres engins de mesnage ». A ce moment accourent les gens d'Aarberg, du Landeron, de Cressier, ceux du pont de Thièle et de Saint-Jean, « voir, dit le chroniqueur, ceux au labeur ès champs et vignes tout le long, jusqu'en la ville de Neufchastel, délibérant gagner promptement le maix et pontenaige de la Sauge, à celle fin retrayer du Savoyard le bétail prins ès pasquiers d'Aines [1] ». Le comte de Romont, qui a laissé ses chevaux à Cudrefin et s'embourbe dans les marais (il y est « enfondré » dit le chanoine), se voit assailli et ne trouvant ni le lieu ni le temps de se mettre en bataille, repasse la Broye « mais non si hastement que les dernières siennes bandes ne fussent frottés au dos et aulcuns jetés à l'eau où bibèrent leur soul ». Mot terrible, un peu cruel peut-être! Mais le souvenir de la garnison pendue aux créneaux du château de Grandson est encore palpitant et, de l'autre côté de la rive neuchâteloise brillent les feux ennemis.— « Beaucoup sautaient dans le lac et pourtant n'avaient pas soif, s'écrie Veit Weber dans le Chant de Morat. Le chroniqueur et le poète se rencontrent dans cet alléluia de la victoire.

Les pillards ont repassé la rivière, les gens d'Anet ne voulant les poursuivre plus outre, « seulement faisait-on force mousquetaides de rive à rive. » Alors survient « le vaillant banderet du Landeron. Le jeu des Allemans rien ne vault, en la rive de là sont les paillards eschaipés de Valmarcus, fault les assaillir au col »; et voyant à quelque distance de là le bétail qui passe la rivière à gué: « Enfans de bien, crie-t-il, aperte est notre traite, ycelui bestail est signe d'assistance à nous baillé par St-Martin, faisons bon debvoir. » Tous courent: « Là le banderet de Landeron se meit dedans l'eau le premier, tenant haulte sa bandière, criant de plus fort: devers moy, enfans de bien de la Comté, devers moy. »

(1) Anet.

La bataille recommence sur l'autre rive; le comte de Romont a rallié ses troupes, « quatre fortes bandières, » arrivant au secours des gens du Landeron, ceux-ci peuvent « courre sus et assaillir le Savoyard..., se ruent droict dessus, les frottant et depeschant par doz et ventre. » Le seigneur de Romont se hâte de rentrer à Cudrefin, où les Confédérés les poursuivent et où « les tard venus jovèrent aussy des poings un petit; et aurait esté la tuerie bien aultrement ordonnée si la nuict choyant n'avoit baillé au Savoyard ayde à se sauver devers Estavayer. »

On comprend que l'on fit fête aux gens du Landeron, « et sortaient pour les recepvoir jeunes et vieilx, petits enfans et leurs mères. » Le vaillant banneret Bellenot, vous le savez, fut armé chevalier par le comte Rodolphe.

Cette déroute du seigneur de Romont semble au Chanoine un avertissement du ciel pour que le duc laisse les ligues en paix, mais l'entendement du Téméraire est fermé à toute « chrestienne pensée ». « Dieu veut par semblable grand exemple, bailler signe aux puissants et plus redoutés princes, et leur remonstrer que les superbes ne sont que fols devant sa face, partant les délaisse, et tost perdent-ils honneur et chevance. »

Pendant que le duc s'installe devant Morat, le comte de Romont garde le côté de bise et quarante mille hommes occupent les autres côtés, « mâchillants comme garibels tout le pays. » Les garibels sont ce qu'on a appelé plus tard les urbecs, scarabées destructeurs de la vigne. — Charles fait dire à ceux de Morat de se rendre, Adrien de Boubenberg lui répond « que le déloyal devant Grandson fiance n'aurait devant Morat. »

Ici commence le récit des combats; on voudrait tout citer, les mots font rage comme les canons et résonnent comme des cuivres, mots sonores où les *r* dominent, dans des phrases bien construites et toujours imagées. « Messieurs des ligues descendent de Guemine en deux parts, une court dessus le seigneur de Romont et du premier coup le déloge, tant et si bien le déchasse, que semblaient-ils ces pauvres Bourguignons, bestail épévanté par le loup. » — A Grandson, nous avons eu cette superbe comparaison de la « fumée espandue par vent de bise », ici c'est le « bestail épévanté par le loup. » — On parle de Comines comme d'un maître, soit, mais j'y cherche en vain cette énergie, cette puissance qui abondent dans le chroniqueur neuchâtelois. — Ecoutez la fin de sa journée de Morat: « L'autre bataille des ligues (icelle estoit la plus grosse et nos gens dedans) marche droit devers l'ost du duc de Bourgogne, là où

se trouvent touts ses plus vaillants chevailliers, féotiers et gens d'armes bien gardés tout alentour par le charrois, fortes hayges bardées de gros pals et cent et cent canons faisant rage et batterie de çà de là: tels fourmidables empeschemens ne peuvent rendre froids Messieurs des ligues: ains les bandières de Berne et de Fribourg criant Grandson, Grandson, sautent les premières par travers canons, hayges, pals et charrois, en telle manière que l'huis est incontinent appert aux aultres. A ce coup cuident certaines grandes et superbes bandes combastre et faire chaudes charges: mais les ligues se ruent dessus, criant de plus fort Grandson, Grandson, taillant, despêchant touts ces reluisants chevaillers sans bailler marcy ni remission à nul. Ceulx de Morat en la même heure font entière et rude saillie conduicts par le vaillant Boubenberg; si advint tuerie non pareille, et ne voyait-on que Bourguignons despêchés et gysants par touts lieugx à l'entour, non comprins tant et tant jettés, voir estoufés par chassement dedans le lac. »

Voilà de la prose victorieuse, haute en couleur et en allégresse... la bataille fut terrible. Les Confédérés disent n'avoir fait à Grandson que « petits jeux d'enfants », en comparaison de la journée de Morat.

Le duc Charles est en fuite se sauvant « quasi seul, tout d'une boutée, sans virer face jusques en St-Claude. »

Après cela, le chroniqueur compte les morts et décrit le butin, dont Neuchâtel obtient une riche part, « piques, couleuvrines, beaux accoustrements de pied et de cheval, armures de chevaliers de touts pays et langues, un chacun en ramassa son soul; tellement que sembloient nos gens revenir du marché. » On sent ici le témoin oculaire, l'image est prise sur le vif. « A ceux de Berne et de Fribourg furent octroyés quasi tous les canons; et certes les avaient-ils bien gaignés. »

La fin du récit est consacrée au fait des Bourguignons passant le Doubs pour « faire sacs et paillaiges ès Brenets, Locle et lieugs proches, aussy ès maix et cernils le long des Chaux. » Cet épisode vous est connu, Jehan Droz « fait sonner la cloche au moustier du Creux », rassemble ses gens dans la forêt et pense sagement qu'il vaut mieux laisser les Bourguignons se disperser pour le pillage et les attaquer alors. — Ici encore il y a un de ces mots charmants qui peignent non seulement le fait, mais l'auteur. « Les Bourguignons cuidant regaigner le pontenaige et retorner en leur pays, pance pleine et butin dessus l'eschine, nos Montaignons leurs saultent rudement au corps que desçà que delà avecque piques, pertuisaines, aussy couleuvrines, sans octroyer bague ne vie. » Quelques-uns cependant passent la rivière, les uns en nageant, les autres en bateaux, « et

passés qu'ils furent; fouioient-ils à force, et cuide fouient encore. » Vous le voyez, toujours la même verve.

Voici le dernier passage du chroniqueur: « et fut prinse et gaignée à toujours leur bandière (celle de l'ennemi); et icelle plantée par gratitude en l'église du Seigneur; de quel faict et prouesse fut fort parlé ès pays des ligues, et loanges baillées aux dicts Montaignons comme juste. »

La chronique du chanoine de Pierre résume l'opinion populaire pendant la guerre de Bourgogne; c'est par elle que nous connaissons la langue parlée chez nous dans la dernière partie du XVme siècle, et cette langue, vous l'avez entendue, est admirablement belle, vivante, pleine de mots expressifs, énergiques, imprégnés d'une saveur toute gauloise, et que nous saluons avec plaisir au passage. C'est un lettré qui écrit, capable de délicatesses et de nuances, mais qui sait parler la robuste langue du soldat.

Comme Brantôme et Rabelais, le chanoine va droit au but, sans ambages, par une phrase limpide, embarrassée seulement, çà et là, par des tournures aujourd'hui disparues, un abus de participes présents qui empâtent quelquefois le récit. Mais comme ces deux maîtres, il a l'action, la chaleur, la clarté, l'épithète juste, caractéristique, complétant les choses par une touche pittoresque, qui donne l'accent et la vie. Quand il parle de bataille, ses mots frappent, taillent et tuent. — Et, après ses emportements de victoire, il se calme, apprécie les faits et en pressent les conséquences avec une justesse que les événements ont prouvée. La sage raison du philosophe et de l'homme d'église tempère les ardeurs du patriote.

Tous les peuples ont leurs phases héroïques; la guerre de Bourgogne est une de celles dont nous nous glorifions le plus, mais elles ne deviennent vraiment populaires que lorsqu'elles ont trouvé leurs historiens et leurs poètes pour les écrire et les chanter. Souvent c'est une voix qui s'élève, inconnue jusque-là, résumant dans un poème, un récit ou un chant tous les sentiments de la nation, jetant au ciel un cri retentissant de délivrance et de joie, puis la voix se tait et s'éteint dans le silence quand l'orage et le danger ont passé. — Telle est l'histoire du chanoine de Pierre.

L'ennemi défait et disparu, la paix assise, il se tait; du moins, rien de ce qu'il peut avoir écrit depuis ne nous est parvenu. Après cette épopée de Grandson et de Morat, après le bruit des épées taillant de çà de là, des mousquetades et des cris de combat, après avoir embouché le clairon

de la victoire pour sonner ses fanfares... le patriote chroniqueur rentre dans le silence de la paix claustrale... nous n'apercevons plus que la robe du moine parcourant lentement les allées du cloître de la Collégiale.

Les faits qui suivirent la guerre de Bourgogne furent-ils trop pâles pour cette vaillante plume qui avait tressailli à « l'epeventement » de la guerre et aux cris d'allégresse des Confédérés vainqueurs? — Personne ne peut le dire.

Le chanoine Hugues de Pierre s'éteignit sans qu'une ligne, un mot ait consigné la date de sa mort. Le mystère de cette fin n'est point sans charme.

L'œuvre de ce chantre national demeurera comme un monument historique et fera battre le cœur des générations futures. La nôtre n'est point oublieuse, elle a érigé une statue à son auteur; il y aurait un autre monument à lui élever encore, ce me semble, ce serait une réédition de ses pages héroïques. Pages héroïques, je le répète, et que tous devraient lire! on en sort plus fort et meilleur.

UN ÉLÈVE DE FRANÇOIS FORSTER

FRÉDÉRIC WEBER

Le graveur illustre que les beaux-arts viennent de perdre a soutenu, avec notre compatriote Forster, des relations étroites qui ont eu sur sa carrière d'artiste une influence décisive. A ce titre un extrait de son autobiographie ne sera point déplacée dans le *Musée neuchâtelois*: c'est le complément naturel de la notice caractéristique et vivante que M. A. Bachelin a donnée naguère dans ce recueil sur Forster lui-même (1).

Le fragment autobiographique qui va suivre fut écrit par Fréd. Weber lors de

(1) Voir *Musée neuchâtelois*, année 1873, les deux articles à pages 113 et 161.

son agrégation à l'Académie des beaux-arts de Berlin, en 1874. C'est le récit très simple, très court, mais très plein, de sa vie presque entière. Les humbles commencements de cette vie que la gloire devait couronner, les difficultés de plus d'une sorte qui la traversèrent, l'effort incessant de Weber vers une perfection plus grande dans son art, ses succès publics et les incidents de sa vie privée qu'il mentionne en passant, tout cela donne à ces pages le plus vif intérêt. Après les avoir lues, personne ne regrettera de les avoir rencontrées dans notre recueil.

Je suis né le 10 septembre 1813, à Bâle, où je n'ai passé que le temps de ma première jeunesse. L'année 1827 m'amena à Strasbourg. Lorsqu'il s'agit pour moi d'apprendre un état, mon goût pour le dessin, auquel je me livrais seul et sans direction, l'emporta bientôt, et j'entrai comme apprenti dans la lithographie de la maison Levrault. Mais la directrice de ce grand établissement ne m'ayant employé pendant six mois qu'à courir la ville pour faire des commissions, tout en m'occupant, de cinq heures du matin à dix heures du soir, dans ses ateliers de reliure, moyennant une gratification de dix sous par semaine, j'abandonnai la partie et fus reçu en apprentissage, au printemps de 1828, chez le graveur sur cuivre F.-J. Oberthur, à Strasbourg. La durée du travail de chaque jour et le terme de quatre ans avaient été stipulés par contrat. Oberthur n'avait fait d'études ni comme dessinateur ni comme graveur, et je n'appris que peu de chose chez lui, où je passai ces quatre années à travailler péniblement, et quand le maître ne me faisait pas faire autre chose, à copier de mon chef, d'après Goltzius et Wille. Les travaux ordinaires de mon maître consistaient en commandes de la fabrique de porcelaine de Schramberg, dans la Forêt-Noire : c'étaient le plus souvent des paysages ou des dessins décoratifs, destinés à être reproduits sur des plats et des assiettes. Il y eut heureusement, dans ce travail, presque toujours grossier, quelques interruptions qui me permirent de poursuivre pour mon compte l'étude de l'art en dessinant d'après le peintre Gabriel Guérin, de Strasbourg (un élève de David), ou d'après les anciens maîtres, interprétés par les graveurs que j'ai déjà nommés. Après quatre ans d'un labeur acharné et de privations multiples, je parvins, dans l'automne de 1832, à être admis, à Carlsruhe, chez le directeur de la Galerie Frommel. Quelques années auparavant, Frommel avait appris la gravure sur acier en Angleterre et l'avait introduite à Carlsruhe avec un grand succès. Cette invention fit chez les éditeurs allemands une révolution véritable, parce que les planches d'acier pouvaient donner vingt fois plus d'épreuves que le cuivre, et que, d'ailleurs, la manière anglaise avait pour le public un

grand attrait de nouveauté. Les commandes arrivaient de tous côtés; Frommel avait besoin d'aides, et trouva bientôt en moi un collaborateur, faible sans doute, mais diligent, qui en peu de temps fut capable de travailler sur l'acier, et put être employé dans le genre du portrait.

Je quittai Carlsruhe pour Munich, dans l'automne de 1835. Bientôt accueilli à l'Académie par le directeur Cornelius, je dessinai d'abord dans la salle des antiques, sous le professeur Zimmermann, et, l'année suivante, d'après le modèle vivant dans la salle des Actes. La direction des études était alors essentiellement calculée pour la fresque, tandis que j'avais gardé de l'école de Frommel un goût décidé pour les figures achevées. Une gravure d'après un dessin à la mine de plomb de Kaulbach, « Le criminel par honneur perdu », me procura la connaissance du maître, qui s'intéressa à moi et voulut me préparer à reproduire ses tableaux. De là les gravures d'après Kaulbach : « Der Gang nach dem Eisenhammer », « Faust et Méphistophélès », « Egmont et Claire », pour les éditions illustrées de Gœthe et de Schiller, publiées chez Cotta, et nombre de petites gravures que je passe sous silence, d'après les élèves de Kaulbach, Bendel et Van Muyden. La maison Cotta, alors très importante, me proposa de me faire étudier à ses frais, à Paris et à Londres, le genre nouveau de la gravure, et de venir diriger ensuite à Munich un atelier de jeunes graveurs sur acier. Il s'agissait d'abord de graver les dessins de Kaulbach pour « Reinecke-Fuchs ». La jeunesse et le besoin d'indépendance me firent décliner cette offre, et l'atelier projeté fut abandonné. Toutefois je fus engagé ainsi à mûrir le plan qui me préoccupait depuis longtemps, de faire pour mon compte le voyage de Paris, afin d'apprendre à connaître personnellement les Desnoyers, les Henriquel-Dupont et les Forster, qui m'apparaissaient comme des étoiles de première grandeur dans le ciel de l'art, et à demander leurs directions. C'est précisément une direction qui m'avait manqué jusque-là : mon goût pour la gravure achevée ne pouvait être satisfait à l'école du professeur Amsler de Munich, qui avait une préférence marquée pour les esquisses et les cartons, et n'était guère familiarisé avec la gravure sur cuivre, comme le montrent assez ses travaux d'après Raphaël. Kaulbach connaissait très bien la gravure française et appréciait ses qualités; il souhaitait même pour ses propres œuvres une gravure plus achevée que ne le permettait son dessin. Il m'encouragea à faire le voyage de Paris. Cornelius, quand je pris congé de lui, m'offrit, pour Desnoyers et Mercury, des recommandations que j'acceptai avec gratitude, et je me séparai de la douce et facile vie de Munich, des célébrités auxquelles la Bavière et

l'Allemagne sont redevables d'un développement nouveau, aussi bien que de génies orageux et puissants qui se sont immobilisés dans la période violente d'une jeunesse emportée, ou en ont été victimes. J'arrivai, en octobre 1840, dans le chaos de Paris pour y tenter ma fortune.

Je me mis au travail dans un petit logis de la rue de la Harpe; j'entrepris deux vignettes pour Cotta, étudiant dans les jours de repos cette grande cité, si riche en enseignements pour l'artiste à ses débuts. Desnoyers m'accueillit très cordialement et me pressa de me remettre au dessin. Mercury, flatté de la belle lettre de recommandation de l'illustre Cornelius, me reçut déjà avec plus de cérémonie, et se montra fort indulgent dans l'examen de mes faibles productions en gravure : cela ne fit pas précisément sur moi une impression favorable et je pressentis que Mercury me serait moins utile que maître Desnoyers. Forster me dit, après avoir examiné mes travaux : « Vous ne savez rien encore, mon bon ami, ni graver, ni dessiner, et vous avez besoin de toute votre énergie si vous ne voulez pas mourir de faim sur le pavé de Paris. » De telles paroles, sérieuses et fortes, devaient exercer une grande influence sur un homme qui ne se faisait pas d'illusions sur lui-même. Quand son ambition n'était pas en jeu, Forster était le plus franc des hommes, et c'est ainsi que pendant des années il me montra la plus cordiale amitié, et me soutint puissamment dans mes travaux. Une quatrième lettre de recommandation, du peintre de genre Kirchner à Munich, m'introduisit chez Franz Winterhalter, son vieil ami de la Forêt-Noire. Ce portraitiste célèbre, alors dans toute sa force, m'accueillit amicalement, et, lui aussi, me recommanda l'étude du dessin.

A toutes ces indications bien intentionnées s'ajoutait mon propre désir d'apprendre à fond quelque chose, et j'en eus bientôt l'occasion lorsque, au printemps 1841, j'entrai dans l'atelier de Paul Delaroche. Ingres, nommé directeur de l'Académie de France à Rome, venait de quitter Paris; ses élèves s'en étaient allés chez Delaroche, dont l'atelier prit dès lors le premier rang. J'y trouvai des jeunes gens comme Gérome, Yvon et d'autres qui, dès lors, se sont fait connaître. Je travaillais vigoureusement pendant toute la belle saison; les soirs d'hiver les études se poursuivaient à l'Académie. Les farces d'atelier contre *les jeunes*, et une grande licence de propos étaient à l'ordre du jour parmi les élèves. Ceux qui pouvaient prendre leur parti de ces misères appréciaient bientôt les inestimables avantages d'une école technique, telle que l'Allemagne n'en a jamais possédé de pareille; puis les occasions ne

leur manquaient pas d'entrer en contact avec l'indisciplinabilité du caractère français, comme avec les mœurs parisiennes, et d'apprendre à connaitre les ressorts multiples qui tiennent en haleine tout le corps des jeunes élèves d'art de la capitale. Ici le premier rôle appartient au concours de Rome, à la suite duquel les lauréats sont généreusement entretenus et dirigés pendant cinq ans par le gouvernement français à la Villa Médicis.

(A suivre.) *Traduit et communiqué par* M. CH. BERTHOUD.

SOUVENIRS HISTORIQUES

DES MONTAGNES NEUCHATELOISES ET DE LA FRANCHE-COMTE

(Suite. — Voir la livraison d'Août 1882, p. 157.)

Chacun sait que la vallée du Locle fut défrichée en 1303 dans sa partie orientale par Jean Droz, de Corcelles, et ses fils; elle appartenait à l'abbaye de Fontaine-André, sous la suzeraineté des comtes de Valangin. Mais il paraît que la vallée fut aussi colonisée depuis l'occident, par des familles du val de Morteau, dépendant du prieuré de cette localité. Les moines venaient peut-être tirer leurs redevances à la Molière, dans le vieux bâtiment qu'on nomme *la maison du diable;* nous ignorons l'origine de ce nom singulier.

Les gens d'Otho, hameau près du Locle, possèdent aussi de très vieilles maisons; l'une d'elles est appelée par ses habitants un ancien couvent, ce qui n'a aucune vraisemblance, mais signifie peut-être qu'elle payait la dîme à un couvent.

Les limites du comté de Neuchâtel et du prieuré de Morteau n'étaient pas bien définies; il y avait des terrains vagues où Neuchâtelois et Bourguignons avaient droit de parcours et de bochéage; aussi les contestations

ne firent-elles pas défaut. De la Brévine aux portes du Locle, on était d'accord; mais le prieur réclamait comme son territoire tout le pays compris entre les portes du Locle, le sommet de la montagne aux Mâles-Pierres, la Fougière (?), la Sagne (les Sagnottes), Beauregard, Pouillerel, la combe de la Sombaille et le Doubs. Le sire de Valangin soutenait que la terre de Morteau allait des Portes du Locle au lac de Chaillexon par le Manuel, le Clos et les Goudebats.

D'après les historiens neuchâtelois les comtes valanginois étaient bien dans leur droit; mais d'après les historiens franc-comtois, Jean III d'Aarberg-Valangin ne pensait qu'à augmenter ses possessions aux dépens de ses voisins; il suivait l'exemple de ses suzerains, les comtes de Neuchâtel, « cette race dure et bataillarde, à qui la main démangeait de jouer des poings », comme disait un vieux conteur bourguignon.

Les Brenets, colonisés par des familles du val de Morteau, payèrent longtemps leurs dîmes au prieuré. En 1451, quand le parlement de Dôle fit le dénombrement de la bourgeoisie de Morteau, la juridiction des Brenets y était comprise; ce qui n'empêcha pas le comte Jean de malmener les colons des Brenets; de leur enlever du bétail sous prétexte de redevances arriérées qui lui étaient dues; d'arracher les pannonceaux du duc de Bourgogne, protecteur officieux du prieuré (le comte de Neuchâtel étant l'avoué reconnu), et de les remplacer pas ses armes. La bourgeoisie de Morteau protesta en toute hâte, et bientôt survint un mandement du duc Philippe-le-Bon, ordonnant de saisir ceux qui avaient maltraité les habitants des Brenets; la sentence était plus aisée à prononcer qu'à exécuter, et tout se passa en procédure. Enfin, le 27 janvier 1455, un arrêt du parlement de Dôle débouta de ses prétentions le comte d'outre-Joux.

Après la mort de Charles-le-Téméraire, les sires de Valangin recommencèrent leurs agressions et finirent par triompher, mais le débat dura à peu près soixante-quinze ans.

Le prieur Henry de Roche s'était opposé de toutes ses forces aux vexations des comtes d'Aarberg-Valangin, qui lui en gardaient mauvais souvenir. Un soir de 1508, probablement, Claude d'Aarberg, fils et successeur de Jean, partit du Locle avec quelques hommes d'armes, arriva furtivement à Morteau, saisit le prieur, qu'on garotta et mit en croupe d'un cavalier, avant que la cloche d'alarme eût réuni les bourgeois; la troupe galopa vers Salins, et le pauvre prieur fut enfermé dans le château de cette ville, qui appartenait à Jaques de Vergy, parent de Clande d'Arberg. Le prieur Henry de Roches mourut dans un cachot au bout de

quelques années, sans que Messieurs d'Arberg et de Vergy aient été inquiétés pour cet acte de violence inqualifiable, s'il n'était pas plus coupable que ne le dit son historien.

Quand Antoine de Vergy fut nommé prieur, il sanctionna les frontières du domaine prieural, telles que les demandaient les comtes de Valangin. L'affaire fut définitivement réglée en 1527, mais avec une perte si évidente pour la Franche-Comté, que l'archiduchesse Marguerite dit en ratifiant ces conventions, qu'elle ne le faisait que pour complaire à Messieurs des Ligues, et vivre en bonne intelligence avec eux.

Pendant ces longues négociations s'était passé l'épisode historique qui fait le plus d'honneur au Locle, la Saboulée des Bourguignons (1), dont voici le récit d'après un document écrit en patois.

« Mon père est mort en 1519, ayant 94 ans sur la tête. Il m'a souvent raconté comment le maire Droz, qui était un de ses amis, vint le 27 mai 1476, lui dire qu'un homme des Villers l'avait averti que tous les gars de Morteau, la Seigne, Mon-le-Bon, Chaillexon, et d'autres lieux, viendraient le lendemain ravager la Comté, de la Chaux-de-Fonds à la Chaux des Taillières.

« Jean Droz disait : Que faire ? D'ici à demain on ne pourrait rassembler que les gens de notre communauté, peut-être 200 hommes, et les meilleurs ne sont pas remis de la bataille de Grandson. Qu'en dis-tu, Abram ?

« Abram répondit : Cette nouvelle m'attriste un peu ; mais ne décidons rien par nous-mêmes ; convoquons l'assemblée, et d'ici à demain, avec l'aide de Dieu, on verra ce qu'il faut faire.

« On se rassembla en grand émoi ; certains voyaient déjà la fumée des Brenets, d'autres croyaient l'ennemi aux Portes du Locle.

« Jean Droz se plaça devant la porte du saint moûtier sous la tour, pour se faire entendre ; il commanda que les femmes, les enfants, les vieillards, les estropiés et les poltrons se retirassent à la Combe-Girard, et que le curé priât tous les saints, surtout Marie-Magdeleine, saint Renobert et sainte Agathe nos patrons, pour la délivrance de la communauté.

« Ainsi dit, ainsi fait. — Une partie de la population s'abrita dans les bois ; mais dix-huit femmes du village déclarèrent qu'elles voulaient faire la lessive de la bergère Marianne Besançon, et que tous les Bourguignons de la Bourgogne ne les empêcheraient pas de rester sur le Crêt. — Jean

(1) *La Saboulée des Borgognons*, par un vieux sautier du Locle, est un récit en patois des montagnes, fort original, qui a été traduit en vers par M. Louis Bornet, sous le titre: *Le Crêt-Vaillant*, fabliau sur un épisode de la guerre de Bourgogne.

Droz et mon père (il était sautier, il peut bien le dire), les hommes du Locle, des Eplatures, des Combes et du Crozot se donnèrent rendez-vous derrière la maison d'Etienne Robert; 38 Sagnards, avec leur maire Adam Matile, étaient venus se joindre à nous; ils avaient des armes prises sur les Bourguignons à Grandson, 15 Brenassiers et 3 Planchottiers portaient notre troupe à 309 bons garnements; plusieurs avaient déjà oublié femme et enfants, du plaisir de se battre encore contre les Bourguignons. Le maire partagea ses gens en quatre bandes; sachant les ennemis si nombreux, il dit que ce serait folie de vouloir les arrêter, mais qu'on s'embusquerait à la Côte-Milon (le haut de la Rançonnière, côté français), et qu'on leur tomberait dessus quand ils repasseraient les Portes du Locle, gorgés de butin; Jean Droz donnerait le signal de l'attaque en faisant tomber la grosse pierre qui *ganguillait* au haut des rochers, et que trois maçons avaient encore dégagée pendant la nuit.

« On fit circuler des patrouilles, la nuit se passa tranquillement; mais à la pointe du jour une sentinelle fit savoir qu'on voyait une nuée d'hommes qui passaient la Côte-Grelion, bandière au vent, armés de toute façon, et ayant mis des habits rouges. (1)

« Quand les Bourguignons arrivèrent sur le marais, ils envoyèrent une troupe cerner le village, celle-ci fut bien surprise de n'y trouver personne; toute la bande arriva et se mit à piller à cœur joie, car le maire avait recommandé de leur laisser tout à discrétion, les caves principalement. Ils trouvèrent 22 vieillards qui s'étaient cachés dans la tour de moûtier, et qu'ils firent prisonniers; ils prirent aussi le curé, l'attachèrent devant la porte de sa maison, ainsi que d'autres gens.

« Les pillards arrivèrent bientôt sur le Crêt, et les femmes qui aidaient à la Marianne barricadèrent leurs portes; ce que voyant, les Bourguignons voulaient mettre le feu, mais à mesure qu'ils approchaient, elles leur lançaient des cendres et de l'eau bouillante sur la tête, ce qui fit reculer quelque peu les assaillants; ces braves femmes allaient manquer de munitions, quand la Marianne courut à l'étable et détacha le taureau, qui, voyant tous ces habits rouges, se lança, furieux, contre la troupe effrayée et fit belle besogne; il y eut des membres rompus et des yeux estropiés; quant aux égratignures on n'en parle pas, mais nul n'en retira sa peau tout entière.

« Une partie des Bourguignons s'enfuirent par les Combes, mais les

(1) On lit quelque part que des débris de l'armée de Charles-le-Téméraire étaient cantonnés aux environs de Morteau.

hommes de la Chaux-du-Milieu les reçurent de telle façon, qu'on ne sut jamais bien ce qu'ils étaient devenus.

« Quand les montagnards embusqués virent arriver les pillards, ils leur laissèrent repasser les rochers; mais Droz donnant un ordre, le gros bloc roula sur eux au plus épais de la cohue, puis on leur tomba dessus à bras raccourcis; on délivra les prisonniers et le bétail qu'ils amenaient, ainsi que le butin volé; on s'empara aussi de leur bannière, et on les poursuivit jusqu'au Doubs; beaucoup s'y noyèrent.

« Nos gens rentrèrent au village tout heureux de leur victoire, et plantèrent la bannière conquise sous la tour de l'église.

« On profita d'un marchand qui allait à Neuchâtel pour avertir le seigneur de ce qui s'était passé; il fit appeler le curé et lui vanta grandement nos Loclois, il leur donna un ciboire pour l'autel et une bannière pour la communauté. — Ainsi le Locle eut de la chance.

« Aussi longtemps que la bannière des Bourguignons restera à sa place dans l'église, l'étranger ne mettra pas les pieds dans ce village; vous voyez que vos parents n'étaient pas des lâches, et vous apprendrez à vos enfants à les imiter. »

(A suivre.) M. R.

COSTUME D'ENFANT AU XVIIIme SIÈCLE

(AVEC PLANCHE)

L'enfant manque quelque peu dans la collection de costumes neuchâtelois que nous cherchons à recueillir ici; c'est une lacune que nous comblerons petit à petit.

Un portrait anonyme, mais que nous savons être de R. Gardelle, propriété de M. F. de Marval, nous représente un membre de cette ancienne famille neuchâteloise, Samuel de Marval, peint en 1729. La robe, d'étoffe solide et à queue, est bleu-clair, agrémentée de galons d'argent, avec dentelles à l'encolure et aux manches, les cheveux, blonds, paraissent être légèrement poudrés. L'aspect de cet ensemble riche et simple est des plus agréables, un tricorne galonné le complète.

Samuel de Marval obtint le grade de capitaine au service de France; il mourait en 1809.

A. Bachelin.



XVIIIème SIÈCLE — COSTUME D'ENFANT.

D'après un portrait anonyme — 1729.



SOCIÉTÉ CANTONALE D'HISTOIRE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 10 JUILLET 1882, A CORCELLES

La séance a lieu au Temple, à 10 heures, sous la présidence de M. Auguste Bachelin.

Les comptes ont été examinés et approuvés dans la séance du 20 avril 1882. L'actif, au 1er janvier 1882, est de fr. 3141»01.

Sur la proposition du Comité, Valangin sera le lieu de réunion pour 1883. Monsieur Charles Châtelain, pasteur à Cernier, est nommé président à l'unanimité et le Bureau est confirmé dans ses fonctions; il est composé comme suit :

Président : M. Charles Châtelain.

Vice-Présidents : MM. Aug. Bachelin et Fritz Berthoud.

Caissier : M. Ferdinand Richard.

Secrétaire : M. J.-H. Bonhôte.

Assesseurs : MM. A. Daguet, L. Favre, Dr Guillaume, Louis DuBois, A. de Coulon, A. de Mandrot et J. Breitmeyer.

L'assemblée passe ensuite à la réception de 34 nouveaux membres, qui sont :

MM. Blanc, Fernand, pasteur, Brévine.
Berthoud, A., peintre, Neuchâtel.
Bertrand-Calame, horl., Brévine.
Bonjour, Paul, instituteur, Cernier.
Bron, François, Peseux.
Colin, Henri, Corcelles.
De Dardel, Otto, Saint-Blaise.
DuBois, William, nég., Corcelles.
Dumont, Paul, négociant, Brévine.
Furrer, Emile, nég., Neuchâtel.
Gauchat-Guinand, A., Neuchâtel.
Gonset, Albert, Chaux-de-Fonds.

MM. Grossen, Fritz, greffier, Brévine.
Gudet, Marc, géomètre, Brévine.
Hæussler, F., ministre, Neuchâtel.
Jeanneret, Albert, nég., Brévine.
Legrandroy, E., prof., Neuchâtel.
L'Eplattenier, George, Valangin.
Marsauche, L., pasteur, Serrières.
Matthey-Doret, H., horl., Brévine.
Matthey-Doret, U., nég., Brévine.
Matthey-Jeantet, Ed., nég., Brévine.
Mauler, Fritz, prof., Chézard.
Montandon, Ch., nég., Brévine.

Montandon, Henri, nég.,	Brévine.	Petitpierre, Ch.-Ed.,	Neuchâtel.
Montandon, L.-F., nég.,	Brévine.	Pierrehumbert, Ed.,	Corcelles.
Nicolet, Paul,	Neuchâtel.	Robert, Adrien, notaire,	Ponts.
Nussbaum, U., horl.,	Brévine.	Vaucher, David-Henri,	Corcelles.
Otz, Alfred, Dr,	Brévine.	Vouga, Albert, peintre,	Cortaillod.

A la suite de ces opérations administratives, M. Aug. Bachelin ouvre la série des travaux par un discours excellent sur la Chronique des chanoines du Chapitre de Neuchâtel et sur nos anciens historiens.

A la suite de ce travail, M. F. Berthoud propose que la Société fasse réimprimer la Chronique des chanoines, et M. Daguet veut y ajouter comme préface le discours de M. Bachelin. Ces deux propositions sont adoptées, ainsi que celle de M. Bonhôte, de faire un tirage suffisant pour que chaque membre de la Société puisse recevoir un exemplaire gratuitement.

M. V. Colin lit une monographie de Corcelles et de Cormondrèche, et M. F. Berthoud une lettre du lieutenant Sandoz au sujet des démêlés de J.-J. Rousseau et du pasteur de Montmollin.

M. Daguet communique, au nom de M. Adolphe Borel, une médaille qu'il a fait frapper avec du bronze lacustre, par l'entremise de M. de Fellenberg, directeur du Musée de Berne. A ce propos, M. Bachelin propose de nommer M. de Fellenberg membre honoraire, ce qui est adopté à l'unanimité.

Deux communications, l'une de M. de Mandrot sur les Châtelards, et l'autre de M. Albert Vouga sur différents objets romains, découverts dans les Sagnes près de Boudry, ne peuvent être lues faute de temps, et la séance est levée à midi (1).

(1) Pour d'autres détails, voir *Musée neuchâtelois,* août 1882, page 181.

CORCELLES

TRAVAIL PRÉSENTÉ A LA FÊTE DE LA SOCIÉTÉ CANTONALE D'HISTOIRE

RÉUNIE A CORCELLES LE 10 JUILLET 1882

Monsieur le Président et Messieurs,

Le travail que les us et coutumes de notre Société m'obligent à vous présenter aujourd'hui n'a, je tiens à en prévenir d'emblée les gourmets en matière de monographies, aucune prétention historique ou littéraire quelconque. C'est un tout-y-va, où sont jetées pêle-mêle et sans ordre des notes prises ici et là dans les historiens du Pays les plus connus, Boyve, Montmollin, Matile et Chambrier; quelquefois, lorsqu'elles présentent de l'intérêt, dans les archives de notre commune ou du village de Corcelles. Destiné primitivement à une humble Société locale qui, par le fait, pouvait y trouver quelque intérêt, les détails qu'il contient paraîtront sans doute puérils et insignifiants à beaucoup d'entre vous, Messieurs, membres savants d'une Société savante, qui n'avez que faire de ces superfluités et auxquels, par anticipation, je m'empresse de faire humblement mon peccavi. Et si quelqu'un me demande pourquoi, de ce fouillis, je n'ai pas su faire un bouquet présentable, je lui répondrai qu'en toute matière, il faut compter avec la faiblesse humaine. J'avais un travail tout fait; le refaire, je n'y mordais pas; le refondre, je n'en sortais pas, si bien que, le jour de la fête approchant doucettement, me prit à court et, bon gré, mal gré, me fit céder à la douce tentation de ne rien faire.

La faim, l'occasion, l'herbe tendre,
Et je pense, quelque diable aussi me poussant,
Je tondis de ce pré la largeur de ma langue.

Et, sans malice, je vous offre, Messieurs, ma bouchée de foin, de foin coriace, hélas! et de laborieuse digestion, prêt à recevoir la peine de mes crimes et à vous entendre vous écrier:

Haro sur le baudet.

Il est juste, cependant, de dire à ma décharge que Corcelles, qui compte cependant parmi ses ressortissants trois historiens d'un mérite supérieur, le chancelier de Montmollin, Frédéric de Chambrier et Eusèbe-Henri Gaullieur et qui, nonobstant, peut s'appliquer cette boutade:

Heureux les peuples qui n'ont pas d'histoire!

n'offre pas au chercheur qui tente de lui en faire une toutes les ressources désirables. Jamais chroniqueur à la plume nerveuse et concise, tel que celui dont on vient de nous entretenir, ne fut tenté d'en faire le thème de ses pages brûlantes. Semblable en ceci à la plupart des autres localités de notre pays, Corcelles traverse pédestrement le moyen âge, à l'ombre de son Prieuré qui s'arrondit; plus tard, affranchi par la Réforme de la tutelle des moines, il pratique l'arrondissement pour son propre compte et acquiert une très honnête superficie de champs et de forêts; ses loisirs se partagent entre son four banal, ses procès de propriétés et ses fontaines. Faut-il s'étonner dès lors que l'historiographe à la chasse de son histoire revienne souvent bredouille? C'est le contraire qui serait étonnant.

Cela dit, j'entre en matière.

Compris autrefois dans l'ancienne juridiction ou mairie de la Côte et faisant actuellement partie politiquement et juridiquement de la Préfecture de Boudry et de la Justice de Paix du Cercle d'Auvernier, Corcelles, auquel le dernier recensement donne une population de 714 habitants, est le plus élevé en altitude des cinq villages de la Côte. La carte de Dufour le place à 578 mètres au-dessus de la mer, soit à 138 mètres au-dessus du lac. Géologiquement parlant, il est bâti sur la pierre jaune et ses assises appartiennent par conséquent au groupe moyen de l'étage néocomien de nos terrains crétacés. Construit à quelques minutes seulement de la limite qui sépare la région des vignes de celle des champs et des forêts, il bénéficie des avantages de l'une et de l'autre et doit à sa position élevée de jouir d'une vue exceptionnellement belle et étendue. Limité à l'ouest par la croupe plus régulière que pittoresque de Chaumont, la plaine fuyante et nuageuse du Seeland, sur laquelle se détachent, dans le lointain, au milieu d'ondulations variées, les trois pointes du

Pilate et plus près l'éperon caractéristique du Vully, son horizon n'est borné au midi que par la chaîne des Alpes, que l'on a trop décrite pour que j'y revienne, mais dont le magique tableau, s'inclinant avec une majestueuse coquetterie vers le milieu du lac, ne saurait produire la satiété, ni s'effacer jamais du souvenir de celui qui l'a une fois contemplé. A l'ouest, les montagnes de Boudry et de la Tourne, séparées par la profonde échancrure des Gorges de l'Areuse et le mamelon historique de Rochefort (d'où le bâtard Vauthier rançonnait les passants), ferment la vue, en profilant sur le ciel leurs flancs massifs et hardis. Au pied de la première de ces montagnes, les florissants villages de Bevaix, Boudry, Cortaillod, Bôle et Colombier, se prélassent grassement au milieu de campagnes fertiles et de riches vignobles.

Corcelles compte de 103 à 105 maisons, bâties en pierre et couvertes en tuile, mais assez irrégulièrement alignées. Il ne se compose guère que d'une seule rue, s'étendant de l'est à l'ouest, et de laquelle se détachent deux petites artères minuscules se dirigeant, l'une au nord, vers le Crêt de Corcelles, l'autre au sud, vers Cormondrèche et Auvernier. La jonction de ces voies de communication forme une place assez étendue, au milieu de laquelle gazouille une belle fontaine, que vous avez pu voir aujourd'hui, revêtue de ses atours les plus séduisants. Au gazouillement de la fontaine se mêle souvent, dit-on, celui moins discret des ménagères du voisinage qui viennent y raconter leurs secrets, leurs joies ou leurs chagrins, tout en remplissant leurs cruches ou en lavant leurs légumes, et celui plus bruyant des enfants, qui en font le théâtre de leurs jeux pendant les belles soirées du printemps et de l'été.

Adossées à la colline, couverte de beaux et bons vignobles, la plupar des maisons qui forment le parement nord de la rue n'ont pu qu'avec peine se créer de petits jardins, tandis que celles qui sont au midi possèdent en général des jardins plantureux et de riches vergers.

A peu près au centre du village, à une petite distance de la rue principale, et placé sur une éminence, suivant la coutume, le temple de la paroisse étale ses formes quelque peu massives et jette vers le ciel sa tour carrée, flanquée d'une flèche élancée qui semble faire le guet et veiller avec un soin jaloux à la sûreté des habitations qui l'entourent.

Avec cet édifice, le plus ancien de la commune, à n'en pas douter, nous sommes conduits, par une transition toute naturelle, à retourner du présent vers le passé et par le fait à aborder le côté historique de notre sujet. Permettez-moi, toutefois, à titre d'éclaircissement, de rappeler à ceux qui pourraient l'avoir oublié que Corcelles et Cormondrèche, qui

forment aujourd'hui une seule Municipalité, ont, de tout temps, soutenu les rapports les plus étroits, si bien que, séparés jusqu'en 1875 pour ce qui concernait l'administration de certains services publics, ils ont, pour le reste, toujours été réunis, tant sous le rapport spirituel que sous celui de la propriété et de l'administration des biens communaux. Les relations des deux localités sœurs et quelquefois rivales présentent toutefois ceci de particulier que, sous le régime féodal, Cormondrèche, demeure des seigneurs du lieu, que le chancelier de Montmollin désigne, dans une généalogie passablement controversée, en les rattachant comme branche cadette au chézaul de nos premiers comtes, sous le nom de Neuchâtel-Cormondrèche; Cormondrèche, dis-je, paraît avoir la suprématie temporelle de la Commune, tandis que Corcelles, siège du Prieuré et de l'Eglise paroissiale, paraît en avoir la direction spirituelle. Cette distinction, qui peut paraître subtile et qui a cependant son intérêt, me paraît confirmée par les deux faits suivants: le premier, c'est que tous les actes communaux antérieurs au XVIIe siècle, à commencer par les actes d'accensement des forêts, octroyés par le comte Louis en 1356 et 1359, désignent notre Commune sous le nom de Communauté de Cormondrèche et Corcelles; le second, c'est que d'autre part, Corcelles seul, à l'exclusion de Cormondrèche, figure dans la liste donnée par Chambrier, d'après le cartulaire de Lausanne, des vingt paroisses et des six corporations religieuses qui existaient dans notre Pays, en l'an de grâce 1228.

Pourquoi Cormondrèche perdit-il plus tard la suprématie, tellement qu'on en vint à dire couramment, à partir de l'époque que j'ai indiquée: Communauté de Corcelles et Cormondrèche, au lieu de Communauté de Cormondrèche et Corcelles? c'est ce que je ne saurais dire, à moins que l'on admette à titre d'explication la piquante remarque suivante, par laquelle le chancelier de Montmollin termine la généalogie qu'il donne de la branche de Neuchâtel-Cormondrèche:

« Nicod ou Nicoud de Cormondrèche », dit-il, « frère cadet d'Othenin-« le-Bel, lequel n'avait eu qu'une fille du nom d'Othenette, qui épousa « Vauthier de Neuchâtel, seigneur de Colombier, et qui donna son nom « à la forêt de Dame-Othenette, Nicoud, lui, eut postérité mâle, laquelle « provigna tant et tant et dont partie tomba si bas, qu'on voyait en 1587 « un Claude Vauthier de Neuchâtel-Cormondrèche, simple justicier de la « Côte. Finalement, cette noble lignée, qui avait donné au Pays grand « nombre de vaillants chevaliers, se dissipa comme une vapeur à l'égal « de celle de Valmarcus, l'une et l'autre après avoir tout fricassé. » (Mém. de Montmollin, IIe partie, page 228.)

Mais laissons les seigneurs de Cormondrèche fricasser le patrimoine de leurs ancêtres et revenons à nos moutons, je veux dire à l'histoire de notre temple, qui nous aidera à retrouver la date exacte de la fondation du Prieuré de Corcelles et l'âge approximatif de notre village.

Il résulte de ce qui a été dit plus haut que Corcelles était érigé en paroisse et comptait comme corporation religieuse dès avant 1228. L'acte de fondation du Prieuré de Corcelles, transcrit en latin tout au long, page 6 du premier volume des Monuments de Matile, nous apprend, en effet, que c'est en 1092 que ce monastère fut fondé.

Voici la traduction des passages les plus saillants de cet acte, due à l'obligeance d'un ami :

« Moi donc, Humbert (sans autre désignation), par la grâce de Dieu, « apprenant tous les jours par l'autorité des Saintes Ecritures que ceux « qui agissent mal sont menacés de châtiments, et que les demeures cé« lestes sont promises à ceux qui font le bien; désirant trouver quelque « asile où je puisse fuir les embûches de mes péchés, je n'ai pu imaginer « rien de plus salutaire que de fonder, d'après mes moyens, quelque « monastère propre aux exercices de la religion, où l'on rendrait tous « les jours un service convenable à Dieu et à ses saints.

« Cependant, pour exécuter ce dessein, je me suis rendu au monastère « du vénérable Hugues, abbé de Cluny et des frères qui y habitent, pour « leur demander leur aide. Fortifié par leurs conseils, l'an de l'incarna« tion de notre Seigneur 1092, sous le règne du très noble roi Henri « (probablement Henri IV, empereur d'Allemagne et roi de Bourgogne), « et inspiré par Dieu, comme je le crois dans mon cœur, j'ai donné « l'Eglise de Corcelles à Dieu et à ses apôtres Pierre et Paul, avec tous « ses appendices, afin qu'elle soit détenue et possédée en son nom par « le dit vénérable Hugues et les frères du couvent de Cluny, comme « elle était ci-devant desservie par le prêtre Durannus. De plus, j'ajoute « à cette donation six poses de terre au-dessous du village et un pré que « j'y possède, plus la dîme en vin du même village, plus l'usage des « montagnes, forêts, pâturages, eaux et cours d'eaux, compris la forêt de « Bancon, près du lac. J'ajoute même à ce don l'Eglise de Curfrano, avec « tout ce qui lui appartient, excepté deux sols que l'Eglise de Bevaix y « perçoit.

« Or, comme nous l'avons ordonné plus haut, le susdit monastère, avec « toutes les choses que nous avons concédées au même lieu, je le donne « à Dieu et à ses saints apôtres Pierre et Paul, pour le remède de mon « âme, pour le remède des âmes de mon père Ulrich et de ma mère

« Adalguis, de mon frère Conon et de mon épouse, et de son père Etzon, « et de sa mère Aremburge, et de mes fils et de mes filles et de mes « ancêtres Siebold et Rodolphe son fils avoué, et de mon oncle Cuno, « fils d'Ulrich, et de Gauberti, évêque de Sion, et de tous mes parents « défunts, présents et futurs, pour le remède même des âmes de nos « vieillards et pour celui de l'âme de Burkhardt, évêque de Lausanne, et « de Durannus, presbitre (ancien) de la même Eglise.

« Je donne même au prédit monastère des serfs et des servantes, Ade- « laïde et ses enfants, Emilie, Rose, avec ses enfants, et Riculfum. »

L'examen quelque peu attentif de cet acte de fondation du Prieuré de Corcelles nous autorise à poser en fait ce qui suit.

Il existait à Corcelles, en 1092, au moment de la fondation du monastère, une église desservie par un prêtre ou ancien (1) du nom de Durannus; il y avait de plus des terres cultivées, champs et prés, des fontaines, des vignes accensées, probablement à des hommes libres qui en payaient la dîme à leur seigneur; il y avait en outre des mainmortables cultivant, sans doute, les terres particulières du seigneur et placés sous son autorité absolue et exclusive, puisque celui-ci en dispose et fait don d'eux et de leurs enfants aux frères du monastère de Cluny (2), bénéficiaires de la fondation.

De ces premiers faits, on peut, me semble-t-il, tirer une double conséquence: la première, c'est que, dès avant 1092, Corcelles possédait un édifice quelconque, temple ou chapelle, servant de lieu de culte pour la paroisse; la seconde, c'est que le village lui-même est antérieur à cette date d'un nombre d'années qu'on peut sans exagération porter à un siècle au moins, les champs, prés et vignes dont il parle n'ayant dû, à cette époque reculée, être créés que successivement et à la longue. Corcelles remonterait ainsi vers la fin du Xme siècle.

Quant à la personne du seigneur qui fonde le monastère et qui le dote de droits et de propriétés qui ne pouvaient être transmis que par quelqu'un possédant une haute autorité sur ces lieux, l'acte nous dit qu'il se nommait Humbert, que son père s'appelait Ulrich, sa mère Adalguis et son frère Conon; que deux de ses ancêtres avaient nom Siebold, un troisième Rodolphe, et que ce dernier était avoué, ce qui paraît indiquer un droit de juridiction appartenant à la famille. Sans cela, rien qui

(1) La désignation latine de presbitre pouvant signifier l'un et l'autre.

(2) Abbaye de Cluny, à 20 kilomètres de Mâcon (Saône-et-Loire), fondée en 910 et devenue chef-lieu de l'ordre de Saint-Benoît.

puisse nous guider, quant aux rapports que cet Humbert a pu soutenir avec les deux premiers comtes de la maison de Neuchâtel, dont il était le contemporain, ni nous permettre de trancher avec quelque certitude la question passablement controversée de savoir si Corcelles dépendait déjà à cette époque du comté de Neuchâtel, ou s'il se rattachait, comme c'était le cas pour la partie occidentale de notre vignoble, au comté de Vaud. Suivant une opinion assez plausible, exprimée par le maire David Huguenin, dans un manuscrit sur les antiquités de notre Pays déposé à la Bibliothèque de Neuchâtel, ce seigneur aurait appartenu à la maison de Colombier, indépendante de celle de Neuchâtel, et qui serait elle-même descendue de ce Rodolphe qui avait fondé l'abbaye de Bevaix en 998 et s'en était expressément réservé l'avocatie pour lui et ses descendants. A l'appui de cette manière de voir, le dit maire Huguenin cite le fait, que je n'ai pu contrôler, que les seigneurs de Colombier, qui partageaient avec ceux de Gorgier l'avocatie du monastère de Bevaix, étaient également avoués du Prieuré de Corcelles. Or, chacun sait que l'avoué d'une Eglise était le seigneur laïc qui la protégeait, qui exerçait la juridiction sur son territoire et conduisait ses milices à la guerre (Chambrier, page 37).

La lecture de l'acte qui nous occupe m'a suggéré deux remarques qui m'ont paru dignes de quelque intérêt, et que je vous donne, du reste, pour ce qu'elles valent. La première, c'est que l'acte de fondation de notre Prieuré, rédigé 96 ans après celui de Bevaix, est textuellement identique à celui-ci, pour toute la partie de l'acte concernant les motifs de la fondation et les peines encourues par ceux qui s'y opposeraient. La chose, du reste, s'explique facilement par le fait que l'un comme l'autre de ces actes a été rédigé dans la même abbaye de Cluny, chef d'ordre des Bénédictins, qui possédait sans doute un cliché unique pour toutes les fondations de ce genre, très fréquentes à cette époque de ferveur religieuse. Ma seconde remarque ne vise à rien moins qu'à déduire d'un seul mot de l'acte les opinions politiques de son auteur qui, du reste, nous demeure parfaitement inconnu. Celui-ci, en effet, après avoir dit que la fondation qu'il offre à Dieu est faite pour le remède de sa propre âme et pour celui des âmes de ses ascendants et descendants à perpétuité, ajoute : « et pour le remède de l'âme de Burkhardt, évêque de Lausanne. » N'y a-t-il pas là toute une révélation, pour quiconque sait qu'en 1092, ce Burkhardt était mort depuis quatre ans déjà, déposé par l'inflexible Grégoire VII, qui ne pouvait lui pardonner son attachement à la cause et à la personne de l'empereur Henri IV? Notre

Humbert, malgré toute sa piété, était, comme du reste la plupart des seigneurs de notre Pays à cette époque, partisan de l'empereur contre le pape, dans la mémorable querelle des Investitures. Autres temps, autres mœurs, pourrions-nous dire: pendant que certains princes du catholicisme moderne s'inclinent en plein XIXe siècle devant le syllabus romain, tel petit seigneur du XIe gardait vis-à-vis du tout puissant Grégoire et son indépendance et sa foi.

(A suivre.) V. COLIN-VAUCHER.

UN ÉLÈVE DE FRANÇOIS FORSTER

FRÉDÉRIC WEBER

(Suite. — Voir la livraison d'Août 1882, p. 196.)

Pour mettre un peu d'équilibre dans mes finances, en même temps que je travaillais à mes études de dessin, je maniais le burin. C'est ainsi que j'entrepris une série de portraits en petit format pour le recueil de « la Galerie de Versailles », commandé par le roi Louis-Philippe. Les plus importants de ces portraits étaient : « la Princesse de Lamballe », « la Duchesse d'Orléans », « la Reine Marie Leczinska » et « l'Impératrice Joséphine », ce dernier peint par David. Ce sont là les premiers de mes travaux, qui furent remarqués à l'exposition de Paris, et j'eus la satisfaction d'apprendre qu'on louait dans les gravures la simplicité, la clarté et la grâce de la manière. Un premier succès public, quelle récompense pour les labeurs de l'artiste débutant, quel coup d'éperon, pourvu qu'il se persuade bien que ce n'est là qu'un premier pas! Je le sentais de moi-même, et Forster, toujours inexorable, se chargeait de ne pas me le laisser oublier. Dans l'été de 1842, je fis avec quelques amis un voyage

de récréation; nous descendîmes la Seine en bateau à vapeur jusqu'à Rouen et au Havre; de là, par Southampton, nous allâmes à Londres, où je trouvai beaucoup à apprendre, et plus encore au retour par les Pays-Bas. Anvers et Bruxelles en particulier me procurèrent de très vives jouissances. Bientôt m'arriva de Kaulbach l'invitation pressante d'entreprendre le « Reinecke Fuchs » sous sa direction personnelle. Mais je ne pus me résoudre à quitter Paris; je commençais à m'y trouver dans mon élément, et je m'attachais toujours d'avantage à l'école française. Au commencement de 1843, je pris un logement dans la maison de Forster; nos relations furent d'abord très réservées; il m'observait avec attention. L'automne amena de Strasbourg à Paris mon ami et collègue le graveur Schuler [1], il vit Forster, et je remarquai tout de suite chez ce dernier un changement dans sa manière d'être avec moi. Forster avait appris que je remplissais des devoirs de famille, et ma conduite, quelque naturelle qu'elle fût, lui inspira de l'estime pour ma personne. Il s'offrit à me venir en aide. De ce moment je pus l'appeler véritablement mon maître : je fis auprès de lui une étude approfondie de l'art de la gravure, qui se poursuivit graduellement et pratiquement pendant des années. De là sortirent les portraits de Jules Romain d'après lui-même, ma première grande tête achevée, et celui de Canova d'après Gérard, puis une suite de petits portraits d'hommes et de femmes pour « la Galerie de Versailles »; je restai en relation avec Gavard, le directeur de cette publication, jusqu'en 1848...

Outre ces portraits, j'entrepris en 1845, pour MM. Jeannin et Lebrasseur, à Paris, le « Napoléon et son fils » d'après Steuben, ma première planche de grande dimension, qui fut publiée en 1847, et me valut la même année, au Salon, la médaille d'or de seconde classe. Maintenant ma route était tracée. Mais il s'agissait avant tout de fortifier, par des travaux meilleurs et plus considérables, la position acquise.

Je fis, cet été-là, avec Forster, un voyage en Allemagne. A Potsdam il me présenta à son ami et protecteur Alexandre de Humboldt. A Berlin nous vîmes le directeur général d'Olfers, le Dr Waagen, le Prof. Mandel, et autres hommes éminents. Nous fûmes frappés en constatant combien à Berlin les différentes directions étaient plus maîtresses dans leur domaine respectif, et comme la vie artistique était moins concentrée qu'à Paris autour d'un centre déterminé. Je revis aussi Kaulbach, qui travaillait alors au nouveau Musée.

(1) Le graveur Schuler, parent de feu Théophile Schuler, fut le premier maître de ce peintre de l'Alsace qui a vécu plusieurs années parmi nous.

A Strasbourg déjà, mais surtout à Carlsruhe et à Munich, l'instrument alors à la mode, la flûte, m'avait procuré beaucoup de jouissances à l'orchestre et au dehors. Tôt après mon arrivée à Paris, j'avais réussi à recruter un quatuor de voix d'hommes; il s'agissait simplement de nous procurer quelques heures de distraction. De là sortit un groupe plus considérable, dont M. Jules Stern de Berlin prit la direction en 1846 avec autant d'enthousiasme que de savoir et d'habileté, et auquel il parvint à donner une véritable importance. Sous sa direction énergique, la Société fit bientôt sensation; nous parvînmes à exécuter des œuvres considérables, comme l'*Antigone*, de Mendelssohn, et de grands maitres de l'art, Meyerbeer, Spontini, Liszt et d'autres, vinrent nous entendre et nous apporter des compositions qu'ils voulaient mettre à l'essai. Plus d'une fois, pendant les nuits, sous les voûtes de la Sainte Chapelle, se fit entendre un chœur d'hommes d'un effet admirable : les chanteurs eux-mêmes, aussi bien que ceux qui les écoutaient, se sentaient transportés dans un autre monde par ces quatuors de Kreutzer ou de Cherubini, qui n'avaient jamais été entendus encore dans de telles conditions. Cette première « Société allemande de chant », pleine de vie et d'entrain, dura jusqu'en 1848, où, comme tant d'autres choses, elle cessa d'exister pour reparaître plus tard complètement transformée. Je fus célébré sans façon par les journaux allemands comme le fondateur de ce *Gesangverein* allemand. Et l'homme est ainsi fait que je me sentis presque aussi fier de cette gloire que je n'avais pas ambitionnée que de mes succès bien plus laborieusement obtenus dans mon art.

En janvier 1848, les éditeurs bien connus, Artaria et Fontaine, me commandèrent « l'Italienne à la source » d'après Nicolas De Keyser, et envoyèrent à Paris pour cette gravure le tableau original, qui est de grandeur naturelle. C'est ainsi, au moment où éclatait la révolution, que je me trouvai absorbé par un travail des plus intéressants, et qui convenait parfaitement à ma situation. Reproduire un corps de femme, à demi-vêtu, dans des proportions assez considérables, était pour moi l'occasion d'essayer mes forces acquises, tout en les perfectionnant. Bien qu'on ne puisse méconnaître dans mon travail l'école de Forster, j'avais cependant travaillé d'une manière indépendante, et cherché surtout à rendre le caractère de la peinture du maître. En 1851 le travail se trouva achevé à la pleine satisfaction du peintre, qui me remercia par une lettre flatteuse et s'employa à me faire obtenir, à l'exposition de Bruxelles de la même année, la grande médaille d'or. Plus encore que de cette distinction, je me sentis fier du jugement de mon maître, le sévère Forster,

qui dit plus tard, non pas à moi, cela va sans dire, mais à une de mes connaissances : « Jamais un bras de femme n'a été mieux fait ». Ce fut vers ce temps que Forster, après avoir achevé « le Christ en Croix », d'après Sébastien del Piombo, me demanda solennellement si, la main sur le cœur, je trouvais qu'il dût continuer à graver, ou déposer son burin. « Si vos moyens vous le permettent, répondis-je, reposez-vous. » Pour me remercier de ma franchise, il me fit don, le lendemain, avec les formes et la dignité qui lui étaient propres, de sa table de travail et de tous ses burins. Ce fut un grand et curieux moment. Le bouleversement politique de 1848 m'avait paru d'abord intéressant, puis j'en étais devenu las. Les Français jouaient comme des enfants avec leur liberté. Tous ceux qui avaient le sentiment de l'ordre reconnaissaient que la situation était devenue intolérable. En dépit des émeutes, des mouvements de troupes et des combats de rues, que nous autres, voisins du Panthéon, étions condamnés à voir et à entendre de trop près, je travaillais tranquillement à mon « Italienne à la source ». Même lorsque la terrible apparition du choléra, en 1849, mit en fuite beaucoup de mes amis et collègues, ma planche faisait de rapides progrès. Je restais fidèlement auprès de Forster qui était de nature un peu craintive, et éprouvait devant les rassemblements populaires un véritable respect. Lorsque le coup d'Etat du 2 décembre mit fin brusquement à tout ce tapage, les étrangers, indifférents à ces convulsions politiques, se sentirent heureux du retour de l'ordre. Quant aux moyens employés, nous étions plus indifférents. En 1850, à la demande du duc de Nassau, je gravai le portrait de son frère, d'après une toile qui se trouvait à Biberich. De là, j'allai à Bâle, où j'avais à graver, pour l'édition russe des œuvres d'Euler, un portrait de ce grand mathématicien bâlois, d'après le portrait peint par Handmann pour l'université. Je fis en même temps, en vue de la gravure, un dessin de la « Laïs » d'Holbein.

Revenu à Bâle, je me fiançai en novembre 1851 à Mlle Elisabeth Bischoff. Je dessinai à Mannheim le « Christ enfant » de Deschwanden, et entrepris un travail considérable, « Gitanos », d'après Matth. Artaria. Malgré tout ce qui manque au « Christ enfant » comme tableau, et partiellement aussi comme gravure, cette planche acquit une extraordinaire popularité. En plus petit format, et comme pendant au « Christ enfant », je terminai bientôt aussi une seconde gravure d'après Artaria, « Saint Jean-Baptiste au désert. » Jusqu'à ces deux planches inclusivement, mes gravures avaient toutes été exécutées sur acier, à l'exception de « l'Italienne à la Source », dont les proportions plus considérables et la morbidesse indispensable à

l'exécution firent préférer le cuivre. Depuis 1856, c'est sur le cuivre que j'ai constamment travaillé; l'aciération ou la trempe du cuivre, inventée vers ce temps, prêtait à la planche la même durée que l'acier, tandis que le travail du burin y est plus libre et plus facile.

Je me mariai en 1852, et ma femme et moi nous prîmes un nouvel appartement dans la maison de Forster. Deux ans après, M. Dondorf, de Francfort, me commanda la gravure en grand format de « la Vierge au linge », du Louvre. En 1855, à la grande exposition universelle, je reçus pour mes deux gravures, « l'Italienne » et « les Gitanos » une *mention honorable;* il faut remarquer qu'à cette exposition l'échelle des distinctions antérieures n'était point prise en considération comme dans les expositions ordinaires. Dans ce concours exceptionnel et avec le petit nombre de distinctions accordées, je pouvais être satisfait de mon lot. D'ailleurs, chaque fois qu'il était question de ces choses, je ne manquais pas d'exprimer mon dégoût pour les expositions et les démarches de toute sorte au moyen desquelles, particulièrement à Paris, les distinctions s'acquièrent le plus souvent. Ce n'était pas seulement pruderie républicaine. Chaque pays a ses habitudes, l'homme cultivé sait le reconnaître, et le cynisme qui l'oublie n'a rien à faire avec l'indépendance du caractère. Mais la chasse aux distinctions n'en est pas moins un côté dangereux du système des ordres et des croix d'honneur. Mon grand compatriote, Charles Gleyre, n'a jamais été décoré.

Pendant un assez long séjour que je fis à Interlaken, avec les deux Winterhalter, Frantz avait ébauché, dans sa manière simple et typique, le beau portrait qui, sous le nom d'« Elisabeth », a obtenu dans ma gravure (1856) un si grand succès. Frantz Winterhalter, qui était fort exigeant, fut parfaitemeut satisfait de ma reproduction. Nous menions alors, à Paris, entre amis et collègues, une vie favorable aux échanges d'idées. Chaque dimanche soir, nous nous réunissions régulièrement chez Winterhalter. Les principaux artistes allemands, surtout Knaus, avaient pris l'habitude, depuis l'exposition, de s'y rencontrer aussi; il y avait des musiciens; on y voyait Goldschmidt qui, banni de l'Observatoire par la jalousie de Leverrier, était parvenu, avec des ressources chétives, à découvrir du fond de son atelier une série de planètes, et à récolter ainsi plus de gloire que ne lui en acquirent les tableaux qu'il y peignait pendant la journée. On voyait souvent parmi nous Otto Mundler, le critique solide et sérieux. Quand il lui arrivait, dans nos libres et franches discussions sur les arts, de risquer avec sa manière sèche et précise des jugements un peu hasardés, il y avait de rudes assauts. L'endroit était

fait tout exprès pour apprendre à connaître les relations entre artistes et connaisseurs, entre artistes et critiques. Un esprit impartial s'apercevait assez vite de tout ce qui manque encore à l'amateur le plus consommé aux prises avec des artistes considérables, quand il s'agit de pénétrer dans les profondeurs des œuvres d'art, et de se rendre compte de leur valeur intime.

A Beuzeval, où ma femme prenait les bains de mer, en 1857, j'employai mes loisirs de six semaines dans ce recoin charmant de la Normandie pour travailler à un portrait de feu l'ingénieur Fritz Stehlin, de Bâle, qui devait faire pendant à celui d'Euler. J'avais connu Stehlin, mais un véritable portrait me manquait, et je devais travailler d'après les documents imparfaits que j'avais pu recueillir. Ce fut plus encore le cas pour une série d'autres portraits bâlois dont je n'avais connu que peu ou point les originaux, Speiser, trois frères Geigy, J. Riggenbach. Quand les peintres ne sont pas sûrs des formes précises, leur situation est cependant meilleure que celle des graveurs. Dans la même année, M. Bruckmann, de Frankfort, me demanda, de la part de Kaulbach, la gravure en grand format de son carton d'« Hermann et Dorothée » pour une édition des « Héroïnes de Gœthe »... En 1859, la gravure de « la Vierge au linge » était assez avancée pour en envoyer une épreuve au Salon. Cette planche me valut le rappel de la médaille d'or, ce qui me fit trop bien comprendre que Forster s'était refroidi pour moi, car autrement la première médaille me serait échue. Jusqu'alors, j'avais marché trop exclusivement sous la bannière du maître, et je me voyais maintenant isolé. En exécutant la gravure du tableau de Raphaël, je m'étais plus attaché à reproduire le caractère de l'original qu'à suivre les principes de Forster, que j'avais modifiés sur différents points importants, par une manière plus libre, plus moelleuse, et correspondant mieux à celle du tableau. Forster s'en était senti plus blessé qu'il ne me le laissa voir; il me fut impossible de me le dissimuler, pas plus que d'attribuer uniquement le jugement du jury à la circonstance que j'appartenais à un pays qui, ne possédant pas de distinctions du genre de celles que la France décerne à des exposants non français, ne peut rien offrir en échange de ce que ses ressortissants peuvent recevoir à Paris, — circonstance qui, dans bien des cas, a son importance. Je fus amplement dédommagé par le jugement public, très favorable à mon travail, et surtout par le jugement impartial de quelques artistes qui, dans cette œuvre, relèvent surtout les parties où je m'étais éloigné de la tradition de Forster, que j'avais suivie jusqu'ici.

(A suivre.) *Traduit et communiqué par* M. Ch. Berthoud.

SOUVENIRS HISTORIQUES

DES MONTAGNES NEUCHATELOISES ET DE LA FRANCHE-COMTÉ

(Suite. — Voir la livraison d'Août 1882, p. 200.)

La population du Locle ayant beaucoup augmenté, on décida l'érection d'un nouveau temple, qui fut construit en 1506; mais il demeura quelques années sans la tour, dont la première pierre fut posée en 1521 par Guillemette de Vergy, dame de Valangin, qui revenait de sa terre de Boffremont.

Le curé du Locle était alors Etienne Besancenet, qui avait fait le voyage de Terre-Sainte en 1519; il était en grande vénération dans le pays, et il usa plus tard de son influence pour éloigner de sa paroisse les idées de réforme religieuse qui travaillaient tous les esprits; il y parvint pendant quelques années, mais les Loclois admettant la religion nouvelle, il dit sa dernière messe en 1536, et se retira à Morteau, où il vécut encore trois ans; au commencement de ce siècle on voyait encore sa pierre tumulaire au pied de la chaire, dans l'église paroissiale.

De zélés prédicateurs essayèrent, mais sans succès, d'annoncer l'Evangile en Franche-Comté. Aux Villers, où se trouvait le pontonnage du Doubs, les hommes du village auraient bien laissé prêcher, mais les femmes, s'armant de fourches et de tridents, les empêchèrent de passer. Quelques-uns cependant parvinrent à Morteau, où ils prêchèrent sur le cimetière; le vieux curé, entendant leurs propositions hétérodoxes, s'écria : « Qu'est ceci? vous autres qui êtes céans, chassez-moi cette ribaudaille hérétique! » Ce fut fait aussitôt avec des huées et une grêle de pierres.

Les dogmes de la Réforme firent de nombreux prosélytes à Besançon, mais l'archevêque obtint de l'empereur Maximilien II, qui possédait la Bourgogne comme héritier de Marguerite, fille de Charles-le-Téméraire, un décret bannissant Théodore de Beze et tous les religionnaires qui ne rentreraient pas dans le giron de l'église romaine.

La plupart n'y consentirent pas et quittèrent la ville, se réfugiant à Montbéliard, à Genève et à Neuchâtel; de concert avec les protestants restés à Besançon, ils firent le plan de s'emparer de la ville et d'en faire, si possible, une place forte du protestantisme. Deux troupes de conjurés devaient se diriger sur la cité impériale, l'une partie de Neuchâtel, l'autre de Montbéliard, et se rencontrer à Besançon la nuit du 21 juin 1575. Quand la troupe venant des montagnes neuchâteloises eut traversé le Doubs et débarqué à Chaillexon, elle fut attaquée par les Francs-Comtois, particulièrement ceux des Villers, qui en tuèrent un grand nombre et dispersèrent le reste. A combien se montait cette troupe, c'est ce que les souvenirs populaires n'ont pas conservé, mais bien la façon dont les catholiques surent où les Huguenots devaient débarquer : les vieillards d'outre-Doubs racontent qu'un capitaine, précédant ses hommes, se laissa arracher le secret par une servante d'auberge, qui se hâta d'avertir qui de droit. — Vraie ou fausse, l'histoire n'est, hélas ! pas nouvelle !

C'était le 20 juin. Le lendemain dans la nuit, la troupe de Montbéliard arriva sous la porte de Battant à Besançon, dont elle s'empara ; les réformés se répandirent aussitôt dans le quartier au cri de : Ville gagnée ! ils traînaient un canon de fer sur le pont de la Magdeleine. Mais l'alarme s'était répandue, le tocsin avait sonné, et des pièces tirées de l'arsenal firent bientôt face au canon huguenot ; leur première décharge abattit le maître artificier des protestants. Ce fut le coup de mort de cette hardie tentative, car, privés de leur canonnier, effrayés de ne pas voir arriver le corps neuchâtelois, les religionnaires lâchèrent pied et s'enfuirent vers la porte de Battant ; mais ils se trouvèrent acculés au rempart par la bourgeoisie en armes ; ce fut un vrai massacre à la lueur des flambeaux ; il y eut beaucoup de morts et de noyés, mais bien peu de fuyards, soit que la fuite ait été impossible, soit que ces malheureux n'aient pas voulu se soustraire au sort de leurs camarades ; quelques prisonniers furent suppliciés les jours suivants. — En commémoration de leur facile victoire, les Bisontins instituèrent une procession annuelle qui eut lieu jusqu'à la Révolution.

Les réformés étaient commandés par François de Lettes, baron d'Aubonne, qui fut décapité l'année suivante, peut-être pour cette cause. Philippe II, roi d'Espagne et duc de Bourgogne, fit des plaintes à Marie de Bourbon, princesse de Neuchâtel, et à la ville de Berne, qui se justifièrent de leur mieux. Jonas Merveilleux, maire de Neuchâtel, qui avait favorisé cette levée de troupes, fut réprimandé par la princesse, mais

secrètement remercié par le prince de Condé, probablement comme chef des protestants français.

Les gens de Morteau livrèrent joyeusement passage, quelques années plus tard, aux troupes du duc de Guise qui allaient saccager le comté de Montbéliard. L'alarme fut grande dans le comté de Neuchâtel, le 27 décembre 1587, quand quelques cavaliers de cette armée entrèrent dans la seigneurie de Valangin. Les Quatre-Ministraux demandèrent en hâte du secours à Berne; deux mille hommes commandés par Antoine d'Erlach partirent le 28 décembre à midi; c'était un corps de troupes de la ville et des environs, qui arriva promptement à Neuchâtel; la panique était si forte dans le pays, que plusieurs habitants de la Châtellenie s'enfuirent avec leurs chariots de bagages au-delà du pont de Thielle et de l'autre côté du lac. L'armée française, voyant tous les postes gardés, et ne voulant pas se mettre dans l'embarras en violant la neutralité helvétique, continua sa route vers le pays de Montbéliard, qui fut horriblement dévasté. Les Bernois rentrèrent chez eux le 1er janvier 1588, voyant que le danger était passé; mais on fut longtemps encore dans la nécessité de garder les frontières, particulièrement ces corps-de-garde dominant la vallée du Doubs, dont on voit encore les ruines ou l'emplacement.

Un demi-siècle plus tard eut lieu une nouvelle prise d'armes, nécessitée par la guerre de 30 ans, qui se rapprochait de nos frontières. Jean de Werth, général des armées impériales, vint passer l'hiver dans les Franches-Montagnes, appartenant à l'évêque de Bâle, qui depuis la Réformation résidait à Porrentruy. Pendant cinq mois il y eut une garde de 100 hommes qu'on relevait toutes les semaines; tous les gens du pays eurent cette charge à supporter, sauf les bourgeois de Neuchâtel, qui montaient la garde dans leur ville.

En mars 1536, Jean de Werth quitta les Franches-Montagnes, il y fut immédiatement remplacé par Bernard de Saxe-Veimar, qui occupa aussi la partie de la Franche-Comté séparée du pays de Neuchâtel par le Doubs. On dut continuer à monter la garde, mais seulement dans la partie nord du comté, de la Cibourg aux Verrières; on établit des compagnies permanentes au nombre de six, payées par le prince pour soulager les populations. Les Francs-Comtois s'étaient réfugiés en grand nombre dans notre pays; ils y avaient aussi amené beaucoup de bétail sauvé des rapines des Suédois, comme on appelait les troupes protestantes alliées à la France.

L'espagnole et catholique Franche-Comté eut à subir toutes les horreurs

de la guerre. L'armée de Weimar, remontant le Doubs, arriva par le Russey jusqu'à Morteau, qui aurait dû être protégé, comme toute la province, par le duc de Lorraine, commandant au nom de l'Espagne; mais il s'en occupa fort peu, les habitants eurent autant à souffrir de cette soldatesque que de l'ennemi. — Par une sombre nuit du milieu de janvier 1638, les bourgeois et paysans de Morteau et des environs, armés d'escopettes, de piques, de faux, s'établissent pour défendre leur ville au Pré-du-Pont, dans une prairie située entre le Doubs et la grande route, où se trouve le pont; une tradition raconte qu'ils se servirent même de glaçons retirés de la rivière pour barrer la route. Plus forts de leur courage que de leur nombre, les Montagnards attendent l'ennemi qui arrive depuis la Seigne, village voisin; bientôt le combat commence : les Suédois font des charges pressées et meurtrières; les nationaux à pied, sans artillerie, sont foulés par les chevaux et mitraillés par les tromblons de la cavalerie; néanmoins ils défendent vaillamment la tête du pont dont l'ennemi ne peut les déloger, sans apercevoir des troupes passant le Doubs à l'endroit où les glaces n'étaient plus rompues, et tournant la position.

Glapigney, le quartier de la ville haute où se trouvent l'église et le couvent, est bientôt rempli de Suédois, et les Montagnards pris à dos; le cercle de fer et de feu se rétrécit toujours plus, et les derniers combattants sont tués sans merci. — Après l'invasion on institua des prières en souvenir de ces vaillants patriotes; *la messe pour les occis du Pré-du-Pont* a été célébrée jusqu'à la Révolution. Le duc Bernard continua sa route dès le lendemain pour aller assiéger Pontarlier, qui fut pris après cinq assauts; il laissa 2000 hommes à Morteau sous les ordres des colonels Muller et du Badel; la plupart de ces soldats étaient saxons, ainsi que le colonel Muller, qui venait à l'église au Locle, où sa petite fille âgée de six ans fut enterrée en grande pompe; on voit encore son épitaphe dans la muraille du côté de la tour. La femme du colonel du Badel venant au prêche au Locle fut assaillie dans les gorges de la Rançonnière et atrocement mutilée. En bien des lieux les habitants se retiraient dans les bois d'où ils tombaient à l'improviste sur l'ennemi.

Au Pissoux, à seize mètres du sol, se trouve une caverne nommée Roche-du-Grenier, à laquelle on arrive par une grue; les vieilles gens s'y étaient réfugiés, et les Suédois essayèrent d'y parvenir pour les tuer, mais les pierres dont on les écrasait les firent reculer; ils ne réussirent pas davantage à enfumer les assiégés auxquels le vent vint en aide. — Les Suédois venaient souvent dans le comté pour y vendre à vil prix les

objets qu'ils avaient volés; comme beaucoup de personnes hésitaient à acheter ce bien mal acquis, les pillards en faisaient des monceaux auxquels ils mettaient le feu, ce qui fit qu'on aima mieux acheter ce butin que de le voir brûler, nous dit Boyve naïvement.

Depuis deux ans déjà la peste désolait la plaine bourguignonne, elle gagna la montagne où elle fit de grands ravages, tant dans les pays ravagés par la guerre que dans tout le Jura neuchâtelois et bernois; beaucoup de localités connaissent encore l'emplacement où l'on enterrait les pestiférés et qu'on appelait *cimetière des bossus*. Dans le val de Morteau, les morts étaient entassés dans les ravins, les fondrières qui ont gardé leur nom sinistre. La guerre des Suédois dévora les deux tiers de la population du prieuré; le souvenir en est resté si vivant parmi le peuple qu'il leur attribue toutes les calamités qui ont frappé le pays depuis les temps historiques; un tumulus, une ruine, un cadavre encore recouvert de son armure, tout se rapporte au temps *des Suèdes*.

L'année 1674 avait amené l'occupation définitive de la Franche-Comté par Louis XIV, qui se fit peu aimer dans le pays conquis. Si la province, en général, passait à regret des Espagnols aux Français, les populations montagnardes leur furent hostiles; longtemps encore le peuple garda ses mœurs et même son costume quelque peu espagnol, et pendant tout le XVIIIe siècle les partisans de l'ancien régime criaient à l'occasion : vive l'Espagne ! Dans ces conditions la Révolution française y trouva de nombreux adhérents. La seule mesure qui rencontra une vive opposition fut la constitution civile du clergé; la plupart des prêtres se refusèrent au serment, et proscrits, chassés de leurs presbytères, trouvèrent un refuge chez leurs paroissiens; dans nombre de maisons un réduit secret, appelé la chambre du prêtre, recevait le ministre traqué par les soldats de la municipalité; il disait une messe réputée seule bonne par les fidèles, qui n'acceptaient pas l'office des prêtres assermentés.

A Morteau, il n'y eut pas d'exécution capitale à déplorer, mais à Pontarlier on décapita un chartreux nommé Lessus, et Javaux, le meunier de Chaffois qui lui avait donné asile. Les prêtres réfractaires du prieuré et des environs furent enfermés au couvent de la Seigne, qui avait été converti en maison de détention par le Représentant du peuple; prêtres, suspects, fédéralistes, modérés, parents d'émigrés s'y trouvaient entassés pêle-mêle. Cette persécution était impolitique dans un pays très catholique; elle fut la principale cause de l'émigration du val de Morteau, qui compta environ une centaine de personnes, tandis que deux cents jeunes gens allèrent augmenter les bataillons de l'Etat.

En 1791, le club des Jacobins s'était installé dans la maison prieurale; il donna une forte impulsion au mouvement révolutionnaire, et pour faire impression sur les masses, il imagina la cérémonie appelée ***l'enterrement de la royauté.*** L'esprit républicain s'était fait sentir aussi chez les voisins des Montagnes neuchâteloises, qui voulurent donner une preuve de sympathie et d'adhésion aux patriotes franc-comtois, en participant à leur fête.

Voici un extrait du procès-verbal de l'enterrement de la royauté : « Le 8 décembre 1792, les membres de la société républicaine étaient réunis dans la salle de leurs séances, quand on vint leur annoncer officiellement l'arrivée de leurs frères, les bourgeois et habitants de la Montagne neuchâteloise, qui venaient prendre part à l'allégresse française. L'assemblée se trouva très honorée de cette visite, et elle envoya une députation pour recevoir les arrivants à l'entrée du bourg; elle était composée de 4 officiers municipaux, 12 vétérans, 20 amazones, 20 nourrissons de la République, 6 membres de la société populaire, et d'un détachement de la garde nationale à pied et à cheval; elle rencontra la troupe helvétique sur le pont de Morteau, où, dénombrement fait, elle se trouva forte de 1138 individus, non compris une avant-garde de 55 cavaliers. En tête de la caravane marchaient enchainés trois nègres (natifs de la Comté), qui venaient réclamer la liberté de la nation française; une musique d'amateurs jouait les airs de *Ça ira* et de la Marseillaise, et un étendard franco-suisse précédait une quantité de voitures disposées en amphithéâtre sur lesquelles se prélassaient de respectables vieillards, de chastes jeunes filles, de naïfs enfants helvétiens, tous coiffés de bonnets rouges et chamarrés de rubans tricolores. Un membre de la députation française voulait improviser un discours de bien-venue, mais la troupe valanginoise demanda de rendre hommage, en premier lieu, à l'arbre de liberté; on y alla tous ensemble; l'hymne national fut entonné, les genoux fléchirent et les fronts s'inclinèrent quand vint la strophe : Amour sacré de la patrie, etc. Un bourgeois du Locle prononça un discours auquel répondit un Jacobin de Morteau, puis les trois nègres implorèrent dans un ***cantique africain*** les secours de la nouvelle Gaule, quand un officier municipal les eut délivrés de leurs chaines, les larmes coulèrent. Pendant ces touchantes simagrées la nuit était venue, et l'on avait organisé un cortège symbolisant l'ancienne société monarchique; il parcourut les rues illuminées et s'arrêta au pied de l'arbre de la Liberté, sous lequel on avait creusé une fosse où furent engloutis les mannequins représentant l'ancienne cour, qui avaient figuré dans le cortège. »

On comprend que de pareilles démonstrations ne pouvaient être vues de bon œil par le gouvernement neuchâtelois, dont la position était fort difficile, entre les réclamations de la République française qui éxigeait le renvoi des émigrés que la charité ordonnait de protéger, et les troubles intérieurs que causaient les patriotes de la Chaux-de-Fonds et du Locle.

Mal inspiré, le gouvernement commença des poursuites contre les patriotes les plus en vue, qui voulurent s'y soustraire par l'émigration; 119 ménages et 76 ouvriers quittèrent le Locle et passèrent la frontière de 1793 à 1794; près de 25 chefs de famille furent proscrits de la Chaux-de-Fonds; le nombre des fugitifs est inconnu. Ces bannis se fixèrent à Morteau et à Besançon où ils établirent la fabrication de l'horlogerie, qui fait actuellement une si forte concurrence à l'horlogerie neuchâteloise. Cependant plusieurs familles et individus rentrèrent au pays quand la domination du prince Berthier leur en eut acquis la possibilité.

M. R.

DÉCOUVERTE D'UNE TOMBE ROMAINE DANS LES ENVIRONS DE BOUDRY

(AVEC PLANCHES)

Le 28 juin 1882, MM. F[s] Borel et H. de Coulon, occupés à faire poser un câble télégraphique entre le stand et les cibles, ont eu la chance de découvrir une tombe romaine dans la tranchée creusée par les ouvriers. Cette tombe, bien caractérisée, renfermait une quantité d'objets importants, entre autres une urne cinéraire en verre bleuâtre remplie d'ossements calcinés. Cette belle pièce est, malheureusement, brisée, ainsi que d'autres poteries, la couche de terre végétale et de cailloux qui les recouvrait n'ayant pu les garantir suffisamment contre la pression des voitures chargées de blé ou de foin.

Un fer à cheval et une quantité de clous font supposer que ce tombeau, situé dans le voisinage de la voie romaine (Vy de l'Etra), était celui d'un forgeron dont l'habitation se trouvait sans doute dans les environs.

Les objets étaient réunis dans un espace de deux mètres carrés, à l'exception d'une chaîne de crémaillère. — La couche de terre végétale

qui les recouvrait avait une épaisseur de 20 centimètres. — Au-dessous d'une couche de cailloux de même épaisseur se trouvaient des médailles, des poteries et des objets en verre, enfin, à une profondeur de un mètre, des ustensiles de fer et des clous.

Ces objets étaient placés avec ordre, par bancs superposés, preuve évidente qu'ils n'avaient pas été enfouis lors d'un défrichement, comme on aurait pu le croire, car dans un cas semblable on les eût enterrés pêle-mêle et sans aucun arrangement.

Nous donnons ci-après la liste des objets; nous avons reproduit les plus importants pour les planches qui accompagnent ces lignes.

Poteries.

Une série de vases brisés d'une pâte fine et très douce au toucher; la couleur de ces débris, dont quelques-uns sont ornés de charmants reliefs représentant des frises et des animaux, est, en général, d'un beau rouge orangé; il s'en trouve cependant quelques-uns de couleur jaune, d'une pâte grossière, et un de couleur grise, décoré de dessins en émail blanc.

Quatre perles striées, en terre cuite de couleur azurée.

Deux fragments de lampes, l'un en terre rouge et l'autre en terre jaune.

Objets en verre.

Une grande urne dont la base encore intacte renferme des os calcinés; son col et son couvercle surmonté d'une boule sont entiers; cette belle urne devait mesurer 44 centimètres de hauteur et avait un diamètre de 25 centimètres dans son centre.

Un assez grand nombre de morceaux de verre fondu de couleur verdâtre, provenant peut-être de vases qui avaient été placés sur le bûcher d'incinération.

Un col de flacon en verre bleuâtre.

Médailles.

Une pièce de monnaie en bronze, assez grande, portant à l'avers l'effigie de l'empereur Nerva avec ces mots: NERVA. AVG. IMP. GERMAN. *(Nerva Augustus Imperator germanicus.)*

Le revers est oxydé.

Une pièce de monnaie en bronze, plus petite que la précédente, sur laquelle on peut encore déchiffrer les mots suivants: CAE... DOMITIVS.

Une petite pièce en argent portant l'effigie d'un empereur dont on ne distingue plus qu'un œil et le contour d'une oreille; quant à l'exergue,

elle a disparu. L'autre côté de la pièce porte une colonne rostrale surmontée d'une statue de héros.

Une pièce en argent, complètement effacée.

Objets en bronze.

Trois vases de grande dimension dont il ne reste plus que les parties centrales.

Plusieurs bordures des mêmes vases et des débris oxydés.

Trois anses décorées de ciselures et de reliefs.

Un fragment d'anse cannelée.

Plusieurs lingots.

Objets en fer.

Une anse mesurant 7 centimètres.

Plusieurs crampons et pointes.

Trois fibules.

Une grande paire de ciseaux.

Une lame de couteau.

Une pelle et son manche, d'une seule pièce.

Une grande cuiller.

Trente charnières, très bien conservées; ces charnières, qui mesurent 14 centimètres, sont, en général, encore garnies de leurs clous.

Un fer à cheval.

Un bassin de 14 centimètres de diamètre et de 5 centimètres de profondeur, posé sur une tige horizontale de 34 centimètres de longueur. Ce bassin remarquable est une lampe de grande dimension dont la tige devait s'ajuster à une muraille.

Une grande serrure carrée avec sa clef.

Une clef de 7 centimètres, encore engagée dans son pêne; ce pêne, de 28 centimètres avec sa tige, est des plus curieux.

Un pêne plus grand que le précédent.

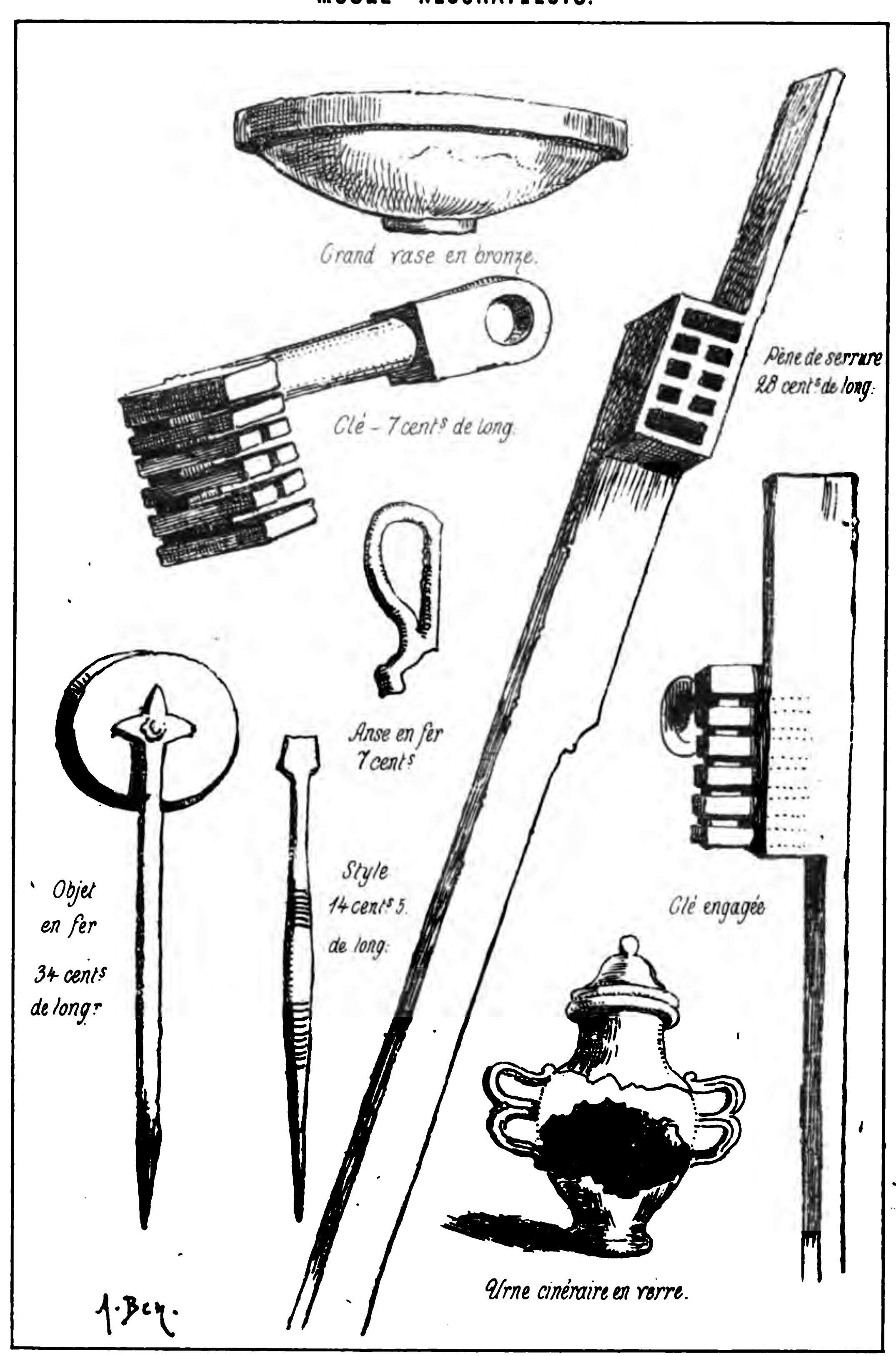
Une plaque percée de six trous, portant deux pointes.

Un style, et quatre tiges de 34 centimètres aux extrémités renflées; l'une de ces tiges porte une petite plaque mobile. On ne sait guère à quel usage ont pu servir ces tiges et je n'en ai jamais vu de semblables dans aucun musée.

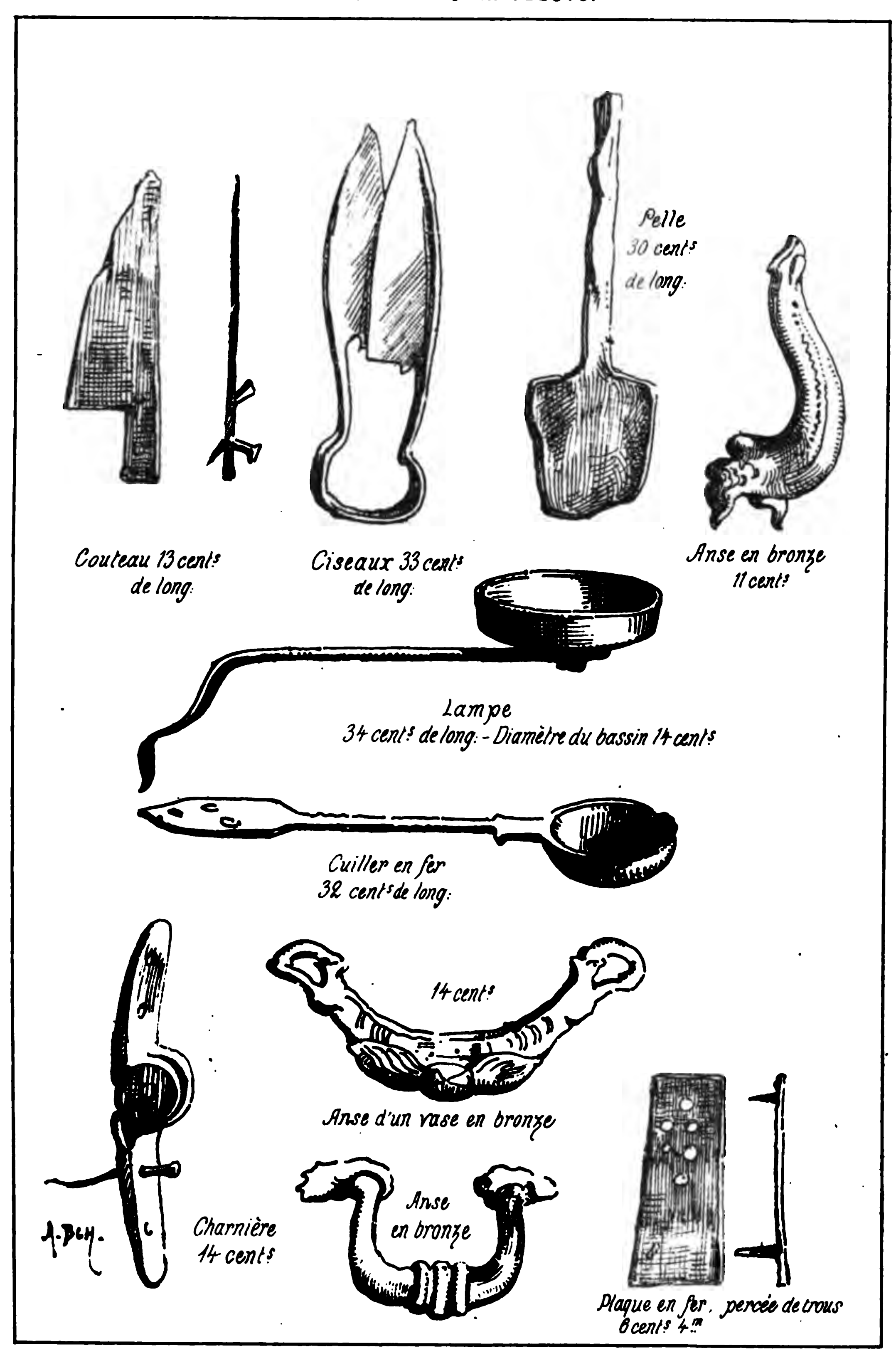
Plusieurs kilogrammes de clous de différentes grandeurs.

Une crémaillère munie de crochets de suspension. Cette chaîne a été trouvée en dehors des limites de la tombe.

Albert VOUGA.



Objets trouvés dans une tombe romaine aux environs de Boudry
(d'après les dessins de M. A. Vouga.)



Objets trouvés dans une tombe romaine aux environs de Boudry

(d'après les dessins de M. A. Vouga.)

LA LANGUE DES GENS D'OUTRE-AREUSE [1]

Quelle était la langue qu'ont parlée nos ancêtres, les gens d'Outre-Areuse, à l'origine, en 998, et plus tard, soit à l'époque dite féodale (XI[e], XII[e] et XIII[e] siècles)? — Question difficile à résoudre, mais sur laquelle nous allons essayer de dire quelques mots.

On a dit qu'à la suite de la domination romaine, la langue helvète ou gauloise ou celtique avait disparu et que le latin était devenu le parler usuel, vulgaire de la population, non un latin pur et correct, mais, comme en Gaule, en Espagne, en Dacie, mélangé de mots et de tournures du terroir, cette langue que les écrivains latins appellent avec dédain « *Sermo plebeius*, *rusticus*, *castrense verbum* », la langue de la populace, des campagnards et des soldats: le mot *Romania*, pays romand, que porte encore la Suisse française, avait remplacé celui d'Helvétie, et nos ancêtres auraient perdu non-seulement leur langue, mais jusqu'à leur nom.

Cependant, quelques-uns se sont demandé si cette langue rustique n'était pas, non un latin corrompu, mais simplement l'ancienne langue du pays, mélangée d'apports latins. Et aujourd'hui, l'opinion paraît revenir de l'idée que l'Helvétie, comme la Gaule, aient disparu dans la latinité, et que seul le latin ait présidé à la production qui s'est faite de la langue que l'on a parlée dans nos contrées durant les époques barbare et féodale, soit jusqu'au XIII[e] siècle. On trouve extraordinaire que tout un peuple ait oublié sa langue propre, pour en adopter une différente, au point de vue historique comme à celui de la linguistique, et on se demande comment cela aurait pu se passer. Les historiens et

(1) Cet article, qui est, dans sa majeure partie d'ailleurs, la reproduction d'appréciations d'écrivains connus, a pour but principal de faciliter la lecture et la compréhension des vieux documents aux membres assez nombreux de la Société d'histoire qui s'occupent de recherches et qui sont souvent arrêtés, comme je l'ai été, par l'aspect abrupt que présente le *romand*.

les savants qui ont adopté cette idée ne sont plus crus sur parole et le procès est actuellement soumis à révision.

Aussi n'admet-on plus qu'à la formation de cette langue rustique, rien autre n'ait présidé que la parole et l'instinct populaires. Tous les lettrés, laïques et ecclésiastiques, écrivaient exclusivement en latin, il est vrai, et ne considéraient l'idiome parlé que comme un ensemble de corruptions et de fautes vulgaires qu'il fallait éviter. Mais le même fait a eu lieu presque de nos jours pour le patois et le français, et personne ne dit plus que le patois est une corruption du français. De même, ce que l'on a appelé fautes vulgaires et corruption du latin apparaît comme quelque chose de plus relevé; dans cette corruption et ces fautes on recherche, on retrouve les restes de l'ancienne langue du pays.

La langue gauloise était-elle une? — Oui, mais cependant non sans que chaque peuplade gauloise — et elles étaient nombreuses — y fît sentir son cachet particulier. Aussi, lorsque l'empire romain eut été brisé, quand le latin eut été abandonné comme langue légale, quand les lettrés eux-mêmes n'en usèrent plus que comme une langue morte, lorsque la *langue* rustique fut devenue le parler de tout le monde, il se trouva que ce parler différait, non pas d'une façon profonde, mais pourtant caractéristique, d'une contrée à l'autre, de province à province, de région à région.

Ces différences, que l'on a appelées d'abord *dialectes*, puis *patois*, étaient les mêmes — tenu compte de la différence des époques — que celles que l'on distingue encore aujourd'hui dans la langue des campagnards. Si vous tirez, par exemple, une ligne du Sanetsch au lac des Brenets (Neuchâtel), et que vous la suiviez, vous traversez des régions différentes, vous descendez de la montagne au plateau, puis à la plaine, coupée par un lac, pour remonter au vallon, ensuite à la montagne. Eh bien! à chacune de ces régions correspond un patois: vous trouverez *le gruverin* dans les pays qui, au moyen âge, formaient le comté de Gruyère, — *le cuetso*, dans la contrée dont Romont est le centre (ancien comté de Romont), — *le broyard*, à Payerne, Estavayer et alentours; — delà le lac, *le bérochau* ou patois des gens d'Outre-Areuse (ancienne seigneurie de Gorgier), cousin-germain du précédent, — le *patois du Vallon,* dans l'ancienne baronnie du Vauxtravers, — et *le montagnon* ou patois des Noires-Joux, peuplées par des francs-habergeants. Tous ces patois présentent des différences entre eux, différences qui s'accentuent avec la distance; des différences du même genre existaient dans la langue rustique, « sermo plebeius, rusticus ».

Et l'invasion des Barbares, quelle fut son influence sur la langue du pays ? Elle fut peu de chose. De même que le latin corrompu des légionnaires et des colons romains n'avait pu déraciner la langue rustique, populaire, de même la langue burgonde se fondit dans cette dernière, non sans y laisser, comme le latin, une empreinte, des traces qu'il est facile à l'observateur de retrouver. Quand l'assimilation fut complétée entre les gens du Nord et ceux du pays, c'est-à-dire à peu près vers les temps de Louis-le-Débonnaire et Charles-le-Chauve, il ne restait des Romains et des Germains que des épaves surnageant au-dessus du flot. Le torrent avait coulé; aujourd'hui encore, un œil attentif constate les traces de son passage.

On s'étonnait que les Burgondes qui occupèrent notre sol n'eussent pas germanisé davantage le langage; on s'en étonne moins aujourd'hui que l'on connaît le chiffre relativement faible de ces *envahisseurs* et ce qu'a été, au vrai, pour notre pays, le *terrible choc des Barbares*. Dans ce fait, on trouve la meilleure preuve que, dans la transformation que subirent les éléments gallo-romain et germain mis aux prises, la prépondérance appartint à l'élément gallo-romain. La langue du peuple, que n'avait pu changer la latinité victorieuse (ce qu'elle ne chercha jamais, du reste), absorba la Germanie envahissante, et ne reçut d'elle que quelques mots, assez nombreux pour témoigner de l'arrivée des émigrants, assez rares pour témoigner de la prépondérance des populations romanes.

La lisière du Rhin, l'Alsace entr'autres, peuplée entièrement de Burgondes, la Suisse allemande, fortement occupée par les Allemanes, ne parlèrent point la langue rustique en usage parmi les races romanes; elles gardèrent des dialectes allemands: ce qui prouve surabondamment que dans le reste des pays occupés par eux, les Burgondes furent absorbés. Car, s'ils avaient absorbé les indigènes, les dialectes germaniques règneraient en place du français, comme en Alsace et comme à l'ouest de la ligne tirée de Fribourg à Delémont.

J'ai dit, dans un précédent article, que les gens d'Outre-Areuse doivent être en grande partie des descendants de Burgondes et, pour preuve, j'ai cité leurs coutumes durant le moyen âge, d'une ressemblance si frappante avec celles des Alsaciens, descendants directs des Burgondes; j'ai dit encore qu'en 998, les noms des habitants de Bevaix dénotent une population presque en totalité germanique: entourés de toutes parts de populations romanes ne parlant que le romand, les gens d'Outre-Areuse auront fini par prendre le langage de leurs voisins, tout en conservant

les coutumes qui les en distinguaient, et leurs noms germains, — de même qu'aujourd'hui les Allemands naturalisés et romanisés gardent leurs noms étrangers. C'est l'explication qui m'a paru la plus rationnelle d'un fait aussi singulier que celui que j'ai signalé.

La langue romande écrite, en tant que langue distincte du latin, a commencé d'exister dans le courant du IXe siècle, du moins à en juger par les monuments écrits. Mais en tant que langue parlée, elle est bien antérieure à cette époque, comme je viens de le dire. Si nous n'en avons pas des textes écrits, c'est que, lorsqu'il s'agissait d'écrire, on recourait au latin, comme aujourd'hui les campagnards qui ne parlent et ne savent que le patois, font écrire leurs lettres et leurs conventions en français.

M. Littré trouve qu'on doit fixer l'extinction définitive du latin chez nous à l'époque où l'on ne connut plus l'accent latin: tant que l'on sut, par exemple, que dans *fragilis,* l'accent tonique était sur *fra,* peu importait qu'on le prononçât tellement quellement, le prononçât-on même *frêle;* c'était encore du latin; mais il vint un moment où les termes les plus usuels eurent subi la transformation propre à la langue d'oïl, à la langue du *oui;* alors, tout le parler fut moderne, le latin fut hors d'usage dans la bouche du vulgaire (s'il avait jamais été en usage); l'accentuation s'en perdit et il fut définitivement mort, c'est-à-dire qu'il cessa de pouvoir fournir à la langue née de lui des mots formés de manière à représenter son propre accent. Dès lors, quand on emprunta au latin, il fallut laisser le mot tel quel, sauf une terminaison française et, par exemple, faire *fragile* de *fragilis.* Tout comme actuellement, lorsque en patois le mot propre pour désigner une chose manque, on l'emprunte au français, en lui donnant une terminaison ou une tournure patoise. Mais pour tous les mots qui ont reçu l'empreinte primitive, on peut dire qu'ils nous représentent la façon dont on prononçait, du moins quant à la syllabe accentuée, aux VIIe et VIIIe siècles. C'est pour cette raison qu'on a dit qu'en cela le français, comme les autres langues romanes, est un dialecte latin encore vivant et parlé.

Mais la question est posée de savoir si ce qu'on a appelé le latin corrompu, le *frêle,* au lieu de *fragilis,* n'est pas simplement l'ancienne langue du pays, que la lutte continuelle entre les deux forces rivales, qui est la vie de toute langue, la lutte entre l'archaïsme et le néologisme, c'est-à-dire la tradition ou le respect du passé, et la révolution ou le besoin de changements, a transformée en romand ou latin gaulois. On est en train de reconnaitre que, bien loin que le latin ait détrôné le gaulois, ces deux

langues ont vécu côte à côte, comme le feraient deux filles d'une même mère. Leur parenté se reconnaît non-seulement à l'identité de leurs racines, mais encore à la conformité de leur diction, formation des mots, flexion et tournure syntactique; la déclinaison gauloise était, au reste, aussi complète, aussi riche, aussi variée que la flexion latine (1).

Quoi qu'il en soit, dans sa partie ancienne, la langue française se décompose en deux portions inégales. La première, qui est la partie la plus considérable, renferme les termes produits quand le latin et le gaulois vivaient encore, conformés suivant l'intonation originaire et modifiés suivant l'euphonie du pays; la deuxième comprend les termes empruntés postérieurement au latin et se reconnaissant tout d'abord à ce que l'accent latin n'y est pas respecté.

Au moment où une langue moderne se préparait dans nos contrées, la langue qu'on y parlait se présentait, quant à sa riche déclinaison, dans un état singulier; elle employait assez bien le nominatif, mais elle confondait les autres cas et usait indistinctement de l'un pour l'autre. C'est du moins ce qu'on trouve dans les monuments de l'époque, tout hérissés de ces solécismes. La langue nouvelle qui était en germe, ayant son instinct, porta la régularité dans ce chaos; elle garda le nominatif, et des autres cas fit un seul cas qui fut le régime.

Etre ainsi *une langue à deux cas* et retenir comme héritage du latin ou du gaulois une syntaxe demi-synthétique, ne fut pas dans le français une condition fugitive, qui n'ait laissé de trace que pour la curiosité de l'érudition. *L'emploi en dura trois siècles.* On ne parla et on n'écrivit que d'après cette syntaxe dans les XIe, XIIe et XIIIe siècles. Le latin, qui est pour nous langue classique, reçoit beaucoup de louanges à cause de la manière dont sa déclinaison fait procéder la pensée. Une part de ces louanges doit rejaillir sur l'ancien français, dont la déclinaison est amoindrie mais réelle, et qui, à ce titre, est du latin ou du gaulois au petit pied. Si le latin est, comme on le nomme souvent, une langue savante, l'ancien français réclame une part dans cette qualification; et ceux qui ont traité de jargon notre vieille langue parlaient sans avoir aucune idée de ce qu'elle était.

Avant d'aller plus loin, je vais transcrire quatre documents de l'époque dite féodale, documents émanant du pays d'Outre-Areuse. C'est en les examinant que nous nous rendrons compte de ce qu'était le vieux français ou *romand*, comme l'appelle l'historien neuchâtelois Chambrier. Ils datent tous les quatre de la deuxième moitié du XIIIe siècle.

(1) Parenté du gaulois et du latin, par M. le Dr W. Neumann, à Neuchâtel.

N° 1 (1259). — « Je Jaquaz sires d Estavaie [1] en partie fait savoir a toz ces qui varront ces presentes letres que je suis devenu homs lieges a noble baron Jehan conte de Bourgoigne et seignour de Salins, sauve la feaute a mes seignours a cui je suis devenu homs tant quajourdhui, et ai prins de lui en fie dix livrees de terre de ma partie que je ai en la chastellenie de Gorger.

« En tesmoignaige de ceste chose, a ma proiere et a ma requeste, li sires d Usies mes oncles ha mis son sael pendant en ces letres avec le mien sael. Ce fust fait ou mois d aost l an de l incarnation nostre Signour qui coroit per mccljx. » [2]

N° 2 (1267). — « Sachent tuit cil qui verront et orront cestes presentes lettres que come je Jahans ensemble sires de Estavaie requerise ma dame Sibile dame de Nuefchastel fe lequal je disoe que je et mie devantier avien tenu de moseignor Bertot, seignor de Nuefchastel et de ses devantiers sus tau chalonie come je li diz Jahans et li mien devien avoir ou dit fe, la devant dite dame Sibile dame de Nuefchastel m a preste quarante livres de bons estevenens, les quas je ai au en bon deniers comptes. En tau forme que je li dis Jahans ensemble sires de Estavaie ne li mien ne puons [3] rien demander, ne devons, à la devant dite dame ne es siens dou devant dit fe tant que nos lor ausien paies les devant dites quarante livres de bons estevenens. Et ces covenens desus diz li ai je grante de tenir a bien et a foi por moi por les miens. De ce sont tesmoig : mesi Pieres de Valmarcui, chevaliers, et mesi Wulliermes de Vautraver, chevaliers, et Wulliermes marcheanz et Pieres diz Chavanes, borjois de Nuefchastel. En tesmoignaje de la quel chose, je li devant diz Jahans ensemble sires de Estavaie ai donee à la devant dite dame Sibile dame de Nuefchastel ceste presente lettre selee dou sel au chapitre l igliese de Nuefchastel et dou sel au religious home discret et honeste Wuillame prior de Corcales li qual les y ont mis per ma proiere. Ce fut fait en l an que li miliaires de l encarnation nostre Seignor coroit per mil et dous cenz et sexante et seiz ans le mois de janvier le jor de feste Seint Vincent (22 janvier) ». [4]

(1) Le *romand* ne se sert pas d'accent; mais il faut toujours lire comme s'ils figuraient dans les mots : *Estavaié, féauté, fié* ou *fé, proière,* etc.

(2) Monuments Matile; Bibliothèque de Besançon, T. XXII.

(3) Ne *puons* pour *ne pouvons:* cette forme du *romand* a été retenue par le patois, avec une foule d'autres : « ....Le ll'apprin la vertu dâé piante é lo bin que le z-homo *pouin* in reteri.... » (patois bérochau).

(4) Mon. Matile, Grandes Archives, N 7-2.

(A suivre.) F. C.

LA PETITE PATRIE

(Impressions tragiques d'un Neuchâtelois exilé pendant trois semaines dans l'Oberland.)

**J'avais franchi l'espace et traversé la plaine,
J'avais vu fuir la route au bruit de la vapeur;
Mais je fus bientôt las de ma course lointaine
Et revins à la rive où tout parle à mon cœur.
Je revis de nos monts les courbes familières;
Tout surprenait mes yeux, tout leur parut nouveau,
Et je dis, repassant nos étroites frontières:
Mon pays, mon pays est encor le plus beau !**

**J'avais vu des rochers aux formes inconnues,
Des vallons, des torrents dont j'ignorais le nom,
Des Alpes dont les pics se dressent dans les nues...
N'aurais-je pas un chant pour ces splendeurs?... Mais non!
Un ennui vague et morne étreignait ma pensée,
De mon cœur chaque pas arrachait un lambeau...
Rive de Neuchâtel, pourquoi t'ai-je laissée?...
Mon pays, mon pays est encor le plus beau !**

**J'avais vu des cités, des bourgs et des villages
Où d'autres sont heureux, où l'on aime, où l'on rit;
Des lacs plus beaux, dit-on, que le mien, d'autres plages
Où le flot chante, et des coteaux où mai fleurit...
Mais rien n'a pu tuer l'ennui qui me dévore,
Mes yeux étaient lassés de ce mouvant tableau;
Triste, je les fermais pour répéter encore:
Mon pays, mon pays est toujours le plus beau !**

J'avais vu des passants dans les bourgs et les villes,
Des êtres inconnus aux visages humains;
J'échangeais avec eux des paroles civiles,
Quelques-uns étaient bons et je serrai leurs mains.
Cependant, j'ignorais les mœurs et les usages
Et les mots familiers de ce pays nouveau;
Le regard de l'ami manquait à ces visages...
Mon pays, mon pays est toujours le plus beau!

Je reviens, je reviens à toi, rive bénie;
Je veux rester fidèle au sol où Dieu m'a mis :
Les monts sont plus charmants, l'onde a plus d'harmonie
Et la ville natale est riche en cœurs amis.
Là sont tous ceux que j'aime; ils savent me comprendre;
Là de pieuses mains orneront mon tombeau...
L'amour que j'ai pour toi, toi seul sais me le rendre,
Mon pays, mon pays, qui restes le plus beau !

Juillet 1882. Ph. GODET.

CORCELLES

TRAVAIL PRÉSENTÉ A LA FÊTE DE LA SOCIÉTÉ CANTONALE D'HISTOIRE

RÉUNIE A CORCELLES LE 10 JUILLET 1882

(Suite. — Voir la livraison de Septembre 1882, p. 207.)

Mais j'ai hâte de revenir aux seuls monuments historiques de Corcelles, le Temple et le Prieuré qui, par deux fois déjà, se sont évadés de ma plume. — Et d'abord, voyons s'il existe une parenté quelconque, entre l'édifice qui nous abrite dans ce moment et le lieu de culte où le bon Durannus réunissait ses ouailles, vers le troisième quart du XIe siècle.

Boyve rapporte dans ses Annales que, de son vivant, c'est-à-dire entre 1654 et 1739, on remarquait dans le temple de Corcelles une armoirie portant un lambel, qui devait y avoir été mise par un certain Jean-le-Bel, seigneur de Cormondrèche, qui vivait au commencement du XIVe siècle, et qui fut le père d'Othe-le-Bel, par conséquent le grand-père de Dame Othenette, dont nous avons déjà parlé. Nous avouons n'avoir pu découvrir trace de lambel dans l'armoirie qui subsiste encore aujourd'hui sur la muraille nord du chœur, et qui paraît appartenir plutôt au reconstructeur du temple dont nous allons parler. Cette armoirie a-t-elle été masquée par des travaux subséquents? C'est possible. Dans ce cas, et si l'affirmation de Boyve, attribuant cet écu au dit Jean-le-Bel, était exacte, on pourrait en inférer qu'une partie au moins du temple actuel est antérieure à l'an 1300, et que, par une filiation de pierres s'ajoutant les unes aux autres, il descend en ligne plus ou moins directe de l'antique chapelle, remise en l'an 1092 par le seigneur Humbert au vénérable Hugues, abbé de Cluny.

D'autre part, le même Jonas Boyve rapporte, un peu plus loin, qu'en 1406, un incendie détruisit la chapelle de Corcelles, et que, pour la remplacer, Jean Vauthier, de Colombier, époux de Dame Othenette de Cormondrèche, rebâtit en 1409 un beau et grand temple, le temple actuel évidemment.

C'est certes chose assez difficile que de concilier ces deux données, à moins que l'on n'admette qu'une partie de l'ancienne chapelle, demeurée debout, ait été utilisée pour la construction du nouveau temple. Cette manière de voir, qui n'a rien d'invraisemblable, pourrait être étayée de deux faits: le premier, c'est que les réparations considérables faites au temple par la commune, en 1858, ont révélé sur les murs avoisinant la tour le passage d'un feu violent; le second, c'est que les chapiteaux qui terminent les colonnades du chœur paraissent appartenir à une époque antérieure au commencement du XVe siècle.

Je retrouve dans un vieux manuscrit que, « le 7 juillet 1698, la tour « de l'Eglise de Corcelles fut entièrement gâtée par un coup de foudre; « la flèche qui tomba en ayant brisé toutes les tuiles. »

Il semble résulter de différentes pièces contenues aux archives de la Commune, que la famille Barillier (1), qui joua un certain rôle dans le

(1) La famille Barillier était originaire et communière de Corcelles: Jean Barillier, anobli en 1550, fut conseiller d'Etat en 1552 et mourut en 1558; son fils Louis le remplaça en 1558, Jonas, fils de ce dernier, le fut également dès 1611 à 1620; il avait été maire de la Côte en 1601. Un Frédéric Barillier écrivait en 1672 des notes historiques qui sont à la Bibliothèque

Comté, à partir de 1530 jusqu'au commencement du XVIIIe siècle, puisqu'elle donna au pays trois conseillers d'Etat et un écrivain de mérite, que cette famille, dis-je, possédait un droit sur la chapelle formant l'unique transept de notre temple et située en face de la chaire actuelle. Cette partie du temple porta pendant longtemps le nom de chapelle Barillier, et les membres de cette famille avaient seuls le droit de l'occuper. Ce droit provenait-il du fief sur une partie des biens de l'ancien prieuré de Corcelles, qui avait été octroyé à cette famille lors de son anoblissement en 1550, par le gouverneur Georges de Rive, et en vertu duquel elle devait payer la moitié de la pension du ministre de Corcelles? ou bien n'était-ce qu'une concession gracieuse accordée par la Commune à quelques-uns de ses membres, à cause de l'éclat que leurs emplois donnaient à la localité? C'est ce que nous ne saurions dire. Toujours est-il que, vers la fin du XVIIe siècle, il s'éleva au sujet de la possession de la dite chapelle des contestations, entre François-Louis Barillier, dernier représentant mâle de cette famille, et la Commune. Celle-ci, sans contester précisément le droit, alléguait qu'aucune réparation n'étant faite à cette chapelle par son soi-disant possesseur, l'édifice entier en recevait du préjudice, ce qui ne pouvait durer plus longtemps. Finalement, ces débats se terminèrent par une convention dont voici la substance:

« Par acte du 15 novembre 1706, signé David Cornu, il a été fait une « convention entre la Commune et noble François-Louis Barillier de Cor- « celles, au sujet de la chapelle joignant le temple de l'église de Corcelles « et que la famille Barillier prétend lui appartenir. Par cette convention, « François-Louis Barillier a abandonné à la Commune tous ses droits « sur cette chapelle, s'y réservant une place sa vie durant, et moyennant « la cancellation de deux obligations qu'il devait à la Commune, se mon- « tant, intérêts et capital, à 295 livres et 8 gros faibles, plus les frais de ré- « parations faites par la Commune à la dite chapelle, s'élevant à 160 livres, « plus la remise en écus au dit Barillier, de 125 livres, moyennant quoi il « se tient pour content, et la Commune devient propriétaire paisible du « tout. »

Il est probable que si François-Louis Barillier ne faisait pas de réparations à sa chapelle et les laissait aux soins de la Commune, c'est qu'il n'en avait, hélas! plus les moyens, et que, s'il avait été dans une position meilleure, cette dernière n'aurait pas eu si facilement raison de son res-

de Neuchâtel, et il y cite souvent les recherches de Jonas Barillier, son bisaïeul; c'est ce dernier qui a écrit l'ouvrage manuscrit : « Les monuments parlants de Neuchâtel », également à la Bibliothèque de cette ville.

sortissant. Il fut tout heureux de se libérer de sa dette et de ses intérêts envers elle, par la cession de ses droits à une chapelle dans laquelle il lui suffisait, puisqu'il n'avait pas de descendants, de se réserver une place sa vie durant.

Disons en passant que l'habitation des Barillier, qui jouirent pendant longtemps à Corcelles du droit de fournage, était la maison possédée actuellement par M. Henri Colin, dont les fenêtres à meneaux, aux moulures élégantes, figurent dans l'ouvrage de M. Louis Reutter, publié par la Société en 1879 et qui, d'après la tradition, fut bâtie sur l'emplacement même du prieuré.

Il paraît toutefois que l'affaire de la chapelle ne fut pas entièrement éteinte par la convention intervenue, car il arriva que le 21 décembre 1707, M. Frédéric de Chambrier, lieutenant de ville, agissant comme tuteur de Mme la capitaine de Marval, sa tante, fit signifier à la Commune qu'il paierait 20 louis d'or aux deux gouverneurs, pour « la rétraction que Mme de Marval voulait faire de l'acquisition de la dite chapelle par la Commune. » Il notifiait qu'en cas de refus par les gouverneurs de recevoir cette somme, il la mettrait en dépôt chez M. le maire Bedaulx, en attendant le droit. Les gouverneurs refusèrent, en effet, et la somme fut remise au maire. L'affaire fut-elle réglée par un jugement ou à l'amiable, ou fut-elle simplement abandonnée par le représentant de Mme de Marval? C'est ce que j'ignore. Ce qui est certain, c'est que la chapelle est demeurée propriété de la Commune.

Pour terminer ce qui concerne le temple, il faudrait vous parler de la tour haute d'environ cent pieds, des trois cloches qui gaîment ou gravement y carillonnent depuis des siècles les dimanches et les jours d'enterrement, et dont la plus ancienne, fêlée par l'usage, vient d'être refondue à Estavayer et remise en place il y a trois jours. Mais je crains d'allonger et je renvoie les amateurs d'inscriptions campanaires au travail si intéressant, publié dernièrement par M. Charles-Eugène Tissot, dans le *Musée neuchâtelois*.

Je pourrais encore vous parler des horloges qui occupèrent successivement la façade méridionale de la vieille tour, indiquant à nos ancêtres émerveillés la marche des heures et le cours du temps; mais encore ici je vous ennuierais. Permettez-moi, toutefois, à titre de curiosité, de transcrire le marché à la suite duquel le village fut doté de l'horloge actuelle.

Ce marché, daté du 27 février 1760, est signé par les gouverneurs

et l'entrepreneur; en voici la copie, qui intéressera peut-être les gens du métier :

« L'honorable Communauté de Corcelles et Cormondrêche, ayant pris « la résolution de faire construire à la tour un horloge neuf en place du « vieux qui se trouvé usé par la visite qui en a été faite :

« Par cet effet, nous, les gouverneurs modernes, assistés de... avons, « au nom de la dite Communauté, fait marché avec le sieur Daniel Du- « commun dit Teinon, de la Chaux-de-Fonds, maître horlogé en gros « volume : par lequel marché moy, Daniel Ducommun, m'engage à faire « et construire à la dite Communauté un horloge beau et à contentement « et proportionné à l'endroit où il doit être posé, lequel doit marcher « trente heures sans remonter, sonera les heures les grandes roues au- « ront 10 à 12 pouces de diamètre et 6 à 7 lignes d'épesseur, la cage « vernie en rouge, le plat des roues vernies en noir, toutes les pièces « transversantes limées et polyes, tous les pignons d'assier trempé et poly, « tous les pivots d'assier aussi trempé et poly tournant sur le loton (lai- « ton). Il devra se remonter où il sera posé et aura moins de cordes qu'il « n'y en a au vieux, lequel horloge m'engage ici de travailler de bonne « foy et avec toute la justesse possible, même à souffrir la visite d'expert « en la dite profession : je devrai le poser à mes frais, sans que la Com- « munauté en soit en aucune manière chargée, sinon d'un charpentier, « s'il est nécessaire ; je fournirai aussi l'éguille vernie et dorée avec les « cordages et poids, il yra à grande pendule avec double encre avec la « garantie de quattre années à mes frais, entendu qu'il soit bien gouverné. « Et pour payement de la dite pièce, les dits gouverneurs, etc., promet- « tent au nom que dessus et lorsque le dit horloge sera placé à leur con- « tentement, de me délivrer la somme de douze louis d'or neufs avec le « vieux horloge ; je m'engage à rendre le dit horloge fait et posé pour la « St-Jean prochaine, au cas que je ne puisse pas faire sonner le vieux, « mais si je le fais sonner, la Communauté me prolongera le temps de le « poser jusqu'au mois de Septembre, mais pour le plus tard, le tout « étant fait de bonne foy. »

(Suivent les signatures.)

Comment une horloge, dont la construction a coûté 280 francs, pourrait-elle avoir la marche régulière d'un chronomètre de marine, après 122 ans d'existence et les réparations d'une trentaine de rhabilleurs plus ou moins inhabiles ? Etonnons-nous plutôt que, dans ses bons jours, elle retrouve encore quelquefois celle qui lui était sans doute habituelle

dans ses jeunes années, et inclinons-nous avec respect devant son âge vénérable.

Quant au cadran, qui devait indiquer les heures, il fut rétabli en 1781, par Abram Juvet, de Saint-Sulpice, et peint par Pierre Boiteux, avec la condition que la plaque en fer serait faite en quatre pièces, moyennant quoi et le travail bien exécuté, il serait payé 5 batz par livre aux fabricants.

Retournons maintenant, si vous le voulez bien, de quelques centaines d'années en arrière, afin de voir ce que l'histoire nous a conservé du prieuré de Corcelles et des religieux qui l'ont habité pendant plusieurs siècles. Malheureusement, les documents dont ils étaient sans doute possesseurs ont entièrement disparu, emportés probablement à l'époque de la Réformation par les moines, qui se retirèrent en Franche-Comté ou ailleurs, dans quelque monastère du même ordre; et les annales de Boyve, non plus que les historiens qui ont écrit sur Neuchâtel, ne consacrent de longues pages à notre prieuré.

Nous avons vu, dans l'acte de donation que nous avons analysé et dont l'original se trouve déposé à l'abbaye de Cluny et dans les archives de Berne, que c'est en 1092 que le prieuré de Corcelles fut fondé. Il résulte du cartulaire de Romainmôtiers qu'en 1266, le prieur de Corcelles assista comme témoin, à Romainmôtiers même, dans l'acte dressé à la suite d'un plaid général. Quoique son nom ne soit pas indiqué, nous pouvons supposer qu'il est ici question du prieur Wuillermus, qui vivait à cette époque. En 1340, Amédée de Neuchâtel, seigneur de Cormondrèche, rebâtit le prieuré de Corcelles qui tombait en ruines, et où il n'y avait plus que deux moines; il en augmenta considérablement les revenus et y fit construire une chapelle. En cette même année 1340, Pierre de Gléresse fut établi prieur; il fit bâtir l'église de Cornaux, dont il devint le patron et le collateur. Le comte Louis donna à cet effet le tiers des dîmes de la baronnie de Thielle, mais le prieur retirait les rentes et envoyait, pour célébrer le service divin, un religieux auquel il ne donnait qu'une chétive prébende. Cette date de 1340 est le point de départ d'une large prospérité pour le monastère, qui agrandit ses propriétés, devient bénéficiaire de dîmes et de rentes considérables, et acquiert même des sujets, ainsi que cela résulte d'un acte de 1345 et d'un autre de 1366, par lequel le comte Louis accorde au prieuré le droit de percevoir à son profit les lods de tous les contrats que feraient dans le comté les hommes et les femmes sujets du prieuré. Devenu riche, il fut donné à titre de commande, dès la fin du XVe siècle; l'abbé de Saint-Jean en avait la

possession à l'époque de la réformation de l'église. En 1345, le prieur Aymon des Monts (de Montibus) accorde une lettre d'affranchissement de la taille, cense et mainmorte à l'un de ses corvéables. En 1354, le comte Louis de Neuchâtel, par son testament daté du 14 avril, donne et octroie au « priorei » de Corcelles », pour faire son anniversaire, trois souls de annuelle rente (Archives, tom. 5, p. 257). Arrive en 1406 un incendie qui consume entièrement la chapelle et les bâtiments du prieuré. Ils restent en ruines jusqu'en 1409, année en laquelle Jean Vauthier, seigneur de Colombier, les fait réédifier, augmente les revenus des moines et construit une belle église à la place de la chapelle incendiée, ainsi que nous l'avons déjà vu précédemment. En 1452, Pierre de Sauvernier, prieur de Corcelles, devient vicaire-général du prieur de Romainmôtiers; en 1453, le 2 du mois d'août, l'évêque de Lausanne fait une visite diocésaine à l'église de Corcelles, et voici ce qu'il en dit: « Cette Eglise paroissiale vaut environ (chiffre illisible); elle est à la présentation du prieuré de Romainmôtiers, ordre de Cluny; le curé Jean (nom illisible) y réside, environ 50 feux.

« On fera un ciboire; le luminaire ardera constamment; on fera une cuiller pour l'encens; le chancel sera reblanchi, dallé et élevé à la hauteur de deux grandes pierres tumulaires placées auprès de l'autel; les fonts baptismaux seront placés vers la grande porte de l'Eglise; on construira une sacristie commode; le clocher sera recouvert et le cimetière, aux angles duquel on placera des croix, sera fermé. »

Cette date de 1453 a bien son importance historique, ou plutôt statistique, en ce qu'elle nous fait connaître approximativement le chiffre de la population de la paroisse à cette époque.

Citons encore deux dates: celle de 1482, où Etienne Aymonet souscrit une reconnaissance de 42 sols, en faveur de la pitancerie de Romainmôtiers, et celle de 1525, où Rood Benoit signe une pareille reconnaissance, puis notons en terminant, que l'église de Corcelles était sous le vocable de Saint-Pierre et de Saint-Paul, que les moines faisaient partie de l'ordre de Saint-Benoît et dépendaient du prieuré ci-dessus nommé de Romainmôtiers, et nous n'aurons plus qu'à vous indiquer la liste plus ou moins complète des prieurs de Corcelles. (Helvetia Sacra I, p. 132.)

De 1266 à 1277 : Wuillermus.
1304 : Fromont.
1340 : Pierre de Gléresse.
1356 : Aimé des Monts.
1366 : Guillaume Paniot.

1369 : Jean de la Vignie.
1406 : Humbert de Bussy.
1429 : Pierre de la Vignie.
1440 : Jean de Gléresse.
1444 : Pierre de Gléresse.
1450 : Gabriel Martin.
1454 à 1458 : Pierre de Sauvernier.
1480 : Etienne Aymonet.
1492 : Guy de Lujuseux.
1494 à 1515 : Messire Louis d'Arles, comte de Saint-Jean, chanoine de Genève, commendataire du prieuré de Corcelles.
1524 : Jean de Senarclens.
1525 à 1530 : Messire Rood de Benoît, abbé de l'île de Saint-Jean, dernier prieur.

Ce dut être pour les moines du prieuré de Corcelles un jour de désastreuse mémoire que celui où la voix de Farel, le réformateur de notre pays, vint les arracher à leur douce quiétude. Depuis un certain temps déjà, des bruits alarmants étaient parvenus jusqu'à eux; ils avaient entendu parler de Luther, de Zwingli, des luttes qu'ils soutenaient contre la papauté et de la guerre déclarée aux indulgences; mais ces doctrines nouvelles, agitant et soulevant les peuples comme un volcan, n'avaient encore retenti que dans de lointaines contrées, et ils espéraient bien que ce vent de tempête ne parviendrait pas jusqu'à eux. Et voilà que, tout à coup, ils apprennent par la rumeur publique l'arrivée de Farel à Serrières; ils savent que sa parole est incisive et mordante; qu'à Neuchâtel la foule électrisée l'a reçu avec enthousiasme et porté en triomphe à l'Eglise collégiale, où les images et les statues des saints ont été brisées et mises en pièces; mais ils n'avaient pas encore eu l'occasion de le voir à l'œuvre et de l'entendre prêcher lui-même, lorsqu'un jour, d'un bout du village à l'autre, à Cormondrèche, à Peseux, cette nouvelle se répand avec la rapidité de l'éclair et le bruit du tonnerre: « Farel arrive! » Occupations de la vigne, travaux des champs, tout est abandonné, nul n'y songe ce jour-là. Les maisons sont désertes, ceux qui peuvent sortir sont dans la rue attendant, les uns avec curiosité, d'autres avec rage et mépris, des troisièmes avec sympathie et impatience, cet homme si petit de taille, mais si grand de courage et de foi, que nulle menace, ni aucune puissance humaine ne peut intimider. Il paraît enfin et se dirige vers le temple; mais ses adversaires avaient refusé d'en ou-

vrir les portes. S'il ne peut entrer, il prêchera en plein air; il monte sur un bloc de pierre qui se trouvait tout près, et de là promène ses regards de feu sur la multitude qui remplit le cimetière : devant lui, derrière lui, toutes les têtes se touchent. Alors de sa voix forte et pénétrante, il annonce à cette foule la doctrine nouvelle qu'il est venu lui apporter, lorsque tout à coup un moine s'approche et le frappe d'un coup de couteau. (Perrot, l'Eglise et la Réformation, vol. II, p. 232.) La blessure ne fut pas mortelle, et Farel put continuer ailleurs son rôle de réformateur; mais cette prédication faite à Corcelles et le sang qui y avait coulé, décidèrent la réforme, qui fut votée à la majorité des voix, comme c'était alors l'usage, et Jean Droz, le dernier curé de l'Eglise catholique apostolique et romaine, devint le premier pasteur de cette nouvelle paroisse, dès lors perdue pour Rome.

Ainsi finit, après quatre siècles et demi d'existence, et balayé par le vent d'orage qui soufflait alors, le modeste prieuré de Corcelles, dont Jeanne de Hochberg vendit les biens en 1538 aux Quatre-Ministraux de Neuchâtel, en même temps que ceux du Chapitre de Neuchâtel et des cures de Boudry et de Cornaux, pour 3500 écus.

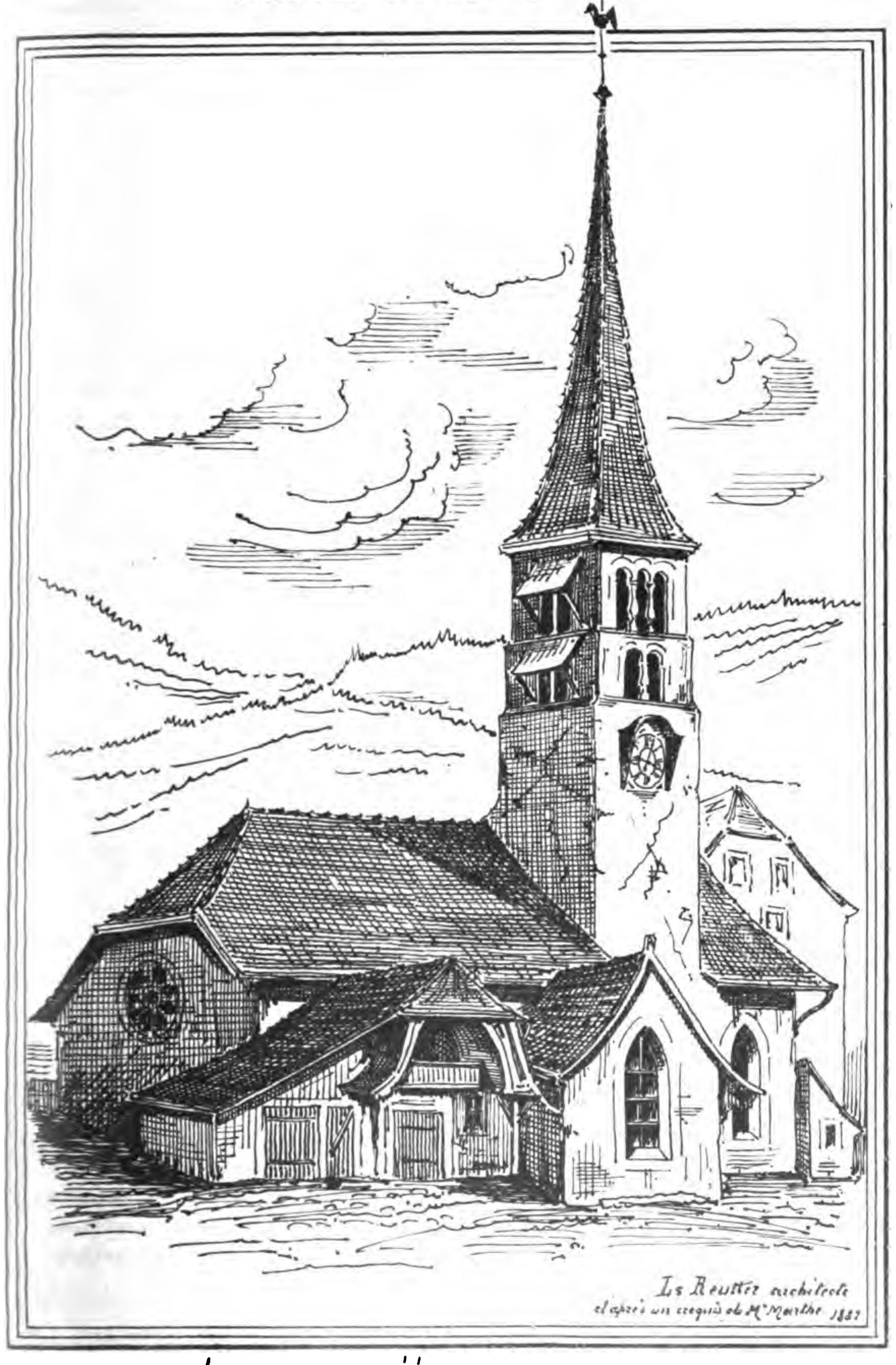
(A suivre.) V. COLIN-VAUCHER.

UN ÉLÈVE DE FRANÇOIS FORSTER

FRÉDÉRIC WEBER

(Suite et fin. — Voir la livraison de Septembre 1882, p. 214.)

Je me décidai vers ce temps à quitter Paris et à rentrer dans mon pays, où j'arrivai, en avril 1859, avec ma petite famille. Je m'établis aux environs de Bâle, dans le petit château de Klybeck, tranquille retraite en pleine campagne. J'y ai senti parfois très péniblement la privation de la vie parisienne, si riche en enseignements et en jouissances artisti-



EXTÉRIEUR DE L'ÉGLISE DE CORCELLES
Avant sa Restauration.

ques. Mais j'ai trouvé pour tout cela d'amples dédommagements dans l'affection et les prévenances de mes amis, aussi bien que dans les ressources que m'offrait ma ville maternelle, au point de vue des sciences et des arts. J'avais autour de moi mes vieux chers Edelincks, de jour en jour davantage l'objet de mon culte et de mon admiration, et auprès d'eux une jolie collection de belles épreuves de gravures. Quand tout cela ne suffisait pas, j'avais sous la main l'importante collection d'art du Musée de Bâle. Entouré de ma famille, je pus poursuivre tranquillement mes travaux, qui se succédèrent dès lors très rapidement. Lorsque j'eus achevé pour Bruckmann une seconde planche d'après Kaulbach, « Faust et Hélène » (1861), et dit adieu pour toujours, dans mon for intérieur, à cette sorte de gravure, Winterhalter m'offrit de reproduire son portrait en profil de l'impératrice Eugénie. La grande dame ne voulant pas se dessaisir du portrait, je dus aller l'exécuter à Paris. Au printemps de 1862, il était achevé à la satisfaction générale...

En 1863, le gouvernement français me demanda, pour la chalcographie du Louvre, « le Jeune homme », d'après Raphaël. L'attrait de ce travail me décida, bien que j'eusse quelque répugnance à graver une œuvre que mon ami et collègue, le professeur Mandel de Berlin, avait publiée bien peu d'années auparavant. Mais je savais que les planches de la chalcographie ne jouent aucun rôle dans le commerce de la gravure, et restent en réalité ensevelies au Louvre. L'année 1864 me valut deux portraits, celui du jeune duc d'Hamilton, que j'entrepris pour sa mère, et un autre, plus petit, de la princesse Korsakoff, pour elle-même. Ces deux portraits de Winterhalter, par leur conception originale et délicate, m'offraient un charme particulier et aussi des difficultés d'un ordre à part. Je gravai en 1865, d'après un tableau de l'école de Raphaël, appartenant au colonel Rothpletz d'Aarau, « la Belle Visconti », gravure qu'acheta et publia la maison Schröter de Berlin. La même année, j'achevai la « Laïs Corinthiaca », d'après Holbein, un travail de prédilection auquel je revenais toujours dans les loisirs que me laissaient des œuvres moins attrayantes. La gravure parut à Bâle, chez Georg, qui avait fait l'acquisition de la planche. Un mot, en passant, sur cette œuvre splendide de l'immortel Holbein. La tradition et le titre lui-même désignent une femme méprisable. Pour toute sorte de raisons, je me range à l'opinion qui déclare cette interprétation absolument fausse, et remontant à une époque destituée du sens critique de l'art...

Le corps des officiers bâlois me demanda, en 1865, la gravure en grandes proportions du portrait du colonel Hans Wieland : ici encore je n'avais

à ma disposition que des éléments de travail très incomplets. Dans un voyage en Italie, je fis à Lugano, pour la gravure, un dessin de la « Madone » de Luini, à laquelle m'avait rendu attentif un amateur éclairé, le pasteur A. Sarasin de Bâle. Je cherchai à conformer mon dessin au caractère de la peinture à fresque, moins colorée, plus légère, et offrant moins de détails que la peinture à l'huile. Ailleurs, et surtout à Milan, je trouvai de splendides motifs pour la gravure. Mais je m'en tins alors exclusivement à l'œuvre de Luini, si bien représenté dans la haute Italie.

J'achevai en 1868, pour la maison Sachse de Berlin, les portraits du prince et de la princesse royale de Prusse. Malheureusement, selon le désir des éditeurs, je dus restreindre le format des figures dans la partie inférieure, ce qui, surtout pour la figure de la princesse, a été fort dommageable à l'ensemble. Le travail de la planche était déjà assez avancé, lorsque les éditeurs me demandèrent des changements dans le détail de l'uniforme et des décorations, comme si, nous autres graveurs, lorsqu'enfin nous avons préparé la planche en vue des différents effets, nous pouvions modifier tout cela aussi facilement que le peintre sur sa toile. J'exigeai que les changements fussent indiqués sur le dessin. On m'envoya une photographie où les ornements d'or et d'argent apparaissaient, comme de juste, d'une façon très insuffisante. Winterhalter, à qui je demandai un avis, me conseilla de m'en tenir exclusivement aux portraits. Ainsi fut fait...

Je dessinai, en 1869, d'après Holbein, le merveilleux portrait de « Boniface Amerbach » que souvent déjà j'avais contemplé avec désir au Musée de Bâle, en songeant à le graver. D'ailleurs, je travaillai assidûment à ma Luganaise, et, dans l'automne, à Lugano, je fis devant le tableau une seconde retouche de la gravure déjà avancée. Je la terminai le printemps suivant, à Paris, pour être à portée de l'imprimeur. Grâce à l'étendue de leurs affaires, quelques-uns des imprimeurs en taille-douce à Paris ont élevé leur art à une grande hauteur. Mon principal imprimeur, Chardon, par exemple, n'a pas moins d'une soixantaine de presses, dont quelques-unes sont toujours en activité pour des travaux importants et délicats. Au point de vue du succès de l'impression des grandes planches, une entente personnelle entre le graveur et l'imprimeur est de très haute importance; ce n'est qu'ainsi que les épreuves tirées peuvent être dûment appréciées, la force et la faiblesse de la couleur discutées et déterminées entre eux. De là, la considération dont jouissent les imprimeurs habiles dans le monde artistique de Paris. — A peine revenu

en Suisse, la guerre franco-allemande éclatait, et la planche de « la Madone de Lugano » en resta là. Ce n'est que tard dans l'automne de 1871 qu'elle put paraître, à Londres, dans la Société d'Arundel, qui offrit la gravure à ses membres; le reste fut publié à Vienne, chez Käser. Entre temps, je gravai le pendant de l' « Elisabeth » de Winterhalter, le portrait de « Madeleine », dont l'original est la sœur d'Elisabeth. La gravure parut à Bâle, chez Georg.

Suivirent quelques portraits bâlois; j'avais ici le grand avantage de pouvoir terminer mes dessins d'après des documents meilleurs, et souvent d'après nature. Au printemps de 1871, je passai quelques mois à Munich pour dessiner, à la Pinacothèque, le portrait de Raphaël par lui-même, et celui d'Hélène Fromment, la seconde femme de Rubens, nommé « la Femme au gant. » Je terminais à peine ces dessins qui me charmaient et m'absorbaient tout entier, quand je reçus de Käser l'invitation d'aller examiner pour la gravure un tableau de la galerie de Vienne. Après examen, je renonçai à ce travail. En revanche, je m'entendis avec Käser pour la gravure du tableau du Titien « l'Amour céleste et l'Amour terrestre. » Au nouvel-an de 1873 parut mon « Boniface Amerbach », d'après Holbein, qui fut des plus favorablement accueilli. La gravure est exactement du format de l'original. Et c'est ainsi que me voilà occupé, au milieu de 1874, de l'exécution de mon Titien, une planche dont la superficie est plus considérable que celle de « la Vierge au linge. » La première exécution commença d'après une bonne copie que possède Winterhalter. Pour les retouches de ce travail préalable, je me suis rendu l'an dernier à Rome. Ce n'est pas ici le lieu de dire les jouissances que m'a procurées ce séjour si longtemps désiré, et mon voyage artistique à travers l'Italie. Dans quelle splendeur trônait là, au palais Borghèse, mon Titien, un tableau merveilleux, un idéal qu'il s'agit, pour moi, de poursuivre et de mettre à la portée de ceux qui aiment l'art, mais qui, dans l'exécution, présente d'extrêmes difficultés! L'effet d'ensemble, et surtout la figure nue, recèlent à eux seuls la tâche la plus ardue à laquelle jamais graveur ait pu se laisser tenter.

Frédéric Weber, mort le 17 février dernier après de cruelles souffrances, vécut huit années au-delà du moment où nous amène ce récit. Ceux qui ont suivi de près sa carrière d'artiste assurent que ce fut dans cette dernière période qu'il atteignit au plus haut degré de perfection dans son art. Ils citent, à l'appui de ce jugement, ses derniers ouvrages, la « Violante », de Pâris Bordone, le « Portrait d'Erasme », d'après Holbein, « l'Amour céleste et l'Amour terrestre », d'après le Titien. Le burin tomba de sa main mourante avant qu'il eût pu achever « la Vierge aux roses », de Luini. Le travail en était fort avancé; un graveur parisien donnera

la dernière main à cette planche, que Weber a léguée au Kunstverein suisse et à celui de Bâle.

Il était membre de l'Académie des Beaux-Arts de Berlin et de celle de Paris, membre honoraire de l'Académie de Vienne, de la Société des Arts de Genève, et de celle de Bâle. On s'accorde à reconnaître que ces distinctions furent rarement portées avec tant de simplicité.

Weber appartint à ce petit nombre d'artistes chez qui la vie de famille tient une aussi grande place que celle de l'art. C'est à cette circonstance qu'il dut sans doute de rester jeune jusqu'au terme. Ainsi l'ont connu, franc, modeste et laborieux, quelques-uns de ses compatriotes de la Suisse française, parmi lesquels je ne veux nommer que MM. Anker, A. de Meuron et Léon Berthoud, sans parler de ceux qui ne sont plus, comme Ch. Gleyre et Juste Olivier. Son petit intérieur, où la table à ouvrage de Mme Weber était placée à côté de la table à graver de son mari, rappelait, avec une impression de vie domestique plus franche, ce *Moulin-Joli*, où George Sand, dans une page des « Lettres d'un voyageur », a montré un graveur célèbre du siècle passé travaillant dans une retraite profonde auprès de la compagne de sa vie. Les biographes allemands de Weber disent qu'il regretta toujours de ne pas avoir emporté, de ses années d'enfance et de jeunesse, ce qu'ils appellent « un sac d'école » mieux garni, c'est-à-dire des connaissances générales plus étendues. Mais ils ajoutent que sa culture artistique consommée, ses voyages, le commerce d'une foule d'hommes distingués et ses longues années de séjour à Paris ne permettaient guère de s'en apercevoir. « Il gardait, disent-ils, le même tact et la même aisance, en conversant avec des princes ou avec de simples travailleurs... »

Les *Basler Nachrichten*, où nous trouvons quelques-uns des détails qui précèdent, mentionnent l'existence, à Bâle, de deux collections complètes de l'œuvre de Weber, l'une au Musée, l'autre chez son ami et beau-frère le Dr G. Bischoff. Cette indication ne sera pas perdue pour quelques-uns de nos lecteurs.

Ch. Berthoud.

SUITE DE L'ÉTUDE CRITIQUE

SUR LA FILIATION DES COMTES ET SEIGNEURS DE LA MAISON FENIS-NEUCHATEL

Après la lecture du premier article sur la filiation des comtes de la maison Fenis-Neuchâtel, M. le Dr Quiquerez eut la bonté de nous offrir de nous communiquer une correspondance qu'il avait eue, il y avait

une dizaine d'années, sur ce même sujet, avec M. Robert d'Erlach, d'Hindelbank; il m'envoyait en même temps une généalogie des comtes de Neuchâtel qu'il avait faite lui-même. Je m'empressai d'accepter cet offre aimable. Je reçus aussitôt cette correspondance, avec une lettre dans laquelle l'infatigable et obligeant auteur, enlevé tôt après par la mort, m'écrivait : « Je n'ai plus qu'une partie de mes ouvrages; ils sont dispersés comme les feuilles d'automne que le vent emporte quand elles ont fait leur temps. Bientôt il en sera de même de leur auteur, déjà fort avancé dans sa 82me année. Toutefois, si le vieux pionnier peut encore vous être utile, il se fera un plaisir de vous renseigner. »

En examinant la correspondance de M. Robert d'Erlach, je vis qu'il avait adopté la supposition du Père Nicolas Rædlé, qui a lu dans l'acte de donation d'Arconceil, de l'empereur Henri IV, de l'an 1082, Urico et non pas Cono.

Cet Ulric est pour M. Robert d'Erlach un fils d'Ulric Ier de Fenis, tandis que le Père Nicolas Rædlé le prend pour Ulric Ier de Fenis. (Notice sur la donation d'Arconciel par l'empereur Henri IV, de l'an 1082. *Musée neuchâtelois*, octobre 1870.)

M. Robert d'Erlach, pour appuyer sa supposition que l'Ulric de la donation d'Arconciel est un fils d'Ulric Ier de Fenis, prouve que le comte de Fenis, Ulric, avait un troisième fils, par un passage où l'évêque de Lausanne, Roger, dit que le vénérable évêque de Lausanne, fondateur du couvent de Cerlier, de concert avec ses cohéritiers, donnait au couvent de Cerlier la troisième partie des revenus de l'église de Granges. Nous devons nécessairement conclure de ce passage que Conon avait un troisième frère. M. Robert d'Erlach suppose que c'est Ulric II; pour nous, nous croyons avec plus de raison que c'est Rodolphe Ier, père d'Ulric II, car nous chercherons à prouver que la leçon Urico ne doit pas être la bonne.

M. le Dr Quiquerez, dans sa généalogie de la maison Fenis-Neuchâtel, a adopté l'opinion de M. Robert d'Erlach.

M. le Dr Quiquerez eut l'obligeance de m'envoyer, un peu plus tard, quelques numéros de l'*Indicateur d'histoire suisse*, où cette question était traitée, les numéros 3 et 4, de 1872, et les numéros 3 et 4, de 1876.

En lisant ces numéros de l'*Indicateur*, je vis que MM. Hotz, avocat, à Zurich, et le chanoine de Fiala, à Soleure, avaient aussi adopté l'opinion du Père Nicolas Rædlé, mais chacun déchiffrait le mot à sa manière.

Là où l'on avait lu Cuono (Conon) nono et no,voet le Père Nicolas Rædlé, Urico, M. l'avocat Hotz lisait *Uodalric*, expliquant le signe qui était sur le mot *nono* par *dal*, prenant la dernière lettre non pour un *o*, mais pour un *c*. La lettre qui avait généralement été prise pour un *n* ou *u*, formait pour M. Hotz, comme pour le Père Nicolas Rœdlé, un *i* et un *c;* de là, au lieu de lire Urico, il lisait Uodalric.

M. le chanoine de Fiala pense que la dernière lettre est bien un *o*, le signe qui est sur le mot ne représente pas *dal*, mais *dalr*, ainsi il trouvait Uodalrico. Ces trois formes donnaient le même mot, Ulric, écrit un peu différemment.

L'histoire ne confirme point cette supposition, car nous savons positivement que Rodolphe II, fils d'Ulric II, devint seigneur d'Arconciel, non parce qu'il était fils d'un seigneur d'Arconciel, mais par son mariage avec Emma de Glane.

Nous ne pouvons donc pas admettre la manière dont MM. Rædlé, Robert d'Erlach, Quiquerez, Hotz et le chanoine de Fiala lisent le passage en question. En examinant un fac-simile de ce passage, au premier coup d'œil vous liriez sans peine nono ou novo, comme quelques-uns l'ont fait; mais un examen attentif vous fait remarquer que l'espace qui sépare le mot nono du mot précédent est plus grand que d'ordinaire, vous en concluerez qu'une lettre manque, cette lettre est probablement *c*, cela vous donne Cuono, manière ordinaire d'écrire le mot Conon. Comment expliquer le signe placé sur le mot nono? Nous pensons qu'il remplace la lettre *h*, que prenait quelquefois le mot Chuno. De cette manière, tout semble s'expliquer naturellement. L'histoire subséquente des comtes d'Oltingen, d'ailleurs, confirme cette leçon. Tout nous porte ainsi à réintégrer, comme nous l'avons fait, dans la généalogie des comtes de Fenis-Neuchâtel, Rodolphe Ier et Ulric II.

L. JUNOD, *ancien pasteur*.

MISCELLANÉES

UNE AMBASSADE AUPRÈS DE LA DUCHESSE DE NEMOURS EN 1699

(Extrait des registres de la Bourgeoisie de Boudry.)

1699. 16 janvier. — On a esleu le Sr Pierre Grellet notaire pour aller en France auprès de son Altesse Sérénissime Madame nostre Souveraine Princesse afin de la supplier de confirmer les franchises et d'en donner d'autres (1) comme on l'a fait espérer. On luy a donné le pouvoir de choisir la personne qu'il trouvera à propos pour aller avec luy et on luy donnera une procure.

23 juillet. — J'ai fait lecture en Conseil de ville d'une partie de la missive à moy envoyée de Paris par mon frère Pierre Grellet dattée 12 juillet 1699 Receue seulement le 21 du dit, par laquelle il me marque ces mots : « Il est à propos de vous dire que la dernière fois que j'ay « esté à l'hostel de Matignon où j'ay esté bien receu de Mon. le Comte (2) « qui dabord me dit he bien comment se porte vostre père, fort bien luy « dis-je Monseigneur je vous remercie de la souvenance qu'il vous plaît « d'en avoir, et vostre frère comment se porte-t-il. Je luy respondit assé « honestement. Après quoy il me dit he bien Madame at-elle fait quelque « chose pour vostre Bourgeoisie, je luy dit que non du tout rien, et « comment dit-il n'estes vous pas toujours icy pour cela, je luy dit que « non car il faut dire la vérité à ses sortes de gens hebien dit-il il vous « faut rescrire au pays, et qu'on vous rescrive pour cela, car je ne veux « pas que vous vous en retourniez, que Madame n'aie fait quelque chose « pour vous, tellement que je trouve à propos qu'on luy rescrive une « lettre de la part de la Bourgeoisie par où on la prie de me tendre la « main et que lorsque les occasions se présenteront de luy rendre service

(1) Entr'autres l'abri des cens fonciers. — La Duchesse accorda cet abri le 12 mai 1699 à la Bourgeoisie de Neuchâtel pour achever de la gagner à sa cause contre le Prince de Conti, et en 1702 à la Bourgeoisie de Valangin.

(2) « Celui de tous ses parents paternels que la Duchesse de Nemours affectionnait le plus » (Boyve).

« la Bourgeoisie s'y employera avec plaisir voila à peu près tout ce qu'il « faut luy marquer. Car on ne rescrit que 5 ou 6 lignes aux grands. « J'oubliai de vous dire qu'il me dit encore et lorsque vous aurés receu « des nouvelles je parleray pour vous à Madame d'une bonne force c'est- « à-dire pour la Bourgeoisie et si on trouve à propos que vous luy res- « criviez adressé moy la lettre dans un Envelope afin que je la luy porte « moy mesme, mais je crois qu'il faut que la sienne aye le cachet de la « ville et pour faire son adresse touchant les qualités vous regarderez le « devant de son livre touchant ses prétentions sur Neuchâtel. »

Après la lecture de ce que desus je suis sorti et mon compagnon a demandé les sentiments il m'a déclaré que le plus aporté qu'on ne rescrive rien à Paris pour ce sujet (1).

(signé) Jean GRELLET, notaire.

(Communiqué par M. Jean GRELLET.)

SOLDE DES MILICES NEUCHATELOISES EN 1708

(Extrait des registres de la Bourgeoisie de Boudry.)

1708. Le 14 janvier. — Sur ce qui a été représenté de la part de Monsieur le Capitaine Pierre Grellet et ses soldats de sa compagnie qui sont présentement en quartier à la Chaux du Mitant (Chaux-du-Milieu) pour le service de S. M. qui exposent que Sa dite Majesté ne leur paye qu'un batz par jour avec le pain d'amunition ne pouvant subsister avec cela demandant qu'on les ailles rechanger ou que chaque bourgeois se cautisent suivant leurs facultés ou que la bourgeoisie leur paye chacun un batz par jour outre ce que le Roy leur paye. Il s'est passé qu'on leur payera chacun un batz pas jour sans conséquence et qu'on se doit informer si les autres communautés du pays le payent aussi.

(Communiqué par M. Jean GRELLET.)

(1) La Bourgeoisie de Boudry renouvela plusieurs fois, dans les années suivantes, sa demande de concession de l'abri, mais toujours sans succès.

Rectification. — M. Adolphe Borel, à Bevaix, nous prie de rectifier une erreur qui s'est glissée dans le procès-verbal de la séance de la Société d'histoire à Corcelles (*Musée neuchâtelois*, septembre 1882); c'est M. de Fellenberg, et non lui, qui a fait frapper la belle médaille en bronze lacustre présentée aux membres de la Société.

ALEXANDRE VINET

ET L'ACADÉMIE DE NEUCHATEL

Au moment de l'inauguration de l'Académie de Neuchâtel, en novembre 1841, la chaire de littérature française n'avait point encore de professeur. Cette discipline ne parut pas de première importance aux organisateurs de la nouvelle institution, que les circonstances inclinaient surtout vers les sciences naturelles et politiques et les branches qui y confinent. Une heureuse fortune avait réuni dans notre petite ville plusieurs hommes de savoir déjà tout désignés comme les représentants d'un enseignement supérieur solide et brillant. Si la Commission qui avait l'initiative des premières mesures acceptait malgré elle quelques lacunes dans les cadres académiques, c'est qu'elle croyait réellement à la suffisance relative des ressources que l'on trouvait ailleurs. Elle avait de plus pour la littérature française des préoccupations assez embarrassantes : n'étant pas fixée sur la nature même de ce cours, elle se demandait quelle serait la place à faire, dans le milieu où elle devait agir, à l'étude des grands monuments de la littérature, et celle plus subordonnée à accorder au perfectionnement du style et de l'élocution chez les jeunes étudiants futurs, ou bien donnerait-on à ces deux directions une égale importance? Dans l'une ou l'autre prévision, les garanties morales et politiques n'étaient-elles pas fort désirables? Etait-il en outre de peu d'importance d'appeler à ce poste des candidats divers sans se soucier autrement de la différence de leur nationalité?

Après un temps d'arrêt et d'examen, on crut atteindre le but en allant à la recherche d'un professeur aux aptitudes enseignantes bien garanties, non pas dans nos cantons romands, mais en vrai pays de France, à Paris même, avec l'espoir d'y découvrir une personne d'origine, de culture, de diction et de science littéraire irréprochablement françaises.

On y mit peut-être un peu d'ironie. C'est à Lyon que se trouva le professeur. M. Ballanche qui habitait cette ville était à cette époque un chef d'école. Plusieurs jeunes hommes, groupés autour de lui, vivaient moralement et passionnément de ses idées et de son mysticisme élégant et lettré. Il était pour eux un maître, un révélateur. A ses vues historiques, Ballanche rattachait une conception alors assez nouvelle sur les destinées futures de la société humaine, et l'un des premiers il proclamait, avec toute l'autorité de sa parole et de ses livres, l'avénement de notre époque de transition et de rénovation sociale, en renouant aux traditions nationales le développement nouveau de la société moderne. Ballanche, à qui le gouvernement de Neuchâtel avait demandé avec une grande confiance de lui indiquer un candidat de sa connaissance personnelle, recommanda l'un de ses disciples, M Tisseur. Plus d'hésitation : on fit venir le jeune Lyonnais qui consentait à ouvrir un cours d'une durée de six mois, en manière d'essai, « pour faire connaître, disait-il, la littérature de son pays, plein du souvenir du philosophe vénéré dont il essayerait de reproduire l'esprit dans ses leçons. »

Ce premier enseignement public de la littérature française, malgré des mérites reconnus, ne répondit pourtant pas entièrement aux espérances des administrateurs et des experts difficiles. Aussi la Commission académique, avant tout appel définitif, proposa à M. Tisseur une seconde expérience « qui, selon elle, ne manquerait pas de réussir s'il renfermait la matière scientifique dans des proportions plus modestes, la ramenait davantage à la loi de l'unité, et si, tout en se maintenant à une élévation convenable, il poursuivait un but d'utilité pratique plus directe. » Le jeune professeur s'y appliquait avec conscience durant l'hiver 1843, lorsqu'il trouva la mort accidentellement dans les eaux profondes de notre lac, dont il avait dit en souriant le jour même de son arrivée à Neuchâtel : « J'ai déjà trouvé ici un ami ! »

M. Tisseur avait eu à ses côtés, pendant sa courte carrière littéraire, un de ses concitoyens, qui s'était annoncé comme professeur d'élocution et délégué de la Société racinienne au congrès de Strasbourg, M. de Roosmalen. Celui-ci eut parmi nous d'assez grands succès, et il nous revint à plusieurs reprises. Il réunissait des auditoires nombreux dans des séances publiques et aux cours destinés à la jeunesse des écoles. Le gouvernement l'encouragea même par des subventions dont Lausanne lui avait donné l'exemple. On envisageait sa littérature quelque peu secondaire comme répondant dans une mesure appréciable aux visées premières dont on ne changeait pas.

Vers la fin de 1844, une nouvelle venue du canton de Vaud causa partout une vive surprise. M. Alexandre Vinet résignait ses fonctions dans la faculté de théologie à l'Académie de Lausanne, et il le faisait « le cœur gros de larmes qui ne peuvent couler. » L'évènement était sans doute inattendu du grand public, mais la personnalité de Vinet était trop puissante pour ne pas éveiller aussitôt chez plusieurs bien des ambitions à l'endroit du professeur démissionnaire. A Neuchâtel, un savant dont l'attention constante se portait sur l'Académie, qu'il honorait de sa présence et à laquelle il désirait toujours de nouvelles forces et le prestige de noms connus, Louis Agassiz, se hâta d'écrire à Vinet :

« Monsieur et très honoré Collégue,

« Lorsque vous aurez lu cette lettre, vous vous demanderez probablement de quel droit je vous l'ai écrite et quelles circonstances ont pu la motiver de ma part. Cependant rien de particulier ne m'a déterminé. Dans tous les cas veuillez ne voir dans ma démarche qu'une preuve de ma haute estime pour vous et du désir que j'aurais de soutenir des relations plus directes avec l'homme distingué et consciencieux dont la Suisse s'honore à tant de titres.

« Notre Académie a perdu il y a deux ans le seul candidat sérieux qu'elle pût avoir en vue comme professeur de littérature française. Dès lors il a existé une grande lacune dans notre enseignement. Le Conseil d'Etat n'a osé nommer personne et les études en souffrent. Voyant cet état de choses, je ne sais pourquoi j'ai pensé que les circonstances qui vous avaient engagé à vous séparer de l'Eglise nationale du canton de Vaud pourraient bien aussi avoir relâché vos liens avec l'Académie, et l'idée m'est venue que dans ce cas vous pourriez peut-être vous décider à accepter une vocation de l'Académie de Neuchâtel. J'envisagerais sans doute une pareille détermination de votre part comme un malheur pour l'Académie de Lausanne et comme un gage inattendu de prospérité pour la nôtre. Cependant au moment où j'écris j'ignore si notre gouvernement pourrait faire les sacrifices nécessaires pour vous fixer au milieu de nous. Aussi n'ai-je fait aucune démarche pour provoquer une manifestation quelconque en votre faveur, avant de connaître vos intentions. J'aurais même considéré la chose comme une indiscrétion de ma part avant de savoir de vous, si dans certaines conjonctures que le temps pourrait amener, il pourrait se faire que vous acceptiez des propositions de notre gouvernement. C'est donc à moi seul que vous pourriez faire des reproches, si vous trouviez ma lettre déplacée, et je vous en ferais à l'avance mes excuses.

« Du reste, il est inutile de vous assurer que j'observerai le silence le plus complet sur la réponse que je sollicite de votre part, à moins que vous ne m'autorisiez à agir dans le sens de mes vœux. Et dans ce cas je me conformerai absolument à vos intentions.

« Agréez, Monsieur et cher Collègue, l'assurance de ma haute considération et de mon parfait dévouement.

« Neuchâtel, le 30 novembre 1844.

« L. AGASSIZ. »

La réponse de Vinet ne pouvait être que négative, car tout en maintenant sa démarche, il avait consenti à continuer ses cours académiques à cause de l'agitation des esprits et l'état général des affaires publiques. Mais quand survint la révolution vaudoise du 14 fevrier (1845), Vinet se retira et prit congé définitivement de ses élèves. C'est alors que de l'étranger, de près et de loin, se multiplièrent pour lui les appels les plus pressants. Agassiz reprit la plume avec insistance :

« Neuchâtel, le 15 mars 1845.

« Monsieur et cher Confrère,

« Pour avoir refusé de vous soumettre aux exigences de votre gouvernement provisoire, vous ne me refuserez pas de vous rappeler un titre auquel j'attachais un grand prix et que je voudrais aujourd'hui reprendre dans un sens prophétique. Notre ami Olivier vous aura sans doute fait part de ce que je lui ai écrit il y a quelques jours. Permettez-moi maintenant de venir directement à vous, et de vous prier instamment d'avoir égard à l'unanimité des vœux qui vous appellent à Neuchâtel. Depuis la révolution du 14 février, votre nom circule parmi nous dans toutes les bouches: de nombreux amis et admirateurs que vous ne connaissez pas encore ne peuvent se familiariser avec l'idée que vous puissiez rester associé à un ordre de choses qui tend à une dégradation manifeste des études et des institutions qui les soutiennent et les développent. Nous serions-nous trompés en pensant que si jamais vous pouviez vous décider à être des nôtres, c'est dans les circonstances actuelles que nous devons vous montrer toute l'importance que nous mettons à l'espoir de vous posséder parmi nous? Le Conseil d'Etat a pris à ce sujet une initiative qui vous prouverait, si je pouvais vous rendre compte en détail de sa délibération, que l'autorité supérieure à l'unanimité s'associe à l'espoir de vous posséder à Neuchâtel qui s'est manifesté chez un si grand nombre de personnes. La Commission académique en particulier, qui représente chez nous votre Conseil de l'instruction publique, s'est

prononcée sur ce sujet d'une manière bien honorable pour elle. Des personnes mêmes dont vous pourriez peut-être supposer l'opinion contraire à ce vœu, comme M. de Rougemont (1), ont été des premières à faire auprès des membres du Conseil d'Etat des démarches pour provoquer votre appel à Neuchâtel. M. DuPasquier, le doyen de la Classe, s'est associé avec empressement à cette manifestation. Je puis vous assurer que votre arrivée à Neuchâtel serait saluée, par toutes les personnes capables d'en apprécier la portée, comme un événement à la fois heureux pour notre Académie et pour nolre pays en général. Vos nouveaux collègues en particulier vous recevraient avec bonheur au milieu d'eux.

« Nous sentons bien que c'est vous proposer de descendre sur un bien petit théâtre que de chercher à vous amener à Neuchâtel; mais nous pensons en même temps que vous savez mieux que personne qu'en tout lieu l'homme dévoué peut faire une œuvre utile. La position qui vous serait offerte ne serait pas non plus brillante, mais soyez assuré à l'avance que vous trouverez toujours l'autorité disposée à faire ce qni dépendra d'elle pour vous être agréable. M. de Chambrier, qui attacherait personnellement un grand prix à la réussite de nos projets, m'a dit en particulier qu'il désirait en même temps éviter tout ce qui pourrait avoir jusqu'à l'apparence d'une captation vis-à-vis de vous, pour ne point blesser de susceptibilité chez un canton avec lequel Neuchâtel a toujours soutenu des relations de bon voisinage. Ne connaissant pas exactement vos appointements, il me charge de vous proposer provisoirement 2000 fr. de Suisse comme base pour fixer ceux qui vous seraient offerts : c'est presque le double de ce que reçoivent la plupart des professeurs de notre Académie (qui ont en outre pour la plupart quelque emploi au gymnase). Mais soyez certain qu'il n'est personne parmi nous qui ne comprenne que de semblables différences sont naturelles, et qui ne désirât qu'elles fussent encore plus considérables en vótre faveur, si ce pouvait être une raison pour vous décider à venir ici.

« Comme vous ne connaissez point notre Académie, permettez-moi d'ajouter qu'il existe une grande intimité entre les professeurs de cet établissement; que nous avons peu de leçons à donner; qu'on ne vous en demanderait que ce que vous voudriez en donner, quatre à six par exemple; qu'il existe dans l'Académie une vie intellectuelle assez active,

(1) M. Frédéric de Rougemont avait publié l'année précédente : *Les Individualistes et l'Essai de M. le professeur Vinet*, en réponse à l'ouvrage de Vinet : *Essai sur la manifestation des convictions religieuses et sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat, envisagée comme conséquence nécessaire et comme garantie du principe. 1842.*

plusieurs des professeurs se livrant à des recherches indépendantes de leur enseignement; ensorte que j'ose croire à l'avenir de ce petit foyer de développement. Veuillez considérer aussi que vous nous apporteriez un élément nouveau et puissant de vie, qui ne tomberait certainement pas sur un terrain ingrat. Pour ma part, je sens trop vivement combien j'aurais à gagner dans des relations régulières avec un homme de votre portée, pour ne pas comprendre que je plaide aussi ma cause en plaidant celle de notre Académie. Aussi dois-je, en terminant, vous assurer que j'ai fait taire ce sentiment, autant que cela m'a été possible, pour n'exprimer que l'opinion générale des personnes avec lesquelles je me suis entretenu de vous depuis quelques semaines. Tout en sollicitant une prochaine réponse à ces ouvertures, je n'ose presser votre décision, mais je prie Dieu qu'elle nous soit favorable.

« Agréez, Monsieur et cher Confrère, l'assurance de ma haute estime et de mon parfait dévouement.

« L. AGASSIZ. » (1)

M. Frédéric de Chambrier, membre de la Commission académique avec MM. de Wesdehlen et Calame, dont l'opinion était prépondérante à Neuchâtel (on le savait partout en Suisse), ne perdait jamais de vue les intérêts de cette Académie qu'il avait désirée, obtenue, organisée et protégée avec une prédilection particulière. Il écrivit à Vinet deux jours après Agassiz :

« Monsieur,

« Les espérances que Monsieur le professeur Agassiz nous a fait partager nous ont autant flattés que réjouis et sans me faire illusion sur tout ce qui pourra vous manquer, Monsieur, dans une ville comme Neuchâtel, je considère comme un devoir de vous témoigner personnellement combien je suis d'accord avec les suffrages des personnes qui comptent le plus parmi nous, suffrages qui vous sont si complétement acquis comme littérateur et comme homme.

« Les membres du gouvernement se sentiront unanimément heureux et honorés en demandant pour vous au Roi un diplôme de professeur à l'Académie de Neuchâtel. En attendant une détermination de votre part,

(1) Cette lettre vient d'être publiée dans les *Lettres de Alexandre Vinet et de quelques-uns de ses correspondants*. T. II, p. 271. — Toutes les autres que nous reproduisons ici sont inédites et nous les devons à la bienveillance de leurs possesseurs à Neuchâtel et à Lausanne. Les lettres de Vinet à Agassiz n'ont pas été retrouvées par Mme Agassiz dans la volumineuse correspondance de son mari.

à laquelle nous attachons tant de prix, veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments bien sincères et celle de la haute considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être,

« Monsieur,

« Votre très humble et très obéissant serviteur,

« CHAMBRIER.

« Neuchâtel, 17 mars 1845. »

Le caractère et la position de ces solliciteurs bienveillants et convaincus, sûrs de l'assentiment général des Neuchâtelois cultivés, étaient de nature à faire réfléchir. Nous avons la réponse de Vinet à M. de Chambrier :

« Monsieur,

« Je ne suis pas seulement flatté comme je dois l'être, je suis profondément touché de la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, et j'ose vous prier de présenter à Messieurs les membres du Conseil que vous présidez l'expression de ma respectueuse reconnaissance pour le témoignage de confiance qu'ils ont bien voulu m'accorder. J'ai déjà écrit à Monsieur le professeur Agassiz que, si la Providence ordonne que je quitte, je ne dis pas ma place, mais mon pays, il est peu de séjours qui puissent m'attirer autant que celui de Neuchâtel, et la bonté qu'on daigne d'avance m'y témoigner pèsera nécessairement d'un grand poids dans la balance de mes délibérations intimes. Si je ne me rends pas dès à présent à une invitation si honorable, c'est que toute détermination qui m'éloignerait d'ici m'est pour le moment interdite. Dès que j'ai pu douter si je conserverais ma place (et j'en ai douté avant les événements de février), je me suis dit que je ferais tout ce qui dépendrait de moi pour rester dans mon pays, que je ne le quitterais que si je n'y trouvais plus ni les moyens de subsister ni ceux d'être utile, et que ce ne serait qu'après avoir constaté cette double impossibilité que je consulterais, sur la question de mon avenir, ma vocation naturelle, ce qui me peut rester de forces et les circonstances. Je n'en suis pas encore à voir distinctement si je puis ou ne puis pas continuer à vivre dans ce pays ; mais, selon toutes les apparences, je ne saurais être bien longtemps encore dans l'incertitude à cet égard. Je dois renvoyer au moment où je serai au clair sur ce point toute réponse définitive à des ouvertures du genre de celles que vous avez bien voulu, Monsieur, me faire l'honneur de me transmettre. Il va sans dire, du reste, qu'à Neuchâtel, non plus qu'ailleurs, je ne veux rien entraver, rien déranger, et que, si un retard compromet un intérêt

quelconque, ma réponse d'aujourd'hui doit être considérée comme un respectueux refus. En tout cas, Monsieur, je ne veux point regarder votre lettre comme un titre, ni comme constituant pour moi la moindre ombre de droit; je l'envisagerai seulement comme m'obligeant à vous faire connaître ma décision dès que je l'aurai prise, dans le cas où la place dont vous avez la bonté de me parler serait encore vacante.

« Je garde, Monsieur, comme un précieux souvenir de famille la lettre que vous avez bien voulu m'adresser, et pour laquelle je vous prie d'agréer mes remerciements, ainsi que l'hommage du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être,

« Monsieur,

« Votre obéissant serviteur,

« VINET.

« Lausanne, 19 mars 1845. »

On entrevoit bien ici que Vinet n'avait pas brisé toute attache avec son pays et que des circonstances favorables pouvaient l'y retenir. Il ne refuse pas absolument, comme on l'a dit, mais il se réserve, du moins quant aux offres de Neuchâtel, la porte ouverte pour une prochaine décision qui, en effet, ne tarda pas à être connue. Son ami, Charles Monnard, voyait sa carrière politique terminée et sa chaire de littérature française à l'Académie de Lausanne devenait vacante. Tout le monde désignait ouvertement son successeur. Henri Druey, qui était à la tête du nouveau Conseil d'Etat vaudois, adressa à Vinet la vocation nécessaire. Quelques jours après, M. de Chambrier reçut cette seconde lettre :

« Monsieur,

« Le moment est venu de vous adresser la réponse que je vous demandai, il y a quelque temps, la permission de différer. Un événement fort imprévu à l'époque où j'eus l'honneur de vous écrire est venu, en dernier lieu, décider de ma destinée. A peine avais-je, par des motifs de conscience, résigné les fonctions de professeur de théologie pratique à l'Académie de Lausanne, qu'une autre chaire du même établissement est devenue vacante par la retraite de mon ami M. Monnard. Cette chaire, qui est celle de littérature française, m'a été immédiatement offerte par le gouvernement, et j'ai cru devoir de l'accepter. Me voilà donc lié de nouveau à l'Académie et à mon pays, et conséquemment hors d'état de me rendre à l'invitation extrêmement honorable que vous avez bien voulu, Monsieur, m'adresser au nom du Conseil d'Etat de Neuchâtel. Tout en déclinant cet honneur et les nouveaux rapports qui m'étaient offerts,

j'ose dire que j'appartiens en quelque sorte, c'est-à-dire par le cœur et la reconnaissance, à l'Etat qui, dans ce moment d'incertitude de mon avenir, m'a tendu la main. Je me sens particulièrement lié à un canton, à une ville, à laquelle, d'ailleurs, de précieux et touchants souvenirs m'attachent depuis longtemps, et si j'ose, Monsieur, m'exprimer ainsi, je suis désormais un peu votre concitoyen par mes sentiments de gratitude et d'affection. Daignez assurer le Conseil d'Etat de ma respectueuse et profonde reconnaissance pour un acte dont le monument sera précieusement conservé dans ma famille, si quelqu'un reste après moi à qui je puisse remettre le dépôt de mes souvenirs.

« Croyez, Monsieur, que rien n'est perdu pour moi de ce que vous avez mis personnellement de bonté dans cette affaire, et veuillez agréer l'hommage du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être votre obéissant serviteur.

« VINET.

« Lausanne, 8 juillet 1845. »

Le professeur Agassiz, en tournées scientifiques, n'avait pas été mis au courant de la fatale solution, qu'il pressentait pourtant, à en juger par ces lignes adressées encore à M. de Chambrier le 22 du mois d'août :

« Quoique j'aie passé deux fois à Lausanne, je n'ai pu rencontrer M. Vinet; je ne puis donc vous dire rien de nouveau sur ses dispositions, mais j'ai appris que la vocation qui lui a été adressée comme professeur de littérature à l'Académie de Lausanne paraissait devoir le fixer irrévocablement dans cette ville. Ce changement de chaire me paraissait dès l'origine l'écueil contre lequel nos projets de le gagner pour Neuchâtel devaient échouer. Du reste, j'ai écrit depuis mon retour à M. Vinet pour avoir son dernier mot et si possible quelques renseignements sur les personnes qu'il croirait pouvoir nous convenir. » . . . .

Les lettres d'Alexandre Vinet montrent tous ses sentiments pour Neuchâtel. Il gardait chèrement la mémoire d'amis anciens qui nous appartiennent aussi, en particulier M. le pasteur Grandpierre, son hôte à Bâle et son informateur parisien en 1830, et M. Samuel de Petitpierre, qu'il avait rencontré plusieurs fois en France et en Suisse. Sa correspondance renferme des lettres intéressantes à M. Grandpierre, et quand mourut en 1831, à l'âge de 31 ans, M. Samuel de Petitpierre, tandis que la presse religieuse exprimait ses regrets de la perte « de l'un des prédicateurs les plus distingués de l'époque », Vinet répandait sa douleur dans le cœur d'un ami commun en termes touchants, qui font mieux comprendre l'at-

tachement qu'il témoigna plus tard à Neuchâtel. Il répondait à M. Alphonse Diacon :

« Monsieur et bien cher frère,

« Dans quelle surprise douloureuse m'a jeté votre lettre ! Je savais notre ami malade, sérieusement malade ; mais je n'avais garde de penser que son délogement fût si près. Ces derniers jours encore, je m'exhortais à lui écrire, devoir que je me reprochais d'avoir trop renvoyé ; jugez de mon regret amer de ne l'avoir pas fait. Quel exercice pour notre foi que ce prompt rappel d'un serviteur qui pouvait encore être si utile à la cause de son maître ! Comment s'expliquer que Dieu ait si tôt soufflé sur ce flambeau qu'il venait d'allumer au milieu de son Eglise ! Nous le saurons un jour ; en attendant il faut adorer. Je ne suis pas étonné, cher frère, qu'à la vue d'une mort si chrétienne, d'une mort si pleine d'immortalité, vous ayez senti une joie pieuse au milieu de votre deuil ; je l'ai sentie, cette joie, près du lit de mort de ma bien-aimée mère, que j'avais vue expirer dans une sainte et bienheureuse paix ; assister à une telle mort, n'est-ce pas assister au triomphe de la religion de Jésus-Christ et à l'une des merveilles de l'amour divin ? Combien ce que vous nous dites de la chère épouse de notre heureux ami nous édifie et nous console ! Dites-le lui, mon cher Monsieur, et assurez-la de la vive et tendre part que nous prenons à son épreuve. Cette épreuve est aussi la nôtre ; nous perdons un excellent ami ; ce qu'il vous a été, ce que vous étiez pour lui, ne me permet pas de mesurer toute l'étendue de votre perte ; le sentiment de la mienne, à moi, qui ne le connaissais pas depuis aussi longtemps, et qui avais bien moins de droits à son affection, me fait assez juger combien votre blessure est profonde. Tout ce que j'ai dû à son amitié se retrace à mon souvenir avec plus de vivacité que jamais ; le passé me dit tout ce que l'avenir me promettait ; personne ne m'inspirait une confiance plus entière, ne m'excitait à plus d'abandon, ne m'encourageait davantage à ouvrir et à communiquer mon âme. J'aurais pu lui dire tous les secrets de mon cœur ; il aurait tout compris et tout ressenti. Et cette foi calme et ferme, et cette franchise parfaite, cette largeur de vue, cette libéralité de sentiments, cet amour de toutes les lumières et de tous les progrès, retrouve-t-on tout cela réuni, je ne dis pas dans beaucoup d'hommes, mais dans beaucoup de chrétiens ? Consultons son souvenir puisque nous ne pouvons plus le consulter lui-même, et que sa douce et belle mort nous soit autant que nous aurait été sa vie. Préparons-nous, avec la grâce du Seigneur, à mourir comme lui.

« Parmi toutes les choses que je dois à notre ami, une des plus précieuses, mon cher Monsieur, est votre connaissance et l'amitié dont vous m'honorez. C'est par lui que je vous ai connu; vos deux âmes étaient sœurs; je n'ai pu aimer l'une sans m'attacher à l'autre. Conservez-moi, Monsieur, cette amitié dont vous venez de me donner une preuve en me faisant cette triste, mais chère communication. J'espère, s'il plaît à Dieu, que nous pourrons nous revoir, alors je vous demanderai de bouche bien des détails sur notre ami et particulièrement sur les derniers temps de sa vie; car j'ai besoin, sur cette terre, de savoir quelque chose de lui, et de m'édifier de ce qu'il a fait, dit et pensé pendant cette période importante et douloureuse dont je ne connais rien.

« Recevez, Monsieur et bien cher frère, l'assurance des sentiments affectueux de votre dévoué serviteur et frère

« VINET.

« Bâle, 29 octobre 1831. »

Après cet échec sensible que faisait subir à l'Académie le refus de M. Vinet, plusieurs personnes considérées ne trouvèrent pas de meilleure et de plus heureuse compensation que d'inviter un jeune Neuchâtelois, M. Charles Berthoud, à occuper le poste périlleux que le nom de Vinet avait un moment si fortement rehaussé. Le cours brillant de littérature du siècle de Louis XIV, que M. Berthoud avait donné devant un auditoire nombreux et sympathique et dont la *Revue suisse*, qui se publiait encore à Lausanne, s'était occupée avec une très sérieuse attention, était une entrée trop remarquable pour ne pas arrêter le sentiment public. La Commission académique s'en fit le traducteur bienveillant, et tout était convenu de part et d'autre lorsqu'on apprit, non sans désappointement, que M. Berthoud, obéissant à des circonstances particulières, déclinait à regret son concours.

C'est encore Alexandre Vinet qui fut le suprême espoir de nos gens de lettres. On était au printemps de 1847, dans des jours troublés, à la veille d'une révolution suisse. Vinet et ses collègues de Lausanne avaient été destitués à la fin de 1846. Le gouvernement de Neuchâtel, dont les préoccupations politiques étaient grandes, n'hésita pourtant pas à prendre cette résolution courageuse :

« Sur le rapport de la Commission académique fixant derechef l'attention du Conseil sur la convenance de pourvoir à l'enseignement de la littérature française à l'Académie, délibéré, le Conseil autorise la Com-

mission académique à faire des ouvertures à M. le professeur Vinet à Lausanne aux fins de l'engager à venir donner un cours de littérature à l'Académie pendant deux à trois mois de l'hiver prochain.

« Donné au Conseil, tenu sous Notre Présidence au Château de Neuchâtel, le 29 mars 1847.

« *Le Président*,

« CHAMBRIER. »

Agassiz n'était plus en Europe. Ce fut M. de Chambrier seul qui transmit ce dernier vœu des Neuchâtelois à Vinet, et ce fut, hélas! Madame Vinet qui répondit :

« A Monsieur de Chambrier.

« Etant trop malade pour avoir lui-même l'honneur de répondre à votre lettre, mon mari me charge de vous en présenter ses respectueux remercîments. Il est réduit par une gastralgie prolongée à un état de faiblesse si grand qu'il ne pourrait même me dicter une lettre; mais, comme il semble pourtant entrer en convalescence, il espère dans peu de temps avoir recouvré assez de force pour dicter sinon pour écrire lui-même. Il prend donc la liberté de vous demander ce sursis, et de vous prier d'agréer, avec l'expression de sa reconnaissance, celle de son profond respect.

« Agréez aussi, Monsieur, l'hommage de haute estime de

« Votre très humble servante,

« SOPHIE VINET.

« Lausanne, 7 avril 1847. »

Un mois après, Alexandre Vinet rendait le dernier soupir...., et une année était à peine écoulée depuis ce triste événement que la première Académie de Neuchâtel succombait dans la tourmente politique.

ALPHONSE PETITPIERRE.

LA LANGUE DES GENS D'OUTRE-AREUSE

(Suite. — Voir la livraison d'Octobre 1882, p. 229.)

N° 3 (1270). « Je Pierres sires de Valmarcou fais savoir a toz cex qui cestes lettres verront et horront que je doi a Perrin dit Sicat, borjois de Pontellye, XXVIII livres de viennois, les queles je li ai covant par ma foy corporelmant donee paier la vaile de feste Seint Bartholome; et se je ne li facoie son paiemant a dit terme il emprunte par mon commandement les diz deniers a Cossins et je lan doi garder de toz domages par ma foy corporelmant donee; et se je ne li tènoie les covanz per insi come il est desus devis, je doi torner a Pontellye en hostage un mois apres feste Seint Bartholomè par ma foy, et je ne me pues partir de Pontellye fors que per la volunte du dit Perrins. Et je Jaques de Columbier et je Willerme li blans de Nuefchesteal suemes plages en la main du dit Perrins dit Sicat du cheptel et des domages restirer chescuns de nos de la moitie par nos foys donees; et se li diz Perrins sires de Valmarcou ne facoit paiement a dit Perrins dit Sicat, insi come il est desus devis, nos devons torner en hostage a Pontellye un mois apres Seint Bartholome par nos foyz corporelmant donees, et ne povons partir de Pontellye fors que par la volunte du dit Perrins dit Sicat. En tesmoignage de la quel chose, nos Wuilleme cures de nostre dame de Pontellye et je le mestre Guis cures de Cornaus avons seale cestes lettres de nos seas per la priere et la requeste du dit Perrins, seignor du Valmarcou, du dit Jaques de Columbier et dou dit Wullelme de Nuefchesteal. Co fu fait lan de la incarnation Jhesucrist qui corroit par mcclx et dex, lo jusdi devant feste Seint Lorent. » [1]

N° 4 (1266). « Je Perrins sires de Valmarcuel hai vendu a noble baron Jehan comte de Bourgoigne et seigneur de Salins, mon seigneur, Joigne et le puy dessus Joigne, et totes les appendices de Joigne, en champs,

(1) Mon. Matile, Grandes Archives, Q 10-19.

en preys, en peage, cest a scavoir le tiers dou piage; en segnorie, en justice, en fie, les quelles choses devant dit je tenoie en fie lige dou dit comte. En temoignage de la quel chose, li religiou home et honneste l abbe de la Charite, l abbe de Montbenoit et l abbe dou mont Sainte Marie ont mis leurs saez pendants en ces presentes lettres, ensemble le mien sael, le vendredi avant la Saint George mcclxxvi (16 avril). » (1)

Après avoir lu ces spécimens de la langue romande pendant la féodalité, bien des gens auront fait des réflexions plus ou moins dures sur le « jargon de nos pères », sur les dissemblances entre le romand et le français actuel, sur « la rouille de barbarie » qui n'a pu s'effacer que par le progrès des lumières, etc. J'espère qu'après avoir examiné avec moi ces textes, leur dégoût ou leur mépris aura fait place à un autre sentiment.

Chacun sait que le trait le plus marqué de la dissemblance, quant à la syntaxe, entre le latin et le français actuel, est que l'un a des *cas* et l'autre n'en a point. Eh bien! M. Littré l'a démontré, le romand a des cas, non pas six comme le latin, mais deux : le nominatif ou *sujet* et le *régime*.

D'après Littré, la formation de ce sujet et de ce régime se fit de deux manières : 1° dans une certaine catégorie de mots, en vertu de l'accent latin qui se déplaça du sujet au régime; 2° dans une autre catégorie, à l'aide de l'*s* qui, dans la deuxième déclinaison latine, appartient au nominatif et disparaît à l'accusatif. — Reprenons successivement ces deux formations et appuyons-les d'exemples qui élucident clairement la question.

I. Pour la première catégorie, je cite les noms suivants qui se rencontrent souvent dans les textes historiques :

sire, seigneur,	répondant au	latin	*sénior, seniórem,* (2)
prestre, preveire,	»	»	*présbiter, presbýterum,*
enfe, enfant,	»	»	*ínfans, infántem,*
lerre, larron,	»	»	*látro, latrónem,*
donere, doneor,	»	»	*donátor, donatórem,*
emperere, empereor,	»	»	*imperátor, imperatórem,*
mieudre, meilleur,	»	»	*mélior, meliórem,*
pire, pior,	»	»	*péjor, pejórem,*

etc. Il faut rapprocher de cette catégorie les noms latins qui, en chan-

(1) Mon. Matile, Bibliothèque de Besançon, T II.

(2) La syllabe qui porte l'accent tonique est indiquée par un accent.

geant de cas, ne changent pas d'accent, il est vrai, mais prennent une syllabe de plus, dont l'effet se fait sentir dans le romand :

cuens (ou *cons*), *comte* (ou *conte*), répondant au latin *có mes*, *có mitem*,
hom (ou *hon*), *home* (ou *homme*), » » *hó mo*, *hó minem*.

Voici l'exemple servant de modèle pour cette première catégorie de noms :

sujet singulier : li sire; li prestre; li lerre.
régime singulier : le seigneur; le preveire (1); le larron.

Maintenant, reprenons les textes transcrits plus haut et voyons si la règle est suivie.

« Je Jaquaz, *sire* (2) de Estavaié... suis devenu hons liges a.. Jehan, *conte* (3) de Bourgogne et *seignour* (3) de Salin, — Li *sire* (2) d'Usies.. ha mis son seal. — Je Jahans, *sire* (2) de Estavaié, et mie devantier avien tenu de... Bertot, *seignor* (3) de Nuefchastel. — Je Perrins, *sire* (2) de Valmarcuel, ai vendu a Jehan, *conte* (3) de Bourgogne et *seignour* (3) de Salin, mon *seignour* (3). — Dou sel et religious *home* (3) discret et honnete Vuillame. »

De même, Jean de Bourgogne, quand il figure comme sujet de phrase, n'est plus qualifié *comte* et *seigneur*, mais *cuens* et *sire*. Dans le N° 154 des monuments Matile on lit : « Nos Jehans, *cueins* (2) de Bourgoigne et *sires* (2) de Salins, facons savoir.. que nous avons donné.. le fie que de nos tient messire Rahouz, *comte* (3) de Neufchastel... »

Dans le N° 3 transcrit plus haut, remarquons que Pierre de Vauxmarcus est qualifié plusieurs fois de *sire,* soit chaque fois que, dans la phrase, il figure comme sujet, et une seule fois de *seigneur*, et alors il est régime : « à la requête du dit Perrins, *seignor* de Valmarcou. »

Poursuivons. Si le sujet singulier était la forme *li sire,* le sujet pluriel devenait *li seigneur* (sans *s*) et le régime pluriel *les seigneur* (sans *s*). Ensorte que le modèle complet pour cette première catégorie de mots était le suivant :

	Singulier :	*Pluriel :*
sujet :	Li sire	Li seigneur;
régime :	Le seigneur	Les seigneur.

(1) *Montpreveire, Champreveire* doivent donc se traduire simplement *Mont-du-prêtre, Champ-du-prêtre,* et non, comme l'indique Victor Benott, « ancien cimetière, *de preveyrés,* droit mortuaire ». (Mélanges, page 91.)

(2) Sujet singulier.

(3) Régime singulier.

En résultat pratique, on peut dire que chaque fois que, dans un document, on trouve les mots *sire*, *cuens*, *prestre*, *hom*, etc., on sait qu'ils figurent comme sujet singulier, et que chaque fois qu'on y rencontre ceux de *seigneur*, *comte*, *prevere*, *homme*, etc., on a affaire à des régimes ou à des sujets pluriels.

Notons que l'attribut appartenant au sujet suit la même règle : « A cui je suis devenu *homs* tant qu'ajourd'hui. — Je Jaquaz... suis devenu *hons liges* à noble baron.. »

II. Pour la seconde catégorie de mots, *le sujet* (singulier) se marque par un *s* qui provient de l'*s* du nominatif de la seconde déclinaison latine, et *le régime* (singulier) par le thème du mot sans l' *s*.

Sujet : *li chevals* (1) (caballus);		Régime : *le cheval* (caballum);
» *li fils* (filius);		» *le fil* (filium);
» *li chevels* (capillus).		» *le chevel* (capillum).

On disait donc la phrase : Le cheveu est dans ma soupe, je le vois, — comme suit : « *Li chevels est dans ma soupe, je le voi, le chevel* ».

Le neutre latin n'existant pas ou s'étant perdu dans les langues romanes, les noms neutres de la deuxième déclinaison furent traités comme les noms masculins :

Sujet : *li bras* (—). Régime : *le brac* (bracchium)

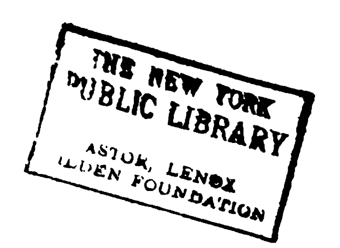
Enfin la règle de l' *s* se généralisant, on la donna, pour distinguer le régime du sujet, à des mots qui n'appartenaient pas à la deuxième déclinaison :

Sujet : *li rois;*	Régime : *le roi;*
» *li chiens;*	» *le chien;*
» *li airs;*	» *le air;*
» *la maisons.*	» *la maison.*

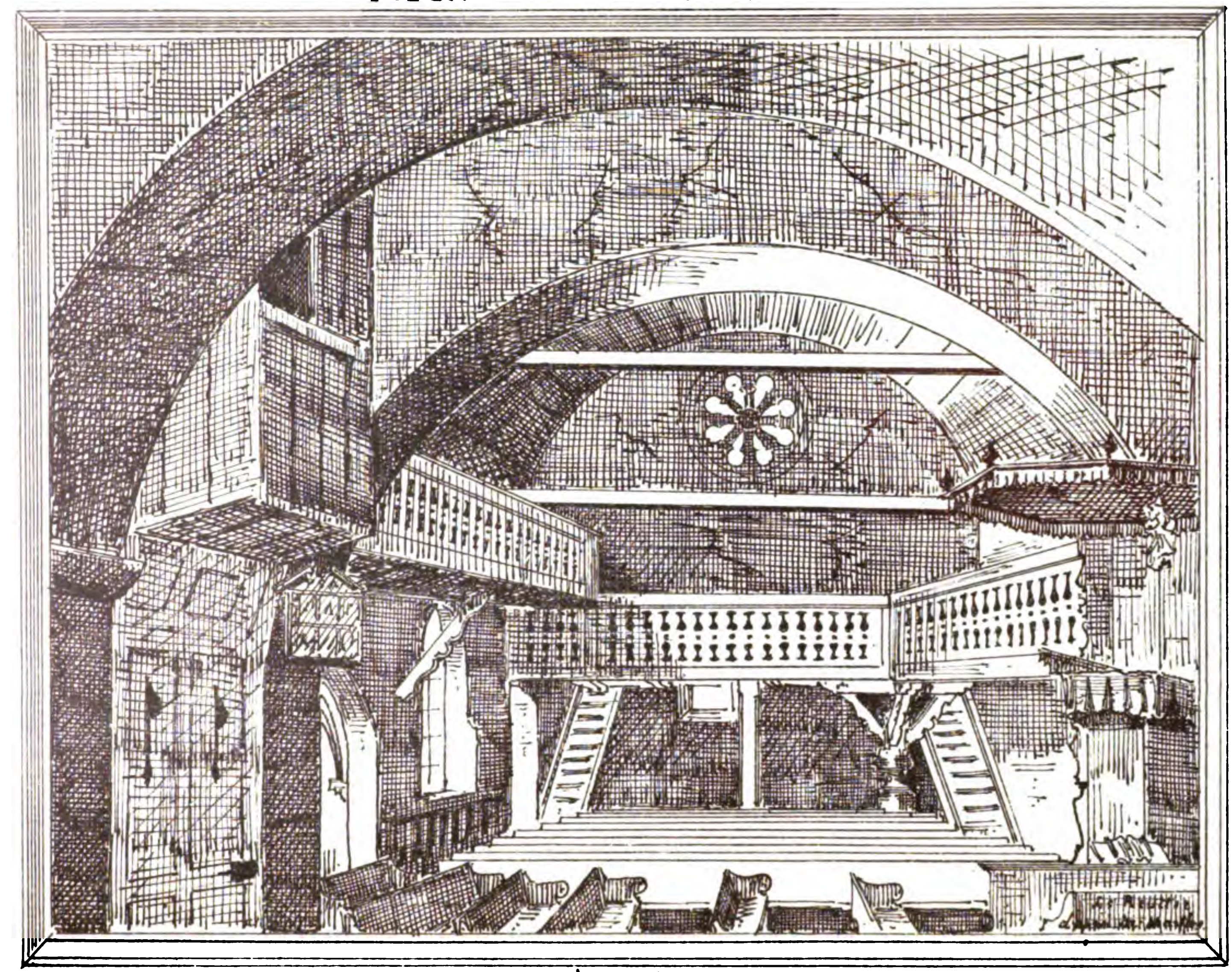
Ainsi, l' *s* à la fin d'un mot, précédé de *li* ou *la*, est toujours l'indication que ce mot est sujet.

Il arriva même, l'esprit de régularité gramaticale s'étendant, que cet *s*, caractéristique du sujet en une certaine catégorie de mots, fut introduite en l'autre (indiquée ci-dessus sous chiffre I) et que, dans un certain nombre de manuscrits, on trouve (ce qui d'ailleurs est moins bon), *li enfes*, *li abbes*, *li sires*, *li homs*, etc. C'est pour cette raison que les documents plus haut transcrits écrivent : « *Li sires* d'Usies ha mis son seal..., — que

(1) Ou *chevaus*, *chevax*, car les finales *als*, *aus*, *ax*, sont grammaticalement équivalentes en romand, parce qu'elles l'étaient dans la prononciation.



MUSÉE NEUCHATELOIS.



INTERIEUR DE L'EGLISE DE CORCELLES
Avant sa Restauration.

les prénoms figurent avec un *s* : « *je Jahans*, *je Pierres*, etc. » ; — que le mot sire qui le suit est écrit avec l' *s* : « Je Jaquaz, *sires* de Estavaié ».

Ce fait provient peut-être un peu du suivant :

Pour le pluriel, dans les noms de la deuxième déclinaison latine, le pluriel étant en *i*, par exemple *caballi*, et le régime avec un *s*, *caballos*, le romand représenta exactement cette formation :

Sujet pluriel : *li cheval*.
Régime pluriel : *les chevals* (ou *chevaus, chevax*).

De la sorte, le pluriel se trouve reproduire inversement le singulier, ayant pour nominatif au sujet la forme du régime du singulier, et pour régime la forme du sujet, — abstraction faite de l'article qui les distingue.

(A suivre.) F. C.

CORCELLES

TRAVAIL PRÉSENTÉ A LA FÊTE DE LA SOCIÉTÉ CANTONALE D'HISTOIRE

RÉUNIE A CORCELLES LE 10 JUILLET 1882

(Suite. — Voir la livraison d'Octobre 1882, p. 236.)

Quelques noms nous rappellent évidemment, dans les environs de Corcelles, ou à Corcelles même, cette époque où de fréquentes processions devaient avoir lieu ; c'est ainsi que, presque à la sortie du village et quelques pas avant d'arriver à la bifurcation des routes du Val-de-Travers et des Montagnes, on rencontre, à droite du chemin, un petit monticule rocheux, connu sous le nom de Crêt de la Chapelle. Existait-il autrefois à cet endroit un petit édifice religieux, une chapelle? C'est fort possible

et même probable, bien que nulle trace de ruines ne s'y laisse apercevoir; mais pendant 300 ans, elles ont eu le temps de disparaître. Le site, dans tous les cas, aurait été admirablement choisi pour un lieu de culte et les agriculteurs, en se rendant le matin à leurs travaux ou en rentrant le soir dans leurs demeures, devaient se sentir disposés, en face de la belle nature qui s'étalait devant eux, à aller rendre hommage au Créateur de toutes ces merveilles. Cette chapelle était-elle peut-être dédiée à Saint-Jean? Le nom de rue à Jean, sous lequel est encore désignée la route qui conduit de là à Cormondrèche, le ferait presque supposer, comme celui de chemin de la Croix, qui existe dans le haut du village, semble indiquer à cet endroit l'existence d'une grande croix, offerte jadis à la vénération de nos pères.

A la bifurcation des routes des Montagnes et du Val-de-Travers se trouve un terrain en triangle, appelé autrefois la Maladière. A 3 ou 400 pas plus loin, en descendant le chemin des Nods, on rencontre une fontaine, actuellement sans eau, rappellant le souvenir d'une maladie affreuse, qui a fait dans les temps passés de nombreuses victimes dans nos contrées, d'où elle a heureusement disparu; on l'appelait « la Fontaine des ladres. » En 1559, la source qui l'alimentait fut l'occasion d'un long procès entre les deux villages. Cormondrèche prétendait s'en emparer, pour enrichir ses fontaines publiques, mais Corcelles s'y opposait, en alléguant que cette eau était non-seulement une propriété commune aux deux localités, mais encore qu'elle était nécessaire aux agriculteurs pendant leurs travaux des champs. L'affaire s'envenima de part et d'autre, on plaida longuement, et, en fin de compte, Cormondrêche fut débouté de ses prétentions. Mais les hommes de notre siècle, plus généreux en cela que leurs aïeux du XVIme, ont gracieusement consenti à abandonner à ceux de Cormondrèche, il y a une vingtaine d'années, la source qu'ils convoitaient depuis si longtemps.

Nous avons vu qu'en 1453, lors d'une visite diocésaine faite par l'évêque de Lausanne à l'église de Corcelles, cette église comptait 50 feux, représentant une population de 300 personnes environ pour la paroisse entière, en supposant que son étendue était la même qu'aujourd'hui, Serroue y compris. Un recensement fait au mois de décembre 1765 indique une population de 568 habitants, logés dans 152 maisons, dont 10 à Serroue. Je regrette de ne pouvoir vous faire connaître le chiffre de la population de Corcelles seulement, mais la commune, qui s'occupait déjà à cette époque de recensement, le faisait naturellement pour le territoire communal tout entier, et sans désignation spéciale de village.

Le tableau suivant vous intéressera peut-être, malgré la répétition fréquente de certains termes. Il se rapporte au recensement de 1765.

La population de la commune s'élevant à 586 habitants, se décomposant comme suit (je transcris textuellement) :

91 hommes communiers.
96 femmes communières.
43 garçons qui ont communié.
48 filles qui ont communié.
50 petits garçons des communiers, qui n'ont pas communié.
72 petites filles des communiers, qui n'ont pas communié.
36 hommes qui ne sont pas communiers.
52 femmes qui ne sont pas communières.
11 garçons qui ont communié.
23 filles qui ont communié.
32 petits garçons qui n'ont pas communié.
32 petites filles qui n'ont pas communié.

Parmi cette population de communiers et de non-communiers, qui avaient communié ou qui n'avaient pas communié, nous trouvons 1 armurier, 1 barbier, 2 blanchisseuses et lingères, 2 bouchers, 1 boulanger, 4 boutonniers en métal, 6 cabaretiers, 1 chapelier, 2 charpentiers, 1 charron, 1 chirurgien, 4 cordonniers, 1 coutelier, 1 couvreur de toits, 1 faiseuse de dentelles, 2 horlogers en grands et en petits volumes, 2 jardiniers, 1 maître de pension, 2 maréchaux, 1 maçon et tailleur de pierres, 1 menuisier, 3 notaires, 1 orfèvre, 2 régents d'école, 1 serrurier, 20 servantes, 1 tailleur d'habits, 1 tisserand, 3 tonneliers, 1 vacher, 10 valets et 75 vignerons, laboureurs et manœuvres.

Un second recensement du 14 novembre 1767 constate une augmentation de 24 habitants, mais sans grands changement dans les divers genres de professions exercées alors, si ce n'est qu'on compte cinq notaires au lieu de trois. Et dire qu'en 1882, il ne se trouve plus un seul notaire dans la municipalité de Corcelles et Cormondrèche, et que l'orfèvre, dont l'industrie paraissait y prospérer naguère, non-seulement n'a pas eu de successeur, mais aurait probablement grand'peine à y végéter maintenant. Décidément nous ne sommes pas en voie de progrès, en fait de transactions et de luxe ! Le dernier recensement, fait au mois de janvier de cette année, accuse une population de 1448 habitants ; elle a donc augmenté de 838 personnes pendant l'espace de 115 ans, avec un chiffre de 195 maisons, soit 43 de plus qu'à la même époque.

Vous comprendrez que Corcelles et Cormondrèche formant, dès l'ori-

gine, une seule et même commune, aient en conséquence une foule d'intérêts, de droits et de prestations en commun. Tout ce qui concernait les forêts, le temple, le culte, le service des incendies, la chambre de charité, relevait de l'administration communale, tandis que les corporations des deux villages avaient à leur charge les écoles des garçons (celle des filles étant devenue communale depuis la suppression des écoles mixtes), les recherches d'eau, l'établissement des fontaines et leur entretien, le service des guets de nuit, enfin introduit le 1er janvier 1796, à la suite d'un incendie à Peseux. Je n'ai pas sous les yeux les documents qui me permettraient d'indiquer l'année où les écoles de garçons passèrent des corporations à la commune, mais ce fait n'est pas très ancien, car je me souviens, non-seulement d'avoir fait encore toutes mes humanités à l'époque des corporations, mais encore d'avoir assisté comme invité à une visite scolaire sous ce même régime. Quant aux guets et aux fontaines, les villages n'en ont été déchargés que depuis l'établissement de la municipalité. Chacun d'eux a fait des frais considérables pour l'approvisionnement de l'eau; c'est ainsi que Corcelles dépensait en 1808 20,000 francs environ pour amener les eaux du grand Locle par un tunnel, creusé sous la colline du Crêt, à la fontaine au centre du village. Cette partie du Jura est malheureusement très aride et formée de couches de rochers avec des fissures nombreuses, et ce n'est qu'avec peine qu'on peut se procurer l'eau suffisante pendant les années de sécheresse. Corcelles possède cependant trois ou quatre fontaines et les habitants espèrent ne pas mourir de soif, en comptant une soixantaine de puits publics et particuliers qui contiennent, à deux ou trois exceptions près, une eau de source potable et abondante.

La qualité de communier ne conférait pas le droit d'être membre de l'une ou de l'autre des corporations: ce droit s'acquérait à prix d'argent, pour une somme assez peu élevée, il est vrai, et variant de 200 à 400 livres faibles, avec la condition habituelle que les néophytes auraient à fournir un « ceillet de cuir » (évidemment pour les incendies), et à payer le vin et la miche à tous les membres de la corporation qui assistaient à la séance : personne n'y faisait défaut.

A la suite de leur agrégation, en 1740, les familles de Chambrier et de Montmollin firent don à la corporation de deux coupes en argent doré, artistement ciselées et d'un beau travail, qui sont encore sa propriété. Celle des Montmollin est entourée de huit écussons, dans lesquels sont gravés les noms des donateurs. A l'époque de leur admission, ces familles étaient déjà communières depuis un grand nombre d'années.

On comprend qu'il y avait un certain prestige à devenir membre d'une commune riche et prospère, dans un temps où les communes jouissaient d'un crédit incontesté et étaient à peu près maîtresses souveraines dans leur petit domaine. Pour quelles raisons ce prestige rayonnait-il sur la corporation de Corcelles, de laquelle s'étaient fait recevoir membres plusieurs familles de Neuchâtel? C'est ce que j'ignore et ce dont je n'ai pu me rendre compte. Les avantages qu'elles pouvaient en retirer n'en étaient évidemment pas le motif, puisque ces avantages se traduisaient uniquement en contributions et en souscriptions aux collectes organisées pour le service public. Passe encore pour les membres résidents dispensés de payer l'écolage, s'ils avaient des enfants, et affranchis du giet d'habitation; mais ceux du dehors, certains de n'en retirer aucun bénéfice, n'avaient, au contraire, que la perspective de recevoir la visite fréquente des collecteurs. C'est ainsi que le 1er janvier et le 31 décembre 1796, on décida l'établissement de deux guets et une souscription, dite contribution volontaire, pour leur traitement. En 1818, nouvelle collecte produisant 80 louis destinés à la construction de la fontaine neuve au centre du village. En 1821, nouvelle contribution volontaire chez tous les membres de la corporation, pour compléter les appointements du régent, le village n'y pouvant suffire. L'instituteur nommé le 8 avril 1814 et qui était déjà M. Chable, homme d'un grand mérite, et qui garda ses fonctions à Corcelles pendant près de 40 ans, ne recevait officiellement que la modique somme de 324 livres de Neuchâtel (pas même 450 francs). Il est vrai qu'il percevait en outre, comme supplément de traitement, les écolages payés par les habitants pour leurs enfants fréquentant l'école, et qui atteignaient à peu près la moitié de la somme ci-dessus. Un siècle auparavant, en 1713, un maître d'école nommé Samuel Harnoud ne recevait que 200 livres faibles et 4 écus blancs, et comme il réclamait une augmentation de salaire, on la lui refusa, toutefois avec cette fiche de consolation « qu'on aurait des égards pour lui lors de la visite d'école, en ce qu'il aura plus de soin d'enseigner les enfants à être modérés lorsqu'ils sortent de l'école et comme des étourdis sans tirer leur chapeau et sans respect, les remontrer et châtier lorsqu'ils tomberont en faute. »

Plus tard, le 20 mars 1827, une nouvelle collecte, qui produisit environ 100 louis, eut lieu chez tous les membres de la corporation, internes et externes, dans le but de faire l'acquisition d'une nouvelle maison d'école. Cela était certainement nécessaire, car l'ancien bâtiment, renfermant au rez-de-chaussée une forge publique, rebâtie dès lors sur le

même emplacement dans le haut du village, n'était guère propre à abriter la jeunesse studieuse de la localité, ni surtout à lui assurer des heures de leçons paisibles, à l'abri du bruit de l'enclume.

Mais la population augmentant, avec les charges, il s'agissait de se procurer de nouveaux locaux pour les écoles. Corcelles avait dû dédoubler son école de garçons; Cormondrèche instruisait les siens dans la maison de commune, qui servait en même temps d'auberge et de boucherie, et les jeunes filles des deux villages se rendaient à Cormondrèche dans un troisième local loué à cet effet. La Commune décida de se charger elle-même de toutes les écoles, et de les réunir dans un seul et même bâtiment. Ce fut donc par ses soins et à ses frais, sans aucune subvention de l'Etat, que le collège communal fut construit en 1861. Monsieur Guillaume Ritter à Neuchâtel en a été l'architecte et le constructeur. Il a coûté environ 125,000 francs, y compris l'ameublement des salles, l'arrangement de la place et des massifs, la plantation des arbres, la fourniture du bassin en roc et celle de la cloche qui appelle les enfants aux leçons. Cette cloche, fondue par M. Humbert, ressortissant de Corcelles et fabricant à Morteau, en séjour provisoire à Cernier, porte l'inscription suivante :

En l'an mil-huit-cent soixante-un,
A Cernier fondue et coulée,
Je fus ici mise et posée
Au contentement de chacun.

Enfants, c'est pour vous que sans cesse
Ma voix répète en ce haut lieu:
Aimez l'étude et la sagesse,
Et vous serez bénis de Dieu.

Chacun connait les démêlés que la fille du comte Louis, la comtesse Isabelle, dernier représentant de la première race de nos sires, eut à soutenir avec sa belle-mère, Marguerite de Wufflens, troisième femme de son père et épouse en secondes noces de Jaques de Vergy. Ce que quelques-uns ont oublié peut-être, c'est que Corcelles fut une des victimes de cette querelle. On peut voir, en effet, dans une note consignée à la page 278 de la seconde partie des Mémoires du chancelier de Montmollin, que Marguerite, qui avait obtenu, ensuite d'un jugement arbitral, prononcé en 1374 par le roi Charles V de France, la ville et le château de Boudry avec toutes juridictions, à titre de fief, sa vie durant, avec un revenu de 369 florins et 6 sols lausannois, n'était pas satisfaite.

Elle se mit à rançonner les passants, à accabler les bourgeois d'impôts, au mépris de leurs franchises et protégée qu'elle était par les soldats bourguignons de son mari. Un jour, elle fit mettre le feu à la ville de Boudry, jetant des pierres à ceux qui essayaient d'éteindre l'incendie. A la même époque, c'est-à-dire vers 1376, ses gens firent une excursion jusqu'à Corcelles où ils brûlèrent 13 bâtiments; quatre hommes furent tués dans la mêlée et un pauvre impotent, qui tomba entre les mains de ces furieux, fut traîné à Boudry, où Marguerite le fit pendre. Les bourgeois de la ville se chargèrent de terminer tous ces brigandages en mettant le siège devant Boudry, dont ils s'emparèrent, en infligeant aux Bourguignons de Vergy une correction exemplaire, et en donnant l'ordre à ceux qui restaient de purger le territoire neuchâtelois au plus vite.

(A suivre.) V. COLIN-VAUCHER.

MISCELLANÉES

PASSAGE DE L'IMPÉRATRICE JOSÉPHINE DANS LE CANTON DE NEUCHATEL

« Le jeudi 27 septembre 1810, notre ville de Neuchâtel a eu l'honneur d'avoir vu arriver dans ses murs l'impératrice Joséphine, première femme de Napoléon, accompagnée de la reine de Hollande et de Monsieur Fritz de Pourtalès, qui les a reçus dans son hôtel, ci-devant maison Du Peyrou; le 28, elle est repartie pour la Chaux-de-Fonds avec les personnages ci-dessus et Son Excellence Monsieur de Lesperut, notre Gouverneur; le 29, ils sont arrivés assez tard à l'Hôtel de M. de Pourtalès. Que cette journée a dû lui paraître agréable, puisqu'elle a exercé la bienfaisance, en assistant les malheureux qui imploraient ses secours! On rapporte que les charités qu'elle a faites, seulement dans la Chaux-de-Fonds, s'élèvent à passé dix louis.

« Le dimanche 1er octobre, elle est partie avec les mêmes personnages pour l'Isle de Saint-Pierre, où Messieurs de Berne l'attendaient pour le déjeuner; le 2 octobre, elle est restée dans son appartement où plusieurs messieurs et dames lui ont rendu visite. Madame Petitpierre, femme du commandant, lui a présenté son filleul et le fils de son ancien époux, le jeune Napoléon.

« Le 3 octobre, elle est partie à midi pour voir la fabrique neuve (fabrique de Cortaillod), et est revenue entre 4 et 5 heures.

« Quelques jours après, elle quitta Neuchâtel pour se rendre à Berne, où elle a séjourné quelques semaines; de là, elle est retournée dans ses terres. »

Ces quelques lignes, consignées dans le journal d'une jeune fille, en nous donnant la date précise du séjour de l'impératrice Joséphine dans notre pays, nous prouvent aussi qu'il y fut un événement. L'empereur avait donné l'ordre de la recevoir avec tous les égards dus à une souveraine, et le Gouvernement de la Principauté n'y manqua pas. — Nous rectifierons seulement un point de détail des lignes précédentes. — C'est pour le Locle que l'impératrice partit le 27 septembre; elle y fut reçue par les autorités et logea dans la maison dite Houriet de Paris. — Le lendemain, elle prit la route de la Chaux-de-Fonds, où elle était attendue; un repas était préparé à l'Hôtel de la Fleur-de-Lys. Mais au moment où sa voiture s'y arrêtait, elle donna l'ordre au cocher de passer plus loin. Les observations des personnes qui l'accompagnaient ne purent rien changer à cette injonction et l'on continua la marche jusqu'à l'Hôtel de la Balance. L'impératrice y dîna, l'emblême de la justice lui causant moins d'effroi que celui de la légitimité.

(Communiqué par Mlle H. Matthey, à Wavre.)

NOTE EXPLICATIVE

SUR L'ÉTUDE CRITIQUE SUR LA FILIATION DES COMTES ET SEIGNEURS DE LA MAISON FENIS-NEUCHATEL.

Craignant que nos lecteurs n'aient pas, d'après notre explication, compris comment le même mot avait pu être lu Nono, Novo, Cono, Urico, Uodalric, Uodalrico, nous allons reprendre notre explication, en cherchant à être plus clair.

Le mot, objet de la discussion, est ainsi écrit: *nōno*.

Au premier coup d'œil on a lu *nono* ou *novo*.

Le Père Rædlé ayant pris la seconde lettre pour un *r* et le signe qui surmonte le jambage de la troisième lettre pour le point qui surmonte l'*i*, a lu *Urico*.

M. l'avocat Hotz, prenant la seconde lettre pour un *o*, le signe qui surmonte le mot pour *dal*, le premier jambage de la troisième lettre pour *r*, le second pour un *i*, et la troisième lettre pour un *c*, a lu *Uodalric*.

M. le chanoine de Fiala, prenant la seconde lettre pour *o*, le signe qui surmonte le mot pour *dalr*, le premier jambage de la troisième lettre pour un *i*, le second jambage pour *c*, et voyant dans la quatrième lettre un *o*, a lu *Uodalrico*.

On a lu ordinairement *Cuono* (Conon). Comme il y a entre le mot *nōno* et le mot précédent un espace plus grand que d'ordinaire, on suppose que le *c* a disparu, on lit alors bien facilement *Cuono*.

CORCELLES

TRAVAIL PRÉSENTÉ A LA FÊTE DE LA SOCIÉTÉ CANTONALE D'HISTOIRE

RÉUNIE A CORCELLES LE 10 JUILLET 1882

(Suite et fin. — Voir la livraison de Novembre 1882, p. 269.)

Au commencement du XIVe siècle, alors que nos montagnes étaient encore entièrement couvertes de noires forêts de sapins, Corcelles a eu ses pionniers et ses défricheurs. Voici ce que Boyve raconte à ce sujet dans ses *Annales :*

« En 1303, un certain Jean Droz de Corcelles, voyant qu'il avait plusieurs fils et pas de quoi les occuper, alla chercher dans les montagnes de la seigneurie de Valangin quelque lieu propre pour y habiter et qu'il pût défricher, ces montagnes ne contenant alors que des bois d'un bout à l'autre et n'ayant pas encore un seul habitant; le dit Droz suivit un grand chemin qui conduisait de Valangin en Bourgogne et qui passait par un lieu appelé les portes du Locle, où étant arrivé, il quitta le grand chemin pour chercher dans les bois. Il y trouva une source vive et crut que ce lieu serait propre pour y habiter, si on le défrichait. Après avoir obtenu l'accensement de quelques faulx de terre du seigneur de Valangin, Jean Droz bâtit sa demeure au Verger du Locle, où plusieurs autres personnes vinrent plus tard s'établir auprès de lui et y formèrent une communauté. »

D'après notre historien, le petit village de Corcelles fut donc, par l'un de ses enfants, le fondateur de la plus ancienne localité de nos montagnes, et le « Grand Locle » qui désigne les terrains situés immédiatement au-dessus de Corcelles, devenait le nom d'un village important. M. Chambrier, dans son *Histoire de Neuchâtel et Valangin*, confirme le fait, mais sans indiquer le nom des aventureux pionniers :

« Les vallées du haut Jura, dit-il, commençaient à se peupler. Une église s'élevait à Mijoux en l'honneur de Saint-Nicolas: les sires de Valan-

gin fondaient la chapelle de la Madelaine au Locle et de Sainte-Catherine à la Sagne. Des familles de Morteau venaient défricher la Chaux-de-Coublons et des familles de Corcelles la vallée du Locle, propriété des moines de Fontaine-André. »

On a prétendu, il est vrai, que l'on devait les premiers défrichements du Locle à des colons venus de la Franche-Comté, mais ce n'est là qu'une simple supposition qu'aucun document n'appuie et que je crois basé sur la similitude de certains noms de familles se retrouvant dans les deux contrées, ce qui n'empêche pas plus tard l'établissement des familles franc-comtoises, après l'arrivée de Jean Droz et ses fils. Les Droz étaient autrefois très nombreux à Corcelles, où il en existe encore plusieurs familles; sous le nom de Drozi, on les retrouve dans des actes communaux très anciens. Nous avons vu un Jean Droz devenir le premier pasteur de Corcelles après la réforme; pourquoi n'admettrions-nous pas aussi, à défaut de documents contraires et sur l'affirmation de Boyve, qui a certainement consulté pour ses *Annales* des sources sûres, quoique encore inconnues, qu'un Jean Droz ait été, deux cents ans plus tôt, le fondateur d'une cité nouvelle?

Permettez-moi de rappeler, en passant et sans trop m'attacher à l'ordre des dates, quelques faits qui peuvent avoir leur intérêt, particulièrement pour nous, habitants du cru. Le 11 mai 1615, nos contrées paraissent avoir été fort maltraitées par une trombe qui s'abattit sur la commune et sur son territoire. Voici en quels termes un manuscrit du temps, écrit par Abram Chaillet, maire de la Côte, relate ces événements:

« L'an 1615, le 11 mai, environ une heure après midi, après un temps chaud et par un vent d'uberre, tonnerre, éclairs, grêle et débordement d'eau, grande rivière dans les chemins, grande quantité de bêtes de Corcelles et Cormondrèche noyées, de même qu'une fille qui les gardait, que l'on retrouva derrière chez Chambrier à Rozet; et courait en bas le village d'Auvernier comme une grande rivière qui emmena un cheval noyé qui était à Cormondrèche et amena quantité de ravine par le village. »

Pareille inondation, mais beaucoup moins désastreuse pourtant que la précédente, se renouvela le 26 février 1844. Elle ne fut occasionnée cette fois ni par une trombe, ni par un orage de grêle, mais simplement par la fonte des neiges, activée par un vent très chaud et par une pluie torrentielle et persistante. Les champs du Grand-Locle, au-dessus du village, devinrent un lac, dont les eaux atteignirent de 7 à 8 pieds de hauteur; la voûte du grand aqueduc, qui amène au village les eaux de la

fontaine neuve, s'effondra sous ce poids énorme, et ce lac improvisé se déversa en quelques heures, à travers le tunnel du Crêt, sur Corcelles et sur Auvernier. Le chemin pavé de la cure fut détruit, de même que celui qui reliait ces deux villages, et tous deux creusés jusqu'au roc à 10 ou 12 pieds de profondeur. Il ne resta plus ni cep, ni terre, dans certaines vignes ravagées par le torrent : tout avait été emmené au lac.

La Commune de Corcelles et Cormondrèche fut obligée de dépenser, pour rétablir ses chemins détruits, une somme de 10 à 13,000 livres tournois.

Quatorze ans après l'inondation, ou comme l'appelle M. Chaillet, le débordement d'eau de 1615, Corcelles fut, d'après ce même chroniqueur, visité par une peste qui y fit mourir beaucoup de monde : d'avril en octobre 1629, 160 personnes en furent les victimes. Cormondrèche perdit 50 personnes et Peseux 40 environ. Cette terrible épidémie ravagea le pays durant les années 1628 et 1629.

Les incendies ont été rares à Corcelles depuis près de deux siècles au moins, et c'est à l'absence de ces grands sinistres qui ont changé entièrement l'aspect de plusieurs localités de notre pays, qu'il faut attribuer l'irrégularité de constructions anciennes de la majeure partie des rues de Corcelles. En 1707, trois maisons furent consumées dans la partie du village qu'on appelle la basse ville; dès lors on ne parle que de l'incendie qui brûla, il y a une vingtaine d'année, une partie de la maison de poste actuelle.

On bâtit peu à Corcelles; quelques maisons ont subi des réparations nécessitées par le temps ou par des circonstances de famille, mais il en est peu, dans l'intérieur du village, qui aient été reconstruites en entier; quinze ou vingt bâtiments nouveaux se sont élevés à l'Est, à l'ouest, au midi, et constituent un bagage architectural bien modeste et sur lequel un Américain, habitué à l'éclosion par centaines et par milliers des habitations, ne daignerait pas même jeter un regard de pitié. Laissons-le hausser les épaules et transporter des maisons à plusieurs étages d'une rue à l'autre, quand cela lui convient, ou lorsque le voisinage lui déplaît; et comme nous avons généralement de bons voisins, laissons les nôtres tranquillement en place. Qui sait si les constructions grandioses du Nouveau-Monde auront seulement une durée égale à celle de nos demeures villageoises ! Il est probable, dans tous les cas, qu'aucune d'elles ne peut se vanter d'avoir été crépie de mortier brassé avec du vin, comme quelques-unes l'ont été peut-être ici; car Boyve indique une année (1153), où le vin fut tellement abondant et bon marché, que ceux

qui bâtissaient employaient un mortier pareil « lequel, dit-il, s'est trouvé si dur et si fort, qu'il se brisait moins que les cailloux, et que les murailles bâties avec ne peuvent être démolies qu'au moyen de la poudre. » Il n'est plus permis, de nos jours, de s'accorder un luxe pareil.

Depuis 1866, Corcelles possède un hospice qui, tout d'abord, était destiné seulement aux malades incurables, domiciliés dans les localités de la Côte.

Il a reçu tant et de si beaux témoignages d'intérêt, que de locataire, à l'origine, de trois modestes chambres, dans lesquelles il comptait recevoir cinq malades au maximum, il est devenu propriétaire d'un immeuble qui lui a coûté plus de 75,000 francs et qui peut contenir de 35 à 36 malades, venus de toutes les parties du pays. Grâce à un héritage de l'année dernière, l'hospice s'agrandit encore par la construction d'un nouveau bâtiment, dans lequel des malades gâteux, les plus misérables entre les misérables, pourront être reçus et soignés au nombre d'une vingtaine. Depuis sa fondation, en 1866, jusqu'au 1er juillet 1881, l'hospice de la Côte a donné asile à 370 malades, qui ont passé en commun 150,369 journées.

L'esprit général, les noms actuels des habitants, les coutumes et les usages d'autrefois ont plus changé à Corcelles que l'aspect extérieur des rues et des maisons. Ceci est commun, du reste, à la plupart des localités de notre pays. On y retrouve, il est vrai, quelques familles indigènes, mais combien de noms du temps passé remplacés par des noms nouveaux! Commune et Corporation ont subi le nivellement général. Autrefois corps politique et souveraine autocrate dans son modeste domaine, la Commune a vu, d'année en année, diminuer ses privilèges et s'amoindrir ses attributions, son pouvoir et son autorité, pour arriver à n'être plus que le gérant de ses propriétés, dont les revenus ne lui appartiennent même pas, et qu'elle doit remettre à l'autorité rivale, élevée sur ses ruines et chargée de les appliquer aux divers services publics. Quant à la Corporation, dont les capitaux, nous l'avons vu, ne lui constituèrent jamais une lourde charge, elle se borne à méditer, une fois l'an, sur les vicissitudes des choses humaines, et à vider ses coupes d'honneur en souvenir d'un glorieux passé.

Et cependant, pourquoi, malgré tant de progrès accomplis dans tous les domaines, depuis le commencement de ce siècle et surtout pendant les vingt-cinq ou trente dernières années, avons-nous toujours un si vif plaisir à revenir à ce passé si monotone, si tranquille, à côté de notre fiévreuse agitation et des grandes conceptions des temps actuels? N'est-

ce point peut-être ce calme même qui nous attire? Nous vivons trop vite; tous les événements se précipitent à la vapeur ou comme sur l'aile d'un télégraphe; à peine un grand fait est-il accompli, une invention qui a mis le monde en émoi est-elle connue, que d'autres grands faits et d'autres inventions plus admirables encore les font presque oublier et les jettent dans l'ombre. C'est comme une lanterne magique, dans laquelle passent sans cesse mille objets nouveaux, au point de nous en donner le vertige. N'envions-nous pas quelquefois la vie paisible de nos ancêtres? Ils avaient leurs défauts, sans doute, leurs rivalités, leurs petitesses; mais n'avons-nous pas les nôtres, nous aussi, et sommes-nous parfaits? Ils avaient fréquemment des disputes et des procès avec leurs voisins; mais vivons-nous plus en paix les uns avec les autres, et ces vers d'un poète ne s'appliquent-ils pas aussi bien à nous qu'à eux:

Hélas! sera-t-il dit, sur cette pauvre terre,
Que toujours deux mortels auront entr'eux la guerre?

La Commune de Corcelles et Cormondrèche connut, à maintes reprises, l'amertume des procès et des disputes: en contestations avec Peseux pour le parcours des forêts de cette Commune, en démêlés avec Rochefort pour le parcours de ses propres forêts, en difficultés avec Auvernier pour ses limites territoriales, elle subit en fin de compte un dernier et très long procès, à la suite duquel elle fut condamnée à céder à la Commune de Rochefort 328 poses de forêts, pour l'indemniser du droit de parcours qui avait été aboli.

Avant de terminer ce travail, beaucoup trop long, sans doute, à votre gré, permettez-moi de mentionner encore quelques faits qui, s'ils n'ont pas trait particulièrement à Corcelles, mais plutôt à la Commune, présentent pourtant un certain intérêt, comme tableau des mœurs de l'époque.

Il régnait jadis une certaine bonhomie, fréquemment altérée par la façon exagérée avec laquelle les communiers faisaient valoir leurs droits et prétendaient les maintenir. Ainsi, il y avait loin de la décision prise le 1er septembre 1769, par laquelle la Communauté consentait à être « le parrain et la marraine de l'enfant dont Dieu avait béni le sieur Jaques Guillemet, berger de la Commune », et se faisait représenter à la cérémonie du baptême par ses gouverneurs, « qui devaient remettre 3 Ecus neufs d'étrennes et faire une dépense honnête, selon leur prudence », à cette autre décision du 2 janvier 1733, qui chargeait les gouverneurs « d'aviser les habitants qu'ils n'eussent désormais plus à occuper aucune

des places de la chapelle ou Temple le dimanche, pendant la célébration du service divin, à peine à ceux qui le feraient de payer chaque fois 4 batz, et ne le voulant faire, d'être rapportés à l'Officier; devant laisser et destiner les dites places pour les Communiers mariés, qui sont en assez grand nombre. » Une autre défense encore, antérieure à la précédente, interdisait, sous peine de 4 batz d'amende, de laisser entrer des chiens sur le cimetière ou dans le Temple pendant le prêche du dimanche. La Commune prétendait même déterminer la qualité (!) des personnes ayant le droit de faire des visites de deuil. Je trouve ce curieux arrêté du 2 janvier 1742: « Il est passé d'une voix unanime que dorénavant personne ne pourra aller faire ses compliments de condoléance pour un mort que les parents jusqu'au 3e degré, non plus que d'y aller passer la nuit que ceux qui y seront appelés par les parents du défunt. »

Mais c'est principalement à l'égard de ses bois et de ses forêts que la Commune se montrait d'une excessive sévérité et d'un égoïsme très grand vis-à-vis des habitants. Ainsi, le 2 janvier 1725, elle défendait à tout Communier de vendre du bois aux étrangers, sinon dans une nécessité urgente et reconnue; le 2 janvier 1728, cette interdiction encore plus accentuée empêchait aux non-communiers toute vente d'échalas, tonneaux, caves, gerles et meubles provenant du bois des forêts communales; le 24 juin 1731, il était même défendu à un étranger de se rendre dans les forêts pour y travailler, à moins qu'il ne fût accompagné d'un communier assermenté. Le serment aux bois, comme on l'appelait, était prêté par tout jeune Communier ayant ratifié le vœu de son baptême, et il était très sévèrement rédigé.

La Commune justifiait ses mesures de rigueur à ce sujet par les termes mêmes des actes d'accensement de ses forêts. Voici un extrait très court de celui par lequel elle avait obtenu la concession de ses forêts de sapins et qui est daté du « Jeudy avant la pacification de Notre Dame Virgine de l'an 1356. »

« Nous, Loys, Cons et Sire de Neufchastel, faisons savoir à tous ceux qui verront et orront ces presantes lettres: Que nous pour nous et pour nos hoirs avons volus et autroïés, volons, autroïons et bailions par ces dictes lettres aux Commons de la ville de Cormondreschy, de la ville de Corcelles et de la ville de Montezillion, noubles et non noubles, qui orendrait y sont ou pour le temps à venir y seront, pour leurs et pour leurs hoirs à toujours, leurs us et usances es boys nostres cy après limités et desclairez par les conditions cy dedans escriptes et dévisées, lesquels boys se devisent et extendent dès la charrière », etc. Suivent les

limites, puis viennent les conditions attachées à cette donation comme suit : « C'est à savoir qu'ils useront (les Commons ou Communiers) et uses doibvent ès bois dessus limitez à tousjours, mais pour leurs affoyages, pour marrins de chers, de charruyes et pour cercles, pour relever leurs aisements nécessairement, sans que eux des dits boys puissent ne doybvent rien vendre, ne donner à aultruy, fors que pour leurs propres us et usances. Et expeciaulment ne peulvent faire ne doyvent ne faire à faire paula ès dits boys pour close en aulcune manière que en la forme et manière contenue en ces présentes lettres », etc. Cet accensement était fait à la condition que la Commune paierait annuellement une redevance de quatre émines d'avoine à la mesure de Neuchâtel, rendues dans les greniers du Comte.

Cette redevance, connue sous le nom d'avoine des bois, fut rachetée par la Commune le 23 février 1837, pour la somme de 2700 livres tournois, dont L. 542, 7 s. 6 d. provenaient d'une souscription faite parmi les Communiers.

Un second acte d'accensement, du 11 mai 1359, fait par le même comte Louis, accorda aux Communiers de Cormondrèche et de Corcelles, ceux de Montezillon non compris, leurs forêts de chênes, rappes et pâquiers, aux conditions stipulées pour les forêts de sapins, sauf que la redevance en avoine fut remplacée par cette réserve faite par le comte, que le terrage des terres cultivées dans ces forêts lui appartiendrait.

Ces actes d'accensement des forêts furent confirmés par les ambassadeurs des douze cantons des Ligues, le 5 mai 1523.

Les morts étaient, paraît-il, ensevelis autrefois sans ordre et un peu selon le bon plaisir des parents ; ce fut le 24 juin 1731 qu'il fut apporté quelque régularité dans ce service et qu'il fut ordonné « de creuser à l'avenir les fosses par rangée, au cimetière, en commençant au bas et continuant jusqu'au haut » ; le 2 janvier 1733, le régent d'école de Corcelles fut chargé de la surveillance de ce service, moyennant une rétribution annuelle de 15 livres, « de tenir registre de tous les morts, et de marquer exactement le jour d'ensevelissement d'un chacun, pour y avoir recours au besoin. »

Si Corcelles a eu le privilège, depuis les temps les plus reculés, de posséder dans son sein le médecin des âmes, il a eu également l'avantage d'avoir depuis longtemps un médecin des corps ; ainsi, le 12 avril 1749 déjà, une subvention de 10 écus petits, par an, était accordée à Jean-Pierre Perregaux, chirurgien, « pour pratiquer son art avec assiduité, de tout son possible, envers les Communiers et habitants des deux vil-

lages »; il fut, en outre, exempté des reutes, gardes et autres corvées, et la Commune s'engagea à lui donner du bois à brûler, selon qu'elle le jugerait à propos. En 1772, nous retrouvons encore un chirurgien du nom d'Abram-Louis Droz, qui reçoit un traitement annuel de 2 écus neufs et 8 chars de bois.

C'est le 6 janvier 1750 que fut instituée la Chambre de Charité communale, dont la création avait été décidée le 22 juin de l'année précédente. Une collecte eut lieu chez les Communiers pour se procurer les fonds nécessaires à son établissement. Cette première Chambre de Charité fut composée de 12 membres et présidée par le Président de la Commune.

Un marché de porcs avait lieu fréquemment, paraît-il, au chemin de la Cure, en particulier le dimanche. De là une décision prise le 3 janvier 1763 pour faire cesser ce commerce; « à l'égard, est-il dit, des pourceaux que l'on met souvent dans l'endroit et chemin par où l'on va au temple, il est interdit et défendu à l'avenir à tous négociants et telles autres personnes qui exposeront des cochons gras en vente, de les mettre au dit lieu, principalement le dimanche, ni les autres jours sur semaine, sous peine d'une amende de 10 batz par chaque troupe. »

Chacun est pressé aujourd'hui de recevoir ses lettres et son journal, et même plus d'une fois par jour, la poste ne suffit plus à l'impatience de ceux qui veulent de promptes nouvelles; les chemins de fer sont impuissants à satisfaire tous les désirs, et il faut le télégraphe pour les transmettre avec la rapidité que l'on connaît. Du temps de nos pères, les affaires marchaient plus doucettement, et lettres, journaux et nouvelles leur arrivaient avec la lenteur de l'escargot. Point de poste ou de courrier pour les transporter; en janvier 1771, il est décidé d'avoir des égards à la fin de l'année pour une veuve Barrelet, qui faisait deux fois par semaine la course de Corcelles à Neuchâtel, pour aller retirer les lettres qui se trouvaient au bureau des postes du chef-lieu, à destination des deux villages. Jean Wissbrod et sa femme se chargent plus tard de faire les mêmes courses aux mêmes conditions.

Le 2 janvier 1781, il est alloué un écu neuf au régent d'école pour avoir fait sonner les cloches à la mort de la princesse de Prusse, et en 1783 un écu neuf également à l'occasion de la naissance d'un prince de Prusse. C'est ainsi qu'à cette époque, et il y a trente ans à peine, les régents étaient chargés dans presque toutes les localités du pays, non-seulement du sonnage ordinaire et extraordinaire des cloches, mais encore des soins de propreté des temples et des salles d'écoles. Il en dé-

coulait pour eux une mince rétribution à ajouter au modique traitement qui leur était alloué pour leurs fonctions d'instituteur.

De tout temps, les églises de Corcelles et de Coffrane ont eu entre elles des rapports spirituels très intimes; en 1092 déjà, comme nous l'avons vu, l'église de Curfrano fut donnée au prieuré de Corcelles par son fondateur, avec tout ce qui lui appartenait, à part 2 sols perçus par Bevaix. Le curé de Corcelles, ou quelque moine du prieuré allait y dire la messe et y faire les fonctions ecclésiastiques nécessaires. Cet état de choses ne fut pas détruit après la réforme, et le pasteur de Corcelles, dont Coffrane demeura l'annexe, continua à y prêcher chaque dimanche matin et à y exercer la cure d'âme. Les catéchumènes étaient cependant tenus d'assister aux instructions religieuses qui étaient données à Corcelles. Si j'en juge par une décision de la Commune, les paroissiens de Coffrane eurent même un « prêche » spécial à Corcelles pendant un certain temps. Voici à quelle occasion: « Le 30 juillet 1775, dit un procès-verbal que j'ai sous les yeux, sur la représentation faite par M. Bergeon, pasteur de ce lieu, ayant pour but qu'il plût à la Communauté de permettre à l'Eglise de Coffrane, Geneveys et Montmollin de venir faire le service dans le temple de Corcelles jusqu'à ce que le temple de Coffrane fût bâti, il a été arrêté que l'Eglise du dit Coffrane pourra venir faire sa dévotion dans notre temple, tant et si longtemps que celui du dit Coffrane ne sera pas prêt à y faire le service accoutumé; l'heure réglée sera à 8 heures du matin pour Corcelles et Cormondrèche, et 11 heures pour Coffrane et consorts, pour chaque dimanche. »

On sait que ce temple de Coffrane, bâti ou rebâti en 1775, fut détruit par le grand incendie qui consuma la majeure partie de ce village en 1841. Mais Coffrane formait déjà alors, depuis 1837 ou 1838, une paroisse spéciale, ayant son pasteur à elle. Afin de lui témoigner tout son intérêt et pour l'aider dans ses premiers frais d'installation, la Commune de Corcelles et Cormondrèche décida, le 24 juin 1836, d'allouer à cette paroisse nouvelle, la somme de 1008 livres de Neuchâtel.

Voici quelle était, avant cette séparation, la prébende du pasteur de Corcelles et Coffrane:

8 muids de vin 7 » de froment 2 » d'avoine L. 24 en argent	Ces quatre postes provenaient du prieuré de Corcelles.

5 ouvriers de verger pouvant rapporter L. 33, 12 s. par an.
10 » de vigne, donnés pour la redevance des émines de mois-

son et pouvant donner en moyenne 12 ½ gerles de vendange annuellement.

5 ouvriers de vigne environ, au-dessus du verger de la cure, acquise pour cette dernière par la Chambre économique.

Cette prébende était appréciée, en 1835, au chiffre de L. 1770 18 s. 6 d. et fut ensuite portée à L. 1505 0 6 d.

Je pourrais encore citer d'autres faits et indiquer d'autres dates, mais il est temps de terminer. J'aurais dû condenser mon travail, le raccourcir, en supprimant bien des détails peu intéressants, et résumer en quelques pages ce que j'ai dit bien trop au long. Veuillez m'excuser, Messieurs, si je n'ai pas su faire mieux et si je vous ai ennuyés, et dites-vous que je suis un enfant de Corcelles, qu'on parle longuement de ce qu'on aime, sans se douter souvent que ceux qui nous écoutent ne partagent pas nos impressions et n'éprouvent peut-être qu'un médiocre intérêt à certains récits d'une vie et de localités auxquelles ils ne sont rattachés par aucun souvenir.

V. COLIN-VAUCHER.

LES MORTS DU SIÈCLE PASSÉ

Ne craignez rien, lectrice qui avez des nerfs; ceci n'est point une évocation de revenants. Nos morts, hélas! sont bien morts, et si je vous en parle, c'est uniquement au point de vue de leurs actes de décès.

Je m'explique.

J'ai eu récemment l'occasion de feuilleter le *registre mortuaire* de la ville de Neuchâtel, et il m'a paru qu'il y aurait intérêt à en donner ici quelques extraits. J'ai été frappé, en effet, de voir une époque se refléter aussi complètement, avec ses mœurs, ses singularités et ses préjugés, dans un simple registre d'inhumation. A ce titre, ces notes ont leur place dans le *Musée neuchâtelois*.

Je ne m'exagère d'ailleurs point la valeur du document que j'ai consulté : je sais que dans beaucoup de localités de notre pays, il existe des registres plus anciens, tenus avec moins de méthode encore que le nôtre et par conséquent plus divertissants et peut-être plus instructifs.

Notre plus ancien registre mortuaire — les précédents ont été malheureusement détruits — ne remonte qu'à l'année 1748. Il partage avec tous les registres officiels du bon vieux temps des défauts graves, dont nous sourions aujourd'hui avec la conscience de notre supériorité. Mais on permettra au poëte de l'ajouter : la sèche exactitude de nos actes d'état civil d'aujourd'hui ne vaut pas, pour l'amateur du pittoresque, les naïvetés et les inadvertances des vieux *Hospitaliers* de notre bonne ville.

C'était, en effet, l'*Hospitalier*, ou préposé à la direction de l'hôpital (en général un membre du Conseil de ville), qui tenait le registre mortuaire. Tel est du moins le cas pour celui que j'ai eu sous les yeux et que j'ai lu d'un bout à l'autre.

Cela dit, je vais commencer à étaler le résultat de mes recherches. Je le ferai avec autant d'ordre qu'il me sera possible.

I

Un caractère distingue d'abord notre ancien registre d'inhumation, c'est le vague et l'insuffisance des indications qu'il renferme. Les prénoms, l'âge, la filiation de l'inhumé y sont rarement consignés. Ce n'est que vers 1790 que l'écrivain s'applique à recueillir les noms des ascendants. Les enfants sont désignés très sommairement par le nom du père ; ni leur prénom, ni leur âge ne sont indiqués. Ainsi : « On a ensevely une jeune fille à M. David Breguet. » Fort souvent, le sexe de l'enfant n'est pas même noté.

L'orthographe des noms propres est livrée au caprice le plus complet : on sait d'ailleurs qu'elle n'a été généralement fixée qu'à une époque relativement récente. Il est très amusant de voir entr'autres ce que deviennent les noms de nos confédérés allemands sous la plume fort libre de nos *Hospitaliers*. Quel dédain pour la langue parlée au-delà du Pont de Thielle ! Quelle hardiesse ingénue dans l'orthographe qui s'étale sur ces feuillets jaunis ! L'œil hésite un instant à reconnaître, sous les noms hybrides de *Scheloup*, *Chevartz*, *Chemède* ou *Chemitte*, *Koquer* ou *Cocker*, *Fiche*, *Chenidre*, les noms de *Schlupp*, *Schwartz*, *Schmidt*, *Kocher*, *Fisch*, *Schneider*. Le nom de *Trachselwald* est orthographié : *Tracsquevald*.

L'orthographe des noms français n'est souvent guère moins indécise.

Parmi les noms de lieux, j'ai trouvé: *Fontermelon, le Brenet, Chumont* (vieille forme patoise).

Mais enfin, c'est déjà beaucoup qu'un nom, même estropié; il est aisé d'en rétablir l'orthographe. Par malheur, le nom même du défunt manque quelquefois: « On a ensevely un enfant à la servante chez le sieur Baussang;... Un enfant au couvreur de la Seigneurie;... la servante du logis du *Faucon;*... la belle-mère à Hans, du *Lion d'or;*... un garçon de couvreur qui a eut le malheur de tomber de dessus un toict. »

En revanche, les gens moins obscurs sont souvent désignés par leur nom suivi de leur sobriquet; je rencontre un *Michaud dit l'anglais, Marie Joly la Vuillemette, Abram Borel le vieux, Suzanne Pury l'aveugle, Ester Pury des Bercles*... Parfois le surnom est bien expressif: celui-ci par exemple: « *Bigaudot-dit-la Jeunesse,* masson, habitant. »

L'âge n'est souvent indiqué qu'approximativement, quand il l'est: « *Agé d'environ;... fort âgé...* » sont des formules qui reviennent sans cesse. — Ou bien encore: « On a ensevely *une vieille fille* nommée Ester Favarger, bourgeoise. »

Pour les enfants, l'âge n'est presque jamais indiqué avant 1790. C'est à cette année-là que je trouve pour la première fois la mention: *qui avait comunié,* qui dès lors se reproduira.

Les professions et les titres sont souvent indiqués, ainsi que ces qualités, alors profondément distinctes et tenues pour fort importantes, de *bourgeois, bourgeois externe, bourgeois renoncé, habitant, toléré habitant,* etc.

Ainsi :

« Daniel Tissot, *talonnier, toléré habitant...* »

« Français *toléré en cette ville...* »

« Jacob Flotteron, *tambour, vigneron et habitant...* »

« Josué Tissot, *gagne-denier* (journalier) et habitant... »

« Un enfant à Pêtre, *cabaretier* à l'abbaye des Bateliers, *habitant...* »

Quelquefois, la profession est indiquée en une orthographe qui a presque l'air d'une malice: « Daniel Humbert, de la Sagne, *bouché.* »

Un autre est désigné: *feseur de bas et ioüeur de viollon;* un autre: *cordonnier et tambour de la ville.*

Puis voici « Jean-Pierre Seinet, ci-devant *chasse-geux.* » (Le chasse-gueux ramassait les vagabonds et les malandrins; on l'a appelé aussi *Bettelvogt.)*

Une désignation curieuse est celle d'un inconnu mort à Neuchâtel et qui figure au registre sous le nom de: *Homme anonyme.*

Mais la plus bizarre peut-être est celle-ci:

« 1758, le 10 mars, on a ensevely Margueritte, *négresse apartenant* à madame la Commandante le Chambrier. »

Et en marge, dans la colonne des noms propres: *Négresse.*

Cette dame Le Chambrier était, si je suis bien renseigné, la mère de DuPeyrou, l'ami de Rousseau. Elle avait résidé à la Guyane, où son premier mari était gouverneur de Surinam, et en avait ramené Marguerite.

II

Le rédacteur des actes d'inhumation — c'est là un sans-gêne que nous avons peine à comprendre aujourd'hui — fait intervenir très souvent dans ses actes les relations de parenté qui l'unissaient au défunt.

« 1748. Le vendredy, 13e septembre, on a ensevely Mlle Susanne, fille de feu Mr Pierre Gaudot, bourgeoise de cette ville, *ma très honorée tante.* »

Remarquez qu'ici, l'*Hôpitalier* a indiqué la filiation, parce qu'il s'agissait d'un de ses proches.

Ailleurs:

« Une fille nommée Marianne, *au Cousin Henry Pury*... »

« Un petit garçon *au cousin* Jonas Favarger, chamoiseur... »

« Un enfant *au néveur* François Bonhôte... »

« *La cousine* Jeanne Marie Rossellet... »

Certaines circonstances particulières au défunt sont aussi indiquées fréquemment et, comme on va voir, l'*Hôpitalier* glisse volontiers dans le *fait divers* et nous ouvre ainsi de curieuses échappées sur la vie privée de ceux dont il enregistre le décès:

« 1754. Le 9e septembre à trois heures du soir, on a ensevely Jean-Pierre Michaux, tailleur, âgé de 80 ans, bourgeois; il a esté 13 années sans se lever du lit... »

« .... David Wavre, ayant esté fort longtemps malade. »

« 1754. Le mardy 18e septembre, à trois heures du soir, l'on a ensevely Fredrich Legrand, fils de feu Isaac Legrand, qui apprenoit orlogé avec le Sr Richard, dans la maison de Charité... » Sur quoi le rédacteur ajoute, avec un sentiment d'orgueil bourgeois satisfait: « Et ces messieurs qui onts inspection sur laditte Chambre l'ont fait enterrer fort honorablement. »

(A suivre.) Ph. GODET.

CHARLES-DANIEL DE MEURON

ET SON RÉGIMENT

(Suite, — Voir la livraison de Juin 1882, p. 152.)

La capitulation signée, Pierre-Frédéric de Meuron fut chargé de la communiquer au régiment dont il était le commandant. La capitulation, sanctionnée par Sa Majesté britannique, n'entrait en vigueur que le 1er janvier 1799. Jusqu'à ce jour, depuis le départ du régiment de l'île de Ceylan, il fut considéré comme un corps auxiliaire, indépendant de l'armée qu'il ne devait servir qu'en cas de nécessité.

Le major-général quitta l'Angleterre se rendant à Berlin par la Hollande.

Après la prise de Colombo, le gouverneur Hobart avait nommé comme gouverneur de Ceylan le major général Doyle, assisté de M. Andrew, directeur des finances. Ce dernier apporta de graves modifications dans les impôts, les taxes et les douanes. Les Malais musulmans, qui avaient remplacé les collecteurs du fisc, se rendirent odieux par leurs cruautés. Précédemment, à défaut d'argent, le fisc se contentait des produits, ce qui ne fut plus admis. Ces procédés, et la haine des Cingalais contre les musulmans amenèrent une révolte des indigènes avec les colons européens. Le gouverneur Hobart se vit obligé de renforcer les troupes de l'île. Un corps de 10,000 hommes, composé en partie de Cipayes, parvinrent à grand' peine et avec beaucoup de temps à dompter la révolte et à rétablir le calme.

Le 9 juin 1797, le gouverneur général Hobart nommait une commission d'enquête, chargée de rétablir l'ordre, composée du brigadier général Pierre-Frédéric de Meuron, du major Agnew et du directeur des finances, Andrew. Le brigadier général se rendit à Colombo, le 31 juillet 1797. Le gouverneur Doyle venant de mourir, le gouverneur général nomma le brigadier général de Meuron commandant des troupes de Ceylan

et chef du département civil. En octobre 1798, le gouvernement anglais nommait Lord North gouverneur de Ceylan et lui adjoignait Kleghorn, secrétaire d'Etat. A leur arrivée dans l'île, la Commission se réunit le 25 octobre 1798 et décida de remettre leurs pouvoirs au gouverneur North. Celui-ci, après avoir pris connaissance des travaux de la Commission, refusa et pria ces messieurs de ne point abandonner l'administration du pays dont ils avaient calmé les révoltes. Une dernière séance eut lieu le 12 novembre et, le 22 décembre 1798, le brigadier général, s'appuyant sur l'installation du nouveau gouverneur, demandait à être libéré de ses fonctions. Lord North lui répondit dans les termes les plus flatteurs et le maintint général de toutes les troupes de Ceylan jusqu'à l'arrivée de son remplaçant, le colonel Champagne. Le 7 février 1799 seulement, le brigadier-général était relevé de ses fonctions par une lettre élogieuse du gouverneur, en réponse à celle qu'il lui avait adressée.

Pierre-Frédéric de Meuron se rendit à Madras auprès du gouverneur général et y resta plusieurs semaines, tant pour rendre compte de sa mission à Lord Hobart que pour régler diverses affaires concernant le régiment qui, le 1er janvier déjà, était entré en campagne. Il reçut alors le commandement de la grande station militaire de Wellore, qui acquit tant d'importance dans la campagne du Mysore. Ces circonstances l'empêchèrent d'être à la tête du régiment, dont le commandement fut confié au lieutenant-colonel de Meuron-Bullot.

Les menées du gouvernement français contre les Anglais avaient fait sentir leur influence non-seulement à l'île de France, mais jusqu'au Mysore dont le souverain était le rajah Tippoo Saib. La République française lui offrait des secours pour le déterminer à entrer en campagne contre les Anglais. On sait que Tippoo Saib avait soutenu une guerre contre eux, en 1792, et, qu'après quelques succès, une armée anglaise était arrivée sous les murs de Seringapatam, capitale du Mysore. Un traité de paix avait enlevé au rajah la moitié de son territoire qui fut partagé entre les Anglais et leurs alliés, les Marattes, dont les troupes étaient nombreuses. A cette époque, la France, occupée par diverses guerres sur le continent, ne put envoyer à Tippoo Saib que des gens spéciaux: des officiers de grades divers et un certain nombre de soldats dits artistes, qui n'augmentaient pas de beaucoup les combattants de l'armée du rajah. La guerre étant déclarée, celui-ci dut se passer des auxiliaires français, ses alliés indispensables.

Depuis son arrivée aux Indes jusqu'à la campagne du Mysore, le régiment fut employé comme troupe auxiliaire et parait avoir été plusieurs

fois aux ordres de la Compagnie des Indes anglaises. Les payements faits au régiment le prouvent. Ils étaient, du reste, signalés à l'avance dans la Capitulation de Londres, le gouvernement, aussi bien que la Compagnie des Indes, étant tenus de rembourser la solde arriérée des officiers.

Le régiment fut fréquemment disloqué à cette époque. Tandis que deux compagnies stationnaient à Madras, de novembre 1795 à décembre 1796, d'autres détachements occupaient Colombo, Pondamalée, en avril 1796, et plus tard Négapatam. Réuni à Pondamalée le 8 mars 1797, le régiment campait en décembre près de Vellore, en février à Arnée, avec des détachements à Madras, puis à Vellore et à Wallajabad, qu'il quittait pour entrer définitivement en campagne. Le régiment de Meuron fut seulement alors entièrement incorporé dans l'armée anglaise.

Nous devons la relation de la campagne du Mysore et du rassemblement de troupes au journal du capitaine de Meuron-Bayard, qui exerçait pendant le siège de Séringapatam les fonctions d'adjudant, et au journal du lieutenant Charles de Meuron-Tribolet, dont une copie se trouve à la bibliothèque de Neuchâtel. Plusieurs lettres d'officiers, le récit de quelques conversations du capitaine de Meuron d'Orbe, qui assistait à l'assaut de Séringapatam en qualité d'adjudant, nous ont fourni quelques détails. Citons, enfin, la relation du siège de la ville par les Anglais, traduction d'un ouvrage anglais, qui se trouve dans l'Histoire de l'empire du Mysore, par Michaud.

« Lorsque l'armée se rassembloit pour la campagne de Mysore, le régiment de Meuron se trouvoit stationné comme suit : 6 compagnies étoient en garnison à Tripassor près de Madras commandées par le Major H. D. de Meuron. 4 compagnies étoient en garnison au fort de Vellore commandées par le lieutenant-colonel de Meuron Bullot. Le Major général Pierre-Frédéric de Meuron se trouvoit pour lors Gouverneur et Commandant à l'île de Ceylan. Les 6 compagnies de Tripassor se mirent en marche à la fin de Décembre 1798 pour aller joindre une Division de l'armée qui s'assembloit à Wallajabad à 30 milles de Madras, sous les ordres du major général Floid, commandant en chef de la cavalerie.

Le 31 décembre, 2 compagnies de la garnison de Vellore, sous les ordres du capitaine Zweifel, joignirent une partie de l'armée au camp de Wallajanaggur, à 18 milles de Vellore, sous les ordres du colonel Wellesley.

Les 2 et 3 janvier il y eut grande parade et grande inspection.

Le 10 janvier cette partie de l'armée s'approcha des frontières.

Le 30 le général en chef, Georges Harris, commandant l'armée en campagne, joignit le quartier général de l'armée avec tout son état-major, dont il fit immédiatement l'inspection, elle se trouvoit déjà formée comme on n'en avoit encore jamais vu dans l'Inde, elle consistoit déjà à cette revue en 20,000 hommes des mieux disciplinés, dont une grande partie européenne, avec un parc d'artillerie de 4 pièces de 24 L., 45 pièces de 8 L., 12 obusiers de 6 à 8 pouces de diamètre,

sans compter l'armée de Bombay sous les ordres du général Stuart, qui devoit nous joindre pendant notre marche à Mysore, et les troupes venant d'Hyderabad sous les ordres du colonel Roberts avec le contingent des troupes auxiliaires du Nizam, ainsi que quelques corps du Carnatic qui n'avoient pas encore joint la grande armée.

Le 4 février le 1er bataillon du Régiment de Meuron est arrivé au camp avec la Division venant de Wallajabad, sous les ordres du major général Floyd.

Le 7 février l'armée fut formée en 6 brigades, dont deux des troupes du roi et 4 de Cipayes (naturels du pays). Le régiment fit partie de la seconde brigade avec les 33me et 73me régiments européens et 4 régiments de Cipayes, sous les ordres de l'honorable colonel Wellesley.

Le 8, l'adjudant de Meuron-Bayard, qui étoit resté à Vellore pour organiser la comptabilité des hommes malades et invalides qui y étoient laissés, rejoignit avec les 2 compagnies qui étoient restées, la grande armée à Allpettah à 8 milles de Vellore. L'armée marchait alternativement un jour, était sensée se reposer le lendemain, mais étoit toujours consacrée à des manœuvres ou des inspections, la marche n'étoit que de 7 à 10 milles anglais par jour.

Le 20 le régiment étant en manœuvres captura un espion de Tippoo, il étoit de plus anglois, déserteur de l'armée commandée par Cornwallis dans la campagne de 1791 contre Tippoo.

Le 23 la seconde brigade fut détachée et envoyée à Tripassor pour l'occuper, où elle reçut la nouvelle de l'approche de l'armée de Nizam, commandée par Mur Allum.

Le 27 la grande armée nous rejoignit et le 28 l'armée du Nizam avec le détachement du colonel Roberts arrivait venant d'Hyderabad. Le détachement du prince du Nizam, notre allié, consistoit en 6000 h. de cavalerie et 6000 fantassins.

Le 1er mars, toute l'armée fut mise sous les armes, de 5 h. à 7 h. du soir, et en ligne, pour recevoir le général Mur Allum avec tous les honneurs dus à son rang, et rendre hommage à son souverain. Il nous passa en revue avec une suite considérable à la manière de son pays, les troupes battant aux champs et présentant les armes. Son cortége se composoit 1° d'un nombre considérable d'Indiens avec des flambeaux en tête, 2° un nombre à peu près semblable aux premiers avec des pavillons de toutes couleurs, 3° un détachement du Nizam, à cheval, armé d'arcs, de flèches et de longues lances, 4° beaucoup d'éléphants ayant leurs howdars, qui est une espèce de tente garnie de matelas, qui étoient remplies de monde, 5° une douzaine d'éléphants portant le général, son fils, sa suite et beaucoup d'officiers de notre Etat major, 6° un détachement de cavaliers armés comme les premiers, 7° un corps considérable d'infanterie noire fermait le cortége.

(A suivre.) TH. DE MEURON.

LA LANGUE DES GENS D'OUTRE-AREUSE

(Suite. — Voir la livraison de Novembre 1882, p. 263.)

Dans la première catégorie de noms (indiquée ci-devant sous chiffre I), le latin étant *imperatores*, *imperatoribus,* le romand aurait dû dire: (sujet pluriel) *li empereors;* (régime pluriel) *les empereors;* mais l'influence de la seconde catégorie se fit sentir, et le sujet pluriel, là aussi, resta semblable au régime singulier. De sorte que le tout devint:

Sujet pluriel:	*li empereor*,	régime pluriel:	*les empereors.*
»	*li enfant,*	»	*les enfants.*
»	*li abbe,*	»	*les abbes.*
»	*li home,*	»	*les homes.*

Voici le modèle de la seconde catégorie des *noms masculins :*

Sujet singulier : li chevals; *sujet pluriel:* li cheval.
Régime singulier: le cheval; *régime pluriel:* les chevals.
(Le cheval est noir): *Li chevals est noir.*
(Les chevaux sont noirs): *Li cheval sont noirs.*
(Je vends le cheval): *Je Pierres vend le cheval.*
(Je vends les chevaux): *Je Pierres vend les chevals.*

Les noms *féminins* à *terminaison masculine*, comme *maison*, *cité*, etc., suivirent la règle commune de l'*s*.

Quant aux noms *féminins* à terminaison féminine, c'est-à-dire ceux qui répondent à la première déclinaison latine, la règle voulait au singulier: *la rose*, pour le sujet et le régime, répondant à *rosa, rosam;* au pluriel : *les rose,* au nominatif ou sujet, et *les roses,* au régime, répondant à *rosæ, rosas;* cela se trouve, en effet, dans quelques documents. Mais l'usage prévalut de traiter ce genre de mots au pluriel comme au singulier, c'est-à-dire de ne leur donner qu'une terminaison pour les deux cas; cette terminaison fut l'*s*. On eut *la rose, les roses*, au sujet comme au régime (la règle du français actuel).

Le signe orthographique qui notait le sujet singulier et le régime pluriel était, suivant les temps et les textes, *s*, *x*, ou *z*. Lorsqu'on lit cette phrase: « Li sires d'Usies mes oncles ha mis son seal... » — ou

celle-ci: « Je Jaques sires de Estavaié... suis devenu hons liges à noble *baron* Jehan, *comte* de Bourgogne et *seignour*... » — « Je Villerme li blans de Nuefchestel... » — il ne faut pas s'étonner, car elles sont correctes: *sire* et *oncle* sont *sujet singulier* et ainsi prennent l's, tandis que les mots *baron, comte* et *seigneur* sont régime singulier et ne prennent pas l'*s*.

C'est aussi pour cette raison que la phrase suivante est écrite très correctement: « Je disoe que je et *mie devantier* avien tenu de monseignor Bertot et de *ses devantiers* (je disais que moi et mes devanciers avaient tenu de monseigneur Berthold et de ses devanciers), car les mots *mie devantier* étant sujet pluriel ne prennent pas l's, tandis que *de ses devantiers* le prend comme régime pluriel. — Même observation quant à la suite de la phrase: « Comme je li diz Jehans et *li mien* devien avoir ou dit fie », — comme moi Jean et les miens devaient avoir au dit fief (1) — « Je li dis Jahans sires de Estavaié ni *li mien* ne puons et ne devons rien demander à la devant dite dame ne *es siens.* »

Nous avons vu que, selon les cas, l'article variait; il en était de même des pronoms relatifs *lequel*, *laquel*, etc., et des possessifs *ma*, *ta*, *sa*, etc. C'est ainsi que dans les documents transcrits plus haut, nous trouvons les quatre usages du pronom relatif: *li qual,* sujet pluriel, *li quals*, sujet singulier, *les quas*, régime pluriel, *le quel*, *la quel*, régime singulier: « Fe *le quel* je disoe que je et mie devantier avion tenu... — Quarante livres de bons estevenens *les quas* je ai au en bons deniers comptés... — En témoignage de *la quel* chose... Dou sel au chapitre ligliese de Nuefchastel et dou sel au religious home Vuillame, prior de Corcelles, *li qual* les y ont mis... »

De même, on disait: « Je et *mie* devantier avien tenu... — Li sire d'Usies *mes* oncles... » A la page 139 des Monuments Matile, on trouve: « Je le dit Mattes et *ma* femme et *mie* enfant...; — à un autre endroit: Je et *ma* femme et Bertoz *mes* fils. On employait donc, pour le nominatif, *mes* au singulier et *mie* au pluriel, car les expressions ci-dessus signifient: *mes* devanciers, *mon* oncle, *mes* enfants, *mon* fils. — Tandis que, pour le régime, on disait comme aujourd'hui: « la requête Henri *mon* frère... — sorour *ma* femme — de *ma* propre volonté... — li sire d'Usies a mis *son* sael... »

Dans le romand, *ma, ta, sa* étaient traités devant une voyelle ou un *h* muet, comme l'article *la*, c'est-à-dire que la voyelle *a* s'élidait: *m'*épée, *t'*âme, *s'*enfance. Dans le testament du comte Rollin, on lit: « ...Premierement je recomande *m asme* a nostre Signour Jhesu Christ mon Creatour, quant ele partira de mon cors... » (1338). A page 178 des *Monu-*

(1) Prononcer ici *fief* comme *clef* et *bief* (clé, bié); c'est la prononciation originale.

ments, on lit: « de la quel messire Willame, curie de Nuefchastel, ne soloit paier trois deniers; or, n'en paie rien per *s arogance* » (1281). L'élision de l'*a* pour l'article et les possessifs est identique, et il n'y a rien de plus dur dans l'agglutination de ceux-ci que de celui-là avec le substantif. La fin du XIVe siècle fut témoin d'un singulier solécisme qui, d'abord apparaissant çà et là dans les textes, finit par prendre tout-à-fait le dessus et expulser la légitime façon de parler. L'habitude, par un caprice de l'usage, vint de joindre le masculin *mon*, *ton*, *son*, avec les noms féminins qui commencent par une voyelle ou un *h* muet. Il est difficile de voir un plus criant solécisme. Cette production du XIVe siècle, qu'il est impossible de ne pas qualifier de grossière, s'implanta définitivement dans la langue, dit M. Littré, et bientôt il ne fut plus permis de dire autrement (1).

Pourvu ainsi de deux cas, le romand eut une syntaxe qui, sans être celle de la latinité, ne fut pas non plus celle du français moderne. Dans les emplois où un mot était sujet ou attribut appartenant au sujet, on lui donna la forme du sujet: « Je Jaquas *sires* (2) de Estavaié... suis devenu *hons lieges* (3) à noble baron, etc. » — « A cui je suis devenu *homs* (3). » — Dans ceux où il était complément soit d'un verbe actif, soit d'un verbe neutre, soit d'une préposition, soit d'un autre substantif, on lui donna d'abord la forme du régime: *li chevals le seigneur*, le cheval du seigneur. Mais cette forme ne se trouve déjà presque plus dans les documents que nous possédons relativement au romand dans notre pays. Dans le No 2 plus haut transcrit, on lit: « *lettre selee dou sel au chapitre ligliese de Nuefchastel,* » sellée du seau du chapitre de l'église de Neuchâtel. Le premier des textes de langue romande mentionnés dans les *Monuments Matile* contient plusieurs exemples de ce fait: page 112, « *dame Sibille fille Tierry sorour ma femme* » (1251), Sibille, fille de Tierry, sœur de ma femme, — et, page 127: « *en l hommage la comtesse Laure ma femme* » (1263), en l'hommage de la comtesse, etc. — La charte des libertés et franchises de la ville d'Estavayer (4) (16 avril 1350) contient, entr'autres articles, celui-ci qui donne un exemple curieux du même fait:

« *Li pasquiers d'Estavaye et de la terre les jours les costes di lait dou layt sont communauz a tous ces d'Estavaye et de la terre.* » Les pas-

(1) Dans le patois, on trouve quelque chose de pareil: le *bérochau* dit: *m'n aivoe, t'n aivoe, s'n aivoe, noùtre'n aivoe, voùtre'n aivoe,* (prononcez *me naivoe,* mon eau, etc.); le masculin *m'n* âno, (mon âne) aura fait trouver plus euphonique de dire *m'n aivoe* que *m'aivoe.*

(2) Sujet.

(3) Attribut appartenant au sujet.

(4) Recueillie par M. l'abbé Gremaud, professeur d'histoire, à Fribourg.

quiers d'Estavayer et de la terre des joux des côtes d'au-delà du lac (Terre de Gorgier ou Béroche) sont communs à tous ceux d'Estavayer et de la terre. — Ce passage démontre que, quoique portant la date de 1350, la charte d'Estavayer a été rédigée au moins cent ans plus tôt.

(*A suivre.*) F. C.

MISCELLANÉES

Projet pour témoigner la réjouissance publique de la naissance d'un jeune prince, arrivée à Paris le 7me jour de l'an courant 1646.

(La nouvelle arriva le 12 janvier.)

Monseigneur le gouverneur veut que sur le mercredi 21 du courant, les sieurs Pasteurs et sujets de S. A. dans cet Etat se disposent à rendre solennellement et publiquement grâces à Dieu de la faveur qu'il nous a fait de nous avoir donné un jeune prince, et le prier qu'il lui plaise conserver S. A. et Madame en longue et parfaite santé et prospérité et bénir mon dit Seigneur le jeune prince lui faisant la grâce de vivre longuement en toute prospérité pour continuer la douce domination de cette très illustre maison sur nous.

Cela étant, il donnera à diner à MM. du Conseil d'Etat, ministres, officiers qui sont en ville et Sieurs quatre Ministraux avec les deux des Clefs.

Les officiers du dehors demeureront dans leurs charges pour donner ordre à ce qui suit néanmoins se pourront réjouir avec les Sieurs Ministres et plus apparents.

Entre les 6 et 7 heures du soir seront rangées sur le bord du lac de cette ville les pièces et boites ou pétards avec le plus grand nombre de Mousquetaires qu'on pourra pour faire trois salves, commençant par les mousquetaires et finissant par les pièces.

Et sera donné ordre qu'en même temps ceux de Cornaux et Marin se rendront avec le plus de mousquetaires sur les dunes vers les Chilloux.

Ceux de St Blaise au dit St Blaise au bord du lac, ceux d'Hauterive, la Coudre et la Favarge au bord du lac à l'endroit d'Hauterive.

Ceux du Landeron et Cressier à l'endroit des dits lieux en vue du voisinage, ceux de Lignières de même.

Ceux de Peseux descendront vers Serrières au bord du lac auxquels ceux du dit Serrières se joindront.

Ceux des autres villages de la Côte descendront à Auvernier et s'y joindront de même au bord du lac.

Ceux de Colombier, Bôle et Areuse se rendront au bord du lac à l'endroit du dit Colombier.

Ceux de Boudry et dépendant se rendront aussi au bord du lac.

Ceux du village de Rochefort se mettront en quelque lieu éminent et découvert d'où ils puissent voir le lac.

Ceux de Cortaillod se mettront au bord du lac.

Ceux de Bevaix aussi.

Ceux de la baronie de Gorgier sy mettront aussi et se partageront en 2 ou 3 endroits selon le nombre d'hommes qu'ils seront.

Ceux de Vaulxmarcus se rangeront aussi au bord du lac.

Ceux de Fretreules et de Brot se mettront aussi en armes chacun en leur lieu.

Comme aussi ceux de Travers et de la baronnie du Vauxtravers tant du haut que du bas.

Le Sieur maire de Valangin fera venir bon nombre de Mousquetaires du Vaux au haut vers Pierrabot en lieu d'où ils puissent voir le lac.

Les postes du dit Vaux se mettront aussi en armes en leurs lieux.

Il fera poser des gens sur la montagne avec mousquets pour donner le signal à ceux des dites montagnes.

Ceux de la Sagne, Locle, Chaux de Fonds et Brenets se mettront aussi en armes chacun en leurs ressorts.

Comme aussi ceux des montagnes de Rochefort et Travers.

La chose ainsi disposée ceux du dit Neuchâtel faisant leur décharge les premiers seront suivis de tous les autres en même temps et cela jusqu'à la 3e fois

Se fera un feu de joie au dit Neuchâtel sur un vieux bateau ou à ce défaut sur des poutres sur le lac et sera permis à ceux des autres lieux qui voudront en faire aussi sur des éminences à la vue du voisinage.

Sera donné de la poudre à ceux de la ville, s'ils en veulent pour les pièces et pétards.

Il faut écrire à S. A. et à Madame pour leur congratuler la naissance de notre jeune prince et ce par le premier ordinaire.

Et quoique mondit Seigneur ait déjà parlé à Messieurs les ministres de la ville pour les disposer à ce qui est contenu au premier article, il est trouvé à propos d'en parler jeudi à Mr le doyen.

(Gr. Archives, X, 8, n° 21.)

DESSIN DE KARL GIRARDET

L'auteur du dessin que nous donnons aujourd'hui est un des sympathiques de la famille artistique neuchâteloise, et nous reviendrons longtemps encore au peintre et à son œuvre. Tout ce qu'il a touché de son pinceau ou de son crayon est heureusement mis en scène.

Le site qu'il représente ici nous paraît être pris aux environs de Beckenried, sur le lac des Quatre Cantons; il s'encadre fort agréablement et a peut-être fourni le motif d'une de ces toiles que les amateurs se disputaient du vivant de Karl Girardet. A. B.



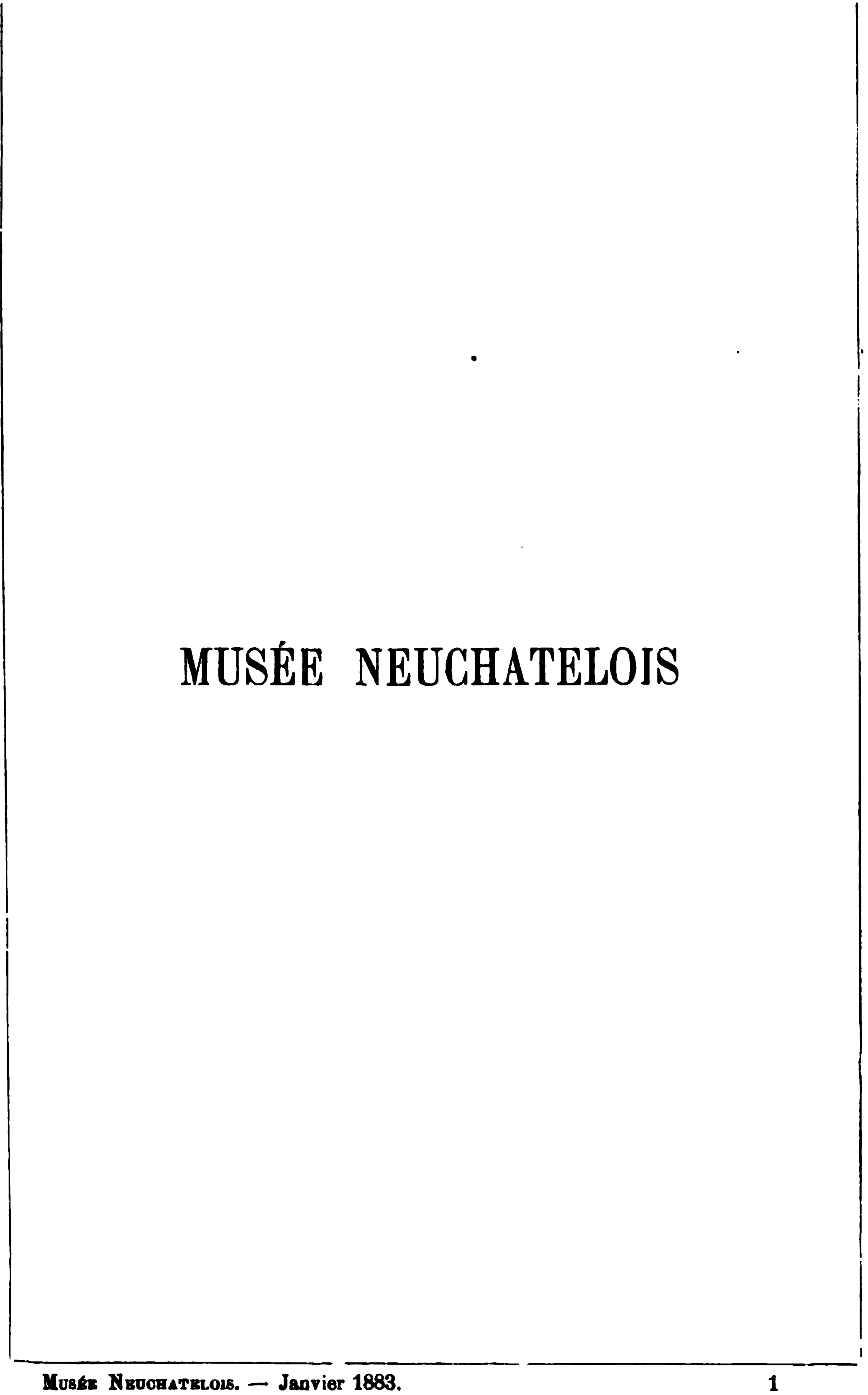
AU LAC DES QUATRE-CANTONS (Dessin de KARL GIRARDET).

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME XIX (ANNÉE 1882)

Pages

PLANCHES CONTENUES DANS CE VOLUME



MUSÉE NEUCHATELOIS

MUSÉE

NEUCHATELOIS

RECUEIL

D'HISTOIRE NATIONALE ET D'ARCHÉOLOGIE

Organe de la Société d'histoire du canton de Neuchâtel

VINGTIÈME ANNÉE

NEUCHATEL

IMPRIMERIE DE LA SOCIÉTÉ TYPOGRAPHIQUE

1883

VERS ADRESSÉS

A MADAME LOUISE DE POURTALÈS

En lui offrant le MESSAGER BOITEUX de 1831

Je vous offre avec embarras
La plus chétive des étrennes,
Le moins joli des almanachs,
Humble résultat de mes peines.

Il n'a pas l'air anglais du tout,
Ses planches n'ont rien de keepsake;
Il n'attend pas de votre goût
L'honneur de la bibliothèque.

D'ornements il n'est point paré,
Il n'a ni brillant, ni dorure;
Comme un bon Suisse, il est carré,
Un peu plat, manquant de tournure.

Votre seule faveur pourrait
Décider bientôt sa fortune;
Votre étoile l'illustrerait
Mieux que le soleil et la lune.

Si vous faisiez des almanachs! ..
Comme chacun viendrait en prendre!
Pour mon compte, je n'aurais pas
De plus grand plaisir que d'en vendre.

Comme on saurait étudier
Tous vos mots et vos moindres lignes;
On obéirait à vos signes
Mieux qu'à ceux du calendrier.

Vous qui réglez si bien les fêtes,
Qui calculez tous les instants,
Qui savez, partout où vous êtes,
Faire la pluie et le beau temps ;

Vous qui forcez à faire éclipse
Tant d'astres avant vous brillants,
Qui sauriez de l'Apocalypse
Lever les voiles menaçants;

Vous dont les mots sont des oracles,
Dont le coup-d'œil est si perçant,
Dont les essais sont des miracles
D'esprit, de goût et de talent,

Quels almanachs vous pourriez faire !
Quel plaisir ça ferait aux gens !
Quel profit pour votre libraire !
Et quel honneur pour vos enfants !

N'en faites rien, je vous en prie;
Ne m'ôtez pas un bon métier,
Laissez-moi l'honneur et la vie,
Pour un an faites-moi quartier.

Epargnez la triste famille
Du pauvre Messager boiteux;
Ne lui brisez pas sa béquille,
Il n'a plus qu'une jambe ou deux.

C.-H. MONVERT.

(Communiqué par M. Charles Berthoud.)

FÊTE

CÉLÉBRÉE EN L'HONNEUR DU PRINCE ROYAL DE PRUSSE

A L'OCCASION DE SON PASSAGE A NEUCHATEL EN 1819

Lors de la visite du prince royal de Prusse dans le pays en 1819, la ville de Neuchâtel offrit en son honneur un bal qui est mentionné comme suit dans le *Messager boiteux* de 1820 :

« Une brillante fête attendait le prince à son retour à Neuchâtel. Il revenait du Val-de-Travers où il avait passé en revue les milices de ce district. Le magistrat de la ville avait eu l'heureuse idée de transformer en une salle de bal l'ovale de peupliers qui se trouve à peu près au milieu de la nouvelle promenade du lac ; en peu de jours on y avait construit un bâtiment en bois d'une coupe élégante et hardie, décoré avec goût, parfaitement éclairé et où 8 à 900 personnes purent circuler toute la nuit sans gêne et sans confusion. Le bal s'ouvrit par une bande de jeunes gens qui vinrent faire hommage au prince royal des produits des principales branches de notre industrie en lui chantant des couplets qui faisaient allusion à leur emploi. Il parut sensible à tout ce que l'on faisait pour lui, en témoigna hautement sa satisfaction et se retira après le souper, laissant tout le monde enchanté et paraissant fort content lui-même. »

Les couplets dont il est parlé dans le *Messager boiteux* doivent être les suivants, qui se trouvaient dans un paquet de vieilles chansons, qui m'ont été envoyées par une personne amie des recherches historiques.

CHŒUR DE PAYSANS ET DE PAYSANNES.

Accourez dans ces campagnes
Pour voir un prince accompli,
Descendez de vos montagnes,
Des vallons venez aussi.
Accourez dans ces campagnes
Pour voir un prince accompli.

Un chansonnier arrive et interrompt le chant en disant :

Ah ça, ce n'est pas le tout de sauter et de babiller, il s'agit de fêter le fils de notre Roi. Il faudrait des bouquets.

TOUS. Ah oui, des bouquets, des bouquets !

LE CHANSONNIER. Mais surtout des couplets, des chansons.

TOUS. Ah oui, des couplets, des chansons.

LE CHANSONNIER. Et où sont-ils ces bouquets, où les trouverez-vous ces couplets ? Vous n'en savez rien, vous êtes des étourdis. Mais heureusement j'y ai pensé, moi, et j'ai ma valise remplie de fleurs et de chansons.

TOUS. Ah ! bon, bon, voyons.

LE CHANSONNIER ouvre sa valise et les paysannes s'avancent pour prendre des fleurs dont elles forment des bouquets. Le chansonnier prend plusieurs chansons dont il lit le titre. Enfin il s'écrie :

Ah ! voici la bonne ! C'est la chanson neuchâteloise par excellence, elle fera plaisir au prince, j'en suis sûr, car il nous aime, voyez-vous, presque comme le roi son père.

UNE PAYSANNE. Eh bien, père Couplet, pendant que nous travaillons à nos bouquets, chantez-nous votre chanson et nous jugerons si elle est présentable.

LE CHANSONNIER. Ah ! vous jugerez. Voilà de beaux juges, vraiment. Mais c'est égal, je vais vous la chanter :

(Sur l'air de Cadet Roussel.)

1. Or, écoutez, grands et petits,
L'histoire d'un petit pays,
Auquel son Roi servit de père
Je vais la conter sans mystère,
Car pour moi je vais droit au but
En commençant par mon début.

2. Nos pères, nous et nos enfants
Etions heureux depuis cent ans.
Nous n'avions jamais vu la guerre,
Lorsque ce fléau de la terre,
Approchant toujours de plus près,
Vient troubler ces beaux jours de paix.

3. Pendant huit ans plus de bonheur.
Enfin notre roi fut vainqueur
Et l'on reçut des volontaires
A bras ouverts comme des frères.
Dans sa maison tout bon bourgeois
Voulut en avoir deux ou trois.

4. Mais jugez si l'on fut heureux,
Quand un des nôtres tout joyeux
Par un beau jour vint nous apprendre
Que le Roi voulait nous reprendre.
Lors tout le peuple allait chantant :
Il nous reprend. Il nous reprend. *(Le chœur bis)*

5. Quand son fils vient nous visiter,
On voit l'allégresse éclater.
Le prince est un autre lui-même,
Il saura par lui comme on l'aime,
Et voilà, soit dit en passant,
Comme on apprend en voyageant. *(Le chœur bis)*

DEUX PAYSANNES *(sur le même air).*

Après les ris viennent les pleurs,
Demain plus de chants, plus de fleurs,
Tandis que chacun s'en désole,
Voici comment je m'en console.
Plus ce cher Prince on connaîtrait
Et plus on le regretterait. *(Le chœur bis)*

LE CHANSONNIER. Eh bien, comment trouvez-vous cela ?

L'UN DIT : C'est charmant.

UNE AUTRE PAYSANNE : Pour moi j'en suis tout attendrie.

LE CHANSONNIER. Il faut donc que cela ne soit pas tout à fait mauvais. Son Altesse s'en contentera et pardonnera tout, je l'espère, en faveur de notre bonne intention. Maintenant allons rassembler tous les habitants du village pour lui présenter nos vœux et nos bouquets, Mesdames.

DEUX PAYSANNES S'AVANCENT. Attendez, nous avons aussi nos couplets.

LE CHANSONNIER. Eh bien, chantez-les.

(Air : En revenant de la foire.)

1. Sous les beaux traits de sa mine
Loge un cœur ferme et loyal.
Le courage héréditaire
Coule avec son sang royal.
Sous les beaux traits de sa mine
Loge un cœur ferme et loyal. *(bis)*

2. Juger des gens sur la mine
N'est pas toujours fort prudent,
Mais moi qui, sans être fine,
Ai de bons yeux cependant,
En le voyant je devine
Qu'il est courtois et vaillant. *(bis)*

Deux paysannes s'avancent vers le prince royal et le prince d'Orange, et tenant des couronnes de fleurs :

3. Avec l'héritier du trône,
Fêtons aussi son ami,
Il mérite une couronne,
Offrons-lui donc celle-ci.
Quand c'est le cœur qui la donne,
Elle a sa valeur aussi. *(bis)*

Les paysannes s'en vont en dansant, jetant des fleurs et chantant :

Accourez dans ces campagnes
Pour voir un prince accompli,
Descendez de vos montagnes,
Des vallons venez aussi.
Accourez dans ces campagnes
Pour voir un prince accompli.

CHŒUR. Accourons dans notre allégresse,
Rassemblons-nous de toutes parts,
Qu'en ce beau jour chacun s'empresse
A célébrer un fils de Mars.

Nos vœux pour votre auguste père
A nos vœux pour vous sont unis,
Et nous sommes sûrs de lui plaire
Quand nous fêtons son digne fils.

Un jeune paysan présentant au prince une pièce d'indienne :

Notre main vous présente
Ce fruit de nos travaux,
La toile d'une tente
Convient mieux au héros.
Mais quand la paix fait naître
L'industrie et les arts,
Ah ! daignez leur permettre
De briguer vos regards.

Une paysanne lui présente une pièce de dentelle :

De vous offrir une dentelle
Prince, nous n'aurons pas le tort.
Par nos mains nous l'offrons à celle
Qui doit embellir votre sort.
Nous aimons déjà cette belle
Dont l'amour comblera vos vœux,
Et nos cœurs chérissent en elle
L'objet qui doit vous rendre heureux.

Un paysan lui présente une montre :

Quand notre cœur battait chaque minute,
Le temps semblait trop tardif à couler,
Mais à présent notre amour lui dispute
Tous les moments qu'il veut nous enlever.
Sa marche alors n'allait point assez vite
Et chaque jour était un jour trop tard,
Mais aujourd'hui faut-il qu'il précipite
Ces courts instants trop voisins du départ.

Un Neuchâtelois en ancien costume suisse et suivi de six pages portant dans des coupes le vin d'honneur, chante le couplet suivant :

Nous n'avons pour toute richesse
Que nos bons vins et nos bons cœurs,
Nous les offrons à Votre Altesse,
Pardonnez à d'antiques mœurs. *(bis)*

Nous conservons de nos vieux pères
Ce reste de simplicité,
D'aimer surtout vider nos verres
En buvant à votre santé. *(bis)*

Pendant que les coupes circulent, le chœur chante :

(Air du God Save the king)

Heureux Neuchâtelois,
Chantez tous d'une voix: } *(bis)*
Vive le Roi.

Qu'il soit victorieux
Le règne glorieux,
De ses sujets heureux } *(bis)*
Ce sont les vœux.

Chantons tout d'une voix:
Vive notre grand Roi, } *(bis)*
Vive le Roi.

Qu'il soit victorieux
Le règne glorieux,
De ses sujets heureux } *(bis)*
Ce sont les vœux.

D'après la composition que nous venons de communiquer, on jugera de la richesse d'imagination et du goût littéraire de nos pères à l'époque de la restauration. C'est à ce titre surtout que ces couplets méritaient d'être sauvés de l'oubli.

Dr GUILLAUME.

LES MORTS DU SIÈCLE PASSÉ

(Suite et fin. — Voir la livraison de Décembre 1882, p. 286.)

Voici un autre récit assez circonstancié, dont plusieurs détails, que l'Hospitalier fournit de première main, offrent pour nous quelque intérêt:

« 1757. Le 10 septembre, on a ensevely qui a dit se nommer Pierre Favre, de Vesou, étant mort à l'Hôpital, rempli de vermine. Monsieur

le pasteur Deluze l'ayant vû le jour avant sa mort, on y a trouvé 12 batz 3 1/2 kr., que l'on a donné au soushospitalier. Il n'avait aucune hardes, et on a jeté ses habits. On a donné un drap de l'Hôpital pour l'envelopper. »

Quelquefois, la douleur d'une famille cruellement frappée se devine par un mot, un simple trait, qui soulève un coin du voile de la vie privée; par exemple, à la même date, 18 mai 1755, je trouve l'indication de l'enterrement de Jean-Henri Chaillet, puis de celui de sa fille, — avec cette note: « Elle est morte une demi-heure avant Mons[r] son père. »

Coïncidence qui reste pour nous mystérieuse, mais qui avait frappé le bonhomme et qui fera rêver ceux qui ont l'imagination vagabonde.

De même, ce détail inutile, mais touchant:

« On a ensevely une petite fille *aveugle* au sieur, etc... »

Ou encore:

« On a ensevely *dans une même fosse* deux jeunes garçons au sieur François Grandpierre... »

« On a ensevely *dans la même fosse* deux enfants qui n'ont pas été baptisé. »

Les morts par accident sont indiquées soigneusement, et il y a là plus d'une anecdote à recueillir:

« 1752. Le vendredy 2[e] Juin on a ensevely le sieur Bernois Liennehart, de Bougin, lequel a ut le malheur de se noier dans la Serrière. »

« ...Jacob Lauselet d'Anet, qui apprenoit la profession de cordonier chez Josué Dumont, lequel s'est noyé en se baignant. »

« ...On a ensevely un homme que l'on a trouvé noyé un peu de là du Crest, personne ne l'ayant put recongnoistre. »

« ...Samuel Coinier, qui s'est noyé au bout du port Chalençon (Salenchon).

« ...On a ensevely Jean Benay, de Valeire, Baliage d'Yverdun, mort icy *allant à Soleure avec sa Barque.* »

Le lac a fait de tout temps de nombreuses victimes, surtout parmi les étrangers. J'en omets un bon nombre. Voici maintenant une victime du Mail:

« 1758. Le 17 septembre, on a ensevely Louis Fauche, Bourgeois. A été tué au Mail en possant (sic) une cibe, par un fusil qui est allé sans congé en voulant l'essayer à une autre cibe. »

« ...Madame X..., agée de 72 ans, morte d'une manière tragique, s'étant levée de nuit en songeant et sortant de sa chambre, s'est jettée en bas les escaliers de la maison, où elle a été trouvée morte. »

Puis c'est la mort d'un ouvrier « qui a eut le malheur d'être écrasé d'un roc qui s'était détaché au Petit-Pontarlier... »

C'est encore un membre du Petit Conseil, mort dans des circonstances que l'Hôpitalier a cru devoir consigner:

« Sétant endormy pendant la nuit à la fenêtre, a eut le malheur de se jetter à la rue, où la Garde de nuit l'ayant ramassé respirant encore un peu, a expiré une douzaine d'heures après. »

C'est « Marie Esabeau Grossman, morte sur le Port Charanson, étant dérangée d'esprit. »

Puis un drame d'un autre genre:

« 1780. Jeudy 26 octobre, on a ensevely un enfant au nommé Etienne Feuger, lequel était mort à Rochefort pour avoir mangé des champignons. »

C'est triste, évidemment, mais ce n'est pas tout:

« Samedy 28 dit, on a ensevely Catherine Petit, femme d'Etienne Feuger, et mère de l'enfant cy-dessus, aussi morte pour avoir mangé des champignons, environ une heure après son arrivée à l'Hôpital. »

A partir de la fin du siècle, les maladies qui ont occasionné la mort sont scrupuleusement indiquées: hydropisie, apoplexie, convulsions, ulcération squireuse, fièvre rouge gangrénée, langueur, *éphthisie,* caducité. Plus d'une femme est indiquée comme « morte en travail d'enfant. »

On pense bien que les suicides sont mentionnés à plus forte raison. L'acte que voici atteste la réprobation dont l'Eglise frappait ceux qui se donnaient la mort:

« 1749, le samedy 13 septembre, on a ensevely, *sans cérémonie*, Jeanne Favre, qui c'est noyée, servante du sieur George Maussang. »

Lorsqu'il s'agit d'une noyade par accident, l'acte emploie toujours la formule: « *qui a eu le malheur* de se noyer. »

J'ajoute que les suicides m'ont paru très rares, et la proportion doit en avoir sensiblement augmenté dans notre siècle romantique.

III

Ce qui est plus curieux encore que les indications que je viens de citer, ce sont les appréciations personnelles de l'écrivain sur les morts dont il enregistre les noms. Certains défunts ont l'honneur de petites oraisons funèbres. On n'avait pas alors les articles nécrologiques des journaux: le rédacteur des actes d'inhumation comblait cette lacune de son mieux pour la postérité, qui lui en saura gré. Voici quelques exemples :

« 1754. Le dimanche 18e août, à la sortie du prêche, on a ensevely vertueuse demoiselle Salomé le Chambrier, fille de feu Monsieur le Banderet Henri le Chambrier, âgée de 65 ans, regrettée d'un chacun. Et particulièrement des povres. »

« 1776. Le dimanche 13 octobre, on a ensevely Madame Dumontmollin née Ostervald, veuve de Monsieur le major Dumontmollin, agée de passé nonante et trois ans, en son vivant dame très respectable, et qui a été généralement regrettée, et spécialement des pauvres. »

Une autre dame est déclarée très respectable *par ses bonnes calités;* une autre encore « généralement regrettée, et *particulièrement chérie de ses enfants.* »

Et il y a bien des nuances sous la plume de l'Hôpitalier; quelquefois le défunt ou la défunte n'est regretté que de sa famille, ce qui est déjà bien quelque chose :

« Marie-Anne Wavre, née Chaillet, épouse de Monsieur le Maitre-Bourgeois Wavre, chérie et regrettée *de lui et de ses enfants.* »

Puis c'est l'homme d'affaires, le fonctionnaire, le citoyen utile, qui reçoivent un hommage d'estime.

« Jaques Borel, maître maçon, entrepreneur de bâtiment, et *architéque,* et généralement regretté. »

« On a ensevely *au son de plusieurs cloches* noble et vertueux Samuel Petitpierre, Président du Conseil d'Etat et maire de la ville, très regretté de tout le monde. »

Je citerai encore deux de ces oraisons funèbres, dans lesquelles l'écrivain a appliqué plus particulièrement les ressources — à vrai dire assez restreintes — de sa rhétorique :

« 1792. Le 20 juin, on a ensevely Monsieur Jean-Jaques Favargés, membre du Grand Conseil, âgé de 54 ans. Il est mort de la manière la plus noble; il voyait en danger un étranger qui baignait son cheval dans le lac; le voyant dans l'ambarras saute à son secour à la nage. L'Etrangés se sauve par son secour et le bon citoyen de Favargés resté au fond de l'eau, don il été tiré, et malgré tous les soins qui lui ont été porté par les médecins, il na pas été possible de lui rendre la vie. »

Voici le second trait d'héroïsme. L'orthographe en est plus correcte et le style, un peu emphatique, porte bien sa date.

« 1793. 12 août. On a ensevely Sara-Elizabeth Berthoud, âgée de 45 ans et demi, fille de Jean-Abram Berthoud de Couvet et de sa femme Jeanne née Berthe. Elle mourut dans le lit d'honneur. Elle se baignait dans le bassin avec un jeune garçon confié à ses soins : malgré les ex-

hortations de sa compagne, celui-ci s'éloigne tout à coup du bord et annonce bientôt par ses cris qu'il est en péril; celle-là demande du secours, mais n'en voyant pas arriver assez tôt, vu que la plupart des hommes étaient hors de la ville à l'occasion d'une fête publique, elle n'écoute plus que la voix de l'humanité et court pour sauver l'enfant: l'un et l'autre disparurent bientôt aux yeux de quelques spectateurs. Enfin arriva un homme courageux qui les retira de l'eau; les secours de l'art leur furent administrés sur le champ; l'enfant fut sauvé, et ladite Sara-Elizabeth Berthoud fut la proye de son active charité. Un trait aussi beau mérite d'être consigné dans un registre public tel que celui-ci. »

IV

La confession religieuse du défunt est indiquée lorsqu'elle a son importance au point de vue de l'inhumation. Il m'a toujours paru puéril d'adresser à nos pères des reproches d'intolérance. Nos pères étaient de leur temps; nous sommes du nôtre. Supposons les rôles intervertis: nous qui les jugeons avec le sentiment de notre supériorité, aurions-nous fait mieux alors? Eux, aujourd'hui, vaudraient-il moins que nous?

Les nouveaux convertis au protestantisme sont désignés sous le nom de *Prosélites :*

« Otine Girardier, femme de Charles Dubois, *prosélite.* »

Quant au terme de *piétiste*, qu'on rencontre quelquefois, il désignait une secte quelconque, si je ne me trompe les *Anabaptistes*. Il ne faisait pas bon être piétiste.

« 1768. Le mercredi 27e Janvier, on a ensevely la veuve du sieur Henry PetitPierre Laneb, *à 7 heures du matin, sans céremonie ny cloche, étant Piétiste.* »

Le même sort était réservé à Ester Perlet, matelassière ..... et *piétiste*, qui fut enterrée sans cérémonie en 1773.

Mais, en fait de curiosités confessionnelles, voici un récit digne d'être recueilli. Il pourrait d'ailleurs dater d'hier :

« 1753. Le 20e janvier, Monsieur François-Joseph Capitani, Catholique Romain, a été enterré ici, quoyque il dû l'être au Landeron suivant l'usage. Mais les Capucins du lieu refusèrent de recevoir son cadavre, de sorte que l'on a été obligé de le mettre en terre dans notre cimetière. Le cortège a été nombreux, et il était estimé et considéré, ayant été 22 ans parmi nous où il enseignait la musique et reconnu pour un très-honnête homme. »

J'aurais à mentionner d'autres actes encore, qui nous ouvrent comme

une échappée sur les mœurs publiques de cette époque; on constate par exemple le caractère en quelque sorte héréditaire de certaines fonctions, ou, pour parler plus exactement, l'abdication du titulaire en faveur de son fils ou de son petit-fils. Je vois un membre du Grand Conseil « qui avait demandé son honorable congé, il y a quelques années, en faveur de son petit-fils. » Ailleurs (1777) est mentionné « André Wavre, démissionné du Petit Conseil pour y faire entrer M. son fils Jaques-Samuel. »

V

Parmi les actes intéressant des personnages connus, j'ai trouvé les suivants, bons à recueillir :

« 1756. Le 8e novembre, on a ensevely un petit garçon au sieur Mara, Prosélite, habitant. »

Ce Mara ou Marat est un frère du sanguinaire Jean-Paul Marat et était probablement né à Boudry, comme son frère. On connaît un autre frère de Marat, ce petit démon boiteux et borgne, qui se signala par sa rage dans le soulèvement de la populace contre Gaudot, et qui, si l'on en croit Fauche-Borel, forma tout le cortège funèbre du malheureux avocat-général.

De ce dernier, David Mara, j'ai retrouvé trace dans le *Registre des Baptêmes*. Voici l'acte de naissance de ce diabolique petit personnage :

« 1756, le samedi 21 février, M. Cartier a batizé David, fils de M. Jean Mara de Cagliari en Sardaigne et de dame Louise Cabrol. Parrain, M. David Huguenin, Conseiller d'Etat et Chancellier; marraine, made Judith-Ester Sandoz, sa femme. (1) »

Quant à Gaudot, dont je viens de rappeler le nom, j'ai eu la curiosité de rechercher sa trace dans nos registres. Celui des baptêmes indique qu'il a été baptisé par le grand Osterwald, ainsi que le constate l'inscription faite de la main même de celui-ci. Quant à son acte d'inhumation, je l'attendais avec une certaine curiosité. L'hôpitalier, toujours si abondant en commentaires, aurait sans doute fait quelque réflexion spéciale! — L'acte m'a déçu. Il est d'une remarquable concision :

« 1768, le mercredi 27e Avril, on a ensevely monsieur Claude Gaudot, avocat général, Bourgeois. »

(1) Ce document a été publié déjà dans le *Musée* de 1864 (voir page 125), par M. le Dr Guillaume.

Dans ce laconisme de l'honnête bourgeois, j'aime à deviner la honte du crime commis. Une autre main, il est vrai, a ajouté l'annotation suivante: « Lequel avait été tué dans sa maison par la populace. » — Ce mot *populace,* les mots *avait été,* et l'écriture de cette note, indiquent une époque bien postérieure à 1768.

Je cite encore, à cause de la célébrité du nom, l'acte de décès d'Emer de Wattel, mort le 28 Décembre 1767.

« 1768, le samedi 2e Janvier, on a ensevely Mr. de Wattel, Conseiller Aulique de son Altesse Electorale de Saxe, Bourgeois de cette ville. »

VI

Il me reste à signaler quelques particularités intéressantes de notre registre. Et d'abord cette annotation, qui figure après la date du 12 juillet 1767:

« Il est remarquable qu'il se soit passé dès le 12 Juillet jusques au 24e Aoust sans que l'on aye ensevely Persone. La présente notte a été icy mise crainte que l'on ne crut, par la rareté du fait, qu'il eut été obmis de noter quelqu'un. »

Ce qu'était alors la mortalité, il ne m'appartient pas de le rechercher. C'est affaire aux statisticiens. J'ai été cependant très-frappé du nombre énorme d'enfants morts durant le siècle dernier. — Quant à la longévité, la moyenne m'en paraît d'autre part assez élevée: il faut donc croire que les conditions climatériques et hygiéniques étaient telles que ceux qui ne mouraient pas en bas âge étaient de tout solides compères, et faisaient vie qui dure. Les octogénaires et les nonagénaires sont très-nombreux à Neuchâtel au XVIIIe siècle. J'ai trouvé un seul centenaire, mort en 1790.

Une autre annotation a attiré mon attention. A la date du 17 Mars 1770, je lis:

« N.B. C'est ici où finissent les oraisons funèbres. »

J'ai trouvé, en consultant les procès-verbaux du Conseil de Ville, que le 17 Mars 1770, il avait été pris la décision « qu'il n'y aura plus d'oraisons funèbres, mais que dans les prières du soir que l'on fera dans la suite à 3 heures, l'on y ajoutera une collecte ou prière relative à la circonstance, et que l'on fera les enterrements au sortir des dites prières. Ceux qui ne sont pas parents du défunt et qui ne sont pas en noir, auront la liberté d'aller sans manteaux aux enterrements. »

Il est fort probable que les oraisons funèbres sous forme de panégyrique

avaient donné lieu à des abus, à quelque scandale peut-être, ce qui aura dicté au Conseil sa résolution de 1770.

En voilà assez sur notre vieux Registre mortuaire. La bureaucratie a passé son niveau sur tout cela. Nul Hôpitalier n'enjolive plus notre état civil. Nous avons aujourd'hui des registres corrects, réguliers, exacts, symétriques, méthodiques, irréprochables. Aussi douté-je que, dans un siècle d'ici, les rédacteurs du ***Musée Neuchâtelois*** aillent y chercher de l'imprévu.

PH. GODET.

LA LANGUE DES GENS D'OUTRE-AREUSE

(Suite. — Voir la livraison de Décembre 1882, p. 294.)

Les adjectifs présentaient une particularité. Ceux qui, en latin, avaient une même terminaison pour le masculin et le féminin, n'en avaient non plus qu'une seule dans le romand. Ainsi, *legalis* ayant *leal* ou *loial*, on disait: *li sires leals*, et *la dame leals*, comme sujet, et *le seigneur leal*, *la dame leal*, au régime. Plus tard, les adjectifs qui, venant des adjectifs latins en *us*, *a*, *um*, changent de finale pour le féminin, tels que *bon*, *bonne*, *vrai*, *vraie*, etc., étant les plus nombreux, il se créa une tendance à l'uniformité qui l'emporta sur la règle d'origine, et l'on finit par soumettre tous les adjectifs, quelle qu'en fût la provenance, à la même flexion, et par écrire *leale* au féminin.

A la règle des adjectifs tient de très près celle de la formation des adverbes en *ment*. Les langues romanes laissèrent complètement tomber les adverbes latins en *ter*, comme *prudenter* (prudemment) et en *e*, comme *male* (malement). Ainsi obligées d'inventer, elles créèrent une combinaison nouvelle qui prévalut non-seulement dans le français, mais dans

le provençal, l'espagnol et l'italien; ce fut de prendre le substantif latin *mens, mentis*, qui signifie esprit, de lui attribuer le sens de façon, manière, et d'en faire avec l'adjectif un composé organique ayant l'emploi d'adverbe. Cette combinaison implique des conditions grammaticales qui furent exactement remplies. Le mot *mens* étant féminin, il fallut que l'adjectif qui entrait dans cette composition s'y accordât. Cela fut fait, et l'on dit alors (comme nous disons encore), *bonnement, saintement, hautement, — vraiement, gaiement, hardiement* (que nous avons contractés depuis en *gaîment, hardiment*, etc., — *loyalment, corporelment*, d'abord, puis *loyalement*, quand les adjectifs de ce genre prirent l'*e* au féminin: « par ma foy *corporelment* donnée », N° 3 ci-devant.

Autre différence de syntaxe: le comparatif n'avait pas dans le romand le même complément que dans le français; ce n'est pas le *que* dont on se servait, c'est la préposition *de: plus grand de son frère.*

Quant à la conjugaison, la principale observation est que la 1re personne du singulier ne prend point d'*s*, à moins que cette lettre ne soit du radical: je *voi*, je *vi*, etc., et cela conformément à la conjugaison latine, où l'*s* n'appartient pas à la 1re personne *(video, vidi*, etc.) — « Je *doi* à Perrin dit Sicat. » — L'imparfait est en *oie, oies, oit:* « Se je li *facoie* son paiement... Se je ne li *tenoie* les convanz... Se le dit Perrins, sires de Valmarcou, ne *facoit*... L'an qui *corroit*... Lesquelles choses je *tenoie.* » — Le conditionnel suit la même formation: je aime*roie*, tu aime*roies*, il aime*roit.* — La 1re personne du pluriel, à certains temps, s'écrit sans *s*: « Je et mie devantier *avien* tenu... Je et li mien *devien* avoir... Je le dis Jahans ni li mien ne *puons* rien demander, ni ne *devons*, tant que [1] nos lor *ausien* paie... — Certains verbes de la 1re conjugaison subissaient au présent de l'indicatif une modification qui change le son de la voyelle du thème: je *doin*, tu *doins*, il *doint*, de *donner*. On trouve très tard encore des mentions de testament portant ce vœu: « pour l'âme de N. N. que Dieu *pardoint.* »

En résumé, quel avait été le travail de formation? Celui-ci: la réduction de la déclinaison latine, la suppression du neutre, la création de l'article, l'introduction de temps composés pour le passé dans la conjugaison; la formation d'un nouveau mode, le conditionnel, le passif non plus exprimé par des désinences, mais par une combinaison du verbe être avec le thème; l'organisation des auxiliaires pour le service de la

(1) *Tant que* pour *jusqu'à*, forme qui se retrouve dans le patois: *Tant qu'à Tavaï*, jusqu'à Estavayer.

conjugaison; la conception d'un nouveau type de l'adverbe à l'aide du suffixe *ment*.

Parmi les difficultés qui déconcertent au premier abord dans le romand, il faut compter les différences d'orthographe. Bien que l'orthographe ancienne soit le fondement de la nôtre, des changements très notables sont intervenus. — Quand le romand commença d'être écrit, on eut devant soi une règle naturelle et toute faite que l'on suivit; ce fut l'orthographe latine qui fournit tout d'abord le gros de celle du romand (1). Ainsi, *testa* donna *teste*, *amare* donna *amer* (aimer) et ainsi de suite. De la même façon, de *alter* on fit *altre*, de *gloria*, *glorie*. Mais ici les particularités de la prononciation française se manifestèrent; de très bonne heure sinon de tout temps, dit Littré, on prononça *autre* et *gloire*, si bien que l'orthographe étymologique fut obligée de céder à l'orthographe de prononciation, et que, à côté de *altre* et *glorie*, les textes ne tardèrent pas à présenter *autre* et *gloire*. Il y eut même, dans le XVe et le XVIe siècle, un moment où, combinant vicieusement le principe d'étymologie et le principe de prononciation, on écrivit *aultre*.

En général, dans les sons fondamentaux, la prononciation d'aujourd'hui reproduit la prononciation d'autrefois. Un exemple: le son *eu* se figure aujourd'hui par *e* et *u;* chez nos aïeux, il se figurait par *u* et *e*. Ainsi, quand Pierre de Vaumarcus écrit: « Je ne *pues* partir de Pontallie... » il faut lire: je ne *peus;* quand le même et Jean d'Estavayer écrivent *Nuef*chastel, il faut lire *Neuf*chastel. L'assemblage de voyelles *eu* se prononçait *u:* rec*eu*, v*eu*, *Eu*gène, *Eu*rope (qu'on prononçait *reçu*, *vu*, *Ugène*, *Urope*); on retrouve ce son et ce fait dans le verbe avoir, *eu*, *j'eus*.

De même pour le son *au* qui se figurait non pas par *a* et *u*, mais par *a* et *e*. Lorsque Jaques d'Estavayer et Pierre de Vauxmarcus écrivent: « leurs *saez* pendants en ces présentes lettres, ensemble le mien *sael* . . . Li sire d'Usiez a mis son *sael*, etc.; » — il faut lire: leurs *sceaux*, mon *sceau*, etc.

Même observation pour le son *ai* ou *ei* qui s'est figuré *oi* et *oe: veille*, *voelle* (veille). Il faut donc lire les imparfaits qui se trouvent dans les textes reproduits ci-devant: *faisais*, *disais*, *tenais;* « Si je ne li *façoie* . . . Si je ne li *tenoie* . . . je *disoe* que je et mie devantier, etc. » Seulement il y a lieu de faire remarquer que l'*e* était mi-muet et s'entendait, et qu'ainsi il y avait trois syllabes et non deux comme maintenant: je *dis-ai-e*.

(1) Comme celui qui écrit le patois cherche à le faire avec l'orthographe française.

Des remarques semblables s'appliquent aux finales ***es, ez, ex,* — *iez, iex,*** qui se prononçaient ***eu*** et ***ieu***. Ainsi quand Pierre de Vaumarcus écrit : « Je fais savoir à toz *cez*, etc. — l'an qui corroit par mcclx et ***dex,*** » il faut lire ; à tous *ceux* . . . 1260 et ***deux***.

Il y a toutefois une exception ou plutôt une remarque à faire ; c'est à l'égard du son ***ou:*** en voyant les mots ***seigneur, religieux, prud'homme, honneur,*** écrits ***seignour, religiou, proud'homme, honnour,*** on serait tenté de les lire avec la prononciation française ***eu:*** ce serait une faute. Les sons ***ou*** et ***eu*** se sont longtemps disputé la place dans le romand ; le ***eu*** a finalement remporté la victoire ; mais dans les textes où l'on trouve le ***ou,*** il faut toujours le lire comme il se prononce dans ***amour***.

(*A suivre.*) F. C.

CHARLES-DANIEL DE MEURON

ET SON RÉGIMENT

(Suite. — Voir la livraison de Décembre 1882, p. 290.)

Le 2 mars, le colonel Wellesley fut détaché avec le 3me régiment pour faire partie de l'armée du Nizam, et le colonel Scherbrooke prit le commandement de la 2e brigade.

Le 5, le parc d'artillerie est parti à 5 h. du matin avec tous les éléphants pour passer la montagne à Byacottaah.

Le 6, l'aile gauche, dont faisoit partie le régiment de Meuron, joignit le parc d'artillerie pour passer la chaine des montagnes des Gattes. — C'est une chaine de montagnes d'une hauteur extrême. — C'étoit par la passe d'Ideadurgham que nous devions franchir ces montagnes pour entrer dans le pays ennemi. Ce jour le général Harris, avec l'aile droite, s'avança et passa le défilé qui étoit si redouté. Mais il ne se trouva pas gardé par l'ennemi fort heureusement et à notre grand étonnement.

Le 7 mars on fait les préparatifs nécessaires pour le passage de l'artillerie et du formidable train indispensable à l'armée. — Reçu la nouvelle de la défaite de l'armée de Tippoo, commandée par lui en personne, par le général Stuart, près des Gattes occidentales.

Le 8, l'aile gauche franchit le passage des Gattes; cette marche fut très pénible en gravissant la montagne, par une chaleur extrême, avec les difficultés de passer la grosse artillerie; les bœufs qui étaient destinés au service du parc et des équipages de campagne étoient déjà en si mauvais état que l'on fut obligé d'employer des soldats et des éléphants pour surmonter les obstacles, à la suite de cette journée, la mortalité se mit parmi nos bestiaux et dès aujourd'hui nous sommes complètement en pays ennemi. Il est surprenant que Tippoo n'ait pas défendu ce passage dont le chemin est extrêmement étroit, escarpé et sans le moindre moyen d'agir ou d'étendre une ligne. Dès aujourd'hui l'ennemi met le feu à tous les villages, fourrages, et généralement à tout ce qui pouvait aider à notre subsistance, ce qui fait que notre disette devient extrême, surtout pour les bestiaux.

Le 10 mars, vers environ 4 heures, mille cavaliers ennemis ont attaqué le bagage de la ligne sous les ordres du colonel Wellesley, mais ils furent vigoureusement repoussés avec l'assistance de l'artillerie sans pertes de notre part. Pendant la nuit du 10 au 11, un corps de Loutis, sorte de cavalerie irrégulière de Tippoo, vint attaquer une partie du parc où se trouvoit le trésor de l'armée dans des *tumbris*, mais ils furent repoussés par les Cipayes du Bengale soutenus par 80 hommes de notre régiment qui étoient de garde, tant au parc qu'au trésor. On tira aujourd'hui 21 coups de canon à l'occasion de la nouvelle reçue au camp de la prise d'une partie de la flotte de Brest. Nous apprenons qu'une partie de l'armée de Tippoo cherchant d'empêcher la jonction de l'armée de Bombay à la nôtre, avoit été battue près de Periapatam, le 6 mars, cette nouvelle nous fut très agréable : Tippoo avoit divisé ses forces.

Le 12 mars, reçu l'ordre que le piquet d'avant-garde partirait dorénavant toujours au premier coup de la générale, et que le piquet de la veille servirait d'arrière-garde le lendemain; que chaque corps en ligne fournirait sa garde descendante pour servir de corps de flanqueurs durant la marche du lendemain, qu'il y aurait un détachement de pionniers attaché à chaque colonne pour ouvrir les chemins.

Le manque de fourrages cause la perte de beaucoup de nos bestiaux; les cavaliers de Tippoo incendient tous les villages et fourrages sur notre route. »

Le 14 mars eut lieu une marche extrêmement pénible par la chaleur excessive et la privation d'eau; la colonne de gauche fut inquiétée par un corps de cavalerie ennemie, mais elle fut dispersée par notre canon.

Tous les bagages de l'armée, toutes les provisions, domestiques, esclaves, etc., étoient toujours à la gauche de la colonne, ainsi que les hôpitaux à proximité de leurs corps respectifs, autant que les circonstances pouvaient le permettre. Nous trouvâmes quelques fourrages que nos piquets avancés avaient sauvés du feu ennemi; nous parvînmes à les conserver par les gardes que le commandant des piquets envoya; ces fourrages nous furent d'un grand secours pour nos

bœufs de trait qui dépérissoient à vue d'œil et dont nous perdions une dizaine par jour.

Le 16 mars, marche sur 3 colonnes et le bagage au centre; journée brûlante, route sablonneuse, entrecoupée de ravins, ce qui retardoit considérablement la marche à cause de la grosse artillerie qui n'avançoit qu'avec l'assistance des soldats et des éléphants. La privation d'eau fit considérablement souffrir la cavalerie et les bœufs.

Le 17 nous passâmes au travers de divers villages brûlés par les coureurs ennemis.

Le 19 la mortalité des bestiaux augmente de jour en jour, nous en avons déjà perdu 100 pièces.

Le 21, arrivée à Kankanelly, village avec une grande pagode fortifiée qui avait été emportée la veille par la 2e brigade. Pendant la nuit, toute l'aile droite partit à minuit avec le quartier-général à la rencontre de l'armée de Tippoo dont on avoit reçu avis de son approche.

Le 23, marche très pénible avec toutes espèces de privations et une chaleur excessive. Nos flanqueurs eurent plusieurs rencontres avec la cavalerie ennemie qui étoit facilement soutenue par la ligne en marche; il n'y eut pas de pertes considérables de part et d'autre. Nous nous attendons au premier jour à une affaire avec l'armée de Tippoo, ce qui rend les Lentis plus entreprenants.

Le 24, pendant la marche, nos flanqueurs ont été beaucoup inquiétés par la cavalerie ennemie, qui cherchoit à tomber sur nos bagages, mais sans succès.

Le 25, nous traversâmes Sultan Pettah, lieu de naissance d'Hider Ali, père de Tippoo. Arrivés à la rivière de Medoor nous rejoignîmes la grande armée. L'adjudant major de Meuron-Bayard courut ici un grand danger de tomber entre les mains des ennemis; ayant été chargé de porter des ordres à un détachement du régiment de Meuron, commandé par le capitaine Renaud chargé de protéger environ 1000 bœufs qui pâturoient à une demi-lieue du régiment, étant menacés d'être enlevés par l'ennemi qui s'avançoit dans ce but; en revenant au camp, il fut surpris par 3 cavaliers ennemis, armés de piques et de pistolets; voulant les éviter, il prit vivement une autre direction qui manqua le perdre, puisque non-seulement il s'éloignait du camp qu'il perdit de vue, étant poursuivi pendant longtemps, sans savoir exactement où il étoit, il traversa le village de Sultan Pettah qui étoit tout en feu et, peu après, il découvrit le camp dans lequel il put rentrer sans autre accident, il fut sauvé du péril par la vigueur de son cheval, le but de ceux qui étoient à ses trousses étoit de le faire tomber dans leurs postes avancés.

Le 26. Marche sur 3 colonnes, toute la cavalerie renforçant les piquets avancés sous le commandement du major général Floyd, ils furent attaqués par un corps de cavalerie ennemie d'environ 3000 hommes. La canonnade fut très vive, toute l'armée se mit en ligne, l'armée de Tippoo étant dans le voisinage, nous croyions qu'elle alloit nous attaquer avec toutes ses forces. La canonnade ayant cessé, l'armée se remit en marche, et les piquets furent renforcés par 200 Européens et 600 cipayes.

Le 27, en marche dès 9 heures du matin, nous entendîmes une vigoureuse canonnade, nous nous mîmes en ligne pour couvrir le parc, la colonne de droite s'a-

vançant au pas de charge, et laissant tous ses bagages sur ses derrières. La canonnade provenoit de la reconnaissance qu'avoit faite notre avant garde de l'armée ennemie en ordre de bataille. Le colonel Cook fit prendre une position avantageuse et sa troupe inquiéta l'ennemi par une vive canonnade La colonne de droite arrivoit, se formait en ligne, et le combat devint bientôt général à Malavelli, à 8 lieues de Seringapatam.

L'ennemi soutint notre feu jusqu'à midi, alors les 2 régiments de dragons et le reste de la cavalerie enfoncèrent le front de l'armée, la déroute devint générale. Les 12me, 33me et 74me régiments et la brigade écossaise soutenus de notre cavalerie poursuivirent l'ennemi qui perdit beaucoup de monde, notre perte ne fut pas considérable. Un prisonnier dit que Tippoo était en personne à son armée ; qu'il prit lui-même toutes les dispositions et engagea le combat, après quoi il se retira du côté de sa capitale monté sur un chameau coursier.

Le régiment eut 7 hommes tués et autant de blessés.

Le lendemain nous traversâmes le champ de bataille, l'ennemi avoit enlevé ses morts et ses blessés, nous ne pûmes calculer ses pertes que par les chevaux tués ou blessés abandonnés ainsi que des munitions et débris d'armes qu'il n'avoit pu emporter.

Le 29 mars, marche sur deux colonnes, le bagage à gauche, l'aile droite marchant au nord pour donner le change à l'armée de Tippoo qui nous attendoit croyant que l'armée prendroit le même chemin que le Marquis de Cornwallis avoit pris dans la dernière guerre, la colonne de gauche et le parc d'artillerie reçut l'ordre de marcher à l'ouest, dépassa le Cauvercy, rivière qui baigne les murs de Seringapatam. Comme l'ennemi ne nous attendoit pas de ce côté nous trouvâmes des vivres et des fourrages en quantité, ainsi que près de 1200 bœufs en entrepôt de l'armée de Tippoo, lesquels nous furent d'un grand secours pour traîner notre grosse artillerie. L'aile droite ne passa pas la rivière ainsi que le parc. Cette marche est la plus pénible que nous ayons faite par les contremarches et détours que nous fûmes obligés de faire pour dérober notre marche à l'ennemi qui étoit à nous observer. Nous nous trouvions à 15 milles de Seringapatam, cette manœuvre nous facilita le passage de la rivière et la jonction de l'armée de Bombay commandée par le général Stuart. Mais nos convois de vivres, que nous attendions de Courga et de Baranal, ne pouvoient pas nous parvenir faute de moyens de transport.

Le 30 mars le parc d'artillerie passa la rivière le matin et l'aile droite de l'armée du Nyzam la passa l'après-midi. Ce jour-là Tippoo entra à Seringapatam avec toutes ses troupes et son artillerie.

Le 1er avril l'armée s'avance en marchant sur Seringapatam.

Le 2, nos postes avancés jouissent depuis leurs positions de la vue de cette ville.

Le 3, arrivés à 5 milles sud-ouest de Seringapatam, l'armée reçoit l'ordre du jour dont voici l'extrait :

« Le général en chef Lord Harris saisit cette occasion pour témoigner à l'armée la haute idée qu'il a conçue d'elle, parmi les peines d'une longue et pénible marche avec une suite jusqu'ici inconnue dans les armées de l'Inde et en la félicitant sur la vue de Seringapatam, le but de leurs travaux, il est fermement per-

suadé que les mêmes soins et le même zèle qui les a animés jusqu'à présent feront bientôt flotter le pavillon anglois sur les murs de Seringapatam. »

Toute l'armée réunie sous les murs de Seringapatam se composait de :

1° Cavalerie, européenne	884	hommes,	1751	hommes naturels	2635	
2° Artillerie »	750	»	6604	Lascars, soit servants	8354	
3° Pionniers »	1000	»				
4° Infanterie »	5998	»	16771	» naturels	22769	
	8632	»	25126			33758
5° Le contingent du Nizam en troupes du pays, 6000 cavaliers, 6000 fantassins						12000
					Total des combattants	45758

L'artillerie étoit considérable, 4 pièces de 24 livres, 30 pièces de 18 livres, 10 de 12 livres, 10 obusiers de 8 pouces et à 10 pouces et 250 pièces de campagne, soit en tout 304 pièces. Jamais on avoit encore vu une aussi formidable armée en Inde, elle étoit accompagnée d'un nombre encore plus considérable d'esclaves, de domestiques, et gens de toutes les espèces indispensables au luxe des armées angloises dans ces pays. Luxe entretenu par la molesse qu'inspire le climat, et que permet la solde extraordinaire que ces troupes reçoivent. Un officier subalterne a besoin d'une douzaine de personnes pour son service particulier. Comme il n'y a pas de ravitailleurs dans les camps, chaque officier est obligé de conduire avec lui un ménage monté et approvisionné au moins pour 2 ou 3 mois, il a son cuisinier, un ou deux domestiques pour sa personne, un palfrenier, un homme pour fourrager, et 6 hommes pour porter son bagage. Le train d'un officier supérieur se compose quelquefois de cinq cents personnes. Les soldats mêmes ont des gens qui les servent. Ils ne préparent jamais eux mêmes leurs dîners, ne portent pas leurs sacs, et ne pansent pas leurs chevaux. Enfin ils ne font que de se battre. La compagnie paye le plus grand nombre de ces gens, appelés Lascars, et qui ne s'occupent nullement des affaires de la guerre, ce sont eux qui montent, démontent les tentes et les transportent. Cependant le bagage qui ne peut être transporté par les hommes l'est par des bœufs, mais comme ils sont petits et faibles il en faut un grand nombre, et une multitude de conducteurs. Une pièce d'artillerie de 18 est souvent attelée de 50 bœufs, la tente d'un soldat est transportée par un bœuf et celle d'un officier par deux. On doit juger par ce détail combien la marche d'une armée dans l'Inde est difficile et combien la guerre est dispendieuse dans l'Indostan.

Un colonel	en campagne	recevoit	pour 3 mois	3315	francs
Un capitaine	»	»	»	1027	»
Un lieutenant	»	»	»	625	»
Un sergent	»	»	»	52	»
Un soldat	»	»	»	27	»

Les sous-officiers et soldats reçoivent en outre en distribution journalière pour 5 hommes 8 livres de viande, 5 livres de riz et une bouteille de rhum ou d'arrack.

Le 5 avril, vers les 9 heures du soir, le colonel Wellesley reçut l'ordre de déloger l'ennemi d'un ravin et d'un petit bois qu'il occupoit devant notre front et qui incommodoit nos *grandgardes*. L'attaque fut vigoureuse, et l'ennemi eut sur

nos troupes un avantage considérable, provenant principalement de l'obscurité et du peu de soins avec lequel le ravin avoit été reconnu. Le colonel se retira avec une perte sensible. C'étoit le 33me régiment et quelques bataillons de cipayes qui composoient l'attaque; le 33me souffrit beaucoup.

Le 6, l'attaque fut le matin nécessairement renouvelée et eut tout le succès qui nous étoit désirable, nous mettant en possession d'une ligne de postes indispensables pour former la droite de notre position pour le siège. Nous perdîmes dans cette affaire un major, 3 lieutenants, 11 sous-officiers et soldats tués; 50 blessés et 14 tombés entre les mains des ennemis, tous Européens, ainsi que l'officier de l'artillerie blessé, 19 cipayes tués et 75 blessés.

L'ennemi fut forcé dans ce combat d'abandonner tous ses postes avancés et le petit bois qui le couvroit. Hussein Ali Canur, général de Tippoo, fut tué. Le lendemain son corps fut redemandé au colonel Haliburton qui commandoit ce poste, par les envoyés de Tippo. Il leur fut accordé un dooli pour le transporter et quelques cipayes pour escorte. Le général Pophan avec 2 régiments d'Européens et 2 bataillons cipayes, et le général Floyd avec toute la cavalerie sont partis cette nuit pour opérer notre jonction avec l'armée de Bombay.

Le 7 avril, toute l'armée changea de position en avançant à peu près à un mille de la place, le camp des ingénieurs et des pionniers fut placé vers un petit bois en avant de notre front, et les travailleurs de chaque corps y furent envoyés pour faire des fascines et des gabions. Le feu de la place fut très vif pendant toute la journée, tant sur nos travailleurs que sur nos postes avancés occupant la position prise le 6 avril, cette canonnade eut heureusemont si peu d'effet que nos travailleurs ne furent point interrompus. La tranchée fut commencée près de la ville, on y travailla toute la nuit.

(A suivre.) TH. DE MEURON.

PORTE DE VERMONDINS A BOUDRY

Dessin de M. O. HUGUENIN

Dans le bon vieux temps, au lieu de faciliter les communications et d'ouvrir largement les entrées des villes et des bourgades, on les rétrécissait à plaisir, on y accumulait des obstacles, on y construisait des tours et on les fermait de portes. Au lieu de l'accueil riant que nous font les avenues des villes bordées d'arbres et de jardins pleins de fleurs, on rencontrait des chemins de ronde, étroits, sinueux, dominés par de hautes murailles peu avenantes, des fossés pleins d'eau où chantaient les gre-

nouilles, des ponts-levis, des herses, des machicoulis et autres inventions rébarbatives qui vous faisaient comprendre qu'on ne vous admettait que par grâce, et que tout étranger était un ennemi. On avait peur de son voisin, et l'on ne se croyait en sûreté que derrière d'épaisses murailles et dans une bonne cuirasse de fer. La belle vie que ce devait être, et quel agrément d'avoir pour mot d'ordre: « défiance, isolement! »

Mais on s'habitue à tout; les seigneurs se condamnaient à percher sur des rochers inaccessibles, dans des manoirs malsains, maussades, sans confort, mais d'où ils pouvaient, comme des oiseaux de proie, surveiller la contrée environnante; les bourgeois végétaient dans les rues étroites, sombres et sans air des villes dont les remparts empêchaient l'extension et le développement.

Notre pays n'a pas échappé à cette nécessité commandée par des époques de guerres continuelles, d'invasions, de violences. La fraternité effective est une invention récente. Neuchâtel, le Landeron, Boudry, Valangin, la Bonneville ont eu leurs fossés, leurs tours, leurs portes.

Boudry avait trois portes que j'ai encore vues debout; deux ont été démolies en 1835, pour faciliter la circulation; celle qui est représentée dans la planche subsiste encore, du moins l'arcade. Elle conduit au faubourg du haut, autrefois village appelé Vermondins ou Vermondens, antérieur à Boudry, qui date, comme on le sait, du comte Louis (1343). Les portes elles-mêmes, en forts madriers de chêne, constellés de clous à large tête ronde, ont disparu. On a jugé sans doute que, du moment qu'elles ne fermaient rien, elles n'étaient bonnes qu'à brûler.

La maison que l'on voit à droite, attenante à la porte, renfermait, au plain pied, un four banal où, tous les samedis, les femmes de la moitié supérieure de la ville allaient cuire leur pain. Il y en avait un autre au-dessous du pont. A l'étage était une école de jeunes filles.

C'est par le chemin de Vermondins que les fidèles, avant la réforme, et quelque temps après, se rendaient à l'église de Pontareuse, centre d'une paroisse étendue. L'église a disparu, mais son nom est resté au lieu qu'elle occupait, au bord de la vi-de-l'Etraz.

Avant la construction du bourg de Boudry et du pont qu'il était destiné à protéger, on devait arriver à Vermondins en venant de Colombier, par le sentier qui passe derrière le château, et qui devait communiquer à un gué de l'Areuse, où aboutit un bout de chemin partant de la rue des Moulins. Du moins ce sentier est appelé: *vaux la neu*, et l'on sait que *vaux* désigne un gué.

L. Favre.



MUSÉE NEUCHATELOIS.

ANCIENNE PORTE DES VERMONDINS A BOUDRY.

Dessin de M. O. Huguenin.



E. DESOR

EDOUARD DESOR

DISCOURS PRONONCÉS A L'OUVERTURE DES COURS DE L'ACADÉMIE DE NEUCHATEL LE 12 AVRIL 1882

PAR

L. FAVRE ET FRITZ BERTHOUD

Réunis pour célébrer par une cérémonie solennelle l'ouverture des cours de l'Académie, nous remarquons les vides que la mort a faits parmi nous pendant la dernière année scolaire, et nous nous sentons pressés d'exprimer nos regrets.

Ces collègues, ces amis qui nous ont quittés pour un monde meilleur, sont deux naturalistes, l'un fort jeune encore, M. Philippe de Rougemont, enlevé prématurément à sa famille et à la science qu'il cultivait avec distinction; l'autre M. Edouard Desor, arrivé à l'âge de plus de 70 ans, n'était plus professeur actif, mais il a occupé dans notre patrie une position si éminente, son intelligence et son activité étaient si remarquables, ses relations scientifiques étaient si étendues, que nous pouvons dire avec tristesse: une grande lumière s'est éteinte au milieu de nous.

Nous n'avons pas eu la consolation de rendre à M. Desor les derniers devoirs et les derniers honneurs, comme nous l'avons fait pour M. de Rougemont; il est donc juste que son nom soit ici l'objet d'une démonstration, en même temps cordiale et officielle, de l'Académie. Nous ne sommes pas seuls à exprimer nos regrets, les autorités municipales de notre ville et la Société des sciences naturelles s'associent à nous, et me chargent également d'être leur organe dans l'acte que nous accomplissons. M. Desor est mort sur une terre que nous appelons étrangère; mais, pour lui, c'était presque la terre natale; si nous ne possédons pas sa dépouille mortelle, si nous ne pouvons pas ériger un monument

sur sa tombe et y jeter quelques fleurs, il a laissé dans la Suisse entière(1), dans notre canton, et en particulier dans notre ville, assez de marques de son dévouement à la science et à la chose publique, assez de traces de son activité infatigable, pour élever dans nos cœurs un monument durable d'affection, de regrets, de reconnaissance.

Permettez-moi de rappeler quelques traits de sa vie pour montrer la place qu'il occupait parmi nous :

Il y a 16 ans, Messieurs, et plusieurs d'entre vous s'en souviennent encore, une solennité analogue à celle-ci réunissait dans cette salle les autorités de l'Etat, de la Municipalité, de la Commune de Neuchâtel, les professeurs, les étudiants et la partie de notre public qui s'intéresse aux études et à l'avenir intellectuel de notre pays. C'était le 22 octobre 1866; on célébrait l'inauguration de l'Académie actuelle, sous le rectorat de notre collègue M. Aimé Humbert. Le chef de l'Instruction publique, M. Monnier, dans le discours qu'il fit à cette occasion, eut soin de rappeler que l'art. 75 de la Constitution de 1858 renfermait l'obligation pour l'Etat d'organiser les études supérieures, mais qu'il avait fallu d'abord s'occuper des études primaires et secondaires, pour asseoir le couronnement de l'édifice sur une base solide et rationnelle. Ainsi, l'Académie qui avait existé chez nous de 1841 à 1848, et qui avait disparu dans la tourmente politique de cette époque, n'était pas absolument condamnée; déjà en 1849, le 29 novembre, dans un rapport au Grand Conseil, M. Aimé Humbert (2) disait : « Sans doute, un jour, la République acquittera une dette qu'elle a contractée envers la monarchie, et reconstituera sur de nouvelles bases un établissement central destiné à l'étude approfondie des lettres, des arts et des sciences. » Cette institution, qui devait être le complément des études, attendait son jour. Le 16 mai 1864, le Grand Conseil adopta à l'unanimité, on peut dire vota avec enthousiasme, une proposition de son président, ainsi conçue : « Le Conseil d'Etat est invité à présenter un projet de loi organisant l'enseignement supérieur dans le canton. Les frais de l'établissement à créer seront supportés par l'Etat, avec le concours de la localité où l'Ecole supérieure aura son siége. »

Or, le président du Grand Conseil était alors M. Desor, et c'est à lui que nous devons l'initiative d'une mesure qui aurait pu être longtemps renvoyée.

(1) Son nom est inscrit sur le nouveau Musée d'histoire naturelle à Berne.

(2) Alors conseiller d'Etat, directeur de l'Instruction publique.

Sans doute, il se souvenait que la Commune de Neuchâtel avait pourvu, elle seule, depuis 1848, et avant 1841, à l'enseignement supérieur, et tout en lui rendant l'hommage qu'elle mérite pour ce beau rôle et les services qu'elle a rendus, il sentait cependant que ce rôle appartient à l'Etat, et que le temps était venu pour lui de remplir ce devoir.

C'était donc un beau jour pour Ed. Desor que celui où, après de longs et pénibles travaux préliminaires d'organisation, on pouvait enfin inaugurer cette Académie qu'il appelait de tous ses vœux.

Mais ce n'était pas tout; il devait encore jouer le premier rôle dans une cérémonie qui avait lieu le même jour. Le Nouveau-Collège était en construction, les murs du rez-de-chaussée, seuls hors de terre, apparaissaient couronnés d'ouvriers endimanchés, les échafaudages étaient décorés de drapeaux et de guirlandes. Une foule immense en couvrait les abords; les curieux se hissaient sur les poutres, grimpaient sur les pierres et sur les arbres. Au son de la musique s'avance un cortège interminable; tous les élèves, garçons et filles des écoles primaires, secondaires, industrielles, au nombre de 1600, précédés des cadets armés et en grande tenue, se rangent en demi-cercle devant le bâtiment, où sont déjà réunies les autorités de l'Etat, de la Municipalité et de la Commune.

Un homme monte à la tribune élevée pour la circonstance; c'est M. Desor, président du Conseil général de la Municipalité : « Nous célébrons aujourd'hui une double fête », dit-il, « l'inauguration de l'Académie et la consécration de l'Ecole municipale destinée aux jeunes garçons. A notre siècle appartient l'honneur de populariser l'Ecole, cette caisse d'épargne de l'humanité, et d'en faire la chose de tout le monde. La démocratie, sans instruction, est une chimère. Le bien-être, sans culture intellectuelle, n'est pas un bien. Le jeune homme ne devient citoyen qu'au contact de la discipline et du travail.

« Il ne suffit pas », ajoute-t-il, « que l'aspect de l'édifice soit imposant, que les salles soient bien distribuées, éclairées, ventilées, il faut qu'il devienne le sanctuaire de l'ordre, de la discipline, du travail intelligent et soutenu.

« A ces conditions, notre œuvre aura été bonne, et la bénédiction d'En Haut ne lui manquera pas.

« Qu'il soit donc consacré ce monument que nous élevons à la jeunesse ! Puissent nos élèves y puiser le goût de tout ce qui est vrai, de tout ce qui est bien, de tout ce qui est généreux. »

Ayant prononcé ces paroles, M. Desor consacra la pose de la pierre angulaire en la frappant de trois coups de marteau.

Quelles impressions dut laisser cette journée dans le cœur de celui qui en avait été le héros! Sans doute, elles ne furent pas fugitives, ses dernières volontés en font foi. Lorsqu'il les rédigea, durant l'été 1879, dans sa solitude de Combe-Varin, et qu'il résolut de léguer ses collections à notre Musée, ses livres, ses cartes à la Bibliothèque publique, sa fortune à la ville de Neuchâtel, peut-être revoyait-il en esprit ces centaines de jeunes têtes d'enfants qui lui souriaient dans leur curiosité ingénue et qui lui demandaient une pensée généreuse, un mouvement de tendre intérêt.

Sa vie a été agitée, errante, variée de toute façon; il n'était pas un savant de cabinet, mais un naturaliste observateur; il aimait les voyages, le mouvement. Quelques centaines de lieues à parcourir, une montagne jugée inaccessible à escalader, ne lui coûtaient rien dès qu'il s'agissait d'étudier sur place un phénomême digne d'intérêt. Tour à tour en Allemagne, en Scandinavie, en Italie, en France, en Angleterre, sur les glaciers des Alpes, dans les mines profondes, ou dans les tunnels en construction, au milieu des forêts vierges de l'Amérique, ou dans les solitudes du Sahara, fouillant patiemment les profondeurs de l'Océan Atlantique et de la Méditerranée pour en étudier la faune, ou le fond des lacs de l'Allemagne, de l'Italie et de la Suisse pour en retirer les antiquités de la pierre, du bronze, du fer, assis en robe de chambre devant son bureau, entouré de ses livres, de ses cartes, recevant chaque jour des paquets de brochures, de lettres, de journaux, il n'est jamais demeuré un instant oisif. Ce qu'il a vu, étudié, lu, entendu, n'avait d'égal que sa mémoire prodigieuse, toujours prête à lui livrer ce qu'il demandait. Lorsque sa vue s'affaiblit, dans les trois dernières années de sa vie, il se faisait lire tout ce qui paraissait dans le domaine de la géologie et des antiquités, et se souvenait si bien de ce qu'il avait entendu qu'il pouvait dicter des analyses détaillées d'ouvrages considérables traitant les questions les plus épineuses.

Tel a été Ed. Desor. Le travail était son bonheur, acquérir de nouvelles connaissances et en faire part à ses amis, sa joie; son existence entière a été vouée à la science. Il aurait pu se divertir, s'amuser comme tant d'autres, dépenser ses revenus, sa fortune, — il était célibataire, — en menant grand train, s'entourer de tout le clinquant du luxe; ces plaisirs ne le tentaient pas. Vous l'avez vu, pendant de longues années, passer dans nos rues dans l'équipage le plus modeste, avec sa redingote bleue, son chapeau de feutre à larges ailes, le plus souvent à pied, suivi de son grand chien du Saint-Bernard, ou dans un vägli traîné

par son vieux cheval blanc, conduisant ses domestiques à la promenade ou à la montagne. Si, vers l'âge de 50 ans, il a pris part aux affaires publiques, c'est que dans nos démocraties, lorsqu'on occupe une certaine position par sa fortune, son influence, son esprit, il est bien difficile d'échapper aux sollicitations de ceux qui, par patriotisme, ou par intérêt, s'efforcent de vous entrainer dans le courant. Une fois dans l'engrenage de cette machine compliquée, l'homme le plus sage sait rarement s'en tirer à temps ; il risque de mourir à la peine, ou d'en sortir meurtri et découragé.

C'est de l'homme de science que j'ai l'intention de vous parler ; mon ami, M. Fritz Berthoud, vous entretiendra du citoyen et de l'ami.

* * *

Pierre-Jean-Edouard Desor, né le 13 février 1811, à Friedrichsdorf, près de Francfort sur le Mein, était d'origine française ; sa famille avait émigré autrefois pour cause de religion. On trouve encore des Desor (1) dans le Midi, à Marsillargues, village situé entre Aigues-Mortes et Lunel. Il perdit de bonne heure son père, qui avait eu de graves revers de fortune, mais sa mère, née Foucar, personne distinguée, consacra toute son énergie à l'éducation de ses deux fils. Edouard passa de l'école française de la colonie dans les gymnases de Rudinger, de Hanau, puis aux universités de Giessen et de Heidelberg, où il fit son droit. Un mouvement politique auquel il prit part avec de nombreux étudiants ayant avorté, il dut quitter l'Allemagne et se rendit à Paris, où il donna des leçons pour vivre, tout en suivant des cours et en s'occupant de la traduction en français de la géographie de Ritter, qui commençait à faire grand bruit. Un incendie qui consuma l'édition de cet ouvrage lui fit renoncer à cette publication, sur laquelle il comptait pour se faire connaître. C'est alors qu'il passa en Suisse, vint à Berne dans la famille Vogt, qu'il avait vue à Giessen alors que le Dr Vogt, père, était professeur et même recteur de cette université, y rencontra Agassiz, occupé de la publication de ses « poissons fossiles », et en quête d'un secrétaire capable de l'aider dans ses recherches. Il le suivit en cette qualité à Neuchâtel, et devint son commensal et son ami.

C'était en 1837, Desor avait alors 26 ans ; il était sans fortune et se souciait peu de gagner de l'argent, mais il était plein d'entrain, d'ardeur, aimait le travail, avait soif d'activité, de science et de vie aventureuse.

(1) On écrivait autrefois *des Horts*, c'est-à-dire des jardins.

Il fut servi à souhait. En 1839, son ami Carl Vogt, qui venait d'obtenir son diplôme de docteur après de brillants examens, vint le rejoindre chez Agassiz, auquel il rendit de grands services dans ses études anatomiques et embryologiques des poissons d'eau douce.

« Notre position était singulière », m'écrit Carl Vogt, en parlant de cette époque de sa vie, « rien de fixe, rien de convenu d'avance en fait de traitement et d'astrictions, nous faisions ce qui se présentait, travaillant comme des forcenés. Lorsqu'il avait de l'argent, Agassiz nous en donnait.... et voilà. »

Les lignes suivantes, que j'emprunte à M. C. Vogt (1), peindront mieux que je ne puis le faire la vie de ces savants : « Pendant cinq ans, de 1839 à 1844, nous avons travaillé côte à côte d'un rude labeur, Desor et moi. A des qualités supérieures d'intelligence scientifique et à des élans merveilleux d'initiative, Agassiz ne joignait guère la ténacité au travail, ni l'esprit de suite, nécessaires à l'achèvement des travaux commencés. Toujours bouillonnant et concevant des projets nouveaux, dans lesquels il s'engageait tête baissée, sans calculer les difficultés matérielles, Agassiz se relâchait dès qu'un travail était en train, pour courir après un nouveau projet. Poissons fossiles, poissons d'eau douce, échinodermes vivants et fossiles, mollusques fossiles, glaciers, nomenclature zoologique, tous ces ouvrages et tant d'autres demandaient d'être menés de front pour satisfaire les souscripteurs, qui avaient droit à un nombre déterminé de planches et de feuilles d'impression. C'était une véritable fabrique scientifique, si j'ose m'exprimer ainsi; mais, malheureusement, ni le nombre des ouvriers, ni le capital et le fonds de roulement ne pouvaient suffire aux exigences de la production.

« Avec une merveilleuse élasticité, Desor s'était initié à toutes les branches des sciences naturelles cultivées sous l'inspiration d'Agassiz, lesquelles, jusque-là, lui avaient été presque complètement étrangères. Il rédigeait tous les textes, composait les descriptions des fossiles, soignait la correspondance, tenait les comptes, surveillait l'imprimerie et la lithographie, bref, il était devenu, en quelques mois, la cheville ouvrière de notre laboratoire, autour duquel se groupait, je puis bien le dire, tout ce que la principauté de Neuchâtel possédait d'hommes s'intéressant aux sciences. Infatigable au travail, Desor était en même temps un compagnon aimable et dévoué, ayant toujours le mot pour rire et maniant avec bonhomie la plaisanterie et même l'ironie gracieuse. »

(1) Discours à l'Institut national genevois, le 28 mai 1882.

Ils étaient jeunes et forts, ils possédaient la confiance, la gaieté, l'intelligence, la soif de connaître; ils avaient le feu sacré qui fait affronter tous les obstacles. Agassiz leur avait communiqué son enthousiasme; que leur fallait-il de plus?

C'est en 1838 que je fis la connaissance de M. Desor; il prenait sa pension chez M. le professeur Ladame, où j'étais aussi. Nos relations continuèrent à l'auditoire, où il venait parfois s'asseoir avec nous, aux cours d'Agassiz, et au laboratoire de chimie où je travaillais souvent, et où se rencontraient, avec H. Ladame, Agassiz, Desor, Gressly, qui passaient de longues heures à discuter à grands éclats de voix les questions scientifiques à l'ordre du jour. Parmi les plus bruyants se distinguait Desor, qui appuyait ses arguments en frappant du poing sur son vieux chapeau de paille d'Italie, et lui faisait prendre, au cours de la discussion, les formes les plus hétéroclites. Il était alors sec, maigre, souple, élancé, presque sans analogie avec la figure qu'il prit après cinquante ans.

On sait que les recherches d'Agassiz sur les glaciers datent de 1837. Mis sur la voie par MM. de Charpentier et Vénetz, son âme s'embrasa à la vue de ce champ nouveau d'investigation qui s'ouvrait devant lui, et, avec la véhémence qui le distinguait, il proclama la théorie glaciaire à la séance générale de la Société helvétique des sciences naturelles, réunie pour la première fois dans notre ville, et y produisit une profonde sensation.

Cette théorie, qui attribuait à la glace le rôle accordé à l'eau liquide par le plus grand nombre et les plus illustres des savants, fit sur les géologues accourus à Neuchâtel l'effet des thèses de Luther sur les défenseurs des indulgences. La résistance de ses adversaires ne fit qu'exalter l'ardeur et l'audace d'Agassiz. Pour répondre aux objections, il fallait des faits, des observations irréfutables. Alors commencèrent ses explorations réitérées des glaciers de l'Oberland, du Valais, ses séjours sur le glacier de l'Aar, ses études pénibles, dangereuses, dramatiques, ses travaux d'Hercule conduits avec la patience d'un bénédictin et l'exaltation d'un croisé.

Dans toutes ses entreprises, même les plus téméraires, comme une excursion sur le glacier de l'Aar, en plein hiver, au milieu d'une neige profonde, où il pouvait périr, Agassiz rencontra dans Ed. Desor un compagnon fidèle, taillé à son image, toujours prêt à tenter l'impossible et passer là où d'autres n'avaient jamais mis le pied. Rien ne les arrêtait, ni la pluie, ni la neige, ni le froid, ni la soif, ni la faim. Leur santé défiait toute atteinte, et leur vigueur semblait n'avoir aucune limite. Durant sept ans, les six semaines de vacance dont ils pouvaient disposer

furent consacrées à ces travaux devenus légendaires, et qui attiraient vers leur quartier général les excentriques, les curieux, mais aussi les géologues et les physiciens du monde scientifique tout entier.

Pendant qu'Agassiz publiait, pour les savants, les résultats de ses études, Desor, s'adressant aux gens du monde, faisait paraître, en 1843, un fort volume de plus de 600 pages, sous le titre : *Excursions et séjours dans les glaciers et les hautes régions des Alpes*, qui fut bientôt suivi d'un second, les *Nouvelles excursions*. Ces deux volumes, aujourd'hui introuvables en librairie, et qui reçurent le meilleur accueil de la part des lecteurs, sont les premières publications originales de Desor, et, à ce titre, je m'y arrêterai un instant pour en étudier le fond et la forme.

« On cause volontiers de ce qu'on aime », dit-il dans la préface, « c'est l'un des motifs de ce livre. En publiant le récit des nombreuses recherches entreprises sous la direction de mon savant ami, en vue de constater la présence des anciens glaciers dans les lieux où ils n'existent plus et d'étudier la manière d'être des glaciers actuels dans toutes les conditions de temps et de lieu, je n'ai pas la prétention de discuter les éléments de la théorie glaciaire. Je ne veux que raconter les voyages, les courses, les expériences, les travaux de toute espèce, au moyen desquels ont été obtenus les résultats sur lesquels se fonde cette théorie. J'essaierai en même temps d'esquisser les principaux traits de ces sereines régions, qui furent pendant six années le théâtre de nos investigations et dont nous espérons encore savourer les délices, si Dieu nous prête vie.

« En conduisant par degrés le lecteur, des vertes pelouses et des brillantes cascades des chaines inférieures, à travers les glaciers et les névés, et presque sur les derniers créneaux des Alpes, où jamais mortel avant nous n'avait posé le pied; en le faisant assister à nos études, à nos succès, à nos déboires, en lui racontant nos jouissances et nos labeurs, en l'initiant à l'intérieur de la vie des glaciers, peut-être réussirai-je à donner un faible aperçu de ce que cette nature renferme de richesses et de poésie, et à faire comprendre le bonheur qu'éprouve l'homme de science lorsqu'il parvient à constater quelque fait nouveau. »

Il est curieux de noter au passage, en feuilletant son livre, les impressions personnelles de Desor, qui visitait les Alpes pour la première fois en 1838. Le ton est celui d'un disciple soumis, convaincu de l'infaillibilité de son maître, dont il épouse avec enthousiasme les doctrines et les opinions.

Dans une course le long de la vallée du Hassli, tout lui parait nou-

veau, grandiose, sublime, mais ce qui provoque par dessus tout son admiration, ce sont les roches polies, « bien supérieures », s'écrie-t-il, « à tout ce que nous avions vu au Landeron ». Mais à la Helleplatte, le phénomène prend de telles proportions qu'ils s'arrêtent émerveillés et donnent essor à leur délire en gravant sur la roche même le nom d'Agassiz, suivi du mot : *Eisschliff* et le millésime *1838*.

C'est en face de l'hospice du Grimsel qu'il voit pour la première fois les *roches moutonnées*. « J'en fus si enthousiasmé, ainsi que mes compagnons de voyage », dit-il, « que nous ne pouvions comprendre qu'on pût élever le moindre doute sur la réalité du phénomène et de ses causes. »

Cette excursion est suivie d'une autre à Chamounix et à la chaine du Mont-Blanc. Ils passent par Bex, Martigny, la Tête noire; au dessus de Salvan se montrent des roches polies superbes. Toute la bande accourt pour les examiner. « C'étaient des exclamations sans fin, chacun voulait passer sa main sur ces surfaces luisantes. On comptait les stries, on les suivait du doigt, on les examinait à la loupe, se réjouissant de la confirmation qu'elles apportaient à la théorie des glaciers. »

Ils arrivent enfin à la Mer de glace. Rien n'égale la surprise de Desor. « La plupart d'entre nous n'avaient qu'une connaissance imparfaite des glaciers, ensorte que M. Agassiz eut d'abord quelque peine à nous persuader qu'il n'y avait aucun danger à les parcourir. Peu à peu, cependant, nous nous familiarisons avec la vue des crevasses, et les plus craintifs prirent de l'assurance en voyant l'aplomb des autres. »

Vous souriez, n'est-ce pas, en assistant aux premiers pas de Desor sur les glaciers, lui qui devait plus tard, et pendant tant d'années, les parcourir de jour, de nuit, en été, en hiver, sans broncher, avec l'insouciance que donne l'habitude.

Dans la course qu'ils firent l'année suivante avec M. Bernard Studer, l'éminent géologue de Berne, il vit des choses encore plus extraordinaires et put définitivement s'aguerrir. Ils passent par Thoune, la Gemmi, Louèche, Viége, remontent la vallée de St-Nicolas jusqu'à Zermatt, alors à peu près inconnu. A Stalden, ils logent chez le châtelain, qui leur fait un accueil patriarcal. A Zermatt, point d'auberge; c'est le médecin, homme simple et rustique, qui leur donne l'hospitalité. Pour les nourrir, un mouton est amené de la montagne, tué, dépecé par leur hôte, et, toute la semaine, nos géologues rentrant affamés, après avoir parcouru la base du Mont-Rose et du Cervin, s'attablent devant l'éternel mouton et l'éternelle minestra dont leur estomac finit pourtant par se lasser.

La partie supérieure du glacier de Zermatt réservait à Desor une surprise, qu'il aimait à raconter plus tard, et qui lui valut pour la première fois l'honneur de donner son nom à un animal inconnu. « Je remarquai », dit-il, « à mon grand étonnement, de petits insectes qui se maintenaient à la surface de l'eau et couraient sur la glace avec une extrême agilité. Ils avaient la taille de petits moucherons et semblaient conformés comme des forficules. J'en pris un certain nombre que j'enfermai soigneusement dans une boîte, espérant qu'Agassiz pourrait les déterminer. Apercevant Nicolet (1) qui cheminait à peu de distance de moi, je courus lui communiquer ma découverte. Il voulut à toute force voir mes captifs. J'eus l'imprudence d'ouvrir ma boîte; en un instant tous s'échappèrent comme un essaim de puces, et nous ne pûmes pas en rattraper un seul. » Cette aventure valut à Desor les railleries de ses compagnons et l'on se divertit à ses dépens jusqu'à l'année suivante, où il eut la joie d'en retrouver en abondance sur le glacier de l'Aar. Cette fois, chacun se rendit à l'évidence et l'on baptisa provisoirement l'insecte du nom de *Desoria saltans*. Plus tard, M. Hercule Nicolet, le lithographe d'Agassiz, qui s'occupait d'entomologie, reconnut que l'espèce forme, avec plusieurs autres, un genre distinct des vrais Podures, auquel il a conservé le nom de *Desoria*. Celui des glaciers est le *Desoria glacialis*, Nic.

Les récits de Desor prennent un intérêt plus vif, lorsque Agassiz et ses compagnons s'établissent sur le glacier même de l'Aar, pour entreprendre des études suivies et méthodiques. Il fallait s'assurer de la marche du glacier et de ses causes, de sa température intérieure, de sa contexture, de son ablation par la fonte et de la quantité d'eau qui s'en échappait, de la disposition, des dimensions et de la forme des crevasses, de la direction et de l'origine des moraines. En 1840, ils y passèrent une semaine et prirent pour gîte une excavation qu'ils découvrirent sous un énorme bloc de gneiss de la moraine médiane. Cette vie au grand air, ces mœurs de Robinson des glaces, les prouesses qu'ils exécutent, tous ces détails, même leurs repas de mouton, de chamois et parfois de marmotte, ont un tel cachet d'imprévu, de gaieté et d'entrain qu'on y trouve un charme inexprimable.

Ils font l'ascension de la Strahleck (3355 mètres), quel ravissement, quelle gloire d'être parvenu si haut. « Il y avait dans le ciel serein, dans ce beau soleil, dans cet air pur et vif », dit-il, « je ne sais quelle vertu

(1) Célestin Nicolet, pharmacien à la Chaux-de-Fonds.

qui dissipait la fatigue et donnait à nos muscles une élasticité particulière; si bien qu'après avoir mangé un morceau, nous nous mîmes à valser et à nous rouler dans la neige, comme des écoliers, et nos guides, partageant notre bonne humeur, luttaient entr'eux selon l'usage de l'Oberland. »

Ils revinrent en 1841, non pour huit jours, mais pour un mois entier, qu'ils passèrent dans le même abri, plus approprié à des Esquimaux qu'à des savants, et qui devint célèbre sous le nom d'*Hôtel des Neuchâtelois*. Ils firent alors l'ascension de la Jungfrau, que personne n'avait encore gravie; ils s'attaquaient à l'inconnu, tout plein de dangers et de mystères. Le sommet n'a qu'une largeur de quelques pieds; ils vont l'un après l'autre prendre place sur ce piédestal formidable, Agassiz le premier. « Quand je revins m'asseoir sur la neige, à côté d'Agassiz », dit-il, « j'avoue que, de ma vie, je ne m'étais senti si heureux; j'avais besoin de serrer la main d'un ami, et je crois que nous aurions pleuré tous deux si nous l'avions osé. Celui qui demeurerait indifférent en présence d'un pareil spectacle ne serait pas digne de le contempler. »

L'été suivant les retrouve au même lieu; mais pour goûter tous les genres de campement, ils logèrent sous une grande tente qu'ils jugeaient supérieure à leur terrier. Mais une nuit de tempête et de neige abondante, elle tomba sur eux et faillit les écraser. Il faut lire cet épisode raconté avec vivacité et avec humour. Cela ne les empêcha pas de faire l'ascension du Schreckhorn, dont les flancs escarpés passaient pour inaccessibles.

Agassiz, qui avait promis à sa mère de s'abstenir de course dangereuse cette année, ne fut pas de la partie; il fut remplacé par Arnold Escher de la Linth; ses deux compagnons étaient Desor et Girard, autre aide d'Agassiz. Ils avaient cinq guides, les meilleurs de l'Oberland. « Arrivés à une centaine de mètres du sommet », dit-il, « nous fûmes arrêtés par une entaille brusque de 3 à 4 mètres dans l'arête étroite sur laquelle nous grimpions en nous accrochant des pieds et des mains. A droite et à gauche nous avions des précipices d'une profondeur à donner le frisson. Le guide en chef, Jacob Leuthold, désigna Bannholzer pour faire une reconnaissance en avant. On allait l'attacher à la corde pour le descendre avec précaution au fond de l'entaille; mais lui, trouvant ces préparatifs trop longs, s'élança d'un bond sur l'arête de neige au-dessous de nous. Tout le monde poussa un cri d'effroi en le voyant disparaître; nous le croyions perdu; mais il arriva à califourchon juste sur l'arête, et sans s'inquiéter de nos cris, il remonta le rocher comme un chat, at-

teignit la saillie supérieure et nous fit signe de le suivre. Quelques moments après, nous étions sur la cime. »

C'est à la Strahleck, en compagnie de son ami, le Dr G. DuBois, de M. Hess, tous deux de la Chaux-de-Fonds, et d'un Anglais, M. Egerton, que Desor eut l'aventure la plus périlleuse qui lui soit arrivée pendant ses nombreux séjours aux glaciers. Partis de l'Hôtel des Neuchâtelois à 4 heures du matin, ils avaient trouvé le glacier gelé, ce qui avait facilité la marche, toutes les crevasses étant couvertes d'un pont de neige solide. A 7 1/2 heures, ils étaient au sommet du Col, où ils restèrent quelques heures, admirant le tableau grandiose qui s'offrait à leur vue. Le retour fut moins heureux; le soleil avait ramolli la neige qui n'offrait plus aux pieds des voyageurs, sur ces pentes presque à pic, une résistance suffisante. « Avant d'aborder la descente », raconte Desor, « notre guide principal, Jacob Leuthold, nous attacha tous à une corde dont il tenait le bout, et pour encourager nos amis, il dit au Dr DuBois, avec son calme ordinaire : « N'ayez aucune inquiétude, si l'un de vous vient à tomber, je vous retiendrai tous sans broncher. » Ces Messieurs, qui ne connaissaient ni le caractère sérieux de Jacob, ni sa force prodigieuse, envisagèrent ce propos comme une rodomontade, et n'en furent pas plus rassurés. Tout alla bien pendant un moment; mais voulant tourner une saillie de rocher, nous vîmes qu'il y avait à peine un ou deux pouces de neige sur la glace, et la pente était d'environ 35°, celle d'un toit. Tout à coup, une grande dalle de schiste, détachée du sommet voisin, roula sur la pente et frappa le docteur à l'épaule, déchirant la redingote, le gilet, la chemise en lui faisant une large entaille dans la peau. Un peu plus à droite, elle lui emportait la tête. Renversé par le choc, DuBois fit tomber l'Anglais et M. Hess. Jacob lui-même glissa de plusieurs mètres, mais il retrouva bientôt son aplomb et retint nos trois voyageurs qui, sans lui, s'en allaient tout droit dans la grande rimaye. Nous avions la poitrine horriblement serrée par cette corde qui, tout en nous sauvant, nous faisait souffrir le martyre. Toute ma vie j'aurai présente devant les yeux cette scène de détresse, lorsque M. DuBois, étendu sur le dos, me criait : « Desor, Desor, j'étouffe, dis donc à l'Anglais de ne pas tant tirer sur la corde. » C'était M. Egerton qui, suspendu comme lui, cherchait à se relever et serrait involontairement le nœud autour de la poitrine du docteur. M. Hess était encore plus mal à l'aise que lui, car il avait à supporter le poids des deux autres. Quant à moi, quoique debout, j'avais toute la peine du monde de me soutenir, et je voyais avec une angoisse inexprimable mes amis dans cette position

critique. Heureusement le bras de Jacob ne faiblit pas sous cette charge énorme, et avec l'aide du guide Brigger tous parvinrent à se relever. Comme la pente allait en augmentant jusqu'à la rimaye, sur laquelle était notre échelle, nous vîmes que le meilleur parti à prendre était de descendre l'un après l'autre. Je gagnai l'échelle pendant que Jacob taillait des gradins dans la glace. Tout cela dut se faire si lentement que mes amis restèrent plus d'une heure, sans bouger, les mains et les pieds dans la neige, sur cette pente escarpée, d'où le moindre mouvement les aurait précipités dans l'abîme.

« Une fois en sûreté, mon ami DuBois, en sa qualité de médecin, examina les bras de notre brave Jacob, qui était plutôt sec que musculeux, et déclara qu'il ne comprenait rien à la force que cet homme venait de déployer. Interrogé sur ce qu'il aurait fait, si la peur nous avait ôté l'usage de nos jambes, Jacob répondit en souriant : « Eh bien, je vous aurais portés tous, l'un après l'autre, à la cabane. »

A partir de 1843, ils abandonnèrent définitivement la moraine médiane pour s'établir sur un rocher de la rive gauche du glacier, dans une cabane de pierre plus confortable et plus solide que leur tanière de renard, ou la tente de Kirghise dont ils avaient compris les inconvénients. Ils partagèrent leur logement avec M. Dollfuss-Ausset, de Mulhouse, qui vint bâtir autour de leur hutte. C'est ce qu'on appela le *Pavillon*.

Le second volume, qui a pour titre *Nouvelles excursions*, raconte la campagne de 1844, accomplie par M. Desor et par M. Dollfuss-Ausset, qui s'était pris d'une vraie passion pour les glaciers et les courses de montagnes. Agassiz était retenu dans la plaine par la réunion à Chambéry de la Société géologique de France, où l'on devait discuter contradictoirement les éléments de la nouvelle théorie glaciaire. L'été fut particulièrement pluvieux et marqué par d'abondantes chutes de neige qui entravèrent les travaux, mais favorisèrent les ascensions, en particulier celle du Wetterhorn, qui n'avait pas encore été faite. Ils en atteignirent la cîme le jour même où Martins, Bravais et Lepileur, après plusieurs échecs, parvenaient au sommet du Mont-Blanc, dans une ascension scientifique demeurée célèbre.

Tel est le contenu de ce premier ouvrage de Desor, qui le fit connaître et apprécier du grand public et des savants. C'est qu'il ne se borne pas à raconter la vie de chaque jour de ces pionniers aventureux de la science, on y trouve aussi des notices scientifiques exactes, exposées au courant de la plume, sans prétention, d'un style simple, sobre et clair. On peut affirmer qu'il est le point de départ des récits analogues si nombreux aujourd'hui dans les publications des divers clubs alpins.

Durant les années qui se sont écoulées depuis l'arrivée de Desor à Neuchâtel, il a fait de grands progrès, son travail sans trêve ni repos, sa vive intelligence, le milieu dans lequel il vivait, sa puissance d'assimilation, sa mémoire remarquable en ont fait un savant. La société d'Agassiz, de Carl Vogt, d'Arnold Guyot, de Ch. Braun, le beau-frère d'Agassiz, des deux Schimper, les explorations dans les régions les plus difficiles des Alpes avec Arnold Escher de la Linth, et Bernard Studer, les deux grands géologues suisses, valaient mieux que des cours d'université. Il s'est rompu à l'observation, la première qualité du naturaliste, celle qu'à la fin de sa vie il ne cessait de recommander aux jeunes gens. Il a appris à bien voir, à comparer, à analyser. Nous le trouvons assidu aux séances de la Société de sciences naturelles, dont il devient un des secrétaires, et où il fait des communications fréquentes.

Il était membre également de la Société helvétique des sciences naturelles qui se réunit chaque année, tantôt dans un canton, tantôt dans un autre, et y apportait sa part de coopération.

* * *

Lorsque le départ d'Agassiz pour l'Amérique fut résolu en 1846, il fut entendu que Desor l'accompagnerait. Il le suivit d'abord à Paris, où ils passèrent l'hiver avec C. Vogt, occupés à terminer des publications commencées; mais avant de quitter l'Europe, il visita seul la Suède et la Norvège, pour étudier dans la grande péninsule du Nord les traces de l'ancienne extension des glaciers. Les résultats de ses investigations sont exposés dans des lettres qu'il adressa d'Amérique à son ami Arnold Guyot, alors professeur à l'Académie de Neuchâtel, et qui ont paru dans les Bulletins de la Société des sciences naturelles de cette ville, en 1847. En voici le résumé en quelques lignes.

« Il y a eu une époque, où le sol de la Scandinavie était plus élevé qu'aujourd'hui : c'est l'époque des glaces. — Puis un affaissement général s'est produit, et la mer l'a envahi jusqu'à une certaine hauteur. — Enfin, un nouveau soulèvement, qui continue encore, s'est produit; il est attesté par la présence de coquilles marines, soit dans l'intérieur même du diluvium, soit sur les roches polies par les glaces, et à un niveau bien supérieur à celui de la mer. — Chacune de ces périodes a dû avoir une durée considérable; ce qui prouve que l'époque glaciaire n'est pas un simple accident dans l'histoire de notre planète. »

Ces conclusions sont devenues le point de départ des études que les géologues scandinaves ont poursuivies dès lors avec tant de succès.

Lorsque Desor eut rejoint Agassiz en Amérique en 1847, l'amitié qui les unissait depuis dix ans s'altéra par diverses causes; une rupture survint et, tandis que le premier acceptait une chaire à l'université de Cambridge, le second entra au service du gouvernement des Etats-Unis. Il fut d'abord employé dans la marine, à bord d'un navire de guerre, la frégate le *Bibb*, destiné au relevé des côtes. On l'avait chargé d'étudier la structure des bas-fonds et de recueillir les animaux qui habitent les différentes profondeurs. Les collections qu'il rassembla lui fournirent la matière de plusieurs mémoires zoologiques et embryologiques ayant trait particulièrement aux Némertes (vers marins) et aux Méduses.

En 1849, il fut adjoint au relevé géologique de la presqu'île du Michigan, sous la direction de MM. Foster et Whitney. Il se chargea spécialement de l'étude des terrains récents sur les bords du Lac Supérieur. Ses recherches font partie des rapports officiels adressés au secrétaire du département de l'Intérieur à Washington. Ses explorations dans la Forêt-Vierge ont fait le sujet de plusieurs récits fort intéressants qui ont paru dans la *Revue suisse*, sous la forme de lettres adressées à son ami Fritz Berthoud.

Cette tâche terminée, il entra, avec son ami Léo Lesquereux, au service du bureau (Survey) géologique de la Pensylvanie, sous la direction de l'éminent géologue H. Rogers, qui avait pour mission spéciale l'étude du bassin houiller de Pottsville.

On jugera de l'impression produite sur son imagination et son esprit par le premier aspect de l'Amérique en lisant les lignes suivantes extraites d'une lettre adressée à M. Arnold Guyot.

« Lewistown, sur les bords de l'Anderscoggin, le 13 septembre 1847.

« Quoique vous soyez l'un des plus savants géographes de l'époque, je parie que vous ne connaissez pas Lewistown. C'est à peine si vous avez entendu parler de l'Anderscoggin qui coule sous mes fenêtres. Et cependant c'est une rivière au moins aussi grande que le Rhin à Strasbourg. La ville s'étend sur les deux rives, au pied des cascades dont je vois d'ici les tourbillons de vapeur malgré le mauvais temps. Je voudrais pouvoir vous transporter ici pour un moment et, au bruit de cette magnifique cascade, causer avec vous des phénomènes géologiques qui s'y rattachent.

« En apercevant les grands blocs erratiques éparpillés sur les hauteurs qui dominent la ville, je vois toute l'histoire de cette longue période diluvienne se dérouler devant moi. D'abord la calotte de glace laissant les matériaux du drift entassés pêle-mêle sur le sol. Puis le sol de l'Améri-

que du Nord s'affaisser, la mer envahir cette surface cahotique, la v gue travailler ces amas de détritus, balayer les limons des parties sailla tes, les déposer sous forme d'argiles et de limons dans les dépressio du sol, par dessus le drift glaciaire. Je vois apparaître, sur cette pla nouvelle, toute une faune d'animaux marins, identiques à ceux qui vive aujourd'hui dans le port de Boston. Après cette période, qui a dû ét fort longue, à en juger par l'épaisseur des couches déposées, je vois l sol des Etats-Unis se soulever de nouveau, l'Océan se retirer en lai sant des digues sous-marines, les *œsars*, tandis que les glaces flottante déposent, sur ces digues stratifiées, les blocs erratiques dont leur som met est couronné. Les grands lacs, reste de cet envahissement des eau perdent peu à peu leur salure, les rivières se creusent de nouveaux lit dans les terrains meubles déposés et remaniés par la mer, et tandis qu la terre se prépare à recevoir celui qui est destiné à régner sur elle, j vois avec surprise apparaître tout à coup, au milieu de ces vastes plaines, des quadrupèdes aux formes colossales : le Mastodonte, qui se promène dans les vallées encore humides de l'Ohio et du Mississipi. D'où vient-il? je l'ignore. Mais il est évident qu'il n'y était pas lorsque la mer venait battre le pied des Montagnes Rocheuses. »

En lisant cette page, on croit entendre la voix d'Agassiz.

Pendant son séjour aux Etats-Unis, il prenait ses quartiers d'hiver à Cambridge, près de Boston, où il noua des relations avec les hommes les plus éminents de l'université. Devenu membre de l'Académie américaine et de la Société d'histoire naturelle de Boston, il prit part aux travaux de ces différents corps savants. Il se lia d'une étroite amitié avec Théodore Parker, le célèbre prédicateur unitaire, l'avocat éloquent de l'abolition de l'esclavage, qui devint plus tard son hôte à Combe-Varin, avant d'aller mourir à Florence.

Il est probable que si rien ne l'eût rattaché à l'ancien monde, E. Desor aurait fini ses jours en Amérique, où il aurait fait une belle carrière. Mais il avait un frère aîné, le Dr Fritz Desor, qui était venu s'établir en qualité de médecin à Boudry, où il avait épousé, en 1850, Mlle Charlotte de Pierre, d'une ancienne famille de Neuchâtel. Elle lui apporta la fortune dont il était dépourvu, une demeure en ville, une autre à la campagne, dans le joli village de Bôle et, dans la vallée des Ponts, ce chalet de Combe-Varin destiné à devenir célèbre. Mais la maladie ne les laissa pas jouir en paix de leur union, Mad. Desor mourut après deux ans de mariage, sans laisser d'enfants, et en faisant abandon de ses biens à son mari. Atteint lui-même d'une maladie grave et sentant sa fin approcher, le docteur appela son frère, qui revint en Europe en 1852.

Desor trouva Neuchâtel bien changé ; il avait même quelque peine à s'y reconnaître. La république avait succédé à la monarchie en 1848 ; à la tête de toutes les affaires administratives il rencontrait des hommes nouveaux. C'était un renversement politique et social aussi complet que ceux que la crise glaciaire lui avait offerts en Scandinavie et aux Etats-Unis. Il eut lieu de s'en apercevoir dès l'abord.

En 1843, au début d'un nouvelle campagne au glacier, Agassiz avait eu la douleur de perdre Jacob Leuthold, de Guttannen, son guide de prédilection, qui avait succombé à une pleurésie, laissant une veuve et de jeunes enfants sans ressources. Desor, ému de compassion pour un homme qui lui avait sauvé plusieurs fois la vie par son intelligence, son adresse et son courage intrépide, aurait voulu soulager cette famille éprouvée ; mais il n'avait pas d'argent. L'idée lui vint de donner un cours public et d'en affecter le produit à cette œuvre de bienfaisance. Mais il avait compté sans la surveillance ombrageuse de MM. les quatre Ministraux, qui le firent appeler à l'Hôtel de ville pour le sonder sur le programme de son cours, et l'exhorter à ne rien avancer qui puisse être en opposition avec la religion, la morale et les institutions existantes dans la principauté.

En 1852, la nouvelle administration qui avait succédé aux quatre Ministraux, loin de l'entraver dans son activité, alla au-devant de ses désirs en le nommant professeur de géologie. Cette décision fut prise au sein du Conseil administratif de la Commune, sur la proposition d'Henri Ladame, appuyée par M. Louis Coulon.

Cette nomination à laquelle il fut très sensible, le rattacha à notre sol par des liens puissants ; un intérêt nouveau surgit dans sa vie, jusqu'alors errante et sans but déterminé. Il avait des élèves qui lui témoignaient de l'affection, qui le consultaient à propos de leurs études, qui lui confiaient leurs projets d'avenir, parfois aussi leurs inquiétudes et leurs misères. Il les dirigea, les aida de ses recommandations et de sa bourse, il les aima et fut fier de leurs succès. Il fallait cela pour transformer l'explorateur cosmopolite en professeur neuchâtelois, vivant de notre vie, épousant nos intérêts, s'associant de cœur à nos efforts pour réaliser tous les genres de progrès.

Une autre circonstance très sérieuse contribua à faire du réfugié allemand un citoyen neuchâtelois. Son frère mourut en 1858 et, par son testament lui légua toute sa fortune, dont une partie était représentée par des immeubles de valeur.

Cette situation nouvelle donnait à notre ami non seulement l'indépen-

dance, mais une large aisance, une position qui le mettait en vue et qui devait lui attirer bientôt les honneurs et les charges qui vont toujours ensemble dans nos petites républiques. Il se fit naturaliser Neuchâtelois en 1859 et reçut la même année le don gratuit de la commune des Ponts. Elu au Grand Conseil, il en fut deux fois le président. Lors de la fondation de la nouvelle Académie, en 1866, il fut appelé à présider le Conseil supérieur, et prit une part très active à l'organisation et à la création des enseignements. Pour être plus libre dans ses actes, il se démit de ses fonctions de professeur ordinaire, tout en restant attaché à l'établissement comme professeur honoraire, et fut remplacé par M. Jaccard. La Confédération l'appela en même temps à faire partie du Conseil de l'Ecole polytechnique de Zurich.

Il eut l'honneur de représenter notre canton, d'abord dans le Conseil des Etats, puis, à plusieurs reprises, dans le Conseil national. Enfin, en 1874, il fut élu président de l'Assemblée fédérale.

Il prit aussi sa part des affaires municipales, comme membre du Conseil général et comme président de ce corps; il était membre de la Commission d'Etat pour l'enseignement supérieur, de la Commission de l'observatoire, de la Commission d'éducation, vice-président de la Société des Sciences naturelles; il présida la Société d'histoire lors de sa fondation en 1864, et faisait partie de cette multitude de comités qui sont la manifestation honorable, mais souvent fatigante, de notre vie publique.

* * *

L'activité scientifique d'Ed. Desor ne fut par trop entravée par ses nouvelles fonctions; on peut en juger par ses publications et par l'abondance de ses communications à la Société des Sciences naturelles et à la Société helvétique. Les Bulletins de ces deux corps pendant 42 ans en font foi.

A peine rentré en Suisse, il reprit ses travaux de prédilection, savoir, d'une part ses recherches orographiques, et d'autre part ses études sur les oursins, auxquelles il avait consacré de longues veilles avant son départ pour l'Amérique et pendant son séjour dans le nouveau monde. Il visita dans ce but les différentes collections de l'Europe qui renferment des séries d'Echinides, s'appliquant non seulement à déterminer les espèces géologiquement, mais aussi à se renseigner sur leur provenance et leur gisement. Son *Synopsis des Echinides fossiles*, magnifique publication, avec un atlas de 44 planches superbes, qui parut de 1854-1856, est aussi devenu un répertoire raisonné de toutes les espèces connues et

un guide pour la détermination des différents étages géologiques qui renferment des oursins.

« Cet ouvrage », m'écrivent MM. les professeurs Bernard Studer et Alph. Favre, « a rendu bien des services. »

La persistance qu'il mit dans cette étude s'explique par l'importance qu'ont prise les oursins pour la détermination des étages et des horizons géologiques, c'est à eux qu'on a recours de préférence lorsqu'il s'agit de déterminer des terrains d'un âge douteux. Bien différent de l'enveloppe des mollusques, le test des Echinides est intimément lié à la structure et aux fonctions des organes de l'animal, de sorte qu'une étude attentive de ce test permet de juger des facultés ambulatoires, digestives, respiratoires de l'être qu'il est destiné à protéger, sans avoir besoin de l'ouvrir et de le disséquer. Le même procédé s'appliquant aux espèces fossiles, on parvient facilement à se faire une idée de leur organisation et de leur genre de vie aux époques antérieures.

Le *Synopsis* valut à son auteur le diplôme de docteur honoraire, lors du quatrième jubilé de l'université de Bâle.

Peu de temps après, Ed. Desor s'associa avec M. P. de Loriol pour la publication de la monographie des Echinides de la Suisse. L'*Echinologie helvétique*, publication splendide, avec de nombreuses planches, en est à son troisième volume in-4°. Les deux derniers sont l'œuvre de M. de Loriol seul.

De cette époque date sa classification des cavernes, des lacs qu'il distingue en lacs d'*érosion*, de *vallon*, de *combe*, de *cluse*, et ses recherches entreprises avec son ami Escher de la Linth sur le rôle du Fœhn dans les Alpes, et son origine présumée saharienne. De savants météorologistes s'étaient demandé quelle influence le désert du Sahara avait pu exercer sur le climat de l'Europe, lorsqu'il était recouvert par les eaux de la mer, et ce qu'il était advenu, lorsque cette mer s'était retirée. Ce fut l'un des motifs de l'expédition en Afrique entreprise, vers la fin de 1863, par Ed. Desor, Escher de la Linth et Ch. Martins, l'écrivain bien connu de la *Revue de deux Mondes*, alors professeur et directeur du Jardin botanique de Montpellier. Après avoir visité à loisir Alger, la Kabylie, le Djurjura et le Tell, ils passèrent à Constantine. Le général Desvaux, gouverneur de la province, apprenant le but de leur voyage, entra dans leurs vues avec le plus chaud intérêt, et mit à leur disposition tout ce qui pouvait faciliter leur entreprise et en assurer le succès : escorte, objets de campement et le reste. C'est ainsi qu'ils arrivèrent sans encombre à Touggourt, en plein Sahara, et qu'ils purent ex-

plorer les parties les plus caractéristiques du désert, les dunes, les puits artésiens, les schotts ou lacs salés, et qu'ils firent une riche moisson d'observations démontrant que le Sahara avait été, en effet, une mer à l'époque quaternaire. Le récit de ce voyage de plusieurs mois, par E. Desor, a été publié sous forme de « Lettres adressées à Liebig. »

* * *

Un nouveau domaine, plein d'intérêt et de mystère, venait en même temps s'offrir aux investigations du savant. Dès 1853, M. Ferd. Keller de Zurich révélait au public émerveillé les découvertes faites dans les lacs de Zurich et de Pfäffikon. Le colonel Schwab s'était mis à l'œuvre avec un plein succès autour du lac de Bienne, et poursuivait ses fouilles jusque dans notre lac, où M. Troyon, grâce à ses liens de parenté avec des habitants de Cortaillod, avait déjà fait des découvertes importantes. Desor ne voulut pas rester en arrière et laisser dépouiller notre lac de ses richesses par les brocanteurs qui devaient s'enrichir à ce métier, en inaugurant un vrai commerce d'exportation. Il songea à notre Musée qui restait vide pendant que tant d'autres, au dehors, remplissaient leur vitrines à nos dépens; sans craindre de faire des frais considérables, il eut ses pêcheurs et réunit une collection qui, grâce au choix et à la conservation des spécimens, est devenue un objet d'envie, même pour des têtes couronnées (1). La pierre, le bronze, le fer, la céramique y sont largement représentés, et ce sera avec un juste sentiment d'orgueil, mais en rendant hommage à l'ami que nous venons de perdre, que notre vénérable et cher directeur du Musée réunira cette belle collection à celle que nous possédons déjà.

Les résultats des recherches de Desor sont consignées dans les *Palafittes*, ou constructions lacustres du lac de Neuchâtel, avec 95 gravures sur bois, intercalées dans le texte. Cet ouvrage publié en 1865 par Ch. Reinwald, à Paris, fut bientôt traduit en allemand et en anglais.

La fièvre des lacustres dépassant nos frontières, Desor fut appelé successivement en Savoie, en Italie, en Allemagne, pour s'assurer si les lacs de ces contrées renfermaient aussi leur part d'antiquités. Accompagné de son pêcheur Benz Kopp, qui déploie dans cette recherche l'instinct d'un Mohican, il n'eut pas de peine à constater la présence de pilotis, de po-

(1) C'est elle qui le fit entrer en relations avec Napoléon III, qui lui envoya de beaux livres, aujourd'hui à notre bibliothèque, contre des objets de l'âge du fer, ou des moulages. Un jour même il reçut la visite inopinée du grand-duc de Baden, qui venait seul en touriste visiter sa collection et causer quelques heures avec lui.

teries, de silex façonnés, d'objets en bronze, qui lui permirent d'identifier ces débris avec ceux des lacs de la Suisse, et de démontrer ce qu'il y a de général et d'universel dans cette première étape de l'humanité.

Un autre ouvrage, conséquence des mêmes recherches, *Le bel âge du bronze lacustre en Suisse*, par Ed. Desor et L. Favre, publication in-folio, avec de grandes planches en chromolithographie, a paru sous les auspices de la Société d'histoire, et donne une idée nette de l'industrie et des progrès des anciens habitants de nos lacs.

* * *

Outre des armes, des ustensiles, des vêtements, des graines, des débris d'aliments, des ossements d'animaux, les découvertes lacustres avaient exhumé des ossements humains, en particulier des crânes assez bien conservés. Il en avait été de même des fouilles opérées dans les cavernes et dans les sépultures préhistoriques. A quelles races d'hommes appartenaient ces débris? Il y avait là un problème dont la solution intéressait à la fois l'historien et le naturaliste. Telle est la pensée qui animait le Congrès de la Spezzia en 1865, lorsque, sur la proposition du prof. Capellini, de Bologne, il décida que l'étude des antiquités préhistoriques formerait désormais une section à part dans le programme des associations scientifiques, que la première réunion du Congrès aurait lieu à Neuchâtel en 1866 et qu'Ed. Desor en serait le premier Président.

C'est ce qui eut lieu, comme nous l'avons vu, et celui qui avait travaillé à constituer cette association, dont les rameaux s'étendaient dans tous les Etats civilisés, ne manqua pas d'assister comme Vice-Président dans les réunions générales qui eurent lieu à Paris, à Copenhague, à Stockholm, et qui sollicitèrent vivement l'attention des gouvernements et du public.

En poursuivant ses recherches historiques dans les lacs de la Haute-Italie, Desor fut frappé de la configuration de cette contrée si variée, si pittoresque dont le relief a un cachet spécial, qui se déroule au pied des Alpes lombardes et dont la beauté de ses paysages est justement célèbre. Habitué à juger de la nature du sol par les accidents de la surface, il ne tarda pas à reconnaître que les formes si particulières de la Brianza, par exemple, ses collines, ses petits lacs arrondis, sont dues à d'anciennes moraines, et qu'elles sont par conséquent les témoins de la présence des glaciers que les Alpes envoyaient autrefois jusque-là. De là, le nom de *paysage morainique* qu'il leur appliqua et qui a passé dans le langage des géologues. Il a retrouvé cette forme orographique au pied nord

des Alpes, mais sur une plus petite échelle, ainsi entre Thoune et l'entrée du Simmenthal, la contrée de Blumenstein, d'Uebischi, d'Amsoldingen, avec ses petits lacs et ses collines arrondies.

Je n'en finirais pas, Messieurs, si je voulais énumérer les travaux de Desor, je me bornerai à mentionner ses mémoires sur l'étage du Valangien qui lui doit son nom (1853), sur la distribution des animaux marins, sur les tunnels du Jura, sur l'orographie des Alpes, sur l'orographie et la géologie du Val-de-Travers et des gorges de l'Areuse, sur la physique du globe, ses tableaux géologiques du canton de Neuchâtel, ses études des mines d'asphalte de Travers, ses recherches et études géologiques des environs de Nice, etc. Mais il est un monument glorieux auquel il a apporté sa coopération pendant vingt années, et que je ne puis passer sous silence, c'est la carte géologique de la Suisse. Cette œuvre avait été confiée à une commission de la Société helvétique, qui reçoit dans ce but une allocation fédérale. Elle était composée de MM. Bernard Studer, Président, Pierre Mérian, de Bâle, Escher de la Linth, Desor. Alphonse Favre de Genève, et M. P. de Loriol. A la mort de Escher, M. Lang de Soleure le remplaça. Chaque année, cette commission avait deux réunions: une au printemps pour élaborer le programme de la campagne d'été et tailler la besogne des géologues qui étaient à sa solde et travaillaient sur le terrain; et une en automne pour l'examen et la coordination des travaux de l'été. Ces réunions avaient lieu à Neuchâtel, chez M. Desor, et duraient deux ou trois jours, pendant lesquels il donnait à ses collègues une hospitalité cordiale et fraternelle, et les hébergeait tous sous son toit.

Ceux qui ont eu le privilège d'assister à ces assemblées des vétérans de la science dans notre patrie en ont emporté un souvenir ineffaçable. Il était beau de voir le président, M. B. Studer, encore vif et alerte, en pleine possession de toutes ses facultés, malgré ses 83 ans, diriger les délibérations et tenir dans ses mains tous les fils de cette œuvre compliquée et ardue; et M. P. Merian, presque du même âge, aussi assidu, aussi zélé qu'au début de leurs travaux. Et quelle affection ils avaient tous l'un pour l'autre, quelle déférence, quelle urbanité régnaient parmi eux. J'ai été témoin de leur deuil à la mort de l'excellent Escher de la Linth, de leur douleur en apprenant que la santé d'Ed. Desor inspirait des inquiétudes; enfin j'ai reçu récemment de la plupart d'entr'eux des lettres exprimant leur profonde estime pour le collègue qu'ils viennent de perdre, leur sincère affection et leurs regrets. Il y a quelques années, ils lui avaient offert, comme témoignage de leur amitié et de leur recon-

naissance, une magnifique coupe, à la fois œuvre d'art et objet de valeur.

La commission fut réunie pour la dernière fois à Neuchâtel, le 21 mai 1871 ; lorsqu'ils se dirent adieu, ces vieux amis, qui avaient tant travaillé ensemble, éprouvaient cet attendrissement qui précède une éternelle séparation.

* * *

Depuis son retour d'Amérique, Ed. Desor fixa sa résidence à Neuchâtel, près du Crêt, dans une maison acquise par son frère et dont le jardin s'étendait jusqu'au lac. Sauf le rez-de-chaussée, il l'occupait tout entière, et y logeait ses collections de fossiles et d'antiquités, qui font aujourd'hui partie de notre Musée. Après la mort de son frère, il s'arrangea de manière à passer l'été à Combe-Varin, domaine alpestre avec prairie, tourbière et forêt de sapins séculaires, située dans la vallée des Ponts, à une heure de marche au-dessus du village de Noiraigue. L'habitation, fort simple, se distingue à peine des autres maisons rurales de la contrée et de celle du fermier toute voisine; elle contenait huit ou neuf pièces, la plupart meublées de la façon la plus rustique, mais ayant inscrit sur la porte le nom d'un des hôtes illustres qui y avaient logé. C'est là qu'il aimait à passer quatre mois de l'année, au milieu des travaux des champs, voyant de sa fenêtre les faucheurs qui tranchaient en mesure l'herbe des prés en juillet, l'orge et l'avoine à la fin d'août, les ouvriers qui exploitaient la tourbe des marais, et en formaient de noires pyramides pour la sécher au soleil. Il surveillait aussi ses bûcherons, lorsqu'il se décidait, bien à regret, à couper quelques sapins ou quelques hêtres dans sa forêt, une des plus anciennes et des plus belles du canton et à laquelle il vouait toute sa sollicitude.

A peine installé, les visites affluaient, venant de tous les points du globe. Le chalet était parfois rempli d'amis tout étonnés de se rencontrer dans ce lieu solitaire, mais heureux de quitter la plaine embrasée, et de respirer l'air pur de la montagne à 3000 pieds au-dessus de la mer. Quelques-uns, les plus intimes, venaient en famille, et la demeure du célibataire endurci s'embellissait de la présence des dames, qui ajoutaient par leur grâce aux agréments de ce séjour. Grâce à son ancienne et fidèle domestique, la maison de Desor n'était jamais prise au dépourvu.

Les visiteurs étaient pour la plupart des savants, des naturalistes, des écrivains, des hommes politiques; leur conversation présentait le plus vif attrait. Desor lui-même était le plus aimable causeur, il savait diriger l'entretien et lui donner un tour charmant. L'idée de réunir en vo-

lume les sujets de quelques-unes de ces conversations, qu'on ne s'attendrait certes pas à rencontrer dans une retraite vouée, semble-t-il, à une villégiature indolente, fut mise une fois à exécution, et c'est ainsi qu'a été publié, en 1861, « l'Album de Combe-Varin, » qui contient des morceaux de la main de Th. Parker, de J. Moleschott, de Ch. Martins, de J. Venedey, de A. Gressly, de Schönbein et de Desor lui-même, en allemand et en français. Th. Parker, malade de la poitrine, avait en effet passé six semaines en 1859 dans le chalet de son ami avec les auteurs de ces notices; il y avait fait la connaissance du Dr Küchler, chef de l'Eglise catholique allemande de Heidelberg, et s'était lié avec lui d'une amitié aussi étroite qu'elle devait être courte. On sait que Küchler mourut subitement à Nidau en quittant Combe-Varin pour retourner dans sa famille. Le prédicateur unitaire devait le suivre de près.

La règle de Combe-Varin était la plus grande liberté; on ne se réunissait guère qu'aux repas. Dans les intervalles, chacun s'en allait de son côté chercher des fleurs, des mousses, des fossiles, ou faire une lecture sous les arbres de la forêt. Revenant aux occupations de sa jeunesse, Parker, qui reprenait des forces, maniait la hache américaine et abattait des sapins. Le soir, après le souper, ou dans la journée lorsque le temps n'était pas favorable, on se réunissait autour de la table de la chambre à manger. Parker était le plus zélé à soulever des sujets de discussion, et tel était son désir de connaître qu'il obtenait facilement de tous les assistants des communications en règle sur leurs études les plus familières.

Telle fut pendant vingt-trois ans la vie menée à Combe-Varin par le propriétaire et par ses hôtes; c'est un élément important de la biographie de Desor, et une manifestation de son caractère, de ses goûts élevés, de la largeur de son esprit et de son cœur. Les commérages, les conversations oiseuses ne trouvaient pas leur place dans ce milieu intellectuel. En temps ordinaire, Desor se levait de bonne heure, travaillait sans désemparer toute la matinée, corrigeant des épreuves, rédigeant des mémoires, écrivant des lettres ou dictant. Chaque jour, le courrier lui apportait de gros paquets de brochures, de journaux, de lettres, auxquelles il répondait sans renvoyer. L'après-midi était consacrée aux promenades ou aux excursions, soit à pied, soit en voiture, et toujours elles avaient un but scientifique; aussi rentrait-il rarement les mains vides. Si le temps était incertain, il aimait à faire une partie de boules (*bocce* des Italiens), où il excellait et même se passionnait. C'était aussi un excellent exercice hygiénique. Chaque soir, il notait les évènements de la journée, ses observations, le résultat de ses lectures. Le journal de sa vie est ainsi ren-

fermé dans une pile de carnets qu'il a laissés à son héritier principal, avec sa correspondance, qui est énorme, et la copie à la presse de toutes les lettres qu'il écrivait.

Cette disposition à tout inscrire et à se créer ainsi des souvenirs durables explique le plaisir qu'il avait à consacrer un arbre aux visiteurs de distinction, et à peindre leur nom sur l'écorce. J'ai la conviction que c'était plus par culte des souvenirs que par ostentation qu'il a créé cette « Allée des naturalistes », à laquelle Carl Vogt a dédié des pages charmantes. Ces tilleuls, ces frênes, ces sapins, ces hêtres, ces aliziers qui bordent le chemin entre le *haut de la côte* et Combe-Varin, et qui portent les noms de Parker, de Liebig, de Wöhler, de Dowe, de Wirchow, de Lyell, de Siebold, de Tyndall, de Moleschott, de Schönbein, d'Eisenlohr, de Ch. Martins, de Pictet, de Escher de la Linth, de P. Merian, de B. Studer, de W. Schimper, de Bolley, de Carl Vogt, d'Alph. Favre, de Stoppany, de de Loriol, de L. Coulon, de Mortillet, de Siljestœm, de Lymann, de Gressly, de Gozzadini, de Capellini, de Hirsch, de Célestin Nicolet, de Ch. Godet, de Léo Lesquereux, d'A. Guyot, du colonel Siegfried, de Fritz Berthoud, de Reinwald, du Conseil fédéral, du Congrès postal, etc., etc., ne représentent-ils pas une époque et l'activité scientifique de la seconde moitié de notre siècle en Suisse et même en Europe? Chaque année, il fallait repeindre ces inscriptions qui souffraient des intempéries de l'hiver et de l'extension de l'écorce. Desor considérait ce soin comme un devoir pieux; l'auteur de ces lignes l'a aidé maintes fois dans cette besogne, et lorsqu'il fallait tracer une croix noire sur un nom, pour indiquer que la mort avait fait son œuvre, son visage devenait sérieux; d'une voix émue, il rappelait par quelques mots entrecoupés, et comme se parlant à lui-même, les mérites du savant, les qualités de l'ami qu'il avait perdu.

* * *

Parmi les commensaux qui se succédèrent dans la maison d'Ed. Desor, le plus curieux est le géologue soleurois Gressly. Ceux qui le voyaient pour la première fois avaient quelque peine à le prendre au sérieux, tant ses dehors prévenaient peu en sa faveur. Il était de ces savants qui, selon l'expression populaire, « ne paient pas de mine », et pourtant, sous son extérieur rustique et négligé, sous ses traits et ses façons de paysan du Danube, se cachaient une vaste mémoire, une sagacité supérieure, des connaissances littéraires et scientifiques très étendues. « C'était un homme de taille moyenne, à la barbe brune hérissée; mal vêtu, mal brossé, pas souvent lavé; le manche d'un marteau sortait de ses poches pleines de

pierres; un chapeau de feutre froissé était jeté sur sa toison crépue; sous son front taillé à pic et ses sourcils touffus, deux yeux perçants brillaient au travers de ses lunettes; mais son sourire amical trahissait une bonhomie enfantine. Tel est le portrait qu'en a fait un de ses amis.

Né en 1814, il avait fait de bonnes études de médecine, mais ses inclinations naturelles et ses goûts d'enfance le portaient vers l'étude des pierres, la géologie, les fossiles; personne ne connaissait mieux le Jura. Pauvre et menant une vie errante, il était l'ami des paysans, auxquels il révélait les sources cachées, les propriétés des couches souterraines du sol et le parti qu'ils en pouvaient tirer pour améliorer leurs champs. Aussi ses conseils étaient-ils prisés à l'égal des oracles, et l'on se disputait l'honneur de l'héberger. Il pouvait de la sorte parcourir pendant des saisons les vallées et les montagnes du Jura bernois, soleurois, bâlois sans dépenser un sou. Il revint une fois à la Chaux-de-Fonds chez Célestin Nicolet, après six semaines d'absence, et retrouva avec surprise dans le gousset de sa montre une pièce de vingt francs que son ami lui avait donnée à son départ. Il l'avait complètement oubliée, et cependant il déclara qu'il n'avait manqué de rien.

Cet homme de la nature, qui avait amassé de riches collections et avait mis en ordre le musée géologique de Soleure, était l'auteur de travaux remarquables: ses *observations géologiques sur le Jura;* ses coupes idéales du Hauenstein et des massifs des Loges et du Mont-Sagne avant le percement des tunnels, lui firent une réputation. Desor le connaissait depuis longtemps; Gressly avait travaillé pour Agassiz déjà en 1838. A partir de 1850 il le recueillit, du moins durant l'hiver, autant par humanité que par affection. On a voulu donner le change sur ses intentions et faire croire qu'il l'exploitait à son profit. M. Hartmann, écrivain distingué et l'une des notabilités de Soleure, a fait justice de ces inepties, dans sa biographie de Gressly. Travailleur infatigable, Desor savait faire travailler les autres, mais il leur rendait toute justice et ne s'épargnait pas. « On ne peut parler de ce savant à demi-sauvage, dit-il, sans mentionner l'influence bienfaisante qu'exercèrent sur lui M. Lang, recteur de l'école cantonale de Soleure, et l'excellent Ed. Desor, de Neuchâtel. Non content de le soutenir, de le diriger dans ses travaux scientifiques, et de lui accorder dans sa maison l'hospitalité la plus libérale, Desor traitait avec une sollicitude toute maternelle cet enfant de la nature, sans expérience du monde; il lui faisait prendre l'habitude de la propreté et l'accoutumait à se vêtir avec décence. Chaque fois que Gressly revenait de Neuchâtel, ses amis de Soleure s'extasiaient sur sa bonne façon et ses

manières convenables. Quant à l'élève lui-même, bien que les nombreuses ablutions d'ordonnance lui arrachassent des soupirs, il appréciait les conseils bienveillants de son Mentor, pour lequel il a toujours eu une reconnaissance qui touchait à la piété filiale. »

Deux grandes joies furent réservées au pauvre Gressly; la première, lorsque Desor, l'ayant conduit à Cette, il put étudier à son aise les animaux marins inférieurs, dont il ne connaissait jusque là que les analogues fossiles. La seconde, lorsque faisant partie de l'expédition scientifique du Dr Berna au Cap Nord, à l'île de Jean Mayen et en Islande, il put vérifier autour des Geysers la justesse de la théorie qu'il avait émise autrefois sur la formation des gisements de fer sidérolitique de Delémont. Aussi ne pouvait-on plus le tirer des ruisseaux d'eau chaude où il pataugeait avec délices.

* * *

Lorsqu'il revint d'Amérique, Ed. Desor avait dépassé la quarantaine; c'est l'âge où les hommes qui ont beaucoup voyagé et fait une grande dépense de force musculaire sont sujets à la goutte, dès qu'ils adoptent un genre de vie plus sédentaire. Tel est le sort de la plupart des militaires, des naturalistes, des chasseurs. Desor n'en fut pas exempt; il en eut des attaques assez fréquentes, très douloureuses et souvent fort longues, qui commencèrent à ébranler sa vigoureuse constitution. Il supportait son mal et sa réclusion forcée avec une patience, une sérénité auxquelles on était loin de s'attendre de la part d'une nature si vivace et si active. Un trait qui le caractérise, c'est l'attachement que lui portaient ses animaux domestiques, chiens, chats, oiseaux, qui lui tenaient alors fidèle compagnie et qui obéissaient à tous ses ordres. Parfois ses accès de goutte le surprenaient d'une façon bien inopportune, ainsi à Alger, au moment de partir pour Constantine et le Sahara, et en 1867, lors de l'exposition universelle et du Congrès anthropologique de Paris, où je le laissai pouvant à peine marcher. Comme il était appelé à entreprendre souvent de grands voyages, il parvint à conjurer les retours de cette terrible maladie, en s'astreignant au régime des délayants. Sur les conseils de son ami, le Dr Vogt, il buvait chaque jour plusieurs litres d'eau, sous la forme de tisanes qu'il variait pour ne pas les prendre en dégoût. Il en avait une telle habitude qu'il en prenait la nuit, à plusieurs reprises, sans être complètement réveillé.

Mais le mal qui le menaçait prit une autre forme, et se manifesta dès 1876 par des abcès fort incommodes aux mains et à la tête. Je vis un jour son médecin en ouvrir plusieurs par de profondes incisions qui le lais-

sèrent avec les deux mains bandées et hors de service. Sa bonne humeur n'en fut pas altérée; il me dit en souriant: « Eh bien, mon cher, maintenant il faut vous résigner à être mon secrétaire, j'ai un tas de lettres à écrire. »

Lorsque sa santé éprouva de plus graves atteintes, qu'il dut, en 1877, prendre les bains des eaux mères des salines à Bex, et qu'à peu de distance de là il faillit perdre la vie en tombant du wagon sur la voie; lorsque l'année suivante il fallut se rendre à Carlsbad et y rester plusieurs semaines; lorsque enfin, en 1879, il devint urgent de passer l'hiver dans le Midi, le coup fut rude. Il le fut d'autant plus que sa vue commençant à baisser, il dut recourir à l'assistance d'un secrétaire, et qu'il pouvait prévoir le moment où ses yeux lui refuseraient tout service. Heureusement, il trouva à Nice ce qu'il ne s'attendait pas à rencontrer dans une ville adonnée au plaisir, une société d'hommes cultivés, sérieux, ayant les mêmes goûts que lui et auxquels il s'associa pour étudier l'orographie, la géologie et les antiquités de ce beau département des Alpes maritimes. Il a publié le résultat de ses observations dans divers opuscules se rapportant à la structure du littoral, à ses fossiles, aux phases qu'il a subies en particulier au delta du Var, à la mâchoire humaine de Valrose, trouvée dans des sables pliocènes, et accusant une haute antiquité. Ces occupations intéressantes et la société qui l'entourait l'aidèrent à supporter sans trop d'ennui l'exil auquel il était condamné.

Au printemps de 1881, dès le commencement d'avril, me trouvant à Nice pour quelques semaines, j'allais le voir tous les jours. Malgré le déclin de ses forces et de sa vue, il travaillait encore; ne pouvant plus faire d'excursions lointaines, il voulait du moins terminer la délimitation des terrains du bassin de Nice, dont il coloriait le plan, et achever la coupe géologique du littoral, à partir de l'Estérel jusqu'à la frontière italienne de Vintimiglia. Sans cesse il y avait des afleurements à vérifier, et il m'entraînait alors dans des promenades, où le vieux marcheur se retrouvait si bien que j'avais peine à le suivre.

Un problème préoccupait par dessus tout M. Desor, il y a un an; il avait trouvé à Nice une rue *Sulzer*, et personne n'avait pu le renseigner sur l'origine de ce nom. Il faut dire aussi que personne ne s'en inquiétait. Ce nom, évidemment suisse et zurichois, ne lui laissait aucun repos. Il n'eut de cesse qu'après avoir fait fouiller les bibliothèques de Neuchâtel, de Zurich, même les archives de l'académie de Berlin, par les soins de son ami, le célèbre Dr Wirchow, qui lui procura la solution désirée. A la fin du XVIIIme siècle, Sulzer avait été pour Nice ce que fut

Desor à la fin du XIXme, un savant en passage publiant ses observations dans divers mémoires qui avaient fait sensation, et lui avaient valu la dédicace d'une rue. Qui sait, nous verrons peut-être un jour une rue Desor au bord du Paillon.

Le matin, de dix heures à midi, il y avait toujours du monde dans son salon; c'étaient des médecins, des géologues, des amateurs d'antiquités, des hommes de lettres, qui venaient le consulter sur les questions les plus diverses. Il faut reconnaître que partout où Desor apparaissait, il y avait bientôt autour de lui un cercle, attiré par son accueil sympathique, la vivacité de son esprit et sa mémoire prodigieuse. Le dimanche qui a précédé sa mort, il avait encore eu plusieurs personnes, entr'autres le général Desvaux, celui qui avait favorisé son voyage au Sahara, et M. Eug. Borel, le Directeur de l'Union postale universelle.

A son retour au pays, et durant le mois de mai de 1881, il vint plusieurs fois aux réunions de la Société des sciences naturelles, où il fit encore des communications. C'est alors qu'il eut la joie d'avoir pour la dernière fois chez lui ses collègues de la commission fédérale de géologie, et de voir enfin la carte de la Suisse à peu près terminée. M. Pierre Merian manquait à l'appel; on lui envoya à Bâle un télégramme sympathique. Rien de touchant comme la dernière réunion de ces vieux amis. Avant de se séparer, ils voulurent voir, avec M. L. Coulon, la salle de notre Musée consacrée à la faune de notre pays et dont la bourse d'Ed. Desor avait fait les frais.

Après avoir assisté avec un vif plaisir à la belle réunion de la Société d'histoire à Môtiers, présidée par son ami Fritz Berthoud, il passa l'été à Combe-Varin, où il eut encore de nombreux visiteurs, et le 1er novembre il partait pour Nice. Malgré des accidents inquiétants, survenus en octobre, il supporta le voyage beaucoup mieux qn'on ne pouvait s'y attendre; durant les premières semaines il y eut même une amélioration notable dans son état. Mais les accidents reparurent, la faiblesse s'aggrava, la respiration devint pénible, l'ancienne vivacité ne se montrait que par éclairs.

Enfin, le 23 février de cette année, il succomba à une pneumonie qu'il avait prise dans son appartement (1), et qui l'emporta dans l'espace de quelques jours. Des amis dévoués, entre autres M. Reinwald, libraire à Paris, accourus en hâte, s'occupèrent de ses obsèques et de sa sépulture dans le cimetière du Château, à Nice. C'est là qu'il repose. De là le re-

(1) Rue du temple 16, au deuxième étage.

gard domine l'admirable bassin de Nice, encadré d'un côté par les Alpes maritimes, de l'autre par la mer aux flots d'azur, où voguent paresseusement les navires. Le soleil du Midi caresse de ses rayons les oliviers et les palmiers qui ombragent ce site; la brise du soir y apporte les chants des pêcheurs, le parfum des roses et des orangers.

Dix mois auparavant, nous trouvant un soir, au coucher du soleil, sur cette colline du Château, d'où l'on a une des plus belles vues du monde, il regarda longtemps de ses yeux affaiblis ce tableau magique dont les lignes, la lumière, les couleurs ne peuvent se décrire. Enfin, avec un sourire, il me dit à voix basse : « N'est-ce pas ici qu'il faudrait dormir son dernier somme ? »

Ses vœux ont été accomplis.

Mon collège, M. Fritz Berthoud, vous fera connaître, en Ed. Desor, l'ami et le citoyen.

L. Favre.

DISCOURS DE M. FRITZ BERTHOUD

Invité à venir aujourd'hui vous parler d'Edouard Desor, je n'ai pas eu le courage de refuser; il est si doux de parler d'un ami! Toutefois, je sens bien que l'amitié ne suffit pas, et que, pour donner à de simples souvenirs personnels un intérêt digne de cet auditoire et de la personne qui en est l'objet, il me faudrait, avec la plume de Parker, (1) le secret de s'en servir comme l'a fait celui qui l'a illustrée.

Des premières années de Desor, de ses études, de sa jeunesse, je sais peu de chose. Nous avions l'un et l'autre dépassé « la moitié du chemin de la vie », lorsque nous nous sommes rencontrés, et depuis, dans notre longue intimité, il m'a rarement parlé de ses débuts et des événements qui l'ont conduit de Francfort à Paris, de Paris à Neuchâtel et enfin sur le glacier de l'Aar où commença notre liaison.

(1) M. Desor a légué la plume de Parker à l'auteur de cette notice.

Malgré la célébrité de l'*Hôtel des Neuchâtelois,* ou pour mieux dire à cause de cette célébrité, je n'aurais pas osé m'y présenter seul. Un homme de cœur et d'intelligence, un patriote que l'histoire n'oubliera pas, mon vieux camarade, Georges DuBois, m'y conduisit. Desor l'appréciait et l'aimait. Ils avaient ensemble traversé la Strahleck! Nous fûmes bien reçus au pavillon; on organisa pour le lendemain une ascension.

O Triftenhorn! Les clubistes ne célèbrent point ta gloire! tu n'es qu'un citoyen obscur du peuple alpestre, mais ta cime modeste reste éclairée pour moi de l'*alpen-glühn* d'un beau jour. J'y suis monté avec un ami, j'en suis redescendu avec deux, et il semble que les liens formés à ces hauteurs, où les passions du monde n'arrivent pas, sont pour toujours à l'abri de leurs attaques.

De ce moment, mes relations avec Desor n'ont pas été interrompues. Mais c'est le séjonr qu'il fit à Paris, avec Agassiz, avant leur départ pour l'Amérique, qui les a cimentées. Je ne suis pas un savant; il fallut toute la bienveillance de ces hommes distingués pour combler le fossé qui me séparait d'eux. Nos demeures n'étaient pas moins éloignées que nos esprits; ils logeaient à côté du Panthéon et j'habitais sous les moulins à vent de Montmartre. Cependant la distance était franchie presque chaque jour. Dans le petit atelier où j'essayais, bien tardivement, le long et difficile apprentissage du peintre, ils m'apportaient les nouvelles des mondes anciens et des mondes futurs, du monde présent aussi, de l'Institut, du Jardin-des-Plantes, de la Sorbonne, et c'est ainsi qu'en les écoutant, ils m'ont permis d'esquisser leurs portraits, côte à côte sur la même toile. Les heures passaient rapidement. Souvent, pour les prolonger, ils restaient à dîner et amenaient quelques savants de leurs amis. Je me souviens surtout de M. Requien, créateur et directeur du Musée d'Avignon. Ce botaniste aimable et spirituel arrivait toujours chargé d'histoires et de nouvelles qu'il racontait à merveille, et, par surcroît, les poches pleines d'ananas, de grenades et de bananes. Ces fruits, alors très rares, n'avaient point mûri sous le soleil des Antilles; ils venaient tout simplement des serres du bon roi Louis-Philippe, et cette origine royale n'en diminuait point la saveur.

Gleyre, Juste Olivier, Charles Clément, mon frère, venaient de leur côté. Alors la fête était complète, et les graves discussions, les récits gais ou sérieux, les bons mots, comme une troupe d'hirondelles agiles, partaient en tous sens, montant, descendant, planant, tournant, virant d'un ferme coup d'aile, sans jamais tomber, sans jamais lasser. Art, science, littérature, tout ce qui est digne d'occuper la pensée humaine, animait

tour à tour ces vifs entretiens. Que n'en puis-je rappeller quelques traits! Hélas! Rayons disparus, paroles envolées, neiges d'antan!

C'est là qu'un soir Agassiz sortant de l'académie vint tout ému et bouleversé nous raconter les premières expériences de télégraphie. Oui, nous disait-il, d'une chambre à une autre chambre, portes fermées, on peut se parler; j'en ai été témoin, je l'ai vu, et je ne serais pas étonné que d'ici à 8 ou 10 ans on parvint à établir des communications écrites de rue en rue et qui sait? peut-être d'une ville à une autre. Le merveilleux s'empare du monde.

Il a pu voir sa prédiction accomplie, en moins de temps qu'il ne croyait, et lancer sa pensée ardente du nouveau continent à l'ancien, au travers de l'océan . . . .

Que dirait-il aujourd'hui? Ce n'est plus la lettre, c'est la parole, c'est le son de la voix bien-aimée qui bientôt portera au loin le courage aux absents, la joie aux exilés.

Agassiz partit le premier; peu de temps après, Desor alla en Scandinavie étudier les traces des glaciers et vérifier, sur un théâtre nouveau, les observations recueillies dans les Alpes. Cette mission accomplie, il revint à Paris achever le volume déjà préparé par Agassiz et par lui sur les *Echinides*.

Ce travail le retint jusqu'au commencement de 1847.

Avant de quitter l'Europe, il voulut réunir ses amis dans le petit hôtel où il logeait, rue Copeaux, hôtel d'étudiants, où, avant lui, j'avais été attiré par plus d'un compatriote et entr'autres par le pauvre Ferdinand Du Bois, esprit original, profond, qui semblait destiné à une carrière longue et brillante et qui fut si tôt et si tristement enlevé à la société. Ce dernier souper de Desor, je ne l'oublierai pas; toute la jeune phalange des savants de l'époque y était; on y discuta de tout; on y fit bien des hypothèses; on y but largement, et même on y chanta, ce qui prouve qu'il y avait au moins un Suisse parmi les convives. Celui-là adressa à l'amphytrion des couplets dont le refrain était, sous forme d'axiome, un conseil que Desor, heureusement pour nous, a suivi:

« Partir, c'est bien; mais revenir, c'est mieux. »

Desor s'est embarqué au Havre le 2 mars 1847, un an, jour pour jour, après son départ de Neuchâtel. Sur le conseil d'Américains, il avait choisi pour ce voyage un navire à voiles, monté et servi par des Américains, quoiqu'il portât un nom bien français: la *Sylvie de Grasse;* la traversée dura 28 jours.

A peine en mer, une tempête terrible assaille le navire et menace d'en-

voyer le naturaliste achever ses études dans l'humide royaume de ses bons amis les oursins. Au milieu de ce danger, une seule chose occupe Desor : la beauté du spectacle, et tout ému d'admiration il nous retrace, au crayon, un tableau qu'il achève par ces mots : « Que n'êtes-vous là ? » Ce trait rappelle ce peintre de marine qui se faisait attacher au mât pour étudier le mouvement des flots en furie.

Dès lors un commerce épistolaire régulier s'établit entre nous, avec les seules interruptions des moments que nous passons ensemble. Sa dernière lettre fut dictée quelques jours avant sa mort. Ce n'est pas un adieu ; il comptait encore revoir Neuchâtel, Combe-Varin, ses amis ; du moins il le disait . . . et nous le répétions sans beaucoup l'espérer.

Au mois d'octobre, par une belle journée de vendanges, après avoir ensemble parcouru sa vigne de Clos-Brochet, et admiré les superbes espaliers qu'il a plantés, soignés, taillés, si longtemps, avec tant de soins, nous montâmes à la gare. Là, en nous embrassant, nous eûmes, l'un et l'autre, sans en rien témoigner, le sentiment que nous ne nous reverrions pas. Mais cette impression ne nous troubla point. Sans nous demander lequel des deux serait le premier appelé, nous savions que la séparation était proche ; elle faisait même le sujet ordinaire de nos entretiens, et ne les rendait pas pour cela tristes et moroses.

Cette longue correspondance est pleine d'intérêt. Desor y aborde tous les sujets, traite toutes les questions avec la facilité, la clarté, la précision, et ce don personnel d'analyse ingénieuse, d'observation exacte et fine qui le distinguait à un si haut degré.

Beaucoup de ces lettres, surtout celles qu'il écrivait des Etats-Unis, mériteraient d'être publiées. Elles expriment, avec l'entrain joyeux que donne la vue de perspectives immenses, ouvertes tout à coup devant soi, les espérances et les illusions que, Agassiz et lui, nouveaux colons, nouveaux pionniers, éprouvent sur cette terre américaine, où ils sont accueillis et fêtés comme des demi-dieux descendus de l'Olympe.

Je ne sais ce que vaut en allemand le style de Desor, mais sa plume en français est alerte, vive, agréable ; elle se meut à l'aise, elle court, elle vole où elle veut et comme il lui plaît. Le vieux fonds de sang gaulois qui dormait en lui s'éveille, se ranime, s'ébat et triomphe. Il le sent, il s'en grise ; la seule chose qu'il regrette, là-bas, c'est la conversation de Paris . . . et de Neuchâtel. Ah ! s'écrie-t-il, ce n'est qu'en français qu'on cause bien. Et Agassiz partage cet avis.

Les récits de ses excursions dans les Alpes trahissaient déjà son origine ; ils ont son cachet à lui, sa marque personnelle, la saveur forte et

franche du soleil de la Camargue, aucune gêne, aucun embarras, pas le moindre goût de terroir d'Outre-Rhin . . . des Valangines, peut-être, et ce n'est pas à nous de leur en faire un reproche. Ces deux volumes gardent une place et une valeur particulière dans la série devenue si considérable des livres inspirés par notre pays.

Desor parle d'Agassiz autant et plus que de lui-même. Agassiz a dit ceci, Agassiz a fait cela. Il s'associe à ses projets, il se réjouit de ses succès, et les raconte, les célèbre ou les chante avec enthousiasme. Leur vie est commune, tout est de moitié, mais c'est Agassiz qui en est l'âme, on dirait la lune de miel d'un mariage d'inclination. Parfois Agassiz ajoute quelques lignes aux lettres de Desor, et cela n'y gâte rien, on peut le croire. Cependant la note en est plus triste, il a des accès de mélancolie et des heures de regrets. Les applaudissements qui l'accueillent, les honneurs qu'on lui rend ne l'empêchent pas de tourner ses regards vers la vieille Europe. « Que le temps passe vite ! » écrit-il moins d'une année après son arrivée à Boston. « En vous quittant, je croyais qu'à pareille « époque je serais sur le point de faire des préparatifs de retour, et me « voilà nanti d'un diplôme sous forme d'invitation à donner des cours à « la nouvelle école scientifique de Cambridge. »

Une autre fois :

« Depuis bien des semaines je broie du noir à en être malade. Aussi « votre lettre est venue bien à propos me dérider le front. Malheureuse- « ment je n'en sens que plus vivement que je suis éloigné de tous ceux « qui me sont chers »

Cette disposition n'a rien d'affecté. Je lis ce passage dans une lettre de Desor :

« Pendant que je vous écris, d'aimables demoiselles, nos voisines, chan- « tent des airs italiens et suisses. Ceux-ci ont tellement ému Agassiz que, « laissant là son ouvrage, il est sorti, de peur de prendre le *heimweh.* »

Et dans le même temps, Desor disait :

« Agassiz est comme l'oracle de Delphes ; ses leçons sont autant de ré- « vélations pour les Yankees. »

A Boston 3000 personnes suivaient son cours sur les poissons ; la salle n'en pouvait contenir davantage ; plus de 12,000 s'étant fait inscrire, on tirait au sort et la chance désignait les élus. Parmi ceux-ci plusieurs étaient des spéculateurs ; ils revendaient leurs billets jusqu'à cinq dollars ; c'est presque le prix que l'on payait dernièrement pour une soirée de Sarah Bernhardt ! . . . . .

A New-York cinq ou six journaux se sont enrichis à reproduire ses

leçons, non seulement le texte, mais les dessins qu'il avait tracés sur la planche noire. Ces feuilles étaient si recherchées que Desor ni Agassiz n'ont jamais pu en avoir une collection.

Agassiz était un charmeur. Les dames mettaient autant d'empressement que les hommes à assiéger ces conférences. Etonné de tant de zèle, Desor demanda à l'une d'elles quel intérêt si grand elle pouvait prendre aux questions que traitait le professeur, celles de savoir, par exemple, si les huitres ont un cœur, ou si elles n'en ont pas, quelle est la loi qui préside à la distribution des écailles sur le corps des poissons — et d'autres du même genre.

« Aucun, répondit la dame avec une naïveté charmante. Aussi je « ne prête pas la moindre attention aux savantes démonstrations de votre « ami . . . Je regarde sa figure, j'écoute le son de sa voix, je l'admire . . . « c'est que, voyez-vous, je suis un peu artiste, Monsieur. »

Hélas! l'impitoyable destin ne devait pas permettre qu'une union si belle et si rare, si riche en promesses et en espérances pût échapper à la fragilité des choses de ce monde. Une gelée soudaine frappa ce beau verger en fleurs . . .

Au mois de juin 1848, les deux frères d'armes se séparèrent, et malgré tant de raisons qui devaient les rapprocher, ils ne se revirent plus.

Je ne veux pas rechercher ici les causes de cet accident malheureux, car ce ne fut qu'un accident, encore moins le juger. Tout ce que j'en puis dire, c'est que l'un et l'autre de ces nobles cœurs en gardèrent une blessure qui ne se ferma jamais.

Pour Desor, c'était le fondement de sa vie qui s'écroulait. Longtemps il ne sut de quel côté diriger désormais ses études et son activité. Dans ce désarroi, il songea à revenir en Europe. Mais l'argent lui manquait et des amis le retinrent. Il se fit en quelque sorte un partage dans les relations déjà acquises en Amérique. Chacun d'eux eut son cercle, son entourage, ses appuis, ses recommandations, et si je puis parler ainsi, son champ de travail particulier, l'un sans doute moins étendu, moins en vue, mais non pas moins honorable et utile que l'autre.

Agassiz partit peu après pour le lac Supérieur et Desor vers la fin de juillet naviguait sur le steamer de guerre le *Bibb*, beau et grand navire avec lequel Agassiz avait déjà, l'année précédente, fait une exploration scientifique. Trois bâtiments de moindre dimension l'accompagnaient sous les ordres du capitaine Davis, marin distingué, chargé par le gouvernement d'étudier les barres et les récifs si redoutables sur les côtes des Etats-Unis.

Desor n'avait d'autre but que de continuer par des dragages ses recherches sur les animaux qui pullulent au fond des mers. Mais bientôt le chef de l'expédition ayant reconnu son mérite l'associa officiellement à sa mission. En outre, il lui proposa de faire en collaboration un ouvrage sur l'action des courants océaniques. Leur imagination excitée allait plus loin encore; ils formèrent le plan de parcourir et d'explorer l'océan Pacifique dans toute son étendue.

J'ignore ce qui advint de ces projets; Desor ne m'a plus reparlé, ni du mémoire, ni du voyage.

En revanche il m'a raconté fort en détail tous les épisodes de son séjour sur le Bibb, qui se prolongea jusqu'à la fin de l'année, et le pittoresque ni l'intérêt ne manquent à ces tableaux. Le temps qu'il passa ainsi fut, selon sa remarque, un rayon de soleil au milieu d'une époque sombre et triste.

Il alla ensuite prendre ses quartiers d'hiver à Boston chez son protecteur, M. Cabot, emportant avec lui une immense collection de coraux et de mollusques, qu'il fallait classer et examiner. Mais cette tâche attrayante ne lui fournissait pas le pain quotidien. « In order to make money, » il se fit professeur — professeur de langue française pour dames. Un pensionnat de jeunes filles l'admit dans le sanctuaire à ce titre, et de plus il ouvrit un cours libre pour de grandes demoiselles; « cours qui me fut, » écrivait-il, « d'autant plus facile et agréable que la plupart des élèves sa-« vaient le français mieux que moi. » .

En 1849 il est à Cambridge et je n'ai que deux lettres de cette ville et de cette année, ce qui me fait penser qu'il en employa la plus grande partie en courses lointaines.

Il est vrai que Desor avait la mauvaise habitude, trop répandue, de dater ses lettres incomplètement. Souvent il oublie l'année; parfois il indique seulement le jour de la semaine: mardi, jeudi, dimanche. Il se peut aussi que quelques lettres se soient perdues, soit en route, soit chez moi.

1850 arrive; Desor est attaché au *Geological Survey* des Etats-Unis, et à ce titre il parcourt toute la région encore inconnue alors, ou mal connue, des grands lacs. La *Revue suisse* a publié la lettre qu'il m'écrivait du Saut de Sainte-Marie, à 1500 milles de Boston, et son exploration de la Forêt-Vierge aux bords du Monistique. Ce ne sont que des fragments, des scènes détachées de sa vie de pionnier, au milieu des sauvages; sa correspondance en contient le tableau complet.

Me blâmerez-vous d'en rappeler un trait, un mot, qui est resté entre nous comme un signe particulier d'alliance et d'amitié? . . .

Il m'écrivait des bords du lac Michigan :

« Les rameurs de mon canot sont des Indiens pur sang, qui savent à « peine quelques mots de français. En conséquence j'apprends l'indien, « ce qui amuse considérablement ces bonnes gens. Je puis dire que j'ai « fait leur conquête depuis que je vous parlais d'eux au Saut-Sainte-Marie. « Quand je les rejoins après une séparation de quelques jours, ils ne man- « quent pas d'accourir au devant de moi en criant : *Kaï-ha-Nica* ! *Kaï-ha-* « *Nica* ! *Bondjou ! Bondjou-Nica.*

« *Nica* veut dire ami — *Kaï-ha* (ou *Taï-ha*) voilà ! *Bondjou* est une al- « tération du mot bonjour qu'ils ont emprunté aux Canadiens, leur langue « n'ayant pas de salut aussi court. »

Dès lors, toutes les lettres de Desor ont commencé par *Kaï-ha-Nica,* et ce simple mot de *Nica* a remplacé entre nous toutes les formules de salutations épistolaires aussi bien que celles du revoir et de l'adieu.

La campagne de 1851 fut consacrée à une exploration des houillères de la Pensylvanie. Cette fois Desor, à sa grande satisfaction, avait réussi à enrôler Lesquereux dans le corps expéditionnaire, et comme on peut le penser, les connaissances approfondies que celui-ci avait de la botanique et de la paléontologie lui acquirent bientôt un rôle prépondérant parmi les savants de la troupe. Loin d'en être jaloux, Desor s'en réjouit et se fait modestement le dessinateur de Lesquereux.

Une de ses lettres est ornée d'une vignette de sa main où on les voit dans cette situation, lui penché sur son papier, et Lesquereux tenant le parapluie. Raphaël n'aurait peut-être pas signé ce dessin, mais il a un commentaire qui ferait honneur au plus grand artiste, c'est par dévouement, par désir d'être utile au botaniste, et à la science, qu'il se soumettait à ce labeur inaccoutumé. Le marteau et la pique eussent été moins lourds à ses doigts que le crayon.

Ni l'absence ni l'âge n'ont apporté la moindre altération dans les rapports de ces deux collaborateurs. L'une des dernières lettres que Desor a pu lire lui venait encore de ce modeste savant, de ce sage, car il est autant l'un que l'autre, qui continue à honorer le nom neuchâtelois sur la terre américaine (1).

Desor avait donc triomphé de l'isolement. Une carrière brillante, fruc-

(1) Voir à la fin deux lettres de M. Lesquereux écrites à l'occasion de la mort de Desor.

tueuse, bien selon son goût et ses aptitudes, s'ouvrait devant lui. Sur ce vaste théâtre du nouveau monde il avait conquis en trois ans une notoriété personnelle incontestée, la bienveillance, l'estime, l'amitié des personnages les plus éminents de la république et des relations nombreuses dans toutes les classes de la société. En s'y fixant il pouvait sans présomption rêver plus encore, même la fortune, même la gloire.

Mais son étoile le rappelait en Europe. Son frère malade voulait l'avoir près de lui. Sans hésitations, sinon sans regrets, il abandonna ce bel avenir; il dit adieu à Lesley, l'illustre géologue, à Parker, le grand apôtre de l'affranchissement des nègres, cet homme à la vie sans tache, tout entière consacrée à ce qu'il a cru la vérité, la justice, et qui, épuisé, à bout de forces, traversa l'océan pour venir mourir dans les bras de son ami; à d'autres encore moins célèbres, mais non moins chers et qui tous lui sont restés fidèles.

C'est à Plymouth, le 20 mars 1852, que Desor remit le pied sur le sol de la vieille Europe. Il avait 41 ans.

Ici commence une nouvelle période dans la vie du bon *Nica*, période féconde, heureuse pour lui et pour nous. Affranchi désormais des soucis du lendemain, son esprit, comme un libre oiseau aux ailes puissantes, prit son vol vers tous les domaines de la science et de la pensée. Tout l'attirait, tout le retenait. Nul ne pouvait mieux s'appliquer le mot du poète latin: « Je suis homme et rien de ce qui est humain ne m'est étranger. »

Ce n'est pas à moi qu'il appartient de dire ce qu'il a été, ce qu'il a fait pour l'instruction dans notre pays, son zèle à en répandre le goût, à stimuler les efforts, à exciter, à soutenir les petits et les faibles. Je vivais alors loin de lui. M. Favre l'a vu de près, il a partagé ses labeurs, ses luttes, ses projets, ses espérances, et aussi ses mécomptes, ses lassitudes, ses désenchantements. Il a été à la peine, il est juste qu'il soit à l'honneur, et qu'une partie des éloges qu'il vient d'accorder au soldat couché sur le champ de bataille revienne à lui, encore debout et toujours combattant.

Ce qu'il m'est permis, peut-être, de rappeler, parce que j'en ai été le témoin, c'est le rayonnement, si j'ose ainsi dire, des travaux de Desor, à l'extérieur, et aussi, en peu de mots, son rôle politique parmi nous.

Desor a justifié le proverbe, il était beaucoup plus apprécié au dehors que chez lui. J'avais déjà pu m'en apercevoir en France: le titre de son ami me valait partout la meilleure des recommandations.

Je le compris mieux encore dans notre voyage en Provence et en Italie. Dès que nous étions installés quelque part, les professeurs, les hommes

distingués et parfois les autorités de la ville affluaient à notre hôtel. Chacun avait quelque renseignement à lui demander, quelque observation à lui soumettre. Le géologue voulait avoir son avis sur un pli de terrain ou sur un caillou, l'antiquaire lui apportait sa dernière trouvaille, l'anthropologiste un fragment de crâne, et tous s'inclinaient devant ses décisions.

On ne m'accusera pas de prévention d'amitié. Ces doctes entretiens, trop techniques pour moi, me faisaient cruellement sentir mon ignorance et souvent, pour les fuir, j'allais me consoler devant quelques vieux tableaux que Desor n'aimait pas et que j'admirais . . . Après tout, chacun sa partie, me disais-je . . . Il faut bien se contenter de ce qu'on a.

Ces témoignages d'estime se renouvelaient partout. Il n'était ni ville ni bourgade où quelqu'un ne sût le nom du professeur. Chaque station avait pour ainsi dire son érudit en embuscade pour l'attendre et le happer au passage. Dans les capitales des provinces, il ne s'appartenait plus et à Rome les ministres mêmes voulurent le recevoir.

Du reste, il n'est pas besoin de sortir des limites de notre canton pour juger du rang où ses travaux l'avaient placé dans l'estime des savants des deux mondes. Montez à Combe-Varin et lisez sur les arbres de l'avenue et de la forêt les noms de ses visiteurs étrangers. Ce livre d'or de ses hôtes est aussi le livre d'or de la science contemporaine; la plupart des élus de l'intelligence et de la *renommée* dans tous les domaines et de tous les pays sont venus sous ses ombrages, maintenant consacrés, exposer, discuter leurs découvertes, leurs observations, leurs idées, comme on fait avec ses égaux et ses pairs. La variété de leurs talents indique celle des aptitudes de Desor. Il fallait que l'antiquaire aussi bien que le naturaliste, le philosophe, le philanthrope, le littérateur même fût assuré d'avance qu'il allait trouver à Combe-Varin un partenaire capable de le comprendre et de lui donner la réplique pour y être attiré.

Mais cette multitude de dons, cette curiosité intelligente répandue sur tous les sujets, qui donnaient tant d'agrément et d'intérêt à son commerce, ont, peut-être, vis-à-vis de ceux qui en jugeaient de loin et par ouï-dire, paru un signe d'infériorité. Notre siècle ne comprend et n'estime que les *spécialistes*. Il ne veut plus, malgré tant d'exemples éclatants, croire aux Pic de la Mirandole, aux Léonard de Vinci. On ne permet plus à un industriel de sortir de son métier, ni à un penseur du cercle étroit et particulier où d'abord il se sera montré capable et ingénieux.

Rien de plus faux et de plus injuste. La pensée ne connaît pas de li-

mites; tout l'espace lui appartient et lorsqu'elle a pris son vol au-dessus du champ mesquin des choses matérielles, ses forces s'accroissent avec le nombre des sphères qu'elle touche et qu'elle parcourt. Le mal de notre époque est, au contraire, l'absence d'idées générales, de goût pour les excursions désintéressées et pour les grands voyages de l'esprit au travers de l'inconnu, à la poursuite de ses problèmes, soit qu'ils se cachent dans le passé, soit que l'avenir les dérobe encore à nos yeux.

Desor nous donnait un autre et meilleur exemple. Il n'est pas une question de notre temps qui ne l'ait occupé, et longtemps retenu. Après avoir sondé les mers, retiré des lacs les débris des races disparues, fouillé et j'allais dire disséqué les montagnes, mesuré la marche des glaciers, interrogé les vents qui passent, et les nuages errants, après avoir vu l'Amérique, le Sahara, l'Europe, mis le pied sur les sommets plus haut que l'oiseau ne peut monter, descendu sous le sol plus bas que ne vont les vers de terre, et partout interrogé la nature, cherché avec ardeur ce superflu de l'intelligence qui est bientôt devenu le nécessaire, il n'a pas mis la main avec moins de zèle aux choses pratiques et positives, et le pauvre rêveur, à l'étonnement de beaucoup, est devenu, dès que l'occasion s'en est offerte, un législateur éminent, un grand citoyen.

C'est en 1859 que Desor obtint la naturalisation neuchâteloise, et par un don gratuit les droits de communier du village des Ponts-Martel. Trois ans après il était nommé député au Grand Conseil, et dès lors il y a conservé son siége sans interruption jusqu'à sa mort. Il s'y fit remarquer par des qualités assez peu communes pour être signalées : son assiduité aux séances, le soin consciencieux avec lequel il étudiait tous les sujets soumis aux délibérations du Conseil. Son avis, toujours appuyé sur un examen attentif et approfondi des questions, les vues nouvelles et judicieuses qu'il y apportait lui donnèrent bientôt une autorité incontestée. Il fut deux fois président de ce corps. Mais son influence, son esprit d'initiative, son ardent amour du progrès, se firent sentir surtout en matière d'instruction publique. Ce point occupait la première place dans ses préoccupations. La reconstitution de nos collèges et de l'Académie fut en grande partie son œuvre; et plus tard, dans l'Assemblée fédérale, où il représenta notre canton pendant onze années consécutives, tant au Conseil des Etats qu'au Conseil National, nous le voyons proposer, défendre, soutenir, avec une infatigable persévérance, toutes les mesures qui peuvent favoriser le développement des écoles à tous les degrés.

Suivant lui, les réformes politiques n'avaient point de base assurée sans une instruction populaire plus large, plus répandue, plus accessible à tous.

Pour atteindre ce but il demandait que la Confédération la prît sous son patronage et créât sur plusieurs points de son territoire des écoles normales d'instituteurs. Notre canton s'était associé à cette idée, et l'on n'a pas oublié les efforts de l'un des professeurs de cette Académie pour la faire réussir. Le projet échoua, mais il n'est pas abandonné, et la petite plante rejetée pourra quelque jour, bientôt peut-être, devenir un arbre vigoureux, dont les fruits réjouiront nos enfants.

Il ne faudrait pas croire que Desor fut apprécié seulement sous ce rapport à l'Assemblée fédérale. Son savoir immense, les charmes de sa conversation, l'aménité de son caractère, sa réputation, lui acquirent dès son arrivée une position à part et très élevée. Il devint le centre d'un groupe nombreux de députés de tous les partis. La politique ne perd pas à ces rapprochements, encore moins à céder par moments la place à la science et à l'idéal; elle en profite. Après ces excursions on revient à elle comme on descend des cimes, plus libre, plus dégagé de préventions, de préjugés et de haines. Au fond, l'attrait qu'inspirait Desor et son influence sortaient d'une source unique, claire et vive, intarissable: l'amour de l'humanité, la passion du vrai, du juste avec le besoin d'en composer le progrès des sociétés. On devinait en lui un apôtre, un missionnaire qu'aucune fatigue ne rebutait, non plus qu'aucun mécompte.

Hélas! Les meilleurs arguments, les plus beaux discours n'ont jamais changé personne! Desor n'a peut-être pas fait une seule conversion; mais adversaires ou alliés l'écoutaient toujours avec plaisir, sachant bien que son zèle de prosélytisme ne cachait aucune ambition personnelle.

Nommé président du Conseil national, il déclina cet honneur, par modestie, ce qui vaut la peine d'être cité.

Permettez que je m'arrête un instant à ces séjours de Berne qui furent pour Desor et pour tous ceux qui y ont été avec lui une époque heureuse.

La Constitution de 1848 venait de donner à la Suisse vingt-trois années de paix et de prospérité. Les orages étaient oubliés et leurs traces effacées. Un besoin immense de concorde, un besoin de solidarité, d'unité s'était éveillé dans les âmes. Le faisceau, si bien lié qu'il fût, ne paraissait pas l'être encore assez, et de toutes parts la grande voix populaire avait poussé ce cri qui devint tout le programme de la révision de 1872: un peuple, un droit, une armée. Desor l'entendit et s'y associa avec autant d'ardeur que de conviction. Seulement, je le repète, parce que c'est un trait distinctif de son caractère et de son rôle dans cette réforme, le développement social par la diffusion des lumières et du bien-être primait

tout à ses yeux. Il ne séparait pas le devoir du droit, la conscience de l'intelligence: il croyait à la suppression des misères matérielles, morales, spirituelles, par la dignité de la vie, par la bienveillance mutuelle — en un mot au bonheur universel par la pratique universelle de la vertu.

Ces belles espérances, ou, si l'on veut, ces illusions, semblaient au reste planer sur l'Assemblée fédérale tout entière. Par anticipation elle réalisait son œuvre. S'il y avait encore dans son sein bien des divergences de vues et de moyens, tous ses membres d'un même cœur poursuivaient le même but: l'union dans la diversité.

Ah! ces jours de 1872, quel souvenir! Ceux qui ont pu les voir, y assister, y mêler leurs aspirations, leurs rêves, leurs pensées, ont entrevu l'aurore des temps futurs. Elle est évanouie; qu'importe? D'autres la reverront. Un nuage a passé et déjà le rayon qu'il a couvert d'ombre, le désir qu'il a étouffé, reparaît dans les discours des fêtes patriotiques et dans les programmes de toutes les nuances.

Cette éclipse a affligé Desor; il en a prévu les résultats qui se développent aujourd'hui sous nos yeux, mais le vieux lutteur ne s'est point découragé.

Un échec plus personnel, un mécompte plus direct n'a pas davantage troublé sa philosophie et sa bonne humeur. Je veux parler de son exclusion du parti radical de notre canton, dont il avait été, dès son entrée aux affaires publiques, l'un des membres les plus écoutés et les plus influents. Cette séparation ne changea du reste ni ses principes, ni ses idées. Avec la même activité sereine, il continua de combattre ce qui lui semblait faux ou dangereux, et de soutenir ce qu'il croyait bon et utile, sans espérer, ni vouloir d'autre recompense que celle qui s'attache à la recherche du vrai et du bien.

Ce fut dans tous les domaines son mérite, ou son défaut. Jamais il ne soumit son jugement à celui d'autrui, jamais on ne l'a vu par obéissance, intérêt ou esprit de parti, abandonner l'opinion ou la cause à ses yeux la meilleure. C'est ainsi qu'il n'a pas hésité, malgré ses amis, à se joindre aux partisans de la représentation des minorités.

Toutefois, cette fermeté sans aigreur, aussi bien que le calme qu'il opposait aux injustices et aux contradictions, ne tenait pas chez lui, comme il arrive quelque fois, à une confiance en soi trop développée, ou à une connaissance des choses qui ne l'était pas assez.

Les vicissitudes de son existence longtemps précaire et agitée, ses épreuves, peut-être ses fautes, lui avaient acquis de bonne heure l'expérience du monde. Il savait ce qu'on en peut attendre et à quelles diffi-

cultés il faut se préparer si l'on veut servir ses semblables et mettre son but au-dessus du repos et de son propre intérêt.

Surtout il comprit, à l'exemple des marins, que pour ne pas errer au hasard sur la vaste mer, il était nécessaire de se pourvoir d'une boussole, d'un gouvernail, et de relever souvent avec soin la direction du navire et sa situation. Cette observation l'engagea à s'imposer, jeune encore, la tâche de noter chaque soir ce qu'il avait fait, ce qu'il avait pensé pendant la journée, sans s'épargner, au besoin, les critiques et les reproches.

On comprend ce qu'un tel exercice, régulièrement suivi, peut donner d'empire sur soi et de force de volonté.

Desor appelait cette habitude, imitée de Franklin, la clef du *self-government*.

Mais ce *self-government*, auquel Desor tenait beaucoup, reposait sur une base que je crois meilleure encore.

Ne voir en lui qu'un géologue, un curieux, un savant, doublé d'un homme politique, est une erreur. Ses nombreux et importants travaux de science pure, le rôle considérable qu'il a rempli dans les affaires publiques ne sont qu'une partie de son activité. Desor était encore un penseur et — je vais étonner beaucoup de mes auditeurs — un esprit religieux. Assurément si l'on réserve ce titre à ceux qui font profession d'une foi positive et déterminée, romaine ou calviniste, Desor n'y a pas droit. Mais si on l'applique aux hommes que les mystères de ce monde et de l'infini tourmentent, on ne peut le lui refuser. Il était hanté de ces hauts problèmes, il les interrogeait sans cesse, il s'informait avec inquiétude, avec passion, de toutes les manifestations de la divinité sur la terre.

Cette tendance naturelle de son esprit explique son intimité avec Parker et ses relations suivies avec tous les représentants du christianisme libéral. Il assistait à leurs réunions à côté des Lang, des Bitzius et de tant d'autres, et là comme partout il ne tardait pas à prendre une place importante et remarquée.

Volontiers les hommes à convictions fortes plaident, prêchent et conversent.... s'ils le peuvent. Desor n'échappait pas à la règle; il y avait un coin d'apôtre sous le naturaliste.

Si l'on voulait un jour réimprimer ses nombreux opuscules épars et à demi perdus, ne fût-ce qu'un choix, il ne faudrait pas oublier deux ou trois articles très instructifs et très curieux, insérés dans les publications de la fraction libérale du moderne protestantisme.

Un résultat de ce grand mouvement, et celui auquel Desor s'intéressait le plus, a été de faire passer des institutions dans les mœurs la liberté de conscience et de culte. Comme tous les penseurs, comme Parker encore, Desor avait une franche haine pour toute oppression, et il a toujours travaillé à rapprocher les hommes en renversant les barrières d'opinions et de croyances qui les séparent. Le vrai savoir rend tolérant : l'oiseau qui vole ne se blesse pas aux pierres du chemin. A mesure que l'intelligence s'élève et qu'elle peut embrasser une plus grande étendue de faits et d'idées, les montagnes s'abaissent, les abîmes se comblent et l'immense variété des appréciations humaines ne paraît plus que la synthèse universelle des âmes.

Serait-ce donc là une œuvre d'impiété ?

J'ose croire le contraire. Je n'en aurais pas, d'ailleurs, parlé si longuement si une accusation posthume ne planait sur la mémoire de notre ami. On assure qu'il a défendu que le nom de Dieu soit prononcé sur sa tombe. J'ignore quelle a pu être la dernière parole tombée de ses lèvres expirantes. Parfois les témoins de ce moment suprême prêtent aux mourants leurs propres pensées et donnent aux vagues murmures de l'agonie un sens précis qu'ils ne peuvent plus avoir. Mais ce que je sais, c'est que quelques jours auparavant, dictant à un ami la recommandation de ne point rapporter son corps à Neuchâtel et de n'envoyer aucune lettre de faire-part de sa mort, la question d'un enterrement ou civil ou religieux n'a pas même été soulevée. Ce que je sais, c'est que le nom de « l'inconcevable auteur » du monde revenait sans cesse dans sa conversation et dans sa correspondance, témoin trois lettres à M[me] Parker, récemment publiées dans un journal de Genève. Ce que je sais, c'est que souvent ensemble nous avons parlé de la mort et de l'au-delà et que jamais une déclaration pareille à celle qu'on lui attribue n'a clos ses discours ni repoussé l'espérance.

Je m'arrête et je n'ai pas fini. Cette esquisse n'est pas une biographie. Elle suffira toutefois, je l'espère, pour laisser dans l'esprit de ceux qui m'écoutent l'impression que Desor a été parmi les hommes un de ces hommes, toujours rares, qui marchent en avant des autres un flambeau à la main et font reculer d'un pas les ténèbres ; parmi ses concitoyens, un citoyen entièrement dévoué au bien public ; pour tous, un homme simple, ouvert, bienveillant, un causeur plein de verve et un si aimable ami que ceux qui l'ont connu, entendu et vu de près en gardent au cœur un ineffaçable souvenir.

FRITZ BERTHOUD.

Dès que M. Lesquereux eut appris la mort de Desor, il m'écrivit:

Columbus. O., 19 mars 1882.

La nouvelle que m'apporte votre lettre du 27 passé me cause un vif chagrin, est-il besoin de vous le dire?

D'après ce que vous m'écriviez dans vos précédentes missives, je pensais que Desor jouirait encore longtemps, ou du moins quelques années, de tous les biens que peut donner la richesse et la considération.

Mes relations avec cet ami étaient rares, mais toujours agréables, et je n'ai jamais oublié que c'est à lui que je dois d'avoir ici trouvé de quoi satisfaire à mes goûts de naturaliste. C'est lui qui m'a ouvert la carrière que je suis encore depuis 1851, carrière qui me donne le bonheur d'un travail chaque jour plus intéressant, et assez rémunératif pour fournir à mon entretien. Je ne connais Desor que depuis mon arrivée aux Etats-Unis. Je l'avais vu à Neuchâtel chez Agassiz, mais j'étais alors artisan, faiseur de ressorts, et je me suis toujours tenu à l'écart.

En arrivant à Cambridge, où je m'attendais à le trouver chez Agassiz, j'ai de suite appris la rupture de ces deux hommes de génie, et suis forcément devenu le confident et le conseiller des deux, entre lesquels j'ai refusé de prendre parti.

De tout cela je pourrais vous écrire longuement, mais laissons dormir les morts; la carrière de Desor vous est connue et son caractère aussi. Comme ami il était tout dévouement; c'est tout ce que nous avons besoin de nous redire. Comme homme de science il avait les vues larges, mais peu d'originalité.

Vous me dites que Desor ne désirait pas vivre davantage. C'est le cas je pense de tous les humains dont le besoin d'activité est combattu par les infirmités. A quoi bon vivre quand on ne peut plus rien faire? Cependant même quand le rideau est tombé entre nous et les perspectives de l'avenir, il reste toujours quelque chose à faire pour le présent et quelques jouissances à goûter aussi. Mais en ceci, je parle en père de famille et j'oublie que Desor, étant seul ou plutôt isolé dans sa vieillesse des affections naturelles, avait moins de chances de bonheur tranquille que s'il eût été marié. C'est en ceci comme en tant d'autres choses ; l'accomplissement des lois de la nature concourt au bonheur de l'homme. Malgré son matérialisme, Desor, il le semble, avait l'idée de l'avenir, ou si vous voulez, de l'éternité de notre nature humaine, puisqu'il a voulu être enterré *sous le beau ciel de Nice*.

Dans nos excursions géologiques de Pottsville, où il m'avait fait appeler par Rogers, pour commencer l'étude des plantes des houilles, nous avons eu en tout seulement deux sujets de causerie ; la géologie et les doctrines religieuses. Sur ce dernier sujet, nous n'en finissions que de guerre lasse. Cependant il n'y a jamais eu dans ces discussions le moindre mot d'aigreur, la moindre animosité. Il était grand ami de Parker, comme bien vous le savez, et Parker est venu lui faire visite à Pottsville, où ainsi j'ai fait sa connaissance. Parker, le grand orateur, l'aimait et l'appréciait beaucoup. C'est un fait qu'ici, où il était pauvre et où par conséquent la fortune ne pouvait entrer pour rien dans l'appréciation de l'homme, il avait des amis nombreux et pleinement dévoués. Si Desor était resté aux Etats-Unis, il aurait certainement parcouru une brillante carrière et fait fortune. Il avait surtout une force d'initiative extraordinaire et manquait rarement son but.

Plus tard, le 6 mai, M. Lesquereux revenait sur ces souvenirs de Desor en les complétant et corrigeant sur certains points, comme suit :

« Je vous disais dans ma précédente lettre que Desor n'avait pas le génie des grandes vues ou la profondeur des idées scientifiques. Peut-être me suis-je trompé. Il avait un coup d'œil, une intuition prodigieuse dans l'initiative des questions. Il cherchait constamment ce qu'il pouvait y avoir à faire, dans telle ou telle idée, tel ou tel fait, par des déductions possibles ou probables. Son génie était essentiellement de prévision, son activité d'initiative. Les plans, les tableaux se succédaient dans son esprit; il traçait la ligne essentielle, il se demandait à lui-même, et à d'autres, ce qu'on pourrait en faire, ce que pourrait devenir le tout par le travail suivi, patient, persévérant — mais il laissait ce travail à d'autres. N'avez-vous jamais remarqué sa phrase favorite: *On se demande si....*

« Ce sens inquisitif est celui du géologue, et, certes, comme géologue et sans fortune, Desor aurait parcouru aux Etats-Unis une carrière scientifique remarquée. »

NB. — Nous laissons aux auteurs des deux discours qui précèdent la responsabilité de leurs appréciations et de leurs jugements.

La Rédaction.

EXTRAIT DU TESTAMENT DE FEU LE PROFESSEUR

PIERRE-JEAN-EDOUARD DESOR

Ed. Desor étant décédé à Nice, le 23 février 1882, il y fut inhumé dans le cimetière du château, et les derniers honneurs lui furent rendus par ses excellents amis, MM. Reinwald, libraire à Paris, Dr Zurcher, consul suisse à Nice, Dr Henry, Brun, Blanc, qui prononcèrent des discours sur sa tombe.

Le 27 février suivant, le testament du défunt fut ouvert en séance de la justice de paix de Neuchâtel, en présence des parents et de quelques amis, par M. Andrié, juge de paix.

Après les legs en capitaux, en rentes, immeubles et souvenirs à ses parents et à ses amis, viennent les dispositions suivantes:

« . . . . . J'institue pour mon héritier la ville de Neuchâtel, actuellement représentée par la Municipalité, à charge par elle d'affecter ce qui lui reviendra de ma « fortune après le payement des legs et des libéralités ci-dessus et des impôts qui « pourraient les grever, aux différents musées de la ville de Neuchâtel. J'entends « qu'il soit loisible à la Municipalité héritière d'employer les revenus de ma succession à l'enrichissement de ses collections scientifiques ou artistiques par des « acquisitions qui ne pourraient pas être effectuées au moyen des ressources ordinaires du budget, ou d'affecter le capital en tout ou en partie, augmenté au « besoin des intérêts capitalisés pendant le nombre d'années nécessaires pour « l'érection d'un nouveau bâtiment pour les collections, ou à l'agrandissement des « constructions existantes.

« Au fur et à mesure que le capital correspondant aux rentes établies ci-dessus « deviendra libre, il devra servir à la formation d'un fonds spécial dont les revenus, dès qu'ils auront atteint la somme de cinquante mille francs, seront affectés, au choix de l'autorité de la ville, soit à couvrir chaque année les frais

(1) Les diplômes conférés à Ed. Desor sont au nombre de 52, dont 16 de membre de Sociétés savantes, 18 de membre honoraire, 18 de membre correspondant, plus un diplôme de bourgeois honoraire de Friedrichsdorf (1861) et un de citoyen de Bologne (1872).

« d'une course scolaire d'une durée d'au moins dix jours, à laquelle seront admis « à faire partie de dix à douze élèves des écoles publiques qui auront mérité cette « récompense par leur conduite et leur application et qui seront choisis de pré- « férence parmi ceux qui ne sont pas favorisés de la fortune, soit à fournir chaque « année à un certain nombre d'élèves des écoles de la ville appartenant à des fa- « milles peu fortunées et de préférence à ceux dont l'état de santé le requiert, « l'occasion de faire pendant leurs vacances d'été un séjour à la campagne ou à la « montagne dans des conditions à fortifier leur santé.

« Je lègue à la bibliothèque de Neuchâtel mes cartes et ouvrages scientifiques « traitant d'histoire naturelle, de géologie, de géographie, d'alpinisme, qui ne font « pas l'objet de dispositions spéciales, ainsi que les armoires vitrées qui les ren- « ferment.

« Je lègue au musée de Neuchâtel ma collection de fossiles et ma collection « lacustre, en exprimant le vœu que cette dernière soit conservée telle quelle.

« Je désire qu'un somme de quatre cents francs, prise sur les revenus de ma « fortune, soit affectée chaque année par mon héritier, la municipalité de Neu- « châtel, à fournir les moyens d'acheter des membres artificiels aux malheureux, « amputés dans les hôpitaux, qui ne sont pas en mesure d'y pourvoir. Il est en- « tendu que cette faveur ne sera accordée qu'aux indigents qui seraient sans cela « privés des moyens de gagner leur vie. »

Séance du 4 mars 1882.

Le Conseil général de la municipalité de Neuchâtel, vu le rapport du Conseil municipal lui communiquant les dernières volontés du citoyen Edouard Desor,

ARRÊTE :

Art. 1er. Le citoyen Edouard Desor a bien mérité de la ville de Neuchâtel.

Art. 2• Le Conseil municipal est chargé de faire, en temps et lieu, au Conseil général, des propositions en vue d'honorer sa mémoire.

Art. 3• Il est également chargé :

a) de faire auprès des autorités compétentes les demandes nécessaires pour, au nom de la ville, postuler et obtenir l'investiture de la succession échue à cette dernière ;

b) de présenter au Conseil général, une fois l'investiture accordée et le mandat de l'exécuteur testamentaire accompli, un rapport et des propositions desti-

nées à constater l'importance de la succession et à assurer la fidèle exécution des dernières volontés du testateur.

Ainsi délibéré et adopté, en séance publique, à l'Hôtel de ville de Neuchâtel, le 4 mars 1882.

Au nom du Conseil général :

Le Président.

Le Secrétaire.

L'évaluation juridique de la fortune de M. Desor ascende à . fr. 560,604. 02
après les legs payés . . . . . . fr. 245,296. 35
droits à l'Etat . . . . » 53,525. 55
et diverses mieux-values et moins values, elle reste à . . » 264,297. 10
grevée de fr. 4,800 de rentes viagères.

ARRÊTÉ

EN VUE D'HONORER LA MÉMOIRE DE MONSIEUR DESOR.

Séance du 5 Février 1883.

Le Conseil général de la Municipalité de Neuchâtel voulant honorer la mémoire de M. le professeur Ed. Desor,

sur le rapport du Conseil municipal et d'une commission spéciale,

ARRÊTE :

Art. 1er. Un monument sera érigé à Nice sur la tombe de M. Desor. Une des salles du nouveau Musée ethnographique portera le nom de *Salle Desor*, et le jardin à créer, au sud du Crêt, s'appellera également *Jardin Desor*.

Art. 2° Il sera frappé une médaille en bronze reproduisant les traits de M. Desor, et la Municipalité participera financièrement à la publication d'une *Notice* rappelant la vie et les travaux du défunt.

Art. 3° Le Conseil municipal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Ainsi délibéré et adopté en séance publique à l'Hôtel de ville de Neuchâtel, le 5 février 1883.

Au nom du Conseil général :

Le Président.

Le Secrétaire.

Séance du 6 Février 1883.

Le Conseil général de la municipalité de Neuchâtel voulant assurer la fidèle exécution des volontés de feu M. le professeur Desor, telles qu'elles sont contenues dans son testament,

sur le rapport du Conseil municipal et d'une commission spéciale,

ARRÊTE :

Art. 1er. La fortune donnée par M. le professeur Desor à la municipalité de Neuchâtel fera l'objet d'une comptabilité spéciale tenue en dehors des livres courants de la municipalité.

Le capital de cette fortune devra rester intact.

Le solde actif est arrêté ce jour à la somme de deux cent soixante-quatre mille deux cent quatre-vingt dix-sept francs dix centimes (264,297. 10) actuellement représentée par les valeurs qui figurent à la balance des écritures.

Art. 2° Il sera ouvert un compte « Profits et Pertes » qui sera crédité des intérêts échus revenant à la succession ; il sera, par contre, débité du montant des rentes à payer et des frais de gestion de la succession.

Au commencement de chaque année, le Conseil municipal fera au Conseil général des propositions sur l'utilisation conforme au testament du solde actif de ce compte.

Art. 3° Au fur et à mesure que le capital correspondant aux rentes viagères établies par le testament deviendra libre, il sera porté au Crédit d'un compte spécial intitulé *Compte de Rentes éteintes ;* dès qu'il aura atteint le chiffre de fr. 50,000 les intérêts de ce compte seront, par les soins du Conseil municipal, utilisés conformément aux volontés du testateur.

Art. 4° La fortune Desor est administrée par la Commission du Fonds de Réserve de l'emprunt de 1857.

Art. 5° Cette commission prend toute mesure relativement à l'administration de la fortune Desor. C'est elle qui décide du placement des sommes devenues disponibles par le remboursement de titres ou par la vente des immeubles, et elle fait procéder à l'achat des valeurs.

Art. 6° Chaque année la Commission rendra compte de sa gestion au Conseil général ; elle accompagnera son rapport d'un inventaire détaillé des valeurs constituant la fortune Desor.

Ainsi délibéré et adopté en séance publique à l'Hôtel de ville de Neuchâtel, le 6 février 1883.

Au nom du Conseil général :

Le Président.

Le Secrétaire.

Le Conseil général de la municipalité de Neuchâtel voulant pourvoir à l'emploi des revenus de la succession Desor,

sur la proposition d'un de ses membres,

ARRÊTE :

Art. 1er. Le Conseil municipal est invité à présenter à bref délai un rapport et des propositions pour l'affectation des revenus de la succession Desor.

Art. 2° Il est en outre chargé d'examiner s'il n'y a pas lieu d'appliquer une partie de ces revenus à l'intérêt et à l'amortissement d'un emprunt spécial pour la construction, avec plans et devis à l'appui, des ailes du Musée de peinture.

Ainsi délibéré et adopté en séance publique à l'Hôtel de ville de Neuchâtel, le 6 février 1883.

Au nom du Conseil général :

Le Président.

Le Secrétaire.



LE GREFFIER MARTENET.

LE GREFFIER MARTENET

En un musée historique et archéologique, il y a place pour bien des objets disparates et de valeur inégale. Il s'attache un tel intérêt à toutes les choses du passé, que rien n'est trop petit ni trop humble pour figurer dans cette réunion de souvenirs.

Dans l'idée qu'il en est ainsi du *Musée neuchâtelois*, je viens y réclamer une petite place pour le portrait que voici, bien que l'original n'ait été de son temps

Ni roy, ni duc, ni prince aussy,
Mais simple justicier de Boudry,

ainsi qu'il appert du brevet ci-dessous, pieusement conservé dans les papiers de la famille Martenet, et que M. Ph. Martenet, petit-fils du justicier en question, m'a autorisé à reproduire.

« Monsieur de Perrot, Conseiller d'Etât et Châtelain de Boudry, aïant fait faire par la Justice dudit lieu Election de deux personnes, afin d'en choisir une pour remplir la place de Justicier vacante en laditte Justice, après avoir vu laditte Election, entendu Mondit Sieur de Perrot, et délibéré là-dessus; Monsieur le Président par l'avis de Messieurs du Conseil d'Etât, a choisi et nommé honnorable Jean Jaques Martenet, pour remplir ledit siége vaccant. Ordonnant pour cet effet, à Monsieur de Perrot, Conseiller d'Etât et Ghâtelain, de Boudry, de luy faire prêter le Serment de Justicier et le mettre en possession de laditte charge en la manière accoutumée en semblable cas.

Donné en Conseil tenu au Château de Neûfchâtel, le 19e Février 1776.

Signé: DE CHAMBRIER.

Le portrait original du justicier et greffier J. J. Martenet n'est point une banale et sèche miniature, mais une peinture sur ivoire, d'un vrai mérite artistique, et exécutée avec la légèreté et la finesse d'une peinture

sur émail. Sans parler de la spirituelle physionomie du personnage, le costume de celui-ci, datant de la fin du siècle dernier, est par lui-même un document historique. L'habit à larges revers est bleu avec boutons de métal, la haute cravate blanche, ainsi que le gilet. Cette dernière pièce d'habillement que la famille Martenet possède encore, est en toile de lin très-fine et ornée de fleurs brodées en soie de diverses couleurs.

Je n'ai pas la prétention d'écrire ici la biographie du justicier Martenet, travail pour lequel les matériaux nécessaires me feraient défaut, et qui d'ailleurs n'offrirait pas peut-être pour les lecteurs du *Musée* un intérêt réel. Ceux-ci préfèreront certainement à ma prose celle du justicier lui-même, dont l'obligeance de son petit-fils me permet de donner quelques spécimens, en transcrivant des fragments de son copie de lettres. Cette correspondance, allant de 1813 à 1818, au sujet de trois fils placés successivement en échange dans la Suisse allemande, me paraît présenter un double intérêt, d'abord par les quelques détails qu'elle renferme sur les évènements de cette époque agitée, et ensuite en nous faisant pénétrer dans l'intérieur d'une famille bourgeoise de notre pays, au commencement de ce siècle.

Le sens pratique, la tendresse paternelle, tempérée par une sage fermeté, qui respirent dans ces lettres, suffisent au reste pour en rendre la lecture attrayante, et, ajouterai-je, profitable.

M. le greffier M., désirant placer son fils aîné en *change* dans la Suisse allemande, s'adresse pour cet effet à un M. Egger, instituteur à Aarau, préférant cette dernière ville à Nidau, où il avait d'abord pensé confier son fils à un ancien ami; et s'il a changé de sentiment, *c'est*, dit-il, *qu'on parle maintenant trop français à Nidau, depuis que Bienne a été réunie à la France.*

L'entente a lieu entre les correspondants, M. Egger ayant également un fils en âge d'apprendre le français, et il est convenu que le justicier M. conduira son fils à Aarau et ramènera le *change* à Boudry. Ce voyage, différé pour plusieurs raisons, est enfin fixé au mois de décembre 1813. A la date du 5 de ce mois, le justicier M. écrit les lignes suivantes qui caractérisent bien l'état de trouble et de malaise où était alors la Suisse.

Monsieur,

J'étais bien réellement résolu de m'acheminer contre Aarau dans 8 à 10 jours, mais réfléchissant aux événements militaires actuels, et considérant que la Suisse, malgré son louable système de neutralité, pourrait être exposée sous peu aux caprices politiques des Puissances belligérantes, je trouve que jusqu'à ce que la neutralité soit reconnuë par les

souverains en guerre, il nous convient, à l'un comme à l'autre, de suspendre nos échanges. Cependant si cette neutralité peut être solidement adoptée par toutes les parties, je n'hésiterai plus, dès que j'en aurai connaissance, de partir avec mon fils, si le temps le permet . . . .

La maladie et la mort de Madame M. survenues peu après firent sans doute renoncer son mari et M. Egger à leur projet, car la première lettre écrite dès lors par M. Martenet à son fils est adressée à Vigneules et non à Aarau.

Du 17e may 1814.

Mon cher fils Charles-Aimé.

J'ai reçu ta première lettre hier au soir, et comme elle ne date que du troisième jour depuis notre séparation, je ne devais pas douter de l'état de ta santé, que je prie Dieu de te conserver. Je savais d'avance que je te plaçais chez de braves gens; il me fait plaisir que tu le reconnaisses toi-même. Sois de ton côté actif, prévenant pour tout ce qui peut faire plaisir aux gens de la maison, particulièrement avec le père et la mère..... Ecoute bien ce qu'on te dit en allemand, cherche à le comprendre et à le prononcer; lorsqu'un mot t'embarrassera, demandes-en l'explication soit au père, soit à la fille aînée; en leur absence, prends ton dictionnaire *qui est fait pour cela.*

Ne néglige pas ton catéchisme; parcours-le avec attention et bon sens; mets-toi en état d'en réciter bien par cœur au moins deux chapitres au bout de chaque semaine, afin de te mettre en état d'être instruit pour la communion . . . . . Un devoir que je ne négligerai jamais de te recommander fortement, c'est d'avoir continuellement la crainte de Dieu à cœur, d'y élever ton âme, de faire tout pour sa gloire, de t'adresser à Lui chaque jour par des prières; que le Dimanche, en particulier, y soit consacré, car n'oublie jamais que c'est de Dieu que nous tenons tout.

Marianne [1] m'a dit que M. le doyen Gibolet, pasteur de l'Eglise française, pourrait t'admettre à répondre au temple dans ses catéchismes; tu me ferais plaisir d'y aller; Monsieur le doyen Bonhôte lui-même t'en saurait gré; j'espère que tu en sentiras l'utilité . . . .

A la date du 2 décembre 1814, un évènement important pour la principauté est rapporté comme suit par le greffier M.

. . . . Avant que de clore ma lettre, je veux t'annoncer que le Roi ayant nommé Monsieur le Baron de Chambrier d'Oleyres, Gouverneur à vie, nous avons été hier à son installation, sept personnes de Boudry; il a donné le repas le plus magnifique dont j'aie *profité* en ma vie; il y avait à ce festin environ deux cents personnes, tant à la grande salle du château qu'à celle du concert qui est près de l'hôtel-de-ville.

(1) Marianne Mülheim placée à Boudry en échange du fils M.

A plus d'une reprise, le fils admonesté pour son peu d'empressement à étudier la langue allemande, se voit comparé à son désavantage à la jeune bernoise, *son change.*

. . . . . Quant à Marianne, elle a fait beaucoup de progrès; à présent, elle fréquente bien assidument les écoles; à son retour, elle prend le rouët et file de bons moments; elle fait dans le ménage ce qu'elle croit être agréable et utile. Fais de ton côté ce que tu pourras pour faire plaisir dans la maison où tu es; c'est le vrai moyen de te faire aimer.

A partir de l'automne de 1815 les lettres du père sont adressées à son second fils placé à Aarau, chez M. Egger, avec lequel le justicier M. avait été précédemment en pourparlers.

Aussi zêlé pour l'étude que son aîné l'était peu, celui-ci ne réclame pas sans cesse de nouvelles pièces d'habillement, ou de l'argent pour ses menus plaisirs, mais bien l'autorisation d'étendre le cercle de ses études.

A ce propos, le justicier lui écrit ce qui suit:

. . . . Quant au latin dont tu me parles dans ta dernière lettre, je suis bien aise que tu ne te rebutes pas. Je te dirai là-dessus que le plus grand nombre des enfants y sont effectivement mis fort jeunes, mais je te dirai aussi que lorsqu'un jeune homme a du goût, du courage et de la persévérance, il peut surmonter tous les obstacles.

Je te donnerai pour exemple le frère de M. le greffier Bersot qui étudie en théologie à Neuchâtel; lui-même m'a assuré qu'il ne savait pas un mot de latin ni de grec à l'âge de 18 ans, et il se trouve aussi avancé dans ces deux langues que la plupart des hommes lettrés, quoique ses études pour le ministère lui aient toujours absorbé la plus grande partie de son temps.

Dans une lettre en date du 30 décembre 1815, le justicier M. rend compte aux parents Egger des études de leur fils placé chez lui en échange du sien, et auquel il donne des leçons particulières dans les rares moments de loisir que lui laissent ses fonctions.

. . . . Je lui fais apprendre d'un jour à l'autre certain nombre de substantifs afin de l'occuper pendant mes absences . . . . . Quand j'ai du temps à moi, je lui compose en français de petits et très simples dialogues qui l'amusent et je les lui fais traduire en allemand.

Quant au clavecin, il ne peut guère, dans cette saison, s'y exercer que les mercredis, samedis et dimanches de chaque semaine . . . . J'ai parlé à un maître de musique à Colombier (village qui est à une demi-lieue d'ici); il pourrait, m'a-t-il dit, lui donner tous les mercredis une leçon d'une heure chez lui . . . . mais il est cher, car il demande un gros écu

pour sept leçons . . . . Si cela vous convient, vous me donnerez réponse. Au reste, par le véritable intérêt que je prends à votre fils, je ferais volontiers de ma bourse le sacrifice des premières leçons . . . .

Ceci était d'autant plus méritoire de la part du greffier M., que le malheur des temps et des circonstances de famille avaient mis la maison dans la gêne. Durant ce même hiver de 1815, il l'apprenait en ces termes à son fils :

. . . . Comme j'aime à mettre mes enfants au fait des évènements qui regardent la maison, et que tu sais que quatre années consécutives n'ont fourni que les plus faibles récoltes, que la maladie et la mort de la maman et les charges de passages et d'entretien de militaires quelconques ne nous ont point permis de vivre sans nous arriérer et que dans ces circonstances fâcheuses on nous demandait des remboursements, je t'annonce que j'ai pris le parti de vendre à Mme Bovet née Bonhôte le grand pré de Brassin; le prix honnête qu'elle m'en a offert et l'allègement que cette vente nous procure a dû me décider à le faire; j'ai réservé un *tringuelte* qui sera mis en réserve pour être partagé par portions égales entre tes frères et toi.

En juillet 1816, l'année du *cher temps*, comme on l'appelle encore dans notre pays, les lettres du greffier mentionnent naturellement la température déplorable qui ruina les espérances des cultivateurs.

. . . . L'attente d'une bonne récolte pour cette année s'évanouit; la saison est trop tardive; nous n'avons pu cacher de foin que les deux derniers dimanches. La rivière était haute bien longtemps et se conserve plus qu'elle ne devrait, à cause des pluyes qui tombent journellement. Si elles ne discontinuent pas, les moissons qui paraissent encore promettre quelque chose dans nos environs ne pourront se faire et le prix du pain qui est si cher à présent, loin de diminuer, pourrait encore monter par surcroît de calamité.

. . . . Là-dessus, *et pour surcouper les sujets de tristesse,* comme dit notre greffier, il se console en annonçant à son fils le beau mariage du cousin Udriet, de Bordeaux, qui épouse une demoiselle Portal, *d'une des premières familles du Royaume de France*, et dont le père est Conseiller d'Etat, officier de la Légion d'honneur et ministre des Colonies.

Deux mois plus tard, les nouvelles ne sont guère plus réjouissantes sur les récoltes de l'année.

. . . . Nous avons assez bien moissonné la bonne partie de nos graines; il nous en reste encore environ le quart aux champs; Dieu veuille qu'on puisse les cacher sans dommage! Nous n'avons pas de fruits, point de

raves, point de pommes de terre, et quant à la vendange, je n'ose pas y penser; ce sera encore la moindre récolte que j'aie vue de ma vie et pour la quantité et pour la qualité.

Le pain se vend à Neuchâtel 10 crutz la livre, et ici 10 $^1/_2$, tandis que la viande de bœuf n'en coûte que 10, celle de vache 9, et le veau 8 la livre.

Les partisans de la vaccination obligatoire pourraient trouver dans le paragraphe suivant de cette dernière lettre un argument victorieux en faveur de leur opinion :

. . . . La petite vérole règne depuis environ six semaines à Boudry; non seulement les enfants qui n'avaient pas été vaccinés en ont presque tous été atteints, mais aussi plusieurs garçons et filles qui ont communié. Dans le nombre de ceux qui avaient été vaccinés, peu l'ont prise, et ceux-ci en ont moins que les autres et pendant moins de temps. En général la petite vérole est bénigne ici; personne, jusqu'à présent, n'en a reçu de mauvaises marques.

J'ai parlé plus haut de la tendresse unie à la fermeté paternelle qui m'avaient frappé dans les lettres du greffier M. à ses fils. On en jugera par quelques citations.

. . . . . Mon cher ami, je ne sais à quoi attribuer ton silence prolongé, et si tes sentiments répondent vraiment aux miens, tu dois juger dans ton cœur de la justice de ce léger reproche.

. . . . Ton silence me prouve, mon cher, que je pense beaucoup plus à mes enfants qu'eux à moi; je t'assure que cela m'afflige, et je te répète qu'une correspondance familière et bien entretenue entre nous me procurerait beaucoup de plaisir.

. . . .

En faisant des vœux pour moi, mon enfant, tu t'acquittes d'un devoir que j'ai toujours cherché et chercherai constamment à mériter, en remplissant les miens; ceux-ci consistant de la part d'un père à élever ses enfants dans la crainte de Dieu, et à leur donner une éducation convenable à leur condition, et calculée sur leur plus ou moins de dispositions. Je prie bien ardemment le Seigneur de vous accorder sa grâce et sa bénédiction à tous trois et de me conserver les forces et les moyens de vous procurer des états qui vous mettent à même de gagner votre vie avec quelque facilité. Après cela, s'il daigne me conserver encore quelques années sur cette terre, j'espère que vous serez et mon soutien et ma consolation.

Par exemple, M. le greffier M. n'était pas militairomane! S'il suivait avec sollicitude les progrès de ses enfants dans toutes les branches d'é-

tudes, s'il faisait joyeusement et libéralement les dépenses nécessaires pour leçons publiques et particulières, pour achat d'instruments de mathématiques, etc., il voyait de fort mauvais œil qu'on perdît du temps, à l'école cantonale d'Aarau, en exercices militaires. Ce ne fut même qu'à son corps défendant qu'il autorisa son fils Edouard à y prendre part.

. . . . Il me paraît que tu peux te dispenser d'entrer dans les militaires cadets et que tu peux employer plus utilement le temps destiné aux exercices de ce genre. Il me semble d'ailleurs que les frais indispensables pour te mettre en uniforme seraient des frais *frustraires* et en pure perte, puisque, lorsque tu aurais mis cet habit-là 30 ou 40 fois, tu ne le mettrais plus ici. Au reste, si M. Petitjean permet à son fils d'entrer dans les cadets, je te le permettrai aussi, moyennant que ce soit dans la même compagnie.

Ailleurs, le père cherchant à éveiller l'émulation chez son fils en lui parlant des lettres superbes qu'écrit à ses parents un de ses amis de Boudry, en pension à Liestal, et lui recommandant de soigner son style et son écriture, ne néglige pas cette occasion de parler avec mépris de l'institution des cadets.

. . . . Pense à t'instruire dans tout ce qui pourra te devenir utile, plutôt que de n'avoir d'idée qu'à ces misérables exercices militaires dont toutes tes lettres sont presque entièrement remplies !

L'écriture de ses fils était un des objets de la sollicitude du justicier et une écharde dans sa chair de greffier, car leur calligraphie était loin, paraît-il, de répondre à son idéal.

. . . . Ta dernière lettre, quoique un peu mieux écrite que les précédentes et plus agréable à voir quant à la propreté, n'en ressemble pas moins à de l'écriture d'une femme, qui ne sait pas étendre les doigts et qui griffonne ; à cet égard, je t'invite à mieux soigner *ta main ;* et quand même on te négligerait à cet égard dans l'école cantonale, prends peine en écrivant et soigne aussi ton style . . . . .

Tout en suivant avec un intérêt paternel la conduite et les travaux de ses fils, le greffier M. n'oublie pas qu'il est propriétaire de vignes, et ne perd pas une occasion de faire offrir et placer ses vins dans la Suisse allemande par ses enfants.

A ce propos, je citerai en terminant le fragment de lettre suivant, intéressant au point de vue de la comparaison qui pourra être faite entre les prix d'alors et ceux d'aujourd'hui.

Du 15 octobre 1818.

. . . . . Nous sommes après vendanges; notre récolte a un peu surpassé nos espérances; nous avons cueilli environ cent gerles de vendange sur nos vignes; il nous en reste 94 et une fraction après la dîme payée; l'ensemble de notre encavage présente environ 4800 pots de vin blanc, dont je pourrai vendre au moins 4000 pots et garder le reste pour les besoins de la maison; en outre 1200 pots de rouge, desquels je vendrai environ 1000 pots; car il faut un peu en garder pour remettre en train notre pauvre bouteiller! . . . . Je te confirme le prix des vendanges; ceux qui ont acheté de bonne heure ont moins payé que les autres, car on a fini par payer *six écus neufs* la vendange blanche, et *sept gros écus* la rouge. Le cousin Barbier n'a vendu que son rouge, mais on le lui a payé à raison de *deux louis d'or* la gerle. A Neuchâtel et rière les villages de la Côte, on a vendu le moût des vignes franches, avant le ban des vendanges, de *six*, jusqu'à *sept batz* pour les Montagnes, parce que c'était le premier. Maintenant le prix courant des vins nouveaux blancs est de *six batz;* quant aux nouveaux rouges, on les estime déjà *six piécettes* le pot; les premiers vendangés seront les meilleurs à cause des pluies qui ont suivi. Dans le cas que M. Bourkhardt pût en placer, j'aimerais faire les choses de compte à demi, mais il faudrait traiter au comptant; pour lors je te céderais une part de mes bénéfices.

Par le paragraphe suivant, ceux de nos compatriotes qui placent des vins de Neuchâtel dans la Suisse allemande, pourront se convaincre que ce n'est pas aujourd'hui seulement que l'expéditeur reçoit des reproches sur la qualité de la marchandise livrée, alors même qu'il a été de la meilleure foi du monde.

. . . . J'ai reçu sous date du 9 courant une lettre de M. K. qui m'annonce avoir reçu le vin, mais qui ajoute que celui-ci est d'une qualité si inférieure qu'il ne voudrait pas en faire usage pour sa table, ni le vendre à qui que ce fût, et qu'il m'invite à en disposer.

Ces expressions m'ont bien surpris et surtout affligé, parce que bien certainement j'avais cherché à le bien servir. Tu lui remettras l'incluse qui a pour but de le désabuser et de le prier de goûter de nouveau ce vin après quelques semaines de repos qu'il lui donnera pour se reprendre. Comme les bouteilles avaient un peu de tartre et que je les ai soutirées dans des autres par crainte de les *loucher,* la *spiritualité* a pu s'évaporer un peu; mais ce qui doit avoir beaucoup contribué à altérer le vin et à le rendre fade, c'est le cahotement du char; il se remettra certainement. Vers le Nouvel-an prie M. K. de t'en faire goûter des deux espèces. Avant que de le boire, il faudra le mettre un instant sur le fourneau chaud ou contre le feu, mais il faut premièrement ôter le bouchon et le reposer, et aussitôt que la bouteille suera, il faudra verser le vin.

Tu m'avertiras d'abord après cette épreuve des opérations qui auront été faites, afin que je sache ce qui en est.

L'épreuve demandée eut lieu vers le nouvel an, et son résultat fut à l'honneur du greffier Martenet et du vin de Boudry, ce que constate une lettre du père à son fils en date du 3 janvier 1819.

. . . . M. K. m'a écrit à la même date que toi ; il me témoigne combien il a trouvé le vin meilleur que la première fois, particulièrement le foncé 1811, et il termine sa lettre en acceptant ce vin comme je le désirais et en me manifestant le désir de trouver l'occasion de m'en dédommager.

Au dire des personnes qui ont connu M. le greffier M., si celui-ci, en français, écrivait et parlait le langage officiel du parquet et des audiences générales, ce langage apprêté, composé de phrases stéréotypées, de clichés et de formules, dont se moquait J.-J. Rousseau, en patois, au contraire, il était charmant, spirituel, plein d'imprévu et de saveur.

On n'a pas encore perdu, à Boudry, ni aux environs, le souvenir des vives et malicieuses reparties de ce Gaulois mordant, gouailleur et parfois — il faut bien l'avouer — quelque peu cynique.

(1) — Kmé diabe fâté-vo, — lui disait le docteur Otz, son contemporain — por adé allâ asbaē qu'on dzouven'? Vo n'ětet dzamai malaite! et faudra on viadze vos assenâ!

— Ma fé, docteur, iai on secret que vaut mî que voutré médecinés; velaëque porqué i me foto de vo!

— Et stu secret, greffî, dité-le.

— I baëvo su dé liet!

O. HUGUENIN.

(1) — Comment diable faites-vous pour aller toujours comme un jeune? Vous n'êtes jamais malade ! il faudra une fois vous assommer!
— Ma foi! docteur, j'ai un secret qui vaut mieux que vos médecines; voilà pourquoi je me moque de vous !
— Et ce secret, greffier, dites-le.
— Je bois sur des lies ! (de vin)

CINQUANTENAIRE

DE LA

SOCIÉTÉ NEUCHATELOISE DES SCIENCES NATURELLES

A l'occasion du cinquantième anniversaire de sa fondation, le 6 décembre 1832, la Société des sciences naturelles a tenu au château, dans l'ancienne salle du Grand Conseil, le 14 décembre 1882, une séance solennelle où assistaient une centaine de ses membres. Outre les communications scientifiques faites par MM. les docteurs Morthier, Hirsch et Cornaz, le vice-président, M. Ls Favre, avait été chargé de présenter un résumé de l'histoire de la Société. Comme les faits rapportés dans cette notice sont intimément liés à l'histoire de notre pays, durant un demi-siècle, nous répondons au vœu d'un grand nombre de nos lecteurs en la publiant dans le *Musée neuchâtelois*.

Nous rappelons en même temps les témoignages honorables et affectueux dont a été l'objet en cette circonstance M. L. Coulon, président de la Société depuis 45 ans, et le principal créateur de notre Musée d'histoire naturelle: adresse signée par tous les sociétaires — diplôme de professeur honoraire de l'Académie de Neuchâtel, et don d'un plat d'argent, de la part du Conseil d'Etat — un don d'argenterie de la part de la municipalité de Neuchâtel — diplôme de docteur, *honoris causa*, de l'université de Bâle, présenté par M. le prof. Hagenbach, délégué de ce corps savant, — enfin honorariat de plusieurs sociétés de sciences naturelles de la Suisse.

Voici le discours de M. Favre :

Messieurs,

En présence de la tâche que vous avez confiée, ou plutôt imposée à votre vice-président, de vous présenter, dans cette séance, les principaux

traits de l'histoire de notre Société depuis sa fondation, je me trouve dans un grand embarras. Ce ne sont pas les matériaux qui me manquent, bien au contraire, ils surabondent, et la principale difficulté est de les présenter par masses, disposées dans un ordre convenable.

Comment faire l'analyse, même succinte, de nos anciens procès-verbaux manuscrits, des 4 volumes de Mémoires, des 12 volumes ou 36 tomes de nos Bulletins, qui auraient bien besoin d'une table générale des matières pour faciliter nos recherches. Et, si je me laissais aller au courant de mes souvenirs, ce serait encore pis : il me faudrait des heures, et non les trente minutes mises à ma disposition. En réalité, ce qu'il y aurait à faire, c'est l'histoire de la culture et du développement scientifiques dans notre pays depuis 50 années, car tout ce qui se faisait dans ce domaine convergeait vers notre Société et y trouvait non-seulement de l'écho, mais de sérieux encouragements.

Me voilà donc condamné à effleurer mon sujet; mais avant de commencer, permettez-moi de dire quelques mots de l'ancien Neuchâtel, de 1832, afin de bien établir notre point de départ.

La population du Canton était de 52,000 âmes, celle de notre ville de 5 à 6000 âmes. L'industrie la plus prospère, depuis le commencement du siècle, était celle des toiles peintes qui, avec le commerce, a été la source de la plupart des fortunes que vous connaissez. L'horlogerie n'avait pas encore pris l'essor qui, plus tard, a fait sortir de terre le Locle et la Chaux-de-Fonds, a augmenté la richesse générale en élevant le prix des immeubles, et a développé dans nos montagnes l'esprit d'entreprise et l'initiative individuelle. Les agrandissements qu'a subis Neuchâtel sont peu connus de la jeune génération; supprimez entièrement le quartier de l'Ecluse, faites y passer le Seyon, prolongez le tout le long de la rue qui porte ce nom, supprimez le quartier de l'Evole, les rues du Môle, du Musée et de la Place d'armes, de la Place Purry, une partie du faubourg, la Gare, une partie des Sablons et tout ce qui est au-dessus, avec les Parcs et le quartier de l'Immobilière. Otez le Gymnase et les autres collèges actuels, placez aux Terreaux les trois greniers de la Bourgeoisie, dont l'un est devenu la fabrique de télégraphes; sur l'emplacement du collège des jeunes filles, semez les hangars des chantiers de la ville; supprimez le faubourg du château, la cité de l'ouest, les Zigzags, autrefois carrière de pierre jaune, une grande partie de la rue du Seyon, les rues de l'Oratoire, de la Raffinerie, la Grande-Brasserie; étendez aux Bercles un grand jardin, et à cheval sur la rue du Seyon, entre le bureau des télégraphes et le magasin Barbey, l'ancien hôtel de ville, renfermant la bibliothèque pu-

blique, et les trois classes de jeunes filles. Cela fait, vous aurez l'ancien Neuchâtel de 1830, où nous allons passer quelques instants.

Les Ecoles étaient logées un peu partout; il y en avait au haut de la rue du Château, dans les maisons des chanoines, au bas de cette rue, dans le bâtiment du Trésor; la salle d'arithmétique partageait avec une buanderie publique la possession d'une maisonnette au bord du lac. Les écoliers et les étudiants s'en allaient, chantant et criant par les rues, chercher leurs leçons, et ces pélerinages leur déplaisaient beaucoup moins qu'aux honnêtes bourgeois, dont ils troublaient la somnolente quiétude. Les études en honneur conduisaient au droit, à la médecine, à la théologie. Le collège de Neuchâtel, essentiellement classique, était dirigé par les pasteurs qui lui imprimaient, ainsi qu'à la Bibliothèque, une direction littéraire. Pour compléter le tableau, ajoutez des moyens de communication rudimentaires; on venait d'établir la route de l'Evole de Neuchâtel à Serrières; celle des gorges du Seyon n'existait pas, celle de St-Blaise n'était pas corrigée. Un facteur, faisant deux courses, suffisait au service de la poste aux lettres, une trentaine de reverbères constituaient tout l'éclairage.

Vers 1831, la force des choses, plutôt que l'inclination, décida les Conseils de la Bourgeoisie à faire quelques concessions à la science, qui prenait dans le monde une place et une influence prépondérantes. Il en résulta la création de deux chaires, l'une de mathématiques, l'autre de physique et chimie, auxquelles on appela un Français, M. de Joannis, et un Neuchâtelois, Henri Ladame, les deux, élèves de l'Ecole polytechnique de Paris. Les traitements, plus que modestes, étaient en rapport avec les installations et les budgets de ces enseignements. La physique et la chimie furent installées dans une salle de l'ancienne raffinerie aux Bercles, là où nous avons vu avant 1856 les écoles *gratuites*, ou des pauvres, et avaient à leur disposition quelques instruments et un matériel des plus sommaire.

Après ce sacrifice offert aux divinités qui faisaient invasion dans le sanctuaire classique, on croyait si bien avoir fait le nécessaire, que quand l'occasion se présenta d'attirer et de fixer à Neuchâtel le jeune Dr Agassiz, dont le nom était déjà entouré d'une auréole de gloire par sa description des poissons du Brésil, il fallut, pour lui procurer un traitement annuel de 2000 fr., que M. L. Coulon, notre cher et vénéré président, se mît à la tête d'une souscription qu'il porta lui-même de porte en porte, chez des citoyens généreux. Il assura ainsi le pain pour trois ans à celui qui devait illustrer notre ville. On l'installa comme on put dans une salle

de l'Hôtel-de-ville, celle de la justice de paix actuelle, et on arrangea dans la Maison des Orphelins, aujourd'hui Hôtel Municipal, un semblant de musée pour suffire aux premiers besoins.

Nous n'en étions pas encore à bâtir un musée de peinture devisé à 5 ou 600 mille francs, et à voter un crédit de plusieurs milliers de francs pour une école d'horlogerie dont les résultats sont incertains.

Toutefois, rendons justice aux Conseils de la Bourgeoisie; s'ils étaient économes, ils tenaient à honneur de ne laisser aucune dette à leurs successeurs, mais plutôt de bonnes rentes et des habitudes d'ordre. N'oublions pas que, dans le même temps, et sans rien demander aux contribuables, ils construisaient le Gymnase, qui leur coûtait doublement, comme toutes nos bâtisses au bord du lac, puisqu'il fallait en créer le sol, naguère occupé par les eaux, et qu'ils se préparaient à détourner le Seyon, entreprise envisagée alors comme un des douze travaux d'Hercule. De plus, jusqu'à la création de l'ancienne Académie en 1841, et depuis 1848, époque de sa suppression, jusqu'en 1866, ce sont eux qui ont pourvu aux études supérieures. C'est de leurs mains que l'Etat les a reçues déjà organisées; il n'avait plus qu'à les développer.

Une autre circonstance, qui contribuait peut-être à arrêter l'élan des magistrats, c'était l'état des esprits profondément divisés dans notre canton, après les événements tout récents de 1831. On sentait dans l'air, entre les deux camps, presque égaux en force, les germes d'une tempête qu'une étincelle pouvait provoquer et qui mettrait en péril toutes les institutions.

* * *

Quoiqu'il en soit, le résultat désiré par M. Coulon et ses amis était atteint, Agassiz était à Neuchâtel, où il avait de nombreuses relations de parenté; les sciences naturelles étaient enseignées; on organiserait un Musée en ajoutant les collections qu'il apportait à celles qui étaient en voie de formation. Mais cela ne suffisait pas; il fallait donner un corps et une vie à la science; il fallait réunir ceux qui la cultivaient, leur imprimer une activité féconde, en leur proposant pour but d'être utiles à la société et à la patrie.

Ainsi fut fondée notre Société des sciences naturelles, dont l'idée et l'initiative sont dues à Agassiz.

En tête des procès-verbaux manuscrits conservés dans nos archives, nous lisons: « Le projet de fonder à Neuchâtel une Société, qui aurait pour objet de donner à l'étude des sciences une vie plus réelle et plus active, par le concours des hommes qui prennent un véritable intérêt

au développement des connaissances humaines, ayant été formé par MM. Agassiz, H. Ladame, Dr Borel, L. Coulon fils, Auguste de Montmollin et de Joannis, prof., une invitation d'y prendre part fut adressée à MM. Coulon père, Dr Castellaz, Dr Pury, Dr Reynier, Richtner, méd. vétér., de Montmollin père, trésorier-général, de Bosset, colonel, et G.-F. Gallot, dans le but de constituer la Société et de lui donner, dès le commencement de son existence, toutes les chances possibles de succès. Une première réunion a été fixée au 6 décembre 1832, chez M. L. Coulon père, qui s'est chargé provisoirement de la présidence.

* * *

Le 6 décembre, la première séance se tint chez M. L. Coulon père. Elle fut ouverte par un discours d'Agassiz exposant les motifs des initiateurs. Les principaux sont le besoin de réunir leurs efforts non-seulement pour se faire part de leurs lectures, de leurs observations, de leurs recherches dans un but d'instruction mutuelle, mais de créer dans la ville et dans le pays un foyer de culture et de vie intellectuelle dont la lumière ne tarderait pas à se répandre de proche en proche et à féconder l'enseignement, les travaux de l'industrie, des arts et de l'agriculture. J'en cite quelques lignes :

« Jugez, Messieurs, de l'avantage qui peut résulter de réunions propres à donner plus d'activité au travail des membres qui y assistent. Chacun y apporte périodiquement le résultat de ses observations, un résumé de ses lectures et de sa correspondance. Quoi de plus précieux que de pouvoir, en quelques heures, se mettre au courant des principaux travaux et des découvertes de toute espèce, de suivre la marche de la science dans son ensemble et dans ses détails. Mais, pour jouir de tels avantages, il faut se réunir, il faut une vie scientifique commune, il faut que les vues particulières se dirigent vers un but général qui est l'avancement de la science et le développement individuel; il faut diviser le travail et fixer des jours pour la lecture des mémoires, les communications diverses et les discussions que peuvent faire naître les rapports.

« Outre les recherches spéculatives, on accueillera avec empressement toutes celles relatives aux applications des principes de la science aux différentes branches de l'industrie et des arts. Enfin, et ce point n'est pas le moins important, la Société tâchera, par la direction donnée à ses travaux et par l'unité de ses vues, de répandre autour d'elle le goût et l'amour de l'étude et d'exercer, dans la sphère au centre de laquelle elle agit, cette influence salutaire qui résulte de la propagation des saines

doctrines et des données de la science appliquées au développement social. »

L'assemblée se constitue: M. L. Coulon père est nommé président, MM. Agassiz et de Joannis sont élus secrétaires. On décide qu'il sera formé 4 sections et que chaque membre indiquera celle dont il veut faire partie. Le classement a lieu de la manière suivante:

1° Section de physique, chimie, mathématiques	MM. H. Ladame. de Joannis.
2° Section histoire naturelle	MM. Coulon père. Agassiz. Coulon fils. Aug. de Montmollin. Richtner, méd. vétér.
3° Section médicale	MM. Dr Borel. Dr Castellaz. Dr Pury. Dr Reynier.
4° Section économie rurale, technologie, statistique	MM. de Montmollin, trésorier. de Bosset, colonel. G.-F. Gallot, président de la Commission d'Education.

Dans la séance suivante, du mardi 18 décembre, un projet de règlement provisoire en 18 articles est présenté par un comité et adopté. On décide que la Société se réunira deux fois par mois du 1er novembre au 1er mai, et une fois seulement pendant le reste de l'année. La contribution annuelle est de 3 fr.

J'ignore si ce règlement provisoire est devenu définitif, ou s'il a été revisé, mais ce que je dois faire remarquer, c'est la largeur d'esprit qui a présidé à sa rédaction. Il faut avoir vécu dans ces temps de tourmente politique et d'aigreur générale, pour comprendre la difficulté d'empêcher les passions du moment de pénétrer même dans le domaine de la science. Néanmoins, ces hommes qui, pour la plupart, venaient de porter les armes contre leurs concitoyens, veulent se réserver un terrain neutre où tous les partis puissent se réunir et se tendre la main; l'art. 12 « interdit toute discussion sur des sujets étrangers aux travaux de la Société. » Ainsi, point d'ostracisme; liberté, égalité devant la science en vue de l'intérêt

général; chacun, reconnaissant à ses adversaires le droit de siéger et de faire entendre leurs voix, prend l'engagement de les accueillir avec bienveillance et urbanité. Cet article n'est pas demeuré une lettre morte, et dans les moments les plus difficiles, notre président, prêchant d'exemple, a constamment fait régner parmi nous la plus complète harmonie. Puisse-t-il en être toujours ainsi.

(A suivre.) L. FAVRE.

LE LIBRE-ÉCHANGE EN SUISSE

AU COMMENCEMENT DU XIXe SIÈCLE

Parmi les papiers de la Commission des orgues, qui se trouvent aux Archives de la Commune de Neuchâtel et qui renferment toute l'histoire de ces instruments sacrés depuis leur construction, en 1749, jusqu'au milieu de notre siècle, j'ai découvert les traces d'une petite correspondance diplomatique échangée en 1803 entre M. Frédéric de Chambrier (1), chambellan du roi de Prusse, conseiller d'Etat, et l'administration vaudoise. Quand je dis M. de Chambrier, ce n'est pas que ce nom paraisse en toutes lettres, mais M. de Chambrier était alors président de la Commission des orgues, et le titre de baron que M. de Langalerie donne à son correspondant ne peut convenir à aucun autre membre de ce Comité.

La teneur de ces pièces, qu'on va lire, en indique assez l'objet pour que je me dispense de les commenter. Il est intéressant de voir comme M. de Chambrier sut bien prendre dans sa requête le style démocratique de la révolution, tout en demeurant homme du monde dans sa lettre particulière à M. de Langalerie, dont la réponse fut aussi tout à fait courtoise. On remarquera que ces deux hommes, appartenant sans doute

(1) Père de l'auteur de l'*Histoire de Neuchâtel et Valangin*.

à des opinions très opposées, s'expliquent sur les bouleversements politiques d'alors avec la modération bienveillante qui sied à des gens cultivés.

Pétition à l'administration cantonale vaudoise.

Du 26 mars 1803.

Citoyens administrateurs,

La Commission, chargée par les autorités compétentes de la fabrication de nouvelles orgues dans une des églises de Neuchâtel, a donné ordre au facteur qu'elle a choisi, de se procurer au dehors les bois convenables que le pays même ne peut fournir. En conséquence, il en a fait un achat depuis plusieurs mois à Avenches, à Payerne et dans leurs environs. Mais les nouvelles ordonnances que vous avez fait publier lui ôtent les moyens légitimes de les faire transporter hors du canton.

Chargé par cette Commission, dont je suis membre, de solliciter la permission de ce transport, j'ai l'honneur de vous la demander, en joignant au revers la liste de ces bois (1). Son objet respectable, puisqu'il tient au culte public, vous paraîtra peut-être mériter une exception à vos ordonnances et une réponse favorable à cette pétition.

Je me permets d'en ajouter une autre pour une pièce de noyer de 12 pieds de longueur sur 2 pieds 10 pouces de largeur, destinée à mon usage propre. En sollicitant cette faveur, je ne dois point la confondre avec des usages utiles et publics.

Je vous prie, citoyens administrateurs, d'agréer l'assurance de mon respect.

Lettre du même jour à M. le chevalier de Langalerie, président de l'administration cantonale.

J'ai l'honneur, Monsieur le Chevalier, de vous remettre la pétition dont nous causions (?) avant-hier, vous la soumettant et désirant qu'elle ait votre approbation.

Le gouvernement de mon pays en s'adressant autrefois à la République de Berne, en faveur des particuliers dont il protégeait les réquisitions pour obtenir des bois, était assuré, à l'ordinaire, du succès de ses sollicitations. Les révolutions peuvent changer les formes, et c'est là le

(1) Cette liste manque à la copie.

but des bouleversemens qui en sont la suite; mais les relations de politique et de commerce restent, pour les Etats qui se touchent et dont les raports ne peuvent s'altérer. Vous le disiez, si je m'en souviens bien, Monsieur le Chevalier, en parlant de ceux qui doivent être permanens entre votre canton et le comté de Neuchâtel, parce qu'ils sont voisins et qu'ils ont besoin de leurs services mutuels: ces principes sont fondés sur la raison et une longue expérience..

Mon pays a toujours mis au nombre de ses plus grands avantages, celui d'une origine et d'un caractère helvétiques. Ce sentiment est gravé d'âge en âge dans le cœur de ses habitants : les évènements qui ont décidé du sort de la Suisse, il y a 5 ans, et renversé son ancienne manière d'exister ne peuvent l'anéantir. Ils comptent au rang des bienfaits dont ils sont comblés par leurs Rois, la certitude qui leur est acquise que S. M. veut qu'ils se regardent toujours comme Suisses, et que leur pays, monument si public de son gouvernement paternel, puisse conserver avec les Cantons Helvétiques les anciens raports qui ont contribué à assurer sa paix et son bonheur.

J'ai l'honneur, Monsieur le Chevalier, de vous offrir l'assurance de ma considération très distinguée.

A la date du 29 Mars 1803, M. de Langalerie écrivait à M. de Chambrier la lettre suivante, dont nous respectons l'orthographe :

Réponse de M. de Langalerie.

Je m'empresse, Monsieur le Baron, d'avoir l'honneur de vous transmettre le permis de sortie de bois que la Chambre administrative que je préside s'est fait un plaisir d'accorder à la société estimable de Neuchâtel pour un but aussi respectable et intéressant que celui du culte religieux. Je ne doute point que les changements qu'amènent les révolutions quelque soit la forme du gouvernement qu'ils établissent dans notre patrie, de quel parti que soyent les hommes appelés aux premières places, n'influeront en rien sur les sentiments d'amitié qui subsistent entre les habitants de nos deux pays.

Le gouvernement du canton de Vaud sentira toujours l'avantage d'avoir pour bon voisin et antique allié l'Etat de Neuchâtel jouissant des avantages de la liberté sous la protection de la monarchie prussienne. Les relations de fraternité et de combourgeoisie qui unissait les deux Etats avant la révolution subsisteront toujour dans nos cœurs, n'éprouveront

aucune altération par la succession des temps et vous seront toujour le garant de notre désir de rendre aux habitants du comté de Neuchâtel tous les services qui dépendrait de nous.

Aggréez, Monsieur le Baron, l'assurance de ces sentiments de ma part ainsi que de ma considération très distinguée et entier dévouement.

LANGALERIE.

Lausanne, le 29 mars 1803.

La lettre du président de la Commission administrative vaudoise renferme quelques inexactitudes apparentes qu'un examen plus attentif des faits, sinon du droit, réduit à peu de chose.

Il ne pouvait exister juridiquement d'antiques relations de combourgeoisie entre les deux Etats de Vaud et de Neuchâtel, par la bonne raison que l'Etat de Vaud venait seulement de naître : l'Acte de médiation est du 19 février 1803, et c'est à la mi-mars que la Constitution de la République Helvétique fut réellement abolie.

Cependant, les Neuchâtelois n'envisageaient pas leurs voisins du pays de Vaud comme de simples sujets de leurs bons amis de Berne : Vaudois, Bernois et Neuchâtelois appartenaient tous au même titre à cette étrange patrie, *la Suisse,* qui n'avait pas de frontières nettement tracées, mais qui, sans aucune existence politique, vivait cependant, aux yeux mêmes des étrangers, dans les mœurs communes de tous les petits pays distincts qui la composaient. Voltaire, à Ferney, c'est-à-dire en France, ne s'appelait-il pas lui-même « le vieux Suisse » ? Et Jean-Jacques Rousseau, fuyant Paris, n'arrêta-t-il pas sa voiture à la frontière des Etats de Berne pour baiser le sol et faire à la Suisse, qui ne l'aurait vraiment pas méritée si Neuchâtel n'en eût fait partie, une prosopopée mêlée de larmes ?

Les inexactitudes juridiques de M. de Langalerie apportent une nouvelle preuve à ce fait, que la Suisse fut longtemps une patrie sentimentale et poétique, avant de devenir la patrie réelle que nous savons qu'elle est.

H. M.

LA LANGUE DES GENS D'OUTRE-AREUSE

(Suite et fin. — Voir la livraison de Janvier 1883, p. 19.)

Le français a été une langue à deux cas; il ne l'est plus. Il y a donc un intervalle où la syntaxe s'est défaite, et de synthétique est devenue purement analytique pour les substantifs. Cet intervalle est la dernière moitié du XIV[e] siècle. Dans la première moitié, les règles anciennes gardent encore une partie de leur empire, mais le mal est dans l'air depuis longtemps. Ainsi l'acte par lequel Pierre de Vauxmarcus reconnait, en 1296, tenir en fief du comte Rollin, le château et le bourg de Vauxmarcus ainsi que Vernéaz, débute ainsi:

« Je Perrin sire de Vaulmerchue fais savoir a tous ces qui verront et liront ces présenz lettres que je reconnais tenir de Rolin, comte et *sire* de Nueschestel . . . » (1) Le mot *sire* employé comme régime eût été une grossière faute vingt-cinq ans plus tôt, de même que le mot *comte* employé comme sujet (au lieu de *cueins)* dans l'acte de 1345 par lequel le comte Louis et le domzel Girard de Bellevaux régularisent divers échanges à Vauxmarcus et ailleurs : « Nous Loys, *comte* et sire de Neufchastel et je Girard de Bellevaux, escuyer, faisons savoir, etc. » (2)

Vers la fin du XIV[e] siècle, les barrières qu'offraient les traditions sont décidément forcées; la syntaxe qui ne reconnait plus de cas se fait jour de toutes parts, et alors la langue offre le mélange des deux syntaxes. Le même auteur, ne sachant comment il doit écrire, tantôt use du nominatif et du régime comme faisaient les anciens, tantôt n'en a plus la distinction et se sert d'une seule forme, comme feront bientôt sans restriction les générations qui viendront après lui.

(1) Grandes Archives, H 14/12.
(2) Grandes Archives, T 15/25.

On peut étudier de très près les dégradations que subit la langue; les textes, pour ce point, sont curieux à analyser. On y voit clairement que ce qui se perd, c'est l'intelligence des finales significatives, de celles qui distinguent le sujet du régime. Ainsi devant *cueins*, *prestre,* qui sont sujets, et *comte*, *preveyre*, qui sont régimes, les gens du XIVe siècle ne savent pas trop pourquoi il y a deux désinences différentes; *cueins* et *comte, prestre* et *preveyre* leur semblent la même chose, et finalement l'un devient superflu et périt; l'autre seul reste en usage. Quelquefois les deux cas sont conservés; mais alors chacun reçoit des emplois spéciaux : dans l'ancienne langue, *sire* est le nominatif, et *seigneur* le régime; aujourd'hui ce sont deux mots si distincts que la plupart de ceux qui les prononcent ne savent pas qu'il y a là un seul et même terme.

Avant de terminer, qu'on me permette de revenir aux dialectes et patois, deux mots que la pensée n'associe pas d'ordinaire. Cependant, nous l'avons dit, il y a eu de vrais dialectes chez nous; nos dialectes et nos patois ont une communauté fondamentale et ils ne diffèrent que par l'époque et la culture.

Ceci se rattache à une condition historique des pays romands. Il y a des dialectes tant que les grands fiefs subsistent; il y a des patois quand l'unité monarchique absorbe ces centres locaux. Au début du moyen-âge, le pouvoir périssant entre les mains des Carlovingiens et la *suzeraineté* prenant la place de la *souveraineté*, on trouve que les provinces se constituèrent sous des chefs héréditaires qui leur étaient propres. Lorsque la royauté eut changé de mains, le suzerain avait pour vassaux tous ces chefs, qui lui devaient foi et hommage, mais rien de plus; et, pour ses possessions directes, il n'était qu'un seigneur. Ainsi des provinces, des contrées étaient constituées en pleine indépendance sauf le lien féodal, et en fait de langue, les comtés, les baronnies, les seigneuries se valaient et valaient même le domaine du suzerain.

Quand le XIVe siècle finit, les seigneuries, comtés, etc., ont beaucoup perdu de leur caractère féodal; la monarchie a pris la prépondérance; Paris est devenu une capitale, et simultanément il s'est fait une langue une, employée par tous ceux qui écrivent, à quelque localité qu'ils appartiennent. C'est à ce moment que les dialectes cessent d'exister, les patois en prennent la place.

Le patois est donc un dialecte qui, n'ayant plus de culture littéraire, sert seulement aux usages de la vie commune. Cette définition fondée, comme on le voit, sur l'histoire, empêche aussitôt de croire que les pa-

tois soient une corruption de la langue correcte: idée jusqu'ici très répandue, mais très fausse; la généalogie des patois le montre.

Non seulement les dialectes ne sont pas nés d'un démembrement d'une langue française préexistante, mais, à vrai dire, ils sont antérieurs à la langue française ou, si l'on veut, elle est un de ces dialectes ayant gagné, par des circonstances extrinsèques et politiques, la primauté. Dans leur temps, le mot de langue française s'appliquait à l'ensemble des dialectes de la France du Nord et de ses annexes, la Savoye et la Suisse romande: nom très juste, puisque ces dialectes avaient plus de ressemblance entre eux qu'ils n'en avaient avec aucune des autres langues romanes, provençal, espagnol ou italien. Quiconque a une teinture d'histoire, sait pourquoi ce fut le dialecte de Paris et de l'Ile de France qui prévalut; mais ce qu'on ne sait pas aussi généralement, c'est qu'au fur et à mesure qu'il devenait la langue du pays, il recevait un considérable mélange de formes romandes, picardes et autres.

Comme textes de langues (1), les dialectes jouissent d'un plein droit et ont entre eux une parfaite égalité. Il est impossible de nier qu'ils aient transmis cette prérogative aux patois. Sans doute les patois, quand ils ont reçu dans leur sein un mot littéraire, nouveau, scientifique, l'ont estropié; mais le fond qu'ils tiennent des dialectes est excellent et aussi français que ce qui est dans la langue littéraire: on peut donc en user en sécurité, car ils sont une part réelle et saine de notre idiome. Eux seuls en conservant les caractères locaux qui, à l'origine, furent empreints dans les dialectes, ce sont les dialectes qui forment la langue une et commune.

Un des services que nous rendent les patois, c'est d'avoir conservé les mots avec le sens qu'ils avaient dans le vieux français. Car, on le sait, les mots, comme les familles, sont exposés à perdre leur noblesse et à descendre des significations élevées aux basses significations. Ainsi voyez *donzelle:* c'est un terme du langage familier d'un sens très dédaigneux et appliqué à des femmes dont on parle légèrement; tel n'était point l'usage originel: *donzelle* n'avait pas d'autre emploi que *demoiselle* ou *damoiselle* dont il est la contraction; c'était la jeune dame, la jeune maîtresse, la fille de la maison, du manoir féodal; cette signification prenait sa source dans le latin, car *demoiselle* est la représentation française de *domicella*, diminutif de *domina*. — De même *valet*: après avoir été dans le haut, il est descendu dans le bas; à l'origine, il fut bien loin

(1) On nomme *textes de langues* les textes qui proviennent d'autorités valables.

d'appartenir aux serviteurs de la maison et de jamais prendre l'acception défavorable qui lui vient quand il sert à caractériser une complaisance servile et blâmable; *valet* est le diminutif de *vassal,* proprement *le petit vassal:* or, dans le langage du moyen-âge, ce *petit vassal* est le jeune homme des familles nobles qui en est à son apprentissage dans les fonctions militaires et domestiques.

Eh bien! consultez le patois. Vous y trouvez les deux mots de *valet* et de *donzelle* avec leur ancienne signification: *lo valet et la donzelle d'on hotau* sont le fils et la fille de la maison, arrivés à l'âge nubile. — Prenez encore *pucelle:* à ce mot qui est devenu un terme familier et libre dans toute autre expression que celle de « La Pucelle d'Orléans », se rattachaient dans l'origine des idées de chasteté qui se sont conservées dans le patois: lorsqu'on veut dire en patois l'expression française « une chaste jeune fille », on doit dire: *na pucelle et djouvene baesta.*

F. C.

MISCELLANÉES

Mémoyres de plusieurs choses remarquées par moi Abraham CHAILLIET, dempuis l'an 1614.

(Suite. — Voir la livraison d'Août et Septembre 1881, p. 218.)

Le dernier du mois d'Augst 1626, arriva en ce Comté Mons. le Comte de Soyssons avec son train et suite, il est beau-frère de Son Altesse, notre Princesse est sa sœur. Ceux de la Mayorie de la Coste lui firent la bien venue à Cudré; mon père les conduisoit et moi je portai l'enseigne. Il séjourna au chasteau de Neufchastel environ trois mois et puis s'en alla du costé d'Italie. Il couroit un bruit de quelque conspiration. Le Comte de Challaix fust décapité. Le grand Condé mis en prison, qui mourut quelque temps après, son principal secrétaire Mons. Duneau fust longtemps ici à Neufchastel, n'osant retourner en France, mais ayant

ledit Comte fait sa paix, comme pour Mons. de Seneterre qui estoit avec lui, retournèrent en France, et ledit Duneau aussi.

Le second jour du mois de Mars 1627, au signe du bouc, nostre bon Dieu nous donnat nostre premier enfant, un filz, un vendredi entre les huit et neuf heures du soir, et fust baptisé un mardi 13e dudit mois par M. Berthoud. Furent parrains Mons. le maire Benoist Chambrier, le cousin David Fornachon, le cousin Jonas Lardy. Marreynes Dame Marguerite Tyllier, femme du Sr trésorier Jehan Mouchet, ma cousine Gulliame, fille de mon oncle le maire de Travers, femme du cousin Jonas Jeanneret; Guilliama, fille du cousin Ab. Robert. Son nom David. Et le 20 Avril, Dieu retirat à sa part ledit David nostre filz, un vendredi au matin, pareil jour auquel il estoit né, fust presque toujours malade. Le bon Dieu nous veuille begnir les autres enfants qu'il lui plaira nous envoyer. Amen.

Le jour St-George 1627. Un lundi, l'on commença à tenir les Estats de ce Comté et présidoit Monsieur de Beauvaix, ambassadeur ici de la part de Son Altesse, et juge pour la noblesse : Monsieur François-Anthoine de Neufchastel, baron de Gorgier, Hans Mayor du Terraux du Vauxtravers, David Merveilleux, maire de Rochefort, Benoist Chambrier, maire de la Coste. Les quatre chastelains Abraham Clerc dit Guy pour chastelain du Landeron, Gulliaume Petter chastelain de Bouldry, Petremand Wallier, chastelain du Vautravers, Symon Peter, lieutenant de Thielle; et pour le tier Estat, Samuel Purry, banderet de Neufchastel, Nicollas Trybollet, David Grenot, David Favargier.

Le 13 et 14 du mois de juin, il negea fort à la montagne, qu'elle estoit toute blanche de nege et faisoit froid au bas, avec de grands vents et froides pluies, du vent occidental et septentrional, et commencèrent des pluies dans le milieu du mois de mai, jusques au dix-huitième juin. Et alors le beau temps se remit un peu. Je vis de la neige à la montagne le 4 juillet 1627 sur les Cucherouts.

Il y avoit une fort belle apparence de toutes sortes de biens en la terre la dite année 1627, et surtout les vignes avoient une grande montre de raisins, que merveille, et l'année desmonstroit estre tardive.

(A suivre.)

CINQUANTENAIRE

DE LA

SOCIÉTÉ NEUCHATELOISE DES SCIENCES NATURELLES

(Suite et fin. — Voir la livraison de Février 1883, p. 84.)

Vous venez d'assister à la naissance de notre Société basée sur le principe fécond de l'enseignement mutuel. Un homme ne peut pas tout lire, tout étudier ; le temps nous manque, les devoirs de notre profession nous absorbent, et cependant nous désirons connaître ce qui se passe dans les divers domaines de la science, pour nous tenir au courant des découvertes et des acquisitions nouvelles. Il en fut ainsi pendant longtemps, et la division par sections traçait à chaque membre le chemin qu'il devait suivre dans ses lectures et dans ses recherches, pour apporter sa part de coopération à l'œuvre commune. Peut-être serait-il bon de revenir en quelque mesure à cette discipline excellente.

Je voudrais passer en revue et vous faire connaître les fondateurs de la Société; trois d'entre eux existent encore, M. Aug. de Montmollin, M. le Dr Reynier père, et notre cher Président. Tout ce que je puis dire, c'est que l'enfant qui venait de naître, et qui a fait son petit chemin dans le monde, avait des parrains vaillants, laborieux, entreprenants. Le Président, M. Coulon père, qui leur donna l'hospitalité dans son salon pendant cinq ans, n'était pas seulement un négociant et un financier formé à l'école du célèbre Jaq.-Ls Pourtalès, il eut toute sa vie l'amour de l'étude, la passion du travail. Ami intime du botaniste de Candolle, ils avaient herborisé ensemble et acquis en commun l'herbier de L'Héritier, qu'ils s'étaient partagé; de Candolle qui travaillait à sa Flore française garda les plantes indigènes, M. Coulon eut les plantes exotiques, qui ont

pris place dans notre Musée avec ses autres collections. Il était aussi géologue et a signalé le premier les fossiles des marnes d'Hauterive, comme appartenant à un étage autre que le Jura supérieur. Non content de mettre à la disposition de ses collègues sa riche bibliothèque, ses dessins et ses cartes géographiques, il acquérait souvent à grands frais des ouvrages précieux pour les prêter à ceux qui en avaient besoin. Après avoir occupé sa journée aux affaires, en particulier dans le bureau de la Caisse d'Epargne dont il fut le principal créateur, il passait une partie de la nuit à copier des manuscrits dont il désirait enrichir la bibliothèque publique qui possède plusieurs volumes in-folio écrits de sa main. Lorsqu'il se démit de la présidence, il se chargea des fonctions de caissier. La Société était alors engagée dans la publication de ses mémoires, dont les frais étaient considérables eu égard à ses ressources. Le caissier, sans en faire bruit, avançait de ses propres fonds les sommes nécessaires, souvent assez fortes, et les comptes se bouclaient toujours d'une façon satisfaisante.

Ai-je besoin de vous parler d'Agassiz (1), de sa science, de son ardeur, de son enthousiasme; il arrivait le premier dans un champ d'études où tout était à faire, et il se sentait de force à tout entreprendre, à tout explorer; son âme était un brasier qui échauffait les plus indifférents. A peine est-il établi à Neuchâtel, qu'on voit la petite ville sortir de sa léthargie séculaire, entrer dans ses vues, le seconder sans trop savoir où va cet enfant terrible, se laisser subjuguer par l'ascendant de son génie, et s'engager à sa suite dans des entreprises que, naguères, on aurait tenues pour insensées. Il publiait ses « Poissons fossiles » dont une partie des documents lui avaient été remis par les mains défaillantes de Cuvier. Il commençait les « Poissons d'eau douce », il se faisait l'apôtre de la théorie glaciaire, pour laquelle il ne se bornait pas à rompre des lances; il voulait la faire sortir du chaos et la répandre dans le monde par sa parole et par ses écrits. Une imprimerie, une lithographie artistique, des peintres, des dessinateurs, des mouleurs, s'organisent pour lui, travaillent pour lui. Afin d'associer le public à cette activité, nouvelle dans notre ville, il donne des cours publics, des conférences dont le produit était appliqué à l'agrandissement du Musée. Grâce à l'autorité de sa parole, au charme de sa voix et de sa figure, à la fascination de son regard, il ne prêchait pas dans le désert, il passionnait ses auditeurs et les questions qui divisaient les naturalistes pénétraient jusque dans les salons. A ses travaux

(1) Voir la notice par M. L. Favre, prof., *L. Agassiz, son activité à Neuchâtel,* Bulletin de la Soc. des sc. nat. Tom XII, 2me cahier. 1881.

vinrent se joindre Ed. Desor, Carl Vogt, doués chacun d'une puissante énergie et de qualités transcendantes, le soleurois Gressly qui cachait, sous l'enveloppe grossière d'un paysan du Danube, une culture littéraire étendue et la sagacité d'un géologue formé par de longues et patientes études sur le terrain. De temps à autre apparaissaient Alexandre Braun, le beau-frère d'Agassiz, les deux Schimper, tous botanistes distingués, qui apportaient les observations recueillies dans leurs voyages. Ces hommes remarquables, lorsqu'ils s'arrêtaient à Neuchâtel, étaient admis aux séances de la Société, et c'était plaisir de les entendre exposer le résultat de leurs recherches.

Le Dr J.-L. Borel, qu'on appelait le médecin du Roi, a laissé à tous ceux qui l'ont connu le souvenir de son amabilité, de son urbanité, de son exquise politesse; il avait fait d'excellentes études à Londres et à Paris, où il se lia étroitement avec le peintre Léop. Robert. Loin de se borner à la pratique de la médecine, il lisait et étudiait sans cesse, possédait des connaissances scientifiques étendues et se plaisait à en faire part dans un langage aussi aisé qu'élégant. Il fut président de notre Société vers 1835, et pendant de longues années vice-président. J'aurai plus tard l'occasion de rappeler quelques-uns de ses travaux (1).

J'ai déjà nommé Henri Ladame et M. de Joannis, représentants des sciences physiques et mathématiques. Le premier était un penseur, un esprit sérieux et original; ses nombreux mémoires sur des sujets ardus en font foi. A partir de 1848, il occupa une haute position dans les Conseils de la Bourgeoisie et dirigea les hautes études. Pendant 20 ans, peu d'institutions utiles ont été établies non seulement dans notre ville, mais dans le canton, sans le concours de ce savant et excellent citoyen (2).

M. de Joannis, originaire des environs de Nantes, était un des plus aimables et des plus spirituels représentants de sa nation; doué d'un extérieur agréable, il s'exprimait avec une grâce et une facilité qui enchantaient ses auditeurs. Chez lui, le géomètre était doublé d'un artiste, il dessinait fort bien, chantait encore mieux; on citait de lui des compositions musicales très goûtées. Outre des travaux de géodésie et de nivellement, et les plans de la trouée du Seyon qu'il fit avec Henri Ladame, il a le mérite d'avoir introduit le dessin technique et la pratique de la géométrie descriptive parmi les artisans de notre ville, auxquels il donnait

(1) Voir la notice biographique par le Dr Cornaz, Neuchâtel 1864, brochure in-8°, 76 pages.

(2) Voir la notice nécrologique par L. Favre, prof., Bulletin de la Soc. des sc. naturelles, 1871. Tome IX, 1er cahier.

des cours libres. Il les mettait ainsi en mesure d'entreprendre des travaux difficiles, pour lesquels, auparavant, il fallait appeler des ouvriers étrangers. Il fit aussi des tentatives réitérées pour acclimater chez nous l'industrie des vers à soie et la culture du mûrier. Ses essais et ses sacrifices louables mais onéreux n'eurent malheureusement aucun succès.

M. Aug. de Montmollin, géologue et mathématicien, l'ami intime d'Arnold Escher de la Linth, est l'auteur des premiers travaux rationnels sur la géologie de notre pays ; sa carte, publiée dans le 1er vol. des Mémoires, est le point de départ de tout ce qui s'est fait dès lors. — Quant à notre président, vous le connaissez.

En 1835, la jeune société publiait le 1er volume des Mémoires. En 1837, on la jugea en état de recevoir la Société helvétique, qui fit pour la première fois son apparition dans notre ville, sous la présidence d'Agassiz, et contribua pour sa part à la consécration du Gymnase qu'on venait de terminer, et où l'on avait arrangé en hâte les collections. C'est alors qu'Agassiz, animé d'un enthousiasme dont on ne trouve plus d'exemple aujourd'hui, proclama la théorie glaciaire à laquelle J. de Charpentier et le valaisan Venetz l'avaient initié, et s'attira les foudres de Léop. de Buch, les protestations d'Elie de Beaumont qui étaient au nombre de ses auditeurs, et les murmures de tous les partisans des anciennes doctrines. Pendant quelques jours les préoccupations politiques firent place aux passions scientifiques violemment déchainées ; les uns jurant par la glace, les autres par l'eau et les torrents; Neuchâtel n'avait rien vu de semblable depuis les démêlés de J.-J. Rousseau avec la Vénérable Classe, et ceux du ministre Petitpierre prêchant la non-éternité des peines. — Agassiz commence ses excursions aux glaciers de l'Oberland et du Valais.

En 1838 paraît le 2e volume des Mémoires. Les frais de publication étaient couverts par des souscriptions particulières et des subventions de l'Etat et de la Société d'Emulation patriotique. — La Société comptait déjà 50 membres, parmi lesquels le général de Pfuel, gouverneur de la principauté.

* * *

Un armateur de Genève, le baron de Grenus, ayant un navire de commerce prêt à partir pour faire le tour de monde, offre à la ville de Neuchâtel de prendre comme passager un naturaliste qui aurait ainsi l'occasion de recueillir des collections pour le Musée. Une souscription est ouverte pour subvenir aux frais du voyage, elle produit une somme de 6000 fr. On la remet au Dr de Tschudy, de Glaris, qui se charge de cette

mission périlleuse. C'est par lui que notre Musée a été enrichi d'une foule d'objets précieux appartenant à l'Amérique du Sud, particulièrement au Pérou qu'il parcourut pendant plusieurs années. L'expédition promise ne dépassa pas Valparaiso, le capitaine ayant commis une trahison en vendant son navire, et en le détournant de sa destination primitive. Les lettres de Tschudy ont défrayé bien des séances de la Société, qui suivait avec sollicitude les explorations de ce voyageur courageux au milieu des Indiens sauvages dans les vallées et sur les plateaux des Andes, où les naturalistes européens n'avaient pas encore pénétré. Ses envois d'animaux, de plantes, de fossiles, de minéraux donnaient lieu à de nombreuses et intéressantes communications.

Jusqu'à cette époque les observations de météorologie avaient été livrées au hasard ; faites en général par les pasteurs qui s'en chargeaient gratuitement, elles couvraient le pays d'un réseau s'étendant des bords du lac jusque dans nos vallées les plus élevées, à la Brévine et aux Planchettes. Le pasteur Reynier avait même établi un petit observatoire d'astronomie, qui a été la gloire des Planchettes et les a fait connaitre avantageusement à l'observatoire de Paris.

En 1839, grâce à un don du gouvernement et de la Société d'Emulation patriotique, le Comité de météorologie, à la tête duquel étaient M. d'Osterwald, H. Ladame, Arnold Guyot, fut en mesure de se procurer des instruments de précision, surtout des baromètres et des thermomètres comparés entre eux, au lieu des appareils non comparés qu'on avait eus jusqu'alors. On fit venir le fabricant Piana, qui passa plusieurs semaines à Neuchâtel dans le Gymnase occupé à construire les baromètres et les thermomètres dès lors employés dans nos diverses stations, jusqu'à l'établissement du réseau météorologique fédéral. Grâce à ses observations personnelles et à l'énorme collection de tableaux d'observations faites pendant cinquante années, et qu'il eut la patience d'additionner, de réduire, de comparer, de discuter, H. Ladame créa la matière d'un cours public de météorologie dans lequel il exposa une grande partie des lois dont il eut la joie de trouver la confirmation plus tard, dans l'ouvrage de Kæmtz, le premier livre où cette science fut condensée en corps de doctrine.

Avec l'année 1840 commencent les expéditions dramatiques d'Agassiz et de ses compagnons sur le glacier de l'Aar; il y fait une première reconnaissance de huit jours; mais l'année suivante il y passe six semaines occupé à des observations méthodiques et combinées, réparties entre lui, Desor, Carl Vogt, Célestin Nicolet, François de Pourtalès et H. Coulon.

Le peintre Burckhardt est chargé des dessins. Ils logent dans un trou, sous un bloc de gneiss de la moraine médiane, et donnent à leur gite le nom pompeux d'*Hôtel des Neuchâtelois;* il acquiert une telle célébrité qu'on y voit bientôt accourir les géologues et les physiciens des deux mondes, sans compter les touristes et les curieux. Chaque année ces campagnes se renouvellent jusqu'en 1846, et donnent lieu à des communications à la Société, et à des discussions qui entretiennent une vie et une animation extraordinaires.

Je ne m'arrête pas à Ed. Desor (1), auquel a été consacrée une notice spéciale qu'il mérite par ses travaux et par l'emploi qu'il a fait de sa fortune.

* * *

Vers 1839 des noms nouveaux apparaissent; Frédéric de Rougemont débute par des publications géographiques, destinées à répandre les idées de Ch. Ritter, et à transformer cet enseignement dans nos écoles. Il prélude ainsi à sa carrière d'érudit et à ses travaux remarquables dans des genres très différents.

DuBois de Montperreux revient de Russie, de Crimée, du Caucase avec une réputation toute faite et un riche bagage d'observations qui le font connaître comme géographe, géologue, archéologue et dessinateur de talent. Il donne des cours publics, étudie la géologie du canton, les anciens monuments, découvre des antiquités à Colombier et fait preuve d'une activité infatigable. Les planches de son *Voyage autour du Caucase* sont faites par Hercule Nicolet, le lithographe d'Agassiz.

Arnold Guyot arrivait de Berlin où il avait étudié plus particulièrement la géographie physique et la géologie; il débuta aussi par des cours publics à ses belles recherches sur la répartition des terrains erratiques, et sur les glaciers. Ceux qui ont eu le privilège de l'entendre se rappellent le charme de sa diction élégante, claire, correcte et sympathique.

Lorsqu'en 1841, la première académie fut fondée pour fournir à l'Etat l'occasion de contribuer pour sa part à l'enseignement supérieur, et d'aider la Bourgeoisie de Neuchâtel à lui donner de nouveaux développements, tous ces hommes distingués furent nommés professeurs, et firent honneur au nouvel établissement. La dissolution de l'Académie en 1848, en écartant de l'enseignement tant de forces vives et de talents, produisit un

(1) Voir la notice nécrologique par Favre, prof., Bull. de la Soc. des sc. nat., tome XII, 3me cahier. 1882.

mouvement de recul, qui eut pour effet de détourner nos jeunes gens des études scientifiques, et nous obligea plus tard d'avoir recours au dehors pour trouver des professeurs. Les Etats-Unis auxquels ils ont offert leurs services ont accueilli avec distinction Arnold Guyot, Léo Lesquereux, Fs de Pourtalès, et leur ont confié des missions qui ont mis en vue leurs capacités. Ils ont pu rendre ainsi un hommage indirect à notre Société dont ils étaient membres, et qu'ils n'ont jamais oubliée. Témoin les lettres que notre Président vient de recevoir de MM. A. Guyot et L. Lesquereux, à propos de la fête que nous célébrons, et dont il sera fait lecture plus tard. En 1843, une section de la Société s'était formée à la Chaux-de-Fonds. J'en parlerai plus loin.

* * *

Vous ne serez pas surpris du marasme qui règne dans la Société en 1847, 48, 49; elle subit le contre-coup des événements politiques, et notre Président dut plusieurs fois lever la séance, faute d'un nombre suffisant d'assistants. Vous en pourrez juger par ces lignes inscrites au procès-verbal pendant la guerre du Sonderbund, le 25 novembre 1847. « M. le professeur Ladame, se basant sur l'absence de deux des membres les plus actifs de la Société, ainsi que sur la tristesse de notre position politique, demande que la Société ne se réunisse plus qu'une fois par mois. — Cette proposition n'est pas acceptée. »

Et plus loin: « Les séances des 8 et 23 mars 1848 n'ont pas eu lieu, à cause des troubles occasionnés par l'invasion des insurgés. »

Cette invasion « des insurgés » devait avoir de bien autres suites que celle du 13 septembre 1831 ; en premier lieu les autorités de l'Etat, et plus tard celles de la ville subirent une transformation complète; un grand nombre d'hommes furent remplacés ou se retirèrent, ne voulant pas se rallier au régime nouveau. Il en résulta une perturbation générale, des froissements, des mouvements d'humeur dont l'activité de notre société se ressentit.

Il en fut de même en 1856 et en 1857 où des événements de la plus extrême gravité avaient mis notre pays bien près de sa ruine. Les autorités de la ville furent encore une fois modifiées par l'établissement de la municipalité, qui reçut tous les services publics et la plus grande partie des Ecoles, la Commune ne gardant pour elle que le Collège latin et les Auditoires, c'est-à-dire les études supérieures. Les Ecoles industrielles datent de cette époque. Tous ces changements et ces fluctuations n'étaient pas favorables au travail et aux recherches scientifiques.

* * *

L'année, qui précéda les événements politiques de 1856, fut marquée par la réunion à la Chaux-de-Fonds de la Société helvétique des sciences naturelles, sous la présidence de M. Célestin Nicolet (1). On peut se demander ce qu'elle allait faire dans ce village, et ce qui l'attirait dans une vallée âpre, stérile, entièrement vouée à l'industrie. C'est le moment de vous dire qu'en 1843, sous l'empire de l'enthousiasme qui régnait à Neuchâtel, une société de sciences naturelles était née à la Chaux-de-Fonds, et qu'elle avait été adoptée avec joie comme section par celle du chef-lieu, qui lui écrivait les lignes suivantes, signées Ls Coulon, président, Ed. Desor, secrétaire :

« La Société des sciences naturelles de Neuchâtel a vu avec un très grand plaisir que vous avez l'intention de vous réunir avec les autres membres résidant à la Chaux-de-Fonds pour concourir avec nous à la réalisation du même but, la culture de plus en plus étendue des sciences naturelles dans notre pays. Soyez persuadés que nous ne laisserons échapper aucune occasion de vous seconder dans votre entreprise. Les membres que nous avons recrutés jusqu'ici à la Chaux-de-Fonds nous ont été des acquisitions trop précieuses, pour que notre société ne s'estime pas heureuse d'accueillir également ceux qui lui seront présentés par vous. Nous recevrons avec un grand plaisir les procès-verbaux de vos séances et nous vous transmettrons les nôtres avec les mémoires qui nous auront été lus. Quant aux mémoires que vous destinez à l'impression, nous vous prions de les présenter à notre Comité de publication. »

Cette société, d'abord présidée par J. L. Wurflein, puis par Célestin Nicolet, comptait une vingtaine de membres, dont cinq médecins, et une dizaine de nos meilleurs horlogers ; elle tint ses séances régulièrement deux fois par mois dans une salle du Collège, et s'occupa activement des questions scientifiques, hygiéniques, économiques et industrielles intéressant la population de nos montagnes. C'est par ses soins que la Chaux-de-Fonds fut pourvue d'un bon régulateur public, placé à l'hôtel de ville; pour en vérifier la marche, une lunette méridienne fut installée sur le clocher de l'église et orientée avec le concours de M. d'Osterwald. Au Locle, deux horlogers avaient leur lunette méridienne pour observer les passages d'étoiles.

C'était l'époque où les procédés de dorage au mercure, décriés pour leur insalubrité, se voyaient menacés par la pile électrique, et faisaient

(1) Voir sa notice nécrologique par L. Favre, prof.: Bulletin de la Soc. des sc. natur., 1871. Tome IX, 1er cahier.

une résistance désespérée contre les progrès inspirés par la marche de la science. La Société de la Chaux-de-Fonds prit une part active à cette transformation. Une enquête, commandée par le Conseil d'Etat, et confiée à MM. Borel Dr, H. Ladame, prof., et O. Cartier du Locle, fit connaître dans nos montagnes 64 ateliers de doreurs au mercure, dont les ouvriers étaient plus ou moins atteints d'intoxication mercurielle. Un ducat d'or, placé pendant quelques minutes sous la langue de ces malheureux, devenait blanc comme de l'argent. La principale difficulté rencontrée par les procédés galvaniques était le dorage grainé, réclamé absolument pour les platines, les ponts et les cuvettes des montres. Elle fut levée par M. Olivier Matthey, qui construisit en même temps des piles à courant constant et d'un usage commode. Il porta ainsi le dernier coup aux anciens procédés et mérita la médaille d'or que la Société d'émulation patriotique lui décerna comme récompense de ses recherches et des heureux résultats qu'il venait d'obtenir.

La révolution de 1848 dispersa les membres de la section de la Chaux-de-Fonds; mais le souvenir de son activité n'était pas éteint en 1854 et c'est pour honorer son président Célestin Nicolet, et ranimer le zèle pour la science, que la Société helvétique, réunie à St-Gall, décida de visiter le grand village industriel du Jura neuchâtelois. Elle y reçut un accueil chaleureux et emporta le meilleur souvenir de l'hospitalité montagnarde. Une ombre cependant passa sur cette belle fête; nous avions perdu notre ancien président, M. P.-L.-Aug. Coulon, dont la notice nécrologique, écrite avec beaucoup de talent, fut lue par M. Félix Bovet; et quelques jours auparavant, Jules Thurmann, le botaniste, le géologue si aimé, si apprécié, mourait du choléra à Porrentruy, au moment où il se préparait à partir pour la Chaux-de-Fonds, avec des communications importantes.

La section renouvelée eut quelques années de fructueuse activité, puis s'éteignit définitivement.

* * *

Onze ans plus tard, en 1866, c'est Neuchâtel que notre vieille mère la Société helvétique vient visiter pour la seconde fois. Que de changements depuis 1837; un régime différent, des hommes disparus, une génération nouvelle; M. Coulon, toujours à son poste et nommé président, rattache le présent au passé. Il eut la joie de présenter à nos confédérés notre Musée singulièrement augmenté depuis 1837, et de leur prouver que, si notre Société avait perdu ses membres les plus connus et les plus illustres,

elle n'était cependant pas réduite à l'impuissance. Elle allait encore recevoir une impulsion nouvelle et des recrues importantes par la création de l'Académie qui fut inaugurée au mois d'octobre suivant, le jour même où l'on consacrait par une fête la pose de la pierre angulaire du Nouveau Collège de la Promenade. Dès lors, l'établissement d'un laboratoire de chimie pourvu d'un crédit suffisant, et l'achat fait par l'Etat d'instruments de physique pour une somme importante, ont développé et perfectionné ces deux branches d'études.

Une circonstance contribua à donner un cachet particulier à la réunion de la Société helvétique à Neuchâtel, c'est la présence d'un certain nombre de savants étrangers, qui s'y étaient donné rendez-vous, pour fonder, sous la présidence d'Ed. Desor, le Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistorique dont la première grande réunion eut lieu à Paris, l'année suivante, pendant l'Exposition universelle de 1867.

C'est que, pendant les dix dernières années, un champ nouveau d'explorations s'était révélé; le fond de nos lacs, jusqu'alors muet comme la tombe, avait parlé, et si les morts n'étaient pas sortis de leur humide sépulture, d'habiles chercheurs en avaient retiré des trésors. Marchant sur les traces de Ferd. Keller, de Troyon, et du colonel Schwab, MM. Desor, Clément, H.-L. Otz, Ritter, A. Dardel et bien d'autres avaient réuni de précieuses collections de l'âge de la pierre, du bronze et du fer; ils avaient creusé le sable des grèves, sondé le fond des eaux, exploré le bassin entier du lac, fouillé nos cavernes, les tumuli qui se cachaient depuis des siècles dans l'épaisseur des forêts, ou sous des amas de pierres au milieu des cultures, et leurs recherches n'avaient pas été vaines. Tout un côté bien inattendu de nos origines se dévoilait ainsi peu à peu, sans toutefois résoudre tous les problèmes, éclaircir tous les mystères: c'est l'affaire des jeunes combattants entrés dès lors dans l'arène.

Une nouvelle section, celle d'« archéologie », fut ajoutée aux quatre qui existaient déjà.

Aux sciences physiques et mathématiques vint aussi s'adjoindre l'astronomie par la construction et l'établissement de l'Observatoire, entré en activité en 1859, sous l'habile direction de M. le Dr Hirsch; il n'a pas cessé, dès lors, d'affirmer son existence par des travaux aussi variés qu'intéressants: détermination rigoureuse de la longitude et de la latitude de Neuchâtel, et d'autres points de la Suisse, observation des phénomènes célestes et des passages d'étoiles, indication exacte de l'heure, transmise chaque jour par le fil télégraphique à nos centres horlogers, et par Berne, à la Suisse entière; contrôle des horloges, des montres, des chronomètres

qui, à leur sortie de l'Observatoire, reçoivent un bulletin de marche, fournissant à l'acheteur une preuve palpable et authentique de la valeur de la pièce exposée en vente ; encouragements à nos artistes horlogers, qui sont mis en mesure de comparer leurs produits à ceux qui tiennent le premier rang à l'étranger; récompenses décernées à quiconque, dans cet art, approche de la perfection, tels sont les principaux résultats obtenus par notre Observatoire et son savant directeur.

Je ne puis m'arrêter, malgré mon désir, aux travaux importants auxquels M. Hirsch a pris part durant ces dernières années, en dehors de l'activité ordinaire de l'Observatoire, et qu'il nous a toujours communiqués, ainsi que l'attestent les volumineux rapports joints à nos Bulletins : revue astronomique du ciel septentrional dont il s'était chargé d'une des zones, mesures géodésiques, triangulations, nivellements de précision, observation du pendule en vue d'obtenir des notions plus justes sur la forme et les dimensions de la terre. Ces études délicates et menées à bon terme ont mis en vue notre Observatoire qui est devenu le centre de réunion de la Commission fédérale de géodésie, et qui a eu l'honneur d'abriter aussi l'Association géodésique internationale.

C'est aussi à Neuchâtel, et dans la demeure de notre regretté vice-président Ed. Desor, que s'est assemblée, pendant bien des années, la Commission fédérale de géologie, dont les travaux avaient pour objet l'élaboration de la carte géologique de la Suisse, et qui est parvenue à élever à la science un monument dont nous pouvons être fiers.

Enfin un établissement, qui a contribué pour beaucoup à l'attrait de nos séances, c'est la fabrique de télégraphes, dont le directeur, M. le Dr Hipp, est devenu un de nos collègues les plus actifs et les plus dévoués. Par ses communications, et par la présentation des appareils qu'il venait de terminer, il nous a tenus au courant des progrès et des découvertes dans le domaine de l'électricité, qui entre aujourd'hui dans une phase nouvelle, et devant laquelle, grâce à la production facile de la lumière usuelle, à la transmission du son et des forces mécaniques, même à l'application des couleurs — vous en voyez des exemples déposés sur le Bureau (1) — s'ouvre un magnifique avenir. C'est une gloire pour nous de posséder cet homme de talent et de génie, et vous serez d'accord avec moi, mes-

(1) Echantillons de calicot, avec application de couleurs diverses par le courant électrique, envoyés pour la circonstance par M. le Dr Goppelsrœder, prof. de chimie à Mulhouse, ancien élève de l'Académie de Neuchâtel.

sieurs, pour lui rendre l'hommage que méritent ses patientes recherches et ses nombreuses inventions.

* * *

Après ce rapide coup d'œil sur la marche de notre Société, j'aurais voulu faire l'histoire de chacune de ses sections, en énumérant les hommes qui leur ont consacré leur temps, leur intelligence et leurs forces. Mais cette revue m'aurait conduit trop loin. Vous devez trouver déjà que j'ai dépassé les limites qui m'étaient assignées. Je me borne donc à constater que notre pays a été fouillé, scruté à tous les points de vue. Sa faune a été étudiée par MM. Coulon, père et fils, Agassiz, Vogt, le capitaine Vouga et ses fils, Phil. de Rougemont (1), Paul Godet. — La flore a été l'objet de recherches qui remontent à plus d'un siècle, au temps où d'Yvernois et le Dr Abraham Gagnebin, de la Ferrière d'Erguel, enseignaient la botanique à J.-J. Rousseau. Chose à considérer, les botanistes n'ont jamais manqué chez nous, et la chaîne n'en a jamais été interrompue jusqu'au capitaine Chaillet et à M. Coulon père. — Ch. Godet (2) a publié la *Flore du Jura* en 3 volumes, et a mis en ordre la collection des plantes du Musée. Célestin Nicolet a laissé à la Chaux-de-Fonds un riche herbier. Léo Lesquereux a étudié nos mousses et en a dressé le catalogue. Le Dr Cornaz en a fait autant pour les lichens; le Dr Morthier, l'auteur du *Vade-mecum,* qui en est à sa 5e édition, et votre vice-président, ont publié la liste des champignons. Après ces moissonneurs, il faut que M. Tripet, notre secrétaire rédacteur, ait de bons yeux pour trouver encore quelque chose à glaner.

C'est par l'initiative de nos collègues : Dr Morthier et F. Tripet, instr, auxquels se sont joints MM. Sire, instr, et B. Jacob, que s'est formée, en 1870, la *Société helvétique pour l'échange des plantes.* Elle se compose de 50 membres épars sur toute l'étendue de l'Europe, qui échangent entr'eux chaque année plus de 300 plantes. Un exemplaire de leurs collections échangées est donné à l'herbier du Musée de Neuchâtel.

D'autres de nos collègues, le Dr Guillaume et L. Favre, prof., ont contribué à fonder, en 1865, le *Club jurassien,* destiné à former des recrues actives à la Société des sciences naturelles, et au *Club alpin suisse.* Le *Rameau de Sapin,* organe de la Société, journal autographié et orné

(1) Voir notice nécrolog. par M. de Tribolet. Bull. de la Soc. des sc. nat., tome XII, 2me cahier. 1882.

(2) Voir notice nécrolog. par P. Godet. Bull. de la Soc. des sc. nat., tome XII, 1er cahier. 1882.

de dessins, s'est acquis une notoriété par son organisation originale, qui fournit aux jeunes gens l'occasion de s'exercer à observer, à dessiner, et à écrire.

La géologie est aussi un champ qui a été laborieusement cultivé, depuis les recherches de Bourguet et de ses amis et les explorations de Léopold de Buch, par MM. Coulon, Aug. de Montmollin, Agassiz, Thurmann qui a baptisé le *Néocomien*, Desor qui a nommé le *Valangien*, Arnold Guyot qui a étudié les terrains erratiques, Célestin Nicolet, Du Bois de Montperreux, Gressly, l'auteur des célèbres coupes du massif du Hauenstein, et du massif des Loges, avant l'ouverture des tunnels, le regretté Georges de Tribolet qui a débrouillé le chaos des gorges de l'Areuse, Aug. Jaccard qui a découvert des ciments dont l'exploitation est une source de richesse, Maurice de Tribolet, qui suit les traces de son frère.

Il en est de même de l'orographie et de la topographie; déjà en 1807, notre pays était doté de la magnifique carte de notre ancien collègue, M. d'Osterwald, à qui on doit la détermination de la hauteur du môle au-dessus de la mer et, avec le concours de M. H.-L. Otz, une foule de mesures hypsométriques. M. H. de Pourtalès-Gorgier et Arnold Guyot ont donné en 1842 la carte du fond du lac, après avoir exécuté une multitude de sondages. Je mentionne après celle du général Dufour à laquelle a contribué un Neuchâtelois, M. H. Lardy, les cartes de M. le colonel de Mandrot, qui sont devenues populaires.

Nos physiciens, MM. Kopp, Schneebeli, Weber, ont continué les observations de météorologie, de la température et de l'évaporation du lac; nos chimistes, MM. Ladame, Sacc, Kopp, Billeter, ont analysé les eaux des sources, les asphaltes, les ciments.

Nos médecins, toujours sur la brèche, ne sont pas demeurés inactifs.

Parmi leurs très nombreuses communications insérées dans nos Mémoires et dans le Bulletin, je citerai les travaux étendus et remarquables de MM. :

Dr J.-L. Borel : Considérations hygiéniques sur la dorure au feu dans le canton de Neuchâtel. — Observations d'hydrophobie, avec quelques réflexions sur cette maladie. — Et Dr de Castella : Opération d'anévrisme, — les deux dans le 1er volume des Mémoires.

Dr Cornaz : Mouvements de l'Hôpital Pourtalès pendant les six années 1855-1860.

Dr F. de Pury : Les trichines.

Dr Guillaume : Agglomération de la population dans la ville de Neuchâtel. — Les maladières dans le canton de Neuchâtel.

Dr P. Ladame : Sur les signes physiques du pneumo-thorax. — De la température de l'homme pendant la vie et après la mort. — Assainissement du Locle, en rapport avec les épidémies.

Dr Nicolas : Fréquence des maladies d'organes doubles par côté du corps. — Fonctions physiologiques des canaux semi-circulaires de l'oreille.

Dr F. Borel : Nouvelles théories de la menstruation.

Dr Albrecht : Sur les inhalations d'oxigène.

Dr R. Godet : De l'ectopie rénale. — Les fonctions du cerveau.

Deux journaux de médecine, publiés à Neuchâtel par des membres de la Société, doivent aussi être mentionnés, ce sont :

L'*Echo médical*, fondé par le Dr Cornaz en 1857 ; il parut pendant cinq ans. Dès 1859, le Dr F. de Pury entra dans la rédaction, et en 1861, le Dr H. Rossier, de Vevey, se joignit à eux.

Feuilles d'hygiène et de police sanitaire, autographiées à Neuchâtel, mensuelles, fondées en 1875 par les Drs Guillaume, P. Ladame et A.-L. Roulet, continuées par le premier.

Messieurs, voilà bien de la besogne faite et de la besogne utile ; elle s'est accomplie tout entière, sous les yeux de notre président, qui en a pris sa bonne part, et qui a encouragé les travailleurs par sa parole et par son exemple. Aujourd'hui, notre Société compte 150 membres ; jamais elle n'a été si nombreuse ; nous échangeons nos Bulletins avec 242 sociétés savantes de l'ancien et du nouveau monde. Les autorités de l'Etat et celles de la ville nous appuient. Le moment est-il venu de nous reposer, et de jeter un regard mélancolique vers le passé, en songeant à tous ceux que nous avons perdus. Non, messieurs, donnons un regret affectueux aux chers amis qui nous ont quittés, mais tournons nos regards devant nous, et marchons en avant, avec l'aide de Dieu. Que de choses il nous reste à faire encore : des sources d'eau pure à trouver, des antiquités à découvrir, des maladies à conjurer, le phylloxera à extirper, l'industrie à perfectionner, l'instruction à répandre, surtout le goût des hautes études, et l'amour du beau et du bien. Quelle belle tâche nous avons encore ! S'il n'y a pas un *hôtel des Neuchâtelois* à élever sur les glaciers des Alpes, n'oublions pas que nous avons à construire, pour les études supérieures et pour l'école normale, l'édifice qui sera le phare d'où la lumière doit rayonner sur le pays tout entier.

En terminant, messieurs, je vous engage à vous joindre à moi pour rendre hommage à notre président, M. L. Coulon, qui marche à notre tête depuis près d'un demi-siècle.

L. FAVRE.

Monsieu Télégraphe ou l'Messad'gie dés éloudges

(Monsieur Télégraphe ou le messager des éclairs)

Ana r'contureula de Moinset tchie Bousset a Thódôre tchie l'gros Frédri du Loûche.

(A patois du Gobry, d'la Barriga, d'la Galandrure et du Djean Colar). (1)

THÓDÓRE (ass'tá d'vant sn'hoteau).

Mau sus mau n'est pas la santá;
Deu l'pére Adam c'est la vertá,
Qu'la maladi et septante ans
Sont des cott'lies gros maul av'niants
Que s'fant pop'ná et bitchoná
Pa çlés qu'i fant atchavouná.
Est-u donc bein ébahissabiye
Qu'on set à r'gauffe et poue sociabiye?
Má po prœuvá s'i en ai la fouóche
Que l'coueu vaillait mie qu'l'écouóche,
Fassin heurtie d'on poue de r'tchesse
Le poûre, l'infirme et la viyllesse;
L'notaire det vni da on momat
Po rédidgie mon testamat.
Ça confondra ç'lès qu'm'ant djudgie
Sus més faux piets, sus mon prédgie.
S'i fi él'vá qma pieu d'on poûre,
Qu'n'ant pére ne mère po les récoure,
A quoui on qu'vet pieutoue l'écórdge
Qu'la pidance et l'pan d'órdge,
De mé, mado! n'exidgie pas
Des airs de cour, des mots sucrás.
L'afant qu'on vad po sa rançon
Privá d'amis, de direction

(1) Localités rière les Planchettes et Pouillerel.

Récit de Moïse chez Busset à Théodore de chez le gros Frédéric du Locle.

En patois du Gobry, de la Barrigue, de la Calandrure et du Jean Colar.)

THÉODORE (assis devant sa maison).

Maux sur maux ce n'est pas la santé. Depuis le père Adam il est une vérité, c'est que la maladie et soixante-dix ans sont des visites bien mal commodes, qui se font dorlotter et bichonner par ceux-là même qu'ils font enrager.

Est-il donc bien étonnant que l'on soit de mauvaise humeur et peu sociable? Mais pour prouver, si toutefois j'en ai la force, que le cœur vaut mieux que l'écorce, faisons hériter d'un peu de richesse le pauvre, l'infirme et la vieillesse: le notaire doit venir dans un moment pour rédiger mon testament: voilà qui confondra ceux qui m'ont jugé sur mes faux plis (défauts) et sur mon langage. Si j'ai été élevé comme bien des pauvres qui n'ont ni père, ni mère pour en prendre soin, et à qui l'on souhaite plutôt le fouet que la pitance et le pain d'orge, ma foi! n'exigez pas de moi des airs de cour ni des mots sucrés. L'enfant que l'on vend pour sa rançon, qui est

De l'instinct passe à l'habitude:
Ç'la dés djurons, qma ç'la de f'mâ
Exidgea moins, mado! d'étude
Qu'on gran d'orgoue, de vanitâ.
Ça qu'on z'a vouède sin malice
Vos est comptâ po dés grands vices,
Po d'l'impiétâ; i-en ai la preuva
Tota fraitch'ta et tota neuva
Et les gros mots qu'hiet i-ai tœunnâ
M'ant fâ passâ por on dâmnâ.
I-ai épantâ Monsieu Guerlet
Le m'nistre avoué stu feurcasset
Que, Dieu m'pad'nait! m'a étchappâ,
Qma on liasson. Ne sai-io pas
Qu'on chrétien det ne pas d'jurie
Etre moins pème et pieu préyië?
Amen!... Veyin s'on poue d'solet
Porra m'retchaudâ stu mollet.
Vetci chie mès qu'on pœu roûpite
M'écheure le sang et m'dépite.
I n'ai pieu ra, ne fouóche ne djache
Soue pret y choffe, djaune et borrache,
Et qma s'la mouót dévait r'laidgie
I n'piaqua pas d'm'â prédgie.
Ra d'çâ! nos ain encouo boun aidge
Du vin, on midge et du coraidge.
Vos n'ai quouéta de choure ma bière
Que por œuvouai mon sécœurtaire
Vos n'porrie heurtâ d'ma couillië
Qu'adonc qu'i-ari pru bou et mdgie.
N'vadra-t-u nion voué mè s'ass'tâ,
Por qu'on chi pouisse on poue taquâ?
Le mau s'adót à batoillant;
On l'agœurgnait à l'pidosant.
Oh! boun' haizaid! vetci po l'coûp
L'goumet dés mentés du Djean N'coûd! (1)
Holà! Moinset, s'la piace te manque
Veins citoquet montâ ta blanque (2)
Asqueurset-ci ton taboret;
Ton rang n'est pas près d'on crampet.
N'ai-te ra d'nové da ton bissa
Po l'poûre mébile que n'va nionça?
On dit qu'l'ai-z-eu du chan du V'lais:
Qu'dia-t-u, qu'fant-u tchie stès Françaís?
Ant-u guérra? prédge-t-on dés lups
I n'ant dreya d'l'aut'chan du Dubs.
I-en ai gros poueu de stès casseroûx
Et des étoûtches qu'on nomme gab'loûs.

(1) Moulin au bord du Doubs, territoire des Planchettes.

(2) Espèce de jeu de hasard.

privé d'amis et de direction, de l'instinct passe à l'habitude. Celle de jurer et celle de fumer exigent ma foi! moins d'étude qu'un grain d'orgueil et de vanité. Ce que l'on en garde sans malice vous est compté pour de grands vices et pour de l'impiété. J'en ai la preuve tout à fait fraîche et toute récente et les gros mots qu'hier j'ai fait retentir m'ont fait passer pour un damné. J'ai épouvanté Monsieur Grellet le ministre avec ces jurements qui, Dieu me pardonne! m'ont échappé comme un glaçon. Ne sais-je pas qu'un chrétien ne doit pas jurer, être moins prompt et prier davantage? Amen! Voyons si un peu de soleil pourra me réchauffer les jambes. Voici six mois qu'une vilaine hydropisie m'écrême le sang et me dépite. Je n'ai plus rien, ni force ni énergie; je suis pris au souffle, jaune et enflé et comme si la mort devait s'en réjouir, on ne cesse pas de me parler d'elle. Rien de cela! nous avons encore bon âge, du vin, un médecin et du courage. Vous n'avez hâte de fermer ma bière que pour ouvrir mon secrétaire: vous ne pourrez hériter de ma cuiller que quand j'aurai assez bu et mangé. Ne viendra-t-il personne s'asseoir près de moi pour qu'on puisse un peu causer? le mal s'endort en babillant : on l'aigrit en le choyant. O le bon hazard! voici pour le coup le puisoir des mensonges du Jean-Nicoud.

Holà! Moïse, si la place te manque viens donc ici monter ta blanque, approche ton tabouret: ton rang n'est pas près d'un revendeur. N'as-tu rien de nouveau dans ta besace pour le pauvre malade qui ne va nulle part. On dit que tu as été du côté des Villers. Que disent-ils? que font-ils chez ces Français? Ont-ils la guerre? parle-t-on des loups? ils en ont à tout moment de l'autre côté du Doubs: j'ai bien peur de ces sorciers et des misérables qu'on nomme gabelous: tous les deux nous montrent les dents; l'un veut du sang, l'autre de l'argent. Tu y as été longtemps en visite: y faisait-il beau? Y as-tu bu et man-

Tus lés do nos motra la dat;
L'ion veut du sang, l'autre d'l'ardgeat.
T'lly ai gros cott'lâ : fassait-u bé ?
Lly al-tu bou et mdgie à r'biffe-mouté ?
N'al-t'ra fâ da ton voyaidge
Bretche y contrat d'ton mariaidge ?
T'étoue djoûven, on poue ledgie :
L'Isther t'a-t-euille pou corridgie ?
Combein s'a vant faire à Borgogne
Ce dont tchie leu el ant vergogne.
Ço-ci set det sin t'accusâ ;
T'ant-u bein r'ciet, bein amousâ ?

gé à bouche que veux-tu ? N'as-tu pas fait pendant ton voyage quelque brèche à ton contrat de mariage ? tu étais jeune un peu léger : l'Esther a-t-elle pu te corriger ? Combien s'en vont faire en Bourgogne ce dont ils auraient honte chez eux ! Ceci soit dit sans t'accuser ; t'ont-ils bien reçu, bien amusé ?

MOINSET.

Monsieu Thôdôre, c'est sin m'vantâ.
I ly soue adé bein fêtâ.
I voudroue po dés taulés passés
Avet do vatre et quatre mâssés.
Lés djouv'nets m'diat d'an air ducet :
Dev'niant ci-vos, mon cher Busset !
Nos ain tchie nos on tchaud caret ;
N'vos r'traite pas u cabaret;
Et mes amis, tus, bons vivants
Nos nos r'chamains qma les mendiants :
Les dje de grand'solennitâ
Mouoteau, la Râsse ant facultâ
D'vai qu'noûtrés dgeas qma l'démon
Fuya l'motie et le sermon ;
Porqué i dia qu'lés hérétiques
Ne vaillat pas lés catholiques :
Y repas qu'nos feut l'abbé Fériol
On prédgea gros d'Sébastopol
Ouêt les alliâs bailla sus l'nâz
Es Russ' et à leu Nicolas,
Qu'volait robâ y grand sultan
Fannés, trésô, payis, turban.
St'évaule-royaume arait volu
Ra po les autr' et tot po lu.
S'il eusse prédgie de patadgie
On n'arait ra tant piaidéyië.
Mâ po-z-â r'vni u fin gâla
Qu'on dje durant on z'évaûla
I y-oue tchevreu, faisan, sainglié
Et pru vins fins po faire on lai.
C'est fouôt bœuseûgne po l'estoma
I-a soue encouo tot atchumâ.
Mâ, i vaut mie panse crévaye
Dit le dicton, que via d'moréie.
Après stu r'pas d'Balthasar
Tchacon s'abrontcha da on carre,

MOISE.

Monsieur Théodore, c'est sans me vanter, mais j'y suis toujours bien fêté : je voudrais pour de telles passes avoir deux ventres et quatre mâchoires. Les jeunes gens me disent d'un ton doux : Soyez le bienvenu, mon cher Busset ; nous avons chez nous un coin chaud ; ne prenez pas gîte au cabaret. Et mes amis tous bons vivants, nous nous réclamons comme les mendiants. Les jours de grande solennité, Morteau et la Râsse ont l'occasion de voir que nos gens, pareils au démon, fuient l'église et le sermon : c'est pourquoi ils disent que les hérétiques ne valent pas les catholiques.

Aux repas que nous fit l'abbé Féréol on parla beaucoup de Sébastopol où les alliés donnent sur le nez aux Russes et à leur Nicolas qui voulait voler au grand sultan femmes, trésor, pays et turban. Cet avale-royaume aurait voulu rien pour les autres et tout pour lui : S'il eût parlé de partager on n'aurait rien tant plaidé. Mais pour en revenir au fin gala qu'on avala durant tout un jour il y eut chevreuil, faisan, sanglier et assez de vins fins pour en faire un lac. C'est une forte besogne pour l'estomac : j'en suis encore tout embarrassé ; mais il vaut mieux panse crevée, dit le dicton, que bonne chair abandonnée. Après ce festin de Balthasar chacun se retira dans un coin et quand nous eûmes assez causé et qu'on se sentit moins lourd, quand l'abbé nous eut de nouveau humecté le bec il nous lut tout d'une tirade la petite

Et quand nos ʒoûra pru djappâ,
Qu'on se sata moin attapâ,
Quand l'abbé oue r'humectâ l'aintche
I nos liésa tot d'ana raintche
La p'ta histoire qu'vos orie
S'au moin i poui la ratrontchie,
On Borgognon da la Crimée
Qu'à ses parats près du Barboux
Ly écrit qu'il était tot biet d'coûps
Le lad'man d'ane étcharaubiée:
Tot chi va bein, se c'n'est la grêla.
Des boulets russ', les biessies qu'ralla,
D'vant d'évaulâ leu darrie chоffe:
Po llit la net, le ché po loffe,
Por œureillie leu sats dgealâs:
Assebein l'matin tant fouôt qu'set l'snâbre
I sont lai raid's sin r'mouâ on mabre:
L'tambour ne peut lés révouiq'nâ.
Les viylles qu'on trainne à l'ambulance,
Les conscrits à pieurant leu France
S'eusa lés dat és briqués d'qnieux
Qu'on baille à guisa d'aiberquieux.
Qma donc rondgie sin être grœugne
On s'fouôt pan qu'n'a qu'la gœurseûgne,
Sin ana couna po l'frayië
Ou on peu d'bre po l'délayië,
Sin grasse, sin tchai po se r'compi
Et pouèné l'teimps po bein dédg'ri;
Stés r'pas qu'on pra par oyï-dire
Atre on coup rciet et do qu'on r'vire
Sés satans d'Russ'qu'n'ant n'tonne ne r'poûe
Nos fant dégueuillés coûp sus coûp.
Dreya i son à nos djeupsie,
Nos tuâ ou nos écavassie.
Nos autres, Italiens et Français
Turcs, Algériens ou bien Anglais,
Pieu nos coudain les amitâ
Pieu i r'gragna noutra bontâ.
Nos vnian po lés civilisâ;
I nos mégagna stu beinfâ.
Sauf do ou tré qu'sʼlaissa instrure
I nos les faudra tus détrure
I nos étordgea sin conchasse:
Eh! morbleu! nos pardgin pâchasse.
Ça fâ qu'nos tchappien à tchavon
Ce dont djoûd'jeuille Napoléon,
Que bagne à mie et s'dégonche
D'l'affront qu'il avant fâ à sn'onche
Que vniait qma nos po lés dotâ
De beurre, de richesse et d'libertâ.
Mâ l'dje est près qu'i s'veuilla r'pattre

histoire que vous allez entendre si toutefois je puis la rassembler.

Un Bourguignon dans la Crimée et dont les parents sont près du Barboux, leur écrivait qu'il était meurtri de coups le lendemain d'un engagement: « Par ici tout va bien si ce n'est la grêle des boulets russes et les blessés qui crient avant d'avaler leur dernier souffle. Pour lit la neige, le ciel pour duvet, pour oreillers les sacs gelés: aussi le matin quelque fort que soit le vacarme, ils sont là raides sans remuer un membre; le tambour ne peut les réveiller; les vieux qu'on entraîne à l'ambulance et les conscrits en pleurant leur France s'usent les dents à des morceaux de gâteaux qu'on donne en guise de pain d'épice. Comment donc ronger sans être maussade un pain si dur qui n'a que la croûte sans une couenne de lard pour le frotter ou un peu de bouillon pour le délayer; sans graisse, sans viande pour se fortifier et à peine le temps de digérer ces repas qu'on prend par oui-dire entre un coup reçu et deux qu'on pare. Ces satans de Russes qui n'ont ni sommeil ni repos nous font des frayeurs coup sur coup, ils sont sans cesse à nous poursuivre, à nous tuer ou à nous estropier. Nous autres Italiens et Français, Turcs, Algériens ou bien Anglais, plus nous croyons les amadouer, plus ils repoussent nos bontés. Nous venions pour les civiliser: ils méprisent ce bienfait-là: sauf deux ou trois qui se laissent instruire il nous faudra tous les détruire. Ils nous querellent sans conscience: eh! morbleu! nous perdons patience: ça fait que nous taillons au bout, ce dont est joyeux Napoléon qui baigne à miel et qui prend sa revanche de l'affront qu'ils avaient fait à son oncle qui venait comme nous pour les doter de beurre, de richesse et de liberté. Mais le jour est près qu'ils se repentiront de nous obliger à venir les battre: il faudra bien qu'ils tournent le dos d'un saut nous serons à Moscou à moins que pour ne rien laisser ces diables n'aillent l'incen-

De nos oub'dgie à vni lés battre;
I faudra bien qu'i virant l'doù
D'on saut nos sarain da Moscoû,
A moins que po ne ra lassie
Stés mouéles n'allâ l'feurcassie.
Lai nos nadg'rain da la pidance
Et on porra s'rapi la panse
De r'ti, d'bacon et de tchaitchaûne,
Et nos r'compi de stu long djôn-ne.
Ora i soue set et cavant
Et affauti qma on tavan;
La pé du vatre calu pelvoû
Sé de dubiure à çlà du doûe.
Pouillu, gaillu, mn'habit du d'maindge
Orphen d'on pan et d'ana maindge,
Des tchaussés chairés qma d'la fnaille
Et lés pies rvoue deda la gaille.
Hiet à l'assaut de sta fœurmillire
Que deu an'an cratche fieu et f'mire
Afftchie i fiersoue dru et raide
Po faire piace à més cam'raides
Tot à sondgeant croix et gallon
On des peurmie i-arr'vai à som (1).
Mâ s'i preuvai qu'i n'soue pas couâid (2)
I m'a cotâ més do sulés.
R'foulâ, r'battâ deu Malacoffe
Su on r'vauillis d'adjovagnons
De l'ion i n'm'est restâ qu'la coffe,
L'autre est rédut à tré tacons.
Deudon m'véci d'sus l'étran
A maugréyië djuqu'on n'sâ quand,
Pas fracturie, mâ gros s'baumâ
Et l'pommé trop b'net pieumâ;
Le kieu vivant qu'est atân-nâ
Recrait mâ non ç'lu qu'est tannâ,
Qma més sulés. N'herba, ne grasse
N'a sarant vouari la carcasse.
Ravie m'a donc des neus, des fouóts
Sin çâ, adieu ! pieura ma mouót,
Car set po fouir ou faire la tchasse
I chi fau être farrâ à lliace.
Ç'lu qu'a l'malheur d's'accubiâ
Est assetoue pret et cosaquâ.
Et po s'ass'pâ i n'y-a pas d'chace
Y ouët l'canon tint lieu de r'masse,
Les bombés chant tant bein à-crâ
Qu'on n'fâ que tché et que r'gottâ.
Ça qu'liésant la poura mama

(1) Du latin summus : en haut.
(2) Même racine qu'en français : couard.

dier. Là, nous nagerons dans la pitance et l'on pourra se garnir le ventre de rôti, de lard et de beignets et nous remettre de ce long jeûne. Pour le moment je suis sec, creux et dénué de tout comme un taon : la peau du ventre couleur pelvou sert de doublure à celle du dos. Rempli de vermine, couvert de haillons, j'ai mon habit du dimanche qui est orphelin d'un pan et d'une manche, des pantalons qui sont clairs comme une toile d'araignée et les pieds entortillés dans de vieux linges. Hier à l'assaut de cette fourmilière qui depuis une année crache feu et fumée, enragé je frappai dru et fort pour faire place à mes camarades et tout en songeant croix et galons un des premiers j'arrivai au sommet. Mais si je prouvai que je ne suis pas un lâche cela m'a coûté mes deux souliers. Refoulés, bousculés depuis Malakoff sur un fouillis d'épines, de l'un il ne m'est resté que l'enveloppe ; l'autre se réduit à trois morceaux : depuis lors me voici sur la paille à maugréer je ne sais jusqu'à quand, pas fracturé mais fortement contusionné et la tête trop bien plumée : le cuir vivant qui est entamé recroît mais pas celui qui est tanné comme mes souliers : ni herbe, ni graisse n'en sauront guérir la carcasse. Renvoyez-m'en de neufs, de forts, sans cela adieu ! pleurez ma mort car soit pour fuir ou pour faire la chasse il faut être ici ferré à glace. Celui qui a le malheur de se butter est aussitôt pris et cosaqué ; et là où le canon tient lieu de balai il n'y a pas de science pour ne pas se heurter, et les bombes ont tellement labouré qu'on ne fait que tomber et se butter.

En lisant cela la pauvre mère ne pouvait retenir ses larmes : Allons, courage, mes filles, leur dit-elle ; si chacune de nous met trois piécettes, demain Joseph ne sera

N'povait r't'ni sés lagueurmas (1).
« Allain ! coraidge ! d'sa-t-euille, feuill'tets
« Se tchac'na d'nos met tré plcetets (2).
« D'man Djoûset n'sara pieu détchau :
« Nos farain djouiyë l'fi d'artchau. »
— « L'fi d'archau ? Mère, stu moma
« S'vos radottâ nion n'a peut mâ.
— « Tot sûr s'i prédgivo d'amour
« Vos n'boûtrie pas s'i soue vnia cour.
« Vos qn'ai vou l'ché qu'pa la pachoûsa, (3)
« Ne sarie vouère c'gniottre la tchoûsa :
« Qu'la boûna vierdge nos veigne an'aida
« A nos baillan on poue de s'néda ! (4)
« On taitch'ra vé d'vos l'espliquâ
« Se l'écoffie veut s'appliquâ.
« Deman nos arains sa beusœgne :
« On la padoïlle y fil d'aireugne
« De stu télégraphe électraque :
« On dit tré mot et... patatraque
« La tchaussure é'à Balaclava.
« C'est l'grand bureau, lés sudés l'sava.
« De teimps à teimps i vant r'chamâ
« Lés écus qu'avia leu mama.
« Se l'buraliste n'est on Djean-fesse,
« I lés r'mettra à leu adresse. »
Assetoue det assetoue foue fâ ;
Lés sulés foûra met y trâ,
Bein adressie et bein r'c'mandâ
On pay'rait l'pórt sin martchandâ.
La mère arait bein abrassie
Stu prin long mâgre messad'gie.
Ell'se r'vira bein pieu d'on viedge
A remontant l'ati du v'laidge,
Sin remarquâ qu'on fin rident
Gu'gnlve accœurpi darrie on lan,
Ouêttant l'moma po s'appœurtchie
Qu'i n'y-eusse pieu nion po l'apétchie.
Stu drôle qu'était à pies détchaus
Et que poret amâve le tchaud
Soûe ; protédgie pa les bruss'tets
Sin panre mesure, sin ra payië,
Da l'kieu r'habardgie ses atliets .
C'est l'bon moyan po s'ragaillie.
L'communist' dit da sn'argot :
« Djamâ tchein couaid n'rondgea boun ot »

Stu-ci qu'était passâ cass'roûe

plus à pieds nus ; nous ferons jouer le fil d'archal. — Le fil d'archal ? maman, si vous radottez dans ce moment, personne n'en peut mais. — Bien sûr que si je vous parlais d'amour vous ne regarderiez pas si je suis devenue folle : vous qui n'avez vu le ciel que par l'œil de bœuf, vous ne sauriez guère connaître la chose. Que la sainte Vierge nous vienne en aide en nous donnant un peu d'idée. On tâchera de vous l'expliquer. Si le cordonnier veut s'appliquer, demain nous aurons son ouvrage ; on le suspend au fil d'araignée de ce télégraphe électraque, on dit trois mots et..... patatras ! la chaussure est à Balaclava C'est le grand bureau, les soldats le savent : de temps en temps ils vont y réclamer les écus que leur mère leur envoie ; si le buraliste n'est pas un drôle il les remettra à leur adresse. » Aussitôt dit, aussitôt fait : les souliers furent mis en train, bien adressés et bien recommandés. On payerait le port sans marchander. La mère aurait bien embrassé ce mince, long et maigre messager. Elle se retourna bien plus d'une fois en remontant le chemin du village sans remarquer qu'un fin bandit examinait, accroupi derrière une planche, guettant pour s'approcher le moment où personne ne serait plus là pour l'empêcher. Ce drôle qui était à pieds nus et qui pourtant aimait le chaud, protégé par les brouillards, sans prendre mesure, sans rien payer, dans le cuir il introduit ses orteils. C'était le bon moyen pour se remonter. Le communiste dit dans son argot : Jamais chien lâche ne rongea bon os.

Celui-ci qui était un bandit consommé connaissait le mérite de l'à-propos. Il grimpe sur le poteau pour y attacher de

(1) Latin : lacryma, larme.
(2) 3 piécettes ou 75 centimes.
(3) Oeil-de-bœuf, petite fenêtre d'une grange.
(4) Latin sensus : idée, sens, bon sens.

C'gniossait l'mérite de l'à-propoue,
Grape sus l'potey po lly-agrafâ
Dés viylles sulés tot échaffâ,
Qu'da sa quouéta le Djuif errant
Avait gueurnâ à galoppant.
Le lad'man la boûna dam'
Qu' n'avait dœurmi qu'du cârre d'an œuille
S'vyt de couson, acambe le seuille,
Po vai s'leu cadeau est d'l'avant,
S'à r'vint criant tote échoffée:
« Oh! feuill'tets! soue-io donc boueunaye!
« Vé citoquet ça qu'i-ai r'cueillet:
« Crébin deda ch'a-t-u on b'lliet:
« Po nos prœuva qu'il a rciet auquet
« Djoûset raviet sés viylles chauquets. »

(1) Prononcer Kg...

VICTOR HIRSCHY-DELACHAUX.

vieux souliers tous éculés que dans sa hâte le Juif-Errant avait perdus en galopant.

Le lendemain, la bonne dame qui n'avait dormi que du coin d'un œil s'habille, tout inquiète, enjambe le seuil pour voir si leur cadeau est de l'avant, et s'en revient criant tout essoufflée! Oh! mes filles! combien je suis heureuse! Voyez donc ici ce que je viens de recueillir: peut-être y a-t-il un billet là-dedans. Pour nous prouver qu'il a reçu quelque chose, Joseph nous renvoie ses vieilles chaussures.

Traduit et communiqué par

CH. EUG. TISSOT.

CHARLES-DANIEL DE MEURON

ET SON RÉGIMENT

(Suite. — Voir la livraison de Décembre 1882, p. 290.)

Le 8, le régiment de Meuron releva le 74me régiment pour un service de 24 heures, au poste de *Schaw*, l'un des postes pris sur l'ennemi, ainsi nommé du nom du colonel qui l'avoit pris, situé au bord de la rivière près de la ville. La canonade fut très vive de la part de l'ennemi, il nous lança quantité de raquettes, heureusement sans beaucoup d'effet. On perfectionna ce poste pour nous servir de première parallèle.

Le 9 avril, le régiment fut relevé, on renforça la garde du parc d'artillerie; la fusillade des troupes qui sont hors du fort et l'artillerie incommodent beaucoup nos travailleurs et nos piquets qui doivent les protéger.

Le 10, deux compagnies d'Européens sont envoyées au poste des ingénieurs et quatre compagnies à Sultan Pettah, village dominant la partie est de la place. Ce

village étoit absolument ruiné, on y fit une espèce d'épaulement avec des madriers et des sacs à terre pour se couvrir du feu de la place qui est vivement fourni.

Le 11, le régiment de Meuron est à la tranchée, on a construit une batterie de six pièces de 18 L. et de deux mortiers pour abattre le cavalier du sud-est, dans lequel est un moulin à poudre.

Les 12, 13 et 14, tous les régiments allèrent à leur tour à la tranchée et aux postes avancés pour 24 heures. Ils étoient toujours relevés à nuit tombante, afin d'en dérober la vue à l'ennemi, pour qu'il ne connût pas la force de nos postes.

Le 15, le régiment de Meuron à la tranchée, le moulin à poudre a été emporté par le second bataillon du 12e régiment Cipayes, sous les ordres du colonel Mac Donald, soutenu par les grenadiers et chasseurs du régiment de Meuron. L'attaque dura à peu près 3 heures. Notre perte fut assez considérable, on suppose celle des ennemis beaucoup plus forte, mais on ne put pas la constater, les fuyards ayant emporté morts et blessés suivant la coutume des orientaux. — L'approche de la division du colonel Floyd et l'armée de Bombay commandée par le général Stuart fut saluée par des salves d'artillerie.

Le 16, ces troupes passèrent la rivière du Cauvery et campèrent à l'ouest de Seringapatam; pendant la marche de l'armée de Bombay depuis Periapatam, elle fut continuellement harassée par un corps considérable de cavalerie ennemie, mais qui n'eut d'autres résultats que de fatiguer et retarder la marche de ce corps. — Le général Floyd est reparti ce matin avec toute la cavalerie pour effectuer la jonction du détachement du colonel Read qui escorte un convoi considérable de provisions venant du Carnatie, et qui est très inquiété dans sa marche par la cavalerie ennemie, sous les ordres de Cumer et de Don Cawn.

Le général Floyd, avec l'aile gauche de la cavalerie et une division d'infanterie, se porta près du fort *Mysore* à 15 milles de Seringapatam pour le reconnaître ainsi que ses environs, et protéger aussi un détachement de notre armée qui fourrageait de ce côté.

Le 17, le général Floyd rejoignit avec des provisions et des fourrages. Tous les régiments européens fournirent un capitaine, deux subalternes et 100 hommes travailleurs pour ouvrir la 2me parallèle. L'ennemi les inquiéta beaucoup, la perte de notre côté fut assez considérable, le régiment de Meuron y perdit 7 hommes. L'ennemi prit une position près de la rivière, et employa un grand nombre de travailleurs pour élever des ouvrages à porter obstacle aux batteries que nous construisions, mais ils furent délogés dans la matinée par la division du général Stuart appuyée par le 74e régiment et quelques bataillons de Cipayes du Carnatie; aussi avec l'assistance de notre artillerie des postes avancés, l'ennemi se retira à 900 toises de la place. Cet avantage favorisa beaucoup nos approches et une batterie fut immédiatement construite sur le terrain conquis. Six pièces de 18 L. y furent placées pendant la nuit.

(A suivre.) TH. DE MEURON.

MISCELLANÉES

OBLIGATIONS DU DIACRE ET DU MAITRE D'ÉCOLE DE NEUCHATEL EN 1576

La charche du Diacre de la Ville de Neufchastel est : de prescher spécialement aux malades de la maladière le mardi et le vendredi toutes les semmaynes, — de soulaiger les ministres de la Ville ou quant ils sont malades ou quant ils ont des affaires et estans requis d'eux : — de visiter les malades diligemment et de nuit comme de jour. — Il doibt aussi soulaiger les aultres ministres des Eglises de la Valée de Neufchastel quant il y en a quelqu'un de malade ou ayant aultre excuse et affayre nécessaire, en estant requis par l'ordre de la Classe. — Mais encore plus spécialement il doibt en temps de peste visiter les pestiférés, les consoler de nuict et de jour, voyre jusques en leurs maysons et chambres quant leur nécessité le requerra, se sequestrant alors par charité pour nestre en espouvantement aux Infirmes, se pourtant discretement envers tous. Et pour-ce que sa charche est rare et de merveilleuse conséquence et que la Ville faysant son debvoir entend que son obligation soit au plus longtemps que faire se pourra pour nen estre destitués en leur besoing : Est ordonné que le dit Diacre se promettra pour le moins pour quattre ou cinq ans. Et quil ne pourra se departir d'icelle sans congé legitime et advertissement de six moys auparavant pour le moins : et quant la Classe mesme en aurait affaire pour charche plus grande, comme pour le ministère entier en quelqu'une de leurs Eglises, ils ne veulent pour la mesme conséquence y adviser sans prévoir de pourvoyr la dite Ville d'un aultre Diacre propre et se soubmettant à ce que dessus pour entretenir bon ordre au contentement de la dicte Ville et de toute la Classe. Faict par ordonnance de la Classe, M. Elie Philippin estant Doyen, le 26 du moys de Septembre de l'an 1576. Ainsi signé comme secrétaire de la dite Classe pour cette dicte année,

DE PORTAL.

La charche et obligation du maistre d'Eschole de la Ville de Neufchastel.

La charche du maistre d'Eschole de la Ville de Neufchastel est de bien veillier sur toute l'eschole et tenir bon ordre et diligent en l'instruction des enfants. Son obligation est de se lier pour troys ou quattre ans pour le moins, à cause que le chanchement de maistres porte grand dommage à la Jeunesse et empesche l'avancement de l'instruction d'icelle. Il ne pourra s'occupper d'aultres affaires ny s'esloigner sans congé de la Classe. Et provoyr fidelement à sa plasse: spécialement pour chanter au Moutier le Dimenche matin, vespre et soyr. Et le jour des prières affin qu'il n'y ayt confusion au chant en l'Eglise de Dieu. Et que les enfants soient aussi contenus en leur devoyr par la présence d'icelluy ou d'aultre qui le represente avec pareil respect. Il ne pourra quitter sa dicte charche sans en advertir sa Classe et la Ville de bon heure pour le moins troys ou quattre moys devant, affin que la dicte Classe se puysse bien pourvoyr selon la conséquence de la dicte escole en la principale Ville du dict Conté. Et au contentement et gré de toute la Ville et profit de la dite eschole. Faict aussi par mesme ordonnance que dessus. Le mesme an et jour sus dit.

DE PORTAL. [1]

(1) Loys de Portal, pasteur de Corcelles et Coffrane.

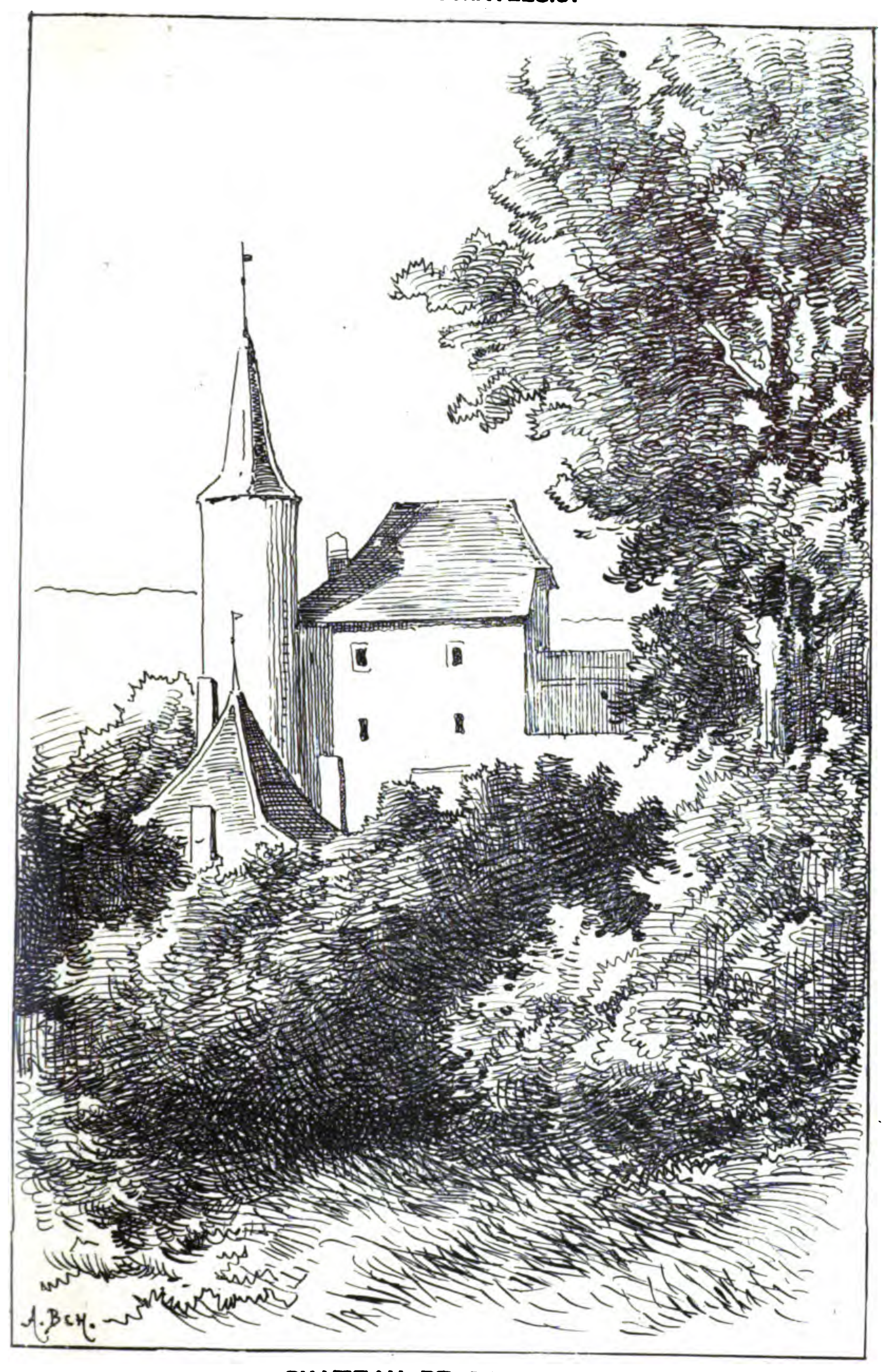
CHATEAU DE BOUDRY

D'après un dessin de M. A. Vouga

Nous avons déjà consacré plus d'un article et plus d'un dessin à la ville de Boudry, qui a même été l'objet d'une des plus intéressantes études de notre recueil; celle de M. le professeur L. Favre (30 mai 1870. — Voir ***Musée neuchâtelois***, juin 1870, page 137), à laquelle nous renverrons le lecteur toutes les fois que nous aurons à revenir sur cette localité, et nous y reviendrons souvent encore. M. Albert Vouga nous en montre aujourd'hui un fragment pittoresquement trouvé, qui s'explique de lui-même.

L'artiste, qui possède d'autres documents sur Boudry et ses environs, veut bien les mettre à notre disposition. Nous serons heureux de les publier prochainement.

A. B.



CHATEAU DE BOUDRY.

D'après un dessin de M. A. Vouga.

LES TROUPES NEUCHATELOISES

VERS LA FIN DU XVIIIme SIÈCLE ET AU COMMENCEMENT DU XIXme

UNE REVUE A LA CHAUX-DE-FONDS

NOTES D'UN CONTEMPORAIN

L'organisation militaire du canton de Neuchâtel jusqu'en 1806 était en rapport avec la simplicité et la bonhomie des mœurs de notre pays à cette époque. On avait le sentiment de l'utilité des exercices militaires en vue de la défense du pays et l'on se rappelait, avec orgueil, les exploits guerriers des ancêtres. Aussi considérait-on le maniement des armes comme un moyen de seconder la bravoure du peuple et la force de nos défilés. On s'y exerçait avec joie. Si le tableau qui va être tracé de l'état de nos milices peut surprendre et provoquer, peut-être, la pitié ou le sourire des soldats de nos jours, qu'ils n'oublient pas que ce qui se passait chez nous, se faisait de même dans toute la Suisse, et que le souvenir de Neuneck est là pour rappeler que ces antiques et élémentaires institutions pouvaient former de vaillants défenseurs à la patrie.

Nous allons essayer de donner un aperçu de l'organisation de nos milices, de leurs uniformes et quelques traits des usages d'autrefois.

Les milices du pays obéissaient aux ordres du Conseil d'Etat, et non à ceux d'un directeur militaire ou chef spécial. Des lieutenants-colonels étaient désignés pour passer les revues des compagnies, aucune localité, sauf Neuchâtel, n'ayant de chef au-dessus du grade de major. L'unité tactique était la compagnie, ainsi on avait la compagnie de la Sagne, celle des Planchettes, des Verrières, de la Côte, etc. ; elles s'exerçaient

dans leurs localités respectives pendant un certain nombre de dimanches, et en outre il y avait les jours de revue.

Ainsi que cela avait lieu, sans doute, dans les autres parties du pays, les revues se passaient à la Chaux-de-Fonds de la manière suivante :

Il y avait deux compagnies du village, puis une du Valanvron et une de la Ferrière. (D'où vient cette dénomination d'un village bernois pour une compagnie neuchâteloise ?) Chacun de ces corps avait un fonds particulier, alimenté par les amendes, et destiné à couvrir certains frais ; il possédait, en outre, un corps de garde qu'il devait occuper en cas de guerre. Qui ne connaît le corps de garde du Bas-Monsieur, celui de Mi-Côte, de la Chadge, de Moron, et le plus considérable celui qui est situé sur la route des Planchettes, au moulin Delachaux, solidement bâti en pierres de taille et percé de meurtrières : un poste y fut placé en juin 1815.

La place d'armes était la propriété des quatre compagnies. Lorsque celles-ci vendirent leurs immeubles, vers 1815, le produit en fut appliqué au payement de ce qu'elles pouvaient devoir et le solde fut versé dans la caisse du Département militaire. La commune de la Chaux-de-Fonds acquit la place d'armes pour le prix de 300 louis, et pour payer cette somme on lui concéda le droit d'établir trois loteries.

Si les exercices étaient des jours de récréation, on peut difficilement se faire aujourd'hui une idée de ce qu'était une revue pour toute la population. Ce jour-là était la fête principale de la localité, chacun y prenait part, et, dès le matin le talus, bornant la place d'armes au midi, se trouvait envahi par une foule curieuse et animée, s'ébattant sous l'ombrage des sapins.

Dès la veille, les tambours et les fifres, précédés du tambour-major des Montagnes, battaient et jouaient la retraite et le lendemain matin la diane devant la demeure des principaux officiers.

Quelle animation peu après ! On voyait le grenadier à demi-vêtu, courant chez le perruquier qui devait lui arranger convenablement sa cadenette ou cadogan, recouverte d'une plaque d'écaille ; des groupes se formaient, composés de bourgeois et de soldats, et de grosses farces se racontaient en patois.

Enfin, on bat l'assemblée, puis le rappel ; chacun court, s'empresse, les compagnies se forment ; elles sont composées des hommes de 18 à 60 ans demeurant dans le rayon qui fournit chacune d'elles. Ces subdivisions étaient de force inégale et variant de 200 à 300 hommes ; elles étaient formées de 4 pelotons commandés par des officiers et des sergents ;

les sergents-majors n'existaient pas avant 1815 et les caporaux n'étaient distingués par aucune marque apparente. Officiers et sergents étaient habillés exactement de même, ils portaient l'épée et la hallebarde, ou esponton. Quant aux simples soldats ils prenaient place dans la ligne selon leur fantaisie, en observant autant que possible le rang de taille, mais jeunes et vieux entremêlés.

Chaque compagnie avait en tête un peloton d'environ 24 grenadiers, hommes d'élite de propre et belle tenue, car n'était pas grenadier qui voulait.

A cette époque on ne connaissait ni carabiniers, ni chasseurs, et les trompettes étaient inconnus. A la droite du bataillon se tenait la musique militaire en bel uniforme.

On se met en marche pour la place d'armes, le bataillon précédé de 6 vedettes revêtues d'uniformes de fantaisie ; les unes ressemblant à des généraux français, deux autres en hussards et deux vétérans dans leur costume fidèlement conservé d'anciens soldats du grand Frédéric.

La place d'armes a été mise en état par les soins des sergents de camp, dont le sobriquet était « pique bouzes »; ils ont, tant bien que mal, nivelé les aspérités du terrain et tracé un léger sillon en ligne droite ; lorsque la troupe arrive, chaque homme vient y appuyer la pointe des pieds ; de cette manière l'alignement est parfait sur le front de bandière. On accorde un moment de repos pendant lequel les grenadiers ôtent leur bonnet à poil et essuyent leur front ruisselant de sueur. La musique, libre jusqu'au défilé, va établir son bivouac sous un sapin et y rafraîchit ses embouchures en faisant honneur au vin du cantinier. De temps en temps, elle exécute un morceau de son répertoire.

Mais l'exercice commence ; il se fait à la prussienne, chaque temps composé de plusieurs mouvements. Par exemple, pour arriver au port d'armes depuis l'arme au bras, le premier mouvement consistait à saisir l'arme de la main droite au délié de la crosse, en appuyant la batterie contre le côté du corps ; le second mouvement amène le fusil de la main droite devant l'homme, pendant que la main gauche saisit le canon au-dessus de la première capucine et que le pied droit se porte derrière le gauche ; par le troisième mouvement on place l'arme contre l'épaule droite en l'accompagnant de la main gauche, et par le quatrième mouvement on donne un coup de plat de cette main contre l'arme pour bien l'appuyer à l'épaule et on ramène le pied droit à côté du gauche en frappant du talon.

Ces mouvements s'exécutaient avec la précision la plus parfaite, voici

comment : Un grenadier expert sort des rangs en courant et tenant sa giberne de la main gauche ; il va se placer à cent pas du front pour être vu de chacun ; on le nomme le flügelmann ; avec son fusil à la main il donne une série de signaux correspondant à chaque mouvement, et tous les soldats, le regard fixé sur lui, exécutent avec une sage lenteur, mais avec beaucoup de précision les maniements d'armes indiqués.

Donnons un exemple de ces pratiques disparues. Voulait-on passer de l'arme au bras au port d'arme, le flügelmann placé en face du bataillon, les jambes très écartées, étend le bras de toute sa longueur et fait de la main un vif mouvement de bas en haut, en même temps qu'il laisse son fusil s'incliner en arrière sur l'épaule gauche ; c'est le premier mouvement. Pour le second, il saisit de la main droite son arme entre les deux capucines supérieures, tandis que la main gauche la tient au délié de la crosse, et il la ramène horizontalement au-dessus de sa tête un peu en avant. Au troisième mouvement, il lâche l'arme de la main droite et la reprend dessous la crosse au moment où le fusil prend la position verticale et où la main gauche, placée au milieu de la longueur du canon, aide à l'appuyer contre l'épaule droite. Pour le quatrième mouvement enfin, le flügelmann frappe sur le fusil de la main gauche, pendant que la droite le soutient au port d'arme.

Les exercices terminés, cette espèce de moniteur rentre dans le rang et les feux de peloton commencent, suivis de ceux de compagnie et de bataillon. On clôture le tir par des feux à volonté que l'on a mille peines à faire cesser, malgré les roulements prolongés des tambours.

Ensuite avaient lieu des marches et contremarches peu compliquées que suivait un repos bien gagné ; les fusils étaient couchés sur le terrain au commandement de « armes à terre, » et un hourrah général éclatait accompagnant une course désordonnée vers les cantines. Les chants et les danses alternaient pendant une heure secondés par les accords de la musique.

Mais le rappel bat, les soldats reprennent leurs rangs en courant, le défilé commence et l'on rentre au village ayant en tête du bataillon le colonel, le major, le chirurgien-major et les vedettes. La troupe est sur deux rangs et marche au pas ordinaire. Arrivée près de la rue des Juifs, chaque chef commande : peloton en bataille et conversion à gauche, marche ! et il se place devant le centre de son escouade, tenant son esponton horizontalement et lui faisant faire un mouvement de va et vient très gracieux. Une fois sur la place de l'Hôtel-de-Ville, on forme

le bataillon carré, les officiers au centre, l'esponton planté en terre et tenu par le bras étendu.

Les rangs rompus, les officiers se rendent pour dîner à l'hôtel de la Balance tenu par le capitaine Dubois, dit bon Claude, la musique s'installe sur la terrasse de l'église avec la compagnie de grenadiers qui doit tirer les santés au signal qui lui est fait d'une fenêtre de l'auberge. La verve oratoire de Messieurs les officiers une fois tarie, les grenadiers recouvrent leur liberté et ils parcourent en corps les rues du village en faisant des décharges parfois dangereuses et lançant des grenades. Malgré la gravité du bonnet à poil, on les voyait aussi, quel que fût leur âge, chanter, danser et marcher à la file indienne. Pendant ce temps, des cabarets regorgeant de miliciens s'échappaient des chants, des bruits d'instruments, des roulements de tambours, des sifflements de fifres, le tout se mêlant à d'incessantes fusillades.

La journée se terminait par des danses dans les granges, auxquelles prenaient part les officiers et les dames du village.

C'était encore fête le lendemain, les maçons seuls travaillaient.

Telles étaient les revues à la Chaux-de-Fonds ; nous sommes loin de ce temps et de ces mœurs !

Voici encore quelques souvenirs de la même époque :

Les lieutenants-colonels envoyés à la Chaux-de-Fonds furent sur la fin du siècle dernier, M. Touchon, puis M. Gaudot ; ce dernier se fit, un jour de revue, accompagner de sa belle maîtresse, madame du Peyrou. Monsieur le colonel, voulant faire une galanterie à la dame, l'invita à commander une décharge aux grenadiers. L'amazone fait avancer son cheval et commande : Garde à vous, grenadiers, apprêtez armes !... Mais dans les rangs circule à mi-voix ce mot d'ordre : « Ne bougin pas, bouebe ! » et la troupe d'élite demeure immobile à la grande confusion du colonel et de sa compagne.

C'était une fort belle troupe que nos grenadiers. Le bonnet à poil, orné pour la première compagnie d'une plaque de laiton, portait un plumet cylindrique à très courtes plumes, de couleur jaune et noire, blanche et noire, blanche et rouge suivant les compagnies et long d'un pied. Plus tard on les remplaça par des plumets à l'imitation de ceux des autres armées. L'habit était bleu, long et doublé de rouge, avec retroussis, parements, col et revers rouges ; culottes et gilet rouges ; guêtres noires montant au-dessus du genou et maintenues par une jarretière en velours avec boucle jaune ; buffleterie blanche ; sabre passé au verouil sous le retroussis droit ; fusil d'ordonnance avec canon de

Piquet, bois noir, capucines jaunes ; grenade sur la giberne. Tous portaient de belles moustaches retenues au moyen de petits crochets.

L'uniforme des autres troupes était dans le même goût avec chapeau tricorne et petit plumet orange et noir.

La musique avait un habit vert, revers et parements et col amarante, chapeau tricorne, plumet blanc.

On sait que la bourgeoisie de Neuchâtel avait son port d'armes indépendant ; l'organisation de ses milices était plus avancée que celle des troupes de l'Etat ; elles faisaient l'exercice à la française, se rapprochant davantage du système actuel ; il n'y avait point de flügelmann, les officiers et les sergents portaient l'épée sans hallebarde.

Un major-bourgeois allait inspecter les compagnies du Val-de-Travers, du Vignoble et des Montagnes. Tous les bourgeois habitant les Montagnes, la Brévine, la Chaux-du-Milieu, le Locle, la Chaux-de-Fonds, etc., faisaient partie de cette dernière et se rassemblaient sur le Crêt du Locle dans un domaine appartenant à la bourgeoisie ; ils tiraient à la cible et par pelotons contre des parois pour remporter les prix ; les exercices se terminaient par un repas en commun. Leur uniforme était bleu de roi, revers, col et parements amarante ; veste et culottes blanches, longues guêtres noires, chapeau tricorne à plumet blanc, cocarde vert et rouge.

Le régime français en 1806, mit fin à cet état de choses ; le pays dut fournir un bataillon de dix-huit cents hommes qui était maintenu au complet par le recrutement opéré au moyen des primes fournies par les communes ; son fonctionnement fut suffisant pour éviter le recours au tirage au sort.

Lorsqu'en 1815 la Suisse s'arma pour le maintien de sa neutralité, Neuchâtel dut mettre sur pied deux bataillons d'élite, levés par le sort parmi les hommes de 19 à 28 ans ; ces corps furent dirigés sur le canton de Berne où ils occupèrent plusieurs cantonnements, tandis qu'un bataillon bernois occupait notre canton. C'est à cette époque que, dans l'impossibilité de se procurer des coiffures militaires à l'étranger, on imagina un chapeau rond de forme, aux aîles relevées et recouvert d'arrière en avant d'une grosse chenille en ourson pour les officiers et en laine pour les soldats ; la cocarde fixée sur le côté était noire et blanche.

La mise sur pied s'étendit, outre les deux bataillons ci-dessus, à un premier bataillon de réserve dont le service ne dura que dix-neuf jours et qui cantona dans plusieurs localités du pays; il fut licencié au Locle.

Lorsque la Suisse abandonna son système de neutralité pour se déclarer contre la France, un certain nombre de soldats de l'élite furent

requis pour faire partie de la garnison de Genève, sous le commandement du colonel Fritz de Pourtalès.

Dès 1815 enfin, le pays de Neuchâtel devenu canton suisse, fut régi par les réglements militaires de la Confédération.

(Communiqué par M. E. Perrochet).

L'EXÉCUTION

HISTOIRE NEUCHATELOISE

(1590)

Depuis que le soleil éclaire notre monde,
Chaque être a son destin qu'il suit fatalement;
Et pour vous le montrer, souffrez que je me fonde
Sur le fait que je vais vous conter simplement.

C'était à Neuchâtel, en mil cinq cent nonante.
Sur la place du Lac, au pied du grand mûrier,
La foule se pressait, joyeuse et bourdonnante,
Pour voir sur l'échafaud périr un meurtrier.
Des villages voisins on accourt pour la fête;
Les justiciers sont là; le sautier lit l'arrêt;
Le condamné, vêtu de blanc, baisse la tête....
Dans son rouge manteau, le bourreau se tient prêt.
Le pasteur en rabat lit sa lente prière,
Puis exhorte la foule à se bien souvenir
De ce jour solennel, et de quelle manière
Les mauvais garnements doivent toujours finir.
Au signal attendu l'on voit briller le glaive;

La tête au premier coup roule, et le sang jaillit :
De la foule profonde une clameur s'élève
Dont l'homme rouge au fond du cœur s'enorgueillit.
« C'est bien beau, mais c'est court », dit la foule ravie ;
Et les gamins, juchés sur l'arbre pour mieux voir,
Contents, battaient des mains. Puis ils eurent envie
De répéter la scène encore avant le soir ;
Il fallait profiter du jour, car les écoles
Pour la cérémonie avaient reçu congé.

Il s'agissait d'abord de répartir les rôles ;
On se les disputait ; le sort en fut chargé :
Dans cette comédie enfantine et sinistre,
Isaac Boyve, de noir correctement vêtu,
Se trouva désigné pour jouer le ministre,
Pour censurer le crime et prêcher la vertu.
Un choix fort important, c'était celui du maire,
Qui devait présider, parler, interroger :
Le sort remit le soin de cette grosse affaire
Au plus bavard de tous, à David Favarger.
Les justiciers choisis pour rendre la sentence
Furent Daniel Hory, Jean-Jacques Tribolet,
Osterwald, Grossourdy, Marval,.... et l'audience
Eut pour sautier David Junod... Mais il fallait
Pourvoir les deux emplois que personne ne rêve,
Celui du criminel pour être condamné,
Et celui du bourreau pour manier le glaive :
Au petit Jean Mouchet le glaive fut donné ;
Et quant au criminel, ce fut un pauvre hère,
Le fils d'un vigneron du bon pays bernois,
Un nommé Steck, crasseux et sentant la misère,
Un peu méfait, à l'œil inquiet et sournois.

Et lorsque tout fut prêt, on instruisit la cause
Sommairement, — ainsi qu'on avait fait tantôt. —
Steck, étant convaincu d'avoir commis la chose,
L'air farouche et mauvais, monte sur l'échafaud.
Le ministre Isaac Boyve exhorte l'assistance ;
Puis, se tournant vers Steck, qui déjà tend le cou,
L'invite gravement à faire pénitence.
Alors, le condamné fléchissant le genou,
Jean Mouchet, revêtu d'une guenille rouge,
D'un geste ample brandit un grand sabre de bois....

Chacun est attentif, plus personne ne bouge,
Et Mouchet fait tomber le chapeau du bernois.

Cela n'était qu'un jeu. Mais, chose singulière!
Tous les petits acteurs de ce drame enfantin
Avaient sans le savoir annoncé leur carrière,
Et dès ce jour au Ciel fut écrit leur destin :
Boyve devint ministre en cette bonne ville ;
Les petits justiciers le furent pour de bon ;
Junod devint sautier ; Favarger, homme habile,
Devint maire, et chacun se souvient de son nom.
Et voici ce qui rend mon histoire accablante :
De Jean Mouchet le père avait été bourreau,
On l'avait affranchi de sa charge sanglante ;
Mais son fils à trente ans y revint de nouveau.
Le petit Steck enfin, le héros de la fête,
De sournois qu'il était devint grand criminel,
Et ce fut Jean Mouchet qui lui trancha la tête.

Cette histoire a fait bruit jadis à Neuchâtel.

Ph. GODET.

TREMBLEMENT DE TERRE

OBSERVÉ A FLEURIER EN 1817

Nous insérons le récit suivant, non pour le fait en lui-même qui ne présente rien de nouveau ni d'extraordinaire, mais pour la manière dont il a été observé, analysé et rapporté par un témoin il y a 66 ans. Nous

n'en connaissons pas l'auteur (1), mais il devait avoir une certaine culture et assez de notoriété pour recueillir les renseignements nombreux qu'il nous donne. Ces notes écrites au courant de la plume, et que nous n'avons fait que coordonner, n'ont pas la sécheresse et la banalité d'un compte-rendu de journal, elles y gagnent en naïveté, en originalité, en saveur locale, et ce n'est pas un de leurs moindres mérites de nous transporter dans le simple et rustique Fleurier d'autrefois.

Ajoutons que la vérité de ce récit est attestée par une courte mention dans le *Messager boiteux* de 1818, qui décrit l'aire affectée par ce tremblement de terre et indique le massif du Mont-Blanc comme le centre de la commotion. On se rappelle que les secousses assez intenses de 1855 avaient pour centre le Valais. Nous laissons la parole à l'auteur :

« Depuis le 3 au 10 mars, le vent d'ouest n'avait pas cessé de souffler avec une violence extraordinaire et, durant ces huit jours, il était tombé sous forme de pluie l'énorme quantité de six pouces quatre lignes d'eau et un pied quatre pouces de neige. Le mardi 11, au matin, le temps était remis ; toute la journée le ciel fut sans nuages et le vent était entièrement tombé. A 9 heures 10 minutes du soir, par un ciel très étoilé et superbe, on ressentit tout à coup dans tout le village un tremblement de terre qui fit vaciller fortement la plupart des personnes assises, en même temps que, dans toutes les maisons, on entendit un bruit soudain de craquements, une espèce de pétillement qui, du galetas se propageait presque instantanément aux parois et à toute la boiserie des habitations.

Lorsqu'on est surpris, comme c'est l'ordinaire dans ces circonstances, et qu'on n'a aucun instrument d'observation qui puisse vous guider avec quelque certitude, il est difficile d'apprécier le phénomène et de dire, après coup, sa durée exacte et la direction dans laquelle l'oscillation s'est propagée. Cependant la grande majorité des personnes s'accordent à assigner à l'ébranlement du sol une durée de 3 à 5 secondes, et une direction du sud au nord.

Les uns disent avoir ressenti pour première impression un brusque affaissement du plancher, suivi d'un relèvement immédiat. Dans la même chambre, les personnes présentes n'en ont pas été affectées de la même manière ; c'était du plus au moins. Ceux qui étaient assis, ou couchés, ou

(1) Ce manuscrit anonyme vient d'être mis sous les yeux de M. Fritz Berthoud, qui a reconnu l'écriture du Dr Allamand. Ce nom sympathique ajoute à notre article un intérêt de plus.

appuyés contre une paroi, ont été plus secoués que ceux qui étaient debout, et ceux qui se trouvaient dans le haut des maisons que ceux qui étaient au rez-de-chaussée.

A Buttes, un homme qui cheminait dans la rue n'a été frappé que du bruit violent qu'il entendit à droite et à gauche, où les maisons les plus près de lui semblaient se briser dans leur partie supérieure.

De tous les villages du vallon c'est à Fleurier et à Motiers que les plus violentes secousses se sont fait sentir. On n'a rien éprouvé à la Côte-aux-Fées, très peu de chose aux Verrières et aux Bayards.

Il a paru à nombre de personnes que le bruit et les craquements des poutres et des charpentes ont duré plus longtemps que les secousses elles-mêmes, comme s'il avait fallu un certain temps aux pièces de bois disloquées par ces brusques ébranlements pour rentrer dans leur repos ordinaire et reprendre leur assiette et leur équilibre. Il y a plus, c'est que dans presque toutes les maisons on a observé durant le reste de la nuit des craquements qui ne paraissaient pas causés par de nouvelles secousses, mais qui devaient être plutôt une conséquence de la violence que les bâtiments avaient subie, laquelle est attestée par les fentes ouvertes dans plusieurs plafonds.

Après les effets généraux, mécaniques et physiques, mais aussi physiologiques, par exemple le malaise éprouvé par nombre de personnes, et qui allait jusqu'à la nausée, il faut citer aussi les effets particuliers qui aideront à caractériser et à peindre le phénomène.

Les oiseaux en cage, qui étaient endormis, sont tombés de leur bâton et volaient contre les barreaux; ils étaient si effrayés qu'on ne pouvait parvenir à les calmer et à les remettre en place. Et cela aussi bien pour les cages fixées aux parois que pour celles qui étaient librement suspendues au plafond.

Un assez grand nombre de femmes travaillant à leur métier à dentelle, ont retenu leur guéridon qui leur semblait se renverser.

Des fuseaux à faire les cordons, suspendus verticalement à une assez grande distance l'un de l'autre, se sont entrechoqués, ainsi que des clefs, et d'autres objets accrochés à des claviers. — On a remarqué également le mouvement d'une crémaillère, et d'un cordon de sonnette qui a décrit une oscillation de cinq à six pouces dans la direction du midi au nord. C'est aussi dans ce sens que des outils d'horlogerie suspendus à des clous ont vacillé et qu'un soulier placé sur un rayon étroit a été jeté à terre.

On a remarqué les mouvements et le bruit des pans baissés d'une table à charnières. Des chaises et des lits à roulettes ont parcouru un

espace de cinq à six pouces. Des tableaux ont bougé, plusieurs portes entre-bâillées se sont ouvertes, une pendule s'est arrêtée. Des chats couchés sur des chaises et troublés dans leur sommeil se sont levés brusquement et regardaient en haut avec inquiétude. Des chiens se sont cachés sous des meubles en laissant remarquer le plus grand malaise ; l'un d'eux, endormi sur un lit, s'est réveillé et a aboyé longtemps. Un cheval attelé à un traîneau contenant plusieurs personnes s'est arrêté subitement sans que ces personnes en pussent comprendre la cause, puisqu'elles n'avaient rien ressenti ; cela les étonnait d'autant plus qu'elles savaient que cet animal n'était pas sujet à de tels caprices.

Le côté plaisant de ce phénomène a été la diversité des jugements portés sur les causes des effets ressentis ; les uns croyaient à l'invasion d'une légion de chats, de souris, ou de rats dans les galetas ; les autres à un terrible coup de vent, d'autres enfin accusaient les voisins de leur jouer un mauvais tour. On courait de maison en maison, on s'informait de ce qui se passait et de ce qu'on avait éprouvé, chacun portant sur son visage l'expression de la frayeur. Le reste de la nuit ne fut pas de trop pour se remettre de cette émotion qui, heureusement, n'eut aucune suite fâcheuse.

Le lendemain, les habitants du village ne se disaient pas, en s'abordant, comment vous portez-vous? mais, avez-vous senti le tremblement de terre? et la mobilité de l'esprit humain aidant, on en vint bientôt à plaisanter sur les effets ressentis et à se moquer de la peur que les bonnes gens avaient eue. Les mauvais plaisants affirmaient entre autres que les oiseaux précipités au fond de leur cage étaient demeurés nus comme la main, le tremblement de terre les avait plumés. C'est bien le cas de répéter le mot du président Dupaty : « Entre les hommes qui diront : telle chose est, et la nature qui dira : telle chose n'est pas, il faudra croire la nature. »

L. Favre.

(Communiqué par M. Bovet-Lardet.)

NOTE SUR LES CERNILS

Le mot *Cernil* (prononcez *Cerni*) est un nom local qui se retrouve dans toute la région montagneuse de la Suisse romande et même ailleurs.

Le dictionnaire de Bescherelle donne l'étymologie suivante au nom de *Cernay,* chef-lieu de canton dans l'arrondissement de Belfort : « du celtique *cern,* enclos, enceinte ; ce petit village aura commencé par une enceinte, un clos. »

Le dictionnaire géographique de la Suisse, de Lutz et Sprecher, revu pour ce qui concerne la Suisse romande par J.-L. Moratel, donne au nom *Cierna Pica,* dans le Pays d'Enhaut (Vaud) la définition suivante : « vallons habités dans la commune de Rougemont ; — dans la langue celte, « le mot *cern* désigne un *lieu fermé de haies ;* aussi le retrouve-t-on « pour plusieurs hameaux des environs de Château d'Oex, comme *les* « *Ciernes* ou *Cergnes, la Cierne-Haute, la Cierne-au-Cuir, la Cierne-au-* « *Chien,* etc. »

Cette racine se retrouve dans le nom *Ciernaux,* maisons éparses près d'Ormont-Dessus.

La Gruyère possède deux endroits du même nom : *Les Ciernes* ou *Chernets,* hameaux qui se trouvent l'un dans la vallée de Charmey, l'autre dans la paroisse d'Albeuve.

On retrouve encore ce mot *Chernex* ou *Charnex,* dans le nom d'un village sur le sentier qui conduit de Clarens à Jaman.

Toujours dans la même région, il y a *Cernioz* ou *Cerniat,* section de la commune d'Ormont-Dessous, qui comprend entr'autres hameaux ceux de *Cerniat-Dessus* et *Cerniat-Dessous* et *Sous-Cerniat.* — Le même dictionnaire Lutz-Moratel donne à ce mot-là l'explication suivante : « Le nom « de *Cernioz* ou *Cerniat* désigne une haute prairie que l'on fauche une « fois par an. » — Le dictionnaire historique, géographique et statistique

du canton de Vaud de Martignier et de Crousaz dit à ce sujet : « *Cerniaz*, « nom d'une des *seytes* ou sections de la commune d'Ormont-Dessous. Ce « mot est celtique : il paraît dérivé de *cern*, une enceinte, un clos fermé « de haies et même une prairie au sein d'une forêt : le mot *Cerney*, dans « le Jura, a la même signification. »

Dans le plateau, vous retrouvez la racine en question au petit village de *Cerniaz*, dans la paroisse de Dompierre et au petit hameau de *Cerniaulaz*, dans la paroisse de Palézieux (Vaud) (1).

Dans la région jurassienne (Berne), vous avez *le Cerneux-Godat*, *le Cerneux-Claude* et *le Cerneux-au-Maire*, groupes de maisons de la commune des Bois, le *Cerneux-Cretin* et le *Cerneux-Joly*, dans celle de Noirmont, *Sous-le-Cerneux*, cinq maisons de la commune de la Joux, *le Cerneux-Veusul-Dessus* et *Dessous*, dans la paroisse des Breuleux, *les Cerniers*, groupe de maisons à l'ouest de Rebevilliers, *les Cerniers-de-Saulcy*, trois maisons à demi-lieue du village de Saulcy; enfin *le Cerneux*, métairie de montagne, dans la commune de Bourrignon.

Dans le Jura neuchâtelois, nous avons *le Cerneux-Péquignot* et *Cernier*, *La Cerniat*, entre Pierra-Bot et Fenin, *Les Cernayes* près du Locle, *Le Cernil* au-dessus des Bayards, *le Grand et le Petit Cernil* près de la Chaux-de-Fonds, et plusieurs endroits où le mot *Cernil* est accompagné d'un nom propre, *Cernil-la-Dame*, *Cernil-Bourquin* (2), etc.

Dans le Jura vaudois, vous rencontrez *Cerny*, pâturage sur la Joux près de Ballaigues, appartenant à l'hospice cantonal.

Enfin, nous retrouvons la même racine dans *Cerneso*, petite localité dans la commune tessinoise de Barbengo, et dans *Cernetz* ou *Zernetz* ou *Zarnetz*, dans l'Engadine, commune fort riche en alpages et en forêts dans lesquelles les ours sont assez communs; les forêts de *Cernetz* embrassent encore un territoire de 5 milles carrés, donc aussi vaste que le territoire genevois.

(1) « Je vous signale *Cergnemin*, petite maison dans un pré au pied de l'*Argentine*, que possédait le poëte Juste Olivier (sur le chemin de Gryon à Anceindaz). Je croyais aussi que le mot de *Cernil* venait de *cerner*, non-seulement parce qu'on cernait l'enclos, mais aussi parce qu'il supposait que les premiers défricheurs des forêts avaient autrefois, comme cela se fait maintenant en Amérique, marqué le terrain en enlevant aux arbres de la limite un cercle d'écorce. Mais les actes d'accensement *à clos* indiquent assez l'étymologie. Ce dernier mot est bien vieux aussi en France : Joachim Bellay a dit :

. . . . et en quelle saison
Reverrai-je le *clos* de ma pauvre maison,
Qui m'est une province et beaucoup davantage. »

FRITZ BERTHOUD.

(2) Dans le testament d'Olivier du Vauxtravers (2 janvier 1329), un pré est désigné lieu dit *En Cerni* : « item super unam peciam dictam en Cerni. »

Pour finir — et ce renseignement a un certain intérêt au point de vue de l'étymologie — il y a plusieurs endroits roumains de ce nom de *Cernetz*, en Valachie et en Transylvanie; or, on sait que les Roumains parlent une langue romane.

Ce dernier fait tendrait à démontrer que l'étymologie est latine et non celtique, — à moins que les deux langues latine et gauloise ou celtique (qui étaient comme les filles d'une même mère, au dire des lettrés) eussent une racine plus ou moins identique, comme ici, *cern* et *circinus*.

Faute de savoir assez de gaulois pour en raisonner pertinemment, admettons que le mot *Cernil* ou *Cerni* vient du latin *circinus*, cercle, qui se retrouve en espagnol, *cercen*, en portugais, *cerce*, et en italien, *cercine*. C'est le mot français *cerne*, cercle, trait rond qui entoure quelque chose, une enceinte. *Cerne*, en terme de chasse, signifie l'enceinte pour traquer le gibier; en langage forestier, il se dit des cercles concentriques qu'offre la coupe d'un arbre (1). On retrouve ce mot dans les expressions le *cerne des yeux*, le *cerne de la lune*, dans le nom donné à l'espèce de serpette appelée *cernoir*, ainsi que dans celui de *cerneau*, donné à la moitié de noix tirée de la coque avant la maturité.

De la racine *cerne* sont sortis les équivalents patois *Cierne*, *Cergne*, *Cernioz*, *Cerniaz*, *Chernets* (2), *Charnex*, *Cerneux*, *Cernier*, *Cernayes*, *Cernil*, etc.

Maintenant qu'était un *Cernil?* — Cherchons à l'expliquer le mieux possible.

Dans ses *Esquisses neuchâteloises* (1863), M. Victor Benoit dit à page 23: « L'industrie agricole surtout est représentée par de nombreuses appella-« tions : Cerneux, Cernil, Cernier, Cerniaz, Pâquier, Pâquis, etc., »— et à page 93: « Les noms de Cernil, Cerneux, Cernier, Essert, Saar, etc., « rentrent dans cette catégorie de dénominations qui rappellent les pre-« miers travaux du défricheur, la première utilisation du sol. » — Ce renseignement est trop vague pour dire grand'chose ; cependant c'est bien dans ce sens-là que doivent être dirigées les investigations, comme l'indiquent d'ailleurs les auteurs ci-devant cités.

Le 20 mars 1480, Jean d'Arberg, seigneur de Valangin, accordait aux francs-habergeants du Locle et de La Sagne « le droit d'usance dans ses « bois et joux, sauf et réservé le pouvoir d'en faire champs, prels et *cer-*

(1) Disons que M. Lucien Reymond fait dériver le mot *Cerniaz* de *cernir*, qui désigne l'action d'enlever l'écorce des arbres d'une forêt pour les faire sécher.

(2) En patois le cerne de la lune s'appelle *le cherne* ou *tcherne*.

« *nils*, lesquels ne peuvent et ne pourront se faire de présent et au temps « à venir sans premièrement être reçus et acensés par nous, *chaque faux* « *pour 4 deniers lausannois de cens.* » — Par un acte (donation entre vifs) du lundi avant la St-Michel 1481, Girard du Vautravers remet à son frère Jean, maire de Neuchâtel, sa maison gisant au Vautravers avec toutes ses appartenances, plus entr'autres droits, *son droit des cernées du Vautravers.*

Or, le *droit des cernées*, la concession des *cernils* répondaient, à la montagne, à ce qu'étaient pour le bas pays, les *us à clos*, la *concession des clos*, grands prés fermés par des haies ou des murs, — avec cette différence que, dans le Bas, les concessions à us de clos s'accordaient par les communes, étaient un droit appartenant à la police communale, tandis que les concessions de cernils étaient une affaire purement seigneuriale.

En vertu du *droit de vaine pâture* qu'avaient les communes sur toutes les terres en nature de champs, prés et bois de leur territoire, il était interdit à un propriétaire soit de recueillir le *recor* ou regain de ses terres, soit d'y planter des arbres, soit de les clôturer. Pour qu'un propriétaire pût faire le contraire, il fallait qu'il eût acquis de la commune le droit d'us à clos ou de *chesal benoît* qui se payait cher et s'accordait très difficilement. En 1710, c'était à titre de pure faveur (1) que la commune de Boudry avait « passé à us de clos un morcel de champ et pré, » appartenant à l'un de ses bourgeois, lequel dut payer pour cela « le si- « xième denier de la valeur de la pièce suivant l'évaluation faite par gens « de justice. » — La plupart de ces passations d'us à clos sont postérieures à l'accensement des cernils : dans sa requête pour obtenir l'érection en clos (2) de sa propriété, le bourgeois de Boudry en question demandait de « pouvoir jouir de son bien *comme on fait dans nos Mon-* « *tagnes,* le tenir fermé pour en retirer tout ce qui y croîtra et ne pas le « laisser manger et fouler par le bétail comme on a fait jusqu'à présent. » Cet « *usage des Montagnes* » ne pouvait se rapporter qu'aux *cernils,* car il est certain que toutes les autres terres y étaient soumises à la vaine pâture; les actes le disent surabondamment.

En résumé, le *cernil* était, dans le Jura du moins, une assez grande étendue de terrain mi-bois, mi-pâturage, entouré (qui *devait* être entouré)

(1) A cette même époque de 1710, il n'y avait, dans toute la Béroche, que *huit* « cheseaux benoîts » concédés tous chèrement aux seigneurs ou à d'autres personnages riches et influents, châtelains, ministres, etc. — Si j'en trouve le temps, je ferai une note sur les *cheseaux-benoîts,* en particulier.

(2) *Closel,* verger fermé, entouré de clôtures.

de clôtures (murs et bois) pareilles à celles que l'on voit maintenant entre les pâturages du Jura, où le propriétaire fauchait le foin ou faisait pâturer, à son gré, mais où il était interdit au troupeau communal, au troupeau commun d'aller paître, qui n'était pas grevée du droit de vaine pâture. Le *cernil* se trouvait en dehors des territoires communaux proprement dits, le plus souvent au milieu des joux.

Comme l'us à clos, le *cernil* était quelque chose de relativement rare.

Le *cernil* n'était ni un *pâquier*, ni un *dévens* (1). Le *pâquier* est un simple pâturage, ouvert au bétail toute l'année ou à peu près; le *dévens* est une fin de champs en regains réservée à la pâture d'automne, c'est-à-dire conservée pour réparer la fatigue des bêtes qui travaillaient aux semailles, et qui n'avaient ainsi pas besoin d'aller rôder dans les pâturages ordinaires à la recherche d'une maigre provende. En termes forestiers, les *dévens* étaient des bois où le pâturage était interdit, sauf celui des porcs à la saison du gland.

Dans une note relative aux noms de famille, l'historien Matile donne le mot *Cernil* comme origine des noms *Cornu, Cornuz* et *Cornaz.* On trouve l'explication du fait de la permutation des voyelles *o* et *e* dans les textes du vieux français ou *romand*, comme l'appelle l'historien Chambrier. Le premier testament du comte Louis (14 avril 1354) porte cette mention qui vise le Cerneux-Péquignot : « Tout ce que jay et puis havoir... des « le chavon de la Grant Saignie devert vent jusque le droit tendant â « *Mont Cornis,* et des enqui per ensi come le dit boiz le portent ou Mont « dou Saiz » — qui doit se lire: « dès l'extrémité de la Grande Sagne « devers vent tendant au Mont du Cernil, ou du Cerneux. » — Les premiers Cornaz et Cornuz étaient donc des accensitaires ou possesseurs de *cernils.*

On trouve là l'explication du nom de *Cornu* donné au petit hameau de ce nom, situé non loin de la Chaux-de-Fonds, vers l'orient. De là aussi le nom donné au village de *Cornol*, à deux lieues de Delémont, et peut-être à celui de *Cornaux*, bien que situé dans le bas pays: — de là sans doute l'étymologie du mot *Cornet, Cornettes*, *Cornier*, etc. qu'on retrouve ailleurs : *Cornier*, grand domaine rural rière Moudon et qui appartient à cette ville. — *Les Cornets,* nom donné à deux montagnes et alpages de la paroisse de l'Etivaz, le *Praz-Cornet,* etc.

F. C.

(1) Prononcez *dévin.*

CHARLES-DANIEL DE MEURON

ET SON RÉGIMENT

(Suite. — Voir la livraison de Mars 1883, p. 119.)

Le 17 avril, le convoi amené par le colonel Read, ainsi que la rentrée des fourrageurs du général Floyd nous devenoient indispensables, puisque nous étions depuis longtemps réduits à la demi-ration et que, d'après le rapport du commissariat, les magasins ne pouvoient fournir la subsistance de l'armée que jusqu'au 15 mai. La qualité des provisions étoit très mauvaise, principalement le riz qui étoit notre principale nourriture. Nos bœufs étoient dans un si pitoyable état qu'il étoit impossible de les employer pour aller à Csorga où nous avions des magasins de provisions. On avoit été obligé de donner du raggy, sorte de grain très grossier abondant dans le Mysore où il croît là où le riz ne peut pas venir. Le pain manquoit presque et se vendoit une roupie le quart de livre.

Le 19, la batterie armée pendant la nuit du 17 au 18 ouvrit son feu contre Seringapatam le matin à la pointe du jour.

Le régiment de Meuron à la tranchée, la compagnie Major fut détachée pour ouvrir le boyau de tranchée pour communiquer du poste des ingénieurs à Sultan Pettah et y construire une batterie de 4 pièces de 18 L. pour enfiler le côté est du fort; mais cet ouvrage fut abandonné vers le soir, car quoique près de 300 pionniers et la compagnie du régiment y travaillèrent sans relâche, le terrain étant dans un cimetière mahometan où toutes les tombes sont en pierres de taille et mastiquées, il étoit impossible de se mettre à couvert du feu de la place que par des gabions que l'on remplissoit à grand'peine, et des fascines qu'il falloit aller chercher très loin. Un chirurgien fut tué d'un coup de canon dans nos travaux.

Le 20 avril, les postes avancés ennemis se retirent, nous travaillons vigoureusement à nos travaux d'attaque. Les 12e et 74e régiments sont envoyés à l'armée de Bombay pour la renforcer d'Européens. A six heures du soir le colonel Sherbrook attaqua avec 1300 hommes le moulin à poudre repris par les Mysoriens, s'en empara n'ayant eu qu'un homme blessé. L'ennemi y perdit 250 hommes tant tués que blessés.

Le 21, toute l'armée bivouaqua pendant la nuit; les gardes du parc d'artillerie furent doublées. L'ennemi attaqua à 3 heures du matin les postes avancés de l'armée de Bombay. Il fut repoussé, subit des pertes considérables et fit sa retraite au point du jour; l'armée de Bombay fit des pertes sensibles. L'ennemi y perdit 6 à 700 hommes.

Le 22 avril, le régiment de Meuron à la tranchée, ses deux compagnies de flanc accompagnées des compagnies de flanc du 12e régiment, furent envoyées pour couvrir les pionniers travaillant à perfectionner la tranchée qui conduisoit au moulin à poudre emporté le 20 courant; ce poste fut appelé Mac Donald.

Le 24 un ordre général donné ce jour. Marcheront dorénavant dans la tranchée, 2 régiments européens et 4 bataillons de Cipayes. Les régiments européens de service fourniront 6 compagnies en station aux postes des ingénieurs et à Sultan Pettah alternativement. Nos constructions de batteries de brèche et le développement de nos tranchées n'avancent qu'autant que les circonstances le permettent, vu qu'on ne peut guère y travailler qu'à la faveur de la nuit.

Le 26, le 74e régiment s'étant avancé pour repousser une sortie de l'ennemi à la tombée de la nuit, le régiment de Meuron, arrivant à la tranchée, détacha cinq compagnies pour soutenir le 74e qui, de concert avec lui et les chasseurs écossais, repoussèrent l'ennemi et le poursuivirent jusque dans le chemin couvert de la place; mais faute de pionniers ils furent obligés de se retirer ne pouvant se faire un logement, ayant perdu beaucoup de monde, surtout au pont de Peripatam.

Pendant ce temps, le reste du régiment de Meuron ouvrit la tranchée sur le terrain où avoit commencé l'action; nous fûmes beaucoup inquiétés dans cet ouvrage important par le canon et la mousqueterie de la place; les balles à feu lancées des remparts faisoient reconnoître notre position, nous perdîmes beaucoup de monde. Le capitaine Piachaud des chasseurs fut blessé au commencement de l'action, l'aide-chirurgien Lesser de notre régiment fut tué d'un coup de canon; l'artillerie ennemie étant dirigée avec beaucoup de justesse dans nos tranchées; la perte de l'ennemi ne put pas être appréciée, quant à la nôtre elle fut sensible.

Le 27, pendant toute la nuit, l'ennemi fit des efforts pour reprendre le terrain qu'il venait de perdre et qui lui étoit d'une si grande importance.

Au point du jour l'ennemi s'approcha tellement que le colonel Wallace, du 74e régiment, qui commandoit cette partie de la tranchée, ordonna une sortie sur l'ennemi qui fut repoussé à la hâte jusqu'à la tête du pont, à la porte dite du Mysore, sur une branche du Cauvery qui conduisoit dans la forteresse. Dès ce moment le terrain qui nous étoit indispensable pour nos grandes batteries fut assuré. Cette action fut si habilement et si adroitement conduite que le général en chef témoigna la plus grande satisfaction dans ses ordres généraux. Le lieutenant Guisan, du régiment de Meuron, fut blessé et perdit dans cette affaire 2 sergents et 7 soldats sur les cinq compagnies qui se trouvèrent engagées.

Je pris (de Meuron Bayard) le commandement de la 8e compagnie pendant l'attaque, en remplacement du lieutenaut Baer qui se trouvait détaché de garde au quartier-général du parc d'artillerie. Le sergent-major Zehnpfenning du régiment conduisit aussi une compagnie et se distingua d'une manière particulière.

Plusieurs de nos officiers sont malades par suite de la disette qui existe maintenant; les soldats recevant leurs rations, tandis que les officiers devoient se procurer leur subsistance avec beaucoup de difficultés.

Le 28, le régiment de Meuron fut relevé après 48 heures de service en combats Nombre de travailleurs furent envoyés à la tranchée avec gabions, fascines et sacs à terre pour construire la batterie de brèche qui fut achevée le soir, prête à recevoir les pièces de siège. L'artillerie ennemie emporta plusieurs hommes.

Le 29, le régiment de Meuron a été à la tranchée; les pièces de siège furent amenées pendant la nuit, elle se trouva formée de 4 pièces de 24 L. et 14 de 18 L. Le régiment eut beaucoup de fatigues pour le transport des pièces qui furent tirées à bras d'hommes à travers un bras du Cauvery qui traversoit notre tranchée, et aussi par le transport des munitions à 100 coups par pièce.

Le 30 avril, vers midi, la batterie de brèche fut démasquée et commença à battre le fort sud-ouest, en face du petit cavalier, deux officiers d'artillerie furent tués par le feu de la place. Le feu de notre batterie de brèche fut très vif pendant toute la nuit, et ordinairement 6 pièces tiroient ensemble; deux mortiers et quatre obusiers furent encore joints à la batterie. Pendant cette nuit, le capitaine Harris et le lieutenant Targuhar allèrent reconnoître la rivière et la brèche, mais aperçus par l'ennemi, ils furent forcés de se retirer.

Le 1er mai, le régiment de Meuron, en partie à la batterie de brèche, le reste au poste des ingénieurs et à Sultan Pettah. La batterie de brèche continue son feu sans interruption. La demi-lune au bas du petit cavalier est démantelée. La batterie de l'armée de Bombay, placée dans une île du Cauvery, au nord-nord-ouest, a commencé à jouer cette nuit et à coopérer avec les nôtres; une de nos batteries, placée au sud, a aussi ouvert son feu en enfilant le rempart du côté de la brèche, le feu de la place diminue sensiblement. Nos batteries agissent avec succès, le général en chef saisit cette occasion pour donner à l'artillerie l'ordre d'agir avec la plus grande vigueur pour pratiquer une brèche; cet ordre étant motivé par l'épuisement prochain de nos provisions de bouche que le commissariat ne jugeait pas de pouvoir suffire au delà du 9 mai, quoiqu'à la demi-ration déjà depuis longtemps: la mortalité de nos bestiaux était si grande que nous ne pouvions pas en espérer le moindre soulagement.

Le 2 mai, 3 régiments européens sont envoyés à la tranchée; pendant la nuit, une de nos bombes mit le feu à un magasin d'artifice où se trouvoit une quantité innombrable de raquettes (la raquette est une fusée munie d'une longue baguette) situé au centre de la place et qui nous fournit un superbe feu d'artifice aussi difficile à imiter qu'à décrire, cette explosion fit un grand fracas et écroula plusieurs maisons que nous vîmes distinctement tomber. Le lieutenant Lalor passa la rivière pendant la nuit et constata que la brèche étoit bien avancée, et bientôt praticable et que le mur n'étoit pas très haut dans cet endroit.

Les batteries du fort nous incommodent beaucoup, aussi bien que les raquettes que l'ennemi lance et dirige avec beaucoup d'adresse. Le colonel Montagu commandant l'artillerie de brèche eut un bras emporté et mourut quelques jours après.

Le 3 mai, le régiment de Meuron et les 12e et 74e allèrent à la tranchée, la batterie de brèche continua son feu sans interruption, nos compagnies de *flanc*

ont été détachées et envoyées dans le boyau qui conduit à la batterie de brèche, le reste du régiment au poste de Wallace d'où furent encore détachées 3 compagnies pour être placées à la tête du pont pris sur l'ennemi le 27 avril.

Le général en chef, satisfait de l'effet de notre artillerie, prévoyant l'assaut possible pour le lendemain, fit réunir tous les grenadiers et les chasseurs des régiments européens aux nôtres, ainsi que toutes les compagnies de flanc des bataillons Cipayes, tant de l'armée de Bombay que de la nôtre.

Pendant la nuit on fit sonder la rivière du Cauvery, à droite de la tranchée, on fit reconnoître le fossé et l'état de la brèche. Le tout ayant été reconnu praticable, l'assaut fut résolu pour le lendemain.

A minuit, le général Baird prit le commandement de la tranchée du colonel Sherbrooke, le colonel Wellesley celui du poste de Wallace de la tête du pont et du poste des ingénieurs.

Je fus confidentiellement informé (de Meuron Bayard) par le colonel Kook duquel j'étois favorablement connu, que l'assaut auroit lieu le lendemain, en ajoutant que du régiment de Meuron il n'y auroit que les deux compagnies de flanc (chasseurs et grenadiers) qui feroient partie de l'assaut. Je cherchai un moyen de lui faire représenter au major H.-D. de Meuron, commandant le régiment en campagne, qu'il ne seroit pas juste que la compagnie des chasseurs fût commandée par le plus jeune des lieutenants du régiment (Matthey) vu l'absence du capitaine Piachaud blessé le 27, et que je demandois le commandement de cette compagnie pour la conduire à l'assaut, à moins qu'un de mes anciens n'en eût déjà fait la demande; après beaucoup d'objections de sa part, il m'accorda cette faveur.

Le 4 mai, encore pendant la nuit, les mouvements de nos troupes destinées à l'assaut, furent opérés; elles se composoient de 2494 Européens, des Cipayes des présidences du Bengale, de Madras, de Bombay et de 200 hommes du Nizam, en tout 1882 hommes, et un total de 4576 hommes, commandés par le général Baird, choisi pour conduire l'assaut. Les 8 compagnies du régiment de Meuron et 4 bataillons de Cipayes de Madras furent placés en réserve dans la tranchée pour appuyer l'attaque générale en cas de besoin. Les colonels Scherbrooke et Dunlope furent chargés de conduire les compagnies de flanc. Un détachement de pionniers, renforcé de natifs, munis d'échelles, de fascines et d'outils, étoit posté dans un endroit à couvert du feu de la place: alors, sur l'ordre du général Baird, le colonel Scherbrooke fit demander au capitaine Renaud, commandant général du régiment Meuron, à la tranchée pendant tout le temps du siège, un officier sachant parler l'anglois, pour commander ce détachement de pionniers. Meuron-Tribolet, l'auteur d'une partie de ces lignes, fut détaché à cet effet. On distribua à chaque soldat un drachme d'eau-de-vie et un biscuit. Un peu avant une heure toutes les dispositions étant prises, les enfans perdus, au nombre de 14, commandés par le sergent Graham, furent réunis et accompagnés du lieutenant Charles de Meuron-Tribolet, qui avoit vivement sollicité cette faveur, n'en obtint que difficilement l'autorisation du général en chef, et il fut désigné, comme on l'a vu plus haut, pour conduire le détachement des pionniers commandés pour l'assaut.

Les fortifications de Seringapatam étoient imposantes et solides, le mur d'enceinte formé de blocs de granit bien cimentés avoit de 20 à 35 pieds de haut, au devant duquel coule la rivière de Cauvery, dont les rives ont un escarpement de 20 pieds de hauteur; entre elle et le mur d'enceinte étoit un fossé profond taillé dans le roc et séparé de la rivière par un solide et épais glacis de pierre; dans l'intérieur de la place se trouvoit, derrière le mur d'enceinte, encore un fossé plein d'eau, et quoiqu'il y eût une brèche praticable, tous ces obstacles ne laissoient pas que l'entreprise de l'assaut ne fût aussi périlleuse que difficile et pénible. La distance entre la tranchée, où la colonne de l'assaut était réunie au pied de la brèche, n'étoit que de 600 pas, mais dans cet espace se trouvait la rivière et le fossé.

Toutes les dispositions étant prises, le général Baird lança les enfans perdus sur la brèche; pendant qu'ils la gravissoient, le lieutenant de Meuron jeta son chapeau en l'air en signe de succès, le colonel Wellesley, reconnaissant un chapeau du régiment, interpella le capitaine de Meuron d'Orbe: « D'Orbe, qui du régiment est sur la brèche? » Au bout de 6 minutes les enfans perdus parvinrent à planter le drapeau anglois au-dessus de la brèche, mais le sergent Graham qui le plantoit fut tué; alors une section de pionniers fit une ouverture à la tranchée pour pouvoir passer 12 hommes de front, ce qui fut lestement fait. Le général Baird étant convaincu que l'assaut étoit praticable s'élança à une heure et demie, l'épée à la main en disant: *Allons mes braves camarades, suivez-moi et prouvez que vous êtes dignes du nom de soldat anglois.* Et la colonne ayant en tête les compagnies du régiment de Meuron, des grenadiers commandés par Lardy, avec les lieutenants de Montmollin et Wolff, et des chasseurs commandés par de Meuron Bayard et le lieutenant A. Matthey s'élancèrent au pas de course, sous un effroyable feu de la place; pendant la traversée de la rivière et du fossé, les gibernes furent mouillées, de sorte que la troupe ne put tirer qu'un coup chargé avant le départ, c'est ce qui rendit cet assaut si brillant et si meurtrier, les soldats se précipitant sur les Indiens quand ils rechargeoient leurs armes; arrivés au sommet de la brèche suivant les instructions reçues, la compagnie des chasseurs se dirigea le long des remparts de l'est pour en chasser l'ennemi; la compagnie des grenadiers fut chargée de faire évacuer les remparts de l'ouest et du nord, et devoit descendre du rempart près de la porte du nord et stationner sur la place devant le palais.

Ces compagnies furent assaillies par une grêle de mousqueterie, de grenades et de coups de canon à mitraille. Le passage de la rivière fut long et difficile à cause de la profondeur de l'eau et des rochers hérissés qui obstruaient le fond; à ce moment, l'ennemi fit un feu terrible. Arrivés au pied de la brèche nous nous trouvâmes un peu à couvert, le bruit des armes à feu, l'épaisse fumée, le grand nombre de tués, blessés et noyés augmentoit beaucoup l'horreur de ce passage. Ayant surmonté ce passage, nous parvînmes à mettre les échelles à l'endroit qui m'avoit été indiqué (de Meuron Tribolet) par le général Baird; nous montâmes la brèche pêle-mêle avec les enfans perdus et les pionniers, nous ne pûmes faire usage que de la baïonnette, parce que les gibernes avoient été remplies d'eau en passant la rivière, ce qui rendit l'assaut aussi meurtrier que brillant. Les assiégés se défendirent avec une bravoure extrême, disputant chaque pouce de terrain jusqu'à la dernière extrémité.

Cependant, les Mysoriens furent obligés de nous céder insensiblement le terrain, dans notre opération du côté de l'est, mais nous souffrions beaucoup du feu tiré des maisons et surtout du palais, au fur et à mesure que nous gagnions du terrain nous enclouyions les canons, et plantions des drapeaux anglois sur tous les ouvrages que nous emportions, et dans l'un desquels nous eûmes le bonheur de trouver une quantité de munitions abandonnées par l'ennemi, munitions qui nous furent très utiles.

Nous entendîmes une violente fusillade du côté de la porte du Nord, nous nous y portâmes et traversant la place devant le palais, nous trouvâmes le 74e régiment qui y étoit stationné et tous les François au service de Tippoo Saïb prisonniers.

On apprit au général Baird que le Sultan étoit sorti du palais avec sa garde pour se porter du côté où le danger le requéroit, se dirigeant du côté de la brèche que les troupes franchissoient encore. S'étant arrêté à quelque distance, il tira lui-même 4 coups de fusil sur les Anglois dont il en tua deux. Voyant alors sa capitale prête à succomber, il se dirigea dans la partie nord de la ville cherchant à emmener avec lui les troupes encore disponibles et les joindre à son armée campée vis-à-vis de celle de Bombay ; mais arrivé sur le pont qui traverse la rivière, il le trouva tellement encombré de fuyards qu'il fut obligé de rétrograder avec grand'peine, au moment où une partie de troupe angloise arrivoit, son cheval fut tué, le Sultan et ses principaux officiers mirent sabre en main pour se défendre ; alors un sergent anglois mettant la main sur Tippoo, celui-ci lui asséna un vigoureux coup de son cimeterre qui lui fit une énorme blessure à la cuisse au-dessus du genou ; à ce moment Tippoo reçut un coup de feu dont la balle pénétra dans la tête au-dessous de la tempe gauche, et quatre coups de baïonnette au côté droit, et un second coup de feu dans la poitrine. Son entourage le défendit avec la plus grande énergie, et tous ces principaux officiers le couvrirent de leurs cadavres.

Ce ne fut que lorsqu'on eut déplacé beaucoup de morts qu'on découvrit le corps du Sultan qui fut trouvé à la tombée de la nuit ; le général Harris le fit immédiatement placer dans son palanquin qui l'avoit suivi dans son idée de sortir de la ville, et le fit transporter au palais avec une escorte ; à son arrivée il fut reconnu par sa famille, notamment par ses deux jeunes fils qui avoient été amenés depuis le quartier général où ils étoient prisonniers pour le reconnoître. Nos troupes s'étoient portées au Grand cavalier, qu'elles emportèrent et hissèrent le pavillon anglois à la place de celui de Tippoo qui y flottait encore. Il fut salué par toutes nos batteries de 21 coups de canons et par toutes les troupes par trois hourras.

Sur l'ordre du colonel Sherbrooke je me portai avec mes chasseurs au bastion près de la porte du Mysore que je devois garder jusqu'à nouvel ordre.

L'opération des grenadiers commandés par Lardy, qui étoit blessé, eut aussi un plein succès, étant secondé par les lieutenants de Montmollin et de Wolff.

Deux fils de Tippoo furent faits prisonniers au palais, par le major Allan, qui s'acquitta de cette mission avec toute l'intelligence et l'humanité possibles. A son arrivée, il trouva des rassemblements de peuple dans une grande consternation ; il se fit introduire dans le palais couvert du drapeau de la paix, où il ne trouva

que les deux jeunes princes qui lui assurèrent que le Sultan n'étoit pas avec eux ; il les rassura sur les craintes qu'ils pouvoient avoir et pour leur donner plus de confiance, leur dit qu'il resteroit avec eux ; ils furent conduits sous escorte au quartier général avec le général François Chapuis et tous ses officiers et soldats.

Les fils de Tippoo furent reçus au quartier général avec toute l'humanité et le respect dus à leur rang, sous la protection du général Harris.

Dans la ville nous eûmes beaucoup de peine, exposés à une fusillade partant de presque toutes les maisons ; les Français rallièrent plusieurs fois dans les rues les Mysoriens, ce qui fut cause de nombreux et très sanglants combats. Vers les 4 heures du soir nous étions maîtres de la place et de tous les ouvrages de défense. Le colonel Dunlope dirigeant une partie de l'assaut fut dangereusement blessé sur la brèche ainsi que le lieutenant des chasseurs A. Matthey qui mourut trois jours après. Le capitaine Lardy fut aussi grièvement blessé.

Dès que la mort du Sultan fut connue, ses parents, ses femmes, tous ses serviteurs et tous ses employés se rendirent aux vainqueurs.

La perte de notre armée fut considérable : nous eûmes 25 officiers et 300 Européens tant tués que blessés, les Cipayes ne souffrirent pas autant étant à la queue de la colonne. Les ennemis perdirent environ 9000 hommes, et parmi eux beaucoup de gens de marque ; un grand nombre s'enfuirent par la porte de l'est. On fit feu sur eux du Grand cavalier avec beaucoup de succès ; enfin, au bout de deux heures d'une action des plus vigoureuses, la place fut entièrement à notre pouvoir.

Le général Baird fut immédiatement nommé commandant de la place où il avoit été, 18 ans auparavant, prisonnier de guerre et aux fers sous le règne du Sultan qu'il venoit d'abattre. Le général établit immédiatement une très forte garde au palais qui contenoit le dépôt d'énormes richesses, tant du Sultan que de l'Etat, en bijoux, or, argent et autres objets précieux. Les bureaux publics, magasins et établissements publics furent de même gardés.

(A suivre.) TH. DE MEURON.

ERRATUM

Notice Desor, page 42, cinquième ligne : au lieu de Charles, lisez Alexandre Braun.

PLAN DE L'ATTAQUE de l'Angle Nord-Ouest DE SERINGAPATAM.

DESIGNATION DES BATTERIES.

№1.	6 canons de 18 lb	2 obus de 8'	№6.	5 canons de 18 lb	6 obus de 8'
2.	14 „	12 lb dont 4 de Camp.	7.	2 „	„
3.	8 „	„	8.	4 „	„
4.	4 „	„	9.	2 „	„
5.	6 „	„	10.	2 „	„

43 canons (dont 4 de Campagne 10 obusiers en tout 53.

ILE DE MONTRESOR

CAUVERY

Tête du Pont non fini

Batterie du Sultan

Retranchement de l'Ennemi pris le 20 Avril

Pulkatty

Pont de Pierre

Poste de Shawe

Poste de Skelly

Poste de Periapatam

Cavalier

Echelle de Verges.

200 400 600 800 1000

LITH. H. FURRER NEUCHATEL

A. Point de départ de la colonne de l'assaut composée de 4000 hommes.
B. La brèche distance de 600 pas. C. 8 Compagnies du Régiment en réserve.

2 Compagnies du Régiment de Meuron étaient en tête de la colonne de l'assaut commandée par le Gl Baird, les 8 autres avec 4 bataillons de Cipayes étaient en réserve aux ordres du Cl Wellesley.

LES ANABAPTISTES AU VAL-DE-RUZ

AU XVIIIme SIÈCLE

A l'époque où la souveraineté de Neuchâtel passait aux mains de Frédéric Ier, Electeur de Brandebourg et roi de Prusse, quelques anabaptistes bernois chassés par la persécution des terres de Leurs Excellences, étaient venus se réfugier dans nos Montagnes, « rière les Communes qui suivent la bannière de Valangin » ; ils espéraient avoir enfin trouvé un asile tranquille dans notre pays soumis à un prince tolérant ; malheureusement ils avaient compté sans leurs hôtes involontaires, les Communes et la Bourgeoisie de Valangin. Assez répandus dans la Suisse allemande, les anabaptistes y avaient été, dès l'origine, vus de fort mauvais œil par les gouvernements et les populations que froissaient profondément leur genre de vie à part, leurs doctrines et leurs pratiques religieuses, leur mépris de l'organisation sociale établie et leur refus de porter les armes. La part que, au XVIe siècle, les plus fanatiques d'entre eux avaient prise aux révoltes des Paysans, avait servi de prétexte pour sévir contre tous avec la plus grande rigueur, et pendant près de deux siècles la persécution ne cessa pour ainsi dire pas contre cette malheureuse secte. En 1635, le gouvernement de Zurich, appuyé par ceux de Bâle, Schaffhouse et Berne, ordonna aux anabaptistes, sous peine d'emprisonnement, de dissoudre leurs congrégations et de rentrer dans l'Eglise réformée ; comme ils s'y refusèrent, on les déclara des rebelles endurcis, puis on confisqua leurs biens, on jeta les hommes dans les fers, et on emprisonna les femmes, les enfants, les vieillards, même les malades. Ces mesures de rigueur n'ayant pas eu l'effet voulu, Berne vendit la plupart de ceux qui résidaient sur son territoire, au roi de Sardaigne, qui les employa comme rameurs sur ses galères ; de ceux qui avaient été épargnés, un grand nombre s'enfuirent en Alsace et dans le Palatinat,

les autres continuèrent à demeurer secrètement dans le pays. En 1708, le Conseil de Berne en fit jeter soixante en prison où ils furent retenus deux ans, et comme ils refusaient de rentrer dans le giron de l'Eglise, ils furent condamnés à être déportés en Amérique (la minorité du Conseil voulait les faire mettre à mort) (1).

C'est vers la fin de 1708 ou au commencement de 1709 que les premiers anabaptistes vinrent se réfugier dans notre pays ; leur présence fut bientôt signalée à la Vénérable Classe qui s'en occupa aussitôt ; dans sa séance de mai 1709 elle décida : « que tous les pasteurs dans les « paroisses desquels il se trouve de ces sortes de gens auront soin de les « voir, et de s'informer de leurs sentiments et de faire leurs efforts pour « les instruire et les ramener de leurs erreurs, mais qu'en tout cela, ils « parlent et agissent avec douceur et dans un esprit de charité » (2).

Les exhortations des pasteurs n'ayant pas eu de succès, la Classe avisa la Seigneurie de l'existence de ces sectaires, et la pria « de pourvoir à « ce que le nombre ne s'en augmentât pas et que ceux qui sont déjà dans « le pays ne s'y établissent pas ». Le pasteur de Dombresson ayant demandé à la Compagnie s'il devait exiger l'émine de moisson des anabaptistes ou piétistes qui demeuraient rière de sa paroisse, il lui fut répondu : « qu'on ne peut ni ne doit la leur demander, puisqu'ils ne sont « point membres de nos Eglises ». La Classe, beaucoup plus tolérante, probablement sous l'influence d'Osterwald, qu'elle n'avait l'habitude de l'être et qu'elle ne se montra un peu plus tard envers les Moraves, suivit constamment cette même ligne de conduite à l'égard des anabaptistes ; ce fut même elle qui dans la question des mariages de ces sectaires, proposa au roi de se contenter de la publication des bans et de l'inscription civile du mariage (3).

Quelles étaient les doctrines religieuses et sociales de ces anabaptistes réfugiés dans notre pays, et dont la présence fut pendant la première moitié du XVIIIe siècle une cause de trouble au Val-de-Ruz et aux Montagnes ? Ils appartenaient à cette portion de la vaste secte anabaptiste, dont les membres sont connus sous le nom de Mennonites, de l'un de leurs chefs religieux, le Hollandais Menno Simons (mort en 1559) qui, par ses écrits, ses visites et ses prédications, exerça une immense influence au sein d'une partie de l'anabaptisme dont il modifia dans un

(1) *Real-Encyklopædie* von Herzog, etc. Article : Mennoniten.

(2) Actes de la Classe, Tome VIII.

(3) Idem, Tome X.

sens plus évangélique les doctrines et le caractère, et réunit par un lien moral les congrégations éparses.

Les Mennonites étaient généralement des gens paisibles, de mœurs simples, de conduite très honorable, loyaux en affaires, laborieux, économes et bons agriculteurs ; seulement, vivant en dehors de la société, ils restaient complètement étrangers à toute influence du progrès ; en outre, condamnant toute science comme une sagesse mondaine, et estimant toute culture théologique chez leurs docteurs non-seulement comme inutile, mais même comme dangereuse et coupable, ils en restaient toujours au point de vue et aux idées de leurs ancêtres. Ils formaient des communautés autonomes qui élisaient à la majorité des voix leurs chefs et leurs docteurs, et n'avaient entr'elles d'autre lien que celui de l'identité des croyances et de l'amour fraternel. Le baptême étant à leurs yeux le symbole de la nouvelle naissance et le sceau mis à l'entrée des croyants dans l'Eglise de Dieu, ils rejetaient absolument le baptême des petits enfants, et ceux qui l'avaient reçu lors de leur naissance, devaient se faire rebaptiser lorsqu'ils étaient admis dans la communauté ; se considérant comme étrangers sur la terre, ils devaient avoir à faire le moins possible avec le pouvoir temporel, encore moins prendre part à la guerre ou à quelque acte de violence ; ils refusaient en outre de prêter serment. Ils exerçaient au sein de leurs congrégations une discipline très sévère ; ainsi ils devaient rompre absolument toutes relations avec ceux qui étaient excommuniés, ne traiter aucune affaire avec eux, ne pas s'asseoir à leur table, les époux même devaient se séparer ; du reste, un mariage conclu en dehors de la communauté était à leurs yeux un mariage mondain et par conséquent coupable. Pour plusieurs, se raser ou se tailler la barbe, et employer pour joindre les vêtements des boutons au lieu d'agrafes et de boucles, était considéré comme un acte de mondanité. Naturellement, l'Eglise établie n'avait aucunement leurs sympathies, et ils devaient chercher, non à la réformer, mais à la détruire, non sans doute par la violence, mais en fondant partout des communautés de leurs sectateurs.

Telles étaient les doctrines et les mœurs des anabaptistes qui étaient venus s'établir rière les Communes qui suivent la bannière de Valangin, espérant trouver un peu de tranquillité et de repos dans les fermes isolées de nos Montagnes où ils étaient arrivés, les uns comme fermiers, d'autres comme fromagers ou comme domestiques (1). Les premières années de

(1) Dans son *Histoire abrégée du canton de Neuchâtel* (page 143), M. Albert Henry dit que le Conseil d'Etat « choisit, pour métayers de ses fermes, des anabaptistes, qui s'étaient

leur séjour dans notre pays furent paisibles ; ils étaient peu nombreux sans doute et n'attiraient pas l'attention; en 1711 le maître-bourgeois et le boursier de Valangin étaient bien allés conférer à leur sujet avec M. le doyen de la Classe, mais cela n'avait pas eu de suite et ces pauvres piétistes pouvaient croire qu'ils étaient enfin arrivés au terme de leurs souffrances.

En 1723 la scène changea tout à coup ; plusieurs Communes du Val-de-Ruz se plaignirent vivement au Conseil de Bourgeoisie du grand scandale que causaient les anabaptistes ; le Conseil « arrête aussitôt une remontrance à faire au gouvernement » ; celui-ci ayant fait la sourde oreille, une deuxième remontrance est envoyée à Neuchâtel (février 1724) déclarant catégoriquement au Conseil d'Etat que, s'il ne veut pas y mettre ordre, les Communes y pourvoiront elles-mêmes ; cette fois le Conseil d'Etat répond en interdisant formellement aux Communes et à la Bourgeoisie de rien faire contre ces gens-là. Que s'était-il donc passé qui eût motivé cette levée subite de boucliers ? Nous l'ignorons, mais il est probable que l'arrivée de quelques nouvelles familles d'anabaptistes aura été la goutte d'eau qui fait déborder le vase, en mettant tout à coup au jour les sentiments de jalousie et de malveillance qui s'étaient amassés dans les esprits, contre ces étrangers. Dans les premiers temps on ne s'était pas inquiété d'eux, ils ne frayaient pas avec leurs voisins, payaient régulièrement les cens et les dîmes, et ne faisaient de tort à personne ; mais peu à peu on s'était aperçu qu'ils travaillaient ouvertement le dimanche, qu'ils ne faisaient pas baptiser leurs enfants, qu'ils ne fréquentaient pas le culte public et que, s'ils ne s'y rendaient pas, c'est qu'ils avaient dans leurs maisons des réunions particulières présidées par un des leurs qu'ils nommaient Docteur ; qu'ils ne faisaient pas bénir leurs mariages à l'Eglise, ni même publier leurs « annonces », mais « qu'ils se mariaient et se démariaient entr'eux ». En outre, lorsqu'on était allé les citer pour assister aux exercices militaires, pour monter la garde à Pertuis ou au Bugnenet, ou pour faire la chasse aux rôdeurs et aux gueux, ils avaient répondu qu'ils ne portaient jamais les armes ; enfin, fait plus grave encore peut-être, ces gens-là ne cultivaient pas leurs terres comme on avait l'habitude de les cultiver de toute ancienneté au Val-de-Ruz, et cependant ils en tiraient d'assez bons revenus et pouvaient mettre de côté chaque année quelques livres tournois, tandis que leurs voisins neuchâtelois s'appauvrissaient et végétaient. Il devait certaine-

présentés concurremment avec des gens du pays ». J'ignore si ce fait est exact, je n'ai rien trouvé qui le confirmât.

ment y avoir-là quelque maléfice, pensait-on. Le maléfice était simplement que, tandis que ces gens travaillaient, économisaient et vivaient sobrement, leurs voisins buvaient fort et ferme, jouaient beaucoup, hommes et femmes, et perdaient maintes journées en justice à plaider leurs nombreux procès, car deux plaies désolaient à cette époque le Val-de-Ruz, l'ivrognerie et le jeu d'un côté, la fureur des procès de l'autre ; quoi d'étonnant que l'on pût compter alors dans cette vallée deux cent soixante-dix personnes ne vivant que de mendicité, c'était la quinzième partie de la population

Tous ces faits, colportés de village en village, et accrus de tout ce que peuvent inventer des imaginations malveillantes et jalouses, avaient mis déjà chacun en émoi, lorsqu'on avait appris l'arrivée de nouvelles familles de ces sectaires ; alors les Communes s'étaient assemblées, et à l'unanimité avaient décidé de demander à la Seigneurie leur expulsion immédiate. Nous avons vu la réponse du Conseil d'Etat. Les Communes et la Bourgeoisie s'étaient figuré que possédant, comme elles le croyaient, le droit d'accorder ou de refuser le séjour sur leur territoire à qui bon leur semblait, leur demande allait être immédiatement accordée, que ce n'était là qu'une simple formalité. Grande fut donc leur déception ; elles crièrent aussitôt à la violation des franchises que le roi de Prusse avait, en acceptant la souveraineté, juré de maintenir ; toutefois la réponse ferme du Conseil d'Etat leur en imposa, et pendant quelques années, elles n'osèrent plus renouveler leurs réclamations.

Le refus du gouvernement d'expulser les anabaptistes avait fait entrer cette question dans une nouvelle phase. Maintenant il ne s'agissait plus seulement de se débarrasser d'étrangers déplaisants, mais encore et surtout de maintenir un droit réel ou prétendu des Communes. Celles-ci étaient déjà depuis longtemps profondément mécontentes de l'atteinte portée à la liberté du commerce des vins. Le gouvernement voulant protéger et favoriser la culture de la vigne, l'une des sources de revenus de l'Etat, avait en effet interdit l'importation des vins de France dont on faisait grand usage, vu leur prix moins élevé, au Val-de-Ruz et aux Montagnes. Comme cette mesure favorisait surtout les habitants du Vignoble et en particulier les grands propriétaires de vignes, parmi lesquels se trouvaient des membres du gouvernement et du Conseil de la Bourgeoisie de Neuchâtel, la vieille rivalité entre les Montagnes et le Bas, entre la population de l'ancienne Seigneurie de Valangin et celle de l'ancien comté de Neuchâtel, s'était rallumée avec une grande vivacité.

Un nouveau décret du Conseil d'Etat était venu encore jeter de l'huile

sur le feu; désirant arrêter le déboisement inquiétant des forêts, la Seigneurie avait défendu l'exportation des bois qui, fort recherchés à l'étranger, procuraient des gains assez considérables aux Communes et aux particuliers. Le refus d'expulser les anabaptistes venait donc ajouter un nouveau grief aux précédents; comme c'était celui-ci qui tenait le plus à cœur aux populations, et que d'ailleurs c'était sur ce point que l'on espérait avoir le plus facilement raison du Conseil d'Etat, puisque l'on pouvait être assuré, pensait-on, de l'appui de la Vénérable Classe et de LL. EE. de Berne, ce fut sur cette question que se concentra surtout la lutte; les malheureux sectaires devinrent comme l'âne de la fable: « Ce pelé, ce galeux de qui vient tout le mal ». Aussi, dès 1731 voyons-nous recommencer de plus belle les réclamations toujours plus vives de la Bourgeoisie et des Communes à l'égard de la tolérance accordée aux anabaptistes; de temps à autre même descendait à Neuchâtel auprès du Conseil d'Etat ou de Son Excellence le Gouverneur, soit un messager de la Bourgeoisie, soit un Maître-Bourgeois en personne, porteur d'une missive assez verte, sous une forme très humble; un jour même ce fut tout le Conseil de Bourgeoisie, escorté des délégués des Communes, en tout soixante-dix-neuf personnes, qui vint apporter au Château les doléances des peuples de Valangin.

La Classe, à laquelle s'était aussi adressé le Conseil de Bourgeoisie, en lui représentant que ces sectaires troublaient l'ordre établi dans l'Eglise, qu'ils étaient en scandale, qu'ils « se mariaient et se démariaient entr'eux sans faire attention à l'ordre public », qu'ils parlaient mal des ministres, répondit en demandant qu'on lui articulât des faits positifs, puis ayant appris qu'en effet il se célébrait des mariages clandestins, même sans aucune formalité civile, elle fit directement une représentation à la Seigneurie et lui exprima le vœu qu'on tolérât ceux des anabaptistes qui étaient dans le pays antérieurement à l'année 1725, mais que l'on empêchât qu'il ne s'en introduisît d'autres (1). Cela ne satisfit pas la Bourgeoisie; aussi tenta-t-elle un nouvel effort auprès du Conseil d'Etat; en Mars 1734, elle lui annonça que les Communes venaient d'arrêter, à l'unanimité, de signifier aux anabaptistes qu'ils eussent à sortir de leur territoire avant la Saint-Georges suivante, et que faute par eux d'obéir ils seraient expulsés de force.

Mais quelques jours après, grand émoi dans le Conseil de Bourgeoisie; il a appris que « des malveillants ont fait une tournée » pour recueillir

(1) Actes de la Classe, Tome IX.

des signatures dans le but de s'opposer aux mesures des Communautés contre les sectaires. Cette pétition, adressée à la Seigneurie, demandait : « qu'on souffrit les anabaptistes puisqu'ils n'étaient point du tout en « scandale, et qu'au contraire ils étaient plutôt utiles, qu'ils faisaient « valoir les terres qu'ils amodiaient, ensorte que les dixmes et les lods « augmentaient, etc. » L'affaire parut si grave au Conseil qu'il décida d'en écrire au roi, puis fit faire une enquête sévère et cita à sa barre les signataires de la pétition, parmi lesquels se trouvaient un ancien Maître-Bourgeois, des Justiciers et des Anciens d'Eglise. Après qu'on leur eût « rafraîchi le serment », suivant l'expression du procès-verbal, ils furent sévèrement réprimandés et menacés d'être rayés du corps de la Bourgeoisie s'ils se permettaient jamais de nouveau un acte semblable.

Les refus réitérés du Conseil d'Etat, le silence de la Cour à laquelle on s'était adressé avec l'appui de Berne, le peu d'empressement que mettait la Classe à appuyer les réclamants, tout cela avait provoqué au Val-de-Ruz et aux Montagnes un mécontentement extrême qu'augmentaient encore les restrictions apportées à l'entrée des vins et à la sortie des bois. Aussi, au commencement de 1735, le roi (1), inquiet probablement des tentatives, avortées cependant, du marquis de Nesles avec lequel, l'année précédente, des notables des Montagnes étaient allés conférer à Morteau, et désireux de mettre fin à l'agitation des esprits en donnant quelque satisfaction aux réclamations pressantes de ses sujets de Valangin, céda sur quelques points. « Mon intention est, dit le roi « dans son Rescrit au Conseil d'Etat, du 4 juin 1735, que ceux des dits « sectaires qui depuis l'année 1724 sont venus s'établir dans le pays de « Neuchâtel ou de Valengin, en sortiront avec le commencement de l'an-« née 1736 pour se retirer ailleurs, et que tous les autres, c'est-à-dire « ceux qui y sont venus avant l'année 1725, seront soufferts et tolérés « jusques à ce que je trouveray bon d'en ordonner autrement. Vous « reiglerés et terminerés l'affaire sur ce pied là et demanderés au reste à « la Classe son sentiment sur la tolérance des dits sectaires ; j'estime que « s'il étoit à craindre que la continuation de ces pauvres gens dans le « pays, y pourroit causer du scandale, la dite Classe n'auroit pas manqué « il y a longtemps d'en faire ses remontrances, et que son silence donne « assés à connaitre qu'elle est aussi du sentiment qu'il vaut mieux traiter « ces sectaires selon les Règles de la charité chrétienne et tâcher de les « retirer, par la douceur et par les bons exemples, de leurs erreurs, que

(1) Frédéric-Guillaume I.

« de les chasser comme des criminels et gens indignes de la société « humaine » (1).

Ce Rescrit ayant été, sur l'ordre du roi, communiqué à la Classe, celle-ci en exprima sa reconnaissance au Conseil d'Etat : « La Compagnie « est infiniment sensible à la nouvelle marque que S. M. a bien voulu « nous donner de sa bienveillance royale en ordonnant que son Rescript « au sujet des anabaptistes nous fût communiqué. Nous nous estimons « heureux de vivre sous un Prince qui a des sentiments si conformes « à l'esprit de l'Evangile et au véritable bonheur de ses sujets, nous « prenons la liberté de dire icy, que les sentiments que S. M. manifeste « dans ce rescript, ont toujours été les nôtres, ainsi que nous avons « eu l'honneur de luy faire connaître par nos députés et que nous « l'avons déclaré à diverses fois à M. le Gouverneur, » etc. (2). Le roi répondit au Conseil d'Etat : « Le sentiment donné par la Classe sur ce « sujet m'a fait un plaisir singulier et vous le leur témoignerez de ma « part, leur recommandant en même temps d'exhorter fidèlement et dans « toutes les occasions qu'ils en peuvent trouver et sans relâche leurs « auditeurs à la pratique de la charité chrétienne comme à la plus néces- « saire et solide vertu, etc. » (3).

Pendant que le roi et la Classe se félicitaient mutuellement et avec raison de leurs sentiments de tolérance, le Conseil de Bourgeoisie voyant, par le rescrit de juin 1735, que le roi en appelait au jugement de la Classe, se dit que si celle-ci pouvait être amenée à faire cause commune avec la Bourgeoisie, il y aurait un grand point de gagné ; aussi lui présenta-t-il dans un long exposé toutes les raisons les plus propres à faire impression sur elle ; il terminait cet exposé en disant : « Nous espérons, Messieurs, « qu'il vous plaira par charité pour vos propres troupeaux, de vouloir « contribuer à ce que ces sectaires, qui ont des rêveries pernicieuses, « s'éloignent, qu'ils cessent par là de scandaliser le troupeau. Notre « intention ne seroit pas, Messieurs, de blesser l'hospitalité, au point de « les persécuter par des tourments, ni par le ravissement de leurs biens, « mais nous désirons qu'après les avoir avertis avec douceur et modéra- « tion, ils ne puissent pas recommencer, ni continuer les bails qu'ils « auront au-delà de la prochaine Saint-Georges. Et puisque les peuples

(1) Extraits des registres de la Bourgeoisie de Valangin, par G. Quinche. Ce manuscrit m'a été obligeamment communiqué par M. Ch.-Eug. Tissot, auquel j'adresse mes sincères remerciements.

(2) Idem.

(3) Actes de la Classe, Tome IX.

« de Valangin sont attristés de voir parmi eux des gens séparés de l'E-« glise et qui profanent le jour du repos, qu'on ne sait pas comment « ils servent Dieu, ni quelle instruction ils donnent à leurs enfants, leur « exemple ne peut être que contagieux. Nous vous suplions instemment, « Messieurs, puisque votre avis sera d'un grand efficace et que S. M. « désire d'en être informée, de vouloir contribuer à faire éloigner de « nos communautés les étrangers qui viennent par des schismes se jouer « des reigles de l'Eglise et en faire divorce. Nous espérons, Messieurs, « qu'il vous plaira de nous accorder une réponse, nous l'attendons con-« solante, et propre à réjouir le cœur des peuples, etc. » (1).

La réponse de la Classe ne fut pas aussi consolante que l'attendait la Bourgeoisie, elle répondit : « Le roi, notre auguste Souverain, ayant « ordonné que son rescript concernant les anabaptistes nous fût commu-« niqué, et souhaitant de savoir quelles sont nos dispositions à l'égard « de ces gens-là, nous avons eu l'honneur de faire connaître à S. M., « combien nous nous estimons heureux de vivre sous un prince qui a « des sentiments conformes à l'esprit de l'Evangile et au véritable bon-« heur de ses sujets, et de lui témoigner en particulier que nos idées et « nos sentiments, sur le compte de ces sectaires, étaient en tout relatifs « et conformes à ceux que S. M. elle-même manifeste dans son Rescript, « etc. » (2).

(A suivre.) Chs CHATELAIN.

LES PREMIERS SIRES D'OUTRE AREUSE

Dans une précédente étude (3), j'avais cherché à découvrir qui pouvait bien être ce seigneur Rodolphe, homme très noble, fondateur du prieuré

(1) Extraits des registres de la Bourgeoisie de Valangin, par G. Quinche. Actes de la Classe, Tome IX.

(2) Actes de la Classe, Tome IX.

(3) *Musée* 1881, pages 118 et 119.

de Bevaix, qui vivait en 998 et 1005; mais j'avais négligé de faire intervenir dans mes recherches un acte important, celui de la fondation du prieuré de Corcelles. Je m'étais demandé si Rodolphe, fondateur du prieuré de Bevaix, n'était pas le seigneur désigné sous le nom de *Rodolphe, avoué,* qui siégeait avec le roi Rodolphe, parmi les primats du royaume de Bourgogne aux plaids royaux tenus à Orbe, en 1001, et à Eysins, en 1002, (avec plusieurs témoins de la donation de Bevaix).

Or, dans l'acte de fondation du prieuré de Corcelles, le seigneur *Humbert* désigne de la manière suivante ses parents : son père *Uldric*, sa mère *Adalguis*, son frère *Conon*, son oncle *Cunon*, et ses prédécesseurs *Siebold*, un autre *Siebold*, *Rodolphe*, son fils, *avoué*, et *Udalric*, fils de celui-ci. La question de savoir si Rodolphe de Bevaix, et Rodolphe, avoué, sont un seul et même personnage, me paraît donc devoir être résolue affirmativement. C'est d'ailleurs l'opinion du chanoine de Rivaz et du baron de Zurlauben ; seulement ces Messieurs se trompent en faisant de Rodolphe l'avoué un ancêtre des seigneurs de Neuchâtel : ces derniers n'ont rien de commun avec les fondateurs des prieurés de Bevaix et de Corcelles.

Dans son *Histoire d'Orbe dans le Moyen Age,* M. F. de Gingins dit que « sous la dynastie des rodolphiens, la terre royale d'Orbe était régie au nom du roi par un fonctionnaire du palais portant le titre d'*avoué* (advocatus), chargé en même temps d'administrer la justice aux vassaux de la terre et aux sujets des prieurés de Romainmôtier et de Baulmes. » Et il cite les noms de trois de ces avoués, parmi lesquels celui du noble homme Rodolphe :

« 966. *Costabulus* qui per juesionem Chuonradi regis *Advocatus* hujus rei fui. » Donation du roi à Rathelinus.

« 979 et 984. *Balfredus Advocatus* S. Petri Romani apud Urbam. »

« 1001 et 1005. *Rodulfus Advocatus.* »

Ainsi Costabule, Balfred et Rodulf ou Rodolphe ont été successivement *avoués* des rois de Bourgogne pour la terre royale d'Orbe. Il en ressort que le seigneur Rodolphe qui possédait les domaines d'Outre Areuse, était un des personnages distingués de son époque.

Cela dit, il est hors de doute que *Humbert,* fondateur du prieuré de Corcelles, ne soit le descendant du fondateur du prieuré de Bevaix. L'opinion du maire Huguenin (1) est parfaitement d'accord avec les déduc-

(1) V. *Musée* 1882, page 213.

tions que l'on peut tirer de l'acte même. Et voici comment j'établirai la liste des premiers seigneurs des gens d'Outre Areuse.

Siebold I	vers 900- 950 (?)
Siebold II	» 930- 980 (?)
Rodulf (998-1005)	» 970-1020 (?)
Udalric	» 1030 (?)
Uldric et Cunon	» 1060 (?)
Humbert et Conon (1092)	» 1092

En 1092, le seigneur Humbert « donne au monastère de Cluny que gouverne l'abbé Hugues et à tous ses successeurs, l'église de Corcelles avec toutes ses dépendances, comme le prêtre Durannus l'a tenue jusqu'alors; il ajoute à cette donation six arpents de terre sous le village et un pré qu'il y possédait, ainsi que toute la *dîme de vin* du même village; en outre l'*usage* dans toutes les forêts, champs, pâturages, eaux et cours d'eau, en particulier aussi la forêt de Bancon, la pêcherie établie dans le lac pendant quinze jours (par année) et (pour) une levée (1); il joint à ce don l'église de Coffrane avec tout ce qui lui appartient, excepté *deux sols que l'église de Bevaix doit y percevoir;* il donne encore les serfs et les serves appelés: *Osburga* avec ses enfants, *Adeleide* avec ses enfants, *Emilina, Rusa* avec ses enfants, *Riculf.* »

Ces deux sols que le prieur de Bevaix perçoit à Coffrane proviennent d'une donation antérieure, du fondateur du prieuré sans doute, Rodolphe, dont les domaines comprenaient les terres plus tard possédées par les seigneurs dits de Colombier, comme je l'ai expliqué déjà. (2)

Mais, observera-t-on, si Humbert était de la race du fondateur du prieuré de Bevaix, quelles raisons avait-il de doter un nouveau prieuré, à l'exemple de son ancêtre Rodolphe? — Je m'explique cette nouvelle largesse en faveur de Cluny, par un partage des terres de la maison qui était si bien disposée pour ce monastère, au rebours de celle de Grandson. Humbert parle, dans l'acte, de son frère Conon: suivant la coutume, les biens de la maison auront dû se partager, et Humbert aura eu pour sa part tout ce qui forma plus tard la seigneurie de Colombier, tandis que

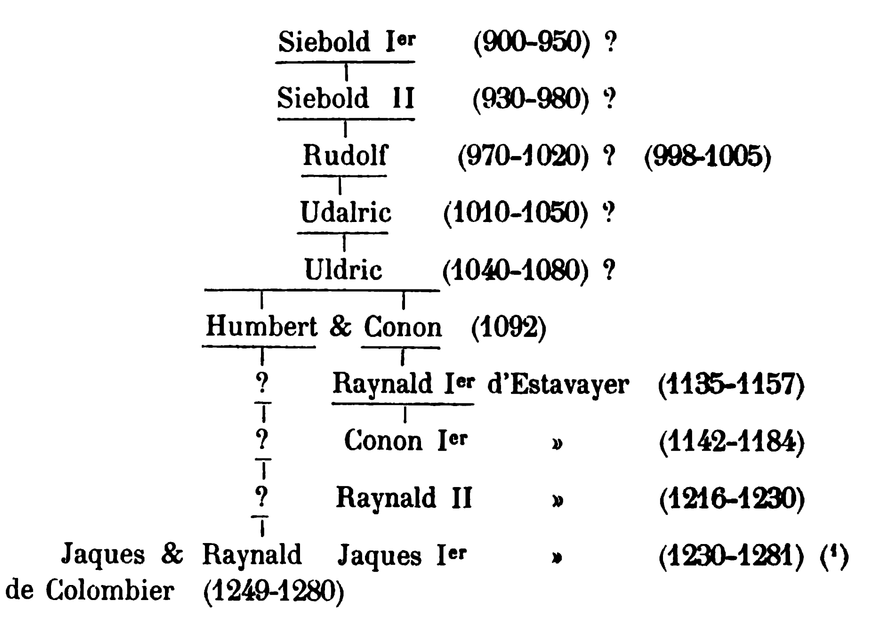
(1) « Cet article relatif au droit de pêche est un peu difficile à comprendre: il s'agit d'un *piscaria,* pêcherie dont l'usage est donné pour 15 jours, par année sans doute; et d'*une levée.* Cela signifie-t-il qu'on ne peut faire qu'une levée de filets par jour? Je n'ose rien affirmer. » Obs. de M. l'abbé Gremaud, à l'obligeance duquel je dois la traduction de cet acte.

(2) *Musée* 1882, pag. 121-122.

son frère Conon gardait le reste, soit ce qui se trouvait Outre Areuse: l'avouerie de Bevaix demeurait indivise entre les deux frères.

Dans ses recherches sur les dynastes de Grandson, M. L. de Charrière dit qu'il arrivait fréquemment au moyen âge que le petit-fils portât le nom de son aïeul. Il se pourrait donc très bien que Conon, frère d'Humbert, et descendant de Rodolphe, fût la tige des Estavayer. Ainsi s'expliquerait nettement et simplement le fait que l'avouerie de Bevaix se trouvait partie entre les mains de la maison d'Estavayer, partie entre celles de la maison de Colombier. Ces derniers, les sires de Colombier, portent du reste les mêmes noms que les Estavayer, ce qui a une réelle signification.

C'est une opinion que j'ai déjà émise. Seulement, aujourd'hui elle se présente à mes yeux avec un degré de probabilité beaucoup plus accentué. Et voici comment j'établirais jusqu'à nouvel ordre la liste des premiers sires d'Outre Areuse:



Ce qu'il y a de certain, c'est que la famille d'Estavayer possédait la Terre de Gorgier depuis un temps immémorial. Cette terre semble avoir eu de tout temps ses destinées liées à celles de la ville d'Estavayer. Les franchises de cette ville, dont la rédaction que nous possédons est de 1350,

(1) Généalogie de la maison d'Estavayer, par M. l'abbé Gremaud.

mais dont l'antiquité est beaucoup plus reculée que cette date, l'indiquent d'une manière suffisamment claire.

« In nom dou Père et dou Fil et do Sant Esperit, amen.

» Ces sunt les libertés et les franchises donées, outroiées, approvées et confirmées per nous, Ysabel de Challon, dame de Vaud, ensaimble dame d'Estavayé, Ayme et Pierre ensaimble seigneurs dou dit luef d'Estavayé, chevaliers, de nostre bon esponde grez, — eis nobles et borgeis, à la comunetez et eis habitans présent et advenir *dou dit luef d'Estavayé, de la terre et dou mandement* pour lours et pour lours hoirs, — et lesquelz, nous, pour nous et pour nostres hoirs, jurons, volons et promectons sus Sains Avangieles, garder, tenir et mantenir et estre à tot jors gardées, tenues et mantenues.

» 1. *Cil d'Estavayé et dou mandement* dovent chevauchier après lour bandère, pour lours seigneurs et pour lours aydant, on jor et une nuit tant soulement, dedant l'esveschié de Losanna, à lours missions, et non plus. Et se ensi estoit que li dit seigneurs les volissent plus mener, ils lours dovront livrer et ballier lours missions à tous cez qui estroient ou seroient à la chevauchie, et ces qui seroient à chevaul devroient à lours ballier lours missions, et fers et clos pour lours chevaulx, et émender chevaulx à ces qui les perdroient ou damageroient en alant et en venant ou en demorant en la dite chevauchie. — Et se ensi estoit que li dit seigneurs haussent guerre à aucune persone, pour lo fait propre *des dessus dit d'Estavayé et dou mandement*, li dessus dit d'Estavayé sunt tenuz de chevauchier avoicque lours dit seigneurs, dedant lo dit Eveschié, à lours missions, per quatre jors tant soulement et non plus. — Et si ensi estoit que li dit seigneurs feissent guerre à aucune personne comme aydant, ou aucune personne la feit eis dit seigneurs comme aydant, li dessus dit d'Estavayé ne sont tenus de chevauchier avoicque les dit seigneurs mais que per on jor et une nuit à lours missions tant soulement. — Et ou cas que li dessus dit d'Estavayé chevaucheroient per la manère dessus dite avoicque lours dit seigneurs et il estoient retornés Estavayé, il ne sunt tenuz de chevauchier ne d'aler en chevauchie jusque à tant que on mois soit passez. — Et ou cas où il auroient chevauchiez avoicque la bandère per quatre jors ensi comme dessus, et ou cas où il auroient chevauchiez per on jour et une nuit comme dessus à lours missions, et il estoient retornez Estavayé, il ne doivent chevauchier jusque huit jors fussent passez, se ce n'estoit la guerre propre d'Estavayé. — Après est ordenez que li dit seigneurs ne povent trayre ne mener les dessus dit d'Estavayé en chevauchier, pour aydier à nulle personne, ne

eis missions deis dit seigneurs, ne eis missions *de lours gent d'Estavayé, ne de lours mandement*, ne de autre personne, se n'estoit on jor et une nuit eis missions des dessus dit d'Estavayé pour la guerre de celluy de cui Estavayé se tien en feiz, loquel il doivent sègre on jor et une nuit tant soulement; et se plus hi demoroient, on lours doit ballier et livrer per la manère dessus dite. (1)

» 2. Item, que il ne sunt tenuz de chevauchier sain bandère, *ensaimble le mandement et tote la terre*, ou la plus grant partie.

» 9. Item, fours (2) des terres d'Estavayé, on ne doit mais que dimie gros bans, *écepté cilz* de la perroche de Cugie et *de la perroche de Sain Oubin.*

» 12. Item, en la cours d'Estavayé, doit on jugier per les gentilz, les borgeis et les proudomes d'Estavayé *et de la terre,* et per tout autres qui seroient en la dite cours.

» 21. Item, seigneur ne doit faire crier bant de sexante sols mais que per quatre cas : pour sa guerre deffiée, se on li art sa terre, se on li ront son marchié, et pour sègre après le murtrer, — ou pour sègre se on prennoit nyon d'Estavayé *ou de la terre* sains le concours deis proudommes.

» 35. Item, Lulie, Francil, Frasses, Bussy, Morens, Ruery, Vernay, Forel, Autavaux, Monbrenlo, Seva, *et tuit li habitent deis la Viz de l'Estra tanque ou layt,* doivent le bâtiment et la communance que li seigneurs et li proudommes accorderoient.

» 36. Item, doivent *li dessus dit* la waity d'Estavayé.

» 54. Item, que li pasquiers d'Estavayé *et de la terre les jours les costes di lait dou layt* sont communauz *à tout ces d'Estavayé et de la terre.*

» Etc., etc. »

A côté de la Terre de Gorgier, dont faisait partie Cortaillod, la maison d'Estavayer possédait l'avouerie d'Areuse et la pêche de l'Areuse, au moins en partie. Elle possédait également l'avouerie de Bevaix, de concert avec les seigneurs de Colombier, comme je l'ai dit. Or, aux termes de l'acte de fondation de l'abbaye de Bevaix (998), le noble homme Rodulf avait réservé que ce fût toujours quelqu'un de sa race qui, dans la suite des temps, fût avoué de ce monastère.

Le plus ancien des Estavayer connu jusqu'ici est *Raynald I* qui vivait

(1) Comparez avec les coutumes de la Terre de Gorgier. — *Musée*, année 1879, page 91.

(2) *Feurs*, hors. (On ne doit pas plus de demi-gros ban, hors des terres d'Estavayer, excepté ceux de la paroisse de Cugy et de la paroisse de St-Aubin.)

en 1135; les documents le qualifient de *dominus,* seigneur, en 1145 et 1157. Son fils *Conon I* qui vivait en 1142 et 1184, laisse trois fils, Conon II, ecclésiastique à Lausanne, Wilhelm I et Raynald II qui tous deux font lignée et paraissent s'être partagé les terres de la maison, de manière à en avoir chacun des deux côtés du lac.

Wilhelm I, chef de la première branche, que nous voyons apparaître sur la scène pour la première fois en 1184, est chevalier ou chevancier *(miles)* en 1216. Le 1er juin 1218, il figure comme témoin au contrat de mariage d'Ulrich fils d'Hartmann comte de Kybourg et de Marguerite, fille du comte Thomas de Savoye. Le 19 octobre 1224, il est témoin de l'acte en vertu duquel Berthold, seigneur de Neuchâtel, vend à l'évêque de Lausanne le droit de battre monnaie qu'il tenait de lui en fief à Neuchâtel. Le 22 mars 1228, il est témoin de la prononciation arbitrale rendue par l'abbé de Fontaine-André Guillaume et le chapelain de Neuchâtel W..., sur les différends qui s'étaient élevés entre le prieuré de St-Pierre au Vauxtravers et l'abbaye de St-Jean de Cerlier. Le 2 avril 1229, il est témoin de l'acte par lequel Berthold, seigneur de Neuchâtel, donne quittance de 50 livres à l'abbaye de St-Jean pour des possessions qu'il lui avait vendues au Vauxtravers, et le 20 avril, il figure encore comme témoin dans l'acte par lequel Berthold de Neuchâtel donne à la même abbaye six métairies appartenant à son fief de Travers au Vauxtravers. En 1230, on le trouve marié avec une Wilhelma et portant le titre de *co-seigneur* (condominus) avec ses frères. Le 29 août 1231, il paraît comme témoin de deux actes importants: par le premier, Berthold, seigneur de Neuchâtel, donne à l'abbaye de St-Jean, pour le remède de l'âme de sa femme défunte Richense, de la sienne propre et de celle de ses ancêtres, le droit de patronnage qu'il tenait de ceux-ci; — par le second, le même Berthold vend à la dite abbaye la portion de terre qui lui était échue par le partage d'une ferme qu'il possédait par indivis, et il permet à perpétuité à ses ministériaux comme à ses chevaliers de se donner eux et leurs biens à l'abbaye. — Dans ces deux actes, il figure comme deuxième témoin, titré de *dominus*, immédiatement après Rodolphe, comte de Nydau; dans tous les autres, il est premier témoin. Wilhelm d'Estavayer paraît avoir été un personnage fort considéré de son temps et en relations constantes avec les seigneurs de Neuchâtel. Il mourut avant 1244, laissant un fils, *Conon III,* et une fille, Wilhelmette. Son nom est écrit indifféremment Wilhelm ou Wuillerme de *Estavaié, Estavaiel, Stavayé, Estavayer, Steviols.*

(*A suivre.*) F. C.

CHARLES-DANIEL DE MEURON

ET SON RÉGIMENT

(Suite. — Voir la livraison d'Avril 1883, p. 140.)

Lorsque tout fut un peu calmé, le général en chef fit une proclamation à toutes les troupes qui avoient participé à l'assaut, les autorisant au pillage jusqu'au lendemain à midi précis et dont la cessation seroit annoncée par trois coups de canon et la retraite battue par les tambours par toute la ville. Deux soldats ayant été trouvés vers midi et demi encore occupés au pillage, furent immédiatement pendus. Pendant tout le temps que dura le pillage, j'avais (de Meuron Bayard) le commandement du bastion près de la porte du Mysore où j'avois été placé; comme il me paroissoit injuste que mes hommes fussent privés de leur part au butin, je divisai la compagnie en 3 sections, en permettant toujours à l'une d'être absente du poste, laissant à leur option de s'entendre entre eux pour le retour, ce qui réussit à leur grande satisfaction et profit.

Il est satisfaisant d'observer que, pendant une circonstance si affligeante, la plus grande humanité fut tenue parmi tous les rangs, aussi bien pendant l'assaut que durant le pillage; les femmes furent principalement respectées et protégées, ainsi que le reste des habitants qui n'avoient pas les armes à la main. Cette honorable conduite fut due aux soins de l'officier commandant l'assaut, assisté de tous les officiers qui faisoient tous leurs efforts pour le seconder.

Dès le 5, au matin, on s'occupa d'enlever le grand nombre des morts qui encombraient les rues et les maisons abandonnées. Les habitants commencèrent à rentrer dans la ville.

L'après-midi, les funérailles du Sultan Tippoo Saïb eurent lieu avec toute la pompe due à son rang; il fut inhumé dans le mausolée royal à côté de son père Hyder Ali, et de sa mère, au superbe jardin appelé Haul Baugh, à deux milles de Seringapatam. Tippoo étoit âgé de 42 ans; la cérémonie eut lieu à 4 heures du soir; il succéda à cette lugubre scène un affreux orage, dont la foudre tua 2 officiers, plusieurs soldats et en blessa plusieurs dans l'armée de Bombay.

Le 7 mai, le quartier-général fut installé dans le jardin favori de Tippoo, Dawlet Baugh, près de la ville.

Le commandement de Seringapatam fut alors confié au colonel Arthur Wellesley, tandis que le général Baird fit rejoindre le commandement de sa division en campagne. Aujourd'hui seulement la compagnie des chasseurs du régiment de Meuron a été relevée du bastion qu'elle gardoit à la porte du Mysore, par une compagnie du 33e régiment qui faisoit déjà partie de la garnison avec la brigade écossaise, quelques bataillons de Cipayes et de l'artillerie. Le jardin Haul Baugh, déjà mentionné, fut destiné à l'hôpital général de l'armée.

Nous avions alors une mortalité prodigieuse par suite des fatigues pendant les marches et durant le siége et des privations de toute espèce, à quoi succéda l'abondance qui devint pernicieuse.

On trouva dans la place 372 canons, 60 mortiers, 11 obusiers en métal,
466 » 12 » » en fer,

soit en tout 929 pièces, dont 287 étoient sur les remparts, près de 200,000 fusils et une quantité de munitions de guerre; les trésors consistant en or, argent, bijoux, furent estimés à 2,535,804 payodes, soit 1,143,216 livres sterling. — Le grand étendard du Sultan fut aussi pris.

Tous les officiers tués, ainsi que notre lieutenant Matthey, furent enterrés sur la brèche de Seringapatam.

Après que l'armée de Tippoo eut fait sa soumission, les hommes furent renvoyés dans leurs foyers, les chevaux de la cavalerie servirent à remonter la nôtre qui se trouvoit dans un état pitoyable, et environ 2000 chevaux d'une qualité inférieure furent donnés aux Nizams.

Les jours suivants, quelques corps furent détachés pour aller occuper des garnisons et des forts dans les diverses parties du Mysore, la 2e brigade, dont nous faisions partie, fut cantonnée au Frenk-Kook distant de 15 milles de Seringapatam.

Le 25 mai, un ouragan très violent nous assaillit pendant la nuit, il enleva un grand nombre de tentes; la pluie fut si abondante qu'elle causa de grands dommages, particulièrement à la gauche du 73e régiment et à l'aile droite du nôtre; beaucoup de butin de ces deux corps fut emporté par le torrent et mon soldat d'ordonnance, Plessang, fut noyé.

Le 10 juin, l'armée se séparait graduellement, chaque corps reprenant le service de garnison. Le régiment de Meuron fut renvoyé à Seringapatam où il fut stationné jusqu'à la fin de Novembre, puis ordonné pour le Carnatie à Arnée, poste qui étoit commandé par la major général Pierre Frédéric de Meuron, notre colonel.

Le 19 juin, les quatre fils aînés de Tippoo, avec leurs familles, commencèrent leur route pour Vellore; une espèce de palais avoit été préparé pour les y garder prisonniers. L'escorte, commandée par le lieutenant colonel Kook, consistoit en 1500 hommes d'infanterie, de cavalerie et 4 pièces de canons. Les jeunes enfants de Tippoo restèrent sous la protection du colonel Sir Arthur Wellesley qui les traita avec tous les honneurs possibles.

Le 30 Juin eut lieu l'installation de Maha Rajah en vertu d'une commission nommée par le gouverneur général lord Mornington sous la présidence du général Harris.

Le général Mur Allum étoit présent au nom de son souverain le Nizam. Ce fut le 12e régiment qui formoit l'escorte. Un salut royal fut tiré des bastions de Séringapatam, et trois volées de mousqueterie par le 12e régiment. Le jeune Rajah étoit âgé de 6 ans. A son installation, Pournah, homme très habile, fut aussi proclamé régent pendant la minorité.

Pendant toute la campagne y compris le siège et la prise de Seringapatam, l'armée perdit

22	officiers tués,	181	soldats européens tués,	622	blessés.
45	» blessés,	119	» naturels »	420	»
67		300		1042	

soit 1409 hommes hors de combat.

Dans l'assaut et la prise de la ville 25 officiers furent tués et blessés.

Le régiment de Meuron perdit pour sa part, du 10 avril au 4 mai 1799 : 1 aide-chirurgien, 1 lieutenant, 3 sergents, 5 caporaux, 2 tambours et 25 tués, 1 noyé, 2 perdus, en tout 30 hommes morts des suites de leurs blessures, à l'hôpital 35 ; perte totale 75 hommes.

Les François qui furent pris dans Seringapatam au service du Sultan étoient Chapuy, rang de général, commandant en chéf Dubuc, rang de général, officier de marine, Desmoullins, colonel, commandant les Européens, deux officiers pour l'artillerie, six officiers de la marine, quatre charpentiers; 26 sous-officiers et soldats d'artillerie dits artistes, 36 Européens artistes de divers états, 23 naturels de l'Ile de France, en tout 100 hommes.

Les troupes de Tippoo étoient de 21,139 hommes dont 8000 selon les uns, 9000 selon les autres, furent tués tant sur la brèche que dans la ville, et dans leur fuite du 4 mai.

(A suivre.) TH. DE MEURON.

VARIÉTÉS

SANCTIFICATION DU DIMANCHE EN 1809

NOUS LES QUATRE-MINISTRAUX

ET

CONSEIL GÉNÉRAL DE CETTE VILLE.

Pénétrés, comme tout Magistrat chrétien doit l'être, de l'importance des divers objets relatifs à l'exercice de notre sainte Religion, et de leur influence sur le bien général de la société, nous n'avons pu qu'éprouver une vive douleur à la vue de la négligence toujours plus scandaleuse que l'on apporte dans la sanctification du jour du Dimanche et la fréquentation des saintes Assemblées, comme si le Culte public n'étoit pour le plus grand nombre qu'un devoir pénible, tandis qu'on ne devroit l'envisager que comme un bienfait précieux de la bonté divine, et une source féconde de grâces et de bénédictions. De cette coupable négligence ont résulté nécessairement des désordres nombreux et variés, et les jours sacrés paraissent n'être plus destinés qu'à de vains amusemens et même aux excès de l'intempérance.

C'est donc pour travailler efficacement à y remédier autant qu'il peut dépendre de Nous, qu'en vertu de l'autorité qui Nous est confiée, Nous avons pris la ferme résolution de confirmer et remettre en vigueur, par la présente ordonnance de Police, toutes celles qui par nous ont été précédemment publiées, quant à cette Ville, sa Banlieue et Mairie, relativement à la manière dont Nous entendons que le jour du Dimanche et autres jours de fêtes, soient sanctifiés et respectés. En conséquence de quoi :

I. Nous exhortons tous les bourgeois et habitants, et sur-tout les chefs de famille, à demeurer dans la Ville autant qu'il sera possible, les dits jours de Dimanche, pour y faire leurs dévotions, et être en bon exemple à leurs familles ; comme aussi d'empêcher leurs enfants de rester dans les rues pendant le tems que les barrières sont fermées.

II. Nous défendons expressément, de vendre ni débiter, les dits jours, aucune marchandise publiquement, d'ouvrir aucune boutique en tout ou partie, excepté les apothicaireries ; n'empêchant cependant pas ceux qui vendent des objets de subsistance, de vendre ces articles seulement dans l'intérieur de leurs boutiques pendant que les barrières sont ouvertes.

III. Pareille défense est faite et renouvelée, d'ouvrir les portes de la Ville, ou les barrières qui les remplacent actuellement (1), pour laisser entrer ou sortir aucun voiturier ou charretier, dès les huit heures et demie du matin, jusqu'à la sortie de l'action du matin, et dès la sortie du catéchisme, jusqu'après la sortie de l'action du soir ; sinon dans des cas pressans, qui seront soumis à la décision de M. le Major, ou en son absence à celle de M. l'Aide-Major de Ville, suivant les instructions qu'ils recevront de M. le Maître-bourgeois en chef.

IV. Nous défendons aux bateliers, de charger ou décharger aucune marchandise, et aux charretiers, de les charrier le jour du Dimanche, excepté dans les cas d'une nécessité urgente, pour lesquels seuls M. le Maître-bourgeois en chef pourra donner une permission.

V. Nous défendons également à tous maîtres et ouvriers, en quel genre que ce soit, de travailler pendant le saint jour du Dimanche, dans la Ville, Banlieue et Mairie, sans la permission de M. le Maître-bourgeois en chef.

VI. Mais sur-tout Nous faisons défense très-expresse à tous les Aubergistes, Traiteurs et Cafetiers, de débiter ni fournir du vin et autres liqueurs, ou de donner à manger pendant que les barrières sont fermées; permettant cependant aux Aubergistes seulement, de donner à boire et à manger pendant ce temps-là à des voyageurs, moyennant que la tranquillité et la décence soient observées dans l'Auberge.

(1) Ces barrières furent transportées plus tard aux abords immédiats du Temple du Bas. On en voit encore les gonds à l'angle Est du Café du Mexique, à la rue du Bassin, et dans la rue du Temple-Neuf, au n° 1, vis-à-vis de l'ancien placard. La rue des Poteaux étant fermée pour les chars par un poteau à ses deux extrémités, d'où lui vient son nom ; et la rue du Temple-Neuf, aboutissant au pont des Boucheries vers la voûte, lequel pont avait deux marches d'escaliers ; le Temple-Neuf était ainsi bien préservé du bruit des chars.

VII. Nous ordonnons que toutes les Pintes soient exactement fermées pendant le temps où les barrières le seront, c'est-à-dire, dès le dernier coup de cloche du second, jusqu'à la sortie de l'action du matin, et dès la sortie du catéchisme, jusqu'à la sortie de l'action du soir.

VIII. Nous défendons tous les jeux, de quelque nature qu'ils soient, et toutes les danses pendant le Dimanche, dans les Auberges et lieux publics. Cette défense comprend aussi tous ceux qui donnent à danser dans des maisons particulières, pour en tirer profit, et cela dans toute l'étendue de la Mairie et Banlieue de cette Ville.

IX. Nous défendons les attroupemens d'hommes, de femmes et d'enfans, dans les rues et sur les places publiques, de même que les parties en bateaux, pendant que les barrières sont fermées.

X. Enfin, Nous avertissons le Public, que notre intention est que le jour de Noël et le Vendredi-Saint soient désormais respectés et sanctifiés comme les Dimanches ; avec cette exception cependant que pendant ces deux jours-là nos (1) vignerons et autres ouvriers auront la liberté de travailler hors de l'enceinte de la Ville et des faubourgs.

Nous voulons et entendons, que cette Ordonnance de Police soit observée, et enjoignons à la Garde et aux personnes à livrée au service de la Ville, de veiller à son exécution, et de dénoncer à M. le Maître-bourgeois en chef, tous contrevenans, lesquels seront punis sans aucun égard ni ménagement, suivant le pouvoir de Messieurs les Quatre-Ministraux et du Conseil-de-Ville : Et pour que personne n'en prétende cause d'ignorance, Nous ordonnons qu'elle soit publiée et affichée partout où il conviendra.

Donné au Conseil-Général, le 6e Mars 1809.

Par ordonnance : A. PETTAVEL.

(Communiqué par M. C. T.)

(1) Les vignerons de MM. les Quatre ? Evidemment non.

LE PRÊT DE LA FAVARGE

Les visites que fit faire au commencement du siècle le Receveur de Fontaine-André des vignes moiteresses dépendantes de sa recette, constatèrent que ces vignes étaient si mal cultivées, que le Conseil d'Etat donna l'ordre d'agir en déguerpissement contre un certain nombre de tenanciers qui n'avaient point respecté les conditions de leurs mises. Les vignes de plusieurs de ces tenanciers faisaient partie de ce qu'on appelait le ***prêt*** ou ***prest de la Favarge***, et ces tenanciers s'opposèrent à l'action en déguerpissement qui leur fut intentée, prétendant que, quelle que fût la manière dont ils cultivaient ces vignes, on n'avait pas le droit de les en faire déguerpir.

Cette opposition donna lieu à une enquête. Une commission, nommée en 1803 par le Conseil d'Etat, fut chargée d'examiner sur quoi les prétentions de ces tenanciers étaient fondées. Le rapport de cette commission ne fut présenté qu'en 1812 et contient des détails suivants relatifs au Prêt de la Favarge, soit à la maison de la Favarge, que représente notre planche (1), et aux vignes qui en dépendaient.

Dans les reconnaissances de Louis Collomb, dernier abbé de Fontaine-André, portant la date de 1527 (2), nous trouvons le passage suivant :

« En Montruz, une pièce, tant terre, prés, vignes que curtils, en laquelle pièce est assise leur maison de la Favarge . . . . (c'est l'abbé qui parle au nom du couvent). Lesquelles choses dessus prochainement désignées tient le dit sieur abé de Fontaine André, en vigueur d'une donation faite par R[d] père en Dieu, Berthod, évêque de Lausanne, co-seigneur de Neuchâtel, à R[d] père en Dieu, Otho, abé de Fontaine André, par une lettre datée de 1220, icelles lettres toutes vues, produites et montrées sur ces présentes. » En marge sont écrits ces mots : « C'est la Favarge appelée

(1) Voir *Musée neuchâtelois*, année 1865, l'article sur une cheminée à la Favarge, et année 1867, l'article sur la Maigreauge.

(2) Laudo. Vol. de Neuchâtel et la Côte. Fol. 4. Verso 1527 et Mothe et Martenet. Fol. 287—289. 1658.

le Prest de la Favarge et est contenù dans la reconnaissance des Favarger où la mise est amplement spécifiée. »

Après la Réformation, Jeanne de Hochberg donna par un acte du 8 octobre 1536, « un prest mouvant, dit-elle, « de notre abaye et covent de Fontaine André », à Guillaume et Jehan Favarger, frères, de la Favarge. Dans cet acte, on y trouve ces deux clauses :

1) Que quant aux champs, prés, bois, oches (chenevières) et curtils, ils en jouiront comme eux et tous leurs prédécesseurs en ont jouï;

2) Que quant à la vendange, elle sera partagée en trois parts, dont les tenanciers auront deux et le covent une. Le prince s'engage à entretenir leur maison appelée « *la Favarge*, *le pressoir* et *Truyel* et toutes choses appartenantes à la vendange, comment en tous temps a été d'accoutumances. »

A cette époque, le *Prêt* de la Favarge comprenait :

1 maison,
188 ouvriers de vigne,
3 prés de 6 faux,
2 chenevières,
1 forêt,
1 carrière.

Prest était quelquefois synonyme de mise; faire prest; prestier = usufruitier, d'après le Glossaire de Ducange, celui qui possède un fonds à titre de précaire et prestrerie. Ducange renvoie aux mots præsteria et prestantia.

Præsteria est l'objet de distinction suivante :

« L'idée qu'on rend par le mot latin : « præsteria », dit-il, n'est pas le même que celle qu'il faut attacher au mot français « prestrerie » ; le premier signifie les biens du clergé en général et le second, ainsi que prestriers et presteria, un bien d'église donné en jouissance sous la prestation d'un cens annuel. »

Mise est un bail dont le terme est plus ou moins long; de là le mot « *mettant* », souvent employé par les notaires du pays pour désigner celui qui afferme un héritage.

Les Favarger jouissaient de la maison de la Favarge comme de simples vignerons jouissent de la maison où leurs maîtres leur permettent de loger, c'est-à-dire à titre précaire.

Quant aux vignes de la Favarge, elles devaient suivre la condition des vignes tierces. C'était, dans l'origine, un bail à long terme, fait à des vi-

gnerons de vignes qui dépendaient de l'abbaye de Fontaine André, d'une maison qui devait leur servir de logement et d'autres immeubles dont la culture et la jouissance pouvaient leur aider à vivre et surtout leur fournir les moyens d'améliorer et bonifier les vignes, objet principal du bail.

Le titre de 1220 est une de ces donations faites à l'Eglise et qui mettaient des fonds en main morte et en destinaient à perpétuité les revenus à un monastère ou à un bénéfice, dans le but d'augmenter leurs revenus.

La concession de 1536 est un bail comme on en trouvait un grand nombre dans ce pays. Le prince ou l'Eglise pouvaient seuls en faire de pareils. Peut-être même faut-il en chercher l'origine à l'époque de la mainmortabilité et ces baux semblent qu'ils participaient également à la nature du bail à ferme et des tenures féodales.

Quand les seigneurs et l'Eglise possédaient à peu près toutes les terres de l'Etat, et qu'à l'exception de quelques hommes libres ils n'avaient pour sujets que des serfs, il était assez simple qu'ils remissent leurs vignes à ces derniers avec une sorte de propriété limitée qui leur donnait le droit de les transmettre à leurs enfants pour les cultiver comme eux et sous condition qu'ils rendraient chaque année une partie déterminée de la récolte aux véritables propriétaires et qu'ils seraient déchus de leur bail s'ils cessaient de donner tous leurs soins à la culture des héritages qui leur étaient confiés.

Voilà quelle était la véritable origine de ces baux appelés Prêts ou mises, sous la foi desquelles se cultivaient parmi nous les tierces ou moiteresses. C'étaient des baux à ferme ou des espèces de tenures féodales si on les envisage au point de vue du droit qu'elles donnaient aux tenanciers de les posséder à perpétuité, eux et leurs descendants ou héritiers, sans que l'on puisse les leur reprendre, si ce n'est dans le cas où ils auraient été convaincus et cela par un jugement rendu en connaissance de cause, de n'avoir pas satisfait aux conditions du bail originaire.

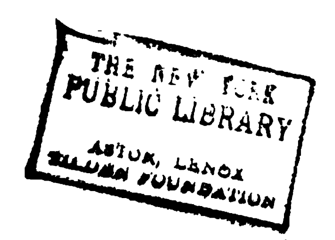
Le conseiller d'Etat de Pierre, qui présenta le rapport intéressant, duquel nous avons extrait ce qui précède, envisageait donc que les vignes de la Favarge devaient être considérées comme vignes tierces ou moiteresses, et proposait en conséquence d'en faire faire la visite et d'examiner si les tenanciers seraient convaincus de contraventions aux conditions que l'Etat imposait à tous les tenanciers de tierces et moiteresses afin qu'il soit agi en déchéance contre eux.

Le Prêt de la Favarge, assez important au 16e siècle comme nous l'avons vu, était en 1812 très démembré.

(Communiqué par le Dr Guillaume).



LA FAVARGE





JACQUELINE DE ROHAN.

D'après un dessin de Dumonstier.

JAQUELINE DE ROHAN

MARQUISE DE ROTHELIN

ÉTUDE HISTORIQUE

I. *Son premier séjour à Neuchâtel en 1557.*

En parcourant les dix-neuf volumes de notre *Musée neuchâtelois*, si riches en détails précieux et en documents intéressants sur l'histoire de notre petit pays, un fait m'a frappée : Comment est-il possible qu'il ne se trouve dans ce recueil aucune mention de la plus intéressante de nos princesses régentes, Jaqueline de Rohan, marquise de Rothelin, cette zélée protestante, une des « patronnes de la Réforme », comme l'appelle si justement M. Jules Bonnet, l'aimable et savant historien du protestantisme français, une de ces rares grandes dames françaises qui, au milieu du luxe et de la corruption de la cour des Valois, surent rester pures et se consacrer en entier, sans redouter même la persécution, à la cause de leur divin Maître prêchée par les Réformateurs.

Née vers 1520, Jaqueline, fille de Charles de Rohan-Gié, et de sa seconde épouse Jeanne de Saint-Séverin, de l'illustre famille napolitaine des princes de Bisignan, fut mariée fort jeune à François d'Orléans, marquis de Rothelin, troisième fils de Jeanne de Hochberg et de Louis d'Orléans-Longueville.

M. Taillandier, dans son histoire du château de Blandy en Brie, dit que ce mariage, qui se célébra à Lyon, le 19 juillet 1536, se fit sous les auspices de Marguerite de Navarre, qui portait un vif intérêt à la famille de Rohan dont elle était l'alliée.

Nous ne connaissons de ce jeune marquis de Rothelin que sa visite à Neuchâtel, en 1531. Il y avait été envoyé par sa mère, Jeanne de Hoch-

berg, pour renouveler de sa part le serment de fidélité à ses sujets neuchâtelois, et recevoir le leur en échange, après la restitution du Comté par les cantons Suisses ([1]).

Le chancelier de Montmollin, toujours peu favorable aux Orléans-Longueville et surtout à leur gouvernement, qu'il caractérise de « règnes d'étourneaux », rapporte que « le dit François arriva dans le pays de « Neuchâtel accompagné d'une troupe de jeunes seigneurs dont il fit son « conseil, tout semblable à celui de Roboam. »

Cependant nous n'apercevons que de bons résultats de la visite du prince, et il nous semble qu'il déploya une grande activité et fit preuve de beaucoup de bonne volonté envers ses sujets durant son court séjour à Neuchâtel.

Arrivé en mars, le prince parcourut tout le pays pour confirmer les libertés et franchises de ses sujets.

Et comme les bourgeois témoignaient qu'ils n'avaient pas pour agréable que les ecclésiastiques siégeassent aux Audiences générales, ([2]) « Monsieur, portant ainsi le dernier coup au clergé romain, les en exclut, déclarant qu'à l'avenir les nobles et vassaux y tiendraient le premier rang, les officiers le second, et pour le tiers quatre bourgeois du Conseil et avec eux les quatre bannerets ([3]) ».

Il est encore à remarquer qu'avant la Réformation, le comte jurait par les saints et les reliques, au lieu que François d'Orléans voulut bien, pour complaire aux bourgeois, prêter serment sur les Saints-Evangiles ([4]).

Enfin, après avoir chargé ses officiers de prendre possession des biens d'église, restés vacants par l'expulsion des prêtres ([5]), François quitta Neuchâtel à la fin de mai, pour n'y plus revenir.

Comme son père et ses frères, le jeune marquis ne tarda pas à suivre le roi François Ier dans ses guerres contre Charles-Quint. On sait que ce monarque fit irruption en Provence le 25 de juillet 1536, donc peu de jours après le mariage du jeune marquis, lequel dut partir pour aller combattre l'ennemi à la tête de la compagnie de cinquante lances qui

(1) Cette restitution eut lieu en 1529. Ce fut en versant l'or à pleines mains que les ambassadeurs français finirent par obtenir que « la Comté de Neufchastel » fût rendue à ses souverains légitimes. (*Histoire de Neuchâtel et Valangin*, par F. de Chambrier.)

(2) *Histoire de Neuchâtel et Valangin*, par F. de Chambrier.

(3) *Annales de Boyve.*

(4) *Annales de Boyve.*

(5) Chambrier, page 298.

venait de lui être accordée. C'était celle de son frère Louis, tué devant Fossan (1).

Le marquis ne put donc donner que peu de jours à sa jeune épouse. Cependant Jaqueline n'était pas seule à souffrir de ces angoisses du cœur qui sont le lot des femmes lorsqu'un de leurs bien-aimés part pour la guerre: Jeanne de Hochberg, sa belle-mère, avait déjà perdu son fils aîné, Claude d'Orléans, à la bataille de Pavie, en 1525, et elle venait encore de voir tomber devant l'ennemi son second fils, Louis, l'époux de Marie de Guise.

On peut donc se représenter combien il avait dû en coûter à son cœur maternel de laisser partir pour l'armée le troisième et le dernier de ses fils, tous beaux, chevaleresques et pleins de cette bouillante ardeur militaire qui caractérisait les descendants du fameux Dunois.

Le bonheur de Jaqueline, traversé de tant d'angoisses, car le marquis de Rothelin servit presque constamment dans les guerres que François Ier soutint contre l'empereur, fut de courte durée : en 1548 déjà, François était repris à son affection.

Trois enfants étaient nés de leur mariage.

L'aîné, Léonor, né en 1540, au château de Blandy en Brie, hérita après la mort de son cousin François (le fils de Louis d'Orléans et de Marie de Guise, plus tard reine d'Ecosse) du nom de Longueville et du comté de Neuchâtel.

M. Taillandier a trouvé dans les registres de Blandy l'acte de naissance d'un second fils, dont le Père Anselme ne fait pas mention, et qui, probablement, mourut fort jeune. Il naquit l'an 1547, également au château de Blandy, et fut tenu sur les fonts de baptême par « très noble et puissant prince *Jacques de Savoié, duc de Nemours* (qui avait déjà servi de parrain à l'aîné Léonor), avec damoiselle *Jehanne de Savoie*, sa sœur », tous deux enfants du duc Philippe de Savoie-Nemours et de Charlotte d'Orléans, sœur du marquis de Rothelin.

Enfin *Françoise*, la future *princesse de Condé*, vint aussi au monde à Blandy. « Le Ve apvril cinq cens XLVIII fust né au Chastel de Blandy « damoiselle fille de très noble et puissant prince François d'Orléans, « marquis de Rothelin, et seigneur du dit Blandy, et de dame Jaqueline « de Rohan, sa femme, et fut tenuz de très noble prince Aliénor d'Or- « léans (2), et damoiselle Françoise, femme de Claude de Louviers, Sei-

(1) Mémoires de DuBellay.

(2) Son frère, alors âgé de huit ans à peine. Il faut convenir que le marquis et la marquise ne se mettaient pas en grands frais de recherches pour trouver des parrains pour leurs

« gneur de Saint-Merry (terre voisine de Blandy) et fut baptizée par « maistre Denis Fuzelier, vicaire du dit lieu.

Ce fut le 25 octobre de cette même année 1548 que mourut le marquis de Rothelin. Le Père Anselme dit qu'il fut enterré à Châteaudun dans la sainte chapelle du château.

Veuve à vingt-huit ans, encore jeune et belle, Jaqueline de Rohan ne songea pas à se remarier et se consacra entièrement à ses enfants. Brantôme disait plus tard en parlant de la fille de Jaqueline, Françoise d'Orléans-Longueville :

« J'ai veu plusieurs seigneurs et gentilshommes s'esmerveiller souvent « de madame la princesse de Condé qui ne s'est jamais voulu remarier, « nonobstant qu'elle demeurast veufve fort jeune.

« Madame la marquise de Rothelin, sa mère, en a fait de même, qui, « très belle qu'elle a esté, est morte veufve. Certes, et la mère et la fille « pouvoient embraser tout un royaume de leurs yeux et doux regards « pour estre des plus agréables et attirans. Aussi ne faut-il point douter « qu'ils ne bruslassent plusieurs ; mais, de s'en approcher par mariage, « il n'en faloit point parler ; et toutes deux ont très loyalement entre- « tenu la foy donnée à leurs feus marys, sans en épouser de seconds » (1).

Cependant les soucis et les difficultés de la vie ne tardèrent pas à se faire sentir à la jeune veuve.

En 1551, le décès de François d'Orléans, mort à seize ans, avait fait hériter le jeune Léonor de tous les domaines et titres de la maison de Longueville.

Mais deux concurrents vinrent lui disputer son héritage : d'abord la mère du dit François, alors reine d'Ecosse ; mais les droits de celle-ci ne tardèrent pas à être écartés.

Le second prétendant était le duc de Nemours, cousin-germain de Léonor, comme nous l'avons dit, par sa mère Charlotte d'Orléans.

Les Audiences générales de Neuchâtel commirent alors l'erreur, dont le pays allait souffrir durant de longues années, « *d'admettre, le 25 novembre 1551, Léonor d'Orléans et Jacques de Savoie*, à prendre conjointement la mise en possession et investiture du comté ».

Les inconvénients de cette « binarchie » ne tardèrent pas à se faire sentir.

enfants : deux fois le même pour les deux aînés, le duc de Nemours, leur cousin-germain, et pour la cadette son frère, encore dans l'âge le plus tendre.

(1) Brantôme. *Dames illustres.*

Jaqueline avait choisi pour succéder à Georges de Rive, gouverneur de Neuchâtel, mort le 20 juin 1552 (1), *Jean-Jacques de Bonstetten*, patricien bernois, nourri page dans la maison de Longueville (il rappelle dans ses lettres « qu'il a reçu la nourriture en France avec Mgr le marquis de Rothelin »), et pour lors baillif d'Avenches. C'était un homme de bien et un protestant zélé.

Le duc de Nemours accepta sa nomination, tout en continuant de faire résider à Neuchâtel un gentilhomme Savoyard, Pierre de Menthon, qui avait le secret de ses affaires. « Menthon, dit M. de Chambrier, résistait souvent à Bonstetten ; les Audiences ne s'assemblaient point pour juger les procès ; de là beaucoup de désordres, de conflits et de plaintes. »

Jaqueline de Rohan, alors établie à Châteaudun avec ses enfants, avait encore d'autres sujets d'angoisse.

Les gens du duc de Nemours vinrent la faire prisonnière avec son fils et sa fille encore au berceau, Jacques de Savoie lui disputant aussi la possession du comté de Dunois.

La marquise écrivit au roi, Henri II, pour se plaindre des violences commises sur elle et ses enfants :

« Les gens de Mgr de Nemours sont antré par force et an armes en « sete maison de Châteaudun, m'apelant par mon nom, m'ont dit que « sortiroys, me tenant le pistolet et la dague à la gorge, me traînnant « par les cheveulx, me batant tant que ie m'an trouve fort mal, et, parti « de là, sont ales o lit, ou ma petite fille dormoit et l'ont fet sortir « toute andormie tenant deus arquebutes sur elle et deux dagues, disant « qui la turoys (tueraient).

« Sire, comme à mon souverain Seigneur et roy, ie vous requiers « justice » (2).

Le roi lui fit justice ; remise en liberté, Jaqueline fut laissée en possession du comté de Dunois (3).

Pour se venger, peut-être, le duc de Nemours se retourna vers Neuchâtel, et l'émotion fut générale dans notre petit pays lorsqu'on apprit que le duc entrait en négociations avec Soleure pour vendre sa moitié

(1) *Musée neuchâtelois*, 1882, p. 57. Article de M. Daguet sur Georges de Rive.

(2) Lettre copiée à la Bibliothèque nationale de Paris.

(3) Ce ne fut toutefois qu'en 1620 qu'un arrêt définitif en assura la possession à la maison de Longueville.

du comté. « Quelle désolation, s'écriait-on, si le peuple devait retourner à la loi papistique » [1].

On recourut à ***la haute justice de Berne***, « ville alliée, qui se trouvait à la fois combourgeoise et du comte de Neuchâtel et de ses sujets, (comme l'explique très bien M. Godet dans son ***Histoire de la Réformation et du Refuge***) et appelée dès lors tout naturellement à jouer le rôle d'arbitre si quelque différend éclatait entr'eux. Berne avait déjà fait sentir son influence lors de la réformation de Neuchâtel. Ses commissaires avaient su imposer leur volonté au gouverneur et faire voter le peuple, » lequel vote, comme on sait, décida de la victoire de la Réforme et de la chute de la papauté dans notre ville.

Le duc de Nemours, qui guerroyait alors en Italie [2], envoya des ambassadeurs pour le représenter ; mais Jaqueline de Rohan, décidée à ne rien négliger pour conserver à son fils cette partie importante de ses domaines paternels, se mit en route, au mois de mai 1557, pour comparaitre en personne à Berne.

J'ai trouvé aux Archives du Château de Neuchâtel plusieurs lettres encore inédites se rapportant à ce voyage, et permettant de la suivre pour ainsi dire pas à pas.

La première étape de la marquise fut à Dijon, où sa maison possédait les deux hôtels de ***Hochberg*** et de ***Rothelin*** [3]. De là, elle écrivit à son grand-oncle, l'abbé Olivier de Hochberg, la lettre suivante :

« *Monssr de Saincte-Croix*
« *Mon Oncle*
« *A Saincte-Croix.*

« J'ay cogneu par la lettre que m'avez escripte que vous estes en « bonne santé dont je suis très ayse. Et aussy de la bonne voulunté « qu'avez de venir avec moy a Neufchastel. Vous me trouverés ***mecredi*** « ***prochain*** a ***Pontarlier*** ou a ***Vautravers,*** dont je vous ay bien voullu « advertir pour la bonne envye que j'ay de vous y veoir.

« Quoy attendant je vous feray mes recommandations et suppliray le « Créateur, mon oncle, vous donner bonne vie et longue.

« De Dijon ce Jeudi 13e May 1557.

« Vostre afesionnée et bien bonne amye
(Gr.-Ar. Liasse S 5, no 3. *l.*) « Jaquelyne de Rohan ».

(1) F. de Chambrier, ***Histoire de Neuchâtel et Valangin.***
(2) Annales de Boyve.
(3) Courtépée, Description de la Bourgogne.

Cet abbé Olivier était le fils naturel du margrave Rodolphe de Hochberg, légitimé et mis en possession, pour en jouir sa vie durant, de la Seigneurie et du château de Sainte-Croix, sur le Solnan, près Louhans.

Olivier de Hochberg, abbé de la Madeleine de Châteaudun, avait aussi été prévôt du chapitre de chanoines de Neuchâtel et prieur de Môtiers en Vauxtravers jusqu'à la Réformation.

Privé de ces deux bénéfices, le prélat alla résider dans son beau château de Sainte-Croix, dont nous donnerons peut-être le dessin.

Une rencontre moins agréable pour Jaqueline que celle de son oncle dut être celle du *bâtard de Rothelin,* un fils que François d'Orléans avait eu avant son mariage, de Françoise de Blosset. M. Taillandier ([1]) parle de longs procès que la marquise eut à soutenir avec lui et qu'elle finit par perdre. Dans une lettre, sans signature, trouvée aux Grandes-Archives, il est dit que M. le bâtard a présenté ses lettres à Madame, à son arrivée à Dijon, et qu'elle sera bien aise de le voir. Ceci montre cependant des dispositions bien conciliantes de la part de notre héroïne ! Il paraitrait même, d'après la lettre que nous venons de citer, que Jaqueline l'avait autorisé à faire le voyage de Neuchâtel avec elle.

M. de Sainte-Croix, arrivé le premier à Neuchâtel, et commençant à prendre soin des affaires temporelles de sa nièce (peut-être un peu comme la mouche du coche, car la marquise savait fort bien se tirer d'affaire elle-même, et nous voyons qu'elle écrivit de son côté au gouverneur de Bonstetten et au châtelain Verdonnet), M. de Sainte-Croix, donc, s'empresse d'écrire aux deux châtelains Baillods et Verdonnet pour leur annoncer l'arrivée de Madame.

Voici la lettre adressée à Claude Baillods :

« *A mon Compère, Mons. le Chastellain du Vaultravers.*

« Mon compère, je vous veulz bien advertir de mon arrivée en ce lieu,
« et n'en bougeray que Madame la marquise ne y soit. Et congnoistrez
« par les lettres qu'elle m'a escriptes qu'elle sera icy demain au disner,
« ou au giste, ou à Moustiers (Môtiers) chez vous, par quoy mectrez ordre
« et luy fare l'honneur qui luy appartient, et espérant vous voir demain,
« ne vous feray plus longue lettre. Me recommandant de très bon cueur,

(1) Histoire de Blandy.

« à vous et à ma commère, Madame la chastellayne, priant Dieu vous « donner à tous deulx ce que plus désirerez.

« De Pontarlier, ce 18 may.

« Vostre bon compère et parfait amy
« Olivier de HOCHBERG
« abbé de la Magd. »

(Grandes-Archives. Liasse S 5. N° 3, *p.*)

Cette « madame la chastellayne » était une Jeanne Franchet, de Pontarlier, et nous verrons qu'elle conservait des sympathies pour l'ancien culte ; c'est probablement ce qui la faisait goûter au prélat.

La lettre au châtelain de Boudry, Verdonnet, est à peu près semblable, quoique un peu moins familière :

« *A Mons. le Chastellain de Bouldry*

« Monsieur le Chastellain

« Je vous veulx bien advertir que madame sera icy demain.....

« Et aussy *mons. le bastart* et aultres, et l'atendray icy pour la con- « duyre, et me semble que ce sera bien fait de luy faire l'honneur quil « luy appartient.

« Jen escriptz à mon compère le chastellain Bailloud auquel j'envoye les « lettres qu'elle mescript et daultres aussy et ay donné charge à ce « porteur les vous monstrer, *et vous prie me faire accoustrer une « chambre à mon prieuré*, et aussi les estables pour mes chevaulx.

« Me recommande, etc.

« De Pontarlier ce 18 May.

« Vostre bon amy
« Olivier de HOCHBERG
« abbé de la Magd. »

(S 5. N° 3. *s.*)
(S. I.)

Les deux châtelains, à leur tour, préviennent immédiatement le gouverneur de l'arrivée de madame la marquise et de sa suite.

Nous ne citerons que la lettre de Claude Baillods, qui est la plus détaillée :

« Monseigneur, à ceste heure est arrivez Daniel Grand-Johan d'Auver- « nier lequel m'a apporté les lestres que ai vous envoyé affin que entendes « certainement la venue de Madame et celle du dit Seigneur de Saincte- « Croix que serat demain à disner, ou pour tout le jour à Ponterlie.

« J'ay renvoyes en disligence ung homme à mon dit Seign[r] de Saincte-
« Croix pour le prier d'entretenir ma Dame et son train au dit Ponterlie
« demain pour tout le jour, affin que vous et les officiers la puissent
« aller trouver en chemin avecques les paisans (probablement gens du
« pays) qui veulent aller au-devant pour luy fayre tous les honneurs
« qu'ils pourront faire.
« J'ais entenduz par le dit Grand-Johan que ma dite Dame vient avec-
« ques quattre ving chevaulx bien en ordre qu'est tout ce vous puis
« escripre, fors que je vous supplie venir en disligence pour les aller
« trouver, » etc.
« Donné au Vaultravers
« Le 18[me] de May 1557

« Entièrement vostre humble serviteur
« Claude BAILLIOD. »

(Grandes-Archives, S 5. N° 3. *m.*)

Ce même jour la marquise se trouvait à Leviers (entre Salins et Pontarlier), d'où elle écrivait au gouverneur de Bonstetten :

« Monsieur de Bauschteten, estant en ce lieu de Leviers, Je vous ay
« bien voullu advertir que Je seray (Dieu aydant) *Jeudy prochain a Vau-*
« *travers* pour m'en aller *incontinent a Neufchastel* qui sera cause que
« je ne vous en feray plus longue lettre. Sinon que je supplieray le
« Créateur, Mons[r] de Bauschteten, vous donner bonne vie et longue.
« De Leviers
« *Ce mardy 18[me] May* 1557

« Vostre bonne amye
« JAQUELYNE ». (1)

Ce fut à Pontarlier que le gouverneur de Neuchâtel alla recevoir sa souveraine, avec bon nombre d'officiers à cheval et d'arquebusiers. (2)

(1) Grandes-Archives, U 4. N° 4, t.

(2) Lettre du gouverneur de Bonstetten citée plus loin.

(A suivre.)

LES ANABAPTISTES AU VAL-DE-RUZ

AU XVIII[me] SIÈCLE

(Suite et fin. — Voir la livraison de Mai 1883, p. 147.)

L'irritation que provoquait dans la population cette tolérance du gouvernement se manifesta à l'assemblée générale de la Bourgeoisie de Valangin, le 5 juillet 1735, par un violent tumulte agrémenté de coups de bâtons et d'insultes à l'adresse des Maîtres-Bourgeois sortant de charge, que les mécontents accusaient de n'avoir pas soutenu avec assez d'énergie les droits des Communes. A la suite de cette petite émeute, qui n'était pas propre à amener le roi à faire des concessions, quelques arrestations furent faites, et les coupables au nombre de vingt-trois (dont neuf de Savagnier, quatre de Dombresson, un de Cernier, etc.) durent comparaître devant le Conseil de Bourgeoisie pour expliquer leur conduite. Les uns prétendirent que s'ils avaient bousculé quelques gardes, c'était uniquement afin de sortir plus promptement de la bagarre, d'autres reconnurent avoir bien donné quelques coups de bâton, mais sans mauvaises intentions, un autre confessa avoir voulu tirer en bas la tribune, un autre enfin se vanta hardiment d'avoir fait tourner la perruque du maître-bourgeois Mojon. Le Conseil les réprimanda tous vertement, puis pardonna aux uns au vu de leur repentir, et raya les autres pour un temps du corps de la Bourgeoisie où ils furent ensuite réintégrés peu à peu.

Mais il fallait excuser auprès du roi cette émeute, tout en réclamant ce que l'on ne perdait jamais de vue, l'expulsion des sectaires ; le Conseil le fit, un mois après, dans une adresse sans doute longuement pesée et méditée, et qui est un modèle du genre : « Sire ! c'est avec la sou-« mission la plus profonde et l'humilité la plus respectueuse que nous

« venons supplier V. M. de nous accorder la grâce d'avoir pour agréable « que vos fidèles sujets les Bourgeois de Valengin, nous ayent élus pour « Maître-Bourgeois et boursier de cette préfecture. Notre zèle sincère et « notre fidélité inviolable pour l'auguste règne de V. M. nous a servis « de recommandation chez les peuples qui composent le Corps de la « Bourgeoisie. — Nous savons, Sire, que les très humbles remontrances « de nos prédécesseurs et les nôtres sont des prières humblement adres- « sées à V. M. qu'elle daigne par une clémence paternelle de recevoir « gracieusement ; c'est dans cette idée, Sire, qu'en nous humiliant aux « pieds de l'auguste trône de V. M. nous luy demandons que par une de « ses grâces spéciales, il luy plaise d'agréer que nous puissions l'informer « que sur le jour de l'assemblée de la générale Bourgeoisie, les élections « s'y passèrent dans un ordre paisible et convenable, mais à la fin de la « journée quelques esprits inquiets élevèrent, par des cris tumultueux, « une émotion qui nous mit dans quelques alarmes, quelques-uns des « plus téméraires osèrent même lâcher quelques coups de bâtons, et « quoyqu'il n'y aye eu ny sang ny playe, le scandale et la crainte d'un « plus grand danger nous inspira de plus grandes craintes. Nous nous « croyons obligés, Sire, par un respectueux devoir, d'informer V. M. « que le motif de cette émotion dérivoit de l'empressement où sont la « major part des bourgeois vos fidèles sujets, de voir éloigner de leur « district les sectaires anabaptistes qui sy sont glissés. Ce fut, Sire, un « événement bien contraire à la paix et au repos de vos peuples que le « commandement fait à ces sectaires de sortir de leur pays natal et leur « retraite rière Valengin, le scandale qu'en prennent les sujets de V. M. « et le préjudice que cela cause à une partie des Communautés par le « changement des labourages, altère la tranquillité après laquelle nous « aspirons, sans nous pouvoir promettre la consolation de la voir rétablie, « si V. M. ne daigne encore parcourir ces degrés de clémence envers « son peuple, en nous accordant bénignement la très humble prière que « nous luy en faisons, en nous humiliant de sa part, en son nom et avec « eux au pied du trône de V. M. avec le désir sincère de l'obtenir. Si « nous avions le bonheur, Sire, de recevoir cette haute grâce de V. M., « nous la ménagerions avec tant de soin et de modération en faisant « avertir ces sectaires de s'éloigner, que cela ne pourroit estre accusé ni « de violence ni même de précipitation, nous aurions la consolation de « voir doucement éteindre ces tisons fumans par les tendres égards de « notre bon roi, etc. » [1]

(1) Extraits des registres de la Bourgeoisie.

La réponse du roi fut assez sèche : « Les désordres commis à Valen-
« gin le jour de votre élection, contre les personnes qui venaient de quitter
« la magistrature sont inexcusables, et je n'ay pu les apprendre qu'avec
« beaucoup d'indignation, n'ayant jamais cru que dans un peuple qui a
« toujours passé pour sage et bien morigené, se trouveroyent des gens
« capables de s'oublier jusqu'à causer un tel scandale, et commettre des
« actions dont le seul souvenir les doit couvrir de honte et de confusion,
« aussy leur en ferés-vous de ma part et publiquement les reproches
« qu'ils méritent, leur deffendant en même temps, sous peine d'encourir
« ma disgrâce, d'exciter à l'avenir aucune émotion ou tumulte ou de
« faire telle autre chose qui puisse troubler la tranquillité publique. —
« Mon rescript (du 4 juin 1735) donne assés à connoître que je prend
« plaisir d'accorder à mes bons et fidèles sujets tout ce qu'ils peuvent
« désirer avec quelque sorte de raison et de justice, et même beaucoup
« au-delà de ce qu'ils me demanderoient par eux-mêmes dans le cas
« présent, s'ils vouloient réfléchir sérieusement sur ce que la charité
« évangélique demande à quiconque veut remplir les devoirs d'un véri-
« table chrétien, etc. » (8 octobre 1735.) (1)

Mais ni les réprimandes du Souverain, ni la permission qu'il avait accordée de faire sortir du pays ceux des anabaptistes qui y étaient venus depuis 1724, n'avaient réussi à calmer les esprits et à ramener la tranquillité. L'expulsion des dits sectaires parait du reste n'avoir été exécutée ni avec beaucoup d'empressement, ni très strictement, par le Conseil d'Etat, car en 1733 il y avait dans le pays onze familles d'anabaptistes, comprenant cinquante une personnes, et en 1739, c'est-à-dire trois ans après l'époque où une partie d'entr'eux auraient dû sortir, on comptait encore le même nombre de familles (2); probablement quelques-uns de ceux qui habitaient secrètement le territoire bernois, apprenant que leurs coreligionnaires étaient protégés dans notre pays par le gouvernement, étaient venus s'y réfugier encore.

Le Conseil de Bourgeoisie, espérant convaincre la Seigneurie et la Classe du danger que ces sectaires faisaient courir au pays, ordonna une enquête générale et minutieuse sur la conduite de ces gens, et demanda à chaque Commune un vote formel de son assemblée générale sur ses intentions à leur égard. Cette enquête se fit comme peuvent se faire des enquêtes de cette nature ; tous les on-dit, tous les cancans, les délits les

(1) Extraits des Registres de la Bourgeoisie, etc.

(2) Idem.

plus imaginaires, les suppositions les plus malveillantes y trouvèrent place. Les accusations principales que l'on portait contre eux et qui se retrouvent presque dans chaque enquête locale, étaient : qu'ils avaient des assemblées particulières de culte, qu'ils ne faisaient pas baptiser leurs enfants, qu'ils refusaient de porter les armes, qu'ils ne voulaient faire ni reutes, ni corvées, ni guets, ni patrouilles, qu'ils cherchaient à répandre leur doctrines, « qu'ils dogmatisaient », suivant l'expression employée, qu'ils travaillaient le dimanche ; on avait vu, ce jour-là, des femmes filer à la maison, et des hommes, faucher, fener, couper du bois, sortir le fumier de l'écurie. Des communiers de Dombresson se plaignaient qu'un anabaptiste avait sollicité Jean Diacon, ancien d'église, d'embrasser sa religion, « parce qu'il pouvait préférablement faire son « salut dans la leur, plutôt que dans celle où il était, où il y avait des « gens scandaleux » ; un autre avait dit à Moïse et à Jonas Sandoz « que « c'était s'amuser à vivre comme nous vivions et qu'on ne devait avoir « rien tant à cœur que son salut, mais que de toujours vivre comme « nous vivions, c'était risquer le tout ». En outre, un particulier accusait un anabaptiste d'avoir donné en paiement des pièces de fausse monnaie, puis nié ensuite qu'il l'eût fait ; un autre déclarait « qu'on avait de fortes présomptions « qu'un fruitier sectaire avait estropié un cheval » ; un communier de Cernier déposait : « Il me souvient qu'il y a quelque « temps je passais par la route publique ou seigneuriale de la Joux-du- « Plâne par un jour de dimanche ; je vis un Allemand avec une femme « qu'on disait être de ces sectaires qui portaient du fumier depuis la « maison de J.-J. Favre sur un tas le dit jour du dimanche ; mais comme « la route est un peu éloignée de la dite maison, je ne pus pas les con- « naître nom par nom ; c'est tout ce que je puis savoir sur le compte « de ces gens-là ». Quant aux assemblées de Commune, elles furent naturellement toutes unanimes pour réclamer l'expulsion immédiate des anabaptistes. Voici la réponse de l'une d'entr'elles : « Tous les bourgeois « incorporés de la Commune de Fontainemelon ne savent aucune plainte « contre ces sectaires sinon qu'ils ne vont point à l'église, et qu'ils ne « baptisent point leurs enfants, et qu'ils ne veulent point porter les « armes, et qu'ils sont en scandale à tout le pays, et pour les avoir vus « travailler le jour du dimanche, il n'y a personne dans notre Commu- « nauté qui les aie vus travailler ce jour-là ; et pour avoir communica- « tion avec ces gens-là, il n'y a personne qui aie communication avec « eux, car il n'y a point de ces sectaires anabaptistes dans notre « Communauté ; partant tous ceux de notre Communauté qui ont le

« serment au corps de bourgeoisie sont tous qu'on les fasse sortir du « pays » (1).

Toutes ces enquêtes et ces votes des Communes, dont on donna connaissance au gouvernement et à la Classe, n'ayant pas produit sur les autorités, civile et ecclésiastique, l'effet qu'on en attendait, le Conseil de Bourgeoisie menaça la Compagnie des Pasteurs, si elle ne se mettait pas en devoir d'appuyer ses réclamations, de faire fermer les temples, d'interrompre le culte, de refuser le payement des émines de moissons et « de prendre d'autres mesures plus sérieuses encore ». La Classe se plaignit vivement au Gouverneur, puis à la Cour, des accusations et des menaces de la Bourgeoisie, « démarche inouïe et sans exemple dans le pays, flétrissante pour les ministres de J.-C. et tendant à ruiner le fruit de leur ministère », et en réclama « un redressement convenable », mais elle ne put jamais l'obtenir de la Bourgeoisie (2).

Le roi, espérant qu'en fixant exactement les conditions auxquelles les anabaptistes pouvaient continuer à résider dans le pays, il donnerait satisfaction à quelques-unes des plaintes portées contre eux et calmerait l'agitation des esprits, envoya de Berlin, avec un rescrit en date du 11 mars 1738, un « Réglement concernant les anabaptistes », « Notre clé« mence royale et notre charité chrétienne envers les dévoyés, dit-il « dans ce rescrit, ne nous permettant pas d'user de violence à leur égard « non plus que de gêner leurs consciences, et voulant au contraire par « un effet de notre inclination royale, tâcher de les ramener plutôt par « la douceur et la tolérance dont nous croyons que les souverains doi« vent user en pareille occasion, etc. ».

Ce règlement en six articles portait : « 1. Ils s'abstiendront à l'avenir « de tout travail manuel pendant le jour du dimanche et pendant les « jours de Jeûne public célébrés dans le pays. — 2. Lorsque quelques« uns d'entr'eux voudront se marier, ils devront faire annoncer leur « mariage dans l'église du lieu de leur résidence en la forme accoutu« mée, et s'il n'intervient point d'opposition, ils se présenteront ensuite « devant le juge ordinaire du lieu où ils habitent pour déclarer et faire « enregistrer le dit mariage et lever là-dessus un certificat, moyennant quoy « ce mariage sera indissoluble, hormis le cas où le divorce a lieu selon les « loix du pays. — 3. Ils ne devront en aucune manière dogmatiser ni « répandre leur créance dans le public, ni tâcher d'y attirer qui que ce

(1) Archives de la Bourgeoisie de Valangin : Anabaptistes. Liasse 26.

(2) Actes de la Classe, Tome X.

« soit et au contraire, si quelqu'un du pays vouloit entrer de son propre « mouvement dans leur communion, ils ne devront pas le recevoir, mais « le renvoyer sur-le-champ. — 4. On ne pourra les obliger à prendre « les armes ni à aller à la guerre dans quelque cas que ce soit, mais s'il « en survient ou qu'il soit nécessaire d'assembler des troupes pour la « défense du pays, ils devront contribuer à proportion de leurs facultés « aux fraix que ces expéditions militaires demandent, et ce qu'ils auront « à contribuer sera déterminé par le gouvernement; de même aussi toutes « les fois que les milices du Pays seront obligées de s'assembler par com« mandement du Gouverneur ou du lieutenant-colonel, major du quartier, « soit pour faire l'exercice ou pour quelque autre fonction, etc., tous « ceux d'entre les dits sectaires qui seront en âge de porter les armes et « qui habiteront dans le district du quartier dont les milices seront assem« blées, devront payer chacun quatre batz, soit huit sols tournois au « profit de la compagnie dont ils seroyent ressortissans si elle est du « nombre de celles qui seront assemblées. — 5. Ils devront se comporter « en toutes choses en bons et fidèles sujets du Souverain et citoyens de « l'Etat, sans faire aucune injustice, ni tel autre mal que ce puisse être « à leur prochain, sous la peine d'en être châtiés selon toutes les rigueurs « des loix. — 6. Enfin ils devront suivre exactement ce qui leur est « ordonné par les articles susdits, et celuy d'entr'eux qui y contreviendra « et en sera légalement convaincu, sera obligé de vuider le Pays, sauf à « sa famille d'y rester si elle le trouve à propos ou de le suivre dans son « émigration » (1).

Naturellement, ce règlement ne satisfit point les Communes ni la Bourgeoisie qui auraient désiré tout autre chose. Une déclaration faite à l'assemblée générale de la Bourgeoisie de 1738, de la part des bourgeois de la Commune de Fontaines, nous montre à quel point les esprits étaient irrités : « Les dits bourgeois, après avoir entendu la lecture du rescrit de « S. M. du 5 juin (?) 1738, ont déclaré presque de voix unanime, qu'ils « remarquent que S. M. va contre nos droits et franchises à cet égard, « et ne nous maintient pas le serment qu'il nous a prêté; c'est pourquoi « nous nous tenons énergiquement à tous nos droits et franchises tant « écrits que non écrits, et nous sommes du sentiment qu'on fasse une « remontrance à Msgn. le Gouverneur pour lui représenter que la Bour« geoisie lui ayant par cy-devant fait ses très humbles remontrances « avec humiliation et respect jusque icy que l'on seroit obligé de lui

(1) Archives de la Bourgeoisie de Valangin: Rescrits des Souverains. Liasse 4. N° 17.

« dire et déclarer qu'on luy refuse entièrement de luy rien payer de tout « ce que nous luy sommes redevables, jusqu'à ce qu'il nous maintienne « dans nos droits et franchises, qu'on ne veut pas aller en remontrance « à ce sujet et que si S. M. veut persister plus outre, qu'elle sait bien « que LL. EE. de Berne ont été reconnus pour juges en cas de difficulté « entre les Souverains et les sujets. 15 Juin 1738. (Signé) : *Daniel Challandes*, gouverneur. *Josué Challandes* » (1).

Le Conseil de Bourgeoisie décida en effet l'envoi à Berne d'une nouvelle et solennelle députation, qui fut chargée de porter à l'avoyer d'Erlach, chef de la République, une lettre par laquelle on réclamait l'appui énergique de Berne : « Nous nous rappelons, Monseigneur, disait entre « autres cette lettre, la tendresse et la bonté que LL. EE. les magnifi« ques et puissants Seigneurs de l'Illustre République de Berne nous ont « témoigné de tout temps, ce qui nous donne lieu d'informer V. E. que « nous sommes aujourd'hui dans une situation assez triste à l'occasion des « familles étrangères qui depuis quelque temps se sont glissées parmi « nous, qui sont des sectaires séparés de l'Eglise, qui ne prennent aucun « intérêt à la Patrie, qui refusent de se prêter à sa défense au besoin, les « uns sont connus sous le nom d'Anabaptistes, d'autres de Piétistes (2), « leurs sectes sont aussi confuses que scandaleuses. — Dès que les Com« munes rière lesquelles ils résident ont remarqué que des ménages « restaient toute l'année dans leur district sans leur demander l'habita« tion, on a souhaité de les éloigner sans gêner leurs croyances, ni leur « faire aucun tort ; les peuples ont souhaité de les voir partir par l'agré« ment du Roi puis que la conduite de ces gens-là est en scandale par « leur schisme et leur orgueilleuse séparation. — Il nous seroit difficile, « Monseigneur, de marquer à V. E. jusqu'à quel point va la surprise des « peuples pour ne rien dire de plus, de voir que contre les droits déjà « rappelés les pasteurs soient d'avis qu'on tolère des schismes contre « l'unanime consentement de la foy, tous nos bourgeois sont entrés dans « le monde avec des principes de religion auxquels ils ne voudroient pas

(1) Archives de la Bourgeoisie de Valangin : Anabaptistes. Liasse 37.

(2) En juin 1739, le pasteur de Couvet prévint la Classe « que trois familles de piétistes chassées de Zurich étaient venues s'établir dans ce village, que les chefs de deux de ces familles, dont l'un se nommait Gros (?) et l'autre Schulteiss, devaient avoir été ministres, et que l'on disait que ce dernier avait été chassé de Zurich comme un fanatique dangereux qui ne pouvait s'empêcher de dogmatiser, que le troisième était un laïque, nommé Lavatter, médecin-chimiste. » La Classe décida d'en aviser la Seigneurie en la priant très instamment d'empêcher que le pays ne devînt le réceptacle des gens bannis et chassés des autres pays. (Actes de la Classe, Tome X.)

« y voir porter atteinte, aussi ont-ils le cœur navré qu'on aille accoutumer « peut-être les jeunes gens à des doutes ou à des discours peu respec- « tueux pour la discipline ecclésiastique. On auroit cru que MM. les « ministres auroyent travaillé à conserver les esprits dociles aux vérités « de la religion et à les détourner de toutes les raisons frivoles des sec- « taires entêtés et anarchiques, etc. » (19 juillet 1738.) (1)

Mais si l'appui de Berne avait une grande valeur, il n'était pas tout-à-fait gratuit. Une note d'un conseiller de Bourgeoisie de Valangin parle « des frais immenses que coûtait le soutien de cette question à Berne »; le dit conseiller proposait deux choses: ou bien de sacrifier tout de suite 200 louis pour se procurer des patrons dans cette ville (2), non seulement pour ce cas, mais pour d'autres dans la suite; seulement, ajoutait-il, il faudrait que le Conseil fournît les idées sur lesquelles on travaillerait; ou bien, de sacrifier seulement 40 ou 50 louis d'or et de se contenter dans ce cas de l'évacuation des anabaptistes dans un certain temps, et qu'on pourrait par après traiter l'affaire des bois. Il ajoutait: « Comme « la demande de 200 louis d'or paraît forte, il faudrait voir si on ne « pourrait pas au moyen de 80 louis d'or obtenir à la cour la récision « des Règlements tant des anabaptistes que des bois ». (13 septembre 1738.) (3) L'argent jouait encore à cette époque un assez grand rôle dans les décisions des autorités, en Suisse comme à Berlin; nous lisons en effet ces lignes dans un procès-verbal du Conseil de Bourgeoisie (août 1739): « M. le maître-bourgeois Andrié ayant proposé qu'il avait vu « Dimanche dernier une personne de crédit qui lui avait parlé qu'elle « allait faire un voyage à Berlin, sur quoy on vint à parler qu'elle pour- « roit faire du bien à la Bourgeoisie; on a délibéré entre tous; après « avoir entendu les conditions qu'on peut faire avec la dite personne, « laquelle s'engage moyennant 80 louis d'or vieux en cas qu'elle réus- « sisse à l'avantage de la Bourgeoisie, et que ne faisant rien, on ne lui « donnera rien ». (4) Voici encore une espèce de mise au concours de cette place d'un nouveau genre : « Si une personne procure à la Bour-

(1) Archives de la Bourgeoisie de Valangin : Anabaptistes. Liasse 38.

(2) « Il serait nécessaire pour le bien de la Bourgeoisie d'avoir quelque patron à Berne' « même il y a Mons. Moutach (?) qui ne manque pas de bonne volonté à l'égard de la Bour- « geoisie. — On lui fera présent d'une caffetière d'argent avec six cueillers d'argent et des « tasses avec les soucoupes ». (Août 1736.) (Archives de la Bourgeoisie de Valangin: Registres de la Bourgeoisie. Tome X.)

(3) Archives de la Bourgeoisie de Valangin: Anabaptistes. Liasse 42.

(4) Archives de la Bourgeoisie de Valangin: Registres de la Bourgeoisie. Tome X.

« geoisie de Valengin entre cy et trois mois dès la date du présent, un « rescrit de S. M. par lequel l'habitation des sectaires anabaptistes ne « sera soufferte rière Valengin et sa bannière plus loin qu'à la Saint-« Georges prochaine, et que cette habitation ne sera tirée à conséquence « contre le droit des Communautés de recevoir ou non des étrangers « rière leur district dans la suitte, et que l'interruption du commerce « des bois n'aura plus lieu en conséquence du libre commerce pour toutes « sortes de denrées, nous soussignés en qualité de modernes Maîtres-« Bourgeois de Valengin, nous engageons à délivrer à cette personne la « somme de 80 louis d'or vieux dès que le sus-dit rescrit sera entériné « dans les Manuels du Conseil d'Etat ». (13 septembre 1738.) (1)

Mais ni promesses, ni menaces, ni remontrances, ni missives de LL. EE. de Berne ne purent faire fléchir le gouvernement qui maintint le droit des anabaptistes de résider dans le pays tant qu'ils se soumettraient aux lois et règlements établis. La haine contre ces sectaires étrangers allait croissante, et les esprits s'échauffaient de plus en plus, lorsque survint la mort du roi (31 mai 1740). Son successeur, Frédéric II, voulant se concilier l'affection et raviver la fidélité de ses sujets de Valangin, dont les velléités et les menaces même d'indépendance politique et d'union plus intime avec les cantons suisses commençaient sans doute à inquiéter la cour, leur accorda (25 juillet 1740), en don de joyeux avènement, l'expulsion de tous les anabaptistes dans le terme de quatre ans (2). Les Communes et la Bourgeoisie étaient arrivées à leurs fins ; après vingt ans de réclamations et de luttes, elles avaient enfin obtenu, dans une certaine mesure, la reconnaissance de ce qu'elles considéraient comme leur droit, l'expulsion de leur territoire des gens qui ne leur plaisaient pas ; aussi, comme l'enfant qui a obtenu ce qu'il voulait et qui dès lors ne trouve plus autant de plaisir à la possession de l'objet longtemps réclamé, ne se formalisèrent-elles pas trop de ce que l'ordre du roi ne fût que mollement exécuté par le Conseil d'Etat ; un certain nombre d'anabaptistes en effet restèrent dans le pays ou vinrent s'y établir de nouveau dans les années suivantes. Pour ne pas en perdre l'habitude, sans doute, les Communes réclamaient bien de temps en temps auprès du Conseil de Bourgeoisie et celui-ci auprès du Conseil d'Etat, mais sans trop insister et surtout sans menaces. Les dernières réclamations à ce sujet furent celles des Communes de la Chaux-de-Fonds en

(1) Archives de la Bourgeoisie de Valangin : Pièces diverses. Liasse 8, n° 3.

(2) Extraits des Registres de la Bourgeoisie de Valangin ; par G. Quinche.

1775, des Planchettes en 1776 et des Brenets en 1791. D'autres causes d'agitation, d'ailleurs, étaient survenues et occupaient les esprits, l'affermage par Frédéric II des revenus publics et le meurtre de Gaudot, le départ de Môtiers de J.-J. Rousseau, la déposition par la Classe du pasteur Petitpierre ; puis des évènements plus graves se préparaient et éclataient à nos frontières, la Révolution française et le règne de la Terreur ; notre pays devenait l'asile de nombreux émigrés français, et les idées républicaines commençaient à fermenter dans les têtes montagnardes, aussi les pauvres anabaptistes purent-ils continuer à vivre paisiblement dans leurs fermes isolées, à cultiver soigneusement leurs terres et vendre leur bétail, à porter leurs longues barbes et leurs vêtements à agrafes et à boucles sans être exposés à autre chose qu'aux regards curieux des enfants qu'étonnaient ces gens à l'aspect et au costume étranges.

On compte encore actuellement dans notre canton quelques familles d'anabaptistes; le gouvernement de la Principauté exemptait leurs membres du service militaire, celui de la République en fit généralement de même ; la nouvelle loi militaire fédérale plus stricte quant aux cas d'exemption, ne leur accordant plus les mêmes facilités, un certain nombre ont émigré en Amérique ; ceux qui sont restés ne réclament pas d'exception en leur faveur, et rien d'extraordinaire ne les distingue plus des autres habitants.

Ch[s] CHATELAIN.

LE GIBET DE VALANGIN

Ne rions pas des histoires anciennes
Et des esprits qui hantent certains lieux !
Le diable existe et fait souvent des siennes ;
Il a sur nous un pouvoir merveilleux.

Quiconque rit de sa toute-puissance
En est puni parfois cruellement,
Témoin ce fait que dans ma tendre enfance
Me raconta ma bonne grand'maman.

De Valangin vous connaissez la route :
Point n'est besoin que j'use mon crayon
A dessiner pour celui qui m'écoute
Ce ruban gris qui longe le Seyon...
Or, au-dessus, dans la forêt de chênes,
Où l'on parvient par de sombres sentiers,
Vous entendrez, la nuit, un bruit de chaînes
Que nul passant n'écoute volontiers.
Là s'élevait autrefois la potence :
C'est là jadis que maint triste filou,
Prompt à finir sa fâcheuse existence,
Se balançait avec la corde au cou.
Aussi, craignez, sitôt la nuit tombée,
De visiter le redoutable engin,
Et franchissez d'une leste enjambée,
Sans nul arrêt, le bois de Valangin.

Oyez plutôt : par une nuit fort noire,
Cinq habitants d'Auvernier s'en allaient
A Valangin pour visiter la foire.
Chemin faisant, nos compagnons parlaient
Des revenants, des sorcières, du diable,
Du noir *mâno*, du méchant *follaton*
Qui leur joua plus d'un tour incroyable,
Et des pendus, qui reviennent, dit-on.
De quelques-uns la frayeur était grande ;
Du bois fameux alors on approchait....
Un seul vaillant se trouvait dans la bande,
C'était l'ancien Jean-Louis Perrochet :
« Bêtise, amis, histoires de grand'mères !
« Nul ne revient, leur dit cet esprit fort ;
« Pour dissiper vos absurdes chimères,
« Allons-y voir ! » — Chacun étant d'accord,
On pénétra dans l'étroit sentier sombre :
Nos cinq gaillards, tous bourgeois d'Auvernier,
Etaient vaillants, puisqu'ils étaient en nombre....
Le plus vaillant fut, dit-on, le dernier.
On approchait du vilain monticule ;
L'ombre régnait encor de toute part,

Mais du matin le naissant crépuscule
Rendait plus clairs les objets au regard.
Soudain un cri s'échappe de leur gorge :
Sous le gibet, on entendait le bruit
Sinistre et sec du fer quand on le forge,
Et l'on voyait s'agiter dans la nuit
Les bras osseux de quatre noirs fantômes....
Nos compagnons, y compris Perrochet,
De la terreur portant tous les symptômes,
A pas pressés filent par la forêt...
Mais les démons les suivaient à la course,
De leur ferraille on entendait le son :
En voulaient-ils à leur vie,... ou leur bourse
Suffirait-elle à payer leur rançon ?
On courut ferme, et la riante aurore
Jetait l'éclat de son premier rayon,
Que nos amis, blêmes, courant encore,
Passent enfin le vieux pont du Seyon :
C'est Valangin !... A plus d'une fenêtre
De bons bourgeois hument l'air du matin ;
Chacun des cinq amis se sent renaître
Et leur effroi se dissipe soudain.
On se retourne, on regarde, on écoute,
Et tout à coup nos cinq vaillants héros
Voient déboucher au détour de la route
Quatre magnins, leur hotte sur le dos.
Et Perrochet, que sa peur effroyable
A corrigé de ses airs d'esprit fort,
Dit : « Ventrebleu ! ce sont des fils du diable :
« Tombons-leur sus, et mettons-les à mort ! »
— « Quoi ! dit alors d'un ton plein d'innocence
Un des démons à l'accent auvergnat,
« Suffirait-il, pour qu'on nous empoignât,
« De bivouaquer sous l'ancienne potence ? »
Faute de preuve on les laissa courir.
Le diable excelle à changer sa figure....
Mais Perrochet qui dans cette aventure
De male-peur avait failli mourir,
Dorénavant sut à quoi s'en tenir.

Si des malins riaient de mon histoire,
Je leur dirais : « Votre incrédulité
« C'est bon de jour, mais dans l'obscurité
« Etes-vous sûr, ami, de n'y pas croire ?

PH. GODET.

MISCELLANÉES

Mémoyres de plusieurs choses remarquées par moi Abraham CHAILLIET, dempuis l'an 1614.

(Suite. — Voir la livraison de Mars 1883, p. 121.)

Le 18 Juillet, un mercredi 1627, entre les six et sept heures du soir, le Seigneur Dieu nous affligeat d'une fort grosse et violente gresle, accompagnée d'un vent impestueux, que c'estoit grand pitié et compassion de voir et n'y avoit mémoire d'homme, qui eust jamais veu faire un tel temps, tellement qu'elle gastat toute la belle apparence des biens de la terre, et tomboit des grains de gresle gros comme des œufs de genilles, fort dru, rompoit les fenestres où elle pouvoit atteindre, et les serments des vignes et branches des arbres, et abattit touts les bourgeons, feuilles et raisins, tellement qu'on ne voyoit nulle verdeure aux vignes dempuits Auvernier jusqu'à Serrières, tendant à Cormondresche, Corcelles et Peseux, cela fust le plus endommagé, sinon quelque coin à l'abri de quelque muraille; et dempuitz Auvernier tendant à Collombier on y recueillit encore quelque peu, qui fut aussi bien battu, cependant, mais non pas tant comme contre Serrières, elle tenoit dempuicts delà de Bevaix qui fut bien battu et gasté, et Cortaillod encor plus, passant sur la fin d'Areuse, Collombier, Auvernier, Cormondresche, Corcelles, Peseux, Serrières, jusques à la ruette Malleferd, et pont de Vaulx-Seyon, et un grand vent de joran préservast Neuchastel, passat sur le lac contre le Chablais. L'on ne recueillit aucun raisin dempuits comme dit est Auvernier jusques à Serrières tendant à Cormondresche, Corcelles et Peseux jusques au lac, sinon quelques bercles contre Serrières à l'abri de quelque muraille; et les graines prestes à moissonner tant à la fin de Peseux, Areuse, Cortaillod et Bevaix, furent tellement battues qu'à peine pouvoit-on trouver quelque grain dans la paille, et mesme avec

grand peine la faucher, estant comme entrée dedans la terre, et la pluspart ayant recueilli la paille y mirent la charrue, et les arrèrent; ceux qui estoient ensemencéz de froment, et en daulcungs, l'année après, y eurent encor quelque bon blé, mais il y vint tant d'ivroye que merveille; nous avions touts arréz aux préz d'Areuze les nostres qui estoient ensemencéz de froment, mais il y eut tant d'ivroye que rien plus; mais entre Cortaillod et Bevaix, il y en eut qui y eurent encor de bon blé, ceux de Bouldry ne furent comme rien endommagés, ni Bosle, ni les vignes de Cylard, Vellaret et Creux du Rossy où l'on fist une bonne quantité de vin, et à Neufchastel et autres lieux. Ce nous est voyrement un tesmoignage de lyre et indignation de nostre Dieu, et à nous grand subject nous humilier soubs sa main puissante, lui requérir humble pardon de nos faultes et péchéz, et nous préserver de jamais reveoir de semblables temps et qui lui plaise nous regarder des yeux de sa miséricorde, amen.

(A suivre.)

LA COLLÉGIALE, COTÉ OUEST, EN 1841

« Il n'y a pas longtemps encore que parmi les monumens anciens,
« ceux de la domination romaine jouissaient seuls du privilège de fixer
« l'attention des archéologues... Ce système d'exclusion qui s'étendait à
« tout ce qui appartenait à l'époque du moyen-âge, ne se rencontre
« heureusement plus aujourd'hui... Depuis ce retour à des idées plus
« saines, l'on s'est livré à l'étude de cette époque à laquelle remontent
« plus particulièrement les origines de notre civilisation, et cette étude,
« celle des monumens entr'autres, a vengé nos ancêtres du reproche de
« barbarie que l'ignorance ou la prévention leur ont si généreusement
« prodigué; elle a comblé de nombreuses lacunes dans l'histoire et
« n'a pas rectifié moins d'erreurs... elle a attaché l'homme au sol de la
« patrie... elle a imprimé dans son cœur le respect dû aux souvenirs des
« âges passés.

« La vieille église, monument de la foi de nos ancêtres, nous rappelle,
« avec leurs chants et leurs prières, les événemens les plus solennels de

« notre vie, notre consécration au Seigneur, notre admission à la table « sainte, la bénédiction prononcée sur des nœuds chers et sacrés, enfin « l'heure de la mort, car les dalles sur lesquelles nous marchons, sont les « tombeaux de nos pères ».

C'est en souvenir de relations empreintes de dévouement et d'une grande cordialité, que je me suis permis de commencer cette petite notice par ces quelques paroles extraites du travail de M. Matile, publié en 1847 et intitulé :

« Dissertation sur l'Eglise collégiale de Neuchâtel avec plans et dessins, « par C.-A. Matile, professeur à l'Académie de Neuchâtel ».

Ce n'est guère que depuis 1841, époque où MM. Matile et de Johannis, tous deux professeurs, s'occupèrent d'un travail sur la restauration de la Collégiale, que cet édifice, l'un des plus anciens de la Suisse romande, attira les regards, et que le nom de Temple du haut qu'il portait alors depuis longtemps, fut remplacé par celui qu'il porte aujourd'hui.

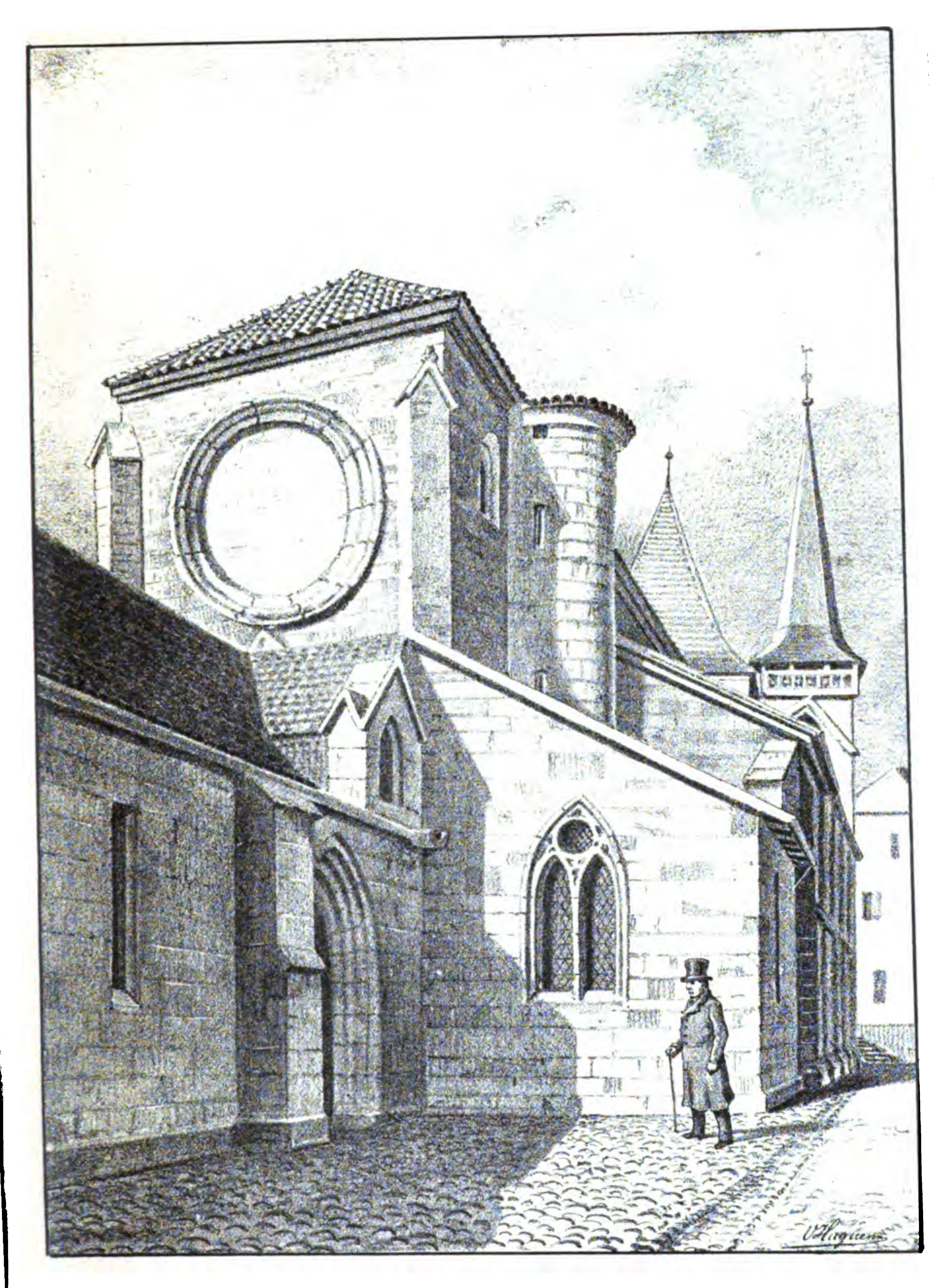
De quelles polémiques plus ou moins vives, la restauration de la Collégiale n'a-t-elle pas été l'occasion ! Mais les conseils de la Commune de Neuchâtel tinrent bon, et grâce à leur patriotisme éclairé, ainsi qu'à la générosité de la grande majorité des électeurs de l'honorable Commune, nous avons, depuis plusieurs années, le plaisir de contempler le bel ensemble de cet édifice, de l'intérieur en particulier, dont on remarque les styles roman pour le chœur, et ogival primitif pour les autres parties.

En prévision de la destruction des chapelles Saint-Guillaume et Saint-Grégoire, je pris en 1841 une vue perspective de la Collégiale, pensant qu'après la destruction de ces chapelles, ce travail présenterait quelque intérêt aux archéologues ainsi qu'aux personnes aimant les souvenirs.

Le pignon de la nef déjà détruit à cette époque et maintenant rétabli, ne figure donc pas sur la façade ouest ; il en est de même de la rosace ou vitrail dont on a le dessin, qui portait les armoiries des douze cantons, que Messieurs des Ligues y avaient placées, et qui encore aujourd'hui n'y feraient pas mal. Leur situation les exposait aux injures du temps, entr'autre à la destruction, par la grêle, car les cas de vitraux détruits par de gros grêlons ne sont pas rares. Et puis le voisinage des classes latines qui autrefois se tenaient au pied de la terrasse, favorisait ceux des jeunes garçons qui, en présence de ces restes mutilés, trouvaient moyen d'en enlever de petits souvenirs. De là probablement la décision prise de murer cette rose ou rosace.

A propos du vitrail, des restes des mêmes armoiries peintes sur la pierre de taille se remarquent encore sur la façade sud du château, leur restauration, qui deviendrait aussi une confirmation de l'histoire, n'y ferait pas mal non plus.

C.-F.-L. MARTHE.



CHAPELLES St GRÉGOIRE ET St GUILLAUME.

Dessin de O. Huguenin

d'après une aquarelle de M. C. F. L. Marthe.

JAQUELINE DE ROHAN

MARQUISE DE ROTHELIN

ÉTUDE HISTORIQUE

(Suite. — Voir la livraison de Juin 1883, p. 171.)

La marquise arrivait avec sa suite et le jeune François, bâtard de Rothelin ; le gouverneur J.-J. de Bonstetten amenait le fils aîné de l'avoyer de Watteville, Girard, appelé aussi M. d'Usie, qui était entré au service de Charles-Quint, en Franche-Comté.

Olivier de Hochberg avait écrit, en date du 14 mai, à Jean-Jacques de Bonstetten :

« Je renvoye *mon cousin de Watteville* vostre cousin vers mon cousin « son père ; je vous prie *le faire despecher le plus tot qui sera possible* « *affin qui soit à sa montre*, et vous adverfis que j'ay fantasie qui sera « *homme de bien,* car mon nepveur de Chastellux et tout les gentilhom- « mes de sa bande l'ayme fort et l'ont en bonne estime. Et ne fault « poinct que Monsr mon cousin son père, se socie (mette en souci) de luy, « car mon dit nepveur et moy ne le larrons (laisserons) avoir faulte » ([1]).

(1) Pour expliquer qui était ce *neveu de Chastellux,* il est nécessaire d'entrer dans quelques détails généalogiques : *Rodolphe de Hochberg,* qui eut pour fils *Philippe,* qui lui succéda, et *Olivier,* son bâtard légitimé, laissa aussi deux filles : *Catherine,* qui devint la femme de *Philippe de Neuchâtel,* en Bourgogne, et *Barbe* (ou Berthe). Celle-ci n'est mentionnée ni par Boyve, dans ses Annales, ni par M. de Chambrier (Histoire de Neuchâtel et Valangin). Moréri et le Père Dunod de Charnage (Généalogies historiques de Bourgogne) nous apprennent que cette dite *Barbe* épousa, le 9 août 1502, *Philippe, seigneur de Chastelus,* dont elle fut la seconde femme.

Elle mit au monde quatre fils : *Claude, Philippe, Louis* et *Olivier*. *Claude,* l'aîné, était

Olivier de Hochberg arrivait à cheval, paraît-il : « Je vous prie, avait-il écrit au gouverneur de Bonstetten, « si scavez poinct de belle « hacquenée alant bien ayse et que soit forte (le prélat, paraît-il, était « de forte corpulence) la vouloir enseigner à Mons[r] le secrétaire Merveil- « leux pour la me acheter, car je luy escriptz de m'en trouver une et la « payer et je luy rebatre (rabattrai) sur l'admodiacion (du prieuré de « Môtiers) qui la de moy; aussi quelque beault chastrel (cheval) qui « soit puissant pour pourter ma masle. . . . .

« De Saincte-Croix, ce 14[e] de May.

« Le tout vostre bon amy prest à vous obéir
« OLIVIER DE HOCHBERG, abbé de la Made : »

(U. 4, N[o] 4 (v. 4.)

Aux Verrières, Jaqueline de Rohan entrait dans sa comté de Neufchâtel, où, vingt-six ans auparavant, le marquis de Rothelin était venu de la part de sa mère, entouré d'une troupe de jeunes seigneurs français, comme nous l'avons raconté.

La marquise arrivait seule et veuve dans ce pays encore inconnu pour elle, que le duc de Nemours essayait d'enlever à son fils, comme il l'avait déjà tenté pour le comté de Dunois. Maïs Jaqueline avait foi en la justice de sa cause et elle mettait sa confiance en Dieu.

D'ailleurs ce voyage, outre qu'il fut couronné de succès quant à l'issue du procès pour la succession de Neuchâtel, ce voyage devait exercer une grande influence sur toute la vie de notre héroïne, comme nous allons le montrer.

Du vallon élevé des Verrières l'on descend au Val-de-Travers par la pittoresque route de la Chaîne, gorge étroite où l'on voyait jadis scellée dans le rocher une lourde et longue chaîne de fer destinée à fermer ce passage en temps de guerre (1). C'est là que Charles-le-Téméraire fut forcé de rebrousser chemin, lorsqu'en 1476 il voulut pénétrer en Suisse.

Au sortir de ce défilé et au bord de l'Areuse qui prend sa naissance dans ces montagnes, se trouve le village de Saint-Sulpice, connu par le fameux serpent « la Vuivra », dont la tradition dit que Sulpi Reymond délivra la contrée en 1373, sous le règne du comte Louis.

vicomte d'Avallon. C'est peut-être de celui-ci qu'il est question dans cette lettre. Il avait épousé en décembre 1581, dit Moréri, *Françoise de Blosset.* Nous nous demandons si ce pourrait être « la damoiselle Françoise de Blosset » qui avait eu un fils du marquis de Rothelin.

(1) Description topographique de la châtelainie du Val-de-Travers. Neuchâtel 1830.

Après Saint-Sulpice, la vallée s'élargit et l'on entre dans le Val-de-Travers proprement dit, dont Môtiers est l'un des plus beaux villages. Le prieuré existe encore, et, sur une éminence voisine, s'élèvent les ruines de l'ancien château de Môtiers.

Au temps dont nous parlons, le château était habité par le châtelain et la châtelaine Baillods, qui furent sans doute des premiers à se rendre au-devant de la marquise pour la recevoir à son arrivée à Môtiers.

Nous pensons que le seigneur de Travers, Lancelot, vint aussi rendre ses hommages à la mère de son souverain. C'était un riche et magnifique seigneur que ce Lancelot, « menant grand train pour soutenir le nom de la maison de Neufchâtel qu'il portait » [1]. Il habitait de préférence son château de Travers, les habitants de cette seigneurie étant d'un naturel plus paisible que ceux de la Béroche [2], si jaloux de leurs droits et franchises, et avec lesquels il avait eu souvent « maille à partir. »

La fille cadette de Lancelot, Lucrèce de Neuchâtel, épousa plus tard Balthazar Baillods, le fils du châtelain.

Claude Baillods, d'une famille ennoblie par Jeanne de Hochberg, était le neveu du chanoine Jaques Baillods, qui abjura le catholicisme, se retira probablement à Môtiers auprès de sa famille et employa ses loisirs à écrire l'histoire de notre pays. Claude Baillods fut d'abord secrétaire baillival des cantons en 1520, et s'éleva, grâce à ses talents, à la haute position de châtelain et de conseiller d'Etat. Il avait, comme nous l'avons dit, épousé Jeanne Franchet, de Pontarlier, dont la famille, ennoblie par Charles-Quint, possédait un fief au-dessus de la Tour Bayard. [3]

Bien qu'ayant extérieurement embrassé la Réforme avec son mari, madame la châtelaine Baillods n'en conservait pas moins, paraît-il, des sympathies pour le culte catholique et elle gardait des images et statuettes des saints qu'elle n'avait pu se décider à brûler, lors des grands auto-da-fé de ce genre du temps de la Réforme.

Ces images et ces statues décoraient-elles la chapelle du château de Môtiers avant la Réformation, ou dame Jeanne les avait-elle apportées de Pontarlier lors de son mariage ? C'est une question que nous ne saurions décider, mais le fait est que lorsque noble Claude Baillods dut céder l'office de châtelain au protégé de Jaqueline, Verdonnet, notre dite

(1) Notice sur la seigneurie de Travers, par J. de Sandoz-Travers, publiée en 1881 par la Société d'histoire de Neuchâtel.

(2) Lancelot était aussi seigneur de Gorgier et Vaumarcus.

(3) Annales de Boyve, T. II, liv. II, page 319.

dame les emporta dans la maison Baillods, ancienne demeure de la famille, qui subsiste encore dans le bas du village, transformée aujourd'hui en collège et en Hôtel de District. (1)

Quatre ans plus tard, en 1561, Balthazar Baillods, fixé alors à Neuchâtel, voulant faire faire l'inventaire de leur ancienne maison de Môtiers pour y aller demeurer, probablement après la mort de son père, y envoya « quelques-uns de la justice. » Mais quelle ne fut pas l'indignation et la surprise de ceux-ci en y trouvant, au galetas « quelques *images* et *idolles* qu'est chose contre Dieu et notre Sainte Religion et *grand scandale* », disent les registres de la justice consistoriale du Val-de-Travers.

« Maître *Mathurin de la Brosse* », alors ministre à Môtiers, « fut épouvanté de *telle méchanceté*, conseilla au dit Balthazar Baillods, *très marry de cette découverte*, de n'y pas toucher, et, dans son indignation, refusa de les aller voir. »

L'affaire fut renvoyée à M. le Gouverneur. « Le châtelain du Vauxtravers luy envoye la procédure suivante : La grande Impiété et Idolatrie trouvée dans la maison des Baillods. — *Sa malheureuse mère* (de Balthazar Baillods), *pleine de toute iniquité, s'est faite idolâtre et en a rendu tels, tant petits, que grands, au grand deshonneur de Dieu* et de notre *Sainte Religion*, et au scandale de ce poure (pauvre) peuple. »

« Je say, Monseigneur, » remarque peut-être un peu hypocritement le nouveau châtelain Verdonnet, point fâché de la confusion de son rival, « qu'avez cela en telle abomination que tout bon chrétien doit avoir. »

Qu'on nous pardonne cette petite digression, qui montre bien l'état d'exaspération des esprits, car si dame Baillods eût tenu « ces idoles » en si grande vénération, elle ne les eût évidemment pas reléguées « dans le galetas et sous le toit. » Son crime était de ne pas les avoir brûlées (2).

On ne connait pas l'issue de cette affaire, qui fut probablement étouffée par le crédit des Baillods.

Pour en revenir à Jaqueline de Rohan, elle ne comptait pas s'arrêter à Môtiers. Elle avait écrit qu'elle serait « *le jeudi à Vauxtravers, pour s'en aller incontinent à Neufchastel.* »

La marquise avait donc passé la journée du mercredi 19 à Pontarlier, pour laisser au gouverneur et à sa suite le temps d'arriver au-devant d'elle.

Le jeudi, elle faisait son entrée à Môtiers, et elle en repartit probablement dès le jour suivant pour Neuchâtel.

(1) Voir l'intéressant travail de M. le pasteur Perrin, sur Môtiers-Travers, *Musée neuchâtelois* de 1881 et 1882.

(2) Inventaire raisonné des Archives, par M. de Chambrier.

II

La marquise de Rothelin à Neuchâtel et à Berne et ses rapports avec les Réformateurs.

Avant de nous occuper du procès qui va se juger à Berne, il y aurait une question importante à élucider : *Où et quand Jaqueline de Rohan devint-elle protestante ?*

La date de sa conversion n'est pas connue. M. Taillandier et, d'après lui, les écrivains de la France protestante, pensent « que ce fut vers 1557, époque à laquelle la nouvelle religion fut adoptée par une partie de la haute noblesse, notamment par Antoine de Bourbon, roi de Navarre, par le prince de Condé, d'Andelot, etc. »

Mais personne, à notre connaissance, n'a songé que ce fait important pût coïncider avec le séjour de la marquise à Neuchâtel, durant cette même année 1557.

Et cependant tout nous porte à le croire, et nous espérons amener nos lecteurs à partager aussi cette conviction.

Examinons les faits :

La marquise, amie de Marguerite de Navarre, arrivait sans doute à Neuchâtel favorablement disposée pour les nouvelles doctrines et avec le secret désir de se mettre en rapport avec les réformateurs. Mais ses tendances évangéliques n'étaient pas encore connues. Elle était accompagnée, comme on le sait, par son oncle le prélat, catholique fervent, haïssant la secte nouvelle, et qui, évidemment, dut employer toute son influence pour tâcher de retenir la marquise dans ses anciennes croyances.

Nous ne pensons pas que M. de Sainte-Croix ait accompagné la marquise à Neuchâtel. La Réformation était alors établie dans tout le pays et les ministres du nouveau culte ne déguisaient pas leur répulsion pour le prélat, qu'ils appelaient ouvertement « l'hypocrite seigneur de la lèpre, » (1) en souvenir du temps où les chanoines n'avaient pas rougi de chercher à confisquer à leur profit les aumônes destinées à l'entretien des lépreux (2). De son côté, Olivier leur rendait bien leur animosité.

(1) Lettre de Fabri à Farel et à Viret, du 10 mars 1535 : « La nouvelle en question vient d'un homme très sûr qui la tient de l'*hypocrite seigneur de la lèpre.* » Voir Correspondance des Réformateurs de M. Herminjard, t. III.

(2) M. de Chambrier. Histoire de Neuchâtel et Valangin, page 280.

Il est donc probable que l'abbé resta à Môtiers dans son prieuré, (1) où il pouvait recevoir les visites du châtelain et de la châtelaine Baillods et du seigneur de Travers, Lancelot, lequel, après avoir d'abord embrassé la réforme, était retourné au catholicisme.

La marquise de Rothelin, livrée à elle-même et entourée dès son arrivée à Neuchâtel des membres influents de la nouvelle Eglise, tels que le gouverneur de Bonstetten et l'avoyer de Watteville, seigneur de Colombier, fut sans doute conduite par eux « au prêche protestant ».

Notre grand réformateur Farel n'était pas à Neuchâtel lors de l'arrivée de Jaqueline. Il était parti avec Théodore de Bèze, au mois d'avril, pour sa mission auprès des cantons protestants de la Suisse et des princes allemands dont on sollicitait l'intervention auprès du roi Henri II, en faveur des malheureux Vaudois du Piémont, qui étaient si cruellement persécutés sous son règne.

Mais, en l'absence de Farel, la marquise alla sans doute entendre son collègue, *Christophe Fabry,* ancien étudiant en médecine à Montpellier, qui, attiré par la réputation de Farel et converti par lui, s'était ensuite voué au saint ministère.

Quoi qu'il en soit, la marquise ne pouvait perdre de vue le but de son voyage à Neuchâtel. Arrivée le 21 ou le 22, elle envoyait aussitôt à Berne le châtelain de Boudry, Verdonnet, pour annoncer sa venue à LL. EE., comme le prouve la lettre suivante, tirée des Archives de l'hôtel-de-ville de Berne :

« Avons entendu le contenu de vos lettres à nous, *du 23me de ce moys,*
« (dimanche), par vostre chastelain de Bouldry apportées.

« Vous mandons pour response que, suivant la bonne volunté, amitié
« et affection que portons, tant à vous, qu'à monseigneur vostre filz,
« nostre chier combourgeois, *nous avons esté très joyeulx de vostre bien-*
« *venue et bon portement,* vous présentant tous les biens, honneurs, plai-
« sirs et servisses à nous possibles.

« Au reste, quant à ce que nous priez de vous donner quelque conseil,
« ou advertissement, sy vous doibvez *renouveler la combourgeoisie de*
« *vostre filz* devant la Journée en vos lettres mentionnée, ou bien, si
« vous doibvez *attendre le jugement définitif de la totalité du dit Conté,*
« vous mandons là-dessus pour response, veu et attendu la Combour-
« geoisie entre les seigneurs, comtes de Neufchastel, voz prédécesseurs

(1) Cette supposition est confirmée par des lettres subséquentes d'Olivier, datées *de son prieuré de Môtiers.*

« et nous dressée, et perpétuelle et irrévocable. *Que c'est tout ung*, et ne « peult estre (à nostre advys) préjudiciable, *soit qu'elle se renouvelle tôt*, « *ou tard*. A ceste cause nous rapportons, quant à ce, à vous d'en faire « à vostre discrétion, et ainsin (ainsi) bien vous semblera. Sur ce, priant « le créateur, qu'en bonne vous doint bonne et longue vie.

« Datum 26me may 1557.

« L'advoyer et Conseil de Berne. » (1)

Les questions posées dans cette lettre n'intéressaient pas moins le présent que l'avenir.

Le jeune duc de Longueville, resté à l'armée en France avec son gouverneur, suivait avec un vif intérêt, qui ne laissait pas que d'être mêlé d'un peu d'angoisse, toutes les péripéties d'un procès où était engagée la fortune de sa famille.

Un des chargés d'affaires de la marquise écrivait au gouverneur, J.-J. de Bonstetten, en date du 2 juin :

« Je désire que les affaires aillent sy bien que sela soit cause *que* « *monseigneur y aille* et que madame l'envoye quérir durent qu'elle « sera là ; *je vous puis aseures* (assurer) *qu'il a bien grande envye d'y* « *aller*, pour voer messr de Berne et ses subgetz du Conté, *et ne faict* « *qu'atendre que l'on l'envoye quérir*, *ainsi que ma dite Dame luy a* « *promis*, *si la Conté luy demeure*.

« Vous voirez qu'il est *fort grant* depuis que ne l'aves veu. » (Léonor avait alors dix-sept ans.) « Quent aulx nouvelles de ce lieu, toute la « court se porte fort bien ; si vous connoiesses que mon dit Seigneur « n'aille là, et *vous luy envoies des oiseaulx*, *vous luy feres bien grant* « *plaisir* (des faucons pour la chasse). . . . .

« De Fère en Tardenoys
ce 2e Juing 1557.

« Vostre meilleur frère et fidel amy,

« CARATTE. » (2)

Nous n'avons pas pu trouver dans les registres de la ville de Berne la date de l'arrivée de la marquise ; l'historien Ruchat, qui écrivait au commencement du siècle passé et qui a pu puiser dans des sources manuscrites probablement détruites maintenant, dit que « la princesse alla

(1) Welsche Missiven Briefe der Stadt Bern. D.

(2) Grandes-Archives, U. 4. N° 4. (U. 4.)

en personne *à Berne, le 5 juin 1557, avec sa fille*, qui fut ensuite mariée au prince de Condé, et un cortège de 60 chevaux. » [1] Et le réformateur *Jean Haller*, [2] de Berne, écrivait au commencement de juin, à *Bullinger*, de Zurich, après lui avoir d'abord parlé du retour de Farel et de Bèze de leur mission en Allemagne :

« Une certaine marquise qui a un procès avec un autre prince tou-
« chant le comté de Neufchâtel, est arrivée de France à Berne ces jours-
« ci. Ce procès se jugera dans notre ville et, si l'on n'y procède pas
« avantageusement, il est à craindre que ce comté ne tombe entre des
« mains étrangères et que les églises de ce pays ne soient renversées. [3]

La journée avait été fixée au *10 juin*, [4] ce qui fut notifié à toutes les parties. Le duc de Nemours qui, comme nous l'avons dit, guerroyait en Italie, envoya trois députés revêtus de ses pleins-pouvoirs : *Claude de Bellegarde*, seigneur de Montagny, chevalier en son Conseil de Genevois, *Dominique d'Aussens, seigneur de Rouchie*, capitaine du château d'Annecy, et *Ludovic Machard*, *sieur de Chasse*, maître-des-comptes de la chambre de Genevois. [5]

Les députés de Neuchâtel qui accompagnaient la princesse et le seigneur gouverneur étaient : *Nicolas Verdonnet*, *châtelain de Boudry*, qui devint plus tard l'homme de confiance de Jaqueline, *François Clerc*, *châtelain de Thielle*, de la part du Conseil d'Etat, et *Antoine Favre*, *banneret de Neuchâtel*, tant au nom de la ville que du pays de Neuchâtel.

Le Conseil de Berne se réunit donc *le 10 juin*, en présence de la noble marquise, comme tutrice de son fils Léonor, et des trois ambassadeurs du duc de Nemours. Mais, désireux de ménager leurs deux alliés, et les députés du duc ayant demandé un délai pour pouvoir aller consulter leur maître, Messieurs de Berne renvoyèrent d'un mois le jugement, et les deux parties furent citées à comparaître de nouveau, *le 10 juillet*, devant leur tribunal.

(1) *Ruchat*. Histoire de la Réformation en Suisse, T. VI., p. 222.

(2) Cet excellent réformateur et prédicateur très distingué est trop peu connu chez nous. Voir *Bernerisches Mausoleum*.

(3) Hallerus-Bullingero. *Calvini Opera*. Vol. XVI, n° 2645. Qu'il me soit permis de témoigner ici ma reconnaissance au docte M. Herminjard, auquel je dois les traductions des six premières de ces lettres et qui, outre d'autres précieuses indications, m'a le premier mise sur la voie des trésors à découvrir dans le magnifique recueil des Opera Calvini !

(4) Annales de Boyve.

(5) Annales de Boyve. Stettler. Archives de Berne.

La marquise s'en revint donc à Neuchâtel où, cette fois, elle trouva Farel de retour de sa mission, laquelle avait eu un plein succès. Le réformateur encouragea fortement la marquise à se rendre à Genève, comme on le sait par une lettre écrite à *Calvin, le 15 juin :* « La mère « du prince doit aller chez vous. Pas n'est besoin que je te la recom- « mande ainsi qu'à ton église et au Conseil de Genève. Car je sais que « pour la gloire de Dieu et son salut à elle et celui de beaucoup d'autres, « vous ferez tout ce que vous pourrez. »

(De Neuchâtel *15 juin.* Farellus-Calvino.
Calv. op. vol. XVI, n° 2,647.)

Le *24 juin*, Farel écrivait de nouveau à Calvin: « Je souhaite ardem- « ment que la princesse ait pris la route *de Genève.* Christ fasse qu'elle « en revienne bien instruite et *parfaitement affermie dans la Parole*, et « qu'elle persévère jusqu'à la fin. (1)

Il s'agit, comme on voit, d'une vraie instruction religieuse, ou plutôt, vu le peu temps dont la marquise avait à disposer, d'une exposition aussi claire et complète que possible des grands dogmes de la Réforme, présentée par Calvin à sa noble catéchumène. Il est touchant de voir la grande modestie de Farel, combien il s'efface devant Calvin, comptant uniquement sur lui pour l'instruction et le plein affermissement de la marquise dans les doctrines évangéliques.

Le séjour de Jaqueline ne fut, sans doute à son grand regret, pas de longue durée, car, le *3 juillet* déjà, Farel s'exprimait ainsi :

« *Aujourd'hui, la princesse est de retour.* J'apprends qu'elle a été « assidue aux prédications ; cependant je n'ai encore parlé à personne « de sa suite. » (2) Farel ne tarda sans doute pas à obtenir audience auprès de la marquise, et l'on aime à se représenter leurs graves entretiens au château de Neuchâtel, ainsi que la joie du vénérable réformateur en voyant les progrès dans la vérité de son illustre néophyte.

Des préoccupations d'une autre nature se mêlaient à ces pieuses pensées : l'important procès dont dépendait l'avenir de « la comté de Neufchâtel » allait être jugé à Berne et la princesse, désirant renouveler en même temps, en personne, son traité de combourgeoisie avec cette ville, Leurs Excellences du Conseil lui avaient écrit qu'elle serait attendue à Berne pour cet effet, le 12 juillet.

(1) Annales de Boyve. Stettler. Archives de Berne, n° 2,653.
(2) *Ibid.* n° 2,659.

La marquise se mit donc de nouveau en route, *le samedi 10 juillet*, en passant par Aarberg, où elle s'arrêta probablement pour diner. (1)

Farel écrit à Calvin en date du *11* pour « lui rappeler sa promesse de « se transporter à Neuchâtel, *lorsque la princesse serait de retour de Berne, où elle s'est rendue hier*. (2)

(A suivre.)

UNE RUSE DE GUERRE

La sentence du 3 novembre 1707, par laquelle les Trois-États donnaient l'investiture de Neuchâtel à Frédéric Ier, roi de Prusse, fut accueillie assez favorablement dans toutes les parties du pays. Les partisans du prince de Conti, à Neuchâtel-ville, si mécontents qu'ils fussent, se soumirent. Seule la bourgeoisie du Landeron résista.

On sait que cette ville fut occupée militairement le 24 novembre, mais on ignore généralement comment cette place fut prise, sans coup férir et sans effusion de sang.

Jean-Jacques Junod, notaire de Cornaux, a consigné ce détail historique dans son « roole » ou registre intime auquel nous allons emprunter ce récit.

Le notaire est en même temps encaveur et son « roole » contient la note de la vendange reçue chaque année à partir de 1697. — « Dans le présent livre, écrit-il, il y a aussi quelques remarques particulières et extraordinaires des choses qui sont arrivées de temps en temps, en diverses

(1) Les registres de dépenses de ce temps indiquent que les voyageurs, allant de Neuchâtel à Berne, dînaient ou couchaient à Aarberg. (Mss. de Chopard.)

(2) Calv. Op., n° 2,666.

manières. » — Et pour ne point les mêler avec la vendange il inscrit les notes mercantiles de l'autre côté du volume; cela fait ainsi un livre à deux fins qu'on peut ouvrir indifféremment à droite ou à gauche. — Nous transcrivons ce qu'il écrit à la date du 24 novembre 1707 :

« Son Excellence Monseigneur le comte de Metternich suivant le conseil tenu trouva à propos d'envoyer des troupes secrètement pour se saisir des portes et de la ville du Landeron, lesquels n'ont jamais voulu se ranger à leur devoir pour prêter serment de fidélité à S. M. le Roy de Prusse, notre Souverain seigneur et Prince; lesquels par un méchant prétexte disaient qu'ils n'étaient pas dépendants du fief de la maison de Châlons; mais leurs raisons mauvaises qu'ils avaient dans leurs cœurs n'étaient que parce que ce n'était pas un Prince catholique Romain et que Messieurs de Soleure qui y avaient envoyé des députés les tenaient dans ce mauvais parti et conseil, lesquels auraient souhaité un Prince de France. »

La question est assez explicitement présentée et l'opinion du notaire de Cornaux concorde avec celle du pays tout entier à l'égard de la ville récalcitrante. On ne veut point y prêter le serment au roi, la rébellion se borne à cela. On discutait sans doute un peu chaudement dans les auberges et ailleurs; les Neuchâtelois, ceux du haut comme ceux du bas, ont la parole vive, menaçante parfois; J.-J. Rousseau, cinquante ans plus tard, les appelait « les Gascons de la Suisse. » Les rapports du Landeron avec les autres parties du pays étaient tendus, on le comprend, surtout avec Neuchâtel-ville, d'où venait tout le mal. — S'il y avait un danger à craindre, c'était de ce côté qu'il fallait veiller.

Louis XIV irrité de la sentence des Trois-États menaçait le Pays de Neuchâtel, et Soleure avait encouragé la résistance. Cela pouvait bien donner quelque assurance aux gens du Landeron. Les Bernois, il est vrai, n'étaient pas leurs amis et prêteraient peut-être main forte au gouvernement. Mais ne les avait-on pas forcés à se retirer en 1325 et en 1326: Bah ! qu'ils y viennent ! les uns et les autres... Ils verront bien à qui ils ont affaire ! Et les bons bourgeois, rassurés par leurs propres paroles, fiers de ne pas avoir prêté le serment demandé, se retiraient le soir avec une pleine sécurité... pas une garde, pas une patrouille ne circulait dans la ville rebelle; c'était à ne pas y croire.

Et pendant ce temps, l'ambassadeur de Prusse, Monseigneur de Metternich s'agitait... le serment de la Bourgeoisie du Landeron manquait à la touchante unanimité qu'il voulait présenter à son souverain. — Que faire alors? — Forcer la place par les armes et obliger la bourgeoisie à

reconnaître « notre bon Roy », d'autant plus, comme dit le chroniqueur de cet événement « que tout le pays l'avait déjà reconnu et avait prêté le serment de fidélité. »

On appela donc une partie des troupes sous les armes, c'est-à-dire deux compagnies des milices de la Châtellenie de Thièle, l'une sous les ordres du capitaine Clottu d'Hauterive, l'autre sous ceux de M. le receveur Peter, de la compagnie des Grenadiers de la même Châtellenie. Samuel Bugnot, maire de Lignières et lieutenant de St-Blaise, prit le commandement en chef de cette petite troupe à laquelle devait se joindre la compagnie des Grenadiers de la Côte, capitaine M. Vaucher. Total trois cents hommes.

Trois compagnies du Val-de-Ruz, formant un effectif de trois cents hommes aussi, furent également appelées sous les armes.

Nos milices, à ce moment, portaient l'équipement et l'armement à la mode française. En 1672, Louis XIV était arrivé à donner à ses troupes une certaine parité de couleur et de façon dans le vêtement; l'armée employée à la conquête de Hollande portait l'uniforme. Notre pays réalisait ce progrès, fort lentement il est vrai, et les compagnies se reconnaissaient à la couleur de leur tunique. Ces couleurs furent généralement de teintes neutres, relevées par l'éclat des doublures. Au drap gris, brun, marron ou noisette qui formait l'étoffe du justaucorps on opposait des revers blancs, jaunes, rouges, verts ou bleus. L'habit civil et l'habit militaire se ressemblaient par la coupe, les manches, qui se terminaient au coude, laissaient passer celles de la chemise ample et bouffante; la culotte, jadis fort large, commençait à se rétrécir; les officiers la portaient collante; les bas étaient teints de couleur variée; une cravate blanche, nouée, à bouts flottants, protégeait le cou, l'habit n'ayant pas de collet. Nos miliciens avaient les cheveux longs, d'autres des perruques de crin, les officiers les portaient poudrées; les chapeaux à larges bords étaient retroussés sur trois côtés. Le fusil avec platine à percussion avait supplanté le mousquet; on venait d'adopter la baïonnette coudée qui remplaçait la lame effilée, emmanchée au bout d'un bois court qu'on enfonçait dans le canon. Le sabre, porté au côté, était tenu par un ceinturon; une lanière de cuir soutenait la giberne en forme de gibecière qui contenait les cartouches.

Samuel Bugnot suivit-il un plan conçu par un tacticien inconnu, ou trouva-t-il seul le moyen de se rendre maître du Landeron, c'est ce qu'on ignore. Le capitaine des grenadiers de la Châtellenie de Thièle avait

peut-être servi à l'étranger d'où il rapportait l'expérience de la guerre, avec ses ruses, ses embuscades et ses surprises. Il a donc le commandement de l'expédition. Ses trois cents hommes, rassemblés pendant la nuit, sont montés sur toutes les barques et tous les bateaux qu'on a pu réunir, c'est une flotille qui a pour amiral un capitaine d'infanterie... il y a de ces étrangetés dans l'histoire — notons celle-ci en passant.

L'embarquement des miliciens de la Côte a lieu de nuit, clandestinement mais non silencieusement ; nos miliciens ont soupé, les têtes sont échauffées, les langues se délient vite la nuit aidant ; sous tous les régimes, le Neuchâtelois a eu son franc parler, l'étrangeté des circonstances a stimulé la verve, des lazzis audacieux et imprévus égratignent bien quelque peu le respect et la discipline militaire, mais les officiers eux-mêmes rient des saillies de leurs soldats... enfin on est prêt, les bateaux gagnent le large.

L'air de la nuit a peu à peu calmé l'effervescence des premiers instants et l'on n'entend bientôt plus que les coups de rames et le grincement des liens d'osiers qui les retiennent, criant à chaque mouvement. On est loin de la rive, quelques pêcheurs parmi les grenadiers se sont faits forts de diriger les embarcations sur St-Blaise où l'on doit se joindre aux hommes de la Châtellenie de Thièle ; le chemin est long dans l'obscurité, mais on a passé devant Neuchâtel que trahissent quelques lumières résistant encore à l'heure avancée : Courage ! nous arrivons.

La rive est animée, deux compagnies attendent impatiemment leurs frères d'armes. De la Côte à la Châtellenie on se connaît peu, mais la fraternité naît vite sous l'uniforme, chacun sait qu'on se dirige vers le Landeron ; l'expansion est plus rapide et plus chaude dans le danger commun ; on se voit à peine dans l'obscurité, mais on se devine et les mains se serrent chaleureusement.

Le capitaine Bugnot a commandé le départ et la flotille se met en marche ; les pêcheurs de St-Blaise montent le bateau d'avant-garde et vont trouver sans encombre la sortie de la Thièle.

— Attention, garçons ! Suivez-nous bien, que personne ne dépasse l'autre !

— D'accord !

Le nombre a grandi la confiance, on commence à chanter.

— Silence ! crient les officiers en agitant leurs espontons, silence ! vous allez tout perdre.

Le calme se fait, on vient de s'engager dans les eaux de la Thièle bordée de roseaux et de joncs, un courant violent fait glisser les embarca-

tions que les rames doivent maintenir au milieu de la rivière avec beaucoup d'efforts. Mais à chaque tournant, sous les grands arbres de la Poissine que le vent d'automne n'a pas encore entièrement dénudés, l'eau noire et sinistre paraît remonter le courant, les rameurs reprennent leurs mouvements comme en plein lac.

— Attention! Voici le mauvais coin, nous arrivons au pont de Thièle, laissez-vous aller au fil de l'eau, puis tâchez de passer bien au milieu de la grande arche; en tout cas, gare aux rames!

Ça y est! Le premier bateau a franchi ce point difficile, les autres suivent comme dans un sillage. A partir du pont, le courant s'est calmé, les plus rudes éprouvent un certain charme à se laisser glisser sur cette eau morne et comme endormie. Un brouillard bas et blanchâtre recouvre le marais à droite et à gauche.

Le danger passé, la verve renaît, un grenadier rompt le silence.

— Tout de même, ces fameux Landeronniers ne se doutent pas de ce qui les attend...

— Ah ça! vous ne voulez donc pas vous taire? crie un officier, croyez-vous que ce soit pour nous amuser que nous sommes ici? Malheur au premier qui parle! Nous verrons bien si ces « batouilleurs » feront tant les vaillants.

Cependant on approchait; des rafales venues du lac de Bienne agitaient les herbes desséchées, quelques-uns semblaient ouïr des voix... Une fois les rames s'arrêtèrent, et demeurant suspendues on n'entendit plus que les gouttes qui en retombaient dans l'eau. On venait de voir des hommes, là..., dans le marais..., à gauche. — Étaient-ce bien des hommes? — Les grenadiers cherchèrent leurs mousquets, d'autres s'effacèrent derrière les parois du bateau. Les officiers la tête tendue en avant cherchaient à distinguer; des formes noires apparaissaient visiblement dans le brouillard, l'émotion montait.

— Bah! ce n'est que des buissons, dit l'un d'eux. Mais tout le monde fut aux aguets; le mystère, l'incertitude du danger avaient donné, sinon la peur, du moins de la prudence à tous.

Le premier bateau qui tenait toujours la tête de la colonne, venait de virer et touchait la rive; on était arrivé au pont de St-Jean. Chaque embarcation vient se ranger à côté et le débarquement commence, non sans bruit, malgré la gravité de la situation. On se détire, quelques-uns maladroitement, plus d'un gros mousquet frappe rudement les épondes, il faut amarrer les bateaux que le courant pourrait emporter, mais la rivière est encaissée, on fait tant bien que mal, la nécessité rend ingé-

nieux, quelques tronçons de rames fichés dans la terre tourbeuse servent de piquets autour desquels on enroule les chaînes.

Que de fois les officiers ont réclamé le silence, parcourant le front des compagnies lentes à se former... Enfin, cependant, elles sont alignées tant bien que mal sur la berge; une avant-garde formée d'hommes choisis à l'avance a pris les devants et vient d'atteindre la route qui va du Landeron à Cerlier. Quelques minutes après la troupe se met en marche, lentement et silencieusement; morne procession dans la nuit et dans l'inconnu.

Au moment où les compagnies de la Côte et de la Châtellenie de Thièle se rassemblaient sur les rives du lac, trois compagnies du Val-de-Ruz composées des hommes d'Engollon, de Savagnier, de Dombresson, du Pâquier, etc., se réunissaient à la même heure, formant un effectif de 300 hommes.

Non loin de Villiers la montagne de Chaumont s'abaisse en s'élargissant pour former, au pied de Chasseral, un massif de mamelons et de combes qui va jusqu'à Chuffort et aux Rosières et où se sont établies plus tard les fermes de la Dame et de la Métairie Lordel; c'est un passage qui met en communication le Val-de-Ruz avec les localités situées au pied méridional de Chaumont, passage connu seulement des bûcherons, des métayers et des chasseurs, et où l'on s'égare facilement dans les bois de sapins qu'il traverse.

Quoique la route soit longue de Savagnier au Landeron, en passant par Valangin et Neuchâtel, les hommes de ces trois compagnies la feraient quand même et gaîment. Mais il y aurait sans doute un danger à suivre ce chemin, et à passer par Cressier qui pourrait donner l'éveil à ses voisins et amis, puis l'ordre est donné, il faut traverser la montagne. De jour, passe encore !... mais de nuit, ce n'est point petite affaire. — Bah ! courage garçons ! Voici des hommes du Clémezin et de Villiers qui font cette route quatre fois l'an, si ce n'est plus. A la garde de Dieu ! et en avant !

— Ils vont prendre le Landeron, disent les femmes, Seigneur ! qu'est-ce qui va se passer ?

Mais la troupe est partie, en quelques minutes elle a atteint les pentes de la montagne; le sentier s'est rétréci en entrant dans la forêt, l'odeur pénétrante des sapins remplit l'atmosphère froide et humide.

— Ouais ! on ne voit sainte goutte, dit un grenadier.

— Tout également, on me dira ce qu'on voudra, ajoute un autre, ça n'est pas du jeu de faire sortir des chrétiens par cette nuit.

— Ça, c'est vrai, aussi je voudrais qu'il leur en cuise à ces...

Le patois ajoute encore à l'énergie des malédictions dont on accable les auteurs de cette malencontreuse expédition. — Mais à quoi sert de récriminer, il faut marcher. — Et l'on marche péniblement tantôt dans les ornières détrempées, tantôt sur les pierres anguleuses dans le noir opaque de la forêt; les fusils qu'on porte en bandoulière ou la crosse en l'air heurtent les troncs et les branches, parfois un bruissement furtif s'entend sous les buissons.

— Gage que c'est « une lièvre! »

Cela évoque des histoires de chasse, des affuts à la bécasse et au coq de bruyère qui font passer le temps et amènent enfin la troupe sur un plateau d'où la descente va commencer.

— Halte! crient les officiers. La tête de la colonne s'arrête, il faut plus d'un quart d'heure pour rallier les derniers.

On se trouve dans une « essertée » où le ciel s'aperçoit visiblement par delà les sapins; les hommes fatigués s'asseyent et se couchent, quelques-uns demandent à boire et à manger.

— Vous boirez au Landeron.

— L'un n'empêche pas l'autre.

De gros rires éclatent dans le bruissement de cette foule qu'on ne voit pas.

— Quelle heure peut-il bien être? demande un capitaine.

— Pour sûr, il ne doit pas être plus tard que deux heures, j'en mettrais ma main au feu.

— Bon! Alors nous sommes en avance... C'est égal il faut se remettre en route.

Les tambours ont reçu l'ordre de ne point battre. Les hommes ont de la peine à se relever et à se mettre en rang, un grand nombre restent tapis à leur place, les officiers tâtent le sol avec la hampe de leurs espontons.

— Il me semblait bien qu'il y avait du gibier par ici.

On est rentré dans la forêt: — Je ne sais, ma foi! pas pourquoi on n'aurait pas pris des lanternes... si j'avais su tout ce qui retournait, j'aurais pris la mienne.

Il y eut une halte subite, sans qu'on l'eût commandée, les derniers arrivants se cognaient à ceux qui demeuraient arrêtés, se demandant ce

qu'il y avait. Un des guides s'était trompé et prétendait qu'il fallait « tirer » sur la gauche.

— « Rien du tout » interrompit une forte voix, ça nous mènerait droit sur Enges et nous forcerait à passer par Cressier, laissez-moi faire, vous allez être à Combes « en un rien de temps. »

On suit volontiers les audacieux et l'on eut raison cette fois.

A Combes on trouva le chemin rapide et rocailleux qui descend sur le Landeron, la troupe était rendue, exténuée, il n'était point nécessaire de lui recommander le silence.

Une lueur blafarde rayait le ciel par delà Jolimont, quatre heures et demie sonnaient en dessous à l'horloge de Cressier.

— C'est le moment, dit le capitaine en chef, c'est le moment, à la garde de Dieu !

Les trois compagnies qui ont descendu la Thièle sont massées près du petit pont qui traverse l'eau dormante des fossés au pied des vieilles murailles de la ville. Des formes de toits aigus se distinguent maintenant sur le ciel plus clair, l'attente est solennelle, pas un bruit au-dedans... Cinq heures sonnent lentement. On dirait un signal..., la grande porte de bois s'est ébranlée sur ses gonds : C'est Jean Clottu de Cornaux, sergent de la compagnie des grenadiers, qui vient de l'ouvrir et entre le premier dans la ville.

(A suivre.) A. BACHELIN.

SOCIÉTÉ CANTONALE D'HISTOIRE

SÉANCE GÉNÉRALE DU 10 MAI 1883

Présidence de M. Ch. CHATELAIN

Le premier objet à traiter était celui du choix de la localité où la Société se réunirait en 1884. A plusieurs reprises déjà le nom de la Brévine avait été prononcé, mais on avait dû renoncer à ce projet par suite de l'éloignement et de la difficulté d'accès d'un de nos plus vieux et plus intéressants villages. Dès lors, les conditions se sont modifiées, on peut maintenant arriver facilement à la Brévine, grâce à de nouvelles routes qui la relient aux gares du Val-de-Travers, d'un autre côté des renseignements reçus par M. le Président nous assurent de l'accueil cordial et sympathique que nous avons trouvé partout, mais entre autres dans nos Montagnes, aussi tout le monde est-il d'accord pour proposer à l'Assemblée générale de Valangin La Brévine comme lieu de réunion en 1884.

Les comptes de l'année 1882, qui ont été examinés en détail par le Comité, sont approuvés et des remerciements sont votés au Caissier, M. F. Richard, pour ses soins et son dévouement à nos intérêts. Il résulte de ces comptes que l'avoir de la Société était au 31 décembre 1882 de fr. 4,278 41.

On accorde une somme de fr. 300 pour faire faire la copie d'une partie des pièces concernant Neuchâtel découvertes à Paris par le Dr Rott, secrétaire de la Légation suisse. Cette copie deviendra naturellement la propriété de la Société qui décidera plus tard s'il y a lieu de continuer cette entreprise.

La Section du Val-de-Ruz ayant l'intention de faire des fouilles sur l'emplacement de la Bonneville, l'assemblée accorde pour ces travaux une somme de fr. 350.

La réimpression de la Chronique des Chanoines votée l'an dernier à Corcelles n'a pas encore été exécutée parce que l'on a découvert qu'un

libraire de Neuchâtel possédait encore une centaine d'exemplaires de cet ouvrage. Cette situation a arrêté le Comité, mais on fait observer que 100 exemplaires seraient loin de suffire pour la distribution à tous nos membres. On décide donc de reprendre cette question et on charge le Bureau d'examiner si cette réimpression doit se faire avec l'adjonction de la Chronique de Baillod qui raconte la première partie des guerres de Bourgogne.

Un membre signale certains morceaux de sculpture provenant de la Collégiale de Neuchâtel et déposés dans le Cloître où ils sont exposés à être dégradés par les enfants. Ces objets n'ayant que fort peu de valeur on s'abstient de toute décision à ce sujet, laissant à l'autorité locale le soin de veiller à leur conservation.

La proposition de demander au Grand Conseil de décréter la construction d'un bâtiment destiné à recevoir toutes les Archives est abandonnée, le Conseil d'État paraissant prendre des mesures à cet égard.

M. G. Ritter, ingénieur, présente à l'Assemblée un projet de carte lacustre des lacs de Neuchâtel, Morat et Bienne, avec plans géométriques de toutes les stations, coupes géologiques, etc. Pour arriver à exécuter ce travail considérable, on demanderait, pendant plusieurs années, des subventions à la Confédération, aux cantons de Berne, Fribourg, Vaud et Neuchâtel, aux Communes, aux Municipalités et aux Sociétés historiques et scientifiques.

M. Ritter demande l'appui de notre Société comme il réclamera celui de la Société des sciences naturelles. Après une longue et intéressante discussion, tout le monde est d'accord pour reconnaître l'utilité d'un semblable travail s'il peut arriver à bon port.

D'un autre côté, on reconnait aussi que cette entreprise grandiose est hérissée de difficultés dont la plus grosse sera sans doute de trouver les fonds nécessaires. Voulant toutefois témoigner de son intérêt, l'Assemblée vote une somme de fr. 100 pour les opérations préliminaires, à condition que la Société des sciences naturelles en fasse autant de son côté. Elle charge en outre MM. A. Bachelin, Emile Vouga, et J.-H. Bonhôte de suivre cette affaire et de rapporter à ce sujet au moment opportun.

A propos de cette discussion on signale le grand commerce d'objets lacustres qui se fait sur toutes nos rives par des personnes non autorisées et cela en dépit des arrêtés de l'autorité supérieure.

Le secrétaire :

J.-H. BONHOTE.

LES PREMIERS SIRES D'OUTRE AREUSE

(Suite. — Voir la livraison de Mai 1883, p. 155.)

Raynald II, chef de la seconde branche, dont nous trouvons le nom pour la première fois dans un acte de 1216, est appelé co-seigneur en 1230. L'évêque de Lausanne l'envoya en ambassade auprès du comte de Savoye, Amédée IV, en 1243, et auprès de l'empereur Frédéric II, en 1246. Sa femme Sibille était peut-être une *d'Usié*, car en 1259, un de ses fils, Jaques, appelle le sire d'Usié, son oncle. Un acte de 1230 nous donne les noms de ses sept enfants, Wilhelm II, Pierre Ier, Henri Ier, *Jaques Ier* (le seul qui nous intéresse à cause des terres d'Outre-Areuse) Ande, Clémence et Pétronille. Raynald II mourut on ne sait pas exactement quand, mais avant sa femme Sibille, qui vivait encore en 1263, année où les usances des gens de Bevaix furent pour la première fois confiées à l'écriture. Cette seconde branche parait avoir eu en partage la part de l'avouerie de Bevaix qui était à la maison d'Estavayer : au moins ne voyons-nous plus s'en occuper les Estavayer de la première branche.

Conon III, second chef de la première branche, qui mourut jeune, laissa de sa femme Pontia trois fils, *Raynald III, Wilhelm III et Jean Ier*, les deux premiers mentionnés pour la première fois en 1230 et le troisième avec eux en 1241. Wilhelm III est indiqué comme arbitre ayant prononcé *avant 1263* sur les différends entre l'avoué de Bevaix et les gens du prieur, et son frère Raynald III ou Renaud, co-seigneur, comme ayant apposé son sceau à la charte de Bevaix(1). Tous trois ne paraissent avoir eu aucun droit sur l'avouerie de Bevaix.—Un acte de 1252, (2) qui

(1) Gr. Archives O 2-11.

(2) Gr. Archives W 9-19.

les appelle *co-seigneurs* d'Estavayer, nous les montre composant, c'est-à-dire faisant un arrangement avec les deux frères Girard et Lambert de Gorgier, *domzels* (1), leur neveu Jean et leurs coadjuteurs, au sujet de plusieurs hommes qui avaient été pour eux une occasion de discorde; ils conviennent que si ces hommes qui appartenaient aux Estavayer causaient du dommage aux *domzels de Gorgier,* les seigneurs d'Estavayer avec H., seigneur de Cossonay, seraient tenus d'en donner satisfaction entre les mains de Rodolphe, fils du seigneur Berthold de Neuchâtel.—Jean Ier paraît avoir reçu, *après 1252*, peut-être même *après 1271* (2), sa part de patrimoine en terres d'outre-lac, soit entre l'Areuse et le ruz de Vauxmarcus, tout comme dans l'autre branche, son cousin Jaques Ier. Au moins la descendance de ses frères Raynald III et Wilhelm III n'apparaît-elle pas dans les documents relatifs aux domaines d'outre-lac.

Jean Ier, par un acte en date du 22 janvier 1267, en rappelant que lui *et ses prédécesseurs* avaient tenu un fief mouvant de Berthold, seigneur de Neuchâtel, reconnaît que la veuve de ce dernier et tutrice de ses enfants, Sibille, dame de Neuchâtel, lui a prêté 40 livres estevenens, moyennant quoi et avant que cette somme soit remboursée, Jean Ier et les siens ne pourront et ne devront rien réclamer de ce fief. Ce fief se trouvait sur l'Areuse et le « sus tau chalonie (3) » signifiait le droit de pêche sur une partie de l'Areuse. Un arrangement entre le petit-fils de Jean Ier et le comte Rollin nous montrera en détail ce qu'était le fief dont il s'agit.

Jaques Ier (seconde branche), par un acte du mois d'août 1259, où il s'intitule « sire d'Estavayer en partie » ou *co-seigneur* d'Estavayer, déclare qu'il est devenu homme lige de noble baron Jean, comte de Bourgogne et seigneur de Salin, *sauf la féauté à ses seigneurs desquels il était homme lige jusqu'à ce jour,* et cela pour dix livrées de terre qu'il avait eues pour sa part en la châtellenie de Gorgier.

Au moyen de ces deux actes publiés en entier dans le *Musée* (4), nous

(1) Nous retrouvons trois personnages qualifiés de *domicelli,* en 1340, *Pierre* ou *Perrin, Jaquet* et *Jean,* qui sans doute descendaient des *domzels* de 1252; cette famille *de Gorgier* paraît s'être éteinte en la personne de *Jeannette,* fille de Pierre de Gorgier qui, en 1384, donne par testament ses biens aux religieuses d'Estavayer. (Arch. du monastère).

(2) Grangier dit que *Renaud III,* chevalier, est qualifié dans un acte de 1270, de seigneur d'Estavayer, Chenaux, *Gorgier,* Font, Murist, Cugy, Forel, Nuvilly, Franey, de toute la terre de Vully, etc., — et que *Wilhelm III* paraît dans un acte de 1271, comme co-seigneur d'Estavayer, Chenaux et *Gorgier.* (Annales d'Estavayer).

(3) De *chalon,* terme de pêche; grand filet qu'on traînait dans les rivières entre deux bateaux; — vieux mot déjà employé au XIe siècle et qui devait être parent de celui de *chaland,* bateau plat employé pour le transport des marchandises sur les rivières.

(4) Voir *Musée,* année 1882, page 234.

constatons deux faits sérieux dans la maison d'Estavayer, c'est qu'elle ne possédait plus en franc-alleu toutes les terres d'Outre-Areuse. La première branche tenait un fief de Berthold de Neuchâtel (1196-1261) et Jaques Ier, de la seconde branche, déclare qu'à côté de la fidélité qu'il doit au comte de Bourgogne, il est homme lige *d'autres* seigneurs.

Jacques Ier, possesseur des dix livrées de terre à Gorgier qu'il avait eues en partage, était en outre *avoué* (pour un tiers) de Bevaix. Car dans l'acte de 1263, envisagé comme charte de Bevaix (1), il figure sous ce titre et comme co-seigneur d'Estavayer, avec sa mère Sybille. Il est appelé *chevalier* en 1280, chevalier et co-seigneur et père de *Girard Ier* en 1282. Il avait épousé Jordane de Grandson (mentionnée pour la première fois en 1234), fille de Girard de Grandson (celui-ci aîné des fils d'Ebal IV de Grandson). Ce mariage nous explique l'introduction du nom de *Girard* dans les prénoms de la famille d'Estavayer, car, à cette époque, les prénoms étaient quelque chose d'aussi distinctif que les noms de famille actuels. Jaques Ier devint l'oncle par alliance d'Amédée de Neuchâtel, lorsque ce dernier épousa, en 1270, Jordane fille d'Aymon de Grandson, mère du comte Rollin : ce fait explique également pourquoi Girard d'Estavayer appela son fils du nom de *Rollin*, totalement inconnu chez les Estavayer.

Etant devenu veuf, Jaques Ier épousa Isabelle de ?, une jeune femme, paraît-il, car elle survécut de près de trente ans à son mari. Après Girard Ier, Jaques Ier eut encore deux fils, Jean II, ecclésiastique, et Jaques II, puis Alexia et une seconde fille dont nous ignorons le nom mais qui épousa Hermann de Cressier.

Par un acte daté de Bevaix, 22 novembre 1280, Jaques Ier (2e branche) et Jean Ier (1re branche) déclarent qu'en 1275, ils avaient spontanément donné *en aumône* au prieuré de Bevaix, le droit de faire paître ses porcs dans toutes leurs forêts situées en deçà du lac, à savoir entre l'Areuse et la forêt nommée le Sétil (Seythe) et entre le lac et le haut de la montagne. Cependant, aux termes de la charte de la Béroche, postérieure à 1280, ce droit n'aurait été accordé que moyennant « un giète », soit contre le droit, pour le seigneur de Gorgier, d'envoyer au prieuré un cheval malade et de l'y laisser avec un valet aux frais du prieur, jusqu'à ce que l'animal fût guéri.

Jaques Ier doit être décédé en 1281, car en août 1282 nous voyons

(1) Grandes Archives, O 2|11, indiqué par erreur à la date de 1268 par Matile : c'est la cause pour laquelle j'ai moi-même indiqué cette date (V. *Musée*, année 1879, pag. 91).

Girard Ier d'Estavayer, acheter de Pierre, seigneur de Vauxmarcus, l'avouerie de Warmondens et de Pontareuse et la pêche de l'Areuse dès le *Gor* dit *Communaul* au *Gor de Brays* (1). Comme son père était avoué de Bevaix (avec les domzels Henri et Pierre de Colombier, fils de Raynald) et co-seigneur de Gorgier, cette branche possédait à peu près toutes les terres Outre-Areuse, c'est-à-dire tout ce qui n'était pas entre les mains de son cousin Jean.

Pierre III de Vauxmarcus vendait donc, pour le prix de 200 livres lausannoises, cette avouerie et un tronçon de pêche de l'Areuse, de même tous les droits, biens, propriétés, fiefs, possessions et autres choses semblables qu'il avait dans les hameaux et territoires de Warmondens et de Pontareuse, et dans la paroisse de Pontareuse, ainsi que particulièrement tous les droits, biens et possessions qui lui appartenaient dans les hameaux, territoires et paroisse susdits, dans leurs annexes et dépendances, d'après le droit d'avouerie, tous ses droits sur les terres, cultivées et incultes, sur les pâturages, les bois, les vignes, les pêcheries, les juridictions, les cours d'eau, sans compter toutes les dîmes, tous les cens, tous les usages coutumiers à l'avantage du seigneur, et autres choses semblables, où qu'elles fussent dans les hameaux, territoire et

(1) *Gor de Brays.* « A l'entrée orientale des gorges de l'Areuse, le cours de cette rivière présente de curieux accidents ; au lieu des ondes bouillonnantes qui, plus haut, bondissent avec fracas sur des quartiers de rochers, le lit est si fortement encaissé entre des gorges escarpées que l'eau s'est frayé un passage souterrain. Lorsqu'elle a franchi cette fissure, dont la vue donne le frisson, elle s'élargit en une série de chaudières profondes dont les bords sont taillés à pic et où l'eau, d'un noir verdâtre, rendue plus sombre encore par les flocons d'écume blanche qui flottent à sa surface, tourne avec une sinistre lenteur. Un sapin, grossièrement équarri, jeté au travers d'un de ces gouffres, servait autrefois de pont aux chasseurs, aux pêcheurs de truite, aux bûcherons, aux charbonniers, qui hantaient ces solitudes. Voilà ce qu'on appelle dans le pays le *Gor de Brayes.* » LOUIS FAVRE. — Le *Gor du Communal* est au midi de Troisrods.

Le mot *gor* qui, à Neuchâtel, désignait l'endroit où le Seyon faisait chute, *le Gor*, est un de ces mots qui appartiennent à la vieille langue celtique ou gauloise. On le retrouve avec le sens de chaudière, espèce de gouffre, dans toute la Suisse romande. A la Côte (Vaud) on prononce *go* (l'r ne sonnant pas suivant l'usage en patois) ; des côtés de Moudon, c'est un *gueu*. Le mot *gord* désigne, en France, une pêcherie consistant en deux rangs de perches plantées dans le fond de la rivière et formant un angle dont le sommet est fermé par un filet. Le provençal dit *gorc*, le catalan *gorg*, l'italien *gorgo*, le latin *gurges*, gouffre. On nomme encore aujourd'hui, dans le Nivernais, *gourds*, des étangs profonds, espèces de gouffres très poissonneux.

Bray, dans l'ancien français, signifiait *fange*. Le *Gor de Brays* était donc le *Gouffre-de-la-Fange*. On retrouve ce mot dans le provençal *brac*, fange, dans l'italien *brago*, dans le scandinave *bråk*, goudron, par assimilation entre le goudron et la fange. C'est de là également qu'est venu le mot de *brai* donné au suc résineux qu'on tire du pin et du sapin. *Brai sec*, l'arcanson et colophane ; *brai liquide*, le goudron ; *brai gras naturel*, sorte de bitume retiré de l'asphalte ; *brai gras artificiel*, mélange de goudron, de brai sec et de poix grasse. — *Pont de Brai*, à Evionnaz, en Valais.

paroisse susdits et quel que fût le nom qu'on leur donnait.—Pierre de Vauxmarcus ne retenait à lui que Pierre de Warmondens, ses frères et ses héritiers, soit Ulric, Lambert et Henri, ainsi que leurs biens, et de plus deux mas de terre, l'un appelé *de Colonges,* l'autre *de Tresvaux,* chacun de la contenance de 9 poses, ainsi que ses prés, à lui Pierre de Vauxmarcus, sis au dessous du hameau de Warmondens, hameau dont l'avouerie ainsi que tous les hommes y habitant devaient dorénavant appartenir à Girard d'Estavayer, excepté le dit Pierre, ses frères et ses héritiers.

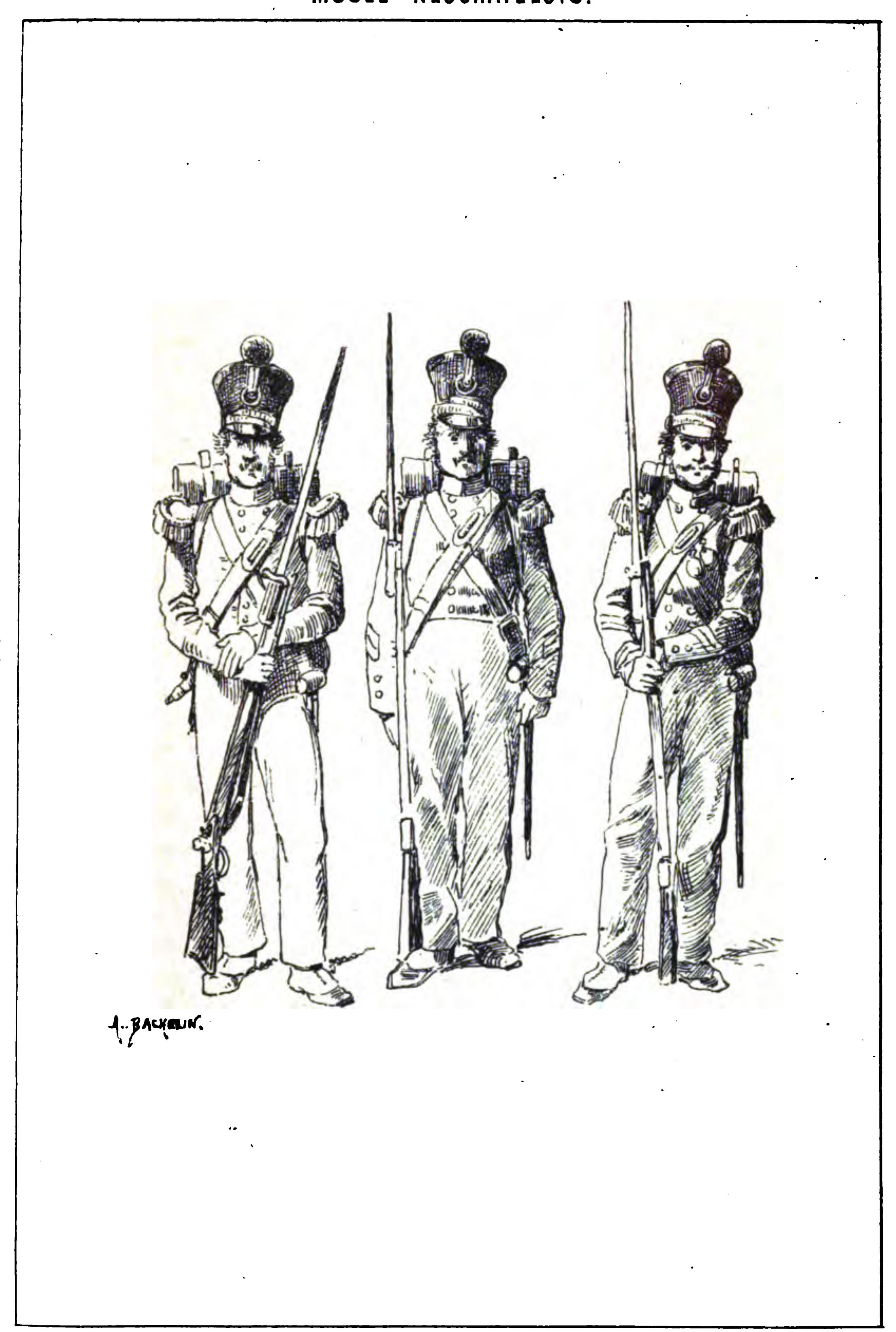
(*A suivre.*) F. C.

MILICES NEUCHATELOISES

CARABINIERS 1831

C'est encore aux études de Max. de Meuron, pour son tableau du *Camp de Valangin*, que nous empruntons les types de carabiniers de nos milices en 1831. Cette arme spéciale se distinguait de l'infanterie par son équipement et son armement ; c'était le corps d'élite par excellence. — L'habit était vert foncé à parements noirs, les pans étaient ornés d'un cor de chasse en drap blanc à leur extrémité ; le pantalon gris noir ; la buffleterie noire, les épaulettes noires, les boutons, les jugulaires en cuivre jaune ; les officiers portaient l'épaulette d'or. — La carabine, dont la forme et même le calibre variaient, était une arme de précision à canon rayé. Le soldat fondait lui-même ses balles qu'il portait dans une grande giberne en cuir noir appelée waidsack. La poudre était renfermée dans des poires à poudre en corne de formes diverses. Le couteau de chasse assez long, à poignée de cuivre, s'emmanchait au canon de la carabine en guise de baïonnette. — Cette tenue sévère ne manquait pas de distinction. — Le peintre ne nous donne pas seulement le dessin exact de l'uniforme, mais aussi le caractère particulier de ces miliciens.

A. Bachelin.



MILICES NEUCHATELOISES . 1831.
CARABINIERS.
D'après un dessin de Max. de Meuron.

LA FÊTE DE VALANGIN.

Si Valangin n'existait pas, il faudrait l'inventer. — Je dis cela au point de vue de la Société d'histoire, aux annales de laquelle il manquerait une de ses plus heureuses pages, si elle n'avait pu célébrer une fois sa fête dans le vieux bourg où nous étions réunis le 2 juillet. Valangin est, après Neuchâtel, le nom qui reparaît le plus souvent et le plus glorieusement dans l'histoire de notre petit pays, et chacun sentait d'avance que la fête qui nous y réunirait, et qui raviverait tant de souvenirs tragiques ou charmants, serait marquée par un caractère particulier de solennité et par une émotion d'un genre tout spécial.

Valangin avait deviné ce sentiment de ses hôtes et, se souvenant du proverbe : *Noblesse oblige*, n'avait rien négligé pour recevoir dignement la Société cantonale d'histoire. Vraiment c'est un beau et fécond trésor que nos traditions d'initiative et de liberté : dans ce petit Valangin on a trouvé tous les éléments nécessaires à la formation des Comités, des hommes rompus à l'organisation d'une fête, des dévouements prêts à l'action, une population heureuse de les seconder et fière de faire à son tour quelque chose pour le pays tout entier. Aussi, que Valangin était joli le 2 juillet ! Les trois routes qui y conduisent de Fontaines, de Boudevilliers et de Neuchâtel étaient ornées, à leur entrée dans le bourg, de petits arcs de triomphe, auxquels on avait suspendu des devises destinées à exprimer les sentiments de la population. On pardonnera à celui qui écrit ces lignes de reproduire ces quatrains, qu'une modestie bien entendue l'engagerait à laisser demeurer dans un trop légitime oubli, mais qu'on a désiré voir conserver ici ; aux gens de Neuchâtel Valangin disait :

Chers amis du chef-lieu, notre bourg est en fête;
Entrez, sans coup férir faites-en la conquête!
Valangin fut jadis vassal de Neuchâtel:
Pour un jour, sans se plaindre, il redeviendra tel.

Les amis de la Montagne étaient apostrophés en ces termes :

Salut aux Montagnards! Le bourg de Valangin,
Amis, saura se montrer digne
De réunir les fils du pays du sapin
Et ceux du pays de la vigne.

Quant aux autres invités, le couplet suivant leur souhaitait la bienvenue :

Chers amis de tout le canton,
Accourez, joyeuses cohortes;
Nous vous ouvrons toutes nos portes,
Excepté celle du *croton*.

Au portail du château, on lisait ces vers plus graves :

Le passé ne peut revenir,
Mais il doit nous instruire encore,
Et tout peuple libre s'honore
Quand il aime à se souvenir.

Rien de charmant comme ce vieux château, dont la robuste et blanche masse émergeait de la colline verdoyante et que décoraient nos drapeaux aux couleurs cantonales et fédérales. Quand nous y sommes arrivés, le canon tonnait sur les collines de l'autre rive du Seyon, une foule déjà nombreuse se pressait sur les remparts, et ce n'est pas sans émotion que nous sommes parvenus au seuil de l'édifice où dorment tant de souvenirs. La cantine occupait à peu près toute la terrasse, d'où la vue s'étend sur la vallée et plonge sur le bourg. Au milieu du plafond du rustique édifice, pendait un vieux drapeau chevronné de la Commune de Valangin, bien avarié, — comme les Communes elles-mêmes, convenons-en, — et qui n'offre plus guère à l'œil que des lambeaux de couleur indécise, mais qui néanmoins s'impose au respect des amis du passé (1). Non loin, une devise — plus moderne — rassure les hôtes de Valangin sur la nature des consommations qui leur seront offertes :

(1) On m'apprend que c'est dans un incendie que ce drapeau a été si gravement endommagé.

Buvez, convives altérés.
Bien que Dieu refuse à nos prés
La vigne et ses grappes vermeilles,
Nous avons eu l'attention
De ne pas remplir nos bouteilles
De l'eau néfaste du Seyon.

Dès la collation de neuf heures, nous aurions été rassurés à cet égard, si cela eût été nécessaire. Après ce léger lunch et une visite au Musée d'antiquités bonnevilloises, dont nous parlons plus loin, le cortège se forme, et précédé de la musique de Cernier, descend du château vers le bourg. Le coup d'œil le plus pittoresque s'offre alors au spectateur placé sous la voûte, près du temple : il faudrait un aquarelliste plus exercé que moi pour faire chanter en une harmonieuse symphonie ces couleurs vives et gaies : les masses d'arbres du fond et les murs gris du castel, les notes rouges des drapeaux égayant le feuillage, le cortège où les tons jaunes des cuivres éclatent sur les habits noirs, le tout encadré par la voûte sous laquelle va s'engager la procession dont la fanfare scande la marche. Et puis, toutes les fenêtres sont garnies de curieux et de jolies curieuses, dont les minois apparaissent parmi les guirlandes de buis et de sapin, et les fleurs et les drapeaux ; pas une maison qui n'ait fait toilette. Et comme elles achèvent le tableau, ces antiques constructions dont les décors rehaussent le style !

* * *

Je ne sais si, le dimanche, le vieux temple de Valangin est trop petit; mais je sais que, le 2 juillet, nous y fûmes à l'étroit : les quatre nefs étaient complètement remplies d'auditeurs qui, heureusement, furent payés de leur zèle, car la séance fut une des plus variées et des plus instructives que la Société ait jamais tenues.

Après que M. Kiener, pasteur, eut salué l'assistance au nom des autorités de Valangin, on passa à la réception de 26 candidats, ce qui porte le nombre des membres de la Société à 450 environ. — Puis la Brévine fut désignée comme lieu de la réunion de 1884. — Il s'agit de nommer un président ; on propose M. Jules Breitmeyer, avocat, à la Chaux-de-Fonds.... Quand il faut passer au vote, on découvre que le bureau manque de papier pour confectionner des bulletins : votons à main levée, crient plusieurs voix, et M. Breitmeyer est élu par ce mode patriarcal, qui n'en exprime que mieux et plus chaleureusement le désir unanime de l'assemblée. L'élection du bureau se fait par le même procédé, et,

les affaires administratives ainsi expédiées, nous passons à l'audition des travaux.

Ici, on me permettra d'être bref, puisque les manuscrits lus le 2 juillet passeront directement et de droit des mains de leurs auteurs dans le portefeuille du *Musée neuchâtelois.*

M. Châtelain a très-vivement captivé son auditoire en évoquant les souvenirs de Guillemette de Vergy et en retraçant la vie du château et du bourg de Valangin il y a trois siècles. C'est là un de ces travaux à la fois consciencieux, érudits et colorés, qui sont également goûtés des spécialistes et de la masse des auditeurs.

M. Châtelain n'a pas oublié de rappeler à notre souvenir M. le colonel de Mandrot, qui fut si longtemps un membre très-actif de la Société, et celui de M. Georges Quinche, cet homme de bien et d'érudition locale minutieuse, qui fut comme l'incarnation du vieux patriotisme valanginois et dont la figure si neuchâteloise a manqué à notre fête. Si les morts voient et entendent, M. Quinche a dû tressaillir dans son tombeau pendant cette journée, qui fut tout entière consacrée à évoquer ce vieux Valangin auquel il avait voué un culte si touchant et si désintéressé.

Nous sortions, il est vrai, des étroites frontières du comté avec le travail de M. Daguet; mais nul n'a regretté cette incursion dans le domaine plus vaste et non moins cher de l'histoire suisse : le savant professeur nous a, dans un mémoire consciencieux et en un style vibrant, exposé les résultats des travaux de la critique historique dans les vingt dernières années, sur Winkelried et sur la réalité du fait héroïque qui a consacré son nom; les opinions de Georges de Wyss, qui a découvert un important document, celles de plusieurs savants allemands qui semblent payés pour enlever toute poésie de notre histoire, tant ils mettent d'acharnement à l'éplucher, celle enfin du chancelier de Sturler, ont été tour à tour l'objet d'une discussion serrée et d'une critique qui ne laisse rien passer entre ses mailles.

M. Hermann Evard, préfet du Val-de-Ruz, nous a ramenés du champ de bataille de Sempach, à l'emplacement du vieux bourg qu'anéantit, en 1301, le comte Rollin de Neuchâtel. Son mémoire sur les résultats des fouilles de Bonneville a été écouté avec un vif intérêt; nous en avons trouvé le complément et comme l'illustration dans la salle du château contiguë à la salle des Etats, où étaient réunis les objets mis au jour lors des fouilles récemment ordonnées par la Société d'histoire. Nous renvoyons nos lecteurs à la notice si consciencieuse de M. Evard, qui sera publiée dans un de nos prochains numéros.

Nous les renvoyons aussi à celle de M. Alfred Godet, sur l'étymologie du nom de *Mortruz* donné au ruisseau de Cressier. Il a prouvé surabondamment que le sens de *ruisseau mort* doit être rejeté et a réuni de très-sérieux arguments en faveur de l'étymologie : *Martis rivellus*, ruisseau de Mars. Un exemple tiré de DuCange montre que la conversion de l'*a* en *o* n'a rien d'exceptionnel.

Enfin M. A. Bachelin a donné la note gaie de la séance par la lecture d'une des pièces découvertes à Paris par M. Ed. Rott, relatives aux évènements de 1707. Il s'agit d'un état des personnages influents de notre pays dressé par un spirituel espion du prince de Conti. Ses annotations, ses diagnostics, sommaires mais finement tournés et quelquefois cruellement mordants, entr'autres un portrait du chancelier de Montmollin, traité suivant l'ancienne manière des historiens-rhéteurs, ont été un piquant régal pour les auditeurs de M. Bachelin. Nous avons annoncé que la Société, dans sa séance du 10 mai dernier, avait accordé une subvention de fr. 300 pour faire copier les documents en question ; il ne faudrait pas beaucoup de morceaux comme celui que nous avons entendu pour nous persuader que nous avons fait une excellente affaire.

* * *

La séance close à midi, il nous reste juste le temps de nous rendre à la Bonne-Fontaine, au-dessus du cimetière de Valangin. En avant la musique ! Le cortège fait le tour du bourg, et monte à la source d'eau ferrugineuse qui coule au fond d'un petit pavillon dont le *Messager boiteux* de cette année a donné le dessin. Cette source, connue depuis le 17me siècle au moins, puis longtemps perdue, a été retrouvée par le propriétaire actuel, M. Kornmeyer : bon nombre de membres de la Société en ont goûté en guise d'absinthe et ne s'en sont pas plus mal trouvés.

Et pourtant, la plupart ont salué avec satisfaction les bouteilles alignées sur les tables de la cantine et leur ont fait honneur. Le dîner, servi avec dextérité, abondant et bien apprêté, a été cordial et gai, bien que quelques averses aient mis à l'épreuve la toiture rustique de la cantine. M. Georges L'Eplattenier, nommé major de table, s'acquitta avec entrain de son mandat et fit marcher rondement la série des productions. Après chaque discours, après chaque morceau de l'infatigable fanfare de Cernier, les détonations parties des collines d'en face répondaient aux acclamations des convives.

M. Ch. Châtelain, président, a porté le toast à la Patrie. Aimer sa patrie, a-t-il dit, n'est-ce pas de l'égoïsme ? Les hommes ne sont-ils pas

tous frères? Mais aimer sa patrie, ce n'est pas haïr celles des autres. Un peuple qui n'a plus cet amour de la patrie est un peuple qui a vécu. A l'époque du service étranger, la Suisse semblait près de finir. Elle n'a pas péri, parce que, chez ces hommes qui vendaient leur sang à l'étranger, il restait l'amour de la patrie ; leurs yeux s'humectaient aux vieux airs du pays... Si nous n'avons plus le service à l'étranger, nous avons encore nos luttes, nos rivalités de partis, mais au-dessus de tout cela subsiste l'amour de la patrie, qui forme entre nous un lien supérieur. A cette patrie le premier toast dans notre fête.

M. Kiener, pasteur de Valangin, a bu à la Société d'histoire, qu'il a comparée à une abeille allant de fleur en fleur, c'est-à-dire de village en village, et recueillant de chaque fleur le suc spécial dont le parfum s'ajoute à ceux des précédentes. Valangin est particulièrement heureux de voir l'abeille se poser ici pour quelques instants.

De longs applaudissements ont accueilli l'apparition à la tribune de M. Fritz Berthoud, l'un des doyens, sinon le doyen de l'assemblée, qui a fait preuve d'une verve et d'un entrain juvéniles et a parlé des vieilles choses éternellement jeunes avec une fraîcheur d'imagination charmante et avec une compétence qui lui appartient plus qu'à tout autre.

M. Ph. Godet, qui lui succède, parle en vers de ce passé qui vient d'être célébré en si bonne prose. On lira plus loin ce morceau, auquel l'auditoire, toujours indulgent au dessert, a fait un accueil sympathique.

M. Hippolyte Etienne, qui avait accepté la douce mission de remercier la population de Valangin, s'en est acquitté avec beaucoup de talent et d'à-propos. Il a rappelé que la liberté de commerce avait été réclamée par les bourgeois de Valangin, en 1707, à leur nouveau souverain, et l'orateur, en remerciant les valanginois d'aujourd'hui de leur généreuse hospitalité, aime à saluer en eux les représentants actuels de ces libres traditions.

Puis M. Eugène Courvoisier a bu au Comité local, qu'il a remercié avec chaleur, et enfin M. Max Diacon, avocat, bourgeois de Valangin — il a fièrement revendiqué ce titre — a rappelé les luttes des habitants du Val-de-Ruz pour leurs droits, et a bu à la mémoire de « cette vieille bourgeoisie, instrument de nos libertés. »

* * *

Il est 4 heures ; le soleil rit dans un ciel plus serein. Partons pour la Bonneville. La musique de Cernier marche en tête ; mais avant la

Borcarderie, la voilà qui nous laisse aller tout seuls. Nous avons trop bien compris cette abstention par la suite : nos vaillants musiciens n'auraient pas trouvé une goutte de liquide pour humecter leurs embouchures ; et ils ont vraiment agi comme de prudents pères de familles en regagnant la cantine. Quant à nous, qui n'avions pas l'excuse du trombone ou de l'ophicléide, nous avons, en historiens sérieux, fait le tour des remparts, c'est-à-dire du sentier qui doit marquer le carré formé par le bourg de Jean et Thierry. Quelques restes des fondations ont été mis au jour ; M. G. Ritter commente avec feu ces décombres et restitue par l'imagination la physionomie de cette ville dont on distingue de faibles vestiges : nous les contemplons avec conviction, mais aussi avec une soif ardente, qui nous ramène à cette bonne cantine, où les vaillants musiciens de Cernier soufflent de plus belle dans leurs cuivres et où se presse la joyeuse population de Valangin ; des familles entières sont là réunies, heureuses qu'on ait inventé l'histoire, qui leur procure un bon lundi et une fête patriotique et cordiale.

Peu à peu, les amis du reste du pays reprennent le chemin de leurs demeures, mais ils répéteront toujours que Valangin s'est montré, le 2 juillet 1883, à la hauteur de son antique et glorieuse renommée.

3 juillet 1883.

Ph. GODET.

SOCIÉTÉ CANTONALE D'HISTOIRE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 2 JUILLET 1883, A VALANGIN

La séance a lieu au Temple, à 10 heures, sous la présidence de M. Ch. Châtelain.

Les comptes de 1882 et la gestion du Comité ayant été soumis à l'assemblée du printemps qui les a approuvés, M. le président se borne à

indiquer à l'assemblée les différents travaux de la Société pendant l'année dernière et à rappeler la mémoire de deux de nos membres décédés récemment : MM. A. de Mandrot et G. Quinche.

Sur la proposition du Comité, la Brévine sera le lieu de réunion en 1884. Monsieur J. Breitmeyer, avocat à la Chaux-de-Fonds, est nommé président à l'unanimité et le Comité est confirmé dans ses fonctions : il est composé comme suit :

Président : MM. J. Breitmeyer.
Vice-Présidents : Ch. Châtelain et Aug. Bachelin.
Caissier : Ferdinand Richard.
Secrétaire : J.-H. Bonhôte.
Assesseurs : F. Berthoud, A. Daguet, L. Favre, Dr Guillaume, Louis Dubois et A. de Coulon.

L'assemblée passe ensuite à la réception des nouveaux membres, qui sont :

MM. Barrelet, Théod. étud., à Saint-Blaise.
Beck, Will., pharm., à la Chaux-de-Fonds.
Béguin, Olivier, pasteur, à Cernier.
Burckhardt, étud., à Neuchâtel.
Favre, Paul, instituteur, à Valangin.
Favre-Bulle, Lucien, instituteur, à la Chaux-de-Fonds.
Grellet, Guillaume, Wurtemberg.
Huguenin, Louis-Zélim, Brévine.
Jacot, Aug., boulanger, Peseux.
Jeanrenaud, P.-E., architecte, Geneveys-sur-Coffrane.
Isely, Louis, prof., Neuchâtel.
Kiehl, Henri, Neuchâtel.
Lambert, Erhard, étud., Neuchâtel.
Michaud, Albert, essayeur-juré, Chaux-de-Fonds.
de Montmollin, Albert, banquier, Neuchâtel.
Nussbaum, Fritz, fabr. d'horlogerie, à la Chaux-de-Fonds.
Nussle, Guill., négoc., à la Chaux-de-Fonds.
Perregaux, Charles, prof., Boudry.
Perret, Georges, prof., Cernier.
Piquet, Ed., architecte, à la Chaux-de-Fonds.
de Pury, Jean, Dr en droit, Neuchâtel.
Schuppbach, Ch., employé postal, Neuchâtel.
Schwar, Alph., directeur au Devens.

MM. Soguel, L., secrétaire de préfecture, Cernier.
Stauffer, Justin, instituteur, Chaux-de-Fonds.
Tripet, Maurice, étud., Neuchâtel.
Wulliemoz, inspecteur forestier, Cernier.

A la suite de cette opération, M. le président Châtelain ouvre la série des travaux par un excellent discours dans lequel il retrace l'histoire de Valangin à différentes époques, mais surtout pendant le règne de Claude d'Arberg et de Guillemette de Vergy.

M. le professeur A. Daguet fait un exposé critique et des plus érudits sur Winkelried dont l'existence est niée par certains savants.

M. le préfet Evard lit un très intéressant rapport sur les fouilles faites sur l'emplacement de la Bonneville et sur leur résultat.

M. Alfred Godet étudie l'étymologie du nom du ruisseau de Cressier, le Mortruz, et le fait dériver de *Martis rivellus*, ruisseau de Mars.

M. A. Bachelin donne quelques extraits de la correspondance des agents du prince de Conti. Ces notes curieuses font bien augurer du travail de copie que notre Société fait exécuter à Paris.

La séance est levée à midi, pour visiter la Bonne-Fontaine, le château et la collection d'antiquités de la Bonneville.

VALANGIN AU TEMPS DE GUILLEMETTE DE VERGY

Discours prononcé à l'ouverture de la XXme séance générale de la Société d'histoire, à Valangin

Lorsque la Société d'histoire se réunissait, il y a 5 ans, à Cernier, j'avais eu, pour suivre à l'usage établi, à vous parler de cette localité. Celle-ci n'ayant aux temps jadis joué aucun rôle dans l'histoire de notre pays, je n'avais à vous présenter que les petits faits d'une vie toute paisible et

toute communale; aussi m'étais-je trouvé assez embarrassé lorsqu'il s'était agi d'en faire la monographie, car si le nom de Cernier se retrouvait dans les actes publics, ce n'était guère qu'au sujet des cens et des dîmes que ce village devait payer, ou de ses contestations avec les communes voisines à propos d'un pâturage ou d'une charrière; aujourd'hui j'ai éprouvé un embarras pareil, mais pour une raison tout opposée; je ne puis en effet ouvrir une liasse de papiers d'Etat, parcourir un répertoire, feuilleter un registre de procès-verbaux ou de rapports officiels, prendre dans un rayon de bibliothèque un volume d'histoire neuchâteloise, sans rencontrer à chaque instant le nom de Valangin, l'un des plus beaux noms historiques de notre pays. Ce nom se retrouve presque depuis l'époque la plus reculée de notre histoire jusqu'aux temps modernes; il a été joint à celui de grandes familles féodales, il a été prononcé dans les plus grands congrès de l'Europe et il a été un titre honorifique pour des puissants de la terre. Si les seigneurs qui l'ont porté jadis n'ont pas rempli le monde du bruit de leurs exploits, si le château près duquel nous nous trouvons n'a vu se passer aucune de ces scènes dramatiques qui éveillent l'imagination ou s'il ne peut compter au nombre des monuments artistiques, si le bourg, dans lequel nous sommes heureux de nous trouver réunis, ne figure pas dans les statistiques au 1er rang des localités de notre pays par le chiffre de sa population, cependant ce petit coin de pays a eu sa vie propre, mouvementée, pleine de faits et d'évènements intéressants; l'histoire du territoire, dont ce bourg était le centre, devait donc tenter bien des neuchâtelois. L'un d'eux, vous le savez, M. le professeur Matile, a retracé d'une manière si savante et si complète cette histoire de l'ancienne seigneurie de Valangin, qu'il faudrait posséder des connaissances autres que les miennes pour vous présenter sur ce sujet quelque chose de nouveau; aussi aurais-je désiré que quelqu'un de plus compétent et de plus érudit que moi eût été chargé de vous parler de Valangin.

Faute de mieux donc, permettez-moi, Mesdames et Messieurs, qui connaissez le Valangin d'aujourd'hui et qui êtes venus jouir de l'hospitalité si cordiale et si aimable de ses habitants, d'essayer de faire revivre devant vos yeux le Valangin d'autrefois, le Valangin d'il y a 3 à 4 siècles, et de vous le montrer tel que nous l'aurions vu si, au temps de Guillemette de Vergy, nous étions venus par un beau jour, bourgeois de Neuchâtel ou bourgeois de Valangin, francs-habergeans ou geneveysans, censiers ou taillables, visiter le vieux château « sis entre deux eaux » et prendre notre repas, non comme aujourd'hui sur la terrasse de la demeure seigneuriale, mais à la maison des Bourgeois, à l'angle de laquelle pendait l'enseigne

de la Croix d'or, et nous faire servir par l'hôte le *pâté en pot*, fait de chair de bœuf crue et hâchée avec autant de graisse et des oignons, ou le *Brouet-l'oye* composé de la graisse tombée de l'oie rôtie, de crême, de carrés de pain frits et de canelle avec du sucre, et comme dessert, un *leyement* de poires et de fromage.

Si je vous transporte à cette époque-là, c'est qu'elle marque, me semble-t-il, une date importante dans l'histoire de ce petit coin de pays; c'était en effet alors que finissait pour la seigneurie de Valangin le Moyen-âge et que commençait ce que l'on nomme les temps modernes. Guillemette de Vergy est la dernière et vraie représentante des anciens seigneurs féodaux (avec René et les d'Avy la race s'étiole et s'éteint), avec leur gouvernement tout personnel, supportable pour les sujets, et même parfois favorable à leur bien-être, lorsque ces seigneurs avaient le cœur bien placé ou que leurs intérêts les portaient à faire des concessions, mais dur et même impitoyable, lorsque les qualités du cœur manquaient ou que les besoins d'argent ou l'amour de la domination les poussaient à pressurer leurs malheureux taillables et corvéables à merci, mais en tout cas, gouvernement toujours personnel et par conséquent arbitraire, livré au bon plaisir du maître et de ses créatures et tempéré seulement, chez nous, par les franchises que les sujets avaient réussi à obtenir à force de luttes, de patience ou d'argent et qu'ils étaient obligés de défendre sans cesse contre des empiètements toujours renouvelés.

Guillemette de Vergy est restée longtemps dans le souvenir populaire la bonne dame de Valangin; la tradition lui attribue plusieurs actes de bonté plus ou moins authentiques; (en tout cas, l'un d'eux, la réduction à la demi-dîme d'une portion des champs du territoire de Chézard, la Fin-des-Vauldes, est antérieure au règne de Claude d'Arberg); elle avait certainement des qualités qui devaient lui gagner le cœur de ses sujets, mais bien des faits nous montrent qu'elle avait su aussi se les aliéner et qu'ils avaient contre elle maints griefs, à moins toutefois que l'opinion publique n'en chargeât son petit fils René, ou son maître d'hôtel, Claude de Bellegarde, surnommé « le Rouge. »

Guillemette appartenait à l'illustre maison bourguignonne des de Vergy, dont plusieurs membres ont revêtu de hautes dignités aux cours de France et de Bourgogne, à l'armée et dans l'Eglise; le manoir seigneurial de cette famille était situé dans le diocèse d'Autun, entre Beaume et Nuits; « l'Edifice basty en forme de navire était partout environné du roc avant qu'on l'abatist et n'avait qu'une avenue du costé du portail, encore si malaisée et difficile qu'on ne la pouvoit gaigner » (Hist. de la maison de

Vergy, par Duchesne). Guillemette était fille de Jean de Vergy et de Paule de Miolans; elle avait cinq frères et sœurs; née en 1457, elle avait épousé en 1474 Claude d'Arberg, héritier de la seigneurie de Valangin; elle perdit son mari en 1518, et administra depuis lors l'Etat, avec ou au nom de son petit fils René de Challant, seul enfant de sa fille Louise et de Philibert de Challant; elle mourut en 1543, à l'âge de 86 ans.

Lorsque, jeune dame de 17 ans, elle vint pour la première fois, tôt après son mariage, s'établir dans le château où elle devait plus tard régner en souveraine, elle entra dans la seigneurie de Valangin par la Maison-Monsieur; sa suite se composait de « sa bonne, deux demoiselles, deux filles, une bonne femme, un valet de chambre, un chapelain, un page, un escuyer, un palefrenier, un portier, un charretier, un souillard (marmiton), deux chevaux pour la litière, qui pouvaient aussi être mis au chariot, deux autres chevaux pour le char, une haquenée, et deux courtauds pour les commissions (1). » Portée dans sa litière, la jeune comtesse gravit le chemin escarpé qui écharpe les Côtes du Doubs et arriva à la Chault-de-Font, le premier village de la seigneurie. La Chaux-de-Fonds ne comptait à cette époque que quelques habitations, entre autres une maison de chasse du comte, cependant la vallée, ancienne propriété de l'abbaye de Fontaine-André qui l'avait reçue en don avec la vallée du Locle, vers 1150 (2), devait avoir déjà une certaine population, puisqu'il y avait là un curé et qu'en 1548 René y établissait un pasteur. La population de cette localité, maintenant si importante, s'accrut du reste rapidement, car un siècle et demi plus tard, un officier du comte de Neuchâtel, dans un mémoire qu'il présentait sur les offices du pays et les personnes qui en étaient revêtues, proposait à son maître d'ériger en Mairie la Chaux-de-Fonds « village grand et abondant en population, afin, disait-il, de rogner les ailes du maire du Locle qui s'en fait trop à croire à cause du grand peuple qu'il a sous sa charge. » De la Chaux-de-Fonds, Guillemette de Vergy s'engagea avec sa suite à travers d'épaisses forêts de sapins sur le large chemin qui conduisait au Val-de-Ruz en passant par Boinod, le Mont-Dard et le pied Est de Tête-de-Ran, et en descendant de là à

(1) Je tiens à remercier tout particulièrement M. Louis Colomb, archiviste cantonal, pour l'obligeance qu'il a mise à faciliter mes recherches dans les Archives de l'Etat.

(2) C'était en effet très vraisemblablement le « Pratum apud Amens quod vulgo Calcina dicitur », mentionné par l'Obituaire de Fontaine-André. Ce Pratum ne pouvait pas être comme je l'avais cru (Musée neuch. 1878, pag. 183), la Chaux d'Amens, combe écartée et de difficile accès qui eût été à cette époque un don de bien mince valeur, mais bien plutôt la vallée ou une portion de la vallée de la Chaux-de-Fonds, qui est située derrière le Mont-d'Amens; de là le nom de Vieille Chaux, donné anciennement à un quartier de la Chaux-de-Fonds; la maison appelée actuellement le Couvent, devait être l'ancienne grange du Monastère.

Valangin par les Hauts-Geneveys, la Jonchère et Boudevilliers; ce chemin était une simple charrière, semblable à celles de nos montagnes, large de 32 pieds et toute parsemée de pierres et de racines d'arbres. Lorsque Guillemette, arrivée au sommet du col de Tête-de-Ran, vit s'étendant à ses pieds cette belle et large vallée de l'autre côté de laquelle brillaient, au milieu des sapins, les tours du château de Valangin, l'aspect du Val-de-Ruz était à peu près le même que celui qu'il présente de nos jours; il avait déjà sa couronne de vingt-deux villages, ses vertes prairies, ses vergers, ses champs, et sa bordure de noires forêts; il devait même être plus riant encore, car la hache impitoyable du bûcheron avait épargné maintes haies verdoyantes et maints bouquets d'arbres. Arrivées à Valangin, la comtesse et sa suite traversèrent le pont-levis jeté sur la Sorge, passèrent sous la porte de la tour de garde, suivirent l'unique rue du bourg et entrèrent dans l'antique château des Aarberg-Valangin.

Si le bourg était, comme aujourd'hui, formé de deux rangées de maisons entre lesquelles passait la rue, les alentours présentaient un aspect différent. La Sorge ou la Sauge qui se jette actuellement dans le Seyon à l'est du village, en suivant sous la Collégiale un canal voûté, passait à cette époque devant la porte du bourg, longeait le pied nord des maisons auxquelles elle servait de fossé de défense et allait se réunir au Seyon au-delà de la colline du château, près du pont actuel de la route cantonale. Sur son cours étaient des moulins et des scieries. En 1529, René accensait à Pétremand Perret, meunier, « le cours des aigues qui chiesent (tombent) depuis le moulin neuf devant la maison du dit Pétremand jusqu'à la rasse nouvellement édifiée et ce pour faire une foulle à fouler drap; item une rebatte à battre chenesve, orge, etc.; une molière pour moler, aiguiser et achepter serpes et autres aisements, item une scie à scier planches ; » accensement concédé pour le cens annuel de 150 liv. de chanvre, 3 douzaines de planches de 18 pieds de long, 2 bons testons et 3 liv. de cire, plus 14 écus d'entrage.» Au pied du manoir seigneurial, la Sorge alimentait le vivier du Comte dont on voit encore les vestiges au-dessous de la maison L'Eplattenier, où était alors la demeure du pêcheur du château; en 1422, sous Guillaume d'Arberg, ce pêcheur était Wehrli Stedler, de Lucerne; il devait au comte la moitié du produit de sa pêche dans le lac et le comte entrait pour la moitié dans les frais de filets et de bateaux neufs; il lui donnait en outre 3 pots de vin par semaine et la moitié d'un pain.

Ce fut en dehors du bourg, sur la place dont la séparait un large fossé traversé par un pont-levis, que Claude d'Arberg fit construire de 1500 à

1505 l'église qui existe actuellement. Chacun connaît la tradition suivant laquelle Claude revenant d'un pèlerinage à Rome et assailli sur la Méditerranée par une violente tempête fit vœu, s'il rentrait chez lui sain et sauf, de dédier à l'apôtre qui marcha sur les eaux au-devant de Jésus, une église qui serait bâtie sur l'eau. J'ignore si cette tradition repose sur un fait authentique, aucun document de cette époque n'en fait mention; peut-être ne s'est-elle formée que plus tard pour expliquer la dérivation du cours de la Sorge. Cette église que Claude et Guillemette dotèrent aussi richement que leurs finances le permettaient et à laquelle ils adjoignirent un Collège de sept chanoines, fut achevée en 1505; l'Evêque de Lausanne vint lui-même la consacrer l'année suivante; les frais de la cérémonie se montèrent à 18 Liv. 8 sous et 11 deniers, entre autres « pour envoyer quérir à Arberg des poissons » pour le repas, 43 sols 9 deniers. L'église avait primitivement la forme d'une croix latine; les fenêtres étaient ornées de vitraux aux armes des Aarberg. Le baptistère de forme octogone qui sert actuellement de table de communion, est le seul meuble datant de la fondation de l'édifice qui ait échappé à la fureur iconoclaste des premiers réformés; on lit sur son pourtour ces mots latins, en caractères gothiques, *Hic fons vivus aqua regenerans unda purific anno. dom. MCCCCC constructa fuit pns ecclia.* (C'est ici qu'est la source d'eau vive, l'eau régénératrice, l'onde purifiante. Cette église fut construite l'an du seigneur MD). Le tombeau de Claude et de Guillemette, dont les statues furent brisées lors de la réformation, est surmonté d'une plaque de bronze portant une inscription sur le millésime de laquelle j'attire l'attention des amateurs; ce millésime ne peut être lu en effet, me semble-t-il, que 1423 ou au plus 1453, dates évidemment complètement inexactes; dans le second cas, il y aurait eu interversion par le fondeur du deuxième et du troisième chiffre. Ce tombeau a été parfaitement restauré en 1840, par M. Marthe, lors de réparations importantes faites à l'église.

Au sud de la collégiale et du cimetière qui l'entourait, s'éleva peu après la fondation de l'église, une rangée de maisons encore existantes et qui furent les demeures des chanoines; ceux-ci se logeaient à leurs frais, car nous voyons Claude d'Arberg donner par un acte du 2 mai 1510 le sol ou chézal de la maison qui devint l'habitation du prévôt, à Messire Claude Carel, prêtre et chanoine de St-Pierre de Valangin pour y construire un presbytère. Au décès de Claude Carel, la maison (qui est actuellement le bureau des postes) passa à son frère Guillaume Carel qui la vendit en 1518 à Messire Etienne Besancenet, curé du Locle et chanoine de Valangin, pour 260 Livres. Les héritiers de Besancenet cédèrent

leurs droits en 1567 à J.-F. de Madruz et à Isabelle de Challant de qui la commune acquit cet immeuble dont elle fit le presbytère. L'acte de propriété de la commune indique pour limites : « Le cimetière de joran, le Seyon d'uberre, les fossés de la ville de vent, et la communauté de bise. »

Si de là nous entrons dans le bourg dont la rue était bordée de chaque côté de tas de fumier (l'autorité locale les fit disparaître en 1765), nous trouvons à droite de la porte la maison de Perrinet de Saules, bourgeois de Valangin, et à côté, celle que venait de faire construire Claude, bâtard de Valangin, neveu de Claude d'Arberg. Cette maison portait, ainsi que son propriétaire, le surnom de des Pontins, parce que, d'après Matile, elle avait été bâtie en partie sur la Sorge que l'on traversait près de cet endroit. Selon la tradition, c'était là qu'aboutissait un souterrain venant du château et dont je reparlerai plus loin. Ce fut dans cette maison qu'à la fin du XVIe siècle se tint pendant quelques années l'école, dirigée par le Diacre de Valangin ; elle devint ensuite la demeure du Receveur. En face, de l'autre côté de la rue, s'élevait la Maison des Bourgeois. Claude d'Arberg en avait donné, en 1510, au banneret Girard Brandt, aux maîtres bourgeois et à tous les bourgeois de Valangin, le chézal qui avait appartenu jusqu'alors au dernier membre de la famille des de Savagnier et qui joutait celui de Guillaume Matthey de vers vent, la rue du bourg de vers joran, la maison de Claude Carrel, curé de la Sagne, de vers bise, et le Seyon de vers uberre. La Maison des Bourgeois, ou Maison de ville, servait en même temps d'auberge comme cela a lieu encore actuellement dans beaucoup de localités de la Suisse romande ; c'était le logis à l'enseigne de la Croix-d'Or. Cette auberge ressemblait-elle à celles que Montaigne trouvait dans la Suisse allemande, quelques années plus tard, et dont « les salles, disait-il, étaient percées de nombreuses fenêtres, richement garnies de vitraux peints ; les boiseries curieusement travaillées, étaient rehaussées par la peinture ; les plafonds lambrissés offraient des compartiments où ruisselaient l'or et les plus brillantes couleurs ; des volières prenant toute la longueur des locaux étaient remplies d'oiseaux dont le doux ramage et les chants divers stimulaient la joie et la vie ; fréquemment les sons de l'orgue, de l'épinette, de la viole et du violon venaient compléter leurs concerts. Les sièges étaient garnis de mœlleux carreaux » (Journal de voyage de Michel Montaigne, etc., en 1580 et 1581). Je doute fort que le logis à la Croix-d'Or, tenu au profit de la Bourgeoisie, offrît un pareil confort aux touristes de l'époque ; la maison n'avait sans doute pour tout ornement que la belle et large fenêtre sculptée qui a dû

être enlevée lors des réparations faites dernièrement et que M. Ernest L'Eplattenier a sauvée de la destruction, et plus tard, des vitraux peints dont M. G. Quinche dit, dans ses *Promenades autour de Valangin* : « On voyait autrefois dans la partie supérieure des croisées de la grande salle des vitraux coloriés qui représentaient des scènes de divers genres, dont quelques-unes, dit-on, n'étaient édifiantes qu'à demi; ces vitraux furent longtemps relégués au galetas, d'où un beau jour ils s'acheminèrent pour le château de Gorgier, la Bourgeoisie ayant fait cadeau de ces reliques à M. James de Pourtalès qui s'en montra amateur et envoya en échange celui des portraits de Frédéric-Guillaume III qui est suspendu dans la petite salle. » Avant la Réformation, les hôtelleries étaient souvent tenues par des membres du clergé; il en fut de même assez longtemps encore après l'établissement de la Réforme, ainsi nous voyons, en 1620, la Classe arrêter que : « craingnant les désordres et scandales qui pourroyent arriver, a esté défendu à tous frères ministres de vendre vin, ni tenir tavernes si ce n'est pour malades et nécessité urgente sur peine de déposition. »

Permettez-moi encore un détail sur les mœurs de l'époque; c'était la coutume dans les repas, d'échanger avec l'un ou l'autre des convives son verre plein que l'on était tenu de vider complètement. « A été advisé, » est-il dit dans un procès verbal de la Classe, en 1597, « qu'il n'est ni bon, ni honneste ou séant que les ministres en compaignies acceptent les changements de voirres (verres) quand chacun a le sien, ce qu'ils doivent empescher et reprendre aux autres suivant les ordonnances sur ce faites et publiées. Si ce n'est pour faire un tour d'amitié à boire un chacun ce qu'il lui conviendra n'estant contraint à vuider. »

(A suivre.) Ch. CHATELAIN.

TOAST

(Lu au banquet de la Société d'Histoire, à Valangin.)

O Valangin, témoin de notre fête,
Je te salue en un vers amical :
Ton nom toujours sera cher au poëte,
Castel antique à l'aspect féodal.
Tout ton passé chante comme un poëme,
Je crois revoir, dans la brume des temps,
Lointains et doux, mille tableaux que j'aime,
Prêts à renaître en des vers éclatants !

* * *

Je pourrais dans une épopée
Redire ce combat mortel :
Jean et Thierry tirant l'épée
Contre Raoul de Neuchâtel.
Je vous conterais la mêlée
Dans la plaine de Male-fin,
Bonneville démantelée
Et le triomphe de Rollin.
Puis, descendant le cours des âges,
Nous verrions ce vallon régi
Par Guillemette de Vergy,
Qu'on adorait dans nos villages ;
Je vous dirais ces temps heureux
Où, ses sujets veillant sur elle,
Guillemette priait pour eux ;
Où, vivant sans peur ni querelle,
Les joyeux habitants du bourg,
Sous les regards de la comtesse,
S'ébattaient, les jours de liesse,
Au son du fifre et du tambour.

* * *

Mais quels sont ces cris, ce tumulte?
Sur la place de Valangin,
C'est un étranger qu'on insulte:
Quelqu'un sur lui lève la main;
De son sang la muraille est teinte,
Son front saigne sous le bâton...
On l'a jeté dans le *croton*,
La comtesse rit de sa plainte.
C'est Farel, c'est l'homme de feu,
L'homme à l'éloquence farouche,
Auquel rien ne fermait la bouche,
Car il parlait au nom de Dieu.
Son ardeur obtient la victoire,
Et la comtesse, dès ce jour,
S'en va transporter son séjour
Tout au bout de son territoire:
Chézard lui réserve un abri,
Et la sage et bonne comtesse,
Comme avant, répand sa tendresse
Sur son peuple toujours chéri.
« Bonnes gens, dit l'octogénaire,
« Pour vous témoigner mon amour,
« De dîme et d'impôt j'exonère
« Terres et champs dont en un jour
« Ma vieillesse fera le tour. »
Et depuis l'instant où l'aurore
A brillé sur Tête-de-Rang,
La vieille dame, alerte encore,
Marcha jusqu'au jour expirant.
Le soir, joyeuse et toute lasse,
Revenue au point de départ,
Sa prière au Ciel rendit grâce
Du bien fait aux gens de Chézard.

Naïfs récits, pleins de simplesse,
Souvenirs des temps d'autrefois,
Bercez toujours, charmez sans cesse
Le cœur des bons Neuchâtelois!

* * *

Après l'idylle, hélas! voici le sombre drame:
Dans ces antiques murs un complot fut ourdi.

La comtesse Isabelle en conduisait la trame;
Il en coûta la vie au greffier Grossourdy.
Ah ! plaignez-le, Messieurs ! L'infortuné notaire
Pour un faux testament prêta son ministère,
Et comme un vil pendard périt sur l'échafaud....
Fût-on même notaire, on n'est pas sans défaut !

* * *

Mais le temps a marché, transformant toute chose :
Dirai-je vos hauts-faits, bourgeois de Valangin ?
Dans les journaux je crains que peut-être on en glose
Et j'ai peur du *Réveil* de Cernier, né malin !....
Ah, bah ! Ne peut-on pas tout dire en poésie ?
Quel gazetier perfide éplucherait mes vers ?
Donc, salut au passé ! J'aime la bourgeoisie
Librement assemblée au penchant des prés verts.
Il est mort, ce passé : respectons-le quand même ;
Une famille unie a le culte des morts ;
Pour nos pères vaillants n'ayons point d'anathème ;
Sachons nous souvenir, nous en serons plus forts.
Le peuple qui honnit son passé n'est qu'un lâche :
Les générations sont mortes tour à tour ;
Toutes, fidèlement, ont accompli leur tâche....
Faisons bien, et nos fils sauront mieux faire un jour.

* * *

Mais que prouve donc cette fête,
Sinon que vous êtes d'accord
Pour aimer avec le poëte
Le temps jadis, le passé mort ?
Vous tous, amis de notre histoire,
De nos vieux souvenirs épris,
Jaloux de notre antique gloire
Vous en recueillez les débris ;
Et dans ce bourg qui nous rassemble,
Où tout nous parle d'autrefois,
Nous pouvons porter tous ensemble
Le toast proposé par ma voix.
Concitoyens, que l'on nous verse,
Pour boire ce toast solennel,
Non pas cette eau fade et perverse
Où vit le microbe mortel !..

**Mais le bon vin qu'ont bu nos pères,
Le vin de nos vieux vignerons,
Le vin de nos coteaux prospères,
Voilà celui que nous boirons :
Le vin qui mousse et qui flamboie
Et qui fait l'étoile et qui rit,
Le vin chantant comme la joie
Et pétillant comme l'esprit,
Le vin qui dans ses étincelles,
Brillant à nos yeux réjouis,
Contient les plus vives parcelles
De l'âme et du cœur du pays ;
Ce vin que je proclame insigne
Entre les plus nobles des crûs,
Qui, pour tout dire, serait digne...
Digne de croître au Val-de-Ruz !
Avec ce vin patriotique
Que Valangin nous a versé,
Je bois à notre histoire antique,
Je porte mon toast : *Au passé !***

PH. GODET.

JAQUELINE DE ROHAN

MARQUISE DE ROTHELIN

ÉTUDE HISTORIQUE

(Suite. — Voir la livraison de Juillet 1883, p. 195)

Il est permis de supposer que la marquise, tout en comptant sur son bon droit, ne négligea pas les moyens ordinaires d'agir sur les juges pour les disposer favorablement à son égard, comme c'était l'usage alors (et

quelquefois aussi aujourd'hui). Ses tendances évangéliques commençaient à être connues; on pouvait augurer qu'elle instruirait son fils dans les nouvelles doctrines et qu'elle contribuerait ainsi à l'affermissement de la Réforme dans le pays, tandis que le duc de Nemours, très-zélé catholique, déploierait son activité dans un sens contraire, ce qui ne devait pas lui rendre les magistrats bernois favorables. Leur sentence n'était pas attendue sans anxiété.

Farel écrivait encore à Calvin, même lettre du 11 juillet : « C'est à demain (lundi) qu'a été fixée la journée qui devait d'abord être hier (samedi 10). Le Seigneur veuille donner une heureuse et prompte issue ! » Revenant sur un sujet qu'il a fort à cœur, il s'exprime ainsi : « J'ai été non-seulement réjoui, mais encore très reconnaissant de ce qu'à Genève tout ait plu à la princesse. Entre tous ceux qui se sont réfugiés dans votre ville, elle paraît avoir une particulière estime pour le marquis » (de Vico). Peut-être ses entretiens avec l'illustre marquis qui avait tout quitté, patrie, famille, amis, rang et fortune pour servir librement Dieu, selon l'inspiration de sa conscience et d'une foi nouvelle, ne furent-ils pas sans influence sur la conversion de Jaqueline.

Farel songeait à l'affermir quand il ajoutait : « Tu feras bien, si tu viens ici, de t'adjoindre aussi Viret, en passant par Lausanne, car la princesse vous désire l'un et l'autre et moi encore plus. » Ces lignes semblent indiquer que Jaqueline avait goût aux disputes théologiques, comme le remarque aussi M. Taillandier, à l'occasion des conférences qui eurent lieu plus tard chez elle à Paris et à Blandy.

Le 19 juillet fut rendue la sentence définitive, et la totalité du comté adjugée à Léonor, à la grande joie de la plus grande partie de la population. *Les historiens neuchâtelois indiquent tous à tort la date du 19 août*, comme celle à laquelle ce procès fut jugé. Voir à l'appui de cette assertion dans le « Bundbuch », à l'Hôtel-de-Ville de Berne, le détail de cette sentence rendue par le haut Conseil de Berne en faveur du duc Léonor, et, dans nos Grandes-Archives, le double d'un acte passé à Fontainebleau, en mars 1558, dans lequel il est parlé de « *la sentence de Messieurs les Advoyer et Conseil de Berne, du dix-neufvième jour de juillet dernier passé.* » (1557.)

D'après ce jugement arbitral, le duc de Nemours devait abandonner la totalité du comté de Neuchâtel au duc Léonor et recevoir comme compensation une rente annuelle de deux mille francs assignés sur de bonnes terres dans le duché de Bourgogne. Le Conseil de Berne se portait garant de l'exécution de cette sentence, qui fut acceptée de part et d'autre.

Le gouverneur de Bonstetten se hâta de prévenir son jeune maître de l'heureuse issue du procès : « Je n'ai voullu faillir à vous escripre de « cela (mande-t-il à M. de Larrable, gouverneur du jeune prince) qui est « comment la totallité de ce Conté est demeurée à Monseign^r nostre « Maistre... » et, le 30 de juillet : « Monsieur de Larrable, je receu la « lettre que m'avez escripte par le lacquay de Monsr le bastard, par « laquelle j'ay entendu le bon portement de Monseigneur, de quoy j'ay « esté fort ayse, vous merciant aussi des aultres nouvelles que m'avez « escript. *Je pense que vous avez receu les bonnes nouvelles comment « ce conté est demeuré à Monseigneur nostre Maistre, vous advisant que « ce n'a pas esté sans beaucoup de peine et de fascherie, comme vous « conterey quant il playra à Dieu d'amener Monseigneur, et vous, en ce « pays.* J'espère qu'il sera en brieff, vous priant de tenir main qu'il se « face le plus tost qu'il sera possible.

. . . .

« Ce jourdhuy Madame m'a mandé de querir me priant luy voulloir « ballier ung cheval d'Espaigne que j'avoys pour envoyer à Monseigneur « lequel je n'ay voullu refuser, mais desjà paravant lay présenté plusieurs « foys à ma dite Dame au nom de Monseigneur, voyant les lettres que « vous escripviez pour recouvrer des chevaulx par deça (c'étaient déjà des « préparatifs de guerre), vous asseurant que c'est ung cheval aussi sain « et nect et aultant adroict et aussy bien gallopant que j'ay heu jamais, « et est fort doulx et amyable à monter, à descendre et à le penser.

« Espérant que mon dit Seigneur en sera bien servy, mais je n'ay peu « sçavoir de sa hardiesse que pourroit avoir en faict de guerre, car je ne « l'ay jamais approuvé (éprouvé). *Si est-ce à l'arrivée de Madame en ce « Conté, qu'on alloit au-devant d'elle pour la recepvoir, ou je y avoit « force harquebusiers*, ou je l'ay galoppé dedans et dehors, quand ilz « tiroient, que na faict refus quelconques. Et ne suys marry qu'il n'est « plus beau et milleur (meilleur).... Car ma personne et tout ce que « j'ay en ce monde est tousjours prest à obéyr et faire service à mon « dit Seigneur.

De Neuchâtel
ce 30e de Juillet 1557.

« Monsr de Larrable, je vous prie de faire ce bien pour moy de faire « mes recommandations aux gentilshommes de la mayson, à ceuz de ma « cognoissance et me faire participant des nouvelles de la guere (guerre)

« et comment le cheval d'Espagne est arrivé, *et quant sera l'arrivée de mon dit Seigneur en ce Conté* ». [1]

Jaqueline était donc revenue à Neuchâtel, après un voyage dont le succès avait été la meilleure réponse aux prières des Réformateurs ; le comté était demeuré à Léonor.

Nous avons vu que la marquise attendait Calvin et Viret, auxquels elle comptait sans doute adjoindre Farel et Fabry pour se faire initier plus complètement aux doctrines de la Réforme ; mais, d'après des lettres subséquentes, nous apprenons que les Réformateurs de Genève et de Lausanne ne purent pas se rendre au désir de Jaqueline. Farel se chargea donc seul de continuer l'œuvre commencée à Genève par Calvin, et toute la vie de l'illustre princesse est là pour montrer à quel point elle profita des leçons du vigoureux Réformateur. Sa foi devint sa vie, et son premier désir dans l'éducation de ses enfants fut toujours de les amener à la connaissance de Jésus-Christ. Quel bel éloge à rendre à une mère que celui de Calvin lorsqu'il s'écrie dans sa lettre au jeune duc Léonor : « Or Monseigneur, vous avez un grand avantage en ce « que Madame vostre mère ne désire rien de plus que de vous veoir « cheminer rondement en la craincte de Dieu, et ne sçauroit recevoir « plus grand plaisir de vous qu'en vous voyant porter vertueusement « la foy de l'Evangile. » [2]

Mais n'anticipons pas. Ceci était en 1559. Pour le moment Jaqueline était encore une néophyte, s'enquérant soigneusement pour son propre compte des doctrines du Salut.

Puis elle commençait à prendre en mains les affaires religieuses du pays. Nous voyons les ministres de la Classe de Neuchâtel s'adresser à la marquise pour lui demander d'établir un pasteur à Travers, et dans la lettre que nous allons citer de J.-J. de Bonstetten à M. de Sainte-Croix, nous aimons à trouver la preuve de l'assertion de notre vénérable ami, M. le pasteur Gagnebin, lequel, avec un tact historique remarquable, avait avancé, dans le *Musée neuchâtelois* de 1873, contre les cartulaires et tout ce qui avait été écrit jusqu'alors là-dessus, que le poste de ministre de Travers devait avoir été créé déjà en 1558 environ, tandis que les écrivains sus-nommés parlaient de 1569.

Voici la lettre du gouverneur de Bonstetten :

(1) Grandes-Archives. T. 4. N° 3, h.

(2) Lettres françaises de Calvin, publiées par M. J. Bonnet. (A. II. p. 286.)

« A Monsieur de Saincte-Croys, abbé de l'abaye de la Madelayne,
« Chateaudung.

« Monseigneur, dempuis vostre partement » (il avait donc récemment quitté Môtiers), « ils sont venuz les prédycans de ce contez ver Madame, « luy demander entendre la charge du prédycant du Vautravers qu'il « avoit pour aler prêcher à Travers et de faire la vysitation des malades « p. toute la paroyche dilec qu'il ne luy estoit possible de le plus « satisfaire. Ains supliant ma dite Dame de voloir provoir (pourvoir) de « mestre ung mynistre au lieu de Travers, affin que le peuple fut my- « nistré tant de prédication que de visitacion de maladie, et autre ayde « pour le salut de leurs âmes.

« Pour ce, ayent entendus ma dite Dame la requeste des dits mynis- « tres, a ordonné ung mynistre au lieu de Travers.

« Et que lon luy doit donnez, par anée au dit mynistre pour son entre- « tenement trois mhuis de vin, trois mhuis de froment, mesure de se « pays, et trente livres d'argent. (1)

...... « Comme aussi vous entendrez par le menuz se que Madame « vous escript, mais je vous ay bien voullus advertir affin que je sache « vostre voulumptez et de me conduire selon icelles et de le rabatre sur « ce que il faut que je vous en dellivre, et que déjà avez receups (reçu).

« Je husse bien vouslus que sela heuste faict (que cela eût été fait) « spendant que vous estiez par dessa, affin que vous hussiez dit vous « raysons pour maintenir se qui vous appartient. J'ay faict mon debvoir « comme je suis tenuz (cette lettre témoigne bien de l'habileté diplo- « matique du gouverneur !) n'est que l'on a trouvé que c'estoit chose « raysonnable que l'on debvoit prendre le dit bien sur le priorez.

« Ainsfin vous plaire de moy faire savoir comme je my doit condhuyre « que sera lendroit en quoy je me recommande à vostre bone grace, « etc.

« De Neufchastel le 13 d'aoust 1557.

« Vtre oubeyssant et fydelle amys a tout jamais,
« Jehan-Jacque DE BONNESTET. » (2)

(A suivre.)

(1) Les ministres du pays de Vaud étaient moins payés : un *muid de froment, trois coupes de messel,* et *demi muid de vin.* (Dict. hist. et géogr. du canton de Vaud par *Martignier* et de *Crousaz,* p. 432.)

(2) Grandes-Archives. T. 4. N° 3 (c c).

UNE RUSE DE GUERRE

(Suite et fin. — Voir la livraison de Juillet 1883, page 204.)

Revenons au récit de J.-J. Junod: « Tout le reste des soldats le suivit », écrit-il fièrement, donc Jean Clottu en tête et le reste ensuite. — Il y a des jours où il fait bon être historiographe, alors surtout qu'on a de hauts faits à enregistrer dans son « roole » et... je ne sais si je me trompe, mais il me semble que l'action du sergent des grenadiers de Cornaux est pour beaucoup dans la vocation littéraire du notaire qui commence ses notes de vendange en 1697, et celles des faits historiques en 1707 seulement, et à cause de la prise du Landeron spécialement. Il y a honneur pour le village, en effet, à consigner l'action de Jean Clottu, c'est une gloire locale que nous sommes heureux de raviver ici après plus d'un siècle et demi.

« Le reste des soldats, continue J.-J. Junod, passèrent et traversèrent ainsi la ville jusqu'à l'autre porte du côté du joran, pour l'ouvrir aux trois compagnies du Val-de-Ruz qui y étaient arrivées au nombre de 300 hommes, ayant marché toute la nuit jusqu'à l'heure donnée, qui fut par la grâce de Dieu bien heureuse, puisqu'on se saisit de la dite ville du Landeron sans faire aucun bruit, ni tirer aucun coup de fusil. Ces pauvres bourgeois du Landeron furent cependant bien surpris de voir ainsi avant le jour leur ville toute pleine de soldats et des troupes bien armées et bien alertes, sans que les personnes de la dite ville eussent rien vu, ny pû ouïr ces soldats que jusqu'à ce qu'ils les eussent ainsi réveillés du bon matin. Cependant il y avait un ordre très précis de S. E. de ne point tuer ni violer personne, ni leur prendre ni faire aucun tort et préjudice soit directement ou indirectement ; au contraire, les admonester, rassurer avec toutes les voies les plus douces et paisibles que faire se pourrait, pour les obliger à se soumettre à la raison, et même de leur payer très justement ce que les soldats demanderoient

pour leur subsistance et leur nourriture dans les maisons des bourgeois. Ce qui fut fait, car on paya très régulièrement ce que l'on avait bu et mangé, on paya même le bois que l'on avait brûlé dans la ville pour les corps de garde, S. E. le fit payer, et ordonna à chaque soldat dix batz par jour qu'elle fît distribuer, et aux officiers à chacun un écu blanc, par ce moyen ils payèrent fort bien leurs hôtes et hôtesses de tout ce qu'ils avaient dépensé. Ils ne s'attendaient pas ainsi d'être traités si doucement et favorablement dans une semblable conjoncture de désobéissance qu'on peut dire rebellion à son seigneur et à son magistrat qui a toujours été à Neufchâtel, suivant qu'ils avoyent eux-mêmes reconnu le souverain Tribunal des Trois Etats, et même durant tout le cours de la procédure pour la succession. »

Tout est bien qui finit bien ; les grenadiers de la Côte, de la Châtellenie de Thièle et du Val-de-Ruz fraternisèrent peu à peu avec leurs concitoyens du Landeron, et cette entente cordiale, continuée à travers toutes les crises de notre pays, se perpétuera dans l'avenir.

Nous donnerons prochainement la suite des faits inscrits dans le manuscrit de J.-J. Junod.

A. BACHELIN.

Nous adressons nos remerciements à Madame Clottu-Roulet à Cornaux, qui a bien voulu nous confier le manuscrit auquel nous avons eu recours.

CHARLES-DANIEL DE MEURON

ET SON RÉGIMENT

(Suite. — Voir la livraison de Mai 1883, p. 162.)

On distribua aux officiers qui avaient pris part au siège et à la prise de Seringapatam de fortes gratifications en ayant égard aux grades et aux services rendus.

Le lieutenant Matthey qui mourut d'une blessure à la tête, deux jours après l'assaut, avait reçu en deux payements 1080 pagodes (environ 10,350 francs). Le lieutenant mort, cette somme rentra dans le compte de masse du régiment.

Nous transcrivons ici quelques passages d'une lettre que le lieutenant quartier-maître Louis de Pury adressa à son père de Seringapatam, le 8 octobre 1799.

« Le 1[er] janvier 1799 le régiment du roy suisse de Meuron qui fait une partie de l'armée anglaise est parti des différentes garnisons du Carnalie pour se joindre aux forces britanniques, qui toutes réunies formoient une armée de 20,000 hommes, dont 10,000 cavalerie. L'artillerie étoit la plus considérable qui ait jamais marché dans cette partie du globe; il y avoit plus de 40 pièces de canon de 18 et de 24, et 80 de 6 à 8 L., sans compter les pièces attachées à chaque corps. Notre marche a été conséquemment fort lente, et ce n'a été qu'au bout de trois mois et cinq jours que nous sommes arrivés devant Seringapatam. L'armée ennemie ne s'est présentée que le 27 mars, elle a été attaquée et repoussée très vivement par notre aile droite, et au bout de trois heures a été obligée de se retirer avec une perte considérable; Tippoo Saib étoit lui-même le commandant de son armée et la voyant en déroute s'est sauvé sur un éléphant.

J'y étois au commencement, mais mon service m'a obligé de me retirer à trois heures, il sembloit dans toutes les manœuvres que notre armée a faites qu'elle passoit une revue; notre perte a été peu considérable; et le 5 avril nous sommes arrivés à une lieue de Seringapatam où l'on a établi le camp général; nous avons été obligés de chasser, la bayonnette au bout du fusil, les ennemis jusques dedans leurs murs pour établir nos ouvrages et batteries; j'y ai été souvent, il y faisoit chaud de toutes les manières et nos habits dans vingt-quatre heures ont trois fois séché sur nos corps; cependant tout le monde étoit content et ne désiroit que de se battre. Le 15 l'armée du général Stuart nous a joints; le 17 je me suis trouvé avec 120 hommes, pour établir un boyau fort long et une batterie de 4 pièces de canon, malgré un feu terrible depuis huit heures du soir jusqu'au lendemain matin à neuf heures, nous n'eûmes que sept hommes de blessés. Le 27 l'ennemi voulant faire une tentative fut repoussé jusques dans la ville, on garda les ponts et le boyau fut prolongé de notre batterie de brèche jusqu'aux dits ponts; du régiment il n'y a eu que 12 hommes de tués et 25 de blessés, dans ce nombre étoit le capitaine Piachaud, pendant cette nuit nous avons eu le feu de trois côtés, mais sans beaucoup d'effet: ce qui nous inquiétoit le plus étoit le son des trompettes lugubres qui se répétoient de ces côtés là. Le 4 may la brèche étant pratiquable, à une heure après midy l'on a monté à l'assaut et il est inconcevable que dans une heure l'on se soit rendu maître de cette place, plus forte que beaucoup de forteresses en Europe; Typpoo s'est trouvé dans le nombre des morts qui étoit très considérable, sa famille a été faite prisonnière avec plusieurs généraux et des étrangers. Les généraux de Typpoo se sont rendus peu à peu; cependant nous avons eu quelques rebelles qui ont occupé l'armée jusqu'au premier jour de ce mois, il y en a encore un qui s'est retiré chez les Marattes où l'on envoye un fort détachement pour le réclamer.

Cette prise est une des plus considérables qu'on ait jamais faites, il y a 960 canons et des munitions, fusils, etc., à proportion. J'ai eu pour ma première part de prise 9.540 L. de France et la seconde ne sera guère moindre. La troisième viendra quand elle pourra. Le capitaine Lardy a été blessé mais légèrement en montant à l'assaut avec Messieurs de Meuron Bayard et Tribolet et de Montmollin. L'armée angloise a eu 181 Européens tués, dont 22 officiers, 622 blessés dont 45 officiers, de ce nombre le régiment a eu 16 tués et 60 blessés; troupe noire tués 119, blessés 420, perdus ou déserteurs 22 Européens et 100 noirs. Nous avions huit régiments infanterie du roy, deux cavalerie, une batterie d'artillerie, vingt trois bataillons cipayes et quatre régiments de cavalerie noire qui s'est signalée.

J'ai fait cette campagne pendant laquelle M. le major H. D. de Meuron notre commandant a bien voulu m'employer pour commander les compagnies qui étoient sans commandant soit par maladie ou autrement, ce qui m'a donné occasion de me faire connoitre ; j'aime mieux que d'autres vous en parlent que moi....

Vous aurez sans doute appris la mort de M. Louis Renaud capitaine et celle du lieutenant Matthey fils du receveur, mort d'une blessure qu'il avoit reçue le 4 may en montant à l'assaut....

Au mois de février (1800) le capitaine Pierre Renaud partira pour se répatrier avec une belle fortune et une très belle pension, qu'il est heureux !... (1)

Je suis du petit nombre d'officiers qui ont soutenu les fatigues, le besoin, etc., sans avoir eu recours aux secrets des chirurgiens....

L'on ne fait plus de différence entre notre régiment et ceux de la nation, nous sommes tous amis... »

Le lieutenant quartier-maître, Louis de Pury, fut tué en duel à Madras par le capitaine Lequin, le 31 mai 1801. Son adversaire jugé et condamné par une cour martiale siégeant à Seringapatam, le 3 janvier 1802, fut dégradé en présence du régiment et chassé du service.

Le gouvernement anglais fit frapper une médaille commémorative, de la grandeur d'une pièce de cinq francs. A l'avers figure le lion anglais terrassant le tigre du Bengale qui tient un pavillon avec une inscription en caractères indiens, au revers la vue de Seringapatam et la colonne anglaise en marche pour l'assaut. Les officiers et les soldats qui avaient fait la campagne et assisté à la prise de Seringapatam reçurent cette médaille qu'ils portaient attachée à un ruban bleu à liseré noir avec un filet blanc séparant ces deux couleurs.

Il ne nous est pas permis d'oublier les femmes de plusieurs officiers du régiment qui accompagnèrent leurs maris pendant cette périlleuse campagne de Mysore. Malheureusement nous manquons de détails à leur

(1) Le capitaine Pierre Renaud est celui qui eut le commandement général du régiment dans les tranchées, pendant toute la durée du siège; la manière distinguée dont il remplit cette mission lui valut une récompense toute spéciale.

égard et nous ne pouvons pas même relater le voyage de Madame de Meuron-Roger, femme du major de Meuron-Môtiers. Elle suivait l'armée, montée sur un éléphant et installée avec ses trois filles dans un howdars (espèce de pavillon assez vaste formé par des rideaux). Elle eut le chagrin de perdre son mari qui, devenu lieutenant-colonel, se noya par accident à Seringapatam le 23 septembre 1804. Ses filles se marièrent en Inde ; Suzanne épousa le lieutenant Gæchter, plus tard lieutenant-colonel du quatrième régiment suisse de la garde à Paris, et Charlotte, qui resta à Pondichéry, épousa le lieutenant Caselly.

Le lieutenant-colonel de Meuron-Bullot avait trois filles et un fils qui était en Europe. Le 20 octobre 1803 il se noyait avec sa fille aînée dans la baie de Madras.

Le capitaine H. de Meuron d'Orbe ramena des Indes deux enfants : un fils qui entra dans l'armée hanovrienne et se battit à Waterloo, et une fille, Louise, qui épousa le peintre Lory à Guernesey, pendant que le régiment stationnait dans l'île.

L'aumônier du régiment bénissait les mariages et les baptêmes. Si l'on eut à blâmer l'irrégularité de quelques mariages parmi les soldats, le baptême des enfants, par contre, fut rigoureusement observé. L'adjudant-major remplaçait l'aumônier fréquemment absent et officiait d'après un formulaire émanant du quartier général. Nous aurons plus tard l'occasion de parler des enfants de troupe.

Il nous reste à remplir quelques lacunes : En 1793, le capitaine Pierre Lardy escorte, à la tête de deux compagnies, le gouverneur hollandais Van Angelbeck se rendant de Cochin à la côte de Malabar et à Colombo.

En 1794, le gouverneur Angelbeck de Ceylan, à la prière du gouverneur anglais de Madras, expédie à la côte de Malabar quatre compagnies sous les ordres du capitaine Lardy. Ces troupes y stationnèrent quatre mois, les Anglais projetant une descente à l'Ile de France. Cette expédition n'eut pas lieu. Les quatre compagnies du régiment de Meuron furent chargées de consolider la conquête de Pondichéry. Le sous-lieutenant de Meuron Bayard séjourna six semaines à Krolkarn. Nous ne parlerons pas de la campagne de Negapatam qui dura cinq mois et ne fut point meurtrière.

En 1796, le capitaine Bolle et le lieutenant Dardel, détachés de leur régiment, accompagnent le colonel Kleghorn auprès du roi de Candy, au centre de l'île de Ceylan, dans le but de contracter une alliance.

En 1798, lors du débarquement de Bonaparte en Egypte, il est question d'y envoyer le régiment de Meuron. Un détachement de 20 hommes

commandé par le sergent Portinger accompagne le général Lake à Calcutta, puis s'embarque de nouveau comme escorte des munitions destinées à l'entreprise malheureuse du général Baird en Egypte. Le sergent rejoignit son régiment en 1801, seul, ayant perdu tous ses hommes tués par les Arabes, dit le rapport.

En 1798, le 31 décembre, le capitaine Zweifel part de Vellore avec deux compagnies pour se mettre sous les ordres du major Floyd à Walajabad, afin de contenir la population toujours prête à se soulever contre la compagnie des Indes.

En 1797, le Conseil d'Etat de Neuchâtel autorise de nouveau le recrutement dans le pays, défendu depuis le passage du régiment au service anglais.

(A suivre.) TH. DE MEURON.

LES PREMIERS SIRES D'OUTRE AREUSE

(Suite et fin. — Voir la livraison de Juillet 1883, p. 214.)

Le contenu de cet acte est à noter parce qu'il permet de se rendre un peu compte de ce qu'étaient ces seigneuries d'une espèce particulière appelées *avoueries* (laïques). De l'autre côté de la rivière se trouvait une seconde avouerie, celle d'Areuse, sur la possession de laquelle les Estavayer et les Neuchâtel étaient alors en discussion. Le différend fut réglé en 1311, sous la médiation de Renaud, co-seigneur d'Estavayer (1) et de Jean d'Arberg, co-seigneur de Valangin.

Pierre d'Estavayer tenait en fief de Rodolphe de Neuchâtel, comme son père Jean Ier l'avait tenu de Berthold, la pêche de l'Areuse, du Gor dit Communal jusqu'au lac (soit à une distance de l'embouchure de la

(1) Ce *Renaud* d'Estavayer (fils de Jaques) appartient à une branche qui n'a rien à voir dans les possessions d'Outre-Areuse. Il fut le chef d'une nombreuse descendance : ses fils *Wilhelm* et *Girard* furent la tige des rameaux de la maison d'Estavayer dits de *Savoye* et de *Cugy* ; son arrière-petit-fils *Girard* d'Estavayer tua Othon de Grandson, dans un duel judiciaire resté fameux.

rivière fixée par le trajet d'un marteau de fer lancé aussi loin que possible par la main de l'homme) ; cette pêche commençait à la St-Maurice (22 septembre) et finissait à la St-André (30 novembre). Or, Pierre d'Estavayer prétendait que l'avouerie du village d'Areuse avec les annexes de cette avouerie le concernaient seul en raison de ce fief, tandis que Rodolphe de Neuchâtel soutenait que cette avouerie d'Areuse n'avait rien à faire avec le dit fief. L'arrangement conclu fut le suivant :

Rodolphe de Neuchâtel cédait et donnait à Pierre d'Estavayer seize hommes taillables domiciliés à Cortaillod et à Bevaix, plus le four de Cortaillod, plus 11 sols et 10 deniers lausannois de cens que devaient trois tenanciers (1), plus encore 60 sols lausannois de cens annuel assignés sur la dite pêche et payables à la St-André : Rodolphe de Neuchâtel devait faire ensorte que ces 60 sols fussent payés annuellement par les amodiateurs de la pêche ; s'il n'amodiait pas la pêche, il était tenu de payer personnellement la même somme. Enfin, les droits que Pierre d'Estavayer avait sur les bourgeois de Boudry et de Neuchâtel résidant à Cortaillod, il devait continuer à les posséder, étant entendu que si un de ces bourgeois venait à devoir quelque chose sur le cens de 11 sols 10 deniers plus haut mentionné et qu'il vînt à forfaire ses possessions, c'est à Pierre d'Estavayer que la terre censuelle devait revenir.

En échange ou en contre-partie, Pierre d'Estavayer : 1° déclarait avoir reçu *en fief*, pour lui et ses héritiers, toutes les choses susdites du comte et seigneur de Neuchâtel, et cela sous nom de permutation de la dite pêche et pour tous les droits qu'il avait, devait ou pouvait avoir de droit ou de fait dans l'avouerie d'Areuse et ses dépendances ; 2° cédait à Rodolphe de Neuchâtel tout ce qu'il pouvait avoir de droit de propriété sur cette pêche et cette avouerie.

En résumé, l'avouerie d'Areuse et la pêche de l'Areuse, du Gor Communal au lac, appartenaient dorénavant aux Neuchâtel, et ce que Rodolphe de Neuchâtel avait donné en contre échange à Pierre d'Estavayer, celui-ci déclarait le tenir en fief de la maison de Neuchâtel. L'*ancien* fief comprenait la pêche sur un tronçon de l'Areuse et l'avouerie d'Areuse; le *nouveau* fief comprenait 16 taillables habitant Bevaix et Cortaillod, le four banal de cette dernière localité et 71 sols 10 deniers de cens annuel, dont 60 sols à percevoir sur la pêche de ce même tronçon de l'Areuse et 11 sols 10 deniers à percevoir sur des terres.

(1) Wuillermet, fils de Rodolphe, fils de Dogne Aymon, 4 sols 4 deniers, pour 8 poses de terre du *fief de la Colonge*, et 1 faux de pré, — Jean Rougelet, 3 sols 6 deniers, pour ce qu'il a du *fief dit sa Vila*, — Jean de Vauxtravers et Humbert Risponet, 4 sols pour 6 poses de terre qu'ils possèdent en plusieurs pièces et 1 faux de pré.

Nous venons de parler d'un Pierre d'Estavayer : il était fils de *Jean Ier* (1re branche). Celui-ci eut trois fils, *Pierre II*, *Raynald IV*, et *Guillaume* ou *Wilhelm IV*. Ce dernier, suivant une coutume de famille, se voua à l'état ecclésiastique ; en 1291, il était chanoine de Lausanne. L'aîné, Pierre, appelé co-seigneur en 1296, est la tige de la branche des Estavayer dite *de Chinaux* ou aussi *de Salins*, où il s'était fixé et avait acquis de grands biens et où il laissa une postérité riche et florissante qui s'allie aux plus grandes maisons de la Haute-Bourgogne. Il avait épousé Jeanne de Font. Déjà suzerain de Combremont en 1296, il devient, en 1299, suzerain de tout ce que possédait son jeune parent *Rollin*, en deçà du lac, sauf *le château* de Gorgier en partie et Pontareuse. Dans ses *Annales* d'Estavayer, Grangier dit que Pierre II embrassa chaudement le parti de Guillaume de Champvent, évêque de Lausanne, avec les seigneurs de Grandson, Estavayer, Cossonay et autres, dans la guerre que ce prélat eut à soutenir contre Louis de Savoye, baron de Vaud, qui avait pour alliés les Bernois et divers seigneurs, entre autres, Rodolphe, comte de Neuchâtel. La paix fut conclue par un traité du 29 juin 1297, mais ne dura pas longtemps, puisqu'en 1300, Pierre II marchait avec d'autres seigneurs, à la tête de sept à huit cents hommes sur Moudon, mettait en fuite le baron de Vaud et ravageait ses états. La guerre dura deux ans.

Rollin d'Estavayer était fils de *Girard*, (2e branche), plus haut nommé et indiqué comme défunt en 1299. L'acte du 17 octobre 1299 porte que Rollin, du consentement, de l'approbation et de l'autorité d'Alexie, sa mère et sa tutrice, de dame Isabelle, son aïeule (1), de Jacques II, son oncle, et par le conseil de ses amis, se reconnaît feudataire de noble homme seigneur Pierre, co-seigneur d'Estavayer, chevalier, et lui prête foi et hommage pour tout ce qu'il possède au delà du Jura, et pour tout ce qu'il a en terres, hommes, champs, forêts, cens, juridiction, dîmes, tailles, usages, cours d'eau, et toutes choses quelconques sises du château de Vauxmarcus au village de Colombier et du Vauxtravers au lac. Il se reconnaît également son feudataire pour une ville franche, au cas où lui, Rollin, ou son suzerain, le dit Pierre, se déciderait à en édifier une dans la paroisse de St-Aubin. Rollin se réserve cependant tout le droit qu'il a dans le château de Gorgier, et tous les droits, dîmes et cens qu'il a dans la paroisse de Pontareuse, ces droits à Pontareuse ayant été

(1) En 1308, Isabelle d'Estavayer lègue 20 sols à l'église de St-Aubin.

reconnus, dit-il, à un autre seigneur. (1). Ses parents susdits reconnaissent que cette entrée dans la vassalité de Pierre II a lieu pour l'avantage de Rollin d'Estavayer, qui en a retiré 200 livres lausannoises (2) employées à payer ses dettes. — L'acte porte ensuite que Rollin, Alexie, etc., ayant demandé à la cour de Lausanne d'approuver et corroborer par son autorité la susdite constitution et reconnaissance de fief, l'official de Lausanne, dues informations prises, l'approuve, d'autant (dit-il) qu'elle a été faite pour la plus grande utilité de Rollin qui par là se trouve *à l'abri des périls imminents d'une guerre*, -- sans doute de la guerre avec le baron de Vaud dont j'ai dit un mot plus haut, Rollin d'Estavayer étant feudataire du comte Rollin de Neuchâtel, allié du baron de Vaud.

Rollin, dont la maison à Estavayer se trouvait place de Moudon, possédait en effet une partie du château de Gorgier, lequel comprenait :

1° La *closule* qui entourait les constructions formant le château ;

2° Les *constructions appartenant à Pierre II*, soit la tour, la grande salle, les autres chambres, le poêle, la maison, la maison désignée sous le nom de Granavyn, la citerne, la maréchaussée, le cellier ;

3° Les *constructions communes* aux deux branches, soit la *loge ;*

4° *L'édifice de Rollin*, lequel comprenait : devers l'orient, une partie qui se trouvait entre la tour et le cellier (au milieu de cette partie-là existait une place commune aux deux familles); devers le lac, une seconde partie qui se trouvait entre le cellier et la construction appelée Granavyn ; enfin une troisième partie était sise entre Granavyn et la maréchaussée du château près de la porte.

L'ancien castel de Gorgier se trouvait à l'endroit où existe le nouveau château, bâti à partir de 1568. Seulement lorsqu'il s'agit de cette reconstruction, le baron de Gorgier « fit couper et porter une haute montagne de terre gisante sur la motte où la vieille tour était, ôter une infinité de gros bois, tant chênes que hêtres, et grosses pierres, le tout à grand travail, peine et labeur, à la pointe du denier et à grand coût. » La position de l'ancien château était donc beaucoup plus forte qu'elle ne l'est maintenant.

Rollin d'Estavayer épousa Marie d'Estavayer, fille de Pierre II, son

(1) Au comte de Neuchâtel : les relations entre celui-ci et Pierre II expliquent le vague de cette désignation.—Le 27 février 1342, le fils de Rollin, Jacques d'Estavayer, *domzel*, se reconnaissait encore vassal du comte Rollin, pour la somme de 10 livres lausannoises (Gr. Arch. E 4/10).

(2) Fr. 5,208 20, valeur en monnaie moderne, ou fr. 9,201 60, valeur en froment sur une moyenne de 109 ans.

suzerain, et en eut deux fils, *Jean IV et Jacques III.* En 1313, il vendit au comte Rollin de Neuchâtel, ce que son père avait acheté de Pierre de Vauxmarcus en 1282, c'est-à-dire l'avouerie de Wermondens et de Pontareuse et une partie de la pêche de l'Areuse. Comme nous l'avons vu, Pierre II d'Estavayer tenait de Rollin de Neuchâtel, en fief, 60 sols sur le reste de cette pêche et divers cens en échange de l'avouerie d'Areuse (1311). Rollin était mort en 1324, car à cette date (samedi avant le dimanche judica), sa veuve, du consentement de ses deux fils, donne par donation entre vifs, au curé d'Estavayer, pour le luminaire de son église, *une coupe de noix,* à elle due sur une chenevière du village de Gorgier. En 1333, *Jean IV* fit cession à titre d'hypothèque de sa part de fief à ses suzerains, puis la vendit, en 1335. Son frère (qui était devenu, comme je l'ai dit déjà, homme lige du comte Rollin pour dix livres lausannoises de revenu annuel), en fit autant en 1344, à la suite de différends sur lesquels avait prononcé Louis de Savoye, à Morges, le 26 avril.

Ces parts de fief consistaient entre autres dans la moitié des bans à payer par les étrangers qui étaient pris délinquant, commettant ou forfaisant; — la tierce partie de l'avouerie de Bevaix (les autres tiers appartenant l'un aux seigneurs de Colombier, l'autre au prieur); — la punition des corps des délinquants du village de Bevaix et ses dépendances; — diverses possessions et choses qui se trouvaient en la ville de Provence et ses confins; — leur maison sise dans les limites du château de Gorgier; — tous leurs droits et actions réelles et personnelles, en toute la châtellenie, en quels villages et villes qu'ils soient gisants, dès le milieu du lac à la seigneurie du Vauxtravers et depuis le château et village de Vauxmarcus jusqu'à l'eau dite Areuse; — tous les hommes, leurs hoirs et successeurs, présents et à venir, légitimes ou non, liges, libres, francs et serfs, en quelque lieu qu'ils soient dans ces limites; — tous les fiefs, de quel mode et genre qu'ils soient, que les seigneurs Jean et Jacques les tiennent d'eux-mêmes ou de Marie, leur mère, ou qu'ils soient de l'héritage de leur père Rollin; — les hommes servants et desservants du dit fief et arrière-fief, les services et reconnaissances, toutes choses féodales et toute juridiction haute et basse, l'auditoire et détermination de toutes causes et la punition des dits hommes, en quel cas que ce soit, et toute la seigneurie utile et directe des dits hommes et des leurs, et de tous les autres délinquants dans les délimitations prescrites, etc.

La 2e branche d'Estavayer n'eut ainsi plus rien à voir dans les terres d'Outre Areuse.

Pierre II mourut à Salins en 1321; mais son corps fut transporté à

Estavayer et inhumé dans l'église du couvent des Dominicaines. Son fils *Perrod* (1re branche) eut six fils et plusieurs filles : *Pierre III*, *Althaud*, Philippe (curé d'Estavayer), *Wilhem V* ou Guillaume, Girard II et Jean III. Perrod mourut jeune, en 1322.

Dans un acte daté de Payerne, jour de la Conception de la Vierge 1334, le prieur de l'abbaye de Payerne déclare que comme le prieuré de Bevaix est tenu de livrer à sa maison vingt palées, annuellement, au mois de *mai*, il reconnaît avoir reçu de noble et puissant seigneur *Guillaume V*, co-seigneur d'Estavayer, tenant la maison de Bevaix (l'avouerie, à titre d'hypothèque de Jean IV), les dites palées ou le prix d'icelles dont il le tient quitte (1).

Le 9 août 1337, les enfants de feu Perrod d'Estavayer procédèrent au partage des biens de leur maison, jusque-là restés indivis. *Althaud* eut pour sa part le château de Gorgier, avec mère mixte empire, omnimode juridiction, tous droits seigneuriaux, tous revenus et cens, attachés à la châtellenie de Gorgier et St-Aubin, tout ce que son père possédait en biens-fonds et droits seigneuriaux à Cortaillod, à l'exception de 10 livres de cens annuel que le monastère des religieuses d'Estavayer percevait sur le fief de St-Aubin, et de l'hommage lige réservé sur tout le partage d'Althaud, en faveur de *Pierre*, son frère aîné, — de même qu'une vigne à Cortaillod, la moitié de la forêt du Devens, et aussi la moitié des charrois (pour sortir le bois de la forêt) auxquels les communiers et albergataires soit emphithéotes de la paroisse de St-Aubin étaient tenus; — réservé encore en faveur du dit Pierre, l'hommage que Jean d'Estavayer, fils de feu Rollin, devait, tant en son nom qu'en celui de ses cohéritiers, pour sa maison forte de Gorgier, pour ce qu'il possédait dans les paroisses de St-Aubin, Bevaix et Pontareuse, de même que la punition des délinquants dans la châtellenie de Gorgier qui, selon la coutume, devait être faite à Estavayer, par le dit Pierre, comme haut justicier, s'il s'agissait du dernier supplice ou de l'amputation de quelques membres. (2).

En 1340, *Pierre III* se reconnut feudataire de la maison de Savoye pour toutes ses possessions en deça du Jura, et reçut pour cet acte la somme de 450 livres lausannoises (3). Il restait vassal du comte de Bourgogne pour ses terres de Franche-Comté.

(1) Arch. du monastère d'Estavayer.

(2) *Idem.*

(3) Fr. 7592 40, valeur en monnaie moderne, ou fr. 13,424 40, valeur en froment sur une moyenne de 109 ans.

En 1344, le baron de Vaud, Louis II, remit à son neveu, le comte Louis de Neuchâtel, la suzeraineté sur les terres Outre-Areuse, se réservant l'arrière-fief sur Pierre III. Cet évènement eut une fâcheuse influence sur les destinées de cette branche des Estavayer.

J'ai raconté tout au long (1) les démêlés entre les Estavayer et les comtes de Neuchâtel qui résultèrent de cette nouvelle situation. Je n'y reviens que pour rappeler qu'à la suite d'un coup de main manqué sur la ville de Neuchâtel, Pierre III fut condamné à la peine capitale par la cour des pairs de Neuchâtel: Pierre III échappa à la mort, mais sa part de fiefs Outre-Areuse fut réunie aux domaines directs des Neuchâtel (1356-57).

Resté seul à Gorgier, *Althaud* d'Estavayer, aussi mal disposé que son frère à l'égard de la maison de Neuchâtel, se mit également en rebellion contre son suzerain, démantela le château de Gorgier et l'abandonna pour se réfugier à Grandson, chez l'ennemi du comte de Neuchâtel: la même punition l'atteignit et ses biens de Gorgier avec sa part de Provence échurent au comte Louis (1358). — Le 8 avril 1345, Althaud s'était obligé à payer annuellement, aux Dominicaines d'Estavayer, 10 livres lausannoises et 5 charges de sel qui leur avaient été léguées sur le fief de Gorgier, par noble dame Jeanne de Font, sa grand'mère, veuve de Pierre II.

La terre de Gorgier resta entre les mains des Neuchâtel jusqu'en 1378. A cette époque, la comtesse Isabelle qui craignait de la voir adjugée à sa belle-mère, Marguerite de Wufflens, comme annexe de la seigneurie de Champvent (2), en fit remise à *Wilhelm* ou *Guillaume VI*, fils de Pierre III et de Guillemette de Salins, neveu d'Althaud: en mourant trois ans auparavant, ce dernier avait prié le comte de Savoye d'user de son influence pour faire rentrer sa famille en possession de ses anciens biens d'Outre-Areuse, ce qui probablement avait été fait. Car Amédée VI de Savoye dit le *Comte Verd*, avait en grande estime Guillaume VI; en 1375, il l'avait envoyé en ambassade vers le roi Charles V et auprès de l'empereur Charles IV; il s'était acquitté avec distinction de cette mission et à l'avantage de son prince. La vieille chronique de Savoye dit *qu'il était homme d'élite et de mains, également capable de conduire une armée et une négociation.*

Les revenus de la terre de Gorgier étaient estimés, en 1378, à douze cents florins, par Marguerite de Wufflens, soit à fr. 12,942 72, valeur en

(1) *La Béroche*, page 48.

(2) Id. page 63.

monnaie moderne, ou fr. 22,878 72, valeur en froment sur une moyenne de 109 ans.

Deux ans auparavant (1376), la comtesse Isabelle avait détaché du fief de Gorgier la petite seigneurie de Derrière-Moulin et en avait fait don à son neveu naturel, *Girard de Neuchâtel*, auquel elle venait de remettre en fief la seigneurie de Vauxmarcus.

Par acte daté du 4 février 1380, *Jean V* d'Estavayer dit l'*Aîné*, vendit et transporta perpétuellement pour lui et ses ayant-cause, à son frère *Guillaume VI,* pour lui et ses hoirs, la moitié de tout ce qu'il avait hérité en hommes, fonds et seigneuries, tant de son père que de ses oncles, dès la ville de St-Imier jusqu'au château de Vauxmarcus et dès le milieu du lac jusqu'au sommet de la joux.

Mais *Wilhelm VI* qui avait épousé Nicole de Salins, étant mort sans enfant, en 1399, la seigneurie de Gorgier passa à son frère *Jean V*, mari de Mahaut de Salins. Celui-ci décéda en 1403 laissant deux fils *Anselme* et *Pierre IV*. J'ai déjà parlé des démêlés de ces seigneurs avec leurs sujets de Gorgier, au sujet du texte de la charte de la Béroche (1); il est inutile d'y revenir ici.

Cependant l'héritière d'Althaud d'Estavayer, *Antoina,* mariée à Jean de Longeville, écuyer, avait apporté à son mari et à son fils, Jean de Longeville dit *le Petit*, des droits sur les terres Outre-Areuse. Ce fait se trouve constaté par deux actes : par le premier, de 1399, Conrad, comte de Neuchâtel, comme arbitre et seigneur de fief, adjuge la tierce partie de tous les biens, meubles et héritages appartenant à la terre de Gorgier et délaissés par feu Althaud d'Estavayer, à Jean de Longeville dit le Petit, la dite sentence étant rendue contre *Anselme* d'Estavayer qui était alors en possession des dits biens; — par le second, du 1er juin 1400, Anselme d'Estavayer signe une obligation en faveur du dit Jean-le-Petit, pour les arrérages de cette tierce partie qui lui avait été adjugée. Conrad de Fribourg consent à ce règlement de compte qui démontre que les filles d'Estavayer, sauf arrangements de famille contraires, succédaient au fief de Gorgier par portion d'héritage et qu'elles l'apportaient dans la famille de leurs maris.

Néanmoins, en 1404, Vauthier de Colombier, lieutenant du comte de Neuchâtel, prononça comme président d'un certain nombre de conseillers bourgeois de Neuchâtel, au jugement rendu entre noble dame Nicole de Salins, veuve de messire Guillaume d'Estavayer, et Jean de Longe-

(1) *La Béroche*, page 91.

ville-le-Petit, écuyer, qui au mépris des droits de la dite dame sur la terre de Gorgier, s'était emparé de certaines possessions dans cette seigneurie, jusqu'à 1000 florins de bon or qu'il prétendait lui être dus pour reste de l'héritage de sa mère Antoina d'Estavayer : le tribunal le débouta de sa demande et, par jugement, envoya dame Nicole en possession des dits biens. En 1409, cette affaire n'était pas encore terminée, et dame Nicole ayant réclamé au bailli de Vaud, comme représentant de l'arrière-suzerain de Gorgier, le duc de Savoye, le bailli s'était saisi de Gorgier et y avait mis des administrateurs en son nom. De là réclamations de Conrad de Fribourg au duc de Savoye, auquel il fait remarquer que si cette gentille femme a quelque chose à lui demander, elle doit le faire devant ses tribunaux, à Neuchâtel, et qu'il ne peut lui rendre hommage pour Gorgier, ni lui donner le dénombrement du fief, tant que l'affaire n'est pas réglée.

De concert avec dame Nicole, *Pierre IV* d'Estavayer et *Anselme* son frère, (qui avait épousé Guyette Palousset de Salins) se partagèrent la seigneurie de Gorgier, et cela en vertu d'une prononciation rendue par Humbert bâtard de Savoye, co-seigneur d'Estavayer : la date n'en est pas fixée, mais c'est probablement le 31 janvier 1421. Dame Nicole avait eu part au procès.

Le 12 mai 1428, Anselme d'Estavayer et sa femme, qui avaient eu deux fils, *Jacques IV* et Jean VI, firent donation entre vifs au premier de la châtellenie de Gorgier, à l'exclusion de leurs autres enfants, et prièrent le comte Jean de Fribourg, de le recevoir à foi et hommage.

Par un acte de 1432, *Pierre IV*, frère d'Anselme, céda à sa mère Mahaut tous les biens qu'il avait à Gorgier et St-Aubin. Puis *Jacques IV* réunit toute la seigneurie de Gorgier en sa main : le 6 février, nous le voyons donner, l'usage et l'affouage dans les bois de hêtre de la terre de Gorgier, à son oncle Jean, bâtard de son grand-père Jean V dit l'Aîné.

Enfin, le 12 mai 1433, il vendait toutes les terres des Estavayer entre l'Areuse et le ruz de Vauxmarcus, à Jean I de Neuchâtel-Vauxmarcus, fils de Girard, pour la somme de 1100 florins d'Allemagne [1] de bon or et légitime poids.

Dès lors, la famille d'Estavayer n'intervient plus dans les affaires des gens d'Outre-Areuse. Elle y avait été propriétaire pendant plus de trois cents ans, d'après les actes à nous connus.

FRITZ CHABLOZ.

(1) Fr. 11,449 68, valeur en monnaie moderne.

MAISON D'ESTAVAYER (OUTRE-AREUSE)

RAYNALD Ier
(1135-57)

CONON Ier
(1142-84)

Conon II (1230) — WILHELM Ier (1re branche) (1184-1241) — RAYNALD II (2e branche) (1216-38)

CONON III (1230) — Wilhelm III (1228-35) — Pierre Ier (1230-35) — Henri (1230) — JAQUES Ier (1230-81)

Raynald III (1230-70) — Wilhelm II (1230-71) — JEAN Ier (1241-80) — Jean II (1303) — GIRARD Ier (1282-99) — Jaques II (1299-1303)

PIERRE II (1296-1319) — Raynald IV (?) — Wilhelm IV (1291-1326) — ROLLIN (1299-1324)

PERROD (1319-21) — Marie (épouse de Rollin) — JEAN IV (1322-51) — JAQUES III (1324-55)
(vendent Gorgier à Pierre III)

ALTHAUD (1337-58) — Philippe (1337) — WILHELM V (1335-37) — Girard II (1337) — PIERRE III (1334-57) — Jean III (1337)

WILHELM VI (1367-99) — JEAN V (1375-1432)

ANSELME (1403-55) — PIERRE IV (1403-32)

JAQUES IV — Jean VI

(vend Gorgier, Bevaix, etc. à Jean Ier de Neuchâtel-Vauxmarcus, en 1433)

SOUVENIRS DE BOUDRY

COUPES DE PONTAREUSE ET BANNIÈRE DE VALANGIN

(Avec planche de M. A. Vouga.)

Les deux coupes que nous reproduisons ici ont résisté à la destruction, elles proviennent de l'ancienne église de Pontareuse dont le *Musée neuchâtelois* a raconté l'histoire.

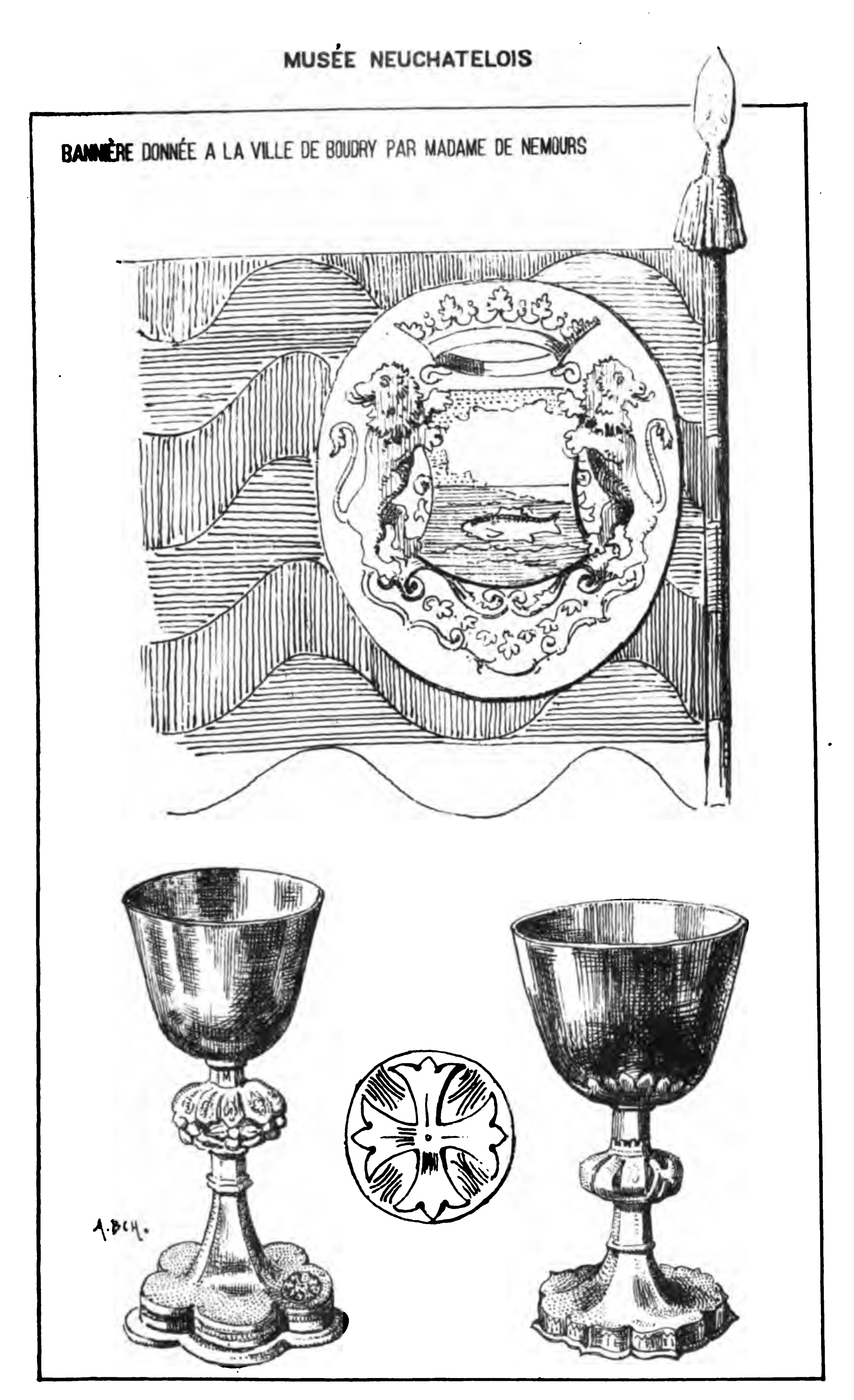
La plus haute, dans la planche, mesure 19 cent., 2 mill., de hauteur, son diamètre est de 9 cent., 7 mill. ; celui du piédestal est de 13 cent. — Le renflement entre le calice et le pied est orné de dessins de style gothique, en dessus et en dessous, sur chaque facette d'un hexagone est gravée une lettre de l'inscription : MARIA-JESUSM. — Cette coupe est en argent.

L'autre, en vermeil, mesure 19 cent., 2 mill. de hauteur, le diamètre du calice est de 10 cent., 6 mill. ; celui du piédestal est de 13 cent., 2 mill. ; un ornement de forme ogivale court autour du piédestal. — Ces deux coupes sont conservées dans la maison de cure de Boudry.

La bannière, dont nous donnons ici l'armoirie, a été offerte à la ville de Boudry par Marie d'Orléans ; elle est formée de bandes ondoyantes, alternativement rouges et bleues, en soie ; sa largeur est de 2 mètres 10 cent., sa hauteur de 2 mètres 50. — L'écusson peint à l'huile est avarié. La truite, nageant dans une onde bleue, était surmontée de fleurs de lys qui ont disparu. Les lions et la couronne sont d'or ; la pointe de lance qui termine la hampe est dorée et percée à jour. Cette pièce intéressante appartient au Musée de Boudry.

M. Albert Vouga, qui a dessiné ces souvenirs à l'intention du *Musée neuchâtelois*, est devenu un de nos précieux collaborateurs et nous lui en témoignons ici notre reconnaissance.

A. BACHELIN.



COUPES DU TEMPLE DE PONTAREUSE

D'après un dessin de M. A. Vouga.

LES ANTIQUITÉS DE LA BONNEVILLE

La Bonneville était un bourg dans le genre de Valangin, de Boudry ou du Landeron. Au dire de nos historiens, elle fut fondée au commencement du XIIme siècle, probablement par les seigneurs de Valangin, avec le concours des comtes de Neuchâtel. Le chancelier de Montmollin, MM. de Chambrier, Matile et Boyve donnent chacun une version sur la construction de cette petite forteresse. S'ils ne sont pas tous parfaitement d'accord sur les origines, ils ne diffèrent pas sur la destruction. Ils l'imputent à Raoul ou Rodolphe IV de Neuchâtel qui voulait punir la félonie des seigneurs Ulrich et Thierry, de Valangin. Raoul s'empara de la Bonneville le 28 ou le 29 avril 1301, la pilla et la fit raser. (1) Dès lors sur l'emplacement des ruines qui est fort bien marqué par les remparts extérieurs, les fossés et les seconds remparts, il s'est formé une forêt de sapins. Les ruines sont complètement couvertes par une couche de terre végétale d'une épaisseur variant de 30 centimètres à plus d'un mètre.

Diverses personnes d'Engollon nous rapportent que pendant bien des années on a exploité certaines parties des murailles de la Bonneville pour utiliser les matériaux, soit à la construction de maisons, de murs ou de chemins, soit pour faire ce que nous appelons *du cassis* pour les routes. Dans ces exploitations partielles, on a découvert plusieurs objets et instruments en fer qui doivent être déposés au musée de Neuchâtel ou dont quelques-uns sont possédés par des particuliers.

En 1874, l'Etat fit construire une route d'Engollon au bas du Crêt de Poil-de-Ratte près de la Borcarderie. Cette route coupe l'extrémité sud de l'emplacement de la Bonneville.

M. F.-H. Dessaules, ancien membre de la Société d'histoire, conducteur des routes de la division du Val-de-Ruz (décédé il y a quelques semaines) fut chargé par le Département des travaux publics de

(1) L'une des conditions de la paix était que la Bonneville ne serait pas rebâtie.

recueillir soigneusement les objets qui pourraient être découverts dans les fouilles que nécessitait la construction de la route. C'est ce qu'il a fait, et les objets trouvés, dont plusieurs ont été artistement dessinés et lithographiés par M. Louis Favre pour le *Musée neuchâtelois*, sont maintenant déposés au musée du Val-de-Ruz à Cernier. Ces objets, mis à la disposition du Comité d'organisation de la réunion d'histoire, ont été exposés dans l'une des salles du château de Valangin, où les membres de la Société ont pu les visiter. Au nombre de 37, ils comprennent: un soc de charrue, quatre fers de cheval, dont l'un est en acier et fort bien conservé, une sonnette en fer, une paire de ciseaux à ressorts pour tondre les moutons, un gond de porte, cinq clefs très curieuses de formes, trois lancettes, un fragment de manche de couteau avec ressort, un fragment d'un mors de cheval, un anneau en fer, un grand clou, une entrée de serrure, un pêne de serrure, deux pièces de fermente indéterminées, un fragment d'une grande lame de couteau, un grand poignard avec fragments du manche en bois, un fer de lance, un fer de hallebarde et neuf carrelets ou pointes de flèches d'arbalètes, en fer. La plupart de ces objets sont très fortement oxidés, mais ont néanmoins fort bien conservé leurs formes. Le soc de charrue trouvé le 17 juin 1874 est remarquable par son poids (14 $^1/_2$ kilos), sa forme et sa grandeur. Il a 70 cm. de longueur, sur 29 cm. dans sa plus grande largeur. Il est composé d'une espèce de douille ouverte en forme trapézoïdale mesurant 15 et 13 cm. de bases et 11 cm. de long, d'une lame forte en triangle, longue de 44 cm. et d'une pointe de 15 cm. sur une épaisseur moyenne de 0^m025 mm. Les fers de cheval sont de petites dimensions et ont une forme assez originale. Quant aux clefs, elles sont typiques. Toutes à grandes barbes, fortement ouvrées, ce sont de vrais chefs-d'œuvre de serrurerie, pour l'époque.

Une fois la tranchée ouverte par les travaux de la route, l'idée vint à divers amateurs de chercher de nouvelles antiquités. Plusieurs en trouvèrent, en particulier M. le docteur Schærer à Fontaines. Il a entre autres recueilli une hache, un fragment de lame, un fer de lance, un mors de cheval, une lame de serpette, un éperon. Ces divers objets ont également été exposés avec ceux du musée de Cernier, au château de Valangin.

M. Georges Quinche, de Valangin, a donné au musée de Cernier deux clefs de forme très-curieuse et un chandelier à ressort, objets qu'il nous a dit provenir de la Bonneville.

M. C.-F. D'Epagnier, greffier du Tribunal du Val-de-Ruz, a également

remis au même Musée trois clefs trouvées par son père, aussi à la Bonneville, en 1876, et une espèce de médaille en cuivre. Deux des clefs ont la forme typique des premières et la troisième revêt une forme plus moderne. La médaille porte d'un côté l'effigie d'un prêtre et de l'autre un saint quelconque en prière.

En mai dernier, le Comité de la section d'histoire du Val-de-Ruz, sur l'initiative de son président, M. le pasteur Châtelain, eut l'idée de provoquer de nouvelles fouilles sur divers points de l'emplacement de la Bonneville. A cet effet il sollicita l'aide pécuniaire de la Société d'histoire et d'archéologie du canton de Neuchâtel, qui, dans son assemblée du 10 mai 1883, eut l'obligeance de voter un subside de fr. 350. — Cette subvention a permis au Comité de la section de se mettre à l'œuvre et Messieurs les membres de la Société d'histoire ont eu l'occasion de juger de visu le travail qui a été fait. Ces fouilles ont été dirigées par le Comité du musée du Val-de-Ruz, à Cernier.

L'objectif du Comité n'était pas seulement de rechercher des objets de l'époque, mais il voulait autant que possible se rendre compte de la manière dont le bourg était construit. Néanmoins, les fouilles ont mis au jour bon nombre d'objets des plus intéressants. Ils ont été exposés au château de Valangin avec ceux dont nous avons déjà parlé. En voici la nomenclature :

1° Une magnifique hache pesant 1 kilo 800 gr. et mesurant 22 cm. de long; le taillant a 14 cm. et la douille, dont l'ouverture est de forme ovalo-conique, a 11 cm. C'est l'une des pièces les plus remarquables avec le soc de charrue que nous avons décrit plus haut.

2° Un trident, qui ne diffère pas sensiblement de ceux de notre époque.

3° Un croc à deux cornes. Sa forme est assez curieuse.

4° Trois lames de grands couteaux ou de serpes.

5° Une paire de ciseaux à ressort pour tondre les moutons. Cette pièce est plus forte que celle trouvée en 1874.

6° Une lame de poignard, une lame de couteau recourbée et trois fragments de lames diverses.

7° Trois entrées de serrure, dont l'une avec douille.

8° Deux clefs, trois pènes et un *péclet*. Ce dernier, qui était enfoui dans des cendres, est très-bien conservé.

9° Une lancette et trois pièces diverses, non déterminées.

10° Trois pièces de fer provenant probablement d'une forge.

11° Un grand anneau en fer (13 cm. de diamètre), une boucle carrée et une quantité de clous de grandeur et de formes diverses.

12° Trois carrelets de flèches, semblables à ceux découverts en 1874.

13° Deux fers de lances, l'un mesurant 20 cm. de longueur et 0m,025 mm. dans sa plus grande largeur; le second a 14 cm. de long et 0m,035 mm. de large.

14° Une pierre à aiguiser ayant à peu près la forme de nos molettes, toutefois plus épaisse et moins longue.

15° Beaucoup de fragments de poterie dont plusieurs ont conservé un brillant vernis.

16° Des ossements d'animaux en quantité, en particulier des fragments de mâchoires de chevaux, de bœufs, de moutons, de porcs.

17° Des moignons de cornes de bœufs.

18° Une partie de squelette humain, savoir les os du crâne, deux tibias et d'autres ossements.

19° Une dizaine de pièces de monnaie.

20° De nombreux fragments de briques et de tuiles.

21° Un creux renfermant de la chaux grasse bien conservée.

Les monnaies ont été déterminées par M. Morel-Fatio, à Lausanne. Il dit que cinq d'entre elles sont des oboles anonymes de l'évêché d'Arles, émises au milieu du XIIIe siècle; deux dites, anonymes de l'évêché de Viviers, de la seconde moitié du XIIIe siècle; deux autres sont des oboles tournois de Philippe le Hardi (1270-1285), enfin il y a une bractéate de Soleure (chapitre de Saint-Ours), de la seconde moitié du XIIIe siècle.

Quant aux fragments de briques et de tuiles, des connaisseurs prétendent qu'ils appartiennent à des produits d'origine romaine. Je ne puis me prononcer, mais j'attire l'attention des amateurs sur la correspondance échangée en juillet 1875 entre M. Quiquerez, inspecteur des mines à Bellerive, et M. G. de Pury, ingénieur à Neuchâtel. Cette correspondance a été publiée dans le numéro d'octobre-novembre 1875 du *Musée neuchâtelois*, pages 267, 268 et 269.

M. G. de Pury, dans le numéro de juin 1875 du *Musée neuchâtelois*, dit que, fouillé à une assez grande profondeur, le sol, autrefois couvert de maisons, n'a révélé aucune trace de fondations, d'où l'on pourrait en inférer que ces demeures étaient construites en bois.

Après les fouilles que nous venons de faire, l'appréciation de M. de Pury doit être modifiée. En effet, à l'angle sud-ouest, l'on a découvert une partie des fondations d'un bâtiment, ainsi que celles d'un fort mur d'enceinte. En remontant par le côté ouest où l'on s'est surtout attaché

à fouiller, nous avons trouvé en plusieurs endroits des fondations de maisons. C'est près de l'une d'elles qu'ont été exhumées les parties du squelette dont nous avons parlé. Il se trouvait dans une embrasure de porte et recouvert par un éboulis de pierres. Ce Bonnevillois, à moins que ce ne fût un pillard du vainqueur, a probablement été surpris par l'écroulement d'un mur lors de l'incendie qu'avaient allumé les gens du comte Rodolphe pour détruire le bourg qui lui portait ombrage.

Il est fort probable que le bois jouait un grand rôle dans les constructions de cette époque. Cela semble en tous cas résulter des amas considérables et d'une épaisseur mesurant jusqu'à 30 cm. de terre brûlée et de cendres, que l'on a retrouvés dans la plupart des stations de fouilles. Néanmoins la pierre était employée et l'on fabriquait un béton et un mortier de première qualité.

Dans tous les endroits fouillés nous avons trouvé de la pierre jaune d'Hauterive. Il n'est pas probable que cette pierre entrât dans la construction des murs de maisons, elle était plutôt utilisée pour les fours, foyers et fourneaux.

A l'angle N.-O. où l'on a mis à découvert les monnaies, les fers de lance et un certain nombre d'autres objets, nous avons levé une assez grande dalle qui pouvait bien être le fond d'un foyer. Une semblable dalle, mais plus petite, a été mise au jour dans une autre station.

Les résultats des fouilles opérées à la Bonneville nous font penser que ses habitants n'étaient rien moins que des gens de guerre ; c'étaient plutôt de braves laboureurs cultivant leurs terres et soignant leur bétail. Soc de charrue, trident, houe, haches, fers de chevaux, ossements d'animaux domestiques, lancettes, sonnettes, tout cela n'a rien de belliqueux et nous semble caractériser les Bonnevillois.

Les instruments et les principales pièces de serrurerie qui ont été retrouvés sont en général bien travaillés ; c'est pour nous la preuve que l'art de forger le fer était fort connu et pratiqué par les bonnes gens de l'époque.

Si la Bonneville a été détruite, la faute n'en est pas à ses habitants. Ils ont, comme tant d'autres, été les victimes des ambitions et des querelles des puissants du monde.

L.-H. EVARD.

NB. Depuis que cette petite notice est écrite, on a encore trouvé à la Bonneville quelques objets très intéressants, entre autres une magnifique serpe recourbée et à douille mesurant 27 cm. de long sur 7 de large et un marteau d'une forme fort curieuse.

VALANGIN AU TEMPS DE GUILLEMETTE DE VERGY

Discours prononcé à l'ouverture de la XXme séance générale de la Société d'histoire, à Valangin

(Suite et fin — Voir la livraison d'Août 1883, page 227)

La rue du bourg aboutissait à la porte du château à laquelle on arrivait par un pont-levis jeté sur le large fossé qui s'étendait au pied des murailles, du Seyon à la Sorge. La porte actuelle date de 1431 ; elle fut construite sur les ordres de Jean de Vauxmarcus, tuteur du jeune comte Jean d'Arberg, qui fit faire en même temps d'importantes réparations aux murailles et élever plusieurs tours. Le contrat passé le 18 décembre 1430 avec un maçon bourguignon, domicilié à Yverdon, porte que celui-ci devra faire « une porte neuve en abattant la vieille, là où est le pont-« levis; cette porte, en pierres de taille, aura huit pieds de large; plus une « autre porte comme la précédente faite dans les murs du château en « sorte qu'un char puisse y passer; une tour quarrée près des dites por-« tes, de vingt pieds d'œuvres, neuf pieds d'épaisseur dans les fondements « et six pieds au-dessus, dont on fixera ensuite la hauteur ; depuis cette « tour un mur de six pieds d'épaisseur environnera tout l'espace jusqu'à la « Tour prisonnière à l'orient du château, par devers le bourg; une autre « tour de l'épaisseur et de la hauteur de la Tour prisonnière près de celle-« ci, et delà un mur tirant en quarré sur le Seyon et au dit quarré une « autre tour de la même largeur et épaisseur que la Tour prisonnière et « delà un mur de même épaisseur, hauteur et largeur que les autres « tirant jusqu'à l'endroit de la Fremaigie (Fromagerie), et au bout de ce « mur une autre tour de la façon des autres; à chaque tour deux cham-« bres à cheminées, les aisances et les fenêtres en taille à la manière fran-« çaise. » C'était la restauration ou plutôt la construction de toutes les murailles du château au nord, à l'est et au sud. L'ouvrage plein ou vide, maçonnerie ou taille, était payé à raison de 3 florins d'or d'Allemagne la

toise (en 1582 le florin d'or = 21 batz); le maçon recevait en outre par chaque vingt toises : un muid de froment, un muid de vin et un porc des moulins de Valangin. La Tour prisonnière se trouvait à l'est, au bas de la Terrasse du château, elle fut démolie en 1789. C'est dans cette tour que Farel fut momentanément enfermé en 1530. (Les tilleuls qui ornent actuellement la terrasse ont été plantés en 1772). A gauche de la grande porte d'entrée du château étaient les écuries qui ont été détruites au commencement de ce siècle par un éboulement, et dont on voit encore les fenêtres dans la muraille extérieure. — La tête en pierre sculptée encastrée dans le mur à gauche en montant au château, a été placée là en 1816; j'ignore d'où elle provient, elle servait sans doute primitivement de support à une colonnette ou à un arc de voûte. — Au pied du château, probablement à l'ouest, au-dessus de l'ancien confluent du Seyon et de la Sorge, s'élevait une chapelle. Guillemette se plaignait, en 1531, à MM. de Berne de ce que le 18 février « aulcunqs de Neufchastel allant avec Farel« lus on abbatu, gasté et rompu par force à pierres une croys qu'estoit sur « une mienne chappelle au pied du château.» Dans l'enceinte des murailles se trouvaient des maisons habitées par des serviteurs ou des officiers du seigneur; un acte de 1497 parle en effet de réparations faites à cette date « dès la chapelle à la tour vers la maison de Jean de France et dès le pont du château jusqu'à la tour vers l'habitation de Pierre, sautier. »

D'après Boyve le premier château de Valangin fut construit en 1155 par Berthold, frère de Raoul de Neuchâtel. Ce n'était sans doute à l'origine qu'une forte tour entourée de quelques bâtiments, mais le site était trop favorable à la défense pour qu'on ne l'eût pas utilisé de bonne heure, lorsque le Val-de-Ruz commença à se repeupler après la disparition des anciens colons gallo-romains. Nous ne savons quand fut construit l'ancien château que détruisit, en 1747, un incendie qui ne laissa debout qu'une tour, celle où se trouvaient une chapelle et la chambre dite de la Duchesse de Nemours. Ces deux locaux existent encore. Ce fut dans cette chambre que Guillemette de Vergy rendit le dernier soupir le soir du 13 juillet 1543. Il est regrettable que nous ne possédions aucune vue de l'ancien château de Valangin, tel qu'il existait alors; ce qui en reste indique une architecture plus élégante et plus noble que celle de l'édifice actuel dont la masse informe et lourde révèle non seulement l'absence de tout goût artistique chez ceux qui présidèrent à sa reconstruction, mais aussi le mauvais vouloir de l'administration qui fut à son corps défendant obligée de le réédifier. C'était en effet avec une certaine satisfaction que les Conseils de l'Etat et de la Bourgeoisie de Neuchâtel avaient

vu les flammes dévorer l'antique demeure des seigneurs de Valangin, car c'était là que se réunissait de temps à autre le Tribunal des Trois Etats de Valangin, dernier reste de l'autonomie de cette portion du territoire neuchâtelois, autonomie à laquelle tenaient fermement les habitants du Val-de-Ruz et des Montagnes, et que les autorités de Neuchâtel voyaient d'un œil jaloux. Le château détruit, le Tribunal devait, faute de locaux suffisants, se réunir dans la ville, et là entouré d'une malveillance à peine déguisée, il ne pouvait que végéter pour disparaître ensuite définitivement. Aussi fallut-il les pressantes et incessantes réclamations de la Bourgeoisie de Valangin et des Corps et Communautés de son ressort pour amener le gouvernement à reconstruire le château ; il le fit enfin, en 1772, avec le plus d'économie et de mauvais vouloir possibles. Il est vrai que lorsque l'incendie détruisit l'ancien manoir, le feu ne fit qu'achever rapidement ce que la main du temps avait depuis longtemps commencé; cette antique demeure seigneuriale était en effet dans un tel état de caducité que le concierge, Droz-dit-Busset, n'osait plus même y habiter, crainte de le voir s'écrouler sur sa tête; depuis plusieurs années il avait pris logis dans le bourg, d'où il surveillait, sans trop oser s'en approcher, l'édifice confié à sa garde.

Parmi les constructions anciennes que le feu n'avait pu détruire, il faut mentionner les cachots souterrains, témoins, encore debout, de la barbarie du bon vieux temps. Il est vrai de dire que si les cachots d'autrefois n'étaient pas l'idéal des prisons, les mœurs ne brillaient pas non plus par la douceur et l'humanité. Permettez-moi d'en citer un trait entre beaucoup d'autres. Les habitants de l'un de nos villages frontières étaient en disputes fréquentes avec leurs voisins bernois; un jour que les esprits étaient plus irrités que d'habitude, les premiers prirent un pauvre petit enfant de leurs voisins et le jetèrent dans les buissons, où ils le firent chercher par leurs chiens qui le déchirèrent à belles dents et rapportèrent ensuite son cadavre mutilé.

Plus bas que les cachots dont je viens de parler se trouvent les restes d'un souterrain, accessible seulement par une ouverture percée dans l'un des murs de soutènement du château. Ce souterrain que l'on peut suivre, à droite de l'entrée, sur un espace de quinze pas environ, se termine en cul-de-sac; sur son parcours s'ouvrent deux cachots. De l'autre côté de l'entrée, à main gauche, on est arrêté par un affaissement de la voûte et un mur, élevé sans doute pour soutenir celle-ci et barrant complètement le passage. C'est ce souterrain qui, d'après la tradition, descendait sous le bourg et aboutissait soit à la Maison des Pontins, soit à l'Eglise

ou aux demeures des chanoines. Voici ce qu'en dit M. G. Quinche, dans les *Promenades*, écrites en 1842 : « J'ai parcouru à deux reprises ce sou- « terrain. Quand on a dépassé en rampant l'étroit goulot, on se trouve « dans une allée longue d'environ quarante pas, plus large et assez élevée « pour pouvoir s'y tenir debout. Ce couloir du côté de droite se termine « en cul-de-sac et à l'extrême gauche par un amas de pierres éboulées « qui l'intercepte. De l'allée principale se détache un conduit qui des- « cend sous le verger et a pour issue un cachot humide et complètement « obscur; des ossements d'animaux sont épars sur le sol. Sans l'éboule- « ment du côté de Valangin on pourrait, dit-on, parcourir le souterrain « qui, à ce qu'il paraît, était en communication avec le temple et la « maison de cure, jadis habitée par un Collège de chanoines; et ce qui « peut faire croire en effet que ce passage se prolongeait dans cette « direction, c'est la circonstance que l'aubergiste de la Croix d'or, creu- « sant, il y a une vingtaine d'années, dans sa cave, tomba tout à coup « dans une excavation façonnée et murée que l'on conjectura avec toute « espèce de vraisemblance être une dépendance des souterrains du châ- « teau. » Jusqu'à preuve du contraire, je doute fort de l'existence de ce souterrain tel que le voit la tradition populaire; je crois que c'était seulement un couloir par lequel on parvenait de l'intérieur du château à une deuxième série de cachots.

Lorsque Claude d'Arberg amena à Valangin sa jeune épouse, celle-ci qui sortait d'une riche et illustre maison et avait vu sans doute maintes fois la cour somptueuse de Bourgogne, dut se trouver un peu dépaysée au milieu de la rusticité du château de Valangin, dont l'ameublement, à en juger du moins par un inventaire fait du temps de son beau-père, Jean d'Arberg, alors régnant, ne devait pas briller par le luxe et le confort. C'étaient des armes de chasse et de guerre, canons de douve et de fonte, baudriers, arbalètes, chapeaux de fer, filets à prendre les petits oisels, des archebans pour serrer les harnois, une grande arche « où sont les actes en allemand, les franchises du Vaul et les lettres de mariage de dame Mahaut, » une autre arche « où il y a un gros papier ne renfermant rien d'écrit et plusieurs vieilles lettres; » puis comme meubles de luxe, un reloge de bois, un coussin ouvré de roses et de feuilles de chêne, rouge, vert et jaune, et à côté les pierres à peser le fromage et un clocheret pour faire de l'aigue rose, une couverture de lit en tapisserie, ornée d'un écu jaune à deux tours rouges et des armes de Valangin, une tendue de lit aux armes de Boffremont, six oreillers garnis de six taies de drap d'or et quatre de velours pers, puis trois fenêtres de verrière, etc. Les

nombreuses relations de nos ancêtres avec les cantons suisses nous permettent-ils d'attribuer aux premiers, et par conséquent aussi aux habitants du château de Valangin, quelque chose des mœurs et coutumes domestiques que Montaigne, au XVIe siècle, remarquait chez nos confédérés de la Suisse allemande. « Ils sont somptueux en poiles, disait l'écri-
« vain français, c'est-à-dire, en sales communes à faire le repas. Les
« moindres logis ont deux ou trois sales très belles. Elles sont fort
« persées et richement vitrées, mais il paraît bien qu'ils ont plus de
« souyn de leurs disners que du demeurant : car les chambres sont aussi
« bien chétives. Il n'y a jamais de rideaux aux licts et toujours trois à
« quatre licts tous joignans l'un l'autre. Ces licts sont élevés si hauts que
« communément on y monte par degrés et quasi partout des petits licts
« au-dessoubs des grands. — Estant très malpropres au service des cham-
« bres, car bien heureux qui peut avoir un linceul blanc et le chevet à
« leur mode n'est jamais couvert de linceul, et n'ont guière autre cou-
« verte qu'une d'une coite, cela bien sale. — Ils n'ont nulle défense du
« serein ou du vent que la vitre simple qui n'est nullement couverte de
« bois et ont leurs maisons fort percées et cleres, et eux ne ferment
« guière les vitres mesme la nuit. — Leur service de table est fort diffé-
« rent du nôtre. Ils ne servent jamais d'eau à leur vin. — Chacun ayant
« son gobelet ou tasse d'argent en droit à sa place, celui qui sert se
« prend garde de remplir ce gobelet aussitôt qu'il est vuide, sans le bou-
« ger de sa place, y versant du vin de loin à tout (avec) un vaisseau
« d'étain ou de bois qui a un long bec. — Les moindres repas sont de
« trois ou quatre heures pour la longueur de ces services ; à la vérité ils
« mangent aussi beaucoup moins hâtivement que nous et plus seine-
« ment. — Ils ne donnent point à laver à l'issue et à l'entrée ; chacun
« en va prendre à une petite eguière attachée à un couin de la sale,
« comme chez nos moines. La plupart servent des assiettes de bois et
« des pots de bois et cela net et blanc ce qu'il est possible. Autres sur
« les assiettes de bois y en ajoutent d'étain. — Les Souisses servent tou-
« jours autant de cueillères de bois, manchées d'argent, comme il y a
« d'hommes. Et jamais Souisse n'est sans couteau duquel ils prennent
« toutes choses et ne mettent guières la main au plat. — Comme ils sont
« excellants ouvriers de fer, quasi toutes leurs broches se tournent par
« ressort ou par moyen des poids, comme les horloges, ou bien par
« certenes voiles de bois de sapin larges et legières qu'ils logent dans le
« tuyau de leurs cheminées, qui roulent d'une grande vitesse au vent de
« la fumée et de la vapeur du feu et font aler le rost moellement et lon-
« guement. »

Ce confort, du moins quant aux salles à manger et à la cuisine, existait-il au château de Valangin ? J'en doute fort, car l'état des finances ne devait pas permettre un bien grand luxe. « Pleine d'ordre et sage ménagère, dit Fréd. de Chambrier de Guillemette de Vergy, elle payait les « nombreuses dettes de son mari et tenait un registre de ses propres « dépenses, en écrivant en tête : « Je ne suis point tenue à rendre compte, « mais c'est pour donner à connaître que je ne l'ai pas mal employé. » Cependant toute sage ménagère qu'elle fût ou plutôt parce qu'elle l'était, les questions d'argent devaient souvent venir la tourmenter. Les revenus de la seigneurie se montaient, il est vrai, d'après Chambrier, à une somme équivalant à 60,000 Livres anciennes de Neuchâtel ; ils se composaient, en 1539, de 176 muids de froment, 514 muids d'avoine et 3,300 Livres en argent, mais les intérêts des dettes en absorbaient les $^{3}/_{4}$, et il fallait entretenir un nombreux personnel, les gages et les vêtements des gens de service lui coûtaient 600 Livres, subvenir à la pension et à l'entretien des chanoines qui, après la Réformation, célébraient la messe dans la chapelle du château, recevoir de nombreux hôtes, parents et amis, arrivant avec leur suite des châteaux voisins de France et de Suisse, payer la rançon de son petit-fils René qui n'était pas heureux dans ses expéditions militaires, et les sujets n'étaient plus d'aussi bonne composition qu'autrefois, ils regimbaient lorsqu'on leur demandait des aides, ils gardaient soigneusement dans leurs coffres les actes d'exemption qu'ils avaient achetés à beaux deniers comptants et savaient faire valoir leurs droits ; les taillables ne se laissaient plus tailler à merci ; Berne avait beau leur donner tort et les envoyer (en 1529) demander merci à deux genoux à René, ils faisaient entendre par la bouche de l'un des leurs, André L'Espaye, un langage qui devait fort mal sonner aux oreilles de la vieille comtesse, ils lui déclarèrent que lors même que Monseigneur confirmerait toutes les sentences précédentes, ils ne se reconnaîtraient jamais comme taillables à volonté et que plutôt ils abandonneraient le lieu ; l'agent du comte pouvait bien toucher de son bâton et emmener les plus belles pièces de bétail de ceux qui étaient encore soumis au droit de Rupt bâton, mais il fallait les payer (en 1463 c'était pour un bœuf 74 sols, pour une génisse 60 sols, un agneau 3 deniers, un veau 8 sols, une vache 3 florins d'or), aussi l'argent était-il rare au château de Valangin et souvent il fallait vivre d'expédients. Un jour Guillemette empruntait à l'une de ses femmes de service 200 florins d'or ; un autre jour elle mettait en gage des bijoux et des joyaux ; un autre jour, c'était Frère Heinrich Stapfer, commandeur du cloître de St-Jean à Bienne, qui mandait à

Girard Brandt, banderet et à Jehan Cuche de Dombresson, tous deux conseillers de Valangin, de venir tenir otage en la dite ville pour intérêts à lui dus par Mme de Valangin dont ils étaient cautions, ou Nicolas de Wyttembach, ancien maître-bourgeois de Bienne qui sommait Maistre Bastian Joly, maire de Valangin, qu'il eût dans le terme de huit jours à se transporter en propre personne ou un autre homme idoine à sa place, avec un cheval, dans la ville de Bienne, au logis de la Croix blanche, et y manger à part, sans faire marché avec l'hôte, et de n'en sortir qu'après lui avoir délivré 30 ducats de bon or qui lui étaient dus par Mme de Valangin pour un intérêt annuel.

Mais si l'état de ses finances devait causer souvent de noirs soucis à Guillemette de Vergy, ce qui ne l'empêchait pas, il est vrai, lorsque sa cousine, la Dame de Gruyères ou d'autres amies, venaient lui rendre visite, de faire danser sur la terrasse du château au son du fifre et du tambourin, des chagrins plus pénibles encore étaient venus assombrir ses vieux jours : la propagation et l'établissement de la Réforme dans les paroisses de sa seigneurie. Femme pieuse et dévote, très attachée à la foi de ses pères, fille soumise de l'Eglise romaine, elle avait en grande vénération les cérémonies de son culte et les ministres de ses autels, et ne concevait pas que l'on pût être chrétien et avoir une autre croyance et un autre culte. Elle avait vu avec joie son mari faire construire aux portes du bourg une belle église qui remplacerait la petite et pauvre église d'Engollon et lui adjoindre un collège de chanoines dont la présence devait rehausser les cérémonies du culte; elle s'était associée avec joie à ses libéralités envers l'église et les avait généreusement continuées pendant son veuvage. Lorsque six semaines après la mort de son mari, elle était venue pour la première fois à Valangin, il paraît qu'elle était absente lors du décès de Claude, elle lui avait fait faire par quatre-vingts prêtres un service funèbre de trois grandes messes et vigiles, et un an après, un nouveau service par cent prêtres. « J'ai faict, écrit-elle encore dans son livre « de dépenses, recouvrer le clocher de Valangin d'asselles, et toute l'esglise « de thuilles et refaire les verrières, qu'estaient rompues et refaire la « tombe de feu mon dit seigneur comme le luy appartenoit et faire un « Jubé et des galleries au bout de l'esglise, ensemble un siége de bois « pour asseoir les Prebstres. J'ai faict faire un petit oratoire pour m'agenouiller. J'ai faict recouvrer tout neuf, blanchir, parer et faire les verrières et faire les tables et des images et tout ce qu'il appartenoit en « la chapelle de Biolley. J'ai faict faire un hermitaige et une petite maison de coste et hault de la montaigne. » Aussi comprend-on ce qu'elle

devait éprouver lorsqu'elle voyait le prédicant français, à la barbe rousse, passer sous les murs du château avec des bourgeois de Neuchâtel pour aller parcourir les paroisses du Val-de-Ruz et y prêcher les nouvelles doctrines, lorsque des fenêtres de ses appartements elle voyait ses sujets de Valangin briser les portes de la collégiale, et en jeter par les croisées statues, images, reliques et débris d'autels, lorsque les chanoines venaient les uns après les autres apporter les clefs des églises dont ils étaient collateurs en lui annonçant qu'ils ne pouvaient plus y célébrer le culte; Guillemette avait beau s'adresser à Berne, supplier ses bons amis et combourgeois de lui venir en aide et de faire rentrer ses sujets sous son obéissance, leur écrire que s'ils ne le font, « de regret elle pour« rait finir ses jours,» Messieurs de Berne lui répondent rudement : « Ains « de ayder à chastier ceulx que n'ont faict aultre offense sinon ouyr « la prédication de l'Evangile et sur ce rompuz, abbatuz et burlez les « idoles, sachez que cella jamais ne feront; » aussi se prend-on de compassion pour cette pauvre vieille comtesse qui, à la fin de ses jours, voit tout crouler autour d'elle et de sa main tremblante écrit à Berne : « Je « ne crois pas que cela soyt selon les vieux Evangiles; s'il y en a de neufs « qui fassent cela faire, j'en suis toute esbahie. »

Quel accueil nous eût fait Guillemette de Vergy, si, membres d'une Société d'histoire de son temps, nous étions venus parcourir son domaine et visiter son manoir? Eût-elle fait abaisser devant nous le pont-levis du château? Nous eût-elle ouvert l'arche où étaient les Actes en allemand, les Franchises du Vaul et les vieilles lettres? Nous eût-elle offert les vins d'honneur de l'époque, l'hypocras et le tribouley? Je ne sais, même j'en doute un peu; mais ce que je sais, c'est qu'il vaut infiniment mieux vivre de ce temps-ci et être venus aujourd'hui demander aux habitants de Valangin une hospitalité qu'ils nous donnent avec tant d'empressement et d'affabilité et qui fait de ce jour, pour nous tous, un vrai jour de fête.

Chs CHATELAIN.

Rectification. — La date inscrite sur la plaque de bronze au-dessus du tombeau de Claude d'Aarberg, dans la Collégiale de Valangin, est 1523, et non 1423 ou 1453 comme je l'avais cru (page 232). Le type employé par le fondeur pour le chiffre 5 est celui en usage du XIIe au XIVe siècle, ressemblant assez à un 4 et fort différent du type en usage dans nos contrées au XVIe siècle; c'est ce qui m'avait induit en erreur.

SOUVENIRS DE 1707 A 1708

C'est encore au « roole » du notaire Jean-Jacques Junod, de Cornaux, que nous avons recours pour le récit des faits qui suivirent l'occupation du Landeron le 24 novembre 1707. — Ce chroniqueur fait remarquer judicieusement que cette ville avait un juge parmi les douze qui formaient le tribunal dit des Trois-Etats, le sieur Perroset, receveur et lieutenant du Landeron. Il continue ainsi sa narration :

« Et ayant aussi envoyé des députés au château de Neuchâtel, tant du Landeron que de Cressier, par ordre de leur bourgeoisie, pour être présents aux instances des Illustres Prétendans à la dite succession, comme de même aussi toutes les Communautés du pays y ont assisté. De sorte qu'ils ne pouvoyent révoquer ce qu'ils avoient eux-mêmes approuvé, outre qu'ils ne pouvoient ni n'avoient aucun droit même de le faire, supposé qu'ils n'eussent pas assisté au Souverain Tribunal.

Ce fut donc par le moyen des troupes qu'on y envoya qu'ils se rangèrent à leur devoir et qu'ils furent contents de se soumettre, et qu'ils voulurent prêter le serment à S. M. notre souverain Prince. Et ils députèrent pour cet effet de leurs Messieurs les Maîtres-Bourgeois, le même jour pour aller auprès de S. E. lui dire et déclarer leur volonté et leur soumission. S. E. y vint le vendredi 25e novembre et passa par Cornaux environ midy, étant dans une calèche accompagnée de Monsieur le châtelain Hory, de Monsieur le maire Chambrier, de Monsieur le conseiller Bedaux et d'autres jeunes Messieurs de la ville. Quand S. E. fut devant notre église auprès de la fontaine, elle s'arrêta et Monsieur Warnod, notre ministre, luy fit un fort beau discours et compliment au nom de toute la Paroisse ; j'étois présent avec les autres anciens d'église et les gouverneurs. S. E. fut fort contente et satisfaite et remercia assez longuement. Nous avions fait et dressé une requête que j'avois écrite, que les femmes luy donnèrent pour avoir exemption de la dîme du chanvre, puisque ceux de Saint-Blaise et de Cressier n'en devaient rien.

Les filles luy présentèrent un bouquet qu'elle prit avec la requête qu'elle dit qu'elle examineroit; on luy présenta de la collation, mais elle n'en prit point, s'étant excusée qu'elle avoit hâte pour aller au Landeron, qu'ils

l'attendaient pour luy prester serment au nom de S. M. suivant la coutume.

Et luy promit au nom du Roy de Prusse son maître, notre souverain seigneur et Prince, de les laisser jouir de leurs franchises, lois et coutumes, libertés spirituelles et temporelles, et de les laisser vivre paisiblement et tranquillement dans leur religion catholique romaine, sans leur faire ni donner aucun trouble. Et pour marque de sa bienveillance et clémence ordinaires, S. E. leur a fait donner comptant cent écus blancs de charité pour leurs pauvres, outre cent écus blancs à la ville, et à chaque homme portant arme dix batz, ainsi qu'elle avoit fait et ordonné à toutes les juridictions de l'Etat le jour qu'on prête le serment de fidélité à la dite Majesté, notre souverain Prince, que Dieu conserve et bénisse et nous fasse à tous la grâce de bien et fidèlement accomplir et observer le serment que nous luy avons tous juré et presté! Et que nous luy rendions l'honneur et l'hommage que nous luy devons, suivant que Dieu l'ordonne, le tout pour son honneur et sa gloire. Amen.

1707. — J'ay oublié de marquer cy-devant qu'au mois d'octobre passé, avant le jugement de la sentence de Messieurs des Trois-Etats et après que tous les prétendans françois se fussent retirés, que Monsieur le marquis de Puysieux, ambassadeur de France résidant à Soleure, vint à Neufchâtel et logea quelques jours dans la belle maison de Monsieur le chancelier de Montmollin, et ayant mandé une partie de Messieurs les juges du souverain Tribunal des Trois-Etats établis pour les obliger et contraindre à vouloir donner et accorder un délai suffisant pour que les prétendants françois qui avoient ainsi quitté Neufchâtel et protesté contre le dit souverain Tribunal et tout ce qu'il jugeroit sur la succession du dit Neuchâtel, pussent revenir pour faire valoir leurs droits, et même qu'il étoit venu là exprès par ordre du Roy son maître pour demander ce délai.

Nous les députés de la Châtellenie de Thièle, en nombre d'environ une quinzaine, fûmes le trouver dans son logis, suivant les ordres de Monseigneur le gouverneur de Mollondin qui nous y envoya depuis le château, par un dimanche après le catéchisme, qui nous censura bien, surtout Monsieur Bugnot, maire de Lignières, et Monsieur le receveur Peter, qui étoient à notre tête. Quand nous fûmes donc descendus auprès du dit ambassadeur de France dans la salle, il nous représenta donc le danger où nous étions si nous ne tâchions de faire tout notre possible pour afin qu'on pût donner du délai et qu'on pût surseoir la procédure jusques à ce que les prétendants françois fussent de retour pour faire valoir leurs droits.

Nous lui répondîmes par la bouche de M. Samuel Bugnot, maire de Lignières, que nous étions des gens de la campagne et que nous n'avions aucun pouvoir ni commandement sur le souverain Tribunal de Messieurs des Trois-Etats, auxquels nous reposions sur leur justice et intégrité au sujet de la dite succession; et Monsieur le receveur Peter luy dit même que nous étions là tous des Députés des Communautés de la Châtellenie de Thièle qui avions charge et procuration des dites Communes pour prier Monseigneur le gouverneur et Messieurs des Trois-Etats afin d'accélérer et mettre fin à ce jugement au plustôt que possible, puisque ce long retardement ne causoit que bien des frais à tout le pays et même beaucoup d'impatience et d'inquiétudes à tous les sujets du pays, et que tant plus on prolongeoit et plus d'embarras et brouilleries il arrivoit, tant dans ce pays, qu'à l'égard des puissances étrangères et les Cantons suisses nos alliés.

Sur quoi mon dit sieur le marquis de Puisieux se mit en colère et nous menaça bien fortement en nous disant que nous n'avions qu'à persister dans ces sentiments là, que nous serions très tous perdus et que nous devions craindre les forces du Roy son maitre qui étoient à nos portes et que, dans peu de jours, on verroit des exemples bien funestes à notre égard ; il nous menaça bien brusquement et rudement pour estre chez nous et que luy n'y étoit pas en nous montrant la porte de la salle pour nous faire sortir comme si nous n'avions été que des coquins et canailles en disant qu'il se moquait de toutes nos procurations et ordres de Communes ; et qu'on s'en repentiroit un jour, mais qu'alors il seroit trop tard.

Il est vray qu'après deux jours ou trois il s'en retourna à Soleure après qu'il eut demandé son délay au château par devant Messieurs les juges du souverain Tribunal qui dirent et déclarèrent par leurs sentences juridiques qu'on ne pouvoit pas accorder ce délai qu'il demandoit, qui étoit contre l'ordre et la pratique, puisque la procédure ayant été si longtemps commencée, il falloit la suivre et la finir pour le bien et le soulagement de l'Etat.

Mon dit sieur le marquis se voyant ainsi échoué se retira bien confus avec ses menaces ordinaires ; il a fait depuis son départ et après l'investiture accordée à S. M. le Roy de Prusse, notre souverain Prince, tout ce qu'il a pu et mis les Cantons catholiques romains en haine contre nous; assurément ils ont été plus méchants contre nous que la France même. »

Le chancelier de Montmollin avait prédit « l'orageuse vacance » à laquelle notre pays allait être livré à l'extinction de la maison d'Orléans,

mais il ne supposait pas, sans doute, les luttes intérieures, la mise sur pied de nos troupes et de celles de Berne ainsi que les conspirations des prétendants que de récentes découvertes permettront bientôt de dévoiler. Grâce à J.-J. Junod, l'ambassadeur de France, M. de Puysieux, nous est révélé comme un personnage violent, incapable de comprendre qu'on pût résister à la volonté de son maître.

(A suivre.) A. BACHELIN.

JAQUELINE DE ROHAN

MARQUISE DE ROTHELIN

ÉTUDE HISTORIQUE

(Suite. — Voir la livraison d'Août 1883, p. 238.)

III

Départ de la marquise.

Pendant que la noble dame s'occupait de régler les affaires ecclésiastiques du pays, espérant toujours y faire venir prochainement son fils, elle reçut tout-à-coup l'attristante nouvelle que le jeune duc Léonor, qui se trouvait à la bataille de Saint-Quentin, le 10 août, venait d'être fait prisonnier par les Espagnols, avec une grande quantité de seigneurs français.

Farel fait allusion quelques années plus tard à la détresse de Jaqueline lorsqu'il s'exprime ainsi : « S'il y a personne sur la terre que je désire « veoir, c'est Monseigneur nostre Prince. Je ne parle de Madame laquelle « ay veu en telle presse quand elle ouyt la prinse (prise) de Monsieur. » (1)

Farel alla donc la voir et la consoler dans son affliction, lui rappelant sans doute combien Dieu l'avait encore ménagée en conservant la vie à

(1) Lettre de Farel à la Classe de Neuchâtel, publiée à la suite du « Vray usage de la Croix. »

son fils, tandis que tant d'autres l'avaient perdue durant ces journées néfastes pour la France.

A cette époque vient se placer la lettre suivante du Conseil de Berne :

« Madame, avoir entenduz le contenuz de certainnes lettres à nous « escriptes par noble nostre chier et bien-aymé Johan Jacques de Bonst: « gouverneur de Neufchastel, touchant la prinse de Monseigneur le Duc « de Longueville, vostre filz, nostre très honnoré Bourgeois, et du voyaige « que pour ce auriez délibéré faire en France, au lieu de Vostre rési- « dence, pour adviser aulx remèdes convenables pour sa délivrance.

« Nous vous advertissons qu'avons esté fort desplaisants et marrys de « telles nouvelles; et de l'inconvénient advenu à Mons[r] le duc vostre filz, « aussy du regret et dueil qu'en pourrez avoir reçeu.

« Vous asseurant que ce nous est ung grand regret et martyre d'ouyr « ces choses là, et que prierons nostre bon Dieu et père de toute conso- « lation que par sa bonté infinie luy plaise convertir vostre dueil et « tristesse et celle de Monseigneur le duc de Longueville, Vostre filz « nostre dit très honnoré Bourgeois, en joye et liesse, le délivrant de sa « captivité en Vous donnant l'accomplissement de voz bons désirs. Nous « parofrant que à l'endroict où Vous pourrons faire honneur, plaisir et « service de nous y employer de bien bon cueur.

« Au reste pour ce qu'avons entre aultres choses entendu par les « lettres de nostre bien aymé Bourgeois Johan Jacques de Bonstetten, « Vostre intention estre prendre Vostre chemin par la Bourgoingne, Vous « advertissons que ne vous scavons, ny pouvons conseillier de passer par « là pour la difficulté du passaige à cause de l'émotion de guerre pour le « présent (comme avons entendu) y existante.

« Ains de prendre Vostre dit chemin par quelques aultres lieux plus « asseuréz que selon Vostre prudence vous pourrez cognoistre Vous « estre plus convenables pour éviter les inconvéniens et empeschemens « qu'en passant par la dite Bourgoingne Vous pourroyent estre faictz (ce « que nous desplayroit bien fort)....

« Vous priant de prendre le tout à la bonne part et que, s'il y a chose « en laquelle nous Vous puyssions gratiffier et à Vostre dit filz, de nous « en advertir et ne ferons faulte de nous employer à Vous faire tous les « plaisirs et services à nous possibles, et Vostre dit filz, comme sus est « dict. Sur ce priant le Créateur », etc.

Datum 22 Augusti 1557. L'advoyer et Conseil de Berne. (1)

(1) Welsche Missiven-Buch der Stadt Bern, fol. 111 et 112. Lettre citée par l'historien Ruchat. Hist. de la Réf., t. VI, p. 222.

L'alliance de Berne commençait à être un appui pour la marquise et nous allons voir qu'elle se décida à se conformer à l'avis de LL. EE.

Les lettres suivantes de Farel à Calvin contiennent de précieuses révélations :

« Ton voyage à Neuchâtel était souhaité plus vivement encore que celui de la mère du prince à Genève. *Cependant nous remercions le Seigneur de ce qu'elle ait été conduite à changer d'avis quant à la route qu'elle devait suivre, et qu'elle se soit décidée à passer par Genève*, et à t'entendre. Cela ne s'est pas fait sans une dispensation de Dieu dont les fruits finiront bien par se manifester.

« La princesse m'a donné l'ordre, pendant qu'elle tâcherait d'aller délivrer son fils, de la recommander ainsi que le prince à tes prières, et à celles de l'Eglise de Genève, et je ne doute pas que vous ne le fassiez spontanément, même si on ne vous le demandait pas. » (1)

Farel écrit de nouveau à Calvin, le 15 septembre :

« Tu ne nous as pas visités, et nous ignorons en partie les circonstances qui t'en ont empêché. Quoique Viret se soit dirigé vers Berne, il n'a pas daigné venir nous voir et de Bèze non plus.

...... « *La sœur du prince* (Françoise d'Orléans) *était restée ici*, mais sa mère l'a rappelée. Presque tous les nôtres se précipitent à la guerre. Je ne sais pas si leur retour sera si joyeux ! Ils semblent être nés seulement pour la guerre et pour tout ce qui accompagne la vie du soldat. »

(Les Suisses allaient servir en France en vertu de leur traité d'alliance, conclu d'abord avec François Ier en 1516, puis renouvelé en 1549 avec Henri II.) (2)

« Christ veuille changer tous les cœurs ! Il est étonnant que les Zébédée (3), les Angelus (4) et les gens de cette espèce trouvent partout des sympathies, tandis que Viret est mis à partie, même par ses adhérents.

« Puisse le prince (Léonor d'Orléans) protéger les bons pasteurs et changer les mauvais, qu'il ramène le peuple à l'obéissance et ne souffre pas qu'on fasse de cette manière la guerre à Christ dans la personne de ses fidèles. » (5)

La veille de ce jour, le 14 septembre, Calvin avait écrit à Farel :

(1) Farel à Calvin, 8 septembre. Calv. op., vol. XVI, n° 2,702.
(2) Ludwig Pfyffer und seine Zeit, par A. de Segesser.
(3) Pasteur à Nyon.
(4) Peut-être Lange, ministre de Bursin.
(5) Calv. op. N° 2,712.

« Je désirerais beaucoup vous voir (les ministres de Neuchâtel probablement), mais l'occasion m'en a été enlevée à mon grand regret. *Si je ne me trompe, il a été bon que la mère de vostre prince soit venue ici, parce qu'elle en a rapporté beaucoup de consolation*, et qu'elle a été fortifiée et encouragée pour les temps à venir. *Vos concitoyens, qui l'ont accompagnée* (1), *savent combien elle est restée peu de temps à Genève.* Cependant ce temps, quelque court qu'il fût, a été employé à des entretiens dont le fruit se montrera en son temps. Je ne sais pas pourquoi *sa fille ne l'a pas suivie ? La marquise m'avait prié instamment de l'instruire et de l'amener à la foi*, autant du moins que son tendre âge le permettrait. » (2)

Touchantes sollicitudes qui nous font lire jusqu'au fond dans le cœur d'une mère, aussi attentive à l'instruction de sa fille, à peine âgée de neuf ans, qu'aux moyens de délivrer son fils d'une triste captivité !

Mais que s'était-il passé, et pourquoi la marquise ne put-elle réaliser son désir de confier sa fille aux soins de Calvin ?

. Après bien des recherches, j'ai fini par trouver la réponse à cette question dans les archives du château de Neuchâtel, encore inexplorées quant à Jaqueline de Rohan.

Le 22 août, la marquise se trouvait à Môtiers, car il existe une lettre, ou ordre daté « de *Moustiers, ce Dimanche vingt-deux*me *d'Aougst, quinze cent cinquante-sept* », dans lequel elle nomme *Guillaume Hory, commissaire général*, et ordonne au « Gouverneur et Lieutenant général d'avoir à luy mettre entre mains *incontinent que serez de retour à Neufchastel*, les papiers, terriers et recognaissances concernant les domaines, censes et revenu du dit Conté, *lesquelz feu le commissaire Bareiller avoit*, afin que le dit Hory puisse s'occuper immédiatement des choses de son office pour le profit de nostre dit filz et de son dict Conté. Toutesfois après le serment pertinent à son dit Office que vous prendrez premièrement de luy. *A tout ce que dessus ne faictes aucune faulte : car tel est nostre plaisir.* »

JAQUELINE. (3)

La marquise commençait à manifester clairement et énergiquement sa volonté, n'est-il pas vrai ?

Pour en revenir à son voyage, il nous semble difficile, impossible

(1) Parmi eux se trouvaient le châtelain de Boudry, Verdonnet, Jean de Merveilleux, conseiller d'Etat, et probablement aussi Claude de Senarclens.

(2) Calv. op. Vol. XVI. N° 2,710.

(3) Grandes-Archives. U 4, N° 4, d. 4.

même avec les moyens de communications de cette époque, qu'une lettre écrite à Berne, le 22 août, ait pu lui être apportée le même jour à Môtiers en Vauxtravers. Mais d'autres avertissements ont dû lui parvenir, car le fait est qu'elle changea de route et que de Môtiers, par où elle était arrivée de France en passant par la Bourgogne, elle rebroussa chemin pour s'en venir à Grandson, au Pays de Vaud. Elle dut donc sortir du Val-de-Travers par la route de la Clusette, très rapide et mauvaise jusqu'au commencement de ce siècle, descendre à Pontareuse, puis, passant par Boudry et Bevaix, arriver probablement vers le soir à Grandson. C'était une bonne journée à cheval, ou en litière. Cependant la marquise écrivit encore, ou fit écrire, le même jour, un ordre en faveur de son protégé Verdonnet.

Jaqueline n'avait pas pu se garder entièrement du travers qu'on reproche ordinairement aux femmes régnantes : celui d'avoir des favoris, et ce Verdonnet, par sa souplesse, sa grâce insinuante et son habileté, semblait en train d'en devenir un, même aux dépens du Gouverneur.

Qu'on en juge par la lettre suivante de la marquise douairière de Rothelin à J.-J. de Bonstetten :

« A notre amé et féal, le lieutenant général et gouverneur du Comté « de Neufchastel, salut !

« Nous vous avons bien voulu advertir que *pour la bonne et entière « confiance* que nous avons *de nostre cher et bien amé Nicolas Verdon- « net, Chastellain et Recepveur ordinaire de Bouldry, a iceluy avons « de jourd'huy délaissé* et délaissons *les clefz du trésor estant au chasteau « du dit Neufchastel.* Affin qu'il puisse vacquer à mectre par ordre les « tiltres, papiers et enseignements estans en iceluy et y faire les aultres « choses nécessaires, *suyvant le commandement verbal* que luy avons « présentement faict. Luy ordonnant bien et seurement garder les dites « clefz, jusques à ce que luy ayons aultrement faict entendre sur ce « nostre voulloir et intention.

« Duquel Verdonnet vous recepvrez le serment de bien et fidellement « vacquer à ce que dessus et retirerez seureté et obligation de luy de « n'y laisser entrer aucunes personnes quelles qu'elles soyent. » (1)

« Ensemble de nous respondre des dites clefz, tiltres, papiers et aultres « choses estans au dit trésor.

(1) Cette recommandation n'était, il est vrai, pas inutile, puisque quelques années plus tard, un des fils du gouverneur de Bonstetten, accompagné de deux sénateurs bernois, vint forcer l'appartement de l'ambassadeur du prince au château de Neuchâtel, et s'emparer de plusieurs actes importants des Archives. (Voir : *Histoire de Neuchâtel et Valangin*, par F. de Chambrier, page 333.)

...... « *Si mandons à tous nos justiciers, officiers et subjectz* du dit « conté de Neufchastel, *ne donner en ce faisant au dit Verdonnet aucun* « *trouble, destourbier, ou empeschement*, en quelque manière que ce « soit, car tel est nostre plaisir.

« Donné à Grandson le vingt-deuxme jour d'aoust l'an mil Ve cinquante-« sept. JAQUELYNE.

« Par commandement de Madame DUMONCEL. » (1)

D'après cette lettre, le gouverneur n'était pas auprès de la marquise au moment de son départ ; mais il l'aura probablement rejointe le lendemain 23, car nous verrons dans ses lettres que J.-J. de Bonstetten accompagna sa souveraine jusqu'à La Sarraz, où il prit congé d'elle.

(A suivre.)

LE VIEUX SAPIN

Il a bravé trois cents hivers
Sous le ciel, le givre et la neige ;
En vain, bouleversant les airs,
Le nord mugit, gronde et l'assiège :
Il a bravé trois cents hivers.

Verdira-t-il longtemps encore ?
Avant d'être comme un aïeul,
Déjà sur la forêt sonore
Il planait... Le voilà tout seul !
Verdira-t-il longtemps encore ?

Depuis qu'il est planté là-haut,
En a-t-il vu passer des hommes !
Jeunes ou vieux, que l'on meurt tôt !
Il doit savoir ce que nous sommes,
Depuis qu'il est planté là-haut.

(1) Grandes-Archives, T. 4. N° 4. (y. y.)

Vénérable et doux patriarche,
Il a l'air bon, hospitalier.
Dans ses bras, comme dans une arche,
On mettrait bien un peuple entier :
Vénérable et doux patriarche !

Entendez-vous ces chants, ces cris ?
Merles, sittèles et mésanges,
Multipliant leurs gazouillis,
A l'envi disent ses louanges :
Entendez-vous ces chants, ces cris ?

Les grands troupeaux du pâturage
Vers midi montent à pas lents
Chercher le frais sous son branchage.
Qu'ils sont bien là, ces indolents,
Les grands troupeaux du pâturage !

Que d'enfants sous l'arbre profond,
Les jours d'été, forment leurs rondes !
« Trois petits tours et puis s'en vont !... »
Têtes brunes et têtes blondes,
Que d'enfants sous l'arbre profond !

Lui vers le ciel dresse la tête :
Avidement il boit l'azur ;
Pour qui lutte avec la tempête,
Il faut le soleil et l'air pur :
Lui vers le ciel dresse la tête.

Ah ! reste, reste, reste encor
Sur ce plateau de la montagne
Où ta jeunesse a pris l'essor,
Où notre amitié t'accompagne ;
Ah ! reste, reste, reste encor !

Reste longtemps, reste fidèle
A ton joyeux peuple nicheur ;
Aux troupeaux que ton ombre appelle,
A nos enfants, au voyageur :
Reste longtemps, reste fidèle.

Le jour que tu n'y serais plus,
Si le fer, la foudre qui broie
Entaillaient tes flancs vermoulus,
La cime aurait perdu sa joie —
Le jour que tu n'y serais plus !

G. BOREL-GIRARD.

CHEMINÉE A CRESSIER

La cheminée que nous reproduisons ici se trouve à Cressier, rue Sans-Soleil, dans une maison appartenant à M. de Pourtalès, et peut dater, d'après son ornementation, de la fin du XVIe siècle. Elle porte sur sa face principale des armoiries que je ne puis déterminer. Il est à souhaiter que cette jolie cheminée puisse trouver place dans une des salles du nouveau musée qui se construit actuellement à Neuchâtel.

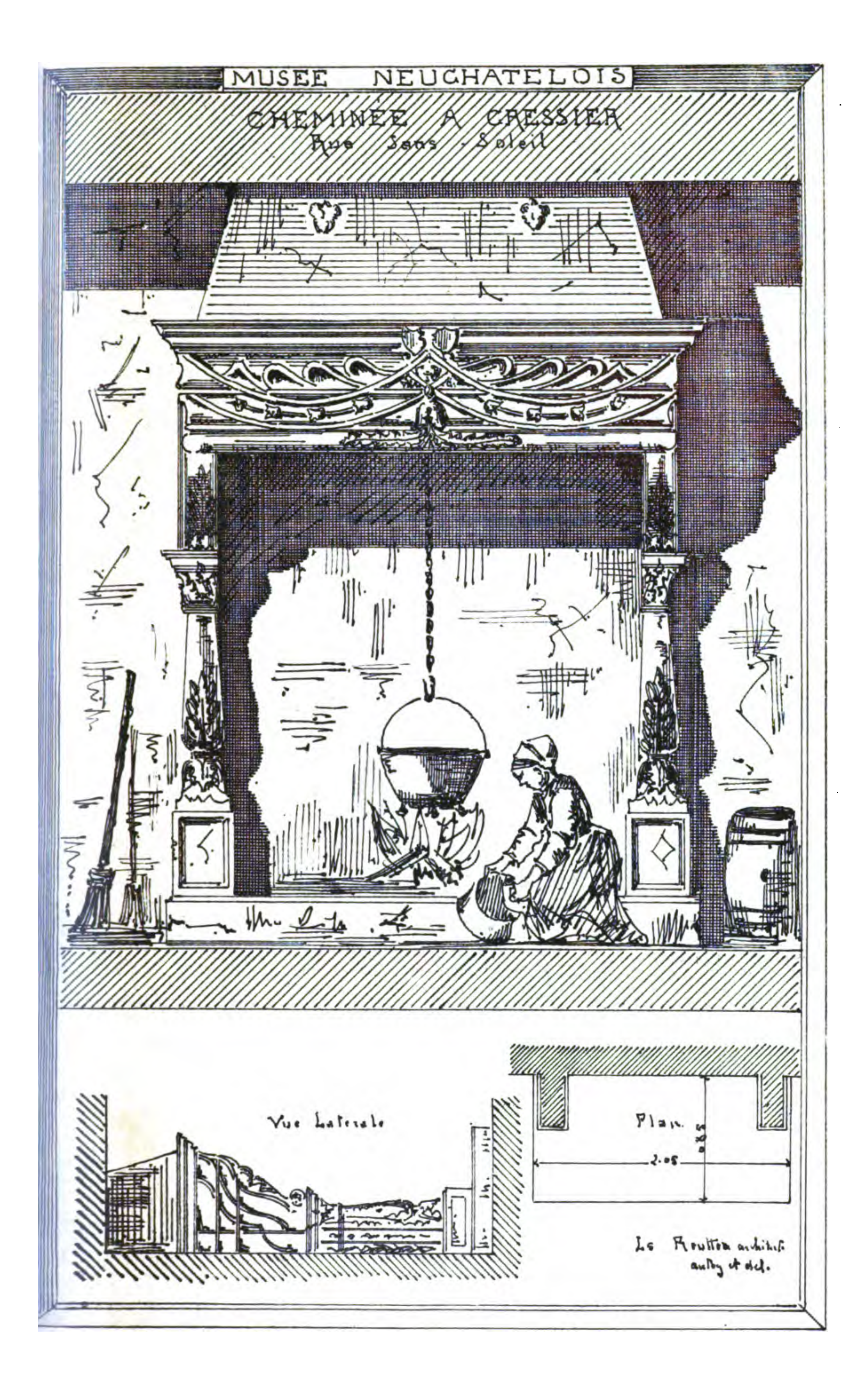
L. Reutter, architecte.

UNIFORMES DU RÉGIMENT DE MEURON

Nous avons donné précédemment (novembre 1880 et janvier 1881) l'uniforme d'un officier et d'un soldat du régiment de Meuron de 1775 à 1805, c'est-à-dire à l'origine de son service en Angleterre. Des communications faites à M. Th. de Meuron par M. Millot, à Paris, nous permettent de rectifier une erreur.

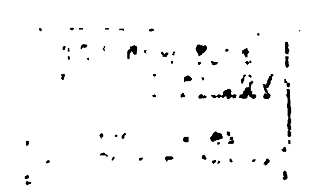
En passant du service de Hollande au service Anglais, le régiment de Meuron conserva la coiffure qu'il portait depuis sa formation (1781), son uniforme n'eut pas d'abord la coupe que nous voyons dans la planche de novembre 1880, mais les couleurs furent les mêmes. Les officiers adoptèrent la botte, qu'ils ne portaient pas précédemment ; le hausse-col était doré ; l'écharpe se passait en sautoir de l'épaule droite au côté gauche, tandis que plus tard on en ceignit la taille. Nous donnerons successivement d'autres uniformes de cette première partie du service anglais.

A. Bachelin.


MUSEE NEUCHATELOIS
CHEMINEE A CRESSIER
Rue Sans - Soleil
Vue Laterale
Plan.



Lith. H. Furrer, Neuch.



LE MORTRUZ DE CRESSIER

ÉTUDE ETYMOLOGIQUE

Le joli vallon qui conduit de Frochaux à Cressier est arrosé par le ruisseau nommé le Mortruz. Après un cours d'un demi-kilomètre environ dans le val en question, il s'est frayé un passage entre le bois nommé « Bois-de-la-Cure » (1), qui forme la pointe Est de la Forêt-du-Roc, et le *tertre sur lequel s'élève l'antique église de Cressier*, ainsi que son vieux presbytère, transformé actuellement en un charmant manoir. De là il descend directement dans la Thielle.

Le Mortruz est un ruisseau capricieux qui tantôt roule ses eaux bruyantes, tantôt *fait le mort* dans son lit desséché. En apparence, son nom n'a rien qui puisse séduire l'étymologiste. Il semble appartenir à cette nombreuse classe de mots dans lesquels *mort* est pris dans son sens habituel « qui a cessé de vivre ». Exemple : *Morteau* (Doubs) = morte eau, Mer morte, Aigues-mortes, Mortemer (Seine-Inférieure), etc.

Nous ferons cependant remarquer : 1° Que l'adjectif *mort*, en parlant d'un cours d'eau, s'emploie généralement pour désigner non la *mort* temporaire, mais un affaiblissement considérable du courant et l'expansion de l'eau en nappe tranquille. Or tel n'est pas le cas du Mortruz ; aussi ne comprend-on pas bien comment un état *purement temporaire* aurait pu devenir décisif pour la fixation du nom de ce ruisseau. 2° Que, par un bizarre phénomène de prononciation, les indigènes de la localité le nomment non *mor(t)ruz* (comme mort-bois, mort-gage), mais *mort'ruz*, en accentuant fortement la lettre *t*, comme si l'adjectif était féminin, ce qui ne peut s'accorder avec *ruz*, masculin.

Une troisième remarque que nous ferons, parce qu'elle ne manque

(1) Nommé ainsi de l'ancienne cure de Cressier, demeure actuelle de M. Léo Jeanjaquet.

pas d'importance dans la question qui nous occupe, c'est que le Mortruz coule non loin du lieu, encore indéterminé, où devait s'élever le ou les temples de *Mars* et de *Naria*, dont on a retrouvé les autels (1). Les inscriptions dédicatoires ne laissent aucun doute sur les divinités auxquelles ils étaient consacrés.

Ajoutons que les vignes qui touchent au Mortruz portent encore aujourd'hui le nom de « *Les Saint-Martin* » (carte Etat-Major fédéral). Elles sont situées à deux pas au nord du tertre que couronne la vieille église de Cressier.

Le charmant vallon qu'arrose le Mortruz dans son cours devait être fréquemment visité par les Romains, habitant la contrée. Sans parler du charme qu'il offre au promeneur et de la fraîcheur de ses ombrages, il conduisait directement de l'antique Nugerol, qui s'étendait de Cressier au Landeron, à la grande voie romaine du Jura, la *Vy de l'Etra* (2) qui passe au-dessus de Frochaux.

C'est à mi-chemin environ entre Cressier et Frochaux, à l'endroit même où le Mortruz s'est creusé le passage dont nous avons parlé, que se trouve le *tertre*, admirablement situé, sur lequel se dresse la vieille église de Cressier, dédiée à *Saint-Martin*. Ce tertre devait avoir une importance stratégique considérable, puisqu'il commandait entièrement le passage de Nugerol à la Vy de l'Etra. A deux pas de là sont les vignes appelées « *Les Saint-Martin* ».

Or nous savons que, lors de l'introduction du christianisme, tous les lieux saints, déjà existants, furent confisqués au profit de la religion nouvelle. On substitua un culte à un autre. Le culte de Minerve devint celui de Sainte-Sophie ; le culte d'Hercule fut remplacé par celui de

(1) Trouvés sur le tertre même où est bâtie la vieille église de Cressier, ils ont été transportés dans ce village. On peut en voir des moulages dans notre Musée ethnographique.

(2) Nous écrivons à dessein « Vy de l'Etra », en premier lieu, parce que c'est l'ancien nom ; en second lieu, parce que nous envisageons que *Etra* ou *Eter* (forêt de l'*Eter*, autrefois de l'*Iter*) est l'*Iter romanum* qui longe tout le flanc sud de notre Jura. La signification de *Iter* (chemin), devenu dans la langue populaire *Eter*, puis *Etra*, a dû promptement s'obscurcir, et ceux qui nommèrent l'*Iter romanum*, *Vy de l'Etra*, ignoraient sans doute qu'*Iter* signifiait déjà *chemin*, qu'il faisait donc double emploi avec *Vy*. *Iter* est ancien, *Vy* est relativement plus récent. Un fait analogue s'est passé à l'égard du mot *Vy* ; un chemin de notre pays est baptisé « *Chemin de la Vy* ». Le sens de *Vy* a été perdu et le mot *Vy*, resté par tradition comme nom de lieu, a été ajouté au mot *chemin* pour le déterminer. Nous rejetons donc, comme étymologie de *Vy de l'Etra*, Via *dextra* qui ne s'explique pas, puisqu'il n'y a pas de *Via sinistra*, et *Via strata* qui ne se soutient pas étymologiquement parlant. Nous nous sommes rencontré sur ce point, sans nous en douter, avec M. E. de Pury-Marval qui avait déjà traité cette question (voir *Musée neuchâtelois*, 1865), mais sans que nous en eussions connaissance.

Saint-Christophe, dont les légendes ont fait une sorte d'Hercule chrétien, portant le Christ sur ses épaules (Christophoros) ; le culte de *Mars* enfin, par celui de *Saint-Martin*, qui était un guerrier, comme le dieu mythologique des combats.

Ceci nous porte à croire que le temple de *Mars* dont il a été parlé était construit sur l'emplacement même qu'occupe actuellement l'ancienne église de Cressier ou non loin de là. Nous ajouterons que le socle sur lequel repose la tour est formé de grandes pierres taillées, à plusieurs rangs de moulures, provenant sans doute de la corniche du temple romain en question, et que d'autres restes remarquables, faisant partie du même édifice, ont été découverts dans le même endroit, entre autres les deux autels cités plus haut.

Quant au Mortruz, dont nous nous sommes éloigné un moment, il nous semble lui aussi avoir conservé quelque chose du nom de la divinité à laquelle ces lieux étaient consacrés. *Mortruz !...* ne serait-ce pas *Martis rivellus*, le ruisseau de Mars, qui arrosait la base du temple, dans lequel les Flamines du dieu allaient puiser l'eau lustrale et qui a conservé du nom de son patron la forme générale et l'accentuation du *t*.

Le fait de *Martis* devenant *mort* n'a rien qui doive nous étonner. De nombreux exemples pourraient être cités de l'assourdissement de l'*a* en *o*. Sans parler du suffixe *et* que nous voyons, suivant les localités, se transformer en *ot* ou *at*, nous avons *fagus* qui est devenu *fou*, *foz*, *foulz*, *faou*, etc. ; *Locle*, *Loclat* qui sans doute appartiennent à la même racine que *lacus*, dimin. *laculus*, grec λάκκος, (voyez aussi les Loks écossais, les Loc'h et Louc'h armoricains et le bas-latin *Lokka* (petit lac) ; *mare*, *meer*, *moor ; marais*, *morast*, etc., et surtout *Martis* devenant *mortua* dans l'exemple suivant, tiré de Ducange. (1)

» Concedo Deo et S. Martino majoris monasterii aliquid de rebus « meis, quod mihi a quodam propinquo meo, nomine Fulcherio, dimis- « sum est, unum videlicet Alodem in territorio Dunensi, juxta *Campum* « *Martis*, situm in loco qui antiquitùs *Martis aqua*, novitatis depra- « vatione *mortua aqua* appellatur. »

(Je donne à Dieu et à Saint-Martin du monastère majeur quelque chose de mes biens, ce qui m'a été laissé par un certain mien parent, du nom de Fulcherius, (à savoir) un alleu dans le territoire de Dun, près du *Champ de Mars*, situé dans un lieu qui anciennement était appelé « *Martis aqua* » et, par une corruption récente, « *Mortua aqua* ».)

(1) Article *Mortua aqua* (sans date). Ex. Chartular: major: monaster: pro bonis apud Castridunum sitis, in Bibl. Saint-Germain Prat. Ch. 21.

Ainsi dans le Pagus dunensis où se trouve aussi un *Saint-Martin* et un *Champ de Mars* (voyez chez nous *Champmartin*, près Cudrefin) nous voyons *Martis aqua* devenu par corruption *Mortua aqua*.

Le fait est en tout cas bizarre. Il est rare qu'un aussi grand nombre de coïncidences viennent se grouper autour d'un même nom pour en élucider l'étymologie. *Un autel de Mars, de nombreux restes de murs romains, divers autres débris d'origine romaine, trouvés au lieu même où s'élève actuellement l'ancienne église de Cressier*, ce *Saint-Martin* auquel elle est dédiée, ces *Saint-Martin* qui se trouvent à deux pas, ce ruisseau du *Mortruz*, d'une prononciation si étrange, ce site charmant, ayant accès de tous côtés et communiquant avec toutes les grandes artères romaines de la localité, et enfin la coïncidence du *Mortua aqua*, corruption de *Martis aqua*, dans le Pagus dunensis, avec notre *Mortruz*, tout semble prouver : 1° que le temple romain en question s'élevait au lieu même où est actuellement l'ancienne église de Cressier qui, sans doute, remplaça (peut-être au IXme ou au Xme siècle) l'édifice antique après sa destruction, selon cette habitude, si vivace dans les populations, de construire en un même lieu un monument de même destination et de lui conserver un nom analogue à son ancienne dénomination; 2° que le Mortruz est le *Martis rivellus* qui baignait la base du tertre sur lequel était bâti le temple de Mars. (1)

Ce que nous venons de dire est évidemment une hypothèse. La preuve décisive nous manque et nous manquera probablement toujours. Néanmoins les arguments que nous avons fait valoir nous semblent assez concluants pour qu'on puisse au moins admettre notre point de vue comme probable.

(1) Il y aurait dans cette disposition des lieux quelque analogie avec la situation qu'occupe le temple de *Vesta* au-dessus des Cascatelles de Tivoli. Le Mortruz en effet fait au pied même du tertre une chute assez roide de 50 à 60 pieds de hauteur totale.

Alfred GODET.

LETTRE DE LÉOPOLD ROBERT

A

CHARLES GIRARDET, SON MAITRE, ET A MADAME CHARLES GIRARDET

Rome, le 27 juillet 1822.

Cher Ami,

Depuis plusieurs jours j'ai reçu votre lettre, j'ai toujours eu l'intention d'y répondre de suite, pour vous témoigner ma reconnaissance de m'avoir choisi pour être parrain d'un de vos enfants, c'est une marque d'amitié de votre part qui m'a fait beaucoup de plaisir; je désirerais seulement me trouver au pays pour la cérémonie, mais mon désir serait plus fort je ne pourrais pas penser à l'exécuter. — Dieu sait quand je ferai ce voyage; une fois en marche dans ses affaires, il faut ne pas laisser le temps fuir sans l'occuper, j'en ai d'autant plus besoin que je me trouve entraîné à faire sans fortune une dépense très forte. Il faut donc que je travaille, et de plus comme je pense à faire quelques économies pour les trouver dans un âge où on aime bien à se reposer (si le ciel m'y fait arriver) il faut ne pas perdre un jour. J'ai des grâces à rendre à Dieu de m'avoir donné jusqu'à cette époque une santé parfaite, et elles sont d'autant plus vives qu'il m'a fait arriver au but que je me proposais depuis si longtemps d'avoir une existence indépendante et de pouvoir montrer l'attachement que j'ai pour ma famille : ce bonheur temporel devrait me rendre heureux, mais je m'aperçois que mon pauvre esprit se tourne quelquefois trop à la misanthropie et à cet état d'indifférence, de froideur pour tout, même dans les sentiments ; je me rappelle les impressions vives que j'ai eues, de plaisir ou de peine, de contentement, de bonheur; si elles se représentaient je crois qu'elles seraient fort différentes. — Quand je me laisse aller à mes réflexions, je me compare moralement à des personnes beaucoup plus avancées en âge, même à des

vieillards, je m'étonne de leur trouver un caractère plus jeune. — Ne croyez pas cependant que le mien soit sombre et noir, la religion et la raison sont deux grands préservatifs. Si un artiste pouvait se satisfaire en représentant ce qu'il sent, c'est-à-dire s'il arrivait à rendre un sujet comme il se présente à son imagination, il serait bien plus heureux, mais il y a ceci de pénible dans les arts (au moins pour moi) qu'après avoir bien travaillé et que j'arrive au terme d'un travail, il finit toujours par m'ennuyer et je trouve toujours sur la toile une froideur de sentiment qui me décourage — il faut avouer qu'on a toujours l'espérance en perspective — c'est le plus beau don que la divinité ait fait à l'homme.

Je crains que ma lettre ne vous trouve qu'à Paris, d'après ce que vous me dites dans la vôtre, ce voyage projeté devait se faire bientôt, il est certain que vous serez infiniment mieux placé dans une capitale que dans un coin retiré comme notre pays et j'ai été très satisfait en l'apprenant. — Vous y trouverez aussi M. Ostervald qui est un amateur des arts et qui a beaucoup de connaissances et d'amis — je crois, d'après ce que je me rappelle, vous m'avez dit que vous le connaissiez déjà. Ma position avec lui est assez difficile, il m'a écrit il y a longtemps (6 mois) en m'envoyant des prospectus du nouvel ouvrage qu'il va publier sur la Sicile; il m'engageait dans sa lettre qui était très honnête d'en distribuer ici aux gros bonnets que j'étais à même de voir. J'ai fait mon possible sans parvenir à lui procurer des abonnés. Chacun me disait (les étrangers) qu'il allait à Paris, qu'il se le procurerait là, ça m'a fait différer d'y répondre et je lui dois encore une lettre — je pense qu'il sera indisposé de mon impolitesse. — J'aurais bien désiré que dans votre lettre où vous m'annoncez le retour de Monsieur Meuron et de ces Messieurs à Neuchâtel, que vous me parliez un peu s'ils sont contents de leur voyage. Le salon n'a pas beaucoup occupé le public et même il y a eu plusieurs articles dans les journaux qui n'en donnaient pas une haute idée. — J'attends vos épreuves de la Transfiguration, je compte partir dans une quinzaine de jours pour la campagne où je resterai six semaines, mais je donnerai commission pour les recevoir. — Il faut vous parler aussi un peu de mes travaux, j'ai fait les figures de plusieurs tableaux, je me propose de faire les fonds à la campagne. — Les artistes qui les ont vus ont trouvé des progrès dans l'exécution, j'avais fait plusieurs tableaux qui tombaient un peu dans le noir, (j'aime tellement le sévère) ces derniers ont été trouvés vigoureux et transparents. Ce qui me touche et qui me charme dans les arts, c'est la sévérité et la naïveté,

surtout la simplicité : ce sont trois qualités en peinture que n'ont eu que Raphaël et ses prédécesseurs. Je suis extrêmement occupé ces jours qui précèdent mon départ, aujourd'hui c'est le jour de courrier, j'en ai laissé partir plusieurs avant de vous répondre ; il est temps de remettre ma lettre, je vous embrasse de cœur et vous souhaite dans votre nouvelle entreprise le sort le plus heureux. Je suis pour toujours votre dévoué ami.

Léopold ROBERT.

MA CHÈRE DAME,

Je ne veux pas laisser partir cette lettre sans vous témoigner combien j'ai été sensible à votre dernière marque d'amitié, en me demandant pour parrain de votre enfant ; je présume que dans les débats qui ont toujours lieu pour en faire le choix, vous avez aussi pensé à moi ; quoique je serai très bien représenté par mon beau-frère, je désirerais beaucoup me trouver chez nous pour vous féliciter — s'il plait à Dieu — d'une délivrance heureuse et d'un nouveau bel enfant. Je suis bien impatient d'apprendre si c'est un petit garçon ou une petite fille, l'un et l'autre m'intéressant vivement, cependant une petite fille qui ressemblerait à sa mère ferait peut-être pencher la balance ; je ne veux pas cependant influencer, mais j'observerai que vous n'avez encore qu'une petite et qu'il lui faut une compagne pour qu'elle n'aie pas de désavantage. Vous allez bientôt revoir Paris, je désire infiniment de vous y voir heureux et contents, la vieille femme de Job ne vous fera plus part de ses sinistres augures. Je suppose que vous vous y fixerez tout à fait ce qui me fait perdre l'espoir de vous revoir de longtemps. Si jamais je retourne faire un voyage au pays il me faudra des affaires pour m'attirer à Paris, il est vrai que.... beaucoup d'amis tous les artistes français qui viennent.... Rome, mais vous serez toujours à la tête. M. Girard.... s'est toujours comporté avec moi en parfait ami et je me rappellerai toujours votre bonté, Madame, à mon égard. Mon frère qui se porte très bien me charge de mille salutations pour M. Girardet et vous, Madame. Il travaille et fait des progrès, le ciel le fasse continuer avec autant de persévérance. Je vous prie, Madame, d'embrasser pour moi toute votre charmante famille. — Voilà bientôt trois de vos enfants que je ne connais pas, Dieu sait à quel âge j'aurai le plaisir de les voir. — Veuillez vous charger aussi de présenter mes respects à M. votre père et à tous vos

parents que j'ai l'avantage de connaître. Je termine ma lettre en vous demandant toujours votre bonne amitié et de vos nouvelles aussi souvent que vous le pourrez. J'ai l'honneur de vous saluer et suis votre dévoué et obéissant serviteur.

Léopold ROBERT.

Nous adressons nos remerciements à M. Max Girardet, imprimeur en taille-douce, à Berne, qui a bien voulu nous communiquer cette pièce.

LA RIVE AIMÉE

A MON AMI M. AUGUSTE BACHELIN

Ille... praeter omnes
Angulus ridet.......
HORACE.

Ne dites pas que mon lac est morose :
Moi je lui trouve un charme sans pareil !
— L'avez-vous vu quand le ciel gris et rose
S'y réfléchit au coucher du soleil ?

L'avez-vous vu, les matins de septembre,
Quand un léger brouillard le voile encor
Et que son eau, couleur d'opale et d'ambre,
A l'infini des océans sans bord ?

Si dans son sein les montagnes voisines
Ne mirent point l'éclat d'un front altier,
Dieu l'a bordé de modestes collines
Pour que le ciel s'y mirât tout entier....

Mais l'horizon quelquefois est en fête,
L'Alpe se montre en vêtement royal
Dans le miroir qui réfléchit son faîte....
Alors, alors mon lac est sans rival !

Et puis, voici la ville tant aimée,
Son fin profil, au ton joyeux et clair,
Se détachant comme un riant camée
Sur l'ample fond du Chaumont toujours vert.

Là-bas enfin, du côté de la France,
Entre deux monts au gracieux contour,
Le ciel, baigné d'une lueur intense,
Ruisselle d'or à la chute du jour....

* * *

Depuis qu'en moi mon âme chante et vibre,
A ce spectacle accoutumant mes yeux,
Je sens mon cœur lié par chaque fibre
A ce pays que j'aime toujours mieux.

J'ai vu la mer ou farouche ou sereine,
J'ai contemplé sa colère et ses jeux :
Calme aujourd'hui comme une jeune reine,
La mort réside en ses flancs orageux ;

Mais la beauté sévère de ses plages
N'a point, ô lac, banni ton souvenir,
Et le plus beau, le plus doux des voyages,
Auprès de toi consiste à revenir.

Ah ! si jamais la fortune contraire
Loin de tes bords m'emportait, doux pays,
De son ennui rien ne pourrait distraire
Ni consoler ce cœur que tu remplis ;

Pour achever ma tâche commencée,
Je n'aurais plus ni courage ni foi ;
Ton souvenir briserait ma pensée....
Et je mourrais de vivre loin de toi.

PH. GODET

JAQUELINE DE ROHAN

MARQUISE DE ROTHELIN

ÉTUDE HISTORIQUE

(Suite. — Voir la livraison de Septembre 1883, p. 275.)

La Sarraz est un joli bourg, à deux lieues d'Yverdon, sur une colline qui domine la vallée de la Venoge. Son château était dans une position très forte avant l'invention de l'artillerie. (1)

La marquise, voyageant à grandes journées, put arriver à Genève le soir du 23 août, et donner à Calvin quelques instants dans la soirée et peut-être aussi durant la matinée du 24 ; mais le temps pressait, et avant la fin de cette journée du mardi 24, elle se trouvait déjà à Collonges, près du fort de l'Ecluse et au pied du Credo, d'où elle écrivait à la gouvernante de sa fille à Neuchâtel :

« Mademoyselle de Saint-Ouen, voz recevrez *le fils de mons^r le Gou-* « *verneur* qu'il vous baillera. *Et quant ma fille partira de Neufchastel,* « vous ladmeneres avecq elle (le fils du gouverneur) et donnerez ordre « *qu'elle soyt tousjours si bien traictée* qu'elle n'aye occasion de se mal « porter.

« Ayez aussy le soing que rien ne soit esgaré ne perdu : mesmes *ma* « *veselle d'argent que vous est toute demeurée.* » (La marquise avait sans doute dû partir précipitamment de Neuchâtel.)

. . . .

De Collonges, ce 24 daougst 1557.

Vostre bonne maytresse,
JAQUELLINE. (2)

(1) Dict. hist. et géogr. du canton de Vaud, par Martignier et de Crousaz.

(2) Grandes-Archives, T. 4. N° 3, p.

Jusque-là nous voyons que la marquise comptait toujours faire passer sa fille par Genève, bien qu'il ne soit pas question dans cette lettre de sa visite au réformateur.

Mais voici une nouvelle missive de Jaqueline, datée cette fois de Saint-Germain (probablement Saint-Germain de Joux dans l'Ain) :

« Monsieur le Gouverneur !

« Je suys venue jusques en ce lieu de *Sainct-Germain, où jay trouvé* « *de si mauvais chemins que j'auroys grande craincte, si ma fille y venoit,* « *qu'elle n'en peu sortir, et quelle ne ssen trouva mal,* tant ilz sont « rudes et dangereulx. Qui m'a esté l'occasion de vous escripre la pré- « sente pour vous prier adviser le moyen qu'elle puisse passer par la « Franche-Conté en seuretté.

« L'on m'a advertie que pour éviter et oster toute suspicion de dan- « gier, et si mieulx ne trouvez qu'il fauldront envoyer vers monseigneur « de Vergy, gouverneur de la dite Franche-Conté, qui donnera asseu- « rance et saulve-garde.

« J'ay sceu en ce dict lieu et aultres par les postes que y passent ordi- « nairement, allans et venans, *que mon filz se porte fort bien,* aussi faict « mons. le connestable et aultres personnes..... *dont je rendz graces à* « *Dieu.* Remectant le surplus à Vostre suffisance, Je supplie le Créateur « vous avoir en sa saincte garde.

« De Sainct-Germain

« Ce 25ime jour d'Aoust 1557.

« Vostre bonne amye,

« JAQUELYNE ». (1)

J.-J. de Bonstetten s'adressa au gouverneur de la Franche-Comté dont il ne tarda pas à recevoir la lettre que voici : « Mons. le Gouverneur ! « Jay à ce matin receu voz lettres par ce mesaigier présent pourteur « contenant *le retourt en France de madame la marquise et la charge* « *grande de mener après elle ma damoiselle de Longueville sa fille.* Et « que, pour éviter les mauvais chemins désireries passer par ce Conté « de Bourgoingne.

« Je vous avise que l'on ly fera tout service, plaisir et meilleur « traictement que l'on pourra; estant ce pays en neultralité comme « savez.

« Et n'est besoing vous donner saul-conduit pour faire le dit « voiaige, car il suffira de ses deux mots de lettres. Si en aultre chose

(1) Grandes-Archives. U. 4, N° 4, p. 3.

« je me puis suplyer (employer?) à faire plaisir à madame la marquise « et aux siens le me faire entendre, Je le feray de bien bon cueur.

« De Champlite, le premier Jour de septembre 1557.

« Le tout entièrement Vostre amy

« DE VERGY (1)

Billet inclus. « Monsr le Gouverneur ! J'ay entendu que *monseigneur* « *duc de Longueville a esté mené à Gan lequel est en bonne sancté.* Il est « avec Monsr Dombron (d'Embrun) fils de monseign. le Conestable.

« DE VERGY ». (2)

Ces nouvelles venant de l'armée ennemie, dont le jeune duc était prisonnier, avaient beaucoup de valeur.

Le gouverneur de Bonstetten, de son côté, ne tarde pas à rendre compte de sa mission et annonce, le 12 septembre, à madame la marquise de Rothelin qu'il a heureusement conduit jusqu'à Sainte-Croix, près Louhans, la jeune Françoise d'Orléans :

« *Madame, hyer au soyr somes arryvé en ce lieu avecq Madamoyselle* « *vostre fille* laquelle se porte fort bien, grâces à Dieu. Laquelle j'ay ac- « compaigné jusques en ce lieu, *rendant mon debvoir pour la condhuyre* « *hors du danger q. pouvoit avoir en la Franche-Conté.* Toutesfoys « n'avons heu aulcun empeschement en passant par le Conté de Bour- « gongne, réservé *au dessoubz du chasteau de Joulx* comment vous « entendrez par Madamoyselle de Sainct-Oing, et aultres, qui estoient en « la compaignie de Madamoyselle.

« J'avoys aussy envoyé vers Monsr le Gouverneur du Conté de Bour- « gongne suyvant vostre lettre qu'il vous a pleu m'escripre, et trouvé le « dit Seigneur Gouverneur de bonne vollonté envers vous excellences et « de Madamoyselle. »

...... Puis le gouverneur en vient à des questions plus personnelles : « Madame je pense que voz excellences ayent bonne mémoire que je « vous suppliey *à la Sarra, prenant congé de vous* de me voulloir faire

(1) Ce gouverneur de la Franche-Comté de Bourgogne était Claude de Vergy, fils de Guillaume IV, du nom, et frère de l'archevêque de Besançon, Antoine de Vergy. *Marguerite de Wufflens,* la troisième femme du comte Louis de Neuchâtel, remariée à Jacques de Vergy, était son aïeule. C'était une belle femme, mais ambitieuse et vindicative, et dont les Neuchâtelois, en particulier les gens de Boudry (terre qui lui avait été assignée pour son douaire) eurent beaucoup à se plaindre. *Guillemette de Vergy,* dame de Valangin, était la tante du gouverneur de Bourgogne.

(2) Grandes-Archives. U. 4. N° 4. z. 5.

« ce bien *de ne voulloir croyre légièrement des maldisans et des faulx* « *rapourteurs*, mais qu'il vous pleust de me faire entendre si avoit « aulcuns qui eusse dict quelque chose de moy, causant de mon office « et me donner d'entendre, affin que je puisse donner à cognoistre mon « ingnorance.

...... « Vous asseurant si ce n'estoit que je crains qu'il ne survinsse « quelque trouble en vostre conté de Neuchastel, à cause de ceux de « Bienne qui m'ont escript une lettre assez rude (probablement pour « affaires religieuses), je fusse allé vers vos Excellences pour vous sup- « plier de me donner d'entendre si ainsi estoit affin que je fisse mes « excuses suyvant mon debvoir. Mais despuis que je ne puis aller...... « vous supplie de me donner d'entendre s'il est ainsi des articles sus-dits « (le gouverneur était accusé d'avoir vendu des censes, dîmes, ou revenus « de la Seigneurie et d'en avoir retiré quelque profit) ; *comment j'ay* « *entendu vous suppliant très humblement voulloir regarder que j'ay* « *prins la nourriture avecq feu Monseigneur vostre mary.*

« Et aussy prins la peynne à vous servir fidellement à voz affaires de « par deça, ainsi que vous scavez.

« *Et je pense que si je n'eusse tenu la main si forte pour parvenir à* « *vostre délibération* (le jugement de Berne au sujet du comté de Neu- « châtel) *qu'il estoit possible qu'on ne fut pas venu si tost à la bonne* « *fin* comment on est.

« Mesmes je pense bien *si je voulloys laysser aller les aucthoritez et* « *preheminances* de vostre conté de Neuchastel *comme aultres ont faict* « *du passez, je n'auroys pas tant de callomniateurs*, comment je puys « avoir, et n'en doubte que ceux qui ont accoutumé de retirer à leur « perche qui vouldroyent vollontier à ceste heure faire les bons valletz.

...... « Je vous supplie de me voulloir faire ce bien et cest honneur « de m'advertir par vostre Chastellain de Bouldry, si vous estes ainsi « advertie de quelque chose de moy, affin que vous puisse donner à « congnoistre mon ignorance, et que je ne fais chose qu'un gentilhomme « et homme de bien et fidelle serviteur doict faire.

« Si j'ay faict faulte, je l'aurey faict ingnorantement et non point par « meschance, *et si se trouve que j'aye vendu aulcuns biens du revenu* « *de vostre mayson du Conté de Neuchastel, au lieu d'ung denier, je* « *m'offre à le récompenser d'ung escuz*, et ne se trouvera que j'aye faict « aulcunes mises, que par advis et conseil de vos officiers....

J.-J. de Bonstetten remercie la marquise de sa « bonne vollonté q[l] « vous a pleu *de prendre mon filz, lequel je vous envoye avec Madamoy-*

« *selle,* suyvant qu'avez rescript à Madamoyselle de Sainct-Oing, vous « merciant très humblement la bonne affection que vous portez à cest « endroict à moy et à mon filz, priant Dieu tout puissant qu'il me puisse « donner la grace à moy et à luy de vous bien servir fidellement, et vous « recongnoistre le grand honneur et bien que vous nous avez faict et « faictes journellement. Mais je vous supplie *de ne voulloir contraindre* « *mon dit filz de le faire aller à confesse.* »

Le gouverneur ne semble pas bien assuré des convictions évangéliques de la marquise en lui adressant une semblable requête.

En terminant sa lettre, J.-J. de Bonstetten répète encore une fois qu'il ne sera pas en repos avant de savoir l'opinion que son Excellence a de lui. « Car, ajoute-t-il, non sans dignité, *je ne vouldroys servir nul prince,* « *ne princesse qui eust mauvaise opinion de moy qu'on ne me dict la* « *cause,* pourquoy pourray scavoir si l'auroys mérité.

. . . .

« De Ste Croix, *ce 12 de septembre 1557.*

« Vostre très humble et obeyssant serviteur. »

T. 4. No 3. (1.) « DE BONSTETTEN. »

Le gouverneur écrit aussi, de Sainte-Croix, au jeune *François de Rothelin* qui, paraît-il, commençait à être traité comme de la famille :

« Monsieur le bastard, suyvant la bonne vollonté qu'il playst à « Madame de prandre mon dit filz avecq elle, je l'ay envoyé avec Mada- « moyselle. Je pense bien qu'il demeurera avec Madame jusques à ce « que Monseigneur soit revenu. *Je vous prie bien fort de faire tant de* « *bien pour moy que vous preniez garde de le faire aulcunes foys estu-* « *dier et escripre, et de jouer des fluttes, et de luy faire exerciter toute* « *honnesteté,* comme je me tiens asseuré le ferez. » (1)

La réponse de la marquise arriva datée de Paris, du 7me d'octobre :

« Monsieur le Gouverneur ! Je n'ay point accoustumé que telz rap- « portz se facent en ma maison que ceulx dont m'avez escript, *et si* « *j'en eusse sceu quelque chose quand prinses congé de moy à la Sarra,* « *je vous l'eusse dict.* Vous me manderez qui vous les a tenuz, parce « que j'en pourrois soucpsçonner d'aulcuns qui en sont possible innocens, « et croy qu'avez le cueur de gentilhomme assis en si bon lieu que ne « vouldriez faire telles choses.

« *Ne vous donnez peine de vostre filz, car il sera traicté et instruict* « *comme il appartiendra.*

(1) T 4, N° 3 (w).

« L'espérance que j'ay (qui ne devait cependant pas se réaliser) que « mon filz sera bien tost par deçà en liberté et que luy et moy ferons le « voyage incontinent après par delà, m'a faict remectre tous les affaires « qui méritent sa présence et la mienne......

« Vous me ferez entendre le plus tost qu'il sera possible la response « et advis de Messieurs de Berne sur ce que je leur escripvy dernière« ment, et à vous, leur faisant tousjours mes affectionnées recomman« dations à leurs bonnes grâces.

« Aussi s'il y aura quelque moyen de recouvrer argent comme je vous « escripvy pareillement pour la rançon de mon dit filz. » (1)

(A suivre.)

SOUVENIRS DE 1707 A 1708

(Suite et fin. — Voir la livraison de Septembre 1883, page 272.)

Les menaces de monsieur de Puysieux ne furent pas vaines et notre pays se trouva fortement menacé. Notre chroniqueur continue ainsi:

« La France voyant la mésinteligence entre les cantons alliés de ce pays avança et approcha de ses troupes du côté de la Franche-Comté et Bourgogne, environ Noël. Il se donna un grand remuement dans ce pays pour y lever les troupes et les milices sur les frontières par l'ordre et le conseil aussi de LL. Excellences de Berne qui, suivant l'alliance qu'ils ont avec nous furent prompts à envoyer de leurs troupes, le mois de janvier 1708, passé 4,000 hommes et avec les nôtres, c'étoit passé huit à neuf mille hommes. Messieurs de Berne avoyent leur général qui est Mr le brigadier et colonel Tscharner au service de Messeigneurs les Etats de Hollande avec leurs colonels, capitaines et autres officiers bien

(2) T 4, N° 4 (gg).

réglés et soldats bien armés et dissiplinés et pourvus de toute chose soit de munitions et de provisions, de pain pour leur entretien, et d'argent pour leur solde, le tout à leurs frais et dépens, sans qu'il en ait rien coûté aux paysans de ce pays ou ils étaient logés et cantonnés dans les villages que de leur fournir la soupe et la couche.

Ils étaient une partie à Neuchâtel, au Locle, à la Chaux-de-Fonds, à la Côte au Val-de-Ruz ; ceux du pays de Vaud étaient au Val-de-Ruz du côté du joran, et des Allemands en deça, et une compagnie ou deux aux Verrières. Ils avoyent aussi envoyé depuis Berne, à bateaux, sur l'eau, des canons, boulets, grenades et toutes sortes de munitions et attirail pour faire et former un camp en quelque endroit, et on disoit que ce seroit au Cachot dans une plaine. Ils furent en un mot fort prompts à nous envoyer leurs troupes et toutes choses nécessaires pour nous secourir et nous aider dans une attaque et dans le besoin, ainsi qu'on nous menaçoit. Ils envoyèrent leurs troupes depuis le 12 janvier ; dans 7 ou 8 jours ou elles furent ici depuis ce tems là jusques au 8 et 10 mai après, qui est environ quatre mois durant lequel temps ils ont envoyé toutes leurs provisions tant de guerre que de bouche. Cette guerre leur coûte passé cent mille écus blancs.

En se retournant chez eux nous avons logé sur la nuit du 8 may, deux compagnies de chacune 100 hommes et le lendemain nous avons logé le colonel Tscharner avec cinq compagnies et une aux petits villages, ce qui fait 600 hommes auxquels on donna la soupe et la couche, rien d'autre qu'en payant.

(Il est probable qu'une partie de ces troupes fut logée à Wavre, Thièle, peut-être aussi à Frochaux, au Maley et à Voëns, que l'auteur appelle les petits villages.)

Et l'on assure que son Excellence, Monseigneur le comte de Metternich, au nom de S. M. notre Souverain, leur a fait dire et envoyé par expres à Berne, après la retraite de leurs troupes, que Leurs Excellences devaient faire faire un compte juste et exact de tout l'argent et frais qu'ils ont soutenu en cette affaire, qu'il vouloit et qu'il avoit ordre au nom du Roy, nôtre souverain Seigneur, de leur restituer, rembourser et payer le tout, jusques à un denier ; mais que là-dessus Leurs Excellences de Berne avaient répondu fort civilement et obligeamment qu'ils remerciaient S. E. et que ce qu'ils avaient fait à cet égard étoit juste et raisonnable que ce fut sur leur compte propre et qu'ils n'avoyent fait que leurs justes devoirs, suivant les anciennes alliances du comté de Neuchâtel, que les frais qu'ils avoyent eus étoient peu de chose à leur

égard. Et que s'il arrivoit aussi, ce que Dieu ne veuille, quelques menaces contre eux qu'ils espéraient que les sujets de notre pays, par les ordres de S. M. notre Roy, en usageraient de même par un droit réciproque, en qualité de bons voisins amis et alliés.

Pour, et à l'égard de nos troupes du pays, Mr le colonel de Sacconnay, du pays de Vaud, en étoit le général, et il y a eu un régiment de levé au nom de nôtre Roy volontairement, dont Monsieur le major Petitpierre, maire de Colombier, fut nommé colonel et Mr François Chambrier, lieutenant colonel avec leurs capitaines en nombre de dix ou douze. Les soldats avaient par chaque semaine quinze batz et le bon pain ayant été dans le Val-de-Travers et aux frontières sur les montagnes.

Les deux capitaines de grenadiers qui sont Mr Samuel Bugnot, maire de Lignières, pour les 50 hommes de la Châtellenie de Thièle et Mr Vaucher pour les 50 hommes de la Mairie de la Côte étaient savoir : ceux de la dite Châtellenie de Saint-Sulpice et ceux de la Côte à Buttes, au Val-de-Travers sans changement jusques à la fin de la guerre, qu'ils descendirent en bas, où les dits grenadiers eurent leurs congés un mois avant les autres troupes du régiment.

Et pour la Compagnie de la seconde élection dont Mr le secrétaire et justicier Clottu, d'Hauterive étoit capitaine, le premier élu, Cunod chirurgien, juge en renfort son lieutenant furent toujours en garnison au Landeron. J'y fus avec eux au commencement, le premier jour en qualité de secrétaire de la compagnie qui étoit le mercredi 11 janvier 1708. Et je revins le lundy 8 may qui est aussy quatre mois. De service, il y avait vingt hommes pour la garde du pont de Thièle et les autres 80 hommes au Landeron. Les soldats avoient vingt batz par semaine mais point de pain, ils se pouvoient nourrir commodément depuis la maison et n'avoient que le logement, la chandelle et la couche. Du reste ils payoyent tout ce qu'ils mangeaient et buvaient dans leur logement. Ils avoyent pour leur commandement audit Landeron Mr Baillod, maire de Travers, beau-frère de Mr Tribolet de Bellevaux, qui avoit, je crois, un écu blanc par jour. Ils étoyent payés régulièrement chaque semaine sans faute. Et quand les soldats n'étaient pas de garde ils avaient tour à tour des congés pour deux ou trois jours, quelques fois pour venir faire et travailler à leur besogne dans la maison ou d'autres gagnoient des journées au Landeron dans les vignes, mais il est constant que presque toujours, durant ce temps là et durant tout l'hiver, il a fait de la pluie et presque point de neige, ce qui a fait que les soldats n'ont guère perdu de tems et que la garnison du Landeron leur a été utile et profitable à

une partie qui vivaient sobrement, ayant épargné le pain et le vin qu'ils auraient débité dans leurs maisons. Ils en sont sortis fort contents et les Bourgeois du Landeron ont été fort contents aussi, tant des officiers que des soldats ; cependant ils voyaient cette garnison avec bien de la tristesse et du chagrin dans leurs cœurs, garder les portes de leurs villes qu'ils disoyent avoir bien pû garder d'eux-mêmes sans envoyer leur milice et soldats dans les Montagnes, comme l'on a fait.

Ces mouvemens et préparatifs de guerre que l'on a faits dans ce pays, comme j'ay remarqué en substance et au court, n'ont par la grâce de Dieu produit qu'une bonne et heureuse paix, ou les louables cantons évangéliques ont travaillé de tout leur pouvoir pour terminer cette affaire, en remettant au bon chemin les cantons catholiques-romains qui voulaient écarter et rendre notre pays le théâtre de la guerre.

Ils ont eu durant ce tems là à Baden beaucoup de conférences et diètes assemblées et convoquées à notre sujet par l'industrie et la machination du marquis de Puisieux, ambassadeur de France, qui tâchoit de brouiller les choses tant qu'il pouvoit ; voyant qu'il avoit eu le démenti pour ses menaces frivoles qu'il nous avoit faites, mais les bons louables cantons évangéliques furent en conférence en particulier à Langenthal avec les députés de Son Excellence Monseigneur le comte de Metternich et notre Magistrat ; et en dernier lieu furent assemblés à Aarau, où l'ambassadeur de France envoya son sous-délégué pour s'accorder et terminer la chose par une amiable composition, ayant peur qu'il ne fut repris des menaces qu'il nous avoit faites et il fut convenu que toutes les troupes se retireraient de part et d'autre, et que ce Pays seroit et demeureroit dans la neutralité et réputé comme allié des Suisses, sans toucher ni aux droits ni aux franchises d'un chacun. Par ces heureuses conférences le succès fût bon, et par la grâce de Dieu et sa divine providence, les choses furent pacifiées et terminées par une paix amiable entre tous les cantons et la France, au sujet de la souveraineté de Neuchâtel. Mais il y en a qui disent que c'est en attendant la paix générale de l'Europe, et qu'alors, tous les prétendants y pourront proposer leurs droits et leurs prétentions.

Il est bien sûr que c'est dans ce tems là de la paix qui se fera bientôt, s'il plaît au Seigneur Tout-Puissant, que S. M. le Roy de Prusse nôtre Souverain Prince fera en sorte que non-seulement ce pays, mais tout ce qui luy appartiendrait justement dépendant de la Maison de Châlons, tant la principauté d'Orange, qu'autres dépendances qu'il a héritées de l'illustre maison de Nassau par le décès du feu Roy Guillaume d'An-

gleterre lui seront restitués et lui demeureront par droit et par confirmation et ratification du dit traité de paix qui se fera pour le soulagement de tous les pays chrétiens et de nous particulièrement, Dieu nous en fasse la grace. Amen. »

Le récit de J.-J. Junod s'arrête ici et nous le regrettons ; le chroniqueur villageois note les choses avec un jugement impartial et des détails caractéristiques qui ont leur intérêt. Son style laisse cependant à désirer, il s'enferre dans des phrases d'une longueur démesurée et nous avons dû couper quelques broussailles qui en obstruaient le sens.

Ce qui nous frappe particulièrement c'est que, dans cette dissension intestine, l'animosité entre vainqueurs et vaincus semble n'avoir pas existé, la fraternité neuchâteloise la comprime au début pour le plus grand bien de notre petit pays.

A. Bachelin.

Nous adressons nos remerciements à madame Clottu-Roulet, à Cornaux, qui a bien voulu nous communiquer ce manuscrit.

PROGRAMME DU 26 SEPTEMBRE 1810

POUR LA

FÊTE DONNÉE PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL A M. LE GOUVERNEUR

Le Conseil général est assemblé à deux heures. Douze membres du Conseil qui se rendent au château à trois heures pour chercher Son Excellence sont messieurs de Petitpierre, Droz, Chs Albt de Pury, maîtres-bourgeois, Wavre, maisonneur, Lambelet, maître des clefs, Fs Louis Roulet, D. Reynier, Fs Ls Rougemont, Sl Ls Jn Jacquet, Sl Petit Pierre-Ostervald, Olivier Petitpierre, Jn Hy L'Hardy.

Devant l'hôtel huit membres le recevront à l'entrée, au bas de l'escalier : Messieurs Js Pe Berthoud, maître-bourgeois, Sl Chaillet, maître-

bourgeois, St Chattenay, Jn Js Berthoud, Alexandre de Pierre, Favarger-Simon, Chs Albert de Pury fils, Ch. Auguste de Pury.

Tous les membres de la magistrature restent avec le maître-bourgeois en chef.

Mr le Banneret et messieurs du Conseil général l'attendent sur le palier.

Pour diriger les places à table et soigner le vin, messieurs Gallot, procureur de ville, Hy Ls Borel, Olivier Petitpierre, Ch. Albert de Pury. Les membres de la magistrature conduiront de la grande salle à la chambre à manger, Mr le maître-bourgeois en chef Son Excellence, Mr Bonet, Mr le doyen Dardel, le président du Conseil d'Etat, Mr le Banneret, Mr de Petitpierre et Mr l'ambassadeur Chambrier.

Messieurs les maîtres bourgeois et maître des clefs de suite, de même que messieurs du Petit et du Grand Conseil jusqu'à ce que tous messieurs les invités soient en avant. Messieurs les quatre directeurs des places qui ont placé les cartes nous reçoivent à la chambre à manger et auront soin autant que possible d'indiquer les places pour que cela ne donne pas de confusion.

On portera les santés suivantes : celle du Prince, par le maître-bourgeois en chef — 15 coups de canon seront tirés — celle de la Princesse par M. le Banneret avec 11 coups de canon — du Prince héréditaire par Mr de Petitpierre, 11 coups de canon ; — de Mr le gouverneur par Mr Bosset, 9 coups ; — de Mme de l'Esperut par Mr Droz, 7 coups ; — de messieurs du Conseil d'Etat par Mr le maître des clefs en chef, 7 coups ; et de la prospérité de l'état, par Mr le maître des clefs en second, 9 coups ; en tout 67 coups.

La personne qui doit porter la santé convenue avertira Mr le major de ville, afin qu'il donne ses ordres à l'aide-major pour donner le signal au canon et à son adjudant pour la musique. Après la proclamation de la santé et quand celui qui la porte aura fini tout ce qu'il a à dire, la musique commence et de suite le canon. A la santé qui sera portée par le maître-bourgeois en chef du Prince, Mr le major de ville fera préparer la bannière et au moment qu'il entendra finir les derniers mots après cette santé auguste, il fera entrer la bannière par son aide-major. Mr le major de ville devra lorsqu'elle entrera dans la chambre à manger faire tirer le canon par un signal de l'adjudant, puisque l'aide-major est occupé avec la bannière en ce moment, et à cette santé seulement la musique ne devra commencer que lorsque tous les discours au sujet de la bannière seront finis, et on placera la bannière pendant le repas à la croisière de la fenêtre qui est au centre.

Et après le dîner, le café et les liqueurs seront servis à la grande salle du Conseil général.

(Note écrite par Daniel Touchon, maître-bourgeois en chef.)

La santé portée au prince héréditaire est-elle parfaitement justifiée? S'agit-il peut-être d'un enfant mort jeune? En tout cas le prince Berthier n'a pas laissé d'héritiers.

(Communiqué par M. Henri Touchon.*)*

MISCELLANÉES

Mémoyres de plusieurs choses remarquées par moi Abraham CHAILLIET, dempuis l'an 1614.

(Suite. — Voir la livraison de Juin 1883, p. 192.)

Les vignes rejetèrent des bourgeons et daucungs avoient des raisins, mais ne vinrent que comme des petits poidz.

L'on fist bien peu de vin rière la Coste, Bevaix, Cortaillods et Collombier, et encore si roux et vert que merveille; à la plus grande partie des vignes on n'y recueillit rien, on n'y alla pas seulement, elles produisirent quantité d'herbes.

Il fist un esté fort inconstant, avec de si grand tonnerres et des esclairs et fort souvent la dite année 1627.

Au mois d'Octobre 1627, fust établi un Seigneur gouverneur de la part de Son Altesse, en ses deux Contéz de Neufchastel et Vallangin, assavoir Monsieur François d'Affry, gentilhomme de Frybourg, et lui prestat le serment Mons. de Montigny, ambassadeur ici de la part de Sa dite Altesse. Dieu veuille qu'il soit bon et justiciable, amen!

Dans le milieu du mois de Novembre et presque tout le long du mois de Décembre de la dite année 1627, il pleuvoit la plus grande partie des jours, et de grandes pluyes, notemment trois samedi de suite, l'un après

l'autre, pleuvoit d'une telle façon que l'eau courroit comme un torrent le long du village, le ruts de Combes et des Loclatz, et aussi à Collombier, Peseux et Cormondresche et Corcelles, que tout se débordoit, et mesme la nuit, et falloit que les gens et chacun courrut les uns ci, les autres là, pour deffendre l'eau qui entroit aux vignes et maisons, notamment à la Chaveuna, et chez M. le maire Chambrier, et à la Basle et ailleurs; et le lac estoit si grand que j'ai ouy dire à des personnes de bon age ne l'avoir jamais vu si grand.

Le mois de Febvrier de l'an 1628 fust si beau, chaud et sec, que les hommes estoient à suer par les vignes sans pourpoint; n'y avoit point de neiges au bas, dont plusieurs se mirent à semer, et les charrues sortirent en beaucoup de lieux, et fust ainsi tout le long du dit mois, et ceux qui semèrent firent bien leur proffit, car le mois de Mars après fust si fascheux, negeux, pluivieux, venteux que merveille, et le mois d'Avril aussi, et l'on eut grand peine de semer et travailler aux vignes, durant iceux mois, et notamment aux montagnes, qu'il leur fallust semer le long du mois de Mai, occasion des grandes neges qu'ils eurent le long des mois de Mars et d'Avril; on fossura du croc en Mars, Avril et Mai.

Fust la dite année 1628, un esté si divers et fascheux, des temps froids et pluies froides et par fois de la nège aux montagnes qu'il sembloit parfaitement que le soleil eut perdu sa chaleur naturelle tellement qu'on eust grand peine à labourer les vignes, et toutes choses estoient si tardives et les moissons furent si tard que l'on commença seulement à moissonner au bon pays au millieu du mois d'Augst, et la graine devint si chere, qu'à peine en trouvoit-on pour l'argent, l'esmine de froment se vendoit dix livres et demi. L'orge six livres. L'avoine quinze batz l'émine. J'ai ouy dire qu'il y en eust qui s'obligèrent de cent livres pour un sac de blé. Le pot de vin six batz. Plusieurs alloient couper des espis aux champs, et les mettoient secher aux fours pour en faire du pain. Les pauvres gens eurent beaucoup à souffrir et beaucoup plus qu'au précédent cher temps de l'an 1622. Quantité de monde mandyoit son pain, et peu donnoit l'aumone. Il y avoit une grand pitié aux pauvres gens, vous les voyiez maigres, pasles et foibles.

Les graines des montagnes furent toutes gelées, car leurs graines ne peurent meurir. La gelée estant venue au mois d'Augst et Septembre et ne moissonnèrent qu'au commencement d'Octobre, et en demeura beaucoup soubs la nege aux haultes montagnes, mesme la gelée nuissit beaucoup aux Vaux-de-reuts, Travers et St-Ymier, aux poidz, pezettes et lentilles. *(A suivre.)*

LE CHATEAU DE BOUDRY

(Avec planche d'après M. Alb. VOUGA)

Le château de Boudry est situé au sommet d'une colline assez élevée, dominant l'Areuse et la ville dont les maisons de sa longue rue descendent jusqu'à la rivière.

Ce vieux castel construit par le comte Louis, dans le milieu du quatorzième siècle, sur les assises d'un château bourguignon, se compose d'un grand bâtiment carré, qui présente du côté du sud une haute façade percée de quelques étroites fenêtres; cette façade est flanquée vers son angle occidental d'une forte tour ronde très élevée, surmontée d'un toit aigu terminé par une girouette dont le pavillon en fer porte les chevrons de Neuchâtel percés à jour dans le métal. Cette tour remarquable par ses belles proportions, offre un des types les plus caractérisés des monuments de ce genre construits pendant le moyen-âge, et l'on peut affirmer, sans craindre d'être taxé d'exagération, que c'est une des belles tours de la Suisse.

A l'est du grand bâtiment carré on trouve une cour fermée au nord par un petit corps de logis, et des autres côtés par une des façades du château percée de fenêtres à meneaux et deux hautes murailles dont l'une, celle de l'est, possède une porte ayant subi des modifications, à en juger d'après un grand cintre en pierre de taille encastré au-dessus d'elle dans le mur noirci par le temps.

Nous trouvons d'abord, en entrant dans le bâtiment par une porte pratiquée dans sa façade occidentale, une grande salle dont le plafond est soutenu par une rangée de piliers en bois ; au milieu de la muraille sud de cette pièce on remarque une grande niche cintrée ressemblant par sa forme au chœur d'une petite chapelle ; cette voûte ne serait-elle point cette chapelle qu'on ne retrouve plus, et qui renfermait d'après le dire d'Isabelle, comtesse de Neuchâtel, « un grand écrin rempli de reliques dignes et vertueuses » lequel, avec d'autres reliquaires d'argent, valait 1,400 florins. (Matile, Monuments III, revendications d'Isabelle à Marguerite de Vufflens.)

Au-dessus de cette salle s'en trouve une autre dite *Salle des Chevaliers*, dont le plafond, formé de solives saillantes, très rapprochées les unes des autres, est soutenu par une énorme colonne en bois de chêne. Au nord de cette vaste chambre sont deux fenêtres aux profondes embrasures, entre lesquelles on voit encore les traces d'une immense cheminée qui a été démolie.

Le reste du bâtiment est occupé par le logement du brigadier de gendarmerie et par un certain nombre de cellules, servant de prison préventive.

Quant à la grande tour qui ne possède qu'une seule et unique fenêtre, elle est comblée en grande partie; dans son intérieur se trouvait encore, avant 1848, un affreux cachot appelé le *croton*, dans lequel ont gémi et souffert bien des prisonniers accusés de sorcellerie, et qui n'en sont sortis que pour aller au bûcher après avoir eu les membres meurtris par la torture.

A peu de distance du château, à l'extrémité du faîte de la colline, s'élève la tour de *Marfaux* renfermant trois cloches, dont l'une provient du temple de Pontareuse, et une horloge dont le cadran indique l'heure aux habitants de la partie de la ville située sur l'autre rive de l'Areuse.

Cette tour de Marfaux rebâtie en 1548 et qui n'est plus très solide domine au sud-est les toits de la ville, et au nord une falaise escarpée baignée par la rivière; à sa base est accolé un pan de mur indiquant par sa direction, qu'elle avait dû être autrefois reliée au château par une muraille dont on voyait encore des vestiges il y a une trentaine d'années.

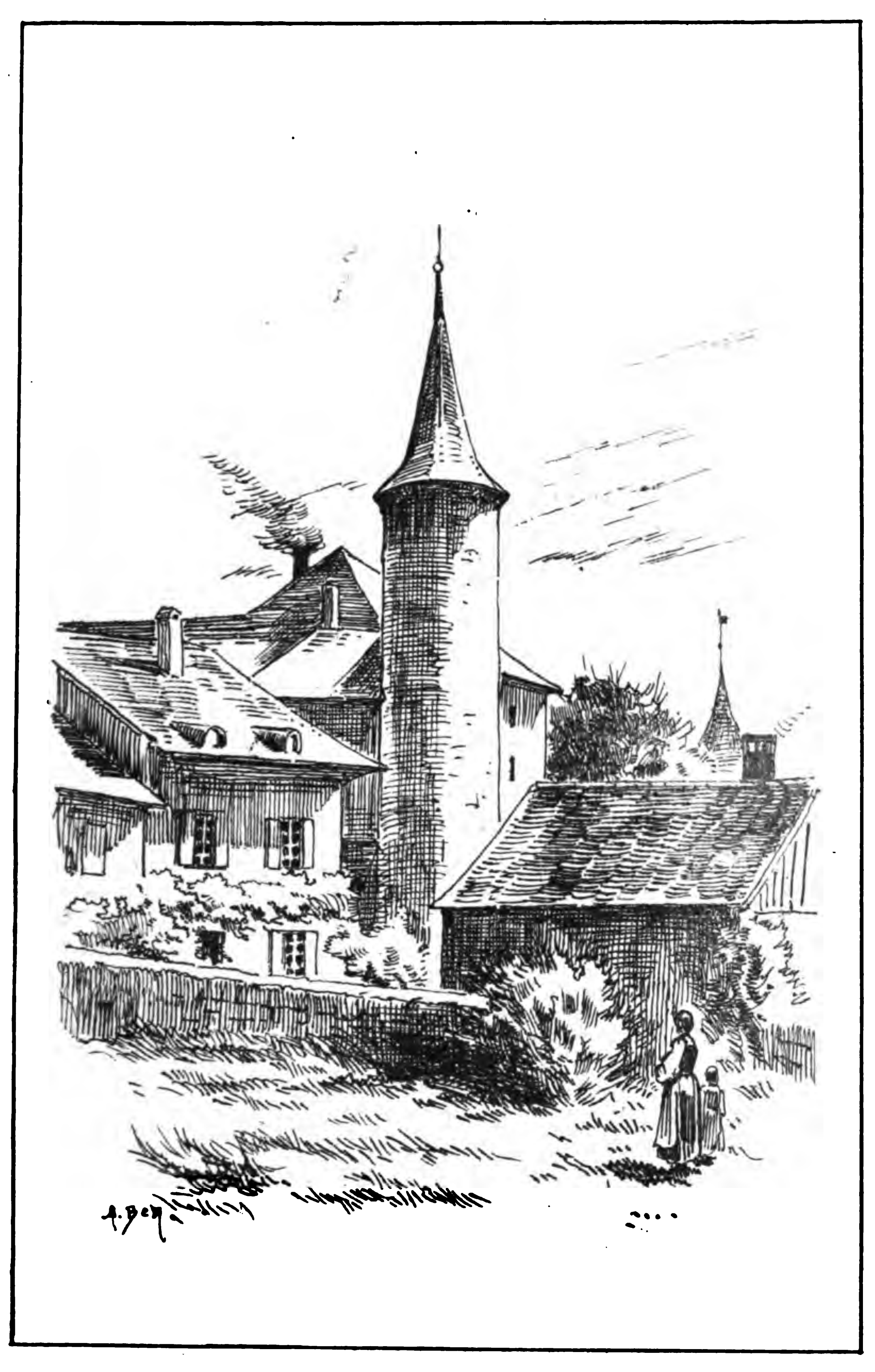
C'est probablement aussi près de cette tour que devait aboutir un souterrain passant sous la rue voisine, et dont on voit encore l'issue murée dans une des caves qui se trouvent sous l'église de Boudry.

Dans l'espace compris entre le château et la tour dont nous venons de parler, l'on a une vue splendide sur le Jura et la vallée de l'Areuse ainsi que sur une partie du lac; c'est sans contredit le plus intéressant point de vue de Boudry et dans son genre un des plus beaux du canton, méritant d'être plus apprécié qu'il ne l'est, non-seulement par les habitants de la localité mais aussi par les nombreux excursionnistes qui passent à Boudry journellement, pour aller visiter les Gorges de l'Areuse.

Avant de terminer je dirai encore quelques mots sur un autre château qui embellissait autrefois la partie basse de la ville.

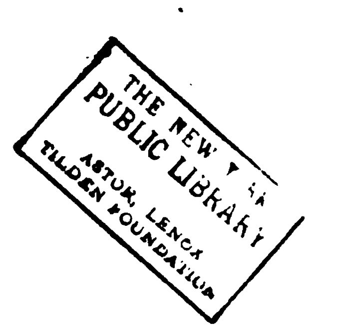
Cette construction, qui n'était simplement qu'une maison particulière connue sous la qualification de *Château du Bas*, fut détruite en 1828, non point par le feu mais par le marteau des démolisseurs. C'est sur son emplacement qu'on a bâti la maison où se trouvent les bureaux et le logement du préfet du district.

Ce soi-disant château était flanqué, dans le centre de sa façade principale, d'une belle tour qui lui donnait l'apparence d'un manoir seigneurial. La destruction de cette tour causa bien du mal aux démolisseurs, car beaucoup plus solide qu'ils ne la supposaient, elle résistait à tous leurs efforts combinés; finalement ils ne purent l'abattre qu'en la tirant avec des cordes; elle tomba, dit-on, toute entière et ne se brisa que sur le sol, à ce que racontent des témoins dignes de foi. Albert Vouga.



CHATEAU DE BOUDRY

d'après M. A. Vouga.



BALZAC A NEUCHATEL

L'auteur de la *Comédie humaine* a séjourné à plusieurs reprises à Neuchâtel ; essayons de raviver ce souvenir un peu effacé. Plus d'une ville s'honore du passage d'un homme de génie dans ses murs, nous tenons à affirmer la sympathie que Honoré de Balzac conserva toujours à la nôtre. Elle tient du reste une place importante dans la vie du grand écrivain.

Dans une lettre adressée à madame Surville, sa sœur, Balzac, jeune encore, résumait ainsi l'idéal de sa vie : « Être célèbre et être aimé ». Ce rêve fut pleinement réalisé, la gloire de l'écrivain déjà grande de son vivant, s'accroît encore avec le temps, — une affection profonde, immense a rempli son cœur.

« La beauté, l'amour, l'esprit et la fortune parurent d'un seul coup vouloir dépasser par la réalité tous les rêves de son passé, écrit Lamartine dans son étude sur *Balzac*. Une jeune et aimable étrangère, une de ces femmes dont l'imagination est une puissance, conçut pour lui une ardente passion. C'était une Polonaise, une Orientale, une personne attachée, dit-on, par devoir, à un vieil époux dont la santé expirante devait assurer bientôt la liberté. Elle adorait Balzac comme écrivain. Elle lui confirma par lettres le penchant de son cœur ; il fut fasciné et enivré par une amitié qui ne coûtait rien à la vertu. J'ignore le lieu où ils se rencontrèrent. Était-ce à Milan? Était-ce en Pologne ou en Russie? Rien n'est plus difficile que de percer le mystère des voyages de Balzac; ce que j'en sais, je ne le sais que de lui-même. »

La ville mystérieuse alors où le romancier rencontra pour la première fois la femme qui devait tenir une si grande place dans sa vie, est aujourd'hui connue, c'est Neuchâtel.

Nous sommes en 1833, l'auteur a écrit *les Chouans*, *la Physiologie du mariage*, *Etude de femme*, *la Peau de chagrin*, *le Curé de Tours*, *Louis Lambert*, *la Femme abandonnée*. Son succès est incontestable,

son nom est dans toutes les bouches. « Ce grand, cet immense succès, écrit Léon Gozlan, lui est venu par les femmes : elles ont adoré en lui l'homme qui a su avec éloquence, par de l'ingéniosité encore plus que par la vérité, prolonger indéfiniment chez elles l'âge d'aimer et surtout d'être aimées. Cette galanterie, en quarante ou cinquante volumes in-8°, les a exaltées comme le ferait le fanatisme d'une religion nouvelle, Balzac leur a apporté du pays de son imagination, de la Palestine de son idéal, un évangile amoureux. C'est une religion d'amour, pas moins, qu'il a fondée. Elle durera ce qu'elle pourra; là n'est pas la question.

« A ce premier et formidable élément de succès, il en a joint un autre qui a complété sa théorie chevaleresque. Non-seulement il a rendu les femmes dignes d'être aimées jusqu'à l'âge où autrefois elles se souvenaient à peine d'avoir été aimées, mais il a pris le parti héroïque de les présenter toujours comme victimes, même comme victimes de leur propre infidélité. Il s'efforce de réduire en principe un paradoxe dangereux : peu de femmes, dans ses créations charmantes, éternelles, sont à vouer au blâme. Il les excuse, il fait mieux, il divinise leurs fautes, au point qu'on doit douter, à l'en croire, si la vertu et la constance ne les rendraient pas moins dignes de respect. Il ne faut pas tant de concessions pour se faire adorer d'une génération qui n'a pas que des vertus à se reprocher. »

Les admirations, les hommages, les tendresses même, exprimés sur papier satiné, devinrent la monnaie de cette gloire dont il était avide; les lettres de femmes tombent comme une rosée sur son cœur, peignant des tristesses, des langueurs qui ne demandent qu'à être consolées... et le consolateur c'est lui, on le lui fait comprendre; quelques-unes ne craignent pas de lui exprimer une admiration immense, passionnée. Toutes ces confidences, signées d'initiales, de prénoms mystiques, d'un cachet ou même de plus d'un grand nom, toutes ces reliques prennent place dans une mystérieuse cassette où l'auteur n'aura qu'à puiser lorsqu'en 1844 il écrira *Modeste Mignon*. Comme le poëte Canalis, le héros de ce livre, Balzac ne peut répondre à tant d'âmes éprises de lui, mais ces tendres lettres deviendront plus tard des documents précieux pour le romancier.

Dans ce déluge de déclarations venues de tous les pays, Balzac, poussé par la mystérieuse affinité des cœurs, ne put demeurer indifférent à certaine lettre, plus tendre, plus passionnée, plus précise que les autres, par laquelle une inconnue lui écrivait qu'à certain jour du mois d'août

1833, à certaine heure, elle serait assise sur un banc dans une promenade de Neuchâtel, en face du lac, lisant un de ses livres...

On ne serait pas romancier, qu'une lettre semblable troublerait le cœur des plus indifférents. Balzac s'arrangea immédiatement pour partir; il avait déjà passé quelque temps en Suisse l'année précédente, comme le prouvent deux lettres adressées de Genève à sa mère. Il écrit à son ami, Charles de Bernard, l'auteur de *Gerfaut* et des *Ailes d'Icare*, qui habitait Besançon à ce moment :

« A M. Charles de Bernard, a Besançon.

Paris, août 1833.

Monsieur,

J'ignore si vous êtes à Besançon; mais, dans le doute, je vous écris encore.

Dimanche 22, je pars pour Besançon par la malle, j'y serai mardi matin, pour peu de temps, mais pendant ce peu de temps, je désirerais vous voir, vous parler de quelque chose qui demande la connaissance du pays qui m'est personnel, comme aussi de quelque chose qui pourrait vous être agréable.

Si cette lettre vous trouve à Besançon, auriez-vous la complaisance de me faire assurer une place dans la voiture qui peut aller le plus rapidement et le plus immédiatement à Neuchâtel? Vous m'obligeriez infiniment. A mardi donc!

Agréez, je vous prie, mille témoignages d'estime et de considération la plus distinguée. »

Arrivé à Neuchâtel, Balzac y trouva l'inconnue qui l'attendait, un de ses livres à la main.

Madame Eveline de Hanska, née avec le siècle, était alors dans tout l'éclat de sa beauté, de sa grâce et de son esprit. Comment ne point être ému, ne point être fasciné? Le romancier le fut soudainement, il reçut ce que quelques-uns appellent le coup de foudre.

Madame de Hanska avait revêtu son héros d'une forme qui ne ressemblait en rien à celle dont la nature avait doté Balzac, elle éprouva certainement une désillusion en le voyant.

« Il était gros, épais, carré par la base et les épaules; le cou, la poitrine, le corps, les cuisses, les membres puissants; beaucoup de l'ampleur de Mirabeau, mais nulle lourdeur; il y avait tant d'âme qu'il portait tout cela légèrement, gaîment, comme une enveloppe souple, et nullement

comme un fardeau; ce poids semblait lui donner de la force et non lui en retirer. Ses bras courts gesticulaient avec aisance, il causait comme un orateur parle. Sa voix était retentissante de l'énergie un peu sauvage de ses poumons, mais elle n'avait ni rudesse, ni ironie, ni colère; ses jambes, sur lesquelles il se dandinait un peu, portaient lestement son buste; ses mains grasses et larges exprimaient en s'agitant toute sa pensée. Tel était l'homme dans sa robuste charpente. Mais en face du visage on ne pensait plus à la charpente. Cette parlante figure, dont on ne pouvait détacher ses regards, vous charmait et vous fascinait tout entier. Les cheveux flottaient sur ce front en grandes boucles, les yeux noirs perçaient comme des dards émoussés par la bienveillance ; ils entraient en confidence dans les vôtres comme des amis; les joues étaient pleines, roses, d'un teint fortement coloré; le nez bien modelé, quoique un peu long; les lèvres découpées avec grâce, mais amples, relevées par les coins ; les dents inégales, ébréchées, noircies par la fumée du cigare ; la tête souvent penchée de côté sur le cou, et se relevant avec une fierté héroïque en s'animant dans le discours. Mais le trait dominant du visage, plus même que l'intelligence, était la bonté communicative. Il vous ravissait l'esprit quand il parlait, même en se taisant il vous ravissait le cœur. Aucune passion de haine ou d'envie n'aurait pu être exprimée par cette physionomie: il lui aurait été impossible de n'être pas bon. »

Sa verve, sa conversation pleine de choses imprévues et charmantes fit une heureuse compensation à ce que sa tournure pouvait avoir de peu séduisant pour une femme. Mme de Hanska qui avait aimé l'esprit et l'âme du romancier aima le causeur incomparable. Ce sentiment né de l'émotion et de l'admiration ne pouvait donc être banal.

Elle voyageait avec son mari fort âgé et malade et avec sa fille Anna. Le comte Hanska partagea les sentiments de sa femme à l'égard du romancier qui séjourna plusieurs jours à Neuchâtel et apprit à connaître le caractère de la belle inconnue.

Y eut-il peut-être, en face de ce mari dont les jours paraissaient comptés, une entente tacite pour l'avenir ? Nous le croyons sans l'affirmer. Si séduisant que soit ce thème mystérieux, nous laissons à d'autres le soin d'y broder les inventions de leur fantaisie ; nous rassemblons des faits et nous ne croyons pas que l'imagination la plus vive trouve jamais quelque chose qui dépasse la réalité. Cette affection qui va grandir remplira bientôt toute la vie de Balzac, elle deviendra le point lumineux de son horizon, le but de son travail obstiné, de ses conceptions littéraires, de ses spéculations même, car sa vie déjà si tourmentée se compli-

quera encore, comme nous le verrons, par des besoins d'argent plus grands que du passé. Il est vrai de dire aussi qu'il trouvera dans cette affection une foi qui, peut-être, doublera son courage.

Les lettres écrites de Neuchâtel sont datées d'une manière qui prouve que le romancier oubliait le temps et ne voulait point compter les jours, elles portent cette indication sommaire : « Neuchâtel, fin de septembre 1833 ».

Nous avons parlé de spéculations et d'entreprises : la première des lettres suivantes nous montre le côté positif de la nature de Balzac. Mme Zulma Carraud, à qui il écrivait, était la femme du commandant Carraud, inspecteur à la Poudrerie d'Angoulême et l'amie de Mme Laure Surville, née de Balzac.

« A Mme ZULMA CARRAUD, A ANGOULÊME.

Neuchâtel, fin de septembre 1833.

Je viens de reconduire le grand Borget jusqu'à la frontière des Etats souverains de cette ville. Vous avez été, comme bien vous le penserez, de tiers dans notre longue et bonne causerie d'amitié.

Nous vous aimons bien, et nous sommes l'un et l'autre d'une nature canine comme fidélité.

Ce que vous désiriez est arrivé. Je n'ai pas pu trouver mon papier à Besançon et l'homme de Besançon à qui j'ai parlé d'Angoulême et de M. Calluau m'a dit que c'était possible là. (1)

Mais je suis si pressé d'affaires et de travaux que je ne pourrais aller vainement (le mot concerne la papier) à Angoulême.

Et Auguste, qui sait toute l'affection que j'ai pour vous, et quel bonheur est pour moi d'aller quelques jours à la Poudrerie, m'a conseillé de vous écrire par avance au sujet de la manutention de notre papier. Si M. Calluau peut entreprendre cette fourniture, alors j'irai vous voir et conclure le marché d'après ce que vous nous direz. Sinon, je resterai à Paris à cuisiner les premières livraisons de notre entreprise, et à terminer mes obligations littéraires que l'on m'a faites si pesantes.

Paris, 5 octobre.

J'achève ici la lettre commencée à Neuchâtel.... »

(1) Il s'agissait de faire fabriquer du papier pour une édition des œuvres de Balzac, ce projet n'eut pas de suite.

La Correspondance de Balzac (édition Calmann Lévy, 1876) contient quarante lettres, parmi les plus intéressantes, adressées à Mme Zulma Carraud.

« Cette fraternité spirituelle, écrit M. Albéric Second, continuée jusqu'à sa dernière heure, marque d'emblée la place exceptionnelle qu'a occupée, dans la pensée de Balzac, la femme de grande intelligence et de grand cœur, dont le toit hospitalier vit naître plusieurs de ses œuvres les plus exquises et à qui fut dédiée *La maison Nucingen.* »

Nous citerons encore la lettre suivante :

« A M. CHARLES DE BERNARD, A BESANÇON.

Neuchâtel, fin de septembre 1833.

Mon cher monsieur Bernard,

J'aurai le plaisir de vous revoir mercredi, 2 octobre. Voulez-vous avoir l'obligeance de me retenir une place à la malle pour Paris ? Je désire bien vivement que vous ayez quelque chose à me dire de votre plan, si toutefois vous avez travaillé.

J'ai été très heureux ici. Je suis très content de ce que j'ai vu, le pays est délicieux ; mais vous savez que Jupiter a deux tonneaux et que les dieux n'ont point de faveurs qui soient pures.

Il me semble que je vous ai bien peu remercié de la bonne journée que vous m'avez donnée ; mais j'espère vous prouver que je ne suis point un ingrat.

A mercredi donc ; vous devez penser que j'aurai bien du plaisir à vous revoir, vous qui avez fait que mon voyage à Besançon n'a pas été inutile et que j'y ai trouvé du plaisir.

Trouvez ici mille compliments affectueux et les obéissances d'une personne qui aime à se dire

Tout à vous. »

Dans une lettre de la même année (Paris 1833) adressée à Mme la duchesse d'Abrantès à Versailles, Balzac parle de son voyage à Neuchâtel :

« J'ai fait quatre jours et quatre nuits de route dans une espèce de poulailler, faute de place. Je ne sais ce qui fait que sur les routes de la Suisse, il y a des trente voyageurs qui attendent des places dans toutes les villes. Je suis brisé par le plus infructueux des voyages mais qui m'a enchanté ; jamais je n'ai vu de plus ravissants pays que ceux que j'ai admirés, le Val-de-Travers semble fait pour deux amants. »

Pourquoi l'auteur qualifie-t-il d'infructueux un voyage dont il rapportait tant d'impressions charmantes ?

Mme Surville parle de lettres écrites par Balzac du Val-de-Travers qui contiennent des détails sur les amis qu'il y était allé voir.

A son retour en France il séjourna à Angoulême d'où il écrit à sa sœur :

« Deux lettres de ma sœur sans réponse ! Heureusement tu ne comptes pas avec moi ; il y a longtemps que je le sais.

Quelle chère et douce affection que celle qui ne vous donne aucune inquiétude ! Tu es convaincue, n'est-ce pas ? que je ne puis oublier celle qui parlait pour moi lorsque j'étais enfant, qui me battait et me faisait ces bonnes niches qui amenaient de si joyeux rires !... Heureux temps, où es-tu ?...

J'ai rapporté de Suisse l'idée d'un beau livre, par ma foi ! Nous en causerons à mon retour ».

(Ce livre était le *Lys dans la vallée.*)

Madame Surville se trompe. L'annotateur de la correspondance dit que c'est *Séraphita.*

Il n'y a du reste aucun doute pour nous à ce sujet. Ce livre est né à Neuchâtel, Mme Hanska paraît en avoir indiqué le thème à Balzac qui le lui dédia avec cette épigraphe restée célèbre.

« A Mme EVELINE DE HANSKA, NÉE COMTESSE RZEWUSKA.

Madame, voici l'œuvre que vous m'avez demandée : je suis heureux, en vous la dédiant, de pouvoir vous donner un témoignage de la respectueuse affection que vous m'avez permis de vous porter. Si je suis accusé d'impuissance après avoir tenté d'arracher aux profondeurs de la mysticité ce livre, qui, sous la transparence de notre belle langue, voulait les lumineuses poésies de l'Orient, à vous la faute ! Ne m'avez-vous pas ordonné cette lutte, semblable à celle de Jacob, en me disant que le plus imparfait dessin de cette figure, par vous rêvée, comme elle le fut par moi dès l'enfance, serait encore par vous quelque chose ? Le voici donc, ce quelque chose. Pourquoi cette œuvre ne peut-elle appartenir exclusivement à ces nobles esprits préservés, comme vous l'êtes, des petitesses mondaines par la solitude ? Ceux-là sauraient y imprimer la mélodieuse mesure qui manque, et qui en aurait fait, entre les mains d'un de nos poëtes, la glorieuse épopée que la France attend encore ;

mais ceux-là l'accepteront de moi comme une de ces balustrades sculptées par quelque artiste plein de foi et sur lesquelles les pèlerins s'appuient pour méditer la fin de l'homme en contemplant le chœur d'une belle église.

Paris, 23 août 1835. »

Neuchâtel est intimement lié à ce livre et à la femme supérieure à qui il est dédié, on ne s'étonnera donc pas si nous nous arrêtons longtemps à l'un et à l'autre.

(A suivre.) A. BACHELIN.

TOAST

LU A LA FÊTE D'INAUGURATION DU RÉGIONAL DU VAL-DE-TRAVERS

A FLEURIER, LE 22 SEPTEMBRE 1883

Chers amis du Val-de-Travers,
Quelques mots au nom de la presse :
Oubliant dans notre allégresse
Si nous sommes *rouges* ou *verts*,
Nous ne savons plus qu'une chose
Qui rend notre plaisir parfait :
C'est — on l'a déjà dit en prose —
Que le Régional est fait.

Respect pour ces gens de caboche
Qu'on nomme les ingénieurs !
Rasant les monts, perçant la roche,
Ils ont remplacé par leur pioche
Le sceptre des anciens seigneurs.

Les journalistes — les meilleurs —
Ne sont que la mouche du coche :
Nous écrivons, nous bourdonnons,
Nous nous donnons des coups de pattes,
Nous nous traitons d'aristocrates,
De casse-cous — et d'autres noms....
Et tandis que court notre plume,
Et que jusqu'au fond des hameaux
Ce feu mortel partout s'allume :
La politique, avec ses maux,
Et que chacun de nous s'enroue
Sans qu'il en reste rien après,
L'ingénieur pousse à la roue
Du grand coche appelé progrès !

Soudain la montagne est percée,
Tout un pays est transformé,
Et, plus rapide, la pensée
Franchit l'espace supprimé ;
La science partout circule
Sur les ailes de la vapeur,
Et l'ignorance qui recule
Blêmit de rage et de stupeur ;
La fraternité, mieux comprise,
Etend sa bienfaisante main
Qui relève, secourt, et brise
Les entraves du genre humain....

C'est beau ! Malheur à qui le nie
Et se fait un épouvantail
De l'œuvre éclatant du génie
Et des conquêtes du travail !..

Cependant, tout fiers que nous sommes,
Ne nous laissons point abuser :
Le progrès doit *unir* les hommes,
Et non les *uniformiser*.
Moi journaliste — mais poëte —
Je trouverais ce jour amer
Et je maudirais cette fête,
Et ce serait payer trop cher
L'utile et royale conquête
De ce petit chemin de fer,

Si ce Vallon, si vos villages
Devaient y perdre, avec le temps,
Leur caractère et les usages
Qui font aimer leurs habitants !

Nous vous aimons tels que vous êtes,
Braves gens du Val-de-Travers,
Bons cœurs, parfois mauvaises têtes,
Langue pointue, esprits ouverts.

Car si d'un pas joyeux et leste
Avec le temps il faut marcher
Et si chacun de nous déteste
L'amour exclusif du clocher,
Songeons bien que l'Etre suprême
Usa de moules différents
Quand il créa, pour qu'on les aime,
Les Covassons, les Butterans.

Que jalousement chacun garde
Ses petits talents naturels :
Buttes sa cloche un peu bavarde,
Couvet sa tribu de Borels ;
Ne déformez pas Saint-Sulpice ;
Que Fleurier garde son cachet ;
A Môtiers laissez sa malice ;
Que Travers soit ce qu'il était.
Si vous conservez de vos pères
Ces caractères précieux,
Heureux villages si prospères,
Vos enfants vous aimeront mieux.
Si chacun ressemblait aux autres,
Parmi les êtres d'ici-bas,
Comment aimerions-nous les nôtres ?
Soyons unis !.. Pareils, non pas !

Tels sont mes vœux. Je les arrose
De ce vin du crû sans pareil,
Où le ciel est pour quelque chose
Puisqu'il y met de son soleil ;
Et je porte un toast, sans ambages,
Au Progrès justement vanté,
Qui rapprochera vos villages
Sans tuer leur diversité !

Ph. GODET.

DOCUMENTS

POUR

SERVIR A L'HISTOIRE DES SECTES RELIGIEUSES DANS LE CANTON DE NEUCHATEL

(1814-1829)

Lettre du Conseil d'Etat au comte de Bernstorff pour l'informer de ce qui s'est passé dans ce pays au sujet des dissidents ou méthodistes.

25 Janvier 1830.

MONSIEUR LE COMTE,

Nous ne devons pas différer de rendre compte à V. E. de ce qui s'est passé en dernier lieu à Neuchâtel au sujet des dissidents ou méthodistes.

Reprenant les choses de plus loin, nous avons l'honneur de vous informer, Monsieur le comte, que depuis l'année 1814 divers individus étrangers à la Principauté, professant, dit-on, les opinions des méthodistes d'Angleterre, et quelques-uns d'entr'eux, chargés vraisemblablement par ces premiers de propager leurs doctrines en Suisse, se rendirent successivement dans ce pays où ils firent goûter leurs opinions à un certain nombre de nos concitoyens.

Il se forma entre les partisans de cette nouvelle doctrine des assemblées d'abord restreintes et ensuite plus nombreuses, et il en résulta quelques désordres, les uns occasionnés par ceux des habitants de la Principauté qui, voyant de mauvais œil les réunions des dissidents, voulaient s'y opposer, et les autres par les partisans de la nouvelle doctrine qui se permirent des actes que nous crûmes devoir réprimer, ainsi que nous le dirons ci-après.

En novembre 1820, la Compagnie des Pasteurs nous exposa par requête les craintes que lui causaient les opinions des méthodistes qui, propagées de plus en plus dans la Principauté par des émissaires étrangers et

même par des femmes, commençaient à occasionner du trouble dans le pays à raison du prosélytisme, du zèle inconsidéré et de l'esprit exclusif et peu chrétien qui animait les partisans de ces opinions nouvelles, et elle nous demanda notre concours et notre appui pour atteindre le but qu'elle se proposait, celui de maintenir la religion établie et d'empêcher des divisions dans les paroisses et dans les familles.

Cette représentation fut l'objet d'un examen sérieux de notre part, à la suite duquel nous répondîmes à la Compagnie des Pasteurs que nous attendions avec confiance de sa sagesse et de sa prudence qu'elle prendrait les mesures les plus convenables pour maintenir dans son intégrité la doctrine chrétienne et la discipline ecclésiastique, pour augmenter le zèle des pasteurs et ranimer parmi nous les sentiments religieux, et que dans tous les cas où l'ordre public serait troublé et les règles de notre sainte religion violées, le Conseil d'Etat, comme son devoir l'y appelait, interviendrait par son autorité et réprimerait de semblables désordres avec toute la sévérité des lois.

Cette réponse, Monsieur le comte, était dictée par la conviction où nous étions que le seul moyen de diminuer les fâcheux effets du schisme qui commençait à se manifester, était de nous abstenir de toute mesure qui pût être envisagée par les dissidents comme tendant à les gêner dans leurs consciences et par conséquent à les persécuter, et que nous devions nous borner à réprimer tout acte portant atteinte à l'ordre établi dans l'Etat et dans l'Eglise, en même temps que nous estimerions qu'une augmentation de zèle et de ferveur de la part des pasteurs, dans un moment où l'esprit religieux semblait se ranimer, tendrait à favoriser cet élan salutaire tout en prévenant les divisions qui causaient les alarmes de la Classe, et nous estimions pouvoir d'autant plus espérer de ce parti de prudence et de modération, qu'il était à notre connaissance que, quoique plusieurs des dissidents fussent outrés dans leurs opinions et séparés de l'Eglise nationale, beaucoup d'autres, plus modérés, en échange, étaient animés d'intentions droites et pures et d'un zèle qui tirait sa source de sentiments religieux.

Nous savions d'ailleurs, par l'expérience des siècles, combien le pouvoir séculier doit être sobre de toutes mesures portant atteintes à la liberté des opinions en matière de religion et quelle issue, contraire au but qu'on s'était proposé, avait eu l'intervention des gouvernements dans des cas de cette nature.

Nous avions d'ailleurs l'expérience de ce qui avait eu lieu chez nous dans le siècle dernier, où la secte des piétistes, introduite dans la Prin-

cipauté, s'était augmentée par la contradiction qu'elle avait éprouvée de la part du peuple, et s'était insensiblement éteinte par suite de la tolérance qui lui avait été accordée, et l'exemple des anabaptistes, qui, arrivés en foule du canton de Berne d'où ils avaient été expulsés, furent d'abord vus de très mauvais œil dans plusieurs communautés, exposés à diverses persécutions de leur part, mais qui furent protégés par la cour et par le gouvernement, au grand avantage des habitants du pays, qui ont fini par reconnaître la sagesse de cette tolérance et qui ont trouvé dans ces étrangers un grand nombre de fermiers utiles et fidèles.

Nous avions enfin sous les yeux ce qui se passait dans le canton de Vaud, où les mesures sévères prises par le gouvernement dans l'espérance de détruire le schisme dans son principe, n'avaient fait qu'augmenter le zèle et les efforts des dissidents, qui s'étaient dès lors envisagés comme les objets d'une injuste persécution.

Dès lors, nous nous sommes de plus en plus convaincus de la convenance du parti que nous avons pris, en voyant le peu de succès qu'ont eu les mesures du genre de celles du canton de Vaud, prises par le gouvernement de Berne, mesures qui n'ont point répondu au but qu'il s'était proposé, et qui ont été le sujet d'observations et de plaintes de la part des ministres protestants en France, lesquels, au nombre de 103, se sont élevés dans un écrit public contre les actes des gouvernements de Berne et de Vaud, qu'ils envisageaient comme contraires aux principes de la liberté religieuse qui découle de la Réformation.

La convenance du parti que nous avons pris a enfin été corroborée, à nos yeux, par l'exemple de Genève, où les sectateurs de la nouvelle doctrine ont été laissés en paix et où ils ont même obtenu l'établissement d'un culte public et régulier, qui a eu pour effet, non point, ainsi qu'on aurait pu le croire, d'augmenter le nombre des dissidents, mais au contraire de le diminuer et de faire cesser toute division et toute controverse.

C'est donc en prenant pour règle de ne point gêner les opinions religieuses et de ne point nous opposer non plus à la réunion, en particulier de ceux qui trouvaient bon de se rassembler pour s'occuper d'objets de dévotion conformes à leur croyance, mais en même temps avec le parti pris de réprimer tout acte contraire à la religion, aux lois, au bon ordre et à la décence, que nous avons envisagé et décidé les cas qui se sont présentés, et notamment dans les occasions suivantes :

Les chefs de juridiction de Valangin et des Verrières nous ayant informés qu'il se faisait dans leurs ressorts des rassemblements de méthodistes,

nous nous sommes bornés à les charger de surveiller ces réunions, de manière à empêcher tout désordre.

Des antagonistes des dissidents ayant troublé une assemblée qui se tenait à Bôle et donné un charivari, nous ordonnâmes une enquête pour en découvrir les auteurs. Nous les aurions punis s'ils avaient été découverts, mais ce désordre s'étant passé de nuit, on ne parvint pas à connaître les délinquants.

Dans une réunion de méthodistes, tenue chez le nommé Jean-François Magnin, à Coffrane, les sieurs Juvet, ministre destitué du canton de Vaud, et Empeytaz, ministre à Genève, se permirent d'administrer la Sainte Cène; nous sévîmes contre cet acte que nous envisageâmes comme une profanation. Les sieurs Juvet, Empeytaz et Magnin furent poursuivis individuellement et prirent la fuite à la suite du décret de prise de corps qui fut prononcé contre eux par la cour de justice de Valangin. Dès lors, Magnin ayant été saisi, sur la preuve qui fut acquise de la part qu'il avait prise aux actes de profanation dont il s'agit, et de tentatives par lui faites dans le but de soustraire un orphelin à l'autorité et à l'instruction religieuse de son pasteur, il a été condamné à 10 ans de bannissement et aux frais de son procès.

Informés qu'un étranger, accompagné de plusieurs individus, venant de Sainte-Croix au canton de Vaud, s'était rendu à la Côte-aux-Fées pour y former des rassemblements de méthodistes, nous chargeâmes M. le maire des Verrières d'empêcher ces étrangers de venir dans la Principauté pour y tenir leurs assemblées.

Enfin une Anglaise, la demoiselle Turner, qui était généralement envisagée comme envoyée par les méthodistes d'Angleterre pour répandre leur doctrine en Suisse, et qui avait été leur premier et plus actif missionnaire dans la Principauté, nous ayant été signalée comme s'insinuant dans les familles pour y propager les opinions nouvelles, et comme ayant par là causé de funestes divisions, nous lui fîmes signifier par M. le châtelain de Boudry, dans la juridiction duquel elle venait de reparaître après une absence dans les cantons voisins, l'ordre de quitter la Principauté dans le terme de trois jours et de n'y plus revenir.

Tels sont les cas dont nous avons été appelés à nous occuper de la manière en laquelle nous les avons décidés. Il nous reste à rendre compte à Votre Excellence du plus important de tous; celui qui s'est passé à Neuchâtel au mois d'octobre dernier.

A cette époque, M. le maire de Neuchâtel nous fit rapport que le

Conseil général de cette ville, à l'occasion de réunions religieuses qui avaient eu lieu dans les maisons de plusieurs particuliers, avait chargé les Quatre-Ministraux d'ouvrir une enquête administrative dans le but d'obtenir pleine et entière connaissance de ce qui se passait dans ces réunions, les chargeant de procéder dans cette affaire d'après l'autorité qui appartient à la ville par son droit d'Eglise représentative, qui résulte selon elle des prérogatives dont elle a joui depuis la Réformation, et spécialement du serment que prêtent tous ses membres de maintenir la religion de l'Etat.

M. le maire disait qu'il avait représenté au Conseil de Ville que si, dans les réunions qu'il avait en vue, il se passait des choses contraires aux lois et aux ordonnances du gouvernement, c'était à lui, comme chef de la juridiction, et non aux Quatre-Ministraux à informer par voie d'enquête judiciaire, et que s'il s'agissait d'atteintes portées à la discipline ecclésiastique et aux dogmes de la religion, c'était à la Compagnie des Pasteurs à en connaître; mais que malgré ces représentations le Conseil de la Ville avait persisté dans sa résolution et avait pris un arrêté portant en substance, que plusieurs étrangers s'étant rendus à Neuchâtel et dissimulant leurs projets, y avaient abusé de la tolérance qui leur avait été accordée en propageant les doctrines de sectes religieuses dissidentes, qu'ils s'étaient permis d'attaquer le culte et les pasteurs, faisant envisager le premier comme insuffisant et les pasteurs comme ne prêchant pas les doctrines de l'Evangile, que les assemblées formées par ces dissidents, d'abord particulières et restreintes, étaient devenues publiques et régulières, que dans ces assemblées se pratiquait un véritable culte, desservi par des gens qui n'avaient nulle vocation pour cela, ce qui donnait lieu à un véritable schisme dans l'Eglise et à des divisions dans les familles; par ces causes, le Conseil de Ville constitué par nos institutions Eglise représentative à Neuchâtel et obligé à veiller sous ce rapport à ce que le culte admis depuis la Réformation ne fût pas altéré, chargeait les Quatre-Ministraux de faire cesser les assemblées religieuses et publiques qui s'étaient formées dans cette ville, ainsi que d'apporter une attention particulière au séjour des étrangers dissidents, les autorisant à retirer les permis de tolérance à tous ceux qui, préalablement avertis, continueraient, sans vocation légale, d'exercer en ville des fonctions pastorales ou se permettraient des actes quelconques annonçant des vues de secte ou de prosélytisme. En même temps le Conseil de Ville, par un second article de son arrêté, ordonnait à ses membres, à teneur de leur serment, de s'abstenir de tout acte quelconque tendant à favoriser l'établissement

d'un culte dissident ou la propagation de doctrines religieuses contraires au repos de l'Eglise et à l'intégrité du culte national.

L'arrêté de la ville nous a paru avoir assez d'importance pour être communiqué dans son entier à V. E. ainsi que nous le faisons par la pièce qui accompagne ce rapport.

Les Quatre-Ministraux, agissant en vertu de cet ordre du Conseil général, firent paraître par devant eux les particuliers chez lesquels se tenaient les assemblées et leur annoncèrent que le magistrat sachant que les assemblées tenues dans leurs maisons étaient devenues publiques et qu'il s'y pratiquait un véritable culte desservi par des hommes sans vocation pour cela et même par des hommes séparés de l'Eglise nationale, aurait pu les faire cesser par simples mesures de police, mais qu'il avait préféré pour le moment d'user de voies amiables et qu'il les invitait à renoncer d'eux-mêmes, et par condescendance pour le magistrat, à tenir dans leurs maisons les réunions dont il s'agit.

Les Quatre-Ministraux firent ensuite appeler les individus connus comme fonctionnant dans les assemblées, et il leur déclara qu'il ne pouvait les reconnaître comme ayant vocation ou qualité pour exercer un ministère religieux ou des fonctions pastorales en cette ville, le magistrat les avertissant sérieusement de s'en abstenir et de se borner à l'exercice de leur état et de la profession pour laquelle ils avaient obtenu l'habitation, faute de quoi il se verrait dans le cas de prendre à leur égard un parti sévère et dicté par les circonstances.

M. le maire de Neuchâtel, en nous rendant compte de cette affaire, observait à juste titre que la ville n'aurait été appelée à agir qu'autant que dans ces rassemblements religieux on aurait enfreint les règles de la police, mais que la ville elle-même reconnaissait que nulle infraction pareille n'avait eu lieu, et qu'elle s'occupait par conséquent de points de dogmes qui ne la concernaient pas et de questions qui n'étaient nullement dans ses attributions et dans sa compétence, ensorte qu'il y avait manifestement empiétation de sa part sur les autorités du Roi et sur les droits de la Classe.

Cette affaire, M. le comte, nous paraissant importante et délicate, faite par conséquent pour être traitée avec prudence et maturité, nous chargeâmes une commission de l'examiner, et sur un premier rapport de sa part, nous l'autorisâmes à conférer avec des membres de l'administration de la ville.

Dans l'intervalle, les particuliers auxquels les Quatre-Ministraux avaient signifié la décision du Conseil de Ville, s'étaient adressés à nous par

requête, se plaignant de cette mesure qu'ils envisageaient comme portant atteinte au droit acquis aux citoyens de l'Etat de se réunir pour leur édification réciproque, et ils nous avaient demandé de vouloir les protéger contre cette atteinte portée à la liberté religieuse.

La commission sentant combien pourrait devenir difficile et épineuse la question traitée sous le rapport étendu qu'embrassait l'arrêté de la ville, et comprenant que cette manière de traiter l'affaire pourrait donner lieu, non-seulement entre la ville et les méthodistes, mais encore entre la Classe et la ville à un conflit dans lequel le Conseil d'Etat n'aurait pu rester étranger, la commission, disons-nous, en cela par nous autorisée, chercha à ramener la question relativement à la ville au point de la police, le seul qui pût et qui dût la concerner et, comme dans la conférence qui eut lieu à ce sujet entre les délégués du gouvernement et ceux de la ville, ces derniers parurent sentir qu'ils étaient allés trop loin dans les mesures qu'ils avaient prises, nous conçûmes l'espérance de voir cette affaire se terminer sans ultérieur conflit. En effet, grâce aux soins pleins de zèle et de prudence de M. le président de Sandoz-Rollin, chef de la commission que nous avions nommée, les dissidents furent de leur côté amenés à comprendre qu'en formant des assemblées religieuses aussi nombreuses et aussi publiques qu'ils l'avaient fait, sans y être autorisés par Sa Majesté et sans en prévenir le magistrat, ils avaient outrepassé les bornes assignées au culte privé, et ils prirent le parti de retirer la requête de plainte qu'ils nous avaient présentée et d'en adresser une au Conseil de Ville par laquelle ils sollicitaient la permission nécessaire pour former leurs réunions sous les conditions qui leur seront prescrites.

Cette requête a eu le succès désiré, puisqu'il résulte d'un nouveau rapport que vient de nous faire M. le maire de Neuchâtel, que le Conseil de Ville a terminé l'affaire des dissidents en arrêtant qu'il autorisait leurs réunions privées et en décidant en même temps que pour qu'une réunion fût réputée privée et dût par conséquent être autorisée, il suffirait que ceux qui la composeraient fussent nommés ou désignés d'une manière quelconque aux propriétaires ou locataires des maisons où se ferait la réunion; les assemblées religieuses n'étant défendues qu'autant qu'elles tendraient à former un culte national et public. Les Quatre-Ministraux, Petit et Grand Conseil, partant maintenant de ce principe qu'il ne leur appartenait pas de s'immiscer dans des questions de dogme et de controverse, et que leurs fonctions se bornaient à celles de magistrats de police, seul point de vue sous lequel leur défense devait subsister.

La démarche des dissidents et cette détermination de la ville ont rétabli la question sous son point de vue légal et régulier.

Elle se trouve en effet réduite maintenant à ceci, que les dissidents reconnaissent n'avoir pas le droit de former des réunions publiques sans le concours de l'autorité et par conséquent sans l'agrément de S. M., en vertu de la suprématie qui lui appartient en fait de religion, mais qu'ils pourront continuer à s'assembler moyennant que leurs réunions soient particulières et ne consistent que dans des actes de dévotion tenant au culte domestique et privé, que la ville, pour ce qui la concerne, a restreint la question au point de la police, le seul qui soit de sa compétence dans un objet de cette nature, et que cette affaire se trouve par conséquent réglée conformément aux droits du Roi, à la constitution de l'Etat et à la liberté religieuse, acquise aux habitants de la principauté.

Nous prions Votre Excellence d'agréer, etc.

Signé: Zastrow, de Sandoz, Tribolet-Hardy, Marval-de Pierre, de Sandoz-Travers, F.-Aug. de Montmollin, de Perregaux, de Pury, Chambrier, d'Yvernois, Cousandier, Perrot, de Chaillet.

TENEUR DE LA PIÈCE ANNEXÉE A LA LETTRE CI-DESSUS.

Extrait des arrêts du Conseil général du 5 octobre 1829.

Messieurs les Quatre-Ministraux ayant fait de nouveau un rapport détaillé sur le résultat de l'information par eux dressée au sujet des rassemblements religieux et dissidents qui ont eu lieu en cette ville, et proposé les mesures qu'ils jugent convenables d'adopter en cette circonstance, le Conseil après en avoir mûrement délibéré, a adopté les termes et les conclusions de ce rapport; et considérant qu'il est établi par cette information et par divers faits connus et consignés dans les registres de MM. les Quatre-Ministraux :

1. Que depuis plusieurs années, divers étrangers, soit qu'ils ayent reçu dans ce but une mission positive et spéciale, soit qu'ils n'ayent agi que de leur propre mouvement et sans instigation extérieure, s'étant introduits en cette ville sous divers prétextes, mais presque toujours en dissimulant au magistrat leurs vues et leurs projets, ont abusé de la

tolérance qui leur était accordée, plus d'une fois même ont violé les conditions de cette tolérance et les promesses qu'ils avaient faites au contraire, pour répandre et propager en toutes sortes de moyens les doctrines plus ou moins exaltées, absolues, exclusives et intolérantes des diverses sectes religieuses et dissidentes auxquelles ils appartenaient.

2. Qu'après s'être montrés d'abord humbles et modestes dans leurs démarches et avoir paru respecter le culte établi et les pasteurs de notre Eglise, ils n'ont pas tardé à attaquer l'un comme insuffisant et comme ne répondant point assez aux besoins des fidèles, et à signaler les autres comme de faux pasteurs, prêchant des doctrines contraires à l'Evangile et propres à égarer les âmes; et qu'étant ainsi peu à peu parvenus à détacher un certain nombre de paroissiens de leurs pasteurs légitimes, à altérer les sentiments de confiance et de respect dont ceux-ci étaient auparavant entourés, et à se substituer en quelque sorte en leur lieu et place, ils ont réussi ensuite à former dans cette ville des foyers de séparation directe ou de dissidence plus ou moins prononcée de l'Eglise nationale, dissidence dont il serait du reste difficile de déterminer les divers degrés.

3. Qu'ils ont organisé, d'après leurs principes et leurs doctrines, des assemblées religieuses, d'abord particulières et restreintes à un petit nombre d'assistants, mais qui ensuite, sans aucune autorisation supérieure, sont devenues tout à fait publiques et sont aujourd'hui ouvertes à toutes personnes des deux sexes, qu'y amènent en assez grand nombre la curiosité, l'attrait de la nouveauté ou un besoin exagéré de dévotion; assemblées qui se tiennent dans des localités spécialement disposées pour cela, à des jours et heures fixes et régulières, principalement à des heures tardives qu'excluent la décence et les convenances civiles et religieuses, quelquefois même aux heures où le service divin a lieu dans les temples.

4. Que dans ces assemblées se pratique un véritable culte, auquel président des hommes d'états divers, la plupart étrangers, qui, pour exercer leur ministère, n'ont d'autre vocation que celle qu'ils s'attribuent eux-mêmes ou celle qu'ils reçoivent de la secte dont ils se constituent les émissaires; qu'aujourd'hui surtout ceux qui y fonctionnent sont tous des hommes qui ont positivement déclaré être séparés de l'Eglise nationale et avoir rompu toute communion avec elle, y ayant été poussés, disent-ils, par l'inspiration de leur conscience et par les décisions formelles de l'Ecriture sainte et qui, par conséquent, lorsque dans les assemblées qu'ils président ils font des prières et donnent des explications de la Bible, ne pourraient, sans se mettre en contradiction avec

leurs doctrines et avec leur conscience, s'abstenir, ainsi qu'ils osent le prétendre, de prêcher le schisme et la séparation, qu'ils fomentent d'ailleurs, en distribuant une foule de brochures religieuses toutes ou presque toutes sorties de la plume des dissidents.

5. Et enfin, que ces assemblées et tout ce qui en a précédé et accompagné l'établissement, ont eu évidemment pour résultat d'introduire au milieu de nous un schisme auparavant inconnu et tendant à porter de plus en plus le trouble dans la société, en rompant les liens qui unissent ses membres et en divisant les familles, ainsi que plus d'un exemple l'atteste, et à compromettre la religion elle-même par le ridicule que l'exaltation et l'exagération répandent sur elle.

Par ces causes, et considérant en outre :

1. Que tout ce qui concerne le culte national est, par la nature de notre constitution, intimément lié aux institutions politiques et civiles de notre patrie, qu'est tenu de respecter quiconque veut vivre dans cet Etat et y jouir de là protection des Lois.

2. Que ces institutions ne reconnaissent comme cultes légalement existants que les cultes autorisés par elles, ou ceux qui se sont établis par autorisation supérieure et sous des conditions qui en règlent et en limitent plus ou moins l'exercice.

3. Que la charte qui régit cet état reconnaît exclusivement la Compagnie des pasteurs comme ayant la conduite et la direction du culte protestant et réformé dans cet Etat.

4. Que le Conseil de cette ville, constitué Eglise représentative de son ressort, est lié par ses institutions et par le serment de ses membres à protéger et maintenir le culte national établi par nos pères.

5. Que ce culte a subsisté depuis la bienheureuse Réformation et jusques à ce jour sans qu'aucune altération puisse lui être reprochée qui soit de nature à motiver une séparation.

6. Que si le Conseil, fidèle aux principes de l'Eglise réformée, admet pleinement le libre examen et la liberté de conscience qui en dérive et, s'il s'est montré, comme il est résolu de l'être toujours, tolérant pour toutes les opinions religieuses et pour ceux qui les professent, en tant qu'elles sont particulières et individuelles, il ne peut, sans manquer à ses premiers devoirs, tolérer de même les actes extérieurs qui tendent à les répandre et à les propager, en compromettant le repos de la société et en portant atteinte au culte national.

En conséquence, et par toutes ces considérations, le Conseil arrête :

1. Qu'ordre exprès et formel est donné à MM. les Quatre-Ministraux de faire cesser les assemblées religieuses et publiques qui se sont formées en cette ville et qui ont été signalées par l'information, en employant d'abord et avant tout les voies paternelles et amiables, et en usant au besoin de l'autorité qui leur est confiée, ainsi que d'apporter désormais une attention particulière aux tolérances de séjour qu'ils sont dans le cas d'accorder à des étrangers dissidents, les autorisant à retirer ces tolérances à tous ceux qui, après avoir été duement avertis, persisteraient à exercer en ville, sans vocation légale, des fonctions pastorales ou un ministère religieux, ou se permettraient des actes quelconques, annonçant des vues de secte ou de prosélytisme.

2. Qu'injonction expresse est faite aux membres du Conseil, et cela à teneur du serment qui les lie et des devoirs qui en dérivent, de s'abstenir de tout acte quelconque qui tendrait à favoriser l'établissement d'un culte dissident ou la propagation de doctrines religieuses propres à compromettre sous quel rapport que ce puisse être, le repos de l'Eglise et l'intégrité du culte national.

Extrait du manuel de MM. les Quatre-Ministraux du 13 octobre 1829.

En exécution de l'arrêt du Conseil général du 5e courant, relatif aux assemblées religieuses et dissidentes, on a mandé successivement les personnes suivantes, chez lesquelles se sont formées des assemblées publiques, savoir :

M. le Dr de Pury, pour l'absence du sieur Perrin, marchand horloger, son locataire.

Le sieur Matthey, bottier,
Le sieur Sandoz, tailleur, } tous deux habitant en cette ville,

et le sieur Henri Borel, bourgeois de cette ville, qui en l'absence du sieur Perrin, avait, d'après la déclaration de M. le Dr de Pury, ouvert l'appartement du dit sieur Perrin, par commission de ce dernier, pour y tenir l'assemblée du premier dimanche de ce mois.

Et il leur a été adressé à tous de mot à mot l'invitation suivante :

« Le magistrat n'a pu voir qu'avec peine depuis plusieurs années

des dissidences religieuses s'introduire et se propager dans cette ville, et des assemblées se former sous la direction et l'influence de personnes plus ou moins séparées de l'Eglise nationale. Toutefois, respectant les opinions individuelles et la liberté de conscience, comme il les respectera toujours, il a crû devoir fermer les yeux sur ces assemblées, tant qu'elles n'ont été que particulières et restreintes à un petit nombre de personnes partageant les mêmes opinions et cherchant à s'édifier mutuellement; il ne les a envisagées en effet que sous le rapport d'un culte domestique et de dévotions particulières, qu'il n'entre point dans ses intentions de gêner et d'entraver tant qu'elles ne donnent lieu à aucun désordre et qu'elles ne tendent pas à compromettre le culte national et les pasteurs légitimes de l'Eglise. Mais plusieurs de ces assemblées sont peu à peu devenues publiques, sans qu'aucune autorisation supérieure ait été ni demandée ni donnée; elles sont aujourd'hui ouvertes à quiconque s'y présente, ont lieu à des jours et à des heures fixes, dans des localités préparées pour cela, réunissent un grand nombre de personnes qui n'ont d'ailleurs entr'elles aucune autre relation; il s'y pratique un véritable culte, dirigé par des hommes sans caractère et sans vocation légalement reconnus, même par des hommes séparés de l'Eglise nationala et qui se sont déclarés n'avoir plus aucune communion avec elle, et elles deviennent par conséquent, et peut-être contre l'intention même de ceux qui consentent à les recevoir, des foyers de schisme et de séparation.

« De telles assemblées sont contraires à l'ordre établi et propres à alarmer le magistrat sur leurs conséquences; il aurait sans aucun doute le droit et l'autorité de les faire cesser par simple mesure de police. Mais il préfère, pour le moment, user de voies amiables et paternelles, et c'est dans ce but qu'il a mandé ceux qui se sont prêtés jusque ici à recevoir chez eux ces réunions pour les inviter, de la manière la plus pressante, à les discontinuer par égard et par condescendance pour lui. Il a, en effet, assez bonne opinion de leurs dispositions et de leurs sentiments pour espérer qu'en retour de la bienveillance et de la protection qu'il leur a toujours accordées et sur lesquelles ils pourront compter de plus en plus, ils lui donneront cette preuve de déférence dont il leur saura le plus grand gré, pour cela seul qu'il l'envisagera comme ayant été tout à fait volontaire de leur part. »

Ceux à qui cette invitation a été adressée ayant demandé à l'avoir par écrit, ordre a été donné au Secrétaire de ville de leur en faire expédier une copie à chacun.

On a de plus mandé les individus connus comme fonctionnant dans les assemblées religieuses dont il vient d'être fait mention, savoir :

Les sieurs Louis Narbel, commis de Madame la veuve Vaucher née DuPasquier, et David-Louis Griffon, habitant comme tailleur de pierres, et il leur a été déclaré que, ne pouvant les reconnaître comme ayant qualité et vocation régulière pour exercer un ministère religieux ou des fonctions pastorales en cette ville, le magistrat les avertit sérieusement de s'en abstenir désormais et de se borner à l'exercice de l'état et de la profession pour lesquels ils ont obtenu l'habitation ou la tolérance, à défaut de quoi il se verra dans le cas de prendre à leur égard un parti sévère et tel que la circonstance l'exigera.

Quant au sieur Porret, confiseur, qui habite Boudry, il lui sera écrit dans le même sens de la part du magistrat.

A Neuchâtel, le 17 octobre 1829.

Pour copie conforme :
Le Secrétaire de ville,
G.-F. GALLOT.

(Communiqué par M. le Dr Guillaume.)

LE QUARTIER DE « LA ROCHE » A AUVERNIER

Dans notre siècle positif et pratique on a généralement si peu de respect pour les choses du « vieux temps », que c'est un devoir pour leurs amis d'en fixer l'image avant qu'une raison d'utilité publique, d'alignement, d'hygiène, etc., ait mis fin à leur existence.

L'édilité, sans doute, a grand'raison d'assainir, démolir, reconstruire, distribuer l'air et le soleil à ses administrés. De leur côté, l'artiste,

l'amateur du pittoresque, l'archéologue, auraient grand tort de négliger le soin pieux de recueillir, avant qu'il soit trop tard, les souvenirs d'une autre époque.

Je ne sache pas que la curieuse maison qui forme, presque à elle seule, le quartier dit « de la Roche », à Auvernier, soit menacée dans son existence; cependant, comme en ce monde on ne peut compter sur rien, et qu'à l'âge de plus de 300 ans on doit s'attendre à tout, (1) il m'a paru prudent de la portraiter sans plus tarder et d'engager par là quelque érudit à reconstruire son état-civil.

Les propriétaires actuels de cette vieille demeure sont l'Hôpital de Soleure et M. Alfred Bonnet, à Auvernier. Ce dernier a bien voulu me communiquer les détails que voici concernant cette maison :

« L'Hôpital de Soleure possède le bâtiment au nord de la tourelle avec le passage voûté; de mon côté, je suis propriétaire de la construction au sud; la tourelle, renfermant l'escalier des deux maisons, est dans l'indivision. Cette maison a été achetée par mon grand-père maternel en 1808, d'une dame Techtermann de Bionnens, née de Reynold, de Fribourg, laquelle l'avait acquise en 1803 de l'hoirie Gadi, aussi de Fribourg.

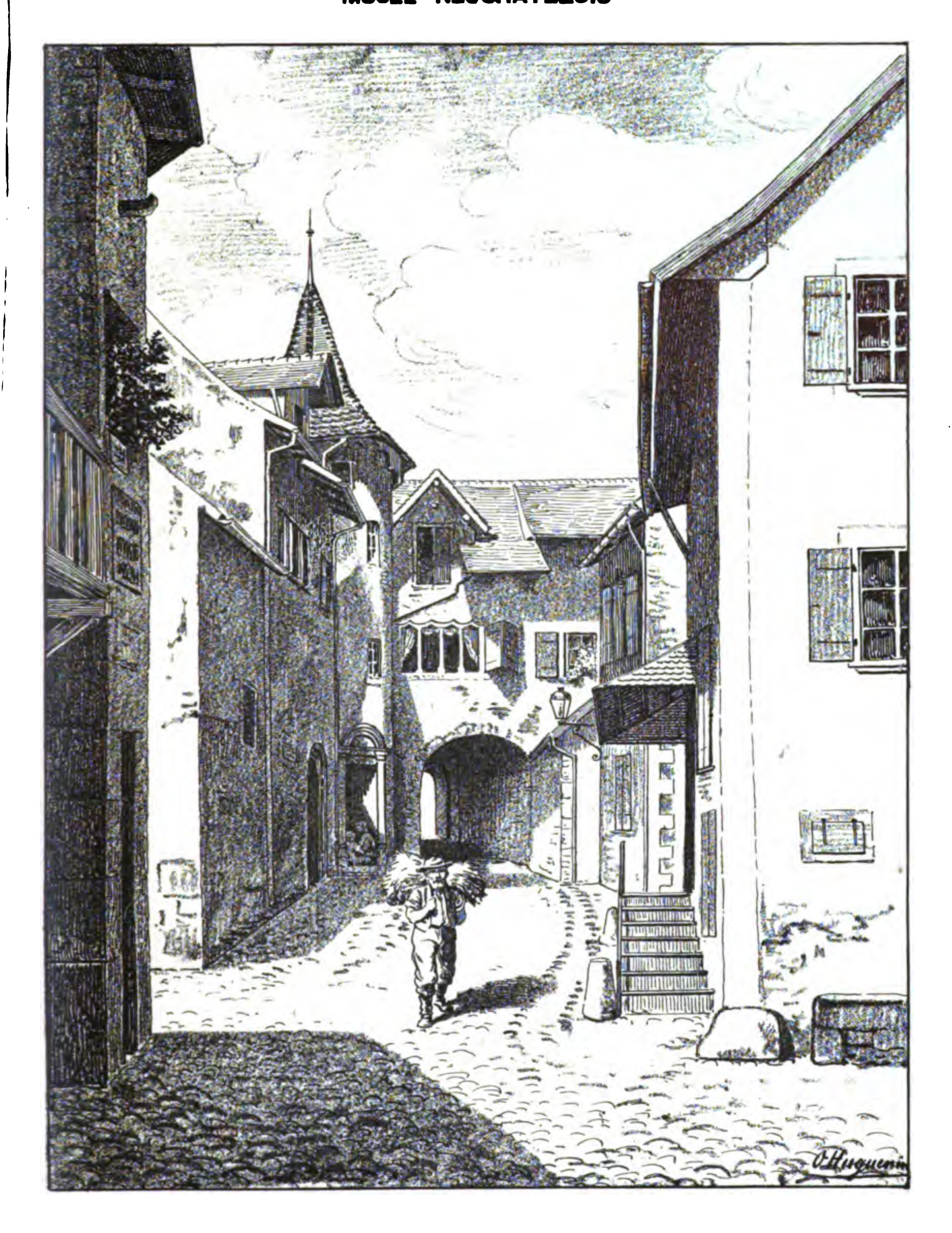
« On sait qu'un certain nombre de familles des cantons voisins possédaient dans notre canton des vignes qu'elles avaient achetées comme placement de fonds dans le courant du siècle passé, et même antérieurement, alors que nos vins de Neuchâtel avaient une réputation de grande qualité que la facilité des communications, en introduisant des vins étrangers excellents, lui a fait perdre en bonne partie depuis lors. Ces familles se sont généralement contentées de toucher les revenus de leurs immeubles sans rien créer; aussi ne peut-on attribuer à aucune d'elles la fondation de maisons dans notre localité. L'Hôpital de Soleure est dans les mêmes conditions. J'ignore à quelle époque il est devenu propriétaire à Auvernier, mais ce ne doit pas être extrêmement ancien...... »

On voit que les renseignements que j'ai pu recueillir sur cette vieille demeure se réduisent à peu de chose.

Au reste, le bâtiment en question n'offrît-il aucun intérêt historique, son antiquité et sa physionomie pittoresque suffiraient, me semble-t-il, pour lui mériter une place parmi les curiosités du *Musée neuchâtelois*.

O. HUGUENIN.

(1) La maison date de 1570.



QUARTIER DE LA ROCHE A AUVERNIER

Dessin de O. Huguenin.


THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY

LA QUESTION DE WINKELRIED

OU

Résumé des recherches faites depuis vingt ans sur l'existence d'Arnold de Winkelried et son action héroïque à Sempach (1386) (1)

Une vérité n'a passé à l'état définitif que lorsqu'elle a traversé saine et sauve le feu de la discussion.

JANET.

« L'histoire doit la vérité au peuple, dût-elle effacer une auréole sur « son front. »

Ces paroles d'un des écrivains de la Suisse romande qui ont continué avec beaucoup de talent l'œuvre que Jean de Muller avait inaugurée avec génie, Charles Monnard, sont vraies et belles. Car n'en déplaise aux partisans aveugles de la tradition qui repoussent toute critique, la vérité seule fait de l'histoire une science, en lui assurant sa dignité et sa valeur.

Mais si la critique historique est légitime, nécessaire, elle peut aussi dégénérer en critique exagérée ou *hypercritique* dissolvante qui, à la moindre difficulté, à la plus légère invraisemblance, crie à la fausseté, à l'imposture, et comme disait Michelet, à la menterie patriotique.

N'a-t-on pas vu plus d'une fois un criticisme outré porter une main sacrilège sur les pages les plus sincères et les plus glorieuses de l'histoire, au mépris de cette même vérité qu'elle proclame son inspiratrice et son égide.

Or, l'esprit de doute et de négation est contagieux.

(1) Mémoire lu à la Société d'histoire à Valangin le 2 juillet 1883.

A peine le professeur lucernois, Eutychès Kopp, de très érudite mémoire, avait-il relégué dans la région nébuleuse de la légende les traditions relatives à Guillaume Tell, qu'il y eut parmi les savants de la Germanie et de l'Helvétie elle-même, comme un souffle de démolition. C'était à qui enlèverait une pierre de l'édifice élevé à la gloire de nos ancêtres par le grand Landamman Egide Tschoudi, agrandi et modernisé par Jean de Muller et ses successeurs.

Le premier en date de ces imitateurs de Kopp fut le prince autrichien Lichnowsky, l'historien ou pour mieux dire le panégyriste de la Maison de Habsbourg (1839).

S'étayant du silence gardé sur Winkelried par les deux chroniqueurs suisses du 15me siècle, Justinger de Berne et Russ de Lucerne, l'écrivain viennois faisait du héros de Sempach le pendant légendaire du héros de Burglen [1].

La négation du grand seigneur autrichien passa, il est vrai, presque inaperçue en Suisse, comme œuvre de courtisan ou de dilettante, plutôt que d'historien sérieux.

Il n'en fut plus de même lorsque M. Ottocar Lorenz, professeur d'histoire à l'Université de Vienne, renouvela la négation relative à Winkelried [2] soit dans un cours public, soit dans une dissertation imprimée sous ce titre : *le duc Léopold III et les Ligues suisses* [3].

Dès l'année suivante, un professeur de l'Ecole cantonale d'Aarau, Rodolphe Rauchenstein, relevait le gant et réfutait Lorenz par un écrit intitulé : l'*Acte héroïque de Winkelried n'est pas une fable* [4].

Dans l'intervalle, et sans parti pris de polémique, un savant lucernois, Hermann de Liebenau, s'était appliqué à dresser une sorte de généalogie de la famille Winkelried de Stans, à partir de son apparition sur la scène historique au 12me siècle [5]. N'accordant qu'une mention rapide au chevalier de ce nom que la tradition nous montre tuant un dragon, Liebenau ne manquait pas de s'arrêter sur ce Rodolphe de Winkelried ou Winkelreit cité par Kopp lui-même dans ses documents, où on le voit félicitant les Gibelins zuricois au nom des Gibelins du Nidwald, dans leur

(1) Geschichte des Hauses Habsburg, 1 vol., pag. 240-43 et la note 37 à la pag. 286.

(2) M. Ottocar Lorenz né à Iglau (Moravie) en 1832, professeur ordinaire d'histoire à l'Université de Vienne depuis 1861.

(3) *Léopold III und die Schweizerbunde.* Wien 1860.

(4) « Winkelriedsthat bei Sempach ist nicht Fabel » 1861.

(5) « Die Winkelriede von Stans bis auf den helden von Sempach, » *Mittheilungen* von Zurich, IX.

lutte avec les Guelfes du voisinage (1). La généalogie s'arrêtait au héros de Sempach. Il eût été aisé de la pousser plus loin et d'y comprendre cet autre Arnold de Winkelried, capitaine des gardes du fameux cardinal Mathieu Schinner, fameux lui-même par ses hauts faits à Marignan (1515) et à la Bicoque où il mordit la poussière avec 4000 de ses compatriotes, victimes de leur audace (1522). Ce Winkelried avait siégé aussi dans les diètes de 1507, 1509, 1512, 1516 et 1519, comme député du Nidwald (2).

Aussi n'est-ce pas des Winkelried de Stans que l'historien suisse Guillimann, lequel vivait par parenthèse à la fin du 16me siècle, aurait pu répéter ce qu'il disait de Guillaume Tell dans une lettre latine adressée à son ami Goldast de Saint-Gall : « Les gens d'Uri eux-mêmes ne peu-« vent s'accorder sur le lieu de sa demeure. Ils ne peuvent montrer ni « sa famille, ni ses descendants (3). » Le nom lui-même du héros de Sempach, Arnold ou Erni Winkelried, se trouve dans un document de l'année 1367, et derechef, dans un acte de 1371, cité comme le précédent par Hermann de Liebenau.

A l'instar de Lichnowski, Lorenz faisait valoir le silence de Justinger et de Russ. « L'unique source, disait-il, de la tradition du héros de « Sempach, c'est la chanson ou le chant de guerre du lucernois Halb-« Suter en soixante-six strophes dont sept seulement sont consacrées « à l'action héroïque de Winkelried. » Or, aux yeux du critique, ces sept strophes n'étaient qu'une adjonction faite après coup au chant primitif, ou comme on dit, une interpolation, le trait de Winkelried, le *Décius helvétique*, un emprunt fait à l'histoire romaine, un trait renouvelé du héros célébré par Tite-Live.

En réponse à ces affirmations de Lorenz, Rauchenstein niait qu'on pût trouver un motif suffisant de douter de l'action de Winkelried dans le fait du silence de deux chroniqueurs, d'un laconisme aussi grand que celui de Justinger et Russ. Il opposait aux arguments du critique la dernière strophe du poëme de Halb-Suter, et qui, en vile prose, peut se traduire comme suit :

« C'est Halb-Suter qui a composé ces vers, Halb-Suter dont le nom

(1) Salutem et super inimicis victoriam triomphalem, Kopp, *Urkunden zur Geschichte der Eidgenossen* I, p. 8.

(2) *Eidgenœssische abschiede* von 1500 bis 1520, bearbeitet von Ph.-Anton Segesser.

(3) Ipsi Uranii de ejus sede non conveniunt, nec familiam ac posteros ostendere possunt. — *Lettre du 27 mars 1609.*

« n'est pas effacé du souvenir, car il habite Lucerne où il est bien connu « comme un honnête gars. Il a fait ces vers en revenant de la bataille. » (1)

Quelle pouvait être cette bataille, selon Rauchenstein, sinon celle de Sempach ?

Mais, sans se laisser déconcerter par la riposte du professeur argovien, son collègue viennois, maniant le scalpel d'une critique incisive, mais qu'il faut suivre dans l'original pour en saisir toute la portée, cherchait à établir et prouvait réellement cette fois, d'abord que le poëme attribué à Halb-Suter se composait de pièces rapportées et provenant de dates différentes ; en second lieu, qu'on ne pouvait faire remonter à un contemporain de la bataille de Sempach certains passages de ce chant de guerre empruntés visiblement au chroniqueur Russ, partant à un écrivain du 15me siècle. Il inclinait à penser que ce poëme ainsi remanié devait être en partie l'œuvre de poëtes du 16me siècle. L'épisode de Winkelried, en particulier, lui semblait avoir été suggéré par les exploits de cet Arnold Winkelried, deuxième du nom, qui avait brillé à Marignan et péri à la Bicoque.

Mais le nouvel écrit de Lorenz ne resta pas plus sans réponse que le précédent. Un curé lucernois, Aloïs Lutolf, intervenant dans le débat, révélait l'existence de deux écrivains lucernois du nom de Halb-Suter, le premier tout à fait contemporain de la mêlée de Sempach, car il vivait de 1382 à 1434, le second, plus récent et qui occupait un siége au Grand Conseil de Lucerne, en 1435. C'est même à ce dernier désigné sous le nom de Jean Halb-Suter de Root, que le curé Lutolf attribuait le remaniement du chant primitif composé par son homonyme et devancier.

Halb-Suter de Root ayant pris part à la guerre de Bourgogne, c'était à une des deux grandes batailles de cette lutte qu'il faisait allusion dans cette strophe finale du poëme qu'il disait avoir composé en revenant du champ de bataille.

A propos du mot sublime de Winkelried mourant : « Confédérés, je « vais vous ouvrir un chemin, pensez à ma femme et à mes enfants, » l'abbé Lutolf nous apprend que les recommandations de ce genre n'étaient pas rares aux jours héroïques de la guerre pour l'indépendance natio-

(1) « Halb-Suter unvergessen
« Also ist er genant,
« Wo Luzern ist gesessen
« Und was gar wol erkant
« Ho es was ein bidermann ;
« Dies lied hat er gemacht
« Als er ab der Schlacht ist kan. »

nale. Il citait en preuve l'exemple de l'armurier lucernois Heini Schmid, qui partant pour l'expédition de Bellinzona, en 1478, recommandait sa famille à son ami Suter et le priait d'en prendre soin pour le cas où il ne reviendrait pas de cette périlleuse campagne.

La controverse en était là, lorsque M. Georges de Wyss, l'illustre président de la Société d'histoire, découvrit en 1862 dans la bibliothèque de Zurich, une chronique inédite de la première moitié du 15me siècle où la bataille de Sempach est racontée en termes qui, sauf une curieuse variante, confirment le trait de dévouement auquel les Confédérés étaient redevables de leur victoire du 9 juillet 1386.

Voici la traduction de ce passage de la chronique zuricoise, que le langage naïf du temps rend un peu difficile à mettre en français :

Le duc Léopold d'Autriche s'avança avec force Seigneurs vers Sempach, menaçant de pendre ou de noyer ceux qui lui feraient résistance. Là-dessus arrivèrent les bannières des Confédérés de Lucerne, Schwyz, Uri et Underwald. Mais les seigneurs les assaillirent si impétueusement que ceux-ci avaient déjà perdu soixante hommes et que la bannière de Lucerne courait de grands dangers. Le duc Léopold se croyait déjà sûr de la victoire et parlait de se faire armer chevalier. Mais Dieu eut pitié des Confédérés, et l'un de ceux-ci nous vint en aide (1). Car lorsqu'il vit que l'affaire prenait une mauvaise tournure pour les siens et qu'avec leurs longues lances les seigneurs transperçaient tous ceux qui les approchaient, ce pieux et vaillant homme embrassa autant de lances qu'il pût en saisir et les tira à lui vers la terre. Les Confédérés alors de frapper de leurs hallebardes sur les lances. En même temps celui qui leur avait rendu le courage leur criait qu'il voyait les ennemis fuir par derrière. Il y eut de cette façon beaucoup de seigneurs occis avec leurs varlets ; car ils n'avaient pas voulu laisser aux petites gens le soin de tuer les Suisses.

On aura remarqué que le nom de Winkelried n'est pas indiqué dans ce récit, et qu'on laisse dans l'ombre celui du *pieux Confédéré* auquel les Suisses devaient leur salut. Mais chacun y aura reconnu celui dont le poëme de Halb-Suter de Root ou de son devancier nous a transmis le nom omis par le chroniqueur zuricois. Car, ainsi que l'a fait observer un de nos historiens actuels, les moins suspects d'indulgence pour les opinions reçues, M. Charles Dändliker, « *les vieux chantres de nos batailles n'ont inventé ni les événements, ni les noms qu'ils célèbrent dans leurs vers* (2).

Un autre écrivain suisse, M. le professeur Schlatter de Soleure, nous apprend dans le même recueil que le nom de Wengi, le célèbre avoyer, celui que dans mon histoire de la Suisse, j'ai appelé le *Winkelried de la*

(1) Da half uns ein getrüwer man under den Eidgenossen.

(2) *Anzeiger* ou *Indicateur historique de Soleure* de 1882.

tolérance, ne se trouvait pas mentionné non plus dans les deux chants très détaillés cependant qu'a inspirés la guerre civile et religieuse de 1333 et qui sont conservés dans les bibliothèques de Berne et de Saint-Gall (1). Il n'est encore entré dans l'esprit de personne (mais cela viendra peut-être) de nier le trait magnanime du chef du parti catholique se mettant à la bouche du canon, pour empêcher ses coreligionnaires de mitrailler les protestants.

La découverte du manuscrit zuricois par M. de Wyss aurait dû, semble-t-il, clore la discussion et fermer la bouche aux contradicteurs. Il n'en fut rien. Deux nouveaux champions se présentèrent dans la lice. L'un était le baron de Liliencron, savant holsteinois et auteur d'un grand ouvrage en quatre volumes sur *les chants populaires de l'Allemagne*, depuis le 13me au 16me siècle (1865-69) ; recueil publié sous le patronage du roi Maximilien II de Bavière.

Liliencron, adversaire poli et modéré, se montrait d'accord avec le curé lucernois Lutolf à attribuer le remaniement du chant de Sempach au second des Halb-Suter. Il ne tranchait pas non plus dans le vif en niant carrément l'authenticité de l'acte de Winkelried. Il se contentait de suspendre son jugement à cet égard, en ajoutant ces paroles pleines de sens : « Les documents ne sont pas toute l'histoire. Les traditions ont « bien aussi leur prix, lorsqu'elles ne se heurtent pas à des contradic- « tions qui en infirment ou détruisent le témoignage ». Or, dans l'épisode de Winkelried au jugement de Liliencron lui-même, rien qui soit en opposition avec ce que les écrits contemporains nous apprennent sur la marche de la bataille, et l'ordre en forme de coin (spitz) observé par les Confédérés, selon la chronique de Kônigshoven et qui leur permit d'entamer la cavalerie autrichienne.

En revanche, la recommandation d'Arnold de Winkelried mourant paraissait à Liliencron trop sentimentale chez un guerrier du 14me siècle. Mais en présence du fait cité par Lutolf d'un guerrier lucernois partant en 1478 pour Bellinzona, le critique se montrait disposé à admettre que les paroles du héros pouvaient avoir été imaginées au 15me siècle, comme si un guerrier de la fin du 14me n'eut pas été susceptible des mêmes sentiments que ceux du 15me.

Néanmoins, avec un critique aussi courtois et raisonnable que M. Liliencron, l'entente eût encore été possible. Elle cessait de l'être avec cet autre contradicteur qui a nom Kleissner, auteur du livre intitulé :

(1) *Anzeiger* ou *Indicateur historique de Soleure* 1870 p. 14.

Les sources de la bataille de Sempach et la tradition de Winkelried (1). Car pour le Dr Kleissner, non seulement l'action de Winkelried n'avait aucun titre à la créance, mais il n'y avait pas même place pour elle, étant données les péripéties de la bataille telles que nous les font connaître les Chroniques suisses et allemandes.

D'abord, en ce qui concerne les chroniqueurs allemands, le prêtre Twinger de Königshoven, par exemple, lequel vivait de 1346 à 1420, et dont la relation est la plus riche en détails, pas un mot de Winkelried. Le poëte autrichien, contemporain de la bataille, Peter der Suchenvirt, auteur d'un chant de Sempach, n'en parle pas davantage. Rien non plus dans la chronique de Klingenberg et dans celles de Constance. Toutes, en revanche, nous font connaître la magnanimité du duc Léopold III, qui refuse de quitter le champ de bataille et veut mourir avec les siens. Quant aux causes de la défaite (car il faut bien qu'il y en ait cependant) ces chroniques parlent uniquement de l'impétuosité excessive de la noblesse, qui se jette en désordre sur les Suisses, d'une irruption inopinée de ces derniers, ou de la lâcheté du sire de Henneberg qui déserta le champ de bataille avec 500 hommes, et de la chaleur suffocante de la journée insupportable aux cavaliers cuirassés du duc d'Autriche.

Le silence gardé par les chroniqueurs suisses, Justinger et Russ, n'est pas oublié, cela va sans dire. Kleissner a soin d'ajouter à ces deux noms celui du chroniqueur lucernois Etterlin, le continuateur de Russ, et qui a imité le silence de son prédécesseur.

Abordant de front la question de la chronique zuricoise qui contrariait son système, le docteur s'en tirait à merveille en nous informant qu'à côté de la chronique découverte par Georges de Wyss et qui selon lui n'était pas de l'an 1438, mais bien de 1476, il se trouve dans la même bibliothèque une seconde chronique de la même teneur que l'autre, sauf le passage relatif au héros de Sempach; preuve évidente qu'il avait dû y être mis après coup et que, pour dire les choses comme elles sont, ce n'était là qu'une historiette sans conséquence, *une anecdote* comme il y en a tant dans l'histoire suisse. M. Kleissner déclarait pour sa part en connaître trois, dont deux sont racontées par le moine chroniqueur Jean de Winterthour, et se rapportent aux années 1271 et 1333; la troisième est le fait connu de Henri Wolleb à Frastenz pendant la guerre de Souabe. « Il n'y a pas de raison, remarquait ironiquement « le docteur Kleissner, pour que les Suisses ou leurs adversaires ne nous

(1) *Die Quellen der Sempacherschlacht und die Sage von Winkelried*, 1878, Freiburg in Breisgau.

« exhibent tous les soixante ans un Winkelried de fantaisie pour enjo-
« liver leurs *fastes* de fictions qui ne méritent aucune créance. »

Le mode d'argumentation de Kleissner, plus encore que tout autre, était fait pour piquer au jeu les savants suisses et en a en effet occupé plusieurs pendant les dix dernières années qui ont suivi la publication de son livre. La question même a été jugée assez importante pour être traitée devant la Société générale d'histoire suisse réunie à Stans en septembre 1876. Elle y a fait l'objet d'un remarquable mémoire de M. Ochsenbein, l'ancien pasteur protestant de Fribourg, aujourd'hui à Schlosswyl près de Berne, et avantageusement connu dans le monde sientifique par ses consciencieuses recherches sur la bataille de Morat [1].

Sans doute, ainsi que le faisait observer à cette même réunion de Stans l'éminent historien et conseiller aulique Waitz, de Heidelberg, qui y assistait en qualité de membre honoraire, la victoire de Sempach, n'en serait pas moins réelle et la gloire des Suisses intacte, alors même que la figure de Winkelried disparaîtrait de leurs annales. Mais comme l'a très bien dit M. Ochsenbein, « ne serait-ce pas un affligeant spectacle « que de voir s'effacer de notre histoire une figure aussi belle et aussi « sympathique que celle du martyr volontaire de Sempach? » — Et cela, ajouterons-nous, sans preuve décisive ni positive. Car nous n'en sommes pas réduits à accepter la fiche de consolation que nous offre le conseiller aulique de Heidelberg. Grâce aux savants suisses cités plus haut, et à ceux dont les noms suivent: Théodore de Liebenau, le fils du généalogiste des Winkelried, Auguste Bernoulli de Bâle et Gehrig, recteur du gymnase de Berthoud, nous conserverons notre Winkelried [2].

C'est des arguments opposés par ces historiens à ceux du Dr Kleissner que je vais donner un aperçu succinct dans ces dernières pages de mon étude sur la question controversée du héros ou martyr volontaire de Sempach.

Le silence des chroniques allemandes invoqué par M. Kleissner s'explique par le caractère même de ces relations, puisqu'au dire du critique lui-même il y est à peine question des vainqueurs. Toutes les complaisances de leurs auteurs sont pour le duc Léopold et les gentilshommes de son armée. Dans une de ces chroniques même, le nom de Sempach n'est pas prononcé. Voudrait-on en conclure qu'il n'y a pas eu de com-

(1) Ochsenbein *Urkunden zur Belagerung und Schlacht Murten, 1876.*
Le mémoire de M. Ochsenbein, lu à Stans, a vu le jour dans le *Sontagsblatt,* du *Bund.*

(2) M. Gehrig est l'auteur d'une dissertation publiée cette année même chez Langlois à Berthoud, sous ce titre : *Die Winkelriedsfrage.*

bat de ce nom? Une de ces chroniques allemandes, celle du franciscain Detmar, de Lübeck, ne nous montre-t-elle pas le duc Léopold et les siens succombant sous les efforts de 30,000 Confédérés?

Le silence des chroniques suisses a déjà été expliqué plus haut par le laconisme étonnant de ces écrits. Le récit du greffier bernois Justinger est calqué purement et simplement sur celui de Kōnigshoven; son éloignement du champ de bataille explique d'ailleurs son ignorance des détails.

On ne peut, il est vrai, donner la même raison du silence gardé par Russ et Etterlin. Mais il y en a d'autres causes non moins concluantes. C'est, d'abord, un esprit de clocher ou un patriotisme local exagéré qui ne voit dans les vainqueurs que ses concitoyens de Lucerne. Ainsi, de tous les chefs des Confédérés des quatre Cantons qui triomphèrent à Sempach, Russ ne désigne que son compatriote l'avoyer Petermann de Gundoldingen, lequel, sans doute, avait droit à une mention glorieuse comme l'âme de toute la guerre et le chef héroïque, qui fut emporté mourant du champ de bataille, avec la bannière dans laquelle il s'était enveloppé pour mourir. C'est à l'habile et prudente direction de ce grand magistrat et des *autres capitaines des Waldstætten* que Russ attribue la victoire. Mais de ces chefs des autres Etats, le chroniqueur des bords de la Reuss n'en cite aucun et s'excuse en disant naïvement : « *Ces sages et vaillants capitaines, je ne sais pas leurs noms* (1).

Une autre cause du silence de Russ et d'Etterlin, c'est la discorde qui divisait les Cantons forestiers et les Cantons-villes, Lucerne et l'Underwald en particulier. Ces dissensions, commencées en 1470, avaient duré pendant toutes les guerres de Bourgogne et ne prirent fin qu'à la pacification de Nicolas de Flue en 1481. M. le pasteur Ochsenbein, qui a fait une étude particulière de la trilogie bourguignonne, nous a révélé quelques particularités frappantes de ces tristes querelles. Ainsi ceux d'Underwald avaient refusé de signer l'alliance contractée par les autres cantons avec Louis XI. A la bataille de Morat, les guerriers des vallées forestières avaient refusé de combattre sous les ordres de l'avoyer lucernois Hassfurter, le pensionnaire de Louis XI.

Tous les historiens suisses ont constaté les menées séparatistes des pâtres de l'Entlibouch qui voulaient se détacher de Lucerne pour se joindre à l'Underwald ou former un canton séparé. Qui ne connaît la fin tragique du malheureux capitaine Amstalden, que ses glorieuses cicatrices,

(1) Die wysen und froumen houptlüt die ich nit mit namen nit genehmen kann.

rapportées des batailles de Grandson et de Morat, ne sauvèrent pas du dernier supplice auquel il fut condamné comme traître par les Lucernois (24 novembre 1478). M. Kleissner lui-même n'a pu s'empêcher de soupçonner quelques réticences calculées chez Russ et partant chez Etterlin, qui n'a fait que de copier son devancier.

Même en admettant que le passage relatif à Arnold de Winkelried, c'est à dire au héros anonyme de la chronique de Zurich, y ait été introduit après coup, il ne s'en suivrait point encore que ce récit soit le fruit d'une interpolation mensongère. Plusieurs des particularités de la bataille de Sempach n'ont passé que plus tard de la tradition orale dans l'histoire écrite ; ainsi la première mention des fascines et planchettes que s'attachèrent au bras en guise de boucliers les guerriers des Waldstætten en allant au combat, le 9 juillet 1386, ne se rencontre que dans la chronique composée vers 1560 par l'antistès Henri Bullinger, qui avait succédé à Zwingli comme chef de l'Eglise zuricoise. Le renouvellement des mêmes faits dans l'histoire, certaines analogies et similitudes dans les actes de dévouement patriotique, ne prouvent absolument rien contre leur authenticité.

Aux traits de dévouement cités par Kleissner et dont il se fait une arme contre celui de Winkelried, il serait aisé d'en ajouter d'autres tout aussi certains, par exemple celui de ce Conrad Koyt, cavalier lucernois, qui à la bataille de Nancy où périt le duc de Bourgogne, le 5 janvier 1477, se précipita tête baissée dans un carré de cavalerie, mais qui moins heureux que le fantassin Winkelried, perdit la vie dans sa tentative héroïque, sans réussir à faire brêche dans les rangs ennemis.

Les mêmes situations ont pour effet naturel et logique de produire les mêmes actes d'intrépidité, de sacrifice. La manie de nier un fait parce qu'il se renouvelle dans l'histoire d'un peuple est identique à celle qui consiste à rejeter un événement parce qu'il se trouve dans les annales d'une autre nation. Un écrivain français qui à l'érudition alliait un grand esprit, J.-J. Ampère, de l'Académie française, en a fait justice dans son admirable livre de l'*Histoire romaine à Rome*, (1856) — « La répétition « des mêmes faits, disait un sagace écrivain de la *Revue nationale*, « M. Despois, est trop souvent constatée dans l'histoire pour qu'on « puisse faire de cette reproduction une marque où le mensonge se « décèle infailliblement. » (1).

Nous pourrions en rester là si nous n'avions encore un mot à dire

(1) *Revue nationale* de Paris, 1862.

d'un savant suisse qui a cru devoir se constituer le champion de la critique aiguë de Lorenz et de Kleissner. Nous voulons parler de Maurice de Stürler, chancelier de la République de Berne, et mort dans cette ville, le 25 mai de l'année dernière. M. de Stürler est sans contredit l'un des hommes qui ont le mieux mérité de la science historique par le culte du document et des recherches exactes. Mais emporté par son zèle pour ce qu'il appelait la ***vérité matérielle de l'histoire*** (1), l'érudit bernois avait déjà donné la mesure de ce qu'il fallait entendre par là lorsqu'il écrivait à Kopp de Lucerne pour le féliciter de son initiative dans la question de Guillaume Tell : « On vous a fait, cher maître, bien des misères. Mais il se fera bien un autre bruit en Suisse le jour où il faudra détacher de la paroi les images vénérées de Winkelried et de Rodolphe d'Erlach. » L'image de Rodolphe d'Erlach, hâtons-nous de le dire en passant, est encore solidement suspendue à la paroi de notre panthéon national avec celle de Winkelried, et les objections du savant chancelier ont été réfutées par la critique historique elle-même. Ces objections en ce qui concernent Winkelried, peuvent se ramener à deux points principaux. Le premier, c'est que les strophes relatives à ce héros et intercalées au poëme de Sempach n'auraient fait leur apparition qu'au 16me siècle et dans les chroniques de Werner Steiner de Zoug, catholique converti à la Réforme, et de Werner Schodeler, avoyer de Bremgarten, qui avait également adopté la foi nouvelle. Et, en preuve de ces remaniements de la chanson primitive, le chancelier de Berne citait une strophe du poëme où l'auteur invoque le Christ tout seul, sans y mêler les noms de la Vierge et des saints comme l'eût fait incontestablement, selon lui, tout catholique de la vieille suisse.

Le second point regarde ces lignes singulières de la chronique zuricoise où il est dit que le héros de Sempach, au moment où il embrassait les lances ennemies, avertissait les Confédérés que l'ennemi commençait à fuir par derrière. M. de Stürler ne trouvait ni vraisemblable ni même possible qu'au moment où Winkelried devait être absorbé par l'acte héroïque qui lui coûta la vie, il trouvât le temps et la liberté d'esprit nécessaire pour voir ce qui se passait autour de lui et pour en avertir ses frères d'armes.

Le savant bernois faisait remarquer ensuite que, dans ce passage, il n'est pas question de la mort de Winkelried, et en concluait que ce dernier avait pu survivre à l'évènement.

(1) Die materiale Wahrheit der Geschichte ist das hœchste nach welchem der Geschichtschreiber zu streben hat. *Indicateur historique* de Soleure 1881.

La première objection est aisée à résoudre. De ce que les poëtes de la vieille suisse catholique et les chantres de nos batailles invoquaient *ordinairement* la Vierge et les saints en allant au combat, il ne s'en suit pas qu'ils l'aient fait invariablement et qu'ils n'aient jamais parlé de Dieu ou du Christ tout seul. Schodeler de Bremgarten, nous l'apprenons de son biographe Weissenbach (1) était d'ailleurs encore catholique quand il composa sa chronique, et le chef même de ce parti à Bremgarten en 1532.

La seconde difficulté est plus sérieuse. On a réellement de la peine à concilier l'avertissement donné par l'embrasseur de lances avec l'effort extraordinaire qui devait l'absorber tout entier dans ce moment suprême. Mais l'étude de l'histoire nous a cependant appris qu'il est certains moments de crise où l'âme humaine est capable de choses qui paraissent impossibles dans le train ordinaire de la vie. Peut-être aussi est-ce la faute du chroniqueur si son récit associe des choses inconciliables en apparence. La gaucherie des annalistes du temps égalait leur naïveté et suffit plus d'une fois à rendre le vrai invraisemblable.

J'ai achevé la tâche que je m'étais imposée d'initier le public lisant de la Suisse romande à une controverse à laquelle il est resté à peu près étranger jusqu'à ce jour et à laquelle ses écrivains eux-mêmes n'ont pris aucune part, si on en excepte quelques lignes de M. Pierre Vaucher, de Genève, où cet investigateur habile et savant du passé se montre favorable à l'opinion de M. de Stürler (2) et sauf encore une assez longue note de la 7me édition de mon Histoire suisse. La question de Winkelried cependant est bien faite pour intéresser tous les Confédérés sans distinction de langue.

ALEXANDRE DAGUET.

P. S. — Depuis la communication des pages qu'on vient de lire à la réunion de Valangin, la question de Winkelried a été touchée en passant par un nouveau champion de l'école critique, M. le Dr Ferdinand Vetter, allemand d'origine, professeur de littérature allemande à l'Université de Berne. Déjà dans une séance de la Société d'histoire du canton de Berne au mois d'avril dernier. M. Vetter avait soutenu l'opinion qu'Arnold de Winkelried avait survécu à la bataille de Sempach puisqu'il

(1) Voir l'*Argovia*, recueil des Mémoires de la Société d'histoire du canton d'Argovie.

(2) Voir dans l'*Anzeiger* ou *Indicateur historique de Soleure,* l'article intitulé : *A propos de Winkelried,* 1880, n. 2.

mettait sa signature au bas d'un acte datant de l'an 1389. Sur quoi M. le pasteur Ochsenbein avait demandé la production de ce document qui selon lui doit dater de trois ans *avant* et non de trois ans *après* la bataille.

Dès lors, dans le *Jahrbuch* ou l'*Annuaire* que publie la Société générale d'histoire suisse, il a paru ces derniers temps du même M. Vetter un travail très savant, destiné à prouver que Benoît Fontana, le héros de la bataille de Kalven, celui qu'on a surnommé le *Winkelried des Grisons*, ne méritait pas ce beau nom ; que le Winkelried de la Rhétie était une invention du poëte Lemnius (mort en 1550) et du chroniqueur Campell, le père de l'histoire rhétique (1582). Ce n'est pas que M. Vetter songe le moins du monde à nier l'existence du guerrier grison de ce nom, ni sa participation aux guerres de Souabe ; mais il cherche à prouver que Fontana n'a pas pu jouer le rôle que lui attribuent Lemnius, Campell et tous les historiens à leur suite, puisque cet officier grison n'assistait pas à la bataille de Kalven.

En parlant du Winkelried de la Rhétie, M. Vetter était naturellement appelé à le rapprocher de son devancier et modèle suisse, au sujet duquel il n'a pu retenir l'aveu que le trait de ce dernier avait bien plus de titres à la crédibilité : « A Sempach, dit M. Vetter, Winkelried peut « avoir été l'auteur ou l'un des auteurs de l'action qui a décidé du sort « de la bataille. »

L'examen détaillé de la dissertation de M. Vetter sur Fontana ne rentre pas dans mon sujet. Mais on ne peut se défendre d'une certaine défiance en voyant le sans-façon avec lequel le docte professeur déclare que les Suisses gagnent plus qu'ils ne perdent au retranchement d'une partie de leurs héros nationaux, et quand on le voit avec le même sans-gêne, mettre en suspicion les mérites de Nicolas de Flüe, audacieusement contestés par Rochholz, mais si authentiquement démontrés par Philippe de Segesser d'après les documents officiels de plusieurs cantons. Selon M. Vetter, il resterait encore à la Suisse assez de grands hommes, outre ceux dont la critique met en doute l'existence, témoins les Bubenberg, Roger Manesse, Davel, Zwingli, Calvin, Rousseau, Pestalozzi. M. Vetter ne mentionne ni Waldmann, ni le cardinal Schinner, ni Glaréan, ni Tschoudi, ni l'avoyer Wengi, le *Winkelried de la tolérance*. « Nous les amis de l'histoire, dit M. Vetter en énumérant les héros que la critique retranche de l'histoire, nous savons qu'il en doit être ainsi, car nous avons pris pour devise le mot de notre regretté Nestor, Louis Vulliemin : *Mon respect à l'histoire !* »

Sans respect de l'histoire, certainement pas d'historiens véritables.

Mais ce respect n'existerait-il pas à un plus haut degré chez ceux qui maintiennent les traditions glorieuses tant *qu'il n'y a pas de preuves convaincantes de leur inexactitude*, que parmi les sceptiques à outrance, toujours prêts à transformer leurs moindres doutes en négations tranchantes et absolues ?

Le respect de l'histoire, tel est aussi notre devise, et c'est au nom de ce respect que nous réclamons contre les entraînements de la négation et les témérités de *l'hypercritique* dont M. Vetter se fait ici l'organe.

A. D.

BALZAC A NEUCHATEL

(Suite. — Voir la livraison de Novembre 1883, p. 307)

Séraphita avait beaucoup occupé Balzac ; il y revient à plusieurs reprises et en parle souvent à Mme Zulma Carraud.

Dans une lettre datée de Genève, le 30 janvier 1834, il lui dit :

« Mes travaux faits ne sont rien en comparaison de mes travaux à faire. *Séraphita* est une œuvre encore plus cruelle qu'aucune autre pour le faiseur. » Et plus loin : « L'Allemagne a acheté deux mille *Louis Lambert* de la contrefaçon, et la France n'a pas acheté deux cents *Louis Lambert*. Et cependant je fais *Séraphita*, œuvre aussi élevée au-dessus de *Louis Lambert* que *Louis Lambert* est élevé au-dessus de *Gaudissart*. »

Ce livre, si en dehors de la tendance naturelle de l'auteur, avait été pour lui une grande difficulté, la crainte de ne point réaliser le rêve de Mme Hanska le préoccupa sans doute plus que tout le reste ; n'était-elle pas alors son public, le seul auquel il eût l'ambition de plaire ? L'admiration, la tendresse vouées à une femme n'ont-elles pas inspiré plus d'un chef-d'œuvre !

La première lettre de Balzac adressée à Mme Hanska à Ischl (Autriche) est datée du 11 août 1835. Il était, depuis son séjour à Neuchâtel, en correspondance avec la femme distinguée à qui il devait plus tard donner son nom, mais ses premières lettres furent malheureusement brûlées à Moscou dans un incendie.

« ...Vous vous plaignez d'une bien aimable façon de la rareté de mes lettres ; vous savez cependant que j'écris autant que je peux. Je travaille maintenant vingt heures par jour. Y résisterai-je ? Je ne sais... Vous avez donc été malade ! Vous avez souffert, et toujours *par* et *pour* les autres, toujours cette abnégation personnelle, toujours cette fatale complaisance ! Pourquoi ces promenades à perte de vue ? Ne vous ai-je pas dit que les deux médecins que j'ai consultés pour vous, vous défendaient de marcher ? Pourquoi donc marchez-vous ?

« Votre lettre m'a attristé : elle m'a semblé indifférente et froide, comme si la glace sur laquelle reposent les trônes vous avait gagnée. J'aimerais mieux être grondé, querellé, qu'être traité avec ce calme impassible, et cette suprême douceur d'une souveraine de droit divin, trop sûre de son pouvoir pour ne pas en abuser royalement, mais tranquillement et avec dignité. Si vous ne restez pas à Vienne quelque temps, comment faire pour les manuscrits de *Séraphita* et du *Lys dans la vallée? Séraphita* ne paraîtra que le troisième ou peut-être même le quatrième dimanche d'octobre. Si vous revenez tout à fait chez vous, donnez-moi, dans ce cas, une adresse bien sûre ; dans un pays privé de toutes les ressources de la civilisation comme le vôtre, et au fond des déserts que vous allez habiter, mes lettres vous seront peut-être plus agréables à recevoir qu'au milieu de la dissipation où vous vivez et qu'elles interrompent parfois, maussadement peut-être. Puissiez-vous toujours ignorer l'amère tristesse qu'amène la déception et qui est entretenue par l'isolement ; et cela au moment même où l'on aurait eu presque besoin d'exagération, en fait de sentiment, de la part de ses amis ; car je vous certifie que la plus cruelle conviction me gagne, je n'espère pas pouvoir résister à de si rudes travaux.

« On parle des victimes dues à la guerre, aux épidémies ; mais qui est-ce qui songe aux champs de bataille des arts, des sciences et des lettres, et à ce que les efforts violents faits pour y réussir y entassent de morts et de mourants.

« Dans ce redoublement de travaux qui m'a saisi, pressé que je suis par la nécessité, rien ne me soutient. Du travail, toujours du travail ! Des nuits embrasées succèdent à des nuits embrasées, des jours de médi-

tation à des jours de méditation, de l'exécution à la conception, de la conception à l'exécution ! Peu d'argent, comparativement à ce qu'il m'en faut ; immensément d'argent par rapport à la production. Si chacun de mes livres était payé comme ceux de Walter Scott, je m'en tirerais ; mais, quoique bien payé, je ne m'en tire pas...

« Ne vous imaginez point que je cesse de penser à vous, puisque, quand même je serais occupé comme je le suis, il est impossible qu'aux heures de fatigue et de désespoir, aux heures où l'énergie se ralentit, où l'on est dans son fauteuil, les bras pendants, la tête affaissée, le corps las et l'esprit endolori, les ailes du souvenir ne vous emportent pas aux moments où l'on s'est rafraîchi sous des ombrages verts et frais, aux jours où l'on a voyagé vers une personne qui vous sourit à travers les espaces, qui n'a rien que de pur et de sincère au cœur, qui vous inspire, qui vous anime, et qui renouvelle, pour ainsi dire par les distractions de l'âme, les forces de ce que les autres nomment *le talent.* Vous êtes toutes ces choses pour moi, vous le savez ; ainsi ne plaisantez pas sur mes sentiments, comme vous avez coutume de le faire quelquefois. J'ai peur, moi, qu'il ne s'y mêle trop de reconnaissance, tant je me sens peu de chose sans vous, sans votre pensée et votre souvenir, qui me soutiennent et me permettent de vivre loin de vous.

« Adieu ; au revoir à Vierzschovnia, fallût-il traverser l'Europe pour venir vous montrer un visage vieilli, mais un cœur toujours déplorablement jeune, qui bat à tout propos, à une ligne griffonnée, à une adresse, à un parfum...

« Ecrivez-moi courrier par courrier en m'envoyant, intérieurement dans votre lettre, une empreinte en cire rouge, de vos armoiries personnelles ; je les ferai graver en tête de *Séraphita* dans la réimpression des *Etudes philosophiques* et du *Livre mystique.* N'est-ce pas une galanterie qui fera résonner la corde héraldique que vous avez je ne sais où, car ce n'est pas au cœur... »

Balzac écrivait tous les jours à Mme Hanska et, à la fin de la semaine, il lui envoyait le paquet de ces pages où il se peint si bien et sans lesquelles la figure du grand écrivain eût été incomplète. Et quelles lettres ! Il y a de tout avec abondance, cela déborde, cela ruisselle. Des sentiments d'abord, une affection immense et respectueuse, des regrets, des espérances, des tendresses d'enfant, des délicatesses exquises sans afféterie et sans marivaudage, puis la vie de l'auteur, ses luttes, ses projets, le roman qu'il achève, celui qu'il va commencer, les épreuves à corriger, le théâtre, la critique, le journalisme, les soirées, les échéances, les

traites, les billets et l'argent, l'argent qu'il lui faut, celui qu'il n'a pas, celui qu'il doit, celui qu'il attend, et les déceptions et les poursuites.

Revenons encore à *Séraphita*. En mars 1835, il écrit à Mme la duchesse de Castries à Paris.

MADAME,

« Toute la première édition du *Père Goriot* est vendue avant les annonces : je ne vous enverrai que de la deuxième. *Séraphita* s'avance, elle paraîtra dans les derniers jours du mois. C'est une œuvre dont le travail a été écrasant et terrible; j'y ai passé, j'y passe encore les jours et les nuits. Je fais, défais et refais ; mais dans quelques jours tout sera dit : ou j'aurai grandi, ou les Parisiens ne me comprendront pas. Et, comme chez eux la moquerie remplace ordinairement la compréhension, je n'espère qu'en un succès lointain et tardif. Ce sera apprécié au loin, et pour ainsi dire çà et là. D'ailleurs, je crois que ce sera le livre des âmes qui aiment à se perdre dans les espaces infinis. Il y a le chapitre VIII, intitulé *le Chemin pour aller à Dieu*, qui me donnera à jamais les âmes vraiment pieuses. »

Il écrit encore à Mme Zulma Carraud, à Frapesle, le 17 avril 1835 : « ...Les excessifs travaux qu'ont exigés les derniers chapitres de *Séraphita* m'ont causé une inflammation des nerfs du côté gauche de la tête. Voilà trois jours que la douleur persiste ; seulement elle est plus ou moins violente. Il faut, je crois, changer d'air et cesser les travaux, à mon grand chagrin ; car je suis pressé d'achever, et le temps est l'étoffe première. »

Le livre ne fut pas cependant l'un des succès de l'auteur, il ne s'adressait qu'au petit nombre des mystiques de l'époque ; Balzac, qui prit son sujet à cœur, avait étudié les œuvres volumineuses de Swedenborg, afin d'entrer comme un initié dans le monde enchanté qu'il allait peindre. Théophile Gautier appelle *Séraphita* une des plus étonnantes productions de la littérature moderne. « Jamais Balzac, écrit-il, n'approcha, ne serra de plus près la beauté idéale que dans ce livre: l'ascension sur la montagne a quelque chose d'éthéré, de surnaturel, de lumineux qui vous enlève à la terre. Les deux seules couleurs employées sont le bleu céleste, le blanc de neige avec quelques tons nacrés pour ombre. Nous ne connaissons rien de plus enivrant que ce début. Le panorama de la Norwège, découpée par ses bords et vue de cette hauteur, éblouit et donné le vertige. »

« Balzac, dans ce livre assez incompréhensible comme ensemble, écrit Armand Baschet, mais admirable comme poésie swedenborgienne et détails de sentimentalisme religieux, a complétement mis de côté son parti pris d'analytique humaine. C'est le vague, l'âme, l'essence, le rêve, tous les sentiments vaporeux qu'il travaille et soulève. Le livre de Séraphitus ne souffre pas l'analyse. C'est à croire en le lisant, que l'auteur s'est porté à lui-même le défi de l'écrire. L'épopée, le fantastique et le réel s'y donnent la main tour à tour. Swedenborg est pour beaucoup dans ce livre. La mise en scène, toujours grandiose, abonde en ravissants tableaux. La nature et Dieu y sont adorés. Les élans de l'extase la plus infinie s'y mêlent aux cris de l'âme quintessenciée et spiritualisée au dernier point. Wilfrid, Séraphita-Séraphitus, Minna, qui sont les personnages du livre, sont des symboles, l'un désire, l'autre spiritualise, et le troisième aime, autant que femme peut aimer. — Séraphita-Séraphitus dit quelque part : « Je sens par l'esprit, je respire par le front, je vois par la pensée. »

Si le livre n'eut pas un succès absolu en France, il fut, en revanche, fort apprécié en Allemagne, comme le prouve l'anecdote suivante racontée par Mme Surville :

« A Vienne, en Autriche, il entre un soir dans une salle de concert, et tous les assistants se lèvent en masse pour saluer l'auteur de la *Comédie humaine*. En sortant, au milieu de la foule, un jeune étudiant se saisit de la main de mon frère, la porte à ses lèvres en disant : « J'embrasse la main qui a écrit *Séraphita*. »

« Il y avait tant d'enthousiasme et de conviction sur ce jeune visage, me disait Honoré, que cet hommage sincère m'a été au cœur ; et, quand on nie mon talent, le souvenir de l'étudiant me console. »

La seconde lettre publiée, adressée à Mme Hanska à Vierzschovnia, près Berditchef (Russie), est du 20 janvier 1838, elle n'a pas moins de neuf pages in-quarto.

« Aussi vous aimerais-je déjà, lui dit-il, comme une étonnante curiosité, si je n'avais pour vous les affections fraternelles les plus étendues et les plus profondes.

« Croyez bien que je vois les hommes et les choses comme ils sont ; jamais un homme ne supporta de fardeau plus lourd et plus cruel que ne l'est le mien. Ne vous étonnez pas de me voir m'attacher aux êtres ou aux choses qui peuvent me donner le courage de vivre et d'aller en

avant, ne me reprochez jamais le cordial qui m'a permis de gagner une étape.

« Adieu, et mille tendres effusions d'amitié. Ne m'oubliez auprès de personne des vôtres. Pensez à moi comme à un bon serf fidèle, comme à votre *moujik* entièrement dévoué ; chagrin quand il est sans lettres ; heureux quand il assiste à votre vie solitaire et studieuse, cette vie si calme, toute au devoir et à la famille. »

Il suffit de lire les lettres adressées à Mme Hanska pour comprendre l'élévation des sentiments de Balzac à son égard. Ce sentiment, qui s'accroît d'année en année, devient une tendre et respectueuse intimité. Il lui demande des conseils et son jugement sur ses livres : « Soyez, je vous en supplie, lui dit-il, concise dans l'éloge et prolixe dans la critique ; attendez même la réflexion, ne m'écrivez pas dans le moment d'une première lecture. Si vous saviez combien, dans ce que vous me dites de ma pièce de théâtre (1), il y a d'instinct ou, pour mieux dire, de génie critique, vous seriez fière de vous-même, quoique vous préfériez laisser ce sentiment-là à vos amis... »

Et il ajoute plus loin : « Voici déjà quelque temps que je me suis habitué à penser avec vous, à vous mettre en second dans mes idées, à vous les communiquer telles qu'elles me viennent, en vous en soumettant la direction, et vous ne sauriez croire quelle douceur j'éprouve, après cette lacune de voyage, à venir vous dire, comme jadis, la vie de ma pensée ; car, pour celle du cœur, il n'en est pas besoin, malgré certains passages mélancoliques et pénibles que j'eusse voulu retrancher de mon existence et pour lesquels je suis sûr d'avance de votre indulgente pitié ; vous savez trop bien que tout ce qui n'est pas vous n'est que surface, sottise et vains palliatifs de l'absence. Les âmes haut situées ne changent pas ; comme les cîmes que je viens de voir tantôt, les nuages les couvrent, les accidents de la lumière et du jour les éclairent différemment, mais leur neige reste pure, éclatante, éternelle... »

L'auteur écrivait ces pages au retour d'un voyage en Suisse.

Pendant les années 1836 et 1837, Balzac, malgré ses occupations et préoccupations de toute sorte, se plut à entretenir une correspondance avec une personne qu'il ne vit jamais et ne connut que sous le nom de Louise. Aucune de ces lettres ne porte de date précise, leur série compose une sorte de petit roman sentimental. — La nouvelle de *Facino Cane* est dédiée à Louise.

(1) *L'Ecole des ménages.*

« L'amitié va plus loin que l'amour, lui écrit-il ; car à mes yeux elle est le dernier degré de l'amour, la quiétude et la sécurité dans le bonheur.

« Vous m'avez dit : « Aimez-moi comme on aime Dieu. » Mais avez-vous bien pensé à ce que vous disiez là ? Il n'y a que ceux qui voient Dieu qui l'aiment. Tout *Séraphita* est là. Mais d'ailleurs, sur quoi se fondent les croyances religieuses ? Sur le sentiment de l'infini qui est en nous, et qui prouve une autre nature, qui nous mène par une déduction sévère à la religion, à l'espoir. »

Et il ajoute plus loin : « Il existe en Touraine une petite colline où se sont passées les heures les plus solennelles de ma vie intellectuelle ; là j'ai fait *Louis Lambert*, rêvé à *Séraphita*... »

Balzac voulait consacrer le souvenir de sa rencontre avec Mme Hanska par une œuvre d'art qu'il se proposait de lui offrir. Il recourut pour cela à l'orfèvre Froment Meurice. Dans une lettre du commencement d'octobre 1845 adressée à Mme Hanska en séjour à Dresde : « Je n'ai pas reçu la coupe, lui dit-il, je ne sais pas si la poste se charge de ces sortes d'expéditions ; en tout cas, elle ne sera pas perdue ; vous savez que j'en veux faire un souvenir symbolique : elle sera soutenue par quatre figures : la Constance, le Travail, l'Amitié, la Victoire. »

L'artiste chargé de ce travail tardait à s'exécuter, peut-être, hélas ! il faut le dire, n'avait-il qu'une confiance limitée en son client toujours obéré dans ses finances.

L'affection de Balzac forme une histoire particulière dans sa vie ; il cachait ce sentiment profond dont ses lettres ont révélé toute l'immensité, toute la constance. Elles sont remarquables et se lisent avec un intérêt qui ne s'affaiblit jamais.

Après avoir indiqué l'origine de cette passion née à Neuchâtel, on s'étonnerait à juste titre si nous n'indiquions quelques-unes de ses étapes jusqu'à son dénouement.

Nous trouvons le passage suivant dans une lettre écrite le 1er février 1846.

« Une année de plus, chère, et je la prends avec plaisir ; car ces années, ces treize années qui se consommeront en février, au jour heureux, mille fois béni, où j'ai reçu cette lettre adorable, constellée de bonheur et d'espérance, me semblent des liens indestructibles, éternels. La quatorzième commencera dans deux mois et tous les jours de ces années ont ajouté à mon admiration, à mon attachement, à ma fidélité... »

A Madame HANSKA.

Paris, 16 juillet 1846.

« Il faut donc vous dire adieu, à vous, chère âme vaillante, sœur de la mienne et à vos lettres si douces, si affectueuses qu'elles consoleraient des douleurs du bûcher. — Adieu et à demain, je voudrais vous renvoyer le bien que vous me faites jusqu'à ces hauteurs d'où vous rayonnez, ce qui est impossible: je suis homme et vous êtes un ange; je ne puis m'égaler à vous que par le reflet de votre intelligence si puissante et à la fois si simple et si candide... »

(A suivre.) A. BACHELIN.

JAQUELINE DE ROHAN

MARQUISE DE ROTHELIN

ÉTUDE HISTORIQUE

(Suite — Voir la livraison d'Octobre 1883, p. 292)

IV

Captivité du jeune duc de Longueville.

La marquise s'en était retournée à Paris, où elle habitait l'hôtel de Rothelin, près du Temple. Nous l'y voyons surtout occupée de la captivité de son fils et des moyens de recouvrer les sommes nécessaires pour payer sa rançon.

Malgré ses sympathies protestantes et l'instruction qu'elle s'était fait donner par les réformateurs, Jaqueline, selon l'expression de Calvin, « ne s'était pas encore franchement déclarée. » Nous ne voyons pas non

plus qu'elle se soit mise en rapport avec les protestants de Paris qui célébraient leur culte à la rue Saint-Jaques ; car, dans une lettre qu'elle écrit au gouverneur de Bonstetten, aussitôt après son arrivée à Paris, elle ne fait aucune allusion aux terribles événements du 4 septembre.

Voici cette lettre datée du 7me de septembre : « Monsr le Gouverneur.
« Je vous envoye ce porteur exprès pour vous faire entendre des nou-
« velles de mon filz ainsi que je vous ay promis. C'est qu'il se porte
« fort bien, Dieu mercy. Les ennemys l'ont envoyé à *Bréda*, ung chas-
« teau qui est au prince d'Orange, assez près du pays du duc de Clèves (1),
« où il est en bonne et grande compaignye. Et a de ceste heure avec luy
« son gouverneur et quatre, ou cinq aultres de ses gens. Voilla ce que
« j'en ai entendu par Monsr de Nevers et aultres.

..... « Toutesfoys j'ay renvoyé de ceste ville un trompecte pour l'aller
« trouver là où il est affin d'en estre plus assurée. Incontinent que
« le d. trompecte sera de retour, je ne fauldray, à vous faire sçavoir
« ce qu'il m'aura rapporté.

« Au reste j'ay donné charge à ce porteur de vous parler de *quelque*
« *affaire auquel je vous prie de vous employer de toute votre affection*,
« encore que le dt affaire se recommande asses de soy mesmes et
« vous y conduire avec telle dextérité que vous entendrez par ce
« dt porteur en estre besoing, lequel je vous prie de croire comme
« moy mesmes. »

(J'avais d'abord cru qu'il était ici question de l'affaire de la rue Saint-Jacques, et d'une demande d'intervention des cantons suisses, mais la phrase suivante semble prouver que cette mission avait trait à la rançon du duc). (2)

« Je vous recommande et à tous les officiers aussi les affaires de par
« delà. Vous voyez que mon filz a plus grand besoing d'estre bien et
« fidellement servy que jamais, faisant fin de la présente, après avoir prié
« le créateur, Monsr le Gouverneur, vous donner bonne vie et longue.

« De Paris, ce 7me jour de septembre 1557.

« Vostre bonne amye,
« JAQUELYNE » (3).

(1) *Guillaume, duc de Clèves et de Juliers*, tantôt catholique, tantôt protestant, finit par être atteint d'aliénation mentale, et mourut en 1592 à l'âge de soixante et seize ans. (Papiers d'Etat du cardinal de Granvelle, t. V).

(2) Il se pourrait cependant que ce « quelque affaire » fût une obscure allusion à l'assemblée de la rue Saint-Jacques, et que « les affaires de par delà » fussent autre chose.

(3) Gr. Archives, T. 4. N° 4. (Y).

Pendant les semaines et les mois qui suivent, la marquise n'a qu'une seule pensée : arriver à payer le plus promptement possible la lourde rançon de son fils.

La marquise s'adresse en premier lieu à LL. EE. de Berne : « J'escrips des letres à Messieurs de Berne, (mande-t-elle à J.J. de Bonstetten), que je vous prie leur présenter et faire mes bien affectionnées recommandations à leurs bonnes graces, oultre celles contenues en mes d[t] letres. Je vous envoye aussi un acte de la nomination des terres que j'ay faict nommer aux gentz de Mons[r] de Nemours pour leur rescompense de moictié du Comté, qu'ilz n'ont voulu accepter et ne se sont aulcunement mis en debvoir de sçavoir la valeur, ny en quoy elle consiste, disans qu'on leur doibt fournir des comptes des dix années dernières » (pour connaître exactement le revenu des dites terres).

..... « Vous me ferez grand plaisir de bien entendre ce qu'il en semblera à mes ditz Seigneurs.

..... « Je vous envoye copie d'une letre que mon filz m'a escripte de sa main par laquelle pourrez assez congnoistre sa bonne disposition et le bon traictement qu'on luy faict où il est, et, qui mieulx est, son lacquaiz, le basque, qui jamais ne l'a abandonné, m'a apporté la dicte letre. Puisqu'il a pleu à Dieu permectre une telle fortune nous advenir, il faut mectre peine par son ayde d'y remèdier, ce que je ne puis faire sans recouvrer argent d'ailleurs que du bien de mon filz.

..... « J'entendz que par la coutume du pais les habitants et subjectz du Comté sont tenuz de *quatre aydes*, *en quatre cas* (quand ilz adviennent) *dont l'un est pour la rançon et délivrance de leur Seigneur et prince*. Qui vous sera occasion de parler à eulx de ma part *doulcement* et *gratieusement*, après en avoir conféré avec les aultres officiers et entendre de combien et quand ilz nous pourront ayder.

..... Puis, revenant au voyage de sa fille : « J'ay bien sceu la peine qu'avez prinse de *ma fille conduire jusques à Saincte-Croix*, et qu'elle en debvoit partir il y eut mardy huict jours, ainsi que Madam[lle] de St-Ouen (sa gouvernante) m'a mandé par un lacquaiz exprès. *Si est-ce qu'elle n'est encore arrivée par deçà.* »

..... En terminant sa lettre, Jaqueline se « recommande bien fort à Madame la Gouvernante » [1]. C'était *Magdelaine de Diessbach*, fille de Louis de Diessbach qui fut bailli de Neuchâtel pour les cantons suisses en 1512 et 1513.

(1) T. 4. N° 4. (ii).

Le 13 octobre, du Poirier, argentier du duc Léonor, est expédié en diligence à Neuchâtel pour y chercher tout l'argent laissé, suivant l'ordonnance de la marquise, au trésor du château de Neuchâtel.

Des nouvelles satisfaisantes continuent à arriver de Flandres : « Pour les meilleures nouvelles que vous sçaurois escripre, c'est que *mon filz se porte bien,* (Dieu mercy). Ainsi qu'il m'a escript du cinqme de ce mois, et ne lui reste qu'à se refaire un peu *d'une grosse maladie* de certaines espèces de fiebvre *qui l'ont détenu par l'espace de bien trois sepmaines.* »

Jaqueline n'oublie pas de rendre grâce à Celui qui a ainsi veillé sur son fils : « *Je doy et suis bien tenue de louer Dieu*, entre aultres grands biens qu'il me faict, *de l'avoir ainsi conservé.* J'espère sa délivrance incontinent que le dit argent sera par deça » (1).

Pauvre mère, la joie de revoir son fils devait longtemps encore lui être refusée ! C'est souvent un bienfait pour nous que de ne pas connaître l'avenir.

Jaqueline s'était aussi adressée au connétable de Montmorency, assez en faveur auprès du duc de Savoie auquel il était allié par sa femme, Madeleine de Savoie. Elle le remercie d'avoir conservé « mémoyre de sa très humble servante. » Je vous assure, lui écrit-elle, en date du 16 octobre, « que j'ay étté en ungne merveleuse peine de la maladie de mon fils, mes je rent grâce à nostre Seigneur de se qui luy a rendu la santé, jetant dedans neuf, ou dix jours quarante etcus que j'avois en Souise que je envoye, quai pour donner o conte de Horne, car je n'oré point mon filz otrement. » Luy et moy, ajoute-t-elle, « sommes bien obligés à vous de la liberté qui vous a pleu luy fere donne » (2).

Vers la fin d'octobre, Jaqueline reçut la communication suivante du comte de Horn : « Madame, congnoissant vtre affection raisonnable de voir en brief Monsr le duc de Longueville, vostre filz de retour en France, ayant traité vers le Roy, mon Maistre, qu'il m'a consenti de sa grâce spéciale (grâce bien payée comme nous allons le voir), le povoir mectre à Rançon, ce qu'il n'a encores voulu permectre à nulz autres princes, ny Srs d'estoffe, prisonniers par deçà.

« A ceste cause, Madame, désirant vous complaire et faire service à vous et à mon dt Sr le duc de Longueville, *je consens le mectre à délivrans moyennant cent et trente mil escuz d'or au sol* qu'il payera pour

(1) Lettre de la marquise de Rothelin au gouverneur de Bonstetten, du 18 octobre 1557. T. 4. N° 4. (u).

(2) Bibl. nationale de Paris, fol. franç. vol. 6,640, fol. 65.

sa rançon et pour tous les despens et traictemens que je luy feray jusques à sa délivrans.

..... « Pourrez envoyer quelque homme de vostre part pour en convenir avec mon frère, le Sr *de Montigny*, estant encores demouré en nostre camp, auquel en ay donné toute charge, vous asseurant, Madame, que cependant je feray à mon dt Sr le duc toute l'amitié et bonne chère qu'il me sera possible, comme désirant de faire à vous et à luy tout plaisir et service, et, quant au médecin et aultres serviteurs que luy envoieriez voluntiers, il me semble (veu sa bonne santé) n'en estre de besoing. Et que j'espère ne le laisserez longuement par deçà.....

..... Celuy qui désire vous faire service

DE MONTMORENCY » (1).

On sait que le comte de Horn était (ainsi que son frère Floris de Montmorency, baron de Montigny, dont il est question ci-dessus), fils de Joseph de Montmorency et d'Anne d'Egmond. Celle-ci se remaria au comte de Horn qui lui témoigna tant d'affection qu'il adopta les enfants qu'elle avait eus de son premier mari pour lui succéder au comté de Horn.

Léonor d'Orléans était donc laissé en grande liberté au château de *Breda* (bel édifice dans le style de la Renaissance, qui sert aujourd'hui d'école militaire) auprès de madame la princesse d'Orange (2) et de la comtesse, épouse du dit Horn, qui lui firent toutes les honnêtetés qu'il leur fut possible (3). Ce jeune prince, d'un caractère aimable et chevaleresque, devait charmer tous ceux qui l'approchaient. L'histoire n'a que des éloges à enregistrer à son sujet durant sa brillante mais trop courte carrière.

Le gouverneur de Bonstetten remercie la marquise de ses différentes missives, et lui exprime sa joie « du bon comportement de Monseigneur. » Il remercie le Seigneur de l'avoir ainsi miraculeusement conservé, (4) « le priant vouloir plus oultre desployer sa grâce et faire qu'il vous puisse veoir en joye et bonne santé, et alors cognoistre la grande affection, soucy et fatigues qu'avez pour luy, sans doubte point que Dieu luy fera la grâce de faire tout cela, et ne l'a certainement pré-

(1) Archives de Neuchâtel, T. 4. N° 2 (m. m.).

(2) Anne d'Egmond de Buren.

(3) Annales de Boyve.

(4) Lettre du 22 novembre.

servé pour néant, mais le veult employer à de plus grandes affaires en ce povre monde. »

Jean-Jacques de Bonstetten ne conseille pas à la marquise de demander « l'aide » de ses sujets de Neuchâtel. Il lui rappelle la résolution qu'elle lui a une fois exprimée de ne pas suivre l'exemple de sa belle-mère. « Par ainsi me semble que cela seroit bien une reconfirmation, si l'on recepvoit ainsi l'ayde pour la rançon de mon d[t] Seigneur. Et cela vous pourroit préjudicquer grandement et à luy aussi, tant en cest endroict, qu'autre part au temps advenir. »

Il demande aussi quelle est la somme que madame la marquise requiert.

Bonstetten n'a pas laissé néanmoins d'en parler aux seigneurs de Berne « lesquelz il a trouvé de bon vouloir, » mais ils ont voulu savoir de lui la somme..... et aussi de combien le comté est chargé.

Puis, revenant à une question personnelle qui lui a causé beaucoup de tourments : les plaintes, les calomnies même que l'on a fait entendre sur son compte à la marquise, il remercie celle-ci de sa lettre du 7[me] d'octobre dans laquelle elle l'assure de sa confiance, et « la prie très humblement prendre à la meilleure part » la lettre qu'il lui avait écrite de Sainte-Croix par le Chastelain de Boudry, « parce qu'estois grandement fasché de ce que debvois estre en vostre malegrace. »

Bonstetten remercie sa souveraine de tous les grands biens et honneurs qu'elle lui fait « la priant l'avoir tousjours pour recommandé, ne croyant ainsi facilement à tous venans et rapporteurs, ains considérant que le debvoir de son office est tel qu'il fault qu'il en courrouce plusieurs au long de l'année. »

L'humeur colérique du gouverneur, dont parle M. de Chambrier, (1) ne devait pas peu contribuer à lui susciter des ennemis.

Quant aux nouvelles du Comté, les dits seigneurs de Berne, en vertu de leur bourgeoisie perpétuelle, nous ont « adverty de tenir prestz trois cens et quarante hommes pour tirer en guerre avec eux quand ilz seront mandez. »

C'était le temps de l'expédition du baron de Bollviller contre la Bresse. Les Suisses virent dans son passage par la Franche-Comté une atteinte à la neutralité de ce pays. Il levèrent donc des troupes ; mais Soleure, comme ville alliée et défendant les intérêts de ses coreligionnaires du Landeron, voulut empêcher ceux-ci d'aller servir sous la ban-

(1) *Hist. de Neuchâtel et Valangin*, page 383.

nière de Berne. « Si ay le tout communiqué à mes d^{t} Seigneurs de Berne qui s'en mescontentent grandement » [1]. (Quant à l'entreprise de Bollviller, qui était secrètement encouragée par Philippe II, elle n'eut aucun résultat).

Le gouverneur écrit en même temps à M. du Moncel, procureur de la marquise : « Le chastelain de Bouldry et moy avons parlé avec ceux de ceste ville (Neuchâtel) à cause de l'argent que Madame demande et les avons trouvez de bien bonne volunté de luy faire service très humble et à mon d^{t} Seigneur.

« Messieurs de Berne escripvent aussi à Ma d^{t} Dame à cause de Monsr le duc de Nemours..... qu'elle se désenveloppe du d^{t} Seigneur en toute diligence pour éviter plus grand mal. »

(A suivre.)

CHARLES-DANIEL DE MEURON

ET SON RÉGIMENT

(Suite — Voir la livraison de Mai 1883, page 244)

Etat de situation du régiment au 24 juin 1796.

Pierre-Frédéric de Meuron, colonel et brigadier général.
Jean-Pierre de Meuron, lieutenant-colonel.
Henri-David de Meuron, major.
Auguste-Louis Breguet, aumônier.
Charles-Philippe Caudemont, chirurgien-major.
Ch.-F. Reine, Paul Glesser, Aloïs Plettner, chirurgiens en second.

(1) Lettre du gouverneur de Bonstetten à Madame, du 7 novembre 1557. T, 4. N° 8. (x).

	Etat-major, 8 officiers	8
1	tambour-major	1
14	musiciens	14
7	capitaines	7
12	capitaines-lieutenants	12
9	lieutenants	9
9	sous-lieutenants et enseignes	9
50	sergents	50
20	tambours	20
9	fifres	9
73	caporaux	73
773	fusiliers	773
	A Madras	
2	sergents	2
2	caporaux	2
2	recrues	2
	A Tutucorin	
2	fusiliers	2
	A Colombo	
1	chirurgien	1
1	fusilier	1
	Au Cap de Bonne-Espérance	
	Dépôt du régiment	
1	capitaine	1
1	capitaine-lieutenant	1
1	enseigne	1
1	chirurgien	1
28	recrues	28
	Total	1027

Nous croyons intéressant de jeter un rapide coup d'œil sur l'établissement des Anglais en Inde.

C'est aux environs de l'année 1600 qu'ils y firent leur première apparition, mais les Portugais et les Hollandais y possédaient déjà quelques établissements. En 1645, les Anglais s'emparaient de Madras et les Portugais leur cédaient Bombay en 1668, mais Pondichéry pris aux Français en 1672 était repris en 1761 et Madras en 1783. En 1759, le colonel Clives, à la tête de 700 Européens et de 2 ou 3,000 Cipayes, mettait en déroute une armée de 70,000 Indiens, sous les ordres du nabab du Bengale, Surajah Dowla, et fondait sur le Gange le premier établissement important.

En 1788, Scindiah, chef des Marattes, cherche à s'emparer des états de l'empereur du grand mogol Shah Aulum III, prince indolent et administrateur incapable, qui confia le commandement de ses troupes à Godam Cawdir, chef des Robillas Afgans. Celui-ci, qui n'attendait qu'une occasion de se venger de l'empereur, abusa de sa confiance, pénétra dans ses appartements et saccagea le palais de Delhi. Shah Aulum, cruellement maltraité, perdit la vue et ses femmes furent dépouillées de leurs bijoux. Scindiah s'empara du gouvernement et les nababs en profitèrent pour s'affranchir et former une confédération dans le but de résister aux Anglais.

De nombreux officiers étaient restés en Inde après la mort de Dupleix et la retraite de Du Buc et de Boigne ; aussi capables que braves, ils avaient formé plusieurs corps à la discipline européenne. La retraite du baillif de Suffren après la paix de Versailles, en 1783, laissait libre la mer des Indes et engageait les Anglais, après la prise de la Hollande par les Français, à s'emparer de l'île de Ceylan, comme nous l'avons déjà vu.

Les événements de 1789 furent le seul obstacle au développement des établissements français en Inde qui y gardèrent cependant une influence assez grande pour nuire à la prépondérance de l'Angleterre. Le gouverneur général Hastings écrivait dans son rapport de 1771 : « L'existence des établissements britanniques a tenu dans tous les temps à un fil si délié que le moindre événement, le souffle même de l'opinion peut le rompre à tous les moments. »

Les Anglais avaient donc intérêt à employer tous les moyens possibles pour expulser les Français de l'Inde. Nous avons déjà vu qu'en 1793 ils s'étaient emparés de Pondichéry. Une petite armée fit, par une chaleur excessive, une pénible campagne de quelques mois dans le pays des Poligars devenus menaçants. Deux compagnies du régiment y prirent part, mais il n'y eut pas d'action.

Sir Charles Wellesley, nommé gouverneur de Madras, s'y rendit en 1797, accompagné de son frère, Arthur Wellesley (Wellington), colonel du 73me régiment. Le gouverneur était un homme énergique qui, ayant travaillé dans les bureaux de la colonie à Londres, était parfaitement au courant des affaires de l'Inde.

C'est à cette époque que Tippoo cherchait à former une alliance avec les Marattes, pour mettre à exécution les projets de son père, qui disait « qu'on ne triompherait des Européens qu'en les mettant en guerre les uns avec les autres ».

Cette alliance menaçante engagea le gouverneur à faire, sans tarder, de grands préparatifs de guerre. La paix de Campo Fiormio rendait à la

France des troupes considérables que le premier consul allait jeter en Egypte en songeant à la future conquête des Indes.

Mais les armements de l'Angleterre étaient difficiles ; le trésor s'épuisait, l'argent manquait même pour soumettre Ceylan. Six ans de paix dans un pays de cocagne avaient détruit la discipline et les capacités militaires étaient devenues rares. En juin 1798, Wellesley donnait au général Harris le commandement d'organiser ses troupes et celui-ci déclarait « l'insuffisance de l'armée, même pour défendre le territoire de la compagnie, et que, dans tous les cas, elle ne serait en état de se mouvoir qu'au printemps de 1799, l'armée du Bengale n'étant pas en meilleur état que celle du Carnatic ».

Dans une lettre confidentielle, le général Gray écrivait au gouverneur : « C'est un fait qui ne souffre pas de contestation que depuis quatre ans, en raison de deux choses, le manque de discipline et le manque de connaissances militaires, le sort de notre empire dans l'Inde ne tient plus qu'à un fil aussi léger que possible. »

Malgré le peu d'empressement du conseil de Madras, sir Charles Wellesley triompha énergiquement de tous les obstacles en employant les délais nécessaires à d'utiles négociations. 5,000 hommes du Portugal, de Gibraltar et du Cap de Bonne-Espérance arrivèrent aux Indes deux mois avant le débarquement de la flotte de Toulon en Egypte.

(A suivre.) TH. DE MEURON.

PORTE DU CHATEAU DE FENIN

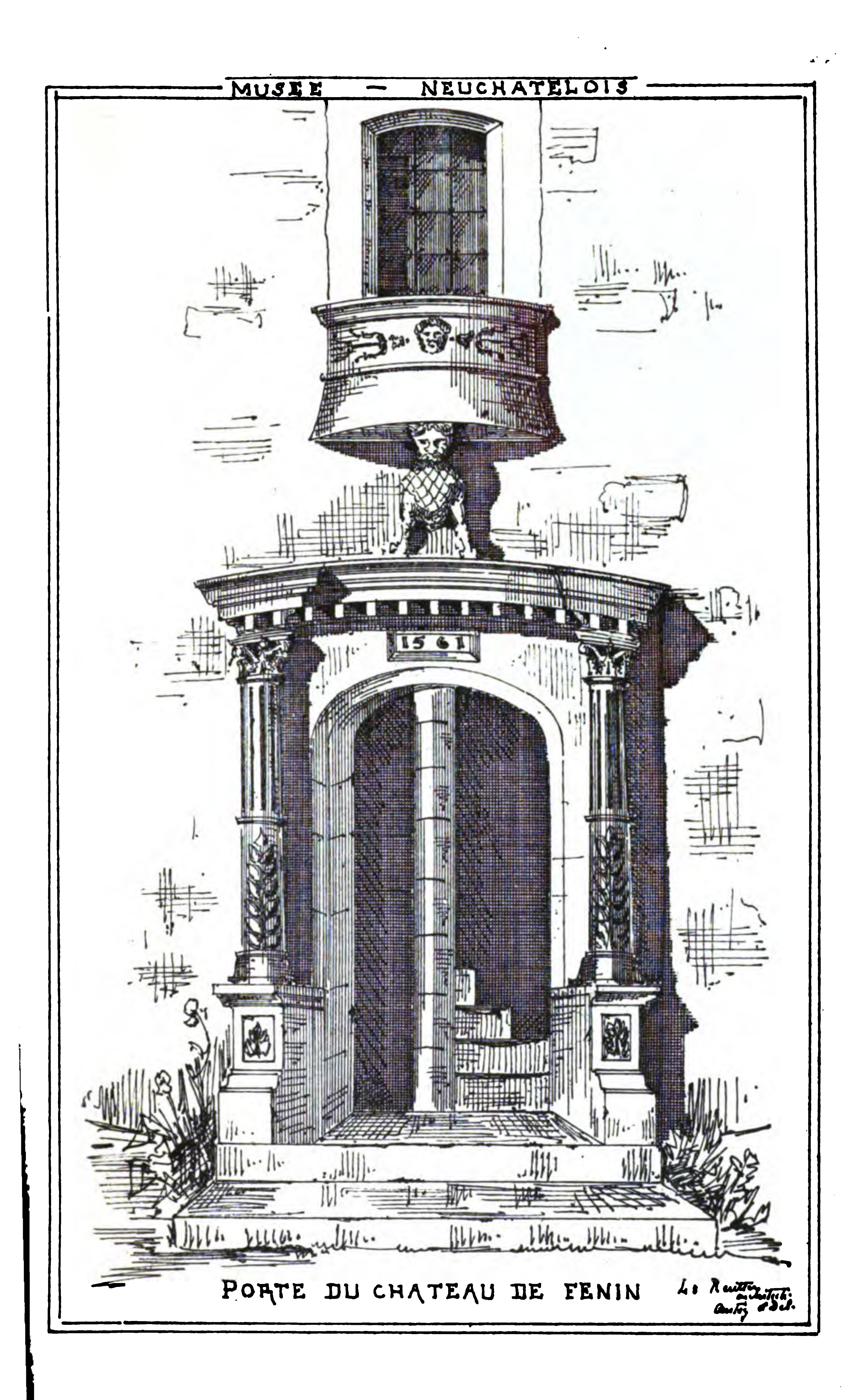
La jolie porte dont nous donnons le dessin date de la seconde moitié du XVIme siècle, et sert d'entrée principale au château. Peu connue, il eût été regrettable de la laisser dans l'oubli, et nous espérons que les lecteurs du *Musée neuchâtelois* seront heureux de voir reproduit un intéressant fragment de notre architecture neuchâteloise.

Ls REUTTER.

ERRATA

Souvenirs de Boudry, page 258, deuxième ligne du titre : au lieu de Bannière de Valangin, lisez Bannière de Boudry.

Balzac à Neuchâtel, page 307, vingt-septième ligne du texte : au lieu de nous sommes en 1883, lisez en 1833.



PORTE DU CHATEAU DE FENIN

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME XX (ANNÉE 1883)

PLANCHES

MUSÉE
NEUCHATELOIS

RECUEIL
D'HISTOIRE NATIONALE ET D'ARCHÉOLOGIE

Organe de la Société d'histoire du canton de Neuchâtel

DIX-NEUVIÈME ANNÉE

JANVIER 1882

NEUCHATEL
IMPRIMERIE DE LA SOCIÉTÉ TYPOGRAPHIQUE

1882

AVIS

Le *Musée neuchâtelois* publiera, entre autres, dans le courant de l'année 1882, les articles suivants :

A. BACHELIN : Art et artistes neuchâtelois.
Une ruse de guerre, 1707.
Au Val-de-Ruz, XVIII[e] siècle.

Alex. DAGUET : Essai sur Georges de Rive, seigneur de Prangins, second gouverneur de Neuchâtel (1529-52) et ses relations avec l'avoyer de Fribourg, Pierre Faulcon (1516-19).

Ph. GODET : Croquis neuchâtelois.
Poèmes neuchâtelois.

D[r] GUILLAUME : Notice historique sur les prisons et le système pénal dans le canton de Neuchâtel.
Lettres inédites du baron de Sandoz-Rollin.

MUSÉE

NEUCHATELOIS

RECUEIL

D'HISTOIRE NATIONALE ET D'ARCHÉOLOGIE

Organe de la Société d'histoire du canton de Neuchâtel

DIX-NEUVIÈME ANNÉE

FÉVRIER 1882

NEUCHATEL

IMPRIMERIE DE LA SOCIÉTÉ TYPOGRAPHIQUE

1882

MUSÉE
NEUCHATELOIS

RECUEIL
D'HISTOIRE NATIONALE ET D'ARCHÉOLOGIE

Organe de la Société d'histoire du canton de Neuchâtel

DIX-NEUVIÈME ANNÉE

MARS 1882

NEUCHATEL
IMPRIMERIE DE LA SOCIÉTÉ TYPOGRAPHIQUE

1882

MUSÉE

NEUCHATELOIS

RECUEIL

D'HISTOIRE NATIONALE ET D'ARCHÉOLOGIE

Organe de la Société d'histoire du canton de Neuchâtel

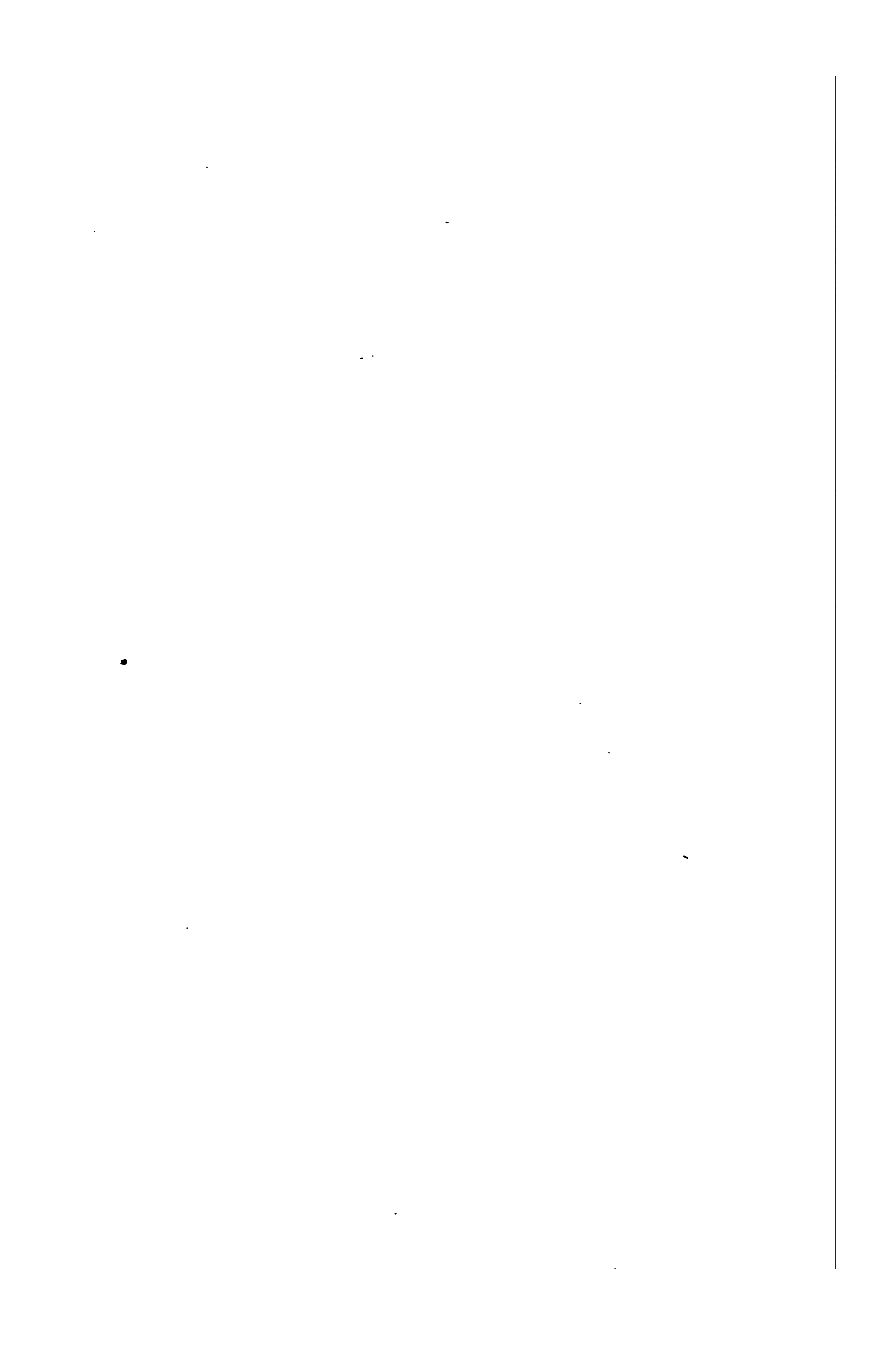
DIX-NEUVIÈME ANNÉE

AVRIL 1882

NEUCHATEL

IMPRIMERIE DE LA SOCIÉTÉ TYPOGRAPHIQUE

1882



MUSÉE

NEUCHATELOIS

RECUEIL

D'HISTOIRE NATIONALE ET D'ARCHÉOLOGIE

Organe de la Société d'histoire du canton de Neuchâtel

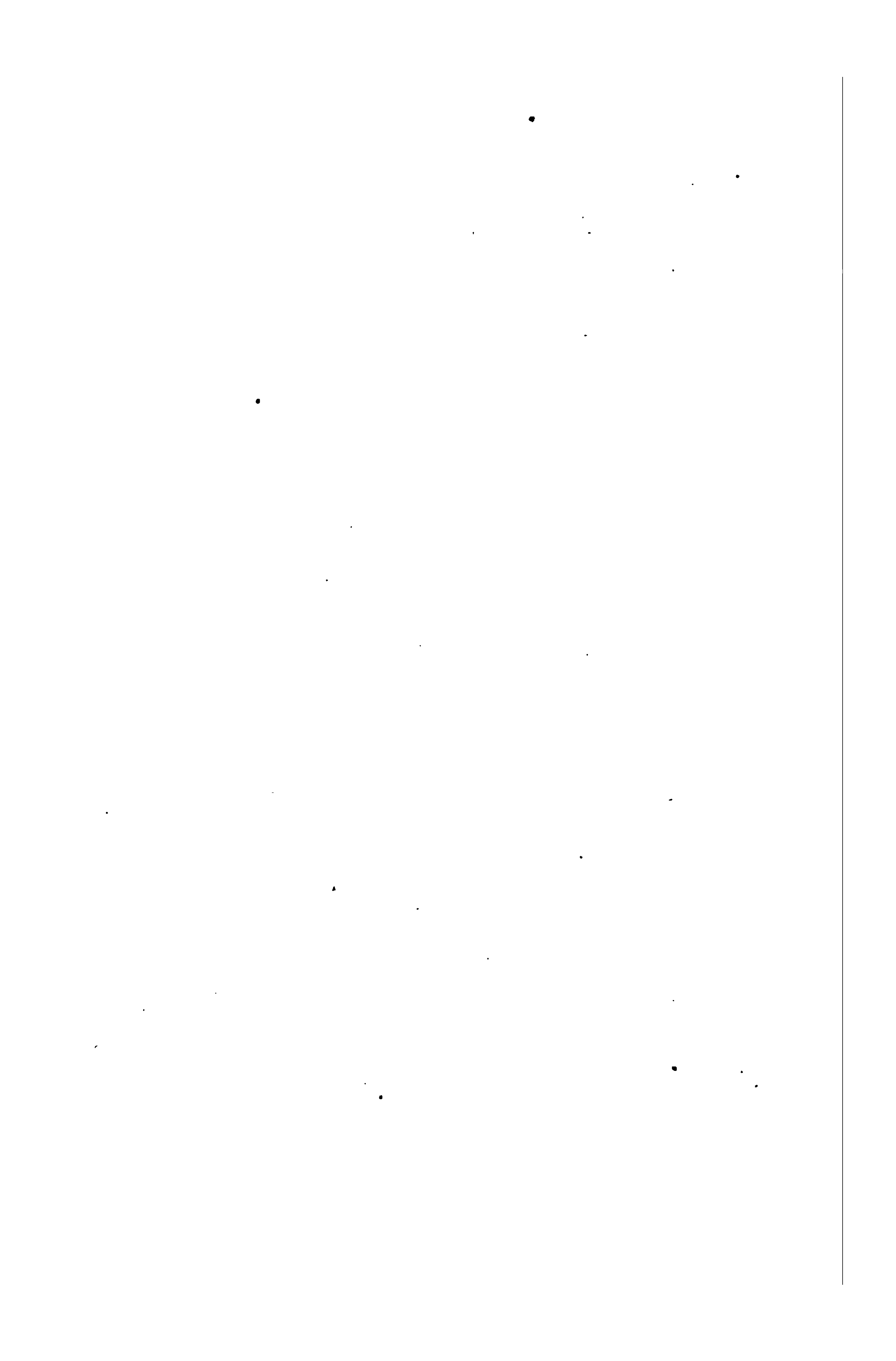
DIX-NEUVIÈME ANNÉE

MAI 1882

NEUCHATEL

IMPRIMERIE DE LA SOCIÉTÉ TYPOGRAPHIQUE

1882



MUSÉE

NEUCHATELOIS

RECUEIL

D'HISTOIRE NATIONALE ET D'ARCHÉOLOGIE

Organe de la Société d'histoire du canton de Neuchâtel

DIX-NEUVIÈME ANNÉE

JUIN 1882

NEUCHATEL

IMPRIMERIE DE LA SOCIÉTÉ TYPOGRAPHIQUE

1882

MUSÉE NEUCHATELOIS

RECUEIL

D'HISTOIRE NATIONALE ET D'ARCHÉOLOGIE

Organe de la Société d'histoire du canton de Neuchâtel

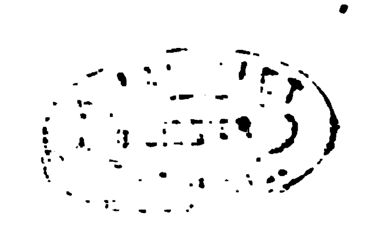
DIX-NEUVIÈME ANNÉE

JUILLET 1882

NEUCHATEL

IMPRIMERIE DE LA SOCIÉTÉ TYPOGRAPHIQUE

1882



MUSÉE NEUCHATELOIS

RECUEIL
D'HISTOIRE NATIONALE ET D'ARCHÉOLOGIE

Organe de la Société d'histoire du canton de Neuchâtel

DIX-NEUVIÈME ANNÉE

AOUT 1882

NEUCHATEL

IMPRIMERIE DE LA SOCIÉTÉ TYPOGRAPHIQUE

1882

MUSÉE NEUCHATELOIS

RECUEIL

D'HISTOIRE NATIONALE ET D'ARCHÉOLOGIE

Organe de la Société d'histoire du canton de Neuchâtel

DIX-NEUVIÈME ANNÉE

SEPTEMBRE 1882

NEUCHATEL

IMPRIMERIE DE LA SOCIÉTÉ TYPOGRAPHIQUE

1882

MUSÉE NEUCHATELOIS

RECUEIL

D'HISTOIRE NATIONALE ET D'ARCHÉOLOGIE

Organe de la Société d'histoire du canton de Neuchâtel

DIX-NEUVIÈME ANNÉE

OCTOBRE 1882

NEUCHATEL

IMPRIMERIE DE LA SOCIÉTÉ TYPOGRAPHIQUE

1882

MUSÉE
NEUCHATELOIS

RECUEIL
D'HISTOIRE NATIONALE ET D'ARCHÉOLOGIE

Organe de la Société d'histoire du canton de Neuchâtel

DIX-NEUVIÈME ANNÉE

NOVEMBRE 1882

NEUCHATEL
IMPRIMERIE DE LA SOCIÉTÉ TYPOGRAPHIQUE

1882

MUSÉE NEUCHATELOIS

RECUEIL

D'HISTOIRE NATIONALE ET D'ARCHÉOLOGIE

Organe de la Société d'histoire du canton de Neuchâtel

DIX-NEUVIÈME ANNÉE

DÉCEMBRE 1882

NEUCHATEL

IMPRIMERIE DE LA SOCIÉTÉ TYPOGRAPHIQUE

1882

MUSÉE NEUCHATELOIS

RECUEIL

D'HISTOIRE NATIONALE ET D'ARCHÉOLOGIE

Organe de la Société d'histoire du canton de Neuchâtel

TOME XX — ANNÉE 1883

NEUCHATEL

IMPRIMERIE DE LA SOCIÉTÉ TYPOGRAPHIQUE

1883

